Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 1 1er JANVIER 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

1 5 cm

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — **Etranger, 12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

ABONNEMENTS POUR 1909

On peut s'abonner ou se réabonner à la « Chronique Médicale », en remettant ou faisant remettre la somme de **dix francs** à n'importe quel bureau de poste français, à l'adresse de l'Administrateur de la « Chronique Médicale », 9, rue de Poissy, Paris. Ve. On peut encore envoyer un mandat-carte ou un mandat-poste à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les abonnés étrangers sont priés de nous faire parvenir directement, ou par leur libraire correspondant, la somme de douze francs, dès à présent, s'ils désirent ne pas subir d'interruption dans l'envoi du journal.

Nos abonnés français seront considérés comme réabonnés, et il leur sera présenté un reçu par la poste, représentant le montant de leur abonnement, sauf avis contraire de leur part : cet avis devra nous être parvenu avant le 10 janvier 1909.

16e ANNÉE N° 1 1er Janvier 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Critique Médico-Psychologique

Une leçon pratique de médecine légale,

d'après un ouvrage récent de M. P. Bourget (1),

par M. le Dr G. Dromard,

Médecin de l'Asile de Clermont (Oise).

Nos littérateurs ont une tendance nettement manifeste à utiliser de plus en plus le domaine de l'aliénation. La plupart y voient du nouveau, de l'inédit, du baroque toujours, et du scandaleux parfois : autant d'éléments de succès par devant le public, — le gros public s'entend.

Quelques-uns y voient ce qu'il faut y voir : un terrain de riche exploitation pour quiconque s'intéresse à la vie de l'esprit, parce que la psychologie morbide, en montrant les choses sous un grossissement, nous fournit la clef de maints problèmes de psychologie normale.

Dans cet envahissement de la littérature par la psychiatrie, il peut donc y avoir beaucoup de bon ou beaucoup de mauvais. Beaucoup de mauvais, si l'auteur — c'est, hélas ! la majorité des cas — nous entraîne aux hasards d'une imagination complaisante (quand elle n'est pas malveillante), dans un pays qu'il ne connaît pas ; beaucoup de bon, si celui qui conte ne parle qu'en connaissance de cause et se fait un devoir de se documenter aux sources réelles.

Ce n'est pas impunément qu'on utilise les objets de la science pour en faire des instruments d'art. Je n'y vois point de mal en principe ; mais il faut que la tâche rendue plus difficultueuse soit aussi jugée plus scrupuleusement. Les données de la science ont un caractère sacré ; pour en jouer il faut les connaître. Penser avant d'écrire est insuffisant. Apprendre avant de penser, voilà qui devient nécessaire, avec les prétentions du genre que nous supposons. Et dans tout cela, il y a plus qu'une question de convenance, il y a une question de devoir. Un romancier a charge d'âmes. Il est lu d'un public généralement étranger aux spécialités, et il fait quelque peu l'instruction et la croyance de ce public. Son livre est le pollen lancé dans les terrains vagues de l'incompétence. Là où il va tomber, suivant qu'il

(1) *Les Détours du cœurs* Plon et Cie, éditeurs.

porte avec lui la vérité ou l'erreur, il poussera du vrai ou du faux. Cela vaut la peine d'y songer.

Parmi les hommes dont le jugement et la haute conscience ont su pénétrer de longue date la vérité de ces propositions, M. Paul Bourget fait école et nous lui devons une vraie reconnaissance pour l'ambition généreuse qu'il met à joindre au talent une érudition sincère. Les assidus de nos cliniques mentales ont pu le voir à l'œuvre, poursuivant ses libres études, et participant — comme il le dit lui-même quelque part — « aux expériences que tente la nature ». Ceci nous fait oublier fort heureusement les producteurs de mauvais aloi qui nous présentent tous les jours des fous en carton et des psychoses de pure fantaisie. Profitons-en.

Dans un volume nouvellement paru — *les Détours du cœur* — l'auteur donne plusieurs récits, dont l'un est gros d'intérêt pour nous. Son titre — *l'Expert* — nous indique d'emblée une situation médico-légale. Et en fait, cette histoire n'est rien autre chose qu'une observation clinique bien prise et bien présentée. C'est en médecin — en médecin seulement — que je veux en parler.

***

Guillaume Ribier est coupable d'assassinat. Meurtrier de l'horloger Jacquin, il a bénéficié de circonstances atténuantes et sa peine est réduite aux travaux forcés. Or, au lendemain de sa condamnation, il est pris de folie. Après un laps d'internement, il sort de l'asile guéri ; mais comme il reprend le chemin de la prison, il proteste en arguant d'un trouble mental, dont le début serait plus ancien qu'on ne l'avait supposé d'abord. C'est sous l'influence de ce trouble mental qu'il aurait perpétré son crime. En raison même de son état il n'a pu se défendre lors du jugement. Il réclame aujourd'hui la revision de son affaire.

Courrioles est commis pour expertiser. Brave homme de savant, fort épris de sa science : une façon d'apôtre qui vit dans la psychiatrie comme l'oiseau dans l'air et le poisson dans l'eau ; par ailleurs, un cœur d'or qui se cache derrière une poitrine d'athlète.

On amène Ribier. Le duel s'engage. Interrogé sur ses ascendants, le prévenu nous apparaît de façon assez évidente comme le fils d'une épileptique. Scruté sur son propre passé morbide, il nous fait une description nullement équivoque de folie maniaque, et cause sur l'aliénation comme à pages ouvertes. Et pourtant il n'est qu'ouvrier, et les maladies de l'encéphale ont une part assez exiguë parmi les notions de l'enseignement primaire. Il faudra voir. Faire de cet homme un malade sincère, c'est aller un peu vite en besogne, car sa démence tombe vraiment à point, et l'on doit se méfier des psychoses qui nous viennent de la Providence. En faire un simulateur, d'autre part, c'est aller à l'encontre de la grosse clinique. On va surseoir et demain portera conseil.

Or, voici de la lumière. L'interne Croulebois est la proie d'une femme qui le menace de l'abandonner. Il a voulu se procurer de l'argent à tout prix pour elle. Il savait que Ribier avait fait un vol et que le fruit de ce vol n'était pas retrouvé. Il savait d'avance aussi les questions que Courrioles allait lui poser pour déjouer sa supercherie, et il a aidé le misérable en lui faisant la leçon, sous condition de partager le magot.

Courrioles, tout en restant digne, se montre indulgent. Si son interne accepte de quitter la dangereuse maîtresse, il lui avancera dix billets de mille francs et le dirigera sur Munich, où il fréquentera le professeur Krœpelin.

A quelque chose malheur est bon, et voici donc une histoire qui finit bien. Mais laissons Croulebois aux cliniques allemandes, et revenons à Guillaume Ribier. C'est lui qui nous intéresse.

***

L'histoire de Ribier est un cas bien net de ***simulation***. C'est comme un schéma sur lequel on pourrait draper toutes les données théoriques que nous possédons relativement au chapitre le plus essentiel de la psychiatrie médico-légale. Nous en dégagerons à loisir l'intérêt vraiment scientifique, en suivant Courrioles dans son expertise.

Pour un médecin dans la situation de Courrioles, l'*habitus extérieur* du prévenu est sans contredit le premier de tous les éléments. Dans l'ordre chronologique, c'est lui qui frappe tout d'abord, et dans l'ordre des valeurs il conserve assez fréquemment la prépondérance.

Plus encore que la parole et l'écriture, la mimique nous révèle à autrui et nous extériorise au grand jour. Le mensonge demeure à couvert sous l'abri tutélaire d'un discours, et toutes les hypocrisies sociales qu'on a coutume d'appeler « les convenances » s'opèrent sans coup férir sous le mécanisme fallacieux de la plume et du verbe. Mais voyez cet homme qui se compose un visage pour faire croire à des dispositions d'esprit qu'il n'a pas, ou pour dissimuler soigneusement une émotion qu'il éprouve : il manquera son but, et il le manquera d'autant plus sûrement qu'il lui donnera plus d'application. Tel beau diseur nous confondra le dos tourné, qui sera jugé comme un imposteur au simple aspect de son visage ; tel autre éclate d'une joie fort exubérante, mais un rictus à peine esquissé dépose sur sa bouche une imperceptible grimace et cette nuance expressive, faite de rien, nous dit que ce faux heureux vient de « rire jaune ». Aussi bien pourrait-on dire que la parole et l'écriture furent données à l'homme pour lui permettre de mentir, la mimique pour le forcer à se trahir. Courrioles en est averti et, tout en écoutant Ribier, il ne manque pas de le regarder, mettant à profit le « Parle afin que je te voie » de Socrate.

La *dysharmonie de la mimique* est un signe que Ribier présente au suprême degré. Pour se composer un visage placide, il fixe visiblement une partie de ses muscles :

> L'absence absolue de toute expression donnait à sa physionomie un caractère sinistre. Les muscles de son visage étaient complètement immobiles... Cette impassibilité totale ne devait pas se démentir une seconde durant l'interrogatoire... Quand le jeune homme parlait, la bouche remuait d'un mouvement si surveillé que la ligne des lèvres se déplaçait seule, comme si cette partie eût été actionnée par un mécanisme absolument indépendant...

Mais si le centre de la mimique buccale est docile, le centre de la mimique oculaire ne l'est pas autant, et il en résulte une dissociation flagrante :

> L'extrême agilité des prunelles brunes, toujours en train de bouger dans ce masque bistré, comme sculpté dans une matière insensible, bois, cire ou

pierre, donnait l'idée de l'aguet. C'était l'animal traqué, qui tend toute son énergie à ne pas perdre une seule chance d'échapper ou d'attaquer...

Cette dissociation n'est pas rare. C'est qu'il y a chez le simulateur comme une mimique naturelle superposée à l'artificielle, et cette mimique naturelle donne à l'ensemble des manifestations quelque chose d'insolite, en mettant en jeu d'une manière spontanée différents muscles qui participent à l'expression de l'effort, de la crainte, de l'attention, de la fatigue, etc... Au moment où un tel sujet s'efforce de nous donner le change par la contraction voulue de certains muscles, l'attention même qu'il porte à sa comédie et la crainte permanente de ne la jouer qu'à demi sont des causes de perturbation qui viennent modifier le résultat final. Alors, on voit assez couramment un des deux centres mimiques, la bouche, obéir strictement à la volonté, tandis que l'expression vraie se réfugie visiblement dans les yeux.

Qu'on examine un enfant lorsqu'il vient de faire une sottise. Pour dissimuler son inquiétude, il veut imposer à son visage un calme factice, une indifférence d'emprunt. Mais il met à la besogne un soin tellement évident que le moins prévenu ne s'y trompe guère. Ces traits immobilisés en bloc tout autour de ce regard fuyant et inquiet, c'est un aveu formel, c'est une démonstration flagrante de la faute. De même, chez le prévenu, on peut voir une face impassible, et dans cette face impassible un œil où vient se refléter son âme. C'est là que se livre la dernière bataille, dit Mantegazza. C'est l'œil qui est la dernière forteresse où l'expression condense toutes ses forces et reste souvent victorieuse, même après avoir abandonné toutes les autres provinces du visage. Passons.

*
* *

L'*étude des antécédents* mérite de nous arrêter, car le professeur Courrioles y déploie une sagacité qui n'a de pareille que la roublardise de notre assassin.

Le prévenu n'ignore pas la valeur de l'hérédité. Il en use assez à propos :

— D'abord il faut que je vous dise que ma mère a toujours été très nerveuse..... Un matin, vers les six heures, je suis réveillé par un cri. Je la vois qui se tordait en gémissant, les yeux ouverts et tournés en l'air, un bras, le droit, ramené sur la poitrine, comme ceci, l'autre, le gauche, secoué de mouvements convulsifs. J'essaie de lui parler pour la réveiller. Elle ne m'entend pas. Puis elle est devenue immobile, avec un ronflement. Et quand elle a rouvert les yeux, elle ne me reconnaissait pas.

Et Courrioles de tendre un piège :

— C'était une crise hystérique ou comitiale ?

Mais Ribier ne semble pas comprendre. Il glisse sur ces mots techniques. Peut-être qu'un peu poussé, il eût introduit bravement dans sa description la *miction involontaire* et la *morsure de la langue*. Mais il n'y songe pas. Il a parlé du *cri initial* et de l'*apparition nocturne de l'attaque*. C'est bien suffisant pour faire germer dans l'esprit de Courrioles l'idée d'une *épilepsie*. Il répond simplement :

— Je ne sais pas... Cette attaque de nerfs de maman m'a tellement effrayé que j'en ai été malade. J'ai toujours été très nerveux depuis.

Courrioles dispose de nouveaux traquenards :

— Les attaques de nerfs de Mme votre mère ont-elles eu d'autres témoins que vous ?

— Mon père, mais personne d'autre. Elles n'ont jamais eu lieu que la nuit.

— Elles ne remontaient donc pas à l'enfance ?

— Elle m'a toujours dit qu'elle n'en avait eu que trois, et la première à vingt-sept ans.

— Elle savait donc qu'elle les avait eues ?

— Mon père le lui avait appris, car elle ne se rappelait rien au réveil.

Si Ribier n'était pas sincère, il fallait donc qu'il connût l'*amnésie post-convulsive* comme étant une règle Or cette hypothèse ne laissait pas que d'être un peu hardie. Il restait encore la question finale et complémentaire :

— Et elle n'avait aucun autre symptôme nerveux ?

— Elle avait quelquefois des besoins de sommeil impérieux, et qu'il lui fallait satisfaire où qu'elle fût. Elle en sortait avec des maux de tête terribles...

— C'est tout ?

— Non. J'oubliais. Il lui arrivait de garder une attitude très fatigante, indéfiniment, si on ne réveillait pas son attention. Je l'ai vue, ayant levé une carafe pour se servir, demeurer ainsi, la tenant à la main... Sans cela elle était comme tout le monde.

Sans doute il s'agissait là de *vertiges comitiaux*. C'était complet. A en croire ces révélations, Ribier était bien vraiment fils d'épileptique. Mais c'est par ailleurs qu'il sera démasqué.

L'examen du prévenu met en évidence le *caractère insolite de certains symptômes envisagés en eux-mêmes*.

Ecoutons Ribier conter, d'après ses souvenirs actuels, l'épisode du crime, les faits qui l'ont précédé, ceux qui l'ont suivi. Il semble se remémorer sans difficulté l'état d'esprit où il se trouvait quelque temps avant le jour fatal :

— Six mois avant l'affaire de Grenoble je commençai par être triste, sans motif. J'étais chez un bon patron. Je réussissais bien. J'ai eu des maux de tête. Je ne mangeais plus. Je ne dormais plus. Ça s'est dissipé. Pendant la semaine qui a précédé la chose, j'ai éprouvé un sentiment de bien-être extraordinaire. Je disais à un camarade que Grenoble était à moi. Puis un jour, je me suis trouvé en proie à une excitation dont je n'étais pas le maître. Je ne tenais pas en place. Je changeais d'idées malgré moi avec une rapidité qui m'étonnait moi-même. Je me sentais attiré invinciblement par des choses qui m'étaient indifférentes autrefois, le petit verre, par exemple. Cela ne me faisait pas plaisir. C'était un besoin auquel je ne pouvais pas résister C'était comme pour les femmes. J'avais une maîtresse qui n'était presque qu'une bonne camarade. Je me mis à éprouver pour elle une passion que je ne comprends plus aujourd'hui.

Les souvenirs de l'intéressé ne sont pas moins fidèles quand il établit les mobiles du meurtre et en reconstitue la scène :

— C'est pour elle (ma maîtresse) que j'ai commis le crime. J'ai voulu lui donner une montre avec une chaîne, dont elle avait eu la fantaisie un jour, en passant devant la boutique de Jacquin. Jacquin a refusé de me céder le bijou à crédit Je l'ai frappé sans savoir.

— Comment expliquez-vous, si tout s'est passé ainsi, que vous ayez forcé le coffre-fort de l'horloger et mis à part ce qu'il contenait, des bijoux et des valeurs, pour une somme que les documents trouvés chez Jacquin permettent d'évaluer à soixante ou soixante-dix mille francs ?

— On m'a dit cela aussi, qu'une grosse somme avait disparu. J'aurais pu la prendre dans un état d'inconscience. Mais je n'étais pas inconscient à ce moment-là. Je ne le suis devenu qu'à l'hôpital. Je me le rappellerais.

— Vous supposez donc qu'un autre que vous a pris cette somme ?

— Oui, Monsieur le docteur. En lisant les détails de mon procès, vous remarquerez que je suis venu chez le malheureux Jacquin à cinq heures du soir. C'est établi. Les voisins ne se sont étonnés de voir la boutique rester ouverte et sans lumière qu'à huit heures du soir. Entre cinq et huit heures il s'est écoulé du temps. Je suppose qu'un passant est entré. Il a vu le comptoir vide. C'était un voleur, et qui a jugé l'occasion propice pour faire un coup, soit qu'il ait aperçu le corps de Jacquin, soit qu'il ne l'ait pas vu. C'est possible aussi. Je l'avais porté dans la soupente.

— Mais les clefs ? Comment ce voleur se serait-il procuré les clefs, s'il ne les a pas prises sur le mort ?

— Il peut les avoir prises sur le mort. Il peut aussi les avoir trouvées sur le coffre-fort. Qui vous dit que Jacquin, quand il est sorti de l'arrière-boutique au bruit de la sonnette pour venir au devant de moi, n'était pas occupé à serrer un objet dans ce coffre-fort ? Qui vous dit, tout simplement, qu'il n'avait pas laissé son trousseau de clefs dans la poche du veston que l'on a trouvé pendu dans cette arrière-boutique ? A cause de la chaleur, il s'était mis en bras de chemise...

Ainsi Ribier nous dit bien qu'il a « frappé sans savoir », mais il nous donne, aussitôt après, des détails d'une grande précision sur cette période de sa vie mentale, et ces détails ne laissent aucun doute sur la participation de sa conscience, car là où il n'y a pas de conscience il n'y a pas de souvenir. A l'entendre, il semble au contraire que la période postérieure à l'acte soit plongée dans la nuit de l'inconscience la plus absolue :

— A partir de ce moment, jusqu'à ma sortie de l'hospice, tout est comme un rêve dans mon esprit. Mon arrestation, ma prison, le jugement, ce sont des images que j'aurai vues en dormant. Il y a quelque chose entre elles et moi. L'asile, alors, c'est la nuit complète. Et je me retrouve, me réveillant un matin, aussi lucide que je le suis aujourd'hui. Le médecin m'a dit que j'étais devenu fou en prison, et il a fallu m'apprendre ma propre histoire.

Fût-elle sincère, cette *amnésie* est bien mal placée pour être une excuse. Sans doute, lorsqu'un acte ne laisse aucune trace dans le souvenir de son auteur, nous pensons à un *état second*, c'est-à-dire que nous admettons l'existence d'une personnalité parasite substituée à la normale au moment de l'action. Le *nescio* désarme donc la justice lorsque la sincérité de la déclaration est rendue non douteuse par les constatations de l'expertise médico-légale. Aussi l'amnésie apparaît-elle à beaucoup de malfaiteurs comme un procédé commode de simulation. Mais alors la prétendue perte de mémoire ne manque pas de frapper par la bizarrerie de sa distribution. Et c'est justement ce qu'on peut vérifier ici. De deux choses l'une : ou bien Ribier simulait déjà au moment de son internement, auquel cas l'amnésie dont il témoigne aujourd'hui par rapport aux événements de cette époque devient elle-même une amnésie simulée ; ou bien il a traversé vraiment une phase d'inconscience, — ce qui est moins probable, — auquel cas son défaut de mémoire peut être réel, mais n'implique pas un défaut de conscience au moment du meurtre. Si tant est qu'il y ait état second, cet état second ne couvre ni l'interrogatoire actuel ni l'époque du crime.

***

Ce ne sont pas seulement les symptômes envisagés en eux-mêmes qui sont fantaisistes. On observe aussi l'*existence insolite de certains d'entre eux par rapport au tableau clinique vu dans son ensemble.*

Quand, au cours d'un deuxième interrogatoire, Ribier se met à jouer à l'*excitation maniaque*, il présente la *suractivité des associations automatiques* qui est un des traits les plus essentiels de cette affection. La terminaison d'un mot l'amène à prononcer immédiatement un autre mot d'une terminaison analogue par une sorte d'*écholalie*. Il enchaîne constamment ses phrases par *rimes* ou par *assonances* :

— Je vois, Ribier, que vous avez passé une bonne *nuit*.

— Bonne ? Enfin, j'ai dormi, mais j'ai toujours bien de l'*ennui*.

— De l'ennui ? Mais vous voyez bien que personne ne vous veut du mal, puisque l'on m'a chargé de vous examiner. Nous ne voulons que la justice et la *vérité*.

— Je n'ai plus confiance, Monsieur le Docteur. On m'a traité avec trop de *sévérité*.

Tout cela est fort bien, mais ces acrobaties ne cadrent pas avec l'allure du débit. Je dis : « ne cadrent pas », si le prévenu est un vrai maniaque. Cette note insolite est des mieux situées, au contraire, si Ribier est simulateur. Le maniaque fait ce qu'il doit quand il parle par assonances ou quand il enchaîne des calembours ; mais ce phénomène, de par sa nature, est toujours solidaire d'une excitation psychique qui ne souffre pas un colloque à froid, une conversation disciplinée, avec des réponses qui attendent leurs demandes bien patiemment et qui viennent à leur tour quand on les appelle. Non point. Un Ribier maniaque... maniaque à jouer de rimes toute une heure durant, n'a pas tant d'égards pour son partenaire. Chez l'excité maniaque, les idées se pressent et s'associent avec une dextérité remarquable ; la mémoire exaltée réveille une succession prodigieuse de représentations qui passent en courant ; l'imagination décuplée met au jour, sans mesure ni réserve, les conceptions les plus fantastiques et les plus étranges. Aussi le langage témoigne-t-il d'une façon frappante de ce tumulte de l'intelligence. De tels malades ne peuvent parler qu'à la hâte, sans prendre le temps de respirer, sans écouter les questions posées auxquelles le torrent vertigineux de leur discours ne s'accroche qu'accidentellement au hasard des sons ; ils causent jour et nuit, toujours plus vite, comme s'ils avaient peur de ne pouvoir exprimer tout ce qu'ils ont à dire. Il arrive même très souvent que la suite ininterrompue de leurs idées ne trouve pas à se donner carrière. Alors leur langage, ne pouvant suivre cette course effrénée des représentations mentales, se fait elliptique et le discours sans rien perdre de son allure devient décousu. En vertu de son accélération même, il ne procède plus que par bonds, passe sur les liaisons. Le malade bredouille, mange les syllabes, escamote les mots.

Comme nous sommes loin avec cela de ce Guillaume Ribier qui répond à toutes les questions comme un enfant sage et qui fait ses rimes avec la sérénité d'un musard en veine de trouvailles ! Courrioles ne dit rien de cette anomalie. Il n'en pense pas moins, croyez-le bien.

Enfin un dernier signe ne peut laisser de doute sur l'existence d'une simulation : c'est le *manque d'unité des aspects cliniques fournis par deux examens qui se succèdent.*

Lors d'un second interrogatoire, nous venons de voir le bandit se répandre en *associations d'ordre automatique*, comme pour confirmer l'idée qu'il voyait éclore dans le cerveau de l'expert. et combler une lacune à laquelle il n'avait pris garde. Mais ce n'est point tout. Courrioles avait observé chez les excités maniaques un contraste singulier entre l'insensibilité générale d'une part et l'excès de la sensibilité particulière d'autre part. « Un maniaque, à demi nu, erre dans les rues, par un temps glacé, sans s'apercevoir du froid : voilà l'insensibilité générale. — Un bruit très faible, et qui ne vous arrive pas, à vous, sera saisi, par lui, avec une finesse d'ouïe qui traduit, au contraire, une surexcitation extraordinaire de l'organe : voilà pour l'excès de sensibilité particulière. » C'était là le symptôme inédit. l'argument mystérieux du maître. Si Ribier avait fait son apprentissage de fou dans les livres, il était certainement ignorant de ce signe, lequel n'était mentionné nulle part. C'était la souricière dont Ribier ne saurait s'échapper. Pas du tout. Ribier s'échappe :

— Le jour de ce que vous appelez votre accident, il faisait très chaud ?

— Je ne sais pas, Monsieur le Docteur..... Pendant tout le temps qu'a duré ma crise, je n'ai eu ni froid ni chaud.

— Voulez-vous dire que vous aviez les sens comme engourdis, voyons, un peu comme si quelque chose en vous avait dormi ?

— C'est bien cela..... comme si quelque chose avait dormi.

— Vous n'y voyiez plus aussi bien, naturellement ? Vous n'entendiez plus si distinctement ?

— Mais, au contraire. Monsieur le Docteur..... Jamais mon oreille n'a été plus aiguë, jamais mes yeux n'ont été si perçants.....

Voici donc de nouveaux symptômes et des plus précis — qui n'existaient pas hier et qui apparaissent ce soir fort à point. Décidément le tableau prend les caractères certains d'une merveilleuse authenticité..... et c'est pour cela justement qu'il devient suspect. Comme disait très judicieusement l'antiquaire dont parle Courrioles : « Ce qui distingue l objet faux de l'objet authentique, c'est presque toujours que l'objet faux est trop parfait »... Voilà sans doute ce que devait ignorer Ribier.

Je ne voudrais pas affirmer que le secret de l'excellent Courrioles n'est pas éventé. Qu'importe ! Il serait à souhaiter que chacun de nous eût dans son bissac son « signe inédit », pour s'en servir comme d'une pierre de touche qui tranche au vif et en dernier ressort. Ce n'est certes pas le cas ; mais fort heureusement aussi tous les Ribier que nous interrogeons n'ont pas leur Croulebois.

Quoi qu'il en soit, l'examen du prévenu suspect a mis en relief trois faits principaux : *le caractère insolite des symptômes*, leur *groupement hétérogène*, et leur *succession équivoque*. C'est le trépied de la *simulation*.

Tenons nous-en là ; d'autres commentaires n'ajouteraient rien à la vérité de l'exemple. Mais, en terminant, il me plaît de constater que M Paul Bourget nous a montré une fois de plus comment le romancier fait œuvre expérimentale sans cesser d être romancier. Dans sa vivante simplicité, sa nouvelle devient enseignement : elle est une leçon pratique Et si l on veut observer qu'elle traduit une confiance réelle dans la science de l'esprit et le rôle de l'expert, nous dirons qu'elle sert doublement la cause de la psychiatrie.

Informations de la « Chronique »

A quel mal a succombé le poète Regnard ?

Puisqu'il s'agit d'élever une statue à ce dramaturge trop oublié, le sculpteur pourrait rappeler sur un des bas-reliefs les circonstances de sa fin. La tâche, il est vrai, ne serait pas aisée.

A entendre les uns, Regnard aurait terminé ses jours par le suicide, miné par le chagrin. Pour qui a lu les biographies du joyeux épicurien, l'hypothèse n'est pas un seul instant soutenable.

D'autres disent qu'il aurait succombé, au retour d'une partie de chasse, après avoir commis l'imprudence, étant en sueur, de boire un grand verre d'eau glacée (1). Le premier de sa vie, sans doute ?

La version suivante nous semble la plus vraisemblable et nous nous y tenons, jusqu'à plus ample information.

Regnard était fort replet et grand mangeur. Se sentant incommodé d'un reste d'indigestion, il lui prit envie de se purger de sa propre ordonnance, mais d'une façon fort extravagante. Il était à sa campagne de Grillon ; il demanda à l'un de ses paysans quelles étaient les drogues dont il composait les médecines de ses chevaux ; le paysan les lui nomma. Regnard sur-le-champ les envoya chercher à Dourdan, s'en fit une médecine et l'avala le lendemain. Il en mourut.

Ce qu'il devint après sa mort ? Oyez et frémissez !

On inhuma le cadavre dans l'église Saint-Germain de Dourdan, sa paroisse, au milieu de la chapelle de la Vierge. L'épitaphe fut courte ; au répertoire des décès, un vicaire écrivit ces seuls mots :

Monsieur Jean-François Regnard, garçon, fameux poète.

Et ce fut toute l'oraison funèbre de celui qui avait écrit *le Joueur*, *les Ménechmes* et *le Légataire universel !*

Plus tard, beaucoup plus tard, sous le second Empire, on faisait des réparations à l'église de Dourdan. Un soir, les maçons, au moment de quitter le travail, mirent à découvert un squelette d'homme. Avant qu'on fermât les portes, des gamins qui jouaient sur la place s'introduisirent curieusement dans l'église et avisèrent, au milieu des plâtras, les ossements dérangés par la pioche. Les grands s'amusèrent avec les longs tibias ; mais les petits eurent peur d'un beau crâne qui montrait toutes ses dents et auquel adhérait encore une épaisse et longue chevelure. Un mauvais garnement, pour les taquiner, les poursuivit, en traînant ce crâne par les cheveux, jusque sur le perron du portail. Là, rebondissant de marche en marche, le crâne se brisa et se mêla par morceaux aux décombres entassés.

C'était la tête de Regnard (2) !

Sic transit gloria mundi.

(1) *Intermédiaire*, 1877, p. 261.
(2) *Le Temps*, 24 avril 1907 (article signé T. G.).

Comment N. Lemercier renonça à la médecine.

Népomucène LEMERCIER ! Ce nom ne dit pas grand'chose à la génération présente, et il faut quelque courage pour l'exhumer (1). Il jouit, cependant, de son vivant, d'une notoriété considérable, cet auteur dramatique d'un génie précoce — il eut une tragédie jouée au Français à l'âge de 14 ans ! — qu'une princesse avait tenu sur les fonts baptismaux.

D'une curiosité toujours en éveil, l'enfant prodige, après ces premiers essais littéraires, voulut faire de la peinture et suivit les cours du célèbre David ; puis il eut la velléité d'aborder les études médicales ; mais il ne tarda pas à y renoncer et voici dans quelles circonstances (2).

Au milieu de ses études anatomiques, il s'éprit d'une jeune femme d'un éclat de beauté incomparable. Un jour, assis près d'elle, il se sent tout à coup le jouet, la proie de la plus étrange fascination. Sa science d'anatomiste le poursuivant près d'elle, son regard devient comme un scalpel. Malgré lui, l'œil fixé sur ce cher visage, il le dépouille de son teint, de sa fraîcheur ; malgré lui, il cherche, il suit sous ces chairs éclatantes le jeu des fibres, des muscles, des nerfs ; il les dissèque ; il fait de cette tête charmante une tête de squelette.

Epouvanté, il veut chasser cette vision et s'enfuir ; mais, à peine revenu, le lendemain, en face de celle qu'il aimait, cet infernal travail de dissection recommence. Alors, saisi de rage, il jette là cette affreuse science qui tuait l'amour en lui et consacre ses ressentiments dans le poème de *Panhypocrisiade*, en les prêtant à Copernic :

Je n'ai trouvé dans l'homme, au grand jour dépouillé,
Qu'un labyrinthe obscur où je me suis souillé.
J'ai reculé, j'ai fui ce néant de moi-même,
Et, me réfugiant dans la raison suprême,
J'ai repoussé cet art qui m'offrait trop souvent
L'aspect de l'homme éteint dans l'homme encor vivant.

Deux collaborateurs, inconnus, de Tarnier.

Dans le remarquable éloge de TARNIER qu'a lu, avec tant de chaleur communicative, tempérée d'une émotion qu'on sentait sincère autant que vibrante, le professeur PINARD, le jour de la séance annuelle de l'Académie, nous cueillons une anecdote qui a eu pour nous et aura, nous l'espérons, pour la plupart de nos lecteurs, l'attrait d'une révélation. Voici en quels termes l'orateur a conté dans quelles circonstances Tarnier imagina le forceps qui porte son nom.

Pendant l'hiver de 1874-1875, un accoucheur de la Rochelle, PROS, vint montrer à Tarnier un forceps muni d'un appareil à tractions mécaniques, qu'il venait d'imaginer et de faire construire. Je vois encore mon Maître, pensif, après cette visite ; puis je l'entends me dire, après quelques instants : « Je vais travailler pour faire construire le forceps que je rêve ». Le Dr BERTHAUT, cousin et ancien interne de Tarnier, a donc eu raison d'écrire que cette visite de Pros à Tarnier avait eu une importance considérable et des conséquences imprévues (3).

De suite il se met au travail, et, pendant des années, tous les jours, et bien souvent dans la nuit, il cherchera la solution du problème qu'il s'est posé.

---

(1) Il vient de paraître un ouvrage de M. Maurice Souriau, consacré à ce personnage.
(2) D'après Legouvé, *Soixante ans de souvenirs*.
(3) J. BERTHAUT, *Tarnier et le forceps*, 1903.

Il eut la chance inestimable de trouver deux collaborateurs qui l'aidèrent puissamment : un grand artisan et... un colonel d'artillerie Quand j'aurai dit que le grand artisan s'appelle COLLIN, je n'étonnerai personne dans notre compagnie, dont tant de membres ont eu recours, et jamais en vain, au talent génial du grand constructeur. Mais comment comprendre qu'un colonel d'artillerie, passant ses journées au Comité de la rue Saint-Thomas-d'Aquin, à la recherche de projectiles de plus en plus meurtriers, et qui devait augmenter la puissance de l'artillerie en la dotant de la règle qui porte son nom — *règle Voilliard*, 1880 — comment comprendre, dis-je, qu'un homme, passant toutes ses journées à chercher le moyen de détruire le plus d'existences humaines, pût consacrer toutes ses soirées à l'élaboration d'un instrument destiné à sauver le plus d'enfants possible ? C'était lui qui faisait les dessins, les épures, les calculs géométriques, etc, etc. Et j'ai hâte d'ajouter que le colonel VOILLIARD n'accomplissait pas cette besogne exclusivement pour être agréable à *son cousin Stéphane* — comme il avait l'habitude de l'appeler — mais encore avec autant d'amour que d'ardeur ! Il escomptait avec bonheur, avec enthousiasme, l'atténuation des souffrances chez les mères, les vies sauvées chez les enfants...!

Cette trinité en marche — Tarnier, Collin, Voilliard — va faire de nombreuses étapes. Trente modèles furent dessinés, trente modèles furent construits, avant que Tarnier ait pu, enfin, donner aux accoucheurs le *forceps français* qui porte aujourd'hui si justement son nom.

C'est une nouvelle et grande conquête que nous lui devons !

Nous nous plaisons tout particulièrement à détacher cet autre passage, où l'éminent académicien rend un hommage mérité au talent artistique de son collègue RIBEMONT-DESSAIGNES, qui serait devenu un sculpteur de tout premier rang, s'il n'avait préféré conquérir la maîtrise dans l'art obstétrical.

Parlant du buste de Tarnier, œuvre de Ribemont qui se trouve à l'Académie de médecine, M. Pinard s'exprima en ces termes :

Je ne chercherai point à esquisser ses traits. Son buste, que je revois tous les mardis, avec une émotion dont la douceur ne s'atténue point, nous le fait revivre mieux que je ne saurais le faire. En le regardant, nous sentons que notre collègue RIBEMONT-DESSAIGNES a mis non seulement tout son talent, mais encore toute son âme dans la reproduction de la figure de son Maître, que nous retrouvons tel qu'il fut dans la vie, avec son air de douceur, de finesse et de bonté.

Dût la modestie de Ribemont en souffrir, nous avons été heureux de voir ainsi publiquement proclamer, par un homme d'un goût aussi éclairé que le professeur Pinard, les qualités d'artiste qui distinguent le savant accoucheur de Beaujon, et qu'il dérobe si jalousement à notre admiration.

Habent sua fata libelli !

Il fut un temps où l'on jouait beaucoup à la paume. La forme comme la matière de la raquette primitive varièrent quelque peu ; elle fut ronde ou carrée, garnie d'un treillage de corde ou d'un fond de parchemin. Ce fut le cas surtout pour la longue paume, et la raquette ainsi constituée s'appela « battoir » (1).

L'emploi du parchemin s'en accrut singulièrement, et, à défaut de neuf, les paumiers raquetiers se rabattirent sur le vieux : plus d'un manuscrit précieux y trouva une fin déplorable « J'ai ouï dire à M Chapelain, conte SAINT-EVREMOND (2), qu'un de ses amis avait joué à la longue paume avec un battoir sur lequel se lisaient des fragments des *Décades* de Tite-Live que nous n'avons point, et que ces fragments venaient d'un apothicaire qui, ayant eu en don des religieuses de Fontevrault plusieurs volumes en parchemin du même auteur, les avait vendus par ignorance à un faiseur de battoirs. »

(1) Arthur CHRISTIAN, *Paris d'autrefois : Art équestre et sports*, p. 192.
(2) SAINT-EVREMOND, *Œuvres mêlées* ; Londres, 1708, t. VI, p. 128.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Bureau de l'Académie de médecine, pour 1909.

Dans sa séance du 22 décembre, l'Académie de médecine a procédé au renouvellement d'une partie de son bureau pour l'année 1909. A l'imposante majorité de 70 voix sur 72 votants, dont un bulletin blanc, le professeur Dieulafoy a été élu vice-président de la docte compagnie : il sera donc, selon l'usage, président en 1910. L'Académie ne pouvait faire un meilleur choix. Le président de l'an prochain est l'éminent chirurgien Léon Labbé.

Par acclamation, M. Weiss, de la section de physique, a été choisi comme secrétaire annuel. en remplacement du très sympathique Dr Troisier, qui avait manifesté l'intention de se retirer à l'expiration de son mandat de deux ans, accompli à la satisfaction générale.

MM. Hagnan et Porak ont été élus, dans la même séance, membres du Conseil de l'Académie,

Cours et Conférences de l'École de psychologie pour l'année 1909 (9e année).

La neuvième séance de réouverture des cours aura lieu le lundi 11 janvier, à 5 heures, sous la présidence de M. Doumer, député de l'Aisne, ancien ministre.

ORDRE DU JOUR :

1° Dr Bérillon : Le programme de l'École de psychologie ;

2° M. Scie-Ton-Fa, docteur en droit : L'évolution de l'esprit militaire en Chine;

3° Allocution de M. Doumer.

Nouveaux journaux.

A partir du 1er novembre est publiée à Lyon une nouvelle revue mensuelle de chirurgie, ayant pour titre : *Lyon chirurgical.*

La rédaction comprend tout le corps chirurgical universitaire ou hospitalier de l'Ecole de Lyon. Le *Lyon chirurgical* donne une physionomie exacte et complète du mouvement chirurgical de l'école lyonnaise.



Vient de paraître le premier n° du *Recueil médical* (octobre), rédigé par les Drs Hélouin et Desesquelle ; du *Cri,* médical et littéraire... et ce n'est pas tout !



Nous est également parvenu le premier numéro du journal *le Médecin de campagne,* archives de médecine rurale, organe spécial des médecins de campagne. Le programme en est des plus intéressants et nous souhaitons longue vie et prospérité à notre nouveau confrère.

Échos de la "Chronique"

L'Ecole de Médecine de Poitiers.



1. Dr DELAUNAY. — 2. Dr FAIVRE. — 3. Dr MALAPERT. — 4. Dr PETIT. — 5. Dr CHRÉTIEN. — 6. Dr ROLAND. — 7. Dr DELMAS. — 8. Dr L. POULIOT. — 9. Dr BEAUCHANT.

La caricature ci-dessus, dont nous devons communication à un des maîtres qui y figurent, est l'œuvre d'un jeune étudiant en médecine, M. G. CHEVALIER. Voici en quels termes notre obligeant et distingué correspondant veut bien présenter ses collègues aux lecteurs de la *Chronique* :

« Dr DELAUNAY, Directeur de l'Ecole de médecine : dictionnaire vivant et complet des sciences médicales, qui se laisse très obligeamment feuilleter et qui donne toujours la référence demandée.

« Dr FAIVRE, professeur de clinique médicale : travailleur obstiné et grave, sans aucune parenté avec le dessinateur du même nom.

« Dr CHRÉTIEN, professeur de clinique chirurgicale, ancien interne, agrégé : a préféré être le premier à Poitiers que le second à Rome.

« Dr DELMAS, professeur d'anatomie : démontre que la rigidité anatomique n'est qu'un aspect et anime les pièces les plus profondément injectées.

« Dr ROLAND, professeur de clinique obstétricale : a remplacé Durandal par un forceps et le cor par l'insufflateur de Ribemont.

« Dr MALAPERT, professeur de pathologie externe, ancien interne : très grand pourfendeur de ventres, pour le bénéfice de ses clientes.

« Dr PETIT, professeur d'histologie : aime la science qu'il enseigne

autant que la vie, parce qu'il a su les comprendre et les rendre attrayantes.

« Dr BEAUCHANT, professeur d'anatomie pathologique, ancien interne : aime les recherches fines et délicates, par analogie de goût et d'esprit.

« Dr POULIOT, professeur suppléant, ancien interne de Merklen et de Boissard : par suite un fier accoucheur, plein de cœur. »

Pour les buveurs d'eau.

Il paraît que M. TAFT, le nouveau président des États-Unis, ne boit que de l'eau. Et il entend faire du prosélytisme, car il aurait, nous dit-on, décidé que, durant toute sa présidence, il ne serait servi ni vin ni liqueur dans les dîners officiels qu'il donnera.

Quelle mare à canards va devenir la Maison Blanche !

Au fait, ignorez-vous peut-être de quels « cauards » il s'agit en l'espèce ?

L'anecdote suivante, que nous empruntons à un journal du soir (1), va suffisamment vous renseigner, pour nous dispenser de vous donner l'explication que vous êtes en droit d'exiger.

Un Anglais et ses trois filles s'installaient, ces jours derniers, dans un bouillon moderne, voisin de la gare de l'Est.

L'Anglais consultait la carte et semblait ne trouver aucun plat qui lui plût, quand il entendit une voix tonitruante annoncer à la caisse :

— Quatre canards !

— Donnez-moi aussi quatre canards, dit-il au garçon qui le servait.

— Pas de canard aujourd'hui, Monsieur, répondit le garçon. Si vous voulez choisir autre chose ?

Du fond de la salle, une autre voix s'éleva :

— Et trois canards au six !

L'insulaire se fâcha.

— Je veux du canard ! Pourquoi ces préférences ?

Le patron de l'établissement eut toutes les peines du monde à lui faire comprendre que le plat demandé ne figurait pas au menu et que les canards, en langage de restaurant, sont des clients qui ne boivent que de l'eau. On les signale à la caisse pour qu'ils payent dix centimes de supplément.

Un évadé de la médecine : Emile Cazelles.

Emile CAZELLES, ancien conseiller d'Etat, ancien Directeur de la Sûreté générale, qui vient de mourir presque octogénaire, avait été interne en médecine des hôpitaux. Il avait été reçu docteur avec une thèse sur *l'autoplastie*, dont Péan lui avait fourni les matériaux, qu'il avait recueillis dans le service clinique de Denonvilliers. Cazelles avait de bonne heure renoncé à l'exercice de notre art, pour se consacrer à l'étude et à la propagation des idées évolutionnistes. Il avait été un des premiers traducteurs de Stuart Mill et l'un des vulgarisateurs en France de ses doctrines.

---

(1) *La Presse*, 28 oct. 1908.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le trac des coiffeurs. — M. le Pr Régis vient d'attirer l'attention sur une phobie professionnelle des coiffeurs, analogue au « trac des chanteurs », et qu'il propose pour cela de dénommer le « trac des coiffeurs ».

Le malade qu'il a présenté à la *Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux* est un homme de trente ans, sans hérédité nerveuse, d'une impressionnabilité très grande, qui exerce la profession de coiffeur. Il y a deux ans et demi, après avoir rasé toute la matinée et très fatigué, il eut dans la main un léger tremblement, perçu par un client qui lui en fit la remarque. Il en éprouva une émotion très vive. A partir de ce moment, appréhension émotive de trembler en rasant ce client, puis d'autres, et production du tremblement sous l'influence de cette crainte même.

C'est ainsi que s'est constituée chez le malade une phobie professionnelle, devenue aujourd'hui une obsession continue et des plus angoissantes, qui lui rend impossible, surtout à certains moments, l'exercice de son métier. M. Régis a observé trois autres coiffeurs, atteints de la même obsession phobique, dont deux frères, qui se contagionnèrent l'un l'autre.

Il s'agit là d'une phobie professionnelle, à base de timidité, d'appréhension, telle qu'on l'observe, entre autres, dans ce qu'on a appelé le trac des artistes. (*Bulletin médical*, 2 décembre 1908.)

Le Bal de l'Internat. — Les internes ont donné avant-hier soir leur bal annuel, à Bullier.

Ivry avait ressuscité le cortège d'une adoration païenne. *Necker* glorifiait la conquête de l'air Parmi des figurants aussi confu s que tumultueux, où il est assez difficile de démêler la poésie chevauchant Pégase, les Walkyries sur leurs coursiers, les sorcières sur leurs balais, vagues ancêtres de l'aviation, on applaudissait à l'aéroplane de Wilbur Wright, toutes ailes déployées, et au voyage des cloches parties pour Rome dans leurs robes de bronze, ainsi qu'au défilé de toute l'humanité couverte de plumes. L'iconoclaste de la *Charité* racontait on ne sait quel crime assez mystérieux depuis la conception jusqu'à l'expiation ; l'*Hôtel-Dieu* menait Charcot au pôle, *Pourquoi-Pas* ? pingouins, ours blancs ; tandis que *Lariboisière* épuisait la « psychologie » du rein. A *Cochin*, Meg s'était bornée — et c'était bien suffisant — à inviter ses bons amis au souper du Vert-Logis. Au surplus, grand succès d'estime pour Borderel le Campagnard et Leydet le Platonique.

(*L'Eclair*, 23 décembre 1908.)

Buveurs de sang. — Il existe une peuplade, les Tasaï, qui se nourrit encore d'une façon absolument barbare. Ces hommes boivent du sang chaud. Ils font une incision sur la nuque d'un mouton et sucent le sang. Quand ils veulent s'accorder un régal plus raffiné, ils mélangent à ce sang un verre de lait !

Une bonne recette pour les palais blasés.

(*Roman et Vie*, 20 nov. 1908.)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

De l'influence de la conception et des opérations subséquentes sur la valeur du produit. — Permettez-moi de soumettre aux lecteurs de la *Chronique médicale* la question suivante :

Je crois que la fonction de la génération est une fonction qui, comme toutes les autres, se perfectionne par la pratique. Nos confrères pourraient-ils nous dire : 1° si, à leur avis, le premier-né a — dans la majorité des cas — la même valeur physique et intellectuelle que les autres enfants ? 2° quelle importance il faut attribuer à la valeur du produit suivant la manière dont se sont effectués différents ordres de phénomènes : copulation, fécondation, grossesse, accouchement, allaitement ?

La question est fort complexe. Mais si chacun disait, à cet égard, ce qu'il a observé dans sa pratique, on arriverait peut-être à quelques précisions, sur des sujets qui nous en présentent fort peu à l'heure actuelle.

Dr Chervin.

Accouchements par la voie rectale. — Deux chirurgiens de Paris, Louis et Chœupin, dans une thèse de 1754, *de partium externarum generationi inservientium in mulieribus naturali, vitiosa et morbosa dispositione*, citent une femme qui n'avait ni vulve ni vagin et rendait le sang menstruel par l'anus. Son accouchement amena la déchirure du sphincter. Le Dr Lefébure de Saint-Ildephont, qui rapporte ce fait dans le *Journal encyclopédique* de mai 1775 (p. 147), l'appuie d'observations semblables, dues à Petit, à Grotius (sans références bibliographiques), et à l'abbé de la Roque, auteur d'un *Journal de médecine* (in-12, 1683-1686).

Le fait est-il très rare ?

H. Duval.

L'absinthe, boisson ; de quand date-t-elle. — Voici le texte le plus ancien dans lequel nous l'ayons rencontrée, ou plutôt qui ait été mentionné par M. Ch. V. Langlois ; il est du xiiie siècle et se trouve dans l'ouvrage de cet historien, intitulé : *La Société Française au XIIIe siècle*, édition 1904, p. 158 :

« Après les salutations : « Seigneur, dit Pierre Gui, ne voulez-vous pas prendre un peu de bonne *absinthe* ? Nous voici au mois de mai et c'est le moment d'en boire. » Guillaume se fit donner sa coupe qui était grande (elle pesait cinq marcs d'argent), belle et niellée (la façon valait bien autant), et but ; puis il l'offrit à son hôte... »

Mais ne buvait-on pas de l'absinthe déjà chez les Grecs ? J'ai comme une vague idée de l'avoir lu quelque part.

L. R.

Le TONOMÈTRE *de l'abbé Vogler.* — Un certain abbé Vogler aurait inventé un instrument, dont il serait peut-être intéressant de retrouver

le mécanisme. L'abbé Vogler était « maître de la chapelle électorale de Bade et auteur de la *Théorie musicale* » (1). L'appareil avait été exécuté par le sieur STAUDINGER, de Manheim. Cet instrument fut présenté à l'Académie royale des Sciences, avec le nouveau *Système musical* de l'auteur.

Au moyen de ce *tonomètre* et de ce *système*, « les proportions musicales, si abstraites jusqu'ici, deviendront *sensibles*, *visibles* et *palpables*, etc. (2) »

Il y a, peut-être, là pour votre collaborateur, le Dr NATIER, matière à une attachante réponse. ALIQUIS.

Le Pourpre épidémique au XVIIe siècle. — A la suite des Croisades, la peste et la lèpre se révélèrent en de véritables pandémies, qui dévastèrent et affolèrent les populations de France et des pays voisins. Une troisième maladie épidémique fit également son apparition vers le XVIIe siècle, sous le nom de *Fièvre pourpreuse*.

Cette fièvre maligne (*le Pourpre*) était ainsi désignée, parce que le corps des malades se couvrait de petites suffusions sanguines intradermiques, de couleur pourpre, analogues aux piqûres de puce, de punaise ou de petite vérole.

« CRUGER, lisons-nous dans FURETIÈRE, fait consister la cause de cette maladie dans une pourriture produite par la fermentation des particules sulphureuses salines du sang le plus volatil, ce qui fait la coagulation et la dissolution tout ensemble, c'est-à-dire la pourriture. La corruption devient si grande que l'on est obligé d'*enterrer les corps auparavant le service* et de brûler des bois odoriférants dans les églises et les rues. »

De nos jours, JACCOUD rapproche le pourpre du scorbut et le désigne sous le nom de *Purpura hemorragica*.

HARDY, dans le *Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques* (1881), émet la même opinion : « On a cité, dit-il, des cas de *purpura hémorragique*, se développant d'une manière presque épidémique dans les camps, dans les casernes, dans les hôpitaux et sur des vaisseaux, par suite de l'encombrement ou de l'usage d'aliments peu nutritifs ou trop anciens ; mais dans ces circonstances, *il s'agirait bien plutôt du scorbut que du purpura.* »

Les lecteurs de la *Chronique médicale* pourraient-ils nous fixer sur la vraie nature du *pourpre* ? C'est un point rétrospectif de pathologie générale qu'il serait intéressant d'élucider. S'agit-il de scorbut ou de purpura hémorragique ? Ces deux affections, dues à la misère physiologique (famélisme, encombrement, etc.), sont-elles deux entités morbides distinctes, ou les manifestations plus ou moins intenses d'un même processus pathologique ?

Rappelons, incidemment, que le poète Jean ROTROU mourut du *pourpre épidémique*, le 28 juin 1650, dans sa ville natale de Dreux, alors cruellement éprouvée par une épidémie de fièvre pourpreuse.

Ce grand cœur, accouru de Paris, espérait enrayer l'épidémie, en imposant à ses concitoyens d'énergiques mesures sanitaires ; mais il mourut au champ d'honneur, promptement terrassé par le mal qu'il voulait combattre. Dr BONNETTE (Dreux).

(1) *Archives historiques*, 1890-91, p. 152.
(2) *Journal des Savants*, 1782, p. 165-168.

Réponses

L'imagination de la mère peut-elle agir sur le fœtus ? (XV, 89, 265, 443). — Cette question, posée par la *Chronique médicale*, a déjà suscité de nombreuses réponses. Je n'ai pas l'intention de réveiller cette discussion, et ne vous apporte ni observation personnelle, ni nouvelle hypothèse. Je viens seulement vous signaler un document curieux (1) : un cas de nœvus congénital, annoncé à la population de Valenciennes par voie d'*affiche officielle*.

Ce mode de publicité appliqué à un fait médical de cet ordre est assez inattendu pour mériter l'attention. Il s'agit d'une affiche de l'époque révolutionnaire annonçant la naissance d'un enfant qui présente, sous le sein gauche, un bonnet de la Liberté en relief et en *couleur* (c'est donc un petit angiome artériel *rouge* et non pas une tache violacée), et accordant un secours de 400 livres à la mère qui a donné ainsi une preuve manifeste de « l'attachement intime » qu'elle portait aux signes sacrés de la Liberté.

Voici la teneur de cette affiche, qui est actuellement chez M. Lemasle, le libraire du quai Malaquais (2). Elle est du format in-folio et porte, comme en-tête, la vignette révolutionnaire classique (bonnet phrygien entouré d'une couronne de chêne au centre de rayons).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Valenciennes, le 13 nivôse an III de la République une et indivisible.

Les représentants du peuple Roger Ducos et J.-B. Lacoste, près les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et des départements frontières :

Vu la pétition de la citoyenne Magdeleine Bouché, épouse de J.-B. Mercier, volontaire au 1er bataillon du Nord,

Et vu le rapport du général Jacob adressé au Comité de Salut Public,

Considérant que la nommée Mercier vient d'accoucher à Landrecies d'une fille portant sous le sein gauche le *Bonnet de la Liberté* en couleur et en relief ;

Considérant que le phénomène dont la fille de la citoyenne Mercier offre le premier exemple, prouve non seulement que la nature aime à marquer de son sceau le règne de l'indépendance, mais encore atteste l'attachement intime que la mère de cette enfant porte aux signes sacrés de la Liberté,

Arrêtent que le receveur du district du Quesnoy payera à la citoyenne Mercier la somme de 400 livres à titre de secours provisoire.

Signé : R. DUCOS, J.-B. LACOSTE

(1) Il y a été déjà fait allusion dans la *Chronique* même, du 1er octobre 1902, p. 640. Nous avions, du reste, grâce à l'obligeance de son propriétaire, M. LEMASLE, le document entre les mains, quand nous est parvenue la lettre de notre correspondant. Nous ne l'en remercions pas moins de sa précieuse communication, qui nous a évité la peine de recopier la pièce dont nous donnons un *fac-simile* réduit.

(2) Nous croyons savoir qu'elle est déjà vendue, mais on peut y aller voir pour plus de sûreté.



Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.

A Valenciennes le 13 Nivose, l'an 3e. de la République Française, une & indivisible.

LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Près les Armées du Nord, de Sambre & Meuse & Départemens Frontières.

Vu la pétition de la Citoyenne Magdelaine BOUCHÉ, Epouse de J. B. MERCIER Volontaire au 1er. Bataillon du Nord, chargée de plusieurs Enfans, qui n'échapa qu'avec beaucoup de peine à la férocité des Autrichiens lors du 1er. siége de Valenciennes; laquelle vient d'acoucher à Landrecies d'une Fille, portant sous le sein gauche le *BONNET DE LA LIBERTÉ*, en couleur & en relief, dont la pétition nous a été renvoyée par le Comité de Salut Public.

Vû le rapport du Général divisionnaire JACOB, qui a été par nous chargé de vérifier ce dernier fait.

Considérant qu'il résulte du rapport du Général JACOB, qu'il est constant que la Fille dont vient d'acoucher la Citoyenne MERCIER, porte sous le sein gauche le *BONNET DE LA LIBERTÉ*, en couleur & en relief.

Considérant que le Peuple Français n'a brisé ses antiques idoles que pour mieux honorer les vertus; que le jour de la Liberté en dissipant les ténèbres mensongères du fanatisme rend tout leur éclat aux œuvres de la Nature, qui s'est plûe pendant le cours de notre Révolution à nous prodiguer ses bienfaits, que si les miracles inventés par l'imposture sacerdotale, étoient acceuillis par l'ignorance & la sottise, il n'appartient qu'aux esprits éclairés & à la Raison d'observer attentivement les prodiges variés du Moteur secret de l'univers.

Considérant que le phénomène dont la fille de la Citoyenne MERCIER offre le premier exemple, prouve non seulement que la nature aime à marquer de son sceau le regne de l'independance, mais encore atteste l'attachement intime que la Mère de cette enfant porte aux signes sacrés de la Liberté.

Arrêtent que sur le vu du Présent Arrêté, le Receveur du District du Quesnoy payera a la Citoyenne MERCIER, la somme de quatre cent livres, à titre de secours provisoire.

Arrêtent en outre que le présent Arrêté sera adressé au Comité de Salut Public & d'Instruction Publique de la Convention Nationale.

Le présent Arrêté sera imprimé & affiché.

Signé, ROGER DUCOS & J. B. LACOSTE

Pour copie conforme.

GROSLEY, *Secrétaire.*

A Valenciennes, de l'Imprimerie du Républicain J. PRIGNET, près la Grande Place.

UNE CURIEUSE AFFICHE RÉVOLUTIONNAIRE.
(Communiquée par le libraire LEMASLE.)

Un nœvus patriotique, célébré par voie d'affiche officielle, est probablement un fait unique et mérite d'être signalé.

L'enfant fut-il l'objet d'un rapport médical ? Nos confrères de Valenciennes pourraient peut-être fournir à cet égard des renseignements complémentaires.

Il serait à désirer que la Faculté de médecine pût se rendre acquéreur de cette pièce qui, curieuse à plusieurs points de vue, a sa place marquée dans un musée de l'Histoire de la médecine.

Dr G. DURANTE.

La désinfection des lettres ; de quand date-t-elle ? (XV, 464). — En réponse à cette question, je crois bon d'extraire le passage suivant d'un travail que j'ai publié voilà quelques années (1) :

« Je dois au Dr L. Sambon communication de diverses photographies du plus haut intérêt. . Elles se rapportent à des objets trouvés au lazaret de Venise... et qui furent exposés à Rome... en 1894, lors du 11e congrès international de médecine.

«... L'appareil suivant est une sorte de presse portant un grand nombre de lames verticales. Celles-ci, lorsqu'on abaisse la vis, passent à travers une plaque métallique, percée de trous correspondant à chaque lame. De nos jours, on perfore les lettres et documents, avant de les soumettre aux vapeurs désinfectantes. Nul doute que ce curieux appareil n'ait servi au même but.

« D'après Frari (2), c'est en 1493, à Venise, qu'on commença de désinfecter les lettres et papiers de toute nature provenant de localités infectées ou suspectes. On ouvrait et on étalait les lettres, puis on les soumettait à des fumigations, ou bien on les lavait au vinaigre. Plus tard, on s'est contenté de les transpercer avec des pointes acérées avant de les désinfecter. La désinfection par la chaleur semble n'avoir été adoptée que vers 1835, en Autriche : on les soumettait à une température de 60 à 65° ; puis on les exposait aux vapeurs de soufre et de nitre, dans des fourneaux construits à cet effet. Frari donne la description d'un appareil à désinfection par le chlore. »

La presse perforante dont il est question ici et dont j'ai donné une figure, a été trouvée au lazaret de Venise avec d'autres objets, dont un casque en toile cirée datant du XVIIe siècle ou des premières années du XVIIIe siècle. On peut assigner la même date approximative à la presse perforante.

Il n'est même pas improbable que tous ces objets, dont j'ai donné des figures, remontent à la grande épidémie de 1630.

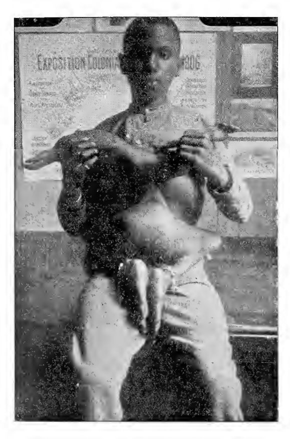
Prof. R. BLANCHARD.

Monstres hétéradelphes (XV, 430). — Je lis, dans un des derniers numéros de votre intéressante revue, un article sur les curiosités tératologiques. Permettez-moi de vous signaler un cas personnel

(1) R. BLANCHARD, *Notes historiques sur la peste*, in *Archives de Parasitologie*, III, p. 589-643 ; cf. p. 610-611.

(2) A. A. FRARI, *Della peste et della pubblica amministrazione sanitaria*. Venezia, in-8 ; de CXLIX-XVIII-966 p. et une planche, 1840 ; cf. p. 422, en note ; p. 730, 734, 738, 741, pl. I, fig. 1-4.

d'hétéradelphie, que j'ai publié dans le *Marseille médical*, 1906, n° 21, et dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon* de



Un Monstre double Hétéradelphe,

observé à l'Exposition Coloniale de Marseille par le Docteur G. Monteux
(Parasite vu de dos, les membres supérieurs relevés par l'Autosite.)

Cliché de l'auteur.

1906. J'ai aussi observé un cas d'hétéradelphie chez le chat. MM. Jarricot et Lesbre en ont fait le sujet d'une communication importante à la Société des sciences vétérinaires de Lyon.

Dr G. Monteux (Marseille).

G. Sand aux Feuillantines (XI, 427, 487, 522, 589 ; XV, 715). — Dans votre très intéressante étude sur Sardou (page 715 de la *Chronique médicale* du 15 novembre), je lis ceci :

« Dans cette même lettre, il mettait en doute l'assertion d'un de nos collaborateurs, relative à l'impasse des Feuillantines, qu'il avait

habitée de 1850 à 1852, et où G. Sand vint beaucoup plus tard, vers 1868 ou 69. »

Au cours de mes 2e et 3e années d'Internat, 1865 et 1866 (Hôtel-Dieu et Pitié), j'habitais rue des Feuillantines, 74 ; et George Sand habitait dès lors la même rue, plus haut, vers la rue Saint-Jacques, et du côté opposé au mien (nos impairs).

Son appartement devait être situé, à peu de chose près, en face de l'entrée de l'ancienne impasse où avait logé Victor Hugo.

Je n'affirmerais pas que G. Sand fût déjà installée dans la rue Claude Bernard actuelle, lorsque j'y arrivai en 1865 ; mais je suis sûr qu'elle y était en 1866, année, si je ne me trompe, de la première représentation du *Marquis de Villemer* à l'Odéon.

L. MONOD.

L'Apithérapie (XV, 660). — Un des derniers numéros de la *Chronique Médicale* cite comme une nouveauté l' « apithérapie » — ou traitement des maladies rhumatismales par la piqûre des abeilles. Je me rappelle, à ce sujet, qu'il y a une quinzaine d'années, ma mère, ayant essayé sans succès tous les traitements connus contre un rhumatisme articulaire noueux dont elle souffrait, entendit parler de cette méthode, préconisée par un médecin de Vienne (Autriche). Elle le consulta par correspondance, et sur ses conseils elle se soumit, pendant plusieurs mois, à un traitement fort douloureux, qui consistait à se faire piquer tous les matins par quatre ou cinq abeilles sur les poignets, les chevilles, etc.

J'ai à peine besoin d'ajouter que ce fut sans le moindre résultat, — ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que ce traitement soit absurde : le médecin autrichien affirmait, avec une sincérité que rien ne m'autorise à mettre en doute, en avoir obtenu des résultats appréciables.

W. S.

— Si vous publiez des réponses à la demande de notre collègue, sur l'*Apithérapie*, voici quelques renseignements. Je viens de faire dans la *Nature*, n° du 18 novembre dernier, un petit article sur ce sujet, d'où mon érudition.

Consultez :

1° Thèse de Paris 1875, par MATOUR DU BASTY : *Des accidents produits par la piqûre des hyménoptères porte-aiguillons*. P. 39 et 40 : deux observations d'ophtalmie et de rhumatisme, guéris par les piqûres d'abeilles.

2° Dr TERC (et non Téré comme on l'a écrit dans la *Nature*) : « Das Bienergift in der heilkunde ». (*Wiener med. Presse*, n° 35, 1888).

3° Leçon du même sur le même sujet, in *Kais. Gesellschaft der Aerzte*, 15 mai 1903.

4° Nombreuses observations, in *Beekeeper's Record*, mai 1904, nov. 1905, oct. 1906.

5° *Brit. med. Journal*, 22 juin et 3 oct. 1907.

(Demandes de renseignements du Dr Ainley Walker sur cette question.)

6° *Bee' stings and rheumatism*, par Ainley WALKER. (Note détaillée in *Brit. med. Journal*, 10 oct. 1908.)

Dr CARTAZ.

Chronique Bibliographique

Les Filles publiques sous la Terreur, par Hector FLEISCHMANN. Paris, Albert Méricant, 1908.

L'ouvrage pourrait aussi bien s'intituler : « La névrose sadique sous la Terreur. » A cette dramatique époque, « l'amour et la mort sont frères », et l'épisode de l'abbesse de Jouarre se multiplia sans doute à quelques centaines d'exemplaires Mais c'est surtout de la prostitution publique que nous entretient l'auteur, et les rapports de police lui ont fourni une ample moisson ; grâce à eux, nous savons que, malgré les préoccupations de l'heure présente, on se ruait au plaisir avec la même *furia* que dans des temps plus calmes. La Terreur eut ses satyres, ses Alphonses, ses « maisons d'illusion », ses homosexuels, tout comme aujourd'hui ! Et, tout comme sous le principat de M. Lépine, on faisait des râfles...

Nous nous permettrons, en terminant, deux observations dont l'auteur pourra tirer son profit : il n'est pas exact de rattacher la mort de Mirabeau à son entrevue avec Mlle Coulon. Le tribun a succombé, nous croyons l'avoir démontré (1), à une péricardite.

La deuxième remarque porte sur le marquis de Sade. Il y a là tout un chapitre qui aurait pu être sacrifié sans grand dommage, car il ne nous apprend rien, après le livre de Ginisty sur la marquise de Sade et les nombreux documents d'archives que nous avons eu l'heureuse fortune de découvrir, et un peu aussi la peine de sélectionner et de mettre en œuvre.

Les Amoureux de Marie-Antoinette, par Henri D'ALMÉRAS. Paris, Librairie mondiale.

Ceux qui chercheraient, dans l'ouvrage de M. D'ALMÉRAS, quelque ragoût plus ou moins pimenté, seraient, nous avons la charité de les en prévenir, peut-être déçus. Non que l'auteur ait reculé, à l'occasion, devant l'insertion de pamphlets où le mot cru est à peine voilé ; mais il y a apporté une discrétion, une mesure, un tact, dont lui sauront gré tous ceux qui estiment que la reine de France a suffisamment racheté, par sa mort, les inconséquences, d'aucuns diront les crimes politiques de l'archiduchesse d'Autriche.

Autrichienne, oui, elle l'était restée sur le trône de son pays d'adoption, et ce fut là son tort inexpiable. Mais si nous ne songeons pas à plaider pour la souveraine les circonstances atténuantes, combien la femme, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Marie-Caroline de Naples, dont son éducation, son hérédité, faisaient une proie facile, mérite notre indulgence ! Ah ! légère, d'une légèreté, d'une frivolité sans limite, elle le fut : toutes les curiosités, toutes les passions, toutes les perversions, elle *semble* les avoir connues, car en ces matières la preuve est bien malaisée à administrer. Mais à qui en incombe

(1) *Indiscrétions de l'Histoire*, 5e série.

la responsabilité ? A son gros benêt d'époux ? A l'atmosphère dissolue dans laquelle elle fut contrainte de vivre ? A ces deux causes sans doute et à bien d'autres encore. Mais s'il n'est pas prouvé qu'elle ait poussé jusqu'au bout les aventures où elle n'eut que l'imprudence de se précipiter ?

C'est déjà trop qu'on ait pu avec quelque vraisemblance lui attribuer des amants et des... amies. Encore M. d'Alméras n'a-t-il pas tout dit là-dessus, et s'il nous était permis d'apporter notre témoignage, un témoignage qui a sa valeur... mais ajournons nos confidences : elles viendront à leur heure. Ce que nous tenons, dès à présent, à déclarer, c'est que l'ouvrage, dont nous aurions voulu pouvoir donner une analyse moins succincte, est de ceux qu'il faut lire, qu'il faut conserver : il n'en est guère de mieux renseignés, il n'en est pas de plus impartiaux. M. d'Alméras livre les pièces, toutes (ou à peu près toutes) les pièces de la procédure au lecteur, qui, en dernier ressort, pourra juger en toute connaissance ; mais la peine sera-t-elle jamais plus sévère que celle que prononça le tribunal révolutionnaire ?

Derues l'empoisonneur : une cause célèbre au XVIII[e] siècle (avec portraits et gravures d'après les documents originaux), par Georges CLARETIE. Paris, Charpentier, 1907.

Comme l'écrit très justement M. G. CLARETIE, « c'est à l'hôpital que le médecin étudie les maladies ; c'est devant le tribunal qu'on peut étudier les maladies morales d'un siècle et devant le médecin et devant le juge viennent s'échouer toutes les misères humaines, physiques ou morales ». Les *Causes célèbres* font mieux connaître une époque, cela est bien certain, que nombre de publications historiques. Le « beau crime » nous a toujours passionnés, et cet engouement remonte loin. Lisez plutôt TACITE, si vous désirez vous en convaincre. Il y est déjà question d'empoisonnements, d'une épidémie d'empoisonnements, et c'étaient des femmes qui étaient les artisans du crime. On en fit grand tapage, pas plus cependant qu'il ne fut bruit, au dix-huitième siècle, de l'*affaire Derues*.

Derues était un ancien épicier, devenu un gros bourgeois du Marais.

Perdu de dettes, et faisant continuellement des dupes, il est mis sous les verrous, sous une inculpation encore mal déterminée. L'instruction s'ouvre, et voici que tout un personnage nouveau nous est dévoilé.

Ce n'est plus un faux gentilhomme, un escroc de haut vol, que ce commerçant retiré des affaires, mais un criminel de grande envergure, qui a tout prévu, tout combiné, tout assuré, pour que son forfait reste à jamais impuni.

M. Georges CLARETIE, avec un véritable talent de metteur en scène, a reconstitué ce drame, en serrant toujours du plus près possible la réalité. Il nous montre que, dès cette époque, les médecins légistes (1), les experts en écritures, interviennent et pèsent de leur poids sur les décisions de la justice. Il n'est pas jusqu'à la théorie du *criminel-né* qui, sans être encore formulée, n'ait été développée, dans le but

(1) V. pp. 215-216, 243 et suiv., etc. Tout le chapitre sur *les médecins légistes* est à lire par les médecins.



Antoine François Derues Empoisonneur de dessein prémédité, mis à mort le six May 1777.

A Paris chez Basset rue St Jaques

Le Supplice de l'Empoisonneur Derues.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

d'absoudre le coupable, tant l'énormité de son forfait déconcertait le public. Lombroso, dans son *Homme eriminel*, a, du reste, reproduit le portrait et la signature de Derues, auquel il n'a pas manqué de trouver les stigmates du criminel.

Particularité curieuse, et que M. Claretie ne manque pas de relever avec sa coutumière sagacité, nos ancêtres de l'avant-dernier siècle ont paru entrevoir la théorie des *ptomaïnes*, que l'on croit de date moderne. Louis, le célèbre chirurgien légiste, n'écrivait-il pas qu'il ne fallait pas confondre « les venins *engendrés dans les eorps* avee les poisons avalés » ? C'était, au moins, de la prescicnce.

Une simple observation, en terminant : l'auteur nous donne, comme référence, au point de vue toxieologique, le « remarquable livre » sur les poisons de M. Arthur Mangin. Apprcnons-lui, s'il l'ignore, que ce n'est là qu'un ouvrage de vulgarisation sans aucunc valeur scientifique, et qu'il eût été mieux inspiré de recourir aux livres de Lacassagne, Chapuis, Lutaud, et au point de vue historique, il n'eût peut-être pas perdu son temps à feuilleter *Poisons et Sortilèges*, dont il voudra bien m'excuser de lui signaler l'existence.

Contes d'Albert Samain (*Hyalis ; Rovère et Angisèle ; Xanthis ; Divina Bontemps*) ; Paris, imprimé aux frais du Dr Emile Goubert. MDCCCCVIII.

Tirée à 130 exemplaires numérotés à la prcsse, cette plaquette, imprimée aux frais d'un de nos confrères, fait le plus grand honneur à son goût de bibliophile délieat autant que passionné. Est-il, en effet, hommage d'une plus exquise délicatesse, à la mémoirc d'un admirable poète et d'un prosateur prestigieux, que de vêtir aussi somptueusement ses plus rares produetions ? N'est-ce pas d'un amateur passionnément épris que de faire, *ad usum suum et amieorum*, un tirage *sumptibus suis* et un tirage posthume, de l'œuvre admirable d'un auteur qui n'est devenu glorieux qu'après sa mort ? Le Dr Goubert a bien mérité des lettrés en accomplissant cette réparation, et les nombreux admirateurs de Samain, lui en conscrveront une sincère et durable gratitude.

A. C.

Thérapeutique elinique, par H. Huchard, médecin à l'hôpital Necker, membre dc l'Académie de médecine. J.-B. Baillière et fils, Paris.

Voilà au moins une entrée en matière qui n'est pas banale : la eritique d'un livre faite par l'auteur lui-mêmc, en guise d'avant-propos, et cela sous forme d'un dialogue où l'éerivain préeis et non dépourvu d'humour qu'est H. Huchard donne libre carrière à son érudition, à sa vaste érudition. « La vérité n'est jamais complète et la reeherchc n'est jamais finie. » Cctte maximc mémorable dc Cl. Bernard devrait être gravée au fronton dc tous les laboratoires. Et quel exemple d'aetivité mcrveilleuse nous donne l'éminent cardiopathe qui, publiant un volume, nous en annonce deux autres, et recommence ensuite une nouvelle séric, car il scra infatigablc tant qu'il éprouvcra le besoin de nous instruire. A nos lecteurs nous recommanderons principalement, dans la *Thérapeutique elinique* de H. Huchard, les articles d'histoire médicale : grandeur et déeadcnee de la saignéc, de l'antimoine, du vé-

sicatoire ; mais nous nous garderons de les détourner de la lecture des autres chapitres, où ils trouveront beaucoup à apprendre, car Huchard a des vues tellement personnelles qu'à le lire on a toujours profit.

Tenons-nous-en, comme conclusion, à ces lignes qui trahissent la plus ardente conviction : « ... Il faut avoir foi dans la thérapeutique, mais dans une thérapeutique raisonnée et débroussaillée, avec vingt médicaments au plus dont il importe de bien connaître le mode d'action physiologique et thérapeutique. » Tâche facile, en apparence, mais qui suppose une expérience, une pratique, comme celles dont peut à bon droit se targuer le clinicien de Necker.

Histoire de l'École d'Alfort, par A. RAILLIET et L. MOULÉ. Paris, Asselin et Houzeau, 1908.

Saviez-vous que la médecine vétérinaire était déjà utilisée par les anciens peuples de l'Orient ? C'est sur une liste de fonctionnaires et de prêtres assyriens qu'apparaît pour la première fois le « médecin des ânes », c'est-à-dire le médecin des équidés ? Plus tard, on le trouve mentionné dans la fameuse loi de Hammourabi, qui date d'environ 2000 ans avant J.-C. Ce sont parchemins respectables. Les Grecs et les Latins ont pareillement exercé la médecine des animaux. Des agronomes, des polygraphes, voire des médecins, n'ont pas dédaigné de s'occuper d'hippiatrie. Quant au mot français *vétérinaire*, aujourd'hui consacré, il ne remonterait guère au delà de la fin du XVIe siècle : on le trouve dans la *Satyre Ménippée*. Nous ne sommes pas seulement redevables de ces notions à MM. RAILLIET et MOULÉ ; leur *Histoire de l'École d'Alfort* ne ment pas à son titre : c'est un volume compact, attestant des recherches et un labeur considérables, et ce qui en augmente l'intérêt, c'est qu'il ne comprend pas moins de 92 figures, toutes documentaires (portraits de vétérinaires célèbres, fac-simile d'autographes, plans et vues, etc.) Si nous ajoutons que l'on trouve dans cet ouvrage nombre de renseignements historiques liés à l'histoire de l'École d'Alfort et qu'on chercherait vainement ailleurs (1), nous aurons laissé pressentir le puissant attrait qu'offrira sa lecture à ceux qui ne veulent négliger, pour faire leur instruction, aucune source de documentation.

La Religion au temps du duc de Saint-Simon, d'après ses écrits, rapprochés de documents anciens et récents, avec un commentaire et des notes, par E. PILASTRE. Paris, F. Alcan, 1909.

Recueillir, dans l'œuvre considérable de Saint-Simon, tout ce qui se rapporte aux questions religieuses ; mettre en relief tout ce que le mémorialiste a écrit sur les personnes et les choses de la religion à son époque et compléter cette sélection à l'aide de documents anciens ou récents sur les mêmes matières, tel a été le but de M. E. PILASTRE, dont on n'a pas oublié la *Notice sur la vie et les idées de Malgaigne*, l'*Abrégé du Journal de Dangeau*, le *Petit Glossaire des lettres de Mme de Sévigné*, etc.

Le même auteur a déjà puisé dans Saint-Simon le sujet de deux autres volumes : un *Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-*

(1) V. aux pages 139, 157, 174, 187, et passim.

Simon et *la Vie et le Caractère de Mme de Maintenon*, d'après les œuvres du duc de Saint-Simon. Ces études, qui ne contiennent, à vrai dire, qu'un petit nombre de documents inédits, s'adressent surtout, de ce fait même, moins aux érudits qu'aux gens du monde « amateurs des choses historiques, que touche surtout la peinture des caractères et des mœurs des hommes d'autrefois ». Tous ceux, et ils sont légion, qui n'ont pas le loisir de parcourir les 21 volumes de l'édition Chéruel, ou les 16 ou 17 (?) volumes que comprend déjà l'édition de Boislisle, trouveront tout profit à lire les substantiels abrégés de M. Pilastre, qui à un jugement très net joint, nous a-t-il semblé, une rigoureuse impartialité.

L'Art profane à l'église ; ses licences symboliques, satiriques et fantaisistes : contribution à l'étude archéologique et artistique des édifices religieux étrangers, par le Dr G.-J. Witkowski. Paris, Jean Schemit, éditeur.

L'appréciation que nous avons donnée du volume qui a précédé celui-ci n'ayant pas été du goût de l'auteur, nous ne nous risquerons pas à encourir de nouveau ses discourtoises représailles, n'ayant ni le goût ni le loisir de nous livrer à ce stérile passe-temps. Nous nous contenterons de signaler aux collectionneurs de cette sorte de productions le complément de *l'Art profane à l'église*, auquel l'éditeur, il est juste de le reconnaître, a donné tous ses soins au point de vue typographique. Nous ne ferons à celui-ci qu'un reproche, c'est d'avoir donné son estampille à un ouvrage qui, sous couleur de « littérature et de vérité », n'est qu'un médiocre pamphlet dont la violence fait sourire, quand on considère certaine gravure que l'auteur lui-même nous assure être son fidèle portrait. Un aveu aussi ingénu désarme toute critique.

Les généraux morts pour la patrie, notes biographiques, par Noël Charavay. Deuxième série (1805-1815). Paris, 3, rue de Furstenberg. 1908.

Tous ceux qui s'occupent de la période révolutionnaire et de celle du premier Empire ont eu souvent à déplorer une lacune que M. Noël Charavay s'est précisément attaché à combler. Le volume au titre ci-dessus indiqué fait suite à une publication qui date de 1893 et qui comprenait la biographie des officiers généraux des armées de terre et de mer morts pour la patrie de 1792 à 1804. Le second volume, qui vient de paraître, embrasse la période du premier Empire, de 1805 à 1815. La seule signature de Noël Charavay est une garantie de l'exactitude, de la précision documentaire de l'œuvre qui la porte. On trouvera, dans cet ouvrage, non seulement les états de service des personnages qui y sont cités, mais le plus souvent un fac-simile photographié de leur signature et un certain nombre de vignettes et de dessins qui en font un livre aussi agréable qu'utile à feuilleter. Tous les fervents de l'époque napoléonienne, — parmi les médecins ils sont légion — ne manqueront pas de mettre à la bonne place, sur les rayons de leur bibliothèque, cet ouvrage luxueusement présenté et que son tirage restreint recommande à l'attention des bibliophiles.

A. C.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.



Paris-Poitiers. — Société Française
d'Imprimerie et de Librairie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 2 15 JANVIER 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr
Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

ABONNEMENTS POUR 1909

On peut s'abonner ou se réabonner à la « **Chronique Médicale** », en remettant ou faisant remettre la somme de **dix francs** à n'importe quel bureau de poste français, à l'adresse de l'Administrateur de la « **Chronique Médicale** », 9, rue de Poissy, Paris, Ve. On peut encore envoyer un mandat-carte ou un mandat-poste à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les abonnés étrangers sont priés de nous faire parvenir directement, ou par leur libraire correspondant, la somme de douze francs, dès à présent, s'ils désirent ne pas subir d'interruption dans l'envoi du journal.

Nos abonnés français seront considérés comme réabonnés, et il leur sera présenté un reçu par la poste, représentant le montant de leur abonnement, sauf avis contraire de leur part : cet avis devra nous être parvenu avant le 10 janvier 1909.

16e ANNÉE N° 2 15 Janvier 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Histoire de la Médecine

Un chirurgien de Philippe le Bel, précurseur de la chirurgie moderne.

Ainsi que le dit en termes excellents notre confrère, le Dr F. BRUNET (1), « c'est une des satisfactions de l'histoire que d'essayer de réparer les ingratitudes du sort et du temps... Le bruit des vivants ne doit pas étouffer la voix des morts. »

Combien de conquêtes dont nos chirurgiens du XXe siècle se prévalent, et qu'ils seraient tout surpris de retrouver au XIVe siècle — s'ils lisaient ces vieux auteurs qu'ils accablent d'un si injuste dédain ! Si Henri D'EMONDEVILLE, chirurgien du roi Philippe le Bel, était parvenu à convaincre ses contemporains, songez qu'il aurait pu révolutionner la chirurgie 600 ans avant l'avènement de l'antisepsie.

Alors que, de son temps, on ne cherchait qu'à obtenir la suppuration, il s'emploie, par tous les moyens, à l'éviter ; et, à cet effet, il conseille, contrairement à l'usage reçu, de ne pas sonder les plaies, d'enlever les corps étrangers qui les souillent, de procéder le plus tôt possible à la suture en appliquant, celle-ci faite, un pansement d'étoupe, imbibée de vin chaud bouilli, puis exprimé. Les pansements rares (2), la guérison par première intention (3), la ligature et la torsion des vaisseaux sanguins (4), voire même la suture nerveuse par rapprochement ; la suture du gros intestin, en cas de blessure pénétrante de l'abdomen, la suture de l'estomac et de la vessie par adossement, et le croirait-on, la chirurgie cérébrale (5), toutes ces conquêtes de la chirurgie, que l'on attribue à tels ou tels de nos chirurgiens modernes, le maître normand, non seulement les préconise dans son traité didactique, mais fait voir qu'il les a pratiquées.

Loin de mettre à la diète, de purger ou de gorger de potions les blessés, il leur prescrit un bon régime alimentaire, des conditions con-

(1) *Un précurseur de la chirurgie moderne : le maître normand Henri d'Emondeville, chirurgien de Philippe le Bel*, par le Dr F. BRUNET, médecin de 1re classe de la Marine, lauréat de l'Académie de médecine. Cherbourg, imprimerie Le Maout, 1907.
(2) P. 339 de la brochure du Dr Brunet.
(3) P. 338.
(4) P. 340.
(5) P. 342.

venables de repos, de propreté et de soins, et veille à l'entourage, tout comme on le ferait de nos jours.

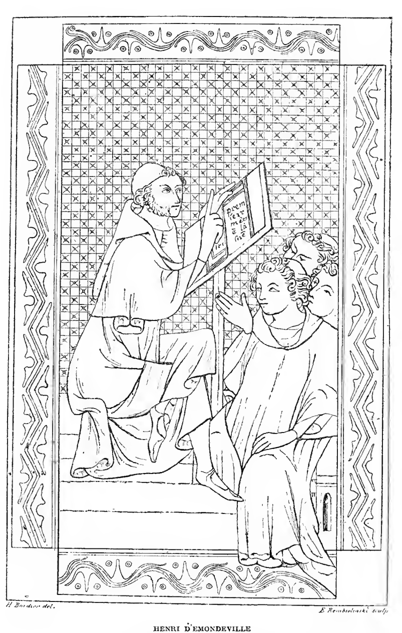
Le milieu dans lequel doit vivre l'opéré ne laisse pas non plus que de le préoccuper. « Le chirurgien, de par son office, doit travailler à plaire aux assistants ; cela pour deux raisons : pour son propre honneur et profit, et pour le bien du malade, les excitant à le garder avec diligence, et leur promettant, pour qu'ils s'attachent à lui, plus que le malade ne voudrait ni ne pourrait payer, afin qu'ils le soignent avec confiance et sollicitude. »

C'est encore l'intérêt du malade qu'il poursuit, quand il conseille les consultations peu nombreuses et l'unité de direction du traitement. Il raille avec beaucoup de verve ces Parisiens qui, « dans leurs maladies, convoquent quantité d'hommes de diverses sectes pour qu'ils tiennent une consultation ». Et il recourt à une comparaison des plus plaisantes, pour montrer les inconvénients de ce mode d'agir. « Nous sommes, dit-il, comme les poils du chien : plus ils sont longs et grands et plus ils nuisent à la bête, parce qu'ils la surchargent, que les puces s'y cachent en grand nombre, et que la longueur de leurs poils ne leur est d'aucune utilité, puisqu'ils meurent rarement de froid. » Il ne repousse pas, néanmoins, systématiquement, la consultation collective au lit du malade ; mais c'est à la condition que les consultants ne soient pas d'opinions trop opposées, afin que la discussion reste dans les limites de la courtoisie et du bon ton.

La consultation terminée, une opération s'imposait souvent ; à défaut des substances désodorisantes dont nous pouvons user aujourd'hui, les interventions n'étaient pas toujours ragoûtantes. Aussi n'est-on surpris qu'à demi de voir tolérer une pratique qui ouvre un jour singulier sur les mœurs médicales du temps. Le chirurgien d'alors pouvait être autorisé à boire du vin avant de prendre le bistouri en main, mais seulement dans les cas suivants.

« Si le chirurgien a les mains tremblantes, parce qu'une boisson matinale les fortifie ; s'il craint la puanteur, celle de l'érysipèle putride ou gangreneux, ou d'un autre mal ; s'il est pusillanime, car le vin donne de l'audace aux craintifs, si on le prend modérément ; s'il craint que le malade ne se remette à un autre chirurgien (!) ; s'il craint que l'argent, déjà préparé, ne soit détourné pour d'autres usages (! !) ; s'il est nécessaire que l'opération ait lieu à n'importe quel moment, parce que le patient y consent, tandis que jusqu'alors il n'avait pas voulu l'accepter, et que l'on craigne qu'à un autre moment il ne permette pas de le faire. La raison pour laquelle un chirurgien qui a bu ne doit pas faire d'opération violente, *si ce n'est dans les cas susdits*, est que si, pour quelque cause, elle ne réussissait pas, on l'imputerait au chirurgien, et l'on dirait qu'il l'a opéré étant ivre. Toutefois, *dans les cas énumérés ci-dessus, il est permis au chirurgien d'opérer, soit après avoir bu, soit à jeun.* »

Autre trait de mœurs qui porte la marque du temps : le chirurgien doit être attentif à la disposition des corps célestes, « de façon à ne pas faire des incisions, des saignées, des cautères, lorsque la lune entre dans le signe qui régit le nombre par lequel il faut entreprendre cette opération. Il doit de même prendre garde que la lune ne soit une cause d'empêchement, comme lorsqu'elle est en conjonction avec les mauvais signes ou qu'elle est de mauvais aspect, ou bien en conjonction avec le soleil ou opposée à lui ou brûlée, et ainsi de suite de



H. Bordier del. — E. Rembielinski sculp.

HENRI D'EMONDEVILLE

D'après une miniature d'un manuscrit français de la B. N., écrit du vivant de l'auteur.

tous les faits astronomiques utiles à connaître au chirurgien qui opère. »

Au Moyen Age, on croyait assez communément que le régime climatérique du pays où l'on opérait n'était pas indifférent. Guy de Chauliac écrivait, en 1363, que « les abcès des jambes guérissent plus difficilement à Avignon qu'à Paris, le contraire existant pour les plaies de la tête. » D'Emondeville avait remarqué, de son côté, qu' « à Paris, on constate depuis longtemps par expérience que les plaies isolées de la chair extérieure de la tête, sans lésion du crâne, amènent le plus souvent la mort, et non seulement le plus souvent, mais plus fréquemment que les mêmes plaies avec fracture du crâne. » Cela s'expliquait, en somme, et c'était beaucoup plus rationnel que ce qu'écrivait, trois siècles plus tard, un médecin bordelais, traducteur et commentateur de G. de Chauliac. « A Bordeaux, prétendait Mingelousaulx, les abcès de jambes y sont très difficiles et fort longs à guérir, au lieu que les plaies de tête y sont promptement et facilement guéries ; cependant qu'à Toulouse les plaies de tête y sont funestes et mortelles ou très difficiles à guérir et que les ulcères des jambes y sont guéris et cicatrisés en peu de temps. » Et goûtez-en la raison : c'est qu'à Bordeaux, « le corps des habitants de cette ville est rempli d'humeurs puantes qui se précipitent en bas, tandis qu'à Toulouse, par l'effet du vent du midi, les têtes des habitants y sont fort pleines de matières excrémentitielles ; d'où les plaies de tête sont très fâcheuses à traiter et à guérir, au lieu que les maux de jambes n'y durent guère. »

Sans être aussi crédule, Henri d'Emondeville partage, sur certains points, les superstitions de ses contemporains : c'est ainsi que, pour obtenir une révulsion vigoureuse dans les œdèmes de la luette, il n'est pas loin de désapprouver la conduite des médecins qui « mettent les deux pieds sur les deux épaules du malade et le tirent violemment par les cheveux de l'occiput. » Il rapporte également, sans trop s'en émouvoir, une pratique plus étrange encore. « Dans certains pays, écrit-il, on entraîne les malades atteints d'anthrax et qui ont le sommeil lourd, sans trêve, jour et nuit, à travers les rues et les places des villes, en dansant au son des trompettes et des tambours, comme si on les conduisait à une noce, de sorte qu'on en voit quelques-uns, absolument insensibles, mourir en dansant, sans s'en apercevoir. » Voilà un traitement du coma diabétique, dans certains cas d'anthrax, que nous n'oserions recommander à l'heure actuelle.

Par contre, quelle prescience dans maintes autres circonstances ! On restitue généralement au professeur Fochier, de Lyon, le mérite d'avoir imaginé la méthode des abcès de fixation ; or, Henri d'Emondeville en décrit à merveille le mécanisme et la recommande comme étant d'usage courant autour de lui (1). De même, l'opération de l'empyème se trouve décrite par lui avec le souci de bien déterminer le point de l'incision. La photothérapie, et, plus particulièrement, l'emploi de la lumière rouge dans la variole, qu'on remet en ce moment en honneur, et que, d'ailleurs, les Chinois connaissent depuis des siècles, notre praticien la recommande, d'après les Arabes, qui eux-mêmes l'avaient probablement puisée dans les ouvrages de l'Ecole médicale d'Alexandrie.

Le traité du chirurgien normand abonde, par ailleurs, en détails

(1) V. p. 352 de l'opuscule Brunet.

pittoresques, en renseignements de toute nature sur les événements et les usages de son temps. Par lui, nous apprenons qu'à la Cour de Philippe le Bel on connaissait à peine les oranges : on les confondait avec les citrons et, sans doute à cause de cette rareté, on les croyait douées de propriétés merveilleuses, entre autres de celle de guérir les piqûres venimeuses.

Pour le traitement des morsures de chiens enragés, régnait déjà la croyance à l'efficacité des bains de mer, croyance qui n'avait pas totalement disparu au commencement du dernier siècle.

Si nous en croyons notre auteur, il existait dans la plupart des grandes villes, à l'époque où il écrivait, des bains de vapeur, soit publics, *soit privés* ; et il ajoute, à ce propos, que les particuliers en installent souvent par jalousie, pour que les femmes n'aient pas un prétexte à sortir ! Il nous dévoile cette autre particularité, non moins suggestive, que certaines n'hésitaient pas à demander au chirurgien les moyens de faire croire à une virginité qui n'existait plus ; d'autres soumettaient leurs seins à des bandages spéciaux ; la majorité se teignait les cheveux en blond ardent, « la couleur qui plaît le plus aux hommes et aux femmes. » Beaucoup cherchaient à se donner les apparences de la jeunesse, « en se faisant enlever, avec un bon rasoir, toute la lame superficielle de la peau du visage, ou en usant de vésication pour reformer une nouvelle peau. »

En dépit de tous les artifices que pouvait leur suggérer leur coquetterie, les clientes d'Emondeville n'étaient pas toujours très propres, et sur leur corps et leur chef les parasites ne trouvaient pas maigre pâture. Contre ces parasites et, en particulier, contre les poux, les frictions d'onguent mercuriel étaient, dès ce moment, considérées comme le meilleur remède. « Ce traitement tue les poux en un seul jour, écrit Mondeville, et les rend noirs *comme s'ils étaient frits*, à moins qu'ils ne se sauvent ; aussi arrive-t-il que ceux qui peuvent fuir se rassemblent dans la queue du capuchon ou dans les chaussures autour des pieds, en telle quantité que le vulgaire croit qu'ils sont sous l'influence d'un enchantement. »

Si nous ajoutons à ce qui vient d'être dit que le traité du chirurgien de Philippe le Bel est le premier qui soit accompagné d'un formulaire thérapeutique, le premier où les principes de la déontologie professionnelle soient exposés avec clarté, le premier qui nous mette au courant des préoccupations sociales de son temps, on estimera que ce serait faire acte de pieuse réparation de rendre à ce grand méconnu les honneurs qui sont dus à un précurseur de la chirurgie moderne, à un novateur si en avance sur les idées de son temps. Il appartiendrait à une société scientifique ou au corps médical de la Normandie de prendre l'initiative d'une souscription, pour élever un monument au maître chirurgien dont peuvent, à bon droit, se glorifier et la profession à laquelle il appartient et le pays qui lui a donné le jour.

Les premières étapes de la syphilis en France.

D'après une communication récente de M. L. Le Pileur à la *Société d'histoire de la médecine*, le plus ancien document écrit, constatant l'existence du mal de Naples dans notre pays, daterait du mois

d'avril 1496 et serait relaté dans les Archives communales de Besançon, au registre CC. 55, sous le libellé suivant :

En cette même année, Avril, dix personnes atteintes de la maladie dite de Naples, expulsées, reçoivent chacune un florin ou dix gros.

De même une « povre fille joyeuse », malade de ladite maladie, expulsée : 10 gros.

Item... 4 florins en admosne à 4 povres malades de celle de Naples, mis hors de la cité affin de éviter leurs conversacions.

De plus, d'avril à septembre, vingt autres dépenses sont enregistrées pour la même cause.

Ce document, précédant de six mois le compte de Jeanne Lasseline (1), lequel était lui-même antérieur de six mois au fameux Edit du Parlement de Paris (6 mars 1497), serait donc bien la plus ancienne mention *officielle* de la syphilis en France ; mais avec M. DRIVON, qui vient de consigner ses remarques dans un très curieux article du *Lyon médical* (2), nous ne voyons aucune difficulté à admettre que quelques cas isolés de syphilis aient pu être importés à Lyon, de 1493 à 1495, « soit par les marchands espagnols de Pampelune et de Barcelone fréquentant les foires, soit par les pèlerins revenant de Saint-Jacques de Compostelle. » Ces cas, il est vrai, s'ils se sont présentés, ont passé inaperçus ; « il est bien plus probable, comme le montrent les documents de cette époque, que la syphilis a été rapportée par l'armée revenant de l'expédition de Naples. Or, les premiers soldats de cette armée sont rentrés à Lyon à la fin d'octobre 1495, les derniers au printemps de 1496, et dès le 7 juillet de cette même année, les *veyrolliers* motivent une plainte du Consulat au duc d'Orléans, lieutenant du roi (3). »

Il n'est pas, en effet, impossible, ainsi que le conjecture le Dr DRIVON, que des marchands espagnols, se rendant aux foires de Lyon, y aient importé la vérole dès 1493. Comme l'avait déjà fait remarquer ROLLET (4), les circonstances se prêtèrent singulièrement à la diffusion de la maladie dans la péninsule ibérique. Au retour de son voyage de découverte (4 mars 1493), un des lieutenants de Colomb débarqua en Galice. Colomb lui-même et ses compagnons de voyage séjournèrent neuf jours à Lisbonne ; de là ils allèrent débarquer à Palos, d'où ils gagnèrent par terre Séville, puis Barcelone où se trouvait alors la Cour, traversant ainsi en diagonale l'Espagne tout entière. Ce voyage dura plus d'un mois, et, dans cet intervalle, ces 82 navigateurs, qui avaient vu tant de choses étranges, durent avoir à satisfaire bien des... curiosités. Puis ils séjournèrent quelque temps à Barcelone où, dès l'été de cette même année 1493, on relate déjà une véritable épidémie.

D'autre part, les pénitents qui affluaient à Saint-Jacques de Com-

---

(1) Le compte de Jehanne Lasseline, prieure à l'Hôtel-Dieu de Paris, se trouve à la fin d'un registre commencé le 1er octobre 1495 et fini le 30 septembre 1496. Il est ainsi conçu :

« *Item pour avoir fourny oultre les draps et couvertures ordinaires dont elle faict mention en ses comptes pour les malades de la grosse vérolle de Naples et pour refaire la plupart des dicts draps et couvertures qui ont esté gastez et qui jamais ne serviront, icelle prieure a endommaigé et mis en fraye a plusieurs et diverses fois jusques a la somme de IIIIxx livres Parisis.* » Cette pièce a été publiée par BRIÈLE, archiviste de l'Assistance publique, in *Collection des Documents*, t. III, 2e fasc, et reproduite par A. PIGNOT, *l'Hôpital du Midi et ses origines* ; Thèse de Paris, 1885, in-8°.

(2) 1908, p. 317.

(3) Cf. *Lyon médical*, 1907, I, 600.

(4) Art. *Syphilis* du *Dict. Dechambre*, III, XIV, p. 281.

postelle, en Galice, ont pu aussi en rapporter autre chose que des indulgences ; mais ce ne pouvaient être que des cas isolés. Il est facile d'expliquer ainsi l'expansion de la vérole dans toute l'Europe, mais non l'épidémie massive qui affecta Lyon, au point qu'on voit, en 1504, les confrères de la Trinité suspendre leurs réunions « pour cause de la grosse veyrolle ». Pour arriver à de semblables résultats il a fallu une véritable armée de syphilitiques, et cette armée fut celle qui revenait d'Italie. A. C.

Contribution à l'étude de l'origine du lait caillé oriental,

par M. le Dr Moïssidès

(de Constantinople).

Depuis l'époque où le professeur Massol, de Genève, avec son élève Grigoroff (1), pour la première fois, et M. E. Metchnikoff et ses élèves de l'Institut Pasteur (2) après eux, ont isolé du *yagourth* un ferment lactique très puissant (bacille bulgare ou de Massol), beaucoup de travaux ont été faits pour reconnaître les propriétés alimentaires et thérapeutiques de ce produit.

Dans la *Presse médicale*, M. Martinet (3), en étudiant les indications des ferments lactiques, a consacré à ce sujet des articles intéressants.

Les échantillons de yagourth qui ont servi aux recherches faites au laboratoire du professeur Massol et à l'Institut Pasteur provenaient de Bulgarie. Ce fait seul a suffi à plusieurs auteurs pour dire que le yagourth est un aliment nouveau, tirant sa provenance de Bulgarie, et très répandu parmi les populations de la péninsule balkanique. Une idée pareille est beaucoup trop exclusive et loin de la vérité.

Si on veut jeter un coup d'œil dans l'antiquité, on sera surpris de voir que *rien n'est vieux comme le lait caillé.*

M. Metchnikoff, à la page 17 de sa brochure, *Quelques remarques sur le lait aigri*, nous dit que « dans la Bible (4), il est plusieurs fois question du lait aigri ».

Dans la traduction grecque de l'Ancien Testament par les soixante-dix, qui est une des meilleures qui existent, le mot « lait aigri » n'existe pas, et il est remplacé par le mot *beurre*. Dans la traduction d'Osterwald se trouve aussi le mot *beurre* (5). Parmi les anciens médecins et auteurs, Grecs et Latins, plusieurs font mention du lait caillé (*yagourth*).

Galien (6) consacre un chapitre spécial aux propriétés du lait aigri (ὀξύγαλα). Le même auteur (7) parle d'un fromage frais. ὀξυγαλάκτινος, fait avec du lait aigri. Ce fromage est préparé en Grèce aujourd'hui, où il est connu sous le nom de « fromage acide ».

(1) *Revue médicale de la Suisse romande*, 1905, p. 716.

(2) *Comptes rendus de la Société de Biologie*, 1906, 17 mars ; *Annales Inst. Past.*, 1907, p. 977.

(3) *Presse médicale*, 1907, 10 juillet, et 1908, 8 et 29 février et 28 mars.

(4) *Genèse*, xviii, 8 ; *Deutéronome*, xxxii, 14, éd. Ebstein.

(5) Metchnikoff, *ibidem*.

(6) Galien, *De aliment. facult.*, iii, xvi.

(7) *Ibidem*, III, xvii, vol. xvi, p. 385.

Oribase (1) considère le lait aigri comme rafraîchissant.

Aetius (2) copie le chapitre, cité ci-dessus, de Galien.

Alexandre de Tralles (3) prescrit le lait aigri contre l'inappétence des gens qui ont un tempérament chaud. Paul d'Egine (4) est de l'avis d'Alexandre de Tralles. Le lait aigri est recommandé par lui aussi contre l'anorexie.

Ctesias (5) nous assure que les Indiens buvaient du lait aigri des moutons, et Polyène (6) raconte qu'on servait du lait aigri aromatisé sur la table du roi de Perse. Strabon (7) dit que les nomades de Scythie étaient exclusivement nourris de lait et de lait aigri. Plutarque (8), également, parle du lait aigri comme boisson.

Ces dernières citations ne sont pas en contradiction avec les faits d'aujourd'hui, si on prend en considération qu'en Turquie, la plupart des habitants prennent souvent leur yagourth dissous dans de l'eau fraîche.

On pourrait même dire que la résistance extraordinaire des paysans de ce pays au dur travail de l'agriculture, pendant les fortes chaleurs d'été, est due à l'usage exclusif du yagourth dissous dans de l'eau.

La manière dont les anciens s'y prenaient pour faire du lait aigri nous est bien connue, grâce à deux auteurs latins.

Pline (9) nous apprend deux manières de faire l'*oxygala* (lait aigri). L'une consiste à enlever la partie coagulée qui, pendant la préparation du beurre, se porte à la surface, et à y mettre du sel ; l'autre en mêlant du lait aigri avec le lait récent qu'on veut faire aigrir (10). Ces deux manières sont très usitées en Grèce, en Turquie et dans la Péninsule balkanique. C'est surtout la seconde qui est d'un usage quotidien. Pour avoir du yagourth, il suffit d'ajouter au lait bouilli du lait aigri de la veille (*maya*).

Columelle (11) nous fait aussi la description d'une manière tout à fait différente et assez complexe : « On sépare, dit-il, d'une manière particulière, le sérum du lait de brebis et on assaisonne la partie coagulée avec du sel » et un assemblage assez bizarre de plantes aromatiques.

En Asie Mineure, les pasteurs recourent à des procédés semblables très compliqués, pour avoir le premier yagourth. A Sparte (Grèce), pour faire le premier yagourth, on ajoute au lait un mélange contenant un citron, une écrevisse et une branche d'un petit arbuste du pays.

On doit noter, en passant, que le yagourth ainsi obtenu n'est pas aussi bon pour la consommation. Il sert plutôt comme *maya*, pour la préparation du second yagourth. Après cinq ou six préparations successives, on obtient du yagourth excellent de tout point.

---

(1) Oribase, *Œuvres*, éd. Bussemaker et Daremberg, 1851, t. I, l. II, ch. lx, p. 164.
(2) Aetius, ii, xcviii.
(3) Al. Trallianus, éd. Dr Puschmann, 1879, vol. II, p. 261, c. d, 4.
(4) Paul d'Egine, ἔνδ. Basiliae, 1538, l. III, c. xxxvii, p. 91.
(5 Ctesias (apud Photius, p. 48, éd. Bekker). Ind. 22.
(6) Polyène, Πεοι ολοαλμγημάλμν, IV, 3, 31.
(7) Strabon, éd. Didot, 1853, Δ' 6, 30-40.
(8) Plutarque, *Artax.*, ch. 3.
(9) Pline, *Naturalis Historiæ*, tr. Littré, 1850, t. II, ch. xxxv.
(10) *Ibidem*, chap. xxxvi : « acido lacte addito in recens quod velis inacescere. »
(11) Columellæ, *De re rustica*, édition Nisard, 1844, l. XII, 8, p. 458.

Anthemius (1) parle aussi du lait aigri : « *oxygala* vero græce, quod latine vocant *melca*..., auctores dicunt sanis hominibus esse aptum, quia non coagulatur in ventre. » L'idée contenue dans les dernières phrases de l'auteur nous rappelle le fait bien connu depuis les analyses de M. Fouard, chimiste à l'Institut Pasteur, qui nous ont moutré que, dans le lait aigri, la caséine et le phosphate de chaux y sont pour une large part solubilisés (2).

Le lait aigri ne se coagule pas dans l'estomac, pour la simple raison que la coagulation a eu lieu pendant sa préparation. Quelques auteurs, se basant sur la citation d'Anthémius, ont prétendu que l'*oxygala* des Grecs était connu chez les Latins sous le nom de *melca*. Cette idée ne me paraît pas fondée ; je crois qu'Anthemius s'est trompé en confondant ces deux mots. Tous les auteurs (3) qui font mention du *melca* des Romains le considèrent comme un laitage différent de l'*oxygala*.

Paxamus (4) nous apprend la manière de préparer le *melca*, qui diffère beaucoup de celle de l'*oxygala* des Grecs. En outre, les auteurs latins Pline et Columelle (v. ci-dessus) ne mentionnent pas le *melca*.

Il semble que le *melca* était un laitage analogue à l'oxygala, sans être identique, et très estimé à Rome (5). Le mot *melca*, selon Curtius (6), dériverait du mot grec ἀμέλγω = traire.

Pour en venir aux années byzantines, plus proches de notre ère, nous trouvons le même mot *oxygala* (lait aigri) chez Ptochoprodromos (7), qui désigne aussi les récipients dont on se servait dans ce temps-là pour le lait aigri, sous le nom de « τζοῦκα ». Ce dernier mot est employé, actuellement encore, en Chypre et à Smyrne, pour désigner le pot dans lequel on vend le lait aigri. Le poète byzantin nous apprend encore que les vendeurs de yagourth de son époque portaient sur leurs épaules de gros bâtons, dont une partie était fendue pour mettre les pots de yagourth. — Cette manière de vendre le yagourth existe sans changement dans toute la Turquie et en Grèce.

Comme conclusion à cette longue énumération, on a, croyons-nous, le droit de soutenir que le yagourth actuel était connu des anciens Grecs et Latins sous le nom d'*oxygala* (8). Le yagourth s'appelle encore aujourd'hui *xinogala* (9) dans plusieurs villes de la Grèce et de la Turquie, et *oxinon gala* (10) à l'île de Chypre. Cette identité étymologique est aussi en faveur du fait que nous avons voulu démontrer par cet article.

Quant au mot « yagourth », je crois que l'on doit chercher son origine dans la langue turque.

---

(1) Anthemii, *De Observ. cib. ep. ad Theudericum*, éd. Teubner, 1877, p. 20.

(2) Metchnikoff, *ibidem*, pp. 27 et 28.

(3) Galeni, *De bono succo et malo*, c. xiii ; A. Trallianus, *ibidem* ; Paul d'Egine, *ibidem* ; v. aussi Morelli, *Codices*, MM. Latini, Bibl. Naniansæ, p. 67.

(4) Paxamus, *Goepon*, xviii, 19.

(5) Galeni, *Method.*, 7, 4.

(6) Curtius, *Der griech. etymologie* et *Aufl.*, § 158 und 168. (Comparer les mots *milch*, lait, *mulgeo*, etc., etc., etc.)

(7) Menardus, *Meleti* (à Athènes), 1908, avril.

(8) *Oxygala* (ὀξύγαλα) signifie ὀξύ = aigri, γάλα = lait.

(9) *Xinogala* (ξυνόγαλα) signifie ξυνό = aigri, γάλα = lait.

(10) *Oxinon gala* (ὄξινον γαλα) a la même signification que les précédents.

Échos de la « Chronique »

Pour les candidats malheureux.

Connaissez-vous saint Joseph de Cupertino ? Ne faisons pas le fier ; nous l'ignorions nous-même jusqu'à ces jours derniers, et c'est un de nos éminents et discrets collaborateurs qui nous en révéla l'existence.

Or donc, saint Joseph de Cupertino, qui n'a de commun que le prénom avec l'époux de la Vierge, est invoqué... pour le succès des examens.

« La Providence, comme l'exprime, en termes excellents, un de ses biographes, se plaît à partager entre les saints l'empire des maux à soulager et des besoins à secourir. Rien donc d'étonnant à ce qu'il ait accordé à un saint, qui fut si miraculeusement aidé dans les examens, la mission d'aider à son tour, par son intercession, les jeunes étudiants, au moment où ils subissent des épreuves d'où dépend souvent leur avenir. »

Nous avions saint Antoine de Padoue pour les objets perdus : nous aurons saint Joseph pour la mémoire défaillante ; mais pour que le saint agisse, il faut réciter en latin, ou *en toute autre langue*, une fois par jour, pendant neuf jours consécutifs, la prière dont le texte est donné dans l'opuscule que nous avons sous les yeux (1) ; et c'est un effort dont, nous l'appréhendons, peu de candidats se sentiront capables.

Ne raillons pas plus qu'il ne convient : cette intercession du saint n'est pas, après tout, si déraisonnable, et c'est une variante de l'adage célèbre, que l'auteur de la brochure nous demande de mettre en pratique : *Aide-toi, saint Joseph t'aidera !*

Le Pirée, pris pour un homme !

Dans l'historique de l'extraction de la cataracte chez les Grecs, il est question d'un certain Latyrion, à qui Antyllos attribue la découverte que le professeur Van Duyse (de Gand) (2) revendique justement en faveur de notre Daviel.

Autour de ce Latyrion, comme jadis autour du corps de Patrocle, les érudits de toute nationalité ont livré d'homériques combats. Tour à tour, K. Sprengel, Himly, Jüngken, H. Lachmann, Hasner, de Gaefe, Haeser, H. Magnus, A. Hirsch, Baas, Iwan Bloch, ont personnalisé ledit Latyrion, le plaçant tantôt au premier siècle de notre ère, « entre Pline et Celse », tantôt au troisième, d'autres fois avant le neuvième. Nul ne mettait en doute l'existence du personnage, quand, au printemps de 1906, le professeur Van Duyse, ayant eu sous les yeux, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit latin 6912, y releva ce texte sans réplique : *Catityrion dixit*. Or, Catityrion est le mot arabe qui correspond à l'expression grecque κατ' ιατρεῖον, textuellement : « en l'officine du médecin. »

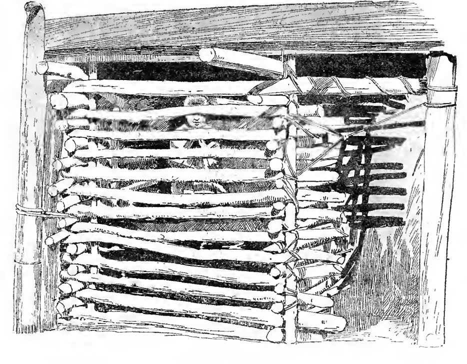
(1) *Neuvaine à Saint Joseph de Cupertino pour le succès des examens*, par l'abbé D. Fontaine, des Frères de saint-Vincent-de-Paul, 2e édit. En vente à la librairie de la *France illustrée*, 40, rue La Fontaine, Paris-Auteuil, ou 15, rue Férou (près Saint-Sulpice).

(2) Cf. *la Renaissance de l'ophtalmologie*, par le Dr J. Hirschberg (de Berlin) ; traduction française par le Dr Van Duyse, de Gand. Leipzig, W. Engelmann, 1908.

Latyrion n'a donc pas plus vécu au premier siècle qu'au huitième, puisqu'il n'a pas existé du tout ; nos bons savants ont mal chaussé leurs besicles : ils ont, une fois de plus, pris le Pirée pour un homme.

Le traitement de la folie au Siam.

Ce n'est pas qu'au Japon (1) qu'on met les fous en cage. A en juger par la gravure ci-dessous, le même traitement est appliqué aux aliénés



UNE FOLLE EN CAGE, AU SIAM.

dans la région d'Outhen, ville et province de l'Indo-Chine centrale (Siam), faisant partie de la zone neutralisée et mise sous le contrôle de la France, sur la rive droite du Mékong.

La cage est, comme on voit, grossièrement façonnée, avec des barres de bois liées avec des cordes, sous une case montée sur pilotis.

Voilà qui donne une crâne idée de l'homme raisonnable, au Siam.

---

(1) V. la *Chronique*, du 15 septembre 1908.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Un autographe de Laënnec.

J'ai pensé que les lecteurs si nombreux de la *Chronique médicale*, auxquels son érudit directeur a donné le goût des choses curieuses touchant à l'art et à la médecine, liraient avec plaisir un autographe de notre grand Laënnec, de l'immortel inventeur de l'auscultation et du stéthoscope.

C'est en fouillant dans les vieux papiers laissés à la mort d'un confrère et retrouvés plus tard dans une maison amie, que j'ai découvert, au milieu des œuvres de Van Swieten (MDCCXLVI) ; de Sydenham (MDCCXLIX) ; de Lazare Rivière, de Laurent Heister, et d'autres opuscules moins volumineux, mais d'âge moins respectable, cet autographe de Laënnec.

C'est une consultation à propos d'un cas de dysphagie, où se révèlent, en même temps qu'une science consommée et un sens clinique judicieux, ces qualités si françaises de clarté, de jugement, que Trousseau devait porter, quelques années plus tard, à un si haut degré de perfection.

La consultation est datée de l'année 1815.

C'est l'époque où Laënnec, déjà connu par ses importants travaux d'anatomie pathologique et sa découverte de l'auscultation, communiquait à ses élèves les premiers résultats obtenus par ce mode nouveau d'exploration des organes thoraciques. Son traité *d'auscultation médicale* est postérieur à cette date. Il ne fut publié qu'en 1819.

La science moderne ne pourra peut-être s'empêcher de sourire devant l'énoncé des remèdes conseillés. Les fomentations ou frictions, avec des décoctions fortes de valériane, de guy de chêne (pour respecter l'orthographe de Laënnec), ou de graines de pivoine ; à l'intérieur, le musc, l'extrait de narcisse des prés, dissous dans une potion antispasmodique, — tout cela peut paraître aujourd'hui bien anodin, bien insuffisant.

Est-on sûr que de nos jours on se montrerait clinicien plus avisé, guérisseur plus subtil ?

Certes, je suis loin de nier les progrès accomplis en médecine et en chirurgie ; mais je suis de ceux qui pensent qu'il y a encore pas mal à glaner dans les ouvrages de nos anciens, et qu'en dépit de notre orgueil, nous leur sommes redevables du peu de science qui nous rend si fiers.

Nil novi sub sole... La thérapeutique végétale que nos pères avaient autrefois en grand honneur semble vouloir refleurir de nos jours. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, emprunté à la consultation du grand clinicien, le gui de chêne, auquel on attribuait autrefois une réelle action antispasmodique, est de nouveau mis à l'étude. Payne (*Bull. thérap.*, 1882) lui aurait reconnu une certaine valeur dans l'inertie utérine, les hémoptysies, la constipation. Deguy (*J. des Prat.*, 22 juin 1901) aurait constaté qu'il diminuait le taux de l'albumine urinaire, et tout récemment (*Congrès de méd. int. de Paris*,

1907) René Gaultier l'a considéré comme ayant une réelle valeur hypotensive.

D'ailleurs, les expériences sur la valeur thérapeutique de bien des plantes se poursuivent sous la direction de H. Huchard, dans son service de l'hôpital Necker. Ainsi revivra un jour la vieille thérapeutique de nos pères, rajeunie et transformée par les progrès de la science contemporaine !

Je ne veux pas abuser plus longtemps de l'hospitalité si large, si aimable de la *Chronique*, qui doit rester une revue essentiellement historique, littéraire et anecdotique. Aussi j'arrête là ces réflexions, que m'a suggérées l'autographe de Laënnec, et qu'on voudra bien me pardonner en raison de l'idée maîtresse qui les a inspirées : avoir, pour les travaux de nos vieux maîtres, le respect et la considération qu'ils méritent, n'oubliant pas que, dans le terrain scientifique, ils ont jeté les premières semences dont nous récoltons aujourd'hui les amples et fécondes moissons.

Dr Mantelin.

Consultation de Laënnec.

D'après les faits exposés dans le mémoire à consulter de M. Roubaud, il est évident qu'il existe chez M... un obstacle quelconque à l'introduction des aliments dans l'estomac. M. Roubaud pense que cet obstacle est placé à l'orifice cardiaque, et cela est incontestable, si la difficulté se fait sentir à la hauteur de la partie inférieure du sternum, si les alimens avalés *reviennent par une sorte de* régurgitation *plutôt que par un véritable effort de vomissement, et s'ils reviennent peu d'instants après avoir été avalés.*

Il reste à déterminer quelle est la nature de l'obstacle. Il est évident qu'il ne peut être dû qu'à une constriction spasmodique, ou à une tumeur squirrheuse ou de toute autre nature développée soit dans les parois de l'œsophage, soit au voisinage de ce conduit. L'amaigrissement et l'absence de la fièvre sont des signes équivoques et qui ne peuvent indiquer suffisamment à laquelle de ces causes sont dus les accidents. L'introduction d'une sonde de gomme élastique faite avec les précautions convenables, et surtout la connaissance des maladies auxquelles ont été sujets les parens du malade, pourrait donner plus de lumières.

Quoi qu'il en soit, la seule indication qui se présente dans le cas dont il s'agit est de combattre les accidens nerveux de la maladie par les antispasmodiques les plus puissants, et sous ce rapport, on ne pouvait rien faire de mieux que ce qu'a fait jusqu'à présent M. Roubaud. Je serais d'avis seulement, à raison de la difficulté de l'introduction des boissons dans l'estomac et du mauvais effet qu'ont produit les bains, que l'on appliquât à l'extérieur sous la forme de fomentations ou de frictions les médicamens que l'on jugera convenable d'employer. Je conseillerais surtout d'employer de cette manière les décoctions fortes de valériane, de guy de chêne ou de graine de pivoine. On pourrait également tenter à l'intérieur l'usage habituel du musc et de l'extrait de narcisse des prés, dissous dans une potion antispasmodique. On commencerait l'usage de l'un ou de l'autre de ces médicamens à la dose de trois grains par jour, divisés en trois prises. Les eaux de Vichy que M. Roubaud se propose de faire prendre à M... sont très bien indiquées.

Si l'introduction de la sonde paraissait démontrer que l'obstacle dépendît uniquement de la constriction spasmodique d'une partie quelconque de l'œsophage, il se présenterait en outre une seconde indication, celle de dilater ce conduit à l'aide de sondes œsophagiennes élastiques, dont on augmenterait progressivement la grosseur et dont on se servirait en même temps pour introduire habituellement dans l'estomac une quantité d'alimens liquides suffisante pour rétablir les forces du malade. L'introduction fréquente de la sonde serait alors le meilleur des médicamens. Mais si l'obstacle dépend d'une tumeur quelconque, ce moyen serait inutile et pourrait avoir des inconvénients graves.

LAENNEC.

1er juillet 1815.

Deux lettres de Jules Janin.

Sont-elles véritablement inédites, les deux lettres que nous reproduisons ci-dessous ? Nous n'oserions le proclamer avec certitude. Ont-elles paru dans quelque recueil littéraire ? Figurent-elles dans la Correspondance de J. J. ? Cela est, après tout, possible. Il nous a paru néanmoins, qu'à l'occasion du monument qui va être élevé au prince de la critique, on les lirait ou on les relirait avec plaisir, et que leur lecture apporterait un réconfort à tous ceux qui sont torturés du mal dont se plaignait avec tant de bonne humeur le délicieux épicurien, charmant disciple et parfait traducteur de notre vieil Horace.

La première épître est adressée à Crémieux, au maître du verbe dont les accents retentissent encore aux oreilles de ses contemporains.

O maître à la parole ailée, aux pieds légers, ποδας οχυς, Crémieux ! Je suis assez semblable au nœud gordien.

Je suis noué, renoué, surnoué, et, quand je reçois des invitations si charmantes : « Venez, nous rirons, nous danserons, nous boirons, nous chanterons, nous... » Mort et damnation ! Je donnerais mon plus beau livre pour aller de ce pas sur les hauteurs de Notre-Dame, sauf à redescendre à cloche-pied.

Oui ; mais le pied me cloche et le genou me tinte ; et voici tantôt quatre mois que je suis le paralytique J. J., votre obéissant et dévoué confrère, ô faux goutteux que je ménage encore en l'appelant *un confrère !*

Ma femme est là qui présente à Mme Crémieux ses amitiés les plus tendres, et moi je prie en même temps la femme et le mari de plaindre un peu un brave homme qui les aime et qui les honore de tout son cœur. Jules JANIN.

Passy, le 2 janvier 1861.

La lettre qui suit, nous avons le souvenir vague de l'avoir déjà lue, peut être dans la *Revue des Rhumatisants*, que rédigeait avec tant d'esprit notre talentueux confrère Alexandre HEPP, avec le concours d'écrivains et savants distingués, tels que les Drs MONIN, LEGUÉ, etc.

Mon cher ami,

Vous êtes bien inspiré lorsque vous invoquez mon expérience de goutteux ; je vais tout simplement vous sauver la vie.

Il n'y a rien à faire, absolument rien. Ni drogues, ni pilules et pas d'eaux minérales et pas de liniment, pas même un cataplasme ! On souffre, on attend, et quand elle a fait sa petite opération, la goutte s'en va. Croyez-moi, croyez-moi ! C'est parce que je n'ai rien fait « pour guérir » la goutte qu'elle est aujourd'hui si douce et si clémente !

Ainsi, croyez-moi ! restez à Paris tout simplement ou, si vous allez à Bourbonne, ayez bien soin de ne pas toucher à l'eau minérale. Un des plus grands médecins du monde, le docteur Lallemand, est mort, il y a six mois, de la goutte, et, comme il m'était venu con-

sulter (car ma bonne santé de goutteux lui faisait envie), il me dit, avec un gros soupir : « Vichy m'a tué ! il m'avait soulagé un instant et a jeté la goutte dans mes entrailles. Vous êtes dans le vrai, on ne guérit pas de la goutte ! » Il est parti, je ne l'ai plus revu, il est mort ; il s'était mis trop tard entre mes mains !

M. de Salvandy, qui est goutteux au premier chef, fait appeler Trousseau (il était pris des quatre membres). — « Eh bien ! lui dit Trousseau, le beau malheur ! Vous souffrez, et voilà tout ! Vous avez encore à vivre quinze ans, ça fait quinze mois de souffrances, lesquelles souffrances vous délivreront de mille petites misères insupportables ! » Croyez bien ce que je vous dis là : rien à faire ! et regardez, mon cher Augé, le malheur de ceux qui font quelque chose ; regardez M. de Montalivet, perclus de tous ses membres par le docteur Turk ! Regardez le baron Duprat, empoisonné par un brigand à qui il a donné vingt mille francs, ce qui l'a tué ! Voyez comment est mort le fameux Hope (à cinquante-cinq ans), qui allait, chaque année, à Wiesbaden, où il avait une maison !

Je vous en prie et je vous l'ordonne ! un chausson de laine vous doit suffire (il faut le mettre tous les soirs, que vous soyez malade ou bien portant), et puis, si vous tenez absolument à boire quelque chose, un verre de magnésie anglaise, le matin, puis, le soir, un lavement à la graine de lin ! Ne changez pas trop votre régime, ça n'avance à rien qu'à fatiguer l'estomac.

Voilà tout ! J'irais vous dire cela moi-même, mais j'ai voulu vous prévenir en toute hâte, afin que vous vous mettiez, tout de suite, de la catégorie, hélas ! trop rare, des goutteux sages, courageux, intelligents !

Si vous en êtes là, votre mal est un bien ! Croyez-moi.

Jules JANIN.

« Patience et flanelle », tel est le traitement de la goutte, disait Cullen.

Jules Janin, médecin consultant, n'aurait pas fait la fortune des pharmaciens.

Le traitement de la variole, par la couleur rouge, au Japon.

Nous extrayons, à l'intention de la *Chronique*, les lignes suivantes d'un article de Souvenirs « sur le Japon », paru dans la *Revue de Paris* (1908), sous la signature de M. Ch. LAURENT :

« .... Autrefois, quand le vaccin était inconnu au Japon, les épidé-
« mies de petite vérole donnaient lieu à des cérémonies curieuses. Les
« malades et ceux qui craignaient la contagion couvraient une table
« de drap rouge. Sur cette table, ils plaçaient de gros sacs de riz et
« sur ces sacs des *goheï* (papiers sacrés) rouges. Cela formait une espèce
« d'autel devant lequel les assistants s'agenouillaient et priaient douze
« jours durant (1).

« Après ce temps, les malades se baignaient dans de l'eau colorée
« en rouge et tout ce dont ils se servaient était rouge : les serviettes
« étaient rouges ; les kimonos (vêtements) étaient rouges... »

P. c. c. : Dr Henri STAUFFER,
(Neuchâtel, Suisse).

(1) C'est, je crois, la durée généralement admise de l'éruption (qui varie, suivant les auteurs que j'ai consultés, de 10 à 12 jours environ).

PETITS RENSEIGNEMENTS

La statistique des médecins français (1907-1908).

Notre distingué confrère, le Dr Darras, secrétaire de l'Association générale des médecins de France, vient de publier, sous les auspices de l'Association, un tableau statistique des diplômes de docteurs en médecine et d'officiers de santé, délivrés par les Facultés et Ecoles françaises, pendant l'année scolaire 1907-1908. Il en ressort que, durant ce laps de temps, il a été procédé à la délivrance de 436 diplômes d'Etat et 25 d'Universités, pour Paris ; 147 E. et 3 U. pour Bordeaux ; 46 E. pour Lille ; 137 E. et 3 U. pour Lyon ; 102 E et 11 U. (Montpellier) (1) ; 35 E. et 2 U. (Nancy) ; 58 E. et 2 U. (Toulouse) ; 30 E. (Beyrouth) (2) ; 1 diplôme d'officier de santé (Ecole préparatoire de Reims).

Un autre tableau fait connaître le nombre des diplômes d'Université (mention médecine), par Facultés et par années scolaires (3).

Ces documents sont particulièrement instructifs pour quiconque s'intéresse à l'évolution professionnelle, et nous devons savoir un gré particulier au Dr Darras d'avoir eu la patience de les colliger.

La première thèse espérantiste.

Une thèse espérantiste vient d'être, pour la première fois, soutenue régulièrement, et avec le plus grand succès, devant la Faculté. En effet, M. Pierre Corret, docteur en médecine, et, par surcroît, secrétaire général de la « Linguo Internacia », a présenté une thèse *sur l'utilité et la possibilité de l'adoption d'une langue internationale en médecine*.

Soutenue devant une commission composée de MM. les professeurs Bouchard, Dieulafoy et Chantemesse, et Balthazard, agrégé, la thèse de M. Pierre Corret a obtenu plus qu'un succès d'estime, puisque le lauréat a obtenu les honneurs de la rare mention « très bien ».

(*Le Journal*, 27 XII. 08.)

Société italienne d'Histoire de la médecine.

La première réunion de la Société italienne pour l'étude critique de l'histoire de la médecine et des sciences naturelles a eu lieu à Faenza le 22 octobre dernier.

(*Brit. med. journal*, 19 décembre 1908.)

---

(1) Un diplôme d'État a été délivré, avec dispense de la thèse, à un docteur ayant obtenu un diplôme d'Université à Montpellier en 1903.

(2) Les étudiants de la Faculté de Beyrouth sont dispensés de la thèse.

(3) Cf. le *Bulletin de l'Association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France*, 30 nov. 1908, p. 6.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

L'accouchement de Rébecca. — Je désirerais poser la question suivante aux maîtres de la clinique obstétricale, à propos de l'accouchement de Rébecca (*Genèse*, chapitre xxv) :

« Lorsque le temps qu'elle devait accoucher fut arrivé, voici deux « jumeaux en son ventre. Celui qui sortit le premier... était roux « (Esaü) et après sortit son frère *tenant de sa main le talon d'Esaü* « (Jacob). »

(Traduction d'Ostervald.)

« L'autre sortit aussitôt et *tenait de sa main le pied de son frère.* » (Traduction Lemaistre de Sacy.)

[Vulgate.]

L'accouchement de Jacob était-il possible ?

Pouvait-il être spontané avec cette procidence, qui indique, sauf erreur, une présentation de l'épaule ?

Dr Souc (de Genozac).

Le médecin Guillaume Yvelin. — D'après ce que m'a dit un de vos abonnés de notre localité, vous publiez souvent, dans votre savante revue, des articles *biographiques* sur les médecins qui ont laissé après eux un nom dans l'histoire. Cela me porte à vous demander si vous vous êtes, de la sorte, occupé de Guillaume *Yvelin*, qui, attaché à la cour de Louis XIII, s'est alors signalé par sa perspicacité et son courage dans l'affaire célèbre des *religieuses de Louviers*, se prétendant possédées du diable, représenté par leur confesseur, qui les *possédait*, en effet, et dont il sut démasquer les fraudes hystériques, à une époque et dans un procès où tout le monde (juges compris) croyait uniquement à l'influence du Malin. Il publia même, à cette occasion, divers rapports et dissertations fort catégoriques, qui, sans nul doute, se retrouveraient encore dans nos grandes bibliothèques publiques, et que Michelet n'a pas manqué de citer dans sa *Sorcière*, dont cette affaire forme un curieux chapitre.

Eh bien ! je voudrais être renseigné avec détails (notamment *généalogiques*) sur ce célèbre et méritant praticien, dont je ne rencontre le nom dans aucune biographie générale ; et cela d'autant plus que j'ai à m'occuper, actuellement, de la filiation d'une famille anglo-normande où il doit figurer comme un de ses membres.

E. Sarot.

L'arbre du bien et du mal. — « Si je suis bien renseigné, écrivait ces temps derniers M. Emile Gautier, dans une de ses *Chroniques documentaires* du *Journal*, que je lis toujours avec grand plaisir, l'arbre légendaire du bien et du mal du paradis n'était autre chose qu'un bananier... » Sur quoi se base, pour étayer son affirmation, le maître chroniqueur ? Voudriez-vous le lui demander, si vous êtes en relations avec lui ? J'aurai, peut-être, une réponse différente de la sienne à vous fournir.

R. D.

Réponses

Paracelse était-il eunuque? (XV, 440.) — Dans le numéro de juillet 1908, p. 440, le Dr Villechauvaix pose une question au sujet de Paracelse. J'ai lu, dans diverses biographies de cet illustre alchimiste-médecin, que Paracelse, dans les dernières années de sa vie, au plus haut de sa gloire, s'adonnait à l'orgie et à la pédérastie, et qu'il mourut même dans les excès d'une nuit d'aventures. Comme eunuque, je ne crois pas qu'il aurait pu se livrer à des instincts homosexuels. La question est donc à revoir. Je dirai, à ce sujet, que la vie et l'étude des œuvres de ce grand précurseur sont à refaire en totalité. Ceux qui s'en sont occupés étaient ou bien des paracelsistes enthousiastes (auteurs antérieurs au xviiie siècle), ou bien des historiens du xixe siècle chez lesquels il était de bon ton d'entourer le mot « alchimiste » des épithètes de fou, rêveur, ignorant, etc. Donc aucune impartialité et surtout aucune connaissance du sujet. Pour un esprit encyclopédique et original comme celui de Paracelse, il est nécessaire, avant tout, d'apprendre le langage alchimique de l'époque, c'est-à-dire la kabbale, l'astrologie, la médecine hermétique, etc. Aujourd'hui, de nombreux travaux ont paru sur la matière, ouvrages dont il faut, à la vérité, extraire le bon grain au milieu de boisseaux d'ivraie ; mais l'historien des sciences médiévales doit faire ce travail préliminaire, avant de se livrer à l'étude des Basile Valentin, des Roger Bacon, des Arnauld de Villeneuve, des Van Helmont, des Paracelse et même de Stahl, un autre père de la médecine. Alors nous aurons des œuvres qui refléteront exactement la pensée de ceux qui, en définitive, sont à une extrémité de la route que nous parcourons aujourd'hui.

H. Delehaye, *chimiste à Rouen.*

L'Eglise, protectrice de l'enfance (XV, 735). — Je lis dans la *Chronique* du 15 novembre, sous le titre : *l'Eglise protectrice de l'enfance* (p. 735), l'analyse d'un article publié par la *Clinique infantile*, qui rappelle les prescriptions autrefois en usage dans l'Eglise, prescriptions ayant pour objet d'empêcher les jeunes mères de coucher avec elles leur nouveau-né. L'interdiction formulée en 1291 n'a jamais été levée, et s'il est regrettable que les *extraits de baptême*, pour les catholiques, ne portent point toujours mention de cette utile prescription, il faut louer l'autorité diocésaine qui, dans certains départements, tels que la Gironde (diocèse de Bordeaux), par exemple, continue à mentionner, sur les extraits de baptême, une défense des plus utiles pour la prophylaxie et l'hygiène du jeune âge.

Dr Alf. Lebeaupin (du laboratoire du Pr Leduc).

La seringue de V. Jacquemont (XV, 734). — Plutôt que d'emprunter aux Mémoires de Ménière l'amusante anecdote de la seringue de Victor Jacquemont, votre collaborateur eût mieux fait de la prendre à sa source, c'est-à-dire dans la charmante correspondance du sympathique explorateur. Voici comment il racontait l'aventure, dans une lettre qu'il adressait le 20 mai 1830 à son frère Porphyre :

« Un matin je m'éveillai aux cris de *au voleur !* Le jour à peine « commençait à poindre d'une nuit sombre. Domestiques, soldats

« à pied et à cheval, aussitôt de courir. Un voleur s'était glissé « dans ma tente, qui est fort petite, s'y faisant une large entrée « avec son sabre, passant sous mon lit qui est très bas, et volant au « hasard parmi les objets étendus tout autour. Mes pistolets, ma « montre étaient presque sur sa route ; mais, troublé sans doute « dans son opération par quelque bruit, par quelque fausse alarme, « il n'eut pas le temps de choisir, et se sauva en emportant ce qu'il « avait sous la main, ma poire à poudre et l'appareil barbificateur. « Puis, inquiété dans sa fuite, il abandonna le moins précieux de son « butin, le cuir à rasoirs, la savonnette, une fiole d'acide nitri- « que, etc. On me rapporta ces objets trouvés épars sur le chemin « du village voisin Mais la ressemblance de l'étain, au petit jour, « fit croire à mon Sike qu'il avait dérobé quelque vase précieux, « tandis qu'il n'avait que... Les plénipotentiaires des radjahs sikes « se présentèrent aussitôt pour me demander la description et la « valeur des objets volés, afin de les faire chercher partout et d'en « restituer le prix en cas de non-succès, aux dépens des francs tenan- « ciers du lieu. Comme ils comprenaient mal ma description du plus « regrettable de ces objets, j'éclaircis la chose par un dessin de « grandeur naturelle, et je m'apprêtais à faire des copies de ce signa- « lement pour les répandre parmi les inquisiteurs, quand mes amis « anglais arrivèrent au bruit. Mon dessin les consterna ; ils rougi- « rent jusqu'au blanc des yeux et s'affligèrent sincèrement avec moi « de ce qu'ayant la malheureuse coutume d'entretenir une... je ne « misse pas plus de soin à le tenir secret. Je leur dis gravement qu'il « y allait pour moi peut-être de la vie ou de la mort. — « Ah ! la mort « mille fois plutôt qu'un... ! s'écrièrent-ils tous à la fois. — Nenni, « répliquai-je, mille .. plutôt qu'un mal de tête ! » Et là-dessus, éloge « sérieux et raisonné de cet admirable remède, et satire médicale du « calomel, jalap et consorts, que les Anglais ont la folie de considérer « comme ses vertueux équivalents. Mon *speech* fut sans doute élo- « quent, car on écrivit aussitôt au radjah même, pour l'inviter à faire « fouiller toutes les chaumières et à faire battre tous les buissons « de son chétif empire pour retrouver l'objet dérobé, et de me l'en- « voyer sous bonne escorte, en quelque lieu que je puisse être, si « l'on parvenait à le recouvrer. Je ne désespère de voir un parti de « cavalerie sike me le rapporter à Paris, dans quelques années, sur un « coussin de velours. En attendant, mes amis les Anglais, raccom- « modès avec la raison de la chose, eurent la politesse de vaincre « leur scrupule et d'envoyer, en quête d'un remplaçant, des messa- « gers aux directeurs d'hôpitaux militaires voisins, et ils réussirent à « m'en procurer un, que je suppose être une antiquité vénérable, et le « premier essai du genre. Adieu, cher Porphyre, notre père en rira et « toi aussi ; le bruit de cet accident m'a fait la plus parfaite répu- « tation, non pas d'immoralité précisément, mais d'esprit fort, pas- « sant au cynisme. »

L'épilogue de l'histoire se trouve dans la lettre du 15 juillet suivant, adressée à M. Jacquemont père :

« Les montagnes produisent ici de la rhubarbe, bonheur céleste ! « mais ce n'est pas tout : après trois mois de recherches, le radjah de « Patialah, cet admirable allié de la puissance anglaise, a écrit officiel- « lement à mon ami l'ex-sous-résident de Delhi, qu'il avait retrouvé « ma seringue. La nouvelle est dans les Akbars (gazette manuscrite) de



V. JACQUEMONT

« sa cour ; il l'a renvoyée au résident de Delhi sous forte escorte ; elle « est déposée au palais de la résidence, et l'on me demande officiellement des instructions soit sur la manière, de l'envoyer, soit de la conserver jusqu'à mon retour. On dirait que c'est un baromètre ou une « machine pneumatique. Cependant au haut de ces lettres est « imprimé :

POLITICAL DEPARTEMENT

« Je vous rapporterai donc la seringue la plus diplomatique et la « plus historique qui ait jamais existé. Vous la laisserez, à Porphyre, « et elle passera de mâle en mâle. »

Hélas ! le pauvre Jacquemont ne rapporta pas cette seringue fameuse. En dépit des précautions très rationnelles qu'il prenait pour se garantir du terrible climat des Indes, il mourut à Bombay, d'un abcès au foie, le 7 décembre 1832, très peu de temps avant l'époque qu'il avait fixée pour son retour en Europe.

L'infirmité qui l'obligeait à ne jamais se déplacer, sans mettre l'instrument de M. Purgon dans sa valise, était antérieure à son voyage aux Indes. Ses amis de Paris la connaissaient et en faisaient parfois le sujet de leurs plaisanteries. Je trouve dans une lettre de Stendhal à M. de Mareste, datée du mois d'août 1827 :

« Si le grand homme n° 4 (on l'appelait aussi la Girafe à cause de « sa haute taille) est bien ridicule, en revanche il est bien obligeant. « Quoiqu'il eût dans le derrière un lavement d'opium pour ses « entrailles, je l'ai mené chez Rapilly, garçon très honnête, quoique « libraire (*sic*). De là nous sommes venus au *Constitutionnel* lire la « première brochure de M. de Chateaubriand.

« Ensuite, j'ai traîné ce pauvre garçon, avec son clystère, chez « M. A. Tardieu. »

Votre correspondant donne à entendre que le monument d'Hesdin a été élevé à la mémoire de M Jacquemont père ; est-ce bien exact ? J'étais en Suisse, en septembre dernier, quand cette statue fut inaugurée, et j'ai l'impression d'avoir lu dans le *Temps* un article de Jules Claretie, je crois, où il était question de Victor, l'explorateur.

A quel titre d'ailleurs M. Jacquemont père aurait-il mérité l'honneur du monument ? Directeur de l'instruction publique, membre correspondant de l'Institut, ancien tribun, voilà, je crois, tout son bagage.

ROULLIER, abonné de Milan.

Le vocabulaire des clients (XV, 441, 537). — En réponse à la question du confrère Albert CAZIN (*Chronique*, n° 13, p. 441), je dirai que l'expression *nature*, pour désigner les organes génitaux de la femme, n'est pas nouvelle. Ainsi, dans le tome Ier du *Tableau de l'amour conjugal* (1), page 38, on lit :

« Les parties naturelles de la femme que l'on appelle *nature*, parce que tous les hommes y prennent leur origine... » Je ne me souviens pas d'avoir vu la même expression appliquée aux parties génitales de l'homme.

— A ajouter aux jolies réponses des malades ou de leur entourage :

(1) *Tableau de l'amour conjugal*, nouvelle édition, 4 vol. in-18 ; chez les Libraires associés, Paris, 1829 ; attribué au Dr Nicolas VENETTE.

— « Qu'arrive-t-il donc à votre mari, mère un tel, on ne le voit plns travailler dans son champ ?

— « Ah ! ne m'en parlez pas, il est ben malade, le pauvre !

— « Qu'a-t-il donc ?

— « Ça le tient là, dans le creux ; *c'est la fourchette du cœur qui se retourne sur l'estomac*; ça le fait tout plein souffrir !!! » Authentique.

Je ne parle que pour mémoire des « fièvres célébrales », des « enflammations multiples » et du rôle important que jouent souvent « les foies ». Pour calmer les douleurs on emploiera de l' « eau danum », ou mieux encore de l' « eau d'ânon ». Tout cela se dit couramment, chaque jour, dans les campagnes.

C. de la B.

— Le vocabulaire des clients renferme des choses inénarrables ! Certaines gens trouvent spontanément des appellations à déformation burlesque, que le plus hilarant des humoristes chercherait en vain, dût-il se dévisser la tête pendant plusieurs jours. Vous pouvez ouvrir sur ce chapitre une rubrique intarissable.

Nous avons l'*huile de raisin* et l'*huile d'Henri V*, pour huile de ricin ; l'*entracte*, pour anthrax ; la *teinture idiote*, pour teinture d'iode.

Dernièrement, je voyais un brave homme sorti de l'hôpital avec un adéno-phlegmon de l'aine. « Comment vous a-t-on appelé cela, à l'hôpital ? lui demandai-je. — Ah ! Monsieur, je ne sais pas, mais je crois bien qu'ils ont dit que c'était un *biberon !* » pour bubon sans doute.

Le professeur André, de Toulouse, me racontait un jour l'aventure qui lui était arrivée, à la consultation de l'Hôtel-Dieu.

Une femme s'amène avec son drôle (enfant) et, le présentant au professeur, lui explique en patois que ce petit pourrait bien avoir le *sénépon*. (C'est le nom patois de la rougeole.)

— « Le sénépon ! dit M. André, qu'est-ce que c'est que ça ?

— « Comment, reprend la bonne femme, vous ne savez pas ce que c'est que le sénépon ! Eh bien ! en voilà un médecin ! il ne connaît pas le sénépon ! »

Et, toute courroucée, elle partit en emmenant son malheureux bébé.

Dr Fortuné Mazel.

— Quelques expressions à ajouter à celles déjà recueillies :

« Vélocipède de la face », pour érysipèle ; — « sirop d'ordure de pot à fiole », pour iodure de potassium ; — « pilules d'attaque de fer », pour lactate de fer ; — « mitraille d'argent », pour nitrate d'argent ; — « médecin de contrainte », pour semen-contra ; — « onguent de mère cruelle », pour onguent mercuriel ; — « catafiacre », pour cataplasme ; — « se mettre dans les draps de l'orfèvre », pour les bras de Morphée.

Dr Marcel Natier.

L'odeur des Anglais (XV, 202, 404, 505, 605, 697). — A propos de l'odeur des femmes « qui devient plutôt agréable aux Japonais et provoque en eux des idées voluptueuses », je voudrais poser une question aux confrères physiologistes.

J'ai lu ou entendu dire autrefois que la section du bulbe olfactif et l'anosmie consécutive privaient le chien de tout instinct génésique. Mon souvenir est-il juste ? qui a fait cette expérience ?

A la Société d'hypnologie, présidée par M. Jules Voisin, on a dernièrement discuté la question de l'homosexualité. Or à ce sujet, le Dr Bérillon a émis quelques réflexions qui me paraissent répondre, en partie, à ma question.

« Une analyse attentive, portant sur un grand nombre d'hommes, a dit Bérillon, m'a démontré que ceux qui accordent à l'instinct sexuel une satisfaction normale sont doués d'un sens olfactif en bon état de fonctionnement. C'est un point essentiel sur lequel il est nécessaire d'insister. Au contraire, j'ai constamment observé de l'*anosmie* chez les sujets qui manifestent des dispositions marquées à l'inversion sexuelle.

« Chez un certain nombre, cette anosmie semble de nature essentielle, sans cause apparente. Chez d'autres, cette anosmie peut s'expliquer par l'existence de rhinites atrophiques ou hypertrophiques.

« Il en est chez lesquels cette *anosmie* semble de nature essentielle, sans cause apparente, sans doute sous la dépendance de la dégénérescence héréditaire. L'inversion sexuelle aurait donc un point de départ évident dans une altération de la fonction olfactive. Et la première condition pour être un bon hétéro sexuel et pour subir l'attrait du sexe opposé est d'avoir un bon odorat. L'état contraire prédispose certainement à l'homosexualité.

« En même temps que j'ai constaté cette diminution de la puissance olfactive chez les homosexuels, j'ai acquis la certitude que ces mêmes sujets présentaient une prédominance de l'aptitude visuelle. Par ces caractères, ils se rapprochent de l'état habituel de la femme qui, n'étant jamais une olfactive, se montre au contraire, lorsqu'on se place au point de vue sexuel, essentiellement visuelle.

« L'inversion sexuelle ne serait donc, à tout prendre, qu'une inversion sensorielle, d'où l'indication, dans le traitement de l'homosexualité, de placer la rééducation du sens olfactif à la base de toute intervention thérapeutique. Ici, la théorie s'est trouvée pleinement confirmée par la pratique. Les homosexuels chez lesquels nous avons procédé à la rééducation de l'olfaction, tant par l'emploi des agents physiques que par celui de la suggestion dans l'état d'hypnotisme, ont tous bénéficié d'une modification très marquée dans l'orientation de leurs dispositions sexuelles. »

— La question soulevée par la *Chronique* a eu son écho dans la presse quotidienne. Dans un très intéressant article, signé H.. et paru dans le *Journal des Débats* du 10 septembre dernier, nous trouvons à extraire les curieux passages qui vont suivre ; n'étaient les exigences de notre format, nous aurions volontiers reproduit l'article entier, qui, jusqu'au bout, se laisse lire avec plaisir et profit.

« Les différents peuples ont des odeurs différentes dues à la race, et aussi à la manière de vivre, à l'ambiance qu'on se fait. Le blanc trouve généralement que le nègre sent mauvais. Mais il ne faut pas s'imaginer que le nègre trouve au blanc un parfum suave : tant s'en faut. Pour lui le blanc sent mauvais aussi. Du Tertre, dans son *Histoire générale des Antilles* (1666), a vu certains nègres distinguer par l'odorat non seulement le blanc du noir, mais la piste du blanc de celle du noir. Les Indiens d'Amérique reconnaissent aussi au blanc une odeur spéciale, sans l'apprécier particulièrement non plus. Et les Chinois reconnaissaient le caractère étranger du Père Huc à son odeur d'Européen, malgré le costume chinois qu'il avait revêtu. D'après

gloses ; ce sont, pour la plupart, problèmes féconds en suggestions et qui seraient des thèmes à amples développements. Ce qu'il est essentiel de remarquer, c'est que Fiessinger n'oublie jamais qu'il est médecin, qu'il est avant tout thérapeute; mais avec beaucoup, dont nous sommes, il estime fort judicieusement que le médecin doit avoir des clartés de tout ; que rien de ce qui touche à l'homme, à sa constitution morale autant que physique, ne doit lui rester étranger.

E. Forgue et E. Jeanbrau. — *Guide pratique du médecin dans les accidents du travail.* Leurs suites médicales et judiciaires. *Deuxième édition*, augmentée et mise au courant de la jurisprudence, par M. Mourral, conseiller à la Cour de Rouen. 1 vol. in-8°, de xix-576 pages, avec figures. Cartonné toile ; prix : 8 fr. (Masson et Cie, éditeurs).

Quelle conduite doit tenir le médecin en présence d'un accident du travail ? Comment parviendra-t-il à formuler un rapport équitable à la fois pour l'employeur et pour l'employé ? Songe-t-il toujours aux conséquences que peut avoir, pour l'un ou pour l'autre des intéressés, un certificat d'une rédaction obscure, pouvant donner lieu à des interprétations contradictoires ? Afin de dissiper l'embarras du praticien et de l'éclairer dans une voie pleine d'embûches, il n'est guide meilleur que celui dont vient de paraître, à peu d'intervalle de la première, une édition refondue et mise au courant de la jurisprudence. Ce *Guide pratique du médecin dans les accidents du travail* offre, du fait même de l'estampille que lui donne l'autorité de ses signataires, MM. les professeurs E. Forgue et E. Jeanbrau et M. le conseiller Mourral, toute garantie de probité scientifique et de mise au point juridique. C'est un *vade-mecum* indispensable et que nul autre traité du même genre ne remplace.

Etude médico-psychologique sur Gérard de Nerval, par Gaston Barbier. Thèse de Lyon, novembre 1907.

Dans un livre qui fit quelque bruit à l'époque où il parut, *Névrosés*, par la regrettable Arvède Barine, l'auteur, une femme au talent très viril et dont l'écriture est rien moins que féminine, s'était efforcée de peindre les angoisses de ces quatre névropathes célèbres bien qu'à des titres divers, qui ont nom : Edgar *Poe*, Thomas de *Quincey*, *Hoffmann* et *Gérard de Nerval*. C'est de ce dernier que M Gaston Barbier établit ce qu'il appelle l'observation posthume, d'après la tradition, les témoignages (qui se confondent, à vrai dire, avec la tradition) et les écrits qui ne sont souvent, eux aussi, que des dépositions de témoins. Après l'ouvrage de M. Gauthier-Ferrières sur Gérard, la tâche qui restait à faire était relativement aisée. M. Barbier en convient, d'ailleurs, avec une modestie qui n'est pas feinte ; de même qu'il reconnaît ses autres emprunts avec la même bonne foi. Seulement, ce qui lui appartient en propre, c'est l'examen du malade qu'il a poursuivi avec la méthode et suivant le plan que lui ont tracés le savant professeur de médecine légale de la Faculté de Lyon ; et il ne pouvait vraiment souhaiter meilleur guide.

Au résumé, Gérard était fou, et son œuvre, comme sa fin, loin de démentir, ne font que confirmer ce trop certain diagnostic.

Les Maladies populaires : maladies vénériennes et alcooliques, tuberculose. Leçons faites à la Faculté de médecine de Paris, par le Dr Louis Rénon. 2e édition, Paris, Masson et Cie, 1907.

Pour qu'un livre comme celui-ci, qui est d'ordre technique, arrive à sa seconde édition, c'est qu'il répond à un besoin. Les *maladies populaires*, titre très heureusement choisi, du reste, car il exprime les maladies « épidémiques ou répandues qui touchent le peuple..., les maladies qui résultent de l'encombrement, des mauvaises conditions d'hygiène, des habitudes malsaines développées dans toute la masse du peuple : telles la tuberculose, l'alcoolisme, la syphilis... » Il y a là un véritable péril social, et c'est à le combattre que s'emploie le Dr Louis Rénon, dans une série de leçons qui rencontreront auprès des praticiens la faveur avec laquelle les étudiants en ont accueilli l'audition.

Le Régime alimentaire des malades ; considérations pratiques sur les aliments et les boissons diététiques et sur l'hygiène de l'alimentation, par le Dr Paul Cornet. Paris, G. Steinheil. 1909.

Ce n'est là ni une étude approfondie des régimes diététiques ni un livre de cuisine : l'auteur se défend d être un « cordon bleu scientifique ». Il avoue sans fausse honte que, faute d'avoir acquis, par un long stage dans les cuisines, le tour de main professionnel, il se refuse à faire une incursion dans le domaine culinaire. Après quelques considérations sur l'alimentation dans les maladies, sur la manière d'alimenter les malades, Cornet passe en revue les diverses viandes, en montrant les qualités et les inconvénients ; et qu'il s'agisse de viandes blanches, rouges ou noires, il nous guide dans le choix à faire, sans oublier les autres aliments qui doivent être ou non permis : poissons, huîtres, fromages, œufs, etc. Un autre chapitre de son livre traite des aliments végétaux ; un quatrième, des boissons ; et après avoir indiqué les régimes qui conviennent à chaque affection, l'avisé spécialiste, qui n'a pas oublié que chez lui le clinicien est doublé d'un thérapeute particulièrement compétent, livre à ses confrères un certain nombre de formules de bouillons, mets sucrés, purées, etc., qui dans maintes occasions les aideront à se tirer d'embarras.

Le Corset : histoire, médecine, hygiène, par le Dr O'Followell. Paris, A. Maloine, 1908.

Dans un premier volume, le Dr O'Followell nous avait donné l'historique du corset, un historique agrémenté de charmantes illustrations, puisées pour la plupart dans l'œuvre peinte ou gravée des maîtres du siècle galant. Le second volume est d'une note plus austère. L'auteur y envisage la question du corset au point de vue de la médecine et de l'hygiène. Tout en s'élevant contre les dangers de cet instrument de torture, il l'estime, cependant, indispensable pour les femmes, dans l'état actuel de la société. Et puis les méfaits du corset proviennent surtout de ce qu'il est généralement mal fabriqué : le corset abdominal utérin doit être préféré à l'ancien corset « cambré devant » et au corset dit droit, que la mode tend, depuis quelque temps, à substituer au précédent. C'est, pour tout dire, un traité complet du corset que le Dr O'Followell a composé, et qui n'est pas seulement une bonne mise au point, mais une monographie qui abonde en aperçus ingénieux, où s'affirme la personnalité de l'auteur.

A. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Le Diamant artificiel, par H. DE GRAFFIGNY, in-12 illustré de 88 p. J. Rousset, Paris. — *Le Docteur Marat, son système physiologique*, par le Dr A. RIQUEZ, broch. in-8° de 57 p. Maloine, Paris. — *Contribution à la pathologie des Mystiques*, par le Dr A. Costa GUIMARAES, thèse de Paris, 1908. J. Rousset, Paris. — *Action du bicarbonate de soude sur la sécrétion gastrique*, par MM. LINOSSIER et LEMOINE, broch. in-8° (extrait du « Bulletin de l'Académie de Médecine », séance du 14 avril 1908). — *Une période intéressante de l'histoire de la cataracte*, par H. DOR, broch. in-8° de 10 p. (extrait de la « Revue générale d'ophtalmologie »). — *Surdité, bourdonnements et cérumen*, rééducation méthodique de l'oreille par des exercices acoustiques au moyen des diapasons ; Guérison, par le Dr M. NATIER ; extrait (16 p. in-8°) de la « Gazette des Hôpitaux »). — *L'Occultisme hier et aujourd'hui, le Merveilleux préscientifique*, par J. GRASSET, 2e édition, revue et augmentée, avec une préface par E. FAGUET, de l'Académie française, in-8° de 471 p. Coulet et fils, Montpellier. — *Le Mont-Dore au point de vue thérapeutique*, par le Dr JEANNEL, 24 p. in-8°. Impr. du Midi, Montpellier. — *Guide du médecin oculiste dans les accidents du travail*, par le Dr CAILLAUD, in-12 de 215 p. Rousset, Paris. — *La Guillotine en 1793*, par Hector FLEISCHMANN, in-18 de 315 p., illustré. Publications modernes, 62, rue de Provence, Paris. — *Paris sous Louis XV*, rapports de police annotés par C. PITON, (2e série), in-18. Mercure de France, Paris. — *Etude médicale sur E. et J. de Goncourt et leurs premiers romans*, par le Dr P.-J. EVEN, in-8° de 92 p. Paris, 26, rue de l'Echiquier. — *La Cour galante de Charles II*, par A. SAVINE, in-12 de 188 p., illustré. L. Michaud, Paris. — *Le Nouveau Paris*, par L. S. MERCIER, in-12 de 283 p., illustré. L. Michaud, Paris — *Les Collections artistiques de la Société de chirurgie de Paris*, par les Drs HAHN et WICKERSHEIMER, 32 p. in-8°. Masson, Paris. — *L'Alimentation des enfants malades*, par le Dr PÉHU, in-16 cartonné de 96 p. J.-B. Baillière, Paris. — *Un cas d'hypertrophie mammaire illustré par Horace Vernet*, par Lucien HAHN et Ernest WICKERSHEIMER (extrait de la « Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière », n° 5, 1907), 7 p. in-8°. Masson, Paris. — *Traitement du cancer par la « fulguration »*, par le Dr BIZARD, 7 p. in-8° (extrait des « Annales de thérapeutique dermatologique et syphiligraphique ») ; de Rudeval, Paris. — *Le Corset* (histoire, médecine, hygiène, tome II : *Etude médicale*), par le Dr O' FOLLOWELL, in-8°, illustré, de 301 p. Maloine, Paris. — *L'Art d'aimer* ; *le Remède d'amour, d'Ovide*, édition à 95 e., in-8° de 172 p. illustré. Bauche, Paris. — *L'Officine*, roman, par MARY-GILL, in-12 de 303 p.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

FACULTÉ DE PARIS

Dépôt de la « Chronique »

Désormais on trouvera, chez M. Charles BOULANGÉ, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.



Paris-Poitiers. — Société Française
d'Imprimerie et de Librairie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

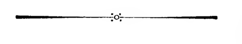
16e ANNÉE. — No 3 — 1er FÉVRIER 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE





PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr
Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

ABONNEMENTS POUR 1909

On peut s'abonner ou se réabonner à la « Chronique Médicale », en remettant ou faisant remettre la somme de **dix francs** à n'importe quel bureau de poste français, à l'adresse de l'Administrateur de la « Chronique Médicale », 9, rue de Poissy, Paris, Ve. On peut encore envoyer un mandat-carte ou un mandat-poste à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les abonnés étrangers sont priés de nous faire parvenir directement, ou par leur libraire correspondant, la somme de douze francs, dès à présent, s'ils désirent ne pas subir d'interruption dans l'envoi du journal.

Nos abonnés français seront considérés comme réabonnés, et il leur sera présenté un reçu par la poste, représentant le montant de leur abonnement, sauf avis contraire de leur part : cet avis devra nous être parvenu avant le 10 janvier 1909.

16e ANNÉE — N° 3 — 1er Février 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Histoire

Une lecture à la Société médico-historique.

Dans sa dernière séance (12 janvier), la Société médico-historique, *réunie sous la présidence du professeur* Landouzy, *a entendu lecture d'un très attachant travail de M. le Dr* Ravarit, *médecin des hôpitaux de Poitiers, dont nous sommes autorisé à réserver la primeur à nos lecteurs.*

Cette lecture a donné lieu à un fort intéressant débat, auquel ont pris part, outre le Président, MM. Paul Richer *(de l'Institut),* Laignel-Lavastine, *médecin des hôpitaux de Paris,* F. Chambon, *bibliothécaire à la Sorbonne,* Henry Meige, *secrétaire général de la* Société de Neurologie, *et le Dr* Cabanès.

Il a été décidé qu'à la prochaine séance, qui se tiendra à la Faculté le deuxième mardi de février, à 5 h. 1/2, la discussion continuerait : MM. Landouzy, Chambon, Cabanès, *sont inscrits pour y prendre part. MM.* Frédéric Masson *et* Henry Houssaye, *tout particulièrement compétents sur tout ce qui touche à Napoléon, nous ont laissé espérer l'honneur de leur présence à cette réunion, dont l'intérêt se laisse pressentir, en raison du sujet traité et des éminentes personnalités qui ont promis leur concours.*

La faveur qui a accueilli la première communication qu'ait entendue la Société, à l'heure actuelle définitivement organisée (1), permet de bien augurer de son avenir. Nous sommes heureux, à cette occasion, d'exprimer toute notre gratitude à notre affectionné maître, M. le doyen Landouzy, *qui, dès la première heure, nous a témoigné la sympathie qu'il portait à notre tentative et qui, depuis lors, n'a cessé de donner les preuves de son dévouement aux intérêts de la jeune Société, en présidant* effectivement *toutes les assemblées aussi bien que les réunions préparatoires avec la plus exquise bonne grâce, et un zèle d'autant plus méritoire que ses hautes et délicates fonctions lui laissent moins de loisirs* (1).

(1) On peut faire acte de candidature à la *Société médico-historique*, en adressant une demande, accompagnée de l'exposé de ses titres, au secrétaire général, le Dr Cabanès, 9, rue de Poissy. Prière de désigner, autant que possible, deux parrains pris parmi les membres titulaires et fondateurs, dont la liste a été donnée dans la *Chronique*. Pour plus de détails, consulter les statuts, ou écrire au Dr Cabanès, qui se fera un plaisir de fournir tous renseignements utiles. Les réunions ont lieu tous les mois, de novembre à juin. Il est statué sur les candidatures dans le plus bref délai.

Napoléon était-il malade à Waterloo ? (1)

Par M. le Dr Ravarit,

Médecin des Hôpitaux de Poitiers

Nous ne croyons pas qu'on puisse imputer à la maladie l'issue de cette malheureuse journée. L'empereur n'était point malade ; jamais il ne fut plus en possession de lui-même ; jamais son génie ne fut plus complexe, et de l'avis de tous les historiens, jamais de plus savantes dispositions stratégiques n'avaient été prises par lui. Nous allons essayer de montrer qu'il y eut dans la défaite imméritée des Français, non pas des fautes du chef dues à la souffrance ou à une diathèse quelconque, mais à un concours fatal de circonstances imprévues, de fatalités inouïes. « Journée incompréhensible, singulière défaite, « a dit le prisonnier de Jamestown de Sainte-Hélène, où la gloire du « vaincu n'a point souffert ni celle du vainqueur augmenté !... »

On a tout dit sur la santé de Napoléon le jour de Waterloo (2). D'aucuns ont fait de lui un hémorrhoïdaire en proie à une poussée aigüe la veille et le matin de la bataille. Il est probable que s'il en eût été ainsi, il ne serait pas resté quinze heures à cheval le 16 juin, jour où il écrasa les Prussiens à Ligny, comme d'ailleurs le 17 et toute la journée du 18. Il n'est pas douteux, d'autre part, que ses hémorrhoïdes fluentes l'auraient obligé à garder le repos ; or, tous les historiens reconnaissent qu'il passa la nuit sur ses cartes la veille du 18, et qu'il monta deux ou trois fois à cheval pour reconnaître ses positions Depuis son débarquement au Golfe Juan, sa marche triomphale à travers la France et son retour aux Tuileries, l'Empereur n'avait pas eu un instant de repos, et son sommeil avait été plutôt de peu de durée. On sait, du reste, que sa constitution était particulière, et qu'il lui arrivait parfois au milieu d'une causerie, et même au théâtre, de s'endormir profondément, notamment à Tilsitt, devant « un parterre de rois », presque au moment où Talma prononçait le fameux vers :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

C'est ce qui eut lieu le matin de Waterloo, alors qu'ayant tout préparé pour l'attaque, ayant donné ses derniers ordres, il attendait la lutte avec tranquillité. Nous le répétons, il était coutumier du fait ; son sommeil d'ailleurs était éphémère, et nous ne partagerons point, par suite, l'opinion de notre distingué confrère le Dr Bougon, qui, dans son intéressant article de la *Chronique* du 15 juin dernier, nous dit « que ses soldats le croyaient souffrant parce qu'ils l'avaient vu « endormi sur une chaise devant la ferme du Caillou, à 11 heures « du matin, et parce qu'ils n'avaient pas été secourus à temps à « l'attaque de la Haye-Sainte par le maréchal Ney ». Pendant toutes ses campagnes, les soldats avaient aperçu maintes fois l'empereur plongé dans un sommeil de ce genre, dans sa position favorite, à cheval sur une chaise. En le voyant si tranquille, si sûr de lui même,

(1) Lecture faite à la *Société médico-historique* (12 janvier 1909).

(2) Cf. la *Chronique médicale*, III, 668, 717 ; VII, 39, 104, 331 ; XI, 801 ; XII, 57, 400, 155, 490 ; XIII, 267, 496 ; XV, 410.

leur confiance en lui s'en augmentait d'autant plus ce matin du 18 juin 1815.

Le maréchal Ney ne fut pas soutenu à son attaque de la Haie-Sainte qu'il emporta avec le château d'Hougoumont, où il se couvrit de gloire, parce qu'au moment où il demandait à l'empereur de « faire donner la garde », pour achever la destruction de l'armée anglaise, une puissante diversion était opérée alors par Bülow et 36.000 Prussiens. La garde dut soudainement s'arrêter ; la victoire échappait encore.

Le Dr Bougon reconnaît, d'ailleurs, que, loin de rester endormi, Napoléon courut au général Milhaud, en lui ordonnant de lancer ses immortels cuirassiers sur les dragons anglais, qui venaient de sabrer les attelages de nos pièces de 12, imprudemment transportées par le maréchal Ney sur le plateau du Mont Saint-Jean. Elles n'y arrivèrent pas, les chevaux ayant de la boue jusqu'aux genoux et les affûts entrant dans le sol jusqu'à l'essieu, ce dont profita la brigade de cavalerie anglaise pour semer la mort dans les rangs des canonniers.

De la sorte, la plus grande partie de notre artillerie de réserve, qui aurait si puissamment contribué au gain de la bataille, fut hors de service par la faute de Ney. Malgré la destruction presque entière par Milhaud de deux régiments anglais, Wellington avait atteint son but : il conservait son champ de bataille, et avait réduit à néant la grosse artillerie du prince de la Moskowa.

On a dit encore que, dans cette fatale journée surtout, Napoléon fut frappé d'amnésie ; qu'au surplus, en particulier depuis les malheurs de 1814, son défaut de mémoire allait en croissant. Or, à Waterloo comme dans toutes ses campagnes, sa mémoire ne fut jamais plus lucide : pas un colonel de ses régiments ne connaissait mieux que lui son effectif et ses indisponibles. Thiers, Marbot, Vaulabelle, Maréchal et autres sont unanimes à le constater. Nous savons aussi qu'on a fait de lui un comitial, et c'est sans doute ce qui a pu porter certains auteurs à parler d'amnésie. Aucune sorte d'amnésie, pas plus lacunaire que rétrograde, actuelle ou de fixation, pas plus que celle revêtant le type ecmnésique, ne peut lui être imputée ; pas plus que les accès comitiaux don : ucun historien n'a fait mention.

Nous en dirons autant du deuxième trouble psychique consécutif à l'accès : la torpeur, qui ne fut point son apanage, car jamais cerveau ne fut moins engourdi que le sien. Par contre, il fut un impulsif : la soudaineté d'apparition de certains actes de sa vie, leur violence aveugle et brutale, leur rapidité, leur brièveté, sont des manifestations nettement caractérisées, que l'on retrouve dans certaines de ses actions, entre autres l'exécution du duc d'Enghien, brusquement décidée, et presque accomplie aussitôt, grâce d'ailleurs au zèle intempestif de policiers, et qu'il regretta ensuite ; celle du prince de Hatzfeld, en 1806, à Berlin, sauvé grâce à l'excellent Duroc ; celle des mutilés de Lutzen, en 1813, décidée subitement, qui devait avoir lieu sur-le-champ, et que Larrey empêcha ; cette autre, enfin, d'un chirurgien de la garde, décidée séance tenante, évitée aussi par Larrey, et qu'a si bien racontée notre confrère le Dr Paul Triaire, dans son magnifique ouvrage : *Larrey et les campagnes de la République et de l'Empire.*

Mais l'impulsion existe chez quantité d'individus qui ne sont pas pour cela des épileptiques ; c'est surtout la torpeur, et en particulier l'amnésie, qui sont la caractéristique de l'épilepsie. « Cette dernière

en est tellement la caractéristique, comme l'a si bien dit Parant, que, sous quelque forme que ce paroxysme se présente, lorsqu'on « la constate, on doit immédiatement y songer. »

Dans son intéressant article de la *Chronique médicale* du 15 juin 1908, notre confrère Bougon nous dit qu'à Waterloo « l'esprit de « Napoléon ne pouvait plus tout embrasser, comme autrefois en « Italie, et Berthier, fatigué de ses dures railleries, n'osait plus prendre « sur lui la responsabilité de réparer ses oublis... » Nous allons essayer de prouver que Napoléon embrassait tout encore, mais d'ores et déjà nous dirons que Berthier n'était plus là... Ce chef d'état-major incomparable, ce paperassier hors pair, qu'il avait façonné et transformé en une puissante machine de guerre, avait été remplacé par Soult, très brave capitaine, mais soldat illettré et stratégiste nul.

On sait combien le duc de Dalmatie fit preuve d'incapacité le jour de Waterloo : les ordres qui ne parvinrent pas, l'inaction consécutive de Drouet d'Erlon, et peut-être celle de Grouchy, furent en partie sa faute. Berthier dépêchait officiers sur officiers pour la transmission des ordres, et s'assurait de leur complète exécution par le retour de l'un d'eux. Soult, pendant cette fatale journée, semblait frappé d'hallucination, et ne se reposait que sur un seul aide de camp, souvent tué ou fait prisonnier, pour envoyer les avis de l'empereur, toujours d'une importance capitale. Le prince de Wagram n'était malheureusement plus là : il avait abandonné la cause de son maître pour devenir, dès avril 1814, « capitaine des gardes du corps de S. M. le roi Louis « XVIII » ! — « Je lui pardonne, avait dit Napoléon à son retour aux « Tuileries en mars 1815, mais à la condition qu'il vienne me voir « dans son nouvel uniforme. » Comme le duc de Tarente, Berthier n'était pas venu... Deux hommes manquèrent à Waterloo : Berthier au lieu de Soult, Murat au lieu de Ney, pour conduire 10.000 cavaliers à la destruction complète de l'infanterie britannique avant l'arrivée des deux armées prussiennes.

Ce qui ne manqua pas, ce fut l'extraordinaire bravoure des soldats et de leurs généraux, presque tous grièvement blessés.

Bien que formées à la hâte, et composées pour moitié de conscrits ou de volontaires incorporés seulement depuis quelques jours, les admirables troupes qui livrèrent ce suprême combat se montrèrent les égales des soldats de l'an II et des premières années de l'Empire. Nous commettrions un hors-d'œuvre en redisant ici l'extraordinaire courage et le mépris de la mort des cuirassiers de Milhaud et du comte de Valmy, et le dernier effort du bataillon sacré de la garde, resté seul contre trois armées sans vouloir se rendre. Les historiens et les poètes ont chanté ces glorieux ancêtres, bien dignes d'un meilleur sort.

Ce qui ne manqua pas non plus, ce furent les savantes combinaisons stratégiques, les habiles dispositions et la ténacité de Napoléon. Mais rien ne peut réagir contre la mauvaise fortune, et il était écrit que Wellington, général médiocre, serait un général heureux.

Loin d'être atteint de torpeur cérébrale, jamais le chef de l'armée ne déploya une activité plus grande, jamais il n'élabora un plan de bataille plus digne d'un grand capitaine :

Il avait l'offensive et presque la victoire,
Il tenait Wellington acculé sur un bois,

a dit notre grand poète national... La faute énorme du duc de Welling-

ton, « le général heureux », le sauva. Au dire de tous les stratégistes, en effet, la première condition pour un champ de bataille est de n'avoir point de défilés sur les derrières, et Wellington s'était adossé à la forêt de Soignes. Plusieurs fois dans cette journée, notamment au moment des onze charges de Ney, l'armée anglaise aurait opéré sa retraite avant l'arrivée des deux armées prussiennes, si la retraite lui avait été possible. Or, ce qui devait le perdre finit par le sauver. Voilà les vraies causes de la perte de la bataille, dont le banni de Sainte-Hélène a pu dire : « Tout a été fatal dans cette campagne et prend la teinte d'une absurdité. » Il semblait que la fortune ne voulait plus lui sourire, et qu'elle avait assez de lui et de son despotisme.

La déroute ne tient donc point au chef de l'armée, qui ne fut jamais plus en possession de son puissant génie de la guerre. Posté sur les hauteurs de Rossomme, il suivit toutes les péripéties de la bataille et prit une part effective à toutes.

Il avait dicté, après avoir réfléchi un quart d'heure, et s'être rendu compte des positions de Wellington, avec sa netteté et sa précision accoutumées, un plan de bataille que les tacticiens ne désavouent pas. Son armée s'était mise en marche sur onze colonnes. Quatre colonnes, formant la première ligne, arrivèrent vers 9 heures du matin là où elles devaient se déployer. En même temps, les sept autres colonnes débouchaient des hauteurs. L'empereur avait voulu frapper l'ennemi qui, placé de manière à découvrir jusqu'au dernier homme, devait de la sorte croire l'armée française le double en nombre de ce qu'elle était réellement. L'armée se trouva rangée sur six lignes formant la figure de six V, et son chef, à la tête de sa garde, se porta au sommet des six V sur les hauteurs de Rossomme. « Nous avons quatre-vingt-dix chances pour nous, dit-il à Soult, et pas dix contre... »

Rien ne fait donc penser qu'on puisse avoir affaire là à un homme endormi, amnésique ou en proie à des lésions d'artériosclérose, à de la claudication cérébrale, à des faux pas du cerveau, comme on l'a dit encore.

D'aucuns ont déclaré, d'autre part, qu'il était atteint de maladie de Stockes-Adam. S'il faut en croire Corvisart, le fait serait exact. On sait que cette affection est pour les artères bulbaires ce que l'*angor pectoris* est pour les coronaires. Si Napoléon fut atteint de cette maladie rare, on peut affirmer qu'elle ne fut pour rien dans sa fin prématurée. On l'a fait mourir à 51 ans d'un cancer de l'estomac... il est plutôt permis de penser qu'il succomba à une hépatite suppurée des pays chauds, contractée sous le dur climat de Sainte-Hélène : point douloureux dans la région du foie, fièvre modérée et prolongée, anorexie, état saburral, symptômes présentés par Napoléon. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos deux confrères auxquels avait été commis le soin de la santé du proscrit, les Drs O'Meara et Antommarchi refusèrent de signer le procès-verbal d'autopsie avec leurs confrères anglais, obligés bon gré mal gré de subir les injonctions du geôlier Hudson Lowe.

En résumé, il semble surabondamment prouvé qu'à Waterloo Napoléon n'était point malade ; que son armée ne fut jamais plus brave ; que lui ne fut jamais plus tacticien, plus éminent stratégiste ; que son génie, proportionnel à son ambition démesurée et à son insatiable orgueil, ne fut jamais plus immense qu'en cette fatale journée.

Des écrivains, plus autorisés que nous, ont tracé d'une main de maître les causes de sa suprême défaite ; nous en avons mentionné quelques-unes au cours de cette étude ; rappelons surtout les fautes de Soult et de Ney, la défection de Bourmont, général de division d'avant-garde, l'inaction de Drouet d'Erlon, qui priva l'empereur de son aile droite, l'impéritie ou la trahison de Grouchy, qui le priva de son aile gauche. Mentionnons enfin l'heure tardive où s'engagea la bataille, à cause de la pluie torrentielle qui faisait bivouaquer l'armée française au milieu de la boue, et empêchait l'artillerie et la cavalerie de se mouvoir dans les terres. Commencée une ou deux heures plus tôt, les Anglais auraient été écrasés avant l'arrivée de Bulow, ce dernier avant l'arrivée de Blücher, et la défaite aurait été une victoire ou plutôt deux victoires, malgré les erreurs et les fautes de tout le haut état-major, et malgré l'absence de Murat, dont l'empereur avait refusé le concours, parce qu'il n'avait pas su, à tort, pardonner la défection, en 1814, de celui qu'il n'appelait plus que « le Bernadotte du Midi »...

Telles sont, à notre avis, pour le médecin et l'historien, les vraies causes du désastre de Waterloo.

Glanes Médico-Historiques

L'alcoolisme dans l'armée, au XVIIIe siècle.

La marquise de Pompadour écrivait, en juillet 1756, après la prise de Port-Mahon, à la comtesse de Brionne :

« ... Nos soldats ont montré une intrépidité et une passion pour la gloire qui étonnent. Le maréchal de Richelieu, voyant que la débauche et la crapule lui tuaient beaucoup de monde, et feraient beaucoup de dégâts dans l'armée, fit dire à l'ordre que quiconque s'enivrerait à l'avenir serait privé de l'honneur de monter à la tranchée, c'est-à-dire de l'honneur de se faire casser la tête... »

Le même remède réussirait-il aujourd'hui ? Il y a tout lieu d'en douter.

Mot obstétrical de Louis XVIII.

Louis XVIII était goutteux, infirme, dans un état de santé pitoyable. Un jour où il parlait sérieusement à Monsieur de la convenance de se marier, celui-ci lui dit en ricanant et d'un ton un peu goguenard :

— Mon frère, vous qui prêchez si bien, pourquoi ne vous mariez-vous pas vous-même?

— Parce que je ferais des aînés, mon frère, reprit le roi très sèchement.

Monsieur se tint pour battu (1).

---

(1) *Mémoires de la comtesse de Boigne*, née d'Osmond, publiés par M. Charles Nicoullaud, t. II, p. 147. (Plon et Nourrit, édit., 1907.)

Échos de la « Chronique »

Une croix bien placée.

Le Président de la République vient de s'honorer en épinglant l'étoile des braves sur la poitrine d'un jeune héros qui a failli grossir la liste des victimes obscures du devoir. Le fait est connu, toutes les gazettes l'ont signalé (1) ; et si M. Louis Bazy a le droit d'être fier de la distinction destinée à récompenser son admirable sang froid, et qui, cette fois, ne se trompe pas d'adresse, nous devons, pour son beau geste, remercier doublement le chef de l'Etat : d'abord, parce qu'il ne s'est embarrassé d'aucune des entraves et des objections qu'avait soulevées une administration trop formaliste pour la circonstance ; puis, parce qu'il a rehaussé, aux yeux du public trop enclin à le méconnaître, le prestige d'une profession dont le martyrologe est là pour attester qu'il y a toujours parmi nous des hommes animés de cet esprit de sacrifice et de solidarité, qui reste, en dépit de toutes les railleries, le plus enviable de nos privilèges.

Une réforme à faire.

Dans le discours que le président sortant de l'Académie de médecine, le vénéré Dr Bucquoy, a prononcé, avant de remettre ses pouvoirs à son successeur M. Léon Labbé, il est un passage qu'il nous plaît de relever, parce qu'il indique les préoccupations de plusieurs membres de la savante compagnie, leur désir de changer quelque chose aux us établis, d'opérer une réforme dont l'urgence ne saurait être contestée.

Voici comment s'est exprimé M. Bucquoy :

Si vous vous reportez au sectionnement tel qu'il est inscrit à la première page de nos statuts, et tel qu'il est pratiqué de temps immémorial, vous ne pouvez pas ne pas reconnaître qu'il ne répond pas aux besoins réels de recrutement de l'Académie. Vous y trouvez des divisions surannées, comme celle de la chirurgie en pathologie externe et médecine opératoire, la médecine scindée en plusieurs classes quand elle pourrait comprendre dans un seul bloc la pathologie interne, l'anatomie pathologique, la thérapeutique et même l'hygiène : celle-ci réunie à l'histoire naturelle médicale, qui serait beaucoup plus à sa place avec la pharmacie, etc. D'autre part, rien pour les spécialités qui tiennent aujourd'hui une si grande place dans la médecine et qui ont pour les représenter des hommes éminents que l'Académie serait honorée de s'adjoindre. C'est une très grosse question dont je n'ai parlé que parce que je sais qu'elle préoccupe un bon nombre de nos collègues. Quand et comment pourra-t-on la résoudre ? L'avenir nous le dira. Quant à moi, je ne fais qu'appeler sur ce point l'attention et la sollicitude de ceux qui ont à veiller sur les intérêts de l'Académie.

Il y a, en effet, comme l'a dit, avec l'autorité de tous reconnue, l'honorable président, nombre de spécialistes qui ne trouvent pas de place dans les sections établies. Que font-ils, dès lors ? Ils vont frapper à une autre porte, demandent qu'accueil leur soit fait dans la section dite des *associés libres*, qui n'a pas, que nous sachions, pareille destination. Il y a là une entorse non seulement aux traditions, mais au règlement même de l'Académie. Nous y reviendrons.

(1) Nous le rappelons brièvement : il y a quelques mois, à Necker, le chef de clinique du professeur Berger pratiquait sur un malade de son service l'opération d'Estlander. Un jet de pus jaillit : l'œil de l'interne, M. Louis Bazy, qui assistait l'opérateur, en est tout éclaboussé. Celui-ci reste, néanmoins, jusqu'au bout, à son poste. La suite, on la devine : une ophtalmie purulente se déclare, qui nécessita l'énucléation de l'œil.

Calvé, la magicienne.

Elle est très touchante l'histoire qui nous arrive d'Amérique, et quelque invraisemblable qu'elle paraisse, elle serait parfaitement véridique que nous ne nous en étonnerions pas.

Lors de son dernier passage à New-York, notre grande cantatrice Emma Calvé aurait accompli un miracle, tout simplement : elle aurait réussi à rendre l'espérance et la santé au Dr W. T. Bull, célèbre spécialiste du cancer, qui, après l'avoir entendue, lui aurait déclaré que toutes les drogues et sérums qu'on lui avait administrés n'avaient jamais produit sur son organisme l'effet qu'il avait ressenti à l'audition de la talentueuse artiste, qui n'avait pas hésité un instant à se rendre auprès du malade pour lequel on l'avait sollicitée.

Espérons que nos terribles Syndicats ne vont pas poursuivre la belle interprète de *Carmen*, pour exercice illégal de notre art ; elle n'aurait pas de peine à trouver, même dans nos rangs, plus d'avocats d'office que n'en comporterait la cause.

La survie après la décapitation.

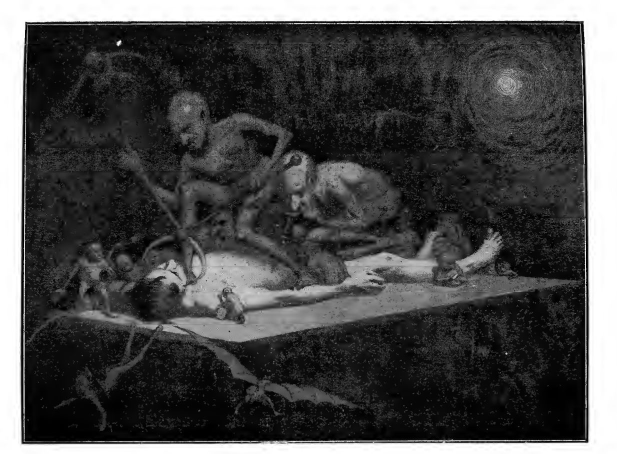
On a bien des fois parlé des expériences faites sur les guillotinés, pour s'assurer si le couperet de l'instrument provoquait une mort instantanée. Ce qu'on n'a pas dit, c'est que Vulpian eut, à certaine époque, l'idée, conjointement avec le regretté Dr Félizet, d'injecter du sang artériel dans la tête d'un décapité, afin de voir si la vie renaîtrait pendant quelques instants sous l'influence de cette injection. Le savant physiologiste fit même, à cette occasion, construire une canule avec un dispositif spécial ; mais, au dernier moment, il recula devant la responsabilité morale qu'il encourait et renonça à pousser plus loin l'expérience.

Une salle d'escrime au Sénat.

Les premiers « escrimeurs » qui se sont fait inscrire, parmi nos pères conscrits, sont au nombre de cinq, dont quatre médecins. Ce sont MM. les docteurs Martin (Saône-et-Loire), Pédebidou (Hautes-Pyrénées), Francoz (Haute-Savoie) et Flaissières (Bouches-du-Rhône). A défaut du bistouri, nos honorables manient le fleuret : histoire de ne pas perdre la main, sans doute?

Le phono éducateur du Dr de Pezzer.

Il s'agit d'un appareil très ingénieux, qui permet à l'auditoire de lire, sur une bande qui se déroule, le texte d'un livret à mesure que les artistes chantent, et de connaître des paroles trop souvent escamotées ou mal prononcées. M. le Dr de Pezzer, beau-frère de M. Pedro Gailhard, ancien, et nous voulons l'espérer futur directeur de l'Opéra, est l'auteur de ce phono-éducateur, qui a eu les honneurs de l'Académie des sciences, dans une de ses dernières séances. Désormais, grâce à notre distingué confrère, le phonographe, qui n'était qu'un joujou, devient un appareil véritablement scientifique, dont les applications à l'éducation musicale, à la phonétique des langues, etc., se peuvent déjà pressentir.



L'ÉTHER

Cette très curieuse aquarelle, qui a figuré au dernier *Salon des Humoristes*, est l'œuvre d'un jeune artiste anglais (M. Richard F. Cooper, 36, rue Saint-Sulpice, Paris), qui, ayant été endormi avec l'éther, pour subir l'opération de l'appendicite, a ainsi traduit d'une manière fort originale ses sensations d'opéré. Voilà une occasion, pour un de nos lecteurs, amateurs d'art, d'encourager un débutant plein de talent, en même temps que de faire, à son tour, une excellente... opération.

Informations de la « Chronique »

La pianophobie de Reyer.

Encore une phobie que Gelineau a négligé de catégoriser dans ses *Peurs morbides*, si tant est que la *pianophobie* soit une maladie.

L'auteur de *Sigurd*, qui vient de mourir, avait, dit on, car d'aucuns le contestent, à l'égard de cet instrument qu'il qualifiait d'infernal, une aversion qui datait de loin : elle remontait à l'époque où Reyer fréquentait chez Th. Gautier, de qui est la boutade, si souvent répétée : « La musique est le plus cher de tous les bruits. »

Les deux amis ne pouvaient qu'avoir une même opinion sur le piano, contre lequel ils lançaient les plus violents anathèmes. Or, un jour qu'ils se livraient à leurs imprécations ordinaires, on remit à Gautier une carte ainsi libellée :

Z. Ziski

Pianiste ordinaire du prince régnant de Valachie.

Puis au-dessous l'apostille suivante :

« Mon cher Théo,

« Je prends la liberté de vous adresser M. Ziski, un artiste distingué, et de le recommander à votre attention.

« Merci d'avance et tout à vous.

« Victor Hugo. »

En achevant la lecture de cette carte, Gautier parut anéanti. Il la tendit à Reyer, qui se contenta de répondre :

— Tu ne peux te dispenser de recevoir ce visiteur, car il est muni d'un passe-port devant lequel doivent s'ouvrir toutes les portes, surtout celles d'un poète.

Aussitôt on fit entrer Ziski dans la grande salle. C'était, conte G. Claudin, de qui nous tenons l'histoire, un petit homme, très joli garçon. fait au tour et vêtu à la hongroise, portant des bottes molles allant jusqu'aux genoux, une culotte gris de lin collante et une tunique bariolée de galons d'or. Il salua Gautier avec infiniment de grâce et lui dit :

— Je sais, Monsieur, que vous êtes un maître et j'ai lu vos œuvres. Je sais aussi que vous aimez peu la musique et que le piano est loin d'avoir vos bonnes grâces, mais je suis pauvre, et c'est pour cela que M. Victor Hugo m'a donné cette précieuse recommandation.

— « Si Gautier vous accorde vingt lignes dans son feuilleton, m'a dit M. Hugo, vous deviendrez tout de suite à la mode à Paris, et vous vous tirerez sûrement d'affaire. »

Devant une aussi puissante recommandation, Gautier ne put que s'incliner. Le singulier visiteur voulut, sans plus tarder, profiter de cet encouragement muet.

— Je n'ai pas l'intention, dit-il à son bienveillant protecteur, de vous jouer un long morceau, mais je voudrais bien cependant vous faire comprendre en quoi ma façon de jouer diffère de celle des grands maîtres. Voici précisément un piano ; prêtez moi deux minutes d'attention, rien que deux minutes.

— Mais, dit Gautier, ce piano n'a pas été accordé depuis longtemps ; il est faux.

— C'est pour le mieux, dit Ziski ; je le préfère.

Ce mot fit rire Reyer, qui déjà flairait un original, mais un original sympathique.

Ziski se mit au piano et, s'adressant à ses trois auditeurs :

— Je vais, leur dit-il, choisir un morceau de Chopin, et vous le jouer selon la méthode de Thalberg, de Rubinstein et de Liszt.

Aussitôt, imitant Thalberg, il frappa sur le piano de façon à en casser toutes les cordes, puis arrivé à un certain endroit du morceau, il fit observer que c'était à cette mesure-là qu'au Conservatoire les femmes dilettantes feignaient de se trouver mal.

Après le tour de Thalberg, ce fut celui de Rubinstein. Il fit sortir de ses doigts des tempêtes de notes, toutes plus nettes et plus pures les unes que les autres, puis enfin arriva à imiter Liszt.

Ici, il se recueillit, passa sa main dans ses cheveux, alla se regarder dans un miroir, puis revint s'asseoir sur son tabouret.

Alors, se démenant comme un diable dans un bénitier, son corps se livrant à toutes sortes d'ondulations, il se mit à plaquer les accords les plus extraordinaires, jusqu'à ce que les deux auditeurs lui eussent demandé grâce.

— J'ai, Messieurs, leur dit l'étrange personnage, imité de mon mieux les trois grands maîtres de la musique contemporaine ; mais ce que ni Liszt, ni Rubinstein, ni Thalberg, n'ont réussi à faire, le voici. Et ce disant, il se mit à exécuter trois sauts périlleux que n'eut pas désavoués le plus disloqué des acrobates et, après chaque saut, il vint esquisser devant ses interlocuteurs ahuris, une révérence qu'on eût dit de Vestris en personne. Gautier et Reyer, subjugués par les cabrioles de ce pianiste qui tenait tant du saltimbanque, lui consacrèrent la semaine suivante des articles dithyrambiques.

Ainsi va la gloire !...

Le médecin de La Fayette.

Un incendie, qui a failli détruire le château où naquit La Fayette, nous permet d'évoquer le nom d'un homme, une des célébrités de la profession, qui eut l'insigne honneur de mériter l'amitié et la confiance du glorieux général qu'il disputa à la mort par tous les moyens que l'art peut suggérer à l'affection : nous avons nommé Jules Cloquet.

C'est La Fayette intime que Cloquet nous a révélé dans ses attachants *Souvenirs*, ses fonctions lui ayant permis de le voir de près, de l'observer dans les moindres circonstances de sa vie.

Dans l'intervalle de ses crises douloureuses, — le général était sujet aux accès de goutte, — La Fayette aimait à conter des anecdotes à son médecin, qui a rapporté, entre autres, les suivantes.

Un jour, La Fayette, très jeune à l'époque, se trouvait, avec plusieurs seigneurs de la Cour, devant Louis XV, qui faisait sa partie avec Mme du Barry. Sur un coup malheureux, la favorite s'écrie : « Ah ! je suis frite !.. » Le roi, rouge de honte à cette exclamation inopinée, laissa voir sur son visage les traces d'une visible contrariété.

Un autre jour, Lafayette fut involontairement le témoin de l'évanouissement du roi chez la favorite, et de la scène d'alarme qui en fut la conséquence. Le narrateur ajoute même — et nous avouons avoir

quelque peine à le croire sur ce dernier point — que La Fayette, se trouvant à un bal masqué de l'Opéra, donnait le bras à la dauphine ; celle-ci, voulant connaître Mme du Barry (!), engagea son cavalier à offrir son autre bras à la courtisane. Après une longue conversation, la future reine, s'adressant à la favorite, lui demanda si elle la reconnaissait : « Fort bien, aurait répliqué la comtesse ; vous êtes, Madame, le temps présent, et moi le temps passé (1). »

Voilà un mot bien apprêté, ne vous semble-t-il pas, pour ne pas avoir été arrangé, sinon forgé après coup.

Un médecin français à la cour d'Abyssinie.

Le Dr VITALIEN, que le gouvernement français vient de décorer, a été non seulement le médecin particulier, mais le conseiller intime du Négus ; à ces titres, il a pu l'approcher d'assez près pour en retracer, par le menu, son existence privée, son régime journalier. Nos lecteurs seront, nous en avons la certitude, particulièrement intéressés par le récit de notre confrère (2).

Avant sa récente maladie, l'empereur était levé le premier et couché le dernier. Debout dès cinq heures du matin, il parcourait la ville à cheval, affolant les chefs qui couraient après lui ; couché fort tard, il retenait les ras auprès de lui, pour discuter des affaires de l'empire et des intérêts du peuple ; parfois même, au cours de la nuit, il les faisait appeler, pour reprendre une discussion interrompue.

Il allait aussi fort souvent à la chasse.

Maintenant, l'empereur se couche plus tôt et se lève plus tard, et il ne se livre à aucun exercice violent.

Comment est-il devenu malade? C'est simple ; un peu fatigué, par suite de surmenage, il s'était fait lire des traductions de journaux, parlant de la jeunesse rendue, grâce à l'électricité ; il fit part de ces lectures au docteur Vitalien ; il exprima le désir de faire une cure d'électrothérapie : vu le grand âge de Ménélik, le docteur se refusa à tenter une telle expérience.

Un médecin syrien profita d'une absence du docteur Vitalien pour offrir ses services au Négus ; il était appuyé, du reste, par des ennemis du docteur français, lesquels se dirent : « Si nous réussissons, Vitalien sera flambé. »

Le médecin syrien possédait des appareils électriques en mauvais état, et ne savait pas s'en servir ; il électrocuta littéralement l'empereur.

Le docteur Vitalien, mandé en toute hâte, trouva Ménélik expirant : il eut beaucoup de mal pour le rappeler à la vie ; il le soigna avec un dévouement inlassable ; et lentement l'empereur recouvra l'usage de ses facultés ; il était guéri ; il ne se livrera plus aux médecins de rencontre désireux d'expérimenter leur science incomplète sur sa précieuse personne.

Même, en vue du départ de M. Vitalien pour la France, il a demandé à celui-ci d'organiser un service médical à Addis-Ababa ; et aujourd'hui, M. Vitalien a deux médecins sous ses ordres, en Ethiopie ; en ce moment même, ces deux médecins, qui sont Français comme lui, le remplacent près de l'empereur.

Donc, depuis qu'il est guéri, Ménélik, levé vers huit heures du matin, sort à dos de mulet ; il va visiter les ateliers qui sont dans l'enceinte de son palais, les églises en construction dans la ville et les divers chantiers qu'il surveille de très près...

Sa première sortie, après sa maladie, fut pour l'église, et ce jour-là, tout le peuple se porta au-devant de lui pour l'acclamer.

L'empereur suit à la lettre les prescriptions de sa religion ; c'est ainsi qu'il jeûne jusqu'à midi cent cinquante fois environ par an, les mercredis et vendredis, le Carême, l'Avent, etc. Ces jours-là, ses repas sont d'une frugalité particulière : farine et pois grillés, par exemple.

Il prend ses repas du matin à onze heures quand il ne jeûne pas ; à midi et demi, quand il jeûne ; le samedi et le dimanche, il déjeune à dix heures.

Le soir, il dîne vers six heures.

(1) *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette.* Paris, 1836, p. 291.
(2) V. le *Journal* du 21 janvier 1909.

C'est assis sur son lit, auprès de l'impératrice, que Ménélik déjeune et dine; devant lui, sont les chefs, officiers et pages, employés divers du palais, placés selon leur rang. qui prennent leur repas aussi ; l'empereur préside ainsi au repas de tout son monde.

Quand il mange, un voile recouvre sa table et le cache à tous; au café, le voile est levé et chacun peut voir le monarque.

On mange, à ces repas, de la viande, des légumes, de la galette d'orge, de millet ou de sorgho, et l'on boit de l'hydromel et de la bière d'orge.

Aux jours de fête, Ménélik préside à des banquets de sept mille couverts, et c'est merveille de voir circuler, le long des tables, les serviteurs porteurs de vastes plats où saigne le bœuf fumant, ou de brocs énormes emplis d'hydromel odorant...

A neuf heures du soir, chaque jour, sonne le couvre-feu, et nul ne peut sortir dans la ville sous peine d'arrestation ; exception est faite pour les Européens porteurs de lanternes...

Ne sont-ce pas là mœurs bibliques ? Elles nous feraient presque envier, par moments, le sort des heureux sujets de Ménélik.

Passe-temps de forçats.

Quand on est au bagne, ce n'est pas pour s'em...nuyer ; le tableau enchanteur qui nous a été récemment fait de la vie des forçats, par des témoins oculaires dignes de foi, atteste assez la sollicitude des pouvoirs publics pour ces épaves de l'enfer social.

Or donc, voici à quoi les « bagnards » utilisent leurs loisirs à l'île Nou (Nouvelle-Calédonie), d'après un de nos confrères coloniaux (1) qui semble bien informé.

Quand ils soupçonnent un camarade d'avoir le « magot », ses compagnons de chaîne procèdent de la façon suivante pour l'en soulager. On l'invite très gracieusement à prendre une tasse de café, dans laquelle on verse subrepticement, pendant qu'on détourne son attention, une certaine dose de datura pulvérisé. Le malheureux absorbe le breuvage sans méfiance et, au bout de quelques instants, il éprouve des vertiges, il divague, il a des mouvements brusques et il est poursuivi surtout par une idée fixe : titubant et chancelant, agité de mouvements convulsifs, il se rend presque toujours, et d'une façon fatale, vers l'endroit où il a enterré et caché son trésor. Arrivé là, il gratte avec ses ongles, fouille la terre ; la bande intervient alors, trouve le magot et le partage. On ne s'occupe plus de la victime, qu'on abandonne, et qui n'a plus aucune souvenance quand elle revient à elle.

Il faut un certain doigté pour doser la quantité de poudre à faire absorber ; il est arrivé que la dose ayant été trop forte, cette petite fête s'est terminée par la mort de l'invité ; d'autres fois, le convive est devenu fou et a dû être enfermé ; enfin, quelques-uns en ont été quittes pour un séjour plus ou moins prolongé à l'hôpital. Rares sont ceux qui n'ont subi qu'un malaise plus ou moins passager, avec quelques heures d'hébétude consécutive.

A la suite des nombreux empoisonnements criminels causés par cette solanée, un règlement sévère a prescrit la destruction complète du *Datura stramonium*, très abondant autrefois dans l'île.

---

(1) Lenoir, *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1908. Cf. *Presse médicale*, 23 décembre 1908.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'homosexualité en France. — Depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle jusqu'en 1840, l' « allée des Veuves », aujourd'hui avenue Montaigne, était le rendez-vous des homosexuels ; la police ne les y dérangeait pas. Un club homosexuel s'y installa sous le second Empire ; de hauts dignitaires de la cour y recevaient des dragons de l'impératrice et des cent-gardes de l'empereur. Des bals homosexuels eurent lieu, en 1864 et 1872, aux environs de la Madeleine ; il y eut environ 150 homosexuels, pour la plupart habillés en femme. Un établissement hydrothérapique, où la douche coûtait vingt francs, servait de rendez-vous aux homosexuels. Une maison publique pour homosexuels existait de 1820 à 1826 rue du Doyenné ; un médecin attitré faisait la visite médicale des jeunes hommes qui en étaient les pensionnaires (1).

Les poissons peuvent-ils transmettre la fièvre typhoïde et le choléra ? — Les expériences qu'ont faites les Drs Remlinger et Nouri sur des cyprins dorés établissent qu'un poisson qui vit dans une eau contaminée — par le bacille d'Eberth ou le vibrion cholérique, par exemple, — peut recéler dans ses organes, son tube digestif en particulier, ces germes pathogènes.

Au point de vue de l'hygiène alimentaire, le fait est sans importance ; car ces auteurs ont vérifié que, même si les poissons sont cuits entiers et sans être vidés, la température atteinte par les parties centrales est suffisante pour amener la mort de tous les microorganismes. Mais, au point de vue épidémiologique, la présence possible des microbes de la fièvre typhoïde et du choléra dans le tube digestif des poissons n'est peut-être pas tout à fait dépourvue d'intérêt. On peut concevoir, en effet, que des poissons véhiculent des microbes pathogènes d'un fleuve contaminé à un affluent sain : d'où l'explication d'épidémies hydriques ayant remonté des cours d'eau.

(*C. R. de la Société de biologie.*)

Singulière spécialité médicale. — L'autre jour, comparaissait devant le tribunal correctionnel un pauvre hère, long et maigre, inculpé du délit de vagabondage.

— Votre profession ? lui demande le président.

— Je pose pour l'obésité, répond le miséreux.

Stupéfaction des juges, qui demandent des explications.

— Voici, mon président. Au service d'un fabricant de produits pharmaceutiques contre l'obésité, je revêts un maillot de caoutchouc que l'on gonfle comme un pneu. Puis on me photographie ; ensuite mon portrait est exposé dans une vitrine avec la mention : « avant le traitement ». On dégonfle alors un peu le maillot et on tire un cliché qui est étiqueté : « Après un mois de traitement. » Enfin, sous ma photographie, sans le maillot, est écrit : « Après deux mois de traitement. » Et le pauvre diable d'expliquer que ce petit métier a beaucoup de morte saison, parce que les clichés, une fois pris, servent indéfiniment. Alors, il meurt de faim... malgré son ventre !

(*Gazette médicale belge*, 7 janvier 1909.)

(1) *Société d'Hypnologie*, 17 nov. et 25 déc. 1908.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Société médico-historique.

STATUTS.

Art. Ier. — La Société médico-historique est instituée pour l'étude, au point de vue médical, des questions historiques, littéraires et artistiques.

Son siège social est établi provisoirement 9, rue de Poissy, Paris, Ve.

Art. II. — La Société comprend : des membres d'honneur ; des membres titulaires ; des membres adhérents ; des correspondants, nationaux et étrangers ; des associés, nationaux et étrangers.

Art. III. — Les *membres d'honneur* sont choisis parmi les personnalités qui s'intéressent aux questions rentrant dans le programme de la Société, notamment les membres de l'Institut, de l'Académie de médecine, de l'Université, des Sociétés savantes.

Art. IV. — Les *membres titulaires*, dont le nombre ne pourra excéder cinquante (50), sont élus sur le rapport de la commission d'admission, composée de quatre membres du comité, nommés par lui.

Tout candidat au titulariat doit être présenté par deux parrains, membres titulaires de la Société, après une demande écrite dans laquelle le candidat justifiera de ses titres.

Art. V. — Pourront être admis comme *membres adhérents* tous médecins, littérateurs, historiens, artistes, étudiants en médecine ou en lettres, s'occupant ou désirant s'occuper de sujets touchant à la médecine dans ses rapports avec l'histoire, la littérature ou l'art, pourvu que les candidats soient présentés par deux membres titulaires de la Société.

Le nombre des adhérents est illimité.

Art. VI. — La Société comprendra, en outre, cinquante (50) correspondants nationaux, trente (30) correspondants étrangers.

Les membres correspondants peuvent prendre part aux discussions de la Société avec voix consultative.

Art. VII. — La Société est administrée par le *Bureau* et par un *Comité* composé de neuf membres nommés par l'Assemblée générale et renouvelables, par tiers, chaque année ; ils sont rééligibles. Les membres à remplacer sont désignés par le sort.

Le *Bureau* est composé de sept membres, nommés pour deux ans en Assemblée générale par les membres titulaires ; il comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire des séances, un bibliothécaire-archiviste, un trésorier.

Le président et les vice-présidents ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les nominations ont lieu au scrutin secret ; le vote par correspondance est admis.

Art. VIII. — Le *secrétaire général*, chargé d'assurer la publication des travaux de la Société, est assisté d'une *commission de publication*, dont les membres, au nombre de quatre, sont choisis par le comité, parmi les titulaires de la Société, et représentent respectivement les sciences, l'histoire, la littérature et l'art.

La commission examinera les manuscrits destinés à être imprimés aux frais de la Société.

ART. IX. — Les ressources de la Société sont constituées : 1° par les cotisations de ses membres ; 2° par le produit des dons, legs, recettes et subventions.

ART. X. — La cotisation annuelle des membres titulaires est fixée à vingt francs ; celle des membres adhérents à quinze francs, plus un droit d'entrée de cinq francs.

Les *correspondants nationaux* paieront la même cotisation que les membres titulaires. Seront seuls dispensés de la cotisation les *correspondants étrangers*, qui devront payer toutefois les publications de la Société s'ils désirent les recevoir.

Les membres titulaires peuvent racheter leur cotisation par un versement de deux cents francs.

ART. XI. — Pourra être nommé *membre donateur* quiconque aura fait don à la Société d'une somme d'au moins cinq cents francs.

ART. XII. —Le *trésorier* est chargé de recouvrer les dons et cotisations.

Les membres qui n'auront pas acquitté, dans les délais normaux, leur cotisation annuelle, seront déclarés démissionnaires par le Bureau.

Le trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile ; ses comptes sont approuvés par l'assemblée générale, sur le rapport de deux vérificateurs nommés l'année précédente par cette assemblée.

ART. XIII. — Le *bibliothécaire-archiviste* veille à la conservation des livres, manuscrits, collections et objets divers, adressés à la Société ou acquis par elle. Il est spécialement invité à dresser une bibliographie des ouvrages et manuscrits de nature à intéresser la Société.

ART. XIV. — La Société se réunit une fois par mois (1), du 15 novembre au 15 juin. L'assemblée générale a lieu tous les ans, dans le courant du mois de mai.

ART. XV. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Bureau, ou d'une demande présentée et signée par la moitié plus un des membres titulaires de la Société ; en ce cas, la proposition devra être faite un mois au moins avant l'assemblée.

Société de Radiologie médicale de Paris.

Sous ce titre, vient de se fonder une société dont le but est l'étude de toutes les radiations connues en physique et de leurs applications aux sciences biologiques et médicales.

Le Bureau est ainsi constitué pour 1909 : *Président*, M. le Dr BÉCLÈRE ; *Vice-Président*, M. le Dr GUILLEMINOT ; *Secrétaire général*, M. le Dr HARET ; *Secrétaires des séances*, MM. les Drs DARBOIS et PASSIER ; *Trésorier*, M. Dr AUBOURG.

Les séances ont lieu le mardi de chaque mois, à 9 heures du soir, 12, rue de Seine, dans le local de la Société de chirurgie. Un bulletin donnant le compte rendu des séances sera publié chaque mois.

Union fédérative des médecins de réserve et de territoriale (174, boulevard Saint-Germain, Paris).

Fondée le 6 octobre 1904, l'*Union fédérative des médecins de réserve et de l'armée territoriale*, qui a pour *Président* M. le Dr CHATIN,

(1) Le deuxième mardi, à 5 h. 1/2, à la Faculté de médecine, Salle des Actes.

membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, professeur à la Sorbonne, et pour *Vice-présidents* les Drs Jeanton et Reymond, sénateur de la Loire, compte actuellement plus de 650 adhérents, tant en France qu'en Algérie et en Tunisie. Ce nombre devrait être décuplé, si tous nos confrères civils et militaires se rendaient bien compte du *but* et de l'*importance* que peut avoir ce groupement, destiné à *resserrer les liens de camaraderie et de solidarité* entre tous les médecins susceptibles d'être mobilisés en temps de guerre ; *à perfectionner* autant que possible l'*instruction du Corps de santé des Réserves*.

Pour faire partie de l'Union fédérative, rien de plus simple : pas besoin de présentation ni de parrain tout médecin, *portant* ou *ayant porté* l'uniforme de médecin militaire, a le droit d'être membre de l'Union. Le paiement de la cotisation, des plus modestes (10 fr. pour Paris, Seine, Seine et-Oise, 5 fr. pour le reste de la France) donne droit à l'envoi du Bulletin officiel de la Société, qui paraît 12 fois par an, et qui, à la fin de l'année, constitue un volume de près de 600 pages.

Prière d'envoyer son adhésion soit à M. le Dr Chatin, soit à notre collaborateur le Dr Ravarit, médecin des hôpitaux, à Poitiers.

Association des Médecins de France.

L'*Association générale des Médecins de France*, fondée le 31 août 1858, va fêter son cinquantenaire au mois d'avril 1909.

Une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais de cette fête confraternelle, le Conseil général ne voulant, dans ce but, rien distraire des sommes qui sont destinées au soulagement des infortunes médicales. Il adresse donc un pressant appel à tous ceux qui voudraient, en prenant part à cette souscription, témoigner leur gratitude au corps médical.

La liste des souscripteurs sera publiée et tout souscripteur qui aura versé une somme de 10 francs recevra une médaille commémorative et un opuscule dans lequel sera résumée toute l'histoire de l'Association depuis sa fondation.

Adresser les souscriptions à M. le Dr Darras, *trésorier du Comité du cinquantenaire, au siège de l'Association, rue de Surène, 5, Paris* (8e).

Souscription pour le monument du Dr Gille (de Garches).

Un comité s'est constitué pour élever, dans le cimetière de Vaucresson (Seine-et-Oise), un monument au Dr Gille, médecin de l'Hospice Brézin, qui, par testament, a laissé la nue propriété d une fortune importante à l'Association générale des Médecins de France. Le Comité fait appel à tout le corps médical français, pour participer, par des souscriptions, même très modiques, à ce témoignage de reconnaissance envers un confrère généreux. Les souscriptions peuvent être adressées, soit à M. Oger, maire de Vaucresson (Seine-et-Oise , soit au Dr Darras, trésorier intérimaire de l'Association générale, 5, rue de Surène, soit au Dr Lepage, secrétaire du Comité, 78, boulevard Malesherbes.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Théophraste Renaudot contre la Faculté de Paris. — Un engagement signé par les fils du Gazetier.

Le Dr Huchard, qui, malgré une vie professionnelle des plus actives, trouve le temps d'être à la fois un journaliste des plus combatifs et un inlassable liseur de vieux textes, rappelait, ces jours-ci (1), la fameuse querelle qui mit aux prises, il y a trois siècles, Théophraste Renaudot, le novateur de l'époque, le médecin indépendant et dépourvu de titres, avec la toute-puissante Faculté de Paris, représentée par son irascible doyen, le caustique et vindicatif Guy Patin.

« Renaudot, écrit Huchard, avait commis un grand crime : le succès. Avec une violence implacable, il fut poursuivi dans ses œuvres, dans ses nobles entreprises, dans sa vie privée et jusque dans ses deux fils, que la Faculté de Paris refusa d'abord d'admettre aux examens de médecine et qu'on finit par recevoir, non sans leur avoir demandé de renier leur père ! »

Rien de plus exact, et grâce à notre ami M. Noël Charavay, l'expert en autographes dont tous les médecins bibliophiles et collectionneurs ont éprouvé l'obligeance, nous avons la bonne fortune de donner le texte même de l'engagement pris par les deux fils de Renaudot, *Eusèbe* et *Isaac*, qui, avant de recevoir le bonnet doctoral, durent non seulement désavouer tout ce qu'avait fait leur père, mais encore promettre de n'exercer aucune des fonctions du « Bureau d'adresse ».

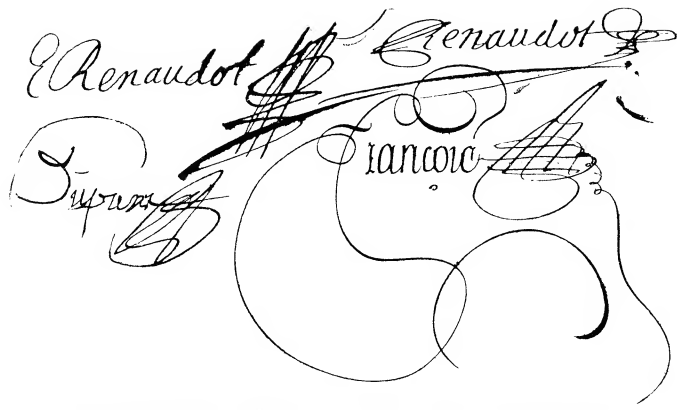
Voici, au surplus, la pièce originale (2), avec, hors texte, la reproduction, en fac-simile très exact, des signatures des frères Renaudot et des « notaires garde-notes du Roy » qui ont reçu leur engagement.

« Aujourd'huy, vingt et un décembre mil six cent quarante-sept, après midy, sont comparus par devant les not^{res} garde uotes du Roy notre sire en son Chastelet de Paris soubs^{és}, Mes Isaac et Eusèbe Renaudot, frères licenciés en la faculté de médecine de Paris demeurant, scavoir le d. s.^{r} Isaac, Isle n^{re} Dame sur le quay de Bourbon et le d. s.^{r} Eusèbe, rue des petitz Champs, lesquels ont déclaré qu'ils n'entendent point se servir des arrestz qu'ilz ont obtenus contre la d. Faculté. En cas q^{elle} leur fasse l'honneur, comme il a esté arresté depuis peu par deux decretz d'icelle Faculté, de les admettre aux degrez de doctorat et preseance pour jouir comme les autres docteurs des droits, honneurs et émolumens de l'Escolle, consentant d'être mis au catalogue selon l'ordre de leur réception de bonnet, qui se fera par l'Escolle, qu'ilz desavouent tout ce qui a esté fait par Me Theophraste Renaudot leur père, tant par libelles que procédures quelconques en général et en particulier contre la dite faculté et docteurs d'icelle, qu'ils promettent en confirmaon d'un certain acte passé le 21e jour de mars MVI^{e} trente huit par devant Parque et son compagnon no^{res} au Chastelet de Paris, de n'exercer aucune des fonctions du bureau d'adresse telles q^{lles} soient, mais de s'adonner entièrement comme ilz ont toujours faict à l'exercice de la médecine et consentent a faulte de ce faire d'estre privez des dignitez et esmoluemens de la dicte Ecolle. Ce fut faict et passé à Paris ès estudes des no^{res} soubz^{nés} l'an mil six cent quarante-sept, le d. jo.^{r} vingt un décembre et ont signé. »

---

(1) V. le *Journal des Praticiens*, du 16 janvier 1909.

(2) Cf. l'*Amateur d'Autographes*, de décembre 1908.



FAC-SIMILÉ DES SIGNATURES DES FILS DE TH. RENAUDOT ET DES NOTAIRES AYANT CONCOURU A LEUR ACTE DE RENONCIATION

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Les Dé-Circoncis. — C'est une bien curieuse coutume que nous révèle le passage ci-dessous, extrait d'un vieil ouvrage de médecine (1), et qui nous est signalé par notre très avisé confrère, M. Remy DE GOURMONT (2). Puisse sa lecture suggérer à quelqu'un de nos lecteurs des renseignements plus circonstanciés sur une particularité peut-être encore en usage dans certains pays.

« C'est un Juif ou un Turc qui a quitté sa religion, que les siens nomment depuis *retalhat*, comme nous disons révolté ; mais c'est en autre sens et pour autre occasion. Savoir est que le Juif et le Turc, ayant été circoncis, quittant depuis ce party-là et désirant n'en avoir plus la marque, il se fait recouvrir la teste du mambre viril. C'est une chirurgie enseignée de Paul Æginète et autres bons auteurs grecs et arabes pour contrefaire un prépuce. Il faut inciser la peau du membre viril contre sa racine, tout à l'entour. Quand elle ha ainsi perdu sa continuité, on la tire de peu à peu en bas (comme on dépouille un bâton de saule pour faire une trompe), jusqu'à tant que la teste en est couverte. Puis, vers la racine, là où manque autant de peau, on fait une cicatrice qui tient sa place. Voilà comment il est *retalhat*, c'est-à-dire une autre fois ou derechef taillé. Car on le taille premièrement quand on le circoncit, et depuis on le retaille pour couvrir le défaut du prépuce. Le latin l'appelle *recutit*, comme ayant recouvert sa peau, qu'on nomme *avant-peau*. »

L. R.

Origine de quelques noms populaires de maladies. — J'ai déjà signalé le mot *croup* comme ne paraissant pas remonter, en France, au delà du XVIIIe siècle (cf. *Chron. méd.*, XV, 500).

Le mot *coqueluche* est plus ancien et remonterait à l'année 1519, d'après un ancien *Almanach* de Lyon :

« L'année 1519, il courut à Lyon une certaine maladie, que le peuple appelait *coqueluche*. Cette maladie était inconnue aux médecins et tous les remèdes qu'ils purent inventer étaient inutiles. Elle commençait par la tête et rendait ceux qui en étaient malades comme fous ; il mourut un grand nombre de personnes de tous états et conditions, et le cardinal d'Amboise fut de ce nombre... ».

Ce mot serait-il vraiment d'origine lyonnaise ?

En connaît-on d'autres citations plus anciennes ?

H. DUVAL.

Les Fous, de Géricault. — Le peintre du *Radeau de la Méduse* n'a-t-il pas représenté des fous ? Que sont devenues les peintures d'aliénés, dues au pinceau de Géricault ?

L. D.

(1) Laurent JOUBERT, *Erreurs populaires et propos vulgaires*, 1577.
(2) Cf. *Revue des Idées*, 15 décembre 1908.


COMPRIMÉS
VICHY-ÉTAT

Réponses

Henri de Mondeville ou d'Emondeville (*XVI*, 33). — Permettez-moi une rectification nécessaire : le Dr F. Brunet, dans la *Chronique médicale* du 15 janvier, commet une erreur capitale en écrivant : *Henri d'Emondeville* ; c'est *Henri de Mondeville* qu'il faut écrire. Je renvoie qui de droit aux auteurs nombreux qui ont écrit sur ce chirurgien célèbre : *Histoire littéraire de la France*, par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Maur ; l'ouvrage de Malgaigne, et plus encore l'œuvre considérable du Dr Nicaise (900 pages) ; etc. Tous écrivent *Henri de Mondeville*.

Henri de Mondeville est né à Mondeville, petit village à 4 km. de Caen. Au reste, je renvoie les érudits que cette question intéresserait à la biographie très étudiée de ce chirurgien que j'ai publiée dans le tome II de mes *Médecins normands* (G. Steinheil, Paris, 1895).

Dr Jules Roger, du Havre.

La parole est à M. le Dr Brunet, qui a sans doute ses raisons pour avoir modifié l'orthographe courante.

La sérothérapie du zona et... de la coqueluche (XV, 231). — M. Van de Lanoitte raconte qu'un de ses clients a guéri du zona (que j'ai toujours entendu identifier par mon père avec le feu Saint-Antoine), en buvant du sang d'une malade guérie de cette même affection.

Cela me rappelle le cas d'un enfant atteint de coqueluche grave dont la guérison rapide m'étonna. Je n'osais pas croire à tant d'efficacité de la part des remèdes prescrits et malheureusement d'action si précaire. La mère me confia alors qu'elle avait fait boire à l'enfant, à son insu, une certaine quantité de sa propre urine (1), mélangée à du lait. Elle attribuait la cure à cette médication sérothérapique. Au fait, pourquoi pas? J'avoue même avoir plusieurs fois raconté la chose à certains parents impatients de voir guérir une coqueluche, et je ne sais pas si quelques-uns n'ont pas essayé.

Il peut y avoir là une sorte d'autosérothérapie. Qui sait ce que pourrait donner une injection sous-cutanée d'urine fraîche recueillie aseptiquement sur le coquelucheux lui-même? Pour ma part, je ne me fais pas faute, en dehors des traitements ordinaires, de profiter des ponctions exploratrices ou évacuatrices pour réinjecter une certaine quantité des liquides pleurétique, hydarthrosique, hydrocélique. Cela ne nuit pas au succès, bien au contraire !

Dr Fortuné Mazel.

Du danger qu'il y a à se fourrer les doigts dans le nez (XV, 527). — Je dois vous communiquer, à ce propos, l'observation suivante, très succinctement résumée :

Un brave père de famille, âgé de 45 ans, est venu me consulter en juillet 1907, adressé par mon ami le Professeur Imbert, de l'Ecole de médecine de Marseille. Ce malade présentait une tuméfaction du nez, principalement localisée à l'aile gauche et à la sous-cloison. Cela fai-

(1) Urine de l'enfant, bien entendu.

sait penser à de la folliculite diffuse ou à un début d'érysipèle. L'examen rhinoscopique ne révélait rien de particulier, qu'une très petite érosion siégeant à la partie supérieure du ventricule du lobe du nez, à gauche Pas de sensation spéciale en pratiquant le toucher au moyen d'un doigt placé dans la narine et d'un autre appliqué extérieurement. Comme le malade souffrait beaucoup, je pratiquai une incision, qui donna issue à une quantité de sang noirâtre assez abondante. Le malade fut soulagé et revint trois ou quatre jours après. La petite érosion s'était agrandie, le nez était moins gros et la douleur disparue. Mais dans, le sillon nasogénien, un ganglion, dur et gros comme un haricot, était perceptible. Le ganglion préauriculaire était également pris.

Malgré l'absence d'autres symptômes, il fallait songer à un chancre syphilitique. Le malade fut examiné par un syphiligraphe très distingué, le Professeur Perrin, et le traitement spécifique fut institué. A part une légère roséole, le malade ne présenta pas de troubles nouveaux et le nez a repris des proportions normales. On sent seulement une légère induration dans le ventricule du lobe du nez.

Le questionnaire posé au malade, qui est un homme sérieux, ne permet d'expliquer l'inoculation en ce point que par ce fait qu il a l'habitude de se gratter le nez pendant ses heures de travail, alors qu'il a les mains sales par la manipulation d'objets qui passent par bien des mains. Je ne puis en dire plus long, par crainte de préciser la profession de mon ancien client, très connu à Marseille.

On n'a pas souvent observé d'accident primitif dans cette région si limitée et difficile à atteindre autrement qu'avec l'ongle ou un objet souillé.

D. P. M. Constantin (Marseille).

Le tabac, remède dangereux (XIV ; XV, 740). — Dans la *Chronique médicale* du 15 novembre 1908, il est dit, à propos du tabac, que l' « on fumait déjà dans l'antiquité ; les Romains en particulier se livraient passionnément à ce genre d'exercice... » Je puis indiquer un curieux document sur l'usage des pipes à l'époque gallo-romaine : je n'aurai, pour cela, qu'à copier ce que dit M. Henry Corot, dans ses « Notes archéologiques : 1° objets conservés au Musée de Sens ; 2° objets appartenant à diverses collections ». Dijon, imprimerie Jobard, 1907.

Je laisse la parole au savant archéologue :

« La pipe à couvercle, figurée ci-contre, fait partie des collections de M. le Dr Guéneau, de Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), ainsi que le couteau. La pipe, dont l'usage est si commun à notre époque depuis l'introduction du tabac, a été, je crois, d'un usage curatif aux époques gallo-romaines et barbares.

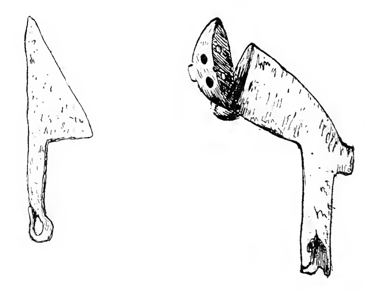
« Le Dr Gross, dans son savant ouvrage sur la Tène (Baillière, 1887), donne la reproduction d'une pipe en bronze trouvée dans la station de la Tène ; il donne même de précieux renseignements pour les archéologues que pourrait intéresser cette question de pipes.

« D'autre part, le Dr Burkard Reber a publié, en 1900, dans le Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, une note sur des pipes antiques, où la question est résumée et complètement mise à jour.

« ... M. L. Le Clert, conservateur du musée de Troyes, nous a en-

voyé les dessins de quatre pipes, toutes en fer, qui font partie des eolleetions eonfiées à sa garde. Trois d'entre elles sont à court tuyau et elles sont toutes trois munies d'un couvercle ou d'une charnière de couvercle ; la quatrième est à longue tige et sans traee de ce genre d'obturation.

« M. Jacquot a publié, dans le Bulletin de la Soeiété dauphinoise d'ethnologie (juillet 1905), une intéressante note sur l'usage du tabae: il y reproduit deux pipes du Valais (Suisse), qui font partie



COUTEAU ET PIPE, DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

(Collection de M. le Dr Guéneau, de Coulmier-le-See (Côte-d'Or).

des collcetions du Dr Burkard Reber ; ees pipes sont en tous points semblables à celle de Coulmier-le-See ; même forme, même matière.

« Quant à l'usage de ces pipes à l'époque gallo-romaine, nous eroyons qu'elles devaient servir à fumer des plantes ealmantes, telles que jusquiame, pavot, belladone, etc. Il y aurait lieu de reehercher, dans les traités de médecine des auteurs du Bas-Empire et du haut moyen âge, si l'usage de fumer eertaines plantes n'était pas prescrit par les médceins de ees époques, pour ealmer soit le système nerveux, soit les organes respiratoires. » Henry Corot.

P. e. e. : Dr R. Moreau (Sens).

— Le premier ouvrage dans lequel on trouve cette question traitée est de Baillard, et porte pour titre *Discours sur le tabae et ses usages en médecine*, édité à Paris en 1693. — Il est question dans eet ouvrage du *sue du tabac*, dont une seule goutte, introduite dans une piqûre, fait mourir à l'heure même ». Il s'agit, sans nul doute, de la nicotine, qui ne devait être découverte par Vauquelin qu'en 1809, étudiée par Orfila en 1843, et Cl. Bernard en 1852.

Je possède dans ma bibliothèque le livre de Baillard ; je le tiens pour très curieux, et j'en conseille la lecture à ceux qui veulent étudier la question *tabac* et sortir un peu des banalités légendaires que tous les auteurs reproduisent, sans en contrôler l'origine ou la vérité historique.

Olivier de Serres, contemporain de Henri IV, dans son *Théâtre d'Agriculture*, parle du tabac comme d'une plante curieuse par ses usages en médecine.

Parmi les auteurs qui ont attaqué le tabac, je citerai : Borrichius, Bonnet, Ramazzini, Fourcroy, Cadet de Gassicourt, Mérat, etc... pour ne parler que des précurseurs. — Melier fit, en 1843, un rapport sur ce sujet à l'Académie de médecine.

La *Société contre l'abus du tabac* possède dans ses archives des pièces documentaires capables de régler bien des points historiques.

D[r] Georges Petit.

Double accouchement à dates différentes (XV, 531) — D... Gabriel, né à l'hôpital de Sens, le 7 février 1896, à 9 h. 1/2 du soir ; son frère, D... Marcel, né le 8 février, à 8 h. 1/2 du soir : ce dernier ne serait peut-être né que plus tard, sans l'intervention du chirurgien de l'hôpital, qui rompit la poche des eaux pour avancer la délivrance.

D[r] René Moreau (Sens).

Le vocabulaire des clients (XV, 441, 537 ; XVI, 57). — Entendu en omnibus : « C'est égal, la médecine ne fait pas encore autant de progrès que les médecins voudraient le faire croire. Quand ils ne savent plus qu'inventer, ils changent les noms. Ainsi, ce qu'on appelait dans le temps l'eau d'ânon, ils appellent çà, à présent, l'eau bourriquée. »

Iskatel.

— Ci-joint deux expressions que j'ai recueillies :

1° A Genève, dans le service des urinaires, le chef interroge un nouvel arrivé, qui déclare d'un ton important :

— « J'ai une prétention d'urine et des éclosions dans le natif urinaire » : pour « érosions du méat ».

2° Rue de Prony, une concierge :

« J'ai été à la consulte de l'hôpital, où l'on m'a dit que j'avais une tumeur dans la domaine du ventre ! »

D[r] Vogt.

Le gui du chêne (XVI ; XV, 302, 744). — Votre très intéressant journal s'occupe périodiquement de la question du gui du chêne ; permettez-moi d'apporter une humble pierre à l'édifice, en vous signalant deux touffes de gui siégeant sur un chêne magnifique, lequel est situé dans une propriété particulière à 4 kilomètres de Rennes (dans la commune de Cesson) (1).

Je ne suis pas botaniste, et c'est par hasard que j'ai déniché ce gui dont je vous signale la présence.

D[r] Robin.

---

(1) La propriété se nomme « la Hublaye » et appartient à M. Louis Oberthür.

Chronique Bibliographique

HENRY-ANDRÉ : *Les Ex-libris de Médecins et de Pharmaciens*, complétés par des listes internationales des membres de ces deux corporations qui possèdent ou ont possédé des ex-libris, suivis d'une étude sur *les Marques personnelles macabres*. Un volume in-8°, tirage sur beau papier alfa, illustré de 107 reproductions d'*ex-libris* (fac-similé) ; prix : 10 francs, chez l'auteur, 3, faubourg Saint-Jacques, Paris.

Il n'y a pas de nationalités en art, qu'il s'agisse d'esthétique ou d'art médical. C'est l'axiome connu, établi, plein de vérité, qui n'aura jamais assez d'extension et surtout d'application pratique. Il est certain, le progrès aidant, que les moyens de communication matérielle deviennent de plus en plus rapides, de moins en moins onéreux. Le médecin de campagne se rend mensuellement à son chef-lieu, une fois par année à la capitale ; bientôt il ira tous les mois à Paris et annuellement à l'étranger. Alors la grande famille médicale de tous pays se trouvera en contact, et les vacances seront occasion de conférences amicales entre confrères. Combien l'art médical ne pourra-t-il pas gagner à la diffusion de lumières trop localisées de savants modestes ! Et combien est louable en principe tout effort qui tend à rapprocher davantage les uns des autres les membres de notre corporation ! Si mince que semble un nouveau lien destiné à les unir, il faut tenir ce lien en estime et encourager ceux qui le nouent et lui donnent résistance. Ainsi le point de départ d'agréables relations entre médecins peut se trouver dans la simple possession d'un *ex-libris*. Cette petite estampe, en elle-même marque de propriété d'un livre, est arrivée aujourd'hui à se collectionner avec passion et à devenir continue matière d'échanges entre amateurs. Le propriétaire cherche à en faire un reflet de sa propre physionomie intellectuelle, à y montrer sa foi, ses goûts, sa devise ; c'est une joie, pour le curieux et l'averti, d'étudier cette manifestation d'un nom connu ou inconnu et d'en dégager le sens symbolique.

En Angleterre, en Amérique, en Allemagne, tous les médecins ont un *ex-libris*, tous pratiquent l'échange, et les relations entre eux en sont singulièrement facilitées. Et non seulement ils ont ainsi le plaisir de présentations intellectuelles réciproques, mais ils s'amassent les éléments de collections intéressantes et précieuses. En France, nous n'avons pas encore compris l'intérêt pratique et le côté piquant de curiosité qu'offre l'*ex-libris*. Cependant les médecins français n'ignorent pas son existence, et parmi eux, beaucoup même seraient près d'accepter ce mode de relation entre gens du monde savant ; mais plus d'un, faute de temps, a l'appréhension de donner une heure à la conception de sa marque.

M. HENRY-ANDRÉ, dans son livre *les Ex-libris de Médecins*, offrira à

ceux-là, outre l'historique de l'*ex-libris* médical, les renseignements les plus précis pour la composition et la confection de ces précieuses marques. Son ouvrage est orné de 107 reproductions d'*ex-libris* (grandeur des originaux). Il contient aussi les listes internationales des médecins d'autrefois et d'aujourd'hui (environ 1.500 noms) possédant des *ex-libris*.

Ajoutons que l'auteur, dessinateur d'*ex-libris* bien connu, se tient à la disposition des lecteurs de la *Chronique médicale* pour toutes compositions de croquis préalable et tous renseignements touchant la question.

A. W.

Maurice Renard, *Le Docteur Lerne, sous-Dieu*. Edition du Mercure de France. Paris, 1908.

Se basant sur ce fait: « que les tissus animaux jouissent chacun « d'une vitalité personnelle, et que le corps d'un animal vivant n'est « que le milieu propre à la vie de ces tissus, milieu dont ils peuvent « sortir en survivant plus ou moins longtemps », le *Docteur Lerne* est parvenu à pratiquer la greffe animale sur les végétaux et réciproquement.

Dans un laboratoire de cauchemar, digne des plus frissonnantes imaginations d'un Edgard Poë, se trouvent pêle-mêle, parmi des hécatombes d'existences sacrifiées, des grenouilles plantées en pleine terre, des cobayes à pelage de gazon, des plantes greffées d'oreilles de lapins, des dattiers dont la sève est du sang, etc. Dans une salle attenante s'opère l'interversion des personnalités, par échange de cerveaux d'humain à humain, ou d'animal à homme.

Sur un pareil thème, on conçoit à quels effets d'angoisse et d'horreur l'auteur peut atteindre, en donnant à son terrifiant héros une âme brutale qu'aucun crime n'épouvante, lorsque son intérêt ou sa passion sont en jeu. C'est excessif et quelque peu affolant, mais au moins cela est original, et nous change complètement des histoires d'avariés et d'adultères.

Aimé Graffigne, *La Blessure*. Sansot, éditeur. Paris, 1908.

Encore une histoire d'avariés! Ces jeunes gens abusent, en vérité, du droit de nous confier leur... état d'âme.

Un étudiant et une fille du « quartier », l'un ayant pris le mal de l'autre, s'aiment, se soignent et s'invectivent tour à tour. Pendant 370 pages, ce sont les lamentations de l'amoureux — une vraie loque, ce jeune homme ! — sur les infidélités de la vendeuse d'amour, les récriminations de celle-ci à qui ne suffisent pas les maigres subsides que lui octroie cet amant pleurnicheur, le tout adorné de brutales descriptions d'excoriations, rut assaisonné de chancres et de mercure...

Après les *Mancenilles* de Couvreur, la *Vénus* de Michel Corday et tant d'autres histoires de *Blessures*, il semble que M. Graffigne, qui paraît travailler avec conscience, eût pu consacrer ses efforts à l'étude d'un sujet plus neuf et plus... appétissant.

Par grâce, Messieurs les romanciers, laissez désormais l'avarie et les avariés aux soins des disciples de Ricord, et parlez-nous d'autre chose.

Cl. B.

Le prétendu stoïcisme de Montaigne (1). — *Montaigne a toujours été épicurien* (2). — *Montaigne était-il hypoeondriaque* ? par le Dr Armaingaud.

Notre confrère et ami Armaingaud est un redoutable jouteur, et mal avisé celui qui lui cherche noise. M. Fortunat Strowski l'a éprouvé à ses dépens. Certains littérateurs ne peuvent se faire à l'idée qu'un médecin puisse avoir assez de culture pour raisonner de littérature et s'exercer à la critique littéraire. Sainte-Beuve, cependant, qui ne fut pas seulement un célèbre critique, mais (comme nous le disait un jour, dans un entretien privé, le regretté Brunetière) qui était *le Critique*, sans épithète, n'a-t-il pas préludé à sa mission, à son histoire naturelle des esprits, par la médecine ? N'est-ce pas Balzac qui écrivait que, pour bien parler de la femme, il fallait en avoir au moins disséqué une ? Ne pourrait-on pas, de même, avancer que tout critique devrait avoir au préalable fréquenté l'amphithéâtre, car la critique n'est-ce pas aussi de la dissection ? En tout cas Armaingaud a magistralement disséqué son adversaire ; ce qui n'est pas pour infirmer notre thèse, bien au contraire ; et après avoir lu ses deux brochures (nous ne faisons que donner le titre de la troisième, dont la *Chronique* a eu la primeur), la conviction du lecteur est faite : l'opinion sur le prétendu stoïcisme de Montaigne résulte d'une connaissance incomplète de son œuvre ; l'auteur des *Essais* fut, à n'en pas douter, et resta toujours un disciple d'Epicure. Et dût en souffrir l'amour-propre de M. Strowski, M. Armaingaud a toute qualité pour émettre un jugement sur Montaigne, dont il est, à l'heure actuelle, le plus ardent disciple, mais, en outre, le plus autorisé des commentateurs.

Albert Samain (Souvenirs), par Alfred Jarry. Paris, Lemasle, 1907.

En 1884, le *Chat-Noir* (journal) publiait *Tsilla*, poème d'Albert Samain ; en 1908, la Comédie-Française représente *Polyphème*, du même écrivain. Jeunes gens, qui geignez sans cesse que la vie vous est moins clémente qu'à vos aînés, méditez sur ces deux dates ; et n'oubliez pas que Samain, dont le mérite fut si tardivement reconnu, avait plus que le banal talent de la plupart de nos modernes arrivistes ; et que, dans maints endroits de son œuvre, il confina au génie. Le malheur est — et honte en soit à nous tous qui lui survivons ! — qu'à ce génie méconnu on n'ait rendu, comme à tant d'autres, hélas ! qu'un hommage posthume.

A. C.

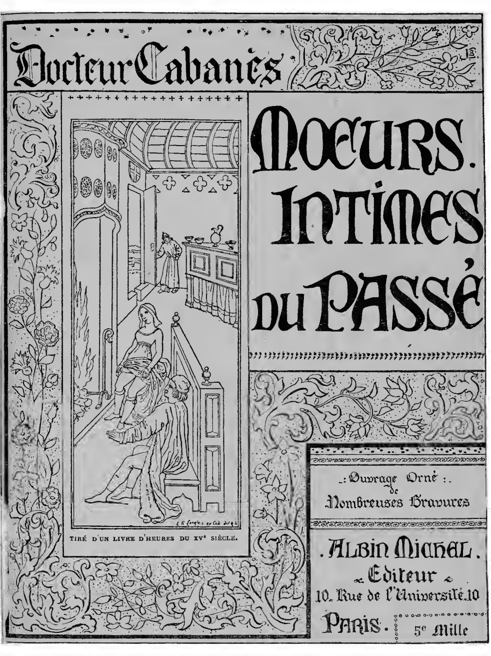
(1) Bureaux de la *Revue politique et parlementaire*, 63, rue de l'Université.
(2) Editions de *Censeur politique et littéraire*, 155, rue Saint-Honoré.
(3) Masson et Cie, éditeurs, 1908.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

La Morale de la France, par Paul Adam, in-12 de 310 p. Bauche, Paris. — *Voltaire mourant*, enquête faite en 1778, publiée par F. Lachèvre, in-4° de 206 p. Champion, Paris. — *Aide-mémoire de Thérapeutique*, par M. M. G. M. Debove, G. Pouchet et A. Sallard, in-8° relié de 790 p. Masson, Paris. — *Rhumatisme chronique thyroïdien* (présentation de deux malades), par MM. Léopold-Lévi et H. de Rothschild (extrait des Bulletins et Mémoires de la Société médicale des Hôpitaux de Paris, séance du 10 avril 1908). Paris. — *La Vipère*, son rôle en médecine autrefois et aujourd'hui, par G. Menaud ; thèse de Paris 1908, brochure de 44 p. Maloine, Paris. — *Le Sacré-Cœur*, congrégation située au coin de la rue de Varenne, 77, et du boulevard des Invalides, par M. F. D'Andigné, membre de la commission du Vieux-Paris (annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1907). — *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France*, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par R. de Lasteyrie et A. Vidier (1904-1905.) — *Cancer et Physiothérapie*, par le Dr Paul-Charles Petit (de Paris), brochure in-8° de 22 p. (extrait du « Journal belge de radiologie). Bruxelles. — *L'Hygiène du pied*, par le Dr G. Berthet (extrait de la « Revue générale de clinique et de thérapeutique »), 7 pages. Ch. Schlaeber, Paris. — *Les émigrés à cocarde noire*, en Angleterre, Belgique, Hollande, à Quiberon (l'exil et la guerre), par René Bittard des Portes, in-8° de 636 p. Emile-Paul, Paris. — *L'art profane à l'Eglise*, ses licences symboliques, satiriques et fantaisistes (France), par le Dr G.-J. Witkowski, in-8° illustré de 636 gravures, 480 p. J. Schemit, Paris. — *Rapport sur la crise du libre choix, ses causes, moyen de l'enrayer*, par les Drs Biard et L. Régis (extrait du B. O. du Syndicat médical de Paris).— *Consultations et Formulaire de thérapeutique obstétricale*, par P. Rudaux et P. Cartier, in-16 cartonné de 336 p. Maloine, Paris. — *Le Palais-Royal*, par Restif de la Bretonne, introduction et notes par Henri d'Alméras, in-12 de 304 p. L. Michaud, Paris. — *Popold II, roi des Belges et des Belles*, in-12 (illustré) de 265 p. (les célébrités vues par l'image), par J. Grand-Carteret. Louis-Michaud, Paris. — *Leçon d'ouverture* (4 mai 1908) *du Prof.* Ribemont-Dessaignes *à la clinique obstétricale de l'hôpital Beaujon*, 31 p. in-8°. Steinheil, Paris. — *Deuxième note sur les Estampes et Documents concernant la médecine vétérinaire et la vaccine*, par le Prof. R. Blanchard, 12 p. in-8° et illustrations. — *Nouvelles observations sur les Nègres-pies ; Geoffroy-Saint-Hilaire à Lisbonne*, par le Prof. R. Blanchard. (Extrait de 25 p. in-8° du Bulletin de la « Société française d'Histoire de la Médecine. »)

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.


Docteur Cabanès
Moeurs. Intimes du Passé
TIRÉ D'UN LIVRE D'HEURES DU XVe SIÈCLE.
Ouvrage Orné de Nombreuses Gravures
Albin Michel. Éditeur
10. Rue de l'Université. 10
PARIS. 5e Mille



Paris-Poitiers. — Société Française
d'Imprimerie et de Librairie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 4 15 FÉVRIER 1909

Directeur-Rédacteur en chef

UN FRANC CINQUANTE CE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

Désormais on trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 4 15 Février 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Nos Enquêtes

Referendum sur l'Avortement. — Réponses.

Avant de donner la parole aux nombreux correspondants de la *Chronique* qui nous ont fait l'honneur de répondre à l'enquête ouverte par cette revue sur ce sujet si délicat de l'Avortement, rappelons dans quelles limites nous l'avions volontairement maintenu.

Voici quelles étaient les questions posées par la *Chronique* à ses lecteurs :

1° *Etes-vous partisan d'aggraver les pénalités édictées par l'article 317 du Code pénal ?*

2° *Approuvez-vous le* STATU QUO ?

3° *Croyez-vous nécessaire de codifier les dérogations à l'article 317, tolérées seulement aujourd'hui* (avortement thérapeutique ?)

4° *Ne pensez-vous pas qu'il soit indispensable d'ajouter aux exceptions déjà tolérées des dérogations nouvelles* (viol, tares héréditaires des parents, etc.) ?

5° *Etes-vous partisan de l'abrogation complète de l'article 317 ?*

Nous avions pris l'engagement de publier les réponses à ce questionnaire le 1er février au plus tard. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont contraint à retarder cette publication d'une quinzaine. Que nos lecteurs aient l'indulgence de nous pardonner ce léger retard qui, nous le répétons, est imputable à des circonstances dont il nous était très malaisé, sinon impossible de nous libérer.

La R.

I. — Partisans du *statu quo* ou de l'aggravation des pénalités édictées contre l'avortement.

Question 1°. — Les peines sont assez sévères, *pourvu qu'elles soient appliquées*. L'avortement est l'assassinat d'un être *sans défense*, dont la loi reconnaît l'existence. Il faut donc le protéger, mais ne pas édicter des peines excessives, qui engageraient les jurés à déclarer innocents des gens qu'ils sauraient être coupables. On est trop disposé à considérer l'avortement comme un délit sans portée, et non comme un crime.

Question 2°. — V. réponse au n° 1.

Question 3°. — Il serait utile que la loi pût prévoir l'avortement thérapeutique, en entourant les intéressés de toutes les garanties possibles.

Question 4°. — La Nature soumet la femme (la femelle) à toutes les charges de la maternité ; la Société a bien fait, en constituant la famille, d'en faire supporter une part à l'homme. Mais quelques-uns ont une tendance excessive à ne pas laisser à la femme sa part normale de responsabilité, et par suite de charges.

Celle qui s'abandonne, en dehors du mariage, à un homme, sait ce qu'elle fait ; elle connaît les conséquences de l'acte ; les exceptions sont si rares qu'on ne peut en faire l'objet d'une catégorie spéciale ou d'un article du Code ; mais elle obéit à un besoin naturel, dont la satisfaction a pour but et pour résultat la conservation de l'espèce. Elle s'appartient à elle même ; elle a le *droit* de se donner.

Si elle est trompée, la Société doit être armée pour faire exécuter les promesses faites. Il y a, au surplus un grand nombre d'hommes trompés par des femmes, et la Société n'en a cure. Obéissant à ce besoin, la femme non mariée commet une « faute » beaucoup moindre que la femme mariée qui a, au domicile conjugal, la satisfaction de ce besoin, qui ne s'appartient pas, et qui se donne à un autre que son mari avec le risque de lui apporter un enfant adultérin : celle-ci devrait donc être fort indulgente. Les *mœurs* sont à réformer sous ce rapport. Au surplus, je comprends malaisément le déshonneur attaché à une maternité dite illégitime.

Naturellement, je ne parle point de la femme qui se vend ; elle doit supporter les risques du *métier*.

Pour le viol, la Société, devant protection aux faibles, devrait l'empêcher. Si elle ne l'a pas pu, j'estime qu'elle doit prendre à sa charge les conséquences *pécuniaires* du viol et se charger de l'enfant après avoir donné à la mère les soins nécessaires.

Les conséquences *morales*, la *dépréciation* de la femme, ne sont pas du ressort de la communauté Là doit intervenir l'action personnelle et la charité privée. Mais le viol pratiqué par un homme *seul*, aux prises avec une femme qui se défend *réellement*, est bien rare. On a dit qu'il est impossible.

Quant aux tares héréditaires ou personnelles, la communauté, dont l'intérêt est la procréation d'êtres nombreux et sains, devrait être armée pour interdire le ménage à ceux, masculins ou féminins, qui risquent de donner l'existence à des êtres malades. La liberté personnelle en serait restreinte, mais elle *doit* se soumettre devant l'intérêt général.

Question 5°. — Il serait dangereux d'abolir l'article 317.

Un mot seulement pour terminer. Ces questions sont tellement étendues qu'il est très gênant d'être limité par un questionnaire (je reconnais qu'on ne pouvait guère faire autrement), qui soulève une multitude de questions connexes, fort intéressantes.

Dr A. Cordes
(Genève).

***

Je pose tout d'abord une question préalable. Le problème n'est pas d'ordre médical. Le « droit à l'avortement » ressortit à la morale.

Ce ne sont pas des impressions, ce ne sont pas des connaissances médicales ni la pratique médicale qui peuvent résoudre la question de principe.

Selon que vous admettez telle ou telle morale, et, pour mettre les points sur les I, la morale religieuse ou la morale dite positive, le problème recevra logiquement une solution ou une autre ; mais j'ai bien dit : logiquement.

Admettez-vous une morale ayant à sa base l'idée religieuse avec toutes ses conséquences logiques de sanction, l'avortement est évidemment défendu.

Vous n'admettez que la morale positive, areligieuse, athée par conséquent : je vous mets au défi de me dire pourquoi vous m'empêcheriez de pratiquer l'avortement, bien entendu en mon particulier, à l'abri de l'œil de la police. La loi, le glaive de la Justice, ne peuvent pas atteindre ceux « qui savent s'y prendre ».

Voilà donc la question préalable qui se pose inéluctablement à tout esprit logique et la réponse qui s'impose à lui non moins inéluctablement, dictant dès lors impérativement la conduite que l'on doit tenir.

Quittons ce terrain.

A l'homme qui proclame le droit à l'avortement, je dirai : Admettez-vous le droit à l'infanticide, en dehors de toute question de morale ?

Non. — Pourquoi ? — Parce que cet être a des droits ; cet enfant qui vient au monde doit être protégé. — Fort bien ; mais à quel moment de son existence acquiert-il ces droits : à neuf mois de conception, à six, à trois ? Est-ce le point d'ossification du fémur qui établit son droit à la vie ? Si vous êtes logique, vous devez admettre des droits dès l'instant qu'il vit ; blastoderme à peine segmenté ou fœtus à terme, peu importe au point de vue du droit. Les jours ne comptent pas plus que la taille ou le poids.

Si vous ne vous piquez pas de logique, vous avez le droit ou mieux la force brutale à votre service, et vous devez la revendiquer aussi bien contre cet embryon gêneur que contre ce fœtus à terme ; et, allons jusqu'au bout, contre cet enfant Tous les viols sur les remparts par les apaches, fussent-ils syphilitiques, tuberculeux..., ne changent rien à la situation de droit du produit. Il y a des apaches ailleurs que sur les fortifs ! Plus d'une pauvre fille, mariée en légitimes noces, s'est aperçue que l'enfant, produit de son mari, a des tares plus lourdes que celles supposées aux apaches. Aussi, je ne vois pas pourquoi, avec ces nouveaux droits, elle ne pourrait pas aussi bien le supprimer dans son berceau d'osier qu'elle le pouvait faire, selon vous, alors qu'il était dans cet asile de chair, si elle l'avait su taré à ce point.

Il faut être logique ou ne pas aborder ces questions.

Les développements oratoires de MM. les avocats pourront bien mettre en relief des circonstances atténuantes ; leur esprit subtil pourra attendrir des jurés ; mais ce sont là plaidoiries qui n'enlèvent rien au droit à la vie de l'embryon

Il est d'autres considérations à faire valoir. Mais je me borne et je conclus :

« L'avortement reste un crime et, vu l'accroissement fabuleux, terrifiant, que signalent tous ceux qui sont à même de connaître le dessous des choses, il devrait être poursuivi et puni avec la rigueur des lois existantes.

Logiquement, il est impossible d'ouvrir la porte aux dérogations basées sur la sentimentalité ou l'hérédité. Il faut agir sur l'esprit public en lui montrant les droits imprescriptibles du produit de la conception, et en châtiant sévèrement les coupables.

La propagande de ces idées nouvelles constitue un véritable danger pour la société, qui a le droit et le pouvoir de se défendre. »

Dr Delassus
(Lille).

***

C'était dans l'ordre : après le referendum sur la prophylaxie anticonceptionnelle, devait venir celui sur l'avortement ; comme viendra bientôt celui sur l'infanticide. Il sera proposé et soutenu par les mêmes hommes, avec les mêmes arguments, dont quelques-uns auront même pris plus de force ; et, pendant ce temps, les patriotes, les économistes et les moralistes se plaindront que la population de la France reste stationnaire ou décroît, et des commissions parlementaires ou académiques rechercheront les causes de la diminution de la natalité.

Elles sont là, Messieurs. Ne les cherchez ni dans l'amoindrissement de la vitalité de la race, ni dans les lois réglant le régime des successions, ni dans l'insuffisance des ressources alimentaires, ni dans l'insécurité de l'avenir. Elles sont là : les Français n'ayant plus le courage d'élever des enfants, on leur a appris à faire le geste qui les produit sans en produire ; et si, contre leur volonté, une grossesse survient, des moyens sûrs de l'interrompre leur sont offerts et de nombreux casuistes leur démontrent que c'est licite, que c'est même sage et quelquefois commandé.

Jusqu ici le Code n'est pas de cet avis et l'avortement est rangé au nombre des crimes. La conscience publique était d'accord avec le Code, lorsque les médecins vinrent la troubler en soulevant la question de l'avortement thérapeutique. Il y eut de longs débats : certains maîtres se firent les défenseurs passionnés de l'avortement et du fœticide, qui, peu à peu, entrèrent dans la pratique, les parquets n'osant pas intervenir de peur d'un conflit avec la science.

Par la brèche faite par les médecins, certains sociologues et les intérêts privés se sont introduits, pour soutenir qu'il est d'autres motifs que les motifs de santé qui peuvent légitimer l'avortement ; et aujourd'hui, hardiment, des esprits aventureux, après avoir fait passer l'avortement du rang des crimes dans la catégorie des actes dont la légitimité est à discuter, proposent que le Code soit réformé, et ils demandent aux médecins et aux jurisconsultes leur avis ou plutôt leur concours.

Nous devons le refuser énergiquement, non seulement en invoquant l'intérêt du pays, gravement compromis, mais aussi et surtout au nom du droit de l'enfant. Eh quoi ! le public s'émeut ; journaux et parquets entrent en campagne lorsqu'on découvre qu'un petit enfant a été maltraité par ses parents ou par ceux à la garde de qui il a été confié ; on n'a pas de qualificatifs assez sévères pour les appliquer aux « bourreaux », aux « monstres » assez cruels pour faire souffrir ces petits êtres sans défense, et on n'a aucune pitié pour ceux dont la vie est interrompue avant qu'ils aient vu le jour ! Quelle différence y a-t-il donc entre l'enfant qui n'est pas sorti du sein de sa mère et celui qui vient d'en sortir ? Ils ont les mêmes droits et méritent la même protection, et on demeure confondu de l'illogisme dont fait preuve la sensibilité contemporaine, si zélée, en paroles au moins, pour protéger la femme enceinte, l'enfant qui vient de naître et l'enfant grandissant, et si indifférente devant la question de l'avortement. Si une femme enceinte devient veuve et que son mari laisse quelque fortune, l'enfant qu'elle porte sera protégé et rien ne pourra être entrepris contre lui. Pourquoi ? Parce que des tiers sont intéressés à ce qu'il naisse vivant. Et ce que la loi fait pour la sauvegarde du droit des étrangers ne devrait pas être fait pour l'enfant lui-même !

Nous devons donc, nous médecins, défenseurs-nés de l'enfant conçu, demander, non seulement que l'article 317 du Code pénal soit maintenu mais encore qu'il soit plus rigoureusement appliqué.

Quant aux dérogations jusqu'ici tolérées, ce serait une grave faute et presque une impossibilité de les codifier. Pourquoi ? Parce qu il y a des médecins qui croient que l'avortement provoqué n'est jamais permis tant que l'enfant est vivant et qu'ils se considéreraient comme coupables d homicide s'ils l'avaient pratiqué ou même conseillé ; tandis qu'il en est d autres pour lesquels le produit de la conception n'est qu'un corps étranger dont on a le droit de se débarrasser quand il gêne Avec lesquels les législateurs devront-ils s'entendre pour déterminer les cas dans lesquels l'avortement doit être permis ? Et puis, même parmi les médecins qui acceptent, dans certains cas graves seulement, le principe de l'avortement thérapeutique ou du fœticide, les opinions changent par suite des progrès de la médecine : témoin la conduite adoptée dans les cas de rétrécissement extrême du bassin : autrefois, c'était la céphalotripsie, aujourd hui c'est l'opération césarienne.

Il n'y a donc aucun motif légitime de modifier le Code et, pour le bien du pays, pour la sauvegarde de l'enfant, pour l'honneur de notre profession, il importe que l'avortement soit considéré comme un crime

Il serait bon aussi qu'après tout avortement provoqué le médecin opérateur fût dans l'obligation de justifier sa conduite, comme est appelé à se justifier tout officier qui a perdu son navire en mer On éviterait ainsi les interventions précipitées et insuffisamment justifiées, et, avant de décider qu'il y a lieu de recourir à un avortement, c'est-à-dire de mettre à mort un enfant innocent, on lui assurerait des juges désintéressés et compétents qui souvent se feraient ses défenseurs.

Dr Henri Desplats,
Professeur de clinique médicale à la Faculté de Lille.

***

Ma réponse à votre nouveau referendum :
1° Oui.
2° Oui, mais avec aggravation de la pénalité (voir l'article 1er).
3° Je suis d'avis de ne pas modifier ce texte.
4° Non.
5° Non.

Mes réponses sont motivées par cette considération que les avortements étant de plus en plus nombreux et les naissances de plus en plus rares, l'intérêt national exige que le législateur prenne des mesures sévères pour protéger la natalité.

Dr Gandy
(Bagnères-de-Bigorre).

***

1° Non. Ce n'est pas dans l'aggravation des peines qu'il faut chercher une sauvegarde, mais dans leur saine application.

2° Oui, quant au texte visant l'intervention active ; mais il faudrait atteindre la sollicitation par l'annonce, la brochure, etc. Prévenir vaut mieux que réprimer.

3° Non. Quand la tolérance devient une loi, on peut craindre qu'une nouvelle tolérance n'agrandisse dangereusement le cercle des actes impunis.

4° Oui, nettement ; malgré l'extrême délicatesse de l'appréciation ; mais c'est de la théorie. Le jury actuel n'est pas capable de ce discernement.

5° Inutile, puisque réponse affirmative au 2e.

Fernand Gineste
Avocat, Docteur en droit
(Saint-Malo, rue Broussais, 8).

***

Les questions que vous posez peuvent être envisagées de trois points de vue : celui du droit, celui de l'art médical, celui de la morale.

Au point de vue du droit, je pense qu'il est inutile de perdre notre temps et notre peine à changer quoi que ce soit dans le Code pénal, pour l'adoucir comme pour l'aggraver : les lois ne sont rien sans les mœurs, selon l'adage latin, et ce sont celles-ci qui décideront de l'avenir de l'art. 317. — Nul pouvoir légal n'y pourra rien, et le Code serait aussi impuissant à favoriser ou à entraver l'avortement que l'Académie française à modifier notre langage.

Autrefois, on rouait vifs les assassins et les femmes adultères. Aujourd'hui, à la barbe du Code, Soleilland repique des salades sous les palmiers de la Guyane. et l'adultère, comme petits pâtés, est tarifé 15 francs avec la loi Bérenger, par les magistrats parisiens.

Au point de vue de l'art médical, si l'avortement est une opération délicate, que dire de ses indications, et comment les *codifier* ? — J'en appelle aux accoucheurs.

Quant à l'introduction du facteur *tares héréditaires*, il faudrait commencer par connaître les lois de l'hérédité, normale et morbide, avant

d'en tenir compte. Je connais des syphilitiques avérés qui ont des enfants superbes, et un tuberculeux, condamné dans sa jeunesse par les princes de la science, qui jouit aujourd'hui d'une verte vieillesse au milieu de ses petits-enfants.

Au point de vue moral, toutes vos questions se peuvent résumer en une seule, que voici dans sa brutalité : « Une femme a-t-elle, toujours ou dans certaines conditions, le droit et le loisir de se faire avorter ? »

Ce que les matrones proclament ainsi (et j'aime la vigueur de l'expression) : « Chacun est maître *de son corps*. »

Ici, la question devient plus haute. Elle exige, pour être résolue, l'acceptation ou le rejet d'un postulat : « Notre corps, et les germes de vie qu'il contient, nous appartient-il ? »

Si oui, la réponse en découle comme un corollaire, et voilà « un thème tout trouvé pour les développements oratoires », ainsi que vous nous l'avez dit sans rire.

Quel régal pour les lecteurs de la *Chronique* !

Mais si notre corps, et *a fortiori* les germes de vie qu'il contient, ne nous appartient pas, si nous n'en avons que l'usufruit, — ou si l'on veut la charge, — la conclusion contraire s'impose.

Est-il bien intéressant de vous faire savoir que c'est à ce dernier avis que je me range, étant de ceux qui croient à une morale supérieure, venue d'en haut, donnée à l'homme comme une règle immuable, et non façonnée par lui à sa taille et à sa guise ?

Quant à ceux qui prêchent « le droit à l'avortement », ou même la « maternité consentie », j'avoue ne pouvoir les considérer, pour ce seul fait, comme des moralistes d'avant-garde ou des intellectuels raffinés. Ils ne font que dire haut ce que les derniers des hommes ont su faire de tout temps, — mais sans le dire Et leur franchise, qui ressemble fort à celle de Diogène, constitue leur seul mérite.

E. Louis
Moreuil (Somme).

***

Je réponds à votre referendum relatif à l'avortement :

1° Je crois inutile d'« aggraver les pénalités édictées par l'article 317 du Code pénal ». Dans la législation actuelle, toute personne coupable de manœuvres abortives est passible de la reclusion.

Or, cette sanction n'est autant dire, jamais appliquée. — Avant d'aggraver une pénalité, qu'on l'applique d'abord ; on verra plus tard si elle n'est pas suffisante.

2° J'approuve donc le « statu quo » Je demande que toute personne qui, par un moyen quelconque, aura volontairement provoqué un avortement, soit punie de la reclusion, comme le veut actuellement l'article 317 du Code pénal, et subisse sa peine

3° Il me semble inadmissible de « codifier des dérogations à l'article 317 (avortement thérapeutique) » — C'est au médecin seul qu'il appartient de décider si un avortement doit être provoqué, la vie de la mère étant compromise par exemple. Mais j'estime encore que, dans ce cas, le médecin traitant ne devra jamais agir seul : afin de dégager sa responsabilité, il devra toujours prendre l'avis d'un ou deux confrères, avant d'agir. Il n'y a pas besoin d'une loi pour cela. Un médecin

ne relève que de sa conscience ; il doit être entièrement libre de faire ce qu'il juge à propos.

4° Aucune dérogation nouvelle ne doit être ajoutée « aux exceptions déjà tolérées », pas plus dans le cas de viol que de tares héréditaires : syphilis ou tuberculose, par exemple. Admettre le contraire, c'est ouvrir la porte à tous les abus.

La plupart des grossesses illégitimes deviendraient alors la conséquence du viol, ce qui est l'infime exception. — En outre, un enfant dont un seul des parents est syphilitique ne sera pas nécessairement contaminé ; de même pour la tuberculose.

L'avortement dans ces cas ne saurait être justifié.

5° Je ne puis admettre l' « abrogation de l'article 317 ». — Autrement, c'est l'effondrement de toute la morale et le triomphe des idées malthusiennes déjà trop répandues. Je demande, au contraire, le maintien de l'article et surtout son application très sévère.

D[r] Maigné
(Saint-Servan).

***

L'enquête que, la *Chronique médicale* vient d'ouvrir, sur la grave question de l'avortement dans ses rapports avec la législation, est une affirmation de l'utilité qu'il y a pour les médecins de se confier leurs remarques sur certaines difficultés auxquelles le praticien est exposé à se heurter dans l'exercice de sa profession. J'ai eu l'occasion jadis, auprès de mes collègues de l'ancienne Société médicale du Haut-Rhin (une victime du détestable traité de Francfort), d'obéir à cette pensée d'étudier en commun, quand s'en présente l'occasion, un sujet délicat, peut-être plein d'embûches, et de chercher à diminuer les causes d une hésitation excusable

Ce fut en 1864, à l'occasion d'un débat, engagé dans le monde médical, sur le choix à faire entre l'opération césarienne et l'avortement provoqué dans le cas d'une étroitesse du bassin assez excessive pour empêcher l'accouchement, à terme et avant terme, d'une femme dont l'insuffisance pelvienne aurait été connue dès les premiers mois de sa grossesse (1).

Permettez que je m'autorise de ce passé pour me rendre aujourd'hui à l'invite de la *Chronique.*

Le *licet* de l'accouchement par œuvre médicale est acquis, sous la protection de la moralité de la Science, à l'acte qui a pour objet de porter remède à quelque maladie ou accident de nature à menacer d'une façon plus ou moins prochaine la vie d'une femme enceinte. C'est une ressource ultime de thérapeutique.

On ne saurait trouver la justification à pareil recours dans les éléments du problème que la *Chronique* pose, avec « cette jeune fille que d'ignobles gredins ont entraînée sur des fortifs, forcée, violée, saillie à tour de rôle... et que voilà enceinte » ! Il y a ici l'affre d'une situation cruelle, imméritée, les débuts d'une grossesse imposée par un crime à un organisme où rien d'anormal n'est révélé. Il y a là la victime d'un viol.

(1) *Gazette médicale de Strasbourg*, 1864, n° 10, p. 173 et suivantes : « Opération césarienne et avortement provoqué, » etc.

Viol; grossesse ; une vie ! un être déjà, un être minuscule, mais qui vit, qui doit vivre et se développer dans les profondeurs d un abri usurpé sur les droits d'uu amour heureux. jusqu'à l heure légale de sa venue à la lumière du jour, après une gestation sans encombre.

Viol ; grossesse issue d'un crime, dont la victime va supporter à jamais l'horreur et le poids, alors que son auteur, voire des bourreaux, comme il y en eut dans le cas de la *Chronique*, pourront échapper à une répression trop méritée... On ne les connaît pas... et, fussent-ils connus, les ferait-on poursuivre ? — Songez au bruit, au retentissement, à l'éclaboussement de l'affaire !

Un exemple : un souvenir de ma longue carrière.

H., fille unique de fort honorables cultivateurs, est un jour surprise alors que momentanément seule à la maison, par un garçon de ferme qui s'empare d'elle, la maîtrise, la viole et s'enfuit...Du temps se passe. La santé de H. s'altère... Sa mère y voit de l'anémie... finit par s'en inquiéter et consulte... La jeune fille est enceinte ;... elle a quatorze ans !... Stupéfaction ! désolation !.. Que faire ? Oui, que faire ; mais sans songer à m'insiuuer que les règles perdues on pourrait bien essayer de les ramener... Chez ces gens on a de la religion. Mais on a peur du bruit et du scandale.Le coupable a disparu On l'ignorera. On taira l'événement... Un changement d'air s'impose...et la pauvre petite, sous un nom d emprunt, a été discrètement confiée à une Maternité départementale assez éloignée et d'où elle nous est revenue quelques mois plus tard, en santé convenable... et seule, accouchée avant terme d'un enfant chétif et qui n'a pas conservé la vie.

Viol ; grossesse dont l'odieux, dans le cas le plus vulgaire, comme dans celui des fortifs de N., n'aurait pas de peine à enlever, en cour d'assises, le bénéfice des circonstances atténuantes et l'acquittement pour la faute d'un avortement où la malheureuse aurait, dans son désespoir et son affolement, cherché la libération de son supplice.

Mais cette souillure de sa personne par le crime d'autrui, connu ou inconnu, elle ne doit pas espérer qu'elle pourrait en effacer le tourment, dans le présent et pour l'avenir, *manu medicali* Si grande et légitime que puisse être la compassion du médecin pour cette navrante infortune, son intervention provocatrice d'avortement au cours d'une grossesse d'allures normales serait illicite, en absolue opposition aux fins de la médecine aussi bien qu'aux lois de cette bienfaisante Morale qui, partout, dans toutes les religions, dans toutes les civilisations, réprouve, comme fait notre Code pénal, le meurtre volontaire et qui, comprenant l'homme encore à naître daus son respect au droit de l'homme à la vie, — sauf indignité judiciairement établie, — fait ajourner l'exécution d'une femme condamnée à mort.

La difficulté dont nous nous occupons veut-elle une dérogation à l'article 317 du Code pénal, en faveur de l'avortement qui deviendrait, dans le cas de viol, le vengeur à la fois discret et légal de l'exécrable forfait ? — Je ne le crois pas. Etant connues les bigarrures, les faiblesses et la subtilité de l'esprit humain, je me méfierais de pareille concession ; j'y verrais une amorce redoutable à de faciles abus, un don plutôt inquiétant qu'un gage de repos. Je préfère le médecin dans son rôle actuel.

L'enfant né d'un viol, fût-ce viol aussi odieux que celui des « fortifs », sera-t-il nécessairement banni du cœur de sa mère ? Oublierions-nous de quels trésors de tendresse et de dévouement pour l'être,

sorti de ses entrailles, chair de sa chair, peut s'emplir le cœur d'une femme, même au milieu du plus grand désarroi? — Je crois volontiers qu'aurait pu s'emplir d'aussi fécondes richesses le cœur de mon intéressante cliente de tout à l heure, si l'enfant avait gardé la vie, et je ne pense pas que l'on puisse prouver que jamais, au cours des ans, ne s'en est rempli celui de quelque innocente victime d'une imbécile bestialité.

Ce fruit d'une violence haïssable, peut-être porté en secret, né en secret, élevé et suivi en secret par une ingénieuse et constante sollicitude, lancé enfin dans l'aventureuse mêlée de la vie, sait-on si, dans la traversée qu'il en fera, il ne sera pas mieux qu'une quantité négligeable ?

L'article 317 du Code pénal est, avec raison, sévère. Mais il nous laisse pour guide, en justice, la clairvoyance du bon sens. C'est un mérite.

Les considérations que je viens de relever, pour m'aider à répondre au questionnaire de la *Chronique*, me font estimer que :

1° Au lieu d'aggraver les pénalités édictées par le susdit article, mieux vaudrait corriger les mœurs par une éducation prudente, capable d'amener la diminution de la criminalité.

2° Et s'en tenir au *statu quo* ;

3° En effet, l'avortement thérapeutique étant — ressource ultime — un de ces actes de la médecine qui ont pour objet de porter remède aux maladies ou accidents qui menacent la vie d'une façon plus ou moins prochaine, il ne semble pas nécessaire de codifier des dérogations que le bon sens a imposées ;

4° Ni indispensable d'en créer au sujet du viol, pas plus qu'au profit des tares héréditaires ou acquises et du jeu de l'irresponsabilité dont médecins et avocats, dit-on, n'abusent peut-être que trop déjà.

5° Aussi ne saurais-je souhaiter l'abrogation de l'article 317.

D[r] MARQUEZ,
(d'Hyères, autrefois de Colmar).

***

Mon maître M. DOLÉRIS, ayant bien voulu me confier depuis un an le service d'isolement de la Maternité de l'hôpital Saint-Antoine, il m'a été donné de soigner un très grand nombre de femmes du peuple s'étant fait elles-mêmes avorter ou ayant demandé à quelque autre de le faire. J'ai été à même de voir ainsi de très près la mentalité de ces femmes, et puisque vous faites une enquête sur cette grave question de la prophylaxie de l'avortement, discutée au dernier Congrès d'obstétrique, je me permets de venir vous apporter mon avis motivé.

Maintes fois j'ai interrogé les femmes qui venaient nous demander de finir leur avortement commencé ou de guérir leur infection utérine consécutive aux manœuvres criminelles.

Toutes avouent très facilement dès qu'elles sont sûres que nous sommes liés par le secret professionnel ; quelques-unes même se vantent de leur acte et se déclarent prêtes à recommencer, ne voulant pas ou ne voulant plus d'enfants.

Ce cynisme doit nous indiquer le remède : il est dans la réforme de la mentalité particulière de certaines femmes. Comme l'a fort bien dit M. DOLÉRIS, autrefois on travaillait la terre, les bras étaient utiles,

indispensables; on avait beaucoup d'enfants. L'exode vers les villes a changé tout cela : les enfants sont une charge, des préoccupations, des ennuis. Les propriétaires parisiens ne louent pas d'appartements aux nombreuses familles. Ni chiens, ni enfants, ni médecins !!...

Les riches ont commencé à ne plus vouloir d'enfants; les pauvres se sont fatigués de faire des enfants, « pour travailler pour les riches, » disent-ils ; l'asepsie et les difficultés d'existence des sages-femmes et, il faut bien le dire, de quelques médecins aidant, il s'est ouvert des officines d'avortement.

Et il s est trouvé des médecins, Allemands surtout, il est vrai, pour proclamer que la femme était maîtresse de sa conception. Il s'est trouvé des orateurs criminels pour répandre dans le peuple ces idées; et c'est de là que vient le mal, c'est là aussi qu'il faut frapper. Il faut rétablir et faire renaître, par tous les moyens possibles, l'esprit de famille ; il faut redonner au peuple ce que nos pères appelaient la saine morale, et on aura fait œuvre utile. Est-ce bien là l'affaire du législateur ?

1° Je ne le pense pas et je ne suis pas partisan d'aggraver les pénalités existantes.

2° J'approuve la loi telle qu'elle est, à condition qu'on l'applique toujours et qu'on supprime les officines connues de tout le monde. Je suis d'avis qu'on poursuive désormais toutes les sages-femmes qui font des réclames dans les journaux et ailleurs, réclames mal déguisées sous le titre : «Retards, règles rétablies. — Discrétion, etc. »

3° Qu'on interdise de faire l'avortement thérapeutique autrement qu'en présence de deux médecins.

4° Les cas prévus par la thérapeutique doivent seuls être permis et le médecin en est le seul juge.

5° Enfin je pense que le remède, comme je l'ai dit plus haut, est moral. C'est là qu'il faut frapper si on veut avoir un résultat quelconque.

Dr Henri Roulland.

***

Je ne suis pas qualifié pour répondre aux questions que vous posez, au sujet de l'avortement, dans la *Chronique* du 1er décembre 1908. Je vous soumets néanmoins les quelques idées suivantes :

L'élément primordial, constitutif de la société, la *cellule sociale* est non pas l'individu, mais la famille. La société a, parmi beaucoup d'autres, l'obligation de durer; elle doit imposer inflexiblement les moyens d'assurer, de garantir sa durée. Or, la cellule sociale *actuelle*, la famille *actuelle*, n'a qu'une existence passagère, limitée à la vie même des membres qui la composent. Si elle veut persister, elle doit se prolonger, se renouveler, en un mot, avoir des enfants.

Qu'on n'objecte pas que la femme, maîtresse d'elle-même, est libre de refuser la maternité. Les droits de la femme, élément individuel, disparaissent devant les devoirs de la femme, élément social. La mission sociale de la femme est de faire des enfants ; elle ne peut s'y soustraire sans forfaiture ; en s'y dérobant volontairement, elle commet une trahison.

L'avortement est un crime social qui doit être réprimé avec la dernière rigueur.

Je vais vous révéler un fait qui, s'il se généralisait, rendrait inutiles toutes les peines édictées contre l'avortement criminel, puisque, en réalité, il le supprime. Trois fois en un an, j'ai constaté que, dans l'*appartement* de la conjointe, le conjoint se fixait définitivement *côté cour* et délaissait le *côté jardin* pour n'avoir pas à cultiver les rosiers ou les choux... Les filles naissent sous les roses... etc... Ce changement de *chambre*, de *compartiment*, bien moins confortable que l'*autre*, indique quelle est, en certains ménages, la terreur d'avoir des enfants, Ici il n'existera jamais une nécessité d'avortement; la difficulté est tournée.

La proposition de la *Société d'obstétrique* me fait l'effet d'un joli petit air de flûte, au milieu de l'effroyable tempête qui emporte les feuilles des arbres et les semis d'enfants.

Dans l'état actuel de la société française, les enfants sont un luxe que peu de personnes peuvent se payer. Tout est trop cher et l'avenir n'est rien moins qu'assuré. C'est le cri universel. Tant que ces conditions sociales subsisteront, l'avortement, — et le reste, — en dépit des lois les plus sévères, continuera à porter ses fleurs rouges.

Une société qui, par ses besoins, par ses exigences, met ainsi des entraves au plus puissant instinct de l'homme, est une société bien malade, sur la pente de l'anéantissement. Je crains que ce ne soit là le sort qui nous attende.

Dr VILLECHAUVAIX.

***

L'avortement doit-il être soumis à une législation nouvelle ?

Non, il ne faut pas abroger l'article 317; non, il ne faut pas codifier les dérogations malheureusement tolérées; non, il ne faut pas reconnaître le droit à l'avortement thérapeutique ou facultatif.

Le droit à l'avortement conduirait fatalement au droit à l'infanticide, puis au meurtre et à la barbarie.

L'avortement thérapeutique fait du médecin un justicier, un exécuteur des hautes œuvres, un bourreau opérant en secret et sans contrôle, dans bien des cas.

Si on lui concédait légalement le droit de tuer l'embryon, on serait forcé de lui concéder le droit de tuer les enfants difformes, mal venus, idiots, puis celui de tuer les malades incurables, d'achever les moribonds ; on lui donnerait un droit de vie et de mort sur ses semblables, droit dont les conséquences sont effrayantes. En soumettant l'exercice de ce droit à une consultation de plusieurs médecins, on ne donne pas une garantie suffisante. La suspicion de connivence, par intérêt ou autre motif, est toujours admissible de la part du législateur.

Il n'y a donc pas lieu d'agrandir le cercle des tolérances, mais de les restreindre et de les supprimer tout à fait ; il y a lieu de punir celles que le relâchement de la morale a essayé et essaiera d'introduire.

Par conséquent, l'article 317 du Code pénal ne doit pas être abrogé ; loin de là, il doit être maintenu rigoureusement dans toutes ses applications; il convient même d'aggraver les pénalités qu'il édicte. Je demande, en tout cas son maintien intégral, au nom de la morale et de la société. En supprimant l'article 317, on supprimerait toute digue au torrent de l'immoralité et des crimes contre la vie. On diminuerait la

moralité déjà si profondément atteinte en notre pays par une foule de causes : l'alcoolisme, le malthusianisme et la misère.

Et enfin, que dira-t-on aux « faiseuses d'anges », aux matrones avorteuses si le médecin est investi du droit de faire avorter thérapeutiquement? Les sages-femmes prétendent avoir le même *formulaire* que nous. L'industrie de l'avortement deviendra donc de plus en plus prospère et, par suite de la diminution de la natalité en France, augmentée, encouragée par des restrictions apportées à l'article 317 ou par sa suppression, l'avenir de notre chère patrie sera de plus en plus compromis.

Caveant consules !

E. VINCENT
(Lyon).

***

Aux diverses questions de la *Chronique*, les médecins de Nancy, soussignés, ont fait les réponses suivantes :

1° Nous ne voyons aucune utilité à aggraver les pénalités édictées par l'article 317 du Code pénal.

2° Nous regrettons l'indulgente faiblesse de certains jurys. Nous demandons que l'avortement soit justiciable de la police correctionnelle, et que des peines sévères soient appliquées.

3° Il n'y a pas à modifier des dérogations éventuelles à cet article, dérogations de plus en plus rares avec les progrès de la thérapeutique.

4° Aucune dérogation nouvelle ne doit être ajoutée.

5° En face des tendances démoralisatrices de certaines personnalités, il ne saurait être question d'abroger l'article 317 du Code pénal.

Dr GUILLEMIN 27, faubourg Saint-Jean ; Dr G. RICHARD, 6, place de la Commanderie ; Dr M. PERRIN, 6, rue des Quatre-Eglises ; Dr VIAL, 37, faubourg Stanislas ; Dr WILHEM, rue Isabey, 6-8 ; Dr RAOULT, 30, rue de la Ravinelle ; Dr P. VOIRIN, 44, rue de Metz ; Dr J. REMY, 42, rue des Quatre-Eglises ; Dr L. RICHON, rue de Metz, 23 ; Dr L. MICHEL, 232, rue de Strasbourg ; Dr P. ETIENNE, 2, rue de la Craffe ; Dr BINET, 36, rue Grandville, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

***

Nous avons reçu, d'autre part, la protestation collective qu'on va lire signée par 80 médecins, de Paris ou des départements :

...Nous sommes d'avis que cette codification nouvelle de l'avortement doit être rejetée pour des raisons de toute nature, et dont nous ne voulons retenir que les suivantes :

Il est certain que, grâce aux efforts des praticiens et aux progrès de la science, les indications acceptées naguère comme déterminant l'avortement thérapeutique sont de plus en plus discutées.

Le professeur Pinard, en inscrivant sur les murs de la Faculté « le droit de l'enfant à l'existence », proclame hautement que tous les efforts doivent avoir pour but de sauver la vie de l'enfant tout autant que la vie de la mère. Ce n'est donc pas précisément au mo-

ment où les succès commencent à couronner ces efforts qu'il est opportun de légaliser les moyens de détruire cette vie !

Nous rejetons de même les raisons tirées des tares familiales, de la tuberculose avérée des parents ; car rien ne peut permettre d'affirmer que les enfants seront fatalement et inévitablement frappés Tous les médecins connaissent, en effet, des familles où les parents sont morts tuberculeux jeunes, et ont laissé des enfants et des petits-enfants sains et occupant une place honorable dans la société.

La *Société d'osbtétrique et de gynécologie* vient de s'élever avec énergie contre ces pratiques que nous condamnons, en montrant ce qu'elles ont de pernicieux pour la santé de la femme.

Nous ne pouvons, dans une brève réponse, qu'effleurer d'autres raisons d'une essence plus sociale.

Nous trouvons qu'il y a quelque chose de répugnant et d'éminemment dangereux à donner la puissance de supprimer une vie humaine sans que cette suppression soit discutée au grand jour. On pourra bien spécifier que la loi exigera une consultation ; mais quels seront les médecins imposés par elle ? Il arrivera certainement que quelques médecins supporteront difficilement des confrères ainsi imposés, qu'ils refuseront de regarder comme supérieurs à eux-mêmes, malgré l'investiture légale.

Si on laisse les médecins choisir leurs consultants, comme cela est légitime, on tombe dans un autre péril, c'est celui de suspicion de connivence par intérêt pécuniaire ou autre ; et ce motif restera admissible aux yeux d'un critique.

Que pourra-t-on dire à certaines sages-femmes «faiseuses d'anges », déjà si rarement inquiétées ? On leur défendra légalement l'opération, cela est certain ; mais ce qui est également certain, c'est qu'on mettra leur conscience fort à l'aise.

Les sociologues se plaignent de la diminution de la natalité en France. Ils en cherchent les raisons et déplorent les effets. Ne voit-on pas que cette propension à étendre les prétextes de l'avortement aura précisément pour résultat d'augmenter la dépopulation ?

Nous osons même aller plus loin. Si nous proposons d'étendre les causes de l'avortement, qui peut affirmer que, dans l'avenir, lorsque l'esprit humain sera habitué à supprimer facilement la vie du fœtus, on ne trouvera pas des hommes disposés à appliquer les mêmes indications à l'enfant nouveau-né ? Ceci nous semble monstrueux, et pourtant était légal à Rome et dans certaines républiques grecques. La disparition de l'esprit de sacrifice, le désir de jouir uniquement du plaisir de vivre, la loi du moindre effort, l'égoïsme féroce des collectivités qui veulent supprimer toutes les charges, peuvent parfaitement, dans l'avenir, préparer une mentalité différente de la nôtre et conduire à un pareil résultat.

Nous pensons qu'on peut le craindre, quand on considère la légèreté coupable avec laquelle des hommes en vue enseignent au peuple que la maternité est une charge, dont on a le droit légitime de se débarrasser, dès que les parents ne veulent pas la supporter.

On a fait des conférences nombreuses pour enseigner au public le moyen de s'opposer à la conception. Nous avons vu, sur les murs de Paris, de grandes affiches signées de deux députés, dont l'un docteur en médecine, convoquant, au nom de la « Ligue anticonceptionnelle », à des leçons sur cette matière, où ils ont été applaudis par un nom-

breux auditoire ! Nous aurons eu ainsi la douleur de voir la médecine fournir le prétexte que recherche la débauche.

Ce résumé de quelques raisons médicales et sociales nous fait rejeter la proposition de codifier l'avortement, et, par conséquent, d'abroger l'article 317 du Code pénal.

De cet exposé succinct, basé exclusivement sur des considérations médicales et sociales, nous tirerons les conclusions suivantes, qui seront notre réponse aux questions posées par votre referendum :

1° Nous ne voyons aucune utilité à aggraver les pénalités édictées par l'article 317 du Code pénal.

2° Nous regrettons l'indulgente faiblesse de certains jurys. Nous demandons que l'avortement soit justiciable de la police correctionnelle, et que des peines sévères soient appliquées.

3° Il n'y a pas à codifier des dérogations éventuelles à cet article ; dérogations de plus en plus rares avec les progrès de la thérapeutique.

4° Aucune dérogation nouvelle ne doit être ajoutée.

5° En face des tendances démoralisatrices de certaines personnalités, il ne saurait être question d'abroger l'article 317 du Code pénal.

Dr E. Le Bec,
Chirurgien de l Hopital Saint-Joseph,
26, rue de Grenelle, Paris.

Ont signé la protestation ci-jointe les docteurs : LE BEC, Paris ; DAUCHEZ, Paris ; MONNIER, Paris ; LE ROY, Calais ; FOUR, Laroquebron ; PERIGNON, Sedan ; ROGER, Saint-Méen ; PELLETIER, Bouin ; ROUSSEAU, Paris ; DUPAIGNE, Paris ; VIDAL, Grasse ; VINCENT, Lyon ; CHAMOUNET, Bellême ; PICQUEMARD, Kérambraz ; ROUX, Camp de la Couture ; JAYME, Grenoble ; VAN DER ELST, Paris ; MÉNARD. Lamalou ; ROZIER, Bordeaux ; RAOUX, Paris ; LATIL, Aix ; DUVERGEY, Bordeaux; PAUCHET, Amiens ; AUDIBERT, Marseille ; ROCHE, Lyon ; COUDION, Châtel-Guyon ; LE GARREC, Lorient ; de CORNIÈRE, Lisieux ; SAUVAGE, Lorient ; LAISSUS père, Brides-les-Bains ; LAISSUS fils, Brides-les-Bains ; PEISSON, Paris ; DAUCHEZ, Paul, Paris; COQUERET, Troyes ; ROGER, le Havre ; MALINGRE, Chaumont ; ARIS, Pau ; BIOT, Mâcon ; LEMIÈRE, Lille ; FIESSINGER, Paris; DURET, Lille ; MEYER, Lesin ; COULON, Cambrai ; LORTAT-JACOB, Paris ; DAUTEL, Paris ; DAVID, Lille ; JONNAU, Mornant ; RONDEAU, Paris ; VANGRON, Montbard ; JANVIER, Epernay; BURIN-DESROZIERS, Paris ; MAYET, Paris ; D'AYREUX, Paris ; FONSSAGRIVES, Paris ; MAGE, Châtel-Guyon ; LE FUR, Paris ; CONAN, Paris ; PHILIPPE, Paris ; THIENOT, Jouan-les-Pins ; BULL, Paris ; BARBEREAU, Paris ; AUDOLLENT, Paris ; DARDEL, Aix-les-Bains ; GUÉNIOT père, Paris ; GOIX, Paris ; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Brides ; DUPAIGNES, Cannes ; PIERRE, Paris ; ALIBERT, Paris ; G. de LUNA, Marseille ; Ch. de LUNA, Marseille ; GOURAUD, Paris ; MALHÉNÉE. Paris ; MERIGOT de TREIGNY, Paris ; PASTEAU, Paris ; LEROUX, Paris ; BLACHE, Paris ; ROUSSEAU, Paris ; BOUCHÉ, Rostrenen ; FERRAND, Paris ; DUNON, Captieux ; DUPONT, Villiers-Saint-Georges ; DESPLATS, Lille; BRANTHOMME, Villiers-le-Bel; COLLINET, Paris ; FAY, Paris; KOLLICH, Paris; MESLAY, Paris.

***

J'ai mission et j'ai l'honneur de vous demander de comprendre parmi les protestataires contre le projet d'atténuation ou de modification aux dispositions légales actuelles relatives à l'avortement criminel les docteurs ci-dessous indiqués et qui vous demandent de joindre leur protestation à celle énoncée par le Dr Le Bec, de Paris, et qui vous est parvenue :

Dr HAWTHORN, rue Paradis, 139 Marseille;
Dr de LUNA, rue Sénac, 35, Marseille;
Dr J. BONNIFAY, rue Rotonde 27, Marseille;
Dr COMBES, rue du Coq, 51, Marseille;
Dr FAUCHER, rue des Minimes. 11, Marseille;
Dr An MAUREL, rue Paradis, 94, Marseille;
Dr CHALLAN de BELVAL, impasse Maria, 9, Marseille.

Et en leur nom et expressément de leur part, Dr L. AUDIBERT, cours Pierre-Puget, 16, soussigné.

II. — Partisans d'une modification de l'article 317, ou d'une dérogation au même article (avortement thérapeutique, viol, tares héréditaires des parents, misère, etc.).

Mon opinion d'avocat sur l'avortement ? Ce n'est pas en trois lignes que l'on pourrait répondre; il faudrait dix pages. N'importe, mon avis en deux mots, le voici :

Codifier, d'une façon très limitative et bien définie, quelques dérogations à l'article 317 du Code pénal.

Modifier surtout *tous* les articles qui, aujourd'hui encore, donnent à l'enfant naturel une incontestable infériorité sociale

Améliorer aussi la situation de l enfant adultérin; mais, corollairement, sévir très sévèrement contre l'adultère... Mais est-ce possible dans l état actuel de nos mœurs ?

Daniel Caldine, *Avocat*,
Chatou (Seine-et-Oise).

***

Avec sa rédaction actuelle, l'article 317 ne peut figurer plus longtemps dans notre Code. Il écrase sans distinction toute femme qui, à un moment quelconque, met un terme à la conception, et frappe de peines égales ou supérieures ceux qui l'assistent de leur art ou de leurs conseils.

La concision de son texte est d'autant plus fâcheuse que la juridiction pénale est essentiellement précise, et que le juge ne peut user, selon les circonstances ou son tempérament, de libéralisme ou de sévérité Un fait est patent, un article du Code lui est applicable, la peine vient mathématiquement s'adapter au crime

Or, peut-on espérer contracter en cinq ou six lignes la solution univoque des cas si divers que peuvent présenter et la physiologie de l'avortement et sa psychologie, même en ne se plaçant qu'au seul point de vue pénal ?

A quel moment, vous, juges, éclairés par les déclarations catégoriques d'experts qui se croient, trop souvent, les pontifes infaillibles d'une science pourtant bien vacillante, à quel moment considérerez-vous qu'il y a eu avortement ? Sera-ce après un retard de 24 heures, de 8 jours, de trois mois ? — Bien qu'on n'ait pas attendu cette enquête pour se demander à quel moment précis on doit considérer l'être comme existant, et partant, où il peut être question de crime, je ne sache pas qu'on ait encore pu se mettre d'accord.

Sans doute on peut légalement assimiler à un infanticide un avortement provoqué à six mois, alors que l'enfant est si bien viable que d'autres, nés dans les mêmes conditions, ont vécu.

Je compte rencontrer la même unanimité d'opinion en me riant de ceux qui verraient un acte d avortement dans cette ablution « équestre » que se donnent nos Thaïs modernes, avec un égal souci de la bonne éducation et de la prudence.

Et pourtant, quel présomptueux se dira capable de discerner, à coup sûr, entre les cas où pareille injection n'aura fait que balayer la semence du mâle, et ceux où ces jets, peut-être un peu trop forts, peut-être un peu trop « rotatifs », peut-être un peu trop retardés (l'amour invite á la paresse), auront fait descendre un œuf fécondé depuis quelques instants !

La nécessité s'impose donc d'établir une limite conventionnelle, puisque la justice répressive ne saurait être élastique. Nous la fixerons arbitrairement, c'est entendu. Mais le danger de l'arbitraire des textes me semble moindre que l'initiative des juges. Et, sans excuser, ni tolérer, ni absoudre les avortements des premières semaines, tout au moins pourrait-on les ignorer à la faveur d'un texte ainsi conçu :

« Tout avortement provoqué artificiellement le troisième mois de la « grossesse révolu sera puni... »

De quelle peine ? C'est ici qu'il y a lieu de se préoccuper de la psychologie de l'avortement.

L'article 317, nous l'avons vu, a la prétention de s'adapter à tous les cas. La jeune fille violée par des apaches ivres, la femme qui se donne pour obéir á une passion sensuelle impérieuse, la mère de famille dont le budget craque de toutes parts, la prostituée qui préfère les risques à la faim, la coquette qui veut parfaire sa garde-robe ou simplement soulever l'amant de son intime amie, toutes sont égales devant son injuste impartialité.

L'homme de l'art qui assiste les unes et les autres est également frappé Il a cru, dans le premier cas, pouvoir sauver une innocente atrocement malheureuse. — Et je pense qu'ils sont nombreux, parmi nous, ceux qui oseraient, en pareille circonstance, mettre leur conscience au-dessus de la loi. Il a pu comprendre et plaindre la femme ardente, et compatir á ses affres. Il a pu également dans les derniers cas n'obéir qu'á des considérations de lucre. Et pourtant, partout et toujours, c'est le même article qui s'appliquera et à la coupable et à son complice.

Il semble donc indispensable qu'après avoir fixé une date comme point initial de l'action publique, la loi envisage une gamme bien plus étendue dans les pénalités, non seulement dans leur durée, mais aussi dans leur nature. En faisant rentrer les plus légères dans le cadre des délits, on pourra faire usage des lois de sursis et de pardon.

Les arguments invoqués en faveur du maintien ou du renforcement de l'article 317 s'appuient sur des considérations morales et sociales.

Le droit à la vie de l'être créé est indéniable, et nul n'a le droit de retrancher la vie : l'assassinat en miniature est un assassinat.

Nous ne pensons pas qu'on puisse attribuer une individualité à l'agglomération de quelques cellules à peine différenciées de la *gastrula*. Et c'est pourquoi nous avons cru pouvoir établir cette zone de tolérance sur laquelle le moraliste peut s'escrimer, mais où le juge ne doit pas intervenir.

Quant aux conséquences sociales de l'avortement, je les crois exagérées en tous points.

Je me demande s'il vaut mieux pour un pays avoir un nombre plutôt qu'une élite ! Que nous servira, par exemple, d'avoir mille soldats de plus, si ces soldats, privés dès leur enfance de l'aide morale de la famille, doivent former des bataillons de disciplinaires ? Que nous importe d'avoir de nombreux garçons, s'ils doivent peupler les maisons de correction au lieu des écoles ? Nous aurons toujours trop de filles si elles doivent se vendre pour pouvoir vivre.

Et tel sera pourtant toujours le sort de la plupart des enfants préservés d'un avortement. Marqués de cette étiquette d'enfants naturels, ils sont une proie facile pour le vice.

Ne disons pas que l'avortement, supprimant trop aisément le résultat des unions irrégulières, serait une porte ouverte à l'immoralité; car nous savons que ce n'est que très rarement que la crainte de l'enfant arrête la femme entraînée par la passion.

Si nous considérons l'avortement dans le mariage, nous voyons vite que sa prohibition rigoureuse n'atteindrait guère la dépopulation. L'homme marié, ménageant sa femme plus que sa maîtresse, ou mieux consultant ses ressources lorsqu'il s'agit de son ménage légitime, est presque toujours maître de la procréation. Nous ne voyons donc pas l'influence que peut avoir dans ce cas l'article 317, dont l'application est d'ailleurs plus rare au sein de la famille.

Il nous semble hors de doute, en tout cas, qu'entre les partisans de l'abrogation de l'article 317 et ceux qui voudraient en voir accroître la sévérité, le bon sens appartient à ceux qui pensent que tant que les mœurs ne se seront pas modifiées, que la jeune fille sera chassée de sa famille, que l'Etat et les patrons chasseront leurs employées victimes de l'amour, il faudra que la loi se montre, sinon aveugle, du moins tolérante à l'endroit des malheureuses qui n'avaient de choix qu'entre le suicide, la prostitution ou le crime.

C'est dans cet esprit que nous avons envisagé et que nous croyons nécessaire la modification de l'article 317.

Dr Le Duigou
(Cherbourg).

***

Je suis de ceux qui trouvent que nous avons bien assez de lois, peut-être trop, que notre arsenal en est bien suffisant, si l'on veut bien les appliquer.

Je trouve pourtant qu'une dérogation à l'article 317 s'impose : c'est dans le cas de viol.

Je crois que lorsqu'une femme a eu le malheur de subir une violence de la part d'un criminel, il est au moins inutile que la loi lui en impose une bien plus grande encore : celle de l'obliger à faire vivre le produit

du crime, à l'élever et à encombrer peut-être encore la société d'un criminel de plus. Qu'on la laisse libre d'effacer le cauchemar, avant qu'elle l'ait senti prendre corps et remuer dans son sein.

Dr Morel
(Lorient.)

***

Le problème que vous posez — et qui doit être posé — est l'un des plus complexes sur lesquels mon attention ait été appelée, et j'estime que nulle part, de quelque côté que l'on incline, les hésitations ne sont plus naturelles

En ce qui me concerne, j'ai condamné jadis l'avortement et même la prophylaxie préconceptionuelle dans mon premier ouvrage sociologique : *Religion, Propriété, Famille*.

Quoique depuis 1868, époque où parut ce livre, mes opinions aient profondément évolué, je n'arrive pas encore aujourd'hui à reconnaître, en thèse générale et dans tous les cas, le droit à l'avortement.

D'abord la question se heurte à la théorie de punir. Si, en effet, vous refusez au corps social le droit de réprimer certains actes, vous devrez nécessairement renoncer à frapper la femme qui interrompt volontairement sa grossesse et l'homme de l'art qui lui donne son concours. Or, le droit de punir est vigoureusement contesté par l'école anarchiste, par une grande partie de l'école socialiste, et l'a été bien avant le développement de ces écoles par un publiciste bourgeois : Emile de Girardin.

Dans *Religion, Propriété, Famille*, et 33 ans plus tard dans *l'Humanité et la Patrie*, j'ai soutenu que la société possède ce droit-là. Imposer à celui qui l'a lésée un sacrifice de nature à compenser le mal qu'il lui a fait ne me paraît pas plus excessif que le fait d'exiger de celui qui, à la devanture d'un magasin, a brisé volontairement ou non une glace, le prix de l'objet détruit par lui. Je continue à penser aujourd'hui ce que je pensais alors ; et j'admets dès lors la peine ainsi comprise, à la condition qu'elle exerce une influence véritable et que l'exemplarité ne soit pas un leurre.

Mais je crains bien que, dans la grande majorité des cas, elle n'en soit un. Les criminels ne sont pas des êtres comme nous. Ce sont des arrêtés de développement, des individus appartenant — quoiqu'ils vivent à notre époque — à une humanité primitive. Ils ne raisonnent pas leurs actes. Ce sont des impulsifs, et les peines qui, certainement, au moment où ils les subissent, leur font regretter leurs crimes, n'exercent aucune influence sur eux au moment où ils les perpètrent...

Mais si, appliquée aux assassins, la théorie de l'exemplarité est fausse, elle cesse de l'être lorsqu'elle s'applique à des êtres normaux, capables de raisonner leur conduite et d'en peser les motifs.

Or, c'est le cas en matière d'avortement.

Les femmes qui ont recours aux manœuvres abortives et les praticiens qui leur prêtent leur concours ne sont ni des arrêtés de développement, ni des dégénérés, ni des reproductions des types humains primitifs. Ce sont des hommes et des femmes ordinaires qui, avant d'agir, examinent les conséquences de ce qu'ils vont faire, et sur lesquels, par conséquent, la pénalité exerce une action bonne ou mauvaise, — c'est à discuter, — mais certainement efficace. . . . . .

N'y a-t-il pas lieu de se demander si la liberté et la sécurité de l'avortement, surtout dans notre milieu capitaliste, n'auraient pas pour effet de compromettre la vie de l'espèce ?

Je dis : en notre milieu capitaliste, car les conditions économiques actuelles sont certainement le facteur le plus important des suppressions de grossesse et des infanticides. D'une part, la misère qui pèse sur les pauvres et fait redouter la venue d'un enfant comme l'apparition d'un fléau, d'autre part, la déconsidération qui frappe les filles-mères, déconsidération qui se manifeste dans toutes les classes, mais surtout dans la classe privilégiée : voilà ce qui pousse surtout les femmes vers les officines des faiseuses d'anges.

Je sais cela ; je reconnais que le socialisme aura en partie raison de ce phénomène ; parce que, supprimant la cause, il supprimera par cela même l'effet. Mais je ne crois pas qu'il réussisse à le supprimer tout à fait, parce que je ne considère pas les causes que je viens d'énumérer comme les seules qui poussent les femmes à fuir la grossesse.

Aussi suis-je fort loin d'être convaincu que, même dans une société communiste libertaire, les pratiques abortives ou préconceptionnelles soient complètement abandonnées. Je crois qu'elles persisteront, et je m'en réjouis même, car s'il devait en être autrement, je redouterais dans le communisme l'excès de population, résultat de la disparition de toute prévovance.

Mais si l'excès de population est un mal, le défaut de population en est un autre tout aussi grave ; et si tout tend à faire espérer que le communisme entraînera l'atténuation du danger de dépopulation, il ne me paraît nullement démontré qu'il le supprime.

Les charges de la maternité sont lourdes, et le demeureront même lorsque la famille sera socialisée. Porter un enfant pendant neuf mois dans son sein, et le nourrir ensuite en veillant sur sa santé, n'est pas petite affaire. Pour que les femmes consentent à s'imposer cette fatigue, ces souffrances, ces périls, — car l'accouchement n'est jamais tout à fait dénué de péril. — il faut qu'elles y trouvent une compensation dans les joies de l'amour maternel.

Or, cet amour est d'ordre instinctif, et à mesure que l'intelligence se développe, l'instinct sous toutes ses modalités entre en décroissance. En dehors de la misère et de la déconsidération qui atteint les filles-mères la femme en arrive à perdre l'instinct maternel, et à redouter la maternité pour elle même A mesure qu'elle s'intéresse davantage aux grands problèmes artistiques, scientifiques, sociaux et moraux, la maternité lui apparaît de plus en plus comme une gêne qu'elle repousse. ainsi qu'on le voit chaque jour chez des femmes mariées et riches qui refusent le mariage, se livrent à des pratiques préconceptionnelles, ou se font avorter.

A cela vous répondez : Qu'importe ?

Vous vous accommodez de la disparition du genre humain, pourvu que la liberté de l'individu demeure intacte aussi longtemps que l'extinction de l'espèce n'est pas un fait accompli (1).

C'est pousser l'individualisme un peu loin, car l'humanité ne paraît pas vouloir mourir. Comme toutes les espèces animales et végétales,

(1) Nous devons faire remarquer que la lettre de M. Alf. Naquet est adressée non à nous, mais au Dr Klotz-Forest, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De l'avortement : est-ce un crime ?*

elle entend vivre. Et il semble bien que l'instinct qui l'y pousse soit prédominant, car, partout dans la nature, l'individu, être éphémère, est sacrifié à l'espèce ; et chez l'homme vous voudriez renverser cette loi et prendre l'individu pour pivot

Vous lui dites, à cette humanité, qu'il importe peu qu'elle meure, et vous avez peut-être raison avec Schopenhauer, car il est assez difficile de méconnaître le néant de notre œuvre ; mais je le répète : elle se refuse à mourir, et vous vous heurtez de sa part à une volonté obstinée. C'est pour cela que, voyant pour sa vie un danger dans l'avortement, elle y met obstacle dans la mesure où elle le peut.

Si ensuite l'avortement est ou n'est pas un crime, c'est de la pure métaphysique. Il faudrait d'abord définir le crime.

A parler philosophiquement, tous les actes sont innocents parce que déterminés. Mais à telles heures et dans tels milieux, certains d'entre eux paraissent nuisibles à la vie de l'espèce ; et celle-ci s'efforce alors de les prévenir, en les qualifiant crimes s'ils appartiennent à la catégorie de ceux que l'on appelle d'ordre moral.

Crime et vertu sont dès lors affaires d'heures et de lieux. Il en résulte que l'avortement peut être une vertu, là où la prolifération humaine étant excessive, la loi de Malthus se dresse comme principal obstacle au progrès, tandis qu'il devient crime là où c'est de la dépopulation que vient le péril.

Au moment présent, en Europe, nous souffrons plus de l'excès de la population que de son défaut, et dès lors je serais assez disposé à reconnaître à la femme le droit d'enrayer une grossesse ; mais au pas dont vont les choses, une situation inverse peut se créer avant peu, qui légitimerait les mesures répressives de l'avortement.

J'ajoute cependant qu'il est des cas où l'avortement me paraît être non seulement un droit, mais même un devoir, dans quelque milieu social que ce soit. C'est quand il s'agit d'expulser le fruit malsain d'un tuberculeux, d'un syphilitique, d'un alcoolique, d'un fou ; c'est lorsqu'il est nécessaire d'arrêter la grossesse sous peine de compromettre la vie de la mère ; c'est lorsqu'il s'agit d'une femme violée, de qui nul ne peut légitimement exiger qu'elle respecte la conséquence d'un crime perpétré sur sa personne.

Jusque-là, je suis complètement avec vous.

Mais au delà, lorsque la femme aura librement copulé avec un homme sain, sans prendre aucune mesure pour stériliser le coït ? — Là vraiment, je m'arrête, j'hésite, et je n'ose plus formuler une opinion.

Le raisonnement ne me sert plus ici ; car, poussé à l'extrême, il me conduit à des conclusions absurdes.

Il est bien difficile de refuser à l homme et à la femme le droit à la continence s'il leur convient de l'observer. Or, quel est le résultat ? la perte de deux germes.

Si maintenant, au lieu de demeurer continents, l'homme et la femme aiment, en prenant toutefois des précautions pour s'opposer à la rencontre des germes, le résultat final sera exactement le même que dans l'hypothèse précédente : l'ovule et le spermatozoïde seront détruits. Et, si l'on excepte l'argument catholique, sans valeur aux yeux du savant, il est souverainement contradictoire de condamner l'une de ces attitudes si l'on ne condamne pas l'autre, puisqu'elles conduisent toutes les deux à un seul et même résultat.

Poussons plus avant notre hypothèse. Les époux laissent les germes se rencontrer, et se livrent immédiatement après à des manœuvres abortives qui amènent leur expulsion; qu'en résulte-t-il ? Comme dans les deux cas précédents, l'anéantissement des deux germes et de la potentialité qui était en eux. Conséquence identique ; donc moralité pareille.

Mais deux mois se passent, et voilà que l'embryon fait place au fœtus. Ce fœtus, toutefois, qui ne respire pas, qui végète au sein d'un liquide, dont la conscience n'est point encore manifestée, n'est ni un homme ni une femme. En le supprimant, nous ne faisons donc rien de plus que nous n'avions fait par l'avortement de la première heure, par les pratiques préconceptionnelles ou par la continence, et nous ne saurions, par suite, condamner ici ce que là nous jugions licite, puisque la conséquence demeure identique et se résume toujours dans l'éradication des germes.

Mais voici maintenant l'accouchement normal. Peut-on établir une différence tranchée entre le fœtus qui précède la parturition d'une minute et l'enfant qui la suit ? Cette différenciation me semble bien difficile, et dès lors nous serons conduits ou à considérer le meurtre du fœtus comme un crime s'il ne se justifie pas par des nécessités d'ordre médical, ou à excuser l'infanticide. Les Spartiates considéraient comme un devoir la mise à mort de tout nouveau-né qui paraissait de nature à constituer un déchet social, et leur système était certainement défendable.

Enfin, poussant jusqu'à ses dernières limites mon raisonnement, comme il m'est impossible de déterminer l'instant précis où l'enfant devient une personne humaine consciente, mon droit ne pouvant se prescrire, mon droit au meurtre du nouveau-né me force à admettre le droit à l'homicide aussi longtemps que l'homme dépendant de moi n'est pas nettement détaché de la souche. Ce serait le retour au droit du *pater familias* romain sur ses enfants.

Ainsi, je suis conduit par une série de syllogismes successifs à l'une de ces deux conclusions : ou bien je dois repousser non seulement l'avortement et les pratiques préconceptionnelles, mais la continence, sinon comme des crimes, du moins comme des immoralités; ou bien je me vois obligé par la logique à légitimer l'homicide.

Dans *Religion, Propriété, Famille*, il y a quarante ans, j'avais adopté la première de ces conclusions : j'avais refusé aux jeunes gens nubiles le droit à la continence.

Cette conclusion était excessive, et je ne saurais m'y tenir aujourd'hui. Tout me démontre, en effet, que la reproduction doit devenir consciente et réfléchie comme tous les autres actes de la vie, d'instinctive qu'elle était dans le passé.

D'ailleurs, poussé à de certaines limites, le raisonnement cesse d'être un instrument de vérité. Il en est alors du syllogisme ce qu'il en est en algèbre des équations qui renferment le signe ∞ (infini). Ils cessent d'être probants ; et c'est sortir du cadre normal de la logique, c'est s'exposer à fausser l'instrument, que d'accumuler les déductions ainsi que je viens de le faire.

D'autre part, cependant, jusqu'où aller et où s'arrêter si l'on n'a plus la raison pour guide ?

Dans mon dernier ouvrage, *Vers l'union libre*, j'ai soutenu que si bien souvent le sentiment a besoin d'être corrigé par la raison,

bien souvent aussi c'est la raison qui a besoin d'être corrigée par lui...

Pour donner une solution approchée, je prends mon sentiment comme pierre de touche de mon raisonnement, et en combinant ces deux éléments de ma connaissance, j'en arrive à admettre :

1° Le droit absolu à la continence et aux pratiques préconceptuelles ;

2° Le droit à l'avortement en tous lieux et en tous temps, dans les cas que j'ai indiqués plus haut ;

3° La condamnation absolue de l'infanticide et de l'homicide ;

4° Enfin, en ce qui concerne l'avortement que ne justifie aucune circonstance spéciale, il me semble qu'il doit être permis ou empêché selon que le pays manifeste une tendance à la surpopulation ou à la dépopulation.

Alfred Naquet.

***

L'article 317 du Code pénal ne saurait être aboli dans sa totalité, parce qu'il vise certains points réellement passibles de pénalité : tel l'avortement de la femme contre sa volonté, et surtout le *quiconque* qui aura provoqué un avortement. C'est donc un article à remanier totalement et codifier à nouveau.

Mais le « droit à l'avortement » existe incontestable dans certains cas. Je le réclame pour toute fille-mère qui désire interrompre une grossesse à ses débuts.

C'est une question d'humanité, de pitié, de charité. Tant que vous ne reconnaîtrez pas comme honnête et normale une grossesse survenue en dehors de nos étroites conventions sociales et religieuses, vous n'aurez pas le droit d'exiger de la femme, votre victime somme toute, d'accepter la situation qui lui est faite, même au nom de l'intérêt général.

Puis, n'est-ce pas le vrai moyen de limiter le recrutement de la prostitution ? Quelle est l'origine de la plupart des prostituées ? Une fille qui a *fauté* et qui, rejetée et méprisée, en est réduite à se livrer à ce commerce abject.

Les médecins qui prêchent le droit à l'avortement (d'une façon raisonnée, bien entendu) ne sont ni des excentriques ni des paradoxaux ; ce sont des humanitaires.

Dr Roblot
(Charenton).

***

Je ne suis pas partisan d'aggraver les pénalités édictées contre l'avortement criminel par l'article 317 du Code pénal.

Je pense qu'il est nécessaire de codifier les dérogations à l'article 317 relatives à l'avortement thérapeutique.

L'avortement provoqué est licite dans un certain nombre de cas, lorsque la grossesse met la vie de la mère en péril ; l'avortement est licite lorsqu'il est pratiqué par le médecin dans un but thérapeutique, chaque fois que l'interruption de la grossesse est nécessaire au salut de la mère.

Aux indications médicales de l'interruption de la grossesse, il y aurait lieu d'ajouter, en vertu du droit de légitime défense de la femme, le cas de viol et de grossesse forcée.

L'abrogation de l'article 317 du Code pénal en ce qui concerne l'avortement me semble sans inconvénients ; le nombre des avortements criminels ne serait pas augmenté. Les avortements pratiqués scientifiquement seraient moins souvent suivis de conséquences pathologiques graves.

Toutefois l'interdiction légale de l'avortement me semble socialement juste et même excellente, si l'on tire de l'intervention prohibitive de la société toutes ses conséquences logiques à l'égard de la mère et de l'enfant.

L'intervention de la Société pour interdire l'avortement fait passer la maternité du domaine privé dans le domaine social, en fait une fonction sociale. En imposant à la mère l'obligation de conserver l'enfant, la Société contracte elle même des obligations envers la mère et l'enfant : c'est de rendre possible à la mère le plein et normal exercice de la fonction maternelle ; c'est d'assurer à l'enfant son droit intégral à la vie, et d'abord son droit au lait de sa mère.

La Société, en interdisant l'avortement, affirme son droit sur l'enfant ; ce droit ne peut exister sans un devoir corrélatif : à défaut du père, la Société doit subvenir à tous les besoins de la mère et de l'enfant. Telle est la thèse que j'ai développée dans mon livre *la Fonction sexuelle au point de vue de l'éthique et de l'hygiène sociales* (Paris, 1908, Giard et Brière).

Dr Sicard de Plauzoles.

***

Je pense, avec Michelet, que la maternité ne devrait jamais être imposée à la femme par l'égoïsme ou l'ignorance de l'homme. Il faut que la jeune fille, dès le début du mariage, soit instruite et consentante. Sinon, il y a un abus de pouvoir abominable, et la femme, devenue mère contre son gré, conserve parfois des rancunes secrètes et profondes. C'est le sentiment pharisaïque qui empêche d'avouer que souvent la venue d'un enfant non souhaité tue l'amour et éloigne la femme du mari au lieu de l'en rapprocher.

C'est aussi par pharisaïsme que les gens affectent de s'indigner quand on découvre les agissements des « faiseuses d'anges ». Tous les bons bourgeois des jurys limitent le nombre de leurs enfants, et si l'on arrêtait toutes les femmes qui ont essayé d'interrompre une grossesse inopportune, les prisons seraient trop petites... Mais on oublie cela pour accabler les maladroites ou les imprudentes qui se laissent prendre.

J'ajoute que si la maternité était honorée, encouragée, protégée par les mœurs et par les lois, l'avortement pourrait être jugé sévèrement. Mais quand on fera plus grande la responsabilité des pères, on pourra être plus exigeant pour les mères.

Tout enfant, légitime, naturel ou adultérin, est une force et une richesse pour la société. Il ne faut pas décourager la mère qui fait ce don précieux au pays. Elle peut être une mauvaise épouse ou une fille peu farouche ; mais dès qu'elle est mère, elle est créancière de la Société, et *en tant que mère*, elle mérite aide et assistance.

Comment cela peut-il paraître déshonorant de mettre un homme de plus dans cette France où les hommes décroissent en nombre ?

Marcelle TINAYRE.

III. — Partisans de l'abrogation complète de l'art. 317 du Code pénal.

1° Je réponds à la question au paragraphe 5.

2° Certes non.

3° Je crois utile de laisser aux médecins une liberté d'action telle qu'elle existe, ni plus, ni moins, pour toutes les opérations chirurgicales considérées en elles-mêmes et en leurs conséquences.

4° Non seulement tolérer, mais préconiser l'avortement en tant qu'il apparaît comme agent de sélection au profit de la race.

Les animaux opèrent la sélection, mais après éclosion vitale. L'homme possède des ressources scientifiques permettant de procéder préventivement. La sélection humaine que réprouve une sentimentalité illogique permettrait de reporter sur les êtres normalement constitués l'énorme somme de soins capitaux, etc., etc., employés au profit des hydrocéphales idiots, etc etc, incurables avérés, monstres physiques et psychiques lamentablement prolifiques dans les campagnes surtout, où l'*innocent*, c'est-à-dire l'inconscient, viole et engrosse sans responsabilité des conséquences.

5° L'entière suppression de l'article 317, en faisant rentrer les pratiques d'avortement par les non-professionnels dans les délits pour *exercice illégal de la médecine*.

D. DE VALFÈRE.

***

Pour votre enquête relative à l'avortement, réponse d'un praticien de la campagne :

1° Non. — 2° Non. — 3° Non. — 4° Non. — 5° Oui.

Il est acquis que l'avortement, provoqué dans les conditions parfaitement déterminées par des médecins reconnaissant une indication formelle, n'est pas un crime, ni un acte dirigé contre la morale ou contre la société.

Responsables uniquement des fautes commises dans l'exercice de leur profession, on doit les laisser, toujours et partout, agir selon leur conscience.

Dr FAILLE
(Fismes, Marne).

***

Il faut avoir le « courage » de répondre à votre demande de referendum ou mieux d'initiative sur la question de l'avortement.

Je dis « courage », car l'avortement provoqué est une de ces questions malséantes qu'on ne doit pas voir ; il est de bon ton de se boucher les yeux pour ne pas voir.

Or, nulle part plus qu'à Genève, cette question n'est à l'ordre du jour. Genève est un centre d'avortement pour toute la Suisse, l'Alle-

magne du Sud, la région française des zones même passé Lyon jusqu'à Saint-Etienne et Marseille.

Un professeur d'obstétrique disait récemment, au cours d'un procès d'infanticide : 80 0/0 des sages-femmes de Genève pratiquent couramment l'avortement. L'avortement est absolument toléré à Genève... et on a raison.

Les conditions d'existence ont changé à un tel point que la limitation des naissances s'impose si l'on veut limiter aussi le nombre des apaches.

Le père travaille, la mère travaille ; que deviennent les enfants pendant ce temps ? L'école finie, ils rôdent en ville, dirigés par le plus mauvais sujet possible. Et naturellement, plus il y a d'enfants, plus la progéniture est délaissée.

Le malthusianisme est utilisé sous toutes ses formes et relativement avec succès par les plus intelligents, mais il y a des ratés et voilà l'équilibre budgétaire menacé.

On va trouver la sage-femme, mais laquelle ? la moins chère naturellement, celle qui ne sait même pas flamber son bout de fil de fer ou sa tringle de rideaux : d'où les nombreux accidents signalés au Congrès d'obstétrique.

Quant à notre avorteuse en chef, Mme X, trop chère pour les petites bourses, elle n'a pas d'accidents, et j'ai posé la question récemment à divers confrères bien placés pour être sérieusement renseignés, personne ne lui connaît de cadavres. Elle renseigne de façon très précise ses clientes sur lès accidents possibles, et à la moindre alerte, tout de suite un médecin.

Sa façon de procéder est absolument correcte, et scientifique.

Donc, s'il y a beaucoup d'accidents, trop d'accidents, cela vient de ce qu'il faut se cacher.

Eh bien, j'en suis arrivé à considérer l'avortement dans les premières semaines comme n'étant pas plus coupable que les diverses pratiques de malthusianisme moderne de Forel

Si je ne le pratique pas, c'est uniquement parce que je respecte la loi tant qu'elle existe ; mais je suis absolument convaincu qu'il faut modifier la loi. Je suis donc partisan de l'abrogation complète de l'article 317 ou similaires dans d'autres pays.

L'avortement licite, conduit scientifiquement, ne doit laisser ni cadavres, ni infirmités, si ce n'est dans de rarissimes exceptions.

Les conditions nouvelles d'existence dans les villes exigent cette modification du Code..... si l'on ne veut pas arriver à ce que le vice a de plus dégradant, la pédérastie d'un côté, le lesbianisme de l'autre.

Un vieil aumônier de pénitencier me disait même, au sujet de l infanticide « Ces femmes ne sont pas plus coupables qu'un homme qui se bat en duel ; tous deux risquent leur vie pour leur honneur, et c'est la femme qui montre le plus de courage. » Il n'aurait pas voulu pour ces femmes de condamnations infamantes.

Dr E. Lardy
20, rue Général Dufour (Genève).

***

Chacun sait maintenant, ou tout au moins tout le monde devrait savoir et surtout comprendre que la morale naît des mœurs. Des

faits répréhensibles à nos yeux peuvent être glorifiés par d'autres peuples. Les principes des morales vulgaires sont issus des circonstances et des milieux dans lesquels s'est opérée l'évolution. Bien souvent leur nature permet d'en déterminer la phase. Utiles ou indifférents et parfois nuisibles à la conservation de l'individu et à la perpétuation de l'espèce, ils ne reposent pas sur l'expérimentation scientifique et ne constituent que des amas de préceptes, sans valeur intrinsèque, parfois incohérents, sur lesquels la pensée se moule. Toute leur force réside uniquement dans des habitudes de penser, dans une communauté de sentiments. Ces principes, loin d'être universels comme devraient l'être ceux d'une morale intrinsèquement bonne, rationnelle, sont, au contraire, bornés par des fleuves ou des montagnes et ne sont professés que par les niveaux intellectuels qui y sont adaptés et par des âmes simples et naïves qui auraient pu, tout aussi bien, croire autre chose, si elles étaient nées sous d'autres cieux.

Une morale scientifique peut seule aspirer à courber sous son joug le genre humain tout entier, parce que ses préceptes reposeront sur l'expérience scientifique, c'est-à-dire sur des faits incontestés. Telle que je la comprends, elle donnerait à chacun une liberté absolue, pour autant que celle-ci n'empiétât pas sur les droits des autres et ne mît pas en péril l'existence de la nation. La science indique la voie à suivre, et chacun agissant à sa guise sous les réserves énoncées, reçoit, par le profit qu'il retire ou le dommage qu'il subit, la récompense de son obéissance ou la punition de ses manquements aux lois naturelles, de façon à amener « naturellement » la survie des meilleurs et l'élimination des mauvais, conformément à la loi de Darwin dont il est illogique et puéril de vouloir contrarier les effets.

Or, la science qui est à peine ébauchée sans doute, mais qui nous invite déjà à ne pas consommer d'absinthe, à éviter la contagion, à laisser pratiquer la vaccination, etc., ne nous enseigne pas que l'avortement bien conduit soit préjudiciable à l'individu. En conséquence, celui-là n'empiétant pas sur la liberté, le droit des autres, et ne mettant pas en danger la sûreté de la nation, car si chacun lui doit le sacrifice de sa vie, personne n'est spécialement chargé de la peupler, l'avortement, dis-je, est une opération scientifiquement morale et constitue un droit. Pourquoi donc certains esprits, parmi lesquels on rencontrera toujours ceux qui sont immobilisés dans les régions inférieures de la pensée, veulent-ils absolument que chacun pense comme eux ? Qui donc peut dire qu'il a assez de science, assez de sagesse, pour prétendre gouverner la conduite des autres, lorsque ceux-ci ne mettent pas en danger l'existence du peuple, et qu'ils ne font tort à personne, sauf éventuellement à eux-mêmes, ce qui est leur affaire et constitue leur punition ? Je ne puis m'appesantir davantage sur cet argument.

Qu'on le veuille ou non, l'avortement grand et petit se pratique partout sur une formidable échelle. La 4e page des journaux nous en indique journellement les moyens, sans que personne s'en émeuve ; ce qui tend encore à prouver que le mal est ce dont on n'a pas l'habitude. L'immense majorité de ces faits immoraux suivant notre morale restent impunis. La loi qui les condamne est donc inutile, défaut qu'on lui pardonnerait aisément, si elle n'était en même temps hautement immorale en soi, puisqu'elle n'atteint, dans ses rares applications, que des malheureuses ignorantes, pauvres, malchanceuses

ou inhabiles, déjà suffisamment punies pour avoir succombé à une faiblesse humaine et qui, dans un état social élevé, ne devraient inspirer que pitié et commisération. La raison scientifique ou même simplement honnête bannit une morale qui couvre de tels abus de pouvoir, de telles iniquités ou une telle comédie.

Supposons deux personnes qui se savent tarées par leur hérédité et qui, usant de leur liberté, ne veulent pas pour cela se priver des joies du mariage. Intelligentes, puisqu'elles comprennent leur situation, elles n'ignorent pas les graves dangers auxquels seraient exposés leurs rejetons et dont la folie est à la fois le plus frappant et le plus terrible. N'auraient-elles pas mille fois raison d'arrêter en temps opportun une conception accidentelle et de restituer à la masse universelle cet humus moléculaire, cette physico-chimie vivante qui a nom embryon ? Ne serait-ce pas faire preuve d'un amour surhumain, d'une haute raison, que de lui ôter la vie pour le soustraire à d'inévitables maux ? Si elles s'aiment elles mêmes en s'évitant dans l'avenir des déboires et des souffrances, n'aiment elles pas en même temps la société, n'aiment-elles pas l'humanité, en les privant d'un individu, caricature de son espèce et destiné à faire le malheur des autres, sans être heureux lui-même ? Faut-il que la raison se taise devant une vaine philosophie, une morale ignorante et d'enfantines croyances, et qu'elle ferme les yeux sur les misères de toute espèce occasionnées par les dégénérés dans le présent et leurs descendants dans l'avenir, jusqu'au moment où la nature. pour le bonheur et l'amélioration de la race, les atteint dans leur pouvoir de reproduction ? Pour de telles personnes, la stérilité et au besoin l'avortement constituent non seulement un droit, mais sociologiquement parlant un devoir. L'embryon n'est qu'un produit de « l'industrie » humaine, et sa mort qu'un incident dans la nature qui, suivant ses lois, répartira ses débris dans le règne animal, végétal ou animal. Rien n'est perdu. Cette philosophie scientifique n'est pas cependant difficile à concevoir. Ceux là n'atteindront jamais à la connaissance des lois en sociologie et jamais n'en déduiront d'utiles applications qui ne réussissent pas à s élever jusqu'à raisonner sur les hommes comme si c'étaient des choses, et qui font de la nature humaine une essence particulière soustraite aux lois de l'ambiance.

Supposons plus simplement deux époux bien constitués qui avaient estimé, ce dont ils sont seuls juges, que la limite de leur pouvoir de nutrition était atteinte, lorsqu'une grossesse inattendue vient déranger leurs calculs. Qui va nourrir cet enfant ? Vous ! Moi ! Point. Que ceux qui ont été au plaisir soient également à la peine. Sa nutrition et son éducation se feront donc au détriment des autres, et ne seront pas aussi bonnes qu'elles auraient pu l'être, non pas seulement pour ce dernier né, mais pour ses frères ou sœurs. La société aura la quantité, mais non la qualité, à moins que la nature cruelle mais sage ne rétablisse l'équilibre en éliminant le plus faible. Est-il rationnel de procréer comme un lapin sans s'inquiéter du sort des rejetons ? Maintenant que la puériculture a fait des progrès, on doit évidemment, pour éviter l'encombrement, donner le jour à moins d'existences, puisqu'on en conserve davantage. La loi, la morale, condamnent l'avortement ; la science, la raison. le préconisent parfois, l'absolvent toujours. Combien il est visible que ces morales qui. toutes, se disent divines plus ou moins, sont d origine humaine et sortent même d'une humanité

relativement basse, puisqu'aucune d'elles ne formule des préceptes scientifiques.

Vous avez remarqué sans doute combien la pensée que l'on dit libre subit l'empire des circonstances. Aussi ne vous étonnez pas, lorsque vous verrez l'un ou l'autre défenseur de la morale pratiquer lui même l'avortement, quand il se sentira pressé par les circonstances. Aux prises avec les nécessités, la raison théorique succombe et la raison pratique reprend ses droits. Il n'y a de gros péchés que ceux qui sont commis par les autres. Pour amnistier ses actes, il est toujours facile de s'abriter derrière de puériles subtilités et de misérables distinctions.

Avant de terminer cette consultation, que vous trouverez peut-être longue, Monsieur le Directeur, mais que j'ai écourtée, j'ajouterai encore que les morales évoluent et que les précurseurs des morales nouvelles ont été, à un moment donné, des hommes immoraux dont l'humanité s'est honorée, lorsqu'elle les a enfin compris.

Dr L. Lefèvre
(Bruxelles).

***

... En écrivant la pièce *le Droit de la chair*, j'ai voulu exposer un fait, accumulant autour de ce fait des circonstances telles que la situation se trouvait pour ainsi dire sans issue. Je crois y être arrivée. Prendre parti est autre chose. J'avoue que je suis également troublée devant l'acte qui consiste à exclure de la vie un être qui commence à vivre, et cette question de la liberté sacrée que devrait avoir la créature d'amener ou de ne pas amener un être à la vie.

Je respecte au delà de ce que vous pouvez imaginer tout ce qui EST ; mais je trouve si terrible la responsabilité de jeter dans le monde, à travers la lutte féroce de l'humanité, la chair à souffrir, avec un cerveau pour penser, un cœur pour battre à tout ce qui est détresse et déboires, que je me demande : « Le crime n'est-il pas de l'amener au monde, l'enfant qui bat dans vos flancs ? »

« Ni créer ni détruire » : c'est ma devise. L'expérience de l'existence m'a amenée à cette conclusion : moins il y aura de bipèdes sur la terre, plus ils auront de chances de s en tirer. Qu'il y en ait donc de moins en moins, et que l'on institue des prix pour tous ceux qui n'ont point d'enfants.

Voilà ma pensée, en substance....

Georges Maldague.

***

J'ai été pleinement convaincu par le livre du Dr Klotz-Forest. Non seulement je ne suis pas partisan de l'aggravation de l'article 317, mais encore j'en demande l'*abrogation*, pour les raisons si bien exposées par ce livre. Mais l'avortement ne devrait être pratiqué que par des médecins et chirurgiens ; il serait à souhaiter qu'il ne pût l'être que dans des cliniques spéciales. En tout cas, l'avortement pratiqué par toute autre personne qu'un médecin, *même par une sage-femme*, doit tomber sous le coup des peines portées contre l'*exercice illégal de la médecine*. En second lieu, au cas d'homicide ou de blessures par im-

prudence, il donnerait lieu à l'application des articles 319 et 320 du Code pénal.

Tout cela va de soi. Mais ce qui me paraît non moins important, c'est de maintenir l'interdiction des drogues abortives, et d'étendre la peine aujourd'hui prononcée contre l'avortement au commerce de ces drogues et à la publicité scandaleuse donnée à ce commerce.

Enfin, il doit être bien entendu que la femme enceinte seule a le droit de décider son avortement. Il faut donc maintenir la peine actuelle contre quiconque aura *contraint* une femme à se faire avorter.

Voici comment on pourrait rédiger les dispositions nouvelles :

Art... — *Quiconque, n'étant pas docteur en médecine, aura prêté son concours à l'avortement d'une femme enceinte, même sur sa demande et avec son consentement, sera passible des peines portées contre l'exercice illégal de la médecine, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application des articles 319 et 320 du Code pénal.*

Ajouter à l'article 309 du Code pénal (sur les coups et blessures volontaires) les dispositions suivantes :

Sera puni de la reclusion quiconque aura, par un moyen quelconque, provoqué ou tenté de provoquer l'avortement d'une femme enceinte, sans son consentement.

La même peine sera prononcée contre quiconque aura déterminé une femme à se faire avorter par violences, par menaces de voies de fait, de perte de place ou situation, ainsi que par abus d'autorité paternelle ou maritale.

Seront assimilés au conjoint légitime pour abus d'autorité le concubin et toute autre personne tirant profit de la prostitution ou du travail de la femme enceinte.

Lorsque, dans les cas prévus aux deux paragraphes précédents, l'avortement aura entraîné la mort de la femme, le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps.

Art. 318. — *Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de seize à deux mille francs quiconque aura vendu, mis en vente, exposé ou annoncé des substances destinées à procurer l'avortement, alors même qu'elles seraient inefficaces, si elles sont nuisibles à la santé.*

La même peine sera prononcée au cas de publicité donnée audit commerce, par livres, brochures, articles ou annonces dans les périodiques, circulaires, affiches, ou tout autre mode de publicité, contre les éditeurs, gérants, imprimeurs, distributeurs, afficheurs, suivant les règles établies par la législation de la presse, ainsi que contre les courtiers ou entrepreneurs de publicité.

Ernest Tarbouriech,
Docteur en droit, professeur libre
au Collège des Sciences sociales.

***

J'hésite à vous faire parvenir ma réponse à votre question du numéro du 1er décembre 1908 : « L'avortement doit-il être soumis à une réglementation nouvelle ? » Comme c'est à la conscience des médecins que vous vous adressez, voici exactement — et en conscience — ce que j'en pense :

Je ne touche nullement au côté moral, religieux ou social de la

question. Le problème est plus simple ; nous nous trouvons en présence d'un mal réel : les dangers de l'avortement provoqué Trouver remède à ce mal.

Ma réponse est basée sur deux faits, qui me paraissent peu discutables : 1° quand une femme ne VEUT PAS mener sa grossesse à terme, aucune considération ne saurait l'arrêter ; 2° l'avortement étant généralement pratiqué avant la fin du 3e mois, ou même dn 2e, il faut un concours de circonstances vraiment complaisant pour que la chose soit connue : c'est donc l'impunité à peu près certaine, par suite de l'énorme difficulté — pour ne pas dire l'impossibilité — d'assurer une surveillance effective.

Les statistiques et l'observation nous apprennent d'autre part qu'un avortement provoqué dans des conditions — je ne dis pas d'asepsie absolue — mais de propreté suffisante, est la chose la plus inoffensive du monde. Donc, puisque rien ne saurait arrêter la femme qui *veut* avorter (cette volonté étant, du reste, basée très souvent sur des considérations éminemment sérieuses), j'estime que la seule façon de rendre l'avortement presque inoffensif, c'est d'autoriser la personne compétente — en l'espèce, le médecin — à le pratiquer ouvertement.

— « Mais, me direz-vous, c'est la porte ouverte aux abus, à la dépopulation !... » Je ne le crois pas. Les femmes qui redoutent une grossesse éviteront avec autant de soin qu'auparavant de devenir enceintes, et les seules qui demanderont l'intervention ouvertement pratiquée du médecin sont les mêmes qui auraient — en d'autres temps — réclamé l'intervention maladroite et dangereuse d'une avorteuse.

Que la loi devienne plus sévère, ou qu'elle cesse de sanctionner la chose, le nombre des avortements n'en sera ni diminué ni augmenté ; il me paraît donc préférable d'abroger l'article 317 ; ce qui, en confiant au médecin le soin de faire avorter les femmes à ce décidées, permettra d'éviter toute complication dangereuse pour leur santé.

Telle est ma réponse, basée sur les faits pratiques, non sur des principes ; ce qui me permet de réserver complètement mon opinion sur le *fas et nefas* de l'avortement provoqué au point de vue moral.

Dr TARDIEU
Médéah (Algérie).

***

Je réponds à votre enquête sur l'avortement.

Comment justifier la prohibition de l'avortement ?

Il lèse l'Etat, qui pour durer a besoin d'avoir des enfants et — au point de vue militaire — d'en avoir beaucoup. Admettons que la situation internationale se modifie un jour, au point qu'il ne soit plus nécessaire de constituer de fortes armées, et que d'autre part les mœurs fassent que la production des enfants renouvelle la population à un taux suffisant, l'avortement ne porterait plus de tort à la collectivité.

Mais, en attendant, peut-on équitablement imposer à une femme de continuer sa grossesse contre sa volonté, qu'elle ait été fécondée par surprise, par entraînement, ou avec son complet acquiescement ? Dans toutes les autres circonstances, l'individu est libre de son corps et de ses actes et n'est tenu que de remplir ses obligations. Ici, la femme s'est-elle obligée ? et envers qui ? envers la société ? Mais on

ne retrouve nulle part dans l'acte initial les éléments d'une obligation délibérée et consentie par la femme envers l'Etat. Et quelle serait d'ailleurs l'obligation réciproque de l'Etat, deuxième contractant ? Au pis aller, les ruptures de contrat relèvent de sanctions pécuniaires, mais ne constituent pas un crime puni par des peines.

De ce point de vue, donc, la défense de l'avortement est une mesure d'exception qui doit forcément disparaître dans une société plus équitable.

Reste la question de l'enfant.

Prenons le cas de l'enfant de huit mois, que sa mère expulse par manœuvre avant terme. L'enfant meurt. Y a-t-il eu crime ? Et si oui, à quel moment ? Est-ce à 6 mois, à 5 mois, à 3 mois, que le nouvel être pourra être considéré comme tué ? Au point de vue de la vie, ce nouvel être la possède à l'instant de la fécondation de l'œuf. Mais ne serait-ce pas abusif de dire qu'au moment des premières segmentations de cet œuf, il y a crime contre un individu ? Et alors la limite ne peut être précisée, parce que la femme est incapable de la connaître. D'autre part, cet enfant est son fruit, dépend étroitement d'elle, puise dans elle sa nourriture. Ce n'est pas un *individu*. Il ne le devient qu'au moment où il naît. C'est à cet instant que, rationnellement, un attentat contre lui peut être tenu pour un crime.

A la lumière de ces idées, l'avorteur — quand le fait ne constituerait plus un crime pour la femme — ne serait passible que des sanctions visant les blessures volontaires ayant occasionné la mort sans l'intention de la donner, au cas où il aurait causé la mort de la mère, et toujours l'exercice illégal de la médecine.

Voilà le but rationnel de l'évolution juridique en matière d'avortement. Tout ce qui se rapprochera de ce but sera donc à proportion logique et équitable.

Dr Toulouse.

***

Oui, certes, à la *Chronique médicale* l'honneur d'entamer le débat et de publier une enquête sur « le Droit à l'avortement ».

J'applaudis d'autant plus et d'autant mieux à votre initiative, que je suis le modeste auteur de la question : *Une jeune fille, saisie par des apaches...*

J'avais signé Dr Min Pcien, ne sachant pas trop quel accueil serait réservé, près de vos lecteurs, à une question qui pouvait paraître trop osée.

Et je vous remercie d'avoir bien voulu publier mes quelques lignes questionnantes.

C'est donc un concours entre médecins et magistrats : nous suivrons avec le plus vif intérêt les résultats de cette enquête utile et instructive.

Dr Vince
(Nantes).

***

Hors série, nous reproduisons l'opinion de deux personnalités littéraires qui, sans avoir pris part à l'enquête de la *Chronique*, semblent l'avoir prévue — dans leurs ouvrages. Voici en quels termes s'est exprimé l'éminent romancier Paul Adam (1) :

(1) *La Morale de la France*. Paris, Bauche, éditeur.

« Des gens érudits et pourvus de diplômes constatent, avec lamentations patriotiques, le nombre infime des naissances françaises Qu'une fille se trouve enceinte, il n'est pas d'avanies que les passants et les pouvoirs officiels ne lui puissent infliger. On comprend, chez des âmes faibles, la terreur d'une maternité ainsi reçue par la bienveillance sociale.

Les contradictions de nos pitoyables intelligences sont dérisoires. « Faites des enfants, hurlent les chauvins ; donnez-nous de la chair à canon, sapristi. » Et dès que le ventre d'une adolescente amoureuse commence d'enfler, la grossièreté du mépris public l'accable. On l'évince de l'atelier; l'amant la quitte ; on l'affame et on la diffame ; les hôpitaux la rejettent ; les infirmiers ricanent ; elle s'en va portant de borne en borne ce fruit précieux réclamé à cor et à cri par les économistes officiels et dont personne ne la veut délivrer.

Une de ces ligues qui comptent des adhérents innombrables, enthousiastes, devrait obtenir de ses membres quelque argent pour fonder une hospitalisation des mères. Si l'on en croit les traités de gynécologie et d'obstétrique, la femme grosse de cinq mois ne peut, en travaillant, que compromettre la santé du fœtus. L'Assistance publique confie à des familles paysannes l'élève des enfants abandonnés. Ne pourrait-elle de même pensionner les jeunes personnes dont l'état promet à la France des citoyens et d'autres mères ? Sûres d'être soignées, honorées et pourvues du nécessaire, les enfants fécondes n'iraient plus demander à l'avorteuse le secours d'un ministère que la barbarie de nos mœurs rend presque obligatoire.

« Faites des enfants, à condition d'être, pour cela, déshonorées, affamées, moquées, jetées à la voirie, » répète l'intelligente opinion.

Le sacrifice semble à toutes excessif. Une loi sévère, efficace en ses dispositions, devrait contraindre la fille à déclarer par lettre sa grossesse à la mairie. Discrètement, le médecin l'examinerait. Dès ce jour, elle serait sous la protection de l'État, heureux qu'un pareil don lui fût offert, inattentif aux circonstances illégales de la procréation, plein d'indulgence, de pitié, d'amour. Envoyée dès le cinquième mois en une saine campagne, la future mère y attendrait la venue de la nouvelle vie. Le dernier mois se passerait dans un établissement aménagé du mieux possible. Après la délivrance, la mère retournerait à la campagne pour l'allaitement. Ensuite il lui serait loisible de remettre à l'Assistance publique l'enfant qu'elle ne voudrait pas élever, sans que cet acte fût entaché de blâme. Libre, elle reprendrait ses travaux, ses amours, tandis que les mâles seraient élevés dans les écoles militaires ou agricoles, les filles dans des institutions professionnelles. Le métier de l'avorteuse déclinerait alors.

. . . .

L'esprit créateur d'une nation, en notre époque de travail intense, s'augmente parallèlement à sa population, à ses rivalités, à ses concurrences. Les quatre-vingts millions de Yankees, les soixante-quinze millions d'Allemands, manifestent le meilleur du génie industriel et commercial qui caractérise l'ère du xxe siècle, comme jadis les innombrables millions de Chinois et d'Hindous suscitèrent les plus délicats des arts, les plus nobles des morales, les plus lyriques des poèmes.

Voilà pourquoi le premier devoir social, c'est de favoriser la vie. Voilà pourquoi les crimes suprêmes sont le meurtre, le suicide et l'avortement, puisque nous ôtons, par ces divers moyens, à notre évo-

lution les chances de son mouvement, de son énergie, de sa pensée qui modifie l'univers ou l'approprie aux besoins de nos descendants...

Paul ADAM.

***

Tout autre sentiment manifeste M. Remy DE GOURMONT, l'esprit le plus libre peut-être de ce temps et dont les conceptions sont toujours marquées à la frappe d'une puissante originalité.

Je ne suis pas féministe quand les femmes demandent le droit de voter, mais comme je le serais, si elles demandaient le droit d'avorter, le droit de disposer de leur chair comme elles l'entendent, le droit de se faire extirper un fœtus comme on se fait extirper un polype ! L'embryon qui nage dans le ventre de la femme lui appartient comme ses entrailles mêmes ; il fait partie de son corps. Ou elle est esclave, ou il faut lui en reconnaître la libre disposition.

A quel moment la maternité commence-t-elle ? Est-ce quand le paquet rouge est entré dans le monde ?

Elle commence plus tôt. Elle commence au moment même où, expulsé de gré ou de force, le fœtus est viable. Avant cela il n'y a point maternité ; il y a un morceau de chair enkysté dans la matrice. La maternité débute au moment précis où il y a deux vies Tant qu'il n'y a qu'une vie, il n'y a qu'une femelle, il n'y a point de mère.

Si l'avortement est un crime, ce que je n'admets pas, c'est un crime tout à la charge des mâles et de la société.

Il est certain que les Grecs et les Romains pratiquaient l'avortement : c'était pour eux une branche de la médecine. Chez les musulmans, chez presque tous les Asiatiques, l'avortement est une opération simple, licite, et parfois obligatoire (1).

Remy DE GOURMONT.

A considérer sans parti pris les résultats de ce referendum, force est de convenir que la majorité de ceux qui y ont pris part — et une majorité notable — s'est prononcée en faveur du *statu quo*.

Sans demander une aggravation de pénalités, ceux qui se sont élevés contre toute modification aux lois en usage réclament néanmoins une plus stricte application de celles-ci.

Il en est qui admettent une dérogation à l'article 317 du Code pénal, lequel punit sévèrement les tentatives d'avortement : pour ceux-là, cette dérogation s'imposerait dans le cas de viol.

D'autres, enfin, plus audacieux, ne préconisent rien moins que le *droit à l'avortement*, lequel cesserait, dès lors, d'être considéré comme un crime ; tout au plus pourrait-on poursuivre celui qui s'en serait rendu coupable, *sans être médecin*, pour avoir commis le délit d'exercice illégal de la médecine.

Comme on le voit, les avis sont très partagés et de toutes ces opinions contradictoires il ne se dégage qu'une impression vague et confuse. Mais n'aurions-nous réussi qu'à provoquer un exposé de ce problème, si passionnant, sous toutes ses faces, et en toute liberté d'expression, que nous estimerions que vaine ne fut pas notre besogne.

---

(1) *Dialogue des amateurs sur les choses du temps* (1905-1907), p 290-291, ch. XXXVI (1er fév. 1907).

INFORMATIONS ET ÉCHOS DE LA " CHRONIQUE "

A la barre de l'Académie.

Il ne nous appartient pas de louer M. le professeur Chantemesse pour l'excellente analyse qu'il a donnée de notre récent ouvrage ; mais il voudra bien toutefois nous autoriser à lui exprimer dans cette revue, avec la déférente sympathie que nous inspire son éminente personnalité, notre gratitude sincère pour l'exquise bonne grâce avec laquelle il a accepté de soumettre notre travail à l'appréciation de la docte assemblée.

Voici en quels termes s'est exprimé M. le professeur Chantemesse (1) :

M. Chantemesse : « J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de médecine un livre nouveau du Dr Cabanès ayant pour titre : *Mœurs intimes du passé*. Cet ouvrage plein d'intérêt, écrit avec beaucoup d'agrément et d'esprit, est le digne compagnon des autres ouvrages historiques du même auteur, que les médecins, et avec eux le grand public, connaissent et dont je ne veux citer ici que ceux parvenus déjà à la célébrité : les volumes des *Indiscrétions de l'Histoire* et du *Cabinet secret de l'Histoire*.

« L'ouvrage actuel, appuyé comme ses prédécesseurs sur une documentation très sûre, passe en revue les notions d'hygiène domestique et d'hygiène intime telles que les connaissaient et pratiquaient les anciens, Grecs et Romains, les seigneurs, dames de qualité ou peuple du moyen âge et les contemporains des temps modernes jusqu'à l'aurore du XIXe siècle.

« Il nous montre d'abord combien nos aïeux, insouciants des traditions romaines, créatrices des calorifères des maisons à Rome, à Pompéi, savaient mal se protéger du froid. Du roi au grand seigneur et au manant, tout le monde grelottait en hiver.

« L'auteur fait ensuite un historique du mouchage et du mouchoir, simple accessoire de toilette tout d'abord inconnu du czar Pierre le Grand lors de sa tournée en Europe ; l'historique du peigne, du rasoir, de la perruque, celui de la prothèse dentaire, celui de l'hygiène de la bouche et du gargarisme que l'on pratiquait avec de l'urine fraîche ou fermentée pour blanchir les dents.

« La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux soins pris à travers les âges pour recueillir et éloigner les déchets intimes. Elle montre que si les Grecs et les Romains possédaient des latrines publiques et payantes, les habitants de la capitale et ceux des villes de province supportaient sans trop de récriminations des nuisances qui nous soulèveraient d'horreur.

« Contre les défectuosités des services de la voirie, les révoltes du public n'étaient jamais bien graves, parce que l'on ne combattait que les souffrances de l'odorat, sans connaître les dangers que les souillures et la contagion faisaient courir à la santé publique. Il fallait la

(1) *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 26 janvier 1909.

clairvoyance de Voltaire pour écrire les lignes suivantes vers le milieu du XVIIIe siècle :

« Vous avez dans Paris un Hôtel-Dieu où règne une contagion éternelle, où les malades, entassés les uns sur les autres, se donnent réciproquement la peste et la mort. »

« Trop peu d'années nous séparent de l'époque où, sous des prétextes divers, les patients frappés de maladies transmissibles étaient conservés dans les hôpitaux et se donnaient entre eux ou à leurs voisins sinon la peste au moins la mort, pour que nous nous montrions très choqués de ce cri d'indignation qui devait demander un siècle et demi pour être entendu, et pas par tout le monde.

« Envisageant les efforts tentés pendant une longue série de siècles pour assurer la salubrité de la cité parisienne, la philosophie souriante de M. Cabanès rend hommage aux administrateurs qui se sont dévoués au bien public, et il termine par ce mot qui défie la critique : combien nous sommes loin, encore, de la perfection !

« Le résumé de ce livre ferait une très intéressante leçon d'ouverture à un cours d'hygiène. »

Les médecins, inspirateurs de Molière (1).

Ils furent nombreux et, pour la plupart, sont restés ignorés, les amis du grand comique qui eurent sur lui et sur son théâtre une influence qu'il est toujours intéressant de rechercher ; mais les médecins, nous devrions peut-être dire les savants, par l'étendue de leurs connaissances, par l'autorité qu'ils pouvaient exercer sur son esprit, reçurent particulièrement accueil auprès de l'illustre dramaturge, qui prêta souvent une oreille déférente à leurs avis.

Parmi ces inspirateurs de sa pensée, il convient de citer trois hommes dont le nom brille d'un vif éclat dans les annales scientifiques du dix-septième siècle : ces trois hommes sont Gassendi, Bernier et Rohault.

Nous reparlerons, un jour, de Gassendi médecin, ou plutôt physiologiste et anatomiste ; car son nom est mêlé à l'historique de la circulation du sang, et il a beaucoup contribué à provoquer les recherches de Pecquet, sur la découverte du chyle humain. Molière avait, on en a la preuve, suivi les cours de Gassendi, et il se rencontrait, à ses leçons, avec Chapelle, Cyrano de Bergerac, le prince de Conti, et le plus fidèle peut-être des élèves de Gassendi, Bernier.

Bernier, un des disciples de Gassendi qui lui font le plus d'honneur, fut surtout ce qu'on appelait, au grand siècle, un « curieux » et un intrépide voyageur : il visita la Syrie, l'Egypte, la Perse, l'Etat du grand Mogol, fut à la fois le médecin et l'historien de l'empereur Aureng-Zeb, dont il avait su conquérir la faveur et gagner les bonnes grâces. Du fond de l'Orient, il adressait à ses amis de France des lettres philosophiques pleines de charme et d'érudition.

Bernier n'était de retour d'Orient que depuis peu de temps, et déjà tout était plein de ses récits sur les pompes et les cérémonies de ce pays. On sait avec quelle passion l'écoutait La Fontaine : jamais le fabuliste ne manquait aux lieux où devait se trouver le célèbre voya-

(1) Nous donnons ci-dessus un résumé analytique de la lecture faite par nous à l'Académie de médecine, dans sa séance du 9 février. Le travail complet paraîtra *in extenso* dans la 6e et dernière série des *Indiscrétions de l'Histoire*, actuellement sous presse.

geur. Bernier, donc, venait de rentrer en France, lorsque Molière introduisit, dans le *Bourgeois gentilhomme*, la fameuse cérémonie du Mamamouchi. Il n'est pas douteux pour nous qu'il faille voir là un résultat de l'influence de Bernier. Lisez, en effet, dans Bernier, le récit des cérémonies orientales ; passez ensuite au *Mamamouchi* de Molière ; et vous constaterez l'analogie : toutes les parties comiques, les seules dont Molière eût besoin, on en trouve le germe dans la relation de notre voyageur.

Molière était, en outre, en commerce d'amitié avec un savant, célèbre en son temps, mais qui, de nos jours, est quelque peu oublié : nous voulons parler de Rohault, Jacques Rohault, physicien plus que médecin, celui-là même qui tint Molière si bien au courant des découvertes de Harvey sur la circulation (1).

Vous vous rappelez que, dans le *Malade imaginaire*, Molière prend, contrairement à l'opinion la plus répandue. même dans le monde scientifique d'alors, le parti des « circulateurs ». Or le *Malade* est de 1673. et non seulement Molière avait pu se renseigner auprès de Rohault, mais, à cette date, il devait avoir lu le gros in-4o publié par son ami, deux ans auparavant, et dans lequel est admirablement exposée la théorie de la circulation.

Cet ouvrage, qui eut un grand retentissement, était intitulé : *Traité de physique*, et par physique on entendait, au dix-septième siècle, ce que nous nommerions aujourd'hui toute science positive. Dans la préface, très hardie pour l'époque, de son livre, l'auteur plaide en faveur des raisonnements « basés sur des vérités de mathématiques et sur des expériences certaines ». Molière n'a fait que vulgariser ces idées dans le *Malade imaginaire*, où se retrouve, en maints endroits, l'influence du livre de Rohaut qu'il venait de lire.

Souvenez-vous du fameux passage, si souvent cité :

Mihi a docto doctore
Demandatur causam et rationem quare
Opium facit dormire.
A quoi respondeo
Quia est in eo
Virtus dormitiva,
Cujus est natura
Sensus assoupire.

Est-il satire plus vraie, sous une forme bouffonne, de la méthode scolastique, qui servit si souvent de cible aux épigrammes de l'auteur comique ?

Tout le monde connaît les vers de Thomas Corneille, attribués parfois à Molière :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin ; il n'est rien qui l'égale.

Le frère du grand Corneille n'a fait que paraphraser là le passage du *Festin de Pierre*, qui commence par ces mots : « Quoi qu'en puisse dire Aristote et toute la philosophie... »

(1) Nous aurions pu également parler de G. Naudé, le bibliothécaire de Mazarin, celui que Saint-Evremond appelait *le joli philosophe ;* de Nicolas Liénard, qui devint doyen de la Faculté en 1680 ; enfin, du plus connu de tous ceux qui ont mérité de passer à la postérité sous le qualificatif de « médecins de Molière », le docteur Mauvillain ; mais ce sont faits connus et qu'il nous a paru superflu de rééditer. (Cf. la biographie de Chereau et l'ouvrage de Maurice Raynaud, etc.)

Mais Molière lui-même, où avait-il pris son bien? Nous allons vous le dire.

En 1625, alors que le tabac donnait lieu à toutes sortes de controverses entre les savants, il parut, à Lyon, un *Traité du tabac ou nicotiane, panacée, petun, autrement herbe à la reine*, traduit d'un livre latin de Jean Néander. Molière eut-il connaissance de ce livre, il serait hasardeux de l'affirmer, et pourtant, tout nous porte à le présumer (1).

Cette longue apologie du tabac commençait par ces mots : « L'axiome qu'Aristote .. » Comparez avec la phrase précitée et concluez !

Il y avait d'ailleurs, dans le livre de Jean Néander, bien d'autres singularités, qui durent, si elles lui tombèrent sous les yeux, selon toute probabilité, divertir beaucoup Molière, ne fût-ce que les deux *pourtraitures* du tabac, mâle et femelle, accompagnées de ces deux légendes respectives :

I

Je suis le tabac masle, enflé de noms superbes,
Comme Herbe de la Reine ou la Reine des herbes.

II

Je suis tabac femelle, et en vertus j'égale
Quelle plante qui soit ; mais j'excepte mon masle.

Molière, en parcourant ce singulier livre, ne put manquer d'être mis en belle humeur, et, qui sait? cela nous valut peut-être la célèbre tirade sur le tabac.

Au résumé, Molière, comme il l'a déclaré sans ambages, puisait à toutes les sources, se *documentait*, comme nous dirions, dans tous les livres, auprès de tous ses amis. Tout ce qu'il entendait, tout ce qu'il lisait, il se l'appropriait ; mais, comme on l'a fort justement dit, « il prête aux choses revivifiées dans ses pièces un relief que peut-être nul autre que lui n'eût aperçu dans leur réalité première. »

L'art sera toujours, quoi qu'on prétende, supérieur à la photographie, et il importe peu de faire quelques emprunts à autrui quand on communique une vie nouvelle à des objets inanimés, lorsqu'on crée alors qu'on paraît se ressouvenir ; mais c'est le propre d'un génie comme Molière de réaliser ce prodige.

Coutume disparue.

Dans les *Souvenirs*, posthumes, du Dr Ulysse Chevalier, que vient de publier le *Lyon médical* (2), il est parlé d'une coutume qui existait, paraît-il, à Lyon, sous la Restauration, et que nous n'avons pas vue signaler ailleurs. Le Dr Chevalier rappelle qu'il prit part, en 1822, à la procession qui avait lieu tous les ans, le 15 août, pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII. Non seulement les frères, les sœurs et les employés, mais aussi les administrateurs, médecins, chirurgiens et internes, assistaient à la procession ; tous étaient en habit noir, en gants blancs, tenant à la main un gros cierge allumé. La procession commençait par un suisse, un vrai suisse de Fribourg, et se terminait par le dernier nommé à l'internat.

Quand cessa la participation du corps médical à cette manifestation religieuse ? C'est ce que nous serions bien aise d'apprendre, en même temps que son origine. Simple curiosité, du reste.

(1) Cf dans le *Magasin pittoresque*, 1872 : *Molière, ses amis et le livre de Jean Néander sur le tabac*.
(2) Janvier 1909.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Pourquoi les yeux sont-ils cernés ? (XIV ; XV, 91, 534) — Chez la race blanche, d'une manière générale, et en tenant naturellement compte des variétés individuelles, la qualité du teint correspond à celle de la composition du sang. Cette dernière vient-elle à subir des altérations, elles ne tarderont pas à se refléter proportionnellement dans la couleur des revêtements cutané et muqueux. C'est ainsi, par exemple, que la peau des personnes atteintes de troubles digestifs ou respiratoires suffisamment avancés est le plus communément sèche avec aspect sale et terreux. Pareils faits, d'observation très régulière, ont à présent, pour moi, toute la valeur d'un axiome. Or, justement chez les sujets de cette catégorie, se remarquent les yeux cernés ou, pour se servir de l'expression populaire plus énergique, « culottés ». Il suffit, dans ces cas, d'exercices respiratoires méthodiques et d'un régime alimentaire approprié, pour restituer à la peau sa couleur primitive et au teint toute la pureté de son éclat. Particularité intéressante : le processus du blanchiment de la peau du visage suit une marche constamment identique ; la partie inférieure de la face s'éclaircit d'abord; vient ensuite le front, et finalement — quelquefois même assez longtemps après — le pourtour des yeux.

Les données ci-dessus sont-elles suffisantes pour expliquer le « cerne » des yeux? Je le crois. Chacun connaît la commune tendance consistant à établir, à cet égard, une relation directe entre l'appareil génital et celui de la vision. Les médecins sont loin d'être les derniers à professer cette opinion. Au temps de mon internat, à l'hôpital des Enfants, à Bordeaux, un de nos bons maîtres, chaque fois qu'il lui arrivait de voir des enfants avec des yeux cernés, affectait un regard sévère et ne manquait pas, il m'en souvient, d'apostropher le petit malade en ces termes : « Toi, petit, tu te... touches ! » La mère ou l'enfant, s'il avait compris la question, élevaient-ils des protestations, il insistait avec énergie et... finissait par obtenir l'aveu désiré. Alors de s'écrier : « Vous voyez bien : il n'y a jamais à s'y tromper. » J'étais alors convaincu. Depuis, mon avis, sur ce chapitre comme sur beaucoup d'autres, a varié : s'il lui arrive de lire ces lignes, je m'excuse auprès de ce maître de ne plus penser comme lui.

En un mot, j'estime que le « cerne » des yeux doit exister fréquemment, sans que Vénus ou toute autre cause érotique puisse être légitimement et nécessairement invoquée. A mon avis, il s'agit là d'un trouble circulatoire, d'origine essentiellement variable, et plus ou moins passager. La manifestation caractéristique par laquelle il se traduit est due à la disposition anatomique particulière de la cavité orbitaire sur laquelle vient se tendre le voile des paupières.

Dr Marcel NATIER (Paris).

Actes naturels dans l'art (XVI ; XV). — Au palais synodal, à Sens (Yonne), côté de la cathédrale, il y a cinq gargouilles (à peu près à la hauteur d'un second étage) qui sont toutes plus ou moins obscènes, surtout une d'entre elles, qui met en scène un homme et un enfant.

J. P. ZARN.

L'accouchement de Rebecca (XVI, 51). — Je crois avoir répondu par avance à la question du Dr Souc (de Genozac) sur l'accouchement de Rebecca. Voici ce que j'écrivais dans mon mémoire sur l'*Accouchement dans l'Art*(*Chronique médicale*, 1908, pp. 148 et 149) :

« Pour avoir voulu serrer de trop près le texte biblique, l'artiste a « fait une œuvre plus légendaire que véridique. Déjà, dans le sein « maternel, les enfants semblaient se chamailler : *Concepit Rebecca « et collidebant sese filii in utero ejus*, mais, à peine sortis de la « vulve, ils se poursuivent et Jacob saisit Esaü par le pied. Si le fait « est vrai, il n'est guère vraisemblable, pour quiconque a vu des « accouchements gémellaires !...

« L'expulsion des fœtus qui sortent de la vulve en queue de cerf-« volant est aussi insolite que peu scientifique. »

Au point de vue obstétrical pur, l'accouchement de Rebecca, tel que le rapporte le texte biblique, était-il possible ? Il eût fallu pour cela qu'il réalisât les conditions suivantes :

1° Que les deux fœtus fussent contenus dans une seule poche amniotique. Le fait est possible, mais plutôt exceptionnel.

2° Que les deux présentations aient été, du sommet pour Esaü, de l'épaule avec procidence du bras pour Jacob. Cette combinaison des présentations est assez fréquente ; dans une statistique de Depaul et Tarnier, sur 316 accouchements gémellaires, la présentation du sommet pour le premier et de l'épaule pour le second a été notée 14 fois. Il n'est pas question des procidences.

3° Que les deux accouchements se soient succédé immédiatement. Ce fait est particulièrement contredit par les données scientifiques. L'intervalle entre les deux accouchements est en moyenne de dix à trente minutes, rarement moins. Dans une statistique, basée sur 88 accouchements gémellaires, Tarnier l'a pourtant noté 6 fois après cinq minutes, mais jamais moins de cinq minutes.

4° Que la présentation de l'épaule avec procidence du bras se soit terminée par une expulsion spontanée. La procidence du bras n'empêche pas fatalement l'expulsion spontanée, mais elle la retarde inévitablement. Or, dans le cas de Rebecca, la sortie de Jacob aurait dû suivre immédiatement celle d'Esaü, puisqu'il le tenait par le pied.

Pour ces diverses raisons, je conclus encore que, si le fait est vrai, il n'est guère vraisemblable ; ou, comme disent les Italiens, *se non e vero, e bene trovato.* Dr Pluyette,

Chirurgien des hôpitaux de Marseille.

Saints guérisseurs (XV, 265, 533). — Dans certains pays, le plantain, qui est recommandé pour le pansement des plaies scrofuleuses, est vulgairement nommé Herbe de saint Marcoul.

D'après Josèphe, *Antiquités judaïques*, les racines d'oseille et de plantain, pendues au cou, font résoudre les écrouelles.

D'après Pline (l. XXVI, c. iv), l'herbe nommée *concurdum* ou *solstitiale*, laquelle porte des fleurs rouges, pendue au cou, sert à réprimer les écrouelles.

Markolf, de *Mark-wolf*, veut dire loup de frontière. Ce mot est employé, en vieil allemand, comme nom propre. Je ne sais pas l'allemand, mais je tiens ce renseignement d'un indigène du pays qui m'a donné comme référence : Klüge, *Etymologisches worterbuch der deutschen.*

Frédéric Alix.

Les « gisants » dans l'art (XV, 701). — Dans votre numéro du 1er novembre, vous avez reproduit le gisant de la cathédrale de Moulins. Je vous signale celui de l'église de Gisors (Eure) : c'est un cadavre décharné attribué à Jean Goujon, encastré verticalement sur le côté gauche dans le mur d'une chapelle. Il est recouvert d'un grillage et figure à la page 517 de la *Normandie* de Robida.

Dr Yvon (Paris).

D'où vient l'expression « écorcher le renard » ? (XV, 660). — *Renard*, en vieux français : *goupil* ; d'où *dégoupiller* (dégobiller), *écorcher le renard*.

Dr E. Monin.

Noms de médecins donnés à des rues (XV, 109, 264, 506, 667). — A Caen, existe la rue du Dr Rayer, originaire du Calvados, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine, professeur de médecine comparée à la Faculté de médecine de Paris, fondateur de la *Société de biologie*. Parmi de nombreux travaux, qui ont embrassé l'anatomie et la physiologie pathologiques, la pathologie humaine et comparée, les épidémies, la thérapeutique et l'histoire naturelle, il faut citer ceux relatifs aux maladies des reins, à la transmissibilité de la morve du cheval à l'homme et de celui-ci au cheval, suffisamment connus pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Dr Yvon (Paris).

Qui a créé le mot cholérine ? (XV, 660). — Jules Guérin (*Gaz. méd. de Paris*, 1852) dit que c'est le « bon sens public » qui a désigné sous le nom de *cholérine* la forme légère ou la forme prodromique du choléra asiatique.

Dr E. Monin.

Le calomel ne serait-il plus un poison ? (XV, 500, 666). — Le Dr Pignerol, de Langres, rapporte, dans la *Chronique médicale* du 1er août, le cas d'un de ses clients qui avait absorbé sans en éprouver le moindre accident trente grammes de calomel. J'ai jugé intéressant de faire connaître le fait suivant. Un de mes clients, industriel riche et très occupé dès le matin par ses affaires, a horreur des médicaments et des purgatifs en particulier. Sa femme m'a expliqué que, pour l'obliger à se purger sans qu'il s'en doute, elle mettait *dans son potage*, le soir, deux cuillerées à café de calomel en poudre, et cela une fois par mois, depuis près de vingt ans. Son mari se porte très bien et n'a jamais éprouvé le moindre malaise à la suite de ces purgations inconscientes. Il attribue au potage d'herbes qu'on lui présente ces soirs-là les deux ou trois selles copieuses qui se produisent vers la fin de la nuit et dans la matinée.

Je n'ai pas pu arriver à convaincre la femme de mon client qu'elle avait tort de procéder de la sorte, et je crois qu'elle continue à user du procédé. Je rencontre très souvent ce monsieur qui, en dehors d'une pharyngite due à l'abus du cigare, jouit d'une santé des plus florissantes.

Dr P. M. Constantin (Marseille).

Chronique Bibliographique

J. Grasset : *L'occultisme, hier et aujourd'hui*; *le merveilleux préscientifique*. Coulet et fils, éditeurs, Montpellier, 1908.

Le Dr Grasset tente de séparer les phénomènes *occultes* qui n'appartiennent pas encore à la science mais peuvent y rentrer plus tard d'avec les phénomènes *surnaturels* (magie, théosophie, etc.) qui sont et resteront toujours, par définition, hors de la science. Ce qui fait la difficulté de l'étude de l'occultisme et en retarde le progrès, c'est la complexité du déterminisme expérimental de ses phénomènes. Néanmoins, les questions de l'occultisme se déplacent et reculent sans cesse, de telle sorte que l'occultisme d'hier n'est plus l'occultisme d'aujourd'hui.

L'auteur indique parmi les phénomènes « désoccultés » : 1° le magnétisme animal devenu l'hypnotisme ; 2° les mouvements involontaires inconscients, que l'on retrouve dans les tables tournantes, le pendule explorateur, la baguette divinatoire et le cumburlandisme avec contact ; 3° les sensations et la mémoire polygonales, comprenant les fausses divinations, les hallucinations polygonales et la cristallomancie, les réminiscences et les faux jugements polygonaux ; 4° l'association des idées et l'imagination polygonales dans les transes des médiums (romans polygonaux).

Quant aux faits qui sont encore occultes, on peut les diviser en deux groupes : 1° le groupe des faits dont la démonstration, si elle est possible, paraît en tous cas lointaine ; il comprend : *a*) la télépathie et les prémonitions ; *b*) les apports à grande distance ; *c*) les matérialisations ; 2° le groupe des faits dont la démonstration paraît moins éloignée et en tous cas doit être recherchée tout d'abord ; il comprend : *a*) la suggestion mentale et la communication directe de la pensée ; *b*) les déplacements voisins, sans contact, la léviation et les rapts ; *c*) la clairvoyance.

M. Grasset termine son ouvrage en formulant de judicieux conseils par rapport à l'exécution des expériences dont le monde scientifique ne doit pas se désintéresser, et en vertu desquels l'occultisme d'aujourd'hui tombera dans la science de demain. G. D.

J. Waynbaum : *La physionomie humaine, son mécanisme et son rôle social*. Félix Alcan, éditeur.

M. W. cherche à établir par quelles causes organiques constitutionnelles le langage émotif fut formé dans l'espèce humaine. Sans négliger le rôle de l'hérédité, des habitudes sociales, des lois de l'imitation, des mouvements par analogie ou association d'idées, etc., il montre qu'il faut attacher une importance de premier ordre aux relations vasculo-sanguines qui unissent le cerveau au domaine facial. C'est là le point essentiel, la thèse capitale de son livre.

Une fois cette démonstration faite, l'auteur s'applique à l'étude du dynamisme physionomique en choisissant différents types. Il cherche à faire ressortir surtout le rôle considérable des états affectifs et de leurs différentes manifestations dans la vie normale de l'individu et de la société. Il aboutit ainsi à cette conclusion générale que « la physionomie humaine, étant solidaire du cerveau, perfectionne l'espèce et rend tous les hommes solidaires entre eux ». G. D.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Société de Médecine de Paris.

La *Société de Médecine de Paris*, née de la fusion de l'ancienne Société portant le même nom, de la *Société médico-chirurgicale* et de la *Société de Médecine et Chirurgie pratiques*, a pris le prétexte du centenaire de cette dernière, qui tombait, en réalité, l'an dernier, pour célébrer sa nouvelle organisation.

Son actif et dévoué secrétaire général, notre confrère et ami le Dr Paul GUILLON, a retracé, de sa plume brillante, l'historique de la Société à laquelle son grand-père, son père et lui-même ont successivement appartenu. Il a, non sans à-propos, rappelé que, dès 1828, les médecins protestaient déjà contre les impôts dont le Caillaux de l'époque les menaçait. Puis ce fut au tour du Dr BARDET de nous restituer en un langage fort disert, qui trahissait une émotion sincère qu'il sut faire partager par son auditoire, la physionomie joviale et malicieuse de son maître DUJARDIN-BAUMETZ, dont il fut, qui ne s'en souvient ? un des plus affectionnés disciples.

La séance se termina par une allocution du grand maître de l'Université.

Le soir, grand banquet au Palais d'Orsay et nouveaux discours de MM. P. DIGNAT, Président de la Société ; BUCQUOY, au nom de l'Académie de médecine ; le professeur LANDOUZY, l'infatigable doyen de la Faculté ; M. Paul REYNIER, représentant la Société de Chirurgie, qu'il préside avec tant de distinction ; M. le Dr COUDRAY, etc., etc. Puis ce fut la distribution traditionnelle des palmes et des médailles.

XVIe Congrès international de Médecine.

Nous sommes priés de rappeler à MM. les rapporteurs du XVIe Congrès international de Médecine que les manuscrits des rapports doivent être envoyés jusqu'au 28 février 1909, tout dernier délai, au Bureau du congrès, VIII, Eszterhazy-utca, 7, à Budapest (Hongrie). — Nous rappellerons encore que la cotisation pour cette assemblée scientifique est de vingt-cinq couronnes, valeur austro-hongroise, qu'on doit envoyer par mandat-poste à M. le professeur Dr. de Elischer, trésorier du Congrès, VIII, Eszterhazy-utca, 7, à Budapest.

Société des Chirurgiens de Paris.

Le vendredi 22 janvier 1909, a eu lieu, à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. le Dr PÉRAIRE, l'assemblée constitutive de la *Société des Chirurgiens de Paris*.

La nouvelle Société, composée de membres titulaires, honoraires, correspondants nationaux et étrangers, a pour objet exclusif : « l'étude théorique et pratique de la science chirurgicale et de tout ce qui se rattache à son évolution. » Les statuts en ont été approuvés et signés par 40 chirurgiens. Les séances de la Société, qui sont publiques, ont lieu le vendredi, à 4 h. 3/4, Hôtel des Sociétés savantes, salle F, rue Danton, 8.

Honoraires d'antan et d'aujourd'hui.

A la Boissière-du-Doré, en 1865 (notre collaborateur le Dr Giraudeau fait cette constatation (1)), le médecin payait son loyer avec six à huit accouchements. Son successeur le paie avec douze.

En 1895, une consulation au tarif de la région (1 fr. 50) représentait le prix moyen hivernal de trois douzaines d'œufs. Le 15 décembre 1908, une consultation (toujours 1 fr. 50), ne suffit plus pour payer la douzaine 1 fr. 60).

Conclusion : tout augmente, sauf les honoraires du praticien.

VIIe Congrès international d'hydrologie, climatologie et de thérapie par les agents physiques (Alger, 4-10 avril 1909).

Le *VIIe Congrès international d'hydrologie, climatologie, géologie, et thérapie par les agents physiques*, se tiendra à Alger, du *4 au 10 avril 1909.*

Le Comité a pensé à organiser une exposition des objets et appareils ayant des rapports avec les sciences traitées dans le Congrès. Un certain nombre de stations hydrominérales ont déjà envoyé leur adhésion. Le Comité espère que l'on appréciera l'intérêt que peut présenter une telle manifestation.

Les demandes de renseignements devront être adressées à M. Hérail, professeur à l'Ecole de Médecine, 14, rue d'El-Biar, Alger, ou au secrétariat général du Congrès.

Cours de l'Ecole de psychologie (1909).

Le Dr Bérillon fera son cours le *jeudi*, à 5 heures ; le Dr Paul Magnin, à 5 h. 1/2, même jour ; le Dr P. Farez, le *samedi*, à 5 heures ; le Dr Binet-Sanglé, à 5h 1/2 ; le Dr René Pamart, le *vendredi*, à 6 h. Pour le programme des cours, écrire à l'*Institut psycho-physiologique*, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Mutuelle médicale des retraites.

Cette *Mutuelle*, qui a son siège à Saumur, vient de nous adresser son dernier bilan, que nous mettons sous vos yeux.

Au 1er septembre dernier, le nombre des sociétaires (hommes et femmes) s'élevait à 361 ; l'avoir social à 107.041 fr. 44. La veuve d'un sociétaire (y ayant droit) est retraitée à 375 fr. et un sociétaire infirme à 450 fr., pour l'année 1908.

S'adresser au secrétaire, M. le Dr Terrien, à Varennes-sur-Loire, pour tous renseignements.

---

(1) *Journal des Praticiens de l'Ouest*, janvier 1909.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 5 1er MARS 1909
Directeur-Rédacteur en chef
UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

Désormais on trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 5 1er Mars 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Médecine légale

Autopsiés vivants (1). — La constatation des décès dans les hôpitaux,

par M. le docteur Séverin ICARD (de Marseille).

La *Chronique médicale* s'est occupée, à plusieurs reprises, des *autopsiés vivants*. Nos recherches sur la mort réelle et la mort apparente nous ont permis de réunir plusieurs cas ayant trait à l'importante question des *opérations post mortem* (autopsie, embaumement, opération césarienne), pratiquées sur des personnes que l'on considérait comme étant réellement mortes et chez lesquelles, à l'ouverture du corps, on constata des signes non douteux de la persistance de la vie.

Cette question n'est pas seulement intéressante au point de vue historique ; elle est intéressante aussi au point de vue pratique. L'imagination reste frappée de terreur à la lecture des observations qui nous ont été laissées par de nombreux écrivains dont les noms s'échelonnent depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il est certain que la plupart des auteurs qui ont écrit sur le sujet, ont accepté, avec trop de facilité, comme sincères, des faits dont l'authenticité était plus que douteuse ; mais l'exagération de certains auteurs ne prouve rien contre la réalité du danger : celui-ci existe avec toutes ses terribles conséquences ; la peur qu'il inspire est très légitime et se trouve pleinement justifiée par les faits observés. Il existe, en effet, des cas indéniables, absolument authentiques, qui se présentent avec toutes les garanties scientifiques et se dressent, comme une preuve écrasante, en face de ceux qui, sans raison d'ailleurs, croient devoir nier la réalité d'un si redoutable danger.

Nous ne pouvons rapporter ici les nombreux faits que nous avons cités dans nos précédentes publications (2). Le plus sévère contrôle

(1) Voici un sujet toujours, hélas ! d'actualité : ne lisait-on pas, ces jours-ci encore, dans les journaux, ce « filet », qui donne la chair de poule aux plus aguerris : « *Fréjus*, 23 février — « Au moment où l'on s'apprêtait à la mettre en bière, Mme Cristin, octogénaire, se leva de son lit et demanda à boire. Le clergé et les parents, réunis, se retirèrent impressionnés. »

Le très intéressant travail de notre collaborateur met au point ce problème angoissant. (*Note de la R.*)

(2) Voir plus spécialement notre mémoire : *La réalité du danger de la mort apparente*, in *Presse medicale*, 17 août 1904, n° 66, p. 521-525.

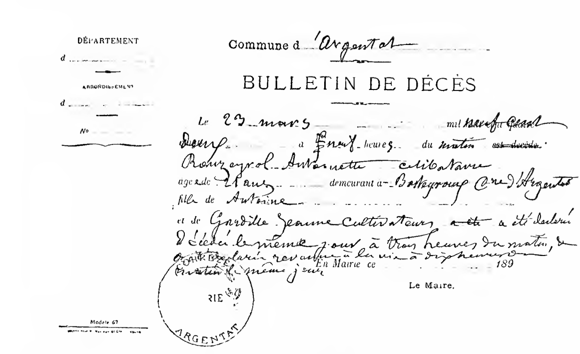
a présidé à l'observation de ces faits dont quelques-uns sont inédits: ils se présentent à nous avec un tel cachet d'authenticité que nous les croyons de nature à porter la conviction dans l'esprit des plus incrédules. Dans trois de ces observations, la mort avait été officiellement constatée, et les sujets sont revenus spontanément à la vie, juste au moment où, toutes formalités étant achevées, on s'apprêtait à les porter en terre. Nous avons relevé nous-même, sur les registres des mairies, et nous tenons en mains, comme preuve indéniable, les certificats de décès de ces trois pseudo-morts : on dut de nouveau les déclarer *être revenus à la vie*, et leur état-civil porte, de ce chef, la trace indélébile de l'erreur dont ils ont failli être victimes.

La peur d'être enterré vivant, de mourir sous terre dans un cercueil ou bien de s'éveiller sous le scalpel du médecin, est loin d'être aussi chimérique que le pensent quelques-uns. Ce n'est pas ainsi, du reste, que le jugent les auteurs les plus compétents en la matière. Avec Jules Rochas, E. Vallin, Ambroise Tardieu, Tourdes, Brouardel et bien d'autres professeurs de médecine légale, nous sommes autorisé à répéter : « *La mort apparente est un phénomène incontesté et incontestable : il est certain qu'elle a donné lieu à des méprises nombreuses et à des* inhumations anticipées. »

Ouvrons le dernier traité de médecine légale paru, le *Précis* du docteur Vibert. Nous y trouvons les lignes suivantes : « Si rares que soient ces faits, ils sont de nature à jeter l'effroi dans les esprits et à troubler la conscience du médecin appelé à délivrer un certificat de décès, car, il faut bien le dire, parfois c'est un médecin qui a affirmé la mort d'un individu encore vivant » (1). Et le savant expert près le tribunal de la Seine cite, à l'appui de sa thèse, l'erreur relativement récente (1880) du docteur Sikor, professeur de médecine légale : *ce dernier*, par deux fois, *après un examen sérieux, déclara réellement mort un jeune homme de 26 ans, lequel revint à la vie sur la table de l'amphithéâtre de l'hôpital, où le professeur l'avait fait transporter pour y être autopsié.*

De tous temps, les auteurs ont tenu à mettre les anatomistes en garde contre toute erreur possible. Le vieil auteur Sue, dans son très curieux ouvrage : *Anthropotomie ou l'art d'injecter, de disséquer d'embaumer et de conserver les parties du corps humain* (*Paris*, 1765), écrit : « Il est aussi très à propos, en quelques circonstances que ce soit, de s'informer, auprès des parents, des amis ou autres personnes, si les défunts ou les défuntes n'étaient pas sujets de leur vivant à tomber dans des syncopes léthargiques. Ces circonstances ne doivent pas être négligées, surtout dans les premiers moments du trépas, car des auteurs dignes de foi nous rapportent une infinité d'exemples de personnes rappelées à la vie, quoiqu'elles fussent depuis longtemps dans un état de véritable mort. » Nous allons rapidement citer quelques observations se rapportant aux opérations *post mortem* (autopsie, embaumement, opération césarienne), pratiquées sur des personnes en état de mort apparente. Ces observations, pour la plupart, sont empruntées aux auteurs anciens, mais les observations plus récentes et absolument authentiques par lesquelles nous terminerons, nous autorisent à supposer que les observations

(1) Ch Vibert, *Précis de médecine légale* ; Paris, 1908, p. 60.



DÉPARTEMENT

d

ARRONDISSEMENT

d

No

Commune d'Argentat

BULLETIN DE DÉCÈS

Le 23 mars mil neuf cent deux à neuf heures du matin ~~est décédé~~

Rouzeyrol Antoinette célibataire

âgée de 21 ans demeurant à Bassegrouz Cne d'Argentat

fille de Antoine

et de Gardille Jeanne cultivateurs ~~a été~~ a été déclarée décédée le même jour à trois heures du matin, et a été déclarée revenue à la vie à dix heures du matin le même jour

En Mairie ce 189

Le Maire.

CORRÈZE RIE ARGENTAT

Modèle 67

FIG. I. — BULLETIN DE DÉCÈS ET DE SURVIE.

laissées par les anciens ne sont peut-être pas dénuées de tout fondement.

a) *Autopsie.* — L'histoire a gardé le souvenir d'un certain nombre de cas d'autopsies pratiquées par erreur sur des vivants. Le plus ancien, et aussi le plus célèbre de ces cas, est celui qui faillit coûter la vie à l'illustre VESALE : « L'histoire dit qu'un gentilhomme espagnol mourut en 1564, à la suite d'une maladie dont les causes avaient échappé à Vesale. Il sollicita de la famille de faire l'autopsie, ce qui lui fut accordé non sans difficulté , or, au moment où le cadavre fut ouvert, les assistants crurent voir le cœur palpitant encore. Saisis d'épouvante, sans examen aucun, ils coururent chez la famille. Bientôt Vesale comparut devant le tribunal de l'Inquisition, accusé d'homicide ou d'impiété, et des juges impitoyables ou fanatiques prononçaient contre lui la peine de mort. Ce ne fut que par les prières de toute la cour et surtout par l'autorité du roi Philippe (et surtout du grand Inquisiteur dont il était le médecin), qu'on obtint que la peine fût commuée en un voyage expiatoire à la Terre Sainte (1). »

Le cardinal MAZARIN se serait éveillé pendant une autopsie, commencée par erreur, achevée par politique (TOURDES).

L'abbé PRÉVOST, l'auteur de *Manon Lescaut*, aurait expiré sous le scalpel d'un chirurgien de village qui, le croyant mort, aurait prématurément pratiqué son autopsie.

Nous avons cité ailleurs deux autres observations de supposés décédés, dont l'un se réveilla durant les préparatifs de l'autopsie et dont l'autre revint à la vie dans l'amphithéâtre de dissection, au milieu d'un grand concours d'élèves. Des faits analogues sont signalés par sir John Forber M. D. et d'autres auteurs, dans l'*Encyclopédie de médecine pratique*, 1867, t. I, p. 548-549.

La plupart de ces faits, dénués de tout contrôle, ne nous paraissent pas suffisamment authentiques pour être classés parmi les observations vraiment scientifiques. G. BERNUTZ, dans le long travail qu'il a consacré à l'étude de l'hystérie (2), semble pourtant croire à l'authenticité du fait de Vesale : « Vesale et J. P. Franck (3), dit-il, sont deux grands noms en médecine : l'erreur qu'ils ont commise tous deux, doit être d'un grand enseignement et mettre tout médecin en garde, chez les hystériques, contre les prétendus signes infaillibles de mort, s'il veut s'éviter l'amer remords qui a été la cause indirecte de la triste fin de Vesale. »

« Des faits incontestables, dit WINSLOW, prouvent encore que des sujets livrés trop brusquement au couteau anatomique, ont donné par leurs cris des marques certaines de vie, lorsqu'ils en ont senti le tranchant, à la honte éternelle de l'anatomiste imprudent, honte égale à l'indignation de la famille du survivant (4). »

(1) DEZEIMERIS, in *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Paris, 1839. — *Horret animus meminisse Vesalium, eo negligentiâ suâ, fuisse perductum, ut*, etc., LANEISI, *De subit. mortib.*, lib. I, cap. XV. SCHIENCHIUS, qui a rapporté, ainsi que Laneisi, ce fait d'après A. PARET, dit de la femme que Vésale est accusé d'avoir ouvert : *inexpiabili et famoso errore occisa est* (lib. IV, obs. 289).

(2) In *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, de JACCOUD, t. XVIII, p. 224.

(3) Voir plus bas le fait relatif à l'erreur commise à l'hôpital de Vienne par ce célèbre professeur.

(4) WINSLOW (J. B.), *An mortis incertæ signa minus incerta a chirurgicis quam aliis experimentis*. Paris, 1740, p. 15.

Il est certain que des cas d'autopsie et de dissection hâtives durent être enregistrés à l'époque où médecins et étudiants, pour faire de la dissection, devaient acheter des bourreaux les cadavres des suppliciés. Les sentences criminelles portaient bien « *pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive* »; mais, le plus souvent, le bourreau se fiait aux apparences, et, si nous en croyons les auteurs, il lui arriva maintes fois de livrer aux anatomistes des corps chez lesquels la vie n'était pas encore complètement éteinte. VOLTAIRE, dans le passage suivant de *Candide*, fait allusion à cet accident.

« Il est vrai, dit Pangloss, que vous m'avez vu pendre ; je devais naturellement être brûlé ; mais vous vous souvenez qu'il plut à verse lorsqu'on allait me cuire ; l'orage fut si violent qu'on désespéra d'allumer le feu ; je fus pendu parce qu'on ne put mieux faire ; un chirurgien acheta mon corps, m'emporta chez lui et me disséqua. Il me fit d'abord une incision cruciale depuis le nombril jusqu'à la clavicule... Je respirais encore. L'incision cruciale me fit jeter un si grand cri que mon chirurgien tomba à la renverse, et, croyant qu'il disséquait le diable, il s'enfuit en mourant de peur, etc. »

AGRIPPA prétend que, de son temps, la chirurgie, à cause « de sa sanglante cruauté », était « tenue pour infâme. » Il ajoute : « Toutefois l'anatomie la surpasse en cruauté, qui est une publique boucherie pour les uns et les autres, tant médecins que chirurgiens, par laquelle jadis les criminels condamnés à mort estoyent, avec très cruels tourments, descouppés tous vifs et retenans encore l'esprit. Mais à présent, pour la révérence du nom et religion chrétiennes, l'on est devenu un peu plus humain ; car l'homme est premièrement occis ou par leurs mains ou par la main de l'officier... » (1).

Cœsalpin dit avoir connu plusieurs personnes qui avaient été rappelées à la vie après avoir subi le supplice du gibet. Morgagni en rapporte aussi quelques exemples.

Un garçon de ferme avait été pendu. Les pénitents blancs, à la confrérie desquels appartenait le supplicié, le détachèrent de la potence dès que l'exécuteur l'eût abandonné. Ils le portèrent dans leur chapelle où on le saigna trois fois dans l'espace de deux heures : il fut rappelé à la vie, mais il succomba à la fin du jour.

Anne GREEN, exécutée à Oxford le 14 décembre 1650, était restée attachée au gibet durant une demi-heure. Elle était déjà dans le cercueil, et on se disposait à la porter en terre, lorsqu'on s'aperçut qu'elle présentait certains mouvements alternatifs de la poitrine. Les docteurs Plyty, Villis, Bathurst et Clarck lui donnèrent des soins, et elle revint à la vie.

Un meunier des environs d'Abbeville, passant près d'un endroit où était exposé un voleur qui avait été pendu la veille, crut remarquer que le supplicié n'était pas mort. Un mouvement de compassion l'engagea à éclaircir son doute qui, d'ailleurs, se trouva bien fondé. Il détacha le corps à l'aide de son charretier, le mit sur sa charrette et l'emmena chez lui ; au bout de quelques jours, le pseudo-mort était complètement sur pied.

Horstius rappelle l'histoire d'une femme qui, deux heures après avoir été descendue du gibet, accoucha de deux jumeaux pleins de vie.

(1) AGRIPPA, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, Anvers, 1530.

Il est permis d'admettre, pour les raisons que nous donnons plus loin, que cette femme vivait encore au moment où elle fut détachée du gibet comme étant vraiment morte.

Le 14 mars 1853, un condamné à mort subissait à Turin le supplice de la corde. Son corps, détaché de la potence et déposé dans une bière, avait été porté au cimetière suivant l'usage ; mais un éclat de toux étant parti du cercueil, on s'aperçut que le pendu n'était pas mort. Immédiatement, il fut transporté dans la demeure du chapelain où tous les secours lui furent prodigués. Il revint à la vie pour mourir définitivement quelques heures après.

Marius Bunoust cite le fait suivant : « Une fille de 23 ans, servant en qualité de domestique à gages à..., accusée d'avoir soustrait des effets, mise en prison, convaincue de vol, fut condamnée à être pendue. Le jugement reçut son entière exécution, elle fut pendue, mais on la dépendit peu de temps après pour conduire son cadavre à l'Ecole de chirurgie, comme on avait l'habitude de faire de tous les corps des suppliciés. Le cadavre fut placé sur une table : déjà le professeur se disposait à ouvrir l'abdomen, quand il s'aperçut que le corps était encore chaud, ce qui le détermina à engager les élèves à seconder ses soins, à redoubler de zèle et de patience pour rappeler cette fille à la vie. Ils se rendirent volontiers à cette philanthropique invitation, et leurs soins furent couronnés du plus grand succès, car vingt minutes étaient à peine écoulées qu'on aperçut quelques mouvements respiratoires; quelques frémissements du cœur se firent sentir ; on pratiqua une saignée à la veine jugulaire, après laquelle la malheureuse fille fit entendre quelques soupirs entrecoupés ; quelque temps après, elle ouvrit les yeux et s'écria, d'une voix assez forte pour être facilement entendue, en s'adressant au professeur : « Vous le savez, grand Dieu, si je suis coupable ! » (1).

Tous ces faits justifient l'opinion de Sue, que nous citions au début de ce travail, et aussi l'opinion de Riolan par laquelle nous terminerons. Cet auteur insiste longuement sur le danger qu'il y a à pratiquer de trop bonne heure l'autopsie des suppliciés : « *Quandiu*, dit-il, *calet corpus, si parum distat a suspendio, incidi non debet, quoniam humanitas et pietas a nobis exigunt, ut si quis vitæ nondum extinctæ spiritus effulgeat, omni arte suscitetur ut vitæ misero restituatur ad pœnitentiam agendam* » (2).

b) Embaumement. — Au dire des auteurs, le cardinal SPINOSA et le cardinal SONRAGLIA auraient été tués par des chirurgiens qui auraient pratiqué leur embaumement alors qu'ils n'étaient qu'en état de mort apparente. Le 4 janvier 1848, la célèbre actrice RACHEL passa pour morte durant une crise de léthargie : elle s'éveilla au moment même où l'on allait procéder à l'embaumement de son corps.

A l'armée du Potomac, pendant la guerre de la Sécession américaine, un industriel, qui embaumait les corps, avait mis ses affiches dans le camp. « Cet aventurier, émule de Gannal, sauva la vie d'un colonel, qu'un évanouissement prolongé, causé par un éclat d'obus,

(1) Marius BUNOUST, *Vues philanthropiques sur l'abus des enterrements précipités ; précautions à prendre pour que les vivants ne soient pas confondus avec les morts ;* Arras, 1826, pp. 94 et 95.

(2) Joannis RIOLANDI *Anthropographia* ; Paris, 1618, in-8°.

avait fait regarder comme mort, et qui, mis à part pour être embaumé, revint à la vie pendant l'opération » (1).

On sait que les embaumements, à l'heure actuelle, sont d'une pratique courante en Amérique. Or, un auteur américain s'est attaché à faire des recherches sur ce sujet à New-York, et il déclare sur son honneur « qu'une quantité considérable de gens sont tués annuellement en Amérique par les procédés des embaumements » ; d'après lui, ces décès sont assez nombreux pour attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs constitués (2).

Tous les journaux ont relaté le très curieux cas suivant de catalepsie, qui aurait été constaté au Canada en 1906 : « Une jeune femme de 25 ans, Mme Shartoog, habitant Wisconsin, non loin de Montréal, s'affaissait subitement entre les bras de son mari qu'elle venait d'épouser. Les médecins déclarèrent qu'elle était morte, et on la plaça dans un cercueil, en attendant qu'on vint pour l'embaumer. Les parents de la jeune femme se tenaient, pendant la nuit, dans une chambre voisine de celle de la défunte, quand ils entendirent du bruit semblant provenir du cercueil. Ils se levèrent tremblants d'émotion, pénétrèrent dans la chambre mortuaire et constatèrent que la morte avait conservé sa rigidité cadavérique. Ils retournèrent à leur place. Une demi-heure après, ils perçurent des gémissements très distincts. Terrorisés, les hommes s'enfuirent ; plus courageuses, les femmes s'approchèrent du cercueil, et l'une d'elles s'aperçut que le suaire s'agitait faiblement. A ce moment, l'embaumeur apparut, et tandis qu'il se disposait à commencer l'opération, celle que l'on croyait morte se dressa brusquement et s'assit dans le cercueil, rejetant le suaire qui la recouvrait. Elle déclara que, depuis plus de vingt-quatre heures, elle entendait tout ce qui se disait autour d'elle, sans pouvoir crier ni faire comprendre son horrible situation.

c) *Opération césarienne.* — Cette opération, d'après certains auteurs, aurait été souvent pratiquée sur des femmes que l'on croyait mortes et qui n'étaient qu'en état de mort apparente. VAN SWIETEN et BAUDELOCQUE citent trois observations de femmes sur lesquelles on se disposait à pratiquer l'opération césarienne, lorsqu'elles revinrent de leur syncope.

TINCHINETTI parle d'un cas plus malheureux : l'incision abdominale fut faite, le sang artériel fut dardé contre le chirurgien au moment où il ouvrit la matrice, et la femme mourut pendant l'opération (3). Le narrateur n'a pas été témoin du fait, on est donc autorisé à conserver quelques doutes sur son authenticité, mais il ne saurait en être ainsi du fait de Philippe PEU. Cet auteur rapporte lui-même la fatale mésaventure qui faillit lui arriver. Une femme, parvenue au terme de sa grossesse, venait de succomber ; le grand accoucheur est appelé à pratiquer l'opération césarienne pour sauver l'enfant. Les voisins affirmaient que la femme était morte : « Je le crus aussi, dit-il, et portant l'instrument pour faire une incision, je vis cette femme faire un tressaillement accompagné de grincement de dents et de

---

(1) Cité par TOURDES, *in* article : *Mort*, du *Dictionnaire des sciences médicales*, 2e série, t. IX, p 613.

(2) Cité dans les brochures de la *Société de Londres contre le danger des enterrements prématurés*.

(3) TINCHINETTI, in *Journal général de médecine*, t. LX.

remuement des lèvres dont j'eus une si grande frayeur que je pris alors la résolution de ne plus opérer qu'à coup sûr » (1). D'OUTREPONT, au dire de Tourdes, faillit pratiquer l'opération césarienne sur une femme qui ne présentait ni pouls, ni battement de cœur, et qui cependant revint à la vie.

CANGLIAMILA, dans son traité d'*Embryologie sacrée* (2), le Dr DEBREYNE, dans son traité de *Mæchialogie*, pour montrer la nécessité de pratiquer toujours l'opération césarienne, quel que soit le temps écoulé depuis le moment supposé de la mort, citent l'un et l'autre plus de cinquante observations d'enfants qui ont pu être retirés sains et saufs du sein de leur mère, bien que la mort de celle-ci remontât à de très longues heures, quelquefois même à plusieurs jours. « Et encore, ajoute Debreyne, nous passons sous silence une foule de faits rapportés par les anciens auteurs, pour arriver tout de suite aux naissances posthumes plus modernes et moins contestables ». « Les faits sont là, conclut-il, qui prouvent la possibilité du succès après un intervalle de *vingt-quatre heures, de deux jours et même de trois jours* » (3). Nous empruntons encore à cet auteur les deux observations suivantes :

Xavier HENRI, chirurgien de l'hôpital Saint-Barthélemy à Palerme, ouvrant le ventre d'une de ses malades, décédée depuis 24 heures, trouva une fille vivante qui fut baptisée.

Le Dr de KERGARADEC, membre de l'Académie de Médecine, a rapporté le fait suivant qui lui est personnel : « En 1807, dit-il, nous étions élève interne à l'hôpital Saint-Antoine de Paris : une femme grosse mourut. Le lendemain, après la visite, on se rendit à l'amphithéâtre, on fit l'ouverture et on retira un enfant vivant auquel nous eûmes le bonheur d'administrer le baptême. »

Certains physiologistes ont réduit à un quart d'heure et même à quelques minutes à peine le temps pendant lequel le fœtus contenu dans l'utérus pouvait survivre à la mère. Ceux-ci sont peut-être dans l'erreur, mais il est impossible physiologiquement d'admettre la longue durée de survie acceptée par les auteurs théologiques. Il est probable que, lorsque le succès a couronné l'opération pratiquée à une heure aussi tardive, la mort de la mère ne devait être qu'apparente, ou du moins n'était devenue réelle que peu de temps avant l'opération. Cette interprétation des faits résulte de l'analyse même des observations rapportées par les auteurs sacrés : nous ne citerons que les deux suivantes, qui nous donnent entièrement raison.

Une dame mourut à Bruxelles le jeudi, à dix heures du matin : le samedi suivant, à dix heures du matin, elle accouchait d'un enfant de 7 mois, vivant. Une consultation, signée de Riolan et de plusieurs autres médecins célèbres de la Faculté de Paris, déclara que très probablement la mort réelle n'avait eu lieu que le vendredi soir, au moment où l'on avait observé des mouvements du ventre et un vagitus interne fort distinct.

RIGAUDAUX fut appelé en 1740, pour accoucher une femme aux environs de Douai. Il ne put se déplacer immédiatement et, lorsqu'il arriva, la femme était morte : depuis deux heures déjà elle était ense-

(1) Philippe PEU, *La pratique des accouchements*. Paris, 1694, p. 333.
(2) Traduit en français et abrégé par l'abbé DINOUARD.
(3) DEBREYNE, *Mæchialogie : Combien de temps le fœtus peut-il continuer de vivre de la vie intra-utérine après la mort de sa mère ?* p. 447-456.

velie. Néanmoins, il se mit en demeure de la délivrer artificiellement et amena un enfant mort-né. La besogne terminée, jugeant sa présence inutile, il se retira, mais bientôt il fut rappelé : l'enfant avait donné des signes de vie, et, lorsque Rigaudaux arriva, il le trouva pleurant avec autant de force que s'il était né heureusement. Etonné de ce fait, il veut visiter la mère une seconde fois : on l'avait encore ensevelie. Il fait enlever tout l'appareil funèbre et, après un examen attentif, il la juge morte comme après la première inspection. Il recommande néanmoins, en partant, de l'entourer de certains soins et de la laisser sur son lit : deux heures après, la mère était pleine de vie (1).

Ces deux observations, et plus spécialement celle de Rigaudaux, ne sont-elles pas de nature à nous laisser supposer qu'il y a eu erreur et que la mort était loin d'être certaine dans les faits si nombreux de survie de fœtus, rapportés par Debreyne et Cangiamila? Ces mêmes observations ne nous autorisent-elles pas à affirmer qu'il pourrait y avoir danger, non seulement pour l'enfant, mais peut-être aussi pour la mère, à laisser pratiquer l'opération césarienne, par une personne étrangère à la médecine, *immédiatement après le moment supposé de la mort ?* Debreyne lui-même, malgré son ardeur à défendre la thèse qu'il faut avant tout assurer le baptême de l'enfant, est obligé d'admettre ce danger, et donne comme moyen, pour le prévenir, d'avoir recours tout d'abord à des incisions cutanées superficielles, surtout à la plante des pieds : ce moyen, malheureusement, n'est d'aucune valeur ; « mais enfin, dit-il, on nous objectera : si par hasard la femme n'était que dans un état de léthargie ou de syncope, en un mot dans un état de mort apparente, une main incompétente ne déterminerait-elle pas la mort réelle et immédiate ? » Et il répond : « Sans doute, la chose est possible, même sous la main la plus compétente et la plus exercée. C'est ici une de ces fatalités malheureuses, de ces éventualités néfastes, inhérentes à la difficulté de la matière, comme disent les théologiens, et qui fort heureusement sont extrêmement rares » Pas si rares pourtant, si les faits de survie que rappelle Debreyne lui-même et Cangiamila sont vraiment authentiques.

d) Persistance des battements du cœur constatés à l'autopsie. — On trouvera dans notre travail un certain nombre d'observations empruntées à des auteurs réputés anciens. La médecine moderne semble ne tenir aucun compte de ces observations et ne leur accorde aucun crédit, comme si les anciens étaient doués de moins de perspicacité et avaient moins de clairvoyance que nous. Nous avons cité plus haut l'opinion de Riolan au sujet du danger qu'il y avait à disséquer trop tôt les suppliciés. Or, voici que l'opinion du vieil auteur se trouve être pleinement justifiée par des observations toutes récentes et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute.

(*A suivre.*)

(1) Cité par le *Journal des Savants*, 1749.

Échos de la " Chronique "

Eventreurs et Piqueurs.

On a lu, dans les gazettes, les attentats dont s'est rendu coupable un mystérieux personnage qui est parvenu à semer la terreur dans la capitale allemande.

Les exploits de ce maniaque sanguinaire peuvent être rapprochés de ceux dont nos grand'mères ne parlent pas sans frayeur et qui, pendant plusieurs années, restèrent impunis.

Les « piqueurs » firent leur apparition en 1818 et ils continuèrent à sévir jusqu'en 1821. L'image, la musique, le vaudeville même, s'emparèrent de cette *actualité*. L'on vit, nous dit J. GRAND CARTERET, quantité d'estampes et de chansons célébrer, à leur façon, sur le mode gaillard, les *piqueurs* et les *piqûres*. Jamais, on peut le dire, tant de choses *piquantes* ne furent représentées.

Cannes, parapluies, épées, tout, sur les lithographies du jour, se transformait en *instrument de piqûre*. Une brochure rarissime de 1819, conservée à la Bibliothèque Nationale, *La Piqûre à la Mode*, avait réuni *complaintes, romances et chansons faites à l'occasion des anecdotes sur les piqueurs*, le tout *par un membre de la Société d'Epicure* — ô beau temps du calembour !

Mme Charlotte de Schiller, qui était de passage à Paris au mois de mars 1820, écrivant au major von Knebel, ne manque pas de l'entretenir de ce qui fait l'objet de toutes les conversations.

« Parmi les bizarreries qui, semblables à des épidémies, se répandent dans des villes et même dans des régions entières, écrit-elle, il faut citer une « espièglerie de très mauvais aloi », qui a quelque peu effrayé Paris cette année. Des gens, qu'on a appelés « piqueurs », s'amusaient, le soir, dans les rues, mais plus particulièrement au Palais-Royal et sur les boulevards, à piquer des femmes avec des instruments pointus qu'ils tenaient cachés dans la main ou qui étaient vissés à des cannes ou à des parapluies.

« Ces individus portaient leurs coups de préférence sur les cuisses et dans le dos. Parfois, ce n'était que des piqûres légères, mais souvent il y eut des blessures graves. Les victimes étaient des femmes de tout âge et de toute condition, jamais des hommes. Ces étranges attentats ont duré, à Paris, plusieurs semaines, et les auteurs des agressions n'ont jamais pu être découverts. La chose a cessé ensuite d'elle-même. »

La femme qui porte le nom du grand poète allemand constate, en terminant, que les « piqueurs parisiens » ont eu quelques imitateurs à Londres, à Bruxelles, à Hambourg et à Munich. Décidément, l'histoire sans cesse se recommence !...

Le remède de Colbert à la dépopulation.

Au cours d'une récente séance de l'Académie de médecine (1), le professeur LANDOUZY nous révélait une intéressante création du célèbre

(1) *Bulletin de l'Académie*, 16 février 1909.


COMPRIMÉS
VICHY-ÉTAT
VICHY ÉTAT

ministre de Louis XIV, bonne à rappeler par ce temps de dépopulation croissante.

Colbert avait concédé, aux pêcheurs de Fort-Mardyck, une plage sablonneuse, en propriété collective et inaliénable. Les propriétaires collectifs en sont venus depuis à diviser la dotation de Colbert en jardins concédés, à *titre viager*, aux nouveaux marins. De la sorte, tous ceux qui habitent cette région « paradisiaque », jouissant d'un coin de terre, se sentent garantis contre la misère, sachant que leurs enfants, en se mariant, jouiront du même avantage qu'eux. « N'ayant aucune crainte d'avenir pour leur progéniture, les pêcheurs terriens ne craignent pas d'avoir beaucoup d'enfants. » Ces *dots agraires*, que le Dr Lancry (de Dunkerque) voudrait voir se généraliser, pourraient, en effet, si elles étaient vulgarisées, « prendre une place importante dans l'armement antituberculeux, comme l'a dit le professeur Landouzy, à côté de tous autres moyens que jamais nous ne compterons trop nombreux pour vaincre la Maladie sociale ».

Phobies professionnelles.

Nous avons relaté (1) le cas de ce malade observé par le professeur Régis (de Bordeaux) : un coiffeur qui, pris de l'appréhension émotive de trembler en rasant un client, avait fini par éprouver une obsession continue et angoissante qui lui rendait, surtout à certains moments, l'exercice de son métier impossible. Le Dr E. Bérillon nous fait observer à ce sujet que, dès 1894, dans un travail intitulé : *Phobies neurasthéniques envisagées au point de vue professionnel,* il a rapporté des cas analogues à ceux qu'a mis en lumière le professeur Régis. Nous lui donnons bien volontiers acte de sa réclamation de priorité.

Le nouveau professeur d'histoire de la médecine.

A l'unanimité, moins un bulletin blanc, l'assemblée des professeurs de la Faculté vient de désigner au choix du ministre, pour la chaire d'histoire de la médecine et de la chirurgie, M. le Dr Chauffard, en première ligne ; M. le Dr Dupré, en seconde ligne.

Nous applaudissons sans réserves à la nomination, car on peut la tenir pour certaine, de M. le Dr Chauffard. Sa haute distinction, ses qualités oratoires, ses vastes connaissances techniques, sa solide culture littéraire et aussi ses goûts d'amateur éclairé, nous promettent un professeur des plus brillants, qui occupera avec honneur la chaire que M. Gilbert-Ballet vient d'abandonner pour prendre celle, qui lui est merveilleusement appropriée, de clinique des maladies mentales et nerveuses. M. Gilbert-Ballet sera véritablement là *the right man in the right place*.

Monument à Horace Wells.

Le *Comité Franco-Américain*, pour l'érection à Paris d'un monument destiné à perpétuer la mémoire de ce grand bienfaiteur de l'humanité, a l'honneur de solliciter le concours moral et matériel des sociétés médicales et dentaires, françaises et étrangères, afin d'aider dans la mesure de leurs moyens à la réussite de cette œuvre, dont le but, fort louable d'ailleurs, ne leur échappera pas.

(1) V. *Chronique* du 1er janvier 1909, p. 17.

Informations de la « Chronique »

Société médico-historique.

La dernière séance de la S. M. H. a eu tout l'intérêt que nous avions laissé pressentir. Répondant à l'invitation du professeur Landouzy, Président de la Société, M. Henry Houssaye nous fit l'honneur de prendre part à nos discussions, en nous apportant le concours précieux de sa haute autorité, pour la solution du problème soulevé par un de nos membres à la séance précédente : *Napoléon était-il malade à Waterloo* ?

L'argumentation de l'éminent académicien semble devoir être ainsi résumée : sur les *quatre-vingt-treize* heures que dura la campagne de 1815, Napoléon prit à peine vingt heures de repos, et il resta à cheval au moins *trente sept* heures et peut-être *cinquante-trois*. L'empereur n'était donc pas bien malade ! Du moins physiquement ; — moralement, c'est une autre question. L'intelligence et l'activité de Napoléon à Waterloo furent, conclut M. Henry Houssaye, la première admirable, la deuxième prodigieuse ; seulement, « voyant toutes ses combinaisons avorter, toutes les attaques échouer, ses généraux gaspiller ses belles troupes, sa dernière armée fondre entre leurs mains, l'ennemi lui faire la loi, il perdit la résolution avec la confiance, hésita, se borna à pourvoir aux périls les plus pressants, attendit l'heure, la laissa passer et n'osa pas à temps risquer tout pour tout sauver. »

Pour ce qui est de l'état même de la santé de Napoléon à cette époque, M. H. Houssaye a rapporté les témoignages de Hobbhouse, de La Valette, qui prétendent que Napoléon souffrait d'un « spasme de poitrine » ; de Lucien, qui dit qu'il eut des accès de somnolence pendant les Cent Jours ; de Grouchy, qui assure, mais ce n'est qu'une hypothèse, que dans la nuit du 16 au 17 juin, Napoléon aurait éprouvé des contractions douloureuses de l'estomac ; mais il y a, aussi, les témoignages contradictoires de Saint-Jean-d'Angély (loin de sommeiller, l'Empereur frappait sans cesse sa tête de sa houssine, selon un geste qui lui était familier, quand il était fortement agité) ; du général Foy ; de Walter Scott, qui tenait de Decoster, le guide de l'Empereur à Waterloo, qu'il se tint presque toute la journée à cheval, etc.

Succédant à M. Houssaye, le Dr Cabanès, secrétaire général de la Société, explique comment a pu s'établir ce qu'il appelle la légende de la maladie de Napoléon. A vrai dire, Napoléon souffrait de plusieurs incommodités à cette époque, mais elles ne paraissent pas avoir eu la moindre iufluence sur le sort de la bataille. Et il rapporte, à l'appui, les textes du lieutenant-colonel Charras, si sujet à caution ; le récit du comte de Waldburg-Trutchsess, qui, dans sa *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon de Fontainebleau à Sainte-Hélène*, a rapporté des détails plutôt piquants sur une prétendue maladie galante dont, à son dire, était affecté l'Empereur. Le Dr Cabanès rappelle, en outre, que, durant la campagne de Russie, Napoléon souffrit d'une dysurie, ainsi que l'attestent les certificats des Drs Yvan et Mestivier ; mais n'en était-il pas guéri en 1815 ? Il termine en citant les dépositions de témoins oculaires : Fleury de Chaboulon, secrétaire intime ;

Marchand, valet de chambre ; Dominique Chandelier, cuisinier, et Noverraz, chasseur de l'Empereur, qui tous quatre ont vécu dans l'intimité du grand homme, et qui, tous, assurent que jamais il ne fut plus en puissance de ses moyens, de son activité physique et cérébrale, que le jour de Waterloo.

Il ne faut pas, toutefois, négliger le témoignage du roi Jérôme, qui, vers 1855, contait au père de M. Georges Barral, l'agronome Jacques Barral, que Napoléon eut une crise hémorrhoïdaire assez violente, le jour de la fameuse bataille, qui l'obligea à s'isoler pendant quelques instants, pour pratiquer des lotions adoucissantes ; mais comme il est démontré, d'autre part, qu'il resta presque toute la journée le... derrière sur la selle, il faut bien croire que cette crise fut sans conséquences graves.

Incidemment, le professeur Landouzy rappelle ce qu'il avait dit à la précédente séance, qu'on ne peut inférer, de ce que Napoléon avait le pouls à 44, qu'il fût épileptique ; le professeur Gilbert-Ballet demande, avant de se prononcer, des textes et des documents précis ; le Dr Meige appuie cette judicieuse remarque et rappelle à ce sujet qu'on a parlé aussi de l'épilepsie de Jules César, qui est rien moins que prouvée

La Société, après cette discussion laborieuse mais si passionnante, décide de s'ajourner au troisième mardi de mars et arrête que, désormais, les séances auront lieu tous les troisièmes mardis du mois, à 5 h. 1/2, salle des actes, à la Faculté de médecine.

A la séance du 9 février, ont été admis, sur un rapport motivé du professeur Blanchard, comme *membres fondateurs* : MM. le Dr Armaingaud, correspondant de l'Académie de médecine ; Funck-Brentano, chef de la section des manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal ; Frédéric Masson, de l'Académie française ; comme *membres titulaires* : MM. les Dr Bérillon ; Pépin ; René Semelaigne ; comme *membres adhérents* : MM. Pierre Gary, publiciste, Dr André Monéry, médecin de l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; comme *associés étrangers* : MM. Antonini, Ellis (Havelock), Jacoby, Lombroso, Nœgeli-Akerblom, Niceforo, Patrizzi, Portigliotti, Roncoroni.

Nous rappelons que les demandes de candidature doivent être adressées au secrétaire général de la Société, 9, rue de Poissy, quinze jours au moins avant la date de la séance au cours de laquelle il doit être statué sur elles.

Le nouvel académicien : le poète J. Richepin.

« M. Jean Richepin, disent les dictionnaires biographiques, est né à Médéah (Algérie), d'un père médecin militaire (1) et d'une mère beauceronne... »

Ce qu'ils auraient dû ajouter, c'est que ce médecin, qui fut le père du nouvel académicien, venait des Marches de France et de Belgique, d'un confin militaire que nos anciens appelaient la *Thiérache*, du village, qui existe encore, d'*Ohis*.

Le poète a chanté son berceau dans *Miarka, la fille à l'Ourse* ; il a exposé, dans la *Chanson du sang*, ses hérédités et son atavisme.

Outre son père, un cousin de Richepin était, lui aussi, médecin,

(1) V. la *Chronique médicale* du 15 janvier 1896.

médecin de marine. M. Richepin était donc, de par son ascendance et ses attaches parentales, destiné à coiffer le bonnet carré.

La vocation du jeune homme était ailleurs : poète il était né, poète il devait rester.

Mais il fut un temps où le poète avait la prétention d'être doublé d'un savant, se réclamant, de l'exemple d'Hésiode, de Virgile, de Lucrèce et quelques autres, pour justifier cette incursion dans le domaine de la science. Et, quoique surtout et avant tout poète, il ne sut pas toujours éviter les formules abstraites et les mots techniques, par trop rébarbatifs.

Se souvient-on encore de ces vers, d'une bizarrerie déconcertante, dans lesquels l'auteur de la *Mer* a voulu donner la formule de la condensation de la vapeur :

Enfin deux gaz en un point
Ont rejoint
Leur fraternelle accordance,
Et dans ces brouillards de poix
Par son poids
Voici l'eau qui se condense.

Et le poète, sur ce rythme peu cosmogonique, renouvelé de la Pléiade, narre la lutte du feu et de l'eau, terminée par le triomphe final de la Mer. Il développe brièvement toute l'évolution accomplie par l'animal, du *Bathybius* à l'homme, en passant par le polype, le plésiosaure et le ptérodactyle. On dirait un abrégé poétique de la *Natürliche Schöpfungsgeschichte* de Hæckel (1).

Il semble avoir été mieux inspiré dans cette pièce, bien médicale celle-là, au moins de par son titre, qui ne fut jamais mieux justifié :

DIAGNOSTIC.

Le front est balafré de plis, les yeux ardents
Flambent de fièvre et sont noyés de pleurs ; la bouche
Fait un trou noir béant, plein de bave et farouche,
Où ballotte la langue, où se cognent les dents ;

Le ventre convulsé s'enfle, rentre en dedans,
Puis ressort bossué en nœuds comme une souche,
Et les poumons crachent le spasme qui les bouche,
S'essoufflent par la gorge en cris durs et stridents...

Mais quel est donc ce mal, ce coup d'épilepsie,
Où l'on râle écumant, la cervelle épaissie,
Les muscles brisés, les sens perdus, où la chair

Semble un poisson dans une poêle à frire ?
Hélas ! Ce mal c'est notre ami, c'est le plus cher,
C'est le consolateur des hommes ! C'est le... *Rire !*

Victimes du devoir professionnel.

La récente décoration accordée par le Président de la République au jeune Bazy a permis d'évoquer le souvenir de quelques-uns des nôtres qui sont tombés au champ d'honneur de la science, victimes du devoir professionnel.

On connaît l'héroïsme tranquille du Dr Lauron (de Barran), qui, s'étant piqué en faisant une opération, contracte un phlegmon gan-

(1) Cf. *l'Influence de la Science dans la littérature française, dans la seconde moitié du XIXe siècle*, par Robert Fath, p. 67 et suiv.

gréneux du bras, se fait amputer sans chloroforme, et demande à examiner le bras coupé qu'on voulait lui cacher :

— Non, je vous en prie, laissez-moi le regarder, et, puisque je suis intéressé à l'opération, donner mon humble avis.

Se voyant perdu, il attend patiemment la mort, qui ne tarde pas à venir.

Plus heureux a été le médecin-major VENNIN, dont notre collègue et ami Granjux nous a conté l'histoire :

« Vennin, en opérant un malade atteint d'un phlegmon péri-amygdalien, se pique et, peu après, est pris de septico-pyohémie. Malgré les soins empressés de ses chefs et des maîtres de la Faculté, malgré le dévouement de ses camarades de l'Ecole et de la garnison qui veulent le veiller eux-mêmes, son état ne cesse d'empirer et bientôt la situation est désespérée.

« A ce moment, le général Robert, gouverneur militaire de Lyon, qui venait en personne s'enquérir des nouvelles du malade, apprend qu'il est à l'agonie et n'hésite pas à demander télégraphiquement la croix pour lui.

« Un décret présidentiel, en date du 11 janvier, accorde cette récompense et la motive ainsi : « Gravement blessé en opérant un malade à l'hôpital ; blessure qui met sa vie en danger »

« Cependant Vennin, soutenu par la pensée de ses trois enfants, luttait sans défaillance, et le 14 janvier, quand le Gouverneur vint lui-même apporter cette décoration, on avait repris quelque espoir. Et ce fut une cérémonie émouvante quand, dans cette chambre d'hôpital, le commandant d'armée fixa lui-même la croix des vaillants sur la chemise de notre camarade, conscient de la récompense qui lui était octroyée. »

C'est surtout dans les expéditions lointaines que bien des nôtres succombent obscurément, loin de la mère-patrie, dans des combats meurtriers ou des escarmouches sournoises, comme celle où notre confrère MARIOTTE a trouvé la mort.

Voici, à ce sujet, un extrait du rapport adressé aux parents du regretté défunt par le chef du bataillon qui commandait la colonne d'opérations à la frontière libérienne. Il n'est plus belle oraison funèbre.

Le 23 novembre 1908, la colonne d'opérations, chargée d'assurer le passage de la Commission franco-libérienne de délimitation, marchait contre le village fortifié de Koyama, qu'elle avait pour mission d'enlever. Partie à 6 heures du matin du village de Loa, où elle avait couché, la colonne s'engageait dans la forêt sur un sentier étroit A 11 heures, à trois kilomètres avant d'arriver à Koyama, l'avant-garde était accueillie par une vive fusillade, à laquelle elle ripostait aussitôt, et la marche continuait, la fusillade devenant de plus en plus nourrie. Une nuée d'ennemis invisibles, derrière les arbres et les lianes enchevêtrés, tiraillaient de très près, tout le long de la colonne. Au bout d'un quart d'heure, un tirailleur était grièvement blessé et attendait sur le chemin le passage du médecin.

Le docteur Mariotte marchait à sa place avec ses porteurs de caisses d'ambulance et une escorte spéciale de dix tirailleurs.

La section d'arrière-garde le suivait immédiatement sans intervalle. Le docteur, voyant le blessé sur le chemin, s'arrêta et se pencha pour l'examiner. Juste à ce moment, un feu violent partit d'un fourré voisin. Le docteur s'affaissa immédiatement, atteint d'une balle en plein front, en même temps que deux tirailleurs tombaient à côté de lui, grièvement blessés.

La balle, qui avait frappé le docteur Mariotte, avait traversé la tête de part en part ; aussi il perdit immédiatement connaissance et n'a pas du tout souffert Deux heures environ après, il rendait le dernier soupir dans le village que nous avions enlevé.

Le Dr Mariotte est mort en brave, comme sont morts tant d'autres de nos confrères coloniaux qui, lorsqu'ils ont résisté au soleil des tropiques et aux nombreuses maladies des pays chauds, sont insidieusement atteints par une balle qui ne leur était pas destinée.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Pour lutter contre le cancer.

Voiei qui est assez original et eonstitue un précédent dont, plus tard, on pourra s'autoriser ehez nous. Une Exposition médieale des beaux-arts s'ouvrira à Amsterdam cet hiver, en vue de recueillir les fonds néeessaires pour « favoriser l'étude du eaneer et rechercher les mesures prophylaetiques qui pourraient être prises éventuellement ».

Cette Exposition offrira ee caractère particulier qu'elle ne comprendra que des œuvres artistiques dues à des membres du eorps médical (médecins, pharmaciens, vétérinaires ; on ne parle pas des dentistes, mais il est à supposer que e'est un oubli involontaire), ou « d'objets quelconques ayant un cachet artistique ou présentant tout au moins un intérêt exceptionnel, se rapportant à la vie médieale, à nos occupations habituelles, scènes estudiantines, études de mœurs hospitalières et autres, caricatures même, empreintes d'un humour de bon aloi et capables de donner une idée de l'esprit d'observation tout spécial que doit faire naître et développer notre profession. »

Donc, à côté des productions d'art grave (peinture, sculpture, dessin, gravure, etc.), les organisateurs admettront les carieatures, les photographies, représentant des seènes humoristiques, les *ex-libris* des médeeins, les « œuvres lyriques, poèmes, ehansons, nouvelles, pièees rares appartenant à l'histoire de la médecine », ce qui agrandira singulièrement le eadre de cette exhibition.

Par eontre, « tout ee qui n'a aucun eaehet d'art ni aueune visée artistique devra fatalement être écarté. C'est ainsi qu'on ne pourra admettre les photographics, les moulages et autres représentations de pièees anatomiques, les reproduetions de dessins ou sehémas destinés à l'enseignement ».

S'adresser, pour plus amples informations, à M. le Dr Léon Desguin, avenue des Arts, 98, à Anvers (Belgique).

Monuments à Marey.

L'Assoeiation internationale de l'Institut Marey a pris l'initiative d'ouvrir une souscription pour élever, au siège même de l'Institut Marey, un monument au grand savant créateur de la méthode graphique, du ehronophotographe, devenu le einématographe, et qui, par ses recherches sur le vol des oiseaux, est le précurseur de l'aviation.

Les souseriptions pourront être adressées à M. Carvallo, à l'Institut Marey (pare des Princes, à Boulogne-sur-Seine), ou à la librairie Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

D'autre part, un Comité vient de se eonstituer en vue d'élever à Beaune un monument à l'éminent et regretté physiologiste. Le siége eentral du Comité est le collège Monge, à Beaune (Côte-d'Or).

Enseignement de la Physiothérapie.

La 2e session du Cours de vacanees de physiothérapie, organisé par MM. Albert-Weil, Bardet, Cautru, Degrais, Desfosses, Dominici, Durey, Kruger, Leroy, Pariset et Wetterwald, aura lieu, du

15 avril au 8 mai, de 4 à 7 heures, à l'*Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne*, et dans divers hôpitaux ou cliniques.

Les conférenees d'avril auront trait à la physiothérapie de la tuberculose. Le prix de chacune des séries est de 50 francs. S'inscrire librairie VIGOT, 13, place de l'Ecole-de-Médecine, ou chez le Dr DUREY, 16, rue Logelbach, Paris.

Conférences a la Société de l'Internat.

Le jeudi 25 février, à 5 h.1/2, a eu lieu, au siège de la *Société de l'internat des Hôpitaux de Paris*, une très attachante conférence de M. le professeur agrégé JEANSELME, sur les *Fumeurs d'opium*. Nous espérons revenir sur ce sujet que le conférencier a traité avec une particulière compétence et une documentation des plus soignées.

Congrès d'Hydrologie

Le Dr RAYNAUD, secrétaire général du Congrès d'hydrologie, qui doit se tenir à Alger pendant la semaine de Pâques, invite les principaux journaux médicaux français à envoyer des délégués à ce Congrès. Ils sont assurés qu'ils y trouveront le meilleur accueil et toutes facilités pour leur service.

Exposition de Nancy (1909).

L'*Exposition internationale de l'Est de la France* aura lieu à Nancy de mai à novembre 1909.

Le groupement qui intéresse le corps médical comprend les classes 15, 42, 45 et 69.

M. A. GIRARD, 20, rue Saint-Lazare, à Paris, a été chargé de l'organisation matérielle de ces classes.

Expositions de l' « Apollon ».

L'*Apollon*, association des docteurs, dentistes, pharmaciens et vétérinaires qui s'intéressent à l'Art, soit comme artistes, soit comme collectionneurs, critiques, etc., se propose d'organiser des Expositions annuelles des œuvres de ses membres, des concerts et des conférences, des expositions rétrospectives de la médecine dans l'art, etc. La cotisation annuelle pour faire partie de l'Association est de 10 francs pour les membres actifs, 20 à 100 francs pour les membres d'honneur, 100 à 500 francs pour les membres bienfaiteurs. La première Exposition aura lieu au Cercle de la librairie.

Pour renseignements, s'adresser à M. Ferrand, 6 *bis*, rue de Châteaudun, Paris.

Médecin dramaturge.

On représente actuellement, au Théâtre Mondain, un drame en deux actes, *le Juge*, signé Aimé GARDETTE et Henri SÉBILLE. Ce n'est pas la première fois que notre confrère voit les feux de la rampe ; ce ne sera pas non plus la dernière, car nous croyons savoir de bonne source que le *Grand Guignol* doit prochainement représenter une pièce dont M. Gardette est également l'auteur. M. Aimé Gardette a un véritable tempérament dramatique, et nous ne doutons pas que le succès, qui lui est déjà venu du reste, l'encourage à persévérer dans une voie où il a si brillamment réussi.

Iconographie Médicale

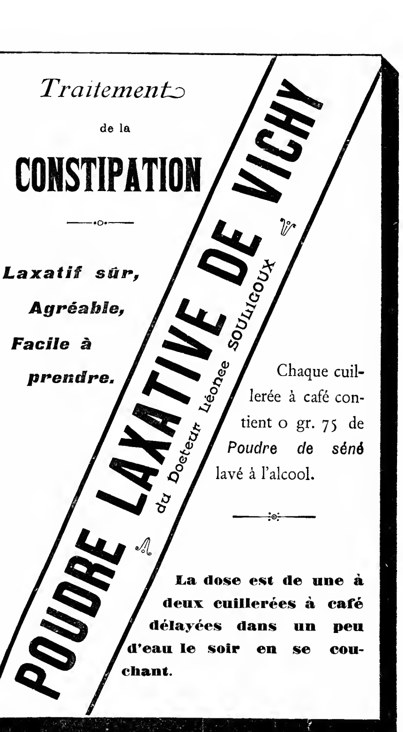
Le médecin de théâtre.

Il existait déjà au temps des lorettes, témoin le dessin de Ch. Jacque que nous reproduisons. Sans doute avait-il, en ces temps déjà lointains, d'autres attributions, et surtout d'autres menus privilèges que de nos jours. Actuellement, c'est un être hybride, un fonctionnaire



LE MÉDECIN DE THÉATRE

sans fonction et surtout sans appointements, dépendant du directeur qui ne l'a pas nommé et de la Préfecture qui veut l'ignorer. Il est bien chargé d'un service public, mais c'est à qui s'ingéniera à ne pas le lui faciliter. Et cependant, comme l'a excellemment dit M. Baudouin, « la présence du médecin au théâtre est utile, scientifiquement, moralement et humanitairement ». Mais M. le Préfet a d'autres apaches à fouetter. Si encore il les fustigeait pour de bon !...


Traitement
de la
CONSTIPATION
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
Chaque cuillerée à café contient o gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

ACTUALITÉS RÉTROSPECTIVES

Le centenaire de Proudhon.

On a beaucoup parlé de PROUDHON, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, qui ne tombe en réalité que le 15 juillet prochain. Ce qu'on n'a pas dit, c'est que le précurseur du socialisme, dont, tant s'en faut, toutes les idées (1) ne seraient pas acceptées aujourd'hui par ceux qui se proclament ses disciples, fut toujours d'une santé assez délicate : ainsi nous le voyons, dès 1849, alors qu'il était enfermé à Sainte-Pélagie, se plaindre de son état.

En 1854, il fut plus sérieusement atteint. A la suite d'une attaque de choléra, qui l'avait tenu longtemps alité, il eut une convalescence prolongée. La lettre suivante, datée de cette époque et qui ne figure pas, croyons-nous, dans sa correspondance (2), révèle le fond du caractère de cet homme, dont le cœur aimant se trahit ici sans détours.

Paris, le 3 octobre 1854.

Mon cher ***,

J'ai reçu en son temps votre lettre du 29 août : elle m'est parvenue au moment où je sortais des étreintes mortelles du choléra.

Vous m'avez fait grand bien, cher ami, en m'écrivant, et je vous en remercie. Ce papier sur lequel votre main amie avait erré pendant une demi-heure, qui avait reçu le souffle sympathique de votre poitrine, cette feuille toute imprégnée des fluides magnétiques de votre cœur et de votre âme a été pour moi un cordial, un rafraîchissement. Quand le mal me tenait anéanti sur mon grabat, je disais à mes amis qui me gardaient : Serrez-moi la main dans les deux vôtres. Cela me rend la vie ; cela me guérit le corps par l'amitié...

... Je ne suis pas encore rétabli. Après cinquante jours de maladie, dont trente-cinq déjà de convalescence, c'est à peine si je puis faire une demi-heure de promenade par jour, quelques lectures, et causer avec mes amis. Tantôt le rhume, tantôt la fièvre et la diarrhée me galopent, si bien que je n'ose encore me promettre d'être au travail dans quinze jours.

Non, qui n'a pas passé par cette épreuve ne se peut figurer ce que c'est que cette infâme maladie. Vous savez peut être que j'ai été soigné homéopathiquement : tout ce que Paris a de mieux en homéopathes a contribué à ma guérison, et le zèle et l'amitié n'y manquaient pas. Mais tous s'accordent aussi à le dire : la convalescence est longue, et le moindre écart de régime me mènerait loin !... Dans deux jours, je compte aller faire une visite au docteur Magnet, un de mes amis, médecin de campagne, que vous avez vu une ou deux fois à la Conciergerie et qui mettra la dernière main à ma guérison.

Dieu vous garde, cher ami, de secousses pareilles ! Ce n'est rien pour un

---

(1) Le 17 décembre 1849, écrivant à Eug. Sue, pour le remercier des deux premières livraisons du *Juif errant*, que lui avait envoyées le romancier populaire, Proudhon exprimait en ces termes son sentiment sur l'idée de patrie :

«.... Continuez donc ; prêchez-nous cette fois la *patrie*, que nous avons oubliée. que les Romains de 93 ne nous ont pas rendue. Faites-nous connaître notre nationalité, notre esprit indigène que l'histoire nous montre apparaissant çà et là, depuis l'assaut du Capitole jusqu'au 28 février, dans nos vieux chroniqueurs, puis dans nos vieux romanciers, dans Rabelais, Montaigne, Molière, La Fontaine, Voltaire ; — esprit continuellement offusqué par le *biblisme*, le *classicisme* et le *romantisme*, qui n'est pour moi que du cosmopolitisme, du panthéisme en littérature, quand ce n'est pas du plus misérable éclectisme... »

(2) Nous l'avons recueillie dans la *Revue rétrospective*, d'Abel D'AVRECOURT, p. 162-4.

homme de cœur de souffrir ; mais voir souffrir et mourir les siens, c'est là le supplice. J'ai vu, dans la même semaine, moi, ma femme et mes trois enfants frappés du fléau : au moment où j'étais le plus mal, ma petite Marcelle succombait, comme à un coup de foudre. Pendant huit jours, on m'a caché cette perte, en me disant qu'on l'avait mise en garde dans un appartement au premier, sous la surveillance d'une personne que je connaissais. Figurez-vous ce qu'a dû souffrir Mme Proudhon, obligée de se soigner elle-même, d'être sans cesse auprès de moi, car je la réclamais toujours, de dévorer ses larmes et de me faire bonne mine, de peur de m'affecter par sa tristesse !...

Mon cher ami, je vous l'ai dit plus d'une fois : je crois l'homme supérieur à la femme par la force cérébrale et musculaire ; mais pour le cœur, elles valent mieux que nous. C'est du moins l'hommage que je me plais à leur rendre, pour ce qui me regarde.

Moi qui vous connais, cher ami, je sais que vous ne leur cédez rien en cela : aussi vous ai-je toujours classé à part et hors rang, dans mes tablettes Vous avez la tête de l'homme et le cœur de la femme.

... Je vous serre les deux mains, et je crois, quand je vous écris, que c'est un chant de mon âme au milieu de votre cœur.

A vous.

P.-J. PROUDHON.

La mémoire de Coquelin Cadet.

La mémoire, pour un acteur, est-il bien plus précieux, ressource plus grande ! Or, le croirait-on ? Cadet avait la mémoire plutôt rétive. Ces *Notes*, qu'il envoyait naguère à notre distingué confrère, le Dr Georges SAINT-PAUL, qui les a utilisées dans son remarquable *Essai sur le langage intérieur* (1), nous révèlent l'effort de volonté que dut faire l'acteur, pour accomplir l'écrasant et si divers labeur qui lui fut imposé, durant sa longue et triomphale carrière.

J'ai la mémoire difficile ; il faut que je m'occupe très sérieusement d'un rôle quand je l'apprends ; — et c'est en le lisant un nombre infini de fois que je l'imprime dans mon cerveau ; c'est une impression plutôt douloureuse.

Je garde, à cause de la peine donnée, assez fidèlement, les choses apprises, et le travail est léger pour ce qu'on appelle *remettre les rôles* ; mais apprendre, c'est le côté pénible de la profession. Mettre au point, combiner, peindre, sculpter, faire vivre un personnage est la période charmante du travail de l'acteur.

J'ai noté ceci : On lit une pièce. J'ai un rôle dans cette pièce. Je vois marcher mon personnage, habillé, vivant, avec ses gestes, ses tics, la couleur de son costume : c'est une évocation, une vision immédiate. Je commence à apprendre ce rôle ; pendant toute la durée d'entrée dans la cervelle, d'emmagasinage dans la tête (période du rôle appris par cœur) : disparition de la vision, — trouble et inquiétude de mon être de l'avoir perdu. Quelques jours se passent, le travail de la gestation se fait en moi. Un matin — subitement — la vision repasse, le personnage est revenu, je le revois ! Je l'emporte au théâtre et il me fait manœuvrer à sa fantaisie. Je suis à lui ; il me fait faire ce qu'il veut, jusqu'au moment où je m'en rends maître : alors *c'est le rôle qui m'obéit* ; le personnage est dompté, créé : *je sais* mon *rôle !* ..

J'ai la mémoire des sons ; mon oreille a une forte mémoire. Il me semble entendre parler mes personnages dans leur vie imaginaire, et les sons qu'ils émettent je les entends bien ; le ciel m'a donné un sens auditif délicat, car rien au monde ne m'est pénible comme un acteur qui dit faux, qui transmet mal les inflexions d'un rôle. Je suis fortement sensible à la justesse de la diction, chantée ou parlée.

J'ai la mémoire de l'œil, je copie presque tous mes rôles ; ça me les fait entrer mieux encore dans mon cerveau. Copier, c'est lire deux fois, dit-on ; — deux fois, c'est peu ; il me semble que c'est plus que ça, car tout ce qui sort des mots *écrits*, ce que leur vrai sens, leur vraie couleur s'épanouit à la copie est extraordinaire (pour moi bien entendu)... Je me rappelle sur une brochure, un manuscrit, un pâté, une tache de bougie, une déchirure, une corne ; — mes papiers sont plutôt froissés, et un peu salis par manipulations

(1) P. 105 et suiv.

laborieuses. Un rôle su est froissé, est un peu *culotté* (noble culotte, celle du travail !)...

Je me souviens assez longtemps — et j'ai la vision nette de mes souvenirs avec la couleur, l'heure du jour où tel événement s'est passé, le bruit, la sensation éprouvée, l'odeur respirée... Je suis imaginatif — et intégralement conservateur à ce point de vue.

Dans la vie du cœur, je n'ai pas la mémoire des sensations douloureuses ; j'ai aimé plusieurs fois et je n'ai gardé que le souvenir des impressions agréables ; c'est peut-être pour cela que, malgré l'âge sérieux qui est le mien, je continue d'aimer et continuerai encore quelque temps. Dans la vie animale j'ai perdu le souvenir de chagrins, d'opérations, de maladies, et je n'en suis pas fâché !

Dans les moments de fatigue, après des excès, suspension certaine de la mémoire. Ce qui lui redonne le coup d'éperon, qui la fait rechevaucher comme devant, c'est un léger repos et tout de suite une chose agréable à apprendre, un travail séduisant à entreprendre. (Un détail matériel : me laver les mains à l'eau *froide* réveille sérieusement ma mémoire aux heures de lassitude.)

Je suis de l'avis de Rivarol ; dans la solitude j'*entends* les mots que les pensées me suggèrent, mots que je dois dire dans des conversations, ou écrire dans des lettres prochaines.

Dès que je sais un rôle, quand il commence seulement à fleurir dans ma tête, pas mûrir, fleurir, il me faut le dire à voix basse seulement pour l'entendre bien et l'habituer à sortir : il me semble qu'il exige les précautions que l'on prend avec un nouveau-né. C'est tyrannique, un rôle !

Je n'ai point la mémoire des dates ; les chiffres me sont pénibles. Parlez-moi d'un tableau : s'il m'a ému, je m'en souviendrai toujours.

Je n'ai de mémoire journalière (mémoire d'une adresse, d'une heure donnée, d'un rendez-vous) que si cela m'intéresse *positivement*.

J'apprends donc en lisant et en relisant, puis en parlant bas, ce que je lis, puis en relisant. Si ce que j'ai à apprendre me plaît, je l'apprends vite. Sinon, c'est une lente élaboration, une douloureuse plantation. Quand je joue, je n'entends pas les mots avant de les dire ; il sortent presque comme si je les improvisais.

Je retiens bien mieux ce que j'ai bien lu que ce que l'on m'a soigneusement exposé.

J'ai très développée la mémoire du toucher...

J'ai l'esprit analytique ; j'observe, j'adore les détails et les petits faits d'apparence quelconque avec lesquels je reconstitue un caractère, une individualité. L'observation me charme.

J'ai l'élocution très facile, seulement dans les milieux qui me plaisent. Avec les êtres que j'aime et qui ont ma façon de penser, je trouverai des choses curieuses, peut-être brillantes, bizarres, folles souvent, qui enlèveront le rire ; je serai débouché comme une bouteille de vin mousseux. Avec d'autres gens (que j'appelle des têtes de bois) on ne pourra pas me faire sortir du fond de ma cave...

Coquelin Cadet.

Coquelin Cadet aux Hydropathes.

Ce pauvre Cadet, qui vient d'achever de mourir, dans la maison de santé où il fut entouré de tant de soins, avait beaucoup vécu dans les milieux médicaux (1) ; il avait souvent coudoyé des médecins et il en comptait plusieurs parmi ses amis.

On rappelait précisément, ces jours derniers, qu'il avait fait partie de cette curieuse et bizarre association de jeunes, qui s'étaient baptisés les *Hydropathes*. Or, aux Hydropathes, où il vint débiter ses plus hilarants monologues, Cadet s'était rencontré avec Stéphen Pichon, notre actuel ministre des Affaires étrangères, alors étudiant en médecine ; Gros-Kost, l'ami et biographe de Gustave Courbet, et qui mourut médecin à Beaucaire ; Lebiez, l'assassin, avec Barré, de la laitière de la rue d'Hauteville. C'était, relate un contemporain qui avait connu ce dernier, « une figure étrange, un étudiant en médecine avec des allures de terroriste russe, une toque et une pelisse râpée, quelque chose comme le Roskolnikoff de *Crime et Châtiment*. » Quatre jours après son crime, encore ignoré, Lebiez faisait une conférence à la salle de la rue d'Arras, sur... le darwinisme !

(1) V. plus loin les souvenirs du Dr Bougon sur ses relations avec le « cadet » des Coquelin qui, en réalité, était le second né de la famille ; le troisième, le survivant, le véritable cadet est, en effet, M. Gustave Coquelin.

ÉCHOS DE PARTOUT

Quelques anecdotes sur Kant. — On sait l'ordre et la régularité de la vie de Kant. Le moindre changement dans ses habitudes le gênait. Un jour qu'il professait à l'Université, il vit qu'il manquait un bouton au vêtement d'un de ses auditeurs. Kant fut troublé ; pendant tout le cours il fixa l'endroit où manquait le bouton. Le lendemain et les jours suivants, Kant s'était habitué à l'absence du bouton ; mais lorsqu'un beau jour, le jeune homme revint avec un vêtement où le bouton ne manquait plus, Kant demeura sans voix, son esprit se refusa à toute spéculation, et le philosophe dut appeler le jeune homme auquel il conseilla de se débarrasser du bouton en question.

En 1798, il survint quelque chose de semblable dans la vie de Kant. On abattit un arbre qui poussait devant sa fenêtre et qui faisait partie de l'horizon du philosophe. Ce fut un malheur, et avec cet arbre disparut une partie de la raison du vieillard.

*
* *

En 1802, Kant introduisit quelques changements dans ses habitudes. Lui qui s'était toujours refusé à se servir de médicaments, commença à en prendre. Il avança aussi l'heure de son coucher, sans changer cependant celle de son lever, qui avait lieu à 5 heures en toute saison.

Il ne raccourcit point la durée de ses repas, qu'il prolongeait longtemps Il continua à prendre un peu de vin rouge — il détestait la bière — et à avoir des commensaux, car il disait : « Un savant ne doit pas manger seul, c'est malsain pour lui. »

Mais la lassitude et le dégoût de tout l'envahissait. Il faisait encore quelques promenades jusqu'à un jardin qu'il avait loué aux portes de Kœnigsberg. Là, Wasiansky lui montrait un jour la beauté de la nature : « C'est beau, mais c'est toujours la même chose », répondit Kant.

Ses pieds commencèrent à lui refuser leur service. Il tombait souvent, mais il riait, disant : « Mes chutes sont peu dangereuses, mon corps est si léger ! »

*
* *

Borowsky nous a appris que sa plus grande dépense était sa toilette. Il y mettait de la recherche. Son petit tricorne, sa perruque poudrée, son col noir, sa chemise à jabot, ses manchettes, son habit de drap noir ou brun doublé de soie, ses souliers à boucles, ses bas blancs ou gris — le bas noir, disait-il, rend la jambe trop fine — son épée, changée plus tard contre cette canne en jonc d'Espagne dont parle Heine, faisaient qu'on l'appelait à Kœnigsberg : le beau professeur (*der schœne Magister*).

Kant aimait à converser avec les femmes, et lui qui parlait rarement de littérature et ne s'est jamais occupé de Gœthe, s'entretenait avec

complaisance et compétence de fanfreluches, de dentelles, du choix des étoffes, de combinaisons. de couleurs. Si l'on joint à cela, que son visage était sympathique, ses yeux vifs et doux et son teint frais comme celui des Anglais, on comprendra que l'on recherchât sa société dans les milieux féminins de Kœnigsberg.

Un jour donc, il revenait d'une promenade et tenait une rose. Ses forces l'abandonnèrent tout d'un coup, et il tomba. Deux dames qui passaient l'aidèrent à se relever. Kant les remercia avec sa galanterie ordinaire et leur donna sa rose.

Le 2 avril, Kant célébra son jour de naissance. Il avait 78 ans. Ce fut une grande fête. Mais les facultés intellectuelles du philosophe avaient subi un affaissement considérable.

Progressivement, la faiblesse du *beau professeur* augmenta. Elle devint telle qu'il ne pouvait plus manger seul. Sa vue commença à baisser, et cet aigle qui avait si souvent fixé le soleil devint bientôt presque aveugle. Il murmura encore quelquefois cette phrase qu'il prononçait lorsque, dans ses cours, son esprit s'était transporté jusqu'à des régions métaphysiques trop élevées, et qu'il voulait revenir au niveau de ses auditeurs :

« *In summa, meine Herren* ! » Ensuite il garda le silence le plus complet, et ses yeux semblaient deux gemmes fermées dans son visage demeuré calme.

Le 12 février (1804), vers onze heures du matin, le philosophe était couché et paraissait reposer. Sa sœur était debout, au pied du lit, son neveu au chevet, et Wasiansky à genoux. Ils essayèrent de surprendre un peu de vie dans les yeux du vieillard, puis ils appelèrent le domestique qui depuis longtemps n'était plus le fidèle Lampe. On ferma alors les paupières d'Emmanuel Kant, dont la mort calme peut être enviée par tous les sages. (*Lyon universitaire.*)

Un sonnet sur la sole. — Il est signé d'Eugène VERMERSCH, qui fut sinon docteur, au moins étudiant en médecine, avant de verser dans le petit journalisme et dans la politique du père Duchesne. (On sait qu'Eugène Vermersch, proscrit pour participation à la Commune, mourut à Londres en 1878, à l'âge de 33 ans.

O sole, poisson merveilleux !
Il faudrait au moins dix chapitres
Pour énumérer tous tes titres
A ce sonnet respectueux !

Les Vatels te comprenant, eux,
T'entourent du velours des huîtres,
Des truffes, des moules bélîtres
Et de champignons savoureux.

La Nature s'est surpassée
Quand elle ourdit ta chair tissée
De filets ténus, égrillards,

Et qui, mieux qu'un savant breuvage,
Réveillent, au penchant de l'âge,
L'amour dans le sang des vieillards.

(*Centre Médical*, avril 1908.)

La « Chronique » par tous et pour tous

Un évadé de la médecine : Sir F. Seymour Haden (1).

Il y a quelques jours, on pouvait voir, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris, une exposition de remarquables gravures à l'eau-forte de notre Félix Bracquemond et d'un Anglais, Sir F. Seymour Haden. Je n'ai pas à dire ici quelles merveilles d'art se trouvaient réunies, pour un temps trop court, dans cette exposition. Mais ce qui peut, je pense, intéresser les lecteurs de la *Chronique médicale*, c'est que nous avons le droit de revendiquer comme un des nôtres le maître graveur anglais, un des rares graveurs dont les œuvres aient pu supporter sans dommage le voisinage de celles de F. Bracquemond.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le catalogue de M. Gustave Geffroy :

« Francis Seymour Haden, médecin-chirurgien et graveur anglais, presque centenaire aujourd'hui, est né à Londres en 1818 ; sa vieillesse a pris sa retraite à Woodcote Manor, Alresford.

« Jusqu'à l'âge de quarante ans, sa profession de médecin-chirurgien l'absorbera et nous ne connaîtrons Seymour Haden graveur qu'au Salon de 1859, où il marquera sa place dans l'histoire de l'art comme un des rénovateurs de la gravure originale en Angleterre.

« Fils de médecin, Francis Seymour Haden choisit la même carrière que son père. Il suit à Londres, en 1837, les cours de l'Université, puis, à Paris, ceux de la Sorbonne. Externe à l'hôpital de Grenoble en 1839, il est membre du Collège des chirurgiens anglais en 1842. De 1843 à 1844, il voyage en Italie, d'où il rapportera ses premiers croquis d'amateur. Il fonde en 1850, à Londres, l'hôpital des Incurables, est nommé chirurgien-consultant de la chapelle de la Reine. En 1851, à la première Exposition universelle, il est nommé rapporteur, avec Nélaton, de la section des instruments de chirurgie. »

Ajoutons, pour terminer, que c'est en voyant travailler son beau-frère, le peintre-graveur américain J. M. N. Whistler, que notre illustre confrère s'éprit de la gravure à l'eau-forte.

Dr Jules Batuaud.

La maladie de Napoléon à Waterloo.

L'article de notre confrère, médecin des hôpitaux de Poitiers, est trop remarquable pour que nous ne soyons pas le premier à lui rendre justice.

Ce qui lui a mal fait interpréter nos expressions, c'est qu'il n'a pas pu savoir que notre petit mot (sur la maladie de Napoléon à Waterloo) *était précisément une réponse à une affirmation erronée à ce sujet*, pour dire que Napoléon n'était pas malade ; mais que ce qui avait donné naissance à cette légende, c'était la fausse interprétation que quelques soldats (repoussés sans soutiens au début de la bataille), ignorant les habitudes bien connues de Napoléon, avaient donnée à son sommeil sur une chaise, de 10 à 11 heures du matin. *Nous sommes donc complètement d'accord avec lui sur ce point capital.*

Nous savions bien que Berthier avait été remplacé par Soult,

(1) Cf. la *Chronique*, xiv, 595.

comme chef d'état-major général, le jour de la bataille de Waterloo (1). Nous n'en avons parlé qu'à propos des OUBLIS de Napoléon, qui paraissent avoir été en s'accentuant vers la fin de sa carrière Nous pourrions en relever plusieurs ; mais il nous suffira de citer l'oubli capital des ponts pour faciliter la retraite, à la bataille de Leipzig, alors que les chefs de corps d'armée eux-mêmes avaient conjuré Berthier d'en parler à l'empereur. Celui-ci s'obstina opiniâtrément dans sa réponse : *Napoléon n'en a pas ordonné, je ne puis prendre sur moi de lui en parler*. Cet oubli est si extraordinaire que nous n'en dirions pas un mot, s'il était seul (*Errare humanum est*). Malheureusement, il y en a eu d'autres encore, notamment en 1812, en Russie (2). Dr BOUGON.

L'homosexualité sous le second Empire.

Un mot de rectification, si (je soumets le cas à votre haute appréciation) vous le trouvez bon.

Je lis, nº du 1er février 1909, page 81, de la *Chronique médicale*, titre : *L'homosexualité en France*, les lignes suivantes, empruntées à la Société d'hypnologie, 17 novembre et 25 décembre 1908 :

« Un club homosexuel de hauts dignitaires de la Cour recevait des « Dragons de l'Impératrice et des Cent-Gardes de l'Empereur... Des « bals homosexuels eurent lieu en 1864 et en 1872, aux environs de la « Madeleine. »

Ancien médecin aide-major, en 1864, 1865 et 1866, à Paris et Compiègne, du régiment des Dragons de S. M l'Impératrice, je proteste avec indignation contre une assertion, sinon calomnieuse, au moins hasardée, en ce qui concerne le splendide régiment auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir.

Je connaissais un par un tous les hommes comme leurs brigadiers et sous-officiers, — auxquels je passais, par ordre du colonel, une sérieuse visite de santé, culotte bas, tous les deux mois Jamais je n'ai relevé aucun stigmate de ce vice infâme dont le fier esprit de corps eût suffi pour mettre mes Dragons à l'abri de pareilles turpitudes.

Veuillez bien remarquer que je ne nie pas l'existence, même dans la Garde impériale, de malheureux que l'argent, les passions mauvaises, ont pu entraîner à l'homosexualité. Et la preuve ? Page 361 de mon ouvrage *Mes Années militaires*, vous pouvez lire le résultat de l'examen que je dus faire de cavaliers du Train des Equipages de la Garde, incriminés de ce vice, et à juste titre.

Mais c'étaient des *Tringlots*, non de rudes et solides cavaliers chargeant sabre en main et montrant leur énergie, comme mes Dragons l'ont fait voir aux Uhlans le 16 août 1870.

Pour ce qui est de l'Esprit de Corps, mon cher confrère, veuillez prendre la peine d'ouvrir mon livre. et vous y verrez, page 417, comment les Dragons, entre eux, savaient *lyncher* un vieux perverti.

Mille pardons de cette trop longue lettre que j'ai pris la liberté de vous écrire, pour rectifier une assertion erronée.

Amicus Plato, sed magis amica veritas. Dr A. S. DE V.

---

(1) « Si Berthier avait été présent, je n'aurais pas éprouvé ce malheur ! » *Paroles textuelles de Napoléon.*

(2) Il s'agit d'ordres, suivis de contre-ordres non communiqués aux officiers, qui avaient reçu les premiers, et cela par *oubli*. Les armées étaient devenues si nombreuses ! Ce n'est pas de l'amnésie, mais de l'insuffisance mentale relative, ce qui est bien différent.

Chronique Bibliographique

Tristan KLINGSOR. — *Le Valet de Cœur*, poèmes ; édition du Mercure de France. Paris, 1908.

Des décors de contes de Perrault et des décors de Primitifs, où se meuvent les grâces menues de personnages de rêve, fées ou princesses vêtues en Bergères de Watteau, anges aux clairs regards travaillant au verger de « Madame Marie ». Une ingénuité voulue, qui n'exclut aucunement la verve malicieuse, la coquetterie raffinée, la tendresse émue : tels sont ces poèmes tout de charme subtil et de mélancolie, légère ou profonde ? Qui le saurait dire ?... M. Tristan Klingsor a la pudeur de son émotion ; il est de ceux qui se hâtent de sourire, quand ils se sentent trop près de s'attendrir.

***

H.-G. WELLS. — *La Burlesque équipée du Cycliste* (traduction de H.-D. DAVRAY et B. KOZAKIEWICZ), édition du Mercure de France, Paris, 1908.

Randonnée épique, à travers la délicieuse campagne anglaise, d'un jeune calicot à l'âme timorée et sentimentale. Par une suite de circonstances dramatico-bouffonnes, il devient l'héroïque cavalier-servant d'une jeune émancipée, qu'il réussit à ramener intacte à sa famille, après l'avoir arrachée aux persécutions d'un maître chanteur, à qui cette ingénue s'était confiée, dans le louable et « féministe » souci de « vivre sa vie ». Ce n'est pas du meilleur Wells, certes, mais c'est très amusant et excellemment traduit.

CL. B.

***

Avec la *Gastrectomie, Histoire et méthodes opératoires*, du professeur MONPROFIT (1 vol. 300 p. in-8° ; J. Rousset, éd.), nous entrons dans le domaine de la chirurgie. On coupe, on taille, on anastomose, d'après divers procédés très bien décrits par l'auteur.

***

Le Précis d'hydrologie, les eaux minérales, du Dr FLEURY, de Rennes (1 vol. 332 p. in-16 ; Desforges, éd.), nous parle d'eaux bonnes pour l'estomac ; mais, en outre, de toutes les eaux thérapeutiques possibles, avec leurs indications et leurs propriétés spéciales. Ouvrage excellent, qui ne tardera pas à devenir classique

***

Pour les Jeunes Gens ; *Avertissements et conseils*, par Frédéric PASSY de l'Institut (1 broch. de 80 p. in-12 ; Fischbacher, éd.).

Ceci est, proprement, de l'hygiène morale et sociale.

On se rappelle l'enquête de la *Chronique*, à propos du *Fruit* et de *la Graine*, d'André COUVREUR, et la réponse qu'adressa à cette revue M. Frédéric Passy : celui-ci s'y déclarait pour la pureté des sexes, comme M. Paul GAY, étudiant en médecine, qu'il cite. Les époux doivent arriver purs au mariage. La continence est bonne, saine, nécessaire. Il proteste contre ce prétendu « besoin génital » (Buffon, non cité par M. Passy, le trouvait nécessaire à satisfaire, jusqu'à la soixantaine) ; ce ne serait qu'un besoin imaginatif, et que le cerveau peut parfaitement dériver par le travail. Belles et nobles idées à propager, même si elles ne sont pas absolument exactes.

***

Enfin, l'*Assainissement et le Congrès de l'Habitation*, 2e Congrès international à Genève, rédigé par MARIÉ-DAVY, secrétaire général (1 vol. gr. in-8° 900 p. ; Jules Rousset), nous met en pleine hygiène pratique. Tous les locaux habités, fixes ou immobiles, maisons, écoles, hôpitaux, carsernes, écoles, sont l'objet de nombreuses communications. Cet énorme travail de concentration d'un nombre énorme de documents fait le plus grand honneur au secrétaire général du Congrès, qui en assuma la lourde tâche.

Dr FOVEAU DE COURMELLES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Les ex-libris de médecins et de pharmaciens, par HENRY-ANDRÉ, in-8° de 164 p., Paris, chez l'auteur, 3, faubourg Saint-Jacques, 1908. — *Lecciones elementales de Fisiologia e Higiene*, par Carlos E. PORTER, in-8° de 73 p., Valparaiso, 1900. — *Les Animaux en Justice*, par Edouard L. DE KERDANIEL, in-8° de 44 p., Paris, Daragon, 1908. — *Cyrano de Bergerac* (Collection des plus belles pages), par Remy DE GOURMONT, Paris, Société du Mercure de France, 1908. — *L'immoralité du christianisme*, par André AVÈZE, in-12 de 300 p., Paris, Albin Michel. — *Le Triomphe*, comédie en quatre actes, par Marcel CLAVIÉ, in-12 de 142 p., Paris, Daragon, 1908. — *Les Maris de Marie-Louise*, par le Dr Max BILLARD, in-8° de 350 p., Paris, Librairie académique. — *L'assassinat de la duchesse de Praslin*, par Albert SAVINE, in-12 de 192 p., Paris, Michaut. — *L'abdication de Bayonne*, par Alf. SAVINE, in-12 de 192 p., Paris, Michaut. — *Le Tribunal révolutionnaire*, par G. LENOTRE, in-8° de 366 p., Paris, Librairie académique. — *Le Docteur Lerne, sous-dieu*, par Maurice RENARD, in-12 de 316 p , Paris, Mercure de France. — *Mémoires inédits de Mlle Georges*, par P.-A. CHERAMY, in-12 de 298 p., Paris, Plon. — *La Burlesque équipée du cycliste*, roman par H.-G. WELLS, in-12 de 338 p., Paris, Mercure de France. — *Sang d'azur*, mœurs contemporaines, par Pierre SALES, in-12 de 390 p., Paris, Bauche. — *Refrains de l'Officine*, par PASCALON, in-8° de 302 p., chez l'auteur, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris. — *Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf* (1792-1801), par G. VANEL, in-8° 310 p., Paris,

Perrin. — *La Sorcellerie devant les temps modernes*, par Florian-Parmentier, in-8° de 74 p., Paris, Gastein-Serge, 17, rue Fontaine. — *Le Temple qu'on rebâtit*, par M.-C. Poinsot, in-8° de 54 p., Paris, 17, rue Fontaine, librairie Gastein-Serge. — *Les Etapes douloureuses* (Souvenirs du second Empire), par le baron Albert Verly, in-8° de 274 p., Paris, Daragon. — *Lysistrata, les Nuées, les Oiseaux*, par Aristophane, précédé d'une étude sur la vie et les œuvres de l'auteur par Pierre Sales, in-8° de 208 p., Paris, Bauche. — *Histoire de l'Ecole d'Alfort*, par A. Ralliet et L. Moulé, gr. in 8° de 830 p., Paris, Asselin et Houzeau. — *Un bal d'étudiants* (Bullier), par un ancien contrôleur du droit des pauvres ; *Madame d'Or et Jeanne d'Arc* ; *Jeanne d'Arc à Arras*, par Pierre Champion, Paris, Champion, 1908. — *La réglementation sanitaire des maisons de prostitution à Paris*, par le Dr Léon Bizard (extrait des *Annales des maladies vénériennes*). — *Le projet actuel de l'impôt sur le revenu* (en particulier au point de vue des médecins), par le Dr F. Jayle, Lille, 1908. — *L'évolution, le pronostic et le traitement des troubles visuels dus à l'abus de l'alcool et du tabac*, par le Dr A. Terson, Paris, Schlaeber, 1906. — *Les oculistes gallo-romains et leurs instruments*, par le Dr A. Terson, Paris, Steinheil. — *Les cliniquettes du Dr Sans-Frac*, (1902-1908), par le Dr Adolphe Clerc, Vichy, 1908. — *Etude sur les rétrécissements congénitaux de l'urètre, à propos de la maladie urinaire de J.-J. Rousseau*, par le Dr P. Héresco. (Extrait des *Annales des maladies des organes génito-urinaires.*) — *Memento des secours publics et des établissements d'assistance à Paris*, Nancy et Paris, Berger-Levrault. — *Le Druidisme et la Médecine en Gaule*, par le Dr Henri Bertrand, Montpellier, Dupuy, 1908. — *Des causes qui paraissent favoriser ou déterminer la formation des sexes*, par A. Boissard, accoucheur à l'Hôpital Tenon. (Extrait de la *Revue mensuelle de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie*, juillet 1908). — *L'accouchement dans l'Art*, par Ed. Pluyette, Paris, Société Française d'Imprimerie. — *Les Fièvres de convalescence*, par M. P. Aubert, Lyon, 1908. — *Un monstre double hétéradelphe observé à l'Exposition coloniale de Marseille*, par le Dr G. Monteux. (Extr. du *Marseille médical*, n° 21 de 1906.) — *Jean-Jacques Rousseau et Desesrastz*, par M. Ad. d'Espine. (Extr. du *Bulletin de l'Académie de médecine*, 2 juin 1908). — *Eine Uriuschantafel aus Cod. Brux. Nr 5876, uebst Kommentar*, von Dr Ed. Pergens (Separatabdruck aus dem *Archiv für Geschichte der Medizin*, Band. I, Heft 6, 1908). — *Denise de la Caille, la possédée de Beauvais*, par le Dr V Leblond, Paris, Société Française, 1908. — *L'Hôtel des Conseils de guerre* (rue du Cherche-Midi), par M. Gaston Schéfer (Commission du Vieux Paris, 29 juin 1907) ; — *Pascal et son temps*, par Fortunat Strowski (IIIe partie). In-12 de 415 p., Plon-Nourrit, Paris. — *La civilisation de l'Elite*, par Alfred Pichou. Opuscule in-8° de 26 p., Giard et Brière, Paris. — *Surdité et hérédo-syphilis* (rééducation de l'oreille et gymnastique respiratoire), par le Dr Marcel Natier, de Paris. Opuscule in-8° de 16 p , Société de Médecine de Paris. (*A suivre*).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 6 15 MARS 1909
Directeur-Rédacteur en chef
UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

Désormais on trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Médecine légale

Autopsiés vivants (1). — La constatation des décès dans les hôpitaux,

par M. le docteur Séverin Icard (de Marseille).

(Suite et fin).

Quelques amis, étudiants en médecine, se trouvaient réunis dans l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu de Marseille, pour pratiquer des exercices de médecine opèratoire. Comme il s'agissait d'opèrations à faire sur l'œil, ils avaient eu soin de se procurer un cadavre frais. On sait, en effet, que les yeux s'altèrent rapidement après la mort, et il y a avantage, afin de se trouver dans les meilleures conditions, dans les conditions les plus normales, à pratiquer les exercices sur ces organes le moins longtemps possible après la mort. Grâce à un bon pourboire, on avait le sujet désiré : le cadavre d'un enfant dont la mort remontait à peine à deux heures. Les exercices avaient commencé, déjà les deux yeux avaient été opérés de la cataracte, lorsqu'un des étudiants crut apercevoir des mouvements fibrillaires du côté de la région précordiale. Surpris, il applique aussitôt l'oreille et constate, avec étonnement, que le cœur battait encore. Chacun des étudiants, à tour de rôle, applique l'oreille, et tous reconnaissent la persistance des battements cardiaques. La stupeur se peint sur le visage des témoins, ils se consultent, hésitent et, dans leur trouble, ne savent quelle dècision prendre. Avant de se déterminer, ils auscultent une dernière fois, ils trouvent alors que le cœur s'était arrêté : les battements avaient complètement cessé. Ce fait s'est passé il y a environ vingt ans. Il nous a été certifié authentique par un des témoins, aujourd'hui médecin.

Le professeur Goupil rapportait, dans ses cours, qu'étant élève, il reçut un jour l'ordre de faire une autopsie à un moment très rapproché de la mort ; le péricarde ouvert, il saisit le cœur, quand il crut sentir cet organe se contracter ; la brusque section d'un gros vaisseau mit un terme au doute cruel qui s'éleva dans l'esprit du jeune médecin.

Le même fait, d'après Tourdes, aurait été constaté dans un cas de choléra.

« Un nouveau-né est retiré de la rivière d'Ill avec le placenta et le cordon intact ; un médecin procède presque aussitôt à l'autopsie ; un

(1) V. le n° du 1er mars.

témoin oculaire, digne de foi, nous a affirmé que, le péricarde ouvert, il avait encore vu le cœur battre. » (TOURDES) (1).

Les deux faits qui suivent ont été observés par des médecins, et nous devons les admettre comme absolument certains dans tous leurs détails. C'est ainsi que les considère le professeur Brouardel à qui nous les empruntons : « Ces deux faits, dit-il, ne permettent aucun doute. »

Le premier est cité dans la thèse de Parrot. Il s'agit d'un condamné qui fut pendu à Boston, en 1858, et qui fut observé par les docteurs Clarck, Ellis et Schaw. Le supplicié était resté pendu pendant vingt-cinq minutes, et lorsqu'on fit cesser la suspension, il n'y avait plus ni bruit ni impulsion cardiaques, la pupille était dilatée, la mort, en un mot, paraissait ne faire l'objet d'aucun doute aux yeux des médecins. Mais voilà qu'à onze heures trente minutes, c'est-à-dire une heure et demie après le commencement du supplice, un mouvement de pulsation régulier se montre dans la veine sous-clavière droite : « En appliquant l'oreille à la poitrine, on s'assura que cela dépendait bien du cœur et l'on entendit 80 fois par minute un battement seul, régulier et distinct, accompagné d'une impulsion légère. On ouvrit alors le thorax et on mit à nu le cœur, ce qui n'excita aucunement ses mouvements pulsatoires. L'oreillette droite se contractait et se dilatait avec énergie et régularité. A midi, le nombre des pulsations était de 40 par minute ; à une heure quarante-cinq minutes, il y en avait cinq par minute. Les mouvements spontanés cessèrent à deux heures quarante-cinq minutes et l'irritabilité ne disparut qu'à trois heures dix-huit minutes, plus de cinq heures après la pendaison. Bien que le docteur Clarck ne le dise pas, il est infiniment probable que le choc, entendu par l'auscultation avant l'ouverture du thorax, provenait des mouvements de l'oreillette droite et non des ventricules » (2).

Le second fait ressemble au premier, mais il n'y eut pas d'autopsie, puisque le supplicié se réveilla tandis qu'on le transportait à la salle d'autopsie. « Il s'est passé à Perth, il est rapporté par Hofmann (3). Il s'agit encore d'un criminel condamné à la pendaison ; il portait autour du cou des ganglions qui neutralisaient en partie la constriction du nœud coulant qui l'enserrait. Quoi qu'il en soit, cet individu resta pendu pendant vingt minutes, un médecin constata la mort et le corps du supplicié fut transporté au galop dans un fourgon à la salle d'autopsie ; la distance du lieu du supplice à cette salle est assez longue. Quand le fourgon arriva, les médecins qui attendaient un cadavre, furent fort surpris de voir se dresser devant eux un individu qui les regardait avec des yeux effarés : le pendu était revenu à la vie. On télégraphia au ministère de la justice pour savoir ce qu'il fallait faire, et le ministère répondit de surseoir et d'attendre. Il ne fallut pas attendre trop longtemps, car trois ou quatre heures après, le pendu mourait d'une congestion pulmonaire due évidemment aux suites de la pendaison » (4).

« Dans ces deux cas, conclut le professeur BROUARDEL, l'erreur a été

---

(1) TOURDES, *loc. cit.*, p. 614.

(2) PARROT, *De la mort apparente* ; thèse d'agrégation, Paris, 1860.

(3) HOFMANN, *Nouveaux éléments de médecine légale*, avec introduction et commentaires par BROUARDEL ; Paris, 1880.

(4) BROUARDEL, *La mort et la mort subite* ; Paris, 1895, p. 26.

un fait médical, et il est impossible de douter qu'une erreur ait été commise précisément parce qu'elle est accompagnée d'observations médicales. »

Le fait suivant est raconté par le chirurgien de brigade W. CURRAN et cité par les auteurs anglais William TEBB et VOLLUM (1).

Le 1er février 1861, on apporta de l'hôpital civil à la Faculté de Médecine de Calcutta, pour en faire l'autopsie, le corps d'un Indien paraissant âgé de 25 ans environ. Le transfert à l'amphithéâtre eut lieu à 6 heures du matin, et vers les 7 heures on lui fit une injection d'une solution arsénicale dans les artères. A 11 heures, le prosecteur ouvrit le thorax et l'abdomen, afin de disséquer le nerf sympathique. A midi, M. Macnamora vit distinctement le cœur battre; il y avait un mouvement vermiculaire régulier de l'oreillette et du ventricule droits. Le péricarde était ouvert, le cœur mis à nu et dans sa position naturelle à gauche. L'action du cœur, quoique régulière, était très faible et lente. L'oreillette gauche fonctionnait aussi, mais le ventricule gauche était contracté et rigide, et paraissait immobile. Ces contractions spontanées se continuèrent jusqu'à 12 h. 45 m., et même, après cette heure, le côté droit de cet organe se contractait sous l'influence d'un stimulant, tel que la pointe d'un scalpel, etc., et cela pendant un quart d'heure encore.

Ces mouvements du cœur constatés à l'amphithéâtre ne prouvent pas, d'une façon absolue, ainsi que le fait remarquer Tourdes, que l'on ait fait l'autopsie de personnes vivantes. LEGALLOIS dit : « Qu'importe que le cœur conserve son irritabilité plus ou moins longtemps qu'un autre organe ; lorsqu'il est certain que fort longtemps avant qu'il l'ait perdue, et lors même que ses battements sont encore assez réguliers, il ne peut déjà plus entretenir la circulation et que, quand il est parvenu à ce degré de faiblesse, la mort est irrévocable ». D'où l'auteur conclut « qu'il s'en faut bien que le dernier terme de la vie s'étende jusqu'à l'abolition de l'irritabilité du muscle cardiaque ». Le cœur, en effet, en dehors de l'irritabilité spéciale à tout tissu musculaire, porte en lui-même une autre raison de son activité. Il possède dans les petits centres nerveux qui lui sont particuliers, dans les ganglions que renferment ses parois, le principe d'une vie propre et indépendante dans une certaine mesure ; c'est pourquoi il se contracte chez l'embryon, alors qu'il n'existe pas encore de système nerveux central; de même que chez l'adulte, arraché de la poitrine et coupé en morceaux, il bat en chacun de ceux-ci, comme il bat dans la poitrine des guillotinés pendant de longues heures après la décollation.

e) *Cas authentiques de mort apparente : retour spontané à la vie dans l'amphithéâtre de dissection.* — On croit rêver en lisant certaines observations, tellement elles paraissent étranges. On ne peut pourtant, quelque macabres qu'elles soient, s'empêcher de leur accorder quelque crédit, quand on constate qu'elles sont rapportées par des médecins d'un grand renom scientifique, d'une parfaite bonne foi, alors surtout que ceux-ci affirment avoir assisté eux-mêmes au tragique événement et l'avoir observé avec le plus grand soin.

Trois illustres médecins de Paris, GUERSANT père, ROYER et CORBY, avaient été appelés en consultation pour se prononcer sur la réalité de

(1) In *Premature Burial* ; London, 1896, p. 236.

la mort d'une certaine dame P... qui s'était empoisonnée avec de la morphine. Ils déclarent la mort réelle. JOSAT, lui-même, qui était le médecin traitant, toujours si réservé en pareille circonstance, partageait le sentiment de ses confrères et avait déclaré que la certitude de la mort ne faisait pas l'objet d'un doute. Quelques heures après, néanmoins, la dame P... revenait spontanément à la vie. Le fait est absolument authentique. « Il a été observé par nous-même, écrit le docteur Josat, et nous l'avons entouré de tous les détails propres à satisfaire les plus incrédules (1). »

Mgr GLYCAS, évêque métropolitain orthodoxe de Méthymne, après avoir été déclaré mort par le médecin qui le traitait, revint spontanément à la vie au milieu des prêtres et des fidèles qui priaient à ses côtés. Le fait nous a été confirmé par le médecin lui-même qui commit l'erreur, le docteur KARANDJIDÈS (20 mars 1902). Ce même confrère a signalé à notre attention le cas observé par M. K. BOUSSAKIS, professeur de physiologie à la Faculté de médecine d'Athènes. Ce professeur a été le témoin oculaire du fait, « accompagné d'autres docteurs, » nous dit-il. Le voici, tel qu'il le rapporte dans son *Manuel de Physiologie* et d'après la traduction qui nous en a été donnée par le docteur Karandjidès : « En 1851, à Athènes, avec d'autres docteurs, j'ai été témoin oculaire du rappel spontané à la vie d'un mort pendant qu'on procédait solennellement à ses funérailles » (2).

Une jeune fille de quinze ans mourut à l'hôpital de Vienne (Autriche) à la suite d'attaques convulsives. Les professeurs FRANCK, SCHOFFER et PFENDELER, après un long et minutieux examen, affirment que la mort est certaine : 28 heures après, au moment même où l'on se disposait à l'enterrer, la jeune fille reprenait ses sens (3).

Un malade du service de Trousseau (Hôtel-Dieu, salle Saint-Bernard) est déclaré mort ; sa pancarte, signée de l'interne, portait : décès constaté. L'idée vint au docteur PIGEAUX de plonger le corps dans un bain froid ; survient Trousseau, qui lui aspergea fortement la figure avec de l'eau froide. Bientôt le prétendu mort s'écriait : « Mon Dieu, que c'est froid » (4) !

Il semblerait pourtant que, dans les hôpitaux, la vérification des décès dût offrir sinon une garantie absolue, au moins une garantie plus sérieuse que partout ailleurs. Les cadavres, le plus souvent, partent rapidement, destinés à l'amphithéâtre, et ils devraient être l'objet d'un examen plus attentif ; d'autre part, le mode de recrutement des médecins dans les hôpitaux est un sûr garant de leur science ; un médecin est, d'ailleurs, constamment de garde pour assurer le service : autant de causes qui devraient écarter toute possibilité d'erreur dans les hôpitaux.

Or, Tourdes, le savant professeur de la Faculté de Strasbourg, dans son article sur la *Mort*, inséré dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, a écrit cette phrase : « C'est dans les hôpitaux que l'on a recueilli les plus nombreux exemples de ces délaissements et ensevelissements précipités ; » et le professeur Brouardel, de son côté, en

(1) JOSAT, *De la mort et de ses caractères* ; Paris, 1854, pp. 144 et 317.
(2) K. BOUSSAKIS, *Manuel de Physiologie* ; Athènes, 1889, p. 430.
(3) PFENDELER (de Vienne), *Quelques observations pour servir à l'histoire de la léthargie* ; Paris, 1853.
(4) In *Gazette médicale de Paris*, tome III, n° 15 ; 5 avril 1832.

parlant de la nécessité du diagnostic de la mort, constate « qu'on n'a pas l'habitude de faire ce diagnostic et qu'on n'apprend pas à le faire dans les hôpitaux ».

Il résulte de l'enquête que nous avons faite dans tous les hôpitaux en France et dans les principaux hôpitaux étrangers, qu'il n'y a dans les hôpitaux aucune vérification médicale des décès. Il y a bien des règlements qui attribuent aux seuls médecins la mission de constater les décès, mais, en pratique, la mort est déclarée réelle sur la simple affirmation d'un infirmier, et tout hospitalisé ainsi reconnu trépassé est immédiatement traité comme tel (1).

Une jeune fille déclarée morte est transportée à l'amphithéâtre de la Salpêtrière pour y être disséquée et servir de sujet aux leçons de l'illustre chirurgien Louis ; durant la nuit elle revint à la vie et elle mourut faute de soins. « Je me rappelle ici, écrit Louis, les sentiments d'horreur et de compassion dont je fus agité dans cet instant : je doute qu'il y ait un spectacle plus triste et plus touchant que celui-là. Je l'ai vu moi-même, et ce fait seul devrait être suffisant pour autoriser le projet d'un règlement contre la précipitation des enterrements (2) »

On apporta un jour à Antoine Portal un enfant né asphyxié. Le petit cadavre était déjà depuis quelque temps dans son amphithéâtre, lorsqu'il se mit en devoir d'en faire la dissection, mais, au moment d'opérer, il eut l'heureuse idée de lui souffler pendant quelque temps de l'air dans les bronches ; au bout de deux à trois minutes l'enfant était ressuscité ; un semblable fait a été observé par un anatomiste de Lyon, qui le communiqua au baron Portal. Depaul parle de ce fait : il le tenait de Portal lui-même (3).

Bouchaud, par trois fois, a trouvé vivants à l'amphithéâtre des enfants que l'on se disposait à autopsier et qu'une inanition prolongée avait mis en état de mort apparente (4).

« Un soldat indigène du 7e régiment de cavalerie, en 1878, portant des dépêches à Nowshera, fut précipité à bas de son cheval et tomba sur la tête contre une pierre pointue de la route ; il roula sur le dos et fut trouvé dans cette position quelque six ou sept heures après. On le transporta à la salle des morts de l'hôpital européen, les membres en état de flaccidité complète. Il y avait très peu d'hémorragie, et la pierre était encore enfoncée dans l'os frontal. On ne put percevoir ni battements du cœur ni murmures respiratoires. Les membres étaient complètement rigides, et on voyait distinctement une grande quantité de taches de décomposition (5). On n'aurait pu persuader à personne que cet homme était vivant ; les chirurgiens-majors Hunter, Gibson et Buggs, ainsi que le pharmacien S. Pollock et l'aide-chirurgien J. Lewis, ainsi que moi-même, étions tous persuadés qu'il était réellement mort. Comme, dans l'armée, on est extrêmement méticuleux en ce qui concerne la cause d'une mort, le chirurgien-major Hunter enlevait la pierre et sortait des fragments de l'os frontal (préalablement à

(1) Icard, *De la vérification des décès dans les hôpitaux : résultats de notre enquête en France et à l'étranger*, in *Archives générales de médecine*, 1905, p. 406-424 et p. 480-498.

(2) Louis, *Lettre deuxième sur la certitude des signes de la mort*. Paris, 1752.

(3) Depaul, in *Dict. des scienc. médicales*, tome LXV, 2e partie, p. 588.

(4) Bouchaud, *De la mort par inanition et études expérimentales sur la nutrition chez les nouveau-nés* ; Paris, 1864.

(5) Cette rigidité était de la contraction musculaire ; et les taches de décomposition n'étaient probablement que des taches ecchymotiques.

la délivrance d'un certificat de décès), lorsque, à notre grande surprise, le cadavre ferma les yeux, qui étaient ouverts au moment où le corps fut apporté, et il y eut une légère hémorragie séreuse. En voyant cela, on se décida à faire l'opération du trépan, sans cependant se servir de chloroforme, et on enleva encore d'autres fragments d'os ainsi qu'un gros caillot de sang qui pressait sur le cerveau, et comme le soldat tressaillit plusieurs fois au cours de cette opération, on lui ingurgita un cordial et on le transporta à l'hôpital de son régiment, d'où il sortit six mois et demi après complètement guéri. Plus tard, il fit même les campagnes d'Egypte et de l'Afghanistan (1).

Dans de nombreuses villes d'Allemagne il existe des *obitoires*, c'est-à-dire des salles de dépôt où l'on garde les morts jusqu'à l'apparition du signe évident de la putréfaction. Il paraîtrait, d'après certains auteurs, « qu'on n'a jamais eu à enregistrer dans ces asiles de la mort de ces résurrections dont on aime à effrayer l'imagination populaire », et ils tirent de ce fait un argument, qu'ils croient sans réplique, contre la réalité du danger de la mort apparente. Mais ces auteurs, qui reprochent aux autres d'être si crédules, lorsqu'on leur cite une observation de mort apparente, ne sont-ils pas eux-mêmes trop crédules lorsqu'ils affirment, sur la foi d'autrui, que, dans les obitoires d'Allemagne, on n'a jamais eu à constater des cas de mort apparente ? Personnellement, nous n'avons fait qu'une enquête très succincte dans ce dernier pays, et nous avons pu néanmoins nous procurer l'observation d'un cas de résurrection survenue dans une obitoire, observation que nous pouvons donner comme authentique, puisque, ainsi que dans les cas cités plus haut, les registres de l'état civil en portent la mention officielle. Au reste, voici la lettre que nous a écrite à ce sujet, à la date du 4 novembre 1903, le bourgmestre de Ludwigshaffen-sur-Rhin, la ville de Bavière où le fait a été observé :

« En réponse à votre honorée, je m'empresse de vous dire que, le 13 juin 1903, on a porté, en effet, vers six heures du soir, au dépôt mortuaire de notre ville, un enfant de quatre jours qui, une heure après son transport au dépôt, donnait des signes de vie. Voici comment le fait s'était produit. Une ouvrière de fabrique allait chercher dans le courant de l'après-midi un médecin, pour lui annoncer la mort de son enfant qui avait eu lieu à neuf heures du matin. *Le médecin examina l'enfant, trouva tous les signes de la mort,* et, par conséquent, fit transporter le cadavre au dépôt. Après son retour à la vie, l'enfant fut rendu à sa mère, au domicile de laquelle on le rapporta, mais il mourut le même soir, à dix heures. »

Ainsi, voilà un enfant, présentant à l'examen du médecin tous les signes de la mort, qui se réveille spontanément au dépôt mortuaire, après dix heures d'un état de mort apparente, et qui vit encore trois heures avant de mourir réellement et définitivement !

Mais il est inutile de discourir plus longtemps, et le fait par lequel nous allons terminer, à lui seul, prouve que, de nos jours, le danger d'être transporté vivant sur la table d'autopsie n'est pas absolument chimérique, alors même que la réalité de la mort aurait été attestée par un maître éminent.

---

(1) Cette observation a été communiquée par le docteur Chew à William Tebb et Vollum, qui la citent dans leur ouvrage : *Premature burial* ; London, 1896, pp. 90 et 91.



Le grand dépôt mortuaire de Munich.

« Une de ces erreurs a été commise assez récemment (1880) par un professeur de médecine légale. Il s'agissait d'un homme de 26 ans pendu par autorité de justice. A deux reprises, le docteur SIKOR l'examina et déclara chaque fois que la mort était réelle. Le corps fut donc détaché de la potence et transporté dans un fourgon à l'hôpital où il devait être autopsié. Là, on constata que le supplicié exécutait des mouvements respiratoires et râlait, la bouche couverte d'écume ; bientôt après, on pouvait percevoir les pulsations radiales. Le supplicié vécut vingt-deux heures après avoir été dépendu, mais il ne reprit connaissance qu'imparfaitement et encore au dernier moment. »

« En ma qualité de professeur de médecine légale, dit Sikor, j'enseigne plusieurs fois par an à mes auditeurs que le médecin ne saurait mettre trop de soin à constater la mort des pendus, des noyés, des nouveau-nés, et, pour prix de ma prévoyance et de mon zèle, c'est à moi qu'il arrive une aussi poignante aventure » (1).

Ce n'est donc pas sans motif que les auteurs des *Manuels d'autopsie* recommandent tous de s'assurer de la réalité de la mort avant de commencer toute dissection. Certes, le conseil est bon, mais est-ce bien à l'amphithéâtre, alors que le corps depuis 24 heures repose nu sur la dalle froide, qu'il faut rechercher s'il n'existe pas de signe de vie, et n'est-ce pas plutôt dans la salle même de l'hôpital, avant de disposer du corps, qu'il faut rechercher la preuve de la réalité de la mort ?

f) *Comment il faut constater les décès dans les hôpitaux et nécessité d'un diagnostic précoce de la mort permettant la pratique hâtive des autopsies.* — La loi et les pouvoirs publics ont tout prévu pour écarter de celui qui meurt au sein de sa famille le danger de la mort apparente : les mesures prescrites sont empreintes d'une telle prudence et d'une telle sagesse qu'on est sûr de trouver dans leur rigoureuse application une garantie complète contre le péril des inhumations précipitées. Les pouvoirs publics, interprètes officiels et fidèles de la loi, exigent que « l'on ne rende le corps à la terre qu'après la certitude absolument acquise de la mort », et n'ont voulu confier le soin de la vérification des décès « qu'à des médecins d'élite choisis dans les rangs les plus élevés de l'art médical ».

Les hôpitaux sont soustraits à la visite des médecins vérificateurs des décès, parce que, disent les circulaires ministérielles, « la constatation de la certitude de la mort trouve toutes les garanties de sûreté désirables dans la haute compétence des sommités médicales des hôpitaux ». Or, la haute compétence des sommités médicales sur lesquelles se reposent les pouvoirs publics n'est qu'un vain mot ; les médecins n'interviennent jamais dans la constatation des décès dans les hôpitaux, et il suffit de l'affirmation d'un simple infirmier pour qu'un malade soit déclaré mort et traité immédiatement comme tel.

Nous donnerons, comme dernière preuve de ce que nous avons avancé, la récente circulaire (mars 1907) du Directeur de l'Assistance publique aux directeurs des hôpitaux et hospices : « Il m'a été signalé, écrit M. MESUREUR, que, dans la plupart des établissements hospitaliers, les corps des administrés décédés seraient transportés dans la salle

(1) SIKOR, *Die misslungene justification in Nabb* (Wiener med. Blätter, 1880), cité par VIBERT in *Précis de médecine légale* ; Paris, 1908, p. 61.

des morts sur les seules instructions de la surveillante de service, sans qu'aucune personne compétente, chef de service ou interne en médecine, ait été appelée à constater le décès. »

Nous avons fait ailleurs la preuve de la négligence inqualifiable, de l'incurie absolue qui règnent dans les hôpitaux touchant la vérification des décès et le respect que l'on doit à la mort ; nous estimons que notre démonstration a été suffisamment complète, et, après les détails que nous avons donnés, après les faits que nous avons cités, aucun lecteur ne pourra douter encore de l'urgente nécessité, pour les Commissions hospitalières, d'intervenir sans plus tarder et de faire cesser un état de choses qui, aux yeux des moins philanthropes, constitue un véritable crime de lèse-humanité.

Le pauvre est chez lui à l'hôpital, et les soins qu'il y reçoit ne sont point gratuits. L'hôpital les lui fait largement payer en exigeant de lui la rémunération la plus onéreuse : le pauvre acquiert le droit d'asile à l'hôpital par l'entier abandon qu'il est obligé de faire de sa personne à la science avant et après sa mort. Il doit donc se trouver à l'hôpital comme au sein de sa famille, et l'administration doit s'acquitter vis-à-vis de lui de tous les devoirs dont la loi fait une obligation à la famille lorsqu'elle perd un des siens. Elle doit exiger la preuve de la réalité de la mort et ne permettre aucune investigation sanglante sur aucun corps, avant qu'on ait acquis la conviction que la mort persiste sans aucun espoir de rappel à la vie. Les soins dont elle doit entourer le corps des décédés jusqu'au moment de la preuve évidente de la réalité de la mort, doivent témoigner de sa sollicitude pour la vie d'autrui. Or, tout le souci de l'administration hospitalière est de mettre sa responsabilité à couvert sous la signature du médecin qu'elle a délégué à la constatation du décès. Elle sait pourtant que le médecin ne fait aucune vérification, et que, répréhensible à son tour, il signe aussi de confiance, s'en rapportant lui-même à la parole des employés de service.

Une lourde responsabilité pèse sur les administrations hospitalières, et aucune raison ne saurait les justifier de la coupable négligence dont elles font preuve en pareille circonstance ; elles sont, du reste, condamnées par les précautions mêmes qui ont été prises dans quelques rares hôpitaux pour écarter le danger de la mort apparente. Ce danger ne saurait être nié : les faits sur lesquels nous nous sommes appuyé sont de nature à convaincre les plus sceptiques et les plus endurcis dans leur indifférence. Un règlement sérieux s'impose qui donne toutes les garanties et ne permette pas de disposer de la dépouille d'un hospitalisé avant d'avoir acquis la preuve infaillible et absolue de la réalité de sa mort.

Mais il ne suffit pas que la certitude de la mort ne laisse aucun doute, il faut encore que cette certitude soit acquise d'une façon, sinon immédiate, du moins aussi précoce que possible. Le délai légal de vingt-quatre heures à garder avant l'autopsie va à l'encontre des intérêts capitaux de la science médicale. Celle-ci exige des autopsies moins tardives. Les recherches de la physiologie cadavérique, celles non moins importantes de l'anatomie pathologique, et toutes celles qui ont trait à la bactériologie, à la chimie biologique, à l'histologie, exigent des cadavres que l'on puisse observer le plus tôt possible après la mort. Le cadavre est le siège de changements perpétuels, de métamorphoses de chaque instant ; il est à l'heure actuelle ce qu'il n'était

pas quelques heures auparavant. Plus nous nous rapprocherons du moment que nous appelons la mort, plus nous nous trouverons dans des conditions favorables pour étudier et saisir les forces que nous appelons la vie. Pour être vraiment scientifique et donner tout son enseignement, l'autopsie devrait être faite dans des conditions telles qu'aucune modification n'ait eu le temps de se produire dans le cadavre à partir du moment de la mort, si bien que les lésions constatées seraient exactement et uniquement celles existant au moment même où la vie a cessé. Ceci évidemment est un *desideratum* qui ne sera jamais réalisé, mais il est permis de s'en rapprocher et de lui donner quelque satisfaction en devançant autant que possible l'heure de l'autopsie.

Nous estimons que l'autopsie doit être autorisée dès que le diagnostic de la mort a été porté en toute certitude. Il est donc indispensable que le diagnostic soit précoce, et on ne saurait attendre, ainsi que le veulent certains auteurs, la manifestation du signe évident de la putréfaction. Le procédé de la *réaction sulfhydrique* lui-même, bien qu'excellent lorsqu'il est appliqué dans la famille, est d'une application peu pratique dans les hôpitaux : le signe qu'il fournit, quoique infaillible et relativement précoce, est encore trop éloigné pour permettre la pratique hâtive des autopsies (1).

C'est dans l'arrêt complet et prolongé de la circulation du sang qu'il faut chercher la base du diagnostic exigé en la circonstance. Or, il existe un moyen aussi simple que sûr de constater l'arrêt définitif de la circulation du sang : *ce moyen consiste dans une injection intra-veineuse de fluoresceine.*

Tout supposé décédé sur qui l'épreuve de la fluoresceine aura été négative. pourra être autopsié dès la deuxième heure, et cela avec autant de sécurité que si le cadavre présentait le signe de la putréfaction. Cette conclusion de notre travail est celle de tous les auteurs qui se sont plus spécialement occupés de l'intéressante question de l'autopsie hâtive. Nous la trouvons dans la récente thèse du docteur E. Peissonnier (2), inspirée par le professeur Sabrazès (de Bordeaux). L'auteur, après avoir expérimenté le procédé, termine ainsi :

« A l'heure actuelle, on peut dire que le signe d'Icard est le plus précis des signes de la mort, celui qui permet de la déceler d'une façon très précise, sans crainte d'erreur ; le résultat négatif de son application confère au médecin la certitude de la mort. Appliquée systématiquement à tous les cas de décès dans les hôpitaux, l'épreuve d'Icard donnerait toutes les garanties désirables ; il est impossible de laisser échapper un cas de survie .. Il serait donc légitime et utile que l'autopsie fût permise dès que la réalité de la mort est reconnue. Un délai de deux heures après l'injection intra-veineuse de fluoresceine est suffisant pour autoriser moralement le médecin à faire l'autopsie ; il devrait l'être *légalement* ».

Bien plus, l'application généralisée du procédé de la fluoresceine, en faisant cesser toute crainte de mort apparente, rassurerait les

---

(1) Anguero de Sojo, *Las bases de la reacion de Icard*, in *El criterio catolico en las ciencias medicas ;* Barcelona, 1907, n° 120, et 1908, nos 121-122-123. — Ulbaloo Drummond, *Reaccao sulphydrico de Icard ;* thèse de la Faculté de Bahia, décembre 1907.

(2) E. Peissonnier, *Contributions à l'étude des signes de la mort et de leur application à la pratique de l'autopsie médicale.* Thèse de Bordeaux, 1907.

familles, les rendrait moins hostiles à l'autopsie et diminuerait d'autant la fréquence des oppositions.

Il convient donc de modifier et de compléter dans ce sens les règlements administratifs des hôpitaux et hospices et d'exiger l'application rigoureuse d'un règlement qui, en permettant d'établir le diagnostic précoce de la mort réelle, ferait enfin cesser, pour le plus grand bien de la société, tout antagonisme entre les droits de l'humanité et les intérêts de la science.

L'habitude d'établir sérieusement le diagnostic de la mort, habitude contractée dès l'hôpital, aurait encore pour l'étudiant l'insigne avantage de l'initier à sa future mission de vérificateur des décès, et de le former à la pratique d'un devoir qu'on a le tort de ne pas lui apprendre et vis-à-vis duquel les médecins professent la plus complète indifférence.

Notes historiques sur la crémation.

Le crématoire de Genève, dont la construction n'est pas encore, croyons-nous, complètement terminée, sera au premier rang des institutions de ce genre. C'est, au dire de M. B. Reber, fondateur et président d'honneur de la Société de Crémation de la capitale suisse, un des plus beaux monuments qu'on puisse rêver, dont l'aménagement intérieur et les installations éminemment pratiques ne laisseront rien à désirer.

La crémation ne remonte pas en France au delà du XVIII[e] siècle, ou, plus exactement, elle ne date guère que de la fin de l'avant-dernier siècle. Les détails qui suivent, et que nous empruntons au Bulletin VIII de la *Société de crémation de Genève*, méritent d'autant plus d'être rapportés que l'on est généralement sobre de renseignements, dans notre littérature nationale, sur cette question dont tant de personnes se préoccupent.

Le 11 novembre 1797, une proposition de brûler les corps fut présentée, en France, au Conseil des Cinq-Cents. Un peu plus tard (24 novembre 1799), Cambry, administrateur de la Seine, proposa la crémation et l'érection d'un grand columbarium pour les urnes cinéraires. L'Institut de France, lui aussi, s'occupait alors très activement de la question. Il proposa un prix de 1.500 francs pour l'étude scientifique de la question. Il n'y eut pas moins de quarante mémoires présentés, préconisant tous la crémation facultative. Mais pendant le Consulat, le mouvement naissant se calma un peu, et après le Concordat (1801), la question des sépultures s'étant trouvée définitivement réglée par un décret (12 juin 1804), il ne fut plus question de la crémation.

Il est certainement fâcheux que les quarante mémoires, tous favorables à la crémation, présentés à l'Institut de France, il y a plus d'un siècle, soient restés si complètement inconnus ; ces travaux sont tombés si complètement dans l'oubli que même les auteurs français, s'occupant plus tard de la question de la crémation, ne les citent pas. M. B. Reber nous a révélé un petit livre, imprimé à Paris en 1821, qui traite : « De l'origine de la Crémation ou de l'usage de brûler les corps ; dissertation traduite de l'anglais de M. Jamieson, membre de la Société royale d'Edimbourg, par A. M. H. B. » Comme la traduction est annotée, l'auteur français aurait, s'il en

avait eu connaissance, profité de l'occasion pour dire que, déjà 25 ans avant lui, on s'était occupé, en France, de l'incinération.

C'est dans cet ouvrage que se trouvent deux belles gravures par E VOYSARD, de l'an VII (1795), portant les titres suivants :

1o *Élévation-perspective* d'un monument sépulcral, projeté pour le département de la Seine, avec tous les accessoires propres à la dissolution des chairs et à la vitrification des ossements humains, composé en l'an IV et publié en l'an VII, par Giraud, architecte du Palais de Justice, des Prisons et Maisons d'Arrêt du Département (fig. 1).

2° *Plan et coupe* d'un monument sépulcral, etc. (fig. 2).

Ce sont ces deux gravures que nous reproduisons, grâce à l'aimable obligeance de M. B. REBER, qui a bien voulu nous en communiquer les clichés. En voici la description, d'après notre collaborateur :

La conception de ce monument sépulcral est unique dans son genre, et grandiose à la fois. Les proportions sont simplement gigantesques. Qu'on se figure la construction ronde, — quatre portes monumentales et une double colonnade, composée de plus de 300 colonnes, — construction de près de 300 mètres de diamètre. Chaque colonne a 3 mètres de hauteur, chaque voûte entre deux colonnes, 4 mètres. La pyramide centrale, dont l'intérieur devait servir de laboratoire où les incinérations, dites calcinations, auraient eu lieu, montre une hauteur de 33 mètres. Cette pyramide, élevée sur une haute plate-forme, sur laquelle on arrive par quatre escaliers monumentaux, donnait accès dans l'intérieur par quatre portiques de style antique, surmontés de statues.

Nos réductions des originaux, mesurant 0,54 de largeur sur 0,33 de hauteur, permettront de se faire une idée suffisante des monuments qu'elles représentent, et qui sont sans doute restés à l'état de projets.

L'inhumation chez les Annamites.

Quand on ensevelit des phtisiques ou des hydropiques, chez les Annamites, on doit couper avec un petit couteau les ongles des mains et des pieds du mort, un peu de ses cheveux, faire un paquet du tout, l'envelopper de papier et le lui mettre dans la bouche. Le bonze trace alors une amulette et dit : « Le démon de la phtisie doit s'éloigner au plus vite et délivrer le monde de sa présence. »

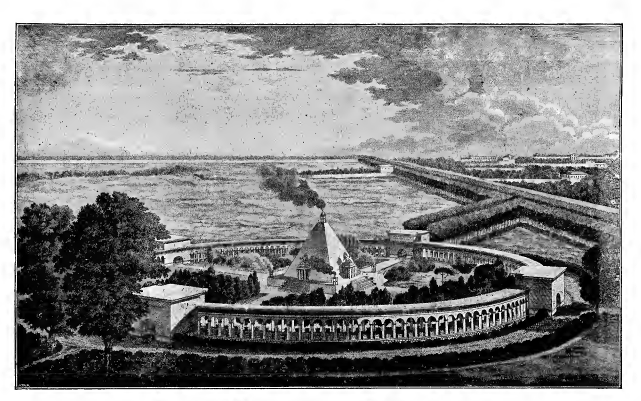
Au moment de l'enterrement, on détruit tous les objets qui ont appartenu au malade ; puis on fabrique, en bois de pin, un petit cercueil, dans lequel on met un paquet de douze lingots de papier d'argent, une feuille de bananier que l'on a découpée en figure d'homme et à qui l'on coupe la tête.

On brûle, sous ce cercueil, du bois de cinq couleurs, on trace dessus des signes en forme de paragraphe et des *tôc*, et on enterre le tout avec le mort.

On place ensuite le cercueil hors des rayons de la lune et on trace aux quatre angles la figure des neuf dragons.

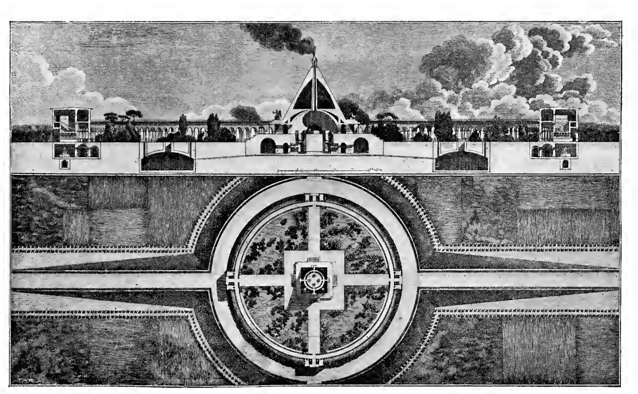
Au moment de l'inhumation, on dessine une amulette sur un papier que l'on brûle en disant : « Ce bùa va suivre l'âme et lui servir de bouclier contre les diables. »

An. D.



PROJET DE MONUMENT SÉPULCRAL POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE, AN IV.

(Fig. 1.)



PROJET DE MONUMENT SÉPULCRAL POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE. — PLAN ET COUPE.

(Fig. 2.)

Échos de la " Chronique "

L'aventure de Venise.

Il y avait longtemps qu'on ne nous avait entretenus de George Sand, et de son état d'âme (!), quand elle fit subir à Musset le sort de Ménélas. Quel besoin est-il donc de recourir aux psychologues pour expliquer une aussi banale aventure ?

En quelques lignes, voici l'histoire.

Un poète qui est venu visiter Venise, en compagnie de sa maîtresse, tombe, vulgairement, malade à l'hôtel. Un médecin est appelé : à sa vue la jeune personne reçoit le coup de foudre et, ne s'embarrassant d'aucune des délicatesses que commandait la situation, elle s'offre à qui paraît ignorer ses dons de séduction.

Car le plus surpris des trois fut ce bon Dr Pagello, qui, tombé par hasard, comme on l'a justement dit, « dans ce ménage de gratte-papiers transcendants », et n'ayant pas sollicité l'honneur que lui faisait celle qui se donnait à lui, s'est vu immortalisé (et ridiculisé) bien à son corps défendant.

Si quelqu'un ici ne mérite

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité,

c'est bien le brave Pagello, qui ne semble avoir compris goutte, du reste, à toute cette histoire, ou plutôt à toutes ces histoires, auxquelles il n'attacha jamais plus d'importance qu'à ses mille et une bonnes fortunes (1). Et cette heureuse philosophie lui a permis de devenir plus que nonagénaire. De tous ces fous ne fut-il pas le plus sage ?

Le cas George Sand.

« George Sand est une de ces vieilles ingénues qui ne veulent jamais quitter les planches, » a dit un jour, dans une de ses amères boutades, le cruel mais précis Baudelaire. Durant plusieurs semaines elle a tenu l'affiche. Après ses amours avec Musset, on nous parla de ses amours avec Chopin, avec Michel de Bourges, avec... mais quel interminable papyrus devrions-nous dérouler, si nous poursuivions cette amoureuse litanie !

Avec Chopin, ce ne fut pas une liaison, au sens exclusif du mot ; ce fut plutôt, savourez la définition, qui est de Remy de Gourmont, « une *possession*, où l'incube ne fut pas le frêle musicien ».

Que va-t-on nous parler de *maternité amoureuse !* G. Sand n'a-t-elle pas toujours pris avec ses victimes des airs maternels ? Et cela a t-il empêché Chopin d'être « aspiré, comme un fétu, par le fluide sexuel » ?

On a justement parlé de perversité génésique à propos de G. Sand ; n'y aura-t-il pas un psychiatre pour étudier son « cas », qui relève assurément plus de la psychologie morbide que de la littérature ?

Les crânes de Descartes.

Sept villes se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère ; le crâne de Descartes n'est revendiqué que par deux propriétaires, — et c'est encore un de trop.

(1) Cf. dans le *Cabinet secret de l'histoire*, le chapitre intitulé : « Un roman vécu à trois personnages. »

Il paraîtrait (1) qu'en 1666, lorsque les restes du philosophe furent transportés en France, un officier, d'origine allemande, aurait, dans le trajet du cimetière au bateau, ouvert le cercueil et dérobé le crâne du sujet qu'il contenait. A la mort de l'officier, ledit crâne aurait circulé de main en main, pour arriver finalement à la famille Hägerflycht, qui transmit la relique à l'évêque Olaf Elsius, lequel la donna au Pr J.-H. Retzius, et celui-ci, à son tour, la légua au Musée de l'Académie de Lund.

Ce crâne ou plutôt cette partie de crâne serait actuellement (2) réduite à un pariétal gauche, aux « dents de sutures bien limitées, bien conservées, absolument intactes ; les sutures n'étant oblitérées nulle part. »

Mais voici qu'on met en doute l'authenticité de ce crâne, de cette moitié de crâne : le Pr Frédérics ne veut voir, dans l'objet conservé à Lund, qu'un crâne de jeune homme et non celui d'un homme de 50 à 60 ans (Descartes était âgé de 54 ans, au moment de sa mort). D'autre part, il aurait été vendu aux enchères un crâne dit de Descartes que Berzelius avait envoyé à Cuvier et qui provenait de la collection du professeur Sparmann.

A moins de supposer Descartes bicéphale, il y a un des deux crânes qui ne lui appartient pas.

Cruelle énigme !

La Route d'émeraude.

C'est, vous le savez, le titre de la pièce que Jean Richepin a tirée d'un roman d'Eugène Demolder, qui semble avoir été quelque peu oublié dans la circonstance. Son œuvre est pourtant d'une facture puissante, quoique un peu rude. On en jugera par ce vigoureux croquis, qui rappelle certains tableautins de l'école flamande, où les personnages soulagent les « besoins de nature » sans souci de la galerie.

A l'entrée du village, un rassemblement de rustres. Sous un orme, un dentiste opérait, juché sur des tréteaux. Devant, luisaient des fioles emplies d'huiles aromatiques et de remèdes cristallins, à côté du diplôme agrémenté de cachets de cire. A une poutre pendait un violon, sur lequel l'aide du charlatan — sacripant vêtu de cramoisi — venait de racler une ritournelle. Au-dessus, un singe était assis sur une barre en bois ; d'une main, il jouait avec une pipe, en imitant les gestes d'un fumeur : de l'autre, il s'empoignait frénétiquement, fixant d'un œil lubrique une fillette ; elle s'amusait des drôlatiques ébats qui faisaient saillir, aux cuisses de la bête, une gousse de piment.

Les clients se groupaient autour de l'estrade, quelques-uns avec les joues gonflées, la mine verte. Ils apportaient aux chirurgiens des paniers d'œufs, un poulet, des fromages, du miel, pour qu'il les délivrât de leurs maux. Quatre chicots sanglants gisaient sur les planches ; un malade s'enfuyait à travers champs, hurlant et sautant comme s'il avait la mâchoire arrachée. Un autre trépignait sous les efforts du charlatan, qui finissait par brandir, avec un geste triomphal, une molaire cariée au bout de sa pince (3).

---

(1) Cf. le *Journal de médecine de Paris*, 20 février 1909 (art. du Dr Ménier, de Figeac).
(2) V. la thèse de Bengt Bergvist, *De Cartesio ejusque cranio* (1908).
(3) V. le *Journal*, du 5 août 1899.

Informations de la « Chronique »

Mme Récamier et le peintre David.

Il fut beaucoup parlé de Mme RÉCAMIER dans les parlottes littéraires, et M. Jules LEMAITRE, tout en s'excusant d'effaroucher la pudeur de son aristocratique auditoire, n'en laissa pas moins entendre que la coquetterie exagérée, le « flirt » continu de l'amie — l'éminent académicien osa dire l'amante de Chateaubriand — était peut-être bien dû à... une anomalie physiologique. C'était la confirmation même de la thèse que nous avons naguère soutenue (1).

Ce qui n'a pas été rappelé, c'est que la grande coquette n'enchaîna pas tous les hommes à son char. Il en est un qui ne se laissa pas vaincre par ses charmes, et celui-là fut le peintre DAVID.

David avait commencé le portrait de Mme Récamier, « posé de manière à pouvoir développer tout ce que la nature lui avait accordé de grâces et de séductions ». David peignait lentement, ce qui n'était pas sans impatienter la belle personne qui lui servait de modèle.

Soit espoir de trouver plus de célérité chez un autre artiste, soit qu'elle eût besoin d'un second portrait, Mme Récamier s'adresse à GÉRARD.

Mais Gérard ne veut rien entreprendre sans en référer à son maître, d'autant qu'il sait combien le travail de ce dernier est avancé. David conseille à son élève d'exécuter la commande, mais quand Mme Récamier se présente chez son premier peintre, pour finir le premier portrait :

— « Madame, lui dit-il, les femmes ont des caprices, les artistes en ont parfois aussi ; permettez que je satisfasse le mien ; je garderai votre portrait dans l'état où il se trouve. »

Toutes les prières, toutes les cajoleries de son séduisant modèle ne purent le décider à revenir sur sa décision. L'épouse du célèbre banquier se retira convaincue qu'une basse jalousie empêchait David de léguer à la postérité ses traits enchanteurs.

Il y eut bien un peu de dépit chez le grand peintre, mais la cause principale était bien plus futile en elle-même : elle reposait... sur une paire de lunettes.

A l'époque où David entreprit le portrait de cette femme célèbre, il approchait de la cinquantaine, et sa vue commençait à baisser ; à l'ébauche, cela allait encore, il ne s'agissait que des masses et des grands plans ; mais, pour achever une tête d'une finesse et d'une délicatesse de modelé telle que l'était celle de Mme Récamier, il était indispensable d'y voir clair et très clair, et pour cela, il fallait recourir aux maudites lunettes.

L'artiste craignit de paraître ridicule devant une jolie femme ; il préféra donner prise à la calomnie plutôt que de laisser voir qu'il vieillissait (2).

Tous chemins mènent à l'Opéra.

Comment se dénouera la crise de l'Opéra ? Quel sera le *Messager* de la bonne nouvelle ? Quel heureux *Gailhard* décrochera la timbale ? C'est le secret des Dieux de notre Olympe gouvernemental.

Au temps jadis, on y mettait moins de façons, et le Landernau

(1) Cf. le *Cabinet secret de l'Histoire*, dernière édition.
(2) V. *Mémoires de David*, p. 156-8.

théâtral fut moins en émoi quand il apprit qu'un *médecin* venait d'être nommé directeur de l'Opéra !

« Retournez à la clinique », avaient crié quelques compétiteurs évincés au Dr Véron, qui, loin de se laisser abattre par ces clameurs intéressées, se riait de ces menaces. A l'œuvre, on verra l'artisan, songeait-il *in petto*, et peu après le succès de *Robert le Diable* venait consacrer triomphalement sa maîtrise d'administrateur.

On a souvent conté que c'est à la suite d'une saignée malencontreuse qu'il avait définitivement divorcé avec la médecine. En réalité, le Dr Véron avait fait d'excellentes études, et même, s'il faut l'en croire, il aurait été reçu le premier à l'internat des hôpitaux de Paris. Nous n'avons pas dessein de conter aujourd'hui sa carrière médicale ; nous dirons seulement que, même à l'Opéra, il sut ne pas oublier qu'il avait été et qu'il restait médecin.

Quand il fut nommé directeur, il se demanda comment il allait s'y prendre pour exercer ses délicates fonctions.

« L'anatomie, écrit-il, crée des méthodes, établit des classifications pour l'étude du corps humain ; elle étudie les os (ostéologie), les muscles (myologie), les nerfs (névrologie), les vaisseaux sanguins (angéiologie), les viscères (splanchnologie). Pour administrer l'Opéra, me dis-je, il faut avoir recours à la méthode et aux classifications. J'admis d'abord trois grandes divisions : le service de la scène, le service de la salle et le service de la comptabilité générale, en un mot l'administration (1). »

Il n'oublia pas non plus, les circonstances aidant, que la « science de l'anatomie et de la physiologie peut fournir des renseignements et des conseils utiles à l'art de la danse comme à l'art du chant. L'anatomiste et le physiologiste peuvent, mieux encore que les Vestris et les Taglioni, prononcer sur l'avenir du jarret d'un danseur, ou mieux qu'un Garcia ou qu'un Bordogni, prononcer sur l'avenir du larynx, cet organe de la voix qui est, pour ainsi dire, le jarret du chanteur. »

A un moment où le corps de ballet était sérieusement atteint par une épidémie d'ozène, le Dr Véron avait prodigué ses soins à ses pensionnaires avec un empressement digne de louange. Un bon régime, des amers, des poudres sternutatoires, il avait tout essayé pour enrayer le mal et il y avait, en partie, réussi.

On savait le prendre par son côté faible quand on lui causait médecine, et certains ne s'en faisaient pas faute. Il a conté lui-même à ce propos une anecdote charmante, qui trouvera ici sa place :

Une artiste du corps de ballet, menacée de subir une diminution d'appointements, va trouver le Dr Véron dans son cabinet directorial.

— Comment, Monsieur, lui dit-elle, vous voulez me diminuer, moi qui, il y a quelques années, vous avais choisi pour mon médecin, moi que vous avez soignée !

— Allons, répondit-il avec bonhomie, votre réclamation me touche, et bien que je ne vous aie pas pris d'honoraires, je ne peux traiter comme la première venue une de mes anciennes clientes.

C'est qu'il pouvait les compter, ses clients, surtout ceux qui lui devaient de la reconnaissance. Un d'entre eux, cependant, n'eut qu'à se féliciter d'avoir eu recours à ses soins. Le Dr Véron avait au moins une cure à son actif : il avait sauvé le fils de Langlé, le musicien, le

(1) *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, t. III, éd. in-8, p. 211.

cousin d'Eugène Sue et le neveu du baron Sue, ancien médecin de l'impératrice Joséphine. Hasard étrange, Ferdinand Langlé, qui étudiait alors la médecine, la déserta pour le théâtre : il fit représenter, sur les théâtres de genre, quantité de vaudevilles, plus ou moins gais, pour arriver à finir... entrepreneur de pompes funèbres (1). Un malicieux ne manquerait pas de dire qu'il enterrait ses malades, par dépit de n'avoir pas réussi à les tuer.

Les poisons dans Shakespeare.

Le poison joue un rôle important dans l'œuvre de Shakespeare ; mais où le dramaturge anglais a-t-il puisé ses connaissances toxicologiques ? Quels étaient les toxiques usités de son temps ? C'est à quoi le Dr Cartaz répond, dans la très curieuse étude qu'il vient de publier (2).

Shakespeare a pu être documenté par son gendre d'abord, le Dr John Hall, médecin dont la réputation avait dépassé les limites du comté de Stratford, où il exerçait son art ; mais, aussi, et surtout, par son propre apothicaire, John Nasan et par le savant botaniste Gérard, qui était un de ses commensaux habituels.

Shakespeare se plaisait, du reste, en la société des apothicaires et herboristes, et sa pièce, le *Marchand de Venise*, atteste qu'il s'était familiarisé avec leurs pratiques

Le Dr Bucknill (3), membre du Collège royal, a étudié dans l'œuvre de son compatriote les passages qui reflètent des connaissances médicales ou thérapeutiques, et il est convaincu que le poète anglais avait lu la plupart des ouvrages médicaux anciens ou de son époque.

Plus récemment (4), le Dr Meyer a traité le même sujet et montré l'étendue des connaissances de l'auteur anglais sur toutes ces questions de médecine et de pharmacologie. On conçoit, d'après ces détails, que Shakespeare ait pu avoir sur les narcotiques et les poisons des notions assez précises.

Mais quels étaient au juste ces poisons et de quelles plantes étaient-ils extraits? Le problème ne comporte évidemment que des hypothèses.

Dans quelques circonstances, le poète anglais indique la plante elle-même : dans *Hamlet*, le spectre raconte que son frère vint près de lui avec une fiole de jusquiame (*with juice of cursed hebenon*) et lui versa dans l'oreille la liqueur lépreuse (*leperous distilment*).

Dans *Antoine et Cléopâtre*, la reine demande à boire la mandragore.

Dans *Othello*, Shakespeare parle des effets soporifiques de la mandragore ; mais, dans d'autres circonstances, et ce sont les plus fréquentes, la plante toxique n'est pas mentionnée. Ainsi, dans le *Conte d'hiver*, le poète fait allusion aux poisons lents, qui ne trahiraient pas, comme les poisons rapides, leur action funeste. Ailleurs, il est question de « philtres » empoisonnés, « qui couvent une mort languissante et tuent lentement, mais à coup sûr ».

Dans une scène de *Cymbeline* (sc. 23), il semble qu'il s'agisse de l'arsenic, le toxique minéral alors le plus répandu. Shakespeare a, d'ailleurs, donné de l'action des poisons minéraux une description des plus minutieuses dans le *Roi Jean*.

---

(1) F. Langlé vit encore, paraît-il, et est en passe de devenir centenaire. S'évader de la médecine à temps, cela conserve, semble-t-il.

(2) Cf. la *Revue scientifique*, 13 février 1909.

(3) John-Charles Bucknill, *The medical knowledge of Shakespeare*, in-8, London, 1860.

(4) Arthur-W. Meyer, Some characteristics of the medecine in Shakespeare (*Bull. of Johns Hopkins Hospital*, Baltimore, janvier 1905).

Dans la léthargie provoquée par frère Laurent chez Juliette, on s'est demandé s'il a eu recours à un narcotique connu, tel que la belladone, le pavot, la mandragore ou tout autre ; ou bien à un produit composé. Le Dr Cartaz, qui a serré le problème de près et passé en revue les différentes hypothèses qui se présentent à l'esprit, semble incliner pour la mandragore. Quant à la durée tout à fait anormale assignée par la fantaisie du poète au sommeil de son héroïne, elle doit rentrer dans le domaine de la fiction et ne saurait être expliquée scientifiquement.

Le poison que Roméo va demander à l'apothicaire et qu'il boit dans le caveau funéraire était autrement violent que celui dont a usé Juliette. Etait-ce de l'aconit? Etait-ce une de ces substances complexes comme l'*acqua Toffana* (1), ou le poison des Borgia, dans lequel l'effet de l'alcaloïde végétal était renforcé par les ptomaïnes de la putréfaction (2), rien de probant ne peut être invoqué à cet égard. Il est certain, toutefois, que Shakespeare a manifestement cherché à s'initier à la toxicologie et que, par endroits, on retrouve dans son œuvre les traces de ses connaissances sur la matière et de l'action physiologique de différents poisons sur notre organisme.

Les débuts du Père Duchesne.

Jacques-René Hébert, le futur procureur de la Commune, était encore au collège, quand il se trouva, nous conte son plus récent biographe (3), impliqué dans une affaire de diffamation dont le dénouement décida peut-être du sort de toute sa vie.

A cette époque, une de ces haines féroces, si fréquentes encore aujourd'hui dans nos villes de province, animait l'un contre l'autre un médecin et un garçon apothicaire d'Alençon. Le médecin était au mieux avec la veuve du pharmacien, que convoitait l'élève qui tenait l'officine du défunt mari.

Un jour, les deux rivaux s'invectivent et finissent par en venir aux mains. C'est alors qu'Hébert, dont la maison était voisine, accourt et cherche à s'interposer entre les deux combattants.

Plus tard, le garçon pharmacien vient s'installer dans la rue même où se trouvait la boutique de son ancien patron, et sa rancune, contre son rival plus favorisé que lui, n'étant pas assoupie, se manifesta un beau jour par l'apposition d'affiches manuscrites, que les habitants d'Alençon purent lire à leur réveil et qui offraient « deux couteaux en sautoir, à lames ensanglantées, encadrées à droite et à gauche de ces quatre mots latins : *Olim veneno, nunc cultro*. Au-dessous, cette mention : « Sentence rendue au tribunal d'honneur contre Gilles Fiacre Barrabas Clouet, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. » Suivait le libellé du jugement rendu naguère contre ce dernier et qui n'était qu'un pamphlet des plus virulents à son adresse.

Or, savez-vous à qui était due la rédaction de ce pamphlet ? A Jacques-René Hébert, qui préludait ainsi au rôle qu'il devait, sous la Terreur, si bruyamment jouer.

---

(1) Sur la recette de l'*Aqua Tofana* et du *poison des Borgia*, lire un très attachant article du professeur Jagot, de Poitiers, dans les *Archives médicales d'Angers*, du 2 février 1909.

(2) V. ce que nous en avons dit dans *Poisons et Sortilèges*, par les Drs Cabanès et L. Nass ; 2 vol. in-12.

(3) *Le Père Duchesne ; Hébert et la Commune de Paris* (1792-1794), d'après des publications récentes et des documents inédits, par Paul d'Estrée. Paris, Ambert, 25, rue Lauriston (1909).



JAQUES RÉNE HÉBERT.

Né en 1759 à Alençon Dép. de l'Orne.

Substitut du Proc.r de la Com.e de Paris,

Rédacteur du journal dit le Père Duchêne.

décapité le 4 Germinal l'an 2me.

(Cliché Ambert.)

ÉCHOS DE PARTOUT

Une mère électrique. — Les progrès du féminisme ont eu, dans un ménage de Chicago, des effets inattendus. Marié à une femme-médecin, un ingénieur se voyait à regret obligé, par les absences professionnelles de la doctoresse, de s'occuper lui-même de son fils, âgé de quelques mois. Le père inventa alors un appareil qui, accroché à un commutateur, mettait en mouvement le berceau et faisait marcher en même temps un phonographe, lequel chantait la berceuse favorite de l'héritier.

Non content d'avoir ainsi réduit l'électricité au rôle de nourrice sèche, l'ingénieur a pensé aussi à ses enfants à venir, en faisant construire un appareil électrique qui fait sortir le lait d'un biberon et approche par intervalles un petit récipient dont l'usage, difficile à décrire, se devine aisément. Mais cette dernière invention, si ingénieuse dans le principe, ne laisse pas que de rencontrer encore, dans l'application, quelques difficultés.

(*L'Indépendance belge.*)

Syphilis extra-génitale. — M. le médecin principal Berthier relate le cas d'un sous-officier qui, à la suite d'une brûlure accidentelle de la lèvre par une cigarette allumée, gagne un chancre dur de la lèvre et voit évoluer une syphilis bien caractérisée. Ce jeune homme n'avait pas encouru le moindre contact avec une femme, et il s'en gardait, ayant généralement peur des contaminations vénériennes.

Mais un sous-officier de sa table, signalé par lui comme suspect de syphilis, fut trouvé par le médecin porteur de plaques muqueuses sur les amygdales et d'autres lésions typiques de même provenance. Or, les serviettes, mal distinguées, étaient placées pêle-mêle dans un casier unique, et souvent confondues. Notre malade avait dû se servir de la serviette de son camarade infecté, et s'en essuyer la bouche.

La syphilis extra-génitale n'est pas si exceptionnelle dans les casernes. En trois ans, on en a observé trois cas dans la même collectivité militaire.

(*Archives de médecine et de pharmacie militaire belges.*)

Les progrès de la crémation en Suisse. — Un anonyme vient de léguer la somme de 30,000 francs, pour la création d'un four crématoire à la Chaux-de-Fonds.

Il y a actuellement en Suisse sept fours crématoires en activité, ceux de Zurich, de Bâle, de Genève et de Saint-Gall ; un est en construction : celui de Berne ; huit sont à l'étude, soit à Zurich (un second), à Bienne, à Aaran, à Winterthour, à Lucerne, à Lausanne, à Schaffhouse et à la Chaux-de-Fonds.

L'incinération est gratuite pour les gens de la ville, à Bâle et à Zurich ; elle coûte 80 francs à Genève et 100 francs à Saint-Gall.

(*L'Eclair*, 6 avril.)


Traitement
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient 0 gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Société médico-historique.

La prochaine assemblée de la *Société médico-historique* se tiendra à la Faculté de médecine, salle des Actes, le mardi 16 mars, à 5 h. 1/2, sous la présidence de M. le professeur LANDOUZY, doyen de la Faculté, président de la Société.

ORDRE DU JOUR : *Du concours que peut prêter la médecine à l'histoire*, par le Dr CABANÈS ; *Les Fous dans l'art*, par le Dr Henry MEIGE ; *Les limites de la critique médico-psychologique dans le domaine littéraire*, par M. André MONÉRY.

Association des journalistes médicaux. Assemblée annuelle.

L'*Association des journalistes médicaux français* a tenu le 26 février dernier son assemblée générale annuelle, sous la présidence du professeur MONPROFIT, chirurgien en chef des hôpitaux d'Angers. Après avoir entendu le rapport de son secrétaire général et celui de son trésorier, elle a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus :

Président : le Dr Maurice DE FLEURY ; Vice-présidents : le Dr BARDET, secrétaire général de la Société de thérapeutique de Paris, et le professeur LACASSAGNE, de la Faculté de Lyon. Le Dr CABANÈS a été réélu par acclamation secrétaire général et le Dr RODET, trésorier.

La Maison du médecin.

La première assemblée générale de la *Maison du médecin*, société pour la création et l'organisation d'une maison de retraite pour le corps médical français, aura lieu le dimanche 21 mars, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, à la Faculté de médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine.

La réorganisation des études médicales.

Le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs des différentes Académies une circulaire relative à l'application du décret du 11 janvier 1909. (Voir *Gaz. des hôpit.*, 1909, n° 6, p. 68.) Le ministre rappelle combien l'élaboration de cette réforme fut longuement étudiée ; l'enquête qui fut, au préalable, ouverte auprès de toutes les facultés de médecine; les travaux de la commission de 74 membres où figuraient non seulement des professeurs des facultés et écoles de médecine, mais des membres du Parlement, des savants désignés par leurs travaux, des médecins des hôpitaux, des représentants des principales associations médicales. « Cette Commission, dit M. Doumergue, s'est acquittée de sa tâche avec une conscience et une compétence auxquelles je tiens à rendre hommage. »

Avant de fixer la date à laquelle la réforme sera appliquée, le ministre désire connaître, d'une façon précise, quelles mesures les Facultés comptent prendre pour assurer, dans les meilleures conditions, l'organisation nouvelle. Il les invite à en délibérer et leur demande un avis motivé avant le 1er mai.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Les Hébreux se tatouaient-ils ? — A cette question répond explicitement un texte du *Lévitique*, dont nous devons la connaissance à notre savant et distingué confrère, le Dr Edmond Locard (1). On lit, au chapitre XIX du *Lévitique*, verset 28:

« Vous ne ferez point d'incision sur votre chair en pleurant les morts, et vous ne ferez aucune figure ni aucune marque sur votre corps. Je suis le Seigneur. »

Les Hébreux avaient, en effet, l'habitude étrange de se balafrer en signe de deuil, ce qui explique la première partie du passage cité ; mais la seconde ne semble-t-elle pas faire allusion à l'habitude des tatouages, que les anciens Egyptiens, au rapport d'Hérodote, ont du reste connu ? Reste à savoir quelle était la nature de ce tatouage. Dans une dissertation des plus érudites, le Dr Locard en vient à conclure que le *Thau* fut « le signe symbolique dont les Juifs, malgré la loi, avaient l'habitude de se tatouer le visage à l'époque de la sortie d'Egypte ». Nos collaborateurs ont-ils une opinion différente sur la question?

Les maladies vénériennes étaient-elles à l'état endémique, en Sardaigne, au XVIIIe siècle? — Le Suédois Bjoernstaohl, qui publia la relation de ses nombreux voyages en Europe, signalait dans une lettre du 2 septembre 1773, l'extrême malpropreté des femmes sardes. Il ajoutait : « Les maladies de galanterie sont communes. Une dame dit franchement : « Mon mari est allé à Montpellier pour se faire guérir, et quand il sera revenu, j'irai à mon tour. » H. Duval.

La blessure de Kutusoff. — Le comte de Ségur, dans le récit de sa campagne de Russie, le meilleur de tous ceux que nous ayons lus, et de beaucoup, quoiqu'on ait dit, — nous en avons parcouru de plus de 50 auteurs différents, même de deux comédiennes du théâtre de Moscou qui ont suivi la retraite, — le comte de Ségur nous dit que Kutusoff avait commencé à acquérir sa réputation *à la suite d'une blessure singulière.* Quelle était donc cette blessure ?

Dr Bougon.

Médecins, artistes et sportsmen. — Je lis, dans votre intéressante *Chronique* du 1er janvier, que le Dr Félizet « était, en même temps qu'un épéiste redoutable, un écrivain de race ». J'avais lu son excellent livre sur *l'Epée*, mais j'ignorais que le pseudonyme de Claude La Marche cachait un éminent confrère.

Il y a, dans les arts et les sports, beaucoup de médecins très connus, ignorés du public médical. Vous feriez certainement plaisir à beaucoup de confrères en les faisant connaître, et vous prouveriez ainsi, une fois de plus, qu'un bon médecin peut être aussi un bon artiste ou un bon sportsman.

La liste en serait bien longue ; mais si les intéressés voulaient nous aider à l'établir, ce serait nous faciliter singulièrement la tâche.

Dr Giuli (de Marseille).

---

(1) *Le tatouage chez les Hébreux* (extr. des *Archives d'anthropologie criminelle et de médecine légale*, 15 janvier 1909.)

Réponses

Secrets et recettes d'antan (XIV ; XV, 304, 744). — A propos de l'emploi thérapeutique de la graisse humaine et de la poudre de crâne humain, que signalent, dans un des derniers numéros de la *Chronique médicale*, le Dr Flandrin et le Dr Nelson-Pautier, permettez-moi de vous rappeler que des recettes analogues se trouvent dans les *Remèdes de Mme Fouquet*.

Après avoir conseillé d'employer contre l'épilepsie le « véritable guy de chêne (édition de 1696, à Lyon, chez Jean Certe, t. II, pages 68 et 99), dont elle indique la préparation et le mode d'emploi ; après avoir recommandé la « semence de peoine », le « foye de grenouille », la poudre de ver de terre ou d'une taupe séchée au four, la liqueur qui distille d'une « branche de tillot », la fiente de paon réduite en poudre (« autant qu'il en pourra tenir sur une pièce de quinze sous »), l'ambre blanc, la racine de valériane sauvage, la graine de saponaire, la fleur du muguet sauvage (« c'est une fleur fort petite, quasi toute ronde et blanche, qui sent fort bon et qui vient au printems dans les bois »), la pieuse mère de Mgr l'évêque d'Agde nous transmet les remèdes suivants. Je lui laisse la parole :

I. — « *Poudre merveilleuse contre l'épilepsie ou le haut mal.* — « Prenez une once de crâne d'un homme qui ait été étranglé, calciné « sans feu, de guy de chêne, de cinnabre artificiel et d'ongle d'élan, de « chacun demi-once. Mêlez le tout, et en faites une poudre dont vous « donnerez un demi scrupule aux enfans d'abord après l'accez et aux « plus grands un scrupule.

« Il la faut réitérer ; c'est un remède infaillible. »

II. — « *Autre remède assuré.* — Si c'est un homme ou un garçon, « il faut prendre de l'os du front d'un homme ou d'un garçon qui ait « été pendu. Et si c'est une femme ou fille, qui soit atteinte de ce mal, « il faut prendre un semblable os d'une femme, ou d'une fille, qui « ait été aussi penduë, en râcler le poids d'un écu d'or, la faire pren- « dre dans du vin blanc, ou dans du bouillon le matin à jûn.

« On a vu guérir un grand nombre, tant hommes que femmes, « sans autre remède que cette simple poudre. »

Voici un autre passage de Mme Fouquet (t. II, p. 125), qui se rapporte à votre enquête sur le tabac :

« *Autres receptes pour se préserver de la peste :* un souverain re- « mède, et duquel se servait un charitable ecclésiastique qui visitait « et servait les pestiférés, est de boire tous les matins à jûn un verre « de sa propre urine.

« Un autre assuré préservatif, c'est d'user souvent du tabac à fumée, « et en user à diverses heures du jour. Un célèbre médecin se servait « de ce familier remède dans la visite de ces malades. »

Enfin Mme Fouquet recommandait le lavement à la tête de mouton, contre la « dyssenterie », avant l'auteur du « Secret éprouvé » cité dans la *Chronique* (XIV, 652 ; XV, 746) par M. C. de la Benotte. Je pensais que l'eau de *forge* du « Secret éprouvé », qui motive un juste point d'interrogation de votre correspondant, était tout simplement l'eau d'*orge* où Mme Fouquet (II, p. 145) faisait bouillir sa tête de mouton ; mais je retrouve cette eau de *forge* à la page 65 du tome II, dans une décoction pour les *skirres* de la rate.

Georges Genil-Perrin, 30, *rue Madame, Paris.*

Prêtre-médecin (XIV; XV, 124, 506, 668). — Un *ex-libris* aussi curieux que celui reproduit par la *Chronique médicale*, p. 668, figure dans l'ouvrage de M. P. DE FARCY, *Les Ex-libris manceaux antérieurs au XIXe siècle* (1). Comme la marque du médecin-curé DELARBRE, elle se compose d'une simple étiquette encadrée de petites vignettes (fleurons) typographiques mobiles. Elle porte cette légende : *De la Bibliothèque de Me Jean-Constantin Gendry de Boisgiray, Prêtre, Docteur en Médecine, Chanoine de Craon, & Prieur Commandataire de S. Georges de la Balluë.*

De la Bibliotheque, de Me.
JEAN-CONSTANTIN GENDRY
DE BOISGIRAY, Pretre, Doct.
en Médecine, Chanoine de Craon,
& Prieur Commandataire de S.
Georges de la Balluë.

Cette étiquette, qui fait partie de la collection de M. de Farcy, se trouvait collée sur un livre de médecine : *Francisci Deleboe Sylvii opera medica*, Amsterdam, 1679, in-4°, qui porte aussi cette mention manuscrite : *Constantinus Gendry de* BOISGIRAY, *doctor medicus*, 1719.

Celui-ci exerçait à Craon en 1722 : c'était le père de Jean-Constantin Gendry de Boisgiray, prêtre, docteur en médecine, chanoine de Craon, et prieur commandataire de Saint-Georges-de-la-Ballue, membre dépendant de l'abbaye de la Roë.

Je serais très reconnaissant aux nombreux lecteurs de la *Chronique médicale* qui voudraient me signaler, en vue de mon second volume des *Ex-libris de Médecins*, les *ex-libris* qui ont appartenu à des ecclésiastiques-médecins.

HENRY-ANDRÉ.

L'Apithérapie (XV, 660.) — Je lis, dans le n° du 15 octobre, un article du Dr C., de Cannes, où il est dit qu'un agriculteur du Gard a mis en pratique *tout récemment* le traitement des rhumatismes et de la goutte par des piqûres d'abeilles appliquées vivantes.

Le procédé n'est pas aussi nouveau que l'auteur de l'article paraît le croire ; car, il y a une quinzaine d'années, il fut quelque peu préconisé et appliqué en Allemagne, en même temps que la fameuse cure de citrons. (On absorbait le jus de 4 à 6 douzaines par jour. Le procédé est abandonné ; quant aux résultats, il paraît, en effet, que les malades oubliaient leurs douleurs rhumatismales ; ils ne percevaient plus que celles produites par les piqûres.

F.-E. MARFORT (Genève.)

— C'est du bien *vieux-neuf*. J'ai décrit, *in extenso*, dans la 1re édition de mon ouvrage sur *l'Arthritisme* (Doin, éditeur), la cure du rhumatisme par les piqûres des hyménoptères, d'après les

(1) Paris, H. Daragon, 1908.

travaux du Dr Terc, de Marbourg, remontant à 1880 environ. Notre confrère (qui existe et exerce toujours, je pense) avait consciencieusement traité 173 sujets, par un total de 39.000 piqûres, sans aucun accident, et réussi presque constamment à créer l'immunité rhumatismale pour des atteintes ultérieures de la diathèse. En commentant son travail, je lui conseillais, au point de vue scientifique, l'isolement du venin et son application graduée et méthodique par piqûres hypodermiques ; mais il paraît que la révulsion du dard n'est pas inutile.....

Depuis cette époque, je me suis rendu compte que la méthode de Terc n'était, elle-même, que du vieux-neuf : décrite, en 1861, par M. de Gasparin, dans l'*Industriel français*, sa découverte appartient donc au savant agronome, à moins que... les Grecs de l'Hymette n'aient songé à utiliser déjà, en thérapeutique, le venin des « chastes buveuses de rosée », — ce qui n'est pas impossible.

Dr E. Monin.

— Je viens de lire, dans votre estimable journal, un entrefilet intitulé *Apithérapie*.

Je vous adresse un n° du *Propagateur de l'homœopathie*, où vous verrez ce qu'a produit l'école homœopathiste sur cette question.

Il est vraiment bizarre de constater l'ignorance qui règne sur les questions de thérapeutique médicamenteuse, ou plutôt de Proving-Thérapeutique, c'est-à-dire d'expérimentation sur l'homme sain des médicaments.

Dans ce siècle des sérums, de la radio-activité, de la dissociation de la matière, des rayons X, de l'état colloïdal, de l'électricité fréquemment interrompue, de la télégraphie et téléphonie sans fil, des actions à distance, du mesmérisme et de la télépathie, on rejette l'infinitésimalité appliquée au médicament, c'est-à-dire le médicament où l'activité fluidique est dégagée de l'oppression de la matière, et manifeste ses véritables propriétés sur les fluides morbides, en vertu de la loi naturelle des semblables.

Telle est l'adaptation du fluide apique, producteur d'œdème, à l'œdème rhumatismal.

Incurablement théoricien *a priori*, même en sciences naturelles, l'esprit français s'arrête à la marmite de Papin, pour les questions centrales ou pharmacodynamiques.

Qu'on dilue du venin d'abeilles, qu'on avale ces dilutions à doses répétées, qu'on se donne un œdème artificiel, qu'on applique ensuite ce venin dilué à des rhumatisants œdémateux, et l'on verra luire la vérité thérapeutique, non comme une curiosité isolée, mais comme une loi et une méthode universelles.

Dr H. Kruger (Nîmes).

Voici l'article signalé par notre collaborateur ; il a paru dans le *Journal des Voyages* du 30 août 1908, en réponse à un autre article publié par le même journal dans son n° 594 (19 avril).

« Dès 1835, l'école homœopathique a étudié les effets du venin d'abeilles sur l'homme sain, en Allemagne, puis aux Etats-Unis, suivant un procédé plus délicat que celui dont vous parlez. On prend les abeilles par les ailes et on leur fait projeter leur venin sur du sucre de lait, ou on les enferme dans une bouteille où on les secoue, et leur irritation leur fait également projeter leur venin sur les parois du vase. Dans le premier cas, la frayeur peut les empêcher de presser suffisam-

ment leur glande. En outre, le procédé de votre moissonneur d'aiguillons est très défectueux, en ce sens qu'il s'expose aux effets toxiques de la piqûre, qui a été mortelle et rapidement (en un quart d'heure) pour des personnes piquées à la fois par tout un essaim irrité. Votre Américain, plus heureux que sage, a bénéficié d'une mithridatisation ou accoutumance par des piqûres méthodiquement espacées, produisant des contre-réactions.

« D'ailleurs, l'expérimentation par inoculation sous-cutanée a été remplacée avec avantage par l'ingestion buccale à doses infinitésimales. Le Dr Héring, qui a fondé une immense école homœopathique aux Etats-Unis, avec 23 facultés, 160 hôpitaux, dont quelques-uns ont coûté 7 millions et où l'on traite toutes les spécialités, a expérimenté tous les venins de la série animale, en commençant par les grands *serpents* du Brésil. Dans la classe des insectes, les guêpes, les araignées, les fourmis, les cantharides, etc., sont venues bientôt grossir et compléter les abeilles. Or, suivant l'observation populaire, qui montre que la succion des plaies des piqûres est inoffensive, Héring a reconnu qu'il pouvait sans danger engendrer des maladies artificielles par l'introduction des venins dans le tube digestif. Ayant trituré avec du sucre de lait le venin du Lachesis trigonocéphale, dans une machine à triple enveloppe, les émanations de la machine suffirent à lui donner une crise de troubles mentaux passagère, avec loquacité, passage rapide d'un sujet à un autre, etc.

« Le venin d'abeilles, expérimenté de même, produisit des enflures, des œdèmes, avec douleurs piquantes, qui sont les caractéristiques du rhumatisme artificiel de ce venin, superposé, dans la pratique homœopathique, aux cas semblables de rhumatisme naturel.

« Or, il faut bien dire et se dire que le rhumatisme n'existe pas, non plus que *le* remède du rhumatisme. En réalité, il y a des myriades de nuances de rhumatismes, comme des myriades de remèdes appropriés. Le rêve de la médecine généralisatrice ne se réalisera jamais. Pour mon compte, j'ai fait des cures remarquables de rhumatismes avec le venin d'abeilles, et pourtant une foule d'autres ont demandé des remèdes bien différents, les caratéristiques n'étant plus les mêmes. »

Dr K.

— Comme complément aux indications bibliographiques données par le Dr Cartaz (*Chronique médicale*, 1er janvier 1909) au sujet de l'Apithérapie, je vous signalerai un travail très complet, publié dans la *Revue de thérapeutique générale et thermale* en 1889 (nos 8 et 9), sur le *Traitement des affections rhumatismales par les piqûres d'abeilles*. — Cet article, le plus complet et le premier qui ait paru en France sur cette question, était un exposé très détaillé des observations cliniques et des idées du promoteur de l'apithérapie, le Dr Terc, de Marburg, et sera consulté avec fruit par ceux que la question intéresse. Il ne porte pas de signature, mais je crois savoir que l'auteur de l'article est le Dr Ricklin. La *Revue de thérapeutique générale et thermale* a cessé de paraître il y a quelques années, mais sa collection doit se trouver dans les Bibliothèques Nationale et de la Faculté de médecine. Dr F. Deléage.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef



16e ANNÉE. — No 7

1er AVRIL 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

Désormais on trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 7 1er Avril 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Médecine Littéraire

Les limites de la critique médico-psychologique dans le domaine littéraire (1)

par M. André Monéry.

« Entre plusieurs manières qu'il y a d'obscurcir les questions de « littérature, celle que l'on peut citer d'abord comme étant en pos- « session d'y accumuler le plus de nuages, c'est l'introduction dans « la critique littéraire des dernières modes médicales. » — Cette boutade un peu sévère, qu'inspirait, voici quatorze ans, à M. Doumic la publication d'un ouvrage de Max Nordau, apparaît aujourd'hui plus justifiée encore à tous ceux qu'excède l'éclosion journalière d'œuvres critiques écrites par des médecins sur des sujets littéraires.

Après avoir envahi le domaine juridique, remanié sur des bases psycho physiologiques les données de la philosophie et retouché certaines pages de l'histoire, la médecine aurait-elle la prétention d'imposer sa maîtrise dans la critique littéraire et accéderions-nous à l'époque où toute œuvre d'art devrait, avant de rallier les suffrages d'une élite, subir triomphalement l'épreuve d'une censure médicale ?

La crainte d'une hypothèse aussi singulière semble presque justifiée par la production d'études hybrides où, dans le style concis de la Salpêtrière, certains auteurs ont analysé les conceptions littéraires du demi-siècle dernier, en particulier celles de l'école naturaliste et de l'école symboliste, et flagellé, au nom de je ne sais quelle morale faussement scientifique, tout ce qui ne leur semblait pas relever d'un psychisme rigoureusement normal.

Lisez, par exemple, les deux volumes de *Dégénérescence*, et vous aurez vite fait de constater que M. Nordau s'est taillé, en matière de lettres, un « gabarit » prodigieusement étroit et singulièrement encaissé entre ce qu'il considère comme les bornes de la raison-

Tout ce qui s'en écarte est suspect, catalogué comme un symptôme. de dégénérescence. Il ne reste plus qu'à se livrer ensuite au petit jeu qui consiste à faire rentrer coûte que coûte ces soi-disant stigmates

(1) Lecture faite à la *Société médico-historique*, dans sa séance du 16 mars.

dans un cadre nosologique connu, en leur affectant l'étiquette d'une tare névropathique.

On croirait volontiers, en lisant les ouvrages de ce genre, assister à une expertise médico-légale, où l'auteur serait le *prévenu*, le *sujet* dont on étudie l'état mental, afin de fixer le jury sur le degré de sa responsabilité.

Ainsi comprise, la critique scientifique a fait évidemment fausse route ; elle a mérité, avouons-le, l'hostilité qui l'a généralement accueillie dans le monde des lettres.

Il est temps d'ajouter que toutes les œuvres de critique médico-littéraire n'ont pas versé dans ce travers et ne sont pas justiciables de ce reproche. Il s'est trouvé des psychiatres pour comprendre tout l'intérêt que pouvait offrir, ne fût-ce qu'au seul point de vue de leur science, l'étude psychologique de certains littérateurs.

Avec cette impartialité et cette absence d'animosité qui caractérisent le vrai savant, ils ont pris l'observation médicale d'un malade de génie. A l'exemple de l'historien, ils ont fouillé dans la vie de leur personnage, recueilli les dépositions et les souvenirs d'anciens témoins, arraché aux lettres, aux mémoires, aux notes inédites, le secret d'un psychisme anormal dont ils retrouvaient l'expression rigoureuse dans les œuvres de l'écrivain. Telles furent, par exemple, l'enquête médico-psychologique du Dr Toulouse sur Émile Zola, l'intéressante série d'articles de M. le Dr Régis sur « la neurasthénie de J.-J. Rousseau », documents importants de l'histoire médicale, monuments dont la valeur s'impose à quiconque tente de solutionner le difficile problème des rapports entre la névrose et le génie.

De semblables recherches sont délicates, car il est difficile de distinguer dans une œuvre ce qui traduit un état psychopathique de l'auteur, de ce qui dénote simplement, chez ce dernier, le souci de décrire un cas de névrose qui lui est étranger.

« Ces imbéciles, écrivait J. Lorrain, en parlant de la foule, ont « mal lu le *Vice errant*. Il y a un an, ils me prenaient pour « M. de Phocas ; maintenant, ils me prennent pour Woronsoff et me « prêtent ses aventures. »

Et l'auteur de *M. de Bougrelon* n'avait pas de plus doux plaisir que d'accréditer cette légende et de mystifier cette foule toujours disposée à voir des « confessions » dans ses romans.

D'ailleurs, Th. Gautier, dans sa préface de *Mademoiselle de Maupin*, avait déjà malicieusement dénoncé les fâcheuses tendances des lecteurs : « C'est le personnage qui parle, écrivait-il, et non l'auteur ; « son héros est athée, cela ne veut pas dire qu'il soit athée ; il fait « agir et parler les brigands en brigands : il n'est pas pour cela un « brigand. A ce compte, il faudrait guillotiner Shakespeare, Cor- « neille et tous les tragiques ; ils ont plus commis de meurtres que « Mandrin et Cartouche. »

Poëme ou roman, conte ou nouvelle, on pourrait ajouter confessions ou mémoires, toute œuvre littéraire est un masque qu'il est parfois malaisé de soulever et que nous prenons trop souvent pour la physionomie véritable de l'auteur.

Est-il besoin de dire aussi que ces œuvres devront, pour être sincères et véridiques, bénéficier d'un léger recul du passé, afin de se mouvoir à l'aise sur un terrain moins brûlant, moins agité, moins suspect que celui de l'actualité ? D'être rétrospectifs, leurs diagnostics

seront moins hasardeux ; ils auront de plus le mérite de ne blesser personne.

*
* *

Mais je considère qu'il existe, en dehors de ces reconstitutions psychologiques, de ces enquêtes destinées à dégager le caractère neuropathique d'un écrivain de génie, une autre variété d'études, une voie nouvelle non moins attrayante, où il semble légitime de voir le médecin s'engager. Je veux parler de recherches qui négligeraient l'homme et l'auteur pour s'attacher seulement à son œuvre et qui tenteraient l'analyse des névroses telles qu'elles ont été conçues et interprétées non plus par un psychiatre, mais par un poète ou un romancier.

Il est permis de regarder comme un fait évident le caractère névropathique présenté par l'ensemble des œuvres littéraires modernes.

Quelle qu'en soit la cause, soit qu'il y faille reconnaître le goût de plus en plus répandu des études de psychologie morbide, dont aime à se repaître notre époque de civilisation extrême, soit encore que s'accroisse chez les hommes de lettres le nombre des névrosés, il n'en est pas moins vrai que, de Baudelaire à Verlaine, de Dostoïewsky à Maupassant, s'affirme un courant littéraire dont le caractère maladif ne saurait nous échapper.

« La lyre latine tord ses cordes sous l'inspiration de la folie et, si ses accords sont si pénétrants, c'est qu'en elle, la moitié, la meilleure, du cerveau d'Occident, se fêle et se détraque. »

S'il me plaît de citer cette phrase du *Vice suprême*, ce n'est point seulement pour appuyer mon dire à l'aide du verbe sonore de Péladan, c'est aussi parce que ce dernier, et je l'approuve, loin d'accuser un état de choses qu'il constate, semble insinuer que ce courant morbide est pour quelque chose dans ce que notre littérature a de plus ému, de plus vécu, de plus troublant.

Dès lors, pourquoi refuser au psychiatre le droit d'étudier dans les œuvres modernes le reflet de névroses qui lui sont familières, et qu'il reconnaît au fil des pages où l'auteur sut les traduire ; pourquoi n'accuserait-il pas l'intérêt qui existe à connaître les sources de cette littérature pathologique, à savoir ce qu'ont de fondé, ce qu'ont d'exact, ces analyses des anomalies morales, ces révélations du *moi* malade, qui est bien le plus passionnant de notre *moi* ; pourquoi, enfin, le médecin n'esquisserait-il pas une *Clinique littéraire*, qui serait un peu la sœur du *Cabinet secret de l'Histoire ?*

On objectera, sans doute, qu'il est indifférent au lecteur de savoir si les fictions qui l'émeuvent sont l'expression rigoureuse d'un type morbide décrit, et de connaître l'étiquette scientifique d'un état d'âme, dont il suffit de sentir qu'il est sincère et qu'il est humain.

J'ai cru pourtant comprendre que notre époque se montrait particulièrement curieuse de connaître les sources de documentation de ses auteurs les moins discutés et qu'elle se complaisait, lecture faite, dans les « à côté » de la littérature et de l'histoire.

Il ne suffit plus, aujourd'hui, de connaître les faits et gestes mémoriaux d'un Napoléon : nous demandons aux historiens la révélation de sa personne intime et méconnue ; nous nous soucions de pénétrer

son tempérament et son caractère et nous ne dédaignons pas d'apprendre qu'une intrigue amoureuse change ses vues politiques, et qu'une mauvaise digestion lui fait perdre une bataille.

Il semble que les siècles passés, vus au travers de la chronique scientifique, nous apparaissent plus tangibles et plus voisins. Nous lisons encore *Werther*, mais nous lisons aussi, entre les lignes du roman, l'idylle de Gœthe et de Charlotte de Buff, et il nous déplaît de savoir que Gœthe sut guérir de son amour et dut emprunter la scène du suicide à la fin tragique de son ami Jerusalem.

Nous prêtons l'oreille à qui nous indique que « *la Maison Tellier* » existe bien, non point à Fécamp, mais à Rouen, rue des Cordeliers ; que *Boule de Suif* et la brune Rachel de *Mademoiselle Fifi* ne firent qu'une, sous les traits d'Adrienne Legay, courtisane rouennaise.

Nous admirons « *Salammbô* », mais nous apprenons avec un vif intérêt que la vie punique décrite par Flaubert est une fantaisie d'artiste, si lointaine de la véritable civilisation sémitique, qui fut celle de Carthage sous Hamilcar Barca.

Et ce sentiment est humain... Le public d'élite n'agit pas autrement que l'enfant s'inquiétant après un conte si *l'histoire est arrivée*.

Nous aussi, nous voulons savoir si les maux de l'âme mise à nu dans les conceptions littéraires ont eu raison de nous émouvoir, en tant que traduction fidèle de misères morales qui ne sont pas légendé ; nous voulons savoir s'il existe, de par le monde, des martyrs de la sensation, de la pensée, de la conscience, frères de ceux que nous connûmes à l'étal des romans et des poèmes d'hier ; nous voulons savoir s'ils sont vraiment humains, ces pantins de la névrose et ces loques de la démence, que nous voyons s'agiter dans les livres du jour et dans les pièces à succès.

S'il me fallait une preuve de cette curiosité légitime, il me suffirait de signaler l'accueil qui fut réservé à l'excellent ouvrage d'Henri Martineau sur le *Roman scientifique d'Emile Zola*. Il n'a pas semblé dénué d'intérêt, à ceux-là même qui ont le plus goûté la puissante facture des *Rougon-Macquart*, de se renseigner à bonne source sur l'exacte valeur de ce qne l'auteur de *l'Assommoir* avait appelé des *documents humains* et des *romans expérimentaux* ; il ne leur a pas semblé négligeable d'apprendre de la plume d'un médecin que, somme toute, rien n'est moins scientifique que ce « roman scientifique ; et qu'il ne convient plus de l'envisager « désormais que comme une large et fantaisiste épopée ».

Je crois que l'observation médicale offre, au point de vue littéraire, les plus riches ressources. Seul, peut-être, le psychiatre est à même de saisir la genèse et l'essence de ce courant névropathique qui modifie si profondément les sources de notre inspiration.

Que les artistes ne traitent point comme un *barbare*, n'accueillent point comme un *étranger*, ne jettent pas hors du temple de l'art, celui qui fait profession d'étudier le jeu mystérieux de la pensée et de la sensation et qui, mieux que tout autre, a su pénétrer leur vie psychique, le mécanisme de l'émotion, l'étroite relation du génie et de la névrose.

Il faut qu'ils sachent bien que le psychiatre ne juge pas, qu'il commente, qu'il explique, qu'il n'accuse pas, qu'il excuserait plutôt ceux que le talent ne saurait empêcher d'être tributaires de son art,

et auxquels il ne reprochera jamais de s'écarter de la norme et de ne point sentir suivant les rites.

« Si le système nerveux n'est pas sensible jusqu'à la douleur ou « jusqu'à l'extase, dit l'auteur de *la Vie errante*, il ne nous commu- « nique que des commotions moyennes et des satisfactions vul- « gaires. »

Comparez à cette phrase du romancier ces mots du philosophe :

«... L'équilibre des facultés n'aboutit la plupart du temps qu'à une « médiocrité heureuse. Les tendances géniales dépriment certaines « facultés et en exaltent d'autres. Il y a, dans le génie, une part « de névrose qui lui donne pour ainsi dire sa force d'impulsion. »

(L. Bourdeau.)

Il appartient, en effet, à la critique médico-psychologique, de préciser l'influence des névroses sur l'évolution de nos lettres et de montrer que ce rôle ne fut pas, dans l'ensemble, aussi funeste qu'on l'a bien voulu dire.

La sensibilité doit être regardée comme la qualité essentielle et primordiale de l'artiste. Or, les névroses agissent d'une façon indiscutable en exacerbant (dans la majorité des cas) cette sensibilité, en l'aiguisant, en l'affinant jusqu'à l'extrême limite.

Si l'on se place au seul point de vue de l'art, il n'est pas illicite de se louer que des malades de génie nous aient su donner leur vision du monde, et que, comme le dit Th. Gautier, ceux dont la sensibilité s'exalte, dont le cerveau s'enflamme et dont les nerfs s'irritent, aient usé de l'appareil même de leur névrose pour assaillir ce domaine impénétrable où, comme parle Maupassant, « chaque artiste essaie « d'entrer, en tourmentant, en violentant, en épuisant le mécanisme « de sa pensée ».

« Être trop conscient, c'est être malade », a dit Dostoiewsky. Être trop conscient, trop sentir, n'est-ce point l'apanage de l'artiste et ne naît-il pas de cette hyperesthésie de tous les sens, de cette fermentation morbide des cerveaux, la révélation suraiguë et jamais dite de notre *moi* le plus impalpable et le plus inconscient ?

Je ne veux pas, aujourd'hui, pousser plus loin la discussion de ce thème ; il m'a suffi de montrer que les conditions du courant littéraire actuel légitimaient l'introduction, dans la critique, de « ces modes médicales » si redoutées de M. Doumic, et qu'il était aujourd'hui permis de voir, sans s'irriter, la médecine de l'esprit aborder le domaine des lettres modernes et tenter l'analyse de ce *frisson nouveau* que Baudelaire a pu créer, mais qui secoue encore toute une époque.

L'esprit des malades et des médecins.

Ricord venait d'être décoré de l'Ordre du Chêne de Hollande. Comme ses internes le félicitaient :

« On peut bien me décorer de l'Ordre du Chêne, dit-il, j'ai vu assez de glands dans ma vie. »

(Mot répété par le professeur Heurtaux, de Nantes, son ancien interne.)

Informations de la « Chronique »

Qu'est devenu l'œil de Gambetta ?

Dans une de ces *Lettres intimes* qui vont paraître en volume, GAMBETTA raconte à son père comment il perdit son œil droit, énucléation sur laquelle on devait faire plus tard courir tant de légendes (1).

« J'ai été, lui écrit-il, très malade des deux yeux ; mon œil malade s'était décomposé et exerçait une influence très nuisible sur le bon ; après m'être très sérieusement consulté, grâce à mon excellent ami, le docteur FIEUZAL, j'ai été mis en rapport avec un éminent oculiste, le docteur VECKER (de Wecker), qui m'a extirpé l'œil droit et me remettra un œil artificiel, que j'ai déjà essayé et qui me va au point de faire illusion.

« Je serai donc, à l'avenir, à l'abri de toute maladie et mon œil gauche conservera toute sa force.

« Mais je suis condamné au repos le plus absolu encore pour un grand mois ; tu dois comprendre qu'en cet état, privé de travail à l'époque la plus laborieuse de l'année, mes ressources s'épuisent rapidement. J'ai à faire face à toutes mes dépenses ordinaires et, à cause de l'Exposition, la vie est hors de prix ; en outre, mon œil artificiel, dont il faut faire un modèle, me coûtera à peu près neuf cents francs ; sans compter un cadeau considérable que je serai dans l'obligation de faire à mon docteur, qui ne veut pas d'argent. »

Que devint l'œil énucléé ? L'*Écho de Paris*, qui se prétend bien informé, croit savoir qu'il est passé... en Amérique.

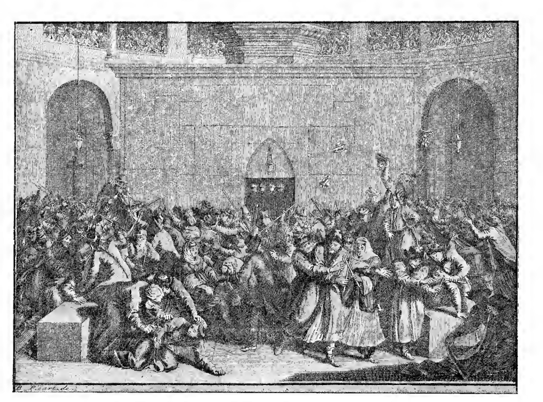
« Un élève de l'oculiste Vecker, qui assistait son maître dans l'opération, recueillit l'œil de l'avocat déjà réputé qu'était Léon Gambetta, et le conserva précieusement dans un bocal.

« Les années passèrent, et Gambetta devint l'illustre homme d'Etat que l'on sait. L'élève de Vecker, devenu à son tour oculiste apprécié, montra l'œil du tribun, et cette étrange et sanglante dépouille chirurgicale excita la convoitise d'un Américain richissime, qui l'acheta fort cher.

---

(1) On dit que l'enfant s'était volontairement crevé l'œil droit d'un coup de canif, alors qu'il était au séminaire, pour contraindre sa famille à le retirer d'entre les mains des ecclésiastiques. La vérité est tout autre. Elle se trouve dans un écrit de M. Paul ARMAND, que M. Otto FRIEDRICHS a découvert dans la Bibliothèque de Cahors. M. Armand, qui avait été un compagnon d'enfance et de jeunesse de Gambetta, rapporte que Léon Gambetta allait passer toutes ses vacances à Cahors auprès de son père. A côté de la boutique paternelle, le coutelier Galtié avait son échoppe. L'enfant était constamment dans cet atelier Or, un jour qu'un ouvrier perçait un trou dans le manche d'un couteau, avec un foret d'acier mis en mouvement au moyen d'une sorte d'archet, la tige d'acier vint à casser et l'un des fragments frappa l'œil droit de l'enfant. Léon Gambetta fut borgne désormais. Aussi, ses camarades l'appelaient-ils Coclès.

Il a gardé ainsi son œil proéminent jusqu'à 1867. Comme alors il y eut à craindre que, par suite du mauvais état de l'œil droit, l'œil gauche ne fût, lui aussi, compromis, sur les conseils de son camarade et ami, le docteur Fieuzal, Léon Gambetta, alors étudiant, s'adressa à un oculiste bien connu, le docteur de Wecker, qui procéda à l'ablation de l'œil malade et le remplaça par un œil de verre



LA DISTRIBUTION DU FEU SACRÉ AUX GRECS, PAR LE PATRIARCHE.

« L'œil de Gambetta est donc en Amérique, toujours inclus dans un petit bocal. Mais la famille du grand homme s'occupe de négocier avec le possesseur de cette relique, qu'elle voudrait racheter. Au jour prochain du transfert des cendres de Gambetta, dans le caveau que prépare la ville de Nice, l'Amérique nous aura sans doute rendu cet objet de collection... un peu macabre vraiment... »

C'est la première fois, qu'à notre connaissance du moins, est mise en circulation cette histoire.

Jusqu'alors nous pensions, et nous l'avons rapporté ailleurs (1), que l'œil du tribun se trouvait en Allemagne, ainsi qu'il résulte de l'enquête que nous avons faite en 1894 et dont les résultats ont été publiés par nous dès cette époque.

Qu'importe, au surplus, qu'il soit en Amérique ou en Allemagne ? Qu'on le restitue ou qu'on le conserve ? En voudrait-on faire une relique ? Nos maîtres du jour, qui ne croient à rien qu'à leur toute-puissance, nous obligeraient-ils à la révérer ? La farce serait bouffonne.

La cérémonie du feu sacré à Jérusalem.

Nous empruntons à Robert de Flers (2) quelques détails sur cette cérémonie grecque, qui a lieu le samedi saint, à l'église du Saint-Sacrement ; ils viennent grossir le dossier de la folie collective.

«... Une lucarne creusée dans le mur sert, le jour du samedi saint, à la cérémonie grecque du feu sacré. Le patriarche, « l'évêque du feu », s'enferme à l'intérieur du Saint Sépulcre, et supplie Dieu de faire descendre le feu sacré sur la terre. De tous les coins de l'Orient, les Grecs affluent vers Jérusalem pour assister à la sainte cérémonie ; l'église se remplit de fanatiques, hommes et femmes ; plusieurs jours à l'avance, ils s'installent dans le saint lieu avec leurs provisions. Lorsqu'approche le moment où le feu doit descendre sur la terre, les soldats turcs, armés de sabres et de fusils, forment une haie pour prévenir tout désordre ; mais c'est souvent en vain ; l'agitation grandit, chacun veut être proche de la lucarne, objet de l'attention générale, et allumer le premier un cierge à la flamme sacrée. Les chevaux encombrent les abords de l'église tout sellés, attendant leurs cavaliers qui doivent rapporter dans les villages une parcelle du feu divin. Soudain la lucarne s'éclaire et un falot apparaît, que tient le facétieux patriarche ; c'est alors du délire, de la frénésie. On s'écrase, on se bouscule ; des femmes arrachent « leurs corsages et se brûlent le sein », en hurlant qu'elles ne sentent rien; les barbes des vieillards flambent comme paille. Le feu se propage, éclairant les visages de ces possédés, dont quelques-uns sont venus des bords de la mer Noire où, dès leur retour, ils permettront à leurs coreligionnaires, moyennant un bon prix, d'allumer un cierge au feu qu'ils auront rapporté. »

En 1833, 300 personnes périrent étouffées. Ces horribles saturnales tendent à disparaître ; mais la cérémonie subsiste quand même, et est encore, chaque année, une cause de désordre.

---

(1) Cf. le *Cabinet secret de l'Histoire*, t. IV (dernier tirage), p. 252 et suiv.
(2) Rapporté par Witkowski, dans ses *Seins à l'église*, p. 57 et suiv.

Ce qu'on trouve dans les vieux bouquins

Rabelais et la greffe d'organes.

Les questions de greffe d'organes, de suture vasculaire, sont tout à fait à l'ordre du jour ; et, dans une communication récente, après une présentation de pièces expérimentales de greffe totale de la patte d'un chien sur un autre chien, DELBET, avec un enthousiasme peut-être exagéré, prévoyait le jour où, à côté de l'armoire aux instruments, la chirurgie aurait à sa disposition l'armoire aux pièces anatomiques de rechange...

Déjà on discute sur la priorité de cette idée et de son application. A mon humble avis, Panurge et notre bon maître François Rabelais en sont les indiscutables promoteurs.

Comment Epistemon, qui avait la coupe testée, feut guery habillement par Panurge et des nouvelles des diables et des damnez (1).

Ceste déconfite gigantale parachevée, Pantagruel se retira au lieu des flaceons et appella Panurge et les aultres, lesquels se rendirent a lui sains et saulves, excepté Eusthenes, lequel un des géants avait egraphiné quelque peu au visaige, ainsi qu'il l'esgorgetoit, et Epistemon, qui ne se comparait point Dont Pantagruel fut si dolent qu'il se voulut tuer soy-mesmes ; mais Panurge luy dict : « Dea, seigneur, attendez un peu, et nous le chercherons entre les mors et soirons la vérité du tout. » Ainsi doncques, comme ils cherchoyent, ils le trouvèrent tout roidde mort et sa teste entre ses bras toute sanglante.

Lors Eusthenes s'escria : « Ha ! male mort, nous as-tu tollu le plus parfait des hommes ? » A laquelle voix se leva Pantagruel, au plus grand dueil qu'on veit jamais au monde, et dist a Panurge : « Ha mon ami, l'auspice de vos deux verres et du fust de javeline estoyt bien trop fallace ? » Mais Panurge dist : « Enfans, ne pleurez goutte ; il est encore tout ehault, je vous le guariray aussi sain qu'il fut jamais. » Ce disant, print la teste et la tint sus sa braguette chauldement, affin qu'elle ne print vent. Eusthenes et Carpalcin portèrent le corps au lieu ou ils avoient banequetté, non par espoir que jamais guerist, mais afin que Pantagruel le veist.

Toutefois Panurge les reconfortoit disant : « Si je ne le guery je veulx perdre la teste, qui le gaige d'un fol. Laissez ces pleurs et me aydez. »

Adonc nestoya très bien de beau vin blune le col et puis la teste et y synapysa de pouldre de diamerdis (2) qu'il portoit toujours en une de scs fusques (3) ; après les oignit de je ne sais quel oignement, et les ajusta justement veine contre veine, nerf contre nerf, spondyle contre spondyle, afin qu'il ne feut torticolly, eur telles gens il haγssoit de mort. Ce faict luy fist alentour quinze ou seize poincts de aguille, afin qu'elle ne tumbast de reclicfs puis mist à l'entour un peu d'un unguent qu'il appelloit resfinctatif. Soubdain Epistemon commenca respirer puis ouvrir les yeulx, puis baisler (4), puis esternuer, puis fist un gros pet de mesnage. Dont dist Panurge : « A ceste heure est il guery asseurement. » Et lui bailla a boire un voirre d'un grand villain vin blanc avec une roustie sucrée.

(1) Œuvres de F. Rabelais, de l'imprimerie de Michel Fezaudat, au mont Saint-Hilaire à l'hostel d'Albret, livre II, chap XXX. Paris, MDLII.

(2) Aloès ?

(3) Poches.

(4) Bâiller.

En ceste facon feust Epistemon guary habillement excepté qu'il feut enroué plus de trois sepmaines, et eut une toux seiche dont il ne peut oncques guarir senon a force de boire.

Et la commença a parler disant qu'il avait veu les diables et fait grande chere en enfer et par les Champs-Elisées... etc...

P. c. c. : Dr de FOURNEAUX.

Marat accusé de plagiat.

Les rédacteurs du *Journal de physique*, ayant inséré en avril et juin 1781 un article des plus élogieux sur les travaux de Marat (1), reçurent, peu de temps après, du physicien LE DRU fils, une longue réclamation (2), dont voici la partie essentielle :

« 1° M. Marat, ayant suspendu des boules de liège à un fil de métal dans un récipient où il fit le vide, ses balles s'écartèrent peu et ne produisirent point le même effet que dans le plein ; ce qui n'est qu'un extrait des expériences de mon père, page 373 de votre cahier d'avril 1775, où, par parenthèse, on trouvera le moyen de charger une bouteille de Leyde isolée, dont la découverte, de la fin de l'année dernière, a été attribuée à M. Marat.

« 2° La perméabilité du verre à l'électricité, où il semble que l'art de M. Marat a forcé la nature de lui révéler ses secrets, comme le dit M. M***, avait été rendue publique par mon père dans les journaux de médecine de M. Roux, de septembre et octobre 1774.

« 3° Pour le nouvel électromètre de M. Marat, il diffère de bien peu de chose des électromètres ordinaires, dont l'invention nous vient, je crois, d'Angleterre, que l'on adapte à la base du support du conducteur et qui ont toujours servi à mesurer la force de l'électricité dans tous les cas possibles : j'en laisse juges les personnes qui se sont adonnées à l'électricité.

« 4° Quant à l'action de l'électricité sur les fluides conducteurs ou non conducteurs, dont les résultats peuvent être du plus grand intérêt pour la chimie, pourvu toutefois que l'opérateur ait des connaissances de cette partie, ou qu'il s'associe un chimiste instruit pour travailler avec lui, le 25 mai 1777, mon père en fit les expériences devant M. le comte de Falkenstein, accompagné de plusieurs savants, du nombre desquels étaient M. Rouelle, M. Darcet et M Fontana. On peut voir un extrait de cette séance, tome I, pp. 296 et 297 du *Voyage en France*, par M. le comte de Falkenstein. Paris, 1778, chez Cailleau.

« 5° Relativement à la réaction et à la communication intime des deux surfaces de verre dans l'expérience de Leyde, mon père l'a démontrée et prouvée clairement, pp. 69 et 70 du cahier de février 1776.

« Si MM. M*** ou Marat désirent prendre communication de ce qu'a publié mon père, qu'ils se donnent la peine de lire la table qui est à la fin de votre dernier cahier de 1777, et les journaux de médecine de 1773 et 1774 : ils éviteront par ce moyen les occurrences. »

On se souvient que M. le Dr FOVEAU de COURMELLES a déjà appelé l'attention des lecteurs de la *Chronique médicale* sur les physiciens Le Dru père et fils (Cf. XIV, 557, et XV, 402.)

H. DUVAL.

(1) Détail des découvertes de M. Marat sur l'électricité ; envoyé par M*** *Journal de physique*, XVII, avril 1781, p. 317-320 ; juin 1781, p. 459-465 (Paris, 5 janvier 1781).

(2) Lettre de M. Le Dru fils sur quelques expériences de M. Marat. (*Loc. cit.*, XVIII, nov. 1781, p. 402-404.)

Échos de la " Chronique "

La vie des détenus à Fresnes.

Dans une remarquable thèse sur la « Tuberculose dans les prisons » le Dr Meuvret donne de la vie des prisonniers à Fresnes un aperçu qui ne fait que confirmer ce que l'on savait, d'autre part, et qui montre que l'Etat sait pratiquer, à l'égard de ses tristes clients, une hospitalité qu'il devrait bien réserver aux malheureux qui, n'ayant ni pain ni gîte, respectent la propriété et l'existence d'autrui.

Dès son arrivée de Paris, le prisonnier subit d'abord un certain nombre de formalités : bain-douche, anthropométrie, etc., etc.

Nettoyé, habillé, numéroté, muni, pour charmer ses loisirs, d'un des 5.500 volumes qui se trouvent dans la bibliothèque mise à sa disposition, le détenu va être conduit à ses appartements, c'est-à-dire à la cellule qu'il habitera désormais. Haute de 3 mètres, longue de 4 mètres, large de 2 m. 50, cette cellule, dont un modèle figurait à l'Exposition du Congrès international de la tuberculose en 1905, en comparaison avec une chambre de bonne d'une maison bourgeoise des Champs-Elysées, est parfaitement éclairée par une large fenêtre, munie en haut d'un vasistas, que le détenu peut ouvrir ou fermer à volonté. Les angles sont soigneusement arrondis, les murs peints en blanc. On se croirait dans une salle d'opération modern-style. Sur l'un des côtés se trouve une couchette de fer munie de sa literie, laquelle se compose : d'un traversin en paille, d'une couverture en laine en été, de deux ou trois en hiver, d'une paire de draps. Le lit et la literie peuvent se relever le long du mur. Dans un coin, sur une étagère surmontant un porte-manteau, nous voyons une cuvette émaillée, une fourchette, un couteau, un gobelet, deux gamelles, une bouteille. Dans un autre coin se trouve une cuvette à siège en faïence émaillée servant de water-closets, lesquels munis d'un siphon et du système dit *tout à l'égout* ne répandent aucune odeur dans la cellule. Le long du mur qui fait face au lit se trouve une planchette servant de table et pouvant se rabattre ou se relever à volonté. Une chaise de bois, non moins ripolinée que le reste de la cellule, est scellée au mur par une chaîne. L'air de la cellule est renouvelé par un ventilateur à raison de 60 mètres cubes par heure. En hiver, une bouche de chaleur maintient une température de 15 à 16 degrés.

Nous sommes de l'avis de Gavroche : « C'est à dégoûter d'être honnête ! »

Jeanne d'Arc béatifiée.

On annonce de Rome que la date de la béatification de la glorieuse pastoure sera probablement renvoyée au mois de mai, mais on n'en a pas encore l'officielle confirmation. Le texte des décrets qui ordonnent la béatification rapporte, et c'est en quoi il nous intéresse, nous, médecins, trois actes reconnus et approuvés par la congrégation des Rites et par le pape, et accomplis : le premier en 1900, en faveur de la sœur Thérèse, de l'ordre de Saint-Augustiu, à Orléans, qui à la suite d'une invocation à Jeanne d'Arc fut guérie instantanément et parfaitement d'un ulcère à l'estomac.

Le second en 1893, en faveur de la sœur Julie Authier, de Saint-Norbert, à Faverolles, qui, à la suite d'une invocation à Jeanne d'Arc, fut guérie instantanément et parfaitement d'un ulcère cancéreux au sein ;

Le troisième, en 1891, en faveur de la sœur Jeanne-Marie Sagnier, à Fruges, qui, à la suite d'une invocation à Jeanne d'Arc, fut guérie instantanément et parfaitement d'une ostéopériostite chronique tuberculeuse (1).

(1) Ext. du journal *La Lumière*.

Le pèlerinage de Dien-Son.

A la sortie du col, ligne de partage des eaux entre l'Annam et le Tonkin, se trouve une pagode célèbre à cent lieues à la ronde. Du 10 au 15 avril, sa renommée lui vaut des milliers de visiteurs.

La légende qui les attire veut que la sainte bonzesse qui a édifié jadis cette pagode au point où elle se trouve encore, eût une telle puissance que nul mortel ne pouvait passer en vue sans être obligé, de gré ou de force, de s'arrêter pour faire ses prières et ses offrandes à Bouddha. Les voyageurs qui, avant la création de la ligne, prenaient la route de Ninh-Binh à Thanh-Hoa, savent qu'ils devaient mettre pied à terre et permettre à leurs coolies de s'arrêter à cet endroit. Passer outre à cette superstition était les exposer aux plus grandes calamités. On raconte encore que, devenue vieille, très vieille, cette bonzesse fut ravie au ciel et emportée à travers les espaces célestes par des génies tutélaires. — En commémoration de cette ascension divine, tous les ans, à la même époque, le plus saint des prêtres de la pagode, après des macérations, de longs exercices de dévotion et des prières incalculables, peut, dans la nuit ou la matinée du 12 avril, s'élever, aux yeux des fidèles, de l'autel où il est prosterné en extase, jusqu'aux poutres du plafond. Mais, de là, après un temps d'arrêt, il redescend doucement... Il est encore indigne du ciel !

Nul Français n'a pu assister jusqu'ici à cette nuit fantasmagorique, qui réunit une foule en délire. Sans doute s'agit-il là d'un de ces phénomènes de *lévitation*, comme en a décrit le lieutenant-colonel de Rochas.

Consultations pour désespérés.

Les suicides sont, paraît-il, si nombreux à Genève que, pour y remédier, il vient de se fonder dans cette ville une « Œuvre de secours aux désespérés ».

La *Revue suisse de médecine* a mis gracieusement à la disposition du Comité de l'Œuvre un local où seront données des consultations absolument gratuites, tous les jeudis, de 6 à 7 heures.

« La consultation sera donnée par un médecin psychothérapeute absolument indépendant au point de vue religieux, secondé par une religieuse particulièrement qualifiée pour ce sacerdoce, puisqu'elle a assisté aux massacres d'Arménie, où son hôpital a été brûlé. »

Si vous avez des spleenétiques dans votre clientèle, nous ne vous engageons pas à les envoyer faire une cure dans la cité de Calvin. Mieux vaut encore Paris, malgré toutes ses verrues. Si on y meurt, au moins n'y meurt-on pas d'ennui.

Superstitions du vendredi saint.

Une double croyance, encore assez répandue, nous dit-on (1), en Vendée, c'est qu'on ne meurt pas le *vendredi saint* et que les enfants nés ce jour-là ont un *don*, en vertu duquel ils peuvent guérir certaines maladies par le simple attouchement des mains.

---

(1) *Vendée historique*, janvier 1908.



MONSTRES VARIÉS.

Iconographie Médicale

Les Pédicures dans l'Art : un tableau de Téniers ?

Le tableau dont nous donnons ici la reproduction, et qui se trouve en la possession d'un de nos experts les plus compétents (1), peut rentrer dans le groupe de ces œuvres d'art de l'Ecole flamande consacrées aux scènes médicales, et qui pourraient constituer, à elles seules, une si intéressante galerie.

D'après notre confrère Henry MEIGE, au jugement si autorisé pour tout ce qui a trait aux questions médico-artistiques (2), ce tableautin offrirait de grandes ressemblances avec celui qui se trouve dans une galerie privée d'Angleterre. Il s'agit, vraisemblablement, d'une de ces innombrables répliques de David TÉNIERS le jeune, dont on retrouve à chaque instant des exemplaires.

Est-on en présence d'une œuvre du peintre lui-même ; ou cette peinture est-elle de la main de l'un de ses fils, d'un de ses élèves ou imitateurs ? Bien osé serait celui qui trop affirmatif se déclarerait. Quoi qu'il en soit, l'œuvre en elle-même est d'une amusante facture et il y a là, pour un amateur, peut-être une rare occasion à saisir.

A. C.

Les ancêtres de Radica-Doodica.

La gravure sur bois dont nous donnons ici la reproduction appartient à un ouvrage intitulé : *Le grand Théâtre historique ou nouvelle histoire universelle tant sacrée que profane depuis la création du monde jusqu'au commencement du XVIIIe siècle*... A Leide, chez Pierre Vander Aa, MDCCIII.

Sous la rubrique « Histoire naturelle », se trouvent relatés les faits suivants (période de 1572 à 1614), qu'illustre d'une façon plus ou moins fantaisiste, amusante en tout cas, la présente gravure. — Partie IV, période IV, chap. XIII.

Il naquit à Paris un monstre dont la partie supérieure du corps étoit double. Il avoit deux poitrines, deux têtes, quatre bras et quatre mains, mais en approchant du ventre ces deux corps se réunissoient. Ce monstre devint grand, et quand il eut atteint âge d'homme, il avoit assès d'entendement ; la partie qui sembloit être crûe au corps vivoit à la vérité, mais elle n'avoit aucun mouvement. Ce monstre voyagea par le monde et se fit voir pour de l'argent. On en vit un à peu près semblable en Ecosse, dont les deux corps avoient de l'entendement, et étoient la plus-part du temps en discorde et en différent l'un contre l'autre.

Le monstre décrit se trouve à droite, au premier plan de la gravure. Le couple semble terrifié par l'approche d'un très jeune triton, assez peu mythologique, plus grimaçant que menaçant.

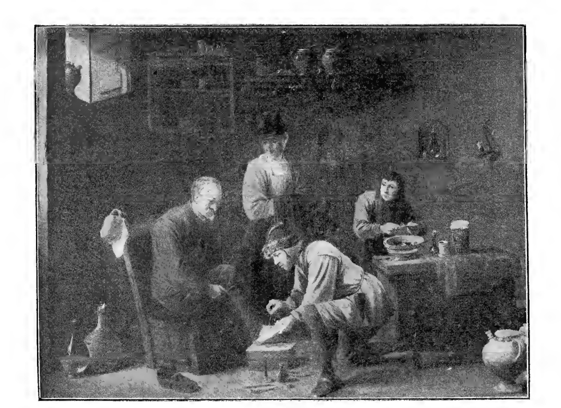
A gauche le monstre d'Ecosse, probablement. — Confortablement assis, en robe de chambre, l'homme-loup, ou l'homme-cochon, ou l'homme-sanglier : on songe à l'*Ile du docteur Moreau*, de Wells.

Une illustration tératologique de pure imagination complète le tableau.

Dr P. CASTIAUX.

(1) M. Van de Perre, 15, rue Saint-Georges, qui a bien voulu nous en communiquer le cliché.

(2) Cf. *Archives générales de médecine*, 1903 (Documents nouveaux sur les pédicures dans l'Art).



LE PÉDICURE.

(Tableau attribué à D. Téniers). *Cliché Van Perre.*

ÉCHOS DE PARTOUT

Photographie sur peau humaine. — Il y a quelques années, les journaux américains nous apprenaient qu'un habile photographe de New-York venait d'inventer le moyen de reproduire des photographies sur la peau humaine. Cette découverte a eu, paraît-il, beaucoup de succès, et aussitôt aprés, un certain nombre de jeunes femmes et de jeunes filles appartenant à la meilleure société new-yorkaise ont fait photographier, qui sur leur épaule, qui sur leur poitrine, le portrait de leur mari ou de leur fiancé. Cette nouvelle mode a remplacé celle du tatouage, qui avait de nombreux adeptes dans la haute société américaine. La photographie sur la peau présente cet avantage qu'elle peut s'effacer avec un certain produit, alors que le tatouage est à peu prés indélébile. En cas de divorce, il est trés facile de remplacer un portrait par un autre, et la ressemblance est garantie !

(*Journal de la santé*, 27 déc. 1908.)

Pour les microbophobes. — Voici ce qu'écrivait, il y a quelque dix ans, le microbiologiste DUCLAUX (1) :

On est donc exposé, en semant ainsi au hasard des bacilles pathogènes sur de vastes surfaces, à favoriser des cultures locales qui pourraient devenir dangereuses. N'est-ce pas par une culture locale du bacille virgule que quelques hygiénistes expliquent l'endémicité du choléra vers les embouchures du Gange ? N'y a-t-il pas de même des régions vouées à la malaria par suite de la constitution de leur sol et de leur sous-sol ?

Je n'affaiblis pas les arguments et j'en reconnais le bien-fondé, si on veut reconnaître en échange leur caractère hypothétique, si on veut m'accorder aussi que de ces cultures locales il ne résulte pas nécessairement un danger. Il y a dans le sol bien des microbes dangereux : il y a le vibrion pyogène, le vibrion septique ; il y a le bacille du tétanos, il y en a bien d'autres avec lesquels nous vivons en assez bonne intelligence. Ceux que nous avalons sous forme de poussière ont été desséchés et ont subi l'action du soleil, deux influences dépressives ou mortelles. Ceux que nous consommons avec les aliments que nous mangeons crus rencontrent une barrière dans le canal digestif. La Chine répand, depuis des siècles, des déjections humaines sur ses champs de culture. Les *Marcite* de Milan sont irrigués depuis bien longtemps avec les eaux d'égout de la ville. Dans le Nord, aux environs de Lille, on ne mange pas une fraise ni un radis qui n'ait été en contact avec de la matière fécale. Or, Lille est précisément une des villes les plus épargnées par la fièvre typhoïde, et les maladies vermineuses, dont on a accusé les légumes arrosés à l'eau d'égout d'être les agents de transport, n'y sont pas plus fréquentes qu'ailleurs...

Le *Journal d'Hygiène*, qui a exhumé le passage, en recommande la lecture à tous ceux qui ont la phobie des microbes ; elle est, en effet, de nature à les rassurer.

(1) *Traité de microbiologie* (1898), t I, p. 542, art. *Epuration des eaux d'égout par le sol.*

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Le docteur S.-B. Tort. — Un lecteur de la *Chronique* aurait-il connaissance d'un chirurgien-major de l'Empire nommé *Simon-Bernard* TORT ?

Né à Peyriac (Aude) en 1782 ; mort à Versailles le 29 avril 1820 ; fils de Barthélemy Tort, maître en chirurgie à la Faculté de Montpellier, et neveu de ce B. Tort de la Sonde qui joua un rôle important dans les coulisses financières et politiques de la Révolution et de l'Empire.

Tout document concernant ses ascendants, ses relations, ses descendants, serait accueilli avec plaisir aux burreaux de la rédaction de la *Chronique médicale*. A. MONÉRY.

Arrêt singulier à rechercher. — J'ai trouvé dernièrement, en faisant des recherches dans l'*Histoire de l'Université du comté de Bourgogne et des différents sujets qui l'ont honorée* ; pour faire suite aux ouvrages historiques de M. Dunod ; par Nicolas-Antoine Labbey de Billy, t. II, page 443, la notice suivante sur Louis SARDINE, recteur :

« Il fut docteur en médecine, exerça son état dans le Midi de la France. Il certifia, avec quatre médecins de l'Université de Montpellier, que le feu de l'imagination d'une femme endormie qui, dans un songe, croit être auprès de son mari, suffit pour la rendre mère d'un enfant légitime de son époux absent depuis 4 ans. Quatre dames de qualité déposèrent que pareil accident leur était arrivé, et le Parlement de Grenoble adopta cette étrange opinion, par arrêt du 23 février 1637. »

A-t-on d'autres renseignements sur cette curieuse affaire ?

D[r] G. LEMONNIER (de Flers).

De quand datent les distributeurs automatiques ? — On les trouverait décrits pour la première fois dans Héron, d'Alexandrie, trois siècles avant Jésus-Christ. C'étaient de petites urnes dont se servaient les *guérisseurs*, pour distribuer des liquides de leur composition jouissant de propriétés curatives.

On introduisait une pièce de monnaie par une fente et le liquide sortait par un petit robinet. Grâce à un mécanisme spécial, le propriétaire de l'urne pouvait savoir quand celle-ci était vide.

J'extrais ce qui précède de la *Correspondencia*. A-t-on des renseignements plus circonstanciés à me donner ?

Docteur L. MATHÉ.

Les pilules de Stahl. — Le 7 août 1750, Voltaire écrivait à son ami Darget :

« Il pleut des fièvres. J'ai deux domestiques sur le grabat. Je me sauve par les pilules de Stahl. »

Je voudrais connaître la composition de ces pilules fébrifuges.

D[r] Félix BRÉMOND.

Réponses

Le médecin Guillaume Yvelin (XVI, 51). — Dans le numéro de la *Chronique médicale* du 15 janvier, un de vos correspondants demande des renseignements généalogiques sur Guillaume Yvelin, médecin de la reine, qui fit partie de la commission nommée par Anne d'Autriche en 1643, pour étudier l'affaire des *Possédées de Louviers*, que Michelet a éloquemment évoquée dans un chapitre de la *Sorcière*.

On trouvera, en outre, des détails particulièrement intéressants dans un volume très documenté de M. Lucien BARBE, publié à Louviers, chez Yzambert, sous le titre : *Histoire du couvent de Saint-Louis et de Sainte-Elisabeth et des Possédées de Louviers*.

Dans cet ouvrage, la composition de la Commission, le rôle important qu'y joua Guillaume Yvelin, les conclusions de son rapport (il rejetait la possession et admettait la simulation), l'accueil plutôt réfrigérant qui leur fut fait par Mgr de Monchal, archevêque de Toulouse, président de la Commission, les reproches qui furent alors dressés à notre confrère, enfin sa prompte retraite quand on voulut, lui adjoindre deux célèbres médecins de Rouen, de Lampérière et Magnard, tout cela est décrit en ces pages magistrales par M. Lucien Barbe.

En ce qui concerne la généalogie de Guillaume Yvelin, je n'ai pu trouver que les quelques renseignements suivants : originaire d'Evreux, il avait un oncle tanneur à Rouen, et un autre maréchal ferrant dans la même ville : c'est ce qui explique sans doute le reproche qui lui fut adressé par les aristocratiques membres de la Commission d'être « un médecin du commun ».

AUDEBERT,
Professeur de clinique obstétricale à la Faculté de Toulouse.

L'arbre du bien et du mal (XVI, 51). — Un fâcheux concours de circonstances m'a empêché jusqu'ici de répondre à la question qui m'est si aimablement posée dans le numéro du 15 janvier (p. 51) de votre excellente *Chronique*.

Mais, heureusement, mieux vaut tard que jamais.

R. D. me demande sur quoi je me suis basé pour affirmer, dans un article du *Journal*, que « l'arbre légendaire du bien et du mal était le bananier ».

Si j'ai bonne mémoire, j'ai dû prendre ce « tuyau » dans l'Histoire naturelle de Chenu. Il me semble même me souvenir que l'auteur invoquait, à l'appui de l'hypothèse, le nom attribué à l'une des variétés les plus communes du bananier : *musa* PARADISIACA.

N'a-t-on pas également prétendu que la fameuse grappe géante de Chanaan était tout bonnement... un régime de bananes ?

ÉMILE GAUTIER.

Les dé-circoncis (XVI, 86). — Je réponds moi-même à la question des *dé-circoncis*. La solution se trouve au § 1 du chapitre XXV du VIIe livre de CELSE ; traduction Ninnin, Paris, 1754.

Celse faisait l'opération principalement sur les hommes qui, « ayant le gland découvert, veulent, par bienséance, le faire recouvrir ».

On sait, d'ailleurs, que pour les Maoris qui vivaient nus, la bien-


COMPRIMÉS
VICHY-ÉTAT

séance consistait également à avoir le gland recouvert (1). Les Romains, qui allaient nus aux bains publics, éprouvaient donc un sentiment de honte à cette dénudation partielle et spéciale. Aux ethnographes d'en dire plus long.

Pour la question même des dé-circoncis, Celse dit clairement que l'opération se faisait sur les circoncis, quoique avec une certaine difficulté. Cela se pratiquait « chez diverses nations ». Il décrit fort soigneusement l'opération et la rend plus aisée à comprendre que Laurent Joubert en son jargon. Il n'y a pas de doute que ce soit dans Celse que Paul d'Egine, si la référence de Joubert est exacte, ait puisé sa description. REMY DE GOURMONT.

— Dans la correspondance médico-littéraire du numéro de la *Chronique médicale* du 1er février 1909, je lis, sous les initiales L. R., une note sur les « Dé-circoncis ». J'ai en vain cherché, dans la *Revue des Idées* du 15 décembre 1908, l'article auquel votre correspondant fait allusion. Mais je puis vous donner quelques détails historiques sur ce sujet chirurgical.

On sait que la circoncision au 8e jour pour Isaac et tous ses descendants, et à l'âge de 14 ans pour Ismaël et sa postérité, date d'Abraham, comme en témoignent les récits bibliques. Le christianisme adopta la circoncision, car Jésus-Christ nous dit dans l'Évangile : « Je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir la loi de Moïse. » Et ce n'est que 60 ans plus tard que saint Paul fit abandonner cette opération pour les chrétiens. Il y eut dès lors un signe physique caractéristique pour « marquer la race juive » : la circoncision. Quand les persécutions contre les juifs devinrent aiguës, nombre de sujets songèrent à effacer ce stigmate, et de là est née l'opération en question.

Déjà dans le premier livre des Machabées on peut lire : « En ce temps-là, il sortit d'Israël des enfants d'iniquité qui donnèrent ce conseil à plusieurs : allons et faisons alliance avec les nations qui nous environnent. Quelques-uns du peuple furent donc députés pour aller trouver le roi (Antiochus Epiphane), qui leur donna pouvoir de vivre avec les Gentils. Alors ils se firent des prépuces, se séparèrent de l'Alliance sainte et se vendirent pour faire le mal. *Et sibi fecerunt prœputia.* » Mais, en réalité, jamais saint Paul n'a exigé une opération pour qu'un juif devînt chrétien. En réalité, je crois bien que si tant de Juifs ultérieurement eurent recours à une opération pour masquer leur circoncision originelle et dénonciatrice, c'était pour éviter les persécutions des concussionnaires romains, qui atteignirent leur apogée sous le règne de Domitien. Un lourd tribut était imposé aux Juifs, qui pour s'y soustraire tâchaient par tous les moyens de dissimuler au fisc leur religion. Suétone (*Domitiano*, cap. XII) parle d'un vieillard de 90 ans qu'il a vu visiter devant une foule de témoins pour savoir s'il était circoncis.

C'est dans Celse (qui était contemporain de saint Paul et par conséquent bien postérieur au livre des Machabées cité plus haut) qu'on trouve la première description des opérations destinées à reconstituer un prépuce aux circoncis.

On lit, dans son chapitre XXV du livre VII (*de Re medica*), intitulé : *ad tegendam glandem colis si nuda est*. « Chez celui qui a été circon-

(1) Cf. R. de GOURMONT, *Physique de l'Amour*, ch. XVIII.

cis on incise en la disséquant la peau à son union avec la muqueuse, puis on attire la peau ou le fourreau de la verge vers le pubis de manière à s'assurer de sa mobilité : il s'écoule peu de sang. On attire ensuite la peau en avant jusqu'à ce qu'elle ait recouvert le gland et l'ait dépassé. On panse avec de l'eau froide et des agglutinatifs. » Celse parle, en outre, d'un deuxième procédé, qui est celui auquel fait allusion votre correspondant. Il consiste à faire une incision circulaire à la base de la verge et à ramener la peau en avant au devant du méat : une virole cicatricielle comblait la plaie, et pour attendre cette cicatrisation, Ambroise Paré fixait en avant le nouveau prépuce sur une canule de plomb. Tout cela est classique et je trouve dans mon Dionis (édition de Bruxelles, 1708, page 176), toute une discussion sur l'opération des *Recutili*, qui n'est autre que l'opération de Celse avec la canule en plomb d'Ambroise Paré. Ce mot *Recutili* ne veut rien dire et c'est assurément une faute d'impression pour *recutitus*, comme l'a bien montré Letenneur, de Nantes, dans une charmante causerie publiée en 1874. Et chose bizarre, pendant deux siècles (puisqu'on retrouve le mot dans la première édition de la Pathologie de Nélaton), cette faute d'impression a été imperturbablement reproduite, ce qui légitime bien le titre des articles si spirituels publiés sur ce sujet par mon maître Verneuil dans la *Gazette hebdomadaire*, en 1857 : *les Erreurs et les incertitudes de la littérature médicale*. Quoi qu'il en soit, on comprend que ceux qui avaient renié la religion juive aient pu être appelés des *recutiti*, des retaillés, des retalhat, au sens de renégat.

Tous les chirurgiens ont donc parlé de cette opération, qui est classique. J.-L Petit raconte même qu'il l'a pratiquée à la demande d'un jeune homme. Il employa le premier procédé de Celse et le prépuce nouveau se retira au bout de six jours : le jeune homme n'eut donc pas plus de prépuce que devant, mais il garda à la racine de la verge une cicatrice annulaire inextensible, qui laissa la verge œdématiée pendant un an.

En 1830, Dieffenbach tenta encore cette autoplastie du prépuce, et Boyer la condamna comme l'avait déjà fait Dionis, qui disait : « Il y a trois opérations (à la verge) que l'on doit rejeter comme inutiles, ce sont celles du *recutili*, de la circoncision et du bouclement. » Dionis se trompait pour la circoncision, mais il avait raison pour ce que nous appellerons la « posthéoplastie », pour éviter la faute d'impression du *recutili*. En effet, il n'en est plus dit qu'un mot vague en passant dans nos traités récents. Ainsi, dans l'article de Legueu du grand Traité de J.-B. Baillière (vol. IX, p. 743), il est dit simplement, à propos des anomalies du prépuce :

« L'absence du prépuce, rare d'ailleurs, ne présente plus maintenant d'intérêt. Au temps de la persécution des Juifs par les Romains, on pouvait avoir à restaurer des prépuces, et Celse avait proposé une opération dans ce but. » Et c'est tout.

On a vu décrire de nos jours tant de nouvelles opérations qu'il est assez piquant d'en citer une, pratiquée par Celse et les Romains, peut-être même du temps d'Antiochus, et qui a fini par disparaître de la chirurgie (1).

A. Guinard,
Chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

(1) Pour plus de détails, je renvoie à la thèse de M. le Dr Mayersohn (thèse de Paris, chez H. Jouve).

Tribune de la " Chronique "

La dénonciation légale des blessés par les médecins,

par le Dr A. Courtade.

Dans son *Histoire de France*, G. Sarrut rapporte qu'après l'émeute des 5 et 6 juin 1832, à l'occasion des obsèques du général Lamarque, « il fut enjoint aux médecins et chirurgiens de dénoncer les blessés qui se confieraient à leurs soins. L'ordonnance invoquait l'édit de 1666. »

Bien avant cette date, d'autres règlements de police enjoignaient aux chirurgiens l'ordre de désigner les blessés auxquels ils avaient dû donner des soins. Ces prescriptions, contraires au secret médical, étaient particulières à Paris, où se commettaient un grand nombre d'attaques à main armée et de crimes qui, pour la plupart, restaient impunis pour deux causes : le coupable se réfugiait dans les lieux sacrés et privilégiés, lieux d'asile d'où on ne pouvait le retirer ; et l'absence de signalement du meurtrier, si la victime avait succombé avant de pouvoir donner des renseignements à la police.

Verdier (1) nous apprend « que les gens d'Eglise favorisaient cette impunité, en ménageant aux malfaiteurs des asiles qu'ils leur fournissaient dans des chambres bâties à ce dessein, au-dessus des églises, sous prétexte du service même de l'église ; mais ces précautions devinrent inutiles par la destruction totale de ces abus sous François Ier qui fit fermer ces asiles ».

C'est donc dans l'intérêt des particuliers, et non dans un intérêt gouvernemental, que diverses ordonnances, contraires au secret médical approuvé par « les théologiens, les canonistes et jurisconsultes », ont été promulguées.

En août 1301, le Prévôt de Paris ordonne aux barbiers « que sitôt qu'ils auraient étanché ou pansé un blessé, ils le feraient savoir à la justice ; c'est à savoir au Prévôt de Paris ou à son lieutenant, *sur peine de corps et d'avoir* ».

Par les édits de novembre 1311, d'avril 1352 et octobre 1364, aucun des aspirants des chirurgiens de Saint-Côme ne pouvait exercer son art avant d'avoir prêté serment au Prévôt de Paris : qu'ils ne visiteraient et ne panseraient qu'une seule fois les blessés dans les lieux sacrés et privilégiés et qu'aussitôt après la première visite, ou le premier pansement, ils en donneraient avis au Prévôt de Paris ou à son lieutenant, ou aux auditeurs du Châtelet.

Plus tard, le Prévôt de Paris voulut faire prêter serment aux chirurgiens de dénoncer les blessés qu'ils soigneraient non seulement dans les lieux d'asile, mais encore tous ceux qu'ils panseraient, *sans distinction de lieux*.

La plupart des chirurgiens, ayant refusé d'obéir et étant menacés de l'amende, en appelèrent à Charles V qui, par une charte du 21 juillet 1370, restreignit la *dispensation* du secret médical aux blessés cachés dans les lieux d'asile et imposa silence à son procureur.

(1) *La Jurisprudence particulière de la chirurgie*, 1764.

L'édit de décembre 1666, réveillé en 1832, enjoint aux chirurgiens de faire connaître aux commissaires de leur quartier *les blessés qu'ils panseraient chez eux ou ailleurs et même dans les hôpitaux* et d'indiquer la qualité et circonstances de leurs blessures, pour en faire rapport à la police par ledit commissaire, à peine de 200 livres d'amende pour la première contravention, d'interdiction de la maîtrise pendant un an pour la seconde et de privation de la maîtrise pour la troisième ; et ce dans les 24 heures après le premier pansement.

Un autre édit de mars 1667 vient appuyer le précédent ; aussi, les statuts des chirurgiens de Paris, rédigés en 1699, indiquent-ils ces dispositions dans l'article 130 : « Les maîtres de ladite communauté seront obligés d'avertir incessamment les commissaires de leur quartier des blessés qu'ils auront pansés en premier appareil ; et seront les contrevenants condamnés par le Prévôt de Paris ou son lieutenant général de police à telle peine qu'il appartiendra. »

Il est probable que les déclarations des chirurgiens manquaient souvent, car, par un arrêt du 27 juin 1727, le Parlement de Paris renouvelle ces précautions et condamne les contrevenants à 500 livres d'amende et à une punition corporelle en cas de récidive.

Verdier rapporte trois exemples de condamnations à 20, 30 et 50 livres d'amende, *par grâce et sans tirer à conséquence*, de chirurgiens qui n'avaient point fait la déclaration prescrite par la loi.

L'exception à la règle du secret médical qu'entraînait l'application de ces règlements était expliquée par le fait « de la difficulté de découvrir et faire preuve des meurtres et assassinats, dans une aussi grande ville que Paris, si les règlements n'étaient pas observés, et du préjudice que cela porterait au public. Si les chirurgiens négligent de l'observer, alors le laps de temps donnera lieu aux coupables de se soustraire à la vengeance publique ; les blessés venant à mourir, la justice perdra les moyens de découvrir les criminels, par la déposition des blessés ; et les meurtres et assassinats demeureront impunis. »

Cette dénonciation obligatoire des blessés par les chirurgiens qui étaient appelés auprès d'eux n'était légale qu'à Paris, car Verdier dit ne point connaître de règlements semblables pour les provinces, où ils ne seraient utiles que dans les villes où le nombre des habitants serait propre à cacher des crimes.

Sarrut nous apprend que cet édit de 1666 faillit être appliqué après l'attentat contre le premier Consul. Après avoir échappé aux dangers de la machine infernale, « le Consul, de retour aux Tuileries, jeta feu et flamme contre ces infâmes jacobins qui voulaient, par un lâche assassinat, rejeter la France dans l'anarchie et recommencer le règne de la Terreur ».

C'est alors qu'un régicide légiste proposa d'appliquer l'édit de 1666 pour découvrir les coupables. « L'idée fut accueillie avec empressement par Bonaparte et par Fouché, et un arrêté *ad hoc* fut à l'instant rédigé ; le préfet de police fut appelé à le signer et le Consul lui-même le contresigna Toutefois Bonaparte se ravisa ; *il apprécia de lui-même tout l'odieux d'une telle mesure et l'arrêté ne fut point publié* ; mais le titre demeura dans les bureaux de la police. »

C'est ce même édit que quelqu'un remit au jour, après l'émeute de 1832. M. d'Argout rechercha personnellement l'arrêté consulaire ; il en prit copie en toute hâte et le livra à l'impression après avoir

rempli les formalités d'usage. « *Un sentiment unanime de haute réprobation*, dit l'auteur, *accueillit cette ordonnance ; le corps entier des médecins, des professeurs de l'École, la flétrit ; on ne tenta même pas de la mettre à exécution.* »

Malgré ce principe, *qui serait monstrueux s'il contenait la moindre dose de bon sens*, *que nul n'est censé ignorer la loi*, nous ignorons complètement si l'édit de 1666 est abrogé, supprimé par une loi plus récente, ou s'il ne somnole pas dans quelque carton, prêt à être réveillé à l'occasion et à être appliqué avec toute la rigueur que commandent les circonstances ; il y aurait pourtant quelque intérêt à être fixé sur ce point.

L'épreuve de chasteté chez les bonzes cambodgiens : le « génésiscope » en papier.

Toutes les religions, je crois, demandent à leurs desservants une chasteté au moins théorique. L'abstinence doit être la règle et la concupiscence défendue. Les sens doivent se taire et rien ne les doit éveiller : il faut s'abstraire du monde et des tentations de la chair, rester sourd aux excitations de l'instinct sexuel.

Certains bonzes du Cambodge exigent des néophytes non seulement qu'ils fuient les tentations de Vénus, — je suppose que, comme leurs collègues chinois, ils doivent se rattraper par la suite, mais qu'ils imposent silence à leurs sens, soumis aux plus dures épreuves.

Le candidat est revêtu non point de la tunique blanche, mais d'un vêtement ajusté en papier. En pareil costume, il passe la nuit aux côtés d'une femme aguichante, sinon par tempérament, au moins par profession.

Le lendemain, le supérieur de la bonzerie et son clergé doivent trouver le papier, le « génésiscope », sans déchirure et sans la moindre pollution de sperme. Même en rêve, notre candidat doit rester pur ! A ce prix seulement il est jugé digne d'entrer dans la confrérie.

Au fond, là-bas comme chez nous, la vertu tient à bien peu de chose, à une simple feuille de papier. Il est vrai qu'il s'agit de papier de Chine, lequel est particulièrement solide et peut, sans se déchirer, supporter des pressions bien supérieures à celles que pourrait supporter n'importe lequel des papiers de nos journaux, même les plus gouvernementaux.

Dr J.-J. Matignon
(*de Châtel-Guyon*).

PETITS RENSEIGNEMENTS

La Maison du Médecin.

L'Assemblée générale de la *Maison du Médecin* s'est tenue à la Faculté, dimanche 21 mars. Du bilan présenté par le secrétaire général et le trésorier résulte cette constatation qu'en moins d'un an la Société a recruté 500 adhérents et mis 10.000 francs dans sa caisse. C'est d'un excellent pronostic et nous pouvons espérer voir s'ouvrir bientôt la maison de retraite du corps médical.

Les administrateurs sortants ont été réélus et M. Schmitt, de Paris, désigné pour remplacer un démissionnaire.

Chronique Bibliographique

La Gaule thermale, par L. BONNARD et le Dr PERCEPIED. Paris, Plon, 1908.

Les bains ont tenu une telle place dans la vie antique que nous sommes toujours friands de détails sur leur organisation et sur les connaissances de nos ancêtres en matière de médecine thermale. Il semble, d'après les recherches de M. BONNARD, secondé, pour la partie médicale, par notre confrère le Dr PERCEPIED (du Mont-Dore), que les anciens aient été, autant que nous, instruits des vertus de l'hydrothérapie : le bain froid, le bain chaud, les douches, l'étuve, les bains de mer, les bains de boue, les bains de vapeur, les eaux minérales en boissons, leurs indications et contre-indications, leur transport à distance, au moins pour les bains, la pratique de couper les eaux par l'adjonction d'infusions ou de sirops, peut-être même le spéculum de bain, n'ont pas été inconnus des Romains et des Gallo-Romains. Ils paraissent avoir également connu l'usage des fumigations, sèches et humides, des inhalations, du humage ; ils ont fixé la saison et la durée des cures thermales. Il n'est pas jusqu'aux procédés de captage que nous leur ayons empruntés et qui montrent que les ingénieurs de Rome, s'ils revenaient sur cette planète, n'auraient rien à apprendre de leurs successeurs du vingtième siècle. Encore une illusion que vont perdre bien des détracteurs systématiques du passé !

Le Livre, historique, fabrication, etc., t. V, par Albert CIM. Paris, Flammarion, 1908.

Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions de cette encyclopédie du livre, indispensable, nous le répétons, non pas seulement aux professionnels, aux bibliothécaires, mais encore à tous les bibliophiles et même à tous les écrivains ; car, à côté de précieuses notions sur l'entretien des livres, la manière de se préserver de leurs ennemis (insectes, poussière, humidité, emprunteurs, souris, chats et femmes (*sic*), M. CIM nous indique, dans un appendice copieux, tous les signes de ponctuation et signes typographiques ; la manière de corriger les épreuves ; et aussi, ce qui n'est pas indifférent pour un médecin, ce qu'on pourrait appeler l'hygiène du lecteur : l'influence de la lecture sur la vue, les dangers de contamination par les livres, les procédés les meilleurs pour les désinfecter, etc. C'est, en un mot, une mine de renseignements de tout ordre que cet ouvrage, écrit d'une plume élégante et affranchie de tout pédantisme.

Monsieur Nicolas ou le cœur humain dévoilé, par RESTIF de la BRETONNE ; édition abrégée, avec Introduction, Notes et Index, par John GRAND-CARTERET. Louis-Michaud, éditeur, Paris. 3 volumes.

L'édition originale de ce livre fameux, la plus extraordinaire autobiographie qui soit, après les *Confessions* de Jean-Jacques, ne comprend pas moins de seize parties ou volumes, en 8 tomes in-12.

Il en a été fait une réimpression en 1883, par les soins de l'éditeur Liseux, mais devenue si rare et d'un prix si peu abordable que c'est rendre un véritable service aux curieux que de leur donner, sous la forme la plus élégante et la plus correcte à la fois, une édition nouvelle que réclamaient tous les admirateurs de Restif, tous les amoureux du dix-huitième siècle. L'excellente notice placée en tête des trois volumes correspondant aux trois phases de la vie de l'écrivain : enfance, jeunesse, âge mûr et vieillesse, nous restitue au naturel celui que le comte de Tilly appelait *le Téniers du roman,* et que d'autres, moins courtois et moins équitables, qualifièrent de *Rousseau du Ruisseau* ou d'*Egoutier de la littérature*. A ceux qui voudraient étudier Restif au point de vue médico-psychologique nous recommandons l'excellente édition de M. J. GRAND-CARTERET, à laquelle on pourra joindre l'introduction, si précieusement documentée, de M. Paul COTTIN, pour la publication intitulée *Mes Inscriptions*, ce journal intime de Restif de la Bretonne qui nous montre un Restif exhibitionniste, que le médecin légiste peut, à bon droit, revendiquer pour son justiciable.

Le Palais-Royal, par RESTIF de la BRETONNE. Louis-Michaud, éditeur, Paris. Introduction et notes, par Henri d'ALMERAS. Illustrations et documents de l'époque.

Le Palais-Royal, à l'époque où le décrit RESTIF de la BRETONNE, c'est le centre des plaisirs et des élégances, le jardin enchanté où se donnent rendez-vous toutes les passions et tous les vices : joueurs et débauchés, tous ceux qui veulent être amusés et volés, se rencontrent dans ce salon en plein vent où abondent les escrocs bien vêtus, mais où l'on ne reçoit pas le plus honnête homme du monde s'il est mal attifé. Déjà nombre de cafés et de restaurants à la mode y attirent une clientèle choisie ; les spectacles, les jeux, les attractions de toutes sortes y abondent; on se presse au *Cabinet anatomique* de Bouthoux de Lorges, au *Cabinet de figures* du sieur Curtius ; mais le Palais-Royal est avant tout et surtout un vaste tripot et le repaire de la prostitution.

« Le jardin Égalité est le jardin-lupanar : là se tient le grand marché de la chair. » Les filles y forment une véritable armée, une armée où, selon la spirituelle expression de l'éditeur, la vieille garde ne manque pas, et pour vaincre l'ennemi, c'est-à-dire dépouiller le « consommateur » de son argent, elle sait mettre en œuvre une stratégie toujours assez habile pour être efficace.

Mais, pour bien connaître le Palais-Royal de cette époque, lisez la description qu'en donne Restif, qui s'est, nous dit-il, documenté auprès de son ami, le Dr Guilbert de Préval, dont nous avons naguère conté les exploits (1), et vous serez copieusement, suffisamment édifiés.

Tableau de Paris; *Le Nouveau Paris*, par L.-S. MERCIER. Illustrations et documents de l'époque. Notes et préface de Lucien ROY. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

La publication de l'édition, si abrégée soit-elle, que nous donne

(1) Cf. dans les *Indiscrétions de l'Histoire*, 1re série, le chapitre intitulé : « Comment on se préservait de l'avarie au siècle galant. »

M. Lucien Roy, du *Tableau de Paris*, de Mercier, justifie la prédiction de ce dernier qui, dans la préface de son livre, prophétisait : « J'ose croire que, dans cent ans, on reviendra à mon *Tableau.* » Et la mode, en effet, est de plus en plus au rétrospectif et surtout aux écrits documentaires qui, comme celui-ci, nous renseignent si bien sur les mœurs d'une époque, font revivre au naturel une génération disparue.

Sébastien Mercier n'est pas qu'un peintre, c'est aussi un philosophe, mais un philosophe sceptique et pas trop affermi dans ses idées, estimant sans doute qu'en politique, notamment, le caméléonisme tient lieu de vertu. Qu'il étudie le Paris de l'époque de Louis XIV ou celui d'après la Révolution, S. Mercier se révèle comme un admirable *reporter*, sachant voir et encore mieux décrire ce qu'il observe si bien.

Collection historique illustrée : *La vraie reine Margot*, d'après les documents d'archives et les mémoires, par Albert Savine. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

Illustration très curieuse, nombreux fac-simile d'autographes ; bon résumé des récits des contemporains, des correspondances du temps, et qui donne bien l'idée de cette époque libertine, dont la reine Margot, « ce mélange de séduction et de vices élégants », est le personnage le plus représentatif.

La Cour galante de Charles II, par le même. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

L'auteur nous y retrace les aventures de ce jeune prince romanesque, dont la vie fut presque tout entière consacrée au plaisir, à l'aide des papiers diplomatiques et autres documents d'archives, dont il tire, à son ordinaire, le meilleur parti. L'illustration du volume est, comme pour tous ceux de la série, très variée et très artistique.

Les jours de Trianon, par Albert Savine et François Bournand. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

Qui dit Trianon évoque aussitôt la grâce de choses qui passèrent avec la rapidité des beaux étés et dont tragiques furent les lendemains.

Par un effort de vision rétrospective, on voit, dans ce cadre charmant, « la plantureuse Autrichienne, la chlorotique Lamballe, le maussade Louis XVI, la pieuse Elisabeth, l'insolent Lauzun, le cynique Bezenval, etc. » A signaler, dans ce volume, le chapitre où il est question de Mme de Lamballe, l'interrogatoire de la princesse par son médecin, interrogatoire dont nous possédons depuis longtemps la version complète et que les auteurs semblent n'avoir connu qu'en extrait plus ou moins déformé. Nous y reviendrons et sous peu, nous l'espérons : il est grand temps de mettre au jour un document qu'on ne cite toujours que par ouï dire, et pour cause.

La vie à la Bastille : *Souvenir d'un prisonnier,* par Albert Savine. Louis-Michaud, éditeur.

Après les travaux de Ravaisson et le livre, plus récent, de Funck-Brentano, il semblait qu'il restât peu à dire sur la Bastille de la monarchie ; de fait, ce qu'on nous donne, c'est le récit verbeux,

mais en somme vivant et animé, d'un prisonnier qui y a vécu onze ans et a su voir ce qui se passait sous ses yeux. De brèves annotations rectifient ce qu'il peut y avoir d'exagéré ou d'inexact dans le récit du personnage, René-Augustin Constantin de Renneville, que M. Savine nous fait connaître, dans une précise notice à lui consacrée.

Le 9 Thermidor, par Albert SAVINE et F. BOURNAND. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

Essai de reconstitution, d'après les mémoires des contemporains, de cet événement mémorable qui changea la face de l'histoire, en clôturant l'ère violente des massacres et inaugurant un régime nouveau qui devait aboutir à la dictature de Brumaire. Il y a de très curieux documents iconographiques dans cette plaquette ; mais comme nous déplorons qu'ils soient, en général, si considérablement réduits, surtout les autographes ! Le format a, j'en conviens, des exigences ; pourquoi s'y trop rigoureusement asservir ?

L'Abdication de Bayonne, par Albert SAVINE. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

Ce n'est ni un plaidoyer ni un pamphlet, mais une peinture de portraits, sans retouches et sans flatterie ; pour l'illustration, l'auteur n'avait qu'à puiser dans l'œuvre de Goya, dont les caricatures sont marquées au sceau du génie : il n'a eu garde d'y manquer.

L'*Assassinat de la Duchesse de Praslin,* par le même.

Nous avons fait connaître la thèse assez étrange soutenue par l'auteur ; nous n'y reviendrons pas. Chercher à justifier un assassinat en prêtant des vices innommables à la victime, ce sont procédés que nous préférons ne pas apprécier, en laissant toute la responsabilité à eeux qui y ont recours.

Léopold II, roi des Belges et des Belles, par J. GRAND CARTERET. Louis-Michaud, éditeur, Paris.

Livre fort irrévérencieux, où notre bon Léopold est quelque peu malmené par les caricaturistes qui ne respectent rien, et par le préfacier, qui a l'air de satisfaire une rancune personnelle. Qu'a donc bien pu lui faire *Popold II, roi des Belges et des Belles*, à cet excellent J. GRAND-CARTERET ? Lui envierait-il notre Cléo nationale ?

Derrière« Lui », du même J. GRAND-CARTERET (E. Bernard, éditeur) atteste la liberté prise par les caricaturistes allemands à l'égard de leur souverain. Jamais on ne vit pareil débordement d'images satiriques, sous un monarque aussi absolu.

A. C.

Maurice GAUD. — *De certains processus psychiques de guérison* (Thèse de Lyon. 1907).

M. G... fait une étude historique et critique des cures dites « miraculeuses ». Si loin que nous remontions dans l'histoire de

l'humanité, nous retrouvons des « miracles guérisseurs » : ces faits sont indépendants d'une époque et d'une religion ; ce sont des faits humains. La science moderne leur apporte une explication basée sur la connaissance du système nerveux. Si, tout en expliquant les guérisons miraculeuses, elle ne peut pas les réaliser toujours, c'est que, dans les sanctuaires guérisseurs, se rencontrent des conditions spéciales tenant et à l'état psychologique de l'individu qui possède la foi, et à l'action toute-puissante de la foule formée par un grand pèlerinage, et enfin à des circonstances extérieures agissant du même coup sur la foule et sur l'individu lui-même.

G. D.

Dr Marcel Natier. — *La Gymnastique respiratoire* ; procédé rationnel et certain de développement général de l'enfant (*Mois littéraire et pittoresque*, janvier 1909).

Les lecteurs de *la Chronique* ont été régulièrement tenus au courant des travaux si originaux publiés, depuis une dizaine d'années, par le Dr Marcel Natier, sur le traitement de la surdité, par des exercices acoustiques au moyen de diapasons. Notre collaborateur a simultanément entrepris une série d'études non moins captivantes sur la *Gymnastique respiratoire.*

Avant lui, aucune mention n'avait été faite, en France du moins, de ce procédé de thérapeutique physique : l'auteur en a, dès l'abord, fixé les indications, réglé la technique et produit des preuves expérimentales et certaines de son efficacité. La faveur générale n'a pas été longue à venir, car, maintenant, tout le monde parle de G. R. ; on oublie seulement de mentionner le nom de son protagoniste.

Aujourd'hui, Natier la considère spécialement dans ses applications au développement général de ces enfants profondément débilités, qui sont, pour leurs parents, une cause d'incessante préoccupation.

Il convient de soumettre à des exercices rationnels les enfants qui respirent insuffisamment ou de façon incorrecte. Toutefois, il faut procéder à cette éducation pulmonaire suivant certains principes, et en s'entourant des précautions médicales nécessaires ; sinon on n'obtiendrait que des résultats douteux ou même nuls.

Inutile, sauf exceptions très rares, de rien tenter avant l'âge de 6 ans ; d'autre part, ne pas différer trop longtemps l'intervention, car ce serait alors s'exposer à se trouver en face de désordres irréparables.

La durée de la cure est, en moyenne, de quatre mois, à raison d'une séance par jour. Le succès est certain ; sa persistance dépend des précautions dont on saura entourer l'enfant. Seize photographies, prises au début et à la fin du traitement, illustrent cet article : leur comparaison est le meilleur argument objectif à l'appui des assertions de l'auteur.

L. R.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — N° 8 15 AVRIL 1909

Directeur-Rédacteur en chef

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles BOULANGÉ, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 8 15 Avril 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Hygiène Sociale

Castrons les apaches !

par M. G. Viaud-Bruant.

> Ce qui est la risée d'une génération devient la préoccupation de celle qui suit.
> V. B.

L'augmentation de la criminalité n'est plus un fait discutable. Les tribunaux des grandes villes sont encombrés d'affaires sanglantes.

Prenons un seul exemple, le parquet de Paris, qui a vu en deux ans ses affaires passer de 12.263 à 14.000 !

Nulle maison de commerce ne peut entrer en parallèle quant à la prospérité de son bilan commercial. La gravité d'une telle constatation ne saurait échapper à personne.

Quelle est la cause de cet accroissement de 2.000 affaires pour un seul tribunal ? Les opinions sont diverses.

Les uns font intervenir la politique ; d'autres, plus clairvoyants, accusent la presse et la retentissante publicité qu'elle donne aux criminels. Les hygiénistes font remonter la cause aux progrès de l'alcoolisme. Il n'est pas douteux que ce dernier fléau a jeté dans les cerveaux la plus grande perturbation, et il est logique de penser que la progéniture des buveurs soit plus ou moins atteinte de tares physiques et mentales.

Atteindre l'alcoolisme serait l'œuvre la plus désirable ; mais elle se heurte, il faut avoir le courage de le reconnaître, à tant de difficultés, d'ordre budgétaire et aussi d'ordre électoral, qu'il est téméraire de conserver quelque espoir à son sujet.

Connais-tu le pays où l'absinthe fleurit ?

C'est la France.

La belle, grande et généreuse France, la France des héros, des artistes, des idées, la France qui sait penser et qui sait mourir, la France d'avant-garde et de dévouement, la France boit, la France est livrée aux apéritifs, la France est une immense buvette. La constatation est douloureuse, car il est certain que ce fléau conduit à grandes guides notre race à sa ruine. Souhaitons que ce mal ne soit pas irrémédiable, quand nos législateurs se décideront à intervenir.

Puisque, malheureusement, nous sommes désarmés, ou presque,

contre l'alcoolisme, voyons ailleurs une autre cause de l'augmentation de la criminalité et tâchons d'y apporter le fer rouge ou le bistouri.

Nous avons le sentiment profondément sincère que la cause la plus efficiente de la progression des crimes se trouve dans l'*insuffisance de la répression.*

Voilà, à notre avis, le nœud de la question.

Nous ne voulons pas paraître vieux jeu et d'esprit réactionnaire, en demandant le rétablissement de la peine de mort, qui vient pourtant d'être accepté par la Chambre. Mais nous disons qu'il faut mettre autre chose à la place.

La foule, surexcitée par la scandaleuse impunité dont ont bénéficié trop longtemps les pires criminels, a une tendance *à fêter la guillotine.*C'est un spectacle démoralisant. Si on maintient la peine de mort, il faut obtenir l'exécution des condamnés à l'intérieur de la prison, sans mise en scène et sans mobiliser un régiment, qui a mieux à faire que de passer la nuit pour cet objet.

Les pays qui ont supprimé la peine de mort ont prévu l'*encellulement pendant la nuit* et le *travail forcé pendant le jour.*

Et pourtant, la mort a toujours son effet sur les apaches. La preuve, c'est qu'ils n'hésitent pas à l'appliquer aux faux frères. Leurs chefs de bandes ne maintiennent la discipline parmi les affiliés que par la terreur du couteau. Et il ne s'agit pas là d'une vaine menace : le droit de grâce ne fonctionne pas dans ce monde spécial.

C'est surtout dans les milieux populaires que sont prises les victimes de ce triste état de choses. C'est dans le peuple que les Soleilland exercent leurs ravages. Pour un crime sensationnel, dans le monde bourgeois, vous en avez des centaines dont on parle à peine dans les milieux modestes.

Le type criminel qui devient courant est le suivant : c'est un garnement qui assassine sa mère, une pauvre et laborieuse veuve, pour lui prendre ses misérables économies. Voilà un personnage intéressant sur lequel s'apitoie d'avance la justice.

Quant à la mère infortunée, une de ces héroïques et dévouées femmes du peuple, qui élèvent par leur travail les enfants restés à leur charge, après un veuvage ou un abandon, qui ne connaissent d'autres joies que celles du devoir obscurément accompli chaque jour durant de longues années, elle n'intéresse pas les philanthropes. Et il y en a des centaines d'autres dans les mansardes parisiennes qui sentent, elles aussi, que leur vie ne tient qu'à un fil, à un caprice d'alcoolique. Elles le savent et elles tremblent.

Eh bien, nous voudrions renverser les rôles et voir les apaches trembler pour... leurs oreilles.

Supprimons la guillotine, ne coupons plus les têtes, mais tranchons dans le vif sans hésitation. La collectivité sociale a le devoir de se protéger contre ces horribles déchets humains et surtout contre la descendance de ces procréateurs dégénérés.

L'apache, s'il sème la vie, sème la mort ; ce sont les moins aptes qui procréent le plus.

La criminalité juvénile devient inquiétante ; la société ne peut continuer à être maudite dans ses printemps et ses moissons.

On parle partout de puériculture. Ce n'est pas à la quantité de naissances qu'il faut s'attacher ; ce n'est pas la culture intensive du

fruit humain que nous désirons, mais plutôt la qualité. Les apaches et leur descendance nuisent à la classe ouvrière tout entière, dont ils compromettent l'évolution normale vers un avenir meilleur, par les charges écrasantes qu'ils imposent à la collectivité.

Les hôpitaux et les prisons sont remplis des produits de ces apaches, qu'une hygiène sociale bien comprise devrait rendre impuissants et stériles. C'est une mauvaise graine sociale que nous avons le devoir de détruire vis-à-vis de nos descendants. Quel poids, quel obstacle au progrès social que cette traînée de dégénérés, honte de notre civilisation !

En Angleterre, les châtiments corporels, le *hard labour*, font plus sur l'esprit des criminels que la moralisation par les discours.

En France, nous nous contentons de construire des palais pour les prisonniers, avec chauffage central et tous les perfectionnements modernes. Une cellule de détenu, dans ces palais, revient à plus de 6.000 fr. Plus cher qu'une maison ouvrière dans les groupes des habitations hygiéniques à bon marché !!

Comme ordinaire des prisonniers, il est constaté que le prix d'adjudication des viandes pour les prisons est plus élevé que pour les adjudications militaires. La fourniture de viande pour les prisonniers est supérieure à celle qui est fournie aux soldats dans les régiments ou quartiers.

Nous le répétons, pas de grâce pour les êtres *antisociaux*, apaches, souteneurs, cambrioleurs, criminels de tout rang, rôdeurs prêts à toute besogne, excepté à un travail utile à la collectivité.

En face de la brutalité et de l'ensauvagement croissants des mœurs des apaches, il devient de plus en plus urgent de nous défendre efficacement.

Que ceux qui nuisent aux autres soient mis hors d'état de nuire. Le jour où la loi ne punira plus suffisamment les apaches, le terrible *lynchage* des foules pourra s'exercer contre eux. Le peuple se fera justice lui-même, et ce sera plus grave que la loi pour les malfaiteurs.

Nous nous prémunissons contre les chiens enragés, et nous ne faisons rien contre l'armée du crime, autrement dangereuse pour la société future.

Le remède à nos fautes sociales, c'est de les regarder en face et de les reconnaître. Il est alors impossible de ne pas comprendre son devoir.

Même avec le rétablissement de la guillotine, il reste nécessaire d'organiser un châtiment exemplaire pour les assassins qui bénéficieront d'une commutation de peine ou de circonstances atténuantes.

Il y a lieu de prévoir, entre la peine de mort et les travaux forcés, une peine intermédiaire, capable d'inspirer plus de crainte aux assassins que la perspective poétique des *loisirs forcés* de la Guyane ou de la Nouvelle.

Ne préférons jamais une grande bonne intention à une bonne petite action. L'action, il n'y a que cela d'efficient.

Prenons seulement nos précautions pour éviter les erreurs judiciaires, car c'est le cas de se rappeler le fameux proverbe :

Mesure dix fois, mais ne coupe qu'une.

Quand nous parlons de couper, c'est une façon de parler.

Nous ne demandons pas mieux que de trouver un manuel opératoire chirurgical doux et inoffensif. Il est évident qu'il suffirait d'endormir le patient pour supprimer toute douleur. Mais nous irons plus loin dans la voie des concessions à faire aux âmes sensibles, que la pensée d'un couperet qui trancherait des... ronds de saucissons troublerait pendant le sommeil.

On pourrait procéder à une injection intra-testiculaire de teinture iodée ou autre corps fondant, pour provoquer une orchite artificielle et obtenir le résultat cherché, sans scène chirurgicale sanglante.

C'est même un sujet de concours que je lance :

Trouver le moyen le plus sûr et le moins douloureux d'annihiler les facultés reproductrices des apaches.

Je crois qu'on pourrait arriver à un résultat certain au moyen de l'électricité ou des rayons X. Pas de faux sentimentalisme. Morte la bête, mort le venin.

Dans notre société il y a ceux qui sont utiles à la collectivité et il y a ceux qui lui sont nuisibles. La conduite des premiers est morale, puisqu'elle sert les intérêts communs ; la conduite des seconds est immorale, puisqu'elle nuit à ces mêmes intérêts. Et c'est le bonheur du plus grand nombre possible de travailleurs honnêtes qu'il faut chercher.

On empêche la pullulation des animaux nuisibles, et nous ne faisons rien contre la reproduction d'êtres malfaisants tarés physiquement et moralement.

Il est notoire, d'ailleurs, que sur toute l'espèce animale, la castration a pour résultat de transformer heureusement le caractère. Les êtres les plus féroces deviennent doux et sociaux.

Et comme résultat, nous le garantissons d'avance, car ce à quoi tiennent le plus les apaches, c'est bien à cette royauté du mâle qui a tant d'effet sur les « Casque d'or » et les basses pierreuses des fortifs.

Vous connaissez l'histoire de ce directeur de maison de force, qui fit doucher à la pompe à incendie les prisonniers en révolte et les amena à résipiscence en se basant sur cet axiome qu'il n'y a *pas de héros mouillés*. On n'en mène pas large quand on est trempé jusqu'aux os, on ne « crâne pas ». De même nous pensons qu'il n'y aurait *pas de héros castrés*.

Quand la mauvaise graine qui lève dans les bouges connaîtra le châtiment qui l'attend, il y aura des hésitations avant de se lancer dans la route du crime.

Ne pensez-vous pas maintenant qu'il y a vraiment tout avantage à chercher dans la voie que j'indique les moyens de répression susceptibles de remplacer la peine de mort?

Mort partielle d'un organe, qui met la société à l'abri, à l'avenir, c'est de la véritable hygiène sociale.

Les pervertis sexuels, les satyres criminels, genre Soleilland, gagneraient même en tranquillité à être débarrassés de ces organes qui les tourmentent d'une façon morbide.

Nous prévoyons les plaisanteries, faciles, sur ce sujet.

D'avance, nous nous mettons au-dessus d'elles, tout comme le vaillant et dévoué sénateur Piot et le philanthrope éclairé Bérenger.

Notre idée n'est pas encore mûre pour être acceptée par la masse,

mais nous sommes convaincu qu'elle lèvera comme un bon levain social. On n'est pas tenu de se détourner d'un but parce qu'on prévoit ne pas l'atteindre.

Les générations sont solidaires. Nous moissonnons les semailles de nos ascendants et nous semons les moissons de nos descendants. Nous n'avons pas le droit de léguer à la génération qui nous suit une récolte d'ivraie sociale.

On se préoccupe beaucoup du perfectionnement du cheval, du bœuf, de l'âne ; le seul être que l'on néglige, c'est l'homme. Supprimons les mauvais éléments sociaux et ne regrettons pas ces *coupes sombres* dans le monde du mal.

Quand on émonde une branche funeste qui gêne une fleur, on ne fait pas le vide autour d'elle, on lui livre l'espace où elle grandira. La suppression du mal élargit le champ de la beauté.

L'opinion publique éprouve le besoin d'être mieux garantie qu'elle ne l'est présentement contre la marée montante de l'homicide. Elle n'arrive pas à comprendre que tant d'intérêt s'attache aux pires malfaiteurs et que leurs victimes en inspirent si peu.

La suppression des êtres nuisibles a toujours été une des premières préoccupations de toute société civilisée, et toute société qui néglige le devoir de protéger ses membres contre les criminels retourne à la barbarie.

Une nation est prospère quand les individus qui la composent acquièrent le maximum des trois développements physique, intellectuel, moral ; elle est en décadence quand ces lois sont méconnues.

L'homme volontairement nuisible ne doit plus avoir de place dans une saine et vigoureuse communauté.

La grandeur d'un pays se mesure au nombre de ses citoyens sains.

L'homme est le produit des milieux, mais il est lui-même un principe capable de paralyser les causes qui tendent à lui nuire et de seconder les causes favorables à son développement.

Voilà notre premier devoir social.

Les Médecins à l'Académie française.

Ce nous est une joie d'enregistrer le grand, le mérité succès de notre distingué confrère et excellent ami le Dr Cazalis (Jean Lahor), qui vient d'obtenir 8 suffrages à la dernière élection académique. Sans la maladie qui l'a retenu à la chambre et l'a mis dans l'impossibilité de faire les visites d'usage, le poète de *l'Illusion* aurait sans doute franchi le seuil de l'enceinte sacrée ; mais nous espérons bien que, dans un avenir proche, notre profession aura à s'enorgueillir de compter l'un des siens sous la coupole, et ce jour-là nous ne serons pas des derniers à chanter l'hymne triomphal.

Informations de la « Chronique »

La précocité du génie. — Quelques anecdotes sur Cuvier.

Dès sa première jeunesse, tous les biographes de Cuvier nous le dépeignent comme un enfant exceptionnel, étonnant les autres enfants par sa prodigieuse mémoire et sa facile compréhension des choses qui semblaient au-dessus de son âge.

« Si ma mémoire ne me trompe, rapporte l'un d'eux (1), c'est de 1775 à 1776 que j'ai commencé à connaître M. Cuvier. Il pouvait avoir six ans et j'en avais à peu près huit. On le citait dès lors comme un enfant d'une intelligence, d'une application et d'un savoir peu communs... Il vint passer quelques jours à B..., chez mon père, avec sa mère... Nous étions tout ébahis, mon frère et moi, de l'entendre lire et déclamer des vers comme l'aurait fait un homme de vingt ans ; de voir la netteté et la beauté de son écriture ; son habileté à dessiner, son adresse à découper à jour du papier ou des cartes... Durant la visite dont je parle, il passa par le village un charlatan qui faisait de jolis tours de passe-passe. Mon père le fit venir, le soir, à la maison curiale pour amuser un peu la société... Notre homme nous en donna de toutes les façons. Différents jeux de cartes très subtils, une fontaine de Héron qui coulait et s'arrêtait au son de sa parole, une espèce de poignard qu'il semblait s'enfoncer dans le bras et qu'il retirait tout dégouttant de sang, émerveillèrent particulièrement les spectateurs... Mon petit cousin examinait tout avec grande attention et parut peu surpris ; il expliqua même le jeu de la fontaine de Héron, le mécanisme du poignard qu'il nous dessina, et qu'il découpa en papier. »

On sera peut-être curieux d'apprendre comment s'était révélée la vocation de Cuvier pour l'histoire naturelle. Le biographe que nous venons de citer nous donne à cet égard les détails suivants :

« ... Nous lui montrâmes des volumes de l'*Histoire naturelle* de Buffon, pour laquelle mon père avait souscrit, et il prenait plaisir, comme nous, à examiner les figures d'animaux qui s'y trouvaient. Je ne remarquai pas que sa curiosité allât plus loin. Au bout d'un certain temps, dans ses visites subséquentes, il nous en demanda quelques tomes, afin d'en copier les gravures au crayon... Bientôt il voulut colorier ces copies. Pour cet effet, il fallait lire les descriptions. C'est ce qu'il fit, et il paraît que c'est l'attrait qu'il trouva à cette lecture qui le rendit peu à peu amateur passionné de l'auteur de l'*Histoire naturelle*.

« Pour en revenir à ces copies, soit simplement crayonnées, soit coloriées, elles étaient d'une très belle exécution. Il en était de même des figures de certains animaux, qu'il avait imaginé de représenter en collant, sur des cartes ou sur du papier, des morceaux d'étoffe, de taffetas par exemple, de la forme et de la couleur des différentes parties du corps de ces animaux. Lorsqu'il n'y avait point

(1) G.-L. Duvernoy, *Notice historique sur les ouvrages et la vie de M. le baron Cuvier* ; Paris et Strasbourg, 1833. — Voyez la note, page 110.

de gravure annexée à la description d'un animal, il le dessinait et le coloriait uniquement d'après cette description .. (1) »

Le goût du travail, la facilité de s'assimiler le sujet de ses lectures, sont des qualités qui brillaient déjà chez Cuvier enfant et que l'on retrouve chez Cuvier devenu professeur au Muséum, homme d'Etat et l'un des plus illustres savants de son temps. Les premières planches des *Recherches sur les Ossements fossiles* furent dessinées et gravées de sa propre main, et malgré la multiplicité de ses fonctions publiques, il n'eut jamais recours à l'aide d'un secrétaire.

La mémoire de Cuvier était prodigieuse : elle était telle, dit toujours notre biographe, qu'il n'avait, pour ainsi dire, rien oublié de ses nombreuses lectures. Il ne gardait cependant aucune note, ne faisait aucun extrait de ses lectures, sauf toutefois pour son *Règne animal*, dont il possédait un exemplaire relié avec des feuillets blancs qui lui servaient à faire les additions que les découvertes journalières lui suggéraient.

Ses nombreuses fonctions lui laissaient peu de loisirs pour le travail ; c'était surtout le dimanche qu'il consacrait à la rédaction de ses rapports, de ses mémoires et notices historiques. Les autres jours, Cuvier disposait de très peu de temps : il rédigeait... en voiture.

Nous écrivions récemment (2), d'après un de nos confrères, que Cuvier avait imaginé de « faire placer une lampe à l'intérieur de sa voiture, afin de pouvoir lire pendant la nuit ». En réalité, c'était une lanterne dont il se servait, ainsi que l'atteste le passage suivant du mémorialiste auquel nous l'empruntons :

«... Pendant ses courses assez fréquentes en ville, ou durant ses voyages, il lisait, il rédigeait même dans sa voiture, où il avait fait poser une lanterne et où il écrivait sur la main, comme dans son cabinet (3). »

On est confondu d'admiration devant la masse énorme de travaux dus à la plume de Cuvier qui, malgré cette activité scientifique, trouva encore le temps d'être en même temps qu'un naturaliste de génie, un très remarquable homme d'Etat.

Comment furent établies les postes en France.

Selon Garnier (*Histoire de France*, tome XIX, page 21), « le Roi « Louis XI commença à exécuter ce projet à l'occasion d'une maladie « qu'eut le Dauphin (né le 30 juin 1470). Voulant avoir tous les jours « des nouvelles d'un enfant si précieux à l'Etat, il établit un certain « nombre de relais, depuis Amboise jusqu'aux endroits où il séjour- « nait alors. Enfin il mit, cette année (1480), la dernière main à cet « utile établissement ; » c'est-à-dire qu'il fit placer des relais sur toutes les grandes routes du royaume ; mais les postes ne servirent, jusqu'en 1630, que pour les affaires du Roi et celles du Pape (4).

A la fin du xive siècle, en 1386, il n'existait encore ni poste ni courrier en Bourgogne. On voit, par les registres de l'hôtel de ville de Dijon, que l'on y recevait des messagers de la cour de France et de

(1) Duvernoy, *loc. cit.*, p. 111.
(2) V. *Chronique*, 15 juillet 1908, p. 458.
(3) Ce passage est extrait, comme les précédents, d'un très attachant article, publié par M. E.-L. Trouessart, dans l'excellente *Revue des Idées*, du 15 décembre 1908.
(4) *La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par Peignot, p. 7.

celle de ses souverains qui résidaient souvent en Flandre : ainsi, en 1386, on donna 6 fr. au messager de la reine, qui annonçait qu'elle était *délivrée* d'un fils ; 10 francs d'or à l'apothicaire de Madame, qui, de sa part, vint apprendre au maire l'accouchement de Mlle de Nevers, en 1392 ; la duchesse lui donna avis, par messager, de la mort de Jean Sans-Peur, en 1419.

Il arrivait souvent qu'un prince se dépouillait et donnait son habit au messager ou héraut qui lui apportait une bonne nouvelle. « La reine, dit J. Chartier, étant accouchée, le 4 février 1434, Charles VII dépêcha le héraut, nommé Constance, pour en porter la nouvelle au duc de Bourgogne ; celui-ci témoigna d'en être fort joyeux, donna à ce héraut cent *riders* d'or et la robe brodée dont il était alors vêtu. »

Par suite du même usage, Charles ayant reçu, au siège de Nuits, le gantelet ensanglanté, par le héraut du duc de Lorraine, pour lui déclarer la guerre, lui fit donner un de ses meilleurs habits, avec 12 florins, en lui disant : « Mon ami, c'est pour les bonnes nouvelles que tu m'as apportées de la part de ton maître. »

On voit, postérieurement, que certains seigneurs avaient aussi le droit d'envoyer comme messager, pour porter lettres ou dépêches, un de leurs vassaux où bon leur semblait.

L'ex-libris de Rabelais.

La *Chronique* a déjà reproduit l'*ex-libris* manuscrit de Rabelais (1). Le nouveau spécimen que nous en donnons ci-dessous, nous le devons à la gracieuse obligeance de M. Jacques Boulenger, le très sympathique secrétaire de la *Revue des études rabelaisiennes*.

Le volume qui est enrichi du précieux autographe n'est autre que le *Commentarius de Anima*. de Philippe Mélanchton, imprimé à Wittemberg, par Pierre Seitz, en 1540 (pet. in-8°) Voici en quels termes M. Seymour de Ricci l'a présenté à la Société des études rabelaisiennes, dans sa séance du 12 décembre 1907 :

Sur le titre, on lit, dans la marge inférieure, d'une écriture française des environs de l'an 1600, la signature G. Lusson, et, un peu plus haut, sous la date et séparé de celle ci par un tiret à l'encre, ce précieux autographe un peu bruni par le temps :

Fran^ci Rabelesi

χαὶ τῶν άυτου φίλων

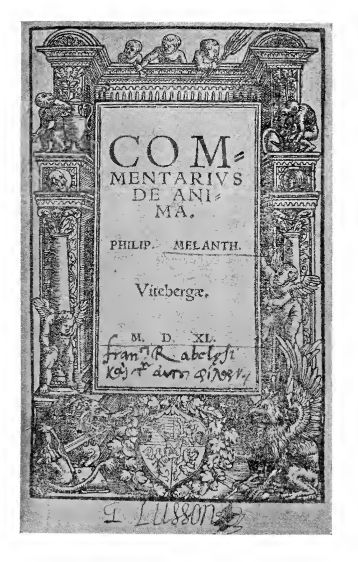
C'est ainsi que signait le grand écrivain dans la plupart des rares *ex-libris* autographes retrouvés jusqu'à ce jour (2)... Le *Commentarius de Anima* de Melanchton n'est pas uniquement, comme on pourrait le croire, un traité de psychologie ; c'est avant tout un ouvrage médical, dont la première moitié traite de l'anatomie du corps humain et dont les cinquantes pages suivantes constituent un véritable traité de physiologie. C'est sans doute à ce titre qu'il figurait dans la bibliothèque de Maître François, à côté de l'exemplaire des œuvres de Galien que possède aujourd'hui la bibliothèque de Sheffield ; il serait curieux de rechercher si Rabelais s'en est servi dans quelqu'un de ses ouvrages médicaux. Il avait publié, dès 1532, une édition des *Aphorismes* d'Hippocrate. On en signale des éditions nouvelles en 1543 et en 1545 ; peut-être ont-elles été revues par Rabelais et y trouverait-on quelque citation ou quelque réminiscence du *Commentarius de Anima*.

Le volume de M. Bywater ne contient pas malheureusement de notes manuscrites. Un simple tiret à l'encre, en marge du folio 41 r°, signale une curieuse étymologie de l'*os sacrum* J'ignore si Rabelais s'en est jamais servi dans un de ses ouvrages.

---

(1) N° du 1er juillet 1906.

(2) Le Dr R. Gordon a notamment reproduit le frontispice d'un volume intitulé *Petri Bembi opuscula aliquot*, frontispice au bas duquel se voit la signature de Rabelais sous l'adresse de l'imprimeur, Séb. Gryphe (Lyon, 1532). Ce curieux document est reproduit dans un ouvrage intitulé : *F. Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier* (Montpellier, 1876).



FRONTISPICE D'UN LIVRE PORTANT L'EX-LIBRIS DE RABELAIS

Échos de la « Chronique »

Le premier système bibliographique.

Il serait dû, si nous en croyons M. Albert Cim (1), au célèbre médecin suisse Conrad Gessner, qui, dans la deuxième partie de son ouvrage *Bibliotheca universalis*, imprimé à Zurich de 1545 à 1549, classa les *Pandectæ*, c'est-à dire tout ce que l'esprit humain peut embrasser, en vingt et une catégories.

Le secret professionnel, au XVe siècle

M. le Dr Auvard, dans une leçon sur l'*Hygiène de la femme*, remarque que les préjugés en vigueur dans la société actuelle l'empêchent, dans un article de science, d'aborder l'épineuse question des rapports sexuels. « Car, dit-il, la malveillance ne manquerait pas de fausser l'interprétation de mes intentions. »

Au xve siècle, ces préjugés n'existaient pas, et Ferrari, un médecin célèbre du temps, n'hésite pas à entrer dans les détails les plus scabreux, en inscrivant en tête de sa consultation le nom et les titres de sa cliente.

Dans sa *Practica*, il nous met au courant de ses cures, nous parle de l'hydropisie de François Sforza, du catarrhe de maître Maffeo Veggio de Lodi, illustre poète du xve siècle, et des maladies de plusieurs seigneurs, qu'il soigna dans toute l'étendue du duché de Milan et dont il donne les noms sans songer à mal (2).

L'amour, moins fort que la mort.

Ce fut, pendant quelques jours, l'enquête à la mode. Ces messieurs du reportage abordaient tous les médecins de leur connaissance par cette interrogation indiscrète : « Docteur, est-ce que l'on meurt d'amour ? » Et la plupart y coupaient, comme dirait Gavroche ; et tout un chacun y allait de sa consultation, gratuite autant qu'obligatoire.

Certes oui, on est malade d'amour, et la maladie est parfois mortelle. Nous avons au moins un confrère qui en est mort, mais il y a si longtemps de cela ! Il se nommait Jacques Grévin, et commit quelques sonnets qui ne sont pas sans valeur. Demandez plutôt à son biographe Lucien Pinvert.

Jacques Grévin aimait la fille de Charles Estienne, de la dynastie des Estiennes, les célèbres imprimeurs. Et la cruelle dédaignait cet amoureux transi, qui s'étiola peu à peu et finit par succomber, à une maladie de langueur, à 29 ans !

Désormais, quand on vous parlera de l'amour, un conseil : débarrassez-vous du fâcheux en lui servant la boutade du terrible Barbey. Un jour, à une aimable femme qui lui posait la redoutable question : « Cher maître, que pensez-vous de l'amour ? » Barbey d'Aurevilly décocha cette flèche, qui n'était pas enrubannée de galanterie :

« L'amour, Madame ? je ne le comprends qu'incestueux. »

(1) *Le Livre*, t. IV, p. 307.

(2) *Une chaire de médecine au XVe siècle*, par Ferrari da Grado ; thèse de Paris, 1899, p. 179.

ÉCHOS DE PARTOUT

Sens supérieur de vision. — D'après *Scientific Sphinx*, de Londres, le Dr Hooker paraît avoir un sens visuel anormalement développé, lui permettant de percevoir les corps gazeux et fluidiques. Il voit les personnes comme enveloppées d'une couche de gaz colorés, dont les teintes varient suivant la nature des pensées qui les préoccupent. Cet extraordinaire observateur assure encore que les objets qui environnent le sujet pensant se pénètrent et se saturent de ces fluides colorés, et que c'est par ce moyen qu'il peut connaître le caractère de ceux dont il a en mains un papier écrit par eux. Les *auréoles* qu'on représente autour des images *des saints* sont certainement, pour le Dr Hooker, un détail basé sur la réalité la plus stricte. (*La Lumière*, octobre 1908)

La couleur des vêtements sous les tropiques. — Le colonel Maude a donné l'autre jour une conférence à Londres qui peut avoir quelque intérêt pour nos Africains. En effet, le colonel Maude s'est efforcé de démontrer — contrairement à une opinion généralement répandue jusqu'ici — l'inefficacité des vêtements blancs sous le flamboyant soleil des tropiques.

Le conférencier a signalé l'influence morbide des rayons solaires actiniques en excès sur le corps humain ; ces rayons détermineraient, d'après lui, un ébranlement des nerfs de la colonne vertébrale, auraient une influence néfaste sur l'estomac et provoqueraient même des troubles analogues à ceux que produit un coup de soleil. Le remède consisterait à préserver la peau du corps par une couleur non actinique, c'est-à-dire en employant une étoffe rouge pour les vêtements et le casque ; ce serait là, paraît-il, le meilleur protecteur contre les malaises et les dangers d'une exposition aux rayons du soleil torride.

Ce qui semble confirmer l'opinion du colonel Maude, c'est l'instinctive préférence accordée aux chemises rouges par les Européens vivant dans les pays chauds, lesquels appliquent ainsi naturellement à leur épiderme l'un des principes fondamentaux de la photographie.

Pour enrayer les épidémies en Chine. — Contre toutes les maladies épidémiques, les infortunés Célestes sont désarmés. Ils les subissent philosophiquement. Cependant, quand la mortalité est trop grande, que la ville s'effraye, on a recours, pour arrêter le mal, aux processions, comme chez nous au moyen âge. On fait des sacrifices à toutes les divinités et à tous les génies bienfaisants. Des souscriptions circulent : tout le monde s'inscrit, pour une somme supérieure à la somme versée, car il est admis qu'on peut essayer de « carotter » les dieux. Les souscripteurs reçoivent des reçus qu'ils collent au-dessus de leur porte, espérant arrêter l'entrée de la maladie chez eux. Enfin, quand ces moyens ne réussissent pas, on change la date de l'année : si la maladie survient ordinairement en mars, par exemple, on décide que l'année à ce moment est déjà à son dixième mois, et les Chinois sont convaincus que le génie du mal, s'apercevant qu'il s'est trompé de date, qu'il est de sept mois en retard, n'hésitera pas à quitter la ville.

(*La Presse médicale*, 22 juillet 1908.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Comité Horace Wells.

Le comité d'organisation franco-américain, pour l'érection à Paris d'un monument à *Horace Wells*, novateur de l'anesthésie chirurgicale, réuni le 9 décembre 1908, vient de constituer son bureau ainsi qu'il suit :

MM. Quincerot, C. D., *Président* ; Lewett, D. D. S., Barrié, C. D., Touchard, C. D., Sauvez, D. M., *Vice-présidents* ; Léger-Dorez, C. D., *secrétaire général* ; Roussel, géo., D. D. S., *trésorier* ; Druo, C. D., *secrétaire adjoint*.

Secrétariat général, 23, rue Joubert, Paris, IXe.

Trésorerie de l'Œuvre, 101, avenue des Champs-Elysées.

Société contre l'abus du tabac.

Concours de 1909. — Prix de médecine (100 francs). Rapporter des observations montrant que les fumeurs sont plus exposés au cancer.

Il sera, en outre, décerné un grand nombre de récompenses aux médecins qui auront fait des travaux ne répondant pas directement à la question, mais ayant trait aux inconvénients de l'abus du tabac.

Adresser les mémoires au Dr Georges Petit, 12, rue Jacob, Paris-VIe.

La Prévoyance médicale.

L'assemblée générale annuelle de la Prévoyance médicale a eu lieu au siège social, 29, rue de Londres, le 14 mars, sous la présidence du Dr Philippeau.

Du rapport du Conseil d'administration, il résulte que la prospérité de l'Association s'est accrue dans des proportions considérables depuis qu'elle a complété son cycle de prévoyance en adjoignant à sa caisse des retraites et à sa caisse des veuves et des orphelins, une *Filiale-Maladie* destinée à servir à tous ses membres une indemnité quotidienne en cas de maladie.

L'actif de la Société est de 1.794.000 francs, le trésor dépasse 1 million.

L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

1° Versement d'une somme de 69.000 francs, à la caisse des veuves et des orphelins, pour l'exercice 1908 ;

2° Attribution, pour le même exercice, de la somme de 295.000 francs, à la caisse des retraites, soit 1.400 francs par retraité, au lieu de 900 francs en 1906 et de 1.000 fr. en 1907.

De plus, la *Filiale-Maladie*, dont la création remonte seulement à novembre 1908, sera en état de délivrer l'indemnité à ses membres dès la fin de 1909.

MM. Lutaud et Guyochin ont été réélus administrateurs.

Université de Genève : son 350e anniversaire.

L'Université de Genève vient d'inviter l'Académie de médecine à se faire représenter par une délégation aux fêtes de la célébration du 350e anniversaire de la création de son Université, commémoration qui coïncidera avec celle du IVe centenaire de la naissance de Calvin.

Tribune de la « Chronique »

Epilogue du Referendum de la « Chronique Médicale » sur l'Avortement.

Nous publions dans ce numéro les DERNIÈRES réponses au *Referendum sur l'Avortement*. Nous avons tenu à laisser librement s'exprimer *toutes* les opinions, même les plus hardies, même les plus outrancières ; à nos lecteurs, qui ont eu tous les arguments sous leurs yeux, à conclure *en leur âme et conscience*. Nous ne prétendons les influencer en aucune manière.

A. C.

A. — POUR L'AVORTEMENT.

Ce n'est plus une *impression vague* que voici (1) ; mais une conviction énergique, absolue, sincère, appuyée sur quarante années d'expérience, et débarrassée de tout parti pris soi-disant moral ou religieux, abusivement invoqué ailleurs.

Je déclare donc nettement que je suis partisan de l'abrogation pure et simple de l'article 317, c'est-à-dire de la liberté complète de l'avortement, à la seule condition qu'il soit toujours pratiqué *avant le quatrième mois révolu* de la grossesse et *seulement par le médecin*, sous sa seule responsabilité et la protection du secret professionnel. — Voici pourquoi.

Parce que je suis partisan résolu de toute liberté, sauf celle de nuire au prochain ;

Parce que la première des libertés est celle de son corps — de soi-même — dont chacun doit pouvoir user et disposer comme il l'entend ;

Parce que la femme doit avoir la liberté d'être mère à son gré, à son heure, et non par surprise ou par force, par séduction, trahison, dol ou viol ;

Parce que la femme doit avoir la liberté de ses actes et rester maîtresse de son corps, de ses plaisirs comme de ses souffrances, et qu'elle ne dépend pas plus de l'homme, que l'homme ne doit dépendre d'elle;

Parce que je trouve ignoble le droit que s'arroge l'homme de partager le plaisir seul et de laisser à la femme seule toute la peine, toute la responsabilité, toute la honte — puisque honte et déconsidération il y a encore pour la mère, — dite seule coupable, — pour l'enfant, pour la famille;

---

(1) « ... *Comme on le voit, les avis sont très partagés et, de toutes ces opinions contradictoires, il ne se dégage qu'une impression vague et confuse.* »

(*Chronique Médicale*, conclusion du Referendum du 15 février 1909.)

Parce que je n'admets pas que la jeune fille pauvre — voire riche ; — que la femme, veuve ou non, honnête ou pas, dans le sens détourné et génital du mot — puisse être abusée, séduite ou violée, trahie ou trompée, puis abandonnée et encore contrainte, de par la loi masculine, à payer seule de son corps, de sa santé parfois, de son honneur toujours, et souvent même de son suicide, la faute commune — puisque faute il y a — alors que, bien souvent, cette faute est le fait de l'homme seul ;

Parce que vous n'avez pas plus le droit d'imposer la maternité à la femme qui la refuse, qu'à l'homme qui l'esquive ;

Parce que la femme doit pouvoir récuser les suites des entreprises de l'homme, aussi bien que l'homme celles de la femme ;

Parce que la femme a, autant que l'homme, le droit de répondre à son amour, sans avoir à en pâtir plus que lui ;

Parce que si l'homme a le droit absolu de se défendre de la paternité, de sauvegarder son corps contre la souffrance, la maladie et la mort, comme bon lui semble, vous ne pouvez refuser le même droit à la femme, et cela sous peine, pour elle, de renoncer à l'amour, à l'union, au mariage même ;

Parce que ce qui est bon et licite pour l'homme, ou tout au moins le fait habituel pour lui, ne saurait, *légalement*, être plus mauvais, répréhensible ou interdit à la femme :

***

Parce qu'une jeune fille, pauvre ou riche, de mauvaise ou de bonne éducation, a autant de droits que le jeune homme à dépenser sa jeunesse comme elle l'entend, sans avoir à en subir plus que lui les conséquences, ce qui n'entraîne pas un encouragement à l'émancipation, mais implique la reconnaissance d'une responsabilité égale pour des droits et des devoirs égaux ;

Parce que la jeune fille qui n'est pas assez riche pour acheter le mari qu'elle désire le prix qu'il exige d'elle, est condamnée à rester fille, sans bonheur et sans joie ; à ne jamais aimer, à rester chaste devant ses frères qui, eux, ont le droit de ne point l'être ; devant son père, qui n'a pu ou su accumuler la dot indispensable ; devant le monde si plein d'égards et d'admiration pour les séducteurs de marque, les grands viveurs, mais plein de mépris, de dégoût, pour les pauvres filles séduites, les grandes coupables... du seul crime d'avoir aimé !

Parce que les vieilles filles sont de plus en plus innombrables, désespérées, dans ce doux pays, où les mœurs légales punissent l'amour libre, fécond et désintéressé de la fille pauvre, mais consacrent l'amour officiel, infécond, payé par la dot de la fille riche — amour redevenu immoral à la suite d'un divorce prononcé *aux torts du mari*, — dans ce temps bizarre, où la fille « honnête » a besoin d'une dot d'autant plus grosse, que son acquéreur aura dépensé davantage avec celles qui le sont le moins !

Parce que mères et filles chastes sont vouées à la garde du foyer, pendant que pères et fils, libres, peuvent courir où ils veulent et s'offrir toutes les joies de la vie ;

Parce que, ruinées par l'insouciance, l'imprévoyance ou les vices de leurs pères, élevées au milieu d'un luxe exigeant, nos « lys » sont d'un

placement souvent impossible et ne peuvent qu'assister, impuissantes, à la ruine de leurs espérances les plus légitimes, à l'effondrement de leurs rêves de jeunes filles les plus escomptés ;

Parce que, pour celles-là comme pour beaucoup d'autres, il n'y a plus d'espoir d'une vie à deux, tous les sacrifices allant aux garçons chargés de perpétuer le nom, de continuer la race, alors qu'on ne demande à leurs sœurs que de se bien tenir, pour sauvegarder l' « honneur » de la famille !

Parce qu'ainsi une pauvre fille doit rester fille et mourir vierge, pour mieux caser le fils, au lieu de pouvoir arranger sa vie comme elle l'entend et choisir ses affections selon son goût, comme son frère peut le faire tout à son aise ;

Parce qu'une fille qui n'a pu se marier se déshonore en aimant hors du mariage ;

Parce que la maternité illégitime est un déshonneur, qu'il vaudrait mieux que la mère mourût et son enfant avec elle ;

Parce qu'à cause de cet honneur-là, conduisant à l'infanticide et au suicide, une femme ne peut s'unir librement, aimer qui l'aime, devenir une mère respectée, ni connaître les douces caresses des petits êtres si désirés qu'elle aurait pu et dû mettre au monde ;

Parce que, quoi que vous disiez, invoquiez, épiloguiez, vous ne convaincrez jamais un cœur ardent, une conscience droite, que la loi ou la société puisse condamner quelqu'un au déshonneur ou à la mort pour avoir aimé.

***

Parce que, quoi que vous fassiez ou édictiez, toute fille ou femme enceinte *malgré elle*, qui ne peut avouer sa maternité — au lieu de s'en glorifier, *comme elle le devrait, comme il le faudrait toujours* — mettra tout en œuvre pour faire disparaître le témoin vivant de ses amours — nécessité que les animaux ignorent — pour effacer sa *faute*, prévenir sa *honte*, sans souci de sa propre santé, au péril même de sa vie !...

Parce que tant que la fille-mère sera chassée de la famille, de l'atelier, de la société, elle n'aura d'autre alternative que l'infanticide, le suicide — *ou la prostitution*, qui fournit le plus d'avortements ;

Parce que, si elle ne réussit point à se « débarrasser » ; si l'enfant arrive à naître quand même et malgré tout, il ne pourra qu'en être dommagé lui-même, estropié ou taré, et sa triste existence de bâtard méprisé ne sera qu'opprobre et martyre !

Parce qu'ainsi, du plus naturel des sentiments, du plus noble des instincts : l'amour, et de ses conséquences les plus normales, les plus utiles, les plus sociales, comme les plus divines : la fécondité, l'article 317 a fait un épouvantail, la société une honte, la nécessité un crime !

Parce que, sous couleur d'honorer la vertu, de sauvegarder les mœurs, vous contraignez aux pires extrémités, vous alimentez toutes les hypocrisies, pour cacher, mépriser, enchaîner, combattre et châtier l'amour, ce même amour que tous vos poètes chantent, vos écrivains exaltent et vos théâtres encourageut; que la nature ordonne et que la religion divinise !...

Parce que vos prohibitions sont inutiles et plutôt nuisibles, car les obstacles et les défenses ne font qu'exciter les audaces, le danger

exalter le courage, comme les persécutions et les martyrs ont engendré les conspirations et fondé les religions ;

Parce que, quand une femme ne veut pas mener sa grossesse à terme, aucune considération ne saurait l'arrêter (Dr TARDIEU) ;

Parce que, si l'on appliquait l'article 317 à toutes les femmes, mariées ou non, qui, s'étant « laissées prendre », ont essayé d'interrompre une grossesse inopportune, il faudrait les faire arrêter toutes, ou presque toutes (Marcelle TINAYRE) ;

Parce qu'en interdisant l'avortement, vous contractez des obligations envers la mère et l'enfant : à défaut du père, vous devez subvenir à tous leurs besoins (Dr SICARD DE PLAUZOLLES) ;

Parce qu'il est dangereux pour la société d'obliger à naître le produit de l'erreur ou de la violence, de la maladie ou du viol, des tares notoires ou des vices crapuleux, de procréateurs alcooliques et le reste. (Drs MOREL, TOULOUSE, NAQUET, VINCE, etc.).

***

Parce que, par avortement criminel, on confond à tort l'*embryonexie* (excusez ce néologisme, qui rend bien ma pensée). avec le *fœticide* et l'*infanticide*, trois choses bien différentes en fait et en droit, en morale et en religion ;

Parce que si le droit de naître est celui de tout enfant, l'embryon n'est pas un enfant, c'est le *res nullius* des anciens, et comme tel, il demeure suspendu entre la vie ou le néant ;

Parce que le début d'une grossesse involontaire, erronée ou imprévue, peut être assimilé à un corps étranger, une incroissance, etc. ;

Parce que l'*embryon* — de un à quatre mois — n'est rien encore, qu'un tissu éventuel enkysté dans l'utérus (R. DE GOURMONT), de l'humus moléculaire, de la physico-chimie vivante (Dr LEFÈVRE), un produit de l'industrie humaine ;

Parce qu'on ne peut attribuer une individualité à l'agglomération de quelques cellules à peine différenciées de la *gastrula* (Dr LE DUIGOU) ;

Parce que la maternité commence au moment précis où le fœtus est viable — sixième mois. Avant il n'y a qu'un morceau de chair fertile. La maternité débute au moment précis où il y a deux vies. Tant qu'il n'y a qu'une vie, il n'y a qu'une femelle, il n'y a point de mère (R. DE GOURMONT) ;

Parce que, en réalité, il n'est ni plus grave ni plus dangereux ou délicat de détruire un œuf, fût-il humain, jusqu'au quatrième mois de sa fécondation, que de libérer l'économie de tout autre produit erratique, superfétaire ou adventice quelconque ;

Parce que, pratiqué par le médecin, et *par le médecin seul*, sous les seules réserves imposées par les convenances, et dont il demeure le meilleur arbitre, l'expulsion d'un embryon, jusqu'au quatrième mois, n'est qu'une intervention banale et anodine, au même titre que celle d'un kyste dermoïde ou pilifère quelconque ;

Parce que, si l'enfant a droit à la vie, si le fœtus organisé, vivant à partir du cinquième mois, doit être protégé, l'embryon, qui n'est rien encore *que ce que l'on voudra qu'il soit*, n'a d'autres droits que ceux que lui accordent son ou ses auteurs ;

Parce que si l'infanticide est un crime abominable, si le fœticide lui-même doit être sévèrement prohibé et exceptionnellement autorisé,

l'avortement embryonnaire — ou *embryonexie* — n'est qu'un incident physiologique, l'embryon, avant quatre mois, ne pouvant pas plus être assimilé à un enfant, que le spermatozoïde à un embryon.

***

Parce que l'avortement, avant quatre mois, est de droit naturel pour la femme qui le réclame et qui a le droit de refuser la maternité ;

Parce que, toujours et partout, l'avortement fut, est et sera pratiqué, quoique vous fassiez, et d'autant plus recherché, d'autant plus nuisible et dangereux qu'il sera plus entravé, retardé, poursuivi, persécuté ;

Parce que tous les auteurs et chroniqueurs de tous les temps nous le montrent sévissant ou florissant chez tous les peuples, toléré ici, honoré et même exalté ailleurs (Klotz-Forest) ;

Parce que, légalement libre, l'avortement serait légalement protégé, sauvegardé, réglementé, réservé exclusivement au praticien, comme toute autre intervention médicale, et sa pratique au dehors poursuivie et condamnée au titre d'*exercice illégal de la médecine* ;

Parce que l'avortement actuel est tantôt puni avec une sévérité extrême, tantôt et le plus souvent, avec une déplorable légèreté, ou même abusivement acquitté, *si c'est un crime*, ce qui prouve le désarroi des tribunaux et le peu de conviction des juges ;

Parce que l'immense majorité des avortements restant impunie, l'article 317 est non seulement inutile, mais hautement immoral en soi, puisqu'il n'atteint que de rares malheureuses, ignorantes, pauvres, malhabiles ou malchanceuses (Marcelle Tinayre, Dr Lefèvre, de Bruxelles) ;

Parce que l'abrogation de l'article 317 n'augmentera pas le nombre des avortements, mais permettra, par contre, de protéger la mère, de la garantir contre toute complication dangereuse et de la préserver de l'infanticide, du suicide ou de la prostitution ;

Parce que si l'avortement précoce est un crime, ce que je n'admets pas, c'est un crime tout à la charge des mâles et de la société (R. de Gourmont) ;

Parce que les femmes qui redoutent une grossesse l'éviteront toujours, avec ou sans l'article 317, et que, seules, recourront à l'intervention médicale libre, celles qui, jusqu'ici, réclamaient l'intervention maladroite, insuffisante et dangereuse, des avorteuses, droguistes, etc. ;

Parce que l'avortement médical libre supprimerait, *ipso facto*, tous les scandales, tous les accidents, les complications, infections, infirmités, décès, suicides et infanticides, provoqués chaque jour et en nombre inouï par l'avortement clandestin ;

Parce que, s'il y a tant et tant d'accidents, cela vient uniquement de ce qu'il faut se cacher (Dr Lardy, de Genève).

***

Parce que l'avortement précoce libre, considéré actuellement comme un comble d'immoralité, serait, au contraire, un facteur puissant de moralité publique, de paix sociale et de repopulation ;

Parce que ce serait le meilleur moyen de limiter la prostitution, pratiquée surtout par les filles-mères rejetées du sein de la société ;

Parce que l'avortement ne saurait augmenter l'immoralité, car la crainte de l'enfant à venir arrête bien rarement la passion (Dr Le Duigou), et que c'est la venue de l'enfant qui est la principale cause du scandale ;

Parce que, tant que vous ne reconnaîtrez pas honnête et normale toute grossesse survenue en toutes circonstances, vous n'aurez pas le droit d'en exiger la réalisation, ni d'en punir la suppression (Dr Roblot) ;

Parce que, dans le ménage, la venue d'un enfant non souhaité tue l'amour (Marcelle Tinayre), désunit l'union, éloigne la femme du mari et pousse le mari hors du foyer conjugal ;

Parce que deux personnes se sachant héréditairement tarées, sans vouloir se priver des joies et des avantages du mariage, ont mille fois raison de vouloir arrêter en temps opportun une conception accidentelle fâcheuse ;

Parce que, pour de telles personnes, la stérilité, et, à défaut, l'avortement, est non seulement un droit, mais un devoir social (Dr Lefèvre) ;

Parce qu'il n'est pas rationnel de procréer indéfiniment, sans s'inquiéter du sort des rejetons (Drs Lardy, Lefèvre) ;

Parce que moralement, religieusement et patriotiquement, il vaut mieux, pour un pays, avoir l'élite (Drs Le Duigou, de Valfère) que le nombre, être moins nombreux et meilleurs (Dr Lardy, de Genève) ;

Parce que l'avortement, dans le mariage, n'atteint pas la dépopulation, l'homme marié restant presque toujours maître de sa procréation, qu'il restreint à son gré, envers et contre toutes les prohibitions, législations, morales et religions ;

Parce que la suppression de l'article 317, loin de favoriser la dépopulation, ne peut que l'arrêter au contraire, en favorisant d'abord la liberté même de la procréation, en honorant et protégeant la grossesse ; en supprimant ensuite l'infanticide, les abandons d'enfants ; enfin, en développant parallèlement la multiplication des crèches, et facilitant les placements, d'autant plus nombreux que les conceptions seront mieux encouragées, protégées et accueillies.

Parce que la conception, libérée de toute crainte, de tout mépris hypocrite et irrationnel, facilitera les naissances — légitimes ou non, volontaires ou involontaires — car, parmi les grossesses, un très grand nombre — beaucoup plus qu'on ne pense — une fois acquises, finiront par être acceptées, consacrées, reconnues par leurs géniteurs, dont les sentiments maternels et même paternels, étouffés actuellement par la terreur, se développeront, s'exalteront sous le souffle vivifiant de la liberté féconde et que bien des unions vouées de ce fait, jusqu'ici, à la rupture fatale, stérile, désespérée, se consolideront par ainsi et deviendront indestructibles ;

Parce que, sous cette influence franchement rationnelle, humaine et libérale, l'amour vrai étant réhabilité, honoré, protégé, encouragé, récompensé même dans ses résultats les meilleurs, disparaîtront, *ipso facto*, les hontes, les corruptions, les malheurs et les crimes résultant de l'amour contrarié, conspué, traqué, déshonoré, condamné ;

Parce que la fécondation, but suprême de l'humanité, reprendra ses droits légitimes, redeviendra, comme aux temps héroïques, un honneur et non une honte, et le soin des enfants un culte national et un encouragement au travail ;

Parce que faire des enfauts deviendra ainsi acte moral, humanitaire, social et méritoire ; les élever, une tâche noble, un devoir patriotique ;

Parce que c'est l'unique moyen de régénérer le culte de l'amour, entravé par l'article 317, après avoir été faussé par la religion des hommes, troublé par le spectre de ses hypocrites péchés, terrifié par ses conséquences fatales ;

Parce que toute grossesse respectée, honorée, protégée, sera acceptée sans inquiétude, portée sans appréhension, poursuivie sans remords et réalisée sans angoisses ;

Parce que chaque naissance étant voulue, désirée, sera toujours attendue avec joie et célébrée avec allégresse ;

Parce que la reproduction doit être consciente, libre et réfléchie, comme tous les actes de la vie humaine, dont elle est le plus important, et ne pas être instinctive, accidentelle, et encore moins involontaire ou forcée ;

Parce que si chacun doit le sacrifice de sa vie à la nation, personne n'est spécialement chargé de la peupler ;

Parce que, en laissant chacun libre de faire des enfants à son gré, selon ses désirs et ses besoins, il en subsistera au moins autant, sinon davantage, et ils seront tous en meilleure posture morale, sociale et familiale ;

Parce que toutes les désolantes, honteuses et meurtrières pratiques actuelles : les coïts restrictifs, incomplets, aberrants, causes de tant de névroses et névropathies ; les manœuvres prohibitives avant, pendant et après ; les combinaisons hydrauliques et médicamenteuses ; les ménorrhagies tardives, rappelées par force ; les interventions actives, opératoires, sanglantes ; les faiseuses d'anges et autres agences de dépopulation ; les annonces à double sens, les entreprises à forfait, au petit bonheur ; les interventions aveugles, désespérées ; les angoisses mortelles, les complicités occultes, les fuites éperdues, les disparitions scandaleuses, tout cela disparaîtra au seul mot de liberté !

***

Parce que la religion et la morale, si hypocritement invoquées par tous, si peu honorées et pratiquées réellement ici, par chacun, loin de perdre à cet état de choses nouveau, n'y pourront que gagner — d'autant qu'elles ne sauraient tomber beaucoup plus bas qu'avec l'état actuel — les bons ne cessant pas de l'être, les chastes, les vertueux, les continents idéalistes restant libres de le devenir plus encore ;

Parce que si la morale, si la religion, imposent des devoirs, elles confèrent aussi des droits, et le droit à l'amour est de droit naturel comme de droit divin ; son exercice seul dépend de la volonté et de la raison de chacun ;

Parce que ni la religion ni la morale ne peuvent contraindre une femme à être mère, alors que les hommes les plus religieux, les plus moraux croient pouvoir restreindre leur paternité comme ils l'entendent. La preuve en est qu'une fois mariés, ce n'est plus la femme qui, ordinairement, refuse d'être mère, mais l'homme égoïste, jouisseur, paresseux, qui redoute d'être père de plus d'enfants qu'il n'en veut élever — témoins vous-mêmes, médecins avares et prudents, qui n'avez tout juste que le nombre d'enfants que vous voulez avoir, nourrir et élever ;

Parce que la religion et la morale seront, enfin, dégagées des effroyables scandales qui atteignent, à jet continu, leurs meilleurs défenseurs, au fond des manoirs les plus armoriés, comme à l'ombre des cloîtres mystérieux et jusque sur les marches des saints autels;

Parce qu'alors les prêtres du Dieu bon et miséricordieux, coupables d'être demeurés des hommes, ne seront pas contraints de s'enfuir à l'étranger, de délaisser leurs trop confiantes pécheresses, ou de les accoucher clandestinement, voire même de leur donner la mort, au lieu de la délivrance et de transformer le jardin du presbytère en un cimetière des innocents!...

Parce que, pour un infanticide révélé par hasard, des milliers et des millions demeurent et demeureront à jamais ignorés, dans toutes les classes de la société et, surtout, dans les classes privilégiées, qui professent au grand jour la plus austère morale, quand elles ne pratiquent pas la plus inflexible religion;

Parce que la morale, comme les religions, n'est pas une et absolue; que celle des premiers âges n'est pas celle des temps héroïques; ni celle du moyen âge celle des temps modernes; la morale d'hier ne sera pas celle de demain;

Parce qu'à chaque état social nouveau correspondent des besoins, des soucis nouveaux, des contingences et des mœurs nouvelles;

Parce que les plus ardents défenseurs de la religion, de la morale et des lois, lorsqu'ils sont eux-mêmes aux prises avec les nécessités de la vie, les difficultés de l'existence, et suivant les circonstances, pratiquent personnellement ce qu'ils interdisent aux autres;

Parce qu'ils ne considèrent comme gros péchés que ceux commis par les autres (Lefèvre);

Parce que si la religion, la morale et les lois ont plus ou moins condamné et toléré l'avortement, suivant les temps et les lieux, la raison, la science et l'intérêt public en font une nécessité sociale actuelle.

***

Parce que l'avortement ne saurait être envisagé autrement, aujourd'hui, que comme exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie (Tarbouriech, docteur en droit);

Parce que, si l'abrogation sans restriction de l'art. 317 vous effraie encore, vous pouvez tout concilier en édictant que « tout avortement provoqué artificiellement, en dehors des urgences médicalement établies et *à partir du quatrième mois* de la grossesse, sera puni et d'autant plus sévèrement que pratiqué plus tardivement et, partant, plus assimilable à l'infanticide »;

Parce que l'art. 317 abrogé, l'avortement précoce devient une simple pratique médicale, à la disposition de toutes, à la discrétion, à l'appréciation et sous la responsabilité du médecin, opérateur légal, qui, seul, doit en connaître;

Parce que, enfin, la liberté de l'avortement médical précoce — ou *embryonexie* — sera un moindre danger social, un moindre désordre moral et un moindre scandale religieux, — C. Q. F. D.

Dr Courtault.



MALTHUS.
(1766-1834).

B. — Contre l'avortement

Très intéressant et surtout très suggestif le referendum sur l'avortement, publié dans la *Chronique médicale* du 15 février 1909. Il montre une fois de plus que le corps médical n'a rien perdu de sa fière indépendance et qu'il sait manifester librement son opinion, quand on la lui demande, peu soucieux des conventions qu'il dédaigne ou des préjugés sur lesquels il marche sans pitié.

Me permettez-vous d'ajouter à ce referendum quelques réflexions qui n'ont été qu'effleurées par quelques-uns de mes confrères et qui me paraissent cependant des arguments de premier ordre ? Aussi bien nous ne faisons que devancer d'importants débats qui s'ouvriront certainement bientôt, devant l'opinion publique, dans la grande Presse, au théâtre, au Parlement.

La légalité de l'avortement me paraît intimement liée à la doctrine de l'amour libre. Si la jeune fille, la femme veuve ou mariée qui se donne, n'a plus à craindre les conséquences de cet abandon, il n'est pas douteux qu'il deviendra plus fréquent.

On dit bien que la peur d'une conception future n'arrête pas toujours les pressants appels de la chair haletante ; on ne peut cependant contester que la crainte de la maternité n'ait sauvé beaucoup de jeunes filles, dont les besoins génésiques étaient peut-être moins impérieux. Elles savent que la venue d'un enfant, dans un faux ménage, devient, le plus souvent, la source de discussions et de discorde et finalement, d'une séparation qui rejettera au ruisseau la mère et l'enfant abandonnés. On ne peut nier que cette histoire de tous les jours ne hante, comme un épouvantail, la jeune fille que sollicite son séducteur.

Si l'avortement devient légal ; si la jeune fille peut se débarrasser, sans impunité et sans danger, du résultat de son abandon et en faire disparaître ainsi toutes les charges matérielles ; si la femme mariée, qui prend un amant, peut se débarrasser sans crainte d'une grossesse qu'elle mettra sur le compte de son mari, il n'est pas douteux que l'amour libre fera des recrues de plus en plus nombreuses et que l'adultère se multipliera d'autant plus facilement que tous les deux trouveront, dans ces rapprochements si ardemment désirés, une satisfaction plus complète, dont les suites seront beaucoup moins onéreuses.

Eh bien, dira une certaine école, quel mal y a-t-il à favoriser l'amour libre et à permettre qu'une malheureuse femme, enchaînée à un homme qu'elle n'aime plus, cherche ailleurs des satisfactions auxquelles elle a encore droit ?

C'est ici que la question sociale se pose très nettement et que nous sommes en droit de demander aux adeptes de l'amour libre et de l'avortement légal, ce qu'ils ont à nous offrir pour remplacer notre organisation sociale actuelle, aussi défectueuse soit-elle, que menacent leurs doctrines nouvelles et leur trop grande soif de liberté.

Depuis que les hommes ont voulu résoudre le difficile problème de vivre en société, bien des formes de gouvernement ont surgi, mais aucune n'a supprimé la famille. Elle est restée la base de toute agglomération, l'élément primordial, la véritable cellule génératrice de

toute vie sociale ; on n'a encore trouvé rien de plus stable, de plus résistant que la famille, et les mécontents qui rêvent d'une société nouvelle ne nous ont pas encore laissé entrevoir comment ils pourraient sérieusement la remplacer.

Jusque-là, il nous faudra bien défendre la famille contre les doctrines qui tendraient à la détruire ou à l'amoindrir, sous peine de nous exposer à tomber dans l'inconnu qui pourrait bien être la barbarie.

Plus l'avortement sera autorisé et plus se multipliera l'amour libre, et plus il y aura d'amour libre, moins il y aura de famille.

Le propre de l'amour libre c'est de courir partout où le pousse son caprice ; jusqu'à présent, l'homme surtout pouvait se permettre d'aller partout où l'appelait son plaisir. Avec l'avortement légal, la femme pourra en faire autant et, débarrassée du fruit de ses dernières amours, courir vers de nouvelles unions.

Avec des mœurs aussi faciles et aussi libres, la famille se recrutera très difficilement, et si on la croit indispensable au bon fonctionnement de notre état social, on doit proscrire l'avortement légal qui tend à la diminuer d'abord, et peut-être à la faire disparaître.

L'amour libre, il ne faut pas songer à le proscrire. Il est inhérent à la liberté individuelle. Bien téméraire serait celui qui toucherait à cette liberté.

L'avortement légal, nous pouvons nous y opposer et nous le devons si nous voulons conserver la famille, jusqu'à ce que des sociologues audacieux aient réussi à lui substituer une cellule sociale plus solide.

Nous devons repousser l'avortement légal, parce qu'il porte atteinte à la famille et par suite à la conservation de la société. Cette raison seule devrait suffire. Mais il en est beaucoup d'autres et, parmi les principales, je retiens l'homicide que le législateur doit proscrire et punir.

On dit que la femme est maîtresse de son corps, de sa chair. Mais est-elle maîtresse d'un être qui va vivre sa vie indépendante de la sienne, et qui ne lui appartient, du reste, que pour une moitié, puisqu'il est le résultat de la fusion de deux êtres et de deux volontés ?

Bien que l'avortement entre deux ou trois mois soit souvent inoffensif, aucun confrère ne me contredira si je dis que plus l'avortement se rapprochera de l'accouchement normal, et moins il offrira de dangers pour l'avortée. Si j'étais femme, j'aimerais mieux me débarrasser à sept mois qu'à trois mois du produit de ma grossesse. Ce serait certainement plus facile et moins dangereux. Mais à sept mois un enfant agit et crie, vit et veut vivre. Au nom de l'avortement légal, je l'étrangle entre le pouce et l'index, instruments bientôt familiers de cette mort par le garrot.

Il arrivera pire encore. Une femme mariée, une jeune fille enceinte auront décidé de porter leur enfant jusqu'à terme. Puis, brusquement, par suite d'une décision nouvelle ou d'un changement survenu dans les circonstances ambiantes, elles décideront de se débarrasser de ce fœtus qui va entrer dans son huitième mois. Elles iront trouver la matrone qui provoquera l'accouchement et, aussi tranquille que Deibler, étranglera l'enfant aussitôt né. Etrange conséquence de l'avortement légal !

Il y a là plus qu'une contradiction pour le législateur qui, tour à tour, autorise l'homicide et le punit; il y a une accoutumance forcée au

meurtre et à l'assassinat, si bien que ce n'est plus dans les fortifs qu'il faudra chercher les apaches, mais au sein même des plus honorables familles.

Pour arrêter des manœuvres aussi cruelles, on propose de ne permettre l'avortement que jusqu'au troisième mois inclus. Etrange doctrine qui tolère l'homicide le premier du mois et qui le condamne le trente et un ! Ce qui sera légal le matin sera crime le soir !

Il n'est pas toujours facile de diagnostiquer l'époque exacte d'une grossesse : on connaît toutes les raisons qui s'y opposent.

A quoi sert en outre d'édicter une loi, si le justiciable peut facilement échapper à ses sanctions? Grâce à un corset habilement compresseur, Madame a dissimulé l'époque présumée de sa grossesse et a provoqué l'avortement. Qui dira si c'est à trois, quatre ou six mois ? Ce n'est pas la matrone qui aura opéré, pas plus que le médecin qui aura pu constater : il est lié par le secret professionnel.

Il n'est pas douteux que l'avortement, licite à trois mois, le deviendra à six et à sept. Je me demande, du reste, quelles sont les sérieuses raisons qui, du même acte, font tantôt un crime et tantôt une simple précaution.

Les tares héréditaires autorisent-elles le médecin à pratiquer l'avortement?

Tant que la médecine sera sujette à erreur ; tant qu'on citera des syphilitiques avérés, — j'en connais, — qui ont des enfants superbes, des tuberculeux condamnés dans leur jeunesse qui jouissent aujourd'hui d'une verte vieillesse, au milieu de leurs petits-enfants ; tant que naîtront des enfants intelligents de parents dégénérés par l'alcoolisme ou une vésanie quelconque, nous n'aurons pas le droit de décréter la mort d'êtres semblables à nous, qui compteront peut-être parmi les plus grands. Le génie et la folie empiètent souvent l'un sur l'autre, et on cherche quelquefois la limite qui les sépare.

L'enfant né d'un viol, fût-ce viol aussi odieux que celui des « fortifs », sera-t-il nécessairement banni du sein de sa mère ? De quel droit? Pas plus que l'enfant légitime, il n'appartient à personne qu'à lui, puisque, dans quelques mois, il sera un homme et aura plus tard sa liberté individuelle, comme vous et moi. Si vous le sacrifiez, vous commettrez un homicide, et un homicide est toujours un crime, quand la société n'est pas en état de légitime défense. Si la mère, après son accouchement, ne veut pas garder un enfant qui lui a été imposé par la peur et la violence, elle en aura le droit. A qui appartiendra cet enfant? A la société, seule coupable dans cette malheureuse naissance, puisque c'est par sa faute que cette jeune fille a été surprise, insuffisamment protégée par elle.

Conclusions.

L'avortement ne doit jamais devenir légal :

Ni dans la famille, ni dans l'amour libre, parce qu'il prépare, dans les deux cas, la dislocation et l'effondrement de cette famille, base de notre édifice social tant qu'on n'en trouvera pas de plus solide.

L'avortement ne doit pas devenir légal, parce qu'il autorise l'homicide et prépare la voie au crime et à l'assassinat.

Il doit être interdit même pour préserver le nouveau-né de tares héréditaires, parce qu'elles ne sont encore rien moins que certaines.

L'avortement thérapeutique ne doit être permis que lorsqu'il y a danger, pour la mère ou pour l'enfant, à laisser continuer la grossesse.

A la suite d'un viol, fût-il commis par le plus hideux des apaches, l'avortement est encore un homicide, et rien ne peut légitimer l'homicide, si la société n'est pas en état de légitime défense.

Dr Fourestié
(*Agen*).

***

Je lis toujours avec intérêt votre *Chronique Médicale*, mais j'ai négligé de répondre au referendum au sujet de l'avortement. Je ne voudrais pourtant pas passer pour un indifférent à cette question, et je me range complètement du côté du Dr Desplats de Lille, ou du Dr Le Bec, dont la signature est suivie de celle d'un grand nombre de confrères.

Dr Gaillard père
(*Parthenay*).



Nous sommes dans l'ère de l'humanitarisme. Notre époque, d'une bonté niaise pour la communauté, est férocement cruelle pour l'individu, comme la fin du xviiie siècle, où les âmes sensibles éprises de fraîches idylles envoyaient leurs adversaires à l'échafaud.

Soyons logiques.

Le geste qui peut amener la conception entraîne des devoirs.

Nul être, mâle ou femelle, n'a le droit de s'y soustraire.

Prophylaxie anticonceptionnelle, fœticide, infanticide, homicide, sont condamnables.

Accepter une pratique, c'est amnistier la suivante. Ce sont des crimes qu'aucune circonstance atténuante ne peut excuser.

Je partage complètement les idées exposées par mon ancien camarade d'internat Desplats.

Je vous prie donc d'ajouter mon nom aux 80 signataires de la proposition Le Bec.

Dr Charpentier.



Le Dr Frédéric Baudouin (d'Alençon) nous prie également de le compter au nombre des signataires de la protestation du Dr Le Bec. Voilà qui est fait.

Chronique Bibliographique

Claude Méry : *Le médecin-major Dusseuil*. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée, Lyon. 1908.

Singulière histoire que celle du médecin-major Dusseuil! Bien vraisemblable, sinon vraie ; bien douloureuse aussi. Car la vie n'est point tendre à ceux qui, débarrassés de préjugés ou de croyances, doivent vivre isolés parmi ceux qui en sont imbus. Il y a certainement beaucoup à réformer dans l'armée, à donner à nos confrères plus d'autorité et plus d'indépendance. Mais, en fait, quand on se fait médecin c'est pour rester indépendant ; quand on se fait militaire, n'abdique t-on point sa liberté pour des galons, pour des appointements, pour une retraite ? La médecine militaire est une science ; mais, telle qu'elle est organisée, il faut, pour l'exercer, renoncer à l'indépendance ; médecine et militaire sont deux mots qui hurlent d'être ensemble.

Florian-Parmentier : *Entre la Vie et le Rêve*. Maison d'édition de l'Impulsionisme, xvii, rue Fontaine, Paris. mcmvii.

Il y a place entre la vie et le rêve pour la poésie ; c'est le mode d'agir de certains esprits et de certaines âmes. Les poètes se heurtent à la réalité et traduisent leurs impressions daus des chants de douleur et des hymnes de joie. Sachant voir la nature, l'auteur a soumis son réalisme à un seutiment de beauté inné en lui, et c'est le secret de pages qui font éprouver les mêmes émotions que nous ont procurées certains classiques.

Alfred de Lostalot : *Drames et eomédies* : Modernes ; Maison de santé ; Petite tache ; Nouvelles couches. Louis Theuveny, éditeur, 80, rue Taitbout, Paris.

Observation exacte des milieux et des individus, telle est la caractéristique de ces drames et de ces comédies. De vilains persounages et de nobles cœurs nous sont montrés que nous voyons avec plaisir ; des caractères se heurtent sans que ces heurts donnent naissance à des situations trop pénibles. Cela tient sans doute à ce que l'auteur a voulu peindre des personnages et n'a point prétendu créer des types ; il l'a fait avec une douce philosophie et une souriante bonhomie.

Dr Paul Hartenberg : *Sensations païennes*. F. Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint Germain, Paris. 1907.

Le Dr Hartenberg est, dans ses paysages de Grèce, un admirable peintre de l'atmosphère ; il nous montre sous un jour splendide et vrai le dessin des paysages, l'architecture des monuments, la couleur du ciel. Evocateur de la beauté et de la sagesse antiques, dans un décor de lumière auquel il donne la vie, il oppose à cette beauté et à cette

sagesse la conception de l'univers et de l'homme que doit avoir un biologiste moderne. Et il en résulte que le savant d'aujourd'hui ne doit point concevoir la vie autrement qu'un disciple d'Epicure.

Epicure veut procurer à l'homme la tranquillité, le calme, c'est-à-dire le bonheur. Or, les causes principales de trouble sont la crainte des dieux, de la vie future et la terreur que nous inspirent les phénomènes célestes.

Epicure écarte bien ces causes de trouble; mais son système faillit à propos du libre arbitre ; la théorie du savant moderne complète celle d'Epicure. L'homme doit vivre selon la nature, penser, agir, de façon à trouver le calme, le souverain bien dans la satisfaction de ses désirs. Vivre dans la modération, rechercher les plaisirs de l'esprit qui découlent naturellement des plaisirs matériels, mettre d'accord ses doctrines et sa conduite, telle est la morale qui se dégage des pages du Dr Hartenberg.

Dois-je dire que la morale d'Epicure n'est point un égoïsme ridicule, un matérialisme excessif, mais au contraire une morale très pure, souvent même austère?

Et il m'a semblé que tout le monde aurait profit à lire ces pages d'un médecin, écrites dans un style élégant et sobre, non seulement pour le plaisir de dire de belles choses, mais aussi pour la connaissance de l'esprit humain et de son évolution, surtout pour appliquer cette connaissance au problème de l'éducation.

Fr. Guermonprez : *Gymnastique respiratoire pendant les mouvements.* J. Rousset, éditeur, 12, rue Monsieur-le-Prince, Paris. 1907.

Par ce temps de sports à outrance, après celui où la culture physique était par trop délaissée, il importe aux hygiénistes et aux médecins de savoir conduire le développement physique. La gymnastique n'est point de l'acrobatie ; elle cesse où commence celle-ci ; elle ne doit non plus être entendue comme inséparable des agrès ; elle est véritablement « la science raisonnée de nos mouvements, de leurs rapports avec nos sens, notre intelligence, nos sentiments, nos mœurs, et le développement de toutes nos facultés ». A ce titre, elle intéresse le médecin, le pédagogue et même le législateur. — De même que le massage et la mobilisation sont utiles, parfois nécessaires dans le traitement de quelques affections où certains auteurs croient l'immobilisation absolument indispensable, de même l'exercice respiratoire doit être réglé méthodiquement non seulement dans les maladies thoraciques, mais à l'état de santé et dans l'accomplissement de tous les mouvements : la fonction respiratoire est la condition nécessaire de l'effort. Cet ouvrage se recommande par assez de qualités pour n'avoir point besoin d'un patronage catholique ; mais il n'appartient à personne d'en faire le reproche à l'auteur.

Martin de Condé : *Chants de guerre, 18781-906.* Librairie générale et internationale Gustave Fischer, 4, rue de Savoie (VIe), Paris. 1908.

Ce n'est pas absolument par ses qualités littéraires que se recommande ce livre, malgré d'ardentes strophes et un lyrisme parfois

pathétique ; mais il force notre admiration par sa sincérité. La pensée est vigoureuse, la critique est acerbe, l'enthousiasme est communicatif, et il y a au fond de tout cela une note de sentimentalité.

Don Quichottisme, si l'on veut, qu'une telle publication ; mais, tant qu'un pays a des Don Quichotte pour écrire et pour lire, tant qu'il ne veut pas croire malgré tout à la paix universelle, et songe ainsi à la possibilité de la guerre, il montre que le livre de M. Martin de Condé n'est pas un vain travail.

A. LOMBARD.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Le premier Hôtel des archevêques de Sens à Paris, par Charles SELLIER (extrait de la « Cité »). Opuscule in-8° de 32 p., Champion, Paris. — *Jean de Jaudun et ses œuvres* (1280-1328), par E. BOURQUELOT. Opuscule in-8° de 20 p., A. Picard, Paris. — *La maison du docteur Blanche*, par E. DE CRAUZAT. Opuscule in-8° de 18 p., Société Française d'Imprimerie, Paris, 15, rue de Cluny. — *Les criminels à responsabilité atténuée*, par le Dr GRASSET (IIIe Congrès international pour l'assistance des aliénés). Opuscule in-8° de 11 p. — *La pudeur; la périodicité sexuelle ; l'auto-érotisme*, par HAVELOCK ELLIS, édition française. In-8° de 407 p., Mercure de France, Paris. — *Sexe faible*, par WILLIAM VOGT. In-8° de 350 p., Rivière, Paris. — *Les blessures de l'œil par les éclats de verre de bouteilles de champagne*, par le Dr A. BOURGEOIS, 6 p. In-8°, Steinheil, Paris. — *L'éclairage rationnel de travail*, par le Dr A BOURGEOIS, 11 p. In-8°, O. Doin, Paris. — *La Famille Titon*, par G. HARTMANN ; — *Dame Gigogne, frère de Titon*, par Mme G. DUPRÉ. In-8° de 47 p., Champion, Paris. — *La valeur de l'introduction électrolytique médicamenteuse discutée il y a 40 ans*, par le Dr A. LAQUERRIÈRE, 15 p. In 8°, Société d'Electrothérapie, 2, rue de la Bienfaisance, Paris. — *Traité des maladies des voies urinaires*, par E. DESNOS et H. MINET. In 8° relié toile de 1.099 p. avec 289 figures, Doin, Paris. — *Centenaire de la Société de pharmacie de Lyon*, 1806-1906. In-8° illustré de 315 p. Imprimerie Vitte, Lyon. — *La prostitution du XIIIe au XVIIe siècle* (documents), par le Dr LE PILEUR. In 8° de 164 p , Champion, Paris — *Lettres du prince de Metternich à la comtesse de Liéven* (1818-1819), par J. HANOTEAU. In-8° de 420 p. Plon, Paris. — *Cours et prix d'accouchement à Gand* (Numismatique gantoise), par GUILLEMAIN et Van WERVEKE. Broch. in-8° de 61 p., Goemaere, Bruxelles. — *Religions, mœurs et légendes* (Essais d'ethnographie et de linguistique), par ARNOLD VAN GENNEP. In-12 de 318 p., Mercure de France, Paris. *Petit Manuel de l'amateur de livres*, par Albert CIM. In-12 de 254 p., Flammarion, Paris. — *L'art profane à l'église* : II. *Etranger*, par le Dr WITKOWSKI. In-8° de 440 p., 550 gravures. *(A suivre.)*

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française l'Imprimerie

D[r] CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef



16[e] ANNÉE. — N° 9

1[er] MAI 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : **France, 10 fr. — Etranger, 12 fr.** Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 9 1er Mai 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Le Présent dans le Passé

Alexandre Le François, auteur d'un projet de réforme des études médicales,

par M. le Pr H. Zilgien (de Nancy).

C'est en 1708 que Le François Alexandre prit le bonnet de docteur dans la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, sa ville natale.

Ses ouvrages ne respirent que le bien public et la réforme de sa professiou. Mais toutes bonnes qu'eussent été ses vues, elles n'ont fait qu'une impression passagère : la preuve en est qu'actuellement encore fonctionne une commission au Ministère de l'Instruction publique, dont le but est le même que celui dont s'occupait notre auteur. Pour cette raison, entre autres, ses ouvrages doivent nous intéresser et plus particulièrement son « Projet de réformation de la Médecine » (Paris, 1716).

Quoiqu'on ait fait un grand nombre de belles découvertes sur ce qui est utile à la santé, remarque l'auteur, on n'a pas trouvé de moyens infaillibles pour guérir aucune espèce de maladie. Ceci tient à l'infinité de ressorts que renferme le corps humain, du dérangement desquels dépendent les troubles morbides. De ces ressorts l'on n'a pas et l'on n'aura jamais une connaissance parfaite, parce qu'il y en a un grand nombre qui échappent à nos sens, même renforcés par la physique et la chimie. C'est ce qui fait qu'on ne peut être sûr des succès d'aucun remède ; mais, comme on en a trouvé un grand nombre qui réussissent plus souvent que si on abandonnait les malades à la nature seule ; comme on a fait beaucoup d'observations utiles sur les circonstances où ces remèdes conviennent, le bon sens veut qu'on se serve de ces connaissances jusqu'à ce que l'on ait découvert quelque chose de mieux. Tout ce qu'on peut raisonnablement exiger des médecins, c'est qu'ils fassent ce qui dépend d'eux pour connaître et pour employer à propos ce qu'on a découvert de plus utile dans les occasions où l'on a recours à leurs conseils.

Tel est, tout d'abord, le principe directeur posé par Le François et qui lui sert de base pour réformer les études médicales.

Je proteste que le principal motif qui m'a déterminé à dresser ce Projet a été l'horreur que j'ai conçue des funestes effets que produit le désordre que je vois dans la Médecine.

Et tout d'abord, y a-t-il de bons et de mauvais médecins ?

M. Minot, dans son *Traité de la nature et des causes de la fièvre*, rapporte que, suivant la supputation d'un curieux Anglois qu'il ne nomme pas, il meurt à proportion tous les ans trois mille malades dans l'Hôtel-Dieu, plus que dans l'hôpital de la Charité, qui ne mourraient pas si ils respiroient un air aussi bon et qu'ils fussent gouvernés de même qu'à la Charité.

Cet *air aussi bon*, précédant benoitement l'appréciation de la qualité des soins donnés à l'Hôtel-Dieu, donne à M. Minot embusqué derrière le curieux Anglais un air d'excellent confrère...

Il y a donc des mauvais médecins ; le tout est, pour les malades, de savoir s'ils sont nombreux.

Si l'on s'en rapporte aux louanges que chacun donne à celui en qui il a confiance, il n'y aurait point de médecin qui n'excelle en sa profession. Et cependant, tous les jours on voit le public faire cas de gros ignorants dans l'art médical. Il ne faut donc point s'arrêter aux sentiments qu'on a d'ordinaire sur les médecins, tant en général qu'en particulier.

Le bon médecin est celui qui possède les talens nécessaires pour acquérir la science de la médecine, qui, selon l'état où se trouve cet art, a employé tous les moyens qui sont en son pouvoir pour s'y rendre habile, et qui, ayant le jugement nécessaire pour se servir à propos de ses connaissances, est assez honnête homme pour ne pas s'écarter de son devoir par des vues de politique.

Le premier devoir des médecins étant de ne pas recevoir ceux qui ne pourraient répondre à cette définition, il faut tout d'abord s'assurer si ceux qui se présentent sont aptes à exercer notre profession. « C'est à quoi il serait à propos de donner beaucoup d'attention, afin de ne pas leur faire perdre le temps qu'ils employeroient dans la suite pour tous les examens s'ils venoient à être refusés à la fin. »

Les examens de début serviraient donc surtout à reconnaître si les candidats ont un génie propre à devenir bons médecins ; c'est-à-dire, s'ils ont beaucoup de jugement, et s'ils ont assez d'ouverture d'esprit et assez de mémoire pour apprendre et pour retenir tout ce qu'il faut qu'ils sachent. De toutes ces qualités la plus importante et la plus difficile à constater est la solidité du jugement, par lequel on arrive à démêler le vrai d'avec ce qui ne l'est pas, à distinguer ce qui est certain de ce qui est vraisemblable et à n'acquiescer aux choses qu'à proportion qu'elles approchent de la vérité. Pour ne pas se laisser surprendre par certaines gens qui, ayant la conception aisée, la mémoire heureuse et de la facilité à parler, répondraient bien aux questions et qui, néanmoins, faute de jugement, ne devraient pas être admis à étudier la médecine, Le François donne aux examinateurs le criterium suivant :

La vivacité d'esprit qui paroit en ces gens doit faire présumer qu'ils ne sont pas propres à la médecine ; parceque, dans l'exercice de cette profession, il faut beaucoup de réflexion, et que les esprits vifs n'en sont guère capables. Ils sont présomptueux ; leur brillant les éblouit et leur donne trop bonne opinion d'eux-mêmes, pour se persuader qu'ils se trompent. Ils y sont confirmés par les approbations qu'ils reçoivent, parce que ces sortes d'esprits plaisent fort.

M. Le François n'aurait-il pas été quelque peu un docteur solennel,

fort jaloux de ceux ayant plus d'esprit que lui ? Ce sont des faiblesses dont le corps médical n'est pas exempt.

Puis l'étudiant commencerait ses études médicales, dont le cycle durerait sept ans, avec, comme distraction pour les maîtres et les élèves, vingt-quatre examens. Et, pour diminuer le nombre des mauvais médecins, le principal moyen est de rendre ces examens très sérieux.

C'est que la médecine est un art difficile et que jusqu'à présent (n'oublions pas que c'est Le François qui parle).

les épreuves par lesquelles on fait passer ceux qui veulent se faire recevoir médecins sont défectueuses, qu'elles ne sont nullement satisfaisantes pour s'assurer qu'ils soient capables d'exercer la médecine, et que, d'ailleurs, en beaucoup d'Universités, on reçoit presque tous ceux qui se présentent pour être reçus médecins, soit qu'ils satisfassent aux épreuves par lesquelles on les fait passer, soit qu'ils n'y satisfassent pas...

Il n'y a aucune considération qui doive porter à recevoir un médecin lorsqu'il n'a pas les qualités qu'il faut pour se bien acquitter des devoirs de sa profession. Car les puissances déférant aux médecins le soin d'examiner ceux qui veulent exercer la médecine ; s'ils y admettent quelqu'un qui n'en soit pas capable, ils se rendent responsables des fautes qu'il fait et pèchent contre l'humanité, en produisant dans le public un homme dont ils reconnaissent l'incapacité, comme s'il méritoit qu'on lui confiât en assurance le soin de sa santé et de sa vie.

Ah ! M. Le François, vous voulez paraître plus inflexible qu'un principe, fût-ce même celui de la justice. Mais il serait plus facile de trouver un remède infaillible à chaque maladie, que de vouloir faire perdre en quelques heures, au maître d'hier transformé en examinateur aujourd'hui, les trésors d'indulgence dont son cœur déborde pour l'élève qu'il a diligemment et, par suite, impeccablement formé. Avec de pareilles assertions, vous courez grand risque, malgré votre air sérieux, d'être accusé d'avoir de la vivacité d'esprit...

La proposition suivante me paraît plus raisonnable, parce qu'elle n'exige plus la qualité, mais le nombre.

Comme il faut posséder le mieux qu'il est possible les préceptes de la médecine, il est nécessaire de reprendre plusieurs fois les mêmes choses en différents examens, pour engager ceux qui doivent être examinés à se les bien imprimer dans l'esprit. Car, quand on est auprès des malades, il n'est plus temps d'aller chercher dans les livres ce qu'on doit faire.

Voilà pour ce qui concerne les examens.

Relativement à l'enseignement de la médecine, notre auteur insiste, d'une façon spéciale, sur le côté pratique qu'il doit présenter.

En particulier, Le François veut avant tout que l'on mette continuellement les élèves en contact avec les malades.

Tous les arts qui consistent en théorie et en pratique demandent que l'on soit instruit de l'une et de l'autre par des Maîtres qui y soient habiles.

L'on ne court guère moins de risques entre les mains d'un médecin sans expérience, quelque savant qu'il soit, qu'on en courroit dans un vaisseau qui seroit conduit par un pilote parfaitement bien instruit de la théorie de la marine, mais qui n'auroit jamais été sur mer.

Après avoir, pendant trois ans, vu pratiquer les autres, Le François voudrait que chaque élève entreprît alors de traiter un certain nombre de malades en présence du médecin.

Hélas, pauvre cher vieux confrère, vos avis ne semblent pas être

entendus aujourd'hui ; car, au sujet de récentes réformes médicales, des maîtres fort distingués ont jeté, en de vibrants articles, ce cri d'alarme : la fin de l'enseignement clinique en France ! (Dr Rénon, *Journal des praticiens*, mars 1907.)

L'étude de la médecine est très difficile en raison du grand nombre de maladies de différentes espèces : chacune de celles-ci est souvent accompagnée de circonstances qui demandent de la variation dans le traitement ; elles se trouvent aussi compliquées les unes avec les autres, et il arrive fréquemment qu'un remède qui convient à l'une est contraire à l'autre. La diversité des tempéraments jette encore dans de grands embarras : ce qui est propre pour la maladie est quelquefois capable de nuire à cause du tempérament ; on voit que le mal demande des remèdes fort actifs et le tempérament ne les peut supporter. Il se présente tous les jours des cas extraordinaires ; les maladies sont souvent déguisées ou mal caractérisées ; on en rencontre beaucoup qui participent de la nature de plusieurs, de sorte que l'on ne sait pas précisément sous quelle espèce les ranger. Un médecin ne doit pas, pour cela, demeurer dans l'inaction et être seulement spectateur ; il faut qu'il sache démêler ce que l'expérience a fait connaître de plus utile pour ces différentes occasions.

Bref, il faut, pour s'y reconnaître, que le médecin soit non seulement instruit des règles de son art, mais devienne un observateur habile. Il est le but dont il ne faut pas se laisser détourner même et surtout par l'étude des systèmes.

Le François n'aime pas les systèmes.

> Le monde est vieux, dit on, je le scai, cependant
> Il le faut amuser comme on fait un enfant.

C'est, au dire de Le François, ce que font les médecins à l'égard du public par les raisonnements qu'ils tirent des systèmes.

> Les systèmes n'ont jamais été d'aucune utilité pour faire connoître ce qui est convenable dans les maladies ; et l'on peut défier leurs partisans de montrer que, depuis plus de deux mille ans qu'on les a introduits dans la médecine, on ait trouvé par leur moyen un seul remède pour la guérison de quelque maladie que ce soit, lequel ne fut pas connu auparavant. On peut même les défier de citer quelque découverte que les systèmes aient fait faire, sur la juste application d'un remède daus une circonstance particulière.

Avec Dessault et son *mercure-fuset*, propre à aller exterminer, dans leurs retraites les plus profondes, les vers imperceptibles auteurs des maladies contagieuses, la doctrine microbienne naissait au moment où Le François écrivait ces lignes virulentes. La postérité lui donnera-t-elle raison et le système microbien sera-t-il détrôné à son tour par un autre également déjà vu ? Voilà que, le 11 février 1908, le professeur A. Gautier montrait à l'Académie des sciences que la tuberculose est due à une intoxication et que ses expériences lui ont fait voir la possibilité de déterminer une manifestation tuberculeuse chez un animal en lui injectant, non un bacille, mais une minime quantité de poison protoplasmique. Et voilà encore que, le 19 du même mois, dans une entente très cordiale, sir Dice Duckworth s'éleva avec véhémence, à la Faculté de médecine de Paris, contre les tendances actuelles à ne voir que des microbes et à ne pas se soucier assez

du patient lui-même, des diathèses qui sont, en réalité, l'antithèse du système microbien. Ne vous semble-t-il pas que les mânes de Le François en ont dû tressaillir d'aise ?. .

Ces mânes seraient même au comble du bonheur si l'on supprimait les thèses qui

ne servent pas plus à faire connaître si ceux qui les soutiennent sont capables d'exercer la médecine qu'elles ne servent à la leur faire apprendre... Ce n'est pas par des écrits et des paroles qu'on guérit les maladies ; il faut scavoir bien manier les remèdes, en donner quand il est à propos, s'en abstenir quand il n'est pas nécessaire : et tout cela n'a rien de commun avec tout ce verbiage qui fait briller quand on soutient une thèse.

Nous terminerons sur ces sages paroles, qu'applaudiront, certes, tous les candidats à la maladie. En raison de ces applaudissements intéressés, y aurait-il peut-être lieu de méditer les conseils de Le François, Alexandre, qui devait, à coup sûr, être un confrère d'un sérieux énorme, tant ses écrits sont profondément ennuyeux !

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Chancres extra-génitaux ; syphilis maligne, par le Dr E. Dunal. Brochure in-8° de 15 p.. Firmin et Cie, Montpellier. — *La Mimique chez les aliénés*, par le Dr G. Dromard, in-12 cartonné de 285 p., F. Alcan, Paris. — *Grandeur et décadence du chapeau haut de forme* (communication à la Société « le Vieux papier »), par H. Vivarez. Brochure in-4° de 12 p. illustrée, imprimée à Lille, Lefebvre-Ducrocq. — *La vie à la Bastille, souvenirs d'un prisonnier*, publiés par A. Savine. In-12 illustré de 195 p., Louis-Michaud, Paris. — *Impressions d'Orient*, septembre 1907, par le Dr F. Jayle. Opuscule grand in-8° illustré de 23 p. (Extrait des numéros 18 et 19 de 1908 de la *Chronique médicale*.) — *La Typho-Bacillose*, par le professeur Landouzy (IIe Congrès international de la Tuberculose). Brochure in-8° de 15 p. (Extrait de la « Presse médicale », 24 octobre 1908). Masson, Paris. — *L'Hôtel-Dieu et les sœurs Augustines*, par M. l'abbé Gauthier. Brochure in-8° de 35 p. (Extrait de « la Cité », juillet 1908.) Champion, Paris. — *Cent ans de phtisiologie* (1808-1908). Lecture par le professeur Landouzy, IIe Congrès international de la tuberculose ; brochure in-8° illustrée, de 61 p. Masson, Paris. — *Hôpital de La Chanal ou de La Chana* (anciens hôpitaux de Lyon), par le Dr J. Drivon. Brochure in-8° de 54 p., F. Plan, Lyon. — *Pierrette amoureuse*, par Antonin Reschal, in-12° de 250 p., orné de nombreux hors-textes ; couverture illustrée, Albin Michel, Paris. — *La Tuberculose et les transactions*. Rapport du Dr Baradat au Congrès international de Washington, septembre-octobre 1908. Broch. in-8° de 16 p. Imprimerie Kündig, Genève. — *Construction pratique et applications des bobines d'induction dites de Ruhmkorff*, par H. de Graffigny, ingénieur civil. In-12 de 160 p., 83 fig., Desforges, Paris. — *Sourires littéraires* par Léo Claretie. In-12, 324 p., Société Française d'Imprimerie et de Librairie, Paris. — *Les oculistes ambulants à Gand au XVIIe siècle*, par le Dr Van Duyse. Brochure in-8° de 50 p., Van der Haeghen, Gand.

Informations de la « Chronique »

Dépopulation et folie.

Un aliéniste de Nantes vient de faire des constatations qui ne sont rien moins que navrantes. En comparant les tableaux qui indiquent les diagnostics portés sur les malades entrés dans son service, en 1906 et 1907, le Dr Biaute a relevé, dans cette dernière année, une diminution de la paralysie générale, mais une augmentation notable des folies névrosiques et toxiques.

L'intoxication alcoolique a été 59 fois la cause de désordres cérébraux de diverse nature ; elle entre, pour un sixième, dans l'étiologie des maladies mentales.

L'hérédité a aussi démontré son influence fâcheuse et incontestable dans un plus grand nombre de cas qu'en 1906 : 51 au lieu de 30.

Une autre statistique fournit la preuve de la progression constante de l'aliénation mentale.

Si l'on note, d'autre part, que la population, dans notre pays, décroît progressivement, on en conclura, avec le spécialiste nantais, que « l'atavisme vésanique et nerveux produit la déchéance des générations successives, tant au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel et entraîne l'extinction des familles par mort prématurée, impossibilité de contracter mariage, ou par stérilité. Il ne faut donc pas admettre que la dépopulation est aussi volontaire que certains le disent. La cause est plus grave et tient à une dégénérescence générale, à une décrépitude de la race par la transmission des psychopathies et des névropathies, par l'alcoolisme, dont les effets progressivement nocifs sur la descendance intéressent plus particulièrement notre étude. A l'heure actuelle, il y a diminution de la résistance cérébrale et de la puissance de reproduction, e'est-à-dire altération évidente des attributs nécessaires pour les exigences de la vie sociale et pour la fécondité des mariages. »

Le mal n'est, du reste, pas nouveau, comme le rappelle très justement notre distingué confrère : tous les grands peuples, tous ceux qui ont vu la civilisation arriver chez eux au plus haut degré, ont traversé des périodes aussi critiques. Déjà Horace (ode VI du livre III) jetait le cri d'alarme à ses compatriotes : il les avertissait des funestes conséquences des mariages mal assortis ou consanguins ; il leur dénonçait l'horreur des vices de toute espèce, orgies de la table, vile ivrognerie, débauche et luxure des sens ; il leur faisait entrevoir combien il y avait en tout cela de dangers pour eux-mêmes et pour l'avenir de la Patrie ; il leur exposait le sombre tableau des causes dégénératives qui perdent les individus et les peuples, les fautes du père rejaillissant sur les fils et les petits-fils. Il les adjurait enfin de revenir à la vie de famille si simple, à l'austérité des mœurs de leurs ancêtres, de retrouver les nobles vertus civiques et militaires des anciens Romains, qui avaient fait la République si grande et si glorieuse.

Certains, dit encore le Dr Biaute, admettent la dégénérescence comme fatale, et tous les efforts sont alors impuissants pour en arrêter le cours et la dépopulation qui en est la conséquence ; d'autres,

hélas ! disent la dégénérescence nécessaire dans certaines circonstances de la vie d'un peuple. Pour ceux-ci, le retour à l'état normal ne peut être espéré et obtenu que par la disparition rapide des dégénérés, c'est-à-dire par la dépopulation, et ce serait un mal que de l'enrayer.

Nietzsche, en Allemagne, M. Rémy de Gourmont, chez nous, ont soutenu cette dernière thèse. Celui-ci a raillé les idées généreuses d'assistance et de lutte contre toutes les misères physiques et morales. « Autrefois, a-t-il dit, on faisait disparaître les faibles. A Sparte, on jetait au βαραθρον les enfants infirmes et contrefaits, comme à Athènes on y jetait les criminels ; de nos jours, on ne s'attache qu'à les sauver ; ainsi le veut l'humanitarisme. Mais les faibles, les souffreteux, les alcooliques, les aliénés, qui ont conscience de leur devoir, qui est de ne pas exister, se suppriment eux-mêmes, qui par le réchaud, qui par l'eau, qui par le revolver, qui par la pendaison, qui par la précipitation d'une tour d'église ou d'une colonne monumentale. Ils sont dans le vrai et très correctement sociaux en ne restant pas à la charge de la charité publique, en s'arrêtant de faire souche de familles malheureuses, et finalement inféconds. Ils font ce que la société devrait faire, ils réparent ses erreurs. Ils sont les meilleurs citoyens du monde ! »

A ces théories, notre aliéniste, que les arguments d'un délicieux ironiste déconcertent plus que de raison, oppose toutes les œuvres d'assistance, de préservation, de régénération, que nos temps ont vu naître et se développer de plus en plus. Il reconnaît, sans doute, qu'elles sont trop souvent inefficaces ; mais elles répondent au moins au noble sentiment de solidarité humaine qui caractérise notre époque.

La prostitution sous le Directoire.

S'il est une vérité qui paraît bien établie (1), c'est que les mœurs du Directoire ont été singulièrement relâchées. En dépit de tant de preuves accumulées, M. Aulard, contrairement à l'opinion admise, prétend qu'on « généralise abusivement », en attribuant à tout le Directoire les mœurs de Barras ; et il se hasarde même à prétendre que « sous le Directoire, la morale publique était en voie de progrès (2) ».

Or, voici qu'un rapport de police, du 14 prairial an VI, exhumé par M. Fernand Caussy (3), donne un démenti très net à l'optimisme souriant de l'auteur de *Paris pendant la réaction thermidorienne* Le signataire de ce rapport, un certain Picquenard, commissaire du pouvoir exécutif auprès du Bureau central du canton de Paris, nous donne un tableau sans fard de la corruption des mœurs à l'époque où il tient la plume.

C'est le Palais Egalité (Palais-Royal) qui est alors « le rendez-vous de ce que la plus audacieuse obscénité offre de plus révoltant. Les

(1) V. les *Tableaux de la Révolution française* (Leipzig, 1870, 3 vol. in 8°), par Schmidt ; *la Société française sous le Directoire*, par les Goncourt ; *les Filles publiques sous la Terreur*, par H. Fleischmann, etc.

(2) *Hist. politique de la Révolution française*, par A. Aulard. p. 684.

(3) *Mercure de France*, 1er septembre 1908.

pédérastes s'y sont établis, et vers dix heures du soir ils exécutent publiquement, sous les auvents du cirque, les actes odieux de leurs infâmes turpitudes. . On vient d'amener au Bureau central plusieurs enfants du sexe masculin, dont le plus âgé avait à peine six ans, tous infectés du virus vénérien. Ces petits malheureux, dont on ne peut entendre les propos sans frémir d'horreur, sont amenés au Palais par leur mère, pour servir d'instrument à la plus infâme comme à la plus horrible débauche .. » Un père de famille, « marchand limonadier, au coin des rues Denis et des Prêcheurs », avait vu rentrer chez lui, après une absence de plusieurs jours, sa petite fille, âgée de dix ans, « que des brigands débauchés lui avaient enlevée, tellement frappée de la maladie vénérienne que les gens de l'art l'ont jugée incurable. Quelques efforts qu'aient fait les parents, ils n'ont encore pu découvrir le nom du monstre qui a mis leur enfant dans un semblable état. »

La prostitution parmi les femmes était à son comble « Il n'est pas à la connaissance du plus ancien inspecteur de police d'avoir jamais vu une aussi grande quantité de filles publiques. La Petite Force, le Dépôt du Bureau central, tout en regorge, et les administrateurs se voient contraints d'en former un autre dépôt à Franciade. Il est très commun d'être (raccroché) (1) arrêté par des petites filles de sept à huit ans. »

Déjà on se plaignait que l'arsenal des lois fût impuissant à obvier à ces désordres. Le flagrant délit étant, le plus souvent, difficile à constater, les tribunaux relâchaient les prévenus qui, se sachant à l'abri d'une quasi certaine impunité, recommençaient de plus belle. Les vols à main armée, les assassinats même étaient fréquents : ce qui démontre une fois encore que notre époque n'a rien à envier à celles qui l'ont précédée.

Une maladie de Robespierre, considérée comme un deuil public.

Il est à nouveau question d'un monument qu'on élèverait à Robespierre aux Tuileries, non loin de la maison qu'il habitait, quand il logeait chez le menuisier Duplay, l'ancêtre du professeur de notre Faculté. C'est en raison de cette circonstance que notre collaborateur M. Hector FLEISCHMANN nous adresse la curieuse page qu'on va lire :

En pluviôse an II, Robespierre fit une courte maladie, sans gravité, dont Charlotte Robespierre a dit dans ses *Mémoires* : « Son indisposition n'avait rien de dangereux. »

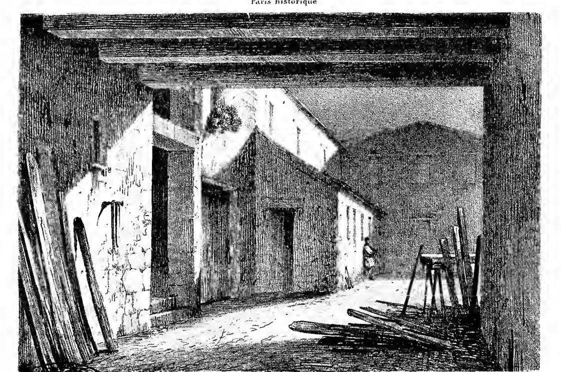
On savait déjà, par les pièces publiées par Courtois (2) et rééditées plus tard par Berville et Barrière (3), quelle émotion cette maladie avait créée dans les sections, les clubs, les sociétés patriotiques. Ce

---

(1) Mot raturé sur l'original.

(2) *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et son complice*, par E.-B. COURTOIS, député au département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse an III de la République française, une et indivisible, imprimé par ordre de la Convention nationale ; à Paris, de l'imprimerie des lois, nivôse an III de la République, in-8°, n° V, p. 104.

(3) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc. Supprimés ou omis par Courtois, précédés du rapport de ce député à la Convention nationale... ;* Paris, Baudouin, 1828, in-8°, tome II, p. 120 et suiv.



[illegible] Champin lith

Maison de Robespierre

qu'on savait moins, c'était l'effet de cette indisposition sur le public, parmi les gens du peuple. Les documents inédits que nous donnons ici fixent désormais ce point si important pour comprendre l'influence immense de la popularité de Maximilien. Ce sont les rapports des observateurs de l'esprit public qui nous renseignent à cet égard (1).

Le 29 pluviôse, Dugast annonce qu'on a apporté aux Jacobins la nouvelle que Robespierre avait passé une mauvaise nuit et que Couthon, malade aussi, allait très mal : « L'impression très douloureuse qu'elle a faite sur les membres de la société et des tribunes a prouvé combien ces dignes républicains lui sont chers. » C'est l'impression populaire que rapporte un autre inspecteur, à la date du 1er ventôse, et on y remarquera que chez le peuple l'idée de Dieu est souvent associée aux vœux pour Robespierre.

« Près le jardin des plantes, écrit le policier, un groupe très nombreux s'entretenoit de la maladie de Robespierre. Le peuple en paroit si affecté qu'il dit que si Robespierre venoit à mourir, tout est perdu ; lui seul, disoit une femme, déjoue tous les projets des scélérats. Il n'y a que Dieu qui puisse garantir les jours de ce patriote incorruptible (tout le monde faisoit un gros soupir). J'ay remarqué que lorsque les sans-culottes parloient de l'incommodité de Robespierre, les hommes bien mis ne disoient rien, mais on voyoit sur leur figure un air de contentement. »

Ce qui domine, c'est la peur de la mort de Robespierre. Un autre rapport, à la même date, s'en fait l'écho : « On craint beaucoup pour les jours de Robespierre et de Couthon ; déjà mille conjectures sellèvent à ce sujet, la médisance débittent déjà que peut-être ils ont été empoisonnés. D'autres disent que c'est la suitte d'un travail que le feu est passé dans leurs sangs ; on désirent savoir au juste quel est le genre de maladie qui les retient au lits, attendu que cela intéresse beaucoup les vrais amis de la République. Aussi que des personnes de connaissance se rencontrent après s'être dit bonjour, on se demande des nouvelles de Robespierre et aussi de Couthon, il est incroyable combien l'on s'intéresse à leurs personnes. On finit par dire c'est cela qui feroit un grand vuide si nous venions à perdre ces deux hommes là. » Et le même jour encore : « On dit aujourd'hui que Robespierre était plus malade et cette nouvelle a beaucoup affecté les vrais amis de la Patrie. »

Le lendemain, 2 ventôse, si ce bruit de la veille est démenti, les sentiments demeurent les mêmes : « On assuroit aujourd'huy que Robespierre alloit mieux, que sa maladie n'étoit rien... » C'est ce que dit Charlotte. Cependant « le peuple a les yeux portés sur ces deux citoyens (*Couthon*). On demande partout de leurs nouvelles. »

Le bruit d'empoisonnement, signalé le 1er ventôse, reparaît le lendemain : « On le dit partout à l'oreille : Robespierre a été empoisonné, mais les antidotes qu'on lui a fait prendre à propos nous font espérer que nous le reverrons bientôt encore plus rayonnant de gloire. » Enfin, à toutes ces nouvelles on ajoute celle ci : « On a annoncé que Robespierre se trouvait beaucoup mieux et qu'il était même sorti aujourd'hui. »

Le peuple, d'abord inquiet, parce que « ce député est précieux »,

(1) Ces pièces sont cotées aux Archives nationales, W, 121.

parce qu'il « l'aime et a sa confiance », se réjouit le 4 ventôse de cette nouvelle : « il manifeste sa joie parce que plusieurs citoyens dirent qu'il avait déjà sorti. » Et toujours revient le bruit de l'empoisonnement. C'est l'observateur Rollin qui écrit le 9 ventôse : « On faisoit hier courir le bruit que Robespierre étoit bien mal, quoi que l'on sait qu'il vat beaucoup mieux. On ajoutoit que l'on soupçonnoit qu'il étoit empoisonné. »

On le voit, c'était bien un véritable deuil public que celui créé par la maladie de Maximilien. C'était le sujet de toutes les conversations, l'entretien de tous les groupes. Ainsi se manifeste nettement la puissance de son nom, l'efficacité de son influence. Les pièces données par Courtois ont prouvé qu'il en fut de même dans les sociétés populaires députant quelques-uns de leurs membres à la maison Duplay pour savoir des nouvelles, à cette maison devant laquelle, quatre mois plus tard, passèrent les charrettes de Thermidor (1).

HECTOR FLEISCHMANN.

Ce qu'on trouve dans les vieux bouquins

Le pain chapelé.

Il semble bien que la précaution de nous éviter l'ingestion des microbes date d'une époque où l'existence de ceux-ci était bien loin de nous avoir été révélée. Nous n'en voulons pour preuve que la coutume établie depuis plus de deux siècles, aux eaux de Spa, de ne servir pour leurs repas, aux étrangers qui fréquentaient ces sources, que du pain chapelé.

L'habitude de débarrasser ainsi les petits pains de leur première croûte au moyen de la râpe fut-elle dictée intentionnellement par un médecin, ou bien imaginée par un boulanger avisé, parce qu'ayant sorti tardivement du four ses produits, ceux-ci étaient trop cuits et par suite légèrement brûlés ? Nous l'ignorons.

Ce que nous savons, par un chroniqueur local, c'est que ce fut un sieur Auguste LELOUP, demeurant promenade de Quatre-heures, qui, au début du dix-huitième siècle, présenta, le premier, sa marchandise sous cet aspect plus appétissant, et depuis lors la coutume s'en est conservée.

Les petits pains de Spa étaient renommés comme de digestion facile, parce que la farine étant pétrie avec l'eau des fontaines ferrugineuses — au lieu de levain, — celle-ci leur donnait une grande légèreté. Ces « petits pains à l'eau » (sous-entendu minérale), nom sous lequel ils sont encore connus, étaient appelés, aux dernières années du seizième siècle, *pains de Bobelins* (2). Ils sont signalés dans une ordonnance du châtelain-gouverneur de Franchimont, de l'an 1595, taxant le poids et le prix des victuailles.

Albin BODY.

(1) *Annales révolutionnaires*, janvier-mars 1909, p. 82 et suiv.
(2) Tel est le nom donné, dès 1550, aux étrangers qui venaient boire les eaux.

Échos de la « Chronique »

Le traitement de la folie au Japon.

Sur la foi d'un informateur venant du Japon, nous avons rapporté qu'il n'existait qu'un seul asile d'aliénés à Tokio (1).

Or, voici que notre sympathique confrère le Dr Marie, de Villejuif, s'inscrit en faux contre cette assertion. Enregistrons donc sa rectification, puisqu'il ne nous est, pour le moment, pas loisible de la contrôler *de visu*.

Il existe, nous assure M. Marie (2), plusieurs asiles à Tokio : l'asile *Tokio-In*, fondé il y a trente ans (Dr Kawagoï), et l'asile *Fou-Sougarno* (Drs Kouri, Sakaki et Katayami) (450 lits), système pavillonnaire. Ajoutons l'asile-village de *Ivakoura* (Dr Tsouchida) (150 lits) et plusieurs autres *Bioïnes* analogues (colonies familiales).

Le Dr Kéraval, dans l'*Informateur des aliénistes*, p. 221, de 1907, et les journaux allemands et russes ont étudié l'essor naissant de la psychiatrie japonaise (*Obozrenié psych.*, XI, 1906, et *Centralblatt. f. nerv.*, XXIX, 216, 1906).

On peut également consulter, sur la question, un travail du Dr Massubara, paru dans la *Revue philanthropique* d'avril 1908, sans préjudice des communications publiées sur le sujet en Amérique (Mabon et R. Elliot : *American Journal of Insanity*, juillet 1907).

La lèpre au pays du Négus.

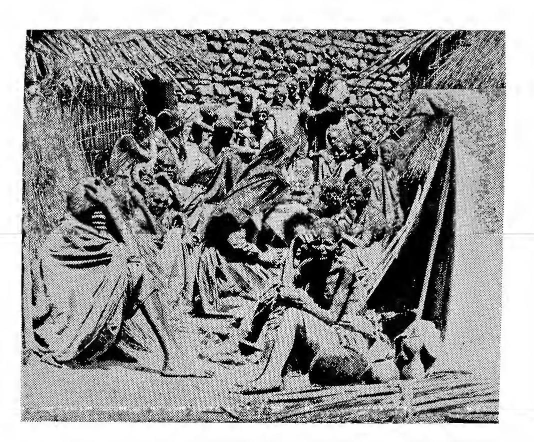
Au pays de Ménélik, la lèpre règne à l'état endémique. Jusqu'à ces dernières années, le peuple, considérant ce mal mystérieux comme un signe de la colère divine, s'éloignait des infortunés que frappait le fléau et les chassait loin des cités, où ils pouvaient, pensait-il, peut-être pas sans raison, semer la contagion.

Il y a sept ans, un Franciscain ambitionnait la mission, périlleuse mais héroïque, de se rendre auprès de ces réprouvés. Le spectacle qui s'offrit à lui nous est décrit, en termes saisissants, par notre ami Montorgueil (3).

« En 1901, il (le R. P. Marie-Bernard) était au milieu d'eux, étonnés qu'un être humain, épargné du fléau, eût précisément choisi leur société que tous fuyaient ; ils vivaient entassés, couchés à terre, écroulés dans leur fange. Des jeunes filles semblaient des vieilles femmes au seuil du sépulcre.

D'aucuns montraient un visage inattaqué, mais les loques qui les recouvraient cachaient des plaies infectes et repoussantes. Ceux-là avaient perdu leurs phalanges pourries et se traînaient sur des moignons. Des bras pendaient inertes, le long des corps en lambeaux. C'était un spectacle hideux. On aurait cru, nous disait le R. P. Bernard, les morts ressuscitant dans la corruption du tombeau. La détresse commune rapprochait ces épaves sans les faire solidaires. Chacun vivait sa misérable vie, avec un égoïsme farouche.

(1) V. *Chronique médicale*, 15 septembre 1908, p. 590, article de M. Ludovic Naudeau.
(2) Cf. sa note dans la *Revue philanthropique* de décembre 1907, n° 128, p. 143.
(3) *L'Eclair*, 5 septembre 1908.



GROUPE DE LÉPREUX, EN ABYSSINIE. Cliché de l'*Eclair*.

Ils ne se soignaient ni s'assistaient entre eux. Et si deux êtres se recherchaient dans cette promiscuité, c'est que, par une effroyable ironie du sort, la lèpre, en ces cadavres qu'elle corrode, n'abolit jamais le pouvoir des charnelles aberrations. »

Par l'initiative de Mgr JARROSSEAU, vicaire apostolique du pays des Gallas, fut fondée, en Abyssinie, la première léproserie, dont des religieuses franciscaines assurèrent le service hospitalier. Les réprouvés de jadis, dont notre gravure reproduit le pittoresque grouillement (1), sont désormais assurés de trouver, en même temps qu'un gîte, des soins empressés et éclairés.

Ce bon Pierrounet !

Eh ! oui, il a passé de vie à trépas, le brave Pierrounet, ce rebouteur cévenol qui habitait « un infime village perdu dans la Lozère la plus inaccessible » et qu'on venait consulter presque d'Amérique ! Je vous recommande l'oraison funèbre que lui a consacrée notre confrère, le Dr CANTALOUBE (2) ; pour ma part, elle m'a fort délecté.

Sait-on combien Pierrounet voyait, quotidiennement, d'éclopés de toute sorte ? 50 à 100. C'est un chiffre, et je doute que peu de nos grands maîtres puissent se targuer d'une aussi forte clientèle. Tout ce monde bigarré — car il y en avait de toutes classes, de toutes conditions, — se pressait dans une vaste pièce servant d'antichambre à la salle d'opérations où officiait Pierrounet, en costume de paysan, « Pierrounet le cantonnier, un type de Lozérien au parler chantant et un tantinet pleurard ». Où Pierrounet avait-il appris les éléments de son art ? Il avait, répondent ses admirateurs, étudié longuement sur des moutons. »

Tout s'explique : en soignant les humains, il revenait à ses moutons.

Le chapitre des chapeaux.

S'il est un cliché qui court les rues et que recueillent les gazetiers avec empressement, c'est celui qui fait ARISTOTE éditeur responsable du « chapitre des chapeaux », dans la pièce de Molière. Or, notez-le bien, Molière n'a jamais commis cette bévue. A preuve ce passage du *Médecin malgré lui*, acte II, scène III :

« SGANARELLE : *Hippocrate* dit... que nous nous couvrions tous deux.

« GÉRONTE : Ah ! *Hippocrate* dit cela ?... Dans quel chapitre, s'il vous plaît ?

« SGANARELLE : dans son chapitre... des chapeaux. »

Voilà le texte. Cela ne fait rien, le pli est pris, et l'on continuera longtemps encore à attribuer à Aristote ce qui revient au Père de la médecine.

---

(1) Le cliché nous en a été gracieusement communiqué par notre confrère l'*Eclair*, auquel vont nos sincères remerciements, ainsi qu'à l'auteur de l'article, notre excellent camarade MONTORGUEIL.

(2) V. l'*Echo médical des Cévennes*, juin.

ÉCHOS DE PARTOUT

La réforme des études médicales au Canada. —

Il n'y a pas qu'en France où l'on se préoccupe de la réforme des études médicales. Le bureau provincial de médecine du Canada, auquel avait été adjoint un représentant des Facultés Laval et Mac Gill, a présenté dans sa dernière assemblée un projet de loi comportant une refonte complète des programmes. Ce projet comporte : en ce qui concerne l'admission à l'étude de la médecine, l'adjonction d'une matière au programme des sciences en zoologie ; la création d'un bureau pour l'obtention de la licence provinciale ; la fixation à cinq ans de la durée des études médicales ; la faculté pour le collège médical de faire des règlements concernant l'exercice illégal de la médecine, en même temps que l'institution d'un Conseil de discipline ; et enfin l'élection tous les quatre ans des membres du bureau provincial.

(*Débats*, 25 février 1909.)

La Croix de Saint Roch. — A Saint-Nectaire, comme en bien d'autres lieux, les fidèles se sont-ils prosternés devant les mégalithes ? Nous ne savons. Ce qu'il y a de sûr, c'est que deux de nos menhirs, ceux de Freydefond et de Sapchat, ont été transformés en monuments chrétiens et surmontés de la croix.

Le plus intéressant est celui de Sapchat. Il est placé à la lisière d'un bois de pins et sur le bord d'un sentier qui relie Sapchat à Saint-Nectaire-le-Haut, Il est surmonté d'une meule gallo-romaine, qui sert elle-même de piédestal à une croix fleuronnée, en fer forgé. De loin, ce menhir, surmonté de sa meule, prend l'aspect d'un champignon géant.

Il y a peu de temps encore, le dimanche qui suivait la fête de S. Roch, les populations de Saint-Nectaire et de Sapchat se rendaient processionnellement à ce menhir, appelé pour ce fait « croix de S. Roch ». Elles y venaient accomplir un vœu, fait jadis au saint par les ancêtres, au temps d'une peste redoutable, et après lequel le fléau avait tout à coup cessé. On déposait les reliques sur une table de dolmen, qui est au pied du menhir ; la foule s'agenouillait devant la croix du Rédempteur, pendant que, debout près du vieux mégalithe, le prêtre demandait à Dieu, en souvenir du vœu des ancêtres, de bénir le peuple prosterné devant lui, les champs et les moissons qui s'étendaient au loin, les animaux enfin, serviteurs et nourriciers de l'homme, et d'en éloigner tous les fléaux.

(*Vulgarisation scientifique*, 15 juin 1908)

Transmission de la syphilis au chat. — On recherche actuellement les animaux qui sont susceptibles de devenir syphilitiques.

On vient de réussir à transmettre la vérole au chat, en introduisant dans l'œil, en arrière de la cornée de jeunes chats à la mamelle, des fragments de cornée de lapin syphilitique. Les chats eurent alors une kératite ou inflammation de la cornée syphilitique. Les expériences sont continuées pour savoir si cette syphilis peut se généraliser et s'accompagner de manifestations cutanées et muqueuses.

(*Journal de la Santé*, 2 août 1908.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

XIXe Congrès des médecins aliénistes.

Le XIXe Congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes de France et des Pays de Langue française se tiendra cette année à Nantes, du 2 au 8 août, sous la présidence de M. le docteur VALLON, médecin-directeur de l'Asile de Sainte-Anne.

VIe Congrès national, périodique, de Gynécologie, d'Obstétrique et de Pœdiatrie.

(*Toulouse, septembre 1910.*)

La VIe session de *Congrès de Gynécologie, d'Obstétrique et de Pœdiatrie* se tiendra à Toulouse du 22 au 27 septembre 1910, sous la présidence de M. le professeur KIRMISSON.

Les présidents de section seront : pour la *Pœdiatrie*, M. le Professeur KIRMISSON ; pour la *Gynécologie*, M. le Professeur HARTMANN ; pour l'*Obstétrique*, M. le Professeur ROUVIER (d'Alger).

Les demandes de renseignements devront être adressées au Secrétaire général du Congrès, M. AUDEBERT, Professeur de Clinique obstétricale, 1, place Matabiau, à Toulouse.

Le monument du professeur Brouardel.

Nous sommes heureux d'annoncer le prochain achèvement du monument exécuté par M. Denys PUECH, à la mémoire du professeur BROUARDEL, avec les souscriptions recueillies sous le haut patronage de M. Fallières et de M. Loubet.

M. le Président de la République s'est fait inscrire pour une somme de 300 francs.

Le monument sera inauguré en juillet prochain. Les amis et admirateurs de Brouardel qui n'auraient pas reçu de lettre, peuvent envoyer leur souscription aux trésoriers, MM. J.-B. BAILLIÈRE et fils, éditeurs, 19, rue Hautefeuille, Paris.

(*Presse médicale*, 1er mars 1909.)

Centenaire de Ch. Darwin.

L'Académie des sciences de New-York a invité l'Académie de médecine de Paris à se faire représenter à la cérémonie de la célébration du centième anniversaire de la naissance de Charles Darwin (1).

(1) *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 16 février 1909.

Tribune de la " Chronique "

La mort de Charles le Téméraire.

Après avoir lu, dans le numéro du 10 octobre, le très intéressant article du Dr Révillet (de Cannes), sur la mort du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, tué près de Nancy, la nuit des rois de l'année 1476, il m'a semblé que cet article, inspiré par un passage de la « Description historique de Notre-Dame à Bruges », par M. Baucourt de Noortwelde, présentait à relever quelques points, sur lesquels votre savant collaborateur n'est pas tout à fait d'accord avec les historiens lorrains.

Le souvenir de la bataille de Nancy est encore resté vivace, après plus de quatre siècles, dans notre région ; de nombreux auteurs se sont attachés à décrire le plus exactement possible les détails de la mort et de l'identification du corps du duc de Bourgogne.

M. Baucourt de Noortwelde a reproduit à peu près textuellement les termes de la Chronique de Jean de Troyes (1477), le seul des contemporains qui ait donné des renseignements circonstanciés relatifs à la reconnaissance du corps, lequel fut retrouvé dans la glace de l'étang Saint-Jean, fort abîmé, et la figure à moitié dévorée, sans doute par les loups.

M. Revillet pense que la fistule de la région inguinale est le résultat d'une adénite suppurée. Or, dans la Chronique de Lorraine, Jean de Troyes nous dit exactement, en parlant des signes qui firent reconnaître le corps : « la cinquième fut à une fistule qu'il avait en bas du « ventre en la penillière », c'est-à-dire dans la région du pénil où se trouvent les ganglions et lymphatiques génitaux... Est-ce bien le résultat d'excoriations et de furoncles ayant amené lymphangite et adénite, chez un homme qui, comme ses contemporains, pratiquait d'une façon relative l'hygiène corporelle, et ne serait il pas permis d'attribuer à cette fistule une origine génitale ? Car si l'on se rapporte à certains historiens lorrains, dont le témoignage est sans doute sujet à caution, Charles le Téméraire fut un grand pécheur devant l'Eternel.

Je n'insiste pas, ayant à vous signaler quelque chose de plus important. La fin de la citation de M Baucourt de Noortwelde est ainsi conçue : « Dans la suite, Philippe II, arrière-petit-fils dudict Charles « de Bourgogne le Hardi, fit transporter le corps de son bisayeul dans « l'Eglise Notre-Dame de Bruges, où il lui fit ériger un magnifique « tombeau à l'antique et de pierre de touche et d'albâtre bien « polly, étoffé et doré. »

Or, si nous consultons un travail de M. Gaston Save, peintre et historien lorrain, qui publia en 1894 une brochure intitulée « *Les restes du Téméraire sont ils à Bruges ou à Nancy* ? nous trouvons, à la suite d'une argumentation très serrée et s'appuyant sur des documents et procès-verbaux officiels de l'époque (1550), où fut faite l'exhumation, les conclusions suivantes :

« En résumé, les restes transportés à Bruges sont peut-être ceux du « duc de Bièvre de Rubempré, mais ils ne peuvent être ceux de « Charles de Bourgogne :

« 1° Parce qu'ils n'étaient pas sous sa tombe, mais à deux mètres de « là ; 2° parce qu'ils n'étaient pas dans un cercueil de plomb, malgré

« le témoignage des historiens ; 3° parce que, au lieu d'être dans le « caveau mentionné, ils étaient dans un pauvre cercueil de sapin, « posé à même la terre, sous le pavé, inhumation indigne de la « magnificence des obsèques ; 4° parce que le crâne était intact et que « la tête du duc avait été fendue jusqu'aux dents ; 5° parce que la denti- « tion incomplète du Téméraire signalée sur son cadavre était complète « sur les maxillaires exhumés ; 6° parce que le prognathisme observé « sur ces derniers n'avait jamais été remarqué ni sur le duc vivant, ni « sur son corps, en 1477. »

D'autre part, M. Pfister, qui fut professeur à l'Université de Nancy, et chargé de l'enseignement de l'histoire de la Lorraine, nous dit, dans son *Histoire de Nancy* (tome I, page 244) : « Peut-être un jour, « dans la cour du bâtiment annexé au Palais du gouvernement, et « occupé actuellement par le général commandant le 20e corps, « retrouvera-t-on le cadavre de Charles le Téméraire avec sa mâ- « choire fracassée, et ce ne serait point une des aventures les moins « étranges arrivées au grand Duc d'occident. »

Un mot encore : la citation faite par M. Revillet se termine ainsi : « Dans la suite, Philippe II, arrière-petit-fils du dict, etc... »

Or, l'histoire nous apprend que Charles-Quint réclama, en 1550, les restes de son aïeul à la régente de Lorraine, Christine de Danemarck, et le roi d'armes se présenta le 22 septembre à la Collégiale Saint-Georges, *au nom de l'Empereur*, procéda aux fouilles et releva les ossements qu'on lui désigna comme étaut ceux du duc Charles.

Ce n'est donc pas Philippe II, mais bien Charles-Quint (1500-1558), petit-fils du Téméraire, qui ordonna, en 1550, le transfert des cendres de son aïeul et non de son bisaïeul.

Dr Jules Sterne (de Nancy).

Les Bains froids, à l'époque romaine.

Il ne faudrait pas croire que l'emploi des bains froids dans les états fébriles soit de date récente.

Profitant des trop rares loisirs que nous laisse notre profession, je relisais, ces temps-ci, l'histoire de Rome. C'est encore l'histoire de nos jours, car l histoire se recommence sans cesse.

L'histoire romaine est des plus attrayantes à étudier, surtout quand l'historien s'appelle G. Ferrero. A ce propos, je ne saurais trop recommander à mes confrères la lecture des volumes de Ferrero.

Voici donc ce que raconte Ferrero.

Pendant les guerres civiles, Rome avait failli cent fois sombrer. Après Actium seulement le calme se rétablit relativement. Le vaisseau si longtemps ballotté par la tempête semblait enfin être rentré définitivement et sûrement au port. Mais tout le poids du gouvernement reposait sur les seules épaules d'Auguste. Aussi la consternation fut générale, quand on apprit que le Princeps était atteint à son tour du typhus, qui régnait épidémiquement à Rome, en l'an 23 avant Jésus-Christ. Si Auguste mourait, c'en était fait de l'empire. Or, les remèdes ordinaires n'avaient donné aucun résultat, et Auguste agonisait, emportant avec lui les destinées de l'empire.

C'est alors qu'intervint certain médecin grec, du nom de Musa Antonius, qui traita Auguste par les bains froids et le guérit. Ce ne fut pas sans résistance, puisque Suétone dit d'Auguste qu'il fut *frigidis curari coactus*.


Traitement
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient 0 gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

Il nous est arrivé à tous de voir nos malades guérir. Mais ce qui n'est jamais arrivé à aucun de nous, c'est de recevoir des honoraires semblables à ceux dont fut gratifié l'habile Musa.

Je cite Ferrero : « Par souscription publique, on éleva à Musa une statue, qui fut placée à côté de celle d'Esculape. Le Sénat lui attribua une récompense en argent et l'inscrivit sur le livre des Chevaliers. Ce ne fut pas tout : l'admiration pour Musa rejaillit sur tous les médecins. Dans un moment d'enthousiasme universel, le Sénat vota l'immunité, c'est-à-dire l'exemption de tous les impôts et charges publiques, pour quiconque exercerait la médecine à Rome et en Italie. »

Que les temps sont changés! Certes, les innovations en thérapeutique ne manquent pas, mais ce qui manque ce sont les clients de la qualité d'Auguste. Ni roi, ni empereur, ni président ni milliardaire ne saurait lui arriver à la cheville.

Souhaitons-nous un Auguste pour 1909.

Dr Castueil,
Professeur suppléant d'anatomie à l'École des Beaux-Arts de Marseille.

Les inhumations précipitées.

Dans votre numéro de la *Chronique médicale* du 1er novembre, vous reprenez la question des inhumations précipitées et vous citez, d'après une lettre d'Emile Souvestre, le cas d'une tombe dont on avait vu remuer la terre et où on trouva le cadavre le bras levé, pour repousser son linceul et la terre qui l'étouffait.

A tous ceux qui connaîtraient des faits analogues et craindraient la mort souterraine, permettez-moi de signaler l'aventure du Pharaon Ramsès II.



La réalité de la mort de ce souverain ne semble supporter aucun doute. Il a vécu il y a plus de 3.500 ans. Apparemment décédé à un âge très avancé, il fut, selon l'usage, confié aux embaumeurs pendant 70 jours : personne aujourd'hui ne réclame un tel délai pour les maisons mortuaires. Les embaumeurs, toujours selon l'usage, enlèvent ses entrailles au roi défunt. Depuis, il reposa 35 siècles dans des caveaux sans air, fut retrouvé il y a 25 ans, et exposé, sous vitrine close, au Musée du Caire.

Or, voici ce qui lui est arrivé l'an dernier, le fait a pour garant Pierre Loti (*Figaro*, du 27 décembre 1907) :

« Il a, du reste, beaucoup fait parler de lui, le grand Sésostris, depuis son installation au musée. Un jour, tout à coup, d'un geste brusque, au milieu des gardiens qui fuyaient en hurlant de peur, il a levé cette main qui est encore en l'air et qu'il n'a pas voulu baisser. »

L'illustre voyageur avertit les incrédules :

« On explique ce mouvement par un rayon de soleil qui, en tombant sur son bras déshabillé, aurait fait dilater et jouer les os du coude. »

Si le soleil a produit un tel effet sur un mort aussi ancien et aussi authentique, d'autres agents naturels ne suffisent-ils pas à expliquer, chez des cadavres plus frais, des manifestations surprenantes d'apparente survie ? Ne nous effrayons pas du geste des bras levés !

J. Baillet,
Ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
Ancien membre de la mission archéologique du Caire,
Agrégé de lettres.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

La simulation des maladies; de quand date-elle (XV, 528). — A toutes les époques, des individus ont eu un intérêt quelconque à exciter la compassion, à apitoyer le monde sur leur sort, à éviter la responsabilité légale de leurs actions.

Dans l'antiquité, comme au moyen âge, personne n'avait besoin de simuler pour se soustraire aux obligations civiques modernes. Aussi ne voyait-on guère, parmi les simulateurs, que des mendiants, des dupeurs, des hystériques nymphomanes. La médecine légale n'existant pas, on comprend que les auteurs médicaux ne se soient pas occupés de la simulation des maladies et des infirmités. Il ne faut donc pas rechercher, dans leurs écrits, ni faits, ni observations.

Mais on trouve, dans les auteurs non médicaux, chez les littérateurs satiriques et comiques, des récits, des épigrammes, des scènes, sur cette question, qui ne manquent pas d'intérêt, et qui appartiennent à l'histoire de la médecine.

Bévérovicius n'a-t-il pas composé, en effet, au xvii[e] siècle, un véritable traité de médecine, à l'aide d'emprunts faits à peu près exclusivement à ces auteurs ?

Ch. Daremberg (*Hist. et Doct. de la Méd.*) considère ceux-ci comme « les seuls témoins qui nous restent des progrès de la médecine, témoins incomplets, parfois même infidèles, mais qu'il ne faut pas négliger, si on veut renouer la chaîne des temps, ou retrouver dans la médecine populaire les traces à demi effacées de la médecine scientifique ».

Dans cet ordre d'idées, il nous suffira de choisir quelques exemples de simulation dans les œuvres de Plaute et de Martial parmi les auteurs latins, et dans les meilleures scènes du théâtre français du xv[e] siècle.

Il était d'usage, comme on le sait, chez les Romains, de faire des cadeaux à ceux qui entraient en convalescence. Un certain Polycharme semblait abuser de la chose. Martial ne se gêne pas pour le lui dire, dans cette épigramme :

« Tous les ans, tu es malade au moins dix fois. Ce n'est pas à toi que cela déplaît, Polycharme, mais à nous. Car chaque fois que tu te relèves, tu réclames à tes amis les présents de la convalescence, *soteria*. Aie de la pudeur, Polycharme, et ne fais plus qu'une maladie..., la dernière évidemment.

Ægrotas uno dies, aut sæpius, anno ;
Nec tibi, sed nobis hoc, Polycharme, nocet.
Nam quoties surgis, soteria poscis amicos.
Sit pudor : ægrota jam, Polycharme, semel.

Une autre épigramme, du même auteur, est très connue : c'est celle qu'il décoche à Léda. Celle-ci avait dit à son vieil époux qu'elle était *hystérique*, et qu'il lui était nécessaire de se faire besogner. Mais elle se désole et préfère mourir plutôt que d'accepter un pareil remède.

Hystericam vetula se dixerat esse marito,
Et queritur futui Leda necesse sibi.

Son mari la conjure de vivre, de sécher ses pleurs, de ne pas renoncer à sa verte jeunesse et de se faire faire ce que lui-même ne peut faire... Et la noce commence avec les médecins de la belle. Avec la concision épigrammatique de Martial, il ne faut pas en demander davantage.

Célius feint d'avoir la goutte, pour se soustraire à certaines réceptions.

Cœpit fingere Cœlius podagram.

Mais à force de donner la fiction pour la réalité, à force de recouvrir de liniments et de baudelettes ses pieds, d'abord sains, à force de marcher péniblement, voyez, dit Martial, quelle est la puissance de cet art d'imiter la douleur ! Célius n'eut plus besoin de feindre la podagre.

Desit fingere Cœlius podagram.

Demandons un bel exemple de simulation à un autre auteur latin, à PLAUTE, l'auteur des *Ménechmes*. Tout le monde connaît cette fine comédie, adaptée à la scène française.

Menechme Sosiclès vient à Epidamme, où est établi son frère jumeau, perdu en son enfance, dans cette ville. On prend Sosiclès pour celui-ci. Tout le monde s'y trompe : la femme, le beau-père... et la maîtresse de Ménechme, tant est grande la ressemblance entre les deux frères. Sosiclès ne comprend rien à cet imbroglio. On croit qu'il est devenu fou ; et lui, alors, pour se défaire des importuns, simule la folie.

Le voilà donc se livrant à un délire hallucinatoire très actif. Il parle à Bacchus, il prend la femme, sa belle-sœur, pour une chienne enragée, il traite le beau-père de vieux bouc. Il dit qu'Apollon lui parle et lui ordonne de brûler les yeux de sa prétendue femme avec des torches ardentes, de rompre au vieillard les membres, les articulations et les os avec le bâton qu'il tient à la main, de monter sur un char pour écraser ce lion de Béthulie, etc. Alors, on envoie chercher le médecin. On sait la fin de l'aventure.

Autres exemples de simulation de la folie. C'est d'abord *La farce de maître Pathelin*, de Pierre BLANCHET, le plus riche joyau certainement de notre vieux théâtre français, représentée en 1480.

Le sujet de cette comédie est connu de tout le monde érudit. Pathelin, avocat sans cause, vit d'expédients, fait des dupes, de complicité avec sa femme. Il est allé acheter quelques aunes de drap, qu'il promet de payer au marchand le soir même, lorsqu'il viendra partager l'oie que sa femme fait rôtir. Mais lorsque celui-ci se présente, il est au lit et simule un accès de manie aiguë du plus haut comique. En présence du marchand, il croit voir un moine qui vole, il demande à sa femme de l'eau rose, il accuse les médecins de son mal.

Ces physiciens m'ont tué.
De ces brouilliz qu'ils m'ont fait boire...

Il prend le marchand de drap pour le médecin, et lui raconte, en termes plus que crus, les troubles de ses fonctions intestinales.

Puis il se remet à délirer en patois limousin, flamand, bas-breton,

dans la pensée que plus ses paroles seront inintelligibles et incohérentes, plus il convaincra « le drappier » de sa folie.

Le symptôme psychique, qui domine dans le délire de maistre Pathelin, est principalement la mobilité des idées et l'incohérence du langage. L'auteur de cette fine comédie avait-il observé l'instabilité progressive de la pensée chez certains maniaques, l'impossibilité de fixer leur attention, les idées se succédant trop vite pour qu'il soit possible de saisir leur ordre ? C'est cette mobilité qu'on remarque dans la première scène. Dans la seconde, il y a plus : il y a incoordination absolue, une sorte d'automatisme cérébral, qui annonce un état beaucoup plus grave, l'affaiblissement des facultés intellectuelles, premier caractère de la démence. L'incohérence, qui se manifeste par des phrases saccadées, entrecoupées et inintelligibles, est un signe pathognomonique de la manie, mais c'est aussi celui dont il faut se méfier le plus, car il est très fréquemment employé dans la simulation de la folie.

Terminons cette petite étude médico-littéraire par l'analyse de la *Moralité,* d'ANDRIEU de la VIGNE : *L'aveugle et le boiteux.*

Un aveugle et un boiteux implorent la charité publique sur les grandes routes. Le boiteux est monté sur le dos de l'aveugle, et ils cheminent ensemble, demandant aux âmes charitables de les secourir. Mais les voici dans un pays où un saint fait des miracles ; et, conduits par une troupe de pèlerins, ils guérissent de leurs infirmités : l'un recouvre la lumière et l'autre retrouve ses jambes. C'est alors que le boiteux raconte à son compagnon ce qu'il compte faire pour continuer son commerce de mendicité. Il simulera toutes les maladies, pour attirer comme avant la commisération publique. Et voici les moyens qu'il emploiera pour cela :

Puisque je suis reffait, *(guéri)*
Maulgré mes dens et mon visage
Tant feray que seray deffaict (*mutilé*)
Encore ung coup de mon corsaige (*apparence de santé*).
Car je vous dis bien que encor scay je
La grand pratique et aussi l'art,
Par ongnement et par herbaige,
Combien que soye miste (*bien arrangé*) et gaillar
Que huy on dira que ma jambe art (*brûle*)
Du cruel mal de Sainct Anthoyne (*Ergotisme gangreneux*).
Reluysant seray plus que lart :
A ce faire je suis ydoyne. (*Savant*)
Homme n'aura, qui ne me donne
Par pitié ou par compassion.
Je ferai bien de la personne
Plaine de désolacion :
« En l'honneur de la Passion,
Diray-je, voyez ce pauvre homme,
Lequel, par grant extorcion,
Est tourmenté, vous voyez comme ! »
Puis, diray que je viens de Romme,
Que j'ai tenu prison en Acre,
Ou que d'icy m'en voys en somme,
En voyage à sainct Fiacre.

Ainsi, notre homme connaît les onguents et les herbes qui permettent de simuler les plaies : la clématite, nommée l'herbe aux gueux,

la véronique, dite l'herbe aux ladres ; et si cela ne suffit pas, il se dira atteint du mal de saint Fiacre (fics et ulcères.)

Il serait facile de faire une monographie des maladies simulées, en compilant tous les documents contenus dans les auteurs anciens, et en empruntant à Sauval les faits authentiques qu'il a publiés sur cette partie de l'histoire de Paris, concernant les infirmités simulées par les truands, les malandrins, les mendiants de la *Cour des miracles.*

Dr Dupouy.

Le chapeau de Napoléon à Eylau (XV, 559). — A propos du chapeau de Napoléon, rappelons que sa tête mesurait 22 pouces (60 centimètres de circonférence) : elle était donc forte ; elle était aussi très sensible. Constant raconte qu'il devait briser, en les portant quelques jours, les chapeaux de l'empereur avant de les lui donner. R. P.

— Les « petits Chapeaux » sont innombrables ; il en existe autant que de cannes de Voltaire. M. Germain Bapst, si exactement informé sur toutes choses de l'époque napoléonienne, n'en connaît que douze dont l'authenticité soit incontestable, entre autres ceux qui sont conservés au musée des Invalides, au tombeau de l'empereur, à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, aux musées de Boulogne, de Dresde, de Gotha, etc. Quant au dernier petit Chapeau, celui de Sainte-Hélène, voici son histoire, telle que la conta jadis, à un journaliste, son propriétaire, le peintre Gérôme.

« Le petit Chapeau, lui dit-il, était échu en partage, à la mort de l'empereur, à sa sœur Caroline, veuve de Murat. La reine de Naples l'envoya, par une lettre que je possède, à M. de Mercey à qui elle avait des obligations. A la mort de M. de Mercey, il passa entre les mains de son fils, qui fut directeur des beaux arts sous le second Empire, puis de son petit-fils, et c'est celui-ci qui me l'a cédé.

« Ce petit Chapeau, c'est le dernier que Napoléon porta. C'est celui qu'il avait à Sainte-Hélène ; c'est sans doute aussi celui qu'il avait à Waterloo. »

Gérôme a dû léguer, par testament, — du moins en avait-il eu un moment l'intention, — le fameux chapeau au musée de Chantilly. Y est-il encore actuellement, nous n'avons pas eu loisir de le vérifier.

Etienne Charles.

— Autres coiffures de Napoléon.

Trois auteurs nous parlent de sa fameuse casquette de velours vert ornée de fourrures en martre zibeline, à son entrée à Smolensk, à pied, au milieu de la foule. Voici comment nous le dépeint Mme Doumergue, femme du régisseur du Théâtre-Français de Moscou, avant la guerre.

« Son costume avait changé. Il portait une espèce de pelisse polonaise, bordée de peau de martre et que recouvrait ordinairement sa redingote grise. Son petit chapeau avait été remplacé également par un *bonnet de velours vert, garni de fourrure, duquel s'échappait un gland en or.* Cette coiffure était fixée par deux rubans noirs qui venaient se joindre sous le menton. » Cette vue produisit sur cette femme une impression sinistre ; d'autant plus que son fameux petit chapeau passait pour un talisman, à ses yeux

Le maréchal Berthier portait le même costume polonais, à côté du mameluk Roustan. Dr Bougon.

Chronique Bibliographique

Drs Witkowski et L. Nass, *Le Nu au Théâtre, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Paris, Daragon, 1906.

En abordant le Nu sur la scène, les Drs Witkowski et L. Nass ne se sont point bornés à une fastidieuse énumération de pièces comportant des exhibitions de nudités. Ils ont tenté une véritable synthèse de l'art scénique, en montrant comment celui-ci s'est développé, s'est adapté aux progrès de la civilisation, s'est lentement raffiné par une analyse plus étroite des sentiments humains, une interprétation plus précise de la vérité.

C'est d'abord le théâtre antique, en Hellade et à Rome, avec ses comédies salées, ses caractères accusés ; puis le théâtre sacré, touchant de près à la prostitution, les cortèges et les danses de femmes nues, lors des Bacchanales et des Dyonisiaques. Ensuite, ce fut, au moyen âge, les mystères, miracles, soties, farces et autres manifestations scéniques d'un théâtre encore en enfance, qui ne se firent point faute de se corser d'exhibitions « au naturel » ; de même que, dans les entrées officielles des rois en leurs bonnes villes, des beautés nues complétaient la mise en scène chamarrée et pittoresque des longues théories des personnages officiels.

Sous la Renaissance, même faveur des académies féminines.

Au dix-septième siècle apparaît la pudibonderie, qui devait plus tard se traduire par l'influence des Précieuses et de l'Hôtel de Rambouillet. Sous Louis XIV, avec les grands dramaturges, avec des moralistes vertueux comme Molière, le Nu fut expulsé de la scène. Il se réfugia dans les théâtres privés, sur les scènes particulières, notamment chez Fouquet où, au cours de la sensationnelle fête de Vaux, la femme de Molière parut, aux yeux d'une assistance admiratrice, sans autre voile qu'un léger feston de gaze.

Sous la Régence, sous Louis XV, la licence règne en souveraine. Le théâtre a toutes les audaces ; mais, en public, ces audaces se bornent à des témérités de langage ou de situation. Dans les théâtres libertins ou clandestins, à huis clos comme chez la Guimard, le nu triomphe sans entrave.

C'est, enfin, le dix-neuvième siècle, où l'exhibition de la forme, d'abord accusée par le maillot, puis de plus en plus audacieuse, enfin nue comme le discours d'un académicien, devient l'attrait, la raison d'être d'un genre scénique moderne, le music-hall, jusqu'à ce que la police s'émeuve et se cabre devant ces témérités esthétiques.

Le *Nu au Théâtre* est donc un volume indispensable aux nombreuses personnes qui s'intéressent aux choses de la scène Illustré de nombreuses figures d'après des documents authentiques, il apporte une contribution de premier ordre à l'histoire du théâtre, en même temps qu'il amuse par la variété de ses chapitres, et qu'il ressuscite les scandales de coulisses, les potins de scène, dont les siècles passés, non moins que le temps présent, ont été si friands.

J. S.

Les Contes du Pays noir, par Marc Le Guet. Edition Excelsior, 15, ruede l'Echiquie r, Paris.

Œuvre forte et colorée. Ce n'est point un pastel, c'est de la peinture au couteau.

Si certains de ces contes sont d'un irréprochable dessin, d'autres dépeignent avec un art trop auda cieux des situations hardies, brutales ou passionnées.

Ajoutons que les *Contes du Pays noir* ne sont pas, comme on pourrait le croire, de simples nouvelles cousues bout à bout : c'est un véritable roman et une œuvre sociale. Chacun des personnages va, vient, revient, reparaît, circule, rit, pleure, aime, hait, festoye, chante, vit et meurt suivant son destin. C'est une Comédie humaine, changeante et vraie, et comme elle est vraiment la vie, elle est infiniment variée et émouvante. J. B.

Etudes sur le Paris d'autrefois : l'art équestre à Paris, les sports et exercices physiques, par Arthur Christian. Paris, G. Roustan, 1907.

Ce volume est le deuxième ou le troisième d'une série ; mais, pourquoi ne pas le confesser, sa lecture a eu pour nous moins d'agrément que celle des précédents volumes. L'ouvrage est cependant curieux et abonde en documents, mais la plupart de seconde main et rarement accompagnés d'une critique personnelle. Avec quelle autre ampleur et de quelle autre encre M. Jusserand, notre ambassadeur à Washington, traita naguère le même sujet (1) !

Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au roi, 2e série, publiés et annotés par Camille Piton. Paris, Société du Mercure de France, 1908.

Nous avons été injuste, et nous le reconnaissons, pour la première série de cet ouvrage. Injuste, nous voulons dire sévère. Et cependant il est un point sur lequel nous n'avons pas différé d'avis : c'est que la lecture de tous ces rapports de police, se rapportant la plupart à des personnes qui n'ont laissé, à part la Du Barry, aucune trace dans l'histoire, est fastidieuse à la longue par sa monotonie.

Ce ne sont que gens qui pincent des « galanteries », qui prennent des remèdes, dragées du sieur Keyser ou autres médicaments spécifiques. Et tout cela à peine atténué par l'esprit du dix-huitième, dont voici un échantillon. Une chanteuse, du nom de La Chanterie, était d'une figure si adorable qu'elle posait pour les peintres qui la représentaient en ange ou en Vierge. Un des tableaux où elle figurait était conservé dans une église de Paris.

— Ah ! voilà la Vierge qui m'a donné la... ! s'écrie un Anglais en l'apercevant.

Et la maladie, que l'Anglais ne désigne pas plus explicitement, mais que l'on devine, faisait, à ce qu'il semble, de sérieux ravages, car il est incalculable le nombre de personnages de qualité qui passaient par les réchaux de Saint Cosme.

(1) *Les Sports de l'ancienne France* ; Hachette, éditeur.

Au définitif, reconnaissons que ce livre nous renseigne abondamment sur les débuts de la dernière maîtresse du Bien-Aimé dans la galanterie ; et cela, c'est de l'histoire ! comme disait je ne sais plus quel personnage de Willette ou de Forain.

L'Orthopédie indispensable aux praticiens, par F. Calot, chirurgien en chef de l'hôpital Rothschild, etc. Paris, Masson et Cie, 1909.

Le traitement des affections orthopédiques est devenu désormaisi, grâce au Dr F. Calot, accessible à tous les médecins : à la première période, s'entend, car il ne faut pas se flatter de guérir une luxation congénitale déjà vieille de quelques années, ou une coxalgie qu'on a trop longtemps négligée. Ce que Calot conseille aux praticiens, dans son excellent manuel, c'est de soigner ces maladies dès leurs premiers symptômes, et c'est précisément pour leur permettre de les dépister qu'il a exposé, dans un style approprié, c'est-à-dire clair et concis à la fois, ce bréviaire de l'*Orthopédie indispensable aux praticiens*, illustré de nombreuses figures, qui complètent à souhait un texte déjà suffisamment explicite par lui-même.

A. C.

Mary-Gill. — *L'Offieine* ; Tassal, éditeur, Paris. 1908.

Un violent réquisitoire contre les louches trafics 'consultations illégales, exploitation du client, associations de médecins tarés et de commerçants véreux, basses et malpropres combinaisons d'arrière-boutique), où trop de pharmaciens ultra modernes noient leur conscience et leur honneur.

M. Mary-Gill demande une sanction, une loi nouvelle, pour enrayer et prévenir les scandaleuses machinations de certaines officines. Les membres honnêtes des deux corporations ne pourront que s'associer à une aussi louable campagne d'épuration.

Colleetion des plus belles pages : Stendhal. Editions du *Mercure de France*, Paris. 1908.

La « Collection des plus belles pages », éditée par le *Mereure de Franee*, sous la direction hautement autorisée de M. Remy de Gourmont, consacre à Stendhal son plus récent volume.

Un tel parrainage nous dispense de tout éloge banal, quant au choix des extraits. Notons seulement, pour ceux de nos lecteurs qui ignoreraient encore cette précieuse anthologie, qu'on y peut trouver, à l'heure actuelle, des pages choisies de : *Rétif de la Bretonne* ; *Gérard de Nerval, Chamfort, Rivarol, Heine, Musset, Tallemant des Réaux* et *Stendhal*. Chaque volume comporte une notice biographique et un portrait.

Cl. B.

Emile Pierret : *Le Péril de la race* : Avarie, Alcoolisme, Tuberculose. Librairie académique Perrin et Cie, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. 1907.

Justement convaincu de la supériorité des œuvres sociales sur les œuvres charitables, l'auteur s'attache à nous les faire connaître.

Les conséquences immédiates et éloignées de la syphilis, de l'alcoolisme, de la tuberculose, sont effrayantes ; il faut les regarder en face et lutter contre ces trois périls de la race par la coopération de toutes les classes de la société. Des œuvres qui ne sont point charitables, mais sociales, s'y sont essayées, et les résultats qu'elles obtiennent sont des plus encourageants. Mais ces œuvres ne sont point connues comme elles devraient l'être ; elles ont à lutter contre l'égoïsme et l'indifférence, et il faut que s'étende davantage le champ de leur action. Et c'est pourquoi le livre de M. Pierret ne sera pas inutile, qui les fera connaître aux médecins, aux sociologues, à tous ceux pour qui la solidarité humaine n'est pas un vain mot. Et il les convaincra de l'utilité de combattre le « Péril de la race ». parce que son récit est véridique, douloureux, et qu'il fait appel à la pitié et à la justice.

Jules Gros, chanoine régulier du Grand-Saint-Bernard : *Théoduline*, poème valaisan. Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris. 1906.

C'est l'œuvre d'un poète qui, amoureusement, raconte l'âme valaisane, symbolisée dans le personnage de Théoduline, vieille fille dont la vie ne fut qu'un long dévouement. Et cette histoire semble d'abord un peu naïve, un peu humble ; mais on s'aperçoit bientôt que ce qu'on a pris pour de la naïveté est de la franchise, ce qu'on a pris pour de l'humilité est de la simplicité, et c'est ainsi qu'on en vient peu à peu à trouver réunies des qualités de gaîté et d'imagination, d'exacte observation du cœur valaisan et du pays valaisan, et à reconnaître à l'auteur une force de sensibilité et de combativité qui n'est pas sans charme.

Raoul Gineste : *Les grandes victimes de l'hystérie*. Relation historique et rationnelle d'un procès de sorcellerie. Louis-Michaud, éditeur, 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

La notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste, est essentiellement passagère et spéciale à chaque époque. M. Raoul Gineste nous en fournit une preuve éclatante, dans une œuvre qui joint à l'attrait d'un roman l'intérêt d'une consciencieuse étude d'histoire et de science.

Il étudie d'abord la sorcellerie, le somnambulisme, l'hystérie, pour nous faire comprendre l'histoire de Louis Gaufridi, curé des Accoules, et de Magdeleine de la Palud. Il le fait en savant et en artiste, et le seul langage des faits montre la tragique fatalité, l'antique *fatum*, s'abattant sur le malheureux Louis Gaufridi, dont l'histoire réelle dépasse de beaucoup ce que l'imagination la plus féconde peut inventer de poignant et de dramatique. Victime de la passion, de la démence mystique de ses contemporains, Gaufridi, après avoir subi la torture morale et physique, fut brûlé vif Mais sa renommée grandit après sa mort, et toute la Provence fut envahie du délire érotique, tous les couvents de femmes y furent possédés.

Puis le procès de Gaufridi sert pour instruire des procès semblables à Loudun et à Louviers. C'est l'honneur de courageux médecins de faire entendre la voix de la raison au péril de leur vie, et de préparer

ainsi l'édit de 1663, qui fut « un coup droit porté à l'esprit d'intolérance ».

L'esprit de science et de libre examen eût pu innocenter plus tôt Louis Gaufridi, si les voltairiens n'eussent pas vu faussement en lui un prêtre immoral et suborneur. La revision du procès est complète, grâce à M. Gineste ; son travail explique lumineusement le douloureux calvaire du curé des Accoules.

Au reste, pourquoi avoir dit tout cela ? Le nom de l'auteur est un sûr garant que la lecture du livre ne sera point regrettée.

Daniel Chastaing : *Mon « moi » intime*. Charles Carrington, libraire-éditeur, 13, faubourg Montmartre, Paris. 1908.

Ces mémoires d'une jeune femme sont destinés à montrer les lacunes de l'éducation que l'on donne aux jeunes filles. Soucieux du bonheur et de la santé de leurs filles, les parents devraient songer qu'il y a, en quelque sorte, une préparation à la satisfaction des besoins qui créent l'union des sexes, et que le mariage, tel qu'on le conçoit depuis de longues années, n'apporte point l'assouvissement des désirs sexuels. C'est affaire aux mères de connaître la psychologie de leurs filles, et aux jeunes filles d'épouser un mari selon leur cœur, beaucoup moins que selon les exigences sociales. Il semble cependant que, quelle que soit l'éducation donnée, il y aura toujours des unions mal assorties, des maris trompés, des femmes malheureuses de ne point aimer leur mari et des hommes qui aimeront une autre femme que la leur. Au reste, l'auteur ne cherche pas un remède : il signale le mal.

Ludovic Loubon : *Les Amours de Tristan et Yseut*, poème dramatique. Société française d'imprimerie et de librairie, ancienne librairie Lecène, Oudin et Cie, 15, rue de Cluny, Paris. 1908.

On sera ému à la lecture de ces vers, tant par la peinture des grandes harmonies de la nature que par celle des grandeurs tragiques de la vie. Il me suffit de citer ces paroles d'Yseut au roi Marc :

Plus puissant que vos lois, qui ne sont qu'œuvre humaine,
L'amour règne, commande, et c'est lui qui nous mène,
Sire ! Il est notre maître, et qu'importe la mort
A ceux qui l'ont servi ? Vous pouvez, sans remord,
Nous conduire au supplice et verrez si je tremble,
Grisés de cet amour quand nous mourrons ensemble !

A. Lombard.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

SOUS PRESSE :

Pour paraître le 15 Avril.

LES

Indiscrétions de l'Histoire

(Sixième et dernière série)

par le Docteur CABANÈS

OUVRAGE ORNÉ DE 24 GRAVURES HORS TEXTE

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Louis XI, jugé par l'histoire, expliqué par la médecine. — Comment est mort Luther. — Les sources d'inspirations médicales, de Molière. — Une consultation de Saint-Simon. — Comment se soignait Voltaire. — J.-J. Rousseau s'est-il suicidé ? — Bonaparte a-t-il fait étrangler Pichegru ? — Napoléon était-il malade à Waterloo ? — Louis XVIII et les femmes. — Le roman d'un aventurier, etc.

Table analytique, Index onomastique et Erratum des six séries de l'ouvrage.

Prix 3 50

Pour les abonnés et lecteurs de la *Chronique*. . 3 »

Port en sus (0.50 *et* 0.75 *pour la Province et l'Etranger*); **franco**, *pour Paris.*

OUVRAGES HISTORIQUES DU MÊME AUTEUR :

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 volumes. . . . . 20 fr.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 volumes. . . . . 20 fr.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire. . . . . . 5 fr.
Napoléon jugé par un Anglais. . . . . 5 fr.
Mœurs intimes du passé. . . . . 3 fr.



Poitiers. — Société Française l'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 10

15 MAI 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr
Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 10 15 Mai 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Histoire de la Médecine

L'« Anonyme du Palatinat » (Pfälzer Anonymus),

par M. le Dr André Bing.

Vers le milieu du siècle dernier, furent faites sur l'homme un certain nombre d'expériences, destinées à élucider la question de la virulence des lésions spécifiques et du sang, au cours de la syphilis secondaire.

Les médecins qui osèrent pratiquer de semblables inoculations eurent du moins, presque tous, le courage d'en assumer ouvertement la responsabilité et publièrent, sous leur nom, le résultat de leurs expériences : tel fut le cas, notamment, pour Wallace, suivi bientôt dans cette voie ; par Waller (1851), qui syphilisait des garçons âgés de douze à quinze ans ; par Lindwurm (1862), qui fit porter ses essais sur une vieille cancéreuse ; par Pellizari (1862), à la lancette de qui se présentèrent bénévolement, dans un simple but de curiosité scientifique, cinq de ses élèves. Et cette liste pourrait être allongée, si, de parti pris, nous ne préférions nous en tenir à ces quelques noms particulièrement marquants dans l'histoire de la médecine, en ce qu'ils évoquent des expériences, d'une légitimité sans doute discutable, mais qui, du moins, furent bien conduites, et permirent d'asseoir solidement la notion de la virulence des syphilides et du sang, au cours de la période secondaire de la vérole.

Or, à côté de ces auteurs, qui ont ainsi passé à la postérité, s'en trouve un, dont les expériences sont au moins aussi célèbres, mais dont le nom ne se trouve cité nulle part, et qu'on désigne toujours sous cette appellation mystérieuse : l'« Anonyme du Palatinat ».

Quel est cet anonyme ? Dans quelles conditions les résultats de ses expériences furent-ils rendus publics ? Telles sont les questions dont l'étude fait l'objet de cette note.

I

L'Anonyme du Palatinat doit son nom à ce que sa communication, qui remonte à 1855, a été faite dans des conditions d'incognito que nous préciserons tout à l'heure, devant la *Société des médecins du Palatinat*. Les comptes rendus de cette société pour l'année 1855 ont été publiés dans l'*Aerztliches Intelligenz-Blatt* de 1856, où la communication qui nous intéresse se trouve aux pages 425-427 (1).

(1) *Aerztl. Intellig.-Bl.*, 29 août 1856, n° 35.

Or, récemment, il arriva qu'Erich Hoffmann (le collaborateur de Schaudinn dans l'étude du tréponème), à la veille de publier ses *Recherches expérimentales sur le caractère infectieux du sang syphilitique* (1), voulut établir l'historique de la question, et fut ainsi amené à se reporter à la référence que nous venons d'indiquer.

Mais il fit mieux : il eut la curiosité de feuilleter le volume qu'il avait entre les mains, et s'aperçut ainsi que l'*Aerztliches Intelligenz-Blatt* de 1856 avait publié non seulement les comptes rendus, pour *1855*, de la Société des médecins du Palatinat, mais encore, pour l'année précédente, *1854*, un *Rapport médical pour le Palatinat, rédigé d'après les rapports médicaux de cantons*, d'où se laissait facilement déduire le nom du fameux Anonyme. Voici comment, dans un simple renvoi, en bas de page, s'exprime Hoffmann à ce sujet :

« La note, permettant de reconnaître le nom, que je ne veux pas citer, se trouve dans le même volume, p. 90.

« Enfin, le même médecin fit une communication digne du plus haut intérêt, aux termes de laquelle la contagiosité de la syphilis secondaire se trouverait démontrée, d'après ses expériences, avec une certitude presque mathématique, etc. » — Il est très remarquable, ajoute Hoffmann, qu'au cours de tant d'années, ce passage ne soit tombé sous les yeux de personne.

C'était, en effet, assez surprenant ; et d'autant que Hoffmann ne dévoilait toujours pas le nom du mystérieux Anonyme. Nous résolûmes d'en avoir le cœur net et de nous reporter au texte indiqué (2).

Voici ce que nous y avons trouvé.

Le *Rapport médical de 1854 pour le Palatinat* (3) est divisé en plusieurs chapitres, dont le deuxième est intitulé : « Histoires remarquables de maladies. » L'auteur du rapport commence par déclarer qu'il a été fourni, pour ce chapitre, un matériel d'observations si considérable, que, faute de place, il sera obligé de s'en tenir à l'essentiel. Et il continue ainsi (4) :

« Avant tout, nommons le *Dr Bettinger*, qui a présenté une galerie d'observations remarquables, provenant de l'Etablissement général de pauvres et de malades, placé sous sa direction, à Frankenthal. »

Suivent les observations en question. Tout d'abord, différentes remarques à propos de six cas d'épanchement pleural ; puis huit cas très divers de pratique chirurgicale, après lesquels le Dr BETTINGER revient, avec un cas de tétanos, à la pratique médicale. Et c'est maintenant le passage intéressant, que nous traduisons littéralement, en faisant remarquer que les propositions que nous soulignons se trouvent également soulignées dans le texte : « Enfin le même médecin fit une communication du plus haut intérêt, *aux termes de laquelle la contagiosité de la syphilis secondaire se trouverait démontrée, d'après ses expériences, avec une certitude presque mathématique, vu que non seulement le pus des ulcérations syphilitiques secon-*

---

(1) *Deut. med. Wochenschr.*, 29 mars 1906, n° 13, p. 496-499.

(2) Ceci n'alla pas, d'ailleurs, sans quelques difficultés. L'*Aerztliches Intelligenz-Blatt* de 1856 ne se trouve, en effet, ni à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, ni à celle de l'Académie de médecine, ni à celle de l'Institut. Il existe, par contre, à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg, d'où un système commode de prêt nous permit de l'obtenir en communication.

(3) Rédigé par le Dr KUNST.

(4) *Aerztl. Intellig.-Bl.*, 1856, p. 89.

daires, mais encore le sang des syphilitiques secondaires, transporté sur des individus sains, ferait apparaître les manifestations caractéristiques de la syphilis secondaire, et que, par conséquent, la question jusqu'ici en suspens se trouverait définitivement tranchée (1). »

Si nous ajoutons enfin que, de la communication détaillée que fit, l'année suivante, l'Anonyme du Palatinat, il résulte que ses inoculations se sont échelonnées du 21 août au 5 octobre *1854*, qu'elles ont eu pour résultat de prouver précisément, par inoculation à l'homme sain, la virulence des lésions spécifiques et du sang chez les syphilitiques secondaires ; quand nous aurons remarqué enfin que le Dr Bettinger était présent à la séance où cette célèbre communication de 1855 fut faite et qu'il y soutint des idées conformes aux conclusions qui se dégagent des expériences de l'Anonyme, nous aurons acquis mieux que la conviction, la certitude que l'Anonyme du Palatinat ne fut autre que le *Dr Bettinger, médecin de l'hôpital de Frankenthal, dans le Palatinat*. C'est sous ce nom, qui, de toute évidence, est le sien propre, que nous le désignerons désormais.

II

Tout mystère, en effet, n'est pas dissipé, par cela seul que l'identité de l'Anonyme se trouve établie. L'inconnue du problème est changée, simplement ; et, d'elle-même, une nouvelle question se pose : après avoir institué des expériences qui, au point de vue moral, sont d'une hardiesse extrême, le Dr Bettinger, une première fois, avec une loyauté à laquelle on se plaît à rendre hommage, s'en reconnaît l'auteur, en assume, par conséquent, la responsabilité, et en fait connaître les résultats d'une manière sommaire. Un an plus tard, au moment de publier le détail de ces mêmes expériences, changement complet d'attitude : Bettinger disparaît ; il ne reste plus que l'*Anonyme du Palatinat* Comment expliquer ce revirement ?

La réponse est difficile. Peut-on espérer, du moins, découvrir, dans les circonstances qui accompagnèrent la communication anonyme de 1855, une amorce quelconque d'explication ? C'est ce que nous nous sommes demandé, et si — disons-le de suite — nos recherches en ce sens ne nous ont pas donné l'éclaircissement désiré, du moins nous ont-elles révélé, sur les « à côté » d'une séance mémorable, quelques détails curieux, peu connus, supposons-nous, en rapport intime, d'ailleurs, avec notre sujet, et que, pour ces différents motifs, nous croyons intéressant de rapporter

Donc, les 14 et 15 septembre 1855, se réunissait à Kaiserslautern la quatorzième assemblée générale ordinaire de la Société des médecins du Palatinat. Etaient présents, en tout, pendant ces deux journées, cinquante et un membres et six invités, six « hôtes » Le Dr Dapping présidait ; le Dr Jacob, dont nous retrouverons le nom tout à l'heure, remplissait les fonctions de secrétaire. Dès le premier jour, plusieurs malades — dont les cas n'avaient rien à voir, d'ailleurs, avec la syphilis — furent présentés par le Dr Bettinger ; mais c'est le lendemain seulement que s'ouvrit la discussion intéressante.

Elle s'engagea sur une vive attaque du Dr Pauli contre l'hypothèse d'une contagion vaccinale de la syphilis, à laquelle l'orateur croit

(1) *Aerztl. Intellig. Bl.*, p. 90.

moins encore, si possible, qu'à l'existence d'une contagion de la vérole par les accidents secondaires proprement dits.

Une telle déclaration heurte les idées du Dr Jacob. Certes, il ne pense pas, lui non plus, que le contenu, tout seul, d'une pustule de vaccine puisse donner naissance, simultanément, à des pustules de vaccine et à des pustules syphilitiques. Mais il rappelle que, d'après les expériences de Waller, ce serait non seulement le pus, mais encore le sang des syphilitiques secondaires qui renfermerait le virus. Dès lors, pourquoi ne pas admettre la possibilité d'un mélange, en quelque sorte mécanique, des deux contages ? A l'inoculation, le virus vaccinal développerait, pour son compte, une pustule vaccinale, et le virus syphilitique du sang, pour le sien, la syphilis.

Le Dr Dick se range à l'avis qui vient d'être exprimé ; mais il apporte de plus un fait, d'où semble résulter la possibilité de transmettre la syphilis à l'homme sain, en partant d'une pustule de variole, développée chez un nouveau-né issu d'une mère syphilitique. — Là-dessus, interminable discussion entre Pauli et Dick, sur la valeur de l'observation présentée par ce dernier. L'intérêt languit.

Mais brusquement, voici le feu aux poudres : le nom de Ricord a été prononcé ! « Comment, s'écrie à un moment donné Pauli, faisant allusion à la communication de Jacob, comment peut-on parler aujourd'hui encore des recherches de Waller, dont l'édifice s'est écroulé sous la verve de Ricord ! Waller n'a-t-il pas en quelque sorte reçu le coup de grâce, le jour où Ricord a montré que les expériences de ce médecin ne prouvent, en quoi que ce soit, la contagiosité de la syphilis secondaire ? »

Ce fut un beau *tolle* ! « A quelque parti qu'on appartienne, s'écrie le Dr Jacob, on ne peut qu'être indigné des procédés auxquels Ricord a l'habitude de recourir à l'égard de ses contradicteurs. Que, redoutant de voir son renom scientifique ébranlé, en dépit de ses mérites, par la démonstration du caractère contagieux de la syphilis, il recherche tous les points faibles des expériences de Waller, c'est chose naturelle ; mais il y aurait de sa part une inadmissible légèreté d'esprit à s'imaginer que, là où il n'y a pour ainsi dire plus d'autre issue, il est en droit de ridiculiser son contradicteur par de mauvaises plaisanteries .. Avec de telles espiègleries, peut-être est-il possible d'égayer un auditoire de jeunes gens, mais la science n'a rien à y gagner ! »

Jusqu'ici Bettinger, qui aurait eu pourtant, dans toute cette discussion, des observations bien intéressantes à faire valoir, s'est tenu systématiquement coi. Il semble qu'il y ait eu chez lui un parti pris de rester à l'écart d'un débat où il aurait pu se laisser entraîner plus loin qu'il n'aurait voulu. Mais cette fois, le plaisir de dire son fait à Ricord l'emporte sur sa volonté de silence. Il a lu les écrits du médecin français, et s'est rendu compte combien ses démonstrations étaient parfois « insoutenables et superficielles ». « Ricord est un second Procuste qui étire, sur son banc de torture, chaque fait qui ne cadre pas avec son système et qui, selon les circonstances, le raccourcit ou l'allonge de la quantité nécessaire pour que son but soit atteint »

Cette fois encore, Bettinger s'est abstenu d'aborder le fond même de la discussion. Mais, sur une répartie de Pauli, qui prend la défense de Ricord, il se laisse un tant soit peu entraîner : « Les recherches de Ricord avec du pus de syphilis secondaire, dit-il, ne prouvent rien. Ricord n'a jamais inoculé que des personnes atteintes de syphi-

lis, et non des individus exempts de cette affection ; il ne produit qu'une seule tentative d'inoculation sur un non-syphilitique, et son résultat négatif ne prouve rien vis-à-vis d'autres résultats positifs. »

« ... Vis-à-vis d'autres résultats positifs... » BETTINGER ne précise pas davantage, et un auditoire non prévenu doit penser qu'il fait allusion aux expériences de Waller. Mais ce que BETTINGER n'ose dire, l'ANONYME DU PALATINAT, qui entre à ce moment en scène, va se charger de le publier.

Le procès-verbal, ici, est intéressant à lire ; il s'exprime ainsi : « Comme la discussion se poursuit sur ce terrain, et qu'on oppose les recherches de Waller à celles de Ricord, le secrétaire (*le Dr Jacob, par conséquent*) profite de l'occasion pour faire connaître à l'assemblée le contenu d'une communication que lui envoie un ami du dehors, communication en rapport avec le sujet traité et susceptible de trancher la question en suspens. Par suite de circonstances spéciales, le confrère auquel il fait allusion se serait trouvé en état, sans enfreindre les lois de l'humanité, et sous le couvert d'une scrupuleuse observance des conditions pouvant autoriser de semblables recherches, d'instituer des expériences relatives à la contagiosité de la syphilis. Celui à qui cette communication a été adressée (*toujours le Dr Jacob*) peut se porter garant de sa véracité, ainsi que de la rigueur scientifique avec laquelle les résultats ont été poursuivis... »

Suit la fameuse communication, qu'on peut ainsi résumer : sur 14 individus inoculés avec des sécrétions de syphilides secondaires, 11 ont contracté la syphilis, dont 8 avec apparition de manifestations locales et générales, 3 avec manifestations locales seulement. Dans un autre groupe d'expériences, 9 personnes ont été inoculées avec du sang de syphilitique secondaire, et donnèrent 3 résultats positifs.



Que si maintenant le lecteur désire savoir comment s'y prit l'Anonyme pour observer, dans ses inoculations, « toutes les lois de l'humanité », nous serons bien embarrassé pour lui répondre. Tout ce que nous apprend à ce sujet la communication, c'est que les inoculations furent pratiquées sur des personnes soumises depuis plus de trois ans à une observation médicale et qui, pour autant qu'on put approfondir ce point, n'avaient jamais eu la syphilis. Leur peau était absolument nette ; leur muqueuse bucco-pharyngée tout à fait intacte. La première série de 14 cas, la seule pour laquelle soient donnés les renseignements d'âge et de sexe, comprenait 8 hommes et 6 femmes, dont les âges s'échelonnaient de 17 à 35 ans.

On s'imagine volontiers que la communication de l'Anonyme dut soulever, dans l'assemblée, une émotion considérable. Or, chose surprenante, le procès-verbal n'en fait aucune mention. Ce document montre simplement PAULI prenant la parole, de suite après lecture faite, pour reconnaître que ces nouvelles recherches présentaient une valeur incontestable, et qu'en ce qui concernait la contagiosité de la syphilis secondaire, elles portaient un coup à l'enseignement de Ricord.

Dès ce moment, d'ailleurs, la discussion dévie. Un instant elle touche à l'hypothèse de la transmission héréditaire de la syphilis, contre laquelle BETTINGER, « *tout en considérant comme démontrée la contagiosité de la syphilis secondaire* », croit devoir s'élever. Puis elle fait retour une fois de plus à la question de la syphilis vaccinale : l'existence simultanée des deux contages dans une seule pustule semble au Dr BETTINGER chose impossible ; tout ce qu'il concède, c'est que, de

deux prélèvements portant sur un enfant syphilitique, l'un puisse intéresser une pustule vaccinale, l'autre une pustule syphilitique, et qu'ainsi les deux contages puissent être transplantés sur un seul et même individu.

Enfin, le dernier, le Dr DICK prend la parole, pour chercher à résumer ces longs débats. « Après les recherches qui ont été communiquées, dit l'orateur, il ne saurait faire de doute pour personne que la syphilis secondaire soit effectivement inoculable. Cette question paraît tranchée. » Reste celle de la syphilis vaccinale. Le Dr DICK résume brièvement les opinions qui ont été exposées à ce sujet, et constate l'absence presque complète de faits expérimentaux, sur lesquels on puisse tabler. « Il faut attendre, conclut-il, et voir si, dans un avenir peut-être prochain, de surprenantes communications, comme celle d'aujourd'hui, ne viendront pas nous fournir les données qui nous manquent. D'ici là, il nous faut ajourner les débats. »

III

Au terme de cette étude, un fait qui n'avait pas encore été établi se dégage hors de conteste : c'est l'identité de l' « Anonyme du Palatinat » et du Dr BETTINGER, de Fraukeuthal.

Un autre fait nouveau est celui-ci : la communication détaillée et anonyme de 1855 avait été précédée, en 1854, d'une communication sommaire, faite sous le nom de son auteur, c'est à-dire de BETTINGER lui-même.

Resterait à déterminer le pourquoi de ce changement d'attitude à une année d'intervalle. Serait-ce la crainte d'une unanime réprobation ? Il suffit de lire la discussion de 1855 pour se rendre compte que les expériences, toutes semblables, de Waller ne paraissent pas soulever la moindre indignation, et que BETTINGER lui-même ne s'élève contre les inoculations de Ricord que parce qu'elles ont été pratiquées sur des syphilitiques, alors qu'elles auraient dû l'être sur des non-syphilitiques. Mieux encore, DICK ne se gêne nullement pour exprimer le désir que des expériences semblables à celles de l'Anonyme viennent un jour éclairer le problème de la transmission vaccinale de la vérole.

Et cependant les débats sont là, qui nous montrent avec quel soin, d'un bout à l'autre de la discussion à laquelle il assiste et prend part, BETTINGER évite de se trahir. Il y a même ici quelque chose de tout à fait incompréhensible : la communication sommaire de 1854 a été faite devant un certain nombre de médecins, sinon en assemblée générale de la *Société des médecins du Palatinat*, comme celle de 1855, à tout le moins devant une réunion des médecins du canton de Frankenthal (1). Que ceux-ci aient assisté ou non à l'assemblée générale de 1855, forcément ils ont dû avoir connaissance, à un moment donné, d'une communication aussi sensationnelle que celle de l'*Anonyme*, et n'ont pu manquer de la rapprocher de celle que BETTINGER avait faite devant eux, un an auparavant. Or, BETTINGER se comporte comme s'il ne redoutait de ses premiers auditeurs aucune indiscrétion, et, qui mieux est, il semble qu'il ait eu raison, puisque, en un grand demi-siècle, la véritable identité de l'Anonyme a pu échapper à toutes les investigations.

(1) Le rapport de 1854 ne précise pas en effet, dans laquelle de ces deux conditions (les seules possibles, d'après le contexte) a été faite la première communication de BETTINGER.

Une personne au moins, pourtant, aurait pu en dire long à ce sujet : c'est le Dr Jacob, qui, de toute évidence, fut le confident de Bettinger. Remarquez déjà, au début de la discussion, comme ses idées s'accordent bien avec celles de son collègue : même croyance en la contagiosité de la syphilis secondaire, même animosité contre Ricord. Mais un fait autrement précis révèle le confident : n'oublions pas, en effet, que c'est le Dr Jacob qui donna lecture de la communication anonyme, et qu'il la présenta comme venant d'un ami, de la conscience et de la rigueur scientifiques duquel il se portait garant.

Aussi n'est-il peut-être pas inutile de faire ici une remarque : la personne qui a rédigé et signé les protocoles auxquels appartient le compte-rendu de la fameuse séance *n'est autre que le Dr Jacob lui-même.* Ainsi peuvent s'expliquer, sans doute, bien des silences du procès-verbal, précisément sur certaines particularités des débats qui, au point de vue historique, nous paraîtraient aujourd'hui des plus intéressantes à connaître.

Nous eussions voulu enfin fournir quelques détails biographiques sur la personne du Dr Bettinger. Malheureusement nous n'avons pu recueillir, à ce sujet, que de bien maigres renseignements. Bettinger, nous l'avons dit, était médecin de l'hôpital de Frankenthal. Comme tel, si l'on en juge par les nombreuses communications qu'il fit dans l'espace des deux années 1854-55, il semble avoir eu une pratique médico-chirurgicale extrêmement étendue. Certaines de ses observations révèlent un sens clinique des plus aiguisés. Nous n'en voulons pour preuve que cette remarque, — faite *en 1854*, à la suite de l'observation de plusieurs cas de pleurésie, — « qu'il n'est pas si rare de voir, au niveau des poumons, des formations tuberculeuses succéder, même après plusieurs années, à cette affection, et qu'il est logique d'en attribuer la cause à l'épanchement antérieur, car les tubercules apparaissent exclusivement du côté de la poitrine où existait ce dernier. »

Et pour finir, encore un détail, qui n'est peut-être pas sans intérêt : Bettinger reçut, en 1856, la croix de chevalier de l'ordre du Mérite de Saint-Michel (1). A quel titre ? L'histoire ne le dit pas, mais il y a tout lieu de supposer que c'est à raison des services qu'il rendit comme médecin d'hôpital. D'autre part, souvenons-nous que les expériences de l' « Anonyme » furent entreprises sur des sujets « ayant passé plus de trois ans sous une surveillance médicale », c'est-à-dire vraisemblablement sur des malades d'hôpital, ou des indigents recueillis à l'hospice (2). Aussi une question se pose-t-elle : s'il eût été avéré que Bettinger inoculait expérimentalement la syphilis à des sujets hospitalisés dans un établissement cantonal dont la direction lui était confiée eût-il été décemment possible de le faire chevalier d'un ordre du Mérite ? Franchement, on ne saurait admettre qu'une récompense officielle pût être décernée dans de pareilles conditions .. Et, à ce point de vue très particulier tout au moins, on ne peut s'empêcher de constater que le Dr Bettinger, pour peu qu'il fût sensible aux petites vanités de ce monde, ne perdit pas tout à vouloir rester l'*Anonyme du Palatinat.*

---

(1) *Aerztl. Intel -Bl.*. 1856, p. XIII.

(2) La dénomination exacte de l'hôpital de Frankenthal était en effet : *Etablissement général de pauvres et de malades.*

Pages d'aujourd'hui

La Rançon du progrès.

Sous ce titre, MM. Pierre Baudin *et* Lucien Nass *publient* à la librairie Juven *un livre plein d'idées originales, d'aperçus ingénieux, de pensers féconds en suggestions. Ils ont bien voulu réserver à la* Chronique *l'*Introduction *qu'on va lire. Nous leur en exprimons toute notre gratitude.*

Le progrès ! Mot magique qui fait passer dans l'âme du peuple un courant d'énergie. Le progrès ! Qu'est-ce que le progrès ? Est-ce l'un de ces vocables vagues et indéfinissables qui, jetés dans les harangues politiques, servent à toutes les causes, à toutes les thèses, à tous les sophismes et à toutes les vérités ?

Est-ce ce drapeau en loques que les orateurs, les tribuns, les batteurs d'estrade, s'arrachent devant la foule crédule ?

Oui, c'est le progrès déjà, car le progrès en soi n'existe pas. Le progrès suppose la comparaison de l'état actuel avec un état antérieur. Et l'abus de la rhétorique, le charlatanisme lui-même, l'outrance de la mise en scène publique, ce débat institué devant le peuple afin de gagner sa confiance, cela est le progrès, par rapport au silence mortel du despotisme.

Mais déjà on aperçoit la rançon dont ce progrès politique se paye. Elle est dans la logomachie facile, dans ces formules purement conventionnelles qui dominent une époque, et dont ni la liberté ni l'instruction n'arrivent à triompher. Elle est dans le douloureux effort que la société doit faire pour réparer les excès de ses destructions.

La tyrannie des corporations a disparu sous le premier souffle de la Révolution. Le travail est libéré. Mais le travail ne peut se passer d'une organisation. Et plus d'un siècle n'a pas suffi à nous procurer l'organisation sociétaire qui conférera aux ouvriers l'éducation et la sécurité...

... Le progrès scientifique procure à l'humanité des conquêtes plus stables et plus franches que le progrès politique. Il lui a permis d'abord de connaître l'étendue exacte de son domaine. En se mêlant à sa vie politique et économique, il l'oriente vers des travaux pacifiques. Il la détourne des violences et des rapines Mais cette transformation ne s'accomplit pas sans dommages... Le progrès scientifique a des conséquences d'ordre secondaire mais non négligeables.

Il entraîne à une recherche outrancière de la vérité les esprits les moins préparés à la discerner. Il fait éclore l'innombrable fourmillement des faux savants qui s'enivrent des thèses les plus hardies, étant incapables d'y mêler le degré de doute qui les tempère. Il accrédite auprès des masses la demi-connaissance, qui fait prendre des hypothèses scientifiques pour des axiomes. Il fournit à l'égoïsme et au vice un masque de vertu ou de justice. Il fournit au crime des instruments perfectionnés.

Les esprits mystiques ne sont pas fermés à la conception scientifique ; mais la science, en pénétrant en eux, ne fait que se glisser à la place

du dieu qui règne dans le sanctuaire. Elle vit là en usurpatrice, étant l'objet du même culte, et y recevant les mêmes sacrifices.

Quand nous disons que nous avons foi en la science, nous voulons exprimer une confiance dans la certitude des méthodes scientifiques, de la discussion scientifique. D'autres ont la *foi*. Ils croient en la science comme en une déesse bonne aux hommes et qui leur doit la révélation de l'au-delà. Toute proposition revêtue du caractère scientifique les subjugue comme une formule sacrée. Ils ne conçoivent pas la vérité relative et toujours un peu mêlée de provisoire. Ils la sanctifient, ils la béatifient, ils l'inscrivent sur l'autel parmi les principes éternels.

Cette foi confère la quiétude comme toutes les croyances mystiques. Il est périlleux de troubler le bonheur de ces âmes religieuses. Elles sont prêtes aux croisades, aux autodafés. Elles ont horreur du vide et du scepticisme. En vérité, elles sont innombrables. Leur passion peut, à certaines heures, se déchaîner dans la vie publique. Elles se donnent aux prêcheurs laïcs, aux calvinistes de la politique.

Esprits immobiles, il faut les ranger au premier rang des adversaires les plus violents du progrès véritable, possédés d'un démon dogmatique qui les rend impropres à observer les multiples faces de la vie. Ils sont soupçonneux et vindicatifs comme des prêtres. Ils ont volontiers recours à la persécution, et, s'ils dominent dans l'État, ils requièrent contre leurs adversaires toutes ses forces organiques. Rien n'est pour eux plus naturel que de manier à leur tour les instruments de l'inquisition et du fanatisme. Ils auraient volontiers brûlé le livre de M. Henri Poincaré, *La valeur de la science*, parce que l'éminent mathématicien y démonte le mécanisme subtil du raisonnement scientifique et que le progrès de la science chemine à travers les ruines des vérités scientifiques. « Il y a des lois inéluctables avec lesquelles on ne transige pas. Ces lois sont infiniment précises ; si celles que nous énonçons sont approximatives, c'est parce que nous les connaissons mal... » Ce principe qui est le seul certain, le seul que rien ne trahit et que nulle découverte ne démentira jamais, loin de les satisfaire, les déconcerte. Et c'est vraiment ici qu'éclate la barbarie de ces mamelucks de la science. Ils voient la science dans ses abstractions, au lieu de la considérer dans ses effets certains. Voulant tout expliquer, par les moyens insuffisants de leur intelligence, ils se perdent dans les infinies complications des théories et des problèmes, alors que les résultats seuls sont accessibles à leur entendement. « Ce que la science peut atteindre, dit M. Henri Poincaré, ce ne sont pas les choses elles-mêmes, comme le pensent les dogmatistes naïfs, ce sont seulement les rapports entre les choses ; en dehors de ces rapports, il n'y a pas de connaissable (1). »

Mais ces barbares mystiques et scientistes ne sont pas les seuls qui méconnaissent la véritable portée de la science. Il est aussi des cerveaux moins simplistes et qui font un abus dangereux des vérités scientifiques.

Un inspecteur primaire est séduit par l'ingénieux et, du reste, admirable livre du docteur Gustave Le Bon : *La Destruction de la Matière* : il s'empare des aperçus métaphysiques que l'auteur nous ouvre aux frontières de sa démonstration, et il échafaude là-dessus tout un système de morale, d'éducation et de pédagogie. Rançon payée à l'erreur par la diffusion scientifique.

(1) Henri Poincaré, *La science et l'hypothèse*. E. Flammarion, in-18 j., p. 4.

Les anthropologistes affirment que rien, dans les mesures prises jusqu'ici, n'autorise à penser que le cerveau de la femme est inférieur aucerveau de l'homme. Dès lors, le féminisme transcendantal est fondé, aussi absurde que le misogynisme de nos aïeux. Il précipite au fond de la conscience populaire une forme d'anarchie, la plus redoutable du reste, l'anarchie dans la famille, l'anarchie dans l'intimité de l'amour. Il associe et confond dans le même mobile et la vertu et le vice. Il édicte la destruction de la race par l'avortement, et il enseigne la stérilisation de la volupté.

Le dévergondage des mœurs, le déséquilibre des cerveaux, ce sont les rançons énormes par lesquelles l'humanité acquitte sa dette envers la science.

Ainsi la pauvre âme humaine, Prométhée héroïque, a brisé ses chaînes, mais n'échappe point pour cela à son affreux supplice. Elle défend ses conquêtes anciennes et s'élance vers des sphères plus hautes. Mais elle sait que chacune d'elles lui réserve des tortures nouvelles. Elle n'a plus le soulagement d'expliquer ses supplices par les divins maléfices. Sa clairvoyance est telle qu'elle peut proclamer d'avance la certitude des misères que chacun de ses efforts lui apportera. Mais rien ne l'arrête. La fatalité qui pèse sur elle la soumet à cette sublime volonté du progrès.

Ce livre s'adresse au plus grand nombre. Il est fait pour rappeler à ceux qui vouent à la religion du progrès un culte mystique, que leur dieu exige lui aussi des victimes. Ce dieu ne distribue ni l'absolue justice ni l'absolu bienfait. Pour qu'il devienne vraiment profitable, il veut être compris. Il ne libère pas l'humanité des lois de la nature. Bien au contraire, il les aggrave. Il suppose que l'humanité, prise dans sa masse, se hausse en moralité, en altruisme, en intelligence et en force. Le progrès précipite la sélection des individus, des sociétés et des races. Il cherche sa vie par tous les moyens. Il n'épargne pas les faibles, il utilise tous les génies et tous les déchets au profit d'une fin inconnue.

En dressant ce bilan sommaire des tributs que le progrès prélève sur l'humanité, nous avons considéré principalement ses effets sur la société française. On en devine les raisons. Notre nation est le groupe social que nous connaissons le mieux et qui se prête le plus complaisamment à notre observation. D'autre part, la France, étant la plus idéaliste et la plus nerveuse des nations, est aussi celle où le progrès provoque les actions et les réactions les plus sensibles.

N'est-ce pas chez elle que les vieilles disciplines souffrent la plus grande destruction et que les nouvelles ont le plus grand besoin de défenseurs ? N'est-ce pas elle dont la conservation importe le plus au progrès de l'univers ? Et n'est-ce pas elle aussi qui, par une singulière contradiction, ayant la plus nette conscience de son utilité, prend le moindre souci de sa pérennité ?

Atteinte par l'alcoolisme, la tuberculose et plus encore le malthusianisme cynique, elle voit fondre ses ressources physiologiques, et, par conséquent, les contingents de sa défense et son expansion. Son caractère historique et ses formes politiques impriment à la plupart des œuvres populaires, qui, ailleurs, tendent à l'organisation éducative et raisonnable du travail, une allure tumultueuse et une méthode inféconde.

Cette étrange nation fut et demeure encore la plus effective ouvrière

du progrès. Abandonnant aux autres les profits moraux et matériels, elle semble assumer la charge des expériences les plus hardies, des risques révolutionnaires et des plus pénibles labeurs. Elle déconcerte toujours les jugements de l'univers. Elle s'en étonne et elle a tort. Ses plus proches voisins ne sont pas préparés à la comprendre. Ils l'admirent et la dénigrent, ils affectent de mépriser sa faiblesse et, du fond de leur hérédité, monte une voix lointaine qui leur souffle la haine et la crainte.

Mais il émane de son histoire et de sa pensée un tel prestige que son influence ne cesse de s'affirmer et de s'étendre.

Elle a assumé aux regards du monde la représentation du droit et de l'humanisme.

Puisse ce personnage maîtriser son être moral et lui faire accepter les devoirs individuels qu'il implique : le dévouement à la race et la persévérance à la développer et à la perpétuer.

Il s'agit là de la vertu instinctive la plus élémentaire, mais la plus essentielle, sans laquelle les autres ne sont que mensonges et artifices méprisables.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

L'eau de mer en injections hypertoniques dans le traitement des maladies chroniques, par le Dr LE MÉHAUTÉ, broch. in-8° de 32 p., Maloine, Paris. — *Médecins experts et Médecine légale au XIVe siècle*, par L. BOSSU, broch. in-12° de 39 p., Maloine, Paris. *Les Dominicaines de la Croix de la rue de Charonne* (1639-1904), par L. LAMBEAU (Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, séance du 11 avril 1908). — *Paris sous Napoléon*, par LANZAC DE LABORIE. 5 volumes in-12 de 400 p env., Plon, Paris. — *La rue Saint-Honoré*, par Robert HÉNARD, in 8° illustré, de 555 p., Emile-Paul, Paris. — *Guy de Maupassant's Krankheit*, von Dr Gaston VORBERG, broch. in-8° de 28 p., Bergmann, Wiesbaden — *L'orthopédie indispensable*, par F. CALOT, in-8° relié toile de 741 p., Masson, Paris — *Le régime alimentaire des malades*, par le Dr P. CORNET, in-8° de 484 p., Steinheil, Paris. — *La religion au temps du duc de Saint-Simon*, par E. PILASTRE, in 8° de 426 p., F. Alcan, Paris. — *L'idéal du XIXe siècle*, par Marius-Ary LEBLOND, in-8° de 328 p, F. Alcan, Paris. — *Les contes du pays noir*, par Marc LE GUET, in 8° de 221 p., Edition Excelsior, 15, rue de l'Echiquier, Paris. — *Thérapeutique, clinique*, par le Dr HUCHARD, in-8° de 636 p, Baillière et fils, Paris. — *Monatsschrift für Kriminalpsychologie und strafrechtsreform*, von Dr G. ASCHAFFENBURG, broch. in-8° de 8 p., Heidelberg, Winter. — *Résumé des conférences de Psychiatrie médico-légale, faites aux avocats stagiaires de Bordeaux*, par le Dr E. RÉGIS, broch. in-8° de 19 p., Bordeaux, Gounouilhou. — *Académie nationale des sciences belles-lettres et arts de Bordeaux*, Discours de M. le Dr E. RÉGIS ; réponse de M. DUREGNE, président, séance du 4 juin 1908, Gounouilhou, Bordeaux. — *L'officier dans l'hygiène mentale du soldat*, conférence faite à l'Ecole de Saint-Maixent par le Dr E. RÉGIS, broch. in-8° de 24 p., Charles-Lavauzelle, Paris.

Échos de la " Chronique "

Musée historique de la médecine

« Dans sa séance du 13 janvier dernier, le Docteur Gilbert-Ballet, président de la Société française d'histoire de la médecine, a annoncé que le moment était peut-être venu de créer à la Faculté de médecine de Paris un musée d'histoire de la médecine, et a rendu compte de ses entrevues avec le Doyen en exposant la question. Une commission a été nommée, chargée de présenter un rapport sur la question : elle est composée de MM. Le Pileur, Marcel Baudouin, Albert Prieur et Noé Legrand ».

Notre confrère, le *Moniteur médical*, qui nous fournit cette information, ajoute que des pourparlers avaient été déjà engagés, sous le décanat Brouardel, en vue de la création que l'on semble aujourd'hui vouloir réaliser.

Rien n'est plus exact. Nous fûmes même convié à faire choix de deux salles, pour y installer le musée projeté, et s'il ne fut pas donné suite au projet, c'est que le départ du doyen mit brusquement fin aux négociations entamées

Il y eut une nouvelle tentative sous le décanat Debove ; elle n'aboutit pas davantage. Espérons que M. Gilbert-Ballet sera plus heureux auprès du Conseil de la Faculté que le professeur Blanchard, qui avait déjà présenté un rapport très étudié sur la question.

Que l'on ait oublié une fois de plus d'évoquer le souvenir des ouvriers de la première heure, cela n'est pas pour nous surprendre. Mais que notre ami Baudouin, si prompt à revendiquer quand il est mis en cause, n'ait pas, en la circonstance, élevé la voix en faveur de celui que l'on dépouillait de son droit de priorité, ce serait pour nous attrister, plutôt que pour nous étonner.

Le baiser sur la Bible.

On sait qu'en Angleterre le serment se prête en justice sur la Bible : le témoin doit *kiss the book*, c'est-à-dire embrasser le Livre sur lequel il jure. On devine dans quel état de saleté sont les Bibles qui se trouvent dans les bancs de justice et qui servent depuis des siècles à l'usage susdit. Combien de cas de contagion ont dû se produire de la sorte ! C'est à frémir rien que d'y songer.

Il paraîtrait qu'un bill va être soumis au Parlement britannique demandant l'abolition de cette coutume. Ce serait une grande victoire des hygiénistes sur l'esprit de routine ; mais, avant que nous puissions l'enregistrer, peut-être coulera-t-il encore beaucoup d'eau sous les ponts de la Tamise.

Médecins poètes.

Jeanne d'Arc n'inspire pas que les artistes ; les poètes chantent aussi l'immortelle bergère, dont l'âme enflammée

Change en héros les Francs-Lorrains.

Après le Dr Bissieu, voici un autre de nos confrères, le Dr Moura (de Pamiers), qui entre à son tour en lice. L'intention y est, si Pégase est parfois rétif.

Informations de la « Chronique »

L'enseignement de la médecine.

L'article que vient de publier le professeur Pinard (1) n'est pas que l'expression d'une opinion à laquelle l'autorité de celui qui s'en fait le tenant donne un poids particulier ; c'est aussi, c'est avant tout, un acte de belle indépendance, et pourquoi le taire, de vrai courage, par le temps de veulerie qui court.

M. Pinard clame bien haut, et avec cette force de conviction qui donne tant de prix à ses argumentations, que le meilleur mode de recrutement, pour les membres du corps médical enseignant, est et reste le *concours,* mais un concours « où les candidats ne puissent être *favoris* que par leurs travaux antérieurs, et non point par la constitution du jury ».

Pour qu'on ne puisse pas incriminer le jury, pour le mettre à l'abri de tout soupçon, il n'est qu'un moyen : le *tirage au sort* de ceux qui sont appelés à le constituer.

« *Le tirage au sort* des membres du jury doit être la *règle absolue.* De plus, les juges doivent être *compétents, médicalement parlant.* La Médecine doit tout dominer, dans les Facultés ou Ecoles de médecine Il ne s'agit pas de faire de la Biologie, chez nous, mais bien de la Médecine. Un grand anatomiste, un grand physicien, un grand chimiste, illustre par ailleurs, faisant un enseignement remarquable au Collège de France ou au Muséum, pourrait n'être qu'un maître absolument insuffisant dans les Facultés ou Ecoles de médecine. »

Voyez l'exemple de Farabeuf, que cite très opportunément le professeur Pinard :

« Quelle a été la cause principale de l'enseignement incomparable de Farabeuf ? Ses étonnantes aptitudes professorales ? Non. Ses merveilleuses qualités artistiques ? Non. Son dévouement poussé jusqu'à l'abnégation absolue ? Pas davantage ; c'est parce que Farabeuf n'a cessé dans tous ses travaux de n'avoir pour but que la contribution devant être fournie par l'anatomie à la médecine. Farabeuf a été d'abord un médecin et est devenu anatomiste. »

Sur les réformes à opérer dans le concours même de l'agrégation, qui a été, on ne l'a pas oublié, le point de départ de l'agitation dont notre microcosme ne s'est pas encore remis, M. Pinard professe une conception non moins catégorique. « Je voudrais, ne craint il pas d'écrire, que tout Français, pourvu du diplôme d'Etat de doctorat en médecine, croyant posséder les capacités nécessaires, et ayant l'ambition d'enseigner, puisse se présenter au concours, et se faire inscrire pour la branche de l'art médical qu'il désire enseigner. Je ne puis admettre qu'on impose un examen préalable à un candidat à l'agrégation, alors que le titre de docteur en médecine suffit pour être candidat à une chaire magistrale. »

Puis, arrivant au programme du concours :

« Je voudrais, poursuit l'éminent obstétricien, supprimer du programme de ce concours toutes épreuves portant sur les *connaissances*

(1) *Presse médicale,* 1er mai 1909.

générales. Pour ma part, je ne sais ce que sont ou peuvent être ces fameuses connaissances générales. J'entends bien que l'on s'est expliqué par des mots. Pour aborder le concours de l'agrégation. a-t-on dit, il faudra faire preuve d'une haute éducation médicale, c'est-à-dire savoir à fond : l'anatomie, l'histologie, l'embryologie, la physiologie, la pathologie expérimentale, la pathologie générale, l'anatomie pathologique, etc., etc. ! Combien faudra-t il de temps à un candidat pour essayer d'apprendre tout cela ? Si jamais il parvient à l'apprendre, car, à mon avis, malgré un labeur opiniâtre, un sens d'assimilation bien développé. il ne possédera qu'une teinture vite effacée. Et pendant ce temps de préparation, que deviendra ce qui constitue l'essence et le but de la médecine : LA CLINIQUE? C'est dans le livre de la nature que seulement on apprend la médecine.

« En demandant ces épreuves de *connaissances générales*, vous stérilisez les jeunes générations au point de vue clinique. Vous en ferez peut-être des pseudo Pic de la Mirandole, mais vous ne pourrez en faire des maîtres enseignant la médecine, car ils n'auront pu l'apprendre. »

Ce n'est pas à dire qu'il faille faire fi de ces *connaissances générales* ; elles sont, au contraire, indispensables, « mais dans la mesure où elles sont nécessaires dans l'étude de la branche de l'art médical que l'on veut enseigner ». Au jury, s'il le juge utile, il appartiendra « de s'assurer de l'éducation médicale du candidat, et cela aussi bien par ses publications ou par ses épreuves théoriques, pratiques ou cliniques. »

La conclusion, c'est qu'il faut modifier complètement le programme des épreuves à faire subir par les candidats de l'agrégation. Désormais, et les propositions de M. Pinard doivent être enregistrées, car elles pourraient bien être la charte de demain, on devrait exiger :

1° Un rapport *écrit*, par le jury, sur les travaux scientifiques du candidat ;

2° Une épreuve orale, sur un sujet concernant la branche de la science médicale pour laquelle on est inscrit ;

3° Une épreuve pratique ou clinique.

Quel titre donnera-t-on à ceux qui auront été jugés par le jury capables d'enseigner ?

Peu nous chaut de l'étiquette, la fonction seule importe. Ce qu'il faudrait, c'est que « ces jeunes maîtres fissent un stage (mais rémunéré) de six ans au moins. Alors que tout le personnel enseignant va enfin enseigner à la Faculté, sous la direction du Conseil et après entente avec l'assemblée, il sera facile de reconnaître véritablement à l'épreuve ceux qui ont les aptitudes, les capacités, le dévouement, nécessaires pour faire de l'enseignement avec honneur et profit pour la Faculté, et ceux qui ont plus désiré l'*étiquette* que la *fonction*. « Après ce stage, ceux qui seront jugés dignes de continuer seront véritablement agrégés et pourront être pérennisés. »

Ces idées heurteront peut-être quelques préjugés, quelques personnalités encore imbues de l'esprit scolastique; elles recueilleront, nous en sommes certain, une approbation unanime de la part des praticiens dont le professeur Pinard, une fois de plus, vient d'être le porte-parole éloquent et convaincu.

Quand une cause a la bonne fortune d'être défendue par un avocat de cette envergure, elle est bien près d'être gagnée.

L' « essai » à la cour d'Abdul-Hamid.

Par crainte du poison on a longtemps, à la cour des rois et des princes, *essayé* les mets ou les boissons destinés au souverain (1).

Croirait on que le monarque déchu de Turquie était resté fidèle à cette coutume ? Abdul-Hamid avait un cuisinier français qui lui mettait chaque plat dans un coffre en acier, cadenassé et scellé à la cire. Le sultan en avait seul la clef et il examinait chaque fois longuement les cachets de cire, avant d'ouvrir le coffret et d'en manger le contenu. Malgré cette précaution, il entretenait un détachement de quinze hommes pour surveiller le cuisinier et un autre détachement de force égale pour surveiller le premier. Et malgré tous les détachements et tous les cadenas, il faisait encore goûter chaque plat à un chien ou un chat pour voir l'effet produit... Tout comme Richelieu, s'il faut en croire le Dr Masson (2), qui nous a fait connaître ce curieux détail.

Bien d'autres particularités nous ont été révélées, ces jours derniers, sur le sultan disparu.

L'état-major particulier d'Abdul-Hamid comptait : 400 « officiers de bouche » ; 400 valets ; 1.000 domestiques pour la surveillance des chambres ; 20 préparateurs de café ; 100 secrétaires ; 400 chanteurs, instrumentistes et jongleurs ; 50 bibliothécaires ; 20 traducteurs ; 30 « fous »

A la tête de ces fous brillait un certain « Agha », nommé Loufti, ventriloque éminent, dont la verve intarissable excellait à déchaîner l'hilarité du sultan. Le nombril bavard de Loufti semblait correspondre directement, par quelque mystérieuse T. S. F., avec la rate abdul-hamidienne.

Un seul personnage arrivait à éclipser parfois l'auréole de Loufti : c'était un magicien arabe, expert en l'art de dire la bonne aventure. Pour se concilier la faveur du sultan, ce vieux roublard avait trouvé un moyen infaillible : il lui prédisait, dur comme fer, qu'il vivrait heureux jusqu'à l'âge de 90 ans !

Malgré cette prédiction, Abdul-Hamid, toujours méfiant, jugeait bon d'entasser auprès de lui 60 médecins et 30 pharmaciens, qui portaient à 12 500 le nombre des têtes de Turcs appelées à veiller sur celle du sultan (3).

Les Evadés de la médecine : Paschal Grousset.

Paschal Grousset, qui vient de mourir député de la Seine, était surtout connu comme vulgarisateur scientifique, sous les pseudonymes de Philippe Daryl et d'André Laurie. Philippe Daryl fut le promoteur du mouvement en faveur de la renaissance des sports ; André Laurie nous retraça la vie de collège dans la plupart des Universités étrangères.

Ce que les biographes ont omis de dire, c'est qu'avant de faire de la politique, l'ancien délégué de la Commune aux affaires étrangères avait failli pénétrer dans notre domaine.

---

(1) V. notamment le *Glossaire archéologique* de Gay, art. *Epreuve* et *Essai* et *Poisons et Sortilèges*, des Drs Cabanès et L. Nass.

(2) Cf. la *Sorcellerie et la Science des poisons au XVIIe siècle.*

(3) V. l'article de M. W. Sérieyx, paru dans l'*Eclair* il y a quelques jours.

C'est, en effet, par le chemin des études médicales (il en convenait avec quelque orgueil) qu'il était arrivé à la politique, à la littérature, et finalement à la croisade qu'il avait entreprise pour l'éducation physique.

Elève au Lycée Charlemagne, et fils d'un ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, Paschal Grousset était destiné par sa famille à suivre la carrière de l'enseignement. Mais une vocation décidée l'entraînait vers les études physiologiques. Il amena aisément son père à le laisser entrer dans cette voie, et après avoir pris ses deux baccalauréats, il suivit les cours de la Faculté de médecine de Paris.

Deux ans plus tard, il était externe des hôpitaux (Lariboisière, Sainte-Eugénie, Beaujon), puis élève particulier du Laboratoire d anatomie du professeur Sappey. Il se prépara ensuite au concours de l'internat (conférence Perrier). Un des premiers à l'Ecole, il avait suivi d'un bout à l'autre et recueilli en entier le cours d'histologie du professeur Robin. En même temps il collaborait, pour la partie scientifique, à divers journaux et revues, et créait notamment au journal *Le Temps* la rubrique « Académies ». Ces collaborations diverses et l'intérêt de plus en plus ardent qu'il prenait à la politique éloignèrent graduellement M. Paschal Grousset des études médicales, qui avaient rempli sa vie pendant cinq années. Mais il en avait gardé un goût très vif pour les choses de la physiologie et de la médecine, et n'avait jamais cessé depuis de suivre le mouvement scientifique, en France et à l'étranger.

Il restait convaincu que le meilleur de lui-même était fait de la forte éducation littéraire qu'il avait reçue sous des maîtres tels que Lemaire et Gaston Boissier, et aussi de l'éducation scientifique qu'il avait puisée dans le magnifique enseignement de l'Ecole de Paris (1862-1867), sous les Sappey, les Ch. Robin, les Malgaigne, les Nélaton, les Velpeau, les Oulmont et les Perrier.

Une blessure de Napoléon.

Il y a eu cent ans le 26 avril 1809 que Napoléon était blessé, à la bataille de Ratisbonne. On avait fait courir le bruit qu'il avait eu la jambe cassée ; en réalité, une balle morte avait simplement effleuré le talon de sa botte, mais n'avait même pas effleuré la peau.

Dans ses *Mémoires*, Marbot déclare que Napoléon fut blessé à la cheville du pied droit. « La douleur fut d'abord si vive que l'empereur, ne pouvant plus se tenir debout, fut obligé de s'appuyer sur le maréchal Lannes. Le docteur Larrey accourut et reconnut que la blessure était fort légère. Cependant le bruit se répand dans l'armée que l'empereur vient d'être blessé : officiers et soldats accourent de toutes parts ; en un instant, des milliers d'hommes entourent Napoléon, malgré les canons ennemis qui réunissent les feux sur cet immense groupe. L'empereur voulut soustraire ses troupes à ce danger inutile... ; à peine pansé, il monte à cheval et parcourt le front de toutes les lignes, au milieu des acclamations de ces braves guerriers, qu'il avait si souvent conduits à la victoire ! »

C'est le chirurgien Yvan (et non Larrey) qui prodigua ses soins à l Empereur. Une toile de Gauterot, au Musée de Versailles, a popularisé cet épisode (1).

(1) Cf. la *Chronique* du 1er mars 1901.

Tribune de la « Chronique »

La gymnastique respiratoire.

Je relève, dans le n° 7 de la 6e année (1er avril 1909) de la *Chronique médicale*, à *la Chronique bibliographique*, un article concernant un travail du Dr Marcel NATIER, la « Rééducation respiratoire ».

Il est inexact de croire que jusqu'à lui rien n'ait été tenté, en France du moins. J'ai, pour ma part, publié au Congrès de Liége de *1905* les résultats de travaux et d'expériences faits par moi à l'Institution nationale des sourds-muets.

Le directeur de cette institution, M. COLLIGNON, fut chargé, comme délégué du gouvernement français, de lire ce rapport : « La rééducation respiratoire dans les sports ». Un mois plus tard je publiai : « La rééducation respiratoire, appliquée à la méthode orale dans l'enseignement des sourds-muets ». Ce travail fut traduit et reproduit dans les revues d'enseignement des sourds-muets, de Russie, d'Italie, de Hollande, de Belgique, etc.

Plus tard, en 1908, je reprenais ces travaux et en donnais dans ma thèse le résumé.

Vous trouverez toute cette littérature à l'Institution des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques.

Dr Georges TILLOY.

Marat, plagiaire.

Vous avez publié, dans la *Chronique médicale* du 1er avril 1909, une note intéressante intitulée : « Marat accusé de plagiat ». Je suis d'autant plus tenté de souscrire aux conclusions de ce travail que, pour mon compte personnel, j'ai pris Marat en flagrant délit de plagiat dans la publication qu'il a fait paraître en 1784, alors qu'il était médecin aux écuries d'Artois, sous le titre : « Expériences sur la fulguration. — Mémoire sur l'électricité médicale. »

J'avais cru pouvoir écrire, à la page 11 de ma thèse, parue en 1892, sur *la mort et les accidents causés par les courants électriques de haute tension*, les lignes suivantes :

« En 1766, PRIESTLEY, le premier, étudia l'action de la décharge électrique sur les animaux... MARAT, *sans connaître les travaux de Priestley*, répéta ses expériences (1781). »

Or, de nouvelles recherches m'ont permis de constater que Marat, qui ne cite pas Priestley, le traduit presque mot à mot et donne comme siennes les expériences de Priestley sur la fulguration de petits animaux au moyen de décharges de condensateurs.

Marat n'était donc, en somme, qu'un ignoble plagiaire, et sa probité scientifique et littéraire était à la hauteur de sa moralité politique. Le fait est bon à connaître au moment où on parle d'élever une statue au personnage (!)

Dr F. BIRAUD (Poitiers).

ÉCHOS DE PARTOUT

La santé de Mahomet V. — La revue médicale *Lancet* publie une étude médicale que lui adresse son correspondant à Constantinople sur Mahomet V.

D'après le correspondant du *Lancet*, l'état de santé du nouveau sultan donnerait lieu à des inquiétudes ; le souverain souffrirait de la maladie de Bright et de la goutte.

« Je l'ai vu, ajoute le correspondant du *Lancet*, en diverses occasions et j'ai été frappé de son apathie. Ses yeux sont injectés de sang, sa figure est bouffie et l'expression d'une vague mélancolie se lit sur ses traits. Sa silhouette, quelque peu courbée, accuse des souffrances de corps et d'esprit. Le sultan paraît bien ses soixante-trois ans. »

(*Le Matin*, 8 mai.)

Grève de malades. — Après les boutonniers, après les délaineurs, après les postiers, voilà les malades qui menacent de se mettre en grève.

La nouvelle nous vient de Saint-Sauveur, petit chef-lieu de cantou de l'Yonne.

Les deux docteurs de cette cité, ayant élevé environ d'un tiers le tarif de leurs visites, les habitants ont décidé de ne plus avoir recours à leurs soins.

On dit que les malades ont l'intention de se syndiquer et de faire grève, en attendant l'arrivée d'un nouveau médecin qui s'engagerait à soigner les malades à l'ancien tarif.

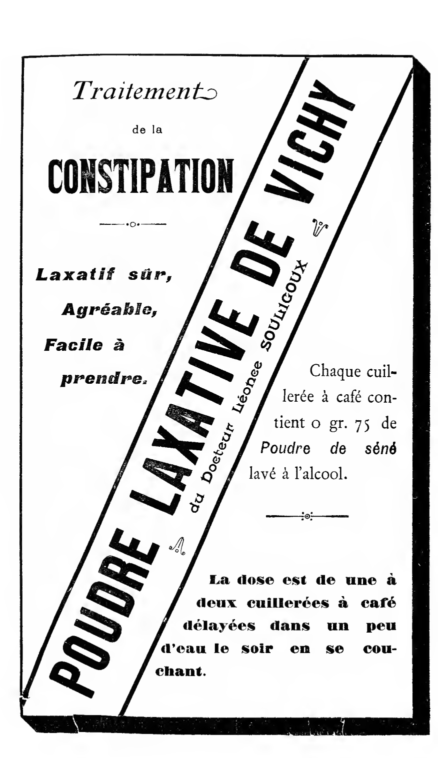
Devant la décision de la population, les médecins de Saint-Sauveur ont décidé le *lock-out*.

(*Le Journal*.)

Le jour du nettoyage et le jour des arbres en Amérique.

— Le *cleaning day* ou jour du grand nettoyage revient à peu près tous les trois mois. M. le Major (M. le Maire) fait paraître des affiches et un article dans les journaux, annonçant que le samedi suivant sera le *cleaning day*. A cet effet, il donne la permission générale de brûler tout ce qui pourra être brûlé devant la maison, dans le jardin ou sur la rue. Il faut ordinairement pour cela une autorisation spéciale du *fire département* (c'est l'administration des pompiers) ; de plus, il met à la disposition du public 50 chariots *free* (gratis), pour transporter toutes les ordures qui ne pourront pas être consumées. Enfin il décrète un congé général dans toutes les écoles publiques ; les écoles libres ou congréganistes suivent le même exemple. De cette façon, les enfants pourront aider au nettoyage et en prendre l'habitude et l'apprentissage.

C'est une activité extraordinaire : on ne voit que balais Et au printemps surtout, chacun vide sa cave de ses restes de légumes d'hiver, met en tas les vieilles chaussures, les guenilles, le fumier, tous les résidus des jardins, et allume un feu devant sa maison ou sur la rue pour brûler tout ce qui peut être brûlé ; les enfants ne sont pas les moins actifs et se donnent du mouvement avec les brouettes, et ces



Traitement
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient 0 gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

petits feux de joie les réjouissent fort. Et puis, dans le journal du lendemain, paraîtra une appréciation de la commission d'inspection, qui donnera des éloges au quartier le plus propre. Tous veulent mériter ce témoignage de satisfaction. Il y a de l'émulation. Passent ensuite de grands chariots avec deux chevaux, deux hommes qui enlèvent les cendres de ces petits feux locaux et tout ce qui n'a pas été détruit. Tous les *stores* (magasins d'articles de ménage) font une réclame énorme ; on voit partout des affiches : *cleaning day*, avec exposition à la devanture de toutes sortes de balais. Un de ces grands magasins avait même installé des mannequins en *jumper* et *overall* (bourgerons et salopettes), armés de balais de toutes formes, de rateaux et autres instruments *ad hoc*.

L'*arbor day* est le premier mai. La commission pour l'embellissement de la ville fait paraître un grand article sur l'avenir de la cité. Une cité n'est belle et saine à habiter que si elle a des arbres, de la verdure ; et l'hygiène même réclame à ce sujet. Aussi la commission engage chacun des habitants de Spokane, soucieux des intérêts de la ville, à planter au moins un arbre devant sa maison ou dans son jardin ou sur la rue devant chez lui. Là encore un grand congé de toutes les écoles et un petit article spécial pour engager les jeunes à se joindre au mouvement des aînés (1).

Les médecins au théâtre. — Le théâtre du Grand-Guignol, qui vient de renouveler son affiche, remporte grand succès avec *Ce bon docteur*.

C'est l'histoire d'un médecin qui, obligé de s'absenter, installe son domestique dans son fauteuil et lui donne le « truc » pour recevoir les malades et les contenter. Cette amusante pochade a pour auteur un de nos confrères, M. René Berton.

Un autre de nos confrères parisiens, le Dr Louis Destouches, a obtenu grand succès, dans un concert de bienfaisance, avec son opérette, *Cœur de Soubrette*, dont le livret est plaisant et la partition fort élégamment écrite.

Courrier médical, 25 avril 1909.)

Petites sinécures. — Il existe un personnage officiel dont peu de Parisiens soupçonnent l'existence : c'est le « Médecin inspecteur des plantes médicinales et champignons ». Ce fonctionnaire (voir à la page 90 du rapport de M. Achille sur le budget de la préfecture de police) touche un traitement annuel de 3.000 fr.

Aimable sinécure ! Car voici bientôt six ans qu'on a supprimé le *Marché aux plantes médicinales*, qui se tenait, le mercredi et le samedi, de six à sept heures du matin, sur le « carreau » de la rue de la Poterie, aux Halles.

Quant aux champignons, produits sur couches chaudes, dans les carrières des environs de Paris, par des professionnels sérieux qui ont la grande habitude de leur culture, nous supposons qu'ils doivent laisser quelques loisirs à l'éminent mycologue chargé de les « inspecter ».

(*Le Cri de Paris*.)

(1) *Gazette médicale de Nantes*, 22 décembre 1906.

Ce qu'on trouve dans les vieux bouquins

Une curiosité iconographique, à propos d'un cas de gastrotomie en 1635.

J'ai rencontré, en étudiant un ouvrage de ma bibliothèque, un document iconographique assez curieux et qui intéressera, je pense, les lecteurs de cette revue. Cet ouvrage, connu des bibliophiles, comprend cinq volumes in-folio. Un premier titre, général, annonce :

LE GRAND
THEATRE
HISTORIQUE
POUR L'USAGE DE SON ALTESSE ROYALE
MONSEIGNEUR LE PRINCE ROYAL DE PRUSSE.

Un second titre, très détaillé et très long, commence ainsi :
Le grand théâtre historique ou nouvelle histoire universelle tant sacrée que profane, depuis la création du monde jusqu'au commencement du XVIIIe siècle...

A LEIDE
CHEZ PIERRE VANDER AA, MDCCIII
AVEC PRIVILÈGE.

L'intérêt de l'ouvrage consiste surtout en une profusion considérable de belles planches, gravures sur bois, les unes hors texte, les autres intercalées dans le récit.

Au tome troisième, cinquième période de la quatrième partie, depuis 1619 jusqu'en 1657, on peut lire, page 581, les lignes suivantes :

Pour suivre notre méthode, nous dirons à la fin de la période quelque chose des évènements les plus mémorables de l'histoire naturelle.
1635 Un paysan de Prusse avalla un couteau, que par témérité, il s'étoit enfoncé trop avant dans la gorge, lequel lui fut retiré de l'estomac, par un exemple tout à fait surprenant, par les médecins de Konigsberg, sans que la santé du personnage en fut altérée..

Ce récit est précédé d'une histoire d'ensevelissement de ville, effet du non-baptême d'un enfant, et suivi de celle d'un tarissement subit de rivières pour cause de tremblement de terre.

La page est illustrée de deux gravures dont l'une est ici reproduite.

L'histoire de cette gastrotomie est relatée par le chirurgien Hévin dans les Mémoires de l'Académie royale de chirurgie où je l'ai recherchée (Nouv. éd. avec notes, 1819, et éd. 1743, I, p. 595.) J.-J Colin (thèse de Paris, 1877, *De la taille stomacale*) donne, dans son historique extrêmement complet, les observations historiques suivantes que je résume :



UNE OPÉRATION DE GASTROTOMIE AU XVII[e] SIÈCLE.

Obs. I. 1602. A Prague. Couteau avalé, gastrotomie faite par le chirurgien Florian Matthis, de Brandebourg. Réussite.

Obs. II. 1613. Gruger pratique la taille stomacale pour extraire un canif. Réussite

Obs. III. 1625. Obs. de Daniel Schwalberg.

Cette intervention, la troisième au point de vue de l'historique connu et celle qu'illustre la planche présente, je la reproduis *in extenso*. Que l'on sache d'abord que Collin en a trouvé le récit dans l'ouvrage suivant : *Daniel Beckerius, cultrivori prussiaci curatio singularis*, Leyde, 1636. (Le travail comprenait le dessin de Grunheide et de son couteau.) Toute cette source est citée dans : *Ephémérides des curieux de la nature*, déc II, ann. V, obs. I, p. 3.

Le 29 mai 1635, un jeune paysan, André Grunheide se sentant le matin des nausées, voulut se faire vomir à la manière habituelle, en s'irritant la gorge avec le manche de son couteau ; le vomissement ne se produisant pas tout de suite, il poussa un peu plus avant le couteau qui, en partie par cette violence, en partie par son poids, poussé et saisi par la gorge, échappa du bout de ses doigts et descendit petit à petit vers l'estomac mais s'arrêta un peu à l'orifice, non sans angoisse et sans douleur. Le paysan, effrayé se mit la tête en bas, pour tâcher de faire revenir le couteau, mais en vain ; changeant alors d'idée, il s'efforça, en buvant de la bière, d'humecter davantage l'œsophage, et de pousser ainsi le couteau dans la cavité stomacale ; il y réussit : le couteau gagna le fond de l'estomac, et l'angoisse et les douleurs cessèrent. Le paysan, assez inquiet de la présence de cet hôte déplaisant, put cependant reprendre sans gêne ses travaux accoutumés. Le couteau, comme nous l'avons constaté après l'opération, avait dix travers de doigt de long.

2° Consultation des médecins. Le lamentable état du désolé paysan excita la compassion de nombre de gens. Mon ami, le consul Martin Hartlein, qui l'avait vu et en avait reçu un récit complet, me vint voir, me conta l'accident, et me demanda mon avis :

« La chose presse, lui dis-je c'est à peine si on trouverait un ou deux cas semblables dans les observations des médecins et je suis d avis que ce paysan vienne de suite ici, afin que tout le collège des médecins puisse voir ce qu'il y a à faire. Hippocrate nous recommande, dans les cas difficiles, de ne pas trop nous fier à notre savoir, mais d'appeler en consultation d'autres médecins pour conclure ensemble ce qu'il faut faire, ce dont il faut s'abstenir. »

Le patient vint enfin, muni de lettres de recommandation, se remettre aux soins des médecins. Après mûr examen, on vit que son dire n'était pas l'effet d'une fantaisie et d'un dérangement d'imagination, mais que le couteau avait bien été avalé et était dans le corps. Ce fut le 25 juin que se réunirent les médecins pour donner librement leur avis. On examina :

1° Les forces (qu'il faut examiner dans les grandes opérations avant tout, pour que le médecin ne travaille pas en vain si elles sont abattues).

2° Le lieu malade (l'abdomen étant découvert, on devait faire une plaie à l'estomac pour extraire le couteau).

3° La nécessité de l'opération, ici pressante.

Enfin on conclut à l'unanimité qu'on ferait l'ouverture avant la canicule, après avoir pris les précautions nécessaires pour une belle opération ; qu'on administrerait, par exemple, à l intérieur. des huiles balsamiques pour chasser les douleurs d'estomac et profiter de leurs vertus ; on donna la préférence au baume d Espagne. On était tenté aussi de mettre un emplâtre magnétique à l'exemple du cas de guérison obtenu à Prague (1)

4° De l'incision de l'estomac et de l'extraction du couteau. Mon homme ayant été soumis à l'usage des huiles balsamiques comme c'était la coutume, le 9 juillet, l'opération fut enfin décidée. Il y eut grand concours de médecins, étudiants. membres du collège ; notre vénérable confrère et ami Daniel Schwab arriva Tout étant prêt, les instruments et les cordiaux il commença par implorer l'assistance et la bénédiction divines ; on attacha le paysan, qui attendait l'opération d'un cœur ferme, sur une table en bois, et l'endroit, ayant été marqué au charbon, on fit une incision verticale à l'hypochondre gauche à deux travers de doigt sous les fausses côtes ; on coupa d'abord la peau et une mince couche de graisse, puis les muscles sous-jacents, et on incisa le péritoine. Quoique l'estomac se trouvât en quelque sorte au-dessous, il fuyait sous le doigt et ne se laissait pas saisir,

(1) Becker veut sans doute parler de l'opération de Florian Matthis en 1602 (obs. 1).

obstacle pour l'opérateur et les aide ; enfin, cependant, attiré et maintenu par un crochet, il laissa sentir la position du couteau, qu'on saisit, et la pointe en ayant été dirigée en haut, on incisa sur elle l'estomac et le couteau fut heureusement extrait, montré à tous les assistants, ainsi qu'au patient, qui le reconnut pour son propre couteau, qu'il avait avalé quelques jours auparavant. Applaudissements des assistants. Le couteau retiré, les bords de la plaie se rapprochèrent d eux-mêmes.

1° De la guérison de la plaie.

Le couteau heureusement ôté et le patient délivré de ses liens, on nettoya la plaie et l'incision du ventre fut fermée par cinq points de suture ; on installa, par leur intervalle, du baume tiède ; on appliqua de la charpie imprégnée de baume, un cataplasme de blanc d'œuf et d'albumine pour prévenir toute inflammation. Le soir, on ôta le cataplasme et on mit un onguent astringent.

Le lendemain, 10 juillet, à sept heures du matin, nous nous réunîmes : la nuit avait été bonne, le pouls était un peu accéléré, l'urine sanguinolente, avec un dépôt de quelques caillots de sang La blessure paraissait en bonne voie ; le malade ne se plaignait d'aucune douleur ; on nettoya la plaie avec du vin, on enleva deux sutures, on instilla du baume, on appliqua un nouvel emplâtre.

Vers cinq heures de l'après-midi, on fit un nouveau pansement, comme précédemment, et comme il n'y avait pas eu de selles, on mit un suppositoire, mais sans résultat.

Le troisième jour, 11 juillet, à sept heures du matin, on découvrit le pansement, on enleva deux sutures. Le malade avait peu dormi cette nuit-là, car il avait dormi presque toute la journée précédente Encore un peu de sang dans les urines. Le pouls était un peu moins fréquent et assez bon ; on sentait cependant un peu de tension dans l'hypochondre gauche. Un lavement de décoction d'orge et de casse ayant été administré de bon matin sans amener d'évacuation, on en administra un second qui parvint plus heureusement à dissoudre les parties épaisses du sang. L'effet de celui-ci fut assez louable, car on eut des fèces abondantes et comme teintes en noir ; il diminua aussi la tension pénible.

A cinq heures, on donna les mêmes soins pour aider la cicatrisation.

Le quatrième jour de la maladie, le 12 du même mois, on procéda de même au lavage et au pansement. La nuit avait été bonne, l'urine était encore rouge, le pouls n'était pas trop faible Onction d'onguent rosat sur le dos Même pansement le soir.

Le cinquième jour, 13 du même mois, matin, 7 heures : nous revîmes notre blessé ; il n'avait pas dormi, mais il n'y avait pas d'affaiblissement des forces, et le pouls était bon. L'urine était dorée avec un sédiment blanchâtre abondant et épais. Le pus de la blessure était louable, et un lavement combattit la constipation On regarde et on panse la plaie comme précédemment.

Sixième jour après l'opération, 14 du mois, matin : la plaie fut lavée avec du vin, de la myrrhe et l'aloès ; le pansement fut fait comme de coutume. La langue, un peu sèche, fut humectée de miel rosat ; la peau du cou fut frottée d huiles d'amandes douces.

Mêmes soins le soir.

Septième jour, 15 du mois : nuit tranquille, pouls assez fort ; la plaie marchait à la guérison. Même pansement ainsi que le soir.

Huitième jour, 16 du mois : pas de changement ; on tint le ventre libre avec de la rhubarbe.

Les jours suivants jusqu'au quatorzième après l'opération, on procéda de même au lavage et au pansement, si ce n'est qu'on modéra l'usage du baume pour que la plaie ne parvînt pas trop vite à la cicatrisation ; nous nous abstînmes aussi de vin à la myrrhe.

Après ce temps, les choses s'améliorèrent et ne sont pas dignes d'être relatées

On garda cependant une diète sévère ; car bien que la nature fût accoutumée à des aliments plus substantiels, cependant la blessure de l'estomac exigeait pour quelque temps leur changement, afin que la plaie et le malade lui-même n'eussent pas à souffrir de leur crudité. De même pendant quatorze jours encore on fit prendre des boissons tièdes.

La gravure ici reproduite se passe de commentaires. On déchiffrera avec plaisir cette illustration d'une opération chirurgicale vers le milieu du XVIIe siècle.

L'attitude du chirurgien, de ses aides, des assistants, l'installation du patient, la présence même d'un... chien, dont le regard ami et attentif semble suivre avec intérêt le début de l'intervention, feront peut-être sourire le lecteur contemporain.

Paul Castiaux.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Assemblée générale de l'Association des Médecins de France.

L'Association générale des Médecins de France, dont le siège est à Paris, 5, rue de Surène, a tenu le lundi 26 avril sa cinquantième Assemblée générale dans la salle de l'Académie de Médecine, 16, rue Bonaparte.

Les Sociétés locales s'étaient fait représenter, soit par leur Président, soit par un ou plusieurs délégués.

Au début de la séance, M. le Président Lereboullet a rappelé le rôle important de l'Association générale dans le passé, les succès qu'elle a obtenus et insisté sur les services qu'elle est appelée à rendre dans l'avenir au Corps médical.

M. le Dr Darras, trésorier général intérimaire, a fait l'exposé de la situation financière. Il résulte de cet exposé que l'Association a distribué, pendant l'exercice, en pensions et en secours, une somme d'environ 185.000 fr. et que son avoir, y compris l'avoir des 94 Sociétés locales et les nues-propriétés, s'élevait, au 31 mars 1909, à environ 5.450.000 fr.

Depuis sa fondation, l'Association a versé, en pensions et secours, une somme totale qui atteint près de 4 millions, dont 1.390.000 fr. à des sociétaires, et le surplus à des veuves et des orphelins de sociétaires.

Ecole de Psychologie.

Le Dr Bérillon a commencé son cours de *psychologie médicale* le 6 mai, à 5 heures (salle des conférences de l'Ecole de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts). Il le continuera les jeudis suivants, même heure.

Conférences d'histoire de la médecine.

Le Dr Dagincourt nous avise qu'il fera une série de conférences dans les *Salons Malakoff*, 56 *bis*, avenue Malakoff, à 9 heures précises du soir, sur les sujets suivants (avec projections) :

6 mai : Histoire de la Médecine, d'Hippocrate à Pasteur. — 17 mai : La Médecine de l'avenir : Sérums et Vaccins. — 31 mai : La Santé et la Vie par l'Hygiène physique et morale. — 14 juin : La Médecine dans l'Art et la Littérature.

XVIe Congrès international de Médecine

(Budapest, 29 août-4 septembre 1909).

Le Comité français pour le Congrès de Budapest s'est réuni le 20 mars à la Faculté de Médecine, sous la présidence de M. le doyen Landouzy. Les présidents de chacune des 21 sections ont rendu compte de l'état des travaux dans leurs groupes respectifs. Un nombre important de communications ont été annoncées. Nous rappelons que

la limite fixée pour l'annonce de ces communications au Secrétaire général du Comité français et au Secrétaire général du Comité hongrois (professeur von GROSZ, Esterhazy Utcza, Budapest) est le 30 avril.

Le secrétaire général a fait connaître que, d'accord avec le Comité de Budapest, les inscriptions pour la France ainsi que les souscriptions (adhérents, 26 fr. 30; dames de la famille de l'adhérent, 13 fr. 15), seront reçues au *Bureau des Renseignements*, à la Sorbonne, 37, rue des Écoles (ouvert de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures), qui délivrera un reçu provisoire. La carte de congressiste sera envoyée ultérieurement de Budapest.

Les instructions relatives aux réductions des frais de voyage, aux excursions et aux logements sont communiquées depuis le 15 avril.

Aux médecins journalistes.

Les médecins du Midi qui voudraient collaborer à un journal intitulé *la Provence médicale*, sont priés d'envoyer leur adhésion à cette adresse : Docteur F. BREMOND, aux eaux de San Salvadour, par Hyères (Var).

L'Association des journalistes médicaux enregistre avec joie le succès de son distingué Président, notre excellent camarade Mce de FLEURY, que l'Académie de médecine vient d'élire, par 51 voix, dans la section des associés libres. Personnellement, nous adressons à notre vieil ami l'expression de nos plus affectueuses félicitations.

L'Esprit d'autrefois.

Un accoucheur malheureux.

Dans la crainte que sa grand'mère et ses tantes ne vinssent assister à ses couches, la princesse Charlotte de Galles voulut tenir ses douleurs cachées le plus longtemps possible. Cependant, le travail fut si pénible qu'il fallut bien qu'on en fût informé. La vieille reine, trompée volontairement par les calculs de la princesse, était à Bath ; le régent chez la marquise d'Hertford. La princesse n'avait auprès d'elle que son mari, auquel l'accoucheur Croft persuada qu'il n'y avait rien à craindre d'un travail qui durait depuis soixante heures.

La Faculté, réunie dans les pièces voisines, demandait à entrer chez la princesse. Elle s'y refusait péremptoirement ; et l'inexpérience du prince, trompé par Croft, l'empêcha de l'exiger.

Enfin, elle mit au monde un enfant très bien constitué, et mort uniquement de fatigue ; l'épuisement de la mère était extrême. On la remit au lit. Croft assura qu'elle n'avait besoin que de repos ; il ordonna que tout le monde quittât sa chambre. Une heure après, sa garde l'entendit faiblement appeler :

« Faites venir mon mari », dit-elle, et elle expira.

Sa mort jeta l'Angleterre dans la consternation... L'accoucheur Croft était devenu l'objet de l'exécration publique, au point qu'il finit par en perdre la raison et se brûler la cervelle. (*Mémoires de la comtesse de Boigne*, loc. cit., p. 302-305.)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Les Dé-circoncis (XVI, 86, 228). — La « décircoucision », qui a valu aux lecteurs de la *Chronique médicale* du 1er avril l'article si documenté et suggestif du Dr A. Guinard, évoque en ma mémoire un souvenir qui pourra peut-être les intéresser.

La restauration du prépuce chez les Juifs persécutés, ou son instauration chez ceux qui sont congénitalement porteurs d'une membrane écourtée, fut un soir l'objet d'une conversation entre Algérois, conversation que je saisis tout entière, de la table de restaurant à laquelle j'étais assis, ce jour-là.

Alger, à cette époque (printemps de 1898), était en état de siège, à l'occasion des troubles antisémites suscités et dirigés par l'ex-étudiant en droit qui, bientôt, devait être élu maire de cette ville, puis, quelques années plus tard, se marier avec une juive !!!

Nul doute que, si l'insécurité des israélites se fût prolongée ou aggravée, l'opération de Celse (ou une autre analogue) n'eût reparu.

Il n'est pas certain qu'elle ait disparu à jamais de la chirurgie et que l'absence du prépuce, comme l'écrit le Dr Legueu, ne doive plus présenter d'intérêt. *Multa renascentur quæ jam cecidere.*

Combien de détenteurs de glands découverts ne souhaiteraient-ils pas, lors de nouvelles persécutions contre les juifs, devenir des *recutiti*, pour sauver leur vie, même au prix d'une apostasie ! Lors des troubles de Margueritte, le curé de ce village, pour avoir la vie sauve, n'abjura-t-il pas la religion chrétienne et ne se déclara-t-il pas adepte de la foi musulmane ? La vocation du martyre a des adeptes de moins en moins nombreux.

Parmi les jeunes hommes attablés près de moi, un commerçant catholique, associé avec un israélite, craignait que quelque farouche antisémite ne le forçât, un jour, à prouver, pièces en mains, qu'il ne présentait pas dans sa chair la marque de la foi hébraïque Et pour expliquer ses craintes, que ses interlocuteurs trouvaient inexcusables, il raconta le fait dont il avait été témoin, deux heures auparavant, sur la route d'Alger à Saint-Eugène.

Un omnibus fut arrêté par une bande de forcenés — Italiens, Espagnols, Français — criant : « Mort aux juifs ! » De force ils pénètrent dans l'intérieur du véhicule, où des cris de femmes effrayées se firent entendre. Un pauvre miséreux (le seul voyageur mâle) avait été traîné hors de la voiture et répétait : « Je suis catholique ! je suis catholique ! « Vous vous trompez. » — « Eh bien ! prouve-le ! commanda l'un d'eux. » Le malheureux, plus mort que vif, se déboutonna et leur exhiba le plus indubitable et le plus complet prépuce qu'on puisse imaginer.

On le relâcha et on lui permit de courir après son omnibus, qui filait... loin devant lui.

Le narrateur, avec un sourire qui décelait mal son inquiétude, ajoutait : « J'ai bien envoyé, à fins d'insertion, à la *Dépêche algérienne*, « la copie de mon acte de baptême, mais cela va-t-il suffire ? J'ai un « prépuce naturellement très court, et qui pourrait faire croire à une

« circoncision antérieure. N'y a t-il pas une opération qui en permette « l'allongement ? Mes deux magasins ont été entièrement pillés hier, « comme je le télégraphiais à mon ami Henri B... » (ici le nom d'un écrivain connu, encore vivant) ; « il ne me manquerait plus que d'être « battu ou même tué (comme ce pauvre juif assassiné il y a deux « jours), à cause d'une malformation congénitale ! »

J'ignorais, au moment où j'écoutais ce récit, l'opération de la « décirconcision », n'ayant jamais songé, au milieu des nombreuses circoncisions que j'avais été appelé à faire chez des enfants chrétiens, sur la prière de leurs parents, que l'absence congénitale ou artificielle de la membrane préputiale pût, au seuil du vingtième siècle, devenir une cause de terreur et d'anxiété, de par la férocité de prétendus disciples du Christ. Dr J. DARRICARRÈRE.

Les saints médecins (XV, 635). — A la curieuse liste publiée par M. le Dr Amselle, d'après le *Nomenclator* d'Abraham Bzovius, on peut ajouter saint Blaise, cité par Carrère dans le premier volume de sa *Biblioth. de la méd. anc. et mod.* : « Il est particulièrement invoqué pour les maux de gorge causés par des arêtes. Aëtius parle de cette invocation et ajoute qu'il faut prendre le malade à la gorge et proférer ces paroles : *Blaise, martyr et serviteur de J.-C., commande que tu montes ou que tu descendes* ». *Journ. encycl.*, juin 1776, p. 428.

H. DUVAL.

La survie après la décapitation (XVI, 72). — La *Chronique* rappelait récemment (numéro du 1er février) que Vulpian eut l'idée « d'injecter du sang artériel dans la tête d'un décapité, afin de voir si la vie renaîtrait pendant quelques instants sous l'influence de cette injection ». La pensée de réussir une telle expérience le transportait d'enthousiasme : « Si, disait-il, un physiologiste la tentait sur une tête de supplicié, quelques instants après la mort, il assisterait peut être à un grand spectacle. Peut-être pourrait-il rendre à cette tête les fonctions cérébrales, et réveiller, dans les yeux et les muscles faciaux, les mouvements qui, chez l'homme, sont provoqués par les passions et les pensées dont le cerveau est le foyer. »

Les expériences qui furent souvent faites sur des animaux, en vue de constater les effets de la transfusion du sang sur des têtes coupées, prouvent que le souhait de Vulpian n'était nullement chimérique. Les plus concluantes sans doute, les plus impressionnantes à coup sûr, furent imaginées par MM. HAYEM et BARBIER, et se trouvent longuement rapportées dans les *Annales de physiologie* du 1er juillet 1889. Ils se proposaient d'observer si l'intelligence persistait, chez un chien, après la décapitation pratiquée dans certaines conditions.

Ils mirent, à cet effet, en communication vasculaire, une seconde avant la détroncation, un épagneul choisi à dessein « très doux et très intelligent » et un cheval transfuseur, dont la carotide droite fournissait le sang. La tête du chien fut tranchée, et pendant plus de quinze minutes, n'en fournit pas moins la preuve absolue que la vie subsistait : les deux vivisecteurs ont noté, presque seconde par seconde, les mouvements et les contractions relevés sur la face de l'animal.

C'est ainsi que, trois minutes après l'opération, « les globes oculaires se portent dans diverses directions : à l'appel de la voix » ; 3 m

10 s. : « le regard est ardent, la physionomie très éveillée » ; 3 m. 20 s. : « la langue lèche le museau » ; 3 m. 42 s. : « les incisives saisissent violemment un morceau de sucre qu'on présente » ; 4 m. 47 s. : « les yeux se tournent du côté où l'on appelle de la voix » : 5 m. 39 s. : « la physionomie exprime une douleur réelle quand on pince fortement les narines » ; 8 m. 11 s. : « on présente une écuelle d'eau ; les yeux se tournent vers le liquide et les mâchoires s'écartent comme pour laper, » etc., etc...

Bref, on joua ainsi avec cette tête coupée pendant plus d'un quart d'heure, c'est-à-dire jusqu'à l'instant où il parut dangereux, pour le cheval transfuseur, de poursuivre l'opération, sa faiblesse devenant excessive après qu'une telle quantité de sang lui eut été enlevée !

Si Vulpian ne connut pas ces essais, — puisqu'il mourut deux ans avant qu'ils eussent fait l'objet de la communication de MM. Hayem et Barbier, — du moins eu avait-il réalisé d'autres similaires, et dont les résultats étaient tout aussi probants. On peut en conclure que si la transfusion du sang sur une tête humaine, récemment coupée, était tentée dans des conditions identiques à celles que nous venons de rappeler, cela produirait les mêmes effets. L'expérience serait terrifiante ; il faudrait avoir l'âme inflexible d'un physiologiste rebelle à toute pitié pour ne pas reculer devant l'horreur d'un tel spectacle. Beaucoup de médecins, qui n'ont pas fait de la vivisection une spécialité, trouveront suffisamment atroces les essais réalisés par MM. Hayem et Barbier, dont nous n'avons fait que donner une sèche analyse. Paul MATHIEX.

Secrets et recettes d'antan (XIV ; XV ; XVI, 205). — La lettre suivante, qui fait partie de la collection d'autographes Hector Fleischmann, est adressée à Julie Clary-Bonaparte, reine d'Espagne et des Indes, par une de ses sœurs. Il y est question d'une singulière médication autrefois usitée : le bouillon de tortues. Voici le document, avec son orthographe plutôt débridée.

« *A Sa Majesté la Reine d'Espagne.*

« Avignon, 2 juillet 1811,

« Combien, ma chère sœur, je te dois des remerciements, pour ta grande bonté ; notre frère m'a prévenu du joli cadeau que tu me fait, je le prendrai chez M. Reboul, je te remercie de ton aimable attention, j'aurais désiré que ton beau frère eu voulu sentir ma position, je pense que tu juge que je ne fais que ce qu'il est indispensable dans ma position, mais les occasions sont si fréquentes que c'est toujours bien au dessus de mes moyens, mon mari ma marqué que tu étoit aux Eaux, je désire que tu en soit contente pour ta santé, et si tu veux te décider, après, à prendre quelques bouillons de tortues, et que ton médecin les aprouve, je me charge de ten faire parvenir, espérant que tu ten trouverai bien, ce que je désire si Mad. Bernadotte et avec toi rapelle moi je te prie à son souveuir, ne m'oublie pas à celui de mes nièces, Pluvinal me dit qu'elles sont bien intéressante, reçois ma bonne sœur et pour mon mari et pour moi l'assurance de tous nos sentiments affectueux. « CLARY PLUVINAL. »

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 11

1er JUIN 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Étranger, **12** fr
Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



Questions actuelles

Médecine et Marine

par M. le Dr Henri Fauvel.

Le médecin ne peut se cantonner indéfiniment dans la médecine. Après avoir, guidé par son esprit scientifique, fait une incursion, poussé une pointe dans le domaine de la littérature, où ses jugements apportèrent du nouveau, de l'insoupçonné, à tel point que la psychiatrie semble devoir remplacer la critique, déjà passablement supplantée par la réclame, le voilà qui aborde la marine, non pas la marine de guerre, réservée à de seuls privilégiés, et d'ailleurs définitivement jugée à l'heure qu'il est, mais la marine de commerce qui, à la suite d'incidents trop retentissants, se trouve venir, elle aussi, à l'ordre du jour.

Où qu'il aille, et malgré les résistances, le médecin apporte sa méthode scientifique, sa supériorité intellectuelle et morale. Pourquoi ne pas faire profiter les autres, les humbles, de notre expérience ? Pourquoi ne pas dire, avec ménagement, la vérité ? Ma réponse aux objections est tellement robuste, décisive, que je la garde pour la conclusion. « *Par où saurai-je mieux finir ?* » comme a dit le bon La Fontaine qui, dans ses *Fables*, a aussi beaucoup parlé des médecins.

Au reste, de même que pour tel personnage littéraire, je n'aurai le soin de tout dire. Souligner, d'un doigt délicat et léger, les abus, les tares, rendre les personnes conscientes, indiquer la voie, la brèche par où les autres passeront, c'est déjà beaucoup, et cette clairvoyance peut revêtir l'aspect de l'héroïsme.

Le titre : *Médecine et Marine (de commerce)* peut présenter deux sens, peut se subdiviser : ou bien il envisage la manière de pratiquer l'art médical à bord des navires, de soigner les malades, les accidents ; de dépister, de prévenir les cas contagieux, pestilentiels : c'est là un sujet qui n'aurait rien de général, dépendant uniquement du médecin, des cas particuliers, et que j'ai abordé, d'ailleurs, de la manière la plus saisissante et la plus exacte que j'aie pu, dans mes *Notes d'un médecin sur le Brésil, sur l'Argentine, sur la Grèce* et *sur New-York*, publiées ici même. Je ne reviendrai pas là-dessus.

La deuxième manière de comprendre le sujet est moins profession-

nelle, moins spéciale. Il s'agit des rapports de la médecine et de la navigation, des observations qu'un médecin, attentif et sincère, a pu recueillir, de son opinion sur la manière dont équipages et passagers sont traités, touchant les points qui nous touchent le plus : salubrité, sécurité, propreté. Voilà, certes, un sujet que la *Revue sanitaire maritime*, trop préoccupée d'intérêts purement personnels, s'est bien gardée de traiter, et c'est dommage. Quoi qu'il en soit, en transcrivant quelques-unes des brèves notes recueillies un peu partout, sur toutes les mers, à bord des paquebots des cinq ou six compagnies où j'ai voulu naviguer, depuis bientôt dix ans, je n'ai en vue que le nouveau et l'utile, j'éviterai les personnalités, les redites. Quelques détails caractéristiques et indéniables, étiquetés par ordre chronologique, à bord de chacun des paquebots où je suis passé, en diront plus que de gros volumes et, sans avoir l'air d'un réquisitoire (loin de là ma pensée), mettront le public intéressé en goût ou plutôt en garde contre des abus : négligence, laisser-aller, etc., dont il serait cependant temps, après des années et des années, d'empêcher le retour.

Et, d'abord, je tiens à déclarer avant tout que dans mes multiples courses errantes, sur les mers et au long des côtes, j'ai rencontré nombre d'officiers et de gens de mer des plus aimables, d'un souvenir inoubliable par leur cordialité, leur urbanité ; mais ceux-là, non plus, je ne les nommerai pas, pour cette raison qu'ils n'ont pas besoin de mes attestations et de mon certificat relatif à leurs personnes et que, clairvoyants eux-mêmes, nettement au courant de la situation, souffrant du désordre, de la routine, de l'ivrognerie, de la grossièreté ambiantes, ils sont réduits, pour conserver leur pain, à un silence que je serais coupable de rompre. Le médecin aussi, du reste, n'est à bord qu'un « *employé* », et s'il lui arrive d'imposer, pour le bien et par conscience, son opinion, mal lui en prend.

Oui, je devrais avoir conservé le plus lumineux souvenir de ces années où j'ai visité les plus merveilleuses villes du monde : Rio, Athènes, Alger, Philadelphie, et tant d'autres. Eh bien ! mon souvenir est trouble, chagrin un peu. Et pourtant, j'ai vécu à bord de compagnies en vue, subventionnées ou supérieures. Que dire alors des autres ? Si je suis passé par Terre-Neuve, je n'ai pu poursuivre ma lamentable investigation à bord de ces voiliers et des doris, frôlés seulement en passant, parages un peu macabres de cette pêche à la morue, où les mesures de salubrité, de sécurité ne sont rien, où l'homme, mal nourri, est gorgé seulement, libéralement d'alcool.

Combien de morts, et innombrables, là, et dues seulement à l'ivrognerie, à l'insouciance, au mépris affiché de la vie humaine, à la rapacité ; et qui pourraient si bien être évitées ! C'est par centaines que l'on compte tous les ans les marins disparus sur les côtes de Terre-Neuve et d'Islande, et si on les nourrissait mieux, si on leur versait un peu moins d'eau-de-vie, tout irait autrement ; mais le capitaine, l'armateur y perdraient, et le fournisseur aussi.

Dans les deux premiers voyages que je fis en Asie et en Amérique, comme médecin de compagnies d'ailleurs de second rang, je ne relevai aucun abus criant, tout le monde fut traité avec humanité et égard. Trop d'alcool, seulement, trop d'absinthe.

Ah ! l'absinthe ! De huit heures du matin à sept heures du soir, les officiers restaient à « *pointer* » les marchandises, et sans manger, fournis abondamment, il est vrai, de cognac et d'apéritifs. Un peu de

jambon, de fromage et de pain, une tasse de thé auraient bien mieux fait leur affaire. Au retour j'en fis, à la demande de mes camarades, avec infiniment d'égards et de ménagements, l'observation an Conseil d'administration de la Compagnie, qui me remercia dans les termes les plus flatteurs, par une lettre qui, je ue sais pourquoi, m'a toujours rappelé celle de Bellérophon.

Cette première leçon aurait dû me servir. Vaille que vaille, je devins ambitieux et passai à une grande compagnie. Indulgents à l'excès pour moi, qui trouvai moyen de leur plaire, tous me traitèrent pendant de longs mois comme l' « enfant de la maison », jusqu'au jour où il me prit une nouvelle et malencontreuse idée. Un passager mourut, et le commandant, sans crier gare, sans dire ni comment ni pourquoi, fit installer bien confortablement le cadavre sur le plancher de la pharmacie, parmi les cotons et gazes antiseptiques. Le soir, en allant préparer quelque remède, je heurtai du pied le funèbre colis. Je réclamai près du commandant, qui le prit de très haut, disant que c'était l'usage dans la Marine (*il disait vrai*), et il fit grand tapage.

Je ne dis mot, mais, au retour, je crus devoir prévenir M. le Directeur de la Santé, qui envoya une circulaire à toutes les Compagnies, leur enjoignant, sous peine de poursuites, de couper court à ces dangereuses pratiques. De ce jour j'étais jugé, étiqueté, épinglé. Oui, un médecin de bateau n'est qu'un employé et, pour vouloir éviter des catastrophes, on est signalé au Comité des Armateurs, inscrit au Cahier Rouge.

Les marins ont quelquefois des images bien expressives : « *Marche ou crève !* » C'est ainsi qu'ils dénomment l'une de nos grandes Compagnies, et de l'une (telle une tache d'huile) l'épithète s'est transmise aux autres. Cela est exagéré.

Evidemment, il est de très nombreux abus, toutes sortes de vilains trafics, un désarroi sans nom, — et nous en verrons la cause.

Signaler le mal, c'est être un mauvais Français : je connais le refrain ; on uous l'a déjà servi quand nous avons parlé de la pornographie. Signaler le mal, n'est-ce pas déjà beaucoup ? Nul ne l'a fait jusqu'ici. Autrefois, je croyais que les marins, les ouvriers, en un mot, les employés, avec lesquels nous avons, nous médecins, du fait de la *sinistrose*, depuis la *loi des accidents du travail*, trop souvent affaire, étaient ce qu'on appelle peu intéressants. Ils sont aussi, parfois, bien résignés, bien dociles, et il est bien des choses que l'on ne sait pas, ou plutôt que l'on sait bien et que l'on tolère. Combien de commandants, combien de commissaires sont de compte à demi avec le *pourvoyeur*, avec le maître d'hôtel, avec les garçons (aussi, ils en prennent à leur aise, les garçons !), de compte à demi pour tromper tout le monde, compagnie, passagers, équipage, pour exploiter les uns, pour exploiter les autres ! Que de denrées avariées, achetées à bas prix, sans que personne, équipage ou médecin, ait le droit d'élever la voix !

Le procédé est toujours le même : à l'arrivée tout le monde doit être content : aucune réclamation ne doit être formulée ; sans quoi, c'est le commandant qui trouvera des délinquants et les fera poursuivre.

Certains états-majors se livrent à des plaisanteries d'un goût douteux, arrivent à faire peur à tout le monde. Je connais un commandant qui a l'habitude de raconter invariablement à table qu'il est anarchiste et qu'il va faire tout sauter. Une autre fois, M. G. de M..., l'ex-

plorateur bien connu, se trouvait à bord. M. de M... est très bon, très candide. Le capitaine lui fit croire, de concert avec les passagers, qu'une caisse de dynamite se trouvait dans la cale, sous les cabines. Une souscription fut ouverte pour racheter l'explosif, qui devait être jeté à la mer. Un gros colis, rempli d'escarbilles, fut promené solennellement par l'équipage tout autour du bateau. Les naïfs émigrants se signaient, croyant à un cercueil. Des femmes pleuraient. Quant à l'argent versé par M. G. de M..., il passa en champagne. Ces dangereuses facéties ne sont pas dignes d'officiers qui se respectent, et sont d'une délicatesse douteuse.

Un exemple en entraîne un autre. J'ai parlé de défunts qui voisinent avec les cotons stérilisés. C'est d'un usage courant (et notez, je vous prie, qu'il ne s'agit pas de compagnies subalternes), c'est d'un usage courant de mettre les lunettes des w.-c. et les crachoirs à tremper dans les baignoires. Quant à lutter contre cet usage, il faut y renoncer. O hygiène, ô prophylaxie !...

Au reste, les garçons, de qui dépend trop souvent le commandant, sont les maîtres, en prennent, comme on dit, à leur aise, expédient le repas des passagers en vingt minutes, au milieu d'un tapage qui n'a rien de ouaté, tandis qu'eux restent à table deux heures, chantent et dansent, parlent du premier bateau « saboté ». Personne n'a jamais pensé à utiliser comme garçons du bord, comme « boys », les bons Algériens, les bons Tunisiens, dociles et pittoresques, et qui ne sont pas encore devenus des apaches, et qui ne sont pas gâtés par notre pornographie, s'ils le sont par notre absinthe.

Au dernier voyage que je fis, à bord d'un *piroscafo*, qui transportait des Grecs et des Portugais des Açores, l'interprète, — détail qui ravirait Tristan Bernard, — ne savait pas un mot de français !...

Enfin, trop de commandants affectent le dédain absolu de la vie humaine, font jeter une simple planche, non assujettie, pour le débarquement. Que dire des canots, des ceintures de sauvetage ? Continuellement des accidents, dont ils semblent tous se faire un jeu. J'ai parlé des w.-c. ; le médecin les connaît : par une délicate attention, il est presque toujours logé à côté. J'ai vu, sur maints paquebots, les hommes, les chauffeurs, les passagers, réduits à se servir des w.-c. comme *lavatory*, quand il existait plus d'un local à bord qui aurait pu être employé plus décemment.

Et quelle nécessité de se servir toujours, toujours des gros mots, de ne pouvoir jamais donner un ordre sans l'agrément de jurons et d'injures ! Absinthe et coprolalie vont de pair.

Mon réquisitoire, mon tableau qui peut sembler un peu bien poussé au noir, et qui ne l'est pas (car j'en passe, et des pires), doit finir par une bonne parole, par une lueur d'espérance. On est bien parvenu à faire disparaître, et complètement, de l'armée de terre la coprolalie, de même que l'absinthe et l'alcoolisme. Nos officiers sont des petites filles aujourd'hui, et nos soldats aussi. La France n'est donc pas, autant qu'on le pense, un pays de routine, de décadence.

Sur quoi que l'on se fonde et au train où tout roule, supprimer, enrayer l'ivrognerie, le désordre, la brutalité, les abus, c'est éviter le retour des grèves, des sinistres, des catastrophes, dont la note est tout de même un peu lourde à payer, et c'est l'argument qui touche tout le monde, celui-là !...

Les Morts mystérieuses de l'Histoire

Mirabeau est-il mort empoisonné ?

(*Documents nouveaux*).

Comme l'histoire devient donc difficile à écrire ! comme il est malaisé d'établir ce que l'on est convenu d'appeler la vérité historique ! Ces réflexions nous venaient à l'esprit, en parcourant l'ouvrage qu'a mis récemment au jour M. le baron Despatys (1) et dont il a eu la gracieuseté de nous faire tenir un exemplaire.

M. le baron Despatys a eu communication des Mémoires, jusqu'alors inédits, de Maurice-André Gaillard, qui occupa pendant la Révolution, et en pleine Terreur, des fonctions délicates, où il fit preuve d'un zèle éclairé, en même temps que d'un courage, d'une abnégation tout à fait dignes d'éloges.

Son père, échevin de Château-Thierry, était maître en chirurgie, et par là il touche à la grande famille médicale. Il ne semble pas, néanmoins, que son fils ait eu la tentation de suivre la carrière paternelle.

De bonne heure, le jeune homme avait senti une vocation décidée pour l'enseignement, et son penchant pour les belles-lettres s'accompagnant d'ardentes convictions religieuses, il était entré au séminaire de Saint Magloire, rue Saint-Honoré, alors tenu par les Oratoriens.

Pendant qu'il était au collège d'Arras, où il professa plus tard, il avait connu Robespierre (2), puis Fouché, le futur ministre de la police. Nommé membre du Conseil général, puis président du Directoire exécutif de Seine-et-Marne, Gaillard resta attaché, de septembre 1791 au mois d'avril 1796, à l'administration supérieure de ce département, soit en qualité de président du directoire, soit comme chef de division ou comme secrétaire général.

Le frère de notre héros habitait Paris. Il occupait, en 1791, un appartement dans une maison (située dans le quartier du Marais) où logeait un avocat au Parlement, procureur-syndic adjoint de la commune de Paris, et qui, quelques mois plus tard, devenait ministre de l'intérieur, peu de temps avant la chute de la monarchie. Cahier de Gerville — c'est le nom du personnage — était occupé à causer avec son ami, Victor Gaillard, dans la soirée du 3 août 1791 ; la conversation roulait sur l'événement dont tout le monde s'entretenait : la mort de Mirabeau ; ce jour-là même avait eu lieu l'autopsie du tribun, dans le jardin de l'hôtel où il venait de succomber, au n° 69 de la rue de la Chaussée-d'Antin.

Tandis que les deux hommes échangeaint leurs impressions, la porte s'ouvrit brusquement, pour livrer passage à un nouveau venu.

---

(1) *La Révolution, la Terreur, le Directoire* (1791-1799), d'après les mémoires de Gaillard. Paris, Plon, 1909.

(2) Quand Gaillard, âgé de 28 ans, arriva à Arras pour professer la seconde au collège des Oratoriens, Robespierre aîné débutait au barreau.

« Qu'as-tu donc ! Comme tu es pâle ! *Eh bien ! y a-t-il eu empoisonnement* ? » dit, en interpellant le visiteur, le procureur Cahier de Gerville.

L'interpellé, apercevant une personne qu'il ne connaît pas, fait signe qu'il hésite à parler devant un tiers. Mais, aussitôt rassuré, il délie sa langue : « Je ne suis pas, comme tu sais, l'un des commissaires chargés de faire l'autopsie, mais j'ai voulu m'y trouver pour savoir la vérité sur un fait de cette importance, et bien m'en a pris : le procès-verbal portera que rien ne prouve qu'il y ait eu empoisonnement. La vérité est, mon ami, que l'estomac est criblé comme une écumoire. Les commissaires ont pensé qu'un soulèvement général ne manquerait pas d'éclater à la nouvelle d'un empoisonnement. Ils ont pris le parti de faire un mensonge. Non seulement il est démontré que Mirabeau est mort empoisonné, mais l'état de l'estomac prouve que l'on a employé l'arsenic ou tout autre poison minéral. »

Le visiteur qui s'exprimait de la sorte n'était autre que Fourcroy, médecin chimiste distingué, plus tard membre de l'Académie des sciences, député à la Convention et au conseil des Cinq Cents, organisateur de l'École Polytechnique, directeur de l'Instruction publique sous le Consulat, conseiller d'État sous le premier Empire

La valeur du témoignage n'est pas contestable ; mais celui-ci suffit-il à prouver la réalité du fait ?

Sans doute, des bruits d'empoisonnement ont couru à la mort de Mirabeau. Nous les avons enregistrés à une autre place, mais sans y attacher l'importance qu'on a bien voulu leur prêter (1).

Ces bruits avaient été assez forts, assez persistants pour faire ordonner l'autopsie dès le lendemain du décès : ce n'était qu'une satisfaction donnée à l'opinion et qui ne préjugeait en rien le résultat final de l'opération.

M. le baron Despatys, se basant sur le seul témoignage qui, nous le répétons, a un certain poids, étant données la compétence, la qualité de celui qui l'a produit, M. Despatys, disons-nous, croit devoir se rallier à l'hypothèse du poison : après avoir rappelé les circonstances de la maladie de Mirabeau, les détails de sa mort, l'impossibilité, d'autre part, de croire à un suicide, il conclut, d'après l'unique assertion de Fourcroy, à l'empoisonnement, dont il faudrait chercher, croit-il, les auteurs « parmi ceux qui avaient intérêt à déchaîner toutes les conséquences de la Révolution et par suite à faire disparaître Mirabeau. »

Sans le suivre sur ce terrain, et nous en tenant à l'examen des circonstances qui ont précédé l'événement en cause, à la relation de la maladie et de la mort de Mirabeau, écrite par son propre médecin, indépendamment des arguments que nous avons exposés ailleurs, nous ne croyons pas que le « fait nouveau » qui vient d'être produit soit de nature à faire reviser le procès.

Au demeurant, est-ce bien un fait nouveau ? D'autres, avant Fourcroy, ont porté la même accusation ; ils ont même mis plus de précision dans leurs articulations. Voici, par exemple, un passage des *Mémoires*

(1) V. *Les Indiscrétions de l'histoire*, 5e série.
(2) *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, par M. d'Allonville, t. I, p. 205.

secrets d'Allonville (2), que nous n'avons pas relevé dans notre premier travail, faute de l'avoir connu.

Mirabeau ... voyait déjà sa popularité s'affaiblir, et sa famille, ses amis, ses entours le regardaient comme menacé d'attentats publics ou secrets. Il le croyait si bien lui-même qu'il veillait et faisait soigneusement veiller sur ce qu'on lui servait à ses repas. Aussi sa mort, très prématurée, car il n'avait encore que quarante et un ans, ne sembla-t-elle pas naturelle. Il n'en doutait point : ce qui le prouve c'est que, dans ses derniers moments, il parut vouloir révéler les soupçons que son état lui inspirait ; mais, après quelques mots péniblement articulés, il s'arrêta et dit : « Qu'importe ? j'ai près de moi plus d'un C..... »

Or, celui qu'il semblait désigner fut depuis le secrétaire du poète Roucher, homme qui put être abusé, mais ne trompa jamais personne, et voici ce que je tiens de lui, comme les détails ci-dessus de la famille même.

Quelques propos contradictoires m'ayant fait concevoir des doutes sur le caractère du misérable, je lui dis un jour, après avoir fermé la porte de mon cabinet, et cela avec une vivacité qui le fit pâlir :

« — De quoi Mirabeau est-il mort ?

« — De poison.

« — Qui le lui présenta ?

« — Moi.

« — Qui l'avait fourni ?

« — Les frères L..... (Lameth).

« — Va, monstre ! fuis, car je ne veux pas être la cause de ton supplice ; mais ne t'offre jamais à mes yeux ! »

La famille de Mirabeau n'a jamais douté du crime et des noms de ceux qui le commirent ; mais, en gardant à l'égard du public un profond silence sur des noms fréquemment souillés, elle semble m'imposer ici une semblable discrétion.

Quant au fait de l'empoisonnement, Cabanis, son médecin et son ami, en fit indirectement l'aveu, et plusieurs des chirurgiens appelés à l'autopsie le confirmèrent, quoiqu'ils eussent par prudence déclaré hautement le contraire. Les Jacobins, durant sa maladie, lui envoyèrent une députation dont les Lameth ne voulurent pas faire partie, quoiqu'ils passassent continuellement à sa porte pour s'informer de son état.

Ce sont là, est-il besoin de l'ajouter, simples racontars, commérages vagues, que nous rend particulièrement suspects la personnalité de celui qui s'en est fait le complaisant écho.

Tous les historiens qui ont écrit sur Mirabeau, M. le baron Despatys lui-même en convient (1), sont d'accord pour accréditer l'opinion d'une mort naturelle. A quoi bon, dès lors, recourir à l'hypothèse, si difficilement soutenable, d'un crime ?

Puisqu'on a invoqué le témoignage d'un chimiste, qu'il nous soit permis, à notre tour, de faire comparaître un témoin, oculaire comme le précédent, et dont on ne récusera pas l'autorité, au moins égale, si elle n'est supérieure, à celle de Fourcroy.

Le baron Athanase Barbier, chirurgien en chef du Val-de-Grâce, ancien premier prévôt du professeur d'anatomie Jean-Joseph Sue, avait à ce titre assisté à l'autopsie de Mirabeau ; or il déclarait, à qui voulait l'entendre, « qu'il était absurde de soutenir que l'illustre tribun fût mort empoisonné » (2).

En présence de telles contradictions, essayez de vous faire une opinion. Nous avons dit quel était notre sentiment, mais le lecteur est libre de ne le point partager.

A. C.

---

(1) Entre autres, Lucas de Montigny, Dumont de Genève, de Loménie. (Cf. l'ouvrage du baron Despatys, p. 4 et suiv.)

(2) Feuillet de Conches, *Souvenirs d'un curieux septuagénaire*, p. 161.

Échos de la " Chronique "

Sus au mouchoir !

A entendre le Dr Richard LAKE (de Londres) (1), l'acte de se moucher est non seulement antihygiénique mais nuisible. Savez-vous bien à quoi vous vous exposez, en vous mouchant ? Et d'abord, quand vous vous mouchez, « le puissant courant d'air tendra à amener une dilatation des veines, une exsudation dans les tissus, et, plus on se mouchera, surtout pendant les périodes d'inflammation de la muqueuse, plus grande sera l'hypérémie produite ; et quand on aura continué cela pendant quelque temps, il devra y avoir tendance à la production d'un état d'*hypertrophie du cornet inférieur.* »

En répétant l'acte de se moucher, vous pouvez voir se manifester une *déviation de la cloison*. *L'infection des cavités accessoires* peut également être produite par la même manœuvre, quand il existe un état catarrhal aigu de la muqueuse nasale.

Qui ne sait qu'une *otite moyenne* est souvent la conséquence directe du même acte ? Tous, nous avons pu voir qu'un malade atteint d'otite moyenne aiguë, consécutive à un refroidissement, déclare qu'après s'être mouché avec force, il ressent une douleur dans l'oreille ; et si, quand on se mouche, l'air peut être lancé dans l'oreille moyenne, de la même façon un petit bouchon de mucus infecté pourra pénétrer dans la caisse.

Un second état peut se présenter quelquefois : des malades qui se font traiter à l'hôpital arriveront avec de la surdité et peut être de la douleur ; ils racontent que celles-ci ont fait leur apparition après qu'ils se furent mouchés avec force.

Tout cela est évidemment de nature à jeter le trouble dans les âmes simples ; mais notre confrère britannique n'a-t-il pas voulu nous pincer-sans-rire ?

Médecin missionnaire.

Il vient de mourir à Aubange (Belgique) un homme qui, après avoir suivi les cours de la Faculté de médecine, après s'être fait recevoir docteur et avoir exercé pendant une quinzaine d'années à Paris, s'était, vers l'âge de 40 ans, tourné vers l'état ecclésiastique.

« Il passa, nous apprend le Dr GALLAVARDIN (2), un an au séminaire d'Issy et entra chez les Dominicains à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or). Il y resta depuis 1865 jusqu'en 1873. Ses connaissances médicales le firent désigner pour la Mission dominicaine de Mossoul (Ancienne Ninive, Mésopotamie), où son influence de médecin devait seconder son influence de missionnaire. Il y resta 2 à 3 ans, puis revint en France, passa quelques années à Langres, et alla ensuite au Havre jusqu'en 1904. Chassé de son couvent en 1903, par les lois dirigées contre les associations religieuses, il fut accueilli pendant une année par des amis, puis désira rejoindre son ordre en Belgique, où il resta jusqu'à sa mort. »

Le Dr T. J. M. COLLET, tel est le nom de notre confrère, était un fervent partisan de l'isopathie, sur laquelle il a laissé un ouvrage dont les homœopathes font grand cas.

---

(1) *Archives internation. de laryngologie, d'otologie et de rhinologie*, novembre-décembre 1908.
(2) *Le Propagateur de l'Homœopathie*, 30 avril 1909.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

L'impôt sur les célibataires.

Nous l'avons entendu chanter dans notre prime jeunesse, — et cela est déjà bien loin !

Nous voulons un impôt (*bis*)
Sur les célibataires !

Voici qu'il en est de nouveau question — pour chercher à combler ce tonneau des Danaïdes qu'est le budget de la France !

Ce n'est pas une idée très neuve qui vient de germer dans le cerveau de notre grand Argentier, car elle remonte au moins... aux Romains.

A Rome, une amende, dite *uxorium*, était imposée aux célibataires : « Uxorium pendebat is qui, quod uxorem non habebat, æs populo « dabat. » (Festus.)

On alla plus loin. Vers la fin du règne d'Auguste, fut édictée la loi dite *Julia* ou *Papia Poppæa* (du nom des deux consuls alors en fonctions), laquelle aggrava les peines applicables au célibat, et organisa, suivant Tacite, à l'aide de délateurs soudoyés, un système de surveillance dont le but était de faire passer comme biens vacants, dans les mains du peuple, l'héritier universel, tout ou partie du patrimoine de ceux qui ne voulaient pas prendre part aux privilèges de la paternité légitime (1).

Par contre, ces mêmes lois accordèrent de grands avantages aux citoyens mariés, pères de plusieurs enfants, entre autres celui d'être exempts de toutes les charges personnelles ; comme aussi d'obtenir, lorsqu'ils se proposaient pour un emploi public, la préférence sur ceux de leurs compétiteurs dont la descendance était moins nombreuse que la leur.

C'était particulièrement les hommes que le législateur cherchait ainsi à pousser au mariage, et par la menace de peines, et par la promesse de récompenses. Le célibat, en effet, a toujours eu beaucoup plus de partisans chez les hommes que chez les femmes.

Il paraît cependant qu'à certaines époques, les femmes romaines y eurent aussi quelques tendances, qu'il fallut combattre. Ces tendances, le législateur les attaqua par la vanité. Il fut défendu aux femmes qui, âgées de plus de 45 ans, n'avaient ni mari ni progéniture, de se parer de pierreries et de se servir de litières. Celles, au contraire, qui étaient mères de plusieurs enfants issus de leur mariage, avaient droit de porter un vêtement particulier comme signe honorifique de leur fécondité.

Le gouvernement romain ne se bornait pas à prohiber les mariages trop hâtifs : il défendait aussi qu'on se mariât trop tard. Les lois Juliennes et la loi Poppienne, décrétées toutes deux par Auguste, firent en effet défense de se marier aux hommes de plus de soixante ans et aux femmes de plus de cinquante. Elles ne voulaient pas que

(1) Nous empruntons ces particularités et celles qui vont suivre à l'excellent ouvrage de M. Eugène Henriot, *Mœurs juridiques et judiciaires de l'ancienne Rome, d'après les poètes latins* (Paris, 1865), t. I, p. 112 et suivantes.

des personnes de cet âge, réputées incapables de concourir à la propagation de l'espèce, prétendissent aux privilèges par lesquels on encourageait les unions conjugales. Cette défense fut renouvelée sous Tibère, par un sénatus-consulte qui contenait la disposition suivante : « Sexagenario masculo, quinquagenariæ fœminæ, nuptias contrahere ne jus esto. »

Il est probable que cette sorte d'incapacité existait déjà de fait, sinon de droit, sous la République, car les comédies de Plaute et de Térence la signalent comme un empêchement dirimant à des projets de mariage entre gens âgés.

Tous ces expédients législatifs atteignirent-ils le but qu'ils se proposaient ? Parvinrent-ils à rapprocher du mariage ceux qui s'en éloignaient? Suivant Tacite, ils demeurèrent à peu près inefficaces. Le mariage et les soins de la paternité n'en furent pas recherchés davantage.

Une affiche d'un cours de médecine du Collège de France, au temps du grand Roi.

Deux médecins du nom de DENYAU ont occupé une chaire de professeur, *professor regius*, au Collège de France : l'un, prénommé *Mathurin*, bien que ne figurant pas sur les listes du corps professoral du savant établissement, doit néanmoins, de l'avis de M. L. Delisle (1), y être introduit, sur l'autorité d'un document judiciaire de l'an 1675, et d'après le propre témoignage de son fils, *Alexandre-Michel*, dont le discours inaugural fut prononcé le dimanche 23 juin 1669, dans les nouveaux bâtiments du Collège royal.

Nous ne dirons rien de ce discours, dont on trouvera le texte ailleurs (2); nous voulons seulement attirer l'attention sur l'affiche que nous reproduisons, en réduction des deux tiers de la pièce originale.

Un exemplaire de cette affiche, qui fut placardée sur les murs du quartier des Ecoles, a été retrouvé par M. le vicomte de Grouchy, et offert par lui à la Bibliothèque Nationale : elle avait été employée comme couverture d'un dossier de procédure !

Son libellé est des plus curieux. Après le panégyrique obligatoire de « l'invincible Monarque » et de « Monseigneur Colbert », le professeur expose aux élèves son programme. C'est sous l'égide des « plus illustres anatomistes de l'antiquité » que se place le maître, qui espère être assez heureux (*sic*) pour plaire à son auditoire, « par la délicatesse de ses ouvrages dans les dissections. » Il se propose de commencer son enseignement par l'ostéologie, qui est « le fondement du corps humain, dont on ne peut connaître les infirmitez sans la posséder parfaitement ».

Le cours était gratuit ; il devait commencer le 18 novembre 1669, à trois heures de relevée, au Collège royal, « proche la Fontaine Sainct Benoist, à la place de Cambray. »

A lire cette affiche, dont les détails nous sont si précieux à connaître, on ne peut se défendre d'une comparaison qui n'est pas à l'avantage des annonces de cours de nos jours, dont le laconisme officiel sera, pour nos arrière-neveux, d'un médiocre enseignement.

(1) *Deux documents pour l'histoire du Collège de France*, par L. DELISLE, Paris, 1er janvier 1894.

(2) *Op. cit.*, p. 7 et suiv.

ALEXANDRE MICHEL DENYAV,

DOCTEVR REGENT EN LA FACVLTE' DE MEDECINE, à Paris, Lecteur & Professeur Royal en Medecine.

DESIRANT faire tous ses efforts pour remplir dignement la Charge dont nostre invincible Monarque l'a honoré, & pour reconnoistre auec zéle les liberalitez de Monseigneur Colbert le Protecteur du Royaume des Lettres : Il enseignera soigneusement par escrit & de viue voix la guarison des maladies mélancholiques : Neantmoins il continuëra ses exercices Anatomiques, comme il a fait depuis plusieurs années, tant dans le College de Medecine, que dans son Ecole particuliere ; Et pour imiter fidelement les plus Illustres Anatomistes de l'Antiquité, il ne se contentera pas seulement de vous donner des paroles ; mais encore il dissequera & demonstrera les parties du Corps humain, qui sont les veritables ressorts qui font paroistre au jour les divines puissances de l'ame. En effet, vn homme qui veut estre sçauant dans la Medecine, doit envisager l'Anatomie comme vn tresor inépuisable de curiositez necessaires, comme des parties par qui la nature exprime ses plus beaux sentimens ; comme vne production surprenante de son opulence, & enfin comme le prix illustre qu'elle remporte justement au dessus de toutes choses apres la Divinité. Les Curieux de l'Anatomie, les fameux Docteurs ne se sont hazardez à dissequer qu'à l'exemple & que sous les estendars d'Hipp. d'Aristote, de Gal. & de Ruffe Ephesien, à qui la Medecine doit entierement sa conduite salutaire, & d'où l'on doit puiser la doctrine comme dans les sources viues du salut du genre humain. Vezale, Fallope, Dulaurens, Columbe, Riolan & Bartholin, ces rares Genies, ces parfaits Ouvriers ont possedé ces belles & eminentes qualitez. N'ont-ils pas tiré du neant par la dissection ce qu'il y a de plus misterieux & de plus excellent dans le sein de la nature pour l'exposer au jour, ne méditant & ne travaillant que pour la conservation des hommes ? Ce seroit aspirer bien haut que de pretendre les égaler, ce sera beaucoup faire que de les aprocher en mettant la main à l'œuvre, & il faut esperer que ces travaux vous donneront de nouvelles lumieres, & vous découvriront de nouvelles beautez, suivant la pensée de Menandre ce fameux Poëte Grec. *ἐν μυρίοις τὰ καλὰ γίγνεται πόνοις. In infinitis pulchra fiunt laboribus.* Il est impossible d'en trouver de plus precieuses & de plus achevées que dans l'Anatomie, puis qu'elle n'est pas tant l'ouvrage de l'Art, que le Chef-d'œuvre de la Nature & de Dieu, & contre qui l'envie ne peut ériger de trophées. Il seroit aussi à souhaiter, que celuy qui doit monstrer toutes ces richesses au public fut exempt de jalousie, mais on a autant de peine à éviter les médisans que les flateurs, il suffit que l'Anatomie brille assés d'elle-mesme sans emprunter le Coloris des plus viues lumieres de l'Eloquence, s'il ne peut vous charmer par la grandeur de ses pensées, peut-estre sera-t'il assez heureux pour vous plaire par la delicatesse de ses ouvrages dans les dissections. L'Osteologie fera le premier sujet de ses discours, comme le fondement de ce dessein, & comme celuy du Corps humain, dont on ne peut connoistre les infirmitez sans la posseder parfaitement. Il fait voir la justice de son entreprise, par ce qu'il est des-interessé, & il vous y invite pour l'honneur de la Medecine, qui ne s'acquiert qu'au prix de la science & de la vertu, qu'avec cét or divin, comme dit Platon, que le Soleil ne produit point dans les entrailles de la terre, mais que le tout Puissant inspire du Ciel dans les ames heroiques.

IL commencera gratuitement Lundy 18 *iour de Nouembre mil six cens soixante-neuf, à trois heures de releuée, au College Royal, proche la Fontaine Sainct Benoist, à la Place de Cambray.*

AFFICHE DU COURS DE MICHEL DENYAU, DOCTEUR-RÉGENT DE LA FACULTÉ DE PARIS, LECTEUR ET PROFESSEUR DE MÉDECINE AU COLLÉGE ROYAL (COLLÈGE DE FRANCE).

ÉCHOS DE PARTOUT

Le crâne de Haydn. — Lorsque, en 1820, le prince Esterhazy se décida à honorer la mémoire de son musicien et fit ouvrir le tombeau de Haydn, à Vienne, pour transporter le corps dans le mausolée qu'il avait fait construire à Eisenstad, on trouva bien la perruque du maître, avec des habits et le squelette, mais point de crâne. Huit jours après l'enterrement du 31 mai 1809, le secrétaire du prince, un nommé Rosenbaum, son ami et le directeur de la maison de correction de Basse-Autriche, Peter ou Peters, fervents disciples de Gall, avaient pu, en soudoyant le fossoyeur, reprendre la tête du compositeur, qu'ils enfouirent dans un coin du jardin de Peter à la Leopoldstadt. Quand la police les eut découverts, ils restituèrent un faux crâne et continuèrent leurs études phrénologiques. A son lit de mort, Rosenbaum légua le crâne authentique à la Société des amis de la musique, mais sa femme le remit en 1852 à son médecin, le Dr Haller, qui en fit cadeau au célèbre anatomiste Rokitansky, pour son Museum, de sorte que ladite Société n'entra en sa possession que plus tard.

Le siège du « sens musical », qui intriguait tellement Peter, n'a pas été précisément déterminé. Néanmoins le Prof. Tandler, à la Société anthropologique de Vienne, a fait récemment une conférence sur ce sujet : à l'aide du masque de Haydn, de divers portraits et plaquettes, d'un excellent buste en cire de couleur et d'épreuves photographiques Rœntgen, il a démontré d'abord l'authenticité du crâne que l'on possède désormais. Ce crâne, comme celui de Beethoven et de Schubert, présente un épaississement remarquable dans la région des tempes, qui correspond à un développement particulier de la 3e circonvolution frontale et de la circonvolution sphénoïdale, observé récemment sur des cerveaux de musiciens ou d'hommes ayant de grandes dispositions musicales, comme Helmholtz. Parmi les compositeurs vivants, Gustave Mahler offre, d'une manière très marquée même, cet épaississement temporal. La conformation de la tête de Haydn se rapproche beaucoup de celle de Beethoven ; chez Schubert l'ossature est à peine moins « musicale ». — On a pu établir encore ce détail que le lobe de l'oreille gauche de Haydn présentait un épaississement tout analogue à celui du même lobe chez Mozart.

(*Mercure de France*, 1er mai 1909.)

Vaccination contre la peste. — Le comte de Ségur (1753-1830), celui qui fut ambassadeur près de Catherine II, raconte ainsi, dans ses *Mémoires*, les « *essais en vaccination contre la peste* » :

« La crainte très raisonnable que montrait Catherine II pour tout ce qui pouvait l'entraîner dans la route périlleuse des innovations me rappelle la colère qu'elle m'exprima contre un pauvre médecin de son

empire, M. Samoïloff, qui venait de s'aviser, me dit-elle, de traiter la peste comme la petite vérole et de l'inoculer dans l'espoir de l'affaiblir graduellement. Il en avait fait l'essai sur lui-même et se l'était donnée plusieurs fois ; il demandait la permission de généraliser cette dangereuse expérience. Le bon docteur, au lieu de pension et de brevet d'invention, reçut la semonce que méritait sa charitable folie. »

(*Centre médical*, 1er mai 1909.)

Cura te ipsum. — David, le fameux bandit de la Drôme, est aujourd'hui complètement guéri, et il est intéressant, à ce propos, de signaler comment, en voulant se tuer, il a opéré sur lui-même une merveilleuse cure.

Le fameux bandit avait rapporté de ses expéditions au Tonkin et à Madagascar des fièvres paludéennes, et son état inquiétait sérieusement le médecin de la prison.

David, sur ces entrefaites, tenta de se suicider en se tailladant une artère du bras droit. Il perdit ainsi deux litres de sang, et cette perte fut pour lui la guérison. La rate, qui avait pris chez lui des proportions considérables, est revenue à son état normal, et la Faculté n'hésite pas à déclarer qu'il est maintenant hors de danger.

(*Avenir Gourdonnais.*)

Une maladie des statues en plâtre. — Les statues de plâtre qui servent à décorer les jardins sont souvent atteintes d'une maladie de peau qui est loin d'augmenter leur valeur esthétique. Il s'agit d'une sorte de dermatite exfoliante causée par la gelée et l'humidité : en même temps, des impuretés de toutes sortes viennent se déposer dans les inégalités de la surface ; des lichens et des mousses y trouvent un sol favorable pour y végéter. Cette affection progresse avec l'âge et, au bout d'un certain temps, la nymphe la plus gracieuse prend un aspect pustuleux et une teinte sale de l'effet le plus disgracieux. Votre statue serait-elle même d'origine russe, elle n'a pas l'air de représenter une femme (qui) *slave*. Il a été impossible de déterminer jusqu'à présent si cet état morbide s'accompagne de symptômes subjectifs, tels que de la douleur et des démangeaisons.

En l'impossibilité d'appliquer un traitement interne ou de prescrire un régime diététique, il convient de s'en tenir au traitement local.

Voici celui que propose la *Construction moderne* : on enduit la statue d'une couche légère de silicate de potasse, qui durcira ses téguments et les rendra insensibles aux intempéries. Evidemment, les saletés et les végétations continueront à se déposer sur ces plâtres durcis ; mais, au printemps, quelques soins insignifiants les feront disparaître. On fabriquera une bouillie épaisse d'amidon et, par un beau soleil, on l'étendra sur la statue. Les poussières et les végétations adhéreront à la colle qui, en séchant, s'écaillera et s'enlèvera rapidement. La statue apparaîtra alors comme neuve et on pourra la rincer à l'eau pure.

Il serait à souhaiter que les affections cutanées de l'espèce humaine soient justiciables d'un traitement aussi radical et aussi simple. Plus d'un eczémateux chronique ne s'en plaindrait pas.

(*Gaz. méd. belge*, 22 avril 1909.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Société médico-historique.

La dernière réunion de la S. M. H., à la Faculté de médecine, sous la présidence de notre très dévoué doyen, le professeur Landouzy, a présenté un intérêt particulier. Le Dr Bougon a donné lecture d'un attachant mémoire sur « la maladie de Napoléon le jour de la Moskowa » ; le Dr Brunon, le distingué directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, nous a dit à quelle maladie avait, selon lui, succombé Agnès Sorel (*colite des accouchées*) ; enfin, le Dr Cabanès a communiqué à la Société un mémoire du Dr Osw. Rubbrecht (de Bruges), intitulé : *Charles le Téméraire était-il prognathe* ? L'auteur conclut par la négative.

Ont été élus dans cette séance : membre adhérent : M. le Dr de Tornéry (de Paris) ; correspondant national : le Dr Brunon (de Rouen) ; correspondant étranger : le Dr Rubbrecht (de Bruges).

La Société compte à l'heure actuelle près de cent membres. C'est un résultat que nous sommes fier d'enregistrer.

Association de la Presse médicale.

A l'Assemblée générale du 7 mai dernier, présidée par M. Albert Robin, notre excellent maître et ami, le Dr Lucas-Championnière a été réélu syndic, par acclamation, ainsi que M. le Dr Granjux, secrétaire général trésorier, fonctions qu'il remplit à la satisfaction générale.

Le tirage au sort a désigné nos collègues Butte, Blondel, Courtault, pour constituer la Commission permanente d'admission. MM. Darier et Léger ont été élus membres de la Société, au lieu et place de MM. Jocqs et Osmont.

A cette même réunion, les Drs Butte et Cabanès ont émis l'idée de la création d'une *Caisse de secours immédiats*, pour soulager les infortunes de la profession médicale. La proposition va être incessamment mise à l'étude.

L'Esprit d'Autrefois

C'était en Espagne, du temps de Napoléon Ier, vers 1808.

Un officier d'état-major du maréchal Lannes, ayant une bouteille de kirsch, en offrit à l'un de ses camarades, tous les autres étant partis en course. Celui-ci refusant de boire, le premier fut obligé de vider le flacon de liqueur à lui tout seul, en 20 minutes de temps : aussi tomba-t-il de cheval ivre-mort. Comme le maréchal lui reprochait son état d'ivresse, il lui répondit aussitôt : « Est-ce ma faute, s'il y a du verglas entre ma selle et mes cuisses ? »

Lannes se mit à rire et fut désarmé du coup.

Dr Bougon.


COMPRIMÉS
VICHY-ÉTAT

La « Chronique » par tous et pour tous

Les coureuses d'armée.

Pendant les guerres du moyen âge, puis sous les Valois, ensuite sous les Bourbons, enfin pendant la Révolution et l'Empire, de nombreuses femmes suivirent les armées.

Dans ses Mémoires, Larrey admire l'endurauce des femmes dans la retraite de Moscou. Elles disputaient aux escouades le foie ou le filet des couats fraîchement abattus ; mais la plupart d'entre elles furent écrasées à l'entrée des ponts de la Bérésina, ou précipitées dans les flots. Il nous cite également l'exemple de quelques femmes qui servirent dans nos rangs sous le déguisement du costume militaire.

Stéphane Arnoulin, dans *les Supplices militaires*, et Loret, dans *la Muze historique*, parlent « des empeseuses, des lavandières, des goujats et des chambrières » qui grossissaient la foule des valets d'armée, marchant à la suite des troupes de Turenne. Les chefs, disent-ils, toléraient ces femmes, pour éviter les ruts collectifs de cette « soldatesque effrénée » dans les villes traversées.

Pourtant, à plusieurs reprises, on édicta des peines sévères contre les militaires qui seraient trouvés dans les maisons publiques. Ainsi Joinville raconte qu'après la prise de Damiette, un chevalier ayant été pris au lupanar, les chefs décrétèrent que « la ribaude le mènerait par l'ost (camp) en chemise, une corde liée aux génitoires ».

Quant à ces malheureuses filles, elles étaient souvent soumises à de rudes châtiments corporels, et parfois même à l'extermination, comme cela arriva dans la fameuse noyade du Pont de Cé, ordonnée par le maréchal Strozzi. « Il en fit jetter, écrit Brantôme, pour un coup, du haut en bas, plus de huit cents de ces pauvres créatures, qui, piteusement criant à l'ayde, furent toutes noyées par trop grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des nobles cœurs et mesme des dames de la court, qui l'en abhorraient estrangement et l'adviserent longtemps de travers. »

Vint le temps où les ribaudes furent condamnées au cheval de bois (tréteau fait de deux planches pointues en dos d'âne), à l'instar des soldats qui vendaient leur plomb ou leur poudre ; plus tard elles furent punies du fouet, des baguettes ou des verges.

En 1793, la Convention, ayant autorisé les soldats à se marier sans demander une autorisation spéciale, les ménages encombrèrent les locaux militaires et les routes des étapes. Le représentant Delacroix signale cet abus et s'en plaint en ces termes : « Les femmes embarrassent la marche des troupes, consomment beaucoup de vivres et occupent les chariots destinés au transport des bagages et provisions. »

Carnot ne trouva pas moins de 3.000 femmes dans les casernes de Douai ; aussi il n'hésita pas à faire chasser ces filles, « qui énervaient les troupes et détruisaient par les maladies qu'elles apportaient dix fois plus de monde que le feu des ennemis ».

Bernadotte prit également des mesures sévères contre les ribaudes :

« Je vous félicite de votre règlement sur les femmes. C'est un abus à proscrire, » lui écrivait Napoléon à ce sujet.

A Rostock, en 1811, le général Friant prescrivit « d'arrêter les coureuses qui s'introduiraient dans le camp. Le grand nombre de maladies vénériennes démontre trop que ces filles sont presque toutes gangrenées : elles devront être conduites dans les prisons de Rostock. »

C'est le même général Friant qui édicta les pénalités sévères que voici :

« 1° Toute fille se promenant le jour seule dans le camp avec des soldats et entrant dans les baraques, sera arrêtée et conduite à la prison de Rostock.

« 2° Toute fille arrêtée la nuit dans le camp aura *les cheveux coupés, la figure noircie et sera promenée devant les lignes.*

« 3° Tout commandant de cantonnement qui n'aura pas fait arrêter les filles qui fréquentent les soldats sous leurs ordres sera très sévèrement puni.

« 4° Tout chef d'escouade qui aura souffert qu'une fille entre dans sa baraque sans la faire arrêter sera très sévèrement puni.

« 5° Tout militaire ou autre attaché à la division, trouvé dans une maison de filles publiques, sera envoyé pour quinze jours à la garde du camp. »

Pour éviter ces invasions féminines, l'empereur fit publier à maintes reprises l'ordre du jour suivant :

« Toutes les femmes non autorisées par le conseil d'administration devront s'éloigner dans les 24 heures, à défaut de quoi elles seront arrêtées, *barbouillées de noir* et *exposées deux heures sur la place publique.* »

De nos jours, écrit Stéphane Arnoulin, « une discipline mieux entendue ne permet plus à aucune femme de suivre les troupes en marche ; il n'est pas jusqu'à la cantinière, si étrangement costumée, que l'on a aperçue en 1870, qui ne se soit vu défendre d'accompagner le régiment. »

A ce sujet, nous souhaitons que nous, médecins militaires, nous n'ayons pas à regretter la disparition de ces cantinières, qui, sur tous nos champs de bataille, surent avec leur cœur de femme secourir et étancher la soif des blessés de leur régiment.

Dr Bonnette (Toul).

Le chimpanzé qui fait courir Paris.

Nous avons eu autrefois « Consul », qui intéressa et amusa tout Paris, et dont les lecteurs de la *Chronique* n'ont pas perdu le souvenir (1). Aujourd'hui c'est un spécimen plus cultivé encore de l'espèce chimpanzé qui nous est exhibé aux Folies-Bergère.

Le monde savant a été convié à l'aller voir, et vraiment le spectacle valait le dérangement.

Consul II se présente sur la scène dans l'attitude verticale, vient s'asseoir à une table et sonne pour qu'on le serve. Il débouche lui-même la bouteille qu'on lui apporte, met une serviette, boit, s'essuie les lèvres et rend le verre vide.

On lui apporte une bougie allumée, il la souffle. Il allume une cigarette, la fume, et donne, tout comme un bipède, du feu à son *manager*.

Il monte debout sur la table, ouvre un cadenas avec une clef, puis le referme.

(1) Cf. la *Chronique médicale*, tome X, page 787.



PETER CONSUL EN AUTOMOBILE.



PETER CONSUL ET SON MANAGER.

Il se dévêt sans aide, enlève son veston, son gilet, ses bretelles et son pantalon. Il danse une sorte de « matelote » en cadence et envoie des baisers aux dames.

Il délace ses chaussures, pose ses chaussettes, son caleçon, tout en jouant avec la fillette qui lui prend ses vêtements.

Il s'approche de son lit, repousse dessous le... vase nécessaire, se couche et se couvre avec les couvertures.

Un petit chien venant le déranger, il descend, lutte *debout* avec la petite bête, lui enlève sa chaîne, le fustige d'un fouet, au bout duquel on a attaché une grosse vessie, tout en lutinant avec le chien.

Comme bicycliste, il est incomparable : non seulement il lâche parfois le guidon pour frapper dans ses mains, fait vibrer le timbre, salue avec sa casquette, mais il passe entre des bouteilles distantes les unes des autres de moins d'un mètre, sans jamais les toucher.

Un garçon vient les enlever : avant que la dernière soit partie, il la saisit et se sauve à toute vitesse, en faisant le geste de boire au goulot, frôlant le garçon et le taquinant.

Il monte un plan incliné disposé au milieu de la piste et descend l'escalier de six à sept marches qui se trouve de l'autre côté, sans tomber de sa machine.

Particularité qu'un dentiste ne pouvait omettre : il a 24 dents ; mais sa canine est distante des incisives et des molaires.

Dr Terrier.

Comment sont traités, en France, les détenus de droit commun.

L'article du Dr Meuvres (1) n'est pas vrai seulement pour Fresnes, il est vrai pour toute la France.

La maison d'arrêt de Meaux, dont je suis le médecin, est de date relativement récente (1857) ; cependant, elle a été transformée en maison cellulaire il y a quelques années, et 300 000 francs ont été dépensés à cet effet.

Antérieurement, elle logeait 120 à 150 détenus ; actuellement, elle peut en avoir 40, pas plus !

Gaz à volonté, mobilier confortable, peintures fines, radiateurs entretenant partout une douce température, etc., rappellent Fresnes.

Aussi, de jeunes hussards, auxquels je l'ai fait visiter, n'ont-ils pu s'empêcher de s'exclamer : « Sont-ils bien ! nous serions bien mieux là qu'au quartier !! »

Je ne parle pas du régime alimentaire : il est très soigné. Ceux qui sont à plaindre aujourd'hui ne sont plus les détenus, mais les gardiens, qui sont journellement dénoncés par les prisonniers, formulant des plaintes toujours écoutées.

Un employé du ministère ne s'est-il pas déplacé dernièrement pour enquêter ? Un détenu s'était plaint que le défaut de combustible du calorifère avait fait baisser pendant 6 heures la température des couloirs à 10°, au lieu des 15 à 16° réglementaires !

Ces faits généralisés aujourd'hui demandent à être connus. Ils font partie de ce stupide humanitarisme dont nous sommes affligés.

Tout pour la crapule, rien pour les braves gens ! C'est à dégoûter de l'honnêteté.

Dr Charpentier.

(1) V. la *Chronique* du 1er avril 1909.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

La maladie de Mme Marneffe. — Quelle peut bien être la maladie dont meurt, dans la *Cousine Bette*, Mme Marneffe ? Elle déroute Bianchon lui-même.

Balzac s'est bien expliqué sur les manifestations de cette maladie, mais la cause en est étrange. « L'un de nos nègres, dit le Brésilien Montès, porte avec lui le plus sûr des poisons animaux, une terrible maladie qui vaut mieux qu'un poison végétal, et *qui ne se guérit qu'au Brésil.* »

« Une maladie perdue ! dit Bianchon... une viciation du sang que corrompt un principe morbifique inconnu... »

Est-on, aujourd'hui, plus avancé que ne l'était Bianchon, et pourrait-on, au chevet de Mme Marneffe, définir le mal qui la tue ?

La réponse à cette question intéresserait tous les Balzaciens.

Paul Ginisty.

Le médecin Polyanthe ? — Dans sa *Vie à Paris* (cf. *Le Temps*, 7 août 1908), M. Jules Claretie cite les trois auteurs de l'*Auberge des Adrets* : Benjamin Antier, Saint-Amant et Polyanthe, « un médecin qui *faisait* du théâtre et de la lithographie ».

Où pourrait-on trouver des renseignements biographiques sur ce Polyanthe ? H. Duval.

La contagion des affections vénériennes, au XVIIIe siècle. — Dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1908), M. Piton a publié une lettre inédite de Montesquieu, datée de son château de la Brède (10 novembre 1721), lettre qui se trouve à la bibliothèque municipale de Châteauroux, et dont le passage suivant nous a paru digne d'intéresser vos lecteurs :

... « Nous ferons dans deux jours l'ouverture de notre académie (de Bordeaux). Il y sera parlé, disputé à ce que je prévois, nos médecins étant partagés sur la question de contagion ; mais pour moi qui sais que les chaudes-pisses se communiquent, je suis tout décidé : je voudrais, pour tourner en ridicule ces messieurs, que l'on proposât ce problème à toutes les Facultés, savoir si la vérole se communique ou non. »

Il serait intéressant de connaître les incidents et les résultats de cette discussion, d'autant que la « contagion » fut une des questions sur lesquelles les médecins « disputèrent » le plus au XVIIIe siècle.

d'E.

De quelle maladie est mort Cuvier ? Sur quoi repose la légende qui le fait mourir du choléra ? — Beaucoup de ses contemporains ont dit et écrit que l'illustre naturaliste avait succombé à l'épidémie (1) qui régnait à Paris en mai 1832. De Blainville le répète sans avoir l'air de mettre le fait en doute. Mais j'ai montré qu'à cette époque tout rapport avait cessé depuis longtemps entre les deux savants. De Blainville n'a fait, selon toute apparence, que reproduire un bruit public.

(1) V. la *Chronique*, III, 439, et VI, 59.

Par contre, le récit des derniers instants de Cuvier, écrit par Mistress LEE, dans les *Mémoires* publiés par elle (1), peu de mois après cette mort, est beaucoup plus précis. Je le reproduis ci-après.

Le mardi soir (8 mai 1832), M. Cuvier sentit dans le bras droit un peu d'engourdissement dont il attribua la cause à un rhumatisme. Le mercredi 9, il présida avec son activité et sa sagacité accoutumées le comité de l'intérieur. A l'heure du dîner, l'engourdissement du bras avait augmenté, et en même temps, il éprouva une difficulté dans la déglutition. Les personnes présentes à ce dîner n'oublieront jamais le regard et la question qu'il adressa à son neveu lorsqu'il s'aperçut qu'il ne pouvait avaler le pain, non plus que le calme avec lequel il envoya son assiette à Mme Cuvier, en disant : « Il faut que je mange un peu plus de soupe, » afin de dissiper l'inquiétude qui se peignit sur les visages des convives. M. Frédéric le jeune sortit pour chercher un médecin, et, pendant la nuit, une application de sangsues eut lieu, mais sans amener aucune amélioration. Le jour suivant, les deux bras furent pris et la paralysie du pharynx fut complète. Une forte saignée qui fut faite alors ne le soulagea point ; à partir de ce moment, il ne se fit aucune illusion sur son état, et dicta ses dispositions testamentaires avec un calme parfait, avec une tendre sollicitude pour celle dont les soins et l'affection avaient embelli sa vie, et pour ceux qui l'avaient aidé dans ses travaux scientifiques. Il ne put signer lui-même cet acte, mais quatre témoins en attestèrent la validité. Il fit ensuite dresser par M. Royer, chef du bureau de l'administration du Jardin, un état des dépenses qu'il avait faites sur sa propre fortune dans la maison qu'il occupait, afin que cette pièce servît de titre à Mme Cuvier près du gouvernement pour en obtenir la jouissance quand il ne serait plus. Les assistants étaient plongés dans la douleur la plus profonde. M. Cuvier se montrait calme ; et quoique bien convaincu que toutes les ressources de la médecine ne serviraient à rien, il se soumit sans résistance, par tendresse pour les êtres chéris qui l'entouraient, à tous les remèdes qu'on lui imposa. Dans la nuit, le mal augmenta, et les célébrités médicales furent appelées en consultation ; des vomitifs furent introduits dans l'estomac, à l'aide d'une sonde et, de même que les autres remèdes, ils ne produisirent aucun effet. Le vendredi se passa en efforts inutiles pour arrêter les progrès du mal, et peut-être ne servirent-ils qu'à accroître les souffrances du malade. Vers le soir, la paralysie gagna les jambes ; la nuit fut pénible et inquiète ; la voix s'embarrassa, quoique les paroles fussent encore parfaitement distinctes. Il indiquait le siège du mal, et il ajouta pour ceux qui pouvaient le comprendre : « Ce sont les nerfs de la volonté qui sont malades, » faisant allusion aux belles récentes découvertes de sir Charles Bell et de Scarpa sur le double système des nerfs de la colonne dorsale. Il désignait par des ordres précis et clairs les changements de position que la sensibilité, restée intacte dans les membres paralysés lui faisait désirer. Cet état ne cessa de toute la journée du samedi 12 ; on le transporta de sa modeste chambre à coucher dans ce salon où il avait été l'âme et la vie du monde savant; et quoiqu'il articulât difficilement, il parlait à sa famille, aux médecins et aux amis qui lui prodiguaient leurs soins dans ce triste moment. M. Pasquier, qu'il avait rencontré dans la mémorable journée du mardi, étant venu le voir, il le reçut en lui disant : « Vous le voyez ! il y a loin de l'homme du mardi à celui du samedi ; et tant de choses cependant qui me restaient à faire ! trois ouvrages importants à mettre au jour ! les matériaux étaient préparés, tout était disposé dans ma tête, il ne me restait plus qu'à écrire ; et voilà que la main me fait faute, et entraîne avec elle la tête. » M. Pasquier, que sa douleur empêchait presque de parler, essaya de lui exprimer l'intérêt général dont il était l'objet. « J'aime à le croire, répliqua M. Cuvier ; il y a longtemps que je travaille à m'en rendre digne. » Vers le soir, la fièvre se déclara avec force et persista toute la nuit ; elle produisit une inquiétude cruelle chez le malade et des désirs incessants de changer de position ; en même temps, l'activité des bronches cessa et fit craindre pour celle des poumons. Dans la matinée du dimanche, la fièvre disparut et le malade put goûter quelque repos ; mais, en s'éveillant, il se plaignit que des rêves incohérents l'avaient agité, et qu'il sentait que sa tête allait s'engager. A deux heures de l'après-midi la respiration accélérée indiquait qu'une partie seule des poumons fonctionnait encore ; et les médecins, jaloux de tout tenter pour conserver une existence aussi précieuse, proposèrent de cautériser les vertèbres du cou. Cette question : avait-il le droit de mourir ? le fit se soumettre sans résistance à leurs désirs ; mais cette épreuve douloureuse lui fut épargnée ; on se borna à l'application de sangsues et de ventouses le long de la colonne vertébrale. Pendant l'application des premières, M. Cuvier rappela avec une simplicité

(1) Mistress LEE, veuve en premières noces du voyageur-naturaliste T.-E. BOWDICH, qu'elle avait accompagné en Afrique, avait vécu longtemps, à Paris, dans l'intimité de Cuvier et de sa famille. Les détails qu'elle donne lui ont été fournis, sans doute, par Mlle DUVAUCEL, belle-fille de Cuvier. Les symptômes qu'elles indique ne semblent pas se rapporter au choléra. D'où vient donc la légende ? Serait-ce simplement qu'en temps d'épidémie on rattache toutes les maladies à la même cause ?

charmante que c'était lui qui avait découvert que ces animaux ont le sang rouge, faisant allusion à l'un des mémoires qu'il avait composés en Normandie. « Le maître consommé parlait pour la dernière fois de la science qui l'avait tant illustré, en rappelant ce premier pas de sa glorieuse carrière. » Le malade avait prédit que l'application réitérée de ventouses hâterait sa fin ; et lorsqu'il fut relevé de la position gênante que nécessitait cette opération, il demanda un verre d'orangeade pour humecter sa bouche, puis il en fit boire le reste à sa belle-fille en disant : « Il est doux de voir que ceux qu'on aime savent encore boire ! » La respiration devint de plus en plus rapide ; bientôt après il redressa sa tête, et la laissant retomber dans la position de celle d'un homme qui médite, il rendit sans efforts sa grande âme à son créateur (1).

P. c. c. :
Dr Trouessart.

Jumeaux morts simultanément. — Le hasard m'a fait rencontrer, il y a quelques jours, une lettre de décès ainsi conçue :

« Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de Andrée-Marie-Louise C. et de Marcelle-Jeanne-Marie C., décédées subitement le 3 mars 1909, à l'âge de 4 mois 1/2 »

. . . .

Il s'agit, comme vous le voyez, de *deux jumelles décédées subitement* et on peut le dire *simultanément*.

Pensant que peut-être cela intéresserait la *Chronique*, j'ai cherché à obtenir quelques renseignements.

La mère avait, le 2 mars, installé les deux enfants dans leur berceau commun à 11 heures du soir, chacune avec son biberon, suivant son habitude.

Le lendemain matin, le silence obstiné des petites l'étonna bientôt ; elle s'approcha du berceau et trouva les deux jumelles sans respiration, mais encore chaudes. Plusieurs médecins appelés ne purent que constater la mort. J'ignore quel fut le diagnostic de l'état civil. En les démaillotant, on trouva, dans les couches des enfants, intactes à part cela, deux gouttes de sang du diamètre d'une pièce de 0 fr. 50, deux à chacune.

A ce propos, on me rappelait qu'il y a 10 ou 15 ans, un fait analogue s'était produit rue Aubry-le-Boucher (?). Père de trois jumelles, un commerçant avait, de ce fait, pris comme enseigne : *Aux 3 jumelles*, ou peut être *Aux 3 Françaises*. Deux des enfants moururent le même jour. Les lettres imprimées et expédiées, il arriva que la troisième mourut aussi, et ce fut trois cercueils que les parents accompagnèrent au cimetière.

Ces deux faits méritent-ils une note dans votre *Chronique* ?

F. Bargallo.

Restif de la Bretonne malade. — « Lorsque j'écris, une foule d'idées s'échappent et quelquefois ce sont les plus nécessaires. Ainsi, le 27 germinal, 2e anniversaire de la cruelle maladie qui m'anéantit en 1785, et 10 ans après, en 1795, je me trouve un moment pour tracer ma position. » Lettre du 11 floréal an V (30 avril 1797).

« J'échange mes maladies et ne les guéris pas : c'est-à-dire qu'en buvant beaucoup, je détruis mon estomac, pour soulager une autre partie. » Lettre du 30 fructidor an V (16 sept. 1797).

A-t-on étudié Restif au point de vue pathologique ?

De quelles maladies se plaint-il ?

H. D.

(1) Mistress Lee, *Mémoires sur le Baron Georges Cuvier*, traduction Théodore Lacordaire ; Paris, 1883.

Réponses

Musée historique de la médecine (XVI, 318). — Ce n'est pas un, mais deux projets de création d'un musée d'histoire de la médecine, que j'ai présentés à M. le doyen de la Faculté de médecine de Paris, alors que j'étais président de la Société française d'histoire de la médecine. Ces projets n'ont pas été pris en considération ; ils méritaient un meilleur sort, car le musée est nécessaire et il se fera : le plus tôt sera le mieux.

Il m'a semblé utile de laisser une trace des efforts que j'avais vainement tentés dans ce but, non pour mettre en relief mon action personnelle, mais pour montrer ce que la Société française d'histoire de la médecine avait cherché à réaliser. Dans cette intention, j'ai écrit un assez long article, dans lequel se trouvent intégralement reproduites les deux lettres adressées par moi à M. le doyen, à la date des 6 juin 1903 et 2 février 1904.

Je persiste à croire, malgré l'indifférence qui les a accueillis, que mes deux projets étaient réalisables à très peu de frais, qu'ils auraient doté la Faculté d'une précieuse collection qui ne lui aurait rien coûté, et que mon premier projet était l'un des meilleurs que l'on pût proposer. Mais sans doute la question n'était pas mûre... L'est-elle maintenant ? Des pourparlers ont été nouvellement engagés avec M. le doyen par mon ami le professeur Gilbert Ballet, président actuel de la Société : attendons en l'issue.

Un mot encore. Dans mes lettres et dans mon article, je n'ai pas manqué de rendre hommage à feu le Dr Le Baron et au Dr Cabanès, qui, avant moi, mais sans plus de succès, se sont activement occupés de la création d'un musée médico-historique

R. BLANCHARD.

— Je lis dans les Echos de la *Chronique médicale* un filet intitulé « Musée historique de la Médecine », où il est dit « qu'on a oublié une fois de plus d'évoquer le souvenir des ouvriers de la première heure ». Comme votre renseignement, puisé dans le *Moniteur médical*, pourrait, d'après son texte, sembler me viser, je tiens à rétablir les faits et à vous dire que, si vous aviez été présent à la séance de la Société d'histoire de la médecine où la question du musée a été agitée, vous auriez constaté que son président s'est attaché à faire l'historique de la question, et à rappeler les efforts faits avant lui pour la création d'un musée, au moins ceux qui ont laissé quelque trace ; et qu'en particulier « le rapport très étudié du professeur Blanchard » n'a pas été oublié.

Ceci simplement pour remettre les choses au point, car vous reconnaîtrez avec moi que l'intéressant est qu'un musée se crée, et que le reste est vraiment sans importance.

Gilbert BALLET.

— Que le signataire de cette lettre me permette de l'accompagner de quelques réflexions.

Je ferai respectueusement observer à M. le Président de la Société d'histoire de la médecine que je n'ai pu savoir ce qui s'était passé,

(1) R. BLANCHARD, *Le mouvement médico-historique actuel* in *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, VI, p. 238-280, 1907 ; cf. p. 248-254.

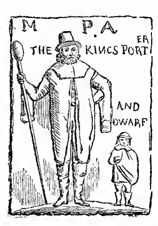
au sein de cette Société, *de visu et auditu*, puisque je n'en fais pas partie ; mais M. le professeur Gilbert Ballet nous déclare qu'il n'a rappelé, dans l'historique de la création d'un Musée de la médecine, que « les efforts qui ont laissé quelque trace... et notamment le rapport du professeur Blanchard » : c'est avouer, peu explicitement, il est vrai, qu'il a complètement passé sous silence notre initiative. Pour le surplus, j'en suis d'accord avec lui, l'essentiel est que le Musée se fonde; cela, je l'ai toujours pensé et je l'ai dit à M. le doyen Debove d'abord ; je l'ai répété plus tard à M le doyen Landouzy ; mais ce que je tiens à ajouter, c'est qu'il ne serait peut-être pas très... habile de refuser les concours qui s'offrent, *spontanés*, *désintéressés*, et qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt même de la fondation projetée, qu'on fît une place dans le Conseil du Musée (appelez-le, du reste, de tel nom qui vous plaira), aux amateurs, aux collectionneurs, — et je n'entends pas seulement les médecins, — à ceux, enfin, qui sont susceptibles, par leur situation, par leurs relations, de provoquer les dons et les legs qui assureront la durée d'une institution existant déjà en beaucoup de pays et dont l'étranger s'étonne que la France soit encore privée.

A. C.

Enseignes bizarres (XV, 464). — On pouvait lire il y a quelques années, peut-être y est-elle encore, l'enseigne suivante, à la porte d'un marchand de vins, établi dans le voisinage du Champ-de-Mars, 81 *bis*, avenue Bosquet, pour préciser :

A la Goutte militaire.

— A Londres, dans la rue de Newgate, à l'entrée de Bullhead-Court, relevons-nous dans le *Magasin pittoresque* (1868, p. 164), on remarque



un bas-relief qui, d'après Walpole, date de 1660, et qui fit donner son nom à la maison où il est encastré : le Portier du roi et le Nain (*the King's Porter and the Dwarf*). Les deux personnages n'étaient pas imaginaires. Le portier s'appelait Williams Evans, et il en est

question dans le livre bien connu de Fuller (*Worthies*). Le nain est plus célèbre : c'est Jeffrey Hudson.

Il était né en 1609, à Okeham, dans le Rutlandshire, d'un serviteur du duc de Buckingham. Le petit homme, d'une forte corpulence, était le gardien des taureaux qui appartenaient au duc. Recommandé à la cour par la duchesse, il entra au service de la reine. Un jour, à un repas de fête donné par Charles Ier, on le servit sur la table dans un pâté froid. Une autre fois, au milieu d'un bal de la cour, on le tira de la poche du portier géant, Williams ou Will Evans. C'est probablement cette anecdote qui rapprocha les deux noms dans une commune popularité.

Jeffrey Hudson n'était pas cependant toujours un sujet de plaisanteries ridicules : il fallait qu'il ne fût pas sans intelligence. En 1630, on l'envoya en France, avec mission d'en ramener une sage-femme pour la reine. En revenant, il fut pris sur mer par des pirates flamands, qui lui volèrent une somme de 2.500 livres (62.500 francs), qu'il avait reçue en présents à la cour de France. Sir John Davenant écrivit à cette occasion un poème comique intitulé *Jeffereidos*.

Si Jeffrey Hudson pouvait faire une sorte d'ambassadeur, il paraît aussi qu'il ne manquait ni de bravoure ni d'activité, malgré sa taille exiguë. Délivré, il devint, pendant les guerres civiles, capitaine de cavalerie dans l'armée royale. Il suivit la reine en France, où il appela en duel un frère de lord Crofts. Il eut la main malheureuse : son adversaire tomba mort. On fut obligé de l'éloigner de la cour. Fait prisonnier une seconde fois par des pirates, il fut vendu comme esclave en Algérie. Il parvint encore à recouvrer sa liberté, et revint à Londres ; mais il s'y mêla témérairement à la fameuse conspiration de Titus Oates. On l'emprisonna. Quelque temps après avoir été relâché, il mourut (1682). Il joue un rôle dans le roman de Walter Scott intitulé *Peveril du Pic*.

Jeffrey Hudson n'est pas le seul nain qui figure sur des enseignes. Au dix-huitième siècle, il y avait une « taverne du Nain » à Chelsea-Fields. Le patron, John Coan, était très connu sous le nom du nain de Norfolk (1).

L. R.

Où fut détenu Guillotin pendant la Terreur (*XV, 502*). — Permettez-moi quelques remarques au sujet de la question : *Où fut détenu Guillotin pendant la Terreur ?*

Le doute que M. Maurice MARTINEAU émet au sujet de la détention de notre célèbre confrère est fort justifié. Qu'on lise à cette occasion « la Guillotine et les Exécuteurs des arrêts criminels pendant la Révolution », de M. G. LENOTRE, et on trouvera, à la page 217, l'annotation suivante :

« Il ne parut pas qu'il (Guillotin) souffrit du triste renom que lui valut sa motion sur la peine de mort ; il traversa la Révolution sans se mêler aux luttes de parti et mourut en 1814... etc. »

D'après cette indication, on peut, jusqu'à un certain point, conclure que Guillotin ne fut pas incarcéré. Puisque M. Lenôtre insiste sur l'attitude que prit Guillotin pendant la Révolution, s'il eût subi une condamnation, le distingué écrivain en aurait fait certainement mention.

(1) *History of sign boards*, by Jacob HARWOOD and John CAMDEN HOTTEN.

Enfin, en cas d'emprisonnement pendant la Terreur, il n'aurait pas écrit : « Il ne souffrit pas du triste renom que lui valut sa motion... »

Donc, en se basant sur la relation de M. Lenôtre, deux faits précis sont en opposition avec la détention du docteur Guillotin.

Peut-être que, dans l'éloge funèbre prononcé, le 28 mars 1814, par le docteur Bourru, on trouverait, à ce sujet, des renseignements intéressants.

En lisant plus loin cette même annotation de M. Lenôtre, il semblerait, cependant, que Guillotin eut des démêlés avec le tribunal ; mais cela aurait eu lieu bien après le 9 Thermidor qui, d'après certains, dut ouvrir à Guillotin la porte de sa prison. Il s'agit, dans « l'interrogatoire qu'il dut subir », de savoir pourquoi il n'aimait pas l'Empereur. Il n'est donc pas question de son sort pendant la Terreur.

D[r] Rosselet (d'Interlaken).

Le dandy Brummel (XV, 464, 570). — Une foule de légendes ont couru sur le personnage. On prétend qu'il se brouilla avec le prince de Galles (Georges IV), son protecteur tout-puissant, en lui ordonnant, après un souper, d'appeler les domestiques en ces termes cavaliers : « Georges, sonnez ! » Une autre histoire est celle du brin de paille qui s'attacha à son bas de soie un soir où, déjà ruiné, il allait à une fête dans une sorte de fiacre de louage. Un domestique, avant son entrée dans les salons, le lui fit respectueusement remarquer. Brummel sourit amèrement et, sans entrer, reprit son manteau, retourna chez lui et n'alla plus jamais dans le monde. On dit aussi que, lorsque la pitié du roi Guillaume le nomma consul à Caen, ce qui assurait son pain, il devint fou d'une folie singulière. Quelquefois, le soir, il faisait, dans son appartement, tous les apprêts d'une fête. Et lui-même, au milieu des fleurs et des lumières, vêtu à la dernière mode des jours de sa jeunesse et de ses triomphes, halluciné de souvenirs trop intenses, croyait voir entrer les illustres hôtes qu'il recevait jadis, il les nommait, les saluait, leur tenait conversation, faisant les honneurs d'un palais... et tout à coup s'effondrait, sanglotant, réveillé, dans la réalité des chambres désertes, de sa vieillesse pauvre et des apprêts vains, puisqu'ils étaient tous morts ceux-là qu'il attendait...

Cette fin du prince des dandys est assez lugubre, mais que les élégants modernes se rassurent et n'en tirent pas des conclusions pessimistes. La folie n'est pas la conséquence inévitable d'une extrême recherche dans le vêtement. On peut être bien mis et demeurer sain d'esprit. L'homme de toutes les élégances n'est pas, à cause de cela, celui des cabanons.

Fréd. Boutet.

Pour supprimer les apaches (XVI, 241). — A propos de l'article paru dans votre *Chronique* sur la façon dont il faudrait combattre les chenapans, je vous signale cette curieuse brochure en deux parties :

La mort de tous les criminels (s. l. n. d.) 1[re] partie : *Faut-il les faire mourir* ? 2[e] partie : *Faut-il les laisser vivre* ?

Dans cette seconde partie, l'auteur préconise l'ablation du nez et la marque au fer rouge sur la joue.

Comme signalement ce serait, du moins, radical.

Otto Friedrichs.

Chronique Bibliographique

Clinique thérapeutique du praticien, par les Drs HUCHARD et FIESSINGER, 2e partie. Paris, Maloine, 1909. — *Clochettes et Bourdons*, par Robert HUCHARD. Paris, Perrin. — *Anthropologie bolivienne*, par le Dr Arthur CHERVIN. Paris, Imprimerie nationale.

Le grand, le légitime succès obtenu par le tome Ier de l'ouvrage des Drs HUCHARD et FIESSINGER assure celui du volume qui lui fait suite. Comment en serait-il autrement ? comment les praticiens n'accueilleraient ils pas avec gratitude un enseignement qui est fait pour eux, par un maître en l'art d'enseigner ?

Clarté et méthode, logique et précision, ce sont qualités qui se retrouvent ici, comme dans les précédents livres des deux auteurs, dont à merveille s'harmonisent les deux tempéraments. Je devrais dire encore que leur originalité, propre et distincte, s'y trahit en maints endroits, et cependant la vue d'ensemble n'en est pas troublée, parce que tous deux n'ont qu'un même objectif : « Mettre le médecin en présence non de la maladie diagnostiquée, mais du symptôme... dépister le cadre nosologique et le traitement qu'il convient d'assigner au signe morbide qui se présente en clientèle, commun à vingt affections distinctes. »

Plus de thérapeutique systématique, ce serait un anachronisme ; mais l'utilisation, par le praticien, de toutes les forces susceptibles de lui fournir une arme offensive contre la maladie : action psychique, agents physiques, hygiène diététique, doivent être associés aux remèdes médicamenteux. C'est le retour au principe hippocratique : laisser agir la nature, se contenter de la seconder.

En fermant le livre du père, j'ai ouvert celui du fils avec quelque appréhension, pourquoi ne pas le confesser ? Des vers, me disais-je, et des vers de jeunesse, et des vers d'amateur, toutes raisons de me tenir en garde. Eh bien ! j'ai été agréablement, délicieusement déçu, et sais maintenant gré à M. Robert HUCHARD d'avoir fait tinter à mes oreilles ses *Clochettes et Bourdons*. C'est le titre du volume, c'est aussi celui de la pièce, tout à fait charmante, qui nous invite à le feuilleter.

Vous dire les morceaux que je préfère, vous m'en voyez fort embarrassé, car toutes m'ont plu ; à un degré inégal ? non, mais pour des motifs différents. J'avouerai, toutefois, mes préférences pour les trois pièces, écrites en souvenir de la sœur du poète, et je rends grâces « aux parents qui ont empêché de corriger ces vers ». Quelle émotion tendre et discrète, et comme on sent que la blessure de ce cœur fraternel ne s'est jamais cicatrisée :

La paupière est aujourd'hui close
De celle qu'hier j'y nommais ;
Dans sa jeunesse elle repose
Et ne vieillira plus jamais !

La note change avec *Persévérance*, dédié à Leconte de Lisle, dont ce poème rappelle l'ampleur du rythme et le verbe sonore :

Les coteaux s'estompaient et se couronnaient d'ombres.
Les longs troupeaux de bœufs venaient à l'abreuvoir
Mirer leurs blonds naseaux entre les rives sombres
Où le ruisseau d'argent blanchit comme un miroir.

Mais c'est surtout V. Hugo qui est le culte, et combien fervent, de M. Robert Huchard ; et quel plus admirable modèle, en vérité, pouvait-il choisir ? Près d'un quart du volume est consacré à ce dieu de l'Olympe poétique.

J'aurais voulu pouvoir reproduire les pièces qui m'ont le plus particulièrement frappé : *Sur les quais, Une Visite, la Basilique, les Bourgeois*, cette dernière qui rappelle Richepin, le Richepin des *Blasphèmes* ; mais c'est tout le volume qu'il faut lire et je vous y convie, bien persuadé que vous y prendrez un plaisir égal à celui que j'ai goûté moi-même.

***

C'est tout un tableau de la vie démographique et sociale des Hauts-Plateaux boliviens que nous offre le Dr Chervin, dans les trois gros in-8° qu'il vient de publier sur l'*Anthropologie bolivienne*.

Notre distingué confrère y expose, en outre, les méthodes d'anthropométrie et de photographie métriques dont il s'est servi et dont il montre toute l'importance par les excellents résultats qu'il en a tirés. Enfin, dans une partie consacrée à l'étude des collections anatomiques recueillies par la Mission de Créqui-Montfort et Sénéchal de la Grange, il nous met au courant des méthodes de craniométrie photographique qu'il a créées et que nous souhaitons voir adopter par les laboratoires anthropologiques et les milieux scientifiques où la photographie est d'un usage constant.

Administrateurs, coloniaux, naturalistes, hommes d'Etat, trouveront maint enseignement dans cet ouvrage, superbement édité, et auquel l'auteur a consacré tous ses soins. C'est une belle œuvre et qui fait au Dr Chervin le plus grand honneur.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Mme la surveillante, par P. Bru et J. Constant in-12 de 308 p., P. Paclot, Paris. — *Fleurs d'Evian* (poésies), par A. Bachellerie, in-12 de 79 p., Masson, et Thonon-les-Bains. — *Le chef-d'œuvre humain*, par le Dr J. Guillemin, in-12 de 298 p., Jouve, Paris. — *Rhumatisme tuberculeux et tuberculose inflammatoire*, par le professeur A. Poncet, broch. in-8° de 10 p., Lyon. — *Erreurs sociales et maladies morales*, par le Dr Ch. Fiessinger, in-12 de 373 p., Perrin, Paris. — *La Maison de Mme Gourdan*, par Eugène Defrance, in-12 de 237 p., Mercure de France, Paris. — *La force psychique* (l'agent magnétique), par le Dr Bonnaymé, in-12 de 220 p., cartonné toile, illustré, Librairie du Magnétisme, 23, rue Saint-Merri, Paris. — *Notes de voyages* (Lille, Bruxelles, Ostende, Londres), par le

Dr P. CHARPENTIER, in-12 de 235 p., Lepillet, Meaux ; — *Guide médical du missionnaire et de l'explorateur colonial*, par le Dr DAUCHEZ, in-12 relié toile de 341 p., Beauchesne, Paris. — *Le guide des nerveux et des scrupuleux*, par R. P. Fr. V. RAYMOND, O. P., in-12 de 452 p., Beauchesne, Paris. — *Premier Congrès international du froid*, Paris, 5 au 12 octobre 1908. — *Etat actuel et desiderata de l'industrie du froid en France*, in-8° de 300 p., secrétariat général, Paris, 10, rue Denis-Poisson. — *Etude médico-psychologique sur Hoffmann*, par le Dr Marcel DEMERLIAC, in 8° de 110 p., Rey, Lyon. — *Une maîtresse de Napoléon, Mlle George*, par Hector FLEISCHMANN, in-8° de 410 p., 100 illustr., Albin Michel, Paris. — *La psychothérapie graphique*, son importance dans le traitement des psychonévroses, par le Dr BÉRILLON, brochure in-8° de 8 p., « Revue de l'hypnotisme », 4, rue Castellane, Paris. — *Annuaire illustré des maisons de santé* et de tous les établissements médicaux et de retraite, 6e année, 1908, in-12 relié toile de 378 p., Paris, 11, rue Servandoni. — *Cruelle tendresse*, roman, par Gaston DERYS, in-12 de 313 p., L. Michaud, Paris. — *La vraie reine Margot*, par A. SAVINE, d'après les documents d'archives et les mémoires, in-12 illustré de 190 p., Louis Michaud, Paris. — *Causeries familières sur J.-J. Rousseau*, à propos du monument d'Ermenonville, par Hippolyte BUFFENOIR, broch. in-8° de 44 p., bureaux de l'« Athénée », 36, rue N.-D.-de-Lorette, Paris. — *La gymnastique raisonnée*, par Eugène PAZ, in-12 illustré de 255 p, J. Rousset, Paris. — *Les merveilles de l'hypnotisme*, par le Dr Géraud BONNET, in-12 de 281 p., J. Rousset, Paris. — *Synthèse et constitution des albuminoïdes*, par M. Em. POZZI-ESCOT, in-12 de 110 p., J. Rousset, Paris. — *Poètes d'aujourd'hui* (morceaux choisis et notices biographiques, etc.), par A. VAN BEVER et PAUL LÉAUTAUD, 2 vol. in-12 de 360 et 392 p., Mercure de France, Paris. — *Emile Zola* (sa vie, son œuvre), par Edmond LEPELLETIER, in-8° de 490 p., avec portrait et autographe, Mercure de France, Paris. — *Miscellanées médicales et historiques* (notes pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon), par Dr J. DRIVON, 2e série, broch. in-8° de 60 p., 12, rue de la Barre, Lyon. — *Les droits du magnétisme*, conférence, par Pierre MALVEZIN, broch. in-12 de 14 p., Maloine, Paris. — *Les grandes empoisonneuses*, par le Dr SERGE PAUL, in-12 de 144 p., l'Edition, 4, rue de Furstenberg, Paris. — *L'Hermétisme dans l'art héraldique*, par F. CADET DE GASSICOURT et le baron DU ROURE DE PAULIN, in-8° de 182 p., Daragon, Paris. — *L'Expérience*, par G. C. FÉLIZET (extrait des Mémoires de la Société Dunkerquoise), broch. in-8° de 16 p., 34, rue de Soubise, Dunkerque. — *La dilatation électrolytique de l'urètre ; évolution et traitement des abcès non tuberculeux de la prostate ; formes larvées de la tuberculose rénale*, par le Dr E. DESNOS, broch. in 8°, Masson, Paris, 1908. — *Tarnier, éloge prononcé à l'Académie de Médecine le 15 décembre 1908*, par A. PINARD, in-4° de 30 p., Masson, Paris. — *Les empoisonneuses*, par le Dr R. CHARPENTIER, broch. in-8° de 231 p., Steinheil, Paris.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 12

15 JUIN 1909

UN FRANC CINQUANTE CE NUMÉRO

LA Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE



PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 12 15 Juin 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Variétés Médico-Artistiques

L'alimentation des accouchées dans l'art,

par M. le Dr P. Noury (*de Rouen*).

Les artistes du Moyen-Age et des temps modernes, tout en s'inspirant du passé, ont fréquemment rapporté la composition de leurs tableaux aux mœurs et aux coutumes de leur temps.

Jusqu'au xviie siècle, les anachronismes sont la règle. Au lieu de représenter la scène telle qu'elle s'est passée, la plupart des artistes ont pris un sujet comme thème d'inspiration, mais ils l'ont exposé en le rapportant à leur époque. Presque toujours le décor et les vêtements sont de l'époque de l'œuvre, et souvent les personnages sont des portraits des contemporains de l'artiste.

Les œuvres d'art fournissent ainsi des renseignements sur la vie intime de nos ancêtres ; il est intéressant d'y rechercher les habitudes de ces derniers.

L'accouchement a souvent inspiré les artistes ; le plus souvent l'instant choisi est celui qui suit la délivrance.

Dans l'art religieux, où sont fréquemment représentées des scènes d'accouchement, la plus répandue, celle dont la composition est presque toujours la même, c'est la *Nativité de la Vierge*.

L'accouchement de sainte Anne est représenté d'une façon réaliste : tout au plus la position de l'enfant, qui se tient debout, paraît exagérée ; sauf quelques exceptions, l'accouchement est terminé. Anne, demi-assise dans son lit, se lave les mains ; on lui apporte à manger ; des femmes baignent l'enfant.

La Nativité de saint Jean-Baptiste est traitée de la même manière.

La naissance de Jésus à Bethléem est symbolisée et tout à fait en dehors des habitudes ordinaires. Il en est de même de toutes les naissances mythologiques.

Il est curieux de voir que le bain de l'enfant est constamment représenté, que le lavage des mains précède le repas, et qu'aussitôt après l'expulsion, l'accouchée prend non seulement un aliment léger, mais souvent un repas complet.

Dans quelques tableaux, on apporte une assiettée de bouillon

fumant ou des œufs ; mais dans d'autres c'est un plateau bien garni, avec viandes, volaille, poisson, pain, gâteau, vin, etc.

Les exemples suivants montrent que l'alimentation après l'accouchement a été assez souvent représentée par les artistes.

— *Cathédrale de Sienne*. Chapelle de la Madone, par Le Bernin (1598-1680). Bas relief à droite, au-dessus de la statue de la Madeleine : Nativité de la Vierge. On apporte un *bouillon* à sainte Anne. On lave l'enfant.

— *Université de Bologne*. Fresque (vers 1590). Nativité de la Vierge. On présente à sainte Anne, une *assiette*. On lave l'enfant, on chauffe du linge. Par suite d'un effet de perspective, le lit, vu en raccourci, paraît toujours en face de l'observateur, quelle que soit la position de celui-ci.

— *Portail de San Petronio* (Bologne). Bas relief à droite de la petite porte du Nord. On apporte à l'accouchée *un plateau*. On lave l'enfant.

L'église a été commencée en 1390 ; une partie des sculptures du portail est de Jacq. della Quercia (1425-1438).

— *Eglise Santa Maria del Carmine* (Sienne). Chapelle du Sacrement. Fresque. Nativité de la Vierge, par Le Sodoma (vers 1477-1549). On apporte à sainte Anne *deux assiettes*, dont une contenant un liquide fumant. On se prépare à baigner l'enfant.

— *Baptistère de Saint-Jean* (Sienne). Bas-reliefs en cuivre doré entourant les fonts : certains sont de Donatello, mais celui de la Nativité de saint Jean est l'œuvre de Turinio di Sano. On apporte à sainte Elisabeth une *cafetière* à long bec ; il est difficile de savoir si c'est pour boire ou pour laver ses mains.

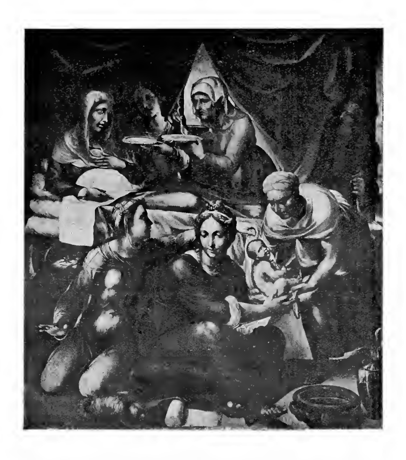
— *Chartreuse de Pavie*. Chapelle des Habillements. Devant l'autel en marbre, représentant la Nativité de la Vierge, par Rosinati. On apporte à l'accouchée *deux œufs* sur un plateau ; on lave l'enfant.

— *Chartreuse de Pavie*. Chapelle de la Vierge (nef droite), xvie siècle. Fresque à droite de l'autel : la parturiente mange un *œuf à la coque* avec une petite cuiller de bois. Dans l'assiette, près du coquetier, on voit un *deuxième œuf* ; on apporte une tasse de liquide.

— *Académie des Beaux-Arts* (Venise), salle X, n° 298. Copie de Bonifazio Pitati (1487-1553). La Nativité de la Vierge. On apporte *deux œufs* sur un plateau. En avant, on voit une corbeille avec les langes.

— *Eglise Saint-Marc, à Venise*. Chapelle à gauche du transept. Mosaïques murales du xviie siècle, par Michael Giambono, représentant la vie de la Vierge. A la Nativité, Anne, couchée, paraît exténuée et semble dormir ; on lui apporte un *gâteau*. En avant, on lave l'enfant.

— *Eglise de Fonteguista* (Sienne). A gauche de l'autel, fresque par Ger. DEL. GUASTA, représentant la Nativité de la Vierge. Une femme apporte un *vase plat* ; dans le fond, deux femmes avec *des plats*. On lave l'enfant.



LA NAISSANCE DE LA VIERGE,

par LE SODOMA.

— *Académie des Beaux-Arts* (Sienne), n° 116. Nativité de Marie, par Paolo DI GIOVANNI.

Anne s'essuie les mains ; les ustensiles ayant servi au lavement des

mains sont à côté. Une femme apporte un *vase* avec une anse ; une autre femme porte un *gâteau*. On va laver l'enfant ; celui-ci, dans un geste bien naturel, mais prématuré, a l'index dans la bouche.

— *Oratoire de Saint-Bernardin* (Sienne). Fresque par Girolamo DEL PACCHIA (1477-après 1535).

Anne, la tête soulevée, est couchée sur le côté droit. Une femme apporte un plateau contenant un *pain*, un *poisson* et une *bouteille*. Derrière le lit, une femme va lui présenter une *écuelle remplie de liquide*. On s'apprête à laver l'enfant.

— *Eglise de Saint-Augustin* (Sienne). La Nativité de la Vierge, par Bartolo di Maestro Fredi BATTILORI.

Anne se lave les mains. On apporte un *poulet* et un *objet rond* (probablement du pain).

— *Palais Brera* (Milan), salle XVI, nº 298, école lombarde du XVIe siècle. Fresque par LUINI, provenant de la chapelle Saint-Joseph de l'église de la Paix, représentant la Nativité de la Vierge.

Sainte Anne, assise dans son lit, les mains jointes, se dispose à se laver les mains. On baigne l'enfant. Une négresse présente un plateau, recouvert d'une nappe blanche, supportant *une bouteille de vin*, *une bouteille d'eau*, *un potage avec une cuiller*, *un œuf ou un gâteau*, *et deux verres*.

— *Académie des Beaux-Arts* (Sienne), nº 99. Primitifs XIVe siècle. La Nativité de la Vierge, par Bartolo DI FREDI.

Anne se lave les mains ; une femme lui apporte un *vase fermé* et un *plat de viande*. On ne lave pas l'enfant.

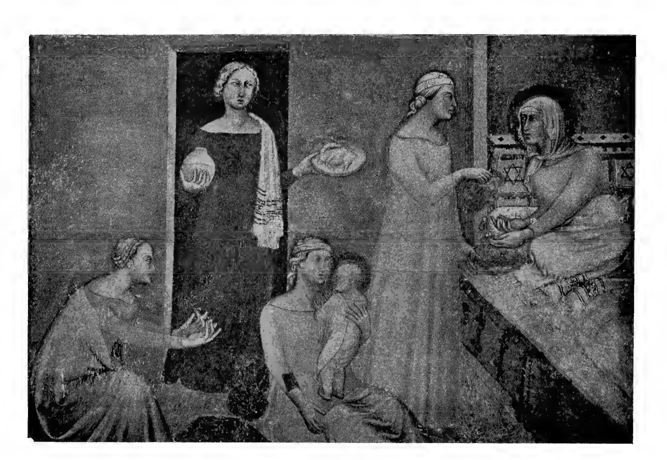
— *Palais des Conservateurs* (Rome). Nativité de la Vierge, XVIe siècle. Copie d'après ANDRÉ DEL SARTO.

Dans le fond, une servante apporte un *plateau de victuailles*. En avant, les deux sandales sont restées près du lit.

— *Cathédrale de Vérone*. Dans une fresque, à gauche de la voûte du chœur, une femme embrasse sainte Anne, assise sur son lit ; une autre femme porte sur sa tête une cage d'osier renfermant des oiseaux blancs vivants. Ce sont des cadeaux, mais non des préparatifs de repas.

— *Eglise Saint-Georges le Majeur* (Venise). Les bas-reliefs en bois qui ornent les stalles du chœur, sculptées en 1598 par Albert de Brule, racontent la vie de saint Benoît.

Le premier bas-relief à gauche représente un accouchement gémellaire (saint Benoît et sainte Scholastique étant jumeaux). Dans une chambre luxueusement meublée, la parturiente, couchée dans un lit à quatre colonnes, se tient la tête d'une main. Derrière le lit, on aperçoit deux femmes opulentes, sans doute deux remplaçantes. A l'accouchée, on présente un plateau contenant *deux œufs*. A gauche, près



LA NATIVITÉ DE LA VIERGE,
par Bartolo di Maestro Fredi Battilori.

du lit, sont déposés sur une table une grande et une petite bouteille, deux coupes, un plat et un compotier.

En avant, des femmes lavent un enfant et s'apprêtent à baigner le second.

L'accoucheuse, richement habillée, assise dans un grand fauteuil, commande aux femmes qui soignent les nouveau-nés.

— *Cathédrale de Milan.* Sur un vitrail (5e fenêtre de la petite nef droite) offert par les orfèvres est représentée la vie de saint Eloi. Dans un compartiment, un aigle annonce aux parents la fortune de l'enfant qui va naître ; dans le suivant, l'accouchement est terminé, on emporte le nouveau-né ; ensuite on lave l'enfant. L'accouchée ne mange pas et aucun préparatif de repas n'est visible.

La cathédrale de Milan, dédiée à la Nativité de la Vierge, offre un grand nombre de bas-reliefs se rapportant à l'accouchement de sainte Anne ; il n'en est pas un seul où il soit indiqué que l'accouchée mange ou va manger.

— *Eglise Saint-Marc, à Venise.* Une mosaïque (du IXe ou Xe siècle), située au-dessus de la porte de l'avant-dernière nef latérale droite, représente quatre scènes de la vie de nos Premiers Parents (1).

Dans un tableau, Adam et Eve sont couchés dans un lit ; dans le suivant, Eve seule est couchée : Adam lui présente un nourrisson ; un jeune enfant apporte *une coupe et une bouteille.*

— *Palais Brera* (Milan). Un magnifique tableau, *la Mort de Rachel,* représente une jeune femme, dans toute sa beauté, mourant aussitôt après l'accouchement, la mort étant probablement la conséquence d'une hémorrhagie utérine. Dans le fond, un enfant apporte une assiette remplie d'un *liquide fumant* pour réconforter la parturiente ; il arrive bien tardivement, car la mort a déjà commencé son œuvre. En avant, le bassin pour le bain de l'enfant est préparé et une femme chauffe du linge devant la cheminée.

Pinacothèque du Musée de Palerme, no 1254. Ecole sicilienne, 1602. La Nativité de Marie. Anne, nimbée, est assise dans son lit. En haut, Dieu le Père, entouré d'anges, la bénit. A portée du lit, une table, recouverte d'une nappe, porte *deux pains ronds,* un couteau, deux vases, un verre, deux fioles. Une femme porte sur sa tête un panier de fruits (raisins, pêches, poires). En avant, trois femmes baignent l'enfant ; une servante chauffe une serviette devant un brasero allumé ; une autre femme, placée près de la layette, tient une buire. La chambre est encombrée de femmes et d'enfants ; ces derniers se livrent à leurs jeux habituels. Zacharie se tient derrière le lit. Une femme présente à Anne *un pain* ou *un gâteau.*

— *Eglise de Villequier* (Seine-Inférieure). Le troisième vitrail du côté sud (vitrail donné en *mil cinq cens*) raconte l'histoire de Jean Baptiste.

(1) A l'intérieur de la coupole correspondante à cette porte, une mosaïque très curieuse raconte naïvement les scènes du commencement du monde.

Dans le deuxième compartiment, Elisabeth, nimbée, est couchée, les mains jointes. Derrière elle, une servante remue avec une cuiller le contenu d'une assiette, qu'elle va présenter à la parturiente.



LA NAISSANCE DE LA VIERGE,

par LUINI.

— *Eglise de Poissy.* Un vitrail de la chapelle de l'abside montre un accouchement. On lave l'enfant nimbé. A l'accouchée, également nimbée, on présente un *vase.*

— *Eglise Saint-Vincent* (Rouen), chapelle Notre-Dame de Pitié (haut du collatéral sud). Verrières ayant pour sujet la vie de sainte Anne.

En bas, Anne, nimbée et couchée ; à sa droite, une servante tient un vase, dans lequel l'accouchée se lave les mains ; à sa gauche, derrière le lit, une femme apporte sur une assiette une sorte de *pâté à la croûte*. A côté, on lave l'enfant. On aperçoit au fond une table surmontée de fioles et de vases pour la toilette.

— *Eglise Saint-Patrice* (Rouen). Sur un vitrail moderne du collatéral nord, une servante apporte un bol posé sur une assiette à sainte Anne couchée, pendant que deux femmes vont baigner l'enfant.

De ces exemples empruntés aux œuvres d'art de la période qui s'étend du XIVe au XVIIe siècle, et en tenant compte de la méthode de travail des artistes, on peut conclure qu'à cette époque, il était d'usage de faire manger les accouchées aussitôt après la délivrance.

L'acte physiologique de la parturition, avec les pertes et le surmenage qui en sont la conséquence, nécessite une alimentation réparatrice ; il est donc logique d'alimenter une accouchée. Les anciens l'avaient compris, et ils n'hésitaient pas, comme l'ont représenté certains artistes, à sustenter leurs accouchées.

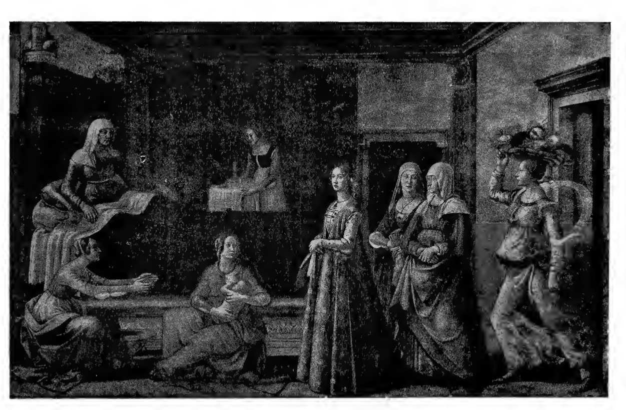
Il y a quelque trente ans, la diète hydrique absolue était de rigueur. Actuellement encore, quelques médecins, imbus des idées du siècle dernier, hésitent à permettre à leurs parturientes une alimentation solide. L'application des découvertes pastoriennes a permis de revenir aux errements anciens (1).

P.-S. — La nomenclature de notre collaborateur est loin d'être complète ; il ne fait, du reste, aucune difficulté à en convenir. Pour notre part, nous nous permettons d'ajouter à sa liste la mention d'une très jolie peinture, due à GHIRLANDAJO (que nous reproduisons ci-après) et qui est conservée à l'église *S. Maria Novella*, de Florence. Le sujet, très somptueusement traité, représente la *Naissance de saint Jean-Baptiste*.

Nous donnerons, dans un prochain n°, l'énumération des toiles et des émaux ayant trait à la Nativité de la Vierge que l'on peut voir au Musée du Louvre. Nous en devons la communication à l'obligeance de notre collaborateur, le Dr André MONÉRY.

---

(1) Communication à la *Société médico-historique*, le 20 avril 1909.



LA NAISSANCE DE SAINT JEAN BAPTISTE,
par Ghirlandajo.

ÉCHOS DE PARTOUT

La momie au mauvais œil. — Le British Museum vient d'acquérir une momie de princesse égyptienne qui a évidemment le mauvais œil. L'Arabe, son premier possesseur, se ruina et mourut d'une congestion ; les trois hommes qui l'avaient transportée chez lui succombèrent coup sur coup du fait de maladies inexpliquées.

Plus tard, le premier photographe qui plaça la momie devant son objectif eut une congestion cérébrale, et un second, tombant pendant qu'il procédait à la même opération, se brisa le crâne.

Quel joli sujet de nouvelle à la Mérimée !

(*Liberté*, 6 juin 1909.)

Cas de cyclopie. — Les journaux bavarois enregistrent la nouvelle de la naissance d'un cyclope. Une femme de Deggendorf a donné le jour à un monstre qui, à l'instar des Cyclopes de la mythologie, n'avait qu'un œil placé juste au milieu du front. L'enfant est mort peu après sa naissance ; son corps a été envoyé au musée d'anatomie de Munich.

(*Le Journal*, 30 mai 1909.)

Vaccination contre la fièvre typhoïde. — Des médecins éminents américains disent que la vaccination est un simple et presque certain préventif contre la fièvre typhoïde, et les médecins de l'armée demandent aux soldats de s'y soumettre volontairement. Le Conseil supérieur de santé, en date du 31 janvier dernier, dit que l'immunisation contre la fièvre typhoïde doit être essayée dans les camps ; on ne peut pas forcer un officier ou un soldat à se faire vacciner, mais on doit faire des efforts constants, par des conférences et des exemples, à en démontrer aux soldats les avantages, et que c'est la meilleure voie pour échapper à cette maladie si redoutée dans les camps.

Dans sa conclusion, la Commission dit que, dans la guerre de l'Indépendance et dans la dernière guerre hispano-américaine, c'est la maladie qui a fait le plus de ravages. Des essais faits sur 1500 hommes dernièrement ont donné des résultats très satisfaisants.

(*Gazette méd. de Nantes*, 8 mai 1909.)

La reconstruction de la Morgue. — La commission de reconstruction de la Morgue s'est réunie sous la présidence du préfet de la Seine. Elle s'est plus spécialement préoccupée de l'emplacement sur lequel il y aurait lieu de reconstruire cet établissement, en lui adjoignant un Institut médico-légal. Une sous-commission a été chargée de ce choix Elle se compose de MM. Landouzy, Albanel, Lemarchand, Dausset, Alpy, Thoinot et Tournaire. Outre les deux emplacements de la place Mazas et du quai de l'Archevêché, un troisième a été proposé sur une partie des terrains de l'ancien Hôtel-Dieu.

(*Presse médicale*, 26 mai 1909.)

Informations de la « Chronique »

L'anniversaire de Waterloo.

S'est-on jamais demandé combien il périt d'hommes dans cette sanglante bataille ; combien furent mis hors de combat dans cette fatale journée ?

Eh bien, le calcul a été fait, par un médecin (1) qui, s'il n'assista pas à cette horrible tuerie, prodigua ses soins aux blessés et particulièrement aux soldats français qui lui furent confiés.

Dix-huit mille cinq cents Français tués ou blessés à la seule bataille de Waterloo, tel est le chiffre avoué même par les déclarations officielles.

Le 18 juin 1815 commence le carnage, par un temps pluvieux : le sol était détrempé et converti en une boue épaisse. Le champ de bataille est jonché de blessés ; un grand nombre d'entre eux sont transportés à Bruxelles, mais Anvers réclame aussi sa part de dévouement. En moins de quinze jours, vingt hôpitaux y sont érigés. Deux vieux bâtiments, la *Corderie* et la *Menuiserie* de l'arsenal, sont principalement consacrés à recevoir les soldats français, mais il n'y a pas seulement une botte de paille pour y déposer ces malheureux, qu'on avait préalablement entassés dans des bateaux au quai de l'Arseual et qui répandaient au loin une odeur infecte.

Le 29 juin, la *Corderie* et la *Menuiserie* abritaient 1,650 blessés français ; le 7 juillet, il y en avait 2,220 ; du 29 juin au 14 août, on compta 2,383 blessés, sur lesquels 275 moururent.

Les tableaux, tracés par M. Vrancken, sont navrants :

« La plupart des Français évacués à Anvers étaient gravement malades ; ils étaient atteints de fièvre, même à leur arrivée à Bruxelles ; leur transport à Anvers dans des bateaux fermés avait encore aggravé leur position. Ces circonstances, jointes au grand découragement des esprits, qui était la conséquence naturelle d'une si grande défaite, contribua beaucoup à augmenter les cas de mort parmi les prisonniers français blessés .. D'ailleurs, la *Corderie* et la *Menuiserie* étant situées près de l'Escaut, et entourées du terrain paludéen du canton de Berchem, où les fièvres intermittentes régnent presque tous les ans endémiquement, les fièvres intermittentes y sévirent plus généralement que dans les autres hôpitaux établis dans la ville... Parmi les blessés français il y en eut plusieurs atteints de pourriture d'hôpital. Ces malheureux avaient été ramassés les derniers sur le champ de bataille de Waterloo ; étant plus éloigués de Bruxelles (12 lieues), ils avaient été transportés, après plusieurs jours, aux bateaux amarrés dans le canal de la susdite ville, puis évacués à Anvers après avoir été plusieurs jours sans que leurs blessures eussent été pansées. L'influence morale vint hâter ou augmenter l'action de toutes les causes physiques : le chagrin, l'éloignement de leur pays, l'incertitude de leur sort, en avaient jeté plusieurs dans un abattement complet... »

Nous venons de dire que dans l'espace de 46 jours on soigna, à Anvers, 2,383 blessés français, et que 275 succombèrent. Il est intéressant de connaître la nature des blessures qui furent observées ; nous négligeons celles de ces blessures qui n'ont occasionné aucune mortalité.

(1) Dr L.-H.-J. Vrancken, *Un mot sur les secours donnés à Anvers, aux blessés de la bataille de Waterloo*. Anvers, 1852.

	Cas.	Morts.
Fracture des os de la tête	7	3
Fracture compliquée du bras	26	6
Fracture compliquée du trochanter	4	3
Fracture compliquée de la cuisse	44	14
Broiement de la rotule	7	3
Fracture compliquée de la jambe	33	6
Amputation de l'avant-bras	12	2
Amputation du bras	12	3
Amputation scapulo-articulaire	3	1
Amputation de la cuisse	19	7
Amputation de la jambe	30	12
Blessure à la partie postérieure de la tête	16	6
Blessure à la partie supérieure et antérieure de la tête	18	8
Blessures des yeux	9	3
Blessure à la face	46	12
Blessure à l'œsophage	6	1
Blessure au larynx	3	2
Blessure à l'épaule et à la nuque	28	8
Plaies pénétrantes de poitrine	140	45
Empyème	6	3
Blessures à la partie postérieure du tronc	40	6
Blessures pénétrantes du bas-ventre	283	82
Blessures à la hanche	6	2
Blessures à la vessie	15	6
Blessures du scrotum et des testicules	7	2
Blessures de l'articulation huméro-cubitale	182	22
Blessures pénétrantes de l'aine	15	5
Blessures au sacrum	3	2

Est-il nomenclature plus attristante ? Et comme on comprend l'imprécation du poète : *Matribus bella detestata* !

Comment écrivait Léonard de Vinci.

Depuis quelque temps, le journal l'*Eclair* poursuit une enquête, auprès de différentes personnalités, sur « l'emploi alternatif de la main droite et de la main gauche aux mêmes exercices ».

A ce propos, M. Alph. Bertillon observe (1) que tout l'apprentissage de la main droite est perdu quand on veut l'appliquer à la main gauche. On produit alors ce qu'on a appelé l'*écriture en miroir*, c'est-à-dire celle qu'on ne peut bien lire qu'à l'aide d'un miroir qui la retourne.

Il en est un exemple, qu'on peut dire historique, et qu'aurait pu rappeler l'éminent anthropomètre, c'est celui de Léonard de Vinci, dont les manuscrits présentent cette particularité d'être écrits d'une *écriture à rebours*.

Quelle était la raison de cette habitude si contraire à l'usage ?

On a soutenu que le grand peintre avait pris, sur le tard seulement, l'habitude d'écrire de la main gauche à la suite d'une attaque d'hémiplégie dont il avait été atteint, durant son séjour à Amboise, auprès de François Ier. Mais, a remarqué judicieusement le professeur Gilbert-

(1) V. l'*Eclair* du 2 mai 1909.

Ballet (1), cette interprétation tombe d'elle-même, puisqu'il est établi que LÉONARD écrivait déjà de cette manière dès l'adolescence (à 21 ans), et qu'il avait dépassé la soixantaine quand survint l'accident dont il s'agit.

Une autre explication a trouvé plus de crédit : Léonard, a-t-on dit, avait adopté l'écriture en miroir pour dérouter les curieux ; dans un siècle où l'alchimie était en honneur, il cherchait de cette façon à soustraire aux indiscrétions les recettes et les secrets dont il se prétendait détenteur. Simple hypothèse, que ne vient appuyer aucun solide argument, car Léonard ne se contente pas d'écrire à rebours certains mots, à la manière des anagrammes, mais toute son écriture est renversée.

La vérité, beaucoup plus simple, c'est que Léonard était *gaucher* ; le fait ne semble pas contestable, il s'appuie sur de nombreux témoignages. Il écrivait *naturellement* à l'envers, parce qu'il écrivait de la main gauche et qu'il n'avait jamais fait grand effort pour s'opposer à cette tendance *naturelle* Cette interprétation, outre sa simplicité, a le mérite d'être de tous points conforme aux enseignements de la physiologie.

Trucs de filous.

Dans une de ses récentes *Chroniques documentaires*, Emile GAUTIER, qui a toujours le souci de l'information précise et pittoresque, nous révélait des « trucs de filous » qui démontrent l'ingéniosité toujours en éveil de ces peu intéressants individus. Quand ils ont de l'or, nous dit-il, ils le cachent partout, « dans les cheveux, dans la barbe, dans les oreilles, dans le nez, dans la bouche, sous la langue, entre les gencives et les joues, parfois même *ailleurs*, dans des replis plus secrets.

« J'ai connu un cheval de retour, poursuit notre confrère, qui « s'infibulait » des louis (*sigues*) sous la peau des cuisses, en guise de cautères; d'autres qui cachaient des pièces de monnaie ou des bouts de papier compromettants dans des ulcères ou des plaies — ce qui n'est, au surplus, qu'un procédé renouvelé des Grecs. »

Pour faire sortir l'argent de la prison, les détenus ne se montrent pas moins ingénieux L'un d'eux n'eut-il pas un jour l'idée d'enfermer, dans un étui *ad hoc*, en forme de canule, une somme de 4.000 francs en billets de banque, et pour la soustraire aux recherches, de faire sceller ce rouleau improvisé, *in situ*, avec de la cire à modeler ! Grâce à ce singulier sceau, il put réussir à mettre à l'abri le fruit de son industrie.

Ceci nous rappelle une histoire, à peu près analogue, avec cette différence que la cachette était la poche stomacale et non l'ampoule rectale.

Lorsque, le 26 février 1848, les Tuileries furent érigées en « Invalides civils », un garçon lampiste accourut s'y faire soigner. Durant l'une des journées précédentes, il avait eu l'épaule éraflée par un coup de baïonnette. Plaie insignifiante, et cependant le blessé ne pouvait même pas digérer quelques cuillerées de bouillon. Il mourut le surlendemain.

On fit son autopsie, et on trouva l'orifice inférieur de son estomac bouché par un énorme diamant, dont le garçon lampiste, dans sa hâte de cacher son larcin, n'avait pas pris le temps de détacher la monture.

(1) V. la très curieuse étude consacrée à cette question dans la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, décembre 1900, et que nous résumons à l'intention de nos lecteurs.

Échos de la " Chronique "

Marmontel, précurseur des théories microbiennes.

Marmontel aurait-il prévu les microbes ? Il semble bien qu'il en ait eu tout au moins le pressentiment, si nous en croyons le fragment d'un poème qu'il publia en 1744 et qu'une revue littéraire (1) vient d'exhumer.

Quand il arrive à nous parler du verre, Marmontel nous expose en effet :

Tu peux, dit la Déesse, avec un tel secours (*b*),
Du Sang des Animaux connoître enfin le cours,
Le voir fuir loin du cœur, et détournant sa course,
Par un nouveau canal remonter vers sa source,
Découvrir le Poison dont il est infecté (*c*),
Et lui rendre le calme avec sa pureté (*d*).

Ce qu'il éclaire par les notes suivantes :

b) Au moyen de la réfraction de la lumière dans le verre on voit circuler le sang dans le corps de plusieurs Animaux.

c) Quelques médecins ont découvert avec le microscope de petits insectes dans le sang, et c'est à leurs mouvements qu'ils attribuent la cause des maladies.

d) On a observé que les insectes s'irritent lorsqu'on jette dans le sang des poudres vénimeuses ; et qu'ils se calment, lorsqu'on y jette le contre-poison.

Ces insectes, producteurs de maladies, ne ressemblaient guère, évidemment, aux infiniment petits qui produisent les désastres que l'on sait dans l'organisme, mais l'idée était en marche.

Enfin Pasteur parut...

Un grand suggestionneur.

A une des dernières séances de la *Société d'hypnologie*, le Dr Witry (de Trèves-sur-Moselle) a parlé d'un guérisseur allemand de noble extraction, qui opéra des cures nombreuses par la suggestion.

Délivré d'une aphonie émotive par un paysan guérisseur, en 1821, le prince Alexandre de Hohenlohe-Schilling se mit à guérir, par la prière, des contractures, des paralysies, etc. Sa vogue fut considérable et les malades venaient de très loin pour se faire guérir par lui.

Ce fut un précurseur de la *Christian science*. Son aide et secrétaire Joseph Forster lui succéda en 1849, avec un égal succès, et mourut en 1875.

Nous aurons à revenir sur ce thaumaturge, dont la réputation fut considérable et qui a laissé des *Mémoires* que nous possédons et que nous avons tout lieu de croire très rares. Nous en reparlerons.

Menu médical.

Un de nos collaborateurs occasionnels nous adresse le menu d'un banquet qui termina le *Congrès médical de Pernambuco* (1909). Il n'est pas seulement divertissant par la singularité de sa rédaction, il nous plaît surtout parce qu'il montre que la science française, représentée par les Bouchard, Metchnikoff, etc., est toujours en hon-

(1) *Mercure de France*, 16 avril 1909.

neur et tenue en haute estime par nos confrères d'*Ultra-mar*. Tous nos remerciements à M. le Dr Paul SALMON pour nous avoir révélé cette curiosité.

MENU

DU DINER DIÉTÉTIQUE, ATTÉNUÉ ET ANTIÉTHYLIQUE, DU 6 MAI 1909.

Potage.

Bouillon de culture ensemencé de croûtons.

Poisson.

Sioba de haute mer au plasma de Quinton.

Entrée.

Lapin de laboratoire sauce glycérinée.

Relevé.

Filet chasseur à la purée de stégomyes.

Coup du milieu.

Sorbet antiseptique au mélange d'essences.

Rôtis.

Dinde à la chair blanche et sans gros intestin, sauce Bouchard-Metchnikoff.

Jambon de Chicago détrichinisé.

Légumes.

Bâtonnets d'asperges, sauce jaune sans température.

Salade végétaliste à la Xùhu-Kneipp.

Entremets.

Pudding à la crème de lait pasteurisé.

Bombe granulée à la Chanteaud.

—

Café en tinctura mater.

Liqueurs......... pas ici.

Boissons.

Eau Lambary (Mort à l'arthritisme).

Eau de Caxambù (A bas les dyspepsies).

Un diplomate compositeur... et médecin.

Le Théâtre Réjane vient de représenter une œuvre dont l'auteur offre cette particularité qu'il est, en même temps que librettiste et musicien, ce qui est loin d'être exceptionnel, diplomate, architecte et... médecin.

M. Raphaël DE MIERO, premier secrétaire de la légation d'Uruguay, n'a pas encore trente-cinq ans. Il a déjà écrit deux volumes de chimie, très recherchés.

Reçu docteur médecin, il fut professeur de thérapeutique à l'Ecole de Montevideo, sa ville natale. Il s'improvisa architecte, un jour qu'il n'était pas satisfait des travaux qu'il avait commandés. Encouragé par ce succès, il a construit des maisons modèles à Buenos-Ayres, qui sont une des beautés de la capitale.

Il entra ensuite dans la carrière diplomatique, et quand ses loisirs le lui permettaient, il s'adonnait à la musique. Il y réussit, et c'est ainsi que vous avez pu applaudir, au Théâtre Réjane, *Zulma*, action lyrique en deux actes, dont il a écrit le poème et la musique.

Si on lui demande comment il a pu faire pour mener heureusement tant de travaux à la fois, il répond :

— En travaillant douze heures par jour et en ayant confiance en moi! C'est tout simple, mais pas à la portée de quiconque.

La Médecine des Praticiens

A propos des Comprimés Vichy-État.

La forme *Comprimés médicamenteux* prend chaque jour une extension nouvelle. — D'origine américaine et restreinte dans le principe au chlorate de potasse, on généralisa bientôt son emploi à tous les sels susceptibles de subir, sous l'influence de la compression, une sorte de fusion donnant une masse très cohérente, dans laquelle les particules disparaissaient. Puis, successivement, des médicaments divers, poudres, sels, extraits, etc., furent, seuls ou associés entre eux, présentés sous cette forme, et les machines primitives, destinées au chlorate de potasse, dont la force compressive était trop brutale, furent, suivant les cas, diversement modifiées.

Les substances à comprimer, qui, elles aussi, ne se prêtaient pas toujours par elles-mêmes à cette compression, durent être associées à des excipients divers, inertes, la plupart du temps, mais dont, cependant, l'adjonction n'est pas indifférente. De sorte qu'actuellement, l'étude des comprimés doit être envisagée à des points de vue très multiples.

N'ayant en vue, dans cette étude, que les *Comprimés Vichy-État*, qui, on le sait, contiennent tous les principes actifs des Eaux de Vichy et peuvent leur être substitués dans tous les cas où on ne peut prendre ces eaux en nature, nous laissons de côté la question mécanique, nous arrêtant seulement sur l'excipient. Peu importe, en effet, la machine employée, si les Comprimés obtenus, même très compacts, sont susceptibles, grâce à cet excipient, de pouvoir se dissoudre dans les liquides digestifs.

Les principaux excipients sont : le beurre de cacao, la gomme arabique, la gomme adragante, les sels effervescents, les poudres hygrométriques. Répondent-ils tous aux exigences d'une bonne et prompte solubilité, est le point essentiel.

Le beurre de cacao employé pour lier certaines poudres, les poudres purgatives, par exemple, fond facilement à une température assez basse pour qu'introduits dans l'économie, les

comprimés qui en contiennent se délitent et ne passent pas sans produire leur action. De même les Comprimés renfermant des sels effervescents ou hygrométriques. Mais la gomme arabique et la gomme adragante sont loin d'avoir ces avantages. Si les Comprimés liés par ces produits peuvent être dissous lorsqu'ils sont récents, ils deviennent de plus en plus insolubles à mesure qu'ils vieillissent.

M. Georges PRUNIER s'est adressé aux sels effervescents pour donner aux *Comprimés Vichy-Etat* leur maximum d'action, et en cela il a doublement réussi.

Les *Comprimés Vichy-Etat*, après leur dissolution, donnent un liquide contenant non seulement les sels des sources de *Vichy*, mais encore le produit de la réaction de l'effervescence elle-même ; cette association est complémentaire.

En effet, dans l'économie, sels alcalins divers et sels alcalins organiques passent dans le sang à l'état de bicarbonates et produisent tous deux la même action utile.

Exactement dosés chacun à 0 gr. 33 de sels de *Vichy-État*, et d'un poids de 0 gr. 50 cgr., douze de ces comprimés, justement par suite de l'action complémentaire des sels effervescents, correspondent, comme effet, à celui d'une bouteille d'eau.

Légèrement gazeuse, si l'on a soin de l'avaler aussitôt le dégagement terminé, cette eau se boit sans la sensation alcaline que présentent, d'ordinaire, les eaux bicarbonatées sodiques, et les malades peuvent suivre, à peu de frais, le traitement que la difficulté de se procurer l'eau naturelle leur rendait jusqu'alors très difficile. L. P.

L'Esprit d'autrefois.

Samuel BERNARD, qui fut le Rothschild des règnes de Louis XIV et de Louis XV, avait 88 ans quand il mourut. Le curé de Saint-Sulpice, qui vint le voir à ses derniers moments, lui rappela le passage de l'Écriture :

« Il est plus facile de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au paradis. »

Il l'exhorta ensuite à préparer les voies par des œuvres pies. Mais le vieux traitant, se méprenant sur les intentions du bon prêtre, lui répondit d'un air narquois :

— « Cachez vos cartes, Mousieur le curé, je vois tout votre jeu. »

PETITS RENSEIGNEMENTS

Association des Journalistes médicaux.

(Banquet du 28 mai).

L'élection du président de l'Association, comme membre de l'Académie de médecine, dans la section des associés libres, a été fêtée par un banquet au Café-Restaurant Cardinal, le vendredi 28 mai. Pour plus exactement parler, le dîner statutaire de l'Association a été un peu plus solennel que de coutume, et de nombreux toasts ont été portés à l'heure du champagne, qui tous ont célébré les qualités de cœur, de claire intelligeuce, de haute distinction, qui caractérisent notre confrère et cher camarade, le Dr Maurice de Fleury.

C'est le Dr Bardet, vice-président de l'A. J. M., qui a ouvert la série des discours. Après avoir constaté que le nouvel académicien avait conquis son fauteuil de haute lutte :

A vaincre avec péril on triomphe avec gloire,

il a ajouté que si de Fleury avait été accueilli à l'Académie « en triomphateur », il l'avait été surtout parce que le journaliste était doublé chez lui du savant, à qui l'on doit de très belles études sur la neurologie, sur la thérapeutique de l'épilepsie, sur l'état mental des neurasthéniques : dans ce dernier travail, plus particulièrement, il s'est révélé comme « un excellent clinicien, digne de prendre place à côté des maîtres ».

Après Bardet, le Dr Cabanès, secrétaire général de la Société, a tenu à louer en de Fleury non pas seulemeut le neurologue et le psychiatre, mais encore « l'hygiéniste, à qui nous devons ce bréviaire délicieux de la longévité (1) qui nous donne appétit de vieillir ; le philosophe, pour qui la psychologie est inséparable de la physiologie ; l'éducateur, qui nous a révélé la façon de faire vivre en bonne harmonie *le corps et l'âme de l'enfant* (2) ; le sociologue, qui a abordé, sans faiblesse comme sans témérité, des problèmes sociaux qui réclament une solution toujours ajournée. » Le Dr Cabanès a rappelé, ensuite, en quels termes le président de l'Association des journalistes médicaux avait défini lui-même le rôle du journaliste médical, lequel doit être « un praticien rompu à tont ce qui fait son métier; un homme instruit de tout ce qui s'imprime et se dit d'important ; un professionnel dans toute l'acception du terme, en même temps qu'un publiciste qui sache se faire écouter ».

Une forte préparation, une culture solide, des connaissances quasi encyclopédiques, sont nécessaires pour accomplir pareille tâche, et qui revêt, comme de Fleury, des formes aimables et élégantes du style ses moindres productions, est assuré de conquérir et de conserver les faveurs du public dont nous cherchons tous à capter les suffrages.

(1) *Quelques conseils pour vivre vieux* ; Paris, Ollendorff, 1907.
(2) Paris, Colin.

Succédant au Dr Cabanès, le Dr CAPITAN, dans uue improvisation chaleureuse, a rendu hommage à la bonne confraternité dont a toujours fait preuve de Fleury, à la courtoisie, au tact dont il ne s'est jamais départi dans ses luttes académiques, à l'égard de ses concurrents.

Le Dr R. BLONDEL, se faisant l'interprète dés publicistes chargés des comptes rendus académiques, a adressé ses félicitations à l'heureux élu qui, quoique passé « de l'autre côté de la barricade », peut rester assuré que ses camarades de presse lui conservent toute leur sympathie, toute leur amitié.

Nous devons une particulière mention au toast du Dr NATIER, ancien camarade d'internat du héros de la fête. Natier, en termes très délicats et d'une émotion communicative, a rappelé qu'il avait été l'élève du « père de Fleury », cet homme délicieux, d'une bonté exquise, que nous avons eu personnellement le plaisir de connaître, alors qu'il professait le cours de matière médicale et de thérapeutique à la Faculté de médecine de Bordeaux. Natier a évoqué avec un rare bonheur d'expression le souvenir de son ancien professeur, et dit quelle tendresse il avait pour son fils, dont il prévoyait la brillante destinée, et combien il eût été fier d'assister à son triomphe.

Répondant aux divers orateurs, le docteur Maurice DE FLEURY a prononcé le discours suivant, où se trouvent si excellemment résumées les qualités du journaliste médical, non point celui qu'il aurait voulu être, comme il l'a dit trop modestement, mais bien celui qu'il est et qu'il restera.

MES CHERS COLLÈGUES, MES CHERS AMIS,

Je suis profondément touché des paroles charmantes, encore que trop élogieuses, que viennent de me dire en votre nom notre vice président Bardet, notre secrétaire général Cabanès, mon ami Capitan, et Natier, et Blondel. Les joies comme celles que vient de me procurer mon élection à l'Académie valent par elles-mêmes. Elles valent aussi par la prolougation que savent leur donner les amis de l'élu. Hier, mes camarades du *Figaro* se réunissaient pour me fêter de la façon la plus exquise. Ce soir, mes collègues de l'Association des journalistes médicaux français, groupés autour de cette table, me témoignent leur sympathie joyeuse. Rien ne pouvait m'être plus agréable. On m'a parlé de banquets plus nombreux et plus retentissants. Je vous assure que je n'en ai pas accueilli la proposition avec enthousiasme. Je n'ai pas envie de triompher trop bruyamment. J'ai le goût de l'intimité. Or, ici nous sommes mieux qu'en intimité, nous sommes en famille, et vous m'en voyez enchanté.

Mes chers collègues, on a dit et on redit à satiété que le journalisme mène à tout, à condition d'en sortir. C'est une phrase qui ne me convient qu'à demi. Sans doute la presse, qui est une force, peut conduire — j'en suis un exemple — à des situations enviables ; mais je ne comprends guère ceux qui, parvenus là où ils voulaient atteindre, rejettent ensuite le marchepied, sans doute pour empêcher les autres d'y monter à leur tour. Je suis journaliste et j'entends le rester. Vous avez bien voulu me dire que j'avais d'autres titres, plus scientifiques, au choix de mes nouveaux collègues. Il n'en est pas dont je me sois paré plus volontiers.

C'est qu'en effet il ne faut point tenir pour peu de chose les qualités qui font un bon journaliste médical,— non pas celui que j'ai été, mais celui que j'aurais voulu être.

Nous devons être instruits et d'une culture assez profonde et assez vaste, puisque les branches de l'arbre de la science médicale s'étalent constamment, prospèrent actuellement avec une force extrêmement vivace et poussent en tous sens leurs rameaux.

Il nous faut avoir du bon sens et du discernement, pour savoir faire la part de ce qui est excellent et de ce qui est moins bon, pour choisir entre les innombrables productions de ce temps, et distinguer une trouvaille bien venue, née de travaux honnêtement conduits, de ces découvertes qui révolutionnent la pathologie ou la thérapeutique pour quinze jours ou pour six mois.

Parfois même, nous avons le droit d'apprécier, de juger ce que font les autres, et de nous élever jusqu'à la dignité de critiques.

Il nous faut être de bons écrivains, pour retenir l'attention de notre public, pour faire vivre avec intensité une figure de savant.

Il faut encore — je n'y insiste pas — que nous soyons singulièrement désintéressés, car par ce temps de publicité ingénieuse à tout envahir, je puis bien dire que nous serions tous ici beaucoup plus riches que nous ne sommes, pour peu que nous y ayons mis un peu de complaisance.

Il faut enfin que nous soyons indépendants et fiers.

Non certes de cette indépendance du cœur qui oublie les bienfaits et renie les meilleurs amis, mais de cette fierté qui refuse de s'incliner toujours devant l'argument d'autorité, et qui sait reconnaître une belle et bonne trouvaille, même si elle n'est pas signée de titres très officiels.

Sans doute nous devons le plus grand respect à ces hommes qui, après avoir consacré quinze ans de leur vie à subir de difficiles concours, demeurent encore des travailleurs acharnés, des chercheurs, de vrais maîtres. Mais nous devons, avant même ceux-là, aimer assez la vérité pour ne pas les flagorner toujours et sans mesure.

Un homme qui vient d'être candidat pendant de longs mois ne peut pas se vanter d'avoir toujours été aussi indépendant qu'il l'aurait souhaité. Et cependant, mes chers collègues, je me souviens d'avoir osé l'être tout récemment encore et de n'avoir pas eu à m'en repentir, au contraire.

D'un acte d'indépendance fait avec discernement, justice et courtoisie, on peut avoir à se repentir pour un instant, mais il finit toujours par nous mériter quelque estime, et par nous faire respecter même de nos adversaires.

Mes chers collègues, si je suis le premier d'entre nous qui ait obtenu les honneurs académiques, je sais fort bien que je ne suis pas le plus digne. Je sais surtout que je ne serai pas le dernier.

Je vois autour de moi, à cette table, quatre ou cinq d'entre nous que l'Académie elle-même considère, elle l'a montré, comme devant être des siens. Pour l'un d'entre eux, l'heure me paraît toute proche, et le tour des autres viendra sans que s'écoule un bien long temps.

Je le désire de tout cœur ; j'y travaillerai de mon mieux.

Et je souhaite, en terminant, que leur élection et la mienne contribuent à grandir le nombre, l'autorité et la légitime influence de notre chère Association des journalistes médicaux français.

Société d'hygiène de l'enfance.

(Concours de 1909).

La *Société d'hygiène de l'enfance* met au concours la question suivante pour 1909 : *Les punitions chez les enfants.*

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 décembre 1909 ; passé cette date, aucun mémoire ne sera admis. Ils devront être inédits et écrits en français, allemand, anglais, italien ou espagnol. Ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ou épigraphe, reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Tout auteur qui se fera connaître sera exclu du concours.

Les mémoires ne sont pas rendus ; même non primés, ils deviennent la propriété de la Société et ne peuvent être publiés par leurs auteurs.

La Société se réserve de tirer des meilleurs travaux la matière d'une brochure de propagande et d'enseignement.

Les prix seront décernés en 1910 dans la séance publique annuelle. Ils consistent en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et en mentions honorables.

Adresser les mémoires, avant le 31 décembre 1909, au Président de la *Société d'hygiène de l'enfance*, 10, rue Saint-Antoine, Paris, 4e.

Voyage d'études médicales de 1909.

Le voyage d'études médicales E. M. I. 1909 aura lieu, du 28 juillet au 16 août, à travers l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Itinéraire : Londres, Oxford, Cambridge, Sheffield, Manchester, Edimburg, Trossachs (excursion aux lacs écossais), Glasgow, Belfast, Dublin, Liverpool, Bristol, Londres.

Concentration à Paris. — Dislocation à Londres, d'où l'on pourra revenir à son gré avec des coupons de retour facultatifs.

S'adresser, pour tous renseignements, au siège de l'Œuvre, 12, rue François-Millet, Paris, 16e, *le mercredi et le samedi matin, de 10 heures à 11 heures* (ou sur rendez-vous).

Congrès international d'hygiène scolaire (Paris, 1910).

Le troisième des Congrès internationaux d'hygiène scolaire aura lieu à Paris, du 29 mars au 2 avril 1910, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique. Il fera suite au Congrès de Nuremberg (1904) et de Londres (1907), qui ont été très importants. Une exposition de tout ce qui concerne l'hygiène des écoles aura lieu en même temps.

Pour les renseignements relatifs au Congrès, s'adresser à M. le Dr R. Dinet, 11 *bis*, rue Cernuschi (17e) ; pour les renseignements relatifs à l'exposition, à M. V. Friedel, au Musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac.

Le comble de l'excentricité.

Il est de mode, actuellement, en Egypte, de poser dans des cartonnages en forme de sphinx, ou de boîtes à momies Une ouverture laisse voir la figure ; est-il besoin d'ajouter que ladite figure est généralement anglaise ou américaine ?

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Quelle était la maladie de Pascal ? — D'une conférence, faite à l'Université des Annales, les 3 et 8 mars, par Maurice Barrès (1), nous détachons le passage qui suit :

« Pascal a été torturé de douleurs physiques, malade depuis sa plus tendre enfance jusqu'à sa mort. C'était une maladie mobile : il se disait sujet au changement.

« A l'âge d'un an, il tomba en langueur et présenta des phobies. Il ne pouvait voir de l'eau sans se livrer à des emportements très grands. Il ne pouvait voir son père et sa mère l'un auprès de l'autre, sans crier et se débattre violemment. Il faillit mourir.

« Sa sœur nous dit qu'à partir de l'âge de 18 ans, il n'eut pas un jour sans souffrance. Il ne supportait de boire que du liquide chaud, et goutte à goutte ; il ne cessait de ressentir de violentes douleurs de tête et d'entrailles.

« A 24 ans, il se trouva dans une espèce de paralysie depuis la ceinture jusqu'en bas ; il était réduit à marcher avec des potences ; ses membres inférieurs, ses pieds surtout, étaient toujours froids comme du marbre.

« On raconte, mais ce n'est pas certain, qu'à partir de 1654, il croyait toujours avoir à sa gauche un abîme et que, pour se rassurer, il faisait mettre de côté une chaise.

« Après 35 ans, ses quatre dernières années ne furent qu'une perpétuelle langueur. Il souffrait de telles douleurs qu'il ne pouvait ni converser, ni lire, ni travailler.

« Ce renouvellement de ses maux avait commencé par un mal de dents qui lui ôtait tout sommeil. Il fut pris de dégoûts qui l'empêchèrent de se nourrir, et d'une douleur de tête qu'il disait extraordinaire. Des convulsions le secouèrent et ne le quittèrent plus jusqu'à sa mort, qui survint en sa 39e année.

« Au milieu de ces souffrances protéiformes, Descartes eut la bonté de venir le voir pour le soigner. Descartes n'était pas médecin, mais il connaissait très bien la physiologie. Il conseilla le lit et des bouillons. C'est aujourd'hui le traitement classique des neurasthéniques. »

Etait-ce bien de la neurasthénie, et le diagnostic de l'éminent académicien, qui pourrait, du reste, si on lui en faisait reproche, riposter par « un déclinatoire d'incompétence », ne semble-t-il pas, aux savants correspondants de la *Chronique*, être sujet à revision ? C'est surtout aux aliénistes et aux neurologistes que je me permets de poser la question.

Un Sorbonard.

---

(1) V. le *Journal de l'Université des Annales*, 25 mai 1909, p. 664, col. 2.

Bismarck était-il atteint de zona ? — Je souffre atrocement, depuis quelques mois, d'un zona indéracinable. Tous les traitements sont restés sans grande efficacité. Pour me consoler, mon médecin me dit que le zona est la maladie des grands hommes. Il prétend que le célèbre chancelier de fer allemand était un chronique de ce mal lancinant.

Bismarck atteint de cette démangeaison diabolique, voilà un point curieux d'histoire à établir. Voulez-vous m'y aider ?

MARTIN-GINOUVIER.

Singulière propriété de la chair de poisson. — Il est une croyance très bizarre, parmi les gens du peuple et les paysans de l'île de Corfou : c'est que la chair de poisson aurait la singulière propriété de favoriser la formation du pus dans l'organisme ; ils s'en abstiennent, par conséquent, complètement, en cas d'abcès, phlegmon et toute espèce d'affections suppuratives, de peur de ne voir jamais se tarir les foyers de suppuration.

Nous sommes tous les jours appelé par des clients, parfois même assez intelligents, qui nous demandent s'ils doivent s'abstenir de la chair de poisson, en cas de pareilles affections.

Il serait intéressant de rechercher l'origine de ce préjugé singulier et de savoir s'il existe également dans d'autres pays.

Dr A DAMASCHINO,
Médecin de l'hôpital de Corfou (Grèce).

Croyances populaires sur la menstruation. — Il règne, chez les cordons-bleus de ma région, la croyance qu'elles ne peuvent réussir à confectionner une sauce mayonnaise, si elles sont à l'époque de la menstruation. Et beaucoup de maîtresses de maison ont cette même conviction.

Y a-t-il là un fond de vérité ou un simple préjugé ?

Ajoutons que cette croyance s'étend à la fabrication du beurre, qu'on ne parvient pas à tirer de la crème, lorsqu'on la baratte ; au vin, qui mis en bouteille par une femme en cette situation, tourne à l'aigre ; à la confection des confitures qui, elles, fermenteut ou ne se conservent pas.

Voilà, semble-t-il, bien des prétextes, pour les cuisinières, d'esquiver des besognes qu'elles considèrent comme hors de leurs attributions.

Albin BODY (Spa).

Quel est ce chirurgien ? — Henry MARET contait, ces jours derniers, dans son *Carnet d'un sauvage*, l'anecdote suivante, dont un chirurgien aurait été le héros.

Comme il pratiquait une opération devant ses élèves et leur apprenait, par sa propre action, la manière de s'y prendre, en même temps qu'il disait : « Voilà », il donna un coup de bistouri à faux et tua net le malade.

« — Voilà, acheva-t-il avec calme... comme il ne faut pas faire. »

Le fait est-il réel, et si oui, de quel chirurgien s'agit-il ; le sait-on ?

NESCIO.

Réponses

Arrêt singulier à rechercher (XVI, 227). — L'arrêt singulier dont parle le Dr G. Lemonnier (de Flers) est reproduit tout au long dans un opuscule auquel notre directeur, le Dr Cabanès, a consacré une étude critique dans la *Gazette des Hôpitaux*, vers 1896-97. Cet opuscule est intitulé : *Lucina sine concubitu*.

La traduction française que je possède (*Lucine affranchie des loix du concours*), faite sur la quatrième édition anglaise, date de 1750 (Londres).

Dans ce livre, ou plutôt dans cette lettre *addressée* à la Société royale de Londres, on prouve, « par une évidence incontestable (c'est l'auteur Abraham Johnson, médecin-accoucheur, qui parle), tirée de la raison et de la pratique, qu'une femme peut concevoir sans avoir de commerce avec aucun homme ».

« On veut y prouver, sur un ton badin, il faut le reconnaître, que, de même que certaines femelles peuvent être fécondées sans le secours du mâle, rien qu'en se tournant du côté de l'occident, et respirant le vent de ce côté-là; de même la femme peut concevoir sans le concours de son mari : il lui suffit de prendre l'air; et les *Molécules organiques* qui n'attendent qu'un souffle, un petit rhumb de vent, vont se loger chez elle. »

Plusieurs exemples de femmes, mariées ou vierges, mais n'ayant pas subi le *concours* de l'homme, sont donnés avec les détails nécessaires. Johnson cite des cas de sa clientèle ; le traducteur cite le cas de sa propre femme, mais on voit bien qu'il sait à quoi s'en tenir.

Pour en revenir à l'arrêt du Parlement de Grenoble, le traducteur dit qu'il l'a tiré du cabinet d'un curieux qui en conserve la minute, et qui a bien voulu la lui communiquer. « Il est seulement indiqué dans la pratique de Ferriere, » ajoute-t-il.

Cet arrêt est reproduit en note, et en entier, à la page 23 du *Lucina*. Il est donné au profit d'une demoiselle d'Auvermont, épouse du Seigneur d'Aiguemere, sur la naissance d'un sien fils Emmanuel, arrivé après l'absence de son mari, sans avoir eu connaissance d'aucun homme, suivant le rapport fait en ladite cour par plusieurs médecins de Montpellier, sages-femmes, matrones, et autres personnes de qualité.

Il est dit que ladite dame s'est imaginé en songe la personne et l'attouchement de son mari, et qu'elle reçut les mêmes sentiments de conception et de grossesse qu'elle eût pu recevoir en sa présence.

J'en passe, et des meilleures.

Bref, la dame reçut réparation d'honneur avec dépens, dommages et intérêts.

Il y eut attestation au procès de quatre matrones et sages-femmes.

« Et certificat et attestation de Denis Sardine, Pierre Meraud, Jacques Gaffié, Jérôme de Revisin et Eléonor de Belleval, médecins en l'Université de Montpellier. »

Fait au Parlement, le 13 février 1637, et non le 23.

Dr Cochet (Lille).

— C'est une délicieuse mystification d'un certain Sauvage, qui appartenait à la maison de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Ce « goinfre fort agréable », comme l'appelait Tallemant des Réaux, qui lui con-

sacre une de ses historiettes, envoyait de Bruxelles à Paris des « gazettes pleines de chimères, pour contrecarrer celles de Renaudot qui commençaient à avoir cours ». Au surplus, voici l'origine de la fumisterie, telle que la rapporte Tallemant des Réaux :

« La dernière imposture qu'il ait faite, ç'a été un arrêt du Parlement de Grenoble par lequel un enfant était déclaré légitime, quoique la mère déclarât l'avoir conçu durant l'absence de son mari, et cela par la force de l'imagination, en songeant qu'il habitait avec elle. Les noms y étaient et aussi ceux des médecins et de la sage femme. Assez de bonnes gens le crurent. C'était le vieux style de Grenoble. Le procureur général de Paris écrivit à celui de Grenoble touchant cet arrêt, et ce parlement-là en donna un contre l'auteur, dont celui-ci se moqua. Dans les écoles de médecine, on agita la question de savoir si la force de l'imagination pouvait suffire pour faire concevoir. »

Depuis, d'ailleurs, et aujourd'hui encore, l'anecdote, fréquemment rappelée, a suscité nombre d'articles et force commentaires.

Paul D'ESTRÉE.

— Le Dr LEMONNIER (de Flers) demande (*Chronique* du 1er avril) des renseignements sur certain arrêt du Parlement de Grenoble à la date du 23 février 1637, légitimant un enfant dont le père, à sa naissance, était absent depuis quatre ans ; la mère faisait valoir que dans son sommeil, en songe, elle s'était crue auprès de son mari.

Cette affaire est tout au long traitée dans *la Génération de l'homme ou Tableau de l'amour conjugal*, par Nicolas VENETTE, docteur en médecine, Londres, 1751, t. II, p. 433, et il en a été, vers 1898, je crois, question déjà dans la *Chronique*.

A cette époque, le conservateur des archives de Grenoble me fit, par un de mes clients, parvenir à ce sujet la note suivante :

« Le jugement en question n'est qu'une mystification ; il n'a jamais été rendu. Quelque mauvais plaisant, qui n'aimait pas sans doute les membres du Parlement de Grenoble, s'avisa en 1637 de faire imprimer et de répandre dans Paris le susdit jugement. Aussitôt qu'il en fut informé, le Parlement de Grenoble se fâcha et ordonna des poursuites pour connaître l'auteur qui, bien entendu, resta introuvable. De son côté, le Parlement de Paris, par un arrêt du 16 juin 1637, défendit la publication en question et en empêcha la vente.

« A diverses époques, les jurisconsultes se sont occupés de cette affaire et de ce prétendu jugement : un premier article à ce sujet a paru en 1862 dans la *Revue historique du Droit français et étranger*, p. 567. Depuis lors M. Cailleron, doyen de la Faculté de Lyon, a publié un article fort explicite sur cette question, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale* en 1867, 3e série, t. II, p. 2-20 »

Dr LELONGT.

— L'arrêt suivant répond, je crois, à la question de M. le Dr Lemonnier (de Flers).

« 1635. Arrêt du Parlement de Grenoble, déclarant faux, supposé, calomnieux et injurieux à l'honneur de la Cour un arrêt qu'on vendait imprimé à Paris et par lequel cette Cour, sur l'attestation de matrones et de médecins constatant que la chose est possible, aurait établi la légitimité d'un enfant conçu, au dire de sa mère, dans un songe où son mari, mort depuis longtemps, lui aurait apparu ; et portant que

cet imprimé sera biffé, lacéré et brûlé sur la place au devant du Palais, avec inhibition et défense à tous imprimeurs, colporteurs, libraires et autres personnes, de l'imprimer, de le vendre et de l'acheter sous peine de la vie. » *Inventaire des archives départementales antérieures à 1790 (Isère)*, t. I, série B, n° 2107.

Avec cette indication il sera facile à nos confrères de Grenoble de trouver l'arrêt complet.

Dr Jules DRIVON (Lyon).

Les pilules de Stahl (XVI, 227). — Je relève, dans l'*Officine de Dorvault*, la formule des pilules balsamiques de Stahl, dites encore pilules amères et cathartiques :

Extrait d'aloès.	60
Extrait de myrrhe.	60
Extrait d'absinthe.	45
Extrait de petite centaurée.	30
Extrait de chardon bénit.	45
Extrait de fumeterre.	30
Extrait de cochléaria.	45
Extrait de rhubarbe.	30
Térébenthine.	30

(JOURDAN, *Pharmacopée universelle.*)

Faites des pilules de 0,06. Il est difficile de varier plus dans les anciennes pharmacopées que la formule de ces pilules célèbres, réputées excitantes, stomachiques et eccoprotiques.

E. FLEURY,
Professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Rennes.

— Même réponse du Dr LUCY (de Montluçon).

— Les recherches que j'ai dû faire pour mes travaux d'histoire des remèdes me permettent de répondre à la question posée par votre honoré correspondant : « Quelle est la composition des pilules de Stahl ? »

Voici la formule de ces pilules, indiquée dans les *Eléments de pharmacie* de BAUMÉ, maître apothicaire à Paris, 1773, 3e édition, t. I, p. 681 :

♃ Gomme de lierre. . . . . genièvre.	āā ℥ ij ß
Extrait d'aloès préparé à l'eau . . . — de myrrhe préparé à l'eau. .	āā ℥ ij
— d'absinthe préparé au vin . . — de chardon bénit, au vin. . . — de trifolium fibrinum, à l'eau.	āā ℥ j ʒ vij
— de fumeterre au vin. . . . — d'ellébore noir, à l'eau. . . — de rhubarbe à l'eau. . . .	āā ʒ v
Térébenthine de Venise.	℥ j

(de 2 à 12 grains).

Ces pilules — au dire de l'auteur — sont stomachiques, excitent l'appétit, facilitent la digestion, évitent la constipation ; elles sont désobstruantes et vermifuges.

Stahl est l'inventeur de ces pilules; il les a tenues secrètes longtemps mais ayant communiqué sa recette à un de ses amis, elle a été trouvée; dans les papiers de cet ami après sa mort.

Dr H. Coulon (de Cambrai).

— Les *Pilules de Stahl* avaient la composition suivante :

℞ Résine de lierre.	ãã ℥ ij ß (80 gr.)
— de genévrier	
Extrait d'aloès fait à l'eau . .	ãã ℥ ij (64 gr.)
— myrrhe à l'eau. . .	
— absinthe au vin . .	ãã ℥ j ʒ vij (60 gr.).
— chardon bénit au vin.	
— ményanthe à l'eau. .	
— de fumeterre au vin.	ãã ʒ v (20 gr.).
— d'ellébore noir à l'eau.	
— de rhubarbe à l'eau.	
Térébenthine de Venise . . .	Q. S.

Diviser la masse encore chaude en pilules d'*un grain*. La dose est d'une à douze.

En 1750, ces remèdes guérissaient sans doute ! Toutes les pharmacopées de cette époque sont remplies de formules analogues. Helvétius (*Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir*) préconise des poudres composées de feuilles d'ellébore noir, antora, angélique, etc. Il a soin de dire : « Le remède que j'emploie est un purgatif conveuable à toutes les fièvres intermittentes. Je l'appelle *spécifique*, parce qu'il guérit à coup sûr plus des deux tiers des malades qui s'en servent. » Il réserve le quinquina au traitement des fièvres tierce et quarte.

Dans la suite du *Recueil des remèdes de Mme Fouquet* (Dijon, 1701), le kinkina est déclaré « immanquable » pour la guérison des fièvres quartes. Mais pour le traitement de toutes les autres fièvres — et Dieu sait combien on en comptait : fièvres ardente, quotidienne, nerveuse, céphalalgique, continente, continue, dépuratoire, catarrhale, hectique, etc., — c'est toujours la même « bouillabaisse » de fenouil, safran, aloès, ellébore, séné, chardon bénit, scabieuse, myrrhe, sans oublier parfois la suie de cheminée et autres ingrédients plus bizarres encore. Voltaire « se sauvait » avec les pilules de Stahl. Il avait la foi...

Dr Lemaire (Dunkerque).

— On en trouve la formule dans la plupart des anciens traités de pharmacie, notamment dans les *Eléments de pharmacie* de Baumé, 8e éd., Paris, 1797 (an V), t. II, p. 550.

H. D.

— Raspail a indiqué, dans la *Revue complémentaire des sciences appliquées* (3e volume, p. 32), la composition de la *poudre de Stahl* :

Sulfate de potasse.	262 grammes
Nitrate de potasse.	262 —
Sulfure de mercure rouge. . . .	64 —
Total.	588 grammes

On prenait cette poudre en pilules de une à cinq grammes ; cinq

grammes de ce mélange renferment donc cinquante-quatre centigrammes de sulfure de mercure rouge.

« Voltaire avait quitté les médecins, dit Raspail, afin d'être à lui seul son médecin ; il ne tarda pas à consulter les bonnes femmes ; et il se trouva d'abord assez bien de leurs remèdes, et si bien qu'il finit par en abuser, car il n'aimait pas les moyens termes.

« L'un et le principal de ses remèdes fut la poudre de Stahl : il le prenait en pilules sans y regarder de si près.

« En 1747, il écrivait à Frédéric le Grand : « Je serais tenté de croire que les pilules de Stahl doivent faire du bien au roi de Prusse ; elles ont été inventées à Berlin et elles m'ont presque guéri en dernier lieu.

« En 1749, il écrivait au même souverain devenu son ami : « Je n'ai encore rien trouvé qui me fît plus de bien que les vraies pilules de Stahl, et nous n'en avons à Paris que de mal contrefaites... Je supplie Votre Majesté de daigner m'envoyer une livre de vraies pilules de Stahl. »

« Sur quoi Frédéric lui répond : « Il y a de quoi purger toute la France, avec les pilules que vous me demandez, et de quoi tuer vos trois académies (celle de médecine n'existait pas alors) ; ne vous imaginez pas que ces pilules soient des dragées ; vous pourriez vous y tromper.

« J'ai chargé d'Arget de vous envoyer de ces pilules qui ont une si grande réputation en France et que le défunt Stahl faisait faire par son cocher ; il n'y a ici que des femmes grosses qui s'en servent. »

« On sent, ajoute Raspail, le dédain du souverain dans cette complaisance d'ami. Mais Frédéric médecin consultant était plus dans le vrai que Voltaire malade ; et l'on concevra qu'il y avait là de quoi mettre la culotte à la main à toute la France, et de quoi faire avorter toutes les femmes grosses, en lisant la formule véritable de la véritable poudre de Stahl. »

Paul Berner.

Nous n'ajouterons qu'un mot à la communication de notre érudit correspondant : nous connaissions depuis longtemps le passage de Raspail qu'il nous cite, à telle enseigne que nous en avons fait notre profit, dans l'étude que nous avons consacrée à « l'hygiène et la thérapeutique de Voltaire », parue en 1908 dans le *Bulletin de Thérapeutique* sous notre signature, étude que nous avons reprise, en la développant, dans l'ouvrage que nous venons de publier : *les Indiscrétions de l'Histoire*, t. VI (Comment se soignait Voltaire). Cela n'enlève rien, du reste, au mérite de notre collaborateur, qui ignorait certainement l'existence du travail auquel nous faisons allusion plus haut, car il l'eût signalé avec sa bonne foi coutumière.

Profitons de l'occasion pour répéter une fois de plus (ce que nous avons déclaré, d'ailleurs, dans l'*Avant-Propos* de notre récent volume), que Raspail doit être considéré comme un précurseur en matière d'histoire de la médecine et aussi de médecine historique. M.P. Berner, qui connaît si bien l'œuvre du génial chimiste, sera, nous en sommes sûr, le dernier à nous démentir.

A. C.

— Voici de quoi satisfaire, au moins partiellement, M. le Dr Bremond, en ce qui concerne les pilules de Stahl.

Il existe des *pilules apéritives* de Stahl et des *pilules balsamiques* du même nom.

1° *Pilules apéritives de Stahl* : aloès 4 p., extrait panchymagogue (ou de coloquinte composé) 2 p., limaille de fer, 1 p. : faire des pilules de 0,06 ; à prendre de 5 à 10.

2° *Pilules balsamiques de Stahl.* Voici la formule indiquée par l'Officine de Dorvault : extraits d'aloès 60, de myrrhe 60, d'absinthe 45, de petite centaurée 30, de chardon bénit 45, de fumeterre 30, de cochléaria 45, de rhubarbe 30, de térébenthine 30. Faire des pilules de 0,06.

Cette formule a beaucoup varié suivant les pharmacopées, et pour s'en convaincre, le Dr Bremond pourra méditer les treize formules données par la *Pharmacopée universelle* de Jourdan (2e éd., Paris, 1840).

L'une de ces formules contient de l'antimoine diaphorétique. Est-ce la bonne ? En tout cas, j'ai lu quelque part que Voltaire, n'en trouvant pas d'efficaces en France, s'en faisait envoyer d'Allemagne, sans doute par l'intermédiaire du grand Frédéric.

En procédant par élimination, suivant l'âge de chacune d'elles, on pourrait peut-être retrouver la formule qui fit de notre grand écrivain un macrobite.

E. Lépinois.

Le chapitre des chapeaux (XVI, 288). — Le mot d'Hippocrate, que vous citez dans la *Chronique médicale* (n° du 1er mai 1909, p. 288), d'après Molière (*le Médecin malgré lui*), serait incompréhensible si on ne savait que, par reconnaissance des services rendus, les Athéniens donnèrent au père de la médecine le droit de rester couvert en public.

Dr A. Guépin.

Virtuoses infirmes (XIV, 560 ; XV, 666.) — L'*Association Valentin Haüy*, qui relève, dans la *Chronique médicale* d'octobre (1908), l'entrefilet suivant : «..... Il serait intéressant de savoir si ce Vidal est « devenu aveugle et a continué à composer privé de la vue, comme « Beethoven privé de l'ouïe, ou s'il était aveugle-né ? », a l'honneur de vous transmettre sur ce sculpteur aveugle les renseignements qu'elle possède.

Vidal, dont le vrai nom est Louis Navasel, était peintre d'animaux, à l'origine. Il fut surpris par la cécité à l'âge de 20 ans, et il chercha une consolation dans la sculpture. Il se servit si bien de ses doigts habiles, qui étaient pour lui comme des yeux, qu'il reçut deux médailles au Salon. On voit de ses œuvres aux Musées d'Orléans, de Nancy et de Nîmes. Il réussit particulièrement une étude de lion, qu'il exécuta, paraît-il, d'après nature. (*News*, Londres, 15 juillet 1892, extrait.)

Ses œuvres principales sont :

Un lion debout, une lionne debout, un taureau ; cerf blessé, cerf debout, cheval en liberté, biche, lièvre, coq, cigogne, cheval au tréteau, cormoran.

Tous ces bronzes sont la propriété de la maison Jabœuf et Rouard, fondeurs en cuivre, 10 et 12, rue de l'Asile-Popincourt, Paris.

Le Secrétaire,
E. R.

Virtuoses infirmes (XII ; XIII ; XIV ; XV, 128, 139, 560, 590). — « On remarque, au Salon de Bruxelles, un tableau de fleurs et nature morte, peint avec le pied par M. DE HENAU, né sans bras comme feu César Ducornet. Cette particularité, mentionnée dans le catalogue, sur le cadre et dans le tableau même, n'est certes pas étrangère à la curiosité dont la peinture de M. de Henau est l'objet. » (*Le Radical*, du 27 septembre 1881.)

P. c. c. : DÉSIRÉ LACROIX.

La flagellation en thérapeutique (XV, 670). — « Le savant arabe RHASÈS, premier médecin de Cordoue, passant par une place publique de cette ville, vit plusieurs personnes assemblées, et apprit qu'un citoyen venait de mourir subitement. Rhasès s'en approcha, l'examina, et reconnut qu'il n'était qu'en asphyxie. Aussitôt il prit une baguette, et après avoir invité chacun des spectateurs à en faire autant, il donna une rude bastonnade au prétendu mort, touchant de préférence sur la plante des pieds, sur le derrière et quelquefois sur les épaules. Le remède opéra, le malade reprit ses sens et revint à la vie. » (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, 1782.)

Rhasès tenait cette pratique des Egyptiens.

H. D.

Du danger qu'il y a à se fourrer les doigts dans le nez (XV, 527 ; XVI, 89). — Mon collègue et ami le Dr BLANC (d'Oran) a publié il y a deux ans, dans la *Revue de laryngologie* (de Moure) un cas de *chancre de la cloison* contracté dans les circonstances suivantes.

La malade soignait les papules et érosions d'un jeune nourrisson syphilitique héréditaire de ma clientèle et, malgré mes recommandations, se fourrait à chaque instant ses doigts dans le nez... presque jusqu'aux choanes !

Résultat : un beau chancre de la partie antéro-inférieure de la cloison. La malade n'a pas eu d'accidents secondaires, mais a accouché depuis d'un prématuré mort et macéré, sans compter diverses fausses couches. Ultérieurement enfin, des douleurs ostéocopes, des migraines et de l'anémie syphilitique, le tout cédant au traitement.

Dr R. GLATARD (Oran).

Innocuité du calomel à haute dose (XV ; XVI, 141). — Elle est, depuis longtemps, connue et signalée par tous les thérapeutes. Il en est de même, au surplus, de toutes les poudres insolubles : magnésie calcinée, sous-nitrate de bismuth, etc. Lorsqu'on les ingère à haute dose, l'action physiologique est, souvent, *amoindrie* : une cuiller à café de calomel agira moins que 30 centigrammes, parce que la petite quantité de la poudre, susceptible d'être attaquée et transformée par les sucs digestifs, se noie, en quelque sorte, dans la masse inattaquée et devenue inerte. C'est probablement l'HCl libre du suc gastrique qui représente ici l'agent d'attaque : or, cet acide est souvent peu abondant et facilement réduit à l'impuissance, avec une dose massive de 5, 10 ou 30 grammes, comme celles signalées par la *Chronique*.

Dr MONIN.

Noms de médecins donnés à des rues (XV ; XVI, 141). — A Mâcon existe la rue Dombey. Ce médecin, né à Mâcon en 1742, d'une vieille famille bourgeoise de Pont-de-Veyle (Ain), est mort dans la prison de Montserrat, en 1794, où il avait été enfermé après avoir été capturé par les corsaires. Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, il étudia de préférence la botanique ; il explora pendant sept ans (1778-1785) le Pérou, le Chili et le Brésil, où, comme médecin, naturaliste et archéologue, il fit de nombreuses observations et découvertes. Ses collections importantes lui furent en partie enlevées ; celles qui survécurent ne purent être utilisées par lui, et en partie sont conservées au Muséum de Paris (1).

Dr Passerat.

L'accouchement de Rebecca (XVI, 51, 140). — Le Dr Souc (de Genosac) a raison de croire que la sortie de Jacob aussitôt après celle d'Esaü était impossible, s'il se présentait par l'épaule.

Mais Jacob pouvait très bien se présenter par le *sommet, avec procidence d'un bras*, et l'on sait que, dans ce cas, le bras en procidence, à côté de la tête, n'apporte souvent aucune gêne à l'expulsion du fœtus.

Or, supposons — et la supposition est très vraisemblable, puisque si Esaü était fort, Jacob était faible — supposons, dis-je, que ce dernier ne fût pas bien gros, il ne pouvait y avoir aucun empêchement à ce qu'il sortît aussitôt après son frère, tout en tenant dans sa main le talon de celui-ci.

Dr H. Vigouroux.

— Si l'on se rapporte au récit de la Genèse, il faut d'abord en conclure que les deux jumeaux étaient contenus dans une poche unique ; ce qui est fréquent quand les jumeaux sont de même sexe.

Le premier, Esaü, fut expulsé normalement en présentation du sommet.

Le second, Jacob, dit l'Ecriture, sortit après son frère, tenant dans sa main le pied d'Esaü.

Le Dr Souc en conclut qu'il y avait procidence du bras ; ce qui est exact en fait. Mais il ajoute : « L'accouchement spontané était-il possible, cette procidence impliquant une présentation de l'épaule ? »

Observons, d'abord, qu'il n'y a *procidence* (au sens obstétrical du mot) que si le membre qui apparaît n'appartient pas à la région fœtale qui se présente. Ainsi, quand la main apparaît à la vulve, dans une présentation de l'épaule, il n'y a pas procidence. On dira, au contraire, qu'il y a procidence du bras, quand elle coïncidera avec une présentation du sommet.

Le fait d'une présentation du sommet avec procidence de la main n'est pas rare. Il est très bien figuré par Ribemont-Dessaiges (*Précis d'obstétrique*, 1897, page 1040, fig. 446). Une des causes est la gémellité, qui s'accompagne de fœtus plus petits et aussi permet l'engagement d'un bras en même temps que du sommet. Dans ces conditions, la main libre dans le vagin peut assurément saisir le pied du jumeau en train d'opérer son dégagement.

Et l'accouchement peut se terminer spontanément.

Dr J. Voitübiez.

(1) Cf. J. *Dombey, sa vie, son œuvre, sa correspondance,* par le Dr E.-T. Hamy, 1905.

— Dans un récent numéro de votre *Chronique médicale*, que je lis toujours avec beaucoup de plaisir et de profit, j'ai rencontré une question, posée par M. le Dr Souc, au sujet de l'accouchement gémellaire de Rebecca, qui peut se résumer ainsi : d'après la Genèse, il semblerait que, dans l'accouchement double de l'épouse d'Isaac, le deuxième enfant se fût présenté par l'épaule, et, dès lors, on peut se demander si l'accouchement spontané de Rébecca était réellement possible ?

Cette question, il est vrai, est adressée aux maîtres de la clinique obstétricale ; mais, comme auteur de l'*Obstétrique des anciens Hébreux*, etc. — travail que vous avez eu la bonté de présenter ici même à vos nombreux lecteurs, — je pense pouvoir me permettre de prendre part à ce petit débat. Or, voici ce que j'ai écrit dans ce travail, à la page 116 :

« Relativement à la pratique des accouchements multiples, les « Hébreux semblent avoir possédé des connaissances assez éten- « dues. Ainsi, il n'est pas douteux qu'ils savaient que, dans la ma- « jorité des cas, les deux jumeaux se présentent tous les deux par le « sommet (1). Ce fait, Moïse semble l'indiquer clairement dans son « récit de l'accouchement gémellaire de Rébecca. En effet, il dit : « Et, après cela, sortit son frère, dont la main tenait le talon d'Esaü ; « c'est pourquoi on lui donna le nom de Jacob. » (Genèse, XXV, 26.) « Or, il est clair qu'un pareil phénomène n'est possible que dans le « cas des deux *sommets*, car, dans toutes les autres combinaisons, « même dans celle assez fréquente de *sommet* et *siège*, il est impossible « que le deuxième enfant paraisse toucher, avec une de ses mains, au « talon du premier enfant. »

Ainsi, pour moi, il n'y a pas de doute que, dans l'accouchement de Rébecca, il s'agissait d'une présentation de *sommet* pour les deux enfants, comme c'est la grande habitude dans toute grossesse gémellaire. Et ce diagnostic, qui s'impose déjà par l'ensemble du récit, est encore corroboré par la signification étymologique du verbe dont l'Ecriture se sert à cette occasion (Genèse, XXV, 26). En effet, le texte biblique emploie le verbe « aḥaz », qui signifie plutôt : *toucher* que *tenir*, et, par conséquent, il entend dire par là que la main de Jacob semblait être en *contact* avec le talon d'Esaü ; mais rien de plus.

Naturellement, il nous est impossible d'entrer ici, au point de vue étymologique, dans de grands développements ; mais, pour quiconque veut s'en convaincre, il suffit de se reporter au verset 4 du chapitre IV de l'Exode, où dans la même phrase le verbe « aḥaz » signifie uniquement : *toucher*, alors que le verbe « ḥazak » ou « hiph'il », c'est-à-dire « haḥazik » est employé dans le sens de *saisir* ou *tenir*.

D'ailleurs, l'auteur de la Genèse connaissait parfaitement les phénomènes habituels de la présentation de l'*épaule* dans la grossesse double, et il en fait preuve dans la description de l'accouchement de Thamar. Voici, à ce sujet, ce que j'ai écrit, dans le même travail, à la même page :

« Ils connaissaient également les autres *variétés* de présentation qui « se rencontrent quelquefois dans les accouchements doubles, comme « le prouve le récit de l'accouchement de Thamar : « Et comme il « arriva que, au moment de l'accouchement, l'un des jumeaux pré-

(1) TARNIER, *Traité de l'art des accouchements* ; Paris, 1888, t. I, p. 721.

« senta un bras, la sage-femme y posa un lien, en disant : C'est « celui-ci qui est sorti le premier. Puis, cet enfant ayant remonté son « bras, son frère sortit si rapidement que la sage-femme s'écria : « Pourquoi t'es-tu précipité si violemment ? Et elle l'appela Pharez. « Après lui, sortit son frère, celui qui portait un lien sur sa main, et « on l'appela Zarech (Genèse, XXXVIII, 27-30) ».

« Ce récit, à la simple lecture, ne semble pas prouver grand'chose. « Mais, après une mûre réflexion, il n'en est pas ainsi. En effet, la « sortie d'un bras peut avoir lieu, comme l'on sait, dans deux circons- « tances tout à fait différentes. L'enfant, placé de travers, sort un « bras qui fait un angle droit avec le tronc ; ou bien l'enfant, se présen- « tant par le sommet, a le bras relevé, qui, placé sur le côté, descend « avec la tête. Dans le premier cas, l'accouchement est impossible, « car le fœtus, dans la matrice, étant plié sur lui-même de manière à « représenter un ovoïde, ne peut en sortir qu'à la condition qu'une « des extrémités de cet ovoïde s'engage dans le canal pelvien. Aussi, « dans ce cas, faut-il chercher à changer cette position vicieuse, « c'est-à-dire il faut, si c'est possible, pratiquer la version. Dans le « second cas, au contraire, la sortie du bras ne rend pas l'accouche- « ment impossible. Cette circonstance, il est vrai, retarde un peu la « parturition chez les primipares, mais elle ne l'empêche pas de se « terminer naturellement.

« Or, la sage-femme de Thamar ne s'y trompe pas. Elle se doute « bien qu'il s'agit d'une *présentation d'épaule* pour l'un des jumeaux, « et que le *bras procident* doit remonter avant la sortie de l'enfant, « c'est-à-dire que le fœtus, avant de venir au monde, doit subir l'*évo-* « *lution spontanée*. Aussi se hâte-t-elle de mettre un lien sur ce bras. « Et, en réalité, c'est le deuxième enfant, lequel se présentait par le « sommet, qui sortit le premier. Certes, la *présentation de l'épaule* « pour le premier des jumeaux et le *sommet* pour le second, est une « combinaison bien rare (1), mais elle existe, et les phénomènes que « Moïse décrit sont bien conformes à la science. »

Dans ces conditions, il ne peut plus subsister de doute que l'auteur de la Genèse savait parfaitement que, dans le cas de procidence d'un membre supérieur, l'accouchement, pour avoir lieu par *évolution spontanée*, ne se fera pas avant que le membre procident ne fût remonté dans le canal génital. Si donc, à l'occasion de l'accouchement de Rébecca, il parle du *contact* de la main du deuxième enfant avec le talon du premier, il ne peut vouloir parler ici que d'une *apparence*. Et, de fait, un phénomène semblable peut réellement exister dans un accouchement gémellaire, quand les deux jumeaux se présentent par les sommets, car alors la précipitation du deuxième enfant peut être telle qu'il semble que le dernier-né tient le talon de son devancier.

Dr Schapiro.

La gymnastique respiratoire (XVI, 240, 323). — Liste de mes travaux sur la Gymnastique respiratoire, en réponse au passage suivant de la lettre (*Chronique médicale*, 15 mai 1909) du Dr Georges Tilloy : « Il est inexact de croire que jusqu'à lui (Dr Marcel Natier) rien n'ait été tenté, en France du moins. J'ai, pour ma part, publié

(1) Tarnier, *Traité de l'art des accouchements*, Paris, 1888, t. I, p. 721.

au Congrès de Liège, en *1905*, les résultats de travaux et d'expériences faits par moi à l'Institut national des sourds-muets. »

Le lecteur pourra, sur documents, trancher la question de priorité :

1° La rhinorrhée exclusivement symptomatique de neurasthénie ; son traitement (240 p. avec 15 fig., 1901) ; 2° Laryngite nodulaire et troubles respiratoires : traitement par la gymnastique respiratoire, avec 5 fig. (*Bullet. et Mémoires de la Soc. franç. d'Otologie*, mai 1901) ; 3° Faux adénoïdisme par insuffisance respiratoire chez les névropathes ; Troubles de la voix parlée et chantée ; Considérations générales sur la valeur respective, au point de vue thérapeutique, des procédés médicaux ou chirurgicaux et des exercices physiologiques, 32 p. avec 4 fig. (*La Parole*, juin 1901) ; 4° A propos de l'article de MM. J. Thomson et L. Turner, sur l'étiologie du stridulisme congénital (*Ib*) ; 5° Nodules et polypes vocaux associés à des troubles respiratoires et névropathiques chez une institutrice, 43 p, avec 10 fig. (*Ib.*, avril 1902) ; 6° Voix de fausset : origine et traitement respiratoires, 25 p., avec 12 fig. (*Ib.*, juin 1902) ; 7° Un cas d'audi-mutité, traitement par les exercices respiratoires, acoustiques et orthophoniques (*Bull. offic. des Soc. méd. d'arrondiss. de Paris*, août 1902) ; 8° Neurasthénie et respiration ; éducation physiologique de l'enfant, 20 p., avee 15 fig. (*Ib.*) ; 9° Respiration et incontinence d'urine (*Bull. offic. des Soc. d'arrond.* (*ib.*) ; 10° Fausses récidives de végétations adénoïdes ; Inefficacité complète de trois interventions successives chez le même enfant ; origine et traitement respiratoires. 31 p., avec 11 fig. (*La Parole*, oct 1902 ; 11° Ozène et altération des fonctions digestive et respiratoire (*Soc. méd. du IXe arrond.*, juin 1904) ; 12° Gymnastique et rééducation respiratoires : question de priorité (*Ib.*, mars 1905).

Dr Marcel Natier.

— A propos de la note du Dr Georges Tilloy, publiée à la page 323 de votre dernier numéro, je crois devoir vous citer que, vers la moitié du siècle dernier, Joseph-Ferdinand Bernard s'intitulait *créateur de la gymnastique pulmonaire depuis 1840*. Le *Figaro* du 11 novembre 1858 publia cette affiche, placée rue du Faubourg Saint-Denis :

Joseph Ferdinand B.
Professeur de « Gymnastique pulmonaire ».

« Le *Figaro*, sans s'en douter, me délivre mon diplôme de créateur de la Gymnastique pulmonaire, car avant moi il n'était nullement question de cette science, ni de ce nom. » In *La Gymnastique pulmonaire ou l'ordre du mouvement rythmique et respiratoire dans toutes les fonctions organiques de la vie*, par le professeur Joseph-Ferdinand Bernard. Paris, 6e édition, 1899.

Dans l'édition précédente, 1891, contenant un avant-propos de Dujardin-Beaumetz et une préface d'Alfred Ducamp, J.-F. Bernard décrit l'art de respirer pour marcher, monter, courir et sauter.

Au début de ma carrière, ce grand vieillard est venu à diverses reprises me voir, voulant m'enseigner l'art de respirer. Il m'a raconté maintes fois ses histoires avec son homonyme, le célèbre Claude Bernard, telles qu'il les a publiées dans ses diverses éditions de la *Gymnastique respiratoire*.

Pour terminer cet historique ayant trait à l'art de respirer, il ne faut pas oublier de citer le *Cong-fou*, paru l'an 2698 avant notre ère, sous le règne de l'empereur Hoang-Ti. Ce livre chinois insiste longuement sur la gymnastique respiratoire et admet trois manières de respirer : par la bouche, le nez ; et par la bouche pour l'inspiration et le nez pour l'expiration.

On retrouve encore la manière de respirer dans l'*Ayur-Veda* (xvie siècle avant notre ère), préceptes reproduits dans un ouvrage de Susruta, ainsi que dans le code de Manou (xiiie siècle avant notre ère).

Dr Baratoux.

— Une petite place à la tribune de la *Chronique*, s'il vous plaît, à propos du travail de notre collègue Marcel Natier, traitant de la rééducation respiratoire.

Tout le monde aura compris ce qu'il entend par la désignation donnée à sa méthode, mais le terme rééducation reste discutable, soit dit en passant.

Quant à ses prédécesseurs français, ils n'employaient pas tous ce terme, qui implique que la fonction a été normale avant d'être à éduquer. Aussi, quand il m'est arrivé de pouvoir publier, dès 1892, sur les indications et certains modes d'éducation respiratoire, ai-je cru bien faire en les dénommant « Exercices méthodiques de l'appareil respiratoire ».

Cette date m'accorde ainsi une priorité, que je signale, et que nombre d'auteurs ont mentionnée. Je vous adresse un tirage à part de plusieurs articles successifs, datés de 1905.

Nos véritables prédécesseurs, il serait bon de le reconnaître, sont les Suédois, qui depuis longtemps sont arrivés à la perfection dans le genre. Cependant nous y avons apporté notre contribution, originale et utile.

Dr Léon Dereco.

Le Docteur S. B. Tort (XVI, 27). — Des notes, lettres et mémoires inédits de S. Bernard Tort de la Sonde, chirurgien-major à la Grande Armée, j'extrais cette pièce de vers, écrite de sa main, bien que j'ignore s'il en est l'auteur; elle m'a paru digne d'être conservée comme un bijou de la littérature médicale :

Pour faire devenir votre couleur vermeille,
Pour fondre la tumeur dont souffre votre oreille,
Au remède qui suit sans crainte ayez recours ;
Un docteur, plus docteur que tous ceux de nos jours,
L'Amour, me l'a donné comme opérant merveille :
« Il n'est pour de tels maux, m'a dit l'aimable enfant,
« Nul résolvant plus sûr que la voix d'un amant. »
Essayez par ma voix ce qu'un dieu vous conseille.

P. c. c. : A. Monéry.

Marat plagiaire (XVI, 218, 323). — A propos de *Marat plagiaire*, je vous signale ce passage des *Origines de la France contemporaine* (Taine, t. VII) :

« .... et il (Marat) est pris par le physicien Charles en flagrant délit de supercherie scientifique. » En note : Chévremont, I, 74 (témoignage d'Arago, 24 février 1844).

Il serait peut-être intéressant de rechercher quelle fut cette supercherie.

Dr J. Vermeil (*Saint-Maixent*).

L'imagination de la mère peut-elle agir sur le fœtus ? (XV ; XVI, 22). — La curieuse affiche publiée dans le premier numéro de la *Chronique* de 1909 sur ce sujet m'engage à vous envoyer la teneur d'une vieille lettre que je retrouve dans ma collection et qui est adressée à un rédacteur d'un journal de Bordeaux. Il s'agit d'un animal, ce qui n'est pas banal.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je m'empresse de vous donner communication d'un fait prodigieux, qui vient de se produire dans les Landes. Une chienne, qui pendant un état de gestation avait beaucoup chassé, a mis bas trois bécasses et deux perdrix à qui elle témoigne une affection extrême. Les nouveau-nés n'ont pris de la race canine que la façon d'aboyer.

« Les bécasses surtout ont des aboiements qui semblent sortir de la poitrine d'un dogue de la plus forte taille.

« Nous nous abstenons de commenter ce fait inouï, qui est une preuve de plus de la puissance de l'imagination surexcitée.

« Nous le livrons tel quel à la sagacité du corps médical qui, je l'espère, nous expliquera ce phénomène. »

Je m'abstiens également de commenter ce fait et j'en laisse le soin à la sagacité invoquée de mes confrères. S'ils trouvent une explication, elle satisfera les mânes de l'auteur de cette missive, qui probablement resta sans réponse : le journal, quoique méridional, dut flairer le canard.

Dr Grenier de Cardenal.

— La *Chronique médicale* relate souvent des faits de nature à prouver la relation, qui existe indubitablement, entre certaines impressions psychiques d'une femme enceinte et les anomalies présentées par l'enfant qui naît d'elle. Je me permets de vous apporter un exemple assez curieux de cette mystérieuse relation.

Les faits se sont passés dans une famille intelligente, exempte de tout préjugé et dont aucun membre n'offre la moindre tare congénitale.

Au cours d'une promenade en automobile, faite par M. et Mme X... et trois de leurs enfants, Mme X est projetée à quelque distance de la voiture. Elle se relève rapidement et sans blessures ; l'auto avait simplement pivoté brusquement sur elle-même.

Mme X .. vit, en premier lieu, son mari, resté au volant, saignant par la bouche et paraissant bien plus sérieusement blessé qu'il ne l'était réellement. Le sang, en effet, s'écoulant de la gencive coupée par un éclat de verre, bavait sur la moitié droite de la lèvre inférieure, la joue correspondante, la région sous-auriculaire du même côté. Mme X..., alors enceinte de 2 mois 1/2, accoucha à terme d'un enfant parfaitement constitué, mais porteur d'une télangiectasie plane, rouge violacée, occupant exactement toute la région que son père avait eue rougie par le sang.

Pr Troisfontaines.

— Voici une observation qui me semble assez péremptoire. Mme X... est une femme très intelligente, cultivée, à tendance névropathique. Elle a eu dans une première grossesse deux jumeaux très bien constitués. Elle appartient au monde universitaire et a dans ses relations un ménage d'universitaires, dont le mari est atteint d'amputation congénitale de l'avant-bras gauche, immédiatement au-dessus du poignet : c'est dire que l'infirmité de ce monsieur, attaché au même établissement scolaire que son mari, qu'elle rencontre dans ses sorties, presque tous les jours, ne paraît pas susceptible d'exercer sur l'imagination de Mme X... une bien grande influence. Elle n'a jamais eu

l'idée que la malformation de M. X... pût se reproduire sur le produit de sa grossesse, qui débuta dans la seconde quinzaine de mai. En août 1907, elle se trouve en séjour, pour la santé de son mari, à Ax-les-Thermes, en même temps que le ménage X... qui y vient pour celle de son fils. La grossesse est arrivée au 3e mois. Mme X..., par une chaude après-midi, va rendre visite avec son mari à l'autre ménage. Il arrive ceci : M. X. . se trouve être en bras de chemise et exhibe un moignon, habituellement dissimulé par la manche du vêtement. Mme X .. confessa, en sortant, à son mari qu'elle avait ressenti une vive émotion à la vue de ce moignon et qu'elle avait immédiatement reporté sa pensée sur le produit qu'elle portait. Pourvu que mon enfant ne vienne pas au monde ainsi mutilé ! Cette idée ne la quitta plus. Quand l'enfant naquit, le 11 février 1908, la première chose qu'elle demanda fut si sa fille n'était pas estropiée. On la rassura, mais au bout de quelques jours on fut obligé de révéler la triste vérité. *L'enfant était amputée au même niveau et du même côté que le Monsieur.* Sa santé est, du reste, excellente, et la mère, qui s'est si fort tracassée pendant les six derniers mois de sa grossesse, est aujourd'hui résignée.

Dr Dresch
(*Ax-les-Thermes*).

Le vocabulaire des clients (XV ; XVI, 57, 92) — Dans le numéro du 15 janvier 1909, vous rapportez un terme, à propos du vocabulaire des clients, qui me paraît inexact. Dans le Midi, ou plutôt notre Sud-Ouest, rougeole ne se dit pas *sénepon* mais *sarampion* — pion ou *piou* André ne s'y serait pas trompé. A propos de fièvres pourprées, on appelle encore communément la scarlatine *pourpre* dans nos campagnes. Il y eut jadis de terribles épidémies de scarlatine, et à l'article *scarlatine*, du *Dictionnaire encyclopédique* de Dechambre, fièvre pourprée est donné comme synonyme Graves, au milieu du XIXe siècle, a relaté des épidémies excessivement meurtrières de scarlatine en Irlande.

Dr Mazel (*Nîmes*).

— Interminable serait la nomenclature des noms de maladies ou de médicaments qu'estropient les gens du peuple.

Une brave femme, ma voisine, dit que son fils a le ver *salutaire*, et parfois aussi le *ver sanitaire.* D'une personne qui a fait une chute sur le genou, qu'elle a eu, à la suite, un *épanchement de sydonie*.

Un vieillard asthmatique rapporte à son médecin qu'il a souvent *la pression* pour l'oppression.

On prononce généralement le mot *hémorrhoïde*, *hémoruite*, dans nos régions, ce qui faisait dire à un paysan qu'il avait le *numéro huit !*

Albin Body.

— Entendu à Oran, de la bouche d'une Espagnole du peuple :

« Que pensez-vous pour mon petit, Monsieur le Docteur, de l'huile de foie de morue en *émotion* ? (émulsion). Garanti authentique.

Dr R. Glatard
(*Oran*).

— Comme je ne me rappelle pas si les expressions suivantes ont été publiées déjà, je les livre à la *Chronique médicale :*

1° J'ai entendu dire : liqueur de Van Serviéteu (pour Van Swieten).

2° On a dit, paraît-il : pilules *de p...in* (pour Dupuytren) !

3° On a dit quelquefois : bain aquilin (pour alcalin).

Enfin, quoique cela sorte un peu du sujet, j'ai bien envie d'ajouter deux choses : l'une m'a été dite, l'autre a été vérifiée par moi :

La 1re (de Marseille !!) : X..., dentiste des Bouches-du-Rhône !

La 2e, vue sur la devanture d'un magasin d'huiles :

A l'olivier.

Huile de foie de morue...

Il y avait, d'ailleurs, mention des autres variétés ; mais la suscription ci-dessus était la seule bien en vue, et frappante.

Dr Paul Batigne.

— Dans votre « Vocabulaire des clients », pourquoi ne citez-vous pas cette perle : « Les pilules de putain », pour les pilules Dupuytren ? Et le point de Mac Burney, qu'un comédien appelle « point de Max Dearley » !

A. G.

— Voulez-vous me permettre d'apporter ma petite contribution à votre série inépuisable sur le *vocabulaire des clients ?*

Parmi tant d'autres, je retiens deux expressions qui me paraissent sortir de la banalité. Les voici.

Tout récemment, un client vint me consulter pour surdité. Je n'eus pas grand'peine à découvrir deux gros bouchons de cérumen, dont l'extraction ou plutôt l'expulsion fit recouvrer l'ouïe à mon bonhomme. Celui-ci, enchanté, est allé racontant partout que je lui avais ôté des oreilles deux paquets de chair humaine, et il est en train de me faire une réputation d'auriste tout à fait imméritée.

Un autre écrivait un jour : « Je vous en prie, Monsieur le médecin, vite, apportez-moi un peu de mort fine, pour m'aider à passer doucement. » Mort fine pour morphine me paraît une ravissante trouvaille.

Dr Allin.

— Une femme m'amène son enfant, atteint de conjonctivite pustuleuse et de nombreuses éruptions et croûtes autour des narines, des oreilles et des lèvres, en me disant : « Cette gourme est si terrible qu'elle ne guérit pas, malgré le sirop *idiotétanique!* » Je n'invente rien.

A. Terson.

Le vent du boulet (XV, 532, 663). — A propos du *vent du boulet*, voir dans le Dictionnaire en 60 vol. (1812), vol. 13, art. *Erreurs populaires sur la médecine*, p. 212, l. 28 (je copie) : « La croyance erronée « de beaucoup de personnes du monde et même de chirurgiens sur « les prétendus ravages que peut faire le *vent du boulet.* »

Signé : Renauldin.

Dans ce même article, quelques lignes plus haut, le même auteur blâme ceux qui trouvent le sucre *échauffant*, en fait un *aliment* excellent, et cite le cas d'un soldat de la retraite de Russie, qui a vécu et a bien supporté la retraite, grâce à un pain de sucre qu'il grignotait aux étapes.

A. Morin.

Chronique Bibliographique

Le magnétisme, l'hypnotisme et le spiritisme restent toujours d'actualité. Ne le seront-ils point toujours, à moins que l'appel d'Emmanuel Vauchez à une souscription destinée à récompenser l'inventeur d'un moyen de photographier les radiations et les êtres de l'espace, ne solutionne le problème ?

Quoi qu'il en soit, voici *Le Magnétisme personnel, une méthode pour le développer*; *Traité de culture humaine* de Leroy-Berrier, traduit de l'anglais et interprété par Paul NYSSENS (1 vol. 168 p. in-12, Maloine) ; et à la librairie académique Perrin, 2 vol. in-12 de 300 et 500 p : *L'hypnotisme et le spiritisme, étude médico-critique*, du Dr Joseph LAPPONI, médecin de Léon XIII et de Pie X ; *Le magnétisme humain, l'hypnotisme et le spiritualisme moderne*, par le Dr MOUTIN.

Nous avons vécu le temps de Luys et de Charcot, époque où tout Paris se passionnait à ces questions (1880 à 1890), et comme les auteurs contemporains, nous nous sommes imaginé découvrir maints faits nouveaux ; mais, avec le recul du temps, il nous apparaît que ces livres d'aujourd'hui ressemblent singulièrement à ceux d'il y a 20 ans ; toutefois le nombre des prosélytes de ces problèmes a sensiblement augmenté.

Nous réclamions, en notre *Hypnotisme* de 1890, l'appareil enregistreur et automatique du sommeil, défiant toute simulation : il est encore à trouver. Les livres des Drs Lapponi et Moutin sont bourrés de faits intéressants. M. Moutin, magnétiseur avant que d'être médecin, a apporté plus tard ses lumières et son expérience médicales; il cite longuement les faits observée par William Crookes, ce que ne manque, du reste, de faire aucun auteur écrivant sur ces questions. Dirai-je que cela n'apporte aux initiés aucune lumière nouvelle, ces faits étant anciens et l'outillage d'observation n'ayant nullement progressé ?

Il n'est pas jusqu'au problème de la suggestion criminelle qui ne soit vraiment élucidé. *La responsabilité des criminels* (un nouveau livre de l'infatigable prof. J. GRASSET, de Montpellier, 250 p. in-16, les Éditions nouvelles) dépend de tant de causes, en dehors même de la suggestion hypnotique, et c'est cet ensemble atténuant, modifiant la responsabilité, qu'étudie le Dr Grasset. On connaît le problème soulevé l'an dernier, à Genève, au Congrès des aliénistes et neurologistes des pays de langue française : il s'agissait de définir ce qu'est la responsabilité. Le professeur Gilbert-Ballet avait exposé la question, laissant au philosophe et au juriste le soin de la déterminer, le médecin se bornant à l'examen des faits mentaux, matériels en quelque sorte et n'allant pas jusqu'à une conclusion psychique. Alors, á quoi bon le médecin dans les expertises médico-légales? La névrose, souvent inapparente à l'œil non exercé, peut tant modifier les actes et les impulsions !

Il est un monde relevant de la *Police des mœurs* (2 énormes volumes in-4° de 1.000 p., par M. Louis Fiaux, ancien conseiller municipal de Paris, (Félix Alcan, éd.), où ces questions de responsabilité importeraient beaucoup; mais M. Fiaux se place surtout sur le terrain de l'hygiène et de la prophylaxie.

Dire quel amas énorme de matériaux, de discussions parlementaires ou municipales, renferment ces deux gros volumes est impossible en quelques lignes. Doit-ou réglementer ou non la prostitution, l'ignorer ou la poursuivre? Grave problème où le lecteur pourra se faire lui-même une opinion, en connaissant les faits ou les opinions dans les deux sens. L'auteur, de par ses anciennes fonctions, a joué un rôle considérable dans les discussions ; il continue, comme membre de la commission, de s'occuper de cette *police des mœurs*, qui tant préoccupe en ce moment, par les avaries, petite ou grande, qui en découlent, menaçant l'intégrité de la race et la population elle-même, dont l'accroissement est plutôt ralenti. Les ouvriers et les paysans qui ont encore le plus d'enfants peuvent, plus que les autres, se contaminer, si on ne les instruit des précautions à prendre, ou si on ne les protège directement.

Mais voici avec l'*Hygiène rurale* du Dr Ed. Imbeaux et de M. E. Bolants (*Traité d'hygiène*, de MM. Chantemesse et Mosny, XIIIe fascicule, J.-B. Baillière) un autre domaine de l'hygiène.

Que l'*hygiène rurale* est donc déplorable! Les eaux potables communiquent souvent par un sol perméable avec la fosse à purin ou à fumier lavé par les pluies : l'eau est alors entraînée dans le sous-sol, rejoignant le puits où la famille puise son liquide de consommation. Ce fumier s'étale le plus souvent devant la maison. D'autres fois, ce sont les sables boulants qui encrassent les clapets et les corps de pompe et empêchent l'eau de monter. Cette question des eaux à la campagne est très importante, car on n'applique pas là encore les grands progrès des villes, la filtration, l'ozonification.

Les animaux mal logés, les gens aussi souvent, sont faciles à recueillir les épidémies régnantes ; ils sont réceptibles et les affections morbides y exercent de grands ravages ; et cela, malgré les grands antiseptiques campagnards que sont l'air et la lumière, auxquels on ferme trop souvent l'accès par des ouvertures insignifiantes ou nulles. Maintes écuries ont une porte en bois, et c'est tout. MM. Imbeaux et Bolants nous montrent que tout est à faire à la campagne, comme hygiène.

L'alimentation et l'hygiène des enfants, du Dr Comby (1 vol. in-16, 520 p., J. Rueff, éd.), aborde un autre côté de ces questions sociales que peut solutionner, en partie du moins, l'hygiène. Les jeux, les exercices physiques, les écoles, la protection de l'enfance, la puériculture, sont tour à tour examinés et consciencieusement étudiés. Le lait stérilisé, le sevrage, les vêtements, rien n'y manque. La perméabilité des vêtements à l'air pénètre dans les masses ; mais la perméabilité à la lumière, si importante et que nous avons jadis étudiée dans une de nos *Années électriques*, est moins connue, et combien importante cependant, puisque, par des radiations lumineuses déterminées, traversant telle ou telle étoffe, on peut fortifier la peau, les poumons. Bien

des préjugés antihygiéniques sur le maillot, le corset, sont rectifiés par le Dr Comby.

A la médecine, avec les *Traitements de goitre exophtalmique* des Drs P. Sainton et R. Delherm (1 vol. in-16, des *Actualités médicales* de J.-B. Baillière), nous arrivons, sortant de l'hygiène que malheureusement nous ne pouvons appliquer, pour prévenir l'évolution de cette obscure « Maladie de Basedow ». Obscure en son étiologie, vague en ses traitements. Et qui dit « Traitements », au pluriel, dénonce l'impuissance. L'électricité, sous ses formes multiples, nous a donné comme à d'autres des améliorations, de même l'hydrothérapie et certains médicaments.

Quittons ce domaine triste où l'impuissance thérapeutique est grande, sinon complète, pour les livres purement littéraires envoyés à la *Chronique*.

C'est d'abord *Jean de Village*, de notre confrère le Dr H. Labonne, préfacé par Albert Liger et de la lecture duquel livre, de 130 pages, Laurent Tailhade a écrit qu'il s'est délecté.

L'histoire, charmante, se passe en 1431, au temps du poète Villon et de l'argentier Jacques Cœur. Le volume a paru à Issoudun, dans le vieux Berry, où se déroulent les faits. Notre confrère Labonne est poète, prosateur, écrivain scientifique et médecin ; il cumule, et son *Jean de Village* accuse une nouvelle forme de son talent et de son activité protéiforme.

Le sentier de la vertu : mœurs contemporaines, par Pierre Sales (1 vol. in-16, 450 pages, Librairie moderne, Maurice Bauche, éd.), nous fait sauter quelques siècles, et à côté de l'idylle précédente nous montre la fange contemporaine, cependant avec des ducs ; des guets-apens, des flirts, des perversions, chez des gens de mentalités compliquées et diverses. Intrigues multiples et bien conduites, histoires d'amour, tout cela intéresse agréablement et charme le lecteur.

Enfin les *Contes de Perrault*, de la même librairie, et préfacés par Pierre Sales, nous rappellent notre enfance. « Si *Peau d'âne* m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême, » disait La Fontaine, avant que Charles Perrault, frère de Claude, médecin et architecte du Louvre, n'écrivît ses Contes. J'avoue, dit Pierre Sales, et j'avoue avec lui, que j'éprouve grand plaisir à relire ces charmants contes, peut-être pas si invraisemblables que cela après tout ! Dans le château « de la Belle au bois dormant » ne peut-on aujourd'hui faire saillir, de toutes parts et brusquement, comme dans le conte, des flots de lumière, de lumière électrique ; il n'est pas de maisonnette d'humble village des Alpes qui ne soit même dans ce cas. *Le petit Chaperon rouge, le Chat botté, les Fées, Cendrillon, le Petit Poucet, Grisélidis* sont d'autres contes non moins charmants. Et comme il est souvent agréable de se bercer de gracieuses fictions, pour se distraire de sombres réalités ambiantes, de ne point entendre parler de financiers aux abois et de vivre en d'imaginaires pays où l'or est vraiment une chimère ! Et les *Contes de Perrault* nous transportent dans ce monde de rêves.

Dr Foveau de Courmelles.

Les merveilles de l'hypnotisme, par le Dr GÉRAUD-BONNET (d'Oran). 1 vol. in-18, broché, 3 fr. 50 (Rousset, éditeur, Paris).

Ce petit livre est intéressant surtout par les observations qu'il contient et dont quelques-unes sont neuves et curieuses. L'auteur, d'ailleurs, est un convaincu, qui voit dans l'hypnotisme un merveilleux agent de cure. Aussi s'efforce-t-il d'en vulgariser les indications et d'en mettre les procédés à la portée des praticiens les plus modestes. Naturellement, il s'agit du petit hypnotisme, d'applications plus fréquentes et plus faciles, et c'est là ce qui fait, comme on le comprend, la valeur pratique de ce travail, consciencieux et de bonne foi.

Le guide des nerveux et des scrupuleux, par le R. P. RAYMOND, aumônier du Kneippianum de Wœrishofen. 1 vol. in-12, broché, 3 fr. 50. (G. Beauchesne, éditeur, Paris.)

Le Dr Dubois, de Berne, et le Dr Bonnaymé, de Lyon, l'un et l'autre assez avantageusement connus pour qu'il soit inutile de faire valoir leurs titres de neuropathologistes, nous présentent ce volume, destiné, en principe, à tous ceux qui souffrent, mais qui sera surtout profitable aux croyants. Pour ces derniers, il réalise, par ses consolations, par ses encouragements, par ses conseils, cette cure morale si indispensable aux névropathes, où la pensée de Dieu, l'amour de la vertu et la crainte du péché remplacent les procédés de la psychothérapie banale. Après tout, il n'est pas niable que, chez les âmes pieuses, cette méthode ait son efficacité. Pour de tels malades, le livre du R. P. Raymond peut être fort utile, et alors, puisque notre fonction primordiale de guérisseurs nous met au-dessus de la contingence des opinions individuelles, nous croyons bien faire en en conseillant la lecture.

Dr J. L.

Muses et Bourgeoises de jadis, par Edouard PILON. Paris, Société du Mercure de France, 1908.

D'écriture « artiste », cette nouvelle série de M. Edmond PILON, sur les « Muses et Bourgeoises de jadis » ; et pourtant, le livre nous plaît infiniment, malgré ou peut-être à cause de ce que nous n'oserions appeler de l'afféterie, mais le souci d'habillage, la coquetterie du style. Et, de plus en plus, nous apparaît la nécessité, pour rendre tout travail d'érudition accessible à la masse éclairée, de le revêtir sinon somptueusement, au moins avec décence et même quelque recherche. Le lecteur vous sait toujours gré de vous être mis en frais pour lui plaire. En ne visant qu'au suffrage des délicats, on conquiert le grand public, et c'est tout profit pour l'auteur. M. Pilon est en passe d'arriver à la grande notoriété ; son succès est trop légitime pour que nous ne nous donnions pas la joie d'y applaudir.

Mémoires de la comtesse de Boigne, tome IV (1831-1866). Paris, Plon, 1908.

Ils sont toujours de lecture passionnante ces *Mémoires*, sinon de tous points véridiques, du moins si personnels, et où abondent tant

de neuves révélations. Les médecins prendront surtout intérêt à la lecture du chapitre sur le choléra de 1832, sur la burlesque équipée de la duchesse de Berry, où tant de confrères jouèrent un rôle.

Il est question, dans le récit de M[me] de Boigne, d'un D[r] G..., de Bordeaux ; c'est évidemment du P[r] Gintrac qu'il s'agit. Au surplus, Prosper Ménière a écrit sur la captive de Blaye un *Journal* où il dit tout et le reste. Mais qui songe aujourd'hui au docteur Ménière ?

La Civilisation pharaonique, par Albert Gayet. Paris, Plon, 1907.

Nul mieux que M. Albert Gayet n'est parvenu à nous donner une idée de la civilisation de cette époque fabuleuse que fut l'époque des Pharaons. Après MM. de Morgan et Amélineau, il a interrogé ce passé mystérieux et a fait, pour ainsi dire, comparaître devant nous les contemporains anonymes de cette période historique, des momies datant de quatre mille ans ! L'auteur nous apprend qu'à l'encontre de ce qu'on serait en droit de supposer, l'anatomie du corps humain était presque inconnue sous l'empire memphite. La pratique de l'embaumement était purement empirique. La diagnose était des plus obscures ; quant à la thérapeutique, elle se bornait à l'emploi de quelques substances végétales et minérales, et parmi ces dernières, le sulfate de cuivre, la « pierre memphite », qui passait pour jouir de propriétés anesthésiques. D'autres panacées empruntées au règne animal servaient de base à la confection d'onguents et de potions.

Etude médicale sur Edouard et Jules de Goncourt et leurs premiers romans, par Pierre-Yves Even, Paris, Bibliothèque coopérative, 1908.

Le reproche le plus grave qu'ait fait à l'auteur de cette thèse, lors de sa soutenance, le professeur Debove, qui présidait le jury, c'est que les Goncourt se sont insuffisamment documentés, au point de vue clinique ou, tout au moins, ont mal traduit, entendez qu'il ont traduit en une langue *non médicale*, leurs impressions et leurs sensations. Ce reproche est peut-être fondé en partie ; il y a, évidemment, des erreurs, mais qu'un littérateur, non doublé d'un médecin, pouvait difficilement éviter. Il n'en reste pas moins, à notre jugement, qu'entre tous les romanciers, les Goncourt sont de ceux qui ont le mieux observé, sinon toujours le plus exactement décrit les maladies dont ils ont parfois mal interprété les symptômes, mais dont, en général, ils ont eu une assez claire vision.

M. Even, qui est encore à l'âge où l'on peut espérer des œuvres fortes, eût été sans doute mieux inspiré de s'en tenir à la première partie de son sujet, à savoir la psychophysiologie de l'homme de lettres au dix-neuvième siècle, d'après l'auto-observation des Goncourt. Nul, en effet, à part Flaubert, n'a mieux décrit les affres de la production, les tortures de la gestation littéraire ; et, en puisant seulement dans leur *Journal*, il eût été aisé de faire une monographie d'un puissant intérêt. Telle quelle, cette thèse est, à tout prendre, un travail qui atteste de sérieuses qualités, et les éloges qui lui ont été décernés par des juges aussi éclairés que MM. Debove, Jeanselme, Hutinel et Roger, ont dû être, pour l'auteur, le plus flatteur des encouragements à persévérer dans la voie où il s'est engagé.

Étude médico-psychologique sur Thomas de Quincey, par Paul GUERRIER. Thèse de Lyon, décembre 1907.

On a souvent parlé de l'opinion de Thomas de Quincey, qu'en France on connaît surtout par la traduction, légèrement fantaisiste, d'A. de Musset ; mais le « cas » de Thomas de Quincey n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune étude médicale critique : on n'avait pas examiné, notamment, l'état mental d'un auteur que d'aucuns tiennent pour aliéné, et dont l'œuvre est si souvent une autobiographie. C'est ce travail que vient de tenter M. GUERRIER, dans le laboratoire et sous la direction des professeurs Lacassagne et Etienne Martin, qui l'ont guidé de leur science et de leur expérience.

Il résulte de cette étude que Thomas de Quincey était un névropathe, peut-être un hystérique ; mais quant à avoir consommé de fortes et anormales doses d'opium, il est à présumer que l'humoriste d'outre-Manche a voulu nous en faire accroire, et que l'opiophagie, chez Quincey, fut surtout et avant tout « prétexte à littérature ».

A. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Les empoisonneuses, par les Drs E. DUPRÉ et R. CHARPENTIER, broch. in-8° de 55 p., Rey, Lyon. — *La renaissance de l'ophtalmologie*, par le Dr J. HIRSCHBERG, trad. de l'allemand par le Dr Van DUYSE, broch. in-8° de 147 p., W. Engelmann, Leipzig — *Les Maîtres de l'École de Paris dans la période pré-spécialistique des maladies du pharynx, du larynx et du nez*, par le Dr CHAUVEAU, tome I, in-8° de 295 p., J.-B. Baillière, Paris. — *Le château de Bagatelle*, par H.-G. DUCHESNE, in-8° de 352 p., illustré, J. Schemit, Paris. — *La vie parisienne sous la Révolution et le Directoire*, par Henri D'ALMÉRAS, in-12 de 432 p., illustré, A. Michel, Paris. — *Médaillons romantiques*, par A. PAVIE, in-8° de 345 p., Emile-Paul, Paris. — *Marie-Louise et la cour d'Autriche*, par le Baron DE MÉNEVAL, in 8° de 420 p., Emile-Paul, Paris. — *Notules sur la Bièvre*, par Jeanne CAPITAN, broch. illustrée de 28 p., Champion, Paris. — *Chirurgie du cancer et fulguration*, par le Dr C. JUGE, de Marseille, broch. in-8° de 84 p., « Archives provinciales de chirurgie », 21, rue Linné, Paris ; — *Les poètes du terroir du XVe au XXe siècle* ; notices par A. VAN BEVER, tome I, in-16 avec cartes, de 575 pages, Delagrave, Paris. — *De la dépopulation par l'infécondité voulue*, rapport par le Dr DESPLATS, « Annales de la Société scientifique de Bruxelles », broch. in-8° de 30 p., 11, rue des Récollets, Louvain. — *L'occlusion aiguë du duodénum par l'artère mésentérique supérieure*, par Maurice BEAURAIN. Thèse de Paris, 1908, broch. de 139 p., Michalon, Paris.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Cinquième mille **Vient de paraître.**

LES

Indiscrétions de l'Histoire

(Sixième et dernière série)

par le Docteur CABANÈS

OUVRAGE ORNÉ DE 23 GRAVURES HORS TEXTE

Prix **3 50**

(**3** fr. pour les lecteurs de la *Chronique.*)

Ajouter **0.50** *pour le port en Province ou à l'Etranger.*

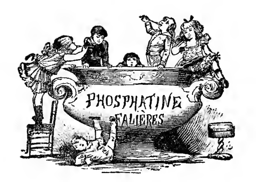


Avis important

A partir du 15 juillet, l'ouvrage : *les Indiscrétions de l'Histoire*, complet en six volumes, *ne se vendra plus par série séparée. Le prix en sera porté à* **30** *francs,* au lieu de **18** francs, prix actuel.

DU MÊME AUTEUR :

Le Cabinet secret de l'Histoire . . . . **20** fr.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire . . . . . . **5** fr.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 13

1er JUILLET 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE | N° 13 | 1er Juillet 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Variétés Médico-Littéraires

Les philosophes, les artistes et les médecins (1),

par M. le docteur André Lombard.

Au temps où les croyances religieuses suffisaient à l'apaisement de la douleur humaine, les hommes confondaient dans une même reconnaissance les dieux ou le Dieu qu'ils avaient invoqués et leurs ministres, et, dans des sacrifices, dans des prières, disaient l'immensité de leurs souffrances en même temps que l'immensité de leur foi.

Peu à peu des hommes se consacrèrent plus particulièrement aux soins des malades ; ils observèrent l'homme à l'état de santé et apprirent à distinguer les différentes modalités de sa souffrance ; en même temps s'installait une thérapeutique empirique qui progressivement devint expérimentale. Les médecins s'efforçaient de devenir des savants, et nous devons reconnaître qu'ils méritèrent souvent cette appellation.

Mais, si nous envisageons le médecin des temps modernes, lui donnerons-nous vraiment le nom de médecin s'il se contente d'être un savant ? Appellerons-nous médecins ceux qui, trop rapidement séduits par les découvertes pastoriennes, conçurent, dans un inexplicable oubli de la pathologie générale, le rêve insensé de guérir la maladie en tuant le microbe causal, par des procédés chimiques, dans l'organisme vivant ? Il semble que non ; la connaissance des sciences exactes, réduite à cette seule connaissance, paraît être en opposition formelle avec la médecine. Celle-ci n'est pas une science, elle est la conclusion des autres sciences. Qu'y a-t-il de plus en mouvement que le corps vivant ? Quoi de plus « dans un perpétuel devenir » que les diverses manifestations de la vie, de la vie physique et de la vie intellectuelle ? et qu'est-ce qui peut le moins être mis en formules et en équations que la physiologie ou la thérapeutique, malgré les prétentions des chimiâtres ?

Assurément, la connaissance des sciences exactes ne nuit pas au médecin : celles-ci sont même un complément de sa culture générale ; elles peuvent l'inciter à porter plus particulièrement ses investigations sur la statique et la mécanique du corps humain, mais ce n'est là qu'un côté de l'art de guérir.

Nous avons dit que la médecine n'est pas une science ; elle ne l'est

(1) Lecture faite à la *Société médico-historique*, dans la séance du 15 juin 1909.

pas comme la mathématique, mais elle l'est cependant en ce sens qu'elle repose sur quelques données expérimentales ; elle devient ensuite un art, ou, plus exactement, elle est une science au service d'un artiste.

Pour bien connaître les maladies, il faut une observation rapide, savoir fixer des instantanés dans sa mémoire. Il faut, comme le peintre qui note les divers coloris de la nature, noter les diverses colorations de la peau et des muqueuses, les énanthèmes, les exanthèmes, les rash. Toute la pathologie cutanée est prétexte à observation de couleurs et de nuances ; et il arrive parfois au clinicien sagace, dès la première inspection, souvent même rapide, de poser un diagnostic, comme à l'œil exercé du peintre de fixer sur sa toile et de reconnaître sur une autre le ciel de Provence ou celui de Normandie.

Les peintres et les médecins ont la même faculté de voir juste et bien et de retenir : le médecin qui observe et décrit une maladie nerveuse, — je dis nerveuse, parce que c'est dans cette branche de la pathologie et de la clinique que l'on peut avec le plus d'avantage comparer le médecin et l'artiste ; — le peintre ou le sculpteur qui l'observe aussi et la fixe sur la toile ou le marbre doivent saisir les divers rapports des phénomènes ; grouper des faits ou collectionner des recettes n'est pas plus de la médecine qu'assembler des couleurs n'est de la peinture.

Sans doute, chez le médecin et chez l'artiste, la vision a la même acuité, la même perspicacité, la même justesse. Leur œuvre à tous les deux est une œuvre de bonté : l'un guérit ou soulage ; l'autre ravit les yeux, par la contemplation qu'il propose d'œuvres belles. L'un et l'autre s'adressent à l'individu en état de santé et de maladie. Ce sont eux qui, les premiers des hommes, ont fait l'éducation des autres, leur ont appris le dévouement, par la création, la réalisation de l'œuvre conçue dans leur génie, ou par le soulagement de la souffrance humaine ; ce sont eux aussi qui leur ont enseigné la majesté de la douleur et la majesté de la mort.

Grâce à de solides connaissances scientifiques, les médecins et les artistes peuvent accomplir, chacun dans leur spécialité, des œuvres d'art ; un artiste ne s'improvise pas ; il doit étudier d'abord, réfléchir, observer, puis créer. Créer du bonheur autour de soi, telle est la tâche des artistes et des médecins, faite pour le plaisir des yeux et des oreilles ; mais ce plaisir ne peut être entièrement goûté que par des individus en parfait équilibre de santé, en état d'ataraxie, comme disait Epicure.

Il n'est point étonnant, étant donnée leur éducation semblable, que le peintre, le sculpteur ou le médecin aient manifesté, dans leurs représentations de la vie, les mêmes symptômes aux mêmes époques, montré les mêmes manifestations de la douleur. Ce que nous appelons le progrès, l'évolution pour mieux dire, embrasse toutes les branches de l'activité humaine, et les mêmes époques qui virent éclore de grands médecins virent aussi naître de grands artistes. Hippocrate dans l'Hellade ; Celse et Galien à Rome et à Alexandrie ; dans l'Ecole Arabe ; à la Renaissance ; puis de nos jours, en passant aussi par les grandes époques du XVIIe et du XVIIIe siècle, tout cela représente des états de l'esprit humain caractérisés par la présence de médecins et d'artistes illustres, en même temps que de philosophes, de savants. Certains hommes, à la fois médecins, savants et philosophes, ont réalisé la synthèse des connaissances de leur temps et, avec une remarquable

faculté d'observation, ils ont redressé des erreurs et orienté la science vers un but plus assuré. En même temps les artistes subissaient une orientation nouvelle ; leurs chefs-d'œuvre se distinguaient des créations de leurs prédécesseurs ; il y avait, chez les créateurs en médecine et en art, un parallélisme d'évolution, une analogie de conception.

N'y a-t-il pas un certain rapport entre les théories nébuleuses de la médecine médiévale et le mysticisme des œuvres d'art que nous ont laissées les quattrocentistes, pour ne citer que cet exemple ?

L'imprécision des contours dans les arts correspond au vague des sciences médicales ; au XVIIe siècle, quand les arts avaient une facture plus serrée, la médecine évoluait ou tendait à évoluer sur un terrain plus solide : Harvey découvrait la circulation.

Les médecins voient comme les artistes ; comme eux, ils savent observer ; ce n'est pas pour le vain luxe de la publicité qu'ils aiment à s'entourer d'objets d'art. Après avoir vécu avec leurs malades la douleur humaine, ils aiment reposer leurs yeux sur des objets exprimant des choses qu'ils ont observées : paysages, marines, et cœtera ; ils aiment saisir la pensée de l'auteur, et il semble que l'artiste a réalisé ce qu'ils ont eux-mêmes observé.

C'est qu'ils ont, les uns et les autres, une culture générale considérable, et la similitude de leurs goûts paraît bien être le fruit de leur commune éducation classique, de leur commune observation et compréhension de la nature. Il ne semble pas qu'une culture scientifique eût seule pu développer ces dons.

Sans doute, l'étude des sciences exactes est à la base ; mais si la science apprise n'est pas rehaussée par l'art, le médecin peut être un très grand savant : il ne sera qu'un mauvais médecin.

Assurément ne faut-il pas prendre les mots dans leur sens précis, et je ne veux pas dire qu'un homme remarquable en mathématiques ou en astronomie ne puisse pas être un homme supérieur ; il peut l'être, à la condition de ne pas être que cela ; s'il est un philosophe, s'il a des visées larges sur tous les domaines de la pensée humaine, il devient un artiste et son entendement s'élargit.

De la sorte, tout homme qui prétend faire œuvre originale et, en médecine, tout homme qui croit vraiment savoir soigner les malades, doit être, en plus qu'un thérapeute ou uu clinicien, un perspicace et un artiste.

L'intelligence et l'instruction sont choses bien distinctes ; un homme très savant en de nombreuses sciences pourra faire des raisonnements très justes, mais sera souvent incapable de faire un diagnostic, de fixer un pronostic ; un homme connaissant très bien le dessin sera incapable de faire un tableau ou une statue. En revanche, la médecine populaire fixe parfois le diagnostic et le pronostic d'une maladie. Des gens qui ignorent le dessin sont capables de créer des œuvres d'art, à tel point que d'aucuns ont même cru, ou dit sans le croire, qu'il fallait, pour être artiste, ignorer les éléments du dessin. Nous voyons chaque jour soutenir ce paradoxe, et il semble qu'on doive reconnaître la même mentalité à ceux qui le mettent en pratique, comme aux rebouteux et à ceux qui vivent en marge de la médecine. Les uns et les autres peuvent avoir du génie, sans être doués cependant de beaucoup de raison.

Dirons-nous donc que c'est seulement la sensibilité qui donne de la valeur aux médecins et aux artistes ? Nous aurons garde de tomber

dans cette exagération. Tous les deux doivent être instruits, instruits de toutes choses ; mais cela ne suffit pas à faire d'eux des hommes de valeur ; il vient un moment, à chaque instant de leur vie active, de leur vie altruiste, où ils doivent faire appel à leurs sens, et j'entends opposer ici leurs sens avec toutes les finesses et aussi toutes les errreurs que peut comporter ce mode d'investigation ; j'entends, dis-je, les opposer aux renseignements précis que donnent la physique, la chimie et les autres sciences.

C'est ainsi que l'art et la médecine, par les mêmes hommes, par les mêmes moyens, tendent au même but et se complètent ; peut-être parce que, si l'artiste et le médecin ont bien foi en leur art, ils restent sceptiques sur les affirmations des sciences, — je ne dis pas de la Science, qui sait ne rien affirmer, — et qu'ils pensent, comme le dit M. Poincaré, que « la vérité scientifique n'est pas hors des atteintes du doute ».

Les trois phases, théologique, métaphysique et positive, par lesquelles a passé l'esprit humain, montrent les tâtonnements de l'art, de la médecine et de la philosophie ; cette dernière, c'est-à-dire le raisonnement, s'étant mise au service de l'observation. Sans elle, en effet, la médecine serait une simple science d'observation, comme le dit Cl. Bernard ; et l'œuvre d'art ne serait que de la photographie. Mais le sentiment d'abord, puis la raison, puis l'expérience, ont imprimé à l'activité humaine une orientation différente. La dernière nous plaît davantage; mais avec quelle lenteur s'est faite cette évolution !

Les modifications de l'art et de la médecine semblent avoir été parallèles dans le cours des siècles, et ne nous étonnons point si quelques noms seulement nous ont été transmis par l'histoire, qui semblent réaliser la synthèse des connaissances acquises. S'ils nous paraissent plus nombreux aujourd'hui, c'est qu'il y a plus d'hommes possédant une culture générale étendue. Mais, même aux mieux doués, l'art n'est pas facile : la clarté, la précision, la netteté dans ce qu'on décrit, dans ce qu'on peint, ne s'obtiennent qu'au prix des plus grands efforts.

Et n'est-ce pas la recherche de cet effort qui constitue la plus grande récompense de l'artiste et du médecin ? « Les joies de l'art, a écrit Nisard, sont rares et austères, parce que l'art lui-même n'est que le plus noble des travaux imposés à la race d'Adam. »

L'Esprit d'autrefois.

Tot quot.

L'empereur Maximilien (Valère), étant tombé malade, fit appeler plusieurs médecins, dans l'intention plutôt de s'en divertir que de suivre leurs ordonnances. Il se contenta de demander à chacun d'eux : *Quot* !

Ils demeuraient tous confus, ne sachant ce que voulait dire le prince, lorsque l'un d'entre eux, plus habile, comprit que, par ce monosyllabe, l'empereur leur demandait combien ils avaient tué de malades ; il prit en conséquence à pleine main sa barbe, qu'on portait alors fort longue, et répondit : *Tot*, voulant dire que ses confrères et lui avaient tué autant de malades qu'il y avait de poils à sa barbe.

Cette réponse spirituelle fit rire l'empereur, et acquit au médecin sa confiance et son estime.

Échos de la " Chronique "

En souvenir de Solférino.

Les fêtes commémoratives de l'indépendance italienne ont donné l'occasion aux chroniqueurs d'évoquer les différents faits d'armes qui ont marqué cette glorieuse campagne. Ils ne pouvaient manquer de rappeler, à ce propos, la fameuse bataille de Solférino, où nos armées se couvrirent de gloire, mais où s'entre-tuèrent, dans un carnage sans nom, tant de jeunes hommes promis à un meilleur destin.

Pour célébrer à notre façon ce sanglant anniversaire, nous avons voulu relire un récit du combat écrit par un témoin oculaire : il n'est pas de plus terrible argument contre la guerre ; mais il n'est pas de meilleur, de plus éloquent dithyrambe en l'honneur de notre corporation médicale.

Que ceux qui méconnaissent les services rendus par le corps de santé lisent cet opuscule (1), et s'ils ne sont aveuglés par le parti pris et la haine de toute supériorité, ils rendront l'hommage qui leur est dû à tous ces vaillants, qui ne connaissent qu'une devise : le Devoir.

Decus decorum ! Rien n'est beau que l'honneur.

Un poisson historique.

Vous l'avez nommé, c'est le *fogosch* ! A quoi ce fameux poisson, que les revues de fin d'année ont déjà popularisé et qui a eu une presse que bien des souverains auraient pu lui envier, a-t-il dû cet excès d'honneur ? Demandez-le plutôt à M. Clemenceau, dont il taquina légèrement les entrailles à Carslbad l'été dernier, quand notre Premier se rencontra, la fourchette en main, avec S. M. Edouard VII, roi d'Angleterre et empereur des Indes.

Mais qu'est, au juste, ce poisson? Nos dictionnaires sont pour la plupart muets comme... carpe sur cet animal qui, jusqu'au jour de la grande notoriété, n'avait pas encore eu d'histoire. Heureusement, voici, pour nous renseigner, le sympathique secrétaire de la Société nationale d'acclimatation de France, M. Henri Bruyère, qui va nous donner l'état civil de ce particulier.

Ce nom de Fogosch n'est qu'un nom de localité : il désigne le *Sandre commun*.

Les fleuves et les grands lacs de l'Europe centrale et orientale nourrissent ce poisson renommé pour la grande qualité de sa chair ; c'est le *Sander* pour les Allemands, le *Schill* des Autrichiens, le *Nagmaut* des Bavarois, le *Berschick* des Russes et enfin le *Fogosch* des Bohémiens.

En France, il est très peu connu ; il arrive de temps en temps dans quelques lots de poissons, venant le plus souvent de Russie et de Hollande, chez M. Wuillot, mandataire aux Halles, pavillon de la marée. Quoiqu'on en ait fait quelques tentatives d'acclimatation, on ne le pêche ni en France, ni en Italie, ni en Angleterre.

Le Sandre est un beau poisson qui peut atteindre une longueur de 1 m. 20 et un poids de 10 à 15 kilogr. ; il a l'armature operculaire de la Perche, avec des dents pointues qui rappellent celles du Brochet ; ces caractères lui ont fait donner par les naturalistes le nom composé de *Lucioperca* (2), ou Brochet-

(1) *Un Souvenir de Solférino*, par J. Henry DUNANT. Genève, 1863.

(2) De *lucio*, brochet ; *perca*, perche.

Perche ; il ressemble, en effet, à un Brochet par la tête, à une Perche par le reste du corps.

Il a sur le Brochet l'avantage de croître plus vite, d'avoir une chair plus savoureuse et moins d'arêtes ; Cuvier et Valenciennes, dans leur grand ouvrage sur les poissons, s'expriment ainsi :

« La chair du Sandre est très agréable au goût, d'une blancheur remar-
« quable lorsqu'elle est cuite. Grillée, on la trouve souvent moins bonne que
« bouillie ; elle prend le sel et devient alors plus ferme ; on peut aussi la
« fumer et l'on en exporte beaucoup de Silésie en Prusse sous ces deux
« formes. Il y a même des personnes qui mangent cette chair crue, après
« l'avoir préparée avec de l'huile, du sel et du poivre. »

En Allemagne, ce poisson est surtout pêché dans le lac de Constance, et en Autriche dans le lac Balaton ; il est si abondant qu'on le consomme dans tous les grands hôtels et qu'on le sert très fréquemment dans les wagons-bars et wagons-restaurants ; il ne pouvait donc échapper à la fourchette de M. le Premier, dans ses déplacements et villégiatures.

Tant plus cela change !...

Le richissime philanthrope (?) qui vient de trépasser était affligé d'une maladie qui sévit autour de nous à l'état endémique, de celle que les pathologues étiquettent l'« hypertrophie du moi ».

Son panégyriste officieux semblait se complaire à cultiver sa manie : on cultive bien la carotte et cela rapporte beaucoup moins. Or, donc, qu'il lui citait un jour les trois plus illustres personnalités du dernier siècle : Victor Hugo, Pasteur et... son propre interlocuteur, celui-ci fit une moue dédaigneuse : « Tiens ! s'exclama-t-il, je n'en comptais que deux ! »

On crut que, pris d'un accès subit de modestie, il se rayait lui-même de la liste; mais la réponse fut toute autre que celle qu'on attendait : « Je n'aurais jamais songé à Pasteur, » dit le solennel imbécile.

Ceci nous rappelle une jolie anecdote, du dix-huitième.

Le médecin Du Moulin, à l'heure de la mort, entouré de plusieurs de ses confrères, qui pleuraient sa perte, leur dit :

— Messieurs, je laisse après moi trois grands médecins...

— Et lesquels ? demandèrent les Esculapes, bien sûrs que le moribond désignerait trois d'entre eux.

— Ce sont l'eau, l'exercice et la diète, riposta le moribond.

Un article sensationnel.

On nous demande, de différents côtés, où a paru un article dont s'est occupée la presse quotidienne et qui nous présente le rôle de Jeanne d'Arc sous un jour... assez neuf. Au seul titre d'information et sans vouloir entrer dans le vif du débat, nous nous contentons de donner ici le renseignement que désirent nos correspondants.

Cette « page d'histoire » *modern styl* a paru dans le *Journal des Accoucheuses* du 1er juin, sous le titre de *Causerie d'une accoucheuse ;* elle est signée : « Louise Toussaint, accoucheuse de 1re classe » : ce serait, dit-on, le pseudonyme d'un de nos confrères, le Dr Blatin.

Informations de la « Chronique »

L'ascendance médicale de Charles Darwin.

L'Université de Cambridge vient de fêter, un peu en retard, le centenaire de la naissance de Charles Darwin, né le 12 février 1809.

Darwin ne nous intéresse pas seulement parce qu'on lui doit une œuvre de philosophie zoologique dont les sciences ont tiré large bénéfice, mais encore parce qu'il appartient à une famille médicale : par son père d'abord, Robert-Waring Darwin, ensuite par son grand' père, Erasme Darwin.

Une femme-écrivain, qui sut revêtir des charmes d'un style élégant l'érudition la plus solide (1), nous a laissé un portrait délicieux de l'aïeul de l'illustre zoologiste.

Erasme Darwin naquit, en 1731, d'une vieille famille anglaise de la classe moyenne. De sa personne il était épais, robuste, sans grâce. La petite vérole avait gâté son visage et il bégayait. Il manifesta de bonne heure un goût vif pour les vers et pour la mécanique.

Dès sa première jeunesse il fut poursuivi de la peur de la goutte, qui avait tracassé tous ses ascendants. Sa correspondance d'écolier avec sa sœur Suzanne les montre aussi préoccupés l'un que l'autre de suivre un régime insuffisamment frugal.... La peur de la « Goutte boiteuse » et de la « Pierre sédentaire » (il écrivait respectueusement leurs noms avec une grande lettre) suffit, à défaut de scrupules religieux, pour le maintenir dans la voie de la tempérance.

Er. Darwin est encore cité parmi les philanthropes anglais qui ont combattu l'ivrognerie avec quelque succès. Lorsqu'il fut devenu médecin, il défendit l'alcool à sa clientèle. A la vérité, il autorisait l'usage du vin *fait chez soi* ; mais, dans un pays où la vigne pousse en serre, ce n'était pas ouvrir la porte à de grands abus.

En 1750, Erasme alla terminer ses études et préparer sa médecine à l'université. C'était un garçon rangé, raccommodant lui-même ses hardes et se vantant de remettre un talon à un bas sans laisser échapper une maille.

Il n'eut jamais de préjugés. Quelques années après sa sortie de l'université, déjà docteur et exerçant, il écrivit à un confrère une lettre anonyme, où il lui chantait pouille pour avoir demandé des honoraires à un pauvre homme ; fortement soupçonné et sommé de se justifier, il refusa d'avouer, ajoutant que, du reste, l'auteur de la lettre anonyme avait bien raison, et que la preuve en était que son confrère s'était dépêché de rendre 100 francs au pauvre homme et allait sans doute lui rendre le reste.

Quand mourut son père, Robert Darwin, Erasme annonça en ces termes à un ami le triste événement : « Le courrier d'hier m'a apporté la nouvelle désagréable du départ de mon père de ce monde pécheur. » On a beau admettre, avec son biographe, que le mot *désagréable* avait ici le sens de *pénible*, le ton est plutôt dégagé.

L'absence de préjugés est encore marquée par le tableau de sa vaste

(1) Cf. *Le grand-père d'un savant célèbre*, in *Revue politique et littéraire*, 29 mai 1880.

famille : deux femmes légitimes, plus des passions à droite et à gauche ; douze enfants légitimes, plus divers autres qui vivaient, dit-on, en bonne harmonie avec la maisonnée régulière.

Ses succès auprès des dames ne semblent pas avoir nui à sa profession.

Le grand-père Darwin, malgré ses excentricités, était un brave homme, adoré de ses amis et des pauvres, auxquels il ne demandait pas d'argent. Ceux-ci lui témoignaient leur reconnaissance comme ils pouvaient. L'un d'eux, voleur de son métier, le reconnut au moment de le détrousser et le laissa aller. Un autre vint lui offrir les moyens de commettre une grosse escroquerie.

Erasme Darwin fut une des célébrités de son temps, à la fois comme médecin et comme poète. On le savait original et l'on s'y faisait. Dans un traité qu'il publia sur l'éducation des filles, il exprime le regret qu'il ne soit pas de mode en Angleterre d'apprendre aux demoiselles à danser sur la corde !

Il avait, tout de même, beaucoup de bon sens, à ses heures : dans une note du *Temple de la Nature*, il signale le danger d'épouser une héritière, « laquelle est très souvent le dernier rejeton d'une famille détruite par des maladies héréditaires ».

Sa capacité de travail était considérable Il exerçait la médecine avec une activité qui lui valait dans son coin de province de bons revenus, et son bagage d'écrivain est assez important pour mériter un chapitre à part. On va le voir dans son rôle de penseur et de novateur ; il n'y est pas moins fantasque que partout ailleurs.

Doué d'une variété d'aptitudes comparable à celle de Gœthe, à la fois poète, philosophe, naturaliste, mécanicien, Erasme Darwin a rimé des milliers de vers, semé, remué une foule d'idées et d'inventions, précédé d'un siècle la science de son temps : il n'a rien laissé de vraiment bon, d'achevé, de durable.

Il fut à deux doigts d'inventer la lampe modérateur. Un système de pompe et un système d'écluse, dont il ne fit jamais rien, ont été repris par d'autres, perfectionnés et employés avec succès. Il avait imaginé un oiseau volant, marchant avec de la poudre ou de l'air comprimé, et construit une tête parlante, qui disait à s'y tromper *papa* et *maman*. Pour son malheur, il avait aussi fait fabriquer un nouveau modèle de voiture, destinée à diminuer le plus possible la charge du cheval. Il monta dedans, versa, se rompit le genou et resta boiteux. La voiture Darwin, modifiée et débaptisée, est en usage aujourd'hui aux États-Unis.

Il avait deviné ou supposé les applications de la vapeur. Comme il n'en a parlé qu'en vers, on est en peine de décider si l'on a affaire à une idée de poète ou à une vision d'homme de science.

C'est en histoire naturelle que le docteur Erasme fut le plus près de s'immortaliser. « Il n'est presque pas un ouvrage de Charles Darwin, dit M. Krause, à côté duquel on ne puisse placer au moins un chapitre des ouvrages de son aïeul : le mystère de l'hérédité et celui de l'adaptation, les arrangements protecteurs chez les animaux et chez les plantes, la sélection sexuelle, les plantes insectivores et l'analyse des émotions et des impulsions sociologiques, tout cela se trouve déjà discuté dans les écrits du vieux Darwin... Le grand-père a été le précurseur intellectuel du petit-fils. » Des analyses et un choix de citations empruntées aux traités ou aux notes scientifiques du docteur

Erasme viennent confirmer de point en point cette assertion de M. Krause.

*
* *

Le Dr Robert-Waring Darwin, fils d'Erasme et père de Charles, fut un praticien très répandu et, malgré l'horreur de la vue du sang, qu'il transmit à son fils, il paraît avoir été un médecin des plus estimés.

En 1825, son fils Charles avait alors 18 ans, le père de Darwin retire le jeune homme de l'école et l'envoie à Edimbourg, afin d'y étudier la médecine ; il y resta deux ans, au bout de quel temps, « s'étant aperçu à divers signes que son père lui laissait une fortune suffisante pour vivre, sans avoir besoin de se livrer à l'exercice de la médecine », il quitta les bancs de l'école.

Il a conté ses impressions d'étudiant, dans une sorte d'autobiographie des plus précieuses à consulter (1).

« Les leçons de matière médicale du Dr Duncan, à huit heures du matin l'hiver », lui avaient laissé de terribles souvenirs. Le Dr X. « rendait son cours sur l'anatomie humaine aussi ennuyeux que lui-même ». La dissection le dégoûtait. « Quel malheur, dira-t-il plus tard, que je n'aie pas été astreint à disséquer ! J'aurais vite surmonté mon dégoût, et cet exercice eût été d'une valeur inappréciable pour tout mon travail futur. Ceci a été un mal irréparable, ainsi que mon inhabileté à dessiuer ».

Les visites à l'hôpital l'intéressaient davantage, mais étaient pour lui une source d'émotions désagréables, les opérations surtout, à une époque où le chloroforme n'était pas encore découvert : la vue du sang, les cris des patients l'impressionnèrent profondément. Cependant, durant son séjour à Shrewsbury, il s'occupa de médecine, visitant les malades pauvres et conférant avec son père sur le diagnostic à porter et le traitement à prescrire (2).

C'est pendant son séjour à Edimbourg que Darwin s'adonna aux sciences naturelles : son premier mémoire est de 1826 ; dès lors, le père comprit que son fils manquait de dispositions pour l'art médical, et il n'hésita plus à le diriger dans une autre voie : Ch. Darwin fut destiné à devenir... clergyman! Heureusement qu'il ne tarda pas à changer de carrière.

La glorification posthume de Lamarck.

Les 13 et 14 juin dernier, le Jardin des Plantes était en fête : on inaugurait en grande solennité la statue de Lamarck, le véritable créateur des doctrines évolutionnistes, dont le génie fut si longtemps méconnu.

C'est comme une sorte de réhabilitation dont l'illustre naturaliste vient d'être l'objet, et cette glorification, bien que tardive, atteste tout de même que sonne toujours l'heure de la justice immanente.

Il fut un temps où le nom de Lamarck était complètement ignoré du grand public, tandis que le monde scientifique tenait rigueur au savant de son indépendance. C'est qu'il ne suffit pas, comme l'écrivait

(1) *Vie et Correspondance de Ch. Darwin*, par Francis Darwin, l'un de ses fils. Deux vol. in-8° de 1500 p. Paris, Reinwald, 1888.
(2) Cf. *Ch. Darwin*, par Henri de Varigny. Paris, 1889.

le fils de Lamarck, « pour avoir de la réputation, d'avoir de la science, d'être un génie, ce qui est plus rare : il faut encore se faire valoir, se produire, flatter surtout les grands et les puissants. » Lamarck n'avait pas ce talent-là. « De son temps, il y avait deux hommes autour desquels se groupaient tous ceux qui aspiraient à se faire un nom dans la science : c'étaient Laplace et Cuvier. Autour de Laplace se rangeaient les géomètres et les physiciens ; autour de Cuvier, les naturalistes. Hors de ces deux coteries, point de salut. Il va sans dire que Lamarck n'était d'aucune de ces deux. Il restait dans un coin, ne faisait aucune visite, et ne recevait que de rares étrangers, sauf quelques hommes studieux qu'il installait dans son cabinet, leur ouvrant toutes ses collections. Aussi personne ne parlait de lui. Ses ouvrages les plus remarquables, faute de prôneurs, passaient inaperçus. Des idées neuves, hardies, trop avancées pour le temps où il écrivait, contribuèrent peut-être aussi à le faire tenir à l'ombre, quand ou n'y trouvait pas un motif pour le ridiculiser ?... »

On a souvent conté comment il tomba en disgrâce auprès du maître qui réglait les destinées de la France. Lamarck avait publié un annuaire, dit météorologique, dans lequel il eut la malheureuse idée de joindre à des mémoires purement scientifiques des probabilités sur le temps à venir.

« Les astronomes du Bureau des Longitudes, furieux de voir un naturaliste exploiter un champ qu'ils croyaient leur appartenir, s'empressèrent de saisir cette arme : ils transformèrent les probabilités en prédictions, et là-dessus ils jetèrent les hauts cris. Un membre de l'Institut faire le Mathieu de Lansberg !... fi, l'horreur ! ! !

« On s'adressa à l'empereur pour faire cesser un tel scandale. L'empereur était membre de l'Institut, et ce n'était pas le titre dont il était le moins fier. Dans une réception publique de l'Institut, il apostropha durement Lamarck à ce sujet et finit en lui disant : « La botanique ! à la bonne heure. »

M. de la Marck ne raconte pas toute la conversation de son père avec l'Empereur : « Qu'est cela, dit celui-ci, de mauvaise humeur, au savant qui lui présentait respectueusement son livre ; c'est votre absurde météorologie ; c'est cet ouvrage qui déshonore vos cheveux blancs... Faites de l'histoire naturelle et je prendrai vos productions avec plaisir ; mais ce livre, je ne le prends pas. » Et il le passa à un aide de camp. Lamarck ne put retenir ses larmes et s'éloigna en balbutiant quelques mots.

Cet incident se passait à la fin de sa vie. Depuis longtemps il avait publié sa *Flore française* et surtout son *Histoire des animaux sans vertèbres* et sa *Philosophie zoologique* : c'est dire que le transformisme était créé et que ses contemporains auraient dû avoir plus d'égard pour ses travaux et son génie (1).

Un autre incident de la vie de Lamarck, qu'on avait dénaturé jusqu'à ces dernières années, a été présenté par son fils sous son véritable jour. Le futur uaturaliste avait débuté par la carrière des armes et il s'y serait certainement illustré, à en juger par ses débuts, sans une malencontreuse affection qui l'obligea à rentrer dans la vie civile.

« Une maladie chronique, que l'on croyait scrofuleuse, et que les chirurgiens de son régiment ne parvinrent jamais à guérir, le força de

(1) V. le *Gaulois du dimanche*, 26 et 27 oct. 1907.

se démettre de sa lieutenance et de venir à Paris pour se faire traiter. Là, longtemps encore, tous les remèdes furent sans succès, jusqu'à ce qu'enfin le hasard l'ayant fait rencontrer avec le célèbre Tenon, cet habile chirurgien reconnut au premier coup d'œil que le siège du mal était dans un abcès, formé au-dessous de l'oreille. On n'eut besoin que de donner quelques coups de lancette pour obtenir une guérison radicale (1). »



DE LAMARCK

Il semble que Lamarck ait eu un instant l'idée de se consacrer à la médeeine ; après quatre années d'études, il se décida à suivre l'enseignement de Bernard de Jussieu et à s'adonner aux sciences naturelles, pour lesquelles il se sentait plus d'inclination.

Nous ne dirons rien du naturaliste, qui n'est pas notre justiciable ; nous rappellerons seulement que, sur la fin de sa vie, Lamarck eut le grand malheur d'être frappé de cécité. Il eut la consolation de trouver dans sa fille aînée une nouvelle Antigone, qui lui servit à la fois de garde-malade et de secrétaire, le soutint dans les moments de désespérance, lui laissant entrevoir l'hommage que la postérité, plus équitable que ses contemporains, devait décerner un jour à son glorieux génie.

(1) Lettre écrite par le fils de Lamarck à Cuvier, le 20 février 1830.

Un évadé de la médecine : le naturaliste Daubenton.

En même temps qu'on découvrait la statue de LAMARCK au Jardin des Plantes, on inaugurait celle de DAUBENTON à Montbard, la ville qui a vu naître le savant naturaliste : les biographes nous apprennent que Daubenton naquit à Montbard le 29 mai 1716 et mourut à Paris le 31 décembre 1799.

Buffon le mit en lumière, ce que Daubenton a, peut-être, un peu tôt oublié (1).

Né dans la même ville que Buffon, Daubenton était destiné par ses parents à l'état ecclésiastique. Dans ce but, il avait été envoyé à Paris pour y prendre ses grades de théologie. Mais un penchant irrésistible pour les sciences et surtout pour l'histoire naturelle lui fit suivre en secret les cours du Jardin du Roi, où il reçut l'enseignement de Baron, de Winslow et d'Antoine de Jussieu.

Son père étant mort vers 1736, le jeune homme put s'adonner ouvertement à ses études préférées ; mais son état de fortune étant assez précaire, il dut, pour vivre, exercer la médecine ; dans ce but il alla s'installer dans sa ville natale.

Il commençait à se faire une clientèle, lorsque son illustre compatriote Buffon vint l'arracher à une obscurité indigne de ses mérites, pour l'associer à ses travaux. Il le chargea de toute la partie anatomique de son *Histoire naturelle*, et le fit nommer garde et démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle. Daubenton occupa ce poste pendant cinquante ans et ce fut, selon son propre aveu, « cinquante années de bonheur ». Ce bonheur consistait dans l'arrangement des collections, arrangement auquel il apporta tant d'ordre et de méthode qu'on peut le considérer comme le premier organisateur des cabinets de zoologie et de minéralogie

Daubenton aborda et approfondit avec un talent égal toutes les parties de la vaste science à laquelle il avait voué sa vie. La zoologie, la botanique, la minéralogie, l'anatomie et la physiologie lui doivent d'importantes découvertes. L'étude de l'histoire naturelle ne fut pas pour lui purement théorique : il en rechercha les applications pratiques et put ainsi rendre à l'agriculture d'éminents services, principalement en ce qui concerne l'élevage des bêtes à laine (2). De plus, il est le premier qui ait fait en France des leçons d'histoire naturelle par autorité publique. C'est sur son insistance que fut créée au Collège de France une chaire pour l'enseignement de cette science, en 1778. Quelques années après, on le chargeait d'un cours d'économie rurale à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et en 1785 une chaire destinée au même enseignement fut fondée pour lui à l'Ecole normale (3).

En 1793, il était nommé titulaire de la chaire de minéralogie au Muséum d'Histoire naturelle. En 1795, il fit plusieurs cours à l'Ecole normale.

---

(1) V. la *Correspondance de Buffon*, publiée par M. NADAULT DE BUFFON, t. I, p. 354.

(2) Il avait fondé une bergerie à Montbard et il introduisit les mérinos en France. Durant la Terreur, il demanda une carte de sûreté à sa section ; elle lui fut délivrée au nom du *Berger Daubenton*.

(3) V. notre article signé Dr MONPART, dans le *Journal de la Santé* du 17 mai 1903.

C'est à la séance d'ouverture de ce cours que Daubenton se serait écrié, au sujet du lion tel que l'a décrit Buffon : « Il n'y a pas de roi dans la nature ! » Le professeur fut applaudi avec frénésie.

N'oubliant pas qu'il avait débuté par la médecine, Daubenton a publié, entre temps, quelques mémoires, qu'on trouve disséminés dans les anciens recueils médicaux ; nous avons en notre possession son *mémoire sur les Indigestions*, qui fut lu à la Société de médecine, le 26 octobre 1784. Il y démontre que, chez le plus grand nombre des sujets, l'affaiblissement général de l'organisme commence par l'estomac ; il conseille, pour y remédier, les pastilles d'ipécacuanha, auxquelles il assura une grande vogue, et qui aujourd'hui ne sont que très rarement prescrites.

Jusqu'à sa mort, Daubenton se fit un devoir de remplir régulièrement les diverses fonctions dont il était investi. Un de ses collègues lui ayant offert un jour de le suppléer dans sou cours : « Mon ami, lui répondit-il, je ne puis être mieux remplacé que par vous ; aussi, soyez sûr que je vous chargerai de mes fonctions, lorsque l'âge me forcera d'y renoncer : » Daubenton avait alors quatre-vingt-trois ans !...

L'année suivante, en 1799, le premier consul le nommait président du Sénat. Toujours fidèle à son principe d'accomplir scrupuleusement les devoirs de sa charge, il voulut assister à la première séance. Mais ses forces le trahirent, et à peine avait-il pris place à son fauteuil qu'il était frappé d'apoplexie.

Dans le jardin du Muséum, sur la colline du Grand Labyrinthe et presque sous les rameaux du cèdre du Liban, s'élève une simple colonne à demi cachée par des cyprès. Cette colonne marque la place où fut inhumé Daubenton, dans ce jardin où s'écoula toute sa vie.

Ses obsèques se firent au Muséum avec une pompe qui se ressentait des exagérations théâtrales de l'époque. Le procès-verbal en est conservé sur les registres du Muséum. Il se termine ainsi :

« Les professeurs se proposeut d'ériger sur la tombe de Daubenton un monument simple qui marque le lieu où ses cendres reposent, et de l'entourer d'une corbeille perpétuellement garnie d'arbustes et de fleurs.

« Ils ont aussi exprimé le vœu et conçu le projet de recueillir et d'orner d'un monument pareil, élevé dans le même lieu, le corps de Buffon, le contemporain, l'ami de Daubenton, et, comme lui, créateur des premiers agrandissements et de la première amélioration du Muséum d'Histoire naturelle (1). »

Depuis lors, Buffon et Daubenton ont eu leur monument, mais à ce dernier on l'a fait attendre.

Il fut un temps où, avant d'arriver à l'immortalité, on faisait un stage. Nous avons changé tout cela.

---

(1) *Correspondance de Buffon*, par N. de B., *loc. cit.*

ÉCHOS DE PARTOUT

Conseil de revision matrimonial. La nouvelle loi sur le mariage dans l'Etat de Washington a été mise en vigueur hier. Cette loi oblige les couples à subir un examen médical établissant qu'ils sont en bonne santé. Les hommes, à n'importe quel âge, doivent subir cet examen, mais la loi dit que les femmes ayant dépassé l'âge de 45 ans en sont dispensées.

Dix couples se sont présentés au City Hall et huit ont été mariés, le médecin les ayant déclarés sains de corps et d'esprit. Les deux autres couples, craignant peut-être d'être réformés, ont refusé d'obéir à la loi et ont quitté le City Hall et déclaré qu'ils iraient se marier dans la Colombie anglaise, où il n'y a pas encore de « conseil de revision ».

(*L'Eclair*, 29 juin 1909.)

Médecins à doctorat multiple. Notre excellent confrère, le Dr P. Fabre (de Commentry) nous invite à rechercher quels ont été, parmi nos confrères, ceux qui, outre leur diplôme de docteur *médecin*, ont conquis d'autres doctorats, et il énumère : 1o le docteur Descuret, auteur de la *Médecine des Passions* et commentateur de Cornelius Nepos ; 2o l'abbé Bautain, qui, étant professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Strasbourg et déjà docteur ès lettres, étudia la médecine et fut reçu docteur en médecine de la Faculté de Strabourg (n'était-il pas aussi docteur en théologie et même en droit et peut-être ès sciences ?) ; 3o le Dr Joseph Michon, fils du célèbre chirurgien de la Pitié ; 4o le docteur J.-M. Guardia, natif des îles Baléares, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et docteur ès lettres en 1855; il fut bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine, feuilletoniste à la *Gazette médicale*, et enfin professeur à l'école Monge ; 5o le docteur Maurice Raynaud, de Paris, mort jeune encore membre de l'Académie de médecine ; 6o le docteur Emile Combes, l'ancien président du Conseil, n'est-il pas docteur ès lettres de la Faculté de Rennes ? 7o le docteur Faligan, mort jeune encore après avoir été reçu docteur ès lettres, avec une thèse sur la Légende de Faust.

(*Centre médical*, 1er juin 1909.)

Les anciens médecins grecs. Il s'est constitué à Athènes, sous la direction de M. Constantin Contos, professeur de littérature grecque à l'Université, une Commission ayant pour but la publication de tous les *Ouvrages des anciens médecins grecs*, de ceux qui ont déjà été édités aussi bien que des œuvres jusqu'à présent inédites.

Cette Commission est constituée par M. Constantin Lameras, professeur agrégé de gynécologie à l'Université d'Athènes, MM. Jean Rossis et Ch. Charitonides, docteurs ès lettres et professeurs de littérature grecque à Athènes.

(*Presse médicale*, 15 avril 1909.)

Le chirurgien de Charette. Le 13 janvier 1794, CHARETTE, blessé dans le dernier combat autour de Saint-Fulgent, se réfugie en la paroisse de Touvois, à l'ancien couvent du Val-de-Morière. Il y est soigné par de charitables religieuses, que la tourmente révolutionnaire avait oubliées dans ce pays retiré. Un chirurgien républicain, fait prisonnier quelque temps auparavant, pansa les blessures du général ; il devait bientôt payer de sa tête cet acte d'humanité, car ayant été mis en liberté par le blessé reconnaissant, il alla rejoindre à Luçon l'armée républicaine et y fut fusillé par ordre de Huché, *comme coupable de n'avoir pas profité de l'occasion qu'il avait eue de se défaire de Charette !*

(*La Vendée historique*, février 1907.)

Le médecin de service. L'Ambigu est devenu la succursale du Grand-Guignol de M. Max Maurey, depuis l'intéressante reprise de l'*Assommoir*.



LE MÉDECIN DE THÉATRE

(D'après une lithographie de BOILLY.)

Decori, qui vient de trouver dans Coupeau son meilleur rôle, est si « vrai » au dernier acte — celui de la folie alcoolique — que les braves petites bourgeoises, habituées à des spectacles moins réalistes, poussent des cris terrifiés, et s'évanouissent comme des mouches, s'il est vrai que les mouches s'évanouissent.

Le premier soir, grand fut l'étonnement chez Mesdames les ouvreuses, lorsque la première spectatrice se trouva mal.

— Un médecin !... un médecin ! criait-on, affolé.

Le médecin de service se présenta et examina la jeune femme.

— Eh bien ! qu'a-t-elle ?... demanda-t-on.

Le docteur répondit :

— Je ne sais pas encore ; attendez.

Et il poussa plus loin son examen.

— Regardez-moi ce médecin de service qui ne connaît rien à un évanouissement !... dit un malin.

Et une ouvreuse de répliquer :

— Dame ici !... *on a si peu l'habitude !*

(*L'Indiscret*, 12 mai 1909.)

Epigramme pharmaceutique. Ceci se passait à la fin du XVIIIe siècle. A l'avénement de Louis XVI, on fit courir sur les ministres disgraciés : de Boynes, l'abbé Terray et le duc d'Aiguillon, l'épigramme, très pharmaceutique, que voici :

Amis, connaissez-vous l'enseigne ridicule
Qu'un peintre de Saint-Luc fait pour les parfumeurs :
Il met dans un flacon en forme de pilules
Boynes, Maupeou, Terray sous leurs propres couleurs,
Il y peint d'Aiguillon et puis il intitule :
« Vinaigre des quatre voleurs. »

(La *Pharmacie française*, mai 1908.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Société d'Hypnologie et de Psychologie.

La *dix-huitième séance annuelle* de la *Société d'Hypnologie et de Psychologie* a eu lieu le mardi 15 juin 1909, à quatre heures, au Palais des sociétés savantes, 8, rue Danton, sous la présidence d'honneur de M. le Dr FIESSINGER, membre correspondant de l'Académie de médecine.

Après une allocution du Dr Jules VOISIN, président de la Société, le Dr BÉRILLON et M. GUILHERMET, avocat à la Cour d'appel, ont fait l'*Eloge* du professeur LIÉGEOIS (de Nancy), et le Dr P. MAGNIN, l'*Eloge* du Dr Fernand LAGRANGE.

Parmi les questions générales mises à l'ordre du jour, nous avons relevé les suivantes :

Dr LEMESLE (de Loches) : *L'algomanie* ; Dr WITRY (de Trèves-sur-Moselle) : *La psycho-pathologie de Bismarck*, etc.

Conférences de radiumthérapie.

Sous le patronage de M. le professeur Edmond PERRIER, membre de l'Institut directeur du Muséum d'Histoire naturelle et sous la présidence de M. le professeur GAUCHER, professeur à la Faculté de médecine de Paris, des conférences sur la radiumthérapie seront faites tous les jours, du 30 juin au 10 juillet, de 5 à 6 heures du soir, dans le grand amphithéâtre du Muséum (entrée : 57, rue Cuvier).

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Un précurseur ignoré du Dr Bourneville : les cours de gardes-malades, réclamés par l'évêque Grégoire.

Loin de nous la pensée de vouloir mettre en doute la valeur de notre regretté confrère Bourneville, qui fut un homme d'action, un esprit hardi, et pour tout dire un grand laborieux.

Nous ne passerons pas en revue (*non est hic locus*) les différentes réformes qu'il a introduites, notamment dans l'Assistance publique ; il en est une, toutefois, dont on se plaît à lui rapporter le mérite, et dont nous prenons la liberté de revendiquer la priorité pour un homme qui n'est plus là pour la réclamer : c'est l'institution des cours pour gardes-malades.

Dans un opuscule qui nous tombait récemment sous les yeux (1), il nous a paru que l'idée, tout au moins, de ces cours était indiquée en termes des plus explicites. Si le projet n'a pas été réalisé, c'est que, conformément à la loi commune, ceux qui font les semailles sont rarement les mêmes qui font la moisson. Ce qui est, en l'espèce, particulièrement piquant, c'est que le précurseur du laïcisateur Bourneville soit un évêque. C'était, il est vrai, un évêque constitutionnel.

Parmi les maux qui affligent l'humanité, il en est un qui n'est pas une maladie, mais qui aggrave toutes les maladies et souvent les complique, les prolonge, les rend mortelles : c'est la privation des soins, ou la méthode vicieuse de soigner les malades... L'affection, la bonté, sont des qualités indispensables auprès des malades ; mais ces qualités sont encore insuffisantes, si elles n'ont pour compagne cette sagacité que donne l'habitude près des personnes souffrantes. On peut donc avoir un excellent cœur, et ne pas connaître une foule d'attentions minutieuses, qui, autant et souvent plus que les remèdes, concourent à soulager... Dans le nombre des personnes qui s'offrent pour remplir cette fonction, il en est sans doute qui, aux connaissances nécessaires, joignent la délicatesse de la vertu ; je ne conteste pas la possibilité, mais on cherche la réalité. Toutefois, je consens à ne pas la nier, afin que chacune puisse se placer dans les exceptions au tableau que je vais tracer.

Les unes sont des servantes sans place, et probablement dépravées ; car telle est la disette de bonnes domestiques, qu'on se dispute en quelque sorte le service de celles qui sont les moins mauvaises (2).

D'autres sont des femmes qui font leur état de garder les malades, mais qui ont à peu près les défauts et les vices si communs chez les servantes : malpropreté, ivrognerie, rapacité, inhumanité, etc.

Un usage, peut-être très déplacé, leur alloue quelques objets de la garde-robe du malade, s'il succombe : n'est-ce pas les intéresser à ce qu'il meure ? Il a contre son existence, outre les chances de la maladie, celles de l'imprudence et de l'ignorance des gardes : faut-il qu'il ait encore à courir des dangers plus effrayants ?

. . . .

(1) En voici le titre exact : *Des gardes-malades et de la nécessité d'établir pour elles des cours d'instruction*, par M. Grégoire.

(2) La « crise domestique » sévissait donc déjà, il y a plus d'un siècle, et nous nous en plaignons aujourd'hui !

Il nous manque une congrégation de femmes, qui, dans leurs hospices, recevraient, à prix d'argent, les malades en état de payer, et qui se transporteraient dans les maisons particulières, pour y remplir les fonctions de gardes, au moyen d'une indemnité fixe qui serait allouée à l'hospice, ce qui néanmoins se pratique, à ce qu'on m'assure, dans quelques villes de France. Mais puisqu'une association telle qu'on l'indique est encore à naître, ne pourrait-on pas y suppléer *en formant, par un enseignement régulier, aux fonctions de gardes-malades, des femmes qui les exerceraient avec la garantie et sous l'inspection de l'autorité civile ?*... L'important est que le malade qui recourt à une garde de profession, ait, *dans le diplôme dont elle sera munie*, une caution de sa moralité et de sa capacité.

Serait-il donc difficile d'ouvrir à Paris et dans toutes les grandes villes, des cours publics et gratuits pour les personnes qui voudraient se destiner aux fonctions de gardes-malades (1) ? Elever des doutes à cet égard, ce serait injurier le zèle éclairé et la charité des médecins.

Ces cours, tels que je les conçois, n'exigeraient que trois semaines ou un mois au plus ; ils seraient terminés *par un examen public* des aspirantes : sur l'attestation de leur capacité par les médecins, et de leur moralité par les autorités compétentes, il leur serait délivré un diplôme, qui, en les autorisant à exercer, réglerait leur salaire d'une manière fixe ou du moins approximative... D'autres enfin prétendront que ce projet rentre dans les attributions des médecins et des chirurgiens. Aucune classe de la société n'a le monopole des vues utiles ; celle-ci est autant de la compétence d'un évêque que d'un médecin, et d'ailleurs la Faculté pourrait-elle s'en offenser, puisqu'on soumet ce projet à son examen, et qu'on invoque ses lumières ?

GRÉGOIRE.

Une affiche de 1848.

Il vient de s'ouvrir, à la bibliothèque Le Peletier Saint-Fargeau, rue de Sévigné, sous les auspices du très distingué conservateur de la bibliothèque, M. Marcel POËTE, *et de ses actifs et zélés collaborateurs,* MM. BEAUREPAIRE, CLOUZOT et HENRIOT, *une fort intéressante exposition de documents se rapportant aux événements parisiens de 1848. En attendant que nous rendions un compte plus détaillé de cette Exposition, où nous aurons certainement à glaner, nous tirons de nos cartons une curieuse pièce, dont l'original (nous n'en possédons que la copie) aurait pu figurer dans les vitrines de la nouvelle exhibition. Comme c'est une pièce curieuse et qu'elle est tout à l'honneur du corps médical, nous sommes doublement heureux de la publier.*

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

Le corps des médecins (TOUS SANS EXCEPTION), membres de l'Institut, de la Faculté des Sciences, de l'Académie, de l'Ecole, du Lycée de France, du Muséum d'Histoire naturelle, les Médecins des Hôpitaux, les Praticiens les plus humbles, les Etudiants en médecine,

(1) Les mots que nous mettons en italique ne le sont pas dans le texte.



Traitement
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient o gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

sont invités à ouvrir de suite UNE SOUSCRIPTION, suivant la mesure de leur fortune, pour venir au secours de leurs frères malheureux, en leur donnant des travaux.

Républicains pratiques, connaissant et pouvant apprécier mieux qu'aucune autre classe de la Société l'effet des dures privations qu'éprouvent ceux auxquels le travail fait défaut, l'appel des médecins devra être entendu et compris de tout le monde.

Les dons seront reçus tous les jours, de midi à cinq heures, par les Drs Pinel-Grandchamp et Fresne, rue d'Enfer, n° 41, et les listes imprimées et publiées chaque jour par la voie des journaux.

Les sommes reçues seront remises au citoyen Ministre des finances GARNIER-PAGÈS.

Boucquin, imprimeur, rue de Jérusalem, 5, Paris, 1848.

Lettre de Ricord sur la santé de M. Thiers.

La lettre qu'on va lire, et qui doit passer dans une vente très prochaine, organisée par les soins de M. Noël Charavay, nous donne de précieux renseignements sur l'état de santé de M. Thiers en 1871. Pour ceux qui cherchent un rapprochement entre l'état de santé des personnages et les événements auxquels ils se trouvent mêlés, de pareils documents sont révélateurs d'intéressantes indications dont l'historien, comme le psychologue, peut faire son profit.

Mon très cher ami,

La santé de M. le Président de la République intéresse non seulement ses amis les plus proches, mais encore la France entière.

Je ne vois certainement rien de grave dans sa position ; mais il est incontestablement fatigué, ce qui n'a rien d'étonnant, après tout ce qu'il vient de faire, et ce qu'il fait encore, avec sa prodigieuse activité.

L'état de sa circulation, sans lésion organique, la décoloration du teint et des muqueuses, accessibles à la vue, indiquent une déglobulisation du sang, c'est-à-dire de la chloroanémie.

Pour parer aux inconvénients de cet état, qu'il ne faut pas laisser accroître, il serait d'abord nécessaire, si cela était possible, que M. le Président pût prendre un peu de repos d'esprit et un peu d'exercice de corps.

Mais surtout il est absolument indispensable d'intervenir, d'une manière active, pour modifier l'état du sang. Pour cela, l'alimentation devra être surtout composée de viandes saignantes, combinées à des légumes et à des fruits dans une certaine mesure.

Le repas du soir devra être habituellement le moins copieux, en évitant de se coucher trop tôt après ce repas ; mais, une demi-heure ou une heure avant le déjeuner et avant le dîner, il faudra faire prendre un petit verre à vin de madère, de vin de quinquina au vin de malaga, et avec chaque verre de ce vin trois pilules de pyrophosphate de fer et de manganèse.

Il faudrait, comme complément bien utile, au moins six ou sept heures de repos au lit.

Voyez, mon cher ami, insistez bien sur tout cela, et permettez moi de venir en constater les résultats.

Mme Thiers a eu la bonté, ce matin, d'accepter une invitation à ma

villa de Bel-Air, en me promettant de faire accepter mon invitation à M. le Président, ainsi qu'à M[lle] Dosne.

Pour avoir des convives agréables à notre cher Président, je serais très heureux qu'il voulût bien choisir le samedi 16 ou le dimanche 17.

Il est bien entendu, mon cher ami, que vous serez des nôtres.

J'attends de vous, le plus prochainement, un mot favorable qui puisse me fixer.

Croyez toujours, mon cher ami, à mes sentiments les plus affectueux pour vous.

RICORD.

3 septembre 1871, Bel-Air.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Des troubles trophiques consécutifs à l'immobilisation plâtrée des membres inférieurs, en particulier chez l'enfant, par le Dr André PAQUET, in-8° de 108 p. Dufrénoy, Lille. — *Que mangeons-nous ?* par le Dr M. LAMBERT, in-12 de 250 p. E. CORNÉLY, Paris. — *Liste des publications* de B. REBER, ancien député, conseiller municipal, conservateur du Musée épigraphique, in-8° de 36 p. Jarrys, Genève. — *Mémoires de ma vie*, par CHARLES PERRAULT ; *Voyage à Bordeaux* (1669), par Claude PERRAULT, publiés par P. Bonnefon, in-8° illustré, de 250 p., H. Laurens, Paris. — *Le César allemand*, par John GRAND-CARTERET ; ce que la caricature pense de Lui, ce qu'Il en pense, Lui ; album in-4° de 32 p., 58 images. Paris, l'Edition. — *Quelques mots d'historique médical,* par F. LALESQUE, broch. de 8 p., Gounouilhou, Bordeaux. — *L'huître dans l'alimentation et en hygiène*, par F. LALESQUE, broch. de 20 p., Gounouilhou, Bordeaux. — *Trois ans à la cour de Perse* (nouvelle édition illustrée), par le Dr FEUVRIER, in-4° de 419 p., Imprimerie Nationale, Maloine, éditeur. — *Le Massage plastique dans les dermatoses de la face*, par le Dr R. LEROY, in-8°, Imprimerie de la Bourse de commerce, Paris. — *Une opération de cataracte au XIV[e] siècle*, par Camille VIEILLARD, broch. in-8° de 16 p., Société française d'histoire de la médecine. — *Le Gynécée*, dessins inédits de ROUVEYRE (1907-1909); recueil précédé d'une glose, par Remy DE GOURMONT, in-4° de 66 p., Mercure de France, Paris. — *Gilles de Corbeil,* médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame (1140-1224 ?), par G. VIEILLARD, in-8° de 456 p., H. Champion, Paris. — *L'année électrique, électrothérapique et radiographique*, par le Dr Foveau de Courmelles (9e année), in-12 de 320 p. Ch. Béranger, Paris. — *La mort de Pichegru*, par Frédéric BARBEY, in-8° illustré, de 276 p., Perrin et C[ie], Paris. — *Formulaire des médications nouvelles pour 1909,* par H. GILLET, in-12 relié toile de 312 p., J-B. Baillière et fils, Paris. — *Sur un projet de concours pour l'agrégation des Facultés de Médecine*, par M. P. CAVAILLON, professeur à Lyon, broch. in-8° de 8 p., Imprimeries réunies, Lyon.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Jumeaux morts simultanément (XVI, 361). — Voulez-vous me permettre de proposer une explication plausible à la mort mystérieuse des deux petites jumelles décédées subitement, qui a été relatée par M. Bargallo dans la *Chronique médicale* du 1er juin 1909 ?

« La mère avait installé à 11 heures du soir les deux enfants dans leur berceau commun, *chacune avec son biberon* (elles avaient 4 mois et demi)... Le lendemain, on les trouve sans respiration et encore chaudes. »

Il y a quelques années, j'ai vu mourir, à deux jours d'intervalle, deux petites jumelles, qui avaient été prises simultanément de gastro-entérite violente, à cause du mauvais lait de crémerie qu'elles avaient ingéré.

Le père, qui était préparateur au Laboratoire municipal, stérilisait soigneusement le lait dans un appareil de Soxhlet, mais il était tombé sur un échantillon de lait toxique avant la stérilisation. C'était en été.

Tout récemment, à l'hospice des Enfants assistés, je viens de voir deux enfants jumeaux âgés de 14 mois ; tous deux avaient le même degré d'*hypotrophie*, 68 cmt., au lieu de 72 à cet âge, et ils pesaient respectivement 7 kg 100 et 7 kg. 300. Tous deux étaient *rachitiques* au même degré ; ils avaient le même chapelet costal et le même affaissement latéral du thorax. Ils avaient donc reçu la même ration alimentaire défectueuse et vraisemblablement on leur avait donné trop tôt des panades et des bouillies.

Il paraît donc au moins vraisemblable que la mort, en apparence mystérieuse, des deux petites jumelles, signalée par M. Bargallo, est due à l'ingestion de lait toxique, pris par chacune des enfants à la même heure et à la même dose. Quant à la cause de la toxicité du lait, comme je n'ai aucun renseignement sur ce point, je m'abstiendrai de toute hypothèse.

G. Variot.

L'imagination de la mère peut-elle agir sur le fœtus ? (XV, 265 ; XVI, 22, 407.) — Aux lecteurs de la *Chronique médicale* que cette question intéresse, je signale l'ouvrage suivant : *Dissertation sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes*, dans laquelle on passe successivement en revue tous les grands hommes qui, depuis plus de deux mille ans, ont admis l'influence de cette faculté sur le fœtus, et dans laquelle on répond aux objections de ceux qui combattent cette opinion ; par M. Benjamin Bablot, conseiller-médecin ordinaire du roi. Paris, 1788, in-8°, 234 p.

H. Duval.

— Votre enquête au sujet de la répercussion sur le fœtus des impressions ressenties par la mère me remet en mémoire le fait suivant :

Il y a 30 ans environ, je fus appelé par Mlle H..., sage-femme, pour examiner un enfant venu à terme et mort dès la naissance.

Cet enfant offrait cette particularité que l'avant-bras gauche était

absent, et que la main, munie de deux ou trois doigts seulement, s'articulait avec l'humérus.

Le reste du corps était normalement conformé.

Avec le consentement des parents, j'enlevai le membre et l'envoyai au professeur V..., qui le remit à une société savante.

Pendant les premiers mois de sa grossesse, la mère de l'enfant avait été péniblement impressionnée par un mendiant exhibant un moignon d'humérus, et rapportait catégoriquement à cette exhibition la difformité de son dernier-né.

Elle avait d'autres enfants parfaitement constitués.

C'est le seul cas tératologique qu'il m'ait été donné de constater depuis 30 ans. Je me fais un plaisir de vous le communiquer pour grossir votre dossier.

D[r] H. Ferreau (d'Ay, Marne).

Quel est ce chirurgien ? (XVI, 393). — Dupuytren ou Velpeau, faisant une leçon sur la saignée, prit le bras du patient, piqua le pli du coude et fit une saignée blanche : « Voilà, dit-il, comment il ne faut pas faire. » Une deuxième fois, il enfonce la lancette et le sang jaillit : « Voilà, dit-il, comment il faut faire. »

Il est fort probable que M Henry Maret, dans le *Carnet d'un sauvage*, a dramatisé cet écho, en tuant le patient du coup. Il en est bien capable, ce maître ironiste. Le fruit est beaucoup plus savoureux s'il y a mort d'homme, et les morticoles une fois de plus sont malmenés.

Ils n'en sont pas à cela près. Si la version précédemment exposée n'est pas exacte, il serait infiniment intéressant pour les praticiens de connaître la région dans laquelle opérait le grand chirurgien. Si un maître a pu sectionner le nœud vital d'un coup de bistouri et causer une mort foudroyante, chacun de nous évitera avec soin une région si dangereuse (1).

D[r] G. Conzette
(S[t]-Mandé).

Actes naturels dans l'art (XV; XVI, 439). — A propos des « actes naturels dans l'art », je vous adresse la reproduction d'un curieux chapiteau de l'église de la Madeleine, à Vézelay.

Et voici, si mes souvenirs ne sont pas trop infidèles, la légende explicative que conte aux visiteurs devant ce chapiteau le gardien-cicerone du monument :

Un moine avait été accusé d'être l'auteur responsable de la grossesse d'une jeune fille voisine du monastère. Or, ce moine était une femme qui avait pris des habits d'homme pour entrer en religion (et qui depuis est devenue la bienheureuse X... dont le nom m'échappe). Elle comparaît devant les parents de la jeune fille et, pour se justifier, montre devant leurs gestes étonnés les attributs de son véritable sexe, ses deux seins pendants et au-dessous d'eux un vaste hiatus, par lequel l'artiste a voulu figurer la vulve.

D[r] Cholochet (Abbeville).

(1) A ironiste ironiste et demi. Gageons que le Sauvage médicophobe sera seul à ne pas comprendre. (*Note de la R.*)

La circoncision dans l'art (XV, 536, 631). — Je vous adresse, ci-inclus, une carte postale reproduisant la photographie d'un chapiteau de l'église de Chambon (Puy-de-Dôme), qui date du XIe siècle. Ce chapiteau représente une opération chirurgicale qui ne peut être qu'une circoncision. Si vous estimez que ce sujet soit susceptible d'intéresser les lecteurs de la *Chronique médicale*, vous pourriez reproduire cette scène dans votre journal.

Dr H. Villard (Montpellier).



CHAPITEAU DU BAPTISTÈRE DE L'ÉGLISE DE CHAMBON (PUY-DE-DOME) (XIe SIÈCLE).

— Nous avons reçu ultérieurement le même document, par l'entremise de notre dévoué collaborateur le Dr Houssay (de Pont-Levoy), à qui l'avait envoyé le Dr Leblanc (de Richelieu, Indre-et-Loire). Le Dr Leblanc présume également qu'il s'agit d'une circoncision, bien que cette hypothèse ne cadre guère avec l'âge du sujet. Le baptistère, dont nous reproduisons le chapiteau, est isolé au milieu des champs, dans une petite commune située à égale distance du Mont-Dore et de Saint-Nectaire, par Murols. L. R.

Revue Biblio-critique

Ouvrages sur Paris.

La Vie de Paris, 1906, 1907, 1908, par JEAN-BERNARD ; Paris, Lemerre. — *Promenades dans Paris* ; *Nouvelles Promenades dans Paris*, par G. CAIN ; Paris, Flammarion. — *La revanche de Paris*, par Jules LAFFORGUE ; Paris, C. Lévy. — *Le Château de Bagatelle*, par Henri-Gaston DUCHENNE ; Paris, Schemit. — *Notules sur la Bièvre*, par Jeanne CAPITAN ; Paris, Champion. — *La Rue Hautefeuille*, par Henri BAILLIÈRE ; Paris, J.-B. Baillière. — *L'Hôtel de Transylvanie*, par Léo MOUTON ; Paris, Daragon. — *La Rue Saint-Honoré*, par R. HÉNARD ; Paris, Emile-Paul. — *La Vie parisienne sous la Révolution et le Directoire*, par H. D'ALMÉRAS ; Paris, Albin Michel. — *La Comédie-Française*, par ROUVEYRE ; Paris, Albin Michel. — *Etudes sur le Paris d'autrefois : l'art équestre à Paris ; les sports et exercices physiques*, par Arthur CHISTIAN ; Paris, G. Roustan.

Toutes les quinzaines, notre confrère JEAN-BERNARD envoie à l'*Indépendance belge* une chronique sur la *Vie à Paris* ; c'est le recueil de ces articles qui constitue, à la fin de chaque année, un volume compact, où se trouve résumée toute l'histoire, l'histoire anecdotique, des événements dont la capitale a été le théâtre.

M. Jean-Bernard excelle dans ces notations vécues. Il sait écouter aux portes sans paraître indiscret ; il conte avec agrément et sans prolixité. Et combien de souvenirs ne greffe-t-il pas sur l'actualité ! Avec quel à-propos il confronte le présent et le passé ! Sur la Révolution, notamment, il exhume parfois des documents tout à fait neufs et qu'on chercherait vainement dans les ouvrages qui font autorité.

Ce n'est pas une surprise pour ceux qui connaissent ses travaux antérieurs sur cette période de nos annales ; mais nous croyons devoir signaler aux chercheurs cette source peu connue d'information.

Pour qui voudra plus tard écrire l'histoire de notre temps, les livres de Jean-Bernard seront un indispensable instrument de travail. Comme il l'a écrit lui-même, « la véritable histoire n'est pas complète, si on ne connaît pas les coulisses de la vie des grands, et il faut souvent regarder les événements par la lucarne de l'Œil-de-bœuf ». Les Chroniques de l'Œil de-bœuf au XXe siècle, tel est le titre qui conviendrait au recueil de chroniques parisiennes de notre confrère ; mais il a un autre talent que Touchard-Lafosse.

***

Retrouver l'ancien Paris sous le Paris moderne, tel est le but que s'est assigné M. G. CAIN, qui nous invite à le suivre dans ses *Promenades*. Notre aimable cicerone décrit les moindres coins de la cité parisienne, ses ruelles tortueuses, avec le même enthousiasme, la même ferveur, que ses palais et ses logis princiers ou seigneuriaux. Il faut aimer Paris jusque dans ses verrues pour témoigner à ce degré de sa passion. Avec quel art prestigieux Cain présente ces évocations du passé, qu'il sait nous rendre si présent que nous nous croyons, par une suggestion dont nous ne cherchons pas à nous dé-

fendre, les contemporains des événements et des hommes dont il nous narre les péripéties ou les aventures.

Vous cherchez un guide informé et d'agréable commerce, pour visiter la capitale ; vous ne sauriez en trouver de meilleur que M. G. Cain. L'éminent conservateur du musée Carnavalet était, à coup sûr, mieux justifié que quiconque pour composer un tel « bréviaire » ; mais ce que sa fonction ne lui confère pas, ce qui est bien sa marque personnelle, c'est la bonne grâce, la courtoisie, l'amabilité avec lesquelles il accueille les visiteurs et les travailleurs qui ont recours à sa vaste et précise érudition, toutes qualités qui se retrouvent dans les ouvrages qui portent son empreinte et dont la signature paraît une superfétation, nous dirions presque un excès de coquetterie.



La *Revanche de Paris*, de M. Jules Lafforgue, n'a de parisien que le titre. C'est l'histoire d'un jeune provincial, attiré par ce miroir aux alouettes qu'est Paris, et qui y débarque, comme tant d'autres, dans l'intention d'y faire sa trouée. Jacques Labourat, le héros du livre, n'est ni plus ni moins doué que ceux qui l'entourent ; c'est un poète de quelque talent, — dans les cénacles, on lui assure qu'il a du génie ; et qui, grisé par cet encens admiratif, peut espérer voir s'ouvrir devant lui une perspective sans fin de triomphes littéraires. Le succès est pourtant lent à venir, si lent que le désespoir gagne ce « déraciné », qui n'aspire qu'à regagner son pays natal, où il va, pense-t-on, se retremper dans la chaude atmosphère familiale et reconquérir Paris de haute lutte.

Mais la province est dure à qui l'a dédaignée ; elle aussi prend sa revanche, et elle est cruelle en la circonstance : Labourat se laisse peu à peu gagner par l'abêtissement ambiant, se prend à boire, et après quelques mois de ce régime, finit dans le gâtisme.

Telle est la trame de ce roman, qui ne serait qu'une histoire banale d'un malheureux raté, s'il n'était prétexte à une peinture de la vie de province burinée avec une rare vigueur. Il y a là un certain M. Caillajou, prototype de la bêtise solennelle, que nous vous recommandons : c'est un amusant croquis, peut-être légèrement poussé à la charge, mais qui est d'un maître. Un paysage de fin d'automne, très fortement senti et admirablement rendu, nous révèle une autre face du talent de l'auteur ; c'est une page qui pourrait trouver place dans les anthologies. Enfin, maints autres passages dénotent la plus fine, la plus pénétrante psychologie. Nous avons, en général, un goût modéré pour les romans, mais celui-là nous a paru véritablement mériter une particulière mention.



A voir la copieuse bibliographie qui termine l'ouvrage de M. Henri-Gaston Duchenne sur *Le Château de Bagatelle*, on devine le labeur considérable qu'a nécessité la confection de cette monographie.

Bagatelle avait été une maison d'une modeste apparence, avant de devenir le château que l'on sait ; son histoire commence en l'année 1720, où il appartenait à la maréchale d'Estrées. Il devient ensuite une maison galante, abrite les amours du Régent, plus tard de Louis XV,

pour devenir, sous Louis XVI, la résidence du frivole comte d'Artois.

C'est là que la reine joue un opéra et est sifflée par son royal époux ; c'est là que M. de Montyon, le créateur des prix de vertu, dut à une circonstance singulière d'être choisi, par le propriétaire du lieu, comme gentilhomme de sa chambre. Etranger à Bagatelle, M. de Montyon s'y présente avec une lettre d'introduction. N'ayant rencontré personne dans le parc, il pénètre directement dans le pavillon, et trouvant l'antichambre et les salons du rez-de-chaussée vides, il s'aventure jusqu'au premier : tout à coup, ô stupéfaction ! un homme, dans le costume de notre premier père, se dresse devant lui : c'est le comte d'Artois en personne qui, par une chaleur caniculaire, circulait dans son appartement, nu comme un ver de terre,

Nu comme le discours d'un académicien.

Un mot spirituel, qui échappa à M. de Montyon — il n'en était pas prodigue — désarma le prince, qui appelait déjà ses gens à l'aide et menaçait de faire expulser l'intrus. Trois mois après, M. de Montyon était devenu gentilhomme de la chambre et familier du comte d'Artois.

Sous la Révolution, les jardins de Bagatelle, devenus propriété de la nation, sont ouverts aux promeneurs ; puis ils sont vendus et servent de lieu de divertissements populaires.

Toute l'Histoire se trouve reflétée dans l'histoire du château : après avoir été acheté par l'Empereur, Bagatelle devient la propriété du duc de Berry. Arrive le règne de Louis-Philippe : le roi bourgeois n'a qu'une hâte, c'est de mettre la propriété qui lui a échu, par droit régalien, en adjudication. Personne ne s'offre à l'acheter ou à la louer ; en 1835, un acheteur se présente enfin, lord Richard Seymour, marquis d'Hertford, qui, après sa mort, léguera ce domaine à son parent et ami Richard Wallace. Nous passons sur les autres et successifs propriétaires et arrivons à 1904, date à laquelle le conseil municipal de Paris autorise le préfet de la Seine à acquérir Bagatelle, pour y abriter temporairement des œuvres d'art, y organiser des expositions rétrospectives. Voilà, en raccourci, ce que M. H. G. Duchenne nous raconte, avec de très nombreuses références, de très sûrs documents et de belles illustrations à l'appui.

***

La même sûreté de documentation se retrouve dans les *Notules sur la Bièvre*, de Mlle Jeanne Capitan, la fille du professeur au Collège de France que nous nous honorons de compter au nombre de nos plus vieux, de nos fidèles amis. Après Huysmans, il pouvait sembler téméraire d'aborder pareil sujet ; l'auteur a cependant réussi à nous le faire « sentir » autrement : c'est un délicieux parfum qui succède à une odeur nauséabonde, grâce au coup de baguette magique d'une gracieuse et adorable fée.

***

Nous sommes bien en retard pour rendre compte de la monographie de feu M. Henri Baillière sur *la Rue Hautefeuille* : la faute en est à la production intensive qui de plus en plus nous envahit et nous submerge. Ce que M. Fromageot avait fait pour la rue de Buci,

M. Herbet pour la rue des Canettes, M. Baillière l'a réalisé pour la rue Hautefeuille, et notre regret s'avive de ce que la mort nous ait ravi l'auteur, au moment où il venait de terminer ce travail, à tant de titres si remarquable et pas assez remarqué. C'est bien, quoique sa modestie s'en défendît, une œuvre *définitive* et où l'on trouvera, dans l'avenir, peu de choses à ajouter.

***

Croirait-on qu'elle existe encore la maison où trichait Des Grieux, cet *Hôtel de Transylvanie* qu'a rendu populaire le romancier de *Manon Lescaut*? On savait bien que l'abbé Prévost avait fait en grande partie son autobiographie, dans l'histoire qu'il a contée, mais on pouvait croire que l'hôtel de Transylvanie était sorti tout créé de son cerveau. M. Léo MOUTON s'attache à nous enlever cette illusion et fait défiler sous nos yeux toute une série de personnages marquants que cette demeure a abrités, notamment Rakoczi, prince de Transylvanie, dont les tziganes nous jouent la valse, bien connue, qui a préservé son nom de l'oubli final. J'oubliais de dire, pour les pèlerins du vieux Paris, que l'hôtel de Transylvanie fait le coin de la rue Bonaparte et du quai Malaquais, à proximité de l'École des Beaux-Arts.

***

L'antiquité de ses origines fait de la rue Saint-Honoré une des voies les plus intéressantes pour l'historien et l'archéologue. Durant des siècles, elle fut un des centres de la grande ville, la « Grand'Rue » de Paris, comme on aurait pu l'appeler. Sans être complètement déchue de sa splendeur passée, sa royauté a quelque peu perdu de son prestige.

Cependant, que de souvenirs encore tourbillonnent, en remuant ses cendres ! Sans remonter à la date de sa création, qui est vraisemblablement très lointaine, si lointaine que M. Robert HÉNARD n'a voulu émettre à cet égard que des hypothèses, que d'événements raconte cette chaussée, quand on en soulève les pavés ! Que de renommées ont été traînées dans la boue de son ruisseau ! Que de massacres, que d'apothéoses !

C'est, à l'angle de la rue de l'Arbre-Sec, la Croix-du-Trahoir, où était dressé le gibet de la haute justice épiscopale et où l'on suppliciait encore sous Louis XV ; c'est, au coin de la rue Sauval, ci-devant des Vieilles-Etuves, la maison où naquit Molière ; au n° 115 subsiste encore la pharmacie Cadet, anciennement Bernard-Derosne, où Marie-Antoinette envoyait querir ses remèdes.

Au cul-de sac de l'Oratoire, M. de Tencin finit ses jours. Au n° 182, le cabaret *Au roi d'Yvetot* inspira à Béranger sa fameuse chanson.

A l'angle de la rue de Valois était le *Lycée*, où La Harpe commença ses leçons de littérature.

La rue de Castiglione a renversé la Grande Écurie du roi, où Louis XV changeait de costume avant de se rendre au bal de l'Opéra.

Sur le portail de Saint-Roch, peut-être, en bien cherchant, trouverait-on la trace des boulets de Vendémiaire.

Le percement d'une rue nouvelle a jeté bas le club des Jacobins, de terrifiante mémoire. Presque en face, c'était le couvent des Capucins, que démolit Napoléon. Au 398, la maison où Duplay logeait

Robespierre et gardait jalousement l'*Incorruptible* des importuns qui l'assiégeaient.

Lisez, lisez le livre si agréablement documenté de M. Hénard et vous apprendrez bien d'autres choses eucore et vous lui rendrez grâces, avec nous, d'avoir cu pitié de notre ignorance.

***

Avec la *Vie parisienne sous la Révolution et le Directoire*, de M. H. d'Alméras, c'est toujours la petite histoire qui conquiert de plus en plus la faveur du public et la conservera, si ceux qui l'écrivent font montre des mêmes qualités que l'historiographe de Marie-Antoinette, de Pauline Bonaparte et du divin marquis : c'est-à-dire de la conscience dans la documentation, de la légèreté et de l'agrément dans le récit.

Nous avions, sur le même sujet, les volumes des Goncourt ; le livre de M. d'Alméras, sans les faire oublier, les complète très heureusement sur bien des points. Il est, en plus, orné de nombreuses images, hors texte et dans le texte, qui rehausseraient, s'il était nécessaire, l'intérêt que présente la lecture de ce très attachant ouvrage.

***

Ernest la Jeunesse, parlant des caricatures d'André Rouveyre, a écrit : « Il ne prend pas le temps d'écorcher son client ou sa cliente ; il le sert, ou la sert, sans raffinement de cruauté et sans fignolage sanglant. » En deux ou trois traits — sans la moindre ombre — il a campé son bouhomme, ou plutôt il l'a déformé, disloqué : ce n'est plus qu'un pantin, dont un invisible gnome tirerait les ficelles.

Et, bien que tout en lignes, son dessin est de la plus parfaite ressemblance ; à part seulement que ses « pourtraicturés », comme le fait spirituellement remarquer l'étincelant préfacier M. Rémy de Gourmont, semblent avoir une vague parenté avec telle ou telle bête de notre connaissance.

C'est ainsi que, dans le présent album, sur la *Comédie-Française*, M. Le Bargy pourrait être pris pour un carlin ; M. Duflos, pour un autour ; M. Truffier, pour un héron ; M. Berr pour .. Consul ; Mme Segond-Weber, ainsi qu'il convient, est un aigle ; Mlle Leconte, une sauterelle... M. Rouveyre est, décidément, bien irrévérencieux ; qu'il prenne garde aux représailles !

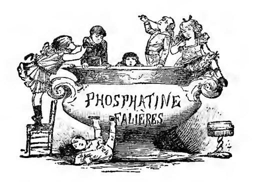
***

Ce volume est le deuxième ou troisième d'une série ; mais, pourquoi ne pas le confesser ? sa lecture a eu pour nous moins d'agrément que celle des précédents volumes L'ouvrage est cependant curieux et abonde en documents, mais la plupart de seconde main et rarement accompagnés d'une critique personnelle. Avec quelle autre ampleur et de quelle autre encre M. Jusserand, notre ambassadeur à Washington, traita naguère le même sujet (1) !

(1) V. *Les Sports de l'ancienne France* ; Hachette, éditeur.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 14 — 15 JUILLET 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

LA Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 14 15 Juillet 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE
REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Variétés Médico-Littéraires

En lisant « Ragotte »,

par M. le docteur Séris (de Marseille).

Avant de lire *Ragotte*, le livre récent de M. Jules Renard, je me promettais seulement la joie rare de goûter, comme une pure liqueur française, les pages d'un observateur délicat, amoureux fervent et respectueux de notre langue.

Je ne pensais pas que le plaisir littéraire dût se doubler parfois d'un attrait professionnel. Oh ! non pas qu'il s'agisse de pathologie assaisonnée de littérature, d'après certaine mode contemporaine. Trop d'écrivains portent leurs ciseaux maladroits dans un traité de médecine, afin de rehausser de détails techniques l'invention d'une anecdote chétive. Le nom seul de l'auteur de *Poil de Carotte* garantit plus d'originalité.

M. J. Renard nous présente, dans son ouvrage, une série de types villageois. Du village, il connaît tout, minutieusement, les choses, les bêtes, les gens. Il lui plaît d'y vivre ; il l'aime en artiste, et aussi en homme conscient de son devoir social, heureux d'être bienfaisant.

Il lui témoigne sa gratitude de poète, en acceptant d'être son administrateur, car M. J. Renard est, paraît il, maire de sa commune. Là, il étudie les modèles de sa fine zoologie, et, de même qu'il écoute « les bruits que fait par ses feuilles, ses insectes et ses oiseaux tout arbre qui ne se méfie pas », de même il écoute le paysan qui ne se méfie pas de M. le maire. Il pénètre l'intimité de ceux qu'il appelle « nos frères farouches » : il cueille leurs propos, leurs gestes, leurs habitudes, leurs opinions ; et Ragotte, la vieille servante qui cause à voix basse, « pour ne pas déranger Monsieur, quand il est dans ses écritures », est loin de supposer, qu'à ce moment, Monsieur la couche, toute nue, dans un livre, en nombreuse compagnie.

Dans cette collection de tableautins, pris sur le vif, j'ai noté, çà et là, des figures et des traits qui peuvent retenir l'attention du médecin. Ils sont plus précieux, dessinés par M. J. Renard, et voilà pourquoi je désire les relater. Quelques-uns attristeront l'hygiéniste et le puériculteur ; je souhaite que la drôleric et la verdeur qui les enveloppent rendent à ceux-là un peu de gaîté.

*
* *

Voici un ménage intéressant, *Les Mignebœuf* :

Sans compter les fausses couches, la femme de Mignebœuf lui a donné six enfants qui vivent tous. A chaque baptême, il offre aux amis un broustillon, c'est-à-dire un repas où il ne ménage rien. Au dernier baptême, comme il s'emplit de bonnes choses, la marraine lui crie :

— Bourrez-vous, Mignebœuf, j'espère bien que c'est le dernier des derniers !

Mais Mignebœuf :

— Je ne dis pas ça, moi ; qu'il en arrive d'autres, qu'ils viennent autant qu'ils voudront ! Je n'ai pas besoin de me gêner ; je suis marié avec une femme, je me sers de ma femme. Et puis, il y a les fausses couches, hein, fifille !

Fifille, qui reprend des forces à table, réplique la bouche pleine :

— Tais-toi, cochon !

Est-ce un cri de révolte ou d'amour ?

On ne sait. Les personnes bien renseignées rapportent qu'elle va se décider tout de même à prendre des précautions avec un sabot percé, où s'adapte un tube de sureau sans moelle.

Beaucoup de lèvres jouent-elles de ce pipeau ? L'œil fureteur et indiscret de M. Cabanès l'a-t-il rencontré parmi les objets intimes du passé ? L'intérêt a su inventer cet injecteur bucolique ; la propreté n'inspire rien.

— Vous avez donc tué un poulet ? demande Gloriette qui regarde, chez Fifille, des taches rouges sur le sol.

— Oh ! non, Madame, mais aujourd'hui je ne suis pas bien.

Fifille ignore l'usage des serviettes. C'est pourquoi le sang goutte par terre et elle dit à André, qui a neuf ans :

— Essuie donc ça, petit !

Heureusement, elle est délivrée la plupart du temps de ce souci. Fifille, nous le savons, est lourde très souvent des caresses de Mignebœuf.

Elle relève de sa troisième fausse couche et sou mari a enterré dans le jardin le mort-né, un fœtus de huit mois. Le jeune garde champêtre l'apprend par une dispute qu'ont eue la Mignebœuf et une voisine. Celle-ci a dit à la Mignebœuf : « En tout cas, moi, je n'ai pas fait de bête ! » Le garde, qui connaît encore mal ses devoirs, craint d'être inquiété. Etait-ce une bête ou un enfant ? se demande-t-il, perplexe.

— Si c'était une bête, ils avaient le droit de la jeter dans le jardin. Les cimetières ne sont pas inventés pour les bêtes. Si c'était un enfant, ils devaient d'abord le déclarer à la mairie, et ensuite ne pas le priver de sépulture. Etait-ce une bête ou un enfant ?

— Un enfant, dit la sage-femme.

— Vous êtes sûre ?

— Oui, dit-elle.

— Vilain ?

— Un enfant mal fini, dit la sage-femme, avec une tête plate, sans cou, un pied tortu.

— Des pieds ou des pattes ?

— Des petites jambes qui tournaient à droite et à gauche comme des pattes.

— Un singe! dit le garde. Il y en a qui se sauvent sous le lit.

— Je n'ai jamais vu ça, dit la sage-femme. Je vois quelques monstres comme leur petit.

— Un monstre, dit le garde scrupuleux ; alors, c'était une bête.

— Non, non ; mais un enfant pas beau. J'en tire plus d'un pareil.

— Puisque c'était un enfant, ce n'était donc pas une bête, dit le garde.

Il donna l'ordre aux Mignebœuf de déterrer l'objet. Ils le débarbouillèrent à grande eau, et, après l'avoir placé dans une petite caisse en bois, on le porta au cimetière où va le monde.

Avec l'intérêt, reparaît l'esprit ingénieux des Mignebœuf ; ils improvisent un tire-lait : « Après sa fausse couche, elle a réussi à garder son lait, en se faisant téter par Mignebœuf au moyen d'une pipe, et elle voudrait un nourrisson. » Je continue à citer, surtout pour ne pas avoir l'air d'esquiver la remarque suivante :

Munie du certificat que le médecin signe d'ordinaire à la femme d'un électeur la veille d'une élection, elle vient à Paris chercher un enfant.

Mais au Bureau central de l'assistance publique, on l'examine de près et on lui refuse le nourrisson.

Fifille, de retour au village, en est quitte pour dire :

— Ils me l'ont bien donné, mais il ne me plaisait pas et je l'ai rendu.

Le petit œil gauche de Mignebœuf s'allume et les mains lui frétillent.

— Recommençons ! dit-il.

Fifille est « pâle comme un mur au clair de lune »... Elle fait peur à voir. Elle tourne au vert transparent.

« Elle se tient debout parce que le vent ne souffle pas fort. » Et Mignebœuf, égoïste insatiable, va recommencer.

Pauvre Fifille ! Elle devra subir une nouvelle grossesse, et, injustice plus grave à craindre, elle sera obligée de continuer jusqu'au bout son rude travail de campagnarde. La grossesse ne donne pas encore droit au repos. Ragotte, laveuse de son métier, nous dit qu'elle allait « laver à la rivière la veille de faire le Paul ».

Aux ouvrières, la maternité est un peu plus de peine et de misère. L'Etat, qui s'indigne et se lamente du nombre insuffisant de naissances, n'est-il pas, malgré tout, immoral et illogique de prétendre à cueillir de beaux fruits mûrs, sans contribuer à soutenir le rameau qui les porte ? Dans les villes, où les revendications plus pressantes se font mieux écouter, la conscience humaine s'éveille enfin, et l'ouvrière enceinte obtient au moins quelquefois la faveur d'être assistée. Que le même secours soit accordé aux paysannes fécondes qui ignorent les artifices des citadins et dont les flancs dociles acceptent courageusement la maternité. Sinon, au malthusianisme maladroit et rare, succéderont les pratiques anticonceptionnelles méthodiques. Les Mignebœuf perfectionneront le tube de sureau.

Et d'ailleurs, en général, notre effort d'hygiène et d'assistance porte trop exclusivement sur les grandes cités. Pour grave que soit le mal des vastes agglomérations, il serait injuste d'user contre lui toute notre solidarité. Il est nécessaire qu'un peu de sollicitude aille aux petits villages, pour tâcher à réaliser, là aussi, l'éducation et la protection de la santé. Nous devons empêcher que la race paysanne s'appauvrisse, que sa résistance diminue.

Le dernier fils de Calot, le vieux casseur de pierres, dit en parlant de son père : « Il a eu neuf enfants, hein ! Il faut montrer son der-

rière au plafond pour en avoir autant. »... « Ils sont d'ailleurs presque tous morts, constate M. J. Renard. Ils meurent avant le père, parce que la mort les prend trop vite et aussi parce que le père a la vie dure. »

Quelle est la cause de ces fins prématurées, de cette vitalité amoindrie ? Peut-être est-elle connue, évitable, et peut-être ne fait-on rien pour l'éviter !

Voyez le médaillon qui a pour titre : *Bonnard*. La réalité de la contagion familiale y est traduite simplement, franchement. Un bout de dialogue est plus expressif qu'un long rapport.

Bonnard se meurt de tuberculose. Il a voulu sortir pour « bricoler ».

« Il sue comme les feuilles un matin de rosée. Il sue ses dernières forces ». Et cependant, jouissant de cette euphorie bien connue et que M. Renard note fidèlement : « Oh ! je guéris, dit-il, je me remettrai au travail la semaine qui vient. »

... Il faut rentrer à la maison, Bonnard !

Sa maison, c'est une grande pièce, avec une fenêtre et deux portes, une sur la rue et l'autre sur le jardin. Ces deux portes s'ouvrent et se ferment comme elles veulent, et juste en face l'une de l'autre, pour que pas un courant d'air ne soit perdu.

La femme de Bonnard lave le linge à la rivière. Un feu gai et printanier comme le soleil dehors flambe sous une marmite.

L'enfant des Bonnard et le nourrisson, que personne ne gardait, dorment sur le lit.

— Quel lit ?

— Le lit de Bonnard ! Le jour, les petits y sont mieux que dans un berceau. Ils s'y roulent, ils s'ébattent, ils profitent.

— Sur le lit de Bonnard qui se meurt de la poitrine ?

— Oui, sur le lit de Bonnard. Ils n'ont que celui-là. Où voulez-vous qu'ils en prennent un autre ?

— Pour l'enfant des Bonnard, passe. Mais le nourrisson, le médecin le laisse... ?

— L'enlever aux Bonnard serait cruel. Sans ce petit étranger, ils mourraient de faim. D'ailleurs, le médecin a dû prévenir la mère du nourrisson.

— Et elle ne s'effraie point ?

— Vous voyez.

Telle est, toute nue, la vérité sur « la lutte antituberculeuse » au village. On n'agit pas plus contre les autres maladies contagieuses. Que fait-on, notamment, contre la syphilis ? et cependant, elle est loin d'y être rare.

Je pense à elle en lisant le portrait de *la Veuve Laure*. Que celle-ci me pardonne ce rapprochement irrévérencieux. Je n'ai pas le droit de suspecter sa personne ; je ne sais d'elle que ce qu'on m'en dit. Elle a bien aimé les hommes, et malgré son âge, elle les aime encore. Ses beaux restes attirent toujours ceux qui « vont sur les chemins ». Elle couche la porte ouverte, parce qu'elle a peur et qu'elle a souvent du chagrin. Alors, la visite d'un passant la rassure et la caresse d'une barbe douce la console.

D'ordinaire, il existe ainsi, au village, une femme très accueillante, veuve ennemie de la solitude, ou grosse fille d'intelligence débile, qui est toujours disposée à éteindre la fièvre de ses concitoyens, les ardeurs généreuses des adolescents, comme les courtes flammes printanières des sexagénaires. Mais cette source unique, où se pressent trop

d'assoiffés, propage très souvent la syphilis, syphilis méconnue, non traitée, multipliée ! Et la semeuse de tréponème continue son geste, en toute liberté.

Une surveillance discrète, un avertissement opportun, et aussi la vulgarisation de notions élémentaires sur les maladies vénériennes, quelques conseils transmis, par exemple, dans les « cours d'adultes », un effort, enfin, quel qu'il soit, pour instruire des ignorants, préserver des indifférents, n'auraient-ils pas évité quelquefois un mal redoutable ?

Pour le bien-être de l'individu, pour le bénéfice social, éduquons le village comme la ville. Certes, il est difficile d'apprivoiser « nos frères farouches ». L'amitié bienveillante de M. J. Renard se heurte souvent à leurs préjugés, leur défiance, leur entêtement. Mais elle n'en est pas découragée ; elle continue à interroger, à expliquer, discuter, conseiller. Pour moderniser médicalement le paysan, il faut beaucoup de patience, de prudence, de modestie. Le paysan, respectueux de la tradition en général, observe religieusement les pratiques médicales que « les vieux » lui ont transmises. Il ne consent guère à y ajouter ; il accepte difficilement qu'on en retranche. Les prescriptions de l'hygiène ne provoquent pas chez lui le sourire railleur du citadin ; elles lui paraissent seulement un raffinement inutile ou un divertissement mystérieux.

La pauvre Ragotte est bien en retard :

« Elle a pris d'abord le tub pour un ciel de lit et elle finit par trouver que ces boules, que le Monsieur appelle des haltères, pourraient servir à écraser le sel. » Et cela n'est pas étonnant... « Il lui arrive de se croire si seule au monde qu'elle se mouche dans ses doigts. » Et cela est fort commun. Mais ceci :

C'est une des dernières paysannes qui ne veulent pas accepter certains progrès et qui s'arrêtent et se baissent n'importe où.

— Quand je suis allée à Moulin, chez une cousine, comme j'avais un petit besoin, elle m'a mise dans une chambre, oui, toute seule, dans une vraie chambre ! Oh ! que j'avais peur ! Je serais morte si on était entré.

Le paysan a sa pathologie à lui, ses remèdes, ses conseillers.

Aux poudres que contiennent les petites hosties du pharmacien, il préfère les plantes qu'une voisine experte a ramassées et qui ont séché tout l'hiver dans le tiroir de son armoire. C'est bien, j'imagine, parce que c'est cher qu'il croit à la vertu curatrice enfermée dans l'infinitésimalité d'un granule. Le plus souvent, il n'a recours aux drogues des médecins qu'après avoir éprouvé ses propres recettes et celles des amis.

Ragotte dit à Gloriette, qui est de retour :

— J'étais contente de savoir que vous reveniez de Paris ; je pensais : Nous allons nous raconter avec la dame nos maladies de l'hiver.

Elle commence :

— Moi, j'avais mal à la tête et une forte fièvre. J'ai d'abord pris de l'herbe, une espèce d'herbe amère, de la centaurée. Elle m'a bien fait. Ensuite, j'ai avalé tous les cachets du médecin. Je n'avais encore jamais pris de médecine. Ça me mettait le feu au ventre. Il fallait à chaque instant courir au puits, boire une tasse d'eau fraîche.

— D'eau glacée, Ragotte, de neige fondue ? Vous étiez folle !

— Ça me calmait.

— Pour mieux vous brûler ensuite. Et aujourd'hui, comment êtes-vous ?

— La fièvre tombe, mais j'ai toujours mal à la tête. C'est le sang.
— Il faut revoir le médecin.
— Oh ! pourquoi faire ?
— Madame a raison, dit Philippe, bourru et prévenant. Demain, je retournerai le chercher et il t'ordonnera de la nouvelle denrée.

Oh ! cette denrée, ces cachets, ces pilules ! Je voudrais pouvoir rapporter, tout entier, le petit acte *Barnave*, tant il est pittoresque et plein de vie.

... Depuis qu'il est malade, Barnave a déjà pris au moins cent cachets.
— Ah ! dit-il, j'ai communié plus souvent qu'à mon tour, et je ne sais même pas ce qu'il y avait dans mes pastilles.
Il est allé voir un spécialiste à Paris.
— Ça vous coûtera quarante francs, lui disait le pharmacien, mais vous serez fixé.
Quarante francs, plus le voyage.
Il arrive, la blouse trempée par une averse (le valet de chambre lui faisait un œil !), chez le spécialiste, un vieux à grande barbe, décoré.
— Chevalier de la Légion d'honneur ?
— Oh ! plus... Il me reçoit tout de suite. Dame ! vous pensez, des visites à quarante francs, il n'y avait pas presse.

Le spécialiste lui dit qu'il n'a rien de grave, et Barnave est si « content qu'il achète une montre à sa Louise ». Mais à peine de retour, il « se remet dans ses draps » :

Est-ce qu'il ne va pas s'en tirer ?
Il nous reçoit, assis sur son lit, maigre comme une chèvre. Coiffé d'un bonnet de coton, il a l'air d'un homme brusquement rapetissé et vieilli.
— Je broute un peu de lait, dit-il.
Gloriette, tout de suite à son aise, interroge, explique et gronde :
— Où est votre ordonnance, celle de Paris ?
— Sur la cheminée. Louise, passe le papier à Madame.
— L'avez-vous lue ?
— Oh ! je la réciterais par cœur.
— Le docteur sait-il que vous êtes allé voir un spécialiste à Paris ?
— Non.
— Vous auriez dû le prévenir.
— Le pharmacien qui m'a donné l'adresse de Paris dit que c'est inutile.
— Le docteur l'apprendra par un autre.
— Tant pis, je ne veux pas le contrarier moi-même.
— Qu'est-ce que vous ordonnait le docteur ?
— Des lavages d'estomac.
— Et le médecin de Paris ?
— Il a écrit sur le papier : pas de lavages !
— Et il marque des pilules. Avez-vous pris vos pilules ?
— Oui.
— Régulièrement ?
— J'en ai pris une et demie.
— Pourquoi ?
— La première ne faisait pas d'effet.
— Soyez patient, dit Gloriette.
— Je suis pressé de guérir, répond Barnave ; la moitié de la deuxième m'a rendu malade toute la nuit. Je laisse les pilules.
— Et les nouveaux cachets ?
— Ils sont là, dans la boîte. Passe, Louise ! Vous pouvez compter, il n'en manque pas un.
— Il faut les prendre...

Et patiemment, minutieusement, Gloriette continue :

— Et les frictions sur le dos, sur la poitrine, avec un linge humide et un gant de crin ?

— Il n'y a pas de gants, chez nous.

— Une serviette suffit ; imbibez-la d'alcool et frottez légèrement.

— Il faut que ça marque, a dit le spécialiste.

— Légèrement et longtemps...

Et, toujours doucement, Gloriette explique qu'il « faut prendre la poudre de viande entre les repas, comme un petit repas », qu'il faut faire griller la viande sur le gril, pas dans la poêle, que le beurre doit être à peine fondu : « le beurre cru est sain, le beurre cuit ne vaut rien ». Et Barnave dit :

— « Ah ! vous avez encore lu ça dans vos livres ; c'est drôle ! »

Tous ses amis le conseillent. L'un d'eux lui dit de faire bouillir un gros quartier de lard et d'en avaler le jus. Rien n'est plus doux à l'estomac.

Cet ami au bon cœur frappe du poing sur la table et crie :

— Je ne sortirai pas d'ici avant que tu n'aies promis de boire mon jus de lard.

— Je te le promets, dit Barnave.

— Jure-le !

— Je le jure, dit Barnave, ému et las.

Parmi les agents thérapeutiques, le vésicatoire est un de ceux qui, au village, gardent intacte leur renommée. Là, il n'a pas subi de vicissitudes ; il demeure une panacée ; aussi M. J. Renard ne pouvait pas l'oublier.

Le Paul, un fils de Ragotte, est malade. « Il ne peut même plus bouger, parce qu'un vésicatoire le fait souffrir depuis seize heures. »

Gloriette va le voir.

— Un vésicatoire, Paul, se garde huit heures au plus ! Où l'avez-vous pris ?

— Chez le pharmacien.

— Sans ordonnance ?

— Je n'ai pas vu le médecin.

— Qui vous l'a posé ?

— Le pharmacien.

— Sans explication ?

— Il m'a dit de coller à la place, quand je l'ôterais, du papier sur de l'huile.

— Avez-vous du papier ?

Le Paul montre un vieux papier de soie qui enveloppait des bougies.

— Et de l'huile ?

— Je n'en ai pas.

— Qui vous enlèvera votre vésicatoire ?

— Moi.

— Oui, vous, comme un pauvre abandonné, au risque d'une blessure. Ecoutez, Paul, on essaiera de l'ôter légèrement, puis on mettra un cataplasme de farine de lin, dont la toile aura bouilli et on percera la peau ensuite...

Aux remèdes d'autrefois, aux médecines des « bonnes femmes », vont les préférences des paysans. Voici une recette, bien connue à la campagne comme aux Halles centrales de Paris, à laquelle M. J. Renard consacre une page, *l'Enfant malade* :

— Le petit Jacques a la fièvre. Le docteur craint une méningite et il dit aux femmes de la maison :

— C'est grave ! faites bien ce que je veux.

Mais une étrangère, nouvelle venue au village, qu'on ne connaît pas, et qui s'en va de la poitrine, donne un conseil pour guérir le malade.

Attraper des pigeons, leur ouvrir le ventre en prenant garde de les tuer, et faire couler le sang chaud sur la tête du petit jusqu'à ce que l'effet se produise.

Les femmes ont ouvert cinq pigeons aujourd'hui. Quand le pigeon crevait tout de suite, elles disaient :

— Il n'a pas agi ; c'est un pigeon de perdu ; à un autre !

Si le pigeon se débattait à coups de griffes et de bec, et rejetait le col en arrière, les femmes s'écriaient :

— Il tire le mal, il ôte le mal.

Le sang collait les cheveux de Jacques, dégoulinait dans ses draps. Ce fut bientôt une infection.

Ce soir, les cinq pigeons sèchent sur le fumier. Leurs âmes voltigent peut-être autour du toit, et attendent celle du petit Jacques, mais il va mieux.

Si la « bonne femme » est reconnue plus spécialement médecin, le rebouteur chirurgien, le forgeron est proclamé traditionnellement dentiste. Oh ! son arsenal est modeste ! Point de jeu de daviers compliqué ! Ce qu'il a sous la main lui suffit.

A Ragotte, qui souffre atrocement des dents, Philippe, son mari, pour la calmer, raconte l'histoire d'une de ses molaires :

Un jour qu'il se plaignait d'avoir mal, le forgeron lui dit :

— Mets-toi là, près de mon enclume !

Philippe se place. Le forgeron noue à la dent malade le bout d'une ficelle et à l'enclume l'autre bout, puis il passe un fer rouge devant la figure de Philippe.

— Mon recul a fait sauter ma dent, dit Philippe, et je serais tombé à coups de poing sur le maréchal, s'il ne m'avait tenu en respect avec son fer rouge. Je n'avais plus mal, mais d'abord je me suis cru aveugle et longtemps j'ai cligné de l'œil.

Pour finir, qu'il me soit permis de citer encore quelques lignes d'un autre tableau : *La mort du petit Joseph.* Le jeune fils de Ragotte, Joseph, domestique à Paris, est à l'hôpital, atteint d'une méningite. Son père, Philippe, est venu le voir.

— Vous avez pu, Philippe, vous assurer par vous-même que Joseph est bien soigné à l'hôpital ?

— Oui, mais il y a de l'eau qui lui coule du front et le mouille jusqu'à l'estomac.

— C'est l'eau de la glace qu'on lui met sur la tête pour endormir le mal. Vous ne trouveriez pas de la glace à la campagne.

— Non ; il serait mieux tout de même si quelqu'un restait près de lui.

— L'infirmière ne bouge pas, Philippe ! Elle va d'un malade à l'autre. Elle ne quitte la salle que pour déjeuner, et elle n'a que ce moment de repos. C'est dur, le métier des infirmières ; elles travaillent de sept heures du matin à sept heures du soir.

— Joseph n'aurait pas d'infirmière chez nous, répond Philippe, mais moi, la Ragotte ou le Paul, on ne le laisserait pas seul, on serait toujours là pour le recouvrir s'il se découvrait et pour lui donner quelque chose, quand il demanderait à boire, ou n'importe.

— Ce n'est pas de soif que Joseph mourra, Philippe. Que dites-vous de l'hôpital ? Vous n'en aviez pas encore vu ?

— Non.

— Il vous a semblé bien tenu, hein ? propre ? tout luisant ?

— C'est assez convenable.

Il me plaît de terminer par cet éloge mesuré et profitable de Philippe. Que l'Assistance publique y attache plus de prix qu'à la louange d'un discours officiel ou à l'opinion orgueilleuse d'un collaborateur.

Philippe, qui a toujours vécu entouré des forces tranquilles de la nature, ne peut pas être facilement étonné des œuvres laborieuses des hommes. Philippe ignore l'enthousiasme. Penché sur les oignons paisibles de son jardin ou l'herbe douce de son pré, il ne connaît pas le tumulte et l'âpreté de l'effort social, et quand le hasard l'appelle à en constater le résultat, il juge avec discernement et sa parole est ingénue.

Vous avez raison, Philippe : « C'est assez convenable », c'est-à-dire : Faisons mieux !

Je ferme à regret le délicat petit livre, dont le meilleur n'intéresse pas spécialement le médecin. « J'ay seulement faict icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant fourni du mien que le filet a les lier. » Qu'il me soit pardonné, si quelquefois le filet a été trop long.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Sur la durée du séjour au lit après l'accouchement physiologique, par L. Bouchacourt, broch. in-8° de 36 p. (extrait de la « Presse médicale », mai et juin 1907), Masson, Paris ; — *Sur la très grande malléabilité de la glande mammaire* ; — *Etude critique des différents procédés et substances galactagogues*, par L. Bouchacourt, broch. in-8° de 70 p. (extr. « Revue d'hygiène et médecine infantile », 1907). Doin, Paris. — *Anecdotes secrètes de la Terreur*, par Hector Fleischmann, in-12, illustré, de 190 p., Publications modernes, Paris. — *L'amiral de Coligny*, par Charles Merki, in-8° de 485 p. Plon, Paris. — *Le Père Duchesne* (Hébert et la Commune de Paris, 1792-1794), par Paul d'Estrée, in-8° de 505 p., l Edition moderne, Ambert, Paris. — *Les oculistes gallo-romains* et leurs instruments, allocution du Dr A. Terson, broch. in-8° de 14 p., G. Steinheil, Paris. — *Fraternité révolutionnaire* (études et récits), par P. Bliard, in-8° de 385 p. Emile-Paul, Paris. — *Maladies et Diathèses*, le facteur personnel dans les maladies, par le Dr Théophile Guyot, 8 p. in-8°. (Extrait du « Bulletin officiel des Sociétés médicales d'arrondissement de Paris et de la Seine. »)

ERRATUM

P. 448, ligne 26, lire M. R. de Montesquiou, au lieu de M. Remy de Gourmont.

Lapsus calami d'autant plus excusable que ce dernier a préfacé un autre album de M. Rouveyre, *le Gynécée*, dont il sera, tout prochainement, rendu compte.

Échos de la « Chronique »

Le charlatanisme aux États-Unis.

Au cours de la très attachante conférence faite par le professeur Pozzi à la *Société de l'Internat*, notre affectionné maître nous a fait les révélations les plus piquantes, les plus imprévues. Nulle part, semble-t-il, le charlatanisme médical ne s'épanouit avec autant d'audace et de liberté qu'aux Etats-Unis. Les journaux y sont pleins de réclames avec des portraits, soit de malades guéris, soit de médecins spécialistes traitant par des simples ou des sérums, avec des recettes empruntées aux médecines chinoises ou indiennes ; les électriciens, les masseurs y abondent pareillement.

Voici deux exemples caractéristiques de ces réclames éhontées ; le premier est emprunté à un grand journal de Chicago, le *Sunday Tribune :* c'est le titre, en grosses lettres, d'un long article destiné à prôner un prétendu professeur Atkin, à Rochester (Etat de New-York : ne pas confondre avec le Rochester de Minnesota).

SAUVÉE AU BORD DE LA TOMBE.

Le professeur arrête les funérailles ; il rappelle une femme à la vie. Possède-t-il une puissance divine ?

Il donne ses soins aux riches et aux pauvres sans frais.

Il guérit hommes et femmes par milliers, à la distance de milliers de milles, aussi sûrement que ceux qui viennent le voir en personne.

Voici maintenant, après la réclame médicale, une réclame chirurgicale ; elle est encore tirée d'un grand journal américain :

NOUVELLE CHIRURGIE NON SANGLANTE.

Remarquable opération nouvelle, qui ouvre un orifice sans inciser la chair et qui permet au chirurgien d'atteindre et d'enlever l'appendice, sans douleur ni effusion de sang.

Dans le haut de cette feuille-réclame est présentée une petite fille prête à descendre en costume de voyage l'escalier de la Maison de santé. Elle tient à la main un flacon. Au-dessous, cette inscription :

Petite malade tenant à la main son appendice et partant pour rentrer chez elle à Rome (Etat de New-York), *le jour même de son opération*.

Dans l'interminable exposé de sa « méthode », le docteur Reid entre dans des considérations pseudo scientifiques les plus étranges. Il débute ainsi :

« Une extraordinaire révolution dans l'opération de l'appendicite, si fréquente et si redoutée, a été accomplie par le docteur William B. REID, le chirurgien bien connu de Rome (Etat de New-York). Le docteur Reid enlève l'appendice sans bistouri, douleur ni shock, si bien que le patient est en état de partir aussitôt après. »

Le confrère qui m'a communiqué cette réclame n'en était nullement indigné, dit le docteur Pozzi ; il souriait simplement... Il était blasé !

Les « Marcous ».

On sait que saint Marcou (ou Marcoul) est vénéré par les malades atteints d' « écrouelles » ou « humeurs froides » ; les pèlerins sont nombreux, qui vont s'agenouiller aux pieds de sa statue, dans les

églises où elle se trouve, et plus spécialement à Saint-Nicolas de Blois, surtout le jour de la fête du saint.

Mais il est des sujets privilégiés qui font à saint Marcou une concurrence qu'on ne saurait qualifier de déloyale, puisqu'ils sont marqués du sceau divin, dès leur naissance on peut dire : ce sont les *marcous*.



SAINT MARCOUL, PATRON DES ÉCROUELLEUX

(Document communiqué par M. Frédéric ALIX.)

Dans certains pays, tout septième enfant est, par le fait même, *marcou*, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de guérir les strumeux, rien qu'en les touchant, comme jadis les rois de France Et n'aurait-il pas foi lui-même dans sa puissance thérapeutique, il n'a pas le droit de se dérober à ce que l'on considère autour de lui comme un devoir. Il existe, paraît-il, encore des *marcous* (1) et ils guérissent nombre de malades. Nul ne s'en étonnera de ceux qui connaissent la vertu thérapeutique de la foi.

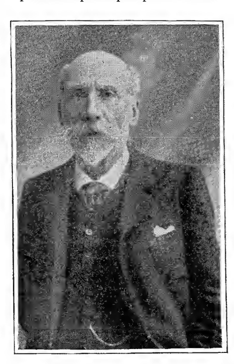
(1) V. l'*Echo du merveilleux*, du 15 juin 1909.

Informations de la « Chronique »

Un médecin poète : Jean Lahor.

Calderon a intitulé l'une de ses plus belles comédies *La Vie est un songe*, et Shakespeare a écrit : « Qu'est-ce que la vie ? Le rêve d'une ombre ! »

Le poète Jean Lahor, *aliàs* notre confrère le Dr H. Cazalis, qui vient de s'éteindre après une longue maladie, ne pensait pas autrement, bien que, parti du pessimisme, il en eût sur le tard aperçu les dangers et prêché une philosophie plus consolante.



DOCTEUR H. CAZALIS (JEAN LAHOR).
(1840-1909)

Comme l'a dit Arvède Barine, qui lui consacra naguère une étude si pénétrante (1), « il voulut avec passion transformer la foi dont il avait vécu, mais qui avait le grave défaut d'être stérile pour le commun des hommes, en une source féconde d'énergie et d'action ».

Et c'est alors que le docteur Cazalis, qui jamais ne renonça à la collaboration du poète Jean Lahor, s'appliqua à vulgariser les notions

(1) *Journal des Débats*, 4 juillet 1906.

d'hygiène, d'esthétique, de prophylaxie sociale, qui furent l'honneur de sa fin de carrière.

Il se multiplia au service de la santé physique et morale de l'humanité, et sentit dans la joie de l'action combien était vraie la maxime de vie de Guillaume le Taciturne : « Point n'est besoin d'espérer pour agir, ni de réussir pour persévérer. » Il la compléta par cette parole de Marc-Aurèle : « Si tout marche au hasard, toi, du moins, n'agis point au hasard », et il eut ainsi la formule de la doctrine qui renouvelait son existence et qu'il avait baptisée « le pessimisme héroïque ».

Le *Bréviaire d'un panthéiste,* son dernier ouvrage, est moins un livre personnel qu'un recueil de pensées, empruntées à toutes les littératures, de tous les temps, de tous les pays.

Ces pensées, philosophiques, religieuses ou morales, sont groupées de façon à conduire doucement le lecteur pessimiste de son indignation contre la souffrance à une réconciliation avec la nature dont celle-ci fait une partie des frais, puisqu'il s'agit de la dompter et de la corriger. De Schopenhauer nous arrivons, par une série d'étapes, à Pasteur, et après l'inhalation de cette fleur vénéneuse : « Le comble de la folie est de vouloir être consolé ; la sagesse consiste à comprendre l'absurdité de la vie, l'inanité de toutes les espérances, l'inexorable fatalité attachée à l'existence humaine », voici venir le dictame bienfaisant : « Je crois invinciblement... que l'avenir appartiendra à ceux qui auront le plus fait pour l'humanité souffrante. »

Celui qui vient de mourir s'était approprié cette belle devise. Une part d'immortalité sera sa récompense.

Névrose et Littérature.

Comment la névrose s'est-elle introduite dans le domaine littéraire ? Quelle est l'origine de notre littérature névropathique ? Voilà, certes, un beau thème et dont le développement peut être matière à maintes gloses.

Pour qui s'intéresse à l'évolution du mouvement littéraire en France, il n'est pas indifférent de rechercher comment s'est instauré ce goût des études de psychologie morbide qui, à l'heure actuelle, font de nos littérateurs, romanciers ou dramaturges, autant de cliniciens ès lettres.

Il faut remonter à J.-J. Rousseau pour en déterminer la genèse : mais ici, cédons la plume à M. André MONÉRY, qui vient de consacrer à cette question de « la genèse des névroses dans la littérature contemporaine » une étude fort attachante (1), préface, nous voulons l'espérer, d'un travail de plus longue haleine.

« Servant d'intermédiaire entre la littérature idéaliste du XVIIe siècle et le romantisme naissant, le XVIIIe siècle nous lègue avec Rousseau le culte de la « sensiblerie », c'est-à-dire de l'émotivité, et le goût d'une observation quasi-objective de nos sentiments intimes. C'est de Rousseau que vont procéder les romantiques, de ce Rousseau qui devait être « le père spirituel de Mme de Staël et de Chateaubriand ». Or, Rousseau fut, avant tout, *le théoricien passionné de l'individualisme...* Notons, dès maintenant, que cette extériorisation du moi se trouve déjà marquée d'un sceau maladif, j'entends cette neuras-

(1) Edition du *Divan,* MCMIX.

thénie, cette implacable mélancolie qui caractérise les œuvres de cette époque. »

D'Allemagne nous vint le mal romantique, avec le *Werther*, de Gœthe, « dont le spleen amoureux va faire école » ; avec Hoffmann et « la fascination de ses rêves hallucinants, créés dans le délire alcoolique ».

D'Angleterre nous arriva « l'écho rajeuni de Shakespeare, dont l'œuvre géniale égrène une longue théorie de demi-fous et de déments ». Byron, avec son *don Juan*, Thomas de Quincey, Edgar Poë, que traduira Baudelaire, nous apporteront, à leur tour, la troublante littérature de l'opium et des paradis artificiels.

Avec le naturalisme, la méthode objective succède aux procédés subjectifs et nous assistons à une évolution nouvelle caractérisée par l'union de la science et de l'art. Le romancier emprunte au savant ses méthodes, il se documente auprès des médecins et plus particulièrement des psychiatres : avons-nous besoin de rappeler les retentissantes professions de foi de Zola, de Flaubert, d'E. de Goncourt, réclamant dans la préface de *la Faustin*, la paternité de l'expression, qui a fait époque, de « document humain » ?

Faite de l'observation de l'être humain, *intus et in cute*, une telle littérature ne pouvait être que le reflet de ses névropathies et devenir, elle-même, morbide.

« Elle le devait, d'abord, parce qu'elle avait résolu de rendre la vie dans son intégrité et que méconnaître les âmes malades, affecter de ne les point traduire, c'eût été renoncer, *a priori*, au programme qu'elle s'était tracé. Bien mieux, ces âmes malades devaient solliciter plus vivement l'attention des poètes, des dramaturges et des romanciers et faire naître la source la plus féconde de leur inspiration. »

Une littérature, basée sur le culte de la sensation, ne pouvait aboutir qu'à celui de la névrose. Arvède Barine l'avait bien vu, qui écrivait : « Dans le royaume des sensations, le superhomme, c'est le névrosé. »

Romanciers et poètes devaient tirer parti de cette source, nouvelle et si féconde, d'inspiration, de cette révélation d'un « moi » malade, hyperesthésié par la névrose, fouetté par la démence, mais qui lui fournissait le plus passionnant des sujets.

Mais à ce jeu longtemps souteuu on court des risques, dont le moindre est d'être gagné soi-même par cette névrose, qu'on peindra de couleurs d'autant plus vives que le modèle sera plus proche, qu'on sera couché tout à vif sur le lit d'expérience, offrant ses propres flancs au scalpel.

Alors toute sensation devient motif d'analyse ; l'écrivain se dédouble, devient « l'espion de lui-même », selon l'expression si nette de Th. Gautier. Mais il ne s'en plaint pas, parce que cette sensibilité exaspérée est, « à la base de son génie, le plus fidèle et le plus ardent collaborateur ». M. Monéry nous rappelle à ce propos, et combien est heureux le choix de l'exemple, les Goncourt, qui constataient, avec une joie mêlée d'orgueil, le fait d'être devenus « une sorte d'écorché moral et sensitif, blessé à la moindre impression, sans enveloppe et tout saignant ». Eux, qui cultivaient chèrement leur névrose, voulurent être les écrivains de ces nerfs dont ils souffrirent, dout ils moururent, et mirent leur fierté à se sentir des êtres « vibrant d'une manière supérieure ».

Est-il exact de prétendre que la morbidité dans la littérature traduit

la dégénérescence d'une époque ? Non, répond avec pleine raison M. André Monéry ; ce n'est que le résultat logique d'une évolution littéraire.

« Au demeurant, conclut notre distingué collaborateur, cette littérature morbide n'est point une littérature nationale, traduisant les besoins, les tendances et les goûts d'une masse, mais bien plutôt une littérature d'exception, écrite pour le petit nombre, pour une élite intellectuelle qui ne saurait figurer le stade évolutif d'un peuple ; et si l'on s'étonne qu'ainsi définie, elle ne puisse avoir d'autre signification que celle d'un mouvement éphémère et d'un courant passager, je rappellerai avec M. Doumic qu'il y eut, à ce fait, des précédents ; que, de la littérature névrosée, sénile, épuisée, du début du XVII[e] siècle jusqu'à la Fronde, « de cette littérature la plus folle qui soit, ce qui est sorti, c'est la littérature la plus raisonnable ». — Peut-être est-il permis de voir une évolution assez analogue se dessiner dans cette Renaissance, ou, si le mot semble trop gros, dans cette « réaction » tentée par la jeune école poétique, à la suite de Francis Jammes et de Charles Guérin, et considérée par les critiques comme un « retour vers la poésie saine et familière ».

Sans préjuger de l'avenir, je me laisse convaincre que l'ère troublante de la littérature d'hier n'est point à son déclin ; elle a creusé trop avant et trop su fouiller le jardin secret de l'âme humaine, pour ne point influencer la littérature de demain. »

Le pessimisme de Maupassant.

Sous ce titre (1), M. Léon Gistucci, professeur au lycée Ampère, vient de faire une conférence très applaudie au Palais de la Bourse, sous les auspices de la section d'Education sociale de l'Office social.

Le professeur Lacassagne présidait la réunion.

M. Gistucci évoqua la physionomie si étrange, si attachante de Guy de Maupassant. Il montra l'évolution de sa mentalité spéciale, si personnelle, avant et après la maladie terrible qui broya son génie.

Si préparé à la lutte qu'il fût, Maupassant peut être, cependant, placé parmi les pessimistes. Et ce fut à présenter les traits de ce pessimisme d'écrivain que M. Gistucci s'employa.

Ce pessimiste avait des élans, des enthousiasmes, cependant. M. Gistucci raconta, avec une émotion non douteuse, mais fort discrète, des souvenirs personnels.

En Corse, il rencontre Maupassant, il se lie avec lui et il partage ses promenades. Ils causent, et c'est toute la fougue d'un homme en pleine force intellectuelle que M. Gistucci remarque chez Maupassant, son grand ami. Pourquoi le retrouvait-il, quelque temps plus tard, pâle, défiguré, malade ?... C'est que la terrible névrose avait commencé ses ravages dans l'organisme de l'auteur du *Horla*.

Désormais, le pessimisme de Maupassant s'aggrave, devient inquiétant. L'homme délabré, brisé par la maladie nerveuse, empêchera le bon ouvrier de lettres d'écrire les pages claires, précises, rudes et vivantes comme des eaux-fortes.

(1) V. le *Lyon universitaire*, n° du 2 avril 1909.

Aux côtés de son génie, la folie chemine.

A ce moment où, lentement, de 1890 à 1893, sombre son intelligence, pourtant si lucide, son extraordinaire faculté de voir et de retenir les choses, Maupassant produisait encore. Il garde de son amour de la nature, qui chez lui était un instinct, le désir de voyager, et c'est au hasard de ses dernières années errantes qu'il écrit encore. M. Gistucci a su exprimer par des peintures exquises de sentiments les contradictions que le combat contre le mal qui minait Maupassant apportait sans cesse dans ses idées comme dans ses sensations. Il est brutal et il est tendre. Il cherche le détail dans la vie, et il rêve. Car, pessimiste, Maupassant a aimé la vie.

Maupassant, dit M. Gistucci, est un tendre que la vie a blessé, plus sceptique qu'indifférent, désireux avant tout d'harmonie. Ce fut avant tout, conclut M. Gistucci, un pessimiste qui se contredit ; « ce fut un idéaliste honteux ».

M. Lacassagne, après avoir remercié M. Gistucci, apporta son opinion sur la maladie et la mort de Guy de Maupassant.

Il parla en médecin, en médecin légiste. Il montra comment, par des tares héréditaires, par une tare acquise, Maupassant a été conduit vers la paralysie générale. Avec cette clarté d'exposition qui lui est propre, l'éminent professeur exposa les phases de la maladie de Maupassant, les troubles physiques et intellectuels qui marquèrent sa marche vers la fin tragique. M. Gistucci avait montré les malaises de son âme ardente et mélancolique à la fois. M. Lacassagne, en savant, plaça cette âme dans un corps malade, et voici que toute l'œuvre, tout ce que nous admirons, en nous étonnant de l'étrangeté de l'inspiration de l'écrivain, s'expliquaient par la désorganisation progressive de l'organisme de l'homme. *Il était pessimiste, parce qu'il était un malade.*

Nous sommes heureux de retrouver, chez l'éminent maître lyonnais, les idées que nous avons défendues nous-même (1), et qu'a depuis longtemps exposées, avec la maîtrise qui lui appartient, le professeur Régis (de Bordeaux).

Quel admirable sujet, et qui devrait bien tenter un de nos jeunes confrères pourvu de la culture littéraire indispensable pour le traiter ! Allons, Dr Monéry ou Dr Dromard, mettez-vous à l'œuvre; il y a de belles pages à écrire.

Visites académiques.

Un candidat à l'Académie... des sciences se présente chez un de ses électeurs, le jour même de l'enterrement de celui dont il convoitait le fauteuil.

— « Tiens, s'écrie son hôte, avec une naïveté plus ou moins voulue, vous êtes donc venu par le corbillard ! »

(1) Notamment à propos de J.-J. Rousseau. (V. le *Cabinet secret de l'Histoire*, nouvelle édition, 4e série.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Association confraternelle des médecins français.

(Société de secours immédiats en cas de décès.)

Article premier. — Sous le titre de « Association confraternelle des médecins français », il est fondé à Paris, dans un esprit philanthropique et non spéculatif, une Société ayant pour but de réunir entre ses membres un *secours immédiat* (dix mille francs au maximum) et de le remettre aux ayants droit ou à la famille de chaque sociétaire décédé.

Art. 2. — Tout médecin français exerçant en France ou en Algérie peut faire partie de la Société.

. . . .

Art. 5. — Le droit d'entrée dans la Société est de 15 à 45 francs, suivant l'âge et conformément au tableau ci-après :

De 25 à 30 ans. .	15 francs.	De 45 à 50 ans. .	35 francs.
— 30 à 35 ans. .	20 —	— 50 à 55 ans. .	40 —
— 35 à 40 ans. .	25 —	— 55 à 60 ans. .	45 —
— 40 à 45 ans. .	30 —		

Les sommes ainsi recueillies constitueront un fonds de réserve.

Il est également dû au moment de l'admission une somme 2 francs pour frais de titre.

Art. 6. — Lors du décès d'un sociétaire, chacun des membres survivants paiera une cotisation fixée selon le tableau ci-après et variant selon l'âge d'admission :

De 25 à 30 ans. .	7 francs	De 45 à 50 ans. .	11 fr. 50
— 30 à 35 ans. .	8 —	— 50 à 55 ans. .	13 fr. 50
— 35 à 40 ans. .	9 —	— 55 à 60 ans. .	15 fr. 50
— 40 à 45 ans. .	10 —		

. . . .

Art. 9. — Lors du décès d'un sociétaire, il sera remis aux bénéficiaires le montant des cotisations versées par les membres survivants en règle avec la Société.

. . . .

Art. 11. — Le secours est payable immédiatement à la personne désignée par le sociétaire au moment de son admission. Cette désignation peut toujours être révoquée ou modifiée au gré du sociétaire.

A défaut de désignation, le secours sera versé dans l'ordre suivant :

1° A la veuve ; 2° aux orphelins ; 3° aux ascendants. Et ensuite à toute personne ayant légalement le titre d'héritier jusqu'au quatrième degré inclusivement et dans l'ordre déterminé par la loi.

Les demandes d'admissions, statuts, renseignements, doivent être adressées soit au Président : Dr G. Tissot, 34, boulevard de Clichy ; soit au *Secrétaire :* Dr Lévy-Bram, 22, rue du Delta ; soit au Dr Soulier, 33, rue des Trois-Frères.

IVe Congrès international de Presse médicale.

Le *IVe Congrès international de Presse médicale* se réunira cette année à Budapest, les 27 et 28 août, à la veille du XVIe Congrès international des sciences médicales, sous la présidence du professeur Posner (de Berlin).

Les séances auront lieu au Palais de l'Académie des Sciences (Akademia utcza 2, Budapest V), dont la salle a été mise gracieusement à la disposition du Congrès de la presse, par le Comité du Congrès international de Médecine.

La séance officielle d'inauguration est fixée au 27 août, à 10 heures du matin. La première journée sera consacrée à deux séances plénières, ouverte à tous les journalistes médicaux inscrits au Congrès. La seconde journée comportera deux séances réservées aux membres de l'Association internationale de la presse médicale (décision de la Conférence de Paris, 3 octobre 1908).

XVIe Congrès international de médecine.

Le Comité hongrois a mis à la disposition de la Presse médicale un certain nombre de cartes. Pour la France, s'adresser au secrétaire général du Comité français, le Dr Blondel, 103, boulevard Haussmann, Paris.

IIIe Congrès international d'Hygiène scolaire.

Le IIIe Congrès international d'Hygiène scolaire se réunira à Paris, pendant la semaine de Pâques 1910 (29 mars-2 avril). Tous les pays civilisés ont constitué des Comités et enverront des représentants. Dès à présent on peut prévoir que cette manifestation en faveur de l'amélioration des conditions hygiéniques de l'école et du lycée aura une importance considérable.

Les trois rapports généraux et les trente rapports de section sont pourvus de titulaires, tant français qu'étrangers.

S'adresser pour les renseignements au secrétaire général, M. le Dr Dufestel, 10, boulevard Magenta, Paris.

Vieux-Neuf Médical

Comment on traite la coqueluche dans l'Inde.

La coqueluche est une des maladies qui font le plus de ravages, dans l'Inde, parmi les enfants du premier âge. Sa durée est de trois à sept lunaisons. Son traitement consiste à faire avaler à l'enfant une cuillerée à thé (*cajandjou*) d'une émulsion de sphyrène ou rat des champs, ou viande salée de tigre, ou peau de tigre, ou escargot (1).

L. R.

Le Koumys et le Képhir des anciens.

Au temps des Gallo-Romains, ce sont les Gélons de la Scythie qui utilisaient cette boisson, avec le lait de leurs troupeaux de juments. Nous en avons pour garant l'autorité de Sidoine Apollinaire, le gendre de l'empereur Avitus (avant d'être évêque de Clermont, en Auvergne). Il nous apprend que ces Tartares avaient trouvé moyen de se procurer une boisson, en trayant le pis de leurs juments. De là l'épithète si curieuse d'Equimulges, qu'il leur donne en latin : *Equimulges Gelones*, les trayeurs de lait de cheval ! Dr Bougon.

(1) *Mœurs médicales de l'Inde*, par le Dr Paramananda Mariadassou.


Traitements
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient 0 gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le crâne de Cromwell. — Le banquier Wilkinson, récemment décédé à Londres, était collectionneur et possédait une pièce qu'on peut dire capitale : la tête de CROMWELL.

On raconte que cette tête, plantée au bout d'une pique sur le toit de Westminster, après la restauration de la monarchie, était tombée à terre un jour de vent. Un soldat l'avait ramassée et gardée. La famille du soldat la vendit à la famille de Russel, ami intime du Protecteur, qui la conserva pieusement comme une relique, jusqu'au jour où l'un de ses descendants appauvris, Samuel Russel, se résigna à la montrer au public, à raison de 2 shillings 6 pence par tête de visiteur.

Il finit par la céder à un autre montreur de phénomènes, qui lui-même la revendit. La tête de Cromwell avait passé déjà par plusieurs mains, quand elle fut acquise par M. Wilkinson, grand-père du banquier qui vient de mourir. Enveloppée de soie, elle repose dans un coffret de chêne ; elle est fort bien conservée ; on distingue encore la trace de la pique où elle fut accrochée. Cette relique a été discutée, comme toutes les reliques ; mais, malgré son histoire romanesque, on croit généralement à son authenticité.

(*Charivari*, 15 janvier 1909.)

Dialogue entre un médecin et son malade. — *Le docteur* : « Vous faites une propagande en faveur de l'existence de l'âme. Avez-vous jamais vu une âme ? — Non. — En avez-vous jamais touché une ? — Non. — En avez-vous jamais odoré une ? — Non. — En avez-vous jamais goûté une ? Non. — En avez-vous jamais senti une ? — Oui. — Alors, de votre propre aveu, il y a contre vous quatre sens pour un en votre faveur. Il en résulte logiquement qu'il n'existe pas d'âme. »

Le malade : « Vous avez pour tâche de soulager la douleur. Avez-vous jamais vu une douleur ? — Non. — En avez-vous touché une ? Non. — En avez-vous odoré une ? — Non. — En avez-vous goûté une ? — Non. — En avez-vous senti une ? — Oui. — Alors, de votre propre aveu, il y a contre vous quatre sens pour un en votre faveur. Il en résulte logiquement qu'il n'existe pas de douleur. Or, vous concluez que la douleur existe ; je conclus donc que j'ai une âme. »

(*La Lumière*, décembre 1908.)

Carte suggestive. — Un de nos amis nous remet la carte suivante, dont nous n'avons enlevé que le nom ; elle est, par elle-même, assez suggestive, sans qu'il soit besoin de la commenter.

SAGE-FEMME DE 1re CLASSE
Professeur d'accouchement

« a l'avantage d'informer son aimable clientèle, que, en cas de besoin, elle peut redonner tous les symptômes de la virginité, sans opération et très discrètement. »

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Un procès-verbal d'autopsie, rédigé par le médecin empoisonneur Castaing.

La pièce qu'on va lire, et que nous devons à l'obligeance toujours empressée du libraire A. Voisin, n'est pas seulement curieuse par la qualité de son signataire ; sa rédaction, très soignée, révèle chez ce praticien, alors frais émoulu des bancs de l'Ecole, de sérieuses connaissances anatomo-pathologiques, pour l'époque. A ce titre, elle nous a paru présenter un certain intérêt.

Nous soussigné docteur médecin, de la faculté de médecine de Paris, sur la réquisition de M. Dollé (Pierre), boulanger, nous nous sommes transporté en son domicile, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 7, le 8 juillet 1821, pour y procéder selon sa demande à l'autopsie cadavérique de son fils (Jean-Pierre-Nicolas), décédé en la dite maison cy-dessus dénommée le 7 juillet à 1 heure du matin. Nous avons été introduit dans une chambre à l'entresol et avons trouvé le corps du dit Dollé fils, étendu sur un lit, après visite de l'officier de santé affecté à la police, avons fait l'examen dans l'ordre suivant :

Extérieur.

L'extérieur ne nous a présenté ni plaies, ni contusion, ni fracture, seulement des ecchymoses aux parois abdominales résultant de l'application de sangsues, quelques sugillations à toute la partie postérieure du tronc, résultant de la position en supination du cadavre.

Canal rachidien.

Le canal rachidien a offert un épanchement de sang mêlé à de la sérosité ; il en existait la valeur d'une cuillerée à café ; les veines de la moëlle épinière étaient considérablement distendues. La substance médullaire n'a point offert d'altération organique, seulement son tissu offrait quelques stries de sang.

Cerveau.

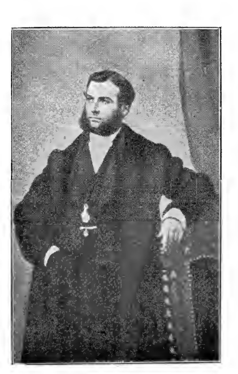
Adhérence de la dure-mère avec l'arachnoïde en plusieurs points.

La pie-mère très prononcée présentait des vaisseaux considérablement distendus par le sang, elle était réellement injectée dans presque toute sa texture. Les ventricules latéraux du cerveau et plus particulièrement le droit ont offert un épanchement considérable d'une sérosité sanguinolente, les plexus choroïdes étaient gorgés de sang. Les 3e et 4e ventricule n'ont offert aucune altération. La substance cérébrale entamée par l'instrument offrait une multitude de points rouges qu'on n'observe pas dans l'état naturel, véritable indice d'uue congestion sanguine vers le cerveau.

Cervelet.

Le cervelet ne présentait d'autre altération que celle observée dans la substance du cerveau.





Docteur La Pommerais

DEUX ÉPAVES DE LA PROFESSION : LES DOCTEURS CASTAING ET LA POMMERAIS

L'estomac.

L'estomac nous a présenté dans toute son étendue un état inflammatoire des plus prononcés, d'une rougeur violette.

Intestin grêle.

Les intestins grêles ont offert un état inflammatoire dans toute leur étendue, absolument semblable à celui de l'estomac ; la plus légère traction opérée sur eux en a produit la rupture en divers points.

Gros intestin.

Le cœcum a présenté le même état que celui décrit précédemment. Mais le côlon ascendant et la portion transverse du côlon n'ont offert que peu de rougeur ainsi que sa portion descendante ; il n'en a pas été de même du rectum où l'inflammation a présenté la même intensité que dans l'estomac et le gros intestin.

Le foie et la vésicule biliaire.

Le foie et la vésicule biliaire n'ont point offert de lésions.

La rate.

La rate était également saine.

Les voies génito-urinaires et toutes leurs dépendances.

Les voies urinaires et l'appareil de la génération, examinés avec la plus scrupuleuse attention, n'ont pas présenté la moindre altération.

Appareil respiratoire.

Les poumons n'ont offert aucune trace d'affection organique. Le droit seulement présentait quelques brides membraneuses qui établissaient des adhérences entre la plèvre costale et la plèvre pulmonaire, indice d'une pleurésie à laquelle le sujet avait été soumis, antérieurement à l'affection dont il est mort. Les bronches, la trachée, le larynx, n'ont rien présenté.

Cœur et ses dépendances.

Il y avait un épanchement considérable dans la cavité du péricarde, d'une sérosité jaunâtre. Le cœur n'offrait ni dilatation ni rétrécissement dans les diverses cavités qui le composent. Il était seulement mou et flasque dans son tissu.

Tel est le résultat des recherches auxquelles nous nous sommes livré. En foi de quoi nous avons délivré et signé le présent certificat pour valoir ce que de droit et de raison.

Fait à Paris, le 8 juillet 1821, à 9 h. du soir.

Edme Castaing,
Docteur médecin de la Faculté de Paris.

Une ordonnance du Dr La Pommerais.

M. A. Voisin a eu également la gracieuseté de nous communiquer une ordonnance du Dr La Pommerais, autre épave de la profession ! Nous en donnons ci-après le très exact fac-simile (1).

(1) V. sur La Pommerais, la *Chronique médicale*, 1905, pp. 181 et suiv., 286 et 608. Sur Castaing, même revue, même année, p. 181-183.

UNE ORDONNANCE DE LA POMMERAIS

(Communiquée par M. A. Voisin).

Chronique Bibliographique

Dr Albert Favier : *Un médecin grec du XIe siècle après J.-C., précurseur de la méthode expérimentale moderne* : *Ménodote de Nicomédie.* Libr. médic. et scientif. Jules Rousset, 1, rue Casimir-Delavigne, Paris, 1906.

Ce n'est point pour la vaine satisfaction de tirer de l'oubli la figure de Ménodote que le Dr Favier a écrit une très consciencieuse et très attachante étude. Il se dégage, sinon de la vie, du moins de l'œuvre de Ménodote, un enseignement trop profond et une utilité trop grande pour que ce soit seulement plaisir d'érudit.

L'esprit humain a, selon Auguste Comte, passé par trois phases : une phase théologique, une phase métaphysique, une phase positive ; ou bien encore, comme le dit Cl. Bernard, il a passé par le sentiment, la raison, puis l'expérience. Mais le sort des précurseurs est d'être méconnu ou raillé d'abord, oublié ensuite.

Tandis que l'histoire se souvient seulement du nom de ceux qui ont donné aux rêves des précurseurs une réalité concrète, l'oubli s'étend sur les noms des promoteurs de la science. Tel fut le sort de Ménodote de Nicomédie, qui eut la conception très nette de ce que devait être la science expérimentale moderne.

Il en eût été de même de Sextus Empiricus, dont la gloire éclipsa celle de Ménodote, et dont le nom fut sauvé de l'oubli, si, outre qu'il fut l'historien du scepticisme, il n'eût lutté ardemment contre toutes les formes du dogmatisme.

Ce qui constitue l'originalité de Ménodote, c'est qu'il oppose nettement aux affirmations du dogmatisme l'observation des phénomènes. Il n'a qu'une préoccupation : le phénomène, son observation et les moyens de le reproduire ; n'est-ce point l'expérimentation ?

Il nous est difficile, assurément, d'imaginer aujourd'hui ce que serait la science qui ne serait pas expérimentale ; mais reportons-nous au temps où vivait Ménodote.

Il avait été précédé par les empiriques, qui n'avaient à leur usage qu'une méthode incomplète, méthode « d'observation faite au hasard » ; mais, quand il parut, si, au lieu de prévoir, il eût créé, il eût été, comme le furent plus tard Bacon, Stuart Mill, Cl. Bernard, l'inventeur de la méthode expérimentale.

Il était animé du même esprit que ses prédécesseurs et ses contemporains, à la fois médecins et sceptiques, et c'est par le scepticisme que les penseurs se sont affranchis de la doctrine d'Aristote et ont envisagé l'expérience. Si les médecins empiriques et les philosophes sceptiques eurent sur Ménodote une grande influence, il exerça aussi cette influence sur ses contemporains en les orientant vers l'expérience.

Recherchant maintenant pourquoi sa théorie de la science. de l'art médical, est inférieure à sa méthode, pourquoi le savant n'a point égalé le logicien, le Dr Favier pense qu'il en faut accuser plutôt les circonstances que l'insuffisance de son génie. « Ménodote est médecin : « il s'est attaché d'emblée à la plus élevée peut-être de toutes les « sciences ; est-il surprenant qu'il ait échoué à faire pénétrer dans le « domaine de la science positive un objet infiniment complexe, et « qu'il ait désespéré de son positivisme ? »

Affranchie de la métaphysique par le doute philosophique, le savant

commence par croire à la science (Cl. Bernard), c'est-à-dire à des lois universelles et stables, au déterminisme. Or, Ménodote n'a pas entrevu la nécessité de la science érigée en dogmatisme constituée sous la forme du positivisme; il en est resté modestement au scepticisme empirique.

Il ne connaissait pas les mathématiques; pour lui, physique et métaphysique se confondaient ; les sciences exactes ne pouvaient donc lui fournir un point d'appui pour la recherche de la vérité ; pas plus qu'il ne pouvait trouver en médecine « un assez grand nombre de propositions évidentes ou vérifiées », pour envisager la possibilité d'un dogmatisme bien proche de la science moderne.

En résumé, Ménodote est un esprit novateur qui « n'a pas trouvé la « vérité parce qu'il n'a pas su la chercher, parce qu'il est allé vers elle « avec son intelligence réfléchie, son entendement logique, au lieu de « la *vouloir* par un effort constant de son activité, au lieu de l'*aimer* « en artiste ».

C'est eu artiste aussi que notre confrère a ressuscité cette curieuse figure. Son livre est de ceux qu'on lit et qu'on relit avec plaisir et avec fruit. Il est bon que les médecins aient lu l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale ; les seuls livres de médecine pure ne leur suffisent poiut, leur esprit s'accommodera volontiers de l'ouvrage du Dr Favier.

A. Courtade : *De la surdité et de la perméabilité nasale chez les enfants des écoles.* (Archives internat. de laryngologie, d'otologie et de rhinologie, et communication à l'Académie de Médecine, le 24 novembre 1908.)

Il y a grand intérêt à surveiller la respiration des enfants, car les troubles du naso-pharynx, fréquents chez eux, sont souvent la cause d'une surdité méconnue, qui en fait classer certains, travailleurs cependant, parmi les distraits, les paresseux, les instables.

Notre confrère a étudié chez quatre cents enfants la fonction respiratoire des fosses nasales, la fréquence de la surdité, et le rapport de ces états avec les notes scolaires et la santé habituelle. Malgré la rigueur de ses recherches, il n'a pu fixer des rapports bien précis, et ce n'est pas sa faute ; mais une conclusion se dégage cependant de son travail, c'est que les enfants respirant bien par le nez jouissent d'une meilleure santé et sout de meilleurs élèves. Au point de vue du caractère, il n'a pu dégager aucunes conclusions utiles. Néanmoius, son travail sera précieux, par ses nombreuses statistiques, pour tous ceux qui voudront étudier la question ; il n'a pas seulement une importance médicale, mais sociale ; les médecins et les éducateurs ont un égal besoin de le lire.

Dr Foveau de Courmelles : *L'Année électrique, électrothérapique et radiographique*, revue annuelle des progrès électriques en 1908, 9e année. Libr. polytechnique, Ch. Béranger, éditeur, 15, rue des Saint-Pères, Paris. 1909.

Pour la neuvième fois, notre coufrère Foveau des Courmelles fait, pour l'année écoulée, le bilan des progrès réalisés en électricité. C'est ainsi que tout ce qui, de près ou de loin, touche aux sciences électriques, est passé en revue, noté et expliqué ; chaque auteur, chaque inventeur peut y retrouver son bien, et ce n'est négligeable ui pour l'un ou l'autre de ceux-ci, ni pour le lecteur qui veut se documenter consciencieuse-

ment. Aussi est-ce le livre indispensable à quiconque veut être au courant des découvertes modernes et n'a ni le loisir ni les facilités de les lire dans les journaux spéciaux au fur et à mesure de leur apparition.

Dr P. DE RÉGLA : *La Femme...* Bibliothèque philosophique, Librairie Nilsson, 7, rue de Lille, Paris.

Chercher le pourquoi des choses est le vrai domaine de la philosophie, lequel n'est pas aussi abstrait qu'il semble au premier abord. Cette recherche de la vérité est inséparable de la notion de pensée ; c'est pourquoi elle plaira à tous, à la condition d'être mise à la portée de tous. Apprendre à voir et à réfléchir, tel semble avoir été le but du Dr de RÉGLA, dans *la Femme*, premier ouvrage d'une série qui étudiera les divers actes de la vie et les diverses manifestations de l'activité humaine.

C'est une étude philosophique très fouillée des diverses conditions et des diverses mentalités de la femme, qui intéressera une foule de lecteurs.

Dr M. LAMBERT : *Que mangerons-nous ?* Edouard Cornély et Cie, éditeurs, 101, rue de Vaugirard, Paris.

On plaisante les médecins qui mettent leurs malades au régime nécessaire à leur santé, et souvent les malades qui le suivent scrupuleusement ; et on dit que la mode est aux régimes. Mais n'est-ce pas une utile réaction contre les excès alimentaires ? Quel homme bien portant sait ce qu'il doit manger selon ses conditions de vie et de travail ? Sans doute ne faut-il pas faire de la cuisine une science exacte, et se souvenir qu'un repas sera d'autant plus profitable qu'il sera plus sapide et pris avec plus de plaisir ; mais il serait bon que les ménagères aient des notions précises sur l'alimentation, et il semble que la précision en cette matière soit bien difficile ; mais tel ne sera pas l'avis de ceux qui liront le livre du Dr LAMBERT, plein de bon sens, sans prétentions à la vulgarisation ni à la science, clairement pensé et simplement écrit.

Dr H. DAUCHEZ : *Guide médical du missionnaire et de l'explorateur colonial*. G. Beauchesne et Cie, 117, rue de Rennes, Paris. 1908.

Un officier partant aux colonies me demandait récemment des conseils et des renseignements sur l'hygiène et les soins à donner à lui-même ou aux soldats dont il aura la charge, loin et en l'absence de tout médecin. Je lui ai conseillé de lire le guide du Dr DAUCHEZ : il n'y apprendra pas la médecine, mais il y puisera beaucoup de notions utiles, car ce livre est clair, précis, méthodique et sans prétention.

PAUL BRU : *L'Angoisse*, roman d'un avarié. La Librairie mondiale, 10, rue de l'Université, Paris.

A la veille de son mariage, Jean Gautier contracte la syphilis ; il avait eu jusqu'alors la chance d'en être préservé ; il aurait bien dû ne pas s'y exposer à ce moment. Si ce raisonnement prudhomesque avait été suivi, aucun problème ne serait agité. Mais la fiancée de Jean, en le soignant, est contaminée à son insu et le mariage, qui était différé, peut être célébré sans grand retard.

Jean éprouve dès lors, jusqu'à ce qu'il soit père d'un enfant bien portant, après en avoir eu un atteint d'hérédo-syphilis, une angoisse bien compréhensible ; et cependant, le lecteur ne souffre pas avec lui. C'est que le récit semble celui d'un triste faits-divers, où toute la sympathie va à la jeune femme. Il contient parfois néanmoins des pages d'observations exactes et des descriptions charmantes ; il y a même unc manière de sage, un violoneux, le père Iphraïm, qui apporte une note d'émotion sincère.

Mais nous aurions aimé plus aigu le conflit douloureux entre le devoir et l'affection chez le Dr Bertin, oncle de Jean ; il se sert de l'obligation du secret professionnel, comme il le ferait vis-à-vis de clients à qui il porte intérêt sans doute, mais sans se mettre martel en tête.

A l'égard de son neveu, il n'a pas une angoisse extraordinaire, et pourtant ce brave homme n'est pas un égoïste ! C'est par lui, par le conflit intérieur, que l'action, qui reste dans le mélodrame, pouvait atteindre jusqu'à la grandeur tragique, sans que fût pour cela mise en doute la réconfortante idée de la guérison de la syphilis.

Dr Charles Vigneras : *Les hémorrhagies méningées spinales*. G. Steinheil, édit., 2, rue Casimir-Delavigne, Paris. 1908.

Etude expérimentale de cette affectiou, à l'occasion d'une observation clinique. L'auteur a conduit ses expériences avec rigueur et apporté ainsi une importante contribution à l'étude de syndromes bien connus cliniquement, mais ignorés dans leur pathogénie, leur mécanisme, leur pronostic.

Dr Arthur Leclercq : *Clinique du cœur, d'après l'étude de ses divers rythmes*. Oct. Doin, éditeur, 8, place de l'Odéon, Paris. 1908.

C'est une façon originale d'étudier les affections du cœur d'après les rythmes de cet organe ; on peut ainsi y comprendre une grande partie de la pathologie, car il est peu de maladies qui soient sans retentissement sur lui.

L'étude attentive des variations du rythme physiologique fournit au clinicien averti de nombreuses indications thérapeutiques. Il importe donc de savoir d'abord les causes anatomiques et physiologiques de l'excitation du muscle cardiaque ; puis les divers modes « de la locomotion du cœur » ; symptomatologie, thérapeutique et régime diététique complètent heureusement cette étude clinique, faite de juste observation et de sain jugement.

Eugène Paz : *La gymnastique raisonnée*. Nouvelle édition. J. Rousset, éditeur, 1, rue Casimir-Delavigne, et rue Monsieur-le-Prince, 12, Paris. 1909.

La gymnastique est la pratique du mouvement bien ordonné ; elle ne doit pas être livrée au hasard, mais s'inspirer des conseils d'un guide sûr. Ce que l'auteur nous dit à propos des mouvements du corps est assurément très juste ; mais j'aime moins les nombreuses pages où il s'efforce de démontrer l'utilité de la gymnastique ; où il donne des notions d'anatomie et de physiologie, voire même son avis sur la douche ; il emploie le massage dans les affections nerveuses, etc.

Ne, sutor...

Dr J.-J. Matignon : *Enseignements médicaux de la guerre russo-japonaise*. A. Maloine, éditeur, 25-27, rue de l'Ecole-de-médecine, Paris. 1907.

Pour quiconque a pris part à des manœuvres du service de santé, ce livre présentera un grand attrait ; c'est la vraie guerre racontée à celui qui n'a fait que « jouer au soldat ».

Nombreux et précis sont les renseignements sur le rôle du Médecin pendant la guerre : choix des vêtements et de la nourriture, soins individuels, rien n'est omis par le médecin japonais ; puis, quand le soldat est blessé ou malade, il reçoit les soins nécessaires. Tout cela est dit de façon attachante, mais j'ai lu avec un plaisir tout particulier la description et le fonctionnement des bateaux-hôpitaux, des hôpitaux de Tokio, la désinfection des troupes rentrant de mandchourie.

Le rôle de la Croix-Rouge est longuement décrit. La Croix-Rouge de tous les pays a noblement rempli son devoir ; regrettons avec l'auteur que, ayant fait aussi tout le sien, la Croix-Rouge française n'ait pas envoyé un délégué qui, groupant les énergies, les volontés, les dons, les concours de toutes sortes, aurait tout abrité sous le pavillon tricolore — à l'exemple de ce que firent les Allemands, — au lieu de laisser disperser ces forces dans un anonymat stérile pour notre générosité et notre science.

Ce livre vécu est plein de leçons de choses savamment commentées par un esprit novateur et hardi ; les justes réflexions que lui suggère le merveilleux esprit d'initiative et d'organisation dont les Japonais ont fait preuve seront — espérons-le — heureusement mises à profit.

Dr Serge Paul : *Les grandes empoisonneuses*. L'Édition, 4, rue de Furstenberg, Paris, VIe. 1909.

Le poison a toujours été et sera longtemps encore l'arme des lâches, mais aussi des faibles, et c'est pourquoi nous voyons, dans l'histoire ou dans les faits-divers, tant de femmes empoisonneuses ; elles sont poussées au crime par la cupidité, l'amour ou la folie.

L'auteur accepte trop facilement, à mon avis, l'empoisonnement d'Henriette d'Angleterre, qu'il attribue, d'après Saint-Simon, à la comtesse de Soissons. Outre que celle-ci ne fut pas seule mise en cause, il semble que la mort de Madame par le poison doive être une légende, et notre esprit accepte plus volontiers la mort par appendicite-ulcère de l'estomac, ou hématocèle péri-utérine foudroyante ; au reste, ceux qu'intéresse cette question spéciale la trouveront longuement discutée dans la quatrième série des *Indiscrétions de l'Histoire*, de Cabanès.

Je reviens à l'ouvrage du Dr Serge Paul, qui nous remémore les derniers empoisonnements sensationnels et nous indique les stratagèmes et les poisons dont se servent les criminelles.

Au demeurant, ouvrage un peu mince et de documentation insuffisante (voy. Cabanès et Nass, Clément, Ravaisson, etc.), pour un titre aussi fallacieusement prometteur.

André Lombard.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Sous presse

Mœurs intimes du passé

(Deuxième série)

Cet ouvrage, qui traite de *la Vie aux bains*, comprend près de 80 gravures documentaires, hors texte et dans le texte

Prix 3 50

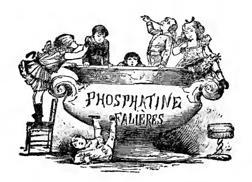
Avis important

L'ouvrage *les Indiscrétions de l'Histoire*, complet en six volumes, *ne se vendra plus par série séparée. Le prix en sera porté à* **30** *francs*, au lieu de **18** francs, prix actuel.

Par suite d'un accord avec l'éditeur, le délai, primitivement fixé au 15 juillet, sera prorogé, *pour les lecteurs de la « Chronique »*, au 15 octobre ; ceux-ci pourront se procurer jusqu'à cette date l'ouvrage précité au prix de **18** francs, *en le demandant directement à l'administrateur de cette revue*, 9, rue de Poissy, Paris.

DU MÊME AUTEUR :

Le Cabinet secret de l'Histoire . . . . 20 fr.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire . . . . . . 5 fr.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 15 1er AOUT 1909
Directeur-Rédacteur en chef
UN FRANC LE NUMÉRO

LA Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Étranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera, chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 15 1er Août 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Histoire de la Médecine

Bataillé, professeur libre à la Faculté de médecine de Paris (1850-1865), et le statuaire Carpeaux,

par M. le Dr B. Pailhas (d'Albi).

(D'après des documents inédits.)

Originaire de la petite localité tarnoise où naquit et mourut Bataillé, je dois à des souvenirs personnels d'enfance et à la possession de certains documents précieux la douce suggestion d'évoquer sa mémoire par trop effacée.

Ce n'est point que ce nom ne vienne rappeler à quelques-uns que Bataillé fut, à la veille même de l'antisepsie chirurgicale et par une bien remarquable intuition des pratiques de la nouvelle méthode, le rénovateur des pansements à l'alcool (1). Ce titre de gloire est déjà assez appréciable. Mais, à l'heure actuelle où le privat-docentisme médical devient, en France, l'objet d'une préoccupation intense et du désir d'un bien grand nombre, n'est-il point opportun de signaler encore Bataillé comme l'un des représentants, à Paris, de l'enseignement médical libre, enseignement dont la fin semble avoir eu pour principale cause la rivalité jalouse de l'École officielle toute-puissante ?

Il fut, en particulier, l'une des figures attachantes de cette originale Ariade de professeurs libres dont faisaient aussi partie Dumay et Dupré et qui, dans les locaux de la Faculté même, de 1850 à 1870, conquirent la faveur d'étudiants groupés en nombre autour d'eux, pour s'initier plus complètement à la physiologie, à la dissection et à l'ensemble des opérations cadavériques.

Et puis, il m'a paru que la personnalité de Bataillé, quels que fussent les mérites et la distinction de l'homme et du savant, ne pouvait être présentée dans tous ses reliefs que sous les reflets de la géniale auréole de son illustre élève, ami et compagnon d'art, Carpeaux.

Leurs vies furent à ce point soudées l'une à l'autre que difficilement on conçoit qu'elles aient pu être séparées dans une biographie quelconque. C'est, en tout cas, par une tendance opposée qu'il m'a paru abso-

(1) Dès 1863, Lefranc-Lavallée (thèse sur la fièvre puerpérale) peut déjà écrire que, depuis les travaux de Bataillé, cette pratique pénètre peu à peu dans les hôpitaux et maternités de Paris.

lument légitime et équitable d'envisager, en cette pénétration d'individualités supérieures, comme l'une des plus réelles manifestations du *génie à deux ou par deux*, ainsi que tant d'exemples en ont été fournis dans les sciences, les lettres et les arts.

*
* *

Aventurés un jour dans la vie parisienne, non sans ambition, mais sans ressources, abandonnés totalement à leurs courageuses initiatives, ces deux hommes venus l'un du Nord, l'autre du Midi, se rencontrèrent à l'occasion d'une circonstance plutôt banale (1).

Une origine semblablement modeste, des aspirations partagées, une vive sympathie, des affinités de tempérament et de profession, les attachèrent l'un à l'autre. La fusion de leurs âmes de savant et d'artiste eut pour résultat pratique la mise en commun de leurs aptitudes et de leur savoir. Et cette union de labeurs et d'efforts orientés vers l'étude eut surtout pour objectif l'*anatomie*.

On peut sans peine comprendre que Batailhé fit, sur ce point, tous les frais de l'éducation de son ami. Mais terrain ne se trouva jamais mieux préparé à recevoir la semence. Par un mutuel contact, tous deux devinrent des anatomistes dans la plénitude d'une spécialisation distinctement orientée, chez l'un vers la sculpture, chez l'autre vers la médecine.

Or, si Carpeaux fut, par cet heureux concours de circonstances, l'artiste initié dont on ne cessera point d'admirer l'incomparable science des masses et des détails anatomiques, il s'en faut que l'initiateur ait eu, dans la distribution des mérites, la part qui devait lui revenir.

Pas un seul des biographes qui ont justement proclamé les louanges de Carpeaux et caractérisé, comme il convenait, les particularités de son génie, ne paraît avoir su que ce génie était, dans une large mesure, le résultat de la persévérante collaboration de deux énergies faites pour se compléter, pour se surajouter l'une à l'autre et se pousser ainsi jusqu'aux plus hauts sommets de l'art.

L'un des témoins de la vie professorale de Batailhé, M. le Dr Edouard Boussac, d'Albi, m'a souvent rapporté combien Carpeaux sentait le besoin de soumettre la conception de ses œuvres et la rectification de ses maquettes aux appréciations de son ami. Au point de vue anatomique, l'avis de Batailhé était toujours l'arbitrage écouté.

Il m'est souvent arrivé, me disait M. le Dr Boussac, d'assister à leurs entretiens sur des questions d'art. Une fois même, j'eus l'occasion de me trouver avec eux, au jardin des Tuileries, devant le groupe d'*Ugolin* dont Batailhé faisait la critique. A diverses reprises, j'accompagnai les deux amis dans des bals, notamment à la place de la Nation, assez voisine du logement de Batailhé. C'était l'époque où Carpeaux préparait pour l'Opéra son admirable groupe de *la Danse*. Il s'agissait de saisir les mouvements des danseurs et de distinguer les muscles y participant. Et dans ces observations Batailhé n'avait pas le moindre rôle.

On peut ajouter que Batailhé fut pour Carpeaux plus qu'un collaborateur et son complément artistique. Des témoins de la vie attristée du statuaire ont pu dire que Batailhé eut là aussi son rôle de consola-

(1) Carpeaux, souffrant, avait été recommandé par un tiers aux soins du jeune Batailhé, qui obtint sa prompte guérison.

teur et de conseil. Et sur ce point, suppléant encore au silence de ses propres historiens, Carpeaux a fort heureusement laissé, en quelques pages d'une correspondance adressée à Batailhé, restée jusqu'à ce jour inédite, l'irrécusable témoignage de son admirative et affectueuse reconnaissance.

Paris, ce 19 mai 1855.

MON CHER DOCTEUR,

Je vous dois depuis longtemps un témoignage de sympathique reconnaissance. Si j'ai différé jusqu'ici, c'est parce que j'avais l'intention de lui donner plus de prix en raison des bons soins que vous m'avez prodigués.

Veuillez, je vous prie, recevoir les photographies de mes œuvres comme une expression de ma gratitude et de mon admiration. Serai-je indiscret en vous demandant de vouloir bien m'accorder vos soins si précieux pour me rendre l'usage d'un œil qui me fait souffrir horriblement et qui me prive de travailler depuis un mois ? Soyez assez bon pour me donner une réponse par le porteur de la présente. Et veuillez recevoir l'expression de ma sincère affection.

Votre tout dévoué serviteur,

B. CARPEAUX.
52, rue Madame.

CABINET DE
Me FOUCART
avocat
13, rue de Fossant
Valenciennes.

Valenciennes, ce 7 juin 1860.

CHER DOCTEUR,

Parti depuis plus d'un mois, j'ai dû manœuvrer avec une prudence inouïe dans l'intention d'obtenir la commande du *Watteau*, statue qui doit décorer la place principale de Valenciennes. Je viens d'apprendre par le maire de la ville que je suis chargé de ce noble et beau travail. Combien j'ai désespéré ; mais ma consolation est grande et je ne regrette pas d'avoir su patienté (*sic*) jusqu'aujourd'hui. jour de la Fête-Dieu, pour en avoir la commande. Je vais bientôt me mettre en route pour Paris et Rome. J'aurai le plaisir de passer encore d'heureux instants près de vous et vous témoigner ma reconnaissance. Ici, j'ai été accueilli avec enthousiasme ; les invitations se sont succédées (*sic*) à tel point que je ne puis vous le dire avec ma plume.

Mes compliments à Charles, à S., Mr et Mme T. et à votre amie s. v. p.

Votre très dévoué,

B. CARPEAUX.

Je pars dimanche pour Paris. Dites à Charles de se préparer pour Rome.

Rome, ce 11 octobre 1860.

MON CHER DOCTEUR,

Je voulais vous écrire à mon arrivée pour vous exprimer toute la reconnaissance que je vous dois des bons soins que vous avez bien voulu me prodiguer avec votre charmante amitié ; mais des occupations qui me prirent tous mes instants m'ont fait remettre de jour en jour le plaisir de vous écrire. Je n'avais rien d'intéressant à vous apprendre sinon la continuation de l'exécution de mon groupe d'*Ugolin*. Je me suis empressé de vous en informer par Charles et Soumy, sachant que cela vous intéresserait. Cette heureuse nouvelle m'a remis du cœur au travail, mais des difficultés imprévues se produisirent pendant l'exécution de la 4e figure de mon groupe. J'ai travaillé avec ardeur ; mon énergie s'est augmentée en raison de la difficulté que j'ai rencontrée ; mais les résultats furent infructueux et je

pris la résolution de détruire les deux mois de travail pour recommencer avec un rayon d'espoir qui n'a pas tardé à se réaliser ; la pensée était plus forte que l'exécution. Cependant mes peines ne furent pas perdues, car de nouvelles observations me firent trouver un mouvement plus heureux, d'une expression plus sensible ; en un mot, cher docteur, je crois mon groupe dans une excellente voie. Je n'ai donc plus à désirer que la santé. Dieu veuille me l'accorder et j'aurai mérité son pardon de mes fautes et celui de mes amis. J'ai bien des excuses à vous adresser pour les ennuis que je vous ai causés pendant mon séjour chez vous. Je réclame votre indulgence, car j'étais bien peiné de voir mon avenir si compromis par l'abandon de mon *Ugolin*. Cela m'a fait commettre bien des sottises. Votre bon sens m'a fait entrevoir dans nos conversations ce qui m'arrive au sujet de B...

Paris, 23 octobre 186... (1).

Cher ami et honoré Docteur,

Que devenez-vous et quand nous revenez-vous ? C'est le vœu de tous vos amis et particulièrement le mien, car vous manquez à tous ceux qui vous connaissent. J'aurais voulu répondre plutôt à votre dernière lettre, mais j'ai préféré attendre un peu, afin de vous donner quelques détails intéressants sur la situation de mes affaires commerciales et financières. Cette dernière n'est pas brillante en ce moment ; mais elle peut le devenir. C'est ce que Emile espère ainsi que moi. Vous savez, sans doute, cher Docteur, que mon frère est chargé de l'exploitation de la statuette du Prince Impérial. Ou nous sommes en train de faire fortune ou de nous ruiner. Je m'en remets à la chance. Bien des gens me disent que cette œuvre aura un plein succès. Je ne néglige pas mon Opéra ; il va lentement, mais mieux sans doute que si j'étais à l'heure. J'ose vous dire que j'en suis assez satisfait...

Paris, ce 16 avril 1874.

Mon cher Docteur,

Vous me dites, dans votre lettre d'avril, que vous m'écrirez votre arrivée à Paris pour me donner vos soins et que si vous receviez ce qu'une personne vous a promis, vous viendriez demain à Paris. Voici cent francs pour faire le nécessaire pour le moment. Je vous dédommagerai de ce déplacement ; mais j'ai besoin, avant tout, d'avoir une consultation et le secours de vos lumières. Vous seul pouvez me tirer de la triste situation où je me trouve ; vous seul pouvez recevoir mes confidences et me traiter en conséquence et me rendre la santé. Si vous ne venez pas immédiatement, je serai obligé d'entrer dans le service du docteur Demarquez, à sa maison de santé, faubourg Saint-Denis. Je perdrai l'espoir de vous voir en temps utile. Venez donc, cher Docteur, venez de suite. Vous retournerez à vos clients aussitôt que vous m'aurez vu et entendu. J'attends cet acte de votre dévouement, de votre chère et précieuse amitié. Je suspends dès ce jour toute espèce de traitements qui jusqu'ici m'ont été contraires, car je m'épuise et n'arrive qu'à des douleurs affreuses qui se portent à la vessie, aux reins, au rectum, au coxis et à la cuisse droite (espèce de sciatique). De sorte que je ne peux plus marcher. De plus, j'ai des étouffements qui sont le produit, je crois, des doses de liqueur de Fowler. Tout le monde me dit qu'il faut sortir de chez moi et aller dans une maison de santé. Je n'ai de confiance qu'en votre génie. Je vous en prie, ne me laissez pas dans cette déroute morale. Pardon de tant insister, mais je ne suis plus maître de mes impressions.

A vous de cœur. Votre ami qui vous aime et vous attend.

Carpeaux,
11, rue Boileau, Auteuil.

(1) A partir de cette date, les lettres sont adressées à Cestayrols (Tarn), où s'était retiré Bataillhé.

Cet appel fut écouté et une entrevue de quelques jours à peine préludait à la séparation qui devait rester définitive.

Entre temps, avait lieu une consultation dont Verneuil, Ricord, Demarquay, faisaient partie, et où seul Batailhé précisait la nature et la localisation d'un mal sans remède. Mais, ainsi qu'il arrive souvent en cet ordre de choses, Batailhé ne tardait pas à mourir, devançant Carpeaux, comme pour lui permettre, dans un élan d'affectueuse émotion, d'exprimer ces quelques mots adressés au peintre Chérier, éloge concis comme un sanglot et tout à l'honneur des deux amis :

Nice... Le pauvre Batailhé se disposait à venir me soigner à Nice. Il avait écrit au prince Stirbey à ce sujet. Mais, hélas ! au moment de venir, il est parti pour l'autre monde. Pauvre ami ! Grand cœur ! Grande intelligence dans le ciel !

***

La vie de Carpeaux est assez connue dans son ensemble pour qu'il n'y ait pas lieu, en dehors des détails si particulièrement liés à l'existence de son ami Batailhé, de donner plus ample satisfaction au titre de ce modeste mémoire.

Quant à Batailhé (Jean-François), il naquit, le 2 avril 1817, au village de Cestayrols (Tarn), où ses parents exerçaient les modestes professions d'agriculteurs et de marchands boutiquiers.

La vivacité de son intelligence attira de bonne heure sur lui l'attention des voisins ; et certain d'entre eux, cordonnier, prit plaisir à lui inculquer les premiers éléments de lecture. Son éducation se poursuivait ensuite chez le curé et l'instituteur de la localité.

A l'âge de douze ans, il pouvait aborder la quatrième au collège d'Albi. Là, comme au village, il se montrait extrêmement laborieux, discipliné, bon camarade.

Contrairement aux vœux de sa famille, qui l'eussent destiné à la prêtrise, Batailhé s'était senti appelé vers la médecine. Plein de sa vocation, il allait conquérir son baccalauréat à Toulouse, puis se rendait à l'Ecole de Médecine de Montpellier.

La vie du jeune étudiant en cette ville fut en butte à de grosses difficultés matérielles, car les ressources étaient faibles à la maison, où se trouvaient encore un frère et deux sœurs. Mais Batailhé, qui conserva de son humble origine l'art de simplifier la vie, n'était point de nature à se laisser déconcerter par des épreuves de cet ordre : héritier de la vaillance et de l'endurance des habitants du causse gaillacois, il vivait de peu, et, travailleur inlassable, trouvait dans l'élaboration des thèses de ses camarades la grosse part de son maigre nécessaire.

Le Dr Paul Lalagade, d'Albi, qui, vers 1845, faisait, lui aussi, ses études à Montpellier, m'a communiqué les impressions qu'il avait conservées sur Batailhé à cette époque. D'une physionomie fine et encadrée de longs cheveux, maigre, prématurément voûté, insouciant de sa tenue, tout son extérieur respirait l'originalité. Peu mêlé à la vie bruyante de ses compagnons, il se complaisait en des travaux personnels, en des recherches auxquelles le disposaient remarquablement, de l'avis de tous, sa mémoire, son intelligence, sa puissance de travail. Batailhé passait alors, à l'Ecole de Montpellier, pour connaître mieux que quiconque l'anatomie, et spécialement l'anatomie du cerveau.

En 1848, l'étudiant est venu à Paris pour y soutenir sa thèse sur la *fracture de l'extrémité inférieure du radius.* Désormais, sur le vaste champ d'études que lui offre la capitale, Bataillié étendra l'exercice de ses ingénieuses et brillantes facultés.

Il s'installe tout d'abord rue Mouffetard, non somptueusement, — Bataillié n'aurait jamais connu même le confortable, — mais en plein Quartier latin, à proximité de l'hôpital de la Pitié et non loin de l'École pratique de la Faculté, où son activité va d'abord se déployer. Le besoin de s'assurer des ressources immédiates, l'étendue de son savoir, surtout en anatomie, l'avaient incité, presque dès son arrivée à Paris, à prendre rang parmi les professeurs particuliers admis à collaborer à l'enseignement des élèves.

En anatomie, notamment, l'insuffisance du personnel universitaire expliquait, mieux que toute autre considération, pareille tolérance des milieux officiels à l'égard d'un personnel libre.

A cette époque encore, écrit le docteur F. Regnault (1), l'enseignement de l'anatomie était particulièrement donné par des professeurs libres. On sait qu'au XVIII[e] siècle, il existait des amphithéâtres particuliers d'anatomie, et les professeurs se procuraient, comme ils pouvaient, des cadavres, le plus souvent en subornant les fossoyeurs. En 1813, ces amphithéâtres, fort malsains, furent avec raison supprimés et la Faculté de médecine fut chargée de donner des cadavres aux professeurs particuliers dans les locaux de l'École pratique. La Faculté donna aux professeurs libres le plus petit des huit pavillons dont elle disposait, et, pour l'enseignement oral, leur céda trois amphithéâtres, vieux et sales, attenant au Musée Dupuytren, qui sont aujourd'hui démolis. Cet enseignement libre a compté les noms les plus illustres. Avant de faire partie de la Faculté, Sappey, Pajot, Robin, Denonvilliers, Chassaignac, Gosselin, Jarjavay, s'y sont d'abord exercés.

D'autres médecins trouvèrent comme *privat-docent* des ressources suffisantes pour vivre honorablement et faire, dans leurs rares moments de loisirs, les recherches scientifiques qui les passionnaient. Les médecins qui commencèrent leurs études sous le second Empire se rappellent encore avec émotion les noms de : *Bataillié, qui fut un précurseur de l'antisepsie et écrivit sur les pansements à l'alcool* ; Auzias-Turenne, qui inocula la syphilis au singe ; Rambaud, qui inventa l'ingénieuse pince chirurgicale qui porte son nom ; Dumay, qui exerçait la médecine opératoire ; Laskowski, plus proche de notre époque, aujourd'hui professeur d'anatomie à Genève. Et comme le local de l'École pratique était insuffisant, certains, comme Bataillié et Dupré, faisaient des cours et disséquaient dans leurs appartements.

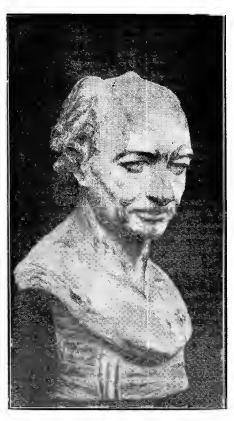
Dupré, notamment, avait un garçon d'amphithéâtre maigre, sec, qui, drapé à l'espagnole, transportait sous son grand manteau des débris humains...

C'est dans un appartement de la rue Royer-Collard que Bataillié donnait son enseignement privé, — le seul qui comportât la modique rémunération de douze francs par mois. Là, selon ses besoins, les élèves étaient, collectivement ou individuellement, instruits de toutes les questions intéressant le programme des études médicales. Parfois, ainsi qu'en témoigne la correspondance de Bataillié, celui-ci, mis en relation avec les familles, pacifiait leurs inquiétudes, informait des progrès, etc., s'efforçant de justifier la confiance que parents et élèves lui accordaient.

---

(1) F. Regnault (docteur Léon Laveyssière), L'enseignement libre de l'anatomie, ou une page d'histoire oubliée (*Le Correspondant médical*, 31 mai 1902).

A l'Ecole pratique, les cours publics obtinrent un plein succès. M. le docteur E. Boussac, qui fut alors le prosecteur de Batailhé, m'a rapporté à quel point le maître savait donner à ses conférences d'anatomie, de physiologie, voire même de pathologie, la forme originale, imagée, correctement familière et la plus capable de retenir l'attention de l'auditoire.



BATAILHÉ
(D'après le buste original de Carpeaux.)

Aussi, bien avant l'heure des cours, on se pressait nombreux à l'amphithéâtre du pavillon réservé. Tant et si bien que l'on en avait, paraît-il, conçu quelque ombrage du côté de l'Ecole officielle. Pour sa part, Longet, qui professait la physiologie aux mêmes heures, demanda la suppression du cours rival. Bien inspirée, la Faculté se borna à en modifier l'horaire.

Mais tout le talent professionnel de Batailhé ne se limitait pas à l'enseignement. Son esprit d'observation, pénétrant et personnel, l'avait rapidement conduit à aborder, sur les terrains de l'hygiène, de la clinique et de l'expérimentation, les problèmes ardus de la pathologie, de la thérapeutique et de la prophylaxie.

De prime abord, son attention s'était fortement arrêtée à l'encombrement et aux conditions générales d'insalubrité des hôpitaux et maternités de Paris, à cette époque. Il en fit l'objet de plusieurs mémoires, qu'il présenta successivement lui-même soit à l'Académie impériale de médecine, soit à l'Institut impérial de France, et où il réclamait l'assainissement des locaux destinés aux malades. De plus, sa franchise scientifique, toute dénuée de calcul et de diplomatie, l'entraîna à trouver et à déclarer mauvaises certaines méthodes de traitement. Et accusant, sans façon, les méthodes, il irrita leurs adeptes : *inde iræ*.

Il m'a été déclaré que cela lui avait valu d'irréductibles haines, — celle de Malgaigne en particulier, — et qu'à son intrépide mais imprudente combattivité il dut de perdre toutes ses chances de parvenir à l'agrégation d'anatomie, lorsqu'il en affronta les épreuves.

Ce qui paraît certain, à la simple lecture des thèses qu'il inspirait à ses élèves, c'est que Batailhé était peu sympathique à l'Ecole, et qu'il risquait même de compromettre ceux d'entre eux qui, en toute justice, invoquant et exposant ses travaux, par prudence taisaient son nom.

Qu'il me suffise de signaler, à cet égard, la thèse d'Alexandre Drakaky (Paris, 1861), sur *la réunion immédiate et l'influence des topiques alcooliques sur ce mode de guérison des plaies*, thèse qui, dédiée à son « excellent maître et ami le docteur Batailhé » et destinée à faire l'apologie de sa méthode des pansements alcooliques, ne le mentionne pas même une seule fois au cours du texte.

Cela dit, au sujet de ces étranges expédients de défense d'une petite école contre les représentants de l'Ecole, pour bien faire voir que Batailhé fut quelqu'un, même par les animosités qu'il déchaîna, il convient de montrer le jeune maître s'attachant à rechercher, à côté de l'insalubrité des locaux et des défectuosités des méthodes, les conditions étiologiques et pathogéniques des infections chirurgicales et puerpérales.

On sait qu'à cette époque, les facteurs de ces états morbides se présentaient comme un X à résoudre, et qu'en ce qui concerne l'infection purulente, trois théories principales départageaient les auteurs : *a*) celle de la métastase, *b*) celle de la phlébite, *c*) celle de la diathèse purulente.

Avec sa fine vision des choses et sa grande indépendance, Batailhé saisit l'essence même de l'infection, aussi bien puerpérale que chirurgicale, dans une altération (distincte de la purulence) des exsudats sécrétés à la surface des plaies et dans leur résorption par les vaisseaux émanant de ces surfaces. Et, sans connaître la dégénérescence spécifique de ces exsudats, mais en leur attribuant toute la nocivité — fussent-ils purulents ou non, — la pensée lui vint logiquement de s'opposer à leur pénétration dans l'organisme au moyen de l'alcool et du pansement alcoolique, qui lui paraissaient propres à coaguler l'albumine du sang, à oblitérer les vaisseaux, etc. (1).

Nature généreuse, un peu bohème et trop désintéressée pour trouver dans son enseignement et dans sa clientèle de quoi vivre, même modestement, obligé de faire auprès de ses amis ou parents d'incessants appels de fonds, Batailhé était heureusement parvenu, grâce

(1) Voir thèse de G Alexopoulo (de Bucharest, 1863), où est parfaitement exposée la théorie de son maître sur l'infection dite purulente.

à quelque protection où Carpeaux ne devait pas être étranger, à obtenir un poste de médecin d'indigents à Belleville.

Ce fut pour lui la fortune, dont il profita immédiatement pour installer, tout à côté de sa demeure, rue des Amandiers, un laboratoire d'expérimentation, où quelques chiens et lapins devaient lui servir à rechercher soit la nature des infections purulente ou putride, soit surtout la valeur de l'alcool comme moyen préventif et curatif des plaies. opératoires ou autres, et de leurs accidents.

Et cela le conduisait à la publication — restée classique — de son mémoire, rédigé en collaboration avec Guillet, sur *l'Alcool et les composés alcooliques en chirurgie* (1850).

Là, après avoir exposé leur propre doctrine sur l'infection purulente et déclaré que celle-ci consiste en la pénétration de liquides malfaisants dans les veines ouvertes aux premiers jours d'une plaie ou d'une opération, que ces liquides peuvent infecter le sang, l'économie entière, sans qu'il y ait du pus dans les veines et les lymphatiques au voisinage de la plaie, les auteurs consignaient les résultats de leurs constatations expérimentales :

Nous avons fait, écrivaient-ils, des plaies simples des membres et du tronc par instrument tranchant, des plaies allant jusqu'à l'os avec blessure du périoste. Après avoir lavé avec beaucoup de soin les lèvres de la plaie avec de l'alcool ou un liquide alcoolique (eau-de-vie, alcoolat vulnéraire), nous avons réuni les parties profondes par la suture enchevillée ou du pelletier ; nous avons obtenu la réunion immédiate dans les vingt-quatre heures ; nous ne comptons pas un seul insuccès. Il nous est arrivé quelquefois d'enlever la suture superficielle une heure ou une demi-heure après son application ; nous remarquions déjà entre les lèvres de la plaie une matière gluante, la lymphe plastique. Il n'y a point de trace d'hémorrhagie des petits vaisseaux, condition nécessaire pour la coaptation et, par conséquent, pour la réunion immédiate.

Nous avons fait aussi des amputations, des désarticulations : même traitement (suture enchevillée, suture superficielle, alcool). Le plus souvent réunion immédiate. Jamais de suppuration diffuse.

Les plaies contuses simples des membres ont guéri rapidement sous l'influence du même traitement, avec peu ou point de suppuration.

Des contusions avec écrasement des os, avec plaie, au niveau des articulations, ont guéri rapidement, avec peu de suppuration. Quelquefois même, il y a eu non pas du pus, mais un peu de liquide moitié purulent, moitié plastique ; jamais de trace de suppuration diffuse, ni dans le tissu cellulaire ni dans les gaines tendineuses.

Des fractures, avec plaie communiquant avec les fractures. avec suture et alcool, ont guéri rapidement, avec peu ou point de suppuration.

Nous avons produit des plaies d'armes à feu : nous avons toujours pratiqué le débridement immédiat. Quoique ayant obtenu quelques guérisons, nous ne pouvons en rien conclure, parce que les dégâts sont tels que l'animal meurt bientôt de souffrance. Cependant, chez ceux qui ont survécu quelques jours, nous n'avons jamais trouvé dans le membre blessé qu'une cavité circonscrite par une espèce de fausse membrane ; jamais de suppuration diffuse.

Les plaies simples communiquant avec une articulation (suture, alcool) ont toujours guéri par première intention.

Les plaies pénétrantes simples de l'abdomen ont toutes guéri dans les vingt-quatre ou trente six heures, par réunion immédiate (suture enchevillée, entrecoupée : alcool).

Dans les plaies pénétrantes simples de poitrine (avec pénétration de l'air dans les plèvres), même traitement, même résultat — nous n'avons opéré ni sur les poumons, ni sur le péricarde, ni sur le cœur.

Nous avons fait des plaies intestinales, longitudinales, transversales, obliques (suture Jobert ; alcool). Réunion des parois abdominales par suture enchevillée et entortillée. Toutes les fois que la suture a été bien faite, qu'il n'y a pas eu d'épanchement de matières fécales, guérison. Quand il y a eu épanchement, sur le point où les lèvres de la plaie étaient coaptées, il y avait des adhérences entre les lèvres de la plaie intestinale et avec la paroi abdominale.

Nous avons fait des plaies simples du foie, nous l'avons écrasé entre nos doigts (alcool dans la plaie du foie ; suture de la paroi abdominale ; alcool) ; guérison sans accidents. Nous n'oscrions pas dire pour cela qu'on doive attendre de pareils résultats toujours, surtout chez l'homme. Mais dans des cas moins favorables, l'alcool serait encore utile par son action hémostatique, et en déterminant des adhérences immédiates entre le péritoine pariétal et le péritoine hépatique, et s'opposant par conséquent à la péritonite.

Les plaies de la vessie avec blessure du péritoine (suture Jobert, alcool ; suture des parois abdominales, alcool) ; guérison.

Ces expériences devraient être répétées au bénéfice de l'opération de la taille. L'alcool, outre les autres accidents (infection purulente, péritonite, etc.), avait ici une action *préventive* contre l'infiltration urineuse.

Quant aux plaies et opérations sur la tête (trépan), nous ne les avons pas tentées sur nos petits animaux. Mais, si nous réfléchissons que chez l'homme, dans ces sortes de plaies et opérations, on a à craindre le *phlegmon diffus péricrânien*, l'*infection purulente* (à cause des veines diploïques et des sinus qui sont béants, à cause de l'influence que l'inspiration exerce sur la marche du sang veineux), la *méningite diffuse* et suppurée (à cause de la laxité du tissu cellulaire sous-arachnoïdien), nous devons admettre que les alcooliques trouveraient ici par excellence leur application. Faute d'expériences, nous pouvons invoquer la clinique des anciens, qui redoutaient les plaies de la tête et l'opération du trépan beaucoup moins que nous.

Nous n'avons pas pu encore opérer sur l'utérus. Nous n'avons pas eu l'occasion d'avoir des femelles d'animaux ayant mis bas récemment. Mais nous croyons qu'ici les alcooliques rendraient des services. D'abord ils sont innocents : nous voyons Guénin Rubean, après l'opération césarienne (couronnée de succès), injecter du vin dans l'utérus, mettre de l alcoolat vulnéraire entre les lèvres de la plaie de l'utérus et de la plaie de la paroi abdominale.

Le vulnéraire favorise la guérison de la plaie utérine et de la plaie abdominale ; il produit l'adhésion immédiate du péritoine pariétal et du péritoine utérin, et il est un obstacle à la péritonite.

Les avantages des alcooliques injectés dans l'utérus ne doivent pas probablement se borner là. L'analogie entre un utérus récemmeut vide du produit de la conception et une vaste plaie récente a frappé tout le monde. Ici, veines largement ouvertes (sinus utérins), lymphatiques volumineux, permettant l'entrée dans les veines et les lymphatiques des matières sécrétées dans la cavité utérine : de là, infection purulente possible ; de là, possibilité de mort avec ou sans infection.

Les alcooliques probablement porteraient remède à ces accidents dont l'ensemble porte le nom de fièvre puerpérale. Parmi les alcooliques, nous avons employé principalement l'alcool, l'eau-de-vie, l'alcoolat vulnéraire. Nous avons cru qu'en général l'eau-de-vie était trop faible...

Et quant au mode d'action de l'alcool, Batailhé l'explique ainsi :

L'alcool, appliqué sur les tissus vivants, à la surface des plaies, ne provoque aucune espèce d'accident. Nous nous en sommes assurés par de nombreuses expériences. A la surface des plaies, il coagule instantanément l'albumine, qui forme une pellicule blanc grisâtre. Il arrête l'hémorragie des petits vaisseaux. Il accélère la sécrétion de la lymphe plastique à la surface des plaies. On voit cette lymphe plastique agglutiner les lèvres de ces plaies ; c'est-à-dire qu'il se passe à la surface de ces plaies ce qui se passe à la surface des séreuses. De ces faits, de ces principes, il résulte que l'alcool exerce

une grande influence sur la réunion immédiate, qu'il empêche les phlegmons diffus, qu'il empêche les fusées purulentes des synovites tendineuses, qu'il prévient l'infection purulente, etc.

Vainement on recherche en ces lignes une interprétation correspondant, de loin ou de près, aux conceptions pathogéniques que nous ont rendues familières les travaux de Pasteur. Le microbe reste ignoré en ce virus dont parle Batailhé et dont la résorption constitue, pour lui, tout le mal.

Ce n'est donc point à l'expansion d'un germe septique que doit s'opposer l'alcool, mais bien à sa résorption au moyen d'un procédé d'obstruction chimico-mécanique des vaisseaux.

Ainsi le voulaient les idées de l'époque et difficilement on en ferait grief à Batailhé. Toutefois, l'on doit convenir que sa théorie — vers laquelle tendait Velpeau — représentait toute la part de vérité que l'on pût, à ce moment, entrevoir en pareille matière, et que, sauf la notion des ferments pathogènes, elle recélait la notion actuelle des altérations et des résorptions septiques.

Et cette notion de septicémie prenant naissance à l'extérieur, sur des plaies, Batailhé avait eu la judicieuse logique de l'appliquer à la fièvre puerpérale, sous la forme d'une doctrine pathogénique bien à lui, et pour cela même moins accréditée que toute autre parmi les théories régnantes, à savoir : *a*) l'état diathésique inflammatoire (Beau) ; *b*) l'infection d'origine purulente (Béhier) ; c) la fièvre puerpérale essentielle par infection primitive.

Ce sont ces diverses théories que Lefranc-Lavallée énumérait dans sa thèse sur la *fièvre puerpérale* (1863), tout en insistant ainsi qu'il suit sur celle de son ami et maître le Dr Batailhé :

La fièvre puerpérale est une infection putride. Elle ne compte guère d'adeptes. *Elle a été formulée récemment par M. Batailhé* (Ecole pratique) de la manière suivante : Des lochies (sang, lochies, fragments de placenta) se putréfient dans la cavité utérine à la suite de l'accouchement et dans les premiers jours. Ces liquides pénètrent dans les veines, les lymphatiques ouverts encore. De là empoisonnement dudit sang ; de là fièvre puerpérale avec tous ses éléments subordonnés à l'empoisonnement, l'infection putride ayant son foyer dans la cavité utérine (*morbus totus ab utero procedit*).

Cette doctrine rend compte de ces cas, aujourd'hui incontestables, où la fièvre puerpérale ne laisse aucune lésion à l'autopsie, ni dans l'utérus ni ailleurs. Il y a altération du sang par les liquides putréfiés, et mort rapide par cette seule cause. La fréquence du pus dans les veines et les lymphatiques s'explique tout aussi facilement.

En effet, les liquides qui pénètrent dans la cavité utérine, dans les sinus ouverts, béants, et dans les lymphatiques, les enflamment quelquefois directement par le seul fait de leur passage, mais plus souvent encore, les veines et les lymphatiques qui contiennent du pus ne sont pas enflammés, la suppuration de ces vaisseaux étant consécutive à l'infection putride du sang. En un mot, ces suppurations sont des suppurations métastatiques.

Que si ces suppurations étaient dues à de vraies phlébites ordinaires, comment s'expliquer le grand nombre de veines enflammées ? Pourquoi suppurent-elles toujours ? Enfin, comment se rendre compte du peu de douleur ou même de l'absence de douleur ? Si les veines utérines sont prises de préférence aux veines des autres parties, cela tient à ce que l'utérus et ses annexes sont dans un état voisin de la maladie. De plus, les liquides, en passant dans les veines, les ont altérées, à un certain degré qui favorise la formation du pus dans leur cavité. M. Batailhé pense aussi que, lorsqu'il y a une épidémie de fièvre puerpérale, elle a été précédée par une épidémie

de *misères*. Il se fonde sur l'influence bien connue de l'état moral sur les contractions utérines, une affection morale vive pouvant empêcher ces contractions : d'où hémorrhagie, sinus béants et facilité pour les liquides putréfiés de s'engager dans les sinus : d'où infection putride, avec ou sans angioleucite.

Ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte, Batailhé ne fut point seulement, grâce à ses applications de l'alcool, un précurseur de l'antisepsie ; il demeure aussi, par sa vision intuitive d'une vérité incomplète, le précurseur des plus scientifiques doctrines de la scpticémie. Et l'on peut dire, sans exagération, que sa doctrine, toute personnelle en la matière, loin de se voir combattue et ruinée par les découvertes de Pasteur, n'a trouvé en elles qu'une vérification rectifiée et un complément.

Peut-on, après cela, n'être point surpris que Batailhé — en tout malheureux — ait pu paraître ne point mériter la citation des ouvrages classiques, quand il s'agit, par exemple, de l'histoire de l'évolution des doctrines sur l'infection ?

Est-ce jalousie de ses contemporains, qui volontairement le méconnurent ? Est-ce son départ prématuré de Paris qui s'opposa à ce que, par la voie ordinaire de la presse et des livres, il continuât à soutenir la lutte et revendiquer ses idées ? Est-ce sa pauvreté, ou bien une certaine apathie mêlée de lassitude physique et morale ? Est-ce fatalité simple, acharnée contre un homme ? Toujours est-il que ses doctrines ont évolué ainsi qu'elles le méritaient, mais sous d'autres noms que le sien. Comme il arrive trop souvent en matière scientifique, des maîtres gratifiés de la vogue, comblés d'honneurs — et parfois à juste titre — ne se sont pas défendus de piller moins heureux qu'eux, ou de se laisser attribuer un bien qui ne leur appartenait point.

Durand (de Gros) a passé la fin de sa vie à revendiquer un large patrimoine des conceptions spoliées.

Il ne m'appartient pas de faire ici le procès de quiconque. Je dirai simplement que Batailhé, à partir de 1865, retenu loin de Paris par l'état de sa santé et une relative indigence, apparemment négligent à l'endroit de ses vieux amis parisiens, mais surtout déprimé et découragé par les conditions d'une existence mal adaptée à son être et d'un milieu, fût-il même médical, dont il resta généralement peu compris, s'est tu jusqu'au bout, n'ayant pour confident de ses espérances, sans cesse déçues, que son ami Carpeaux, lui écrivant, le 2 janvier 1874 :

Donc vous n'êtes pas heureux et vous désirez rentrer à Paris : vous avez raison, mon cher Docteur, car vous êtes une intelligence supérieure et Paris seul peut vous donner les moyens de conquérir votre véritable place.

D'ici quelques jours, je vous dirai ce que j'aurai pu faire pour trouver le moyen de faire publier vos lettres sans rien débourser. La jalousie disparaîtra quand vous aurez renversé les premiers obstacles et que vous serez soutenu et apprécié à votre juste valeur. Alors vous pourrez appliquer vos découvertes et enfin vivre largement de vos œuvres en rendant des services à l'Humanité, ce qui est le plus beau rôle. Je verrai volontiers votre ami pour aviser et trouver un éditeur pour les publications que vous préparez...

Le 7 mai 1875, Batailhé, toujours à Certayrols, succombait à une crise aiguë de son ancien catarrhe bronchique.

Au cimetière de son village, il n'est ni croix ni pierre pour indiquer que là repose le savant, ami de Carpeaux.

Échos de la " Chronique "

En pêchant à la ligne.

Le pêcheur à la ligne est, dit-on, doué d'une grande sagesse ; il est, en tout cas, une vertu qu'on ne saurait lui contester, c'est la patience.

Mais ce sport présente un autre avantage ; il détend l'esprit et pendant qu'on tient la canne, on ne pense qu'à... la friture.

On conte, pourtant, que c'est en pêchant à la ligne que le physiologiste Laborde eut l'idée du réflexe lingual qui a sauvé tant d'existences.

On dit encore qu'un jour où Pajot tenait en main son cordeau de ligne à pêcher, il se laissa scier le doigt par une grosse pièce emportant, malgré lui, l'hameçon et le reste. La cruelle leçon ne fut pas perdue. La douleur avait réveillé dans le pêcheur le praticien qui somnolait ; et c'est depuis lors, raconte-t-on, que, dans une très délicate opération, on délivre la mère avec le fil à scier.

Fausses thèses.

Il été beaucoup question, ces temps derniers, de ce pseudo-docteur V... qui a trouvé le moyen d'exercer sans diplôme dans un des quartiers populeux de Paris, sans être inquiété ni par la police ni par nos syndicats. Cet aigrefin avait, paraît-il, trouvé le moyen de faire imprimer une fausse thèse, *sur l'adénomégalie dans la cirrhose biliaire hypertrophique*.

Cette thèse, qu'il ne soutint jamais, il la dédia à son père, à sa mère, à ses sœurs et même à son beau-frère. Il n'eut garde d'oublier, dans l'expression de sa gratitude, son prétendu président de thèse, M. le professeur Hutinel, ainsi que M. le professeur Gilbert.

Il serait piquant de savoir si ce travail inaugural figure au nombre des thèses conservées à la Faculté de médecine de Paris et s'il est d'autres thèses semblables à celle-ci, c'est à-dire qui aient été fabriquées pour les besoins d'une mauvaise cause.

Céruse contre Blanc de zinc.

On sait que, grâce à la ténacité de notre distingué confrère et ami Pédebidou, sénateur des Hautes-Pyrénées, chargé du rapport sur l'emploi de la céruse, le Sénat vient enfin d'adopter le projet de loi supprimant l'usage des composés de plomb dans la peinture.

Ce n'est pas une mince victoire, si l'on songe que déjà, en 1848, ainsi qu'en témoigne le curieux document que nous reproduisons (1),

(1) D'après l'original qui se trouve à l'exposition rétrospective, ouverte en ce moment à la Bibliothèque Le Peletier Saint-Fargeau, rue de Sévigné. *Blanc de zinc* et *Blanc de Céruse* y sont représentés sous les traits de deux peintres en bâtiment, un gros garçon à la face réjouie et un moribond en route pour l'hôpital. Cette lithographie orne la couverture d'une chanson dédiée « A M. Leclaire », par « ses ouvriers dévoués ». La dédicace est en vers.. de circonstance :

Nos pinceaux autrefois, de céruse empestés,
Exhalaient parmi nous des gaz empoisonnés.
On nous voyait soudain trembler de tous nos membres,
Les jeunes ouvriers, vieillards avant le temps,
Délaissant l'atelier, maudissaient dans leurs chambres
La colique, la fièvre et mille autres tourments.

on se préoccupait de cette substitution. Et l'on ne peut que témoigner sa gratitude aux législateurs, comme Pédebidou, qui attachent leur nom à d'aussi utiles réformes, cousacrant le triomphe de l'Hygiène sur la Routine.

Un général docteur en médecine.

C'est du général Canonge qu'il s'agit.

On a pu voir la signature de ce chef militaire, précédée de son titre de docteur, au bas d'un article que vient de publier la *Gazette des Hôpitaux* (1), sur l'*Education physique*. C'est, croyons-nous, un extrait d'un travail, de plus grande importance, qui doit prochainement paraître sous le titre de : *Etude sur l'utilité de la gymnastique de développement, de la gymnastique d'application et de la gymnastique sportive.*

Le général Canonge, très connu comme tacticien et historien militaire, l'est peut-être moins comme médecin, bien qu'il ait conquis son doctorat n'étant encore que lieutenant d'infanterie (2).

L'histoire de la médecine en estampes.

Le grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris est décoré d'une peinture murale de M. Urbain Bourgeois, représentant l'*Histoire de la Médecine.* C'est une magnifique allégorie composée de 56 figures, plus grandes que nature, réunissant les savants, médecins, physiologistes, qui ont le plus illustré l'art de guérir dans tous les pays et dans tous les temps. On y voit, groupés harmonieusement, depuis Hippocrate et Galien, les maîtres des diverses écoles, Arabes, Salernitains, etc. ; puis Paré, Vésale, et jusqu'à Bichat et Claude Bernard.

Depuis prés de quinze ans qu'elle existe, cette œuvre magistrale n'avait jamais été reproduite, et elle risquait de ne pas l'être de sitôt, des difficultés matérielles quasi insurmontables s'y opposant.

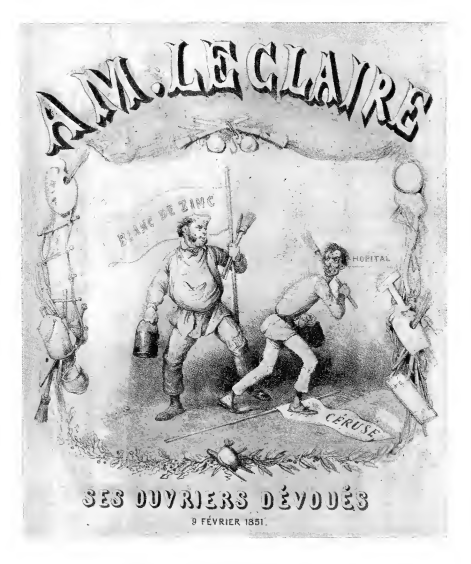
Il a fallu que M. Noé Legrand, déjà historiographe de la Faculté, et, de plus, artiste de valeur, refît entièrement, d'après cette peinture ne mesurant pas moins de 23 mètres de long, un vaste dessin original de 4 métres, qu'il put alors faire graver. L'œuvre de M. Noé Legrand, marquée au coin de la conscience et du goût, est digne du cabinet de travail des maîtres ou des praticiens éminents, aussi bien que de tous les fidèles de la Médecine ou de l'Art.

L'image, exécutée d'un seul morceau, mesure un mètre de long : au-dessous sont inscrits, dans l'ordre où ils figurent, les noms de tous les maîtres représentés. En outre, elle est accompaguée d'une *Notice historique et descriptive,* illustrée par l'auteur : on y suit aisément l'évolution chronologique, et chaque personnage s'y trouve nettement caractérisé.

Pour se procurer cette belle gravure, qui deviendra bientôt une rareté recherchée des bibliophiles, s'adresser à M. Noé Legrand, 10, rue des Feuillantines, Paris, Ve.

---

(1) Juillet 1909.
(2) Cf. la *Chronique médicale*, 1899, p. 50.



LE COMBAT DE BLANC DE CÉRUSE CONTRE BLANC DE ZINC

(D'après une lithographie de 1849).

La « Chronique » par tous et pour tous

La légende de Bonvouloir (1).

Sur la lisière de la forêt d'Andaine, non loin du pittoresque village de Juvigny, à quelques kilomètres de Bagnoles-de-l'Orne, se dresse une tourelle, dont l'étrange silhouette éveille la curiosité du passant, même s'il n'a jamais visité les ruines de Pompéi.

Soudée à une tour plus large et plus basse, elle émerge au milieu de fossés, en partie comblés par des monceaux de pierres qu'entrelacent la ronce et le lierre et par de vertes frondaisons.

Non loin d'elle, un puits à la margelle artistement sculptée, une seconde tour, des bâtiments transformés en ferme, constituent les restes du château de Bonvouloir, au milieu desquels broutent des moutons, picorent des poules et des oies.

De loin, le profil de la tourelle rappelle celui d'une colonne cylindrique, que coiffe à son extrémité un capuchon renflé en forme de cloche et fait d'ardoises imbriquées.

Si l'on s'approche, on s'aperçoit qu'entre les pierres de grès résistant sont ménagés mâchicoulis et meurtrières, aux formes évasées, allongées, aplaties. L'imagination aidant, on se demande « si l'arquebuse, les coulevrines, les mousquets, les fauconneaux, les bombardes ne vont pas crépiter de toutes parts, si la bouche des mâchicoulis ne va pas vomir la poix fumante, si la haute tourelle ne va pas faire feu dc ses vingt meurtrières et s'auréoler de fumée ».

On accède au donjon par un escalier de vingt marches.

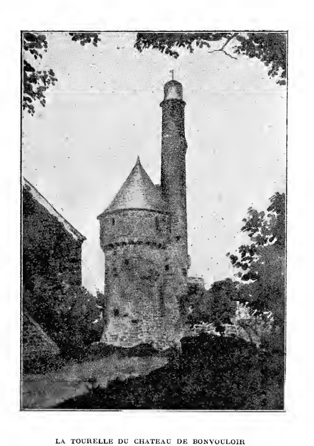
Une porte de chêne, solidement blindée de fer, étant ouverte, on voit se continuer l'axe supportant des marches de granit, on les monte, et l'espace est si étroit que deux hommes ne peuvent gravir de front.

Au sommet se trouve une chambre, où quatre regardoirs, soutenant des échauguettes, s'ouvrent aux quatre points cardinaux.

Telles sont les ruines du château que fit bâtir au xve siècle, grâce à la libéralité de son maître, Messire Guyon Eschirard ou Essivard, seigneur de la Pallu, conseiller et maître d'hôtel de René, duc d'Alençon.

Mais ces tours, cette tourelle de guet, leurs créneaux, leurs

(1) F. Liard, *Histoire de Domfront*, 2e édition, 1865. — Florentin Loriot, *La Normandie monumentale et pittoresque*. — Doct. Legallois, *Les Origines de Bagnoles-de-l'Orne*, 1889.



LA TOURELLE DU CHATEAU DE BONVOULOIR
(Photographie Duvau, d'après une aquarelle de Marcel Berge

mâchicoulis, leurs meurtrières, constituaient-ils un appareil de défense capable de résister aux assaillants ?

Le doute vient si on considère l'endroit où est bâtie la forteresse et les collines qui la dominent de tous côtés. Il augmente si, regardant de plus près, on constate que certains mâchicoulis, certaines meurtrières s'ouvrent directement sur les constructions voisines.

« La partie militaire du château de Bonvouloir semble bien être l'œuvre d'une époque où on visait plutôt à paraître fortifié qu'à l'être. Déjà les fils des seigneurs jouaient avec l'armure de leurs pères et se passaient la fantaisie de contrefaire les vieilles carapaces féodales... Ils savaient imiter avec une exactitude, une intelligence du passé récent encore, capables de tromper les archéologues de l'avenir, mais ils imitaient et ne conservaient des mâchicoulis que pour la forme et des créneaux que pour l'agrément. »

Combien plus suggestive est la légende d'après laquelle la tourelle de Bonvouloir ne serait qu'un ex-voto, bâti en granit, pour rappeler la toute-puissante propriété de la source voisine !

Messire Eschirard avait été un valeureux seigneur : il avait beaucoup guerroyé, beaucoup festoyé.

Avait-il trop guerroyé? Avait-il trop festoyé ? La chronique ne le dit pas, mais elle affirme que sa noble épouse se morfondait sans héritier dans son joli château et que le maître d'hôtel du duc d'Alençon était seul responsable de sa stérilité.

Dès cette époque, les eaux de Bagnoles jouissaient d'une grande renommée ; on colportait l'aventure d'un vieux cheval poussif qui, pour les avoir bues, avait retrouvé jeunesse et vigueur.

Messire Guyon Eschirard, qu'affligeait son... mutisme, résolut de se rendre à la fontaine voisine, avec l'aide de son fidèle écuyer ; il se bâtit, près de la source, une hutte de feuillage et, *pendant vingt et un jours*, il ne fit que bien manger, boire de l'eau de Bagnoles et dormir.

L'effet fut prodigieux : à son retour, la châtelaine trouva en lui l'époux valeureux qu'elle avait rêvé. Un héritier ne tarda pas à venir combler ses vœux et, en souvenir de cet heureux événement, le duc d'Alençon autorisa son fidèle vassal à construire une tour et à lui donner la forme significative qu'elle a conservé.

Depuis ces temps lointains, les eaux de Bagnoles, qui pouvaient rivaliser avec celles de Forges, ont perdu leur si particulière action; mais la durée d'une cure balnéaire est demeurée fixée à trois semaines.

Docteur Pel.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les bascules d'Edouard VII. — Edouard VII ne possède pas une résidence qui ne contienne au moins une bascule automatique. Le roi est un partisan convaincu de l'aphorisme : « Qui bien se pèse, bien se connaît. » Ses bascules n'ont d'autre usage que de servir à peser le bon successeur de Victoria et tous ses hôtes, même les plus illustres. Guillaume II n'y a pas « coupé », lors de sa dernière visite. Et d'ailleurs personne n'y coupe...

L'un des plaisirs du roi, dont la table, comme on sait, est excellente, c'est de constater une appréciable augmentation du poids de ses hôtes au moment de leur départ. Ses bascules lui procurent un autre plaisir — trop rare, nous dit-on dans son entourage. — celui de constater que lui-même n'augmente point, malgré son admirable appétit.

(*Le Journal.*)

La maison d'Ibsen. — M. Georges BRANDES, le célèbre critique, vient d'adresser un chaleureux appel au Shorthing norvégien, pour conserver comme un monument national la petite maison de Grimstad avec la pharmacie où IBSEN, dans sa première jeunesse, fut élève, puis aide de son patron. C'est là qu'il eut d'abord conscience de sa vocation et écrivit sa première œuvre : *Catilina.*

La vieille petite maison de Grimstad doit être démolie. M. BRANDES demande aux ibséniens de se joindre à lui et au Shorthing d'intervenir, pour que la maison devienne la propriété de l'Etat norvégien et soit aménagée comme une sorte de *musée Ibsen.*

(*Eclair*, 13 juillet 1909.)

La chasse aux clients, en Amérique. — A Washington, des Instituts spéciaux vendent aux médecins et aux pharmaciens des adresses d'épileptiques, de syphilitiques, de morphinistes, d'alcooliques, etc. D'après la revue *Deutsche medizin Wochenschrift*, à laquelle nous empruntons ce renseignement, il existe également en Allemagne des listes d'adresses de diabétiques. (*Moniteur médical*, 10 juillet 1909.)

Les médecins et la politique. — En 1887, on comptait, parmi les conseillers généraux, 169 médecins. Vingt ans après, il s'en trouve 242.

Un bon tiers en plus.

(*Courrier médical*, juillet 1909.)

Monument Brouardel. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire de P. BROUARDEL a eu lieu à la Faculté de médecine de Paris, le 20 juillet, à 5 heures, sous la présidence de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique.

La pathologie dans la céramique. — Dans une séance récente de l'Académie de médecine, le Dr CAPITAN a présenté à la docte compagnie quatre vases péruviens préincasiques de sa collection et inédits.

Le premier représente une tête d'Indien ayant perdu un œil ; le second, un personnage admirablement modelé aux deux yeux vides : il s'agit, vraisemblablement, de la figuration de cas de panophtalmies infectieuses et probablement non lépreuses.

Un troisième vase montre un personnage dont le bout du nez semble coupé obliquement ; ses membres inférieurs sont représentés considérablement atrophiés, sous forme de deux petites baguettes.

Un quatrième vase représente un Péruvien couché. Son nez est coupé obliquement ; sa lèvre supérieure montre une large perte de substance. Sur le côté droit du cou une grosse masse est figurée Les membres inférieurs se terminent, en guise de pieds, par deux moignons réguliers.

Ces lésions ont donné lieu aux opinions les plus diverses. Les uns y ont vu la figuration de la syphilis ou de la tuberculose et en ont fait une sorte de lupus. Virchow a pensé à la lèpre. D'autres estiment que c'est la reproduction d'opérations faites pour enrayer le mal ou pour punir certaines fautes.

Presque en même temps que le Dr Capitan faisait sa communication à l'Académie de médecine, le Dr Kronfeld présentait à la *Société império-royale des médecins de Vienne* (18 juin) un vase grec, provenant du musée autrichien des Arts et de l'Industrie.

Sur ce vase, qui date du VIIe siècle ou du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, deux figures représentent, ainsi que l'apprennent deux inscriptions, l'une la Vertu, et l'autre le Vice.

La Vertu, c'est une femme grecque du type le plus pur, sans un défaut ; le Vice, au contraire, est représenté par une femme du type nègre, ayant sur les bras et sur les jambes des ulcères serpigineux.

Ces ulcères peuvent être interprétés comme des stigmates de lèpre ou de syphilis. M. Kronfeld pense que l'artiste a voulu représenter les lésions produites par cette dernière maladie qui, dès cette époque, aurait donc déjà été considérée comme une « maladie honteuse ». Il cite, d'ailleurs, des passages d'Hippocrate et de Martial, qui peuvent être interprétés comme ayant trait à la syphilis, et il montre qu'en Grèce et à Rome le mercure, sous forme de composés divers, était déjà employé contre certaines maladies cutanées.

Médecins, écrivains et artistes concordent donc à démontrer que la syphilis existait dans l'Europe antique, et que c'est une erreur de vouloir prétendre qu'elle ait été apportée seulement dans l'Europe du moyen âge par les compagnons de Christophe Colomb, retour d'Amérique.

M. Erhrmann a fait remarquer, à ce propos, que ce qui plaide en faveur de l'importation de la syphilis en Europe par les aventuriers espagnols, c'est la gravité extrême de l'épidémie de syphilis qui se manifesta vers cette époque en Espagne et dans les pays voisins, gravité qui est signalée dans tous les écrits du moyen âge traitant de cette question. Or, si l'Europe avait été infectée de syphilis depuis la plus haute antiquité, comme certains le prétendent, il n'en eût probablement pas été de même, la malignité de la syphilis étant surtout grande quand elle s'attaque à des terrains vierges, à des pays neufs n'ayant encore jamais été infectés (1).

(1) *Presse médicale*, 10 juillet 1909.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Le Dr Bienaimé. — La duchesse d'Abrantès écrit, dans ses *Mémoires* (1831, t. XVI, p. 282), que son mari avait un oncle « médecin du comte d'Artois ».

Junot n'avait qu'un parent médecin : c'était son oncle maternel, Etienne Bienaimé, né à Montbard le 3 décembre 1736 et mort dans la même ville le 2 août 1805.

En quelle année eut-il une charge à la cour ? Et que sait-on de sa carrière ? P. L.

Les reliques d'Héloïse et d'Abélard. — L'imprimeur Panckoucke, qui habita longtemps l'ancien hôtel de Thou, conservait, paraît-il, des reliques d'Héloïse et d'Abélard :

« Au-dessus de la cheminée du salon, une côte d'Héloïse et un fragment du crâne d'Abeilard étaient exposés, dans un reliquaire de bronze, à l'admiration des fidèles de céans. » (Jean Mascart, *Revue encyclopédique*, VIII, n° 266, 8 oct. 1898, p. 888.)

Ces reliques étaient-elles authentiques ? Que sont-elles devenues ?

H. Duval.

Le vocabulaire des médecins. — Après le vocabulaire des clients, celui des médecins.

Ces jours derniers, au cours d'un procès d'accident du travail, l'avocat, pour démontrer l'incapacité permanente et partielle de son client, s'appuyait sur les affirmations d'un docteur de la Faculté de médecine de Paris,qui certifiait que l'accidenté était atteint d'*euphorie*.

— L'euphorie, quelle est donc cette maladie ? interroge M. le président Duchauffour.

— Je n'en sais rien, répondit l'avocat.

— Alors, à huitaine le jugement !

Entre temps, M. le président Duchauffour ayant eu soin d'ouvrir un dictionnaire de médecine, apprit que l'« euphorie » était l'état... d'un homme qui se porte bien.

Ce petit trait de malice médico-légale rappelle cet autre.

— Le tribunal verra, plaidait avec conviction l'avocat d'un accidenté du travail, et cela résulte du certificat de médecin que j'ai entre les mains, que mon pauvre client est atteint d'une « capillarité manuelle double ».

Le président, se penchant vers son assesseur de droite :

— Connaissez-vous cette maladie ?

— Non.

— C'est avoir un poil dans la main !

Qui de nous n'a pas eu à constater des cas de « flemmite chronique », de « pigrite aigüe » ? Qui n'a observé des clients n'ayant pas inventé le butyrotome ?

Mais la liste est inépuisable ; et, puisque nous sommes en vacances, amusons-nous à ce jeu : cela nous reposera du bridge.

Dr Tacet.

Réponses

Quelle est la maladie dont Balzac fait mourir Mme Marneffe, dans la « Cousine Bette »? (XVI, 359). — J'ai émis l'hypothèse que cette maladie était le *Pian*, affection générale de nature parasitaire ayant, par ses manifestations cutanées et son mode de contagion, une grande ressemblance avec les formes graves de la syphilis. De plus, on sait que cette maladie, originaire des pays chauds et observée d'abord chez les nègres africains, a été importée par ceux-ci au Brésil, ce qui concorde bien avec ce que Balzac en dit dans son célèbre roman, daté de 1846.

Rappelons en quelques mots l'affabulation de l'auteur des *Scènes de la vie parisienne* (1).

Le riche Brésilien Montès de Montéjanos, trompé par Mme Marneffe, qui lui a persuadé qu'il était son seul amant, veut se venger de la courtisane bourgeoise avec un raffinement de sauvage et de façon qu'on ne puisse soupçonner un crime. « L'un de mes nègres, dit-il (p. 374), porte avec lui le plus sûr des poisons animaux, une terrible maladie qui vaut mieux qu'un poison végétal et qui ne se guérit qu'au Brésil ; je la fais prendre à Cydalise (sa nouvelle maîtresse) qui me la donnera ; puis quand la mort sera dans les veines de Crevel (second mari de Valérie Marneffe) et de sa femme, je serai par delà les Açores avec Cydalise que je ferai guérir et que je prendrai pour femme... »

Balzac, ne voulant pas faire mourir Valérie de la banale syphilis, avait sans doute demandé à quelque médecin de ses amis l'indication d'une maladie analogue et pouvant même être confondue avec elle. Crevel, le mari, contaminé par sa femme, le dit formellement (p. 391) : « J'avais peur d'être la cause de sa maladie ... *On n'a pas été commis voyageur pour la parfumerie impunément...* »

Quant aux symptômes, dont la description est mise dans la bouche du médecin Bianchon, ils sont assez vagues pour qu'on puisse les attribuer aussi bien à l'une qu'à l'autre maladie (p. 387). « C'est, dit Bianchon, une maladie propre aux nègres et aux peuplades américaines, dont le système cutané diffère de celui des races blanches.

« ... Si c'est d'ailleurs une maladie fort belle pour nous, elle est affreuse pour tout le monde. La pauvre créature qui, dit-on, était jolie, est bien punie par où elle a péché, car elle est aujourd'hui d'une ignoble laideur, si toutefois elle est quelque chose !... ses dents et ses cheveux tombent, elle a l'aspect des lépreux, elle se fait horreur à elle-même ; ses mains, épouvantables à voir, sont enflées et couvertes de pustules verdâtres ; les ongles déchaussés restent dans les plaies qu'elle gratte ; enfin, toutes les extrémités se détruisent dans la sanie qui les ronge. » Cette description ressemble assez à celle des manifestations secondaires de la syphilis grave, telle qu'elle existait au commencement du XVIe siècle, et dont on voit encore de temps en temps des exemples de nos jours, chez les individus qui ne se soignent pas.

L'idée que l'on se faisait des rapports du Pian avec la Syphilis, en 1846, et même il y a une vingtaine d'années à peine, vient à l'appui

(1) Les citations suivantes sont empruntées à l' « Edition du Centenaire » ; Paris Calmann Lévy.

de cette ressemblance. Dans sa *Géographie médicale* (1884), le Dr A. Bordier, après avoir dit (p. 482) que « le Pian n'attaque que les nègres, il attaque moins souvent les mulâtres et *jamais les blancs*... », se contredit lui-même un peu plus loin de la façon la plus singulière, en ajoutant (p. 484) : « La Syphilis et le Pian sont donc les transformations équivalentes, suivant le milieu et la race, d'une même cause morbide ; la preuve en est dans ce fait que des inoculations accidentelles ou volontaires du Pian du nègre sur le blanc ont produit la Syphilis ; *on semait le Pian, on récoltait la Syphilis !* »

Cette opinion ne peut plus être soutenue désormais. Grâce aux progrès de la Parasitologie, on sait aujourd'hui que le Pian est bien dû à la multiplication dans l'organisme d'un parasite du genre Spirochète, mais d'une espèce différente de celui de la Syphilis. Les deux maladies sont donc, en réalité, bien distinctes. Par ailleurs, et comme pour la Syphilis, il est infiniment probable que le parasite du Pian est transmissible du nègre au blanc, ou d'une façon plus générale d'une race humaine quelconque à une autre race humaine.

Dr E. Trouessart,
Professeur au Muséum.

La désinfection des lettres ; de quand date-t-elle ? (III ; IV ; V ; VI ; VIII ; XV ; XVI, 24). — M. le Dr Paul Salmon, de l'Institut Pasteur, a fait, le 14 juin dernier, à la séance de la *Société de Pathologie exotique*, une très intéressante communication sur les lettres provenant de pays contaminés et soumises à la désinfection.

La docte assemblée, présidée par M. le Pr Laveran, de l'Institut et de l'Académie de médecine, assisté de M. Kermorgant, médecin inspecteur général de nos colonies, a paru s'intéresser vivement à la communication de M. le Dr Salmon.

Les lettres portant des traces de désinfection, et dont plusieurs émanaient de soldats du 1er Empire, ont circulé de main en main, provoquant la curiosité générale.

M. le Dr Salmon a bien voulu résumer, pour les lecteurs de la *Chronique médicale*, le sujet de sa causerie et nous lui en exprimons ici nos bien sincères remerciements.

« Pendant une certaine période du XIXe siècle, les lettres provenant de pays lointains subissaient, à leur entrée en France, une épreuve de désinfection. Nos prédécesseurs purifiaient les objets matériels susceptibles de transmettre la contagion des « maladies pestilentielles ».

Les documents que nous avons présentés à la Société française de pathologie exotique, et qui nous ont été aimablement communiqués par la maison Maury (1), ont conservé la trace visible de ces manœuvres de désinfection.

Tout d'abord, ce sont des sections plus ou moins nettes de 1 à 4 centimètres, faites au ciseau, au couteau : ces ouvertures devaient permettre aux agents de purification de pénétrer dans l'intérieur de la missive.

D'autres fois, mais plus rarement, ce sont des trous ronds, faits par une tige en métal.

---

(1) C'est à la maison Maury qu'appartiennent les clichés qui accompagnent l'article du Dr Salmon et que cette maison a eu l'extrême obligeance de nous confier. (*Note de la Rédaction.*)

Autre preuve de la désinfection : on appliquait avec un cachet à l'encre grasse, noire ou rouge, une marque spéciale indiquant le lazaret où avait été effectuée l'opération : Toulon, Marseille, le Frioul...



FAC-SIMILE D'UNE LETTRE DE 1832, DÉSINFECTÉE AU LAZARET DE TOULON.

Il est donc aisé de reconnaître aujourd'hui une pièce postale ayant subi l'épreuve de la désinfection.

Par contre, nous manquons de renseignements sur l'opération sanitaire elle-même. Nous nous imaginons bieu l'employé du lazaret prenant la lettre suspecte avec une longue pince, mais nous ne savons au juste à quelles vapeurs était exposé ce papier. S'agissait-il de chlore, d'acide sulfureux, ou encore de fumigations guytoniennes, de parfums chauffés ?

On peut dire simplement qu'il s'agissait de gaz ou de vapeurs.

Cette désinfection était-elle efficace ; ou en tous cas capable de stériliser les objets contaminés, Un article récent de Trillat permet de conclure que les procédés de désodorisation, de fumigations, suffisaient pour détruire les germes infectieux, par la production de corps gazeux antiseptiques, entre autres les dérivés aldéhydiques (formol).

On ne pouvait employer les liquides désinfectants, crainte de faire disparaître l'écriture à l'encre. Cependant une lettre semble avoir été traitée, au niveau des sections du papier, par un liquide appliqué au pinceau, liquide dont on voit la trace brune.

Dans le décret... de la convention sanitaire internationale .. promulgué le 27 mai 1853, on lit, art. 96 : « *et les dépêches seront purifiées de manière que l'écriture ne soit pas altérée* ».

Un autre décret, du 23 juin 1866, sur les mesures sanitaires en cas de fièvre jaune, de choléra, édicte, article 14 : « *Les lettres continuent à être soumises aux purifications réglementaires.* »

La Conférence de 1903 a aboli la quarantaine des anciens et, par suite, la désinfection des lettres.

C'est surtout pendant la première moitié du XIXe siècle, « la période de la peste, de la fièvre jaune et du choléra », que les lazarets ont purifié les envois postaux.

Les plus anciennes lettres datent de 1810 à 1813 ; elles portent le timbre « ARMÉE FRANÇAISE EN ESPAGNE », et proviennent de soldats,

N° 43
ARM FRANÇAISE
EN ESPAGNE

d'officiers, qui guerroyaient en Espagne et au Portugal. Les sections sont très nettes, mais il n'existe pas de cachet indiquant l'établissement sanitaire où a eu lieu la désinfection.

D'autres lettres perforées, de 1823 à 1840, proviennent de Santiago de Cuba, de l'île Minorque (où existait une quarantaine), de Porto-Rico, de Bombay, du Caire...

Une série de 1838 à 1847, origine Smyrne et Constantinople, porte un cachet circulaire : « PURIFIÉ AU LAZARET. MALTE. »



PURIFIÉ LAZARET
MARSEILLE

Des missives de Tanger, Porto-Rico, de 1832 à 1845, ont l'inscription : « PURIFIÉ LAZARET MARSEILLE » ou « PURIFIÉE A MARSEILLE ». Un certain nombre de lettres proviennent d'Algérie avec la marque « ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE D'AFRIQUE »: on était au début de l'occupation.

D'autres lettres, de même origine algérienne, de Valparaiso, ont passé par Toulon, avec l'inscription en rouge : « PURIFIÉ A TOULON. »

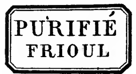
Purifié à Toulon

PURIFIÉE
A TOULON

Des inscriptions similaires, imprimées tantôt en noir, tantôt en rouge, ont été signalées dans l'ouvrage de M. Maury.



Nous citerons : « PURIFIÉ A PORT-VENDRES » ; « PURIFIÉE, COMMISSION SANITAIRE D'AGDE » ; « PURIFIÉ FRIOUL », etc.



Après 1845, on ne trouve plus de lettres désinfectées. Cependant, la désinfection des objets contaminés n'a été abolie que beaucoup plus tard, et il doit exister des envois postaux purifiés pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle. Ainsi le D[r] Marchoux a vu, en 1888, perforer des paquets de lettres et les soumettre aux vapeurs de soufre en combustion.

Pendant la première moitié du XIX[e] siècle, cette coutume, comme l'institution des lazarets et des quarantaines, avait été vivement combattue. Les uns étaient partisans d'une police sanitaire, d'une réglementation très sérieuse ; d'autres hygiénistes apportaient des arguments nombreux contre l'utilité, l'efficacité de ces mesures vexatoires et nuisibles. On citait l'exemple de l'Angleterre qui, avec le système de la porte ouverte, échappait aux épidémies.

Aujourd'hui, nous connaissons les microbes de ces maladies pestilentielles ; nous savons mieux comment elles se propagent, comment elles peuvent pénétrer en France, et nous affirmons que les lettres provenant de pays pesteux, cholériques ou infectés de fièvre jaune, que ces lettres, inoffensives, n'ont pas besoin d'être désinfectées.

D[r] Paul SALMON,
De l'Institut Pasteur de Paris. »

Quel est ce chirurgien ? (XVI, 393, 442). — Henry MARET dépense beaucoup d'esprit dans son *Carnet d'un Sauvage* et sait présenter à sa façon les faits qu'il raconte. Aussi je doute de la véracité absolue de son histoire du chirurgien qui donne un coup de bistouri à faux, et tue net son malade, en ajoutant « avec calme », à titre de consolation : *Voilà comme il ne faut pas faire !*

Cette anecdote me rappelle un fait *vrai*, celui-là, dont j'ai été le témoin dans un hôpital de Paris.

Un maître dont je tairai le nom, car il a le bon esprit de vivre encore, se préparant à enlever une tumeur bénigne dans le voisinage du sciatique, dit à son entourage d'élèves :

— « Messieurs, cette opération est des plus simples ; un seul écueil est à éviter : ne pas léser le gros nerf sciatique, facile à voir et à sentir dans cette région. » La phrase n'était pas terminée que le nerf sciatique était sectionné. — Heureusement que tout se recoud en ce monde.

Peccare humanum est !

SCIO.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE.

Trois familiers du grand Condé, par Jean LEMOINE et André LICHTENBERGER. Champion, Paris. — *La première journée de Napoléon Ier (16 juin 1815), ou la Genèse de la Napoliade*, par Guillaume AUBERTIN. Imprimerie du Moniteur des Finances, Bruxelles. — *Pérouse et les Baglioni*, par le comte Louis DE BAGLION. Emile-Paul, Paris. — *La fin de deux légendes : l'affaire Léonard ; le baron de Batz*, par G. BORD. Daragon, Paris. — *Le duc d'Enghien*, par A. NOUGARÈDE DE FAYET ; notes de VITRAC et GALOPIN. Librairie Mondiale. — *Le siècle de la Renaissance*, par BATIFFOL. In-8°, Hachette. — *Réfutation du livre de M. Joseph Turquan sur Louis XVII*, par Otto FRIEDRICHS. Daragon, Paris. — *Chronique de 1831 à 1862, de la* DUCHESSE DE DINO, publiée par la *princesse Radziwill*. I, 1831-1835, Plon-Nourrit, Paris. — *Idem.* II, 1836-1840. — *Mémoires de Jean Monnet, directeur du théâtre de la foire*, publiés par H. D'ALMÉRAS. L. Michaud, Paris. — *Une tragédie d'amour au temps du romantisme* (Henri et Charlotte Stieglitz), par Ernest SEILLIÈRE. Plon-Nourrit, Paris. — *Compte rendu fait à la Convention Nationale par le représentant du peuple Cassanyes de sa mission à l'armée des Pyrénées-Orientales*, par P. VIDAL. Broch., Lamiot, à Céret. — *Frœschviller*, 1er juin-6 août 1870, par A. DUQUET. Fasquelle, Paris. — *Les d'Orléans au Tribunal de l'Histoire* (1649-1815), par GAZEAU DE VAUTIBAULT, 7 volumes. Daragon, Paris. — *Le XVIIIe siècle*, par C. STRYIENSKI. Hachette, Paris. — *La Régence galante*, par Jean HERVEZ. Bibliothèque des curieux, 4, r. Furstenberg, Paris. — *Napoléon adultère*, par Hector FLEISCHMANN. Méricant, Paris. — *Dessous de princesses et maréchales d'Empire*, par Hector FLEISCHMANN. Les Annales, Paris.

BIOGRAPHIES.

Victor Hugo à vingt ans, par Pierre DUFAY. Mercure de France, Paris. — *Les problèmes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, par le Dr GUILLAUME. Cavaniol, Chaumont. — *Dujardin-Beaumetz ; sa vie, son caractère, son œuvre*, par le Dr G. BARDET. Broch., Doin, Paris. — *La vie amoureuse de Stendhal*, par JEAN MÉLIA. Mercure de France, Paris. — *Un électricien oublié ; le magistrat de Romas*, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES. Broch., Vigot, Paris. *Au pays d'exil de Chateaubriand*, par Anatole LE BRAZ. Champion, Paris. — *Une Merveilleuse (Mme Hamelin)*, par A. MARQUISET. Champion, Paris. — *Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres, ses amis*, par E. GÉRARD-GAILLY. Champion, Paris. — *Montaigne et Bagnères ; Montaigne et les Eaux thermales des Pyrénées*, par le Dr GANDY (Extraits du *Bulletin de la Société Ramond* et du *Bulletin de la Société médicale de Pau*). — *Madame, duchesse d'Angoulême* (1778-1851), par J. TURQUAN, Emile-Paul, Paris. — *Mme du Barry, de 1791 à 1793*, par P. FROMAGEOT, Broch.,

Bernard, Versailles. — *Madame, Mère du Régent*, par ARVÈDE BARINE. Paris, Hachette. — *Le Prestige de J.-J. Rousseau*, par Hippolyte BUFFENOIR. Emile-Paul, Paris. — *André de La Vigne*, orateur et poète (1457-1527), par E KERDANIEL. Broch., Daragon, Paris. — *Louis XVII, ses descendants*, par BOISSY D'ANGLAS, sénateur de l'Ardèche. Broch., Daragon, Paris. — *Quelques visages de ce temps-ci*, par TABARANT. Messein, Paris. — *Mme du Barry*, par CL. SAINT-ANDRÉ. Emile-Paul, Paris. — *Le duc de Morny*, par Fr. LOLIÉE. Emile-Paul, Paris. — *Sur Mérimée*, par L. PINVERT. Leclerc. Paris. — *Desgenettes* (1762-1837), conférence par le Dr F. BEAUDOUIN. Broch., Poussielgue, Paris. — *Rosina Stoltz* (de l'Académie royale de Musique, 1815-1903), par Gustave BORD. Daragon, Paris. — *Souvenirs de Mlle* DUTHÉ, *de l'Opéra* (1778-1830), introduction et notes de Paul GINISTY. Louis Michaud, Paris. — *Le comte de Provence à Brunoy*, par R. DUBOIS-CORNEAU. J. Schemit, Paris.

DIVERS.

Des droits et des devoirs des maires en matière d'administration sanitaire, par le Dr P. SEYTRE. Lanier, Auxerre. — *La Synthèse de l'Or*, par JOLLIVET-CASTELOT. Broch., Daragon, Paris. — *La Vie de Paris* (1908), par JEAN-BERNARD. Paris, Lemerre. — *Impressions de Corse*, par E. SPALIKOWSKI. Maloine, Paris. — *Non credo*, par TIMOTHÉON. Gastein-Serge, Paris. — *Le subjectivisme*, par Han RYNER. Gastein-Serge, Paris. — *De la poésie scientifique*, par René GHIL. Gastein-Serge, Paris. — *Le Nu au théâtre*, par les Drs WITKOWSKI et NASS. Daragon, Paris. — *Nouvelles fanfares et fantaisies pour trompes de chasse*, par le Dr BURET. Gobert, Paris. — *Le Cénacle de la Muse française* (1823-7), par Léon SÉCHÉ. Mercure de France, Paris. — *Opinions chinoises sur les barbares d'Occident*, par le commandant HARFELD. Plon-Nourrit, Paris. — *La science du bonheur*, par Jean FINOT. Juven, Paris. — *Zoophilie ou sympathie envers les animaux*, par H. LAUTARD. Société française d'Imprimerie et de Librairie, Paris. — *La Vénus de Quinipily*, par le Dr J. DE CLOSMADEUC. Oberthur, Rennes. — *Le livre de la Mort*, par Edouard GAUCHE. Paris, Auteurs-éditeurs. — *Campagne nationaliste* (1899-1901), par J. SOURY. Plon-Nourrit, Paris. — *La Mission des Dames françaises à Naples et le tremblement de terre de Calabre et de Sicile*. Broch., Piteux, Amiens. — *Faust*, de GŒTHE, trad. de Mlle Suzanne PAQUELIN. 2 vol., Lemerre, Paris. — *Déserteur*, par FLORIAN-PARMENTIER. Gastein-Serge, Paris. — *Voyage de Terre sainte*, par le Dr BOUCHER. Léon Gy, Rouen. — *Les plus belles pages*, par Maurice DE GUÉRIN ; notice par R. DE GOURMONT. Mercure de France, Paris. — *Promenades littéraires*, 3e série, par R. DE GOURMONT. Mercure de France, Paris. — *Les Révélées*, par Michel CORDAY.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Sous presse

Mœurs intimes du passé

(Deuxième série)

Cet ouvrage, qui traite de *la Vie aux bains*, comprend 75 gravures, documentaires, hors texte et dans le texte.

Prix 3.50



Avis important

L'ouvrage *les Indiscrétions de l'Histoire*, complet en six volumes, *ne se vendra plus par série séparée. Le prix en sera porté à* **30** *francs*, au lieu de **18** francs, prix actuel.

Par suite d'un accord avec l'éditeur, le délai, primitivement fixé au 15 juillet, sera prorogé, *pour les lecteurs de la « Chronique »*, au 15 octobre ; ceux-ci pourront se procurer jusqu'à cette date l'ouvrage précité au prix de **18** francs, *en le demandant directement à l'administrateur de cette revue*, 9, rue de Poissy, Paris.

DU MÊME AUTEUR :

Le Cabinet secret de l'Histoire . . . . 20 fr.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire . . . . . . 5 fr.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNEE. — No 16

15 AOUT 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : **France, 10 fr. — Etranger, 12 fr.** Prix du numéro : **1 fr.** — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. A dater du 1er janvier 1909, le même libraire devient dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 16 15 Août 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Questions actuelles

Lourdes et les médecins,

Par M. le Dr André LOMBARD.

Les trains de pèlerins qui sillonnent la France et, de la France comme d'au delà de ses frontières, conduisent à l'une des « Trois Villes » la foule des promeneurs, font de Lourdes une question toujours actuelle. Il y a, parmi ces promeneurs, des malades qui viennent demander leur guérison ; des croyants, qui prient pour ces malades ; des malades reconnaissants qui reviennent chanter des cantiques d'actions de grâces ; il y a aussi des curieux qui veulent voir, et des snobs qui ne manquent aucune manifestation religieuse.

Disons tout de suite que, seuls, nous intéressent, au point de vue médical, ceux qui viennent chercher la guérison et ceux qui l'attendent pour leurs parents et leurs amis, avec la même foi et le même espoir ; ce sont eux qui ont fait la fortune et la gloire du sanctuaire ; ce sont eux qui le défendent contre ceux qui le convoitent ou le veulent détruire ou fermer.

Aux yeux des profanes, Lourdes est une ville de commerce, où la sottise humaine est de toutes façons exploitée, où l'immoralité s'étale, où chacun vient chercher une raison de ne plus compter sur soi-même, mais sur la toute-puissance de Dieu.

Dans leur appréciation sur Lourdes, les catholiques sont séparés en deux camps : les uns, qui semblent les jansénistes de Lourdes et ne se séparent point d'Henri LASSERRE ; les autres, qui sont les jésuites, plus riches et mieux armés.

Les livres d'Henri Lasserre ne se voient plus aux vitrines de Rome, ces livres qui sont toute l'histoire du sanctuaire, et leur auteur est deux fois à l'index, à l'index de Lourdes comme à l'index de Rome.

Et la raison ? « Cela datait des premières entreprises commerciales « des Pères de la Grotte. Comme toute la chrétienté, n'avait-il pas « dû constater ces trafics de bouteilles, vendues par douzaines, au « même prix que des bouteilles de vins de choix ? Et ses yeux, que « cette même eau sainte lui avait miraculeusement rendus, pouvaient-« ils se refermer sur une pareille évidence, plus obscurcis cette fois « que les yeux d'un aveugle volontaire ? Depuis quand le Boulevard « de la Chrétienté a-t-il besoin d'autant de luxe qu'un boulevard de « capitale moderne ? Les palais de la Vierge de Lourdes sont les

« consciences qu'elle édifie, par des exemples qui défient la médisance
« et l'incrédulité. La cellule perdue où mourut Bernadette est plus
« édifiante que le chalet haut monté où les évêques s'hébergent.
« L'église de l'abbé Peyramale attend encore sa toiture, et ce sera
« encore l'amitié d'un Lasserre qui paiera de ses deniers personnels
« au bon curé de Lourdes l'abri final et son tombeau bien gagné dans
« sa chère église paroissiale, enfin construite par un autre argent que
« par celui des Pères (1) ! »

Point n'est besoin, maintenant, de dire les opinions de ceux qui ne partagèrent point les idées d'Henri Lasserre ; mais ils ont l'oreille de Rome, ils ont la richesse, ils sont le nombre et la puissance.

Je ne veux point revenir sur l'origine de Lourdes, les apparitions à Bernadette : ceci constituerait un autre chapitre de psycho-pathologie ; et qu'on croie à leur réalité ou qu'on la nie, ce n'est plus qu'un phénomène secondaire et hors de proportion avec le développement actuel du pèlerinage. Il arrive souvent que les origines d'un culte sont depuis longtemps oubliées qu'on continue à rendre ce culte ; dans chaque religion, les exemples abondent, et si nous cherchons dans la vie publique un exemple analogue, il sera facile de dire que, parmi la foule qui danse, illumine et boit au Quatorze Juillet, quelques-uns seulement ont su et se souviennent sinon que cette date commémore la prise de la Bastille, du moins les conséquences de cet événement et les circonstances dont il fut entouré. Ne soyons donc point surpris que, parmi ceux qui attendent le miracle, il y ait plus d'ignorants que de gens instruits de l'histoire ou de la légende. Les vrais pèlerins de Lourdes ne viennent pas chercher la foi ; ils viennent parce qu'ils l'ont.

Or la foi ne se discute pas, et le respect des croyances de chacun est obligatoire pour tout homme sensé. Pour se gausser des croyances de quelqu'un, pour porter un jugement sur les choses qui ne relèvent que de la conscience, et où la science n'a rien à voir, il faut une mentalité de primaire ou de commis voyageur.

Mais, si la croyance est tout dans la question des miracles, si la conscience seule a des droits pour la juger, s'ensuit-il que la science n'ait point aussi à intervenir, tant dans l'étude du miracle en lui-même que dans l'appréciation des faits auxquels le miracle produit ou à produire peut donner lieu ?

La science, en l'espèce la médecine, ou plus exactement l'hygiène, a souvent été consultée sur la valeur de Lourdes et sur ses avantages et ses inconvénients. C'est au nom de la science que M. Jean de Bonnefon (2) demande la fermeture de Lourdes, et c'est pour recueillir des avis autorisés qu'il envoya, en mai-juin 1906, aux médecins de France une lettre-questionnaire. Il reçut à ce sujet 11.221 lettres, et la grande majorité des médecins se prononça pour la fermeture ; plusieurs de ces réponses ont été publiées dans les *Paroles françaises et romaines* ; quelques-unes ont été reproduites dans *le Siècle* (3).

---

(1) Boyer d'Agen, *Les détracteurs de Lourdes ; une heure chez Henri Lasserre.* (In *Le Peuple français du Dimanche,* 1er mars 1908.)

(2) Jean de Bonnefon, *Faut-il fermer Lourdes ?* (In *Paroles françaises et romaines,* juillet 1906.)

(3) *Faut-il fermer Lourdes ?* Le Siècle, 7 août 1906.

Malgré l'autorité des médecins qui ont donné une opinion défavorable à Lourdes, convient-il d'accepter leur jugement ? Souvenons-nous que nous sommes médecins, c'est-à-dire indépendants et sceptiques, souvent hommes d'esprit, que nous raisonnons nos opinions, que nous n'acceptons point de dogmes, et que nous ne sommes jamais sûrs de posséder la vérité.

Voici à peu près ce questionnaire :

1° *L'entreprise de Lourdes est-elle utile ou nuisible aux malades ?*

A cette question, chacun répondra selon son expérience ou sa conviction ; nous la reprendrons en dernier lieu, car elle nous devra servir de conclusion.

2° *Les malades plongés dans la piscine sont-ils en danger, soit par le fait même, soit par les sanies, débris, sang, qu'ils trouvent dans l'eau non changée, dans la baignoire non lavée ?*

Prend-on soin de stériliser les baignoires après chaque bain dans les bains de Paris ou d'ailleurs, dans les villes d'eaux ? Ce n'est point, il est vrai, un argument, et si l'eau n'est point renouvelée qui contient du pus et du sang, il est révoltant de penser que des gens s'y baignent, et une mesure d'hygiène s'impose.

3° *Le long exode des trains de malades à travers la France ne présente-t-il pas des inconvénients au point de vue de la tuberculose et autres maladies ?*

Je pense que chacun de nous croit à la contagion des maladies infectieuses ; mais n'y sommes-nous pas journellement exposés par la promiscuité dans les wagons des chemins de fer, dans les voitures publiques ? Chacun de nos clients n'est-il pas exposé à se trouver, dans notre salon, à côté de malades atteints, sans le savoir ou non, de tuberculose, de diphtérie, de scarlatine ? Enfin, sont-ils exempts de maladies infectieuses, les malades qui emplissent les trains à destination de certaines stations thermales ?

4° *Les règles de l'hygiène sont-elles observées, tant à la grotte qu'à l'hôpital ? En résumé, médicalement, Lourdes est-il un danger ou un bienfait ?*

Ah ! que l'on me cite des lieux où les règles de l'hygiène sont bien observées ! Mes souvenirs — qui ne sont pas encore très anciens — sur le collège et la caserne, ne me rappellent pas une hygiène même élémentaire, et il me semble qu'on est mal venu à réclamer l'hygiène à Lourdes, avant de l'obtenir dans les maisons d'éducation. Au reste, je n'ai, sur l'hygiène à la grotte ou à l'hôpital de Lourdes, aucune opinion ni aucune expérience personnelle.

Nous en revenons à nous demander si Lourdes constitue un danger médical, social ou moral.

La question du danger médical sera résolue avec celle de l'utilité aux malades.

Le danger social existe peut-être, comme il existe dans toutes les agglomérations de gens réunis dans un même but ; il y a une contagion qui s'exerce, un délire qui prend naissance dans les foules, qu'elles soient réunies dans un sanctuaire ou dans une réunion électorale. C'est la prépondérance de l'inconscient sur la volonté, de la vie médullaire sur la vie cérébrale.

Vient enfin le danger moral.

Il est certain qu'autour de Lourdes gravitent et s'enrichissent de nombreux industriels, moines et laïques, catholiques et israélites ;

mais que nous importent les marchands qui vivent et s'enrichissent aux dépens des baigneurs des stations thermales en vogue ? Ceux qui espèrent la guérison ou qui l'ont obtenue marchanderaient peut-être les honoraires de leur médecin ; mais nous savons bien que ceux-là même qui agiraient ainsi à notre égard ne trouvent point que ce soit un trop grand sacrifice de payer les diseurs de bonne aventure. Ce n'est point à ces diseurs que j'assimilerai Lourdes, car le miracle ne s'y vend pas. Ne confondons point le miracle avec ceux qui l'exploitent.

Se produit-il donc vraiment des miracles ? Oui sans doute, comme autrefois dans les temples d'Asclépios, comme dans toutes les religions.

A propos de Lourdes notamment, j'en ai déjà parlé (1) à l'occasion d'un livre du Dr DE BACKER (2), sur lequel il me semble utile de revenir.

Mû par la reconnaissance d'avoir trouvé à Lourdes la quiétude de son esprit, notre confrère veut convaincre les médecins de la réalité et de la divinité des miracles ; mais ce qui, à mon avis, devrait plutôt enlever que fortifier la croyance au miracle, c'est l'histoire, qu'il raconte, d'une malade, atteinte de contracture hystérique, que mon père avait soignée.

Personne ne fut surpris, sauf ceux qui y avaient intérêt, que, envoyée à Lourdes par son médecin, qui la savait suggestionnable, « elle fût « plus docile à l'ordre d'une apparition qu'aux conseils d'un médecin ». J'ajoutais que la malade avait, depuis lors, souffert d'une sciatique, dont elle avait guéri par les moyens habituels ; qu'elle avait eu une fracture de jambe, qui s'était consolidée dans un appareil plâtré, sans que l'intervention miraculeuse se fût, malheureusement, produite ; que, quelque temps après son retour de Lourdes, elle avait eu dans un œil des souffrances atroces, intolérables, que rien ne pouvait calmer, et que, étudiant de première année, je lui guéris radicalement par l'instillation d'une goutte d'eau distillée. Mon père disait, dans une lettre adressée au *Concours médical*, que reproduit le Dr de Backer, que cette malade avait des bizarreries de caractère ; elles se sont notablement accentuées.

Continuant la discussion de cet ouvrage, je m'étonnais d'un argument *ad hominem*, estimant que la guérison d'un des nôtres doit être bien accueillie, même si elle provient d'un miracle, et je dis encore, comme alors, que le *post hoc, ergo propter hoc* ne peut être mis à la base de la science. L'auteur du livre ne put se satisfaire du « que sçay-je ? » qui terminait mon analyse et m'écrivait : « Celui qui ne « voit point peut demeurer sceptique ; mais pour moi, je vois si bien « que, le voudrais-je, je ne pourrais pas ne pas voir (3) ! » Notre confrère exprime ainsi en toute bonne foi un sentiment éminemment respectable, qui clôt toute discussion.

Ce sont les mêmes sentiments que j'exprimais dans la *Chronique médicale* (1er avril 1906), à propos d'un rapport du Dr BOISSARIE (4),

(1) A. LOMBARD, *Lourdes et les médecins* (Bulletin du *Progrès médical*, 6 mai 1905).

(2) Dr F. DE BACKER, *Lourdes et les médecins*. A. Maloine, 25-27, rue de l'Ecole-de-médecine ; Paris, 1905.

(3) Dr F. DE BACKER, *A propos de Lourdes* (*Progrès médical*, 13 mai 1905).

(4) *Rapport de M. le Dr* BOISSARIE *sur la maladie et la guérison de Mme Rouchel*. Imprim. Lorraine, 14, rue des Clercs, Metz, 1905.

sur une guérison miraculeuse, en disant toutefois que « conclure au « miracle, parce que le mécanisme de la guérison nous échappe ac- « tuellement, c'est faire trop bon marché du crédit de la science. »

Depuis lors, à l'annonce du voyage à Rome de la dame miraculeusement guérie, la Société des médecins de Metz, ville dont elle était originaire, s'émut et, dans une réunion à laquelle assistait le Dr Boissarie, elle pria le Dr Ernst, médecin de la miraculée, de lui donner des explications à ce sujet. Le résultat de la discussion fut qu'il ne pouvait être question de guérison, et que l'amélioration s'expliquait naturellement ; on ajouta même, par la suite, au procès-verbal, que le Dr Ernst avait caché à ses confrères l'avarie de sa cliente (1).

Les lecteurs de la *Chronique* n'ont pas oublié les discussions qui eurent lieu, à propos de la brochure du Dr A. Deschamps (2), relatant la guérison de Pierre de Rudder, discussions pleines d'intérêt, entre les Drs Fourestié (3-6-9), Boissarie (4), de Backer (4), Gustave Geley (5), Lefèvre (7), Deschamps (8), où le miracle fut affirmé par les uns, nié par les autres ; cependant les opinions des Drs Fourestié et Geley sont les plus acceptables pour l'esprit d'un médecin impartial.

Une chose frappe aussi, dans la lecture de ces intéressants documents, c'est qu'il n'est nulle part question de la douleur qu'a pu éprouver le malade, de la sensibilité des téguments, de la sensibilité générale, sinon de la douleur intolérable causée, au début, par le séjour dans un appareil plâtré, et qui nécessita l'enlèvement de cet appareil.

***

En réalité, qu'est-ce que le miracle ? C'est un fait qui dépasse notre entendement. La disparition subite et inexpliquée des phénomènes hystériques — et nous sommes obligé d'employer ce mot pris dans son acception la plus large — passe pour surnaturelle; et ce qui se passe à Lourdes, nous le considérons, à l'exemple du Pr Richet, comme les effets irréguliers d'une maladie incomplètement connue.

Croyez et dites que la condition nécessaire à l'individu pour que le miracle se produise est un état nerveux spécial, proche de l'hystérie, voisin de la démence, qui existe à l'état latent et se manifeste pleinement dans le décor spécial où le miracle peut se produire. Ce décor est fait de la beauté du site, des arrangements de lumière, d'obscurité et de pénombre, des nombreux cierges allumés, des vêtements sacerdotaux, de l'or des chapelles, des prières et des chants de plusieurs milliers de croyants. Mais pensez, en regard de cela, que la souffrance crée des droits à la pitié et même à l'indulgence.

Les guérisons de Lourdes relèvent de la thérapeutique suggestive ; l'intervention de la Vierge n'est pas comparable à celle du médecin ou

(1) V. dans ce présent numéro, p. 530, la communication du Dr Fourestié.
(2) *Chron. méd.*, 15 juillet 1907.
(3) Un miracle contemporain (*Chron. méd.*, 1er septembre 1907).
(4) Un miracle contemporain (*Chron. méd.*, 15 oct. 1907).
(5) A propos d'un miracle contemporain (*Chron. méd.*, 15 nov. 1907).
(6) Guérison subite d'une fracture (*Chron méd.*, 1er déc 1907).
(7) Un miracle contemporain (*Chron. méd.*, 1er mars 1908).
(8) Guérison subite d'une fracture (*Chron. méd.*, 1er mars 1908).
(9) Guérison subite d'une fracture (*Chron. méd.*, 15 avril 1908).

du chirurgien ; quel que soit l'état mental du malade, celui-ci ou celui-là a une action matérielle à exercer dans la cure ; souvent aussi s'y ajoute la confiance du malade: c'est alors de la psychothérapie ; mais la psychothérapie constitue le seul élément de la cure miraculeuse.

Car la guérison de certains malades ne peut être niée ; il faut être imbécile pour ne pas voir un fait, et je n'apprendrai rien aux médecins en leur disant que, s'il ne faut pas croire à grand'chose, surtout dans les récits qu'on nous fait, il faut surtout se garder de nier. *Nier un fait, parce qu'on ne le comprend pas, est le propre des sots.*

L'esprit peut rencontrer des faits dont il ne peut encore découvrir les lois ; il doit douter, et douter n'est pas nier. « Le grand principe « expérimental est dans le doute, le doute philosophique, qui laisse « à l'esprit sa liberté et son initiative, et d'où dérivent les qualités les « plus précieuses pour un investigateur en physiologie et en médecine. « Il ne faut croire à nos observations, à nos théories, que sous béné- « fice d'inventaire expérimental. » (Cl. Bernard.)

La vie même de l'esprit est de croire et d'affirmer que « ce qui « semble aujourd'hui inintelligible sera compris demain ». Nos méthodes d'investigation sont en voie de perpétuel changement ; elles se perfectionnent chaque jour, et chaque jour nous apporte une nouvelle conquête de la science. Si nous pensions qu'il n'est plus rien à découvrir ou à expliquer, ce serait nier la science et les progrès de l'esprit ; son évolution, si l'on préfère.

Les récits et les expériences de Crookes et du professeur Richet, à propos des fantômes, ont excité l'étonnement des uns et la risée des autres. « Erreur ! illusion ! mauvaise foi ! criait-on de toute part. « Comme si les injures étaient des arguments ! Comme si, d'ailleurs, « il était beaucoup plus difficile de se représenter la possibilité de « phénomènes de ce genre, que de s'expliquer la possibilité pour l'ar- « tiste de faire vivre sur la toile ou dans le marbre ces fantômes nés « de son imagination, qui sont les œuvres d'art (1) ! »

Et cependant, l'analyse serrée de ces phénomènes ne peut-elle faire découvrir un truquage, peut-être volontaire, peut-être inconscient ? Nier les faits miraculeux, c'est faire du dogmatisme. C'est, au point de vue de la science et de l'indépendance de l'esprit, aussi monstrueux qu'examiner ces mêmes faits avec des idées préconçues, que tirer des conclusions de ces faits incomplets.

Les esprits religieux ou superstitieux n'examinent pas les faits miraculeux avec une entière et absolue bonne foi ; ils les interprètent avec leurs désirs, leurs rêveries.

Certains incroyants nient les faits ; les croyants en tirent des conclusions sinon erronées, du moins prématurées ; il appartient aux médecins véritablement soucieux de leur dignité d'affirmer que les dogmatiques comme les superstitieux ne savent point voir le miracle ; c'est un fait à enregistrer, qu'il est prématuré d'interpréter.

Mais sommes-nous, d'autre part, capables d'expliquer toujours notre thérapeutique ? Le mécanisme de beaucoup de guérisons nous échappe, et, si nous devons tenir compte du facteur personnel des maladies, nous savons combien est considérable l'influence personnelle du médecin.

---

(1) A. Favier, *Un médecin grec du XIe siècle ap. J.-C., précurseur de la méthode expérimentale moderne*, J. Rousset, 1, rue Casimir-Delavigne ; Paris, 1906.

Notre autorité sur le malade vaut souvent mieux que notre thérapeutique, chimique ou physique. Notre objectif est de guérir, et c'est bien là que la fin justifie les moyens. Nous avons des malades qui ne guériront qu'à Lourdes : notre devoir est de les y envoyer. Nous avons aussi des malades qu'un voyage dans une ville d'eaux améliore ou guérit, sans que nous en puissions sincèrement rapporter le bénéfice aux eaux qu'ils ont prises.

Ne refusons pas, même à un syndicat religieux, le droit de s'enrichir, comme à toute autre société, fût-elle d'eaux minérales. C'est notre droit et notre devoir de médecins d'apprécier la mentalité de ceux qui vont à Lourdes ; c'est notre droit de trouver un peu diminué le rôle qu'y jouent nos confrères, si nous estimons qu'ils n'ont pas une indépendance suffisante, — mais cela ne regarde que notre conscience et la leur.

Qui nous dit qu'un jour le miracle ne sera pas entre nos mains une arme thérapeutique excellente ? Telle qu'elle est, nous ne devons pas plus en faire fi que des méthodes de Karell, de Brand, de Kneipp ou de Rikli ; discutons-les, ne les approuvons pas toujours, réprouvons-les quelquefois, mais tâchons de nous en servir, dans le cas où elles nous doivent donner d'heureux résultats.

Faire oublier l'heure de la mort, guérir dans la maladie, soulager dans la douleur, consoler dans la désespérance : voilà ce que les hommes attendent de nous. Ayons en nous-mêmes assez de foi pour les guider, pour diriger leur raison quand ils nous le demandent ; mais laissons-les aller à Lourdes, ou ailleurs ; s'ils n'y guérissent pas, peut-être apprécieront-ils mieux le bien qu'ils nous devront et les maux que nous leur éviterons.

L'Esprit d'autrefois.

Ricordiana.

Un de nos confrères fut appelé un jour auprès d'une jeune actrice fort jolie, atteinte d'une tumeur énorme de l'abdomen avec ascite. Il débutait alors, et on lui avait imposé Ricord comme consultant.

Naturellement, celui-ci conclut à la ponction immédiate. Gémissements et cris de la malade; mais le chirurgien, sans se laisser émouvoir, ponctionne au lieu d'élection.

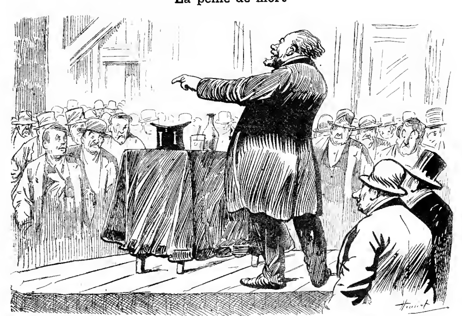
Le liquide jaillit, et Ricord de remarquer : « Allons, ma petite, vous voyez bien : *ce n'est jamais qu'un coup d'épée dans l'eau* ».

***

Une autre fois, ce même confrère est appelé avec Velpeau auprès d'Augustine Brohan, la célèbre comédienne. Il s'agissait d'un abcès au sein, que rien ne semblait justifier.

Velpeau inspecte, palpe et presse la région, puis cède la place à Ricord, qui aussitôt s'écrie : « Mais c'est une aiguille qui est là-dedans ! — Ah ! dit Velpeau, sévère, comment faites-vous pour diagnostiquer les aiguilles dans le sein, vous ? — Parbleu ! je les reconnais quand elles me piquent. » Et, ce disant, il extrait le corps du délit, à la stupéfaction de son collègue. Puis, tapotant la région : *C'est égal, Madame, de ma vie je n'ai vu aussi jolie pelote!*

La peine de mort



— Les assassins ne sont pas des criminels, ce sont des malades.



(*A la porte*). — Allez vous faire soigner, mes enfants... allez vous faire soigner.

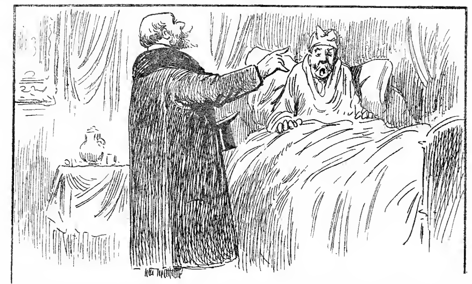
(*Clichés F. Juven et Cie.*)

Nos bons Docteurs



— Très occupé, docteur !
— Très...
— Beaucoup de grippes ?
— Énormément... malheureusement elles ne sont pas dangereuses.

Tarifs chirurgicaux



— Voici mes conditions : « Ouverture de l'abdomen, 5000 francs... fermeture, 15000... pour 500 francs de plus vous pourrez, pendant l'opération, avoir des tziganes.

(Clichés F. Juven et Cie.)

Échos de la " Chronique "

La langue médicale de Rabelais.

Aux nombreux commentateurs de Rabelais vient s'en ajouter un nouveau, et non des moins imprévus, M. Pierre Louys.

L'auteur d'*Aphrodite* vient de publier, dans la *Revue des études rabelaisiennes* (1), une étude de linguistique critique, qui le place au premier rang de nos philologues.

On a souvent confondu le mot *spondille* avec *espondille* et *ospopondrille*. En réalité, ces divers termes ont des sens tout différents.

Spondille (spondile ou spondyle) est l'analogue de vertèbre (σπονδυλος).

Espondille (espondrilles, spopondrilles, etc.) signifie petites lèvres, du latin *sponda*, lit, puis bord du lit : à rapprocher de *lipendis* qui, dans le langage des matrones du XVI[e] siècle, désigne la margelle du vagin.

Et tout cela est établi à grand renfort de textes, reliés par la plus solide, la plus savante argumentation.

Les médecins en caricatures.

L'album d'Henriot, que vient de publier la librairie F. Juven (2), dans sa collection des *Maîtres humoristes*, doit trouver sa place dans le salon d'attente de tout médecin qui prétend ne pas se désintéresser du mouvement artistique, à côté des albums, de la même collection, d'Abel Faivre, Guillaume Willette et notre inimitable Forain.

La légende d'Henriot est malicieuse toujours, rosse ou cruelle jamais ; c'est de la blague toute parisienne, une verve de bonne compagnie.

En voulez-vous des exemples ?

Un de nos Esculapes approche du lit du patient :

— *Mais c'est une plaisanterie, votre clou !*

— *Aujourd'hui peut-être ; mais hier il était énorme : j'aurais pu y suspendre votre chapeau.*

La scène se passe à la campagne ; un bon rural arrête le médecin au passage :

— *Dites donc, docteur, vous deviez m'enlever mon ver solitaire pour cinq francs... je vous les ai donnés et je sens qu'il gigote encore...*

— *Dans ce cas, mon ami, c'est que vous en aviez deux.*

Nous sommes dans le monde, le vrai, le grand :

— *Vos distractions, à vous autres chirurgiens, sont quelquefois terribles !*

— *Evidemment... ainsi hier, j'ai coupé le bras d'un malade à qui je devais scier la jambe... heureusement qu'il était endormi : il ne s'en est pas aperçu.*

L'imprudent questionneur ne demande pas son reste...

(1) T. VII, 1909.
(2) 0.95, dans toutes les librairies.

Informations de la « Chronique »

Un électricien oublié : le magistrat de Romas.

On attribue le plus souvent à l'Américain Franklin ce qui devrait, en toute justice, revenir à un Français, Jacques de Romas.

De Romas n'était pas un savant de profession, mais un magistrat, qui s'occupait, à ses moments perdus, de physique et, en particulier, d'électricité. Ce fut lui qui, dès le 12 juillet 1752, dans une série de mémoires communiqués à l'Académie de Bordeaux, indiquait que l'on pouvait, pour ainsi dire, ravir la foudre aux nuages, à l'aide du cerf-volant, un simple jeu d'enfant : l'idée du paratonnerre était trouvée.

De Romas multiplia, dès lors, ses expériences; il ne tarda pas à passer pour un sorcier ! A Bordeaux, nous conte avec beaucoup d'humour Foveau de Courmelles, dans la très attachante monographie qu'il vient de consacrer à cet électricien oublié (1), « à Bordeaux, où il voulait, en 1759, devant M. de Tourny, le célèbre intendant de la province de Guyenne, répéter ses expériences, le tonnerre tomba, avant qu'il les fît, sur le bâtiment qui contenait les appareils. La clameur publique accusa le physicien de Nérac de cette attraction du tonnerre avant la lettre. Le maître du café où ils étaient, menacé d'être saccagé, les remit (les instruments) aux assaillants; ceux-ci furent alors détruits par la foule, leur attribuant cette attraction des diables de l'enfer... et il dut fuir devant la populace ameutée ! »

Mais de Romas, et c'est par quoi il nous intéresse, ne s'en tint pas à l'étude de l'électricité atmosphérique ; il songea, en outre, à utiliser celle-ci thérapeutiquement.

Dès 1749, frappé des résultats obtenus l'année précédente par Jallabert (de Genève), qui avait guéri par l'électricité une paralysie du bras droit, suite d'hémiplégie ancienne, provoquée par une chute violente, de Romas soumettait au même traitement un paysan des environs de Nérac, dont il avait fait constater l'état par un chirurgien « très entendu dans sa profession ».

Après avoir fait des recherches « sur la sensibilité, sur les mouvements possibles au malade, leur amplitude et leur coordination », la cure était entreprise, et, après plusieurs semaines, l'expérimentateur constatait une amélioration manifeste chez le malade, sous l'influence de l'électrisation.

En rappelant ces faits, Foveau revendique avec raison en faveur de notre compatriote une part de la gloire qu'on a coutume d'attribuer entière à Franklin. Déjà, la ville de Nérac, patrie du grand physicien, a donné son nom à l'une de ses voies ; une plaque commémorative a été placée sur la maison qu'il a habitée et où il est mort ; il reste un hommage à lui rendre, quelque tardif qu'il soit.

Un comité vient de se former, dont notre sympathique confrère Foveau de Courmelles est le secrétaire général, qui se propose d'élever un monument au grand savant qui fut à la fois le précurseur

(1) *Un électricien oublié : le magistrat de Romas,* par le Dr Foveau de Courmelles. Paris, Vigot, 1909.

et l'émule de Franklin. Tous ceux qui s'occupent d'électrothérapie doivent se reconnaître les obligés du « lieutenant assesseur au présidial de Nérac » ; tous les médecins doivent apporter leur obole pour accomplir, plus rapidement et d'une manière plus grandiose, cette œuvre de réparation.

Fumeurs d'opium.

Le réquisitoire que vient de prononcer le professeur agrégé JEANSELME (1) contre l'opinm et l'opiomanie enrayera-t-il le funeste fléau ? L'auteur lui-même laisse percer entre les lignes son scepticisme.

On sait que l'empereur de Chine a rendu, il y a trois ans, un édit en faveur de la suppression de l'opium. Mais tient-on la main à ce qu'il soit respecté, c'est une autre question. D'aucuns prétendent que la Chine viserait à supprimer l'importation étrangère,pour se réserver le monopole de l'opium ; l'avenir dira si ces imputations sont justifiées.

En attendant, on fume au Yunnam, où « le paysan fait chaque année, sur sa rizière, pendant la saison sèche, une récolte d'opium ; dans cette province, la plupart des habitants, mandarins et lettrés, commerçants et gens du peuple, citadins et campagnards, bouddhistes ou chrétiens, s'adonnent avec fureur à la passion de l'opium. Tout paysan ensemence au moins un petit champ de pavots, à proximité de sa case, pour sa consommation personnelle ; il prépare lui-même son opium, et ce bouilleur de cru n'est nullement inquiété par le fisc. »

Dans les graudes villes de l'empire chinois, à Yunnansen, à Talifou, « toute la soirée, jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, est consacrée à l'opium ».

Partout où se sont essaimés les Chinois, ils ont importé leur vice ; et, à leur contact, nos marins eux-mêmes ont gagné le terrible mal. Nos ports militaires sont tous infectés : officiers de tous grades et soldats fréquentent les fumeries.

Le professeur Jeanselme pousse le cri d'alarme ; mais, en haut lieu, combien d'autres préoccupations les hantent, nos mandarins à plusieurs rangs de boutons !

Un traitement du rhumatisme par procuration.

Près de Plouegat, en Bretagne, la chapelle de Saint-Laurent-du-Pouldour, c'est-à-dire « de la fontaine », est le but d'un pèlerinage annuel, dans la nuit du 9 au 10 août.

Une foule de dévots rhumatisants, raconte Pol DE COURCY, après avoir fait, à genoux, le tour du cimetière, passent dans le four pratiqué sous l'autel de Saint-Laurent ; puis ils

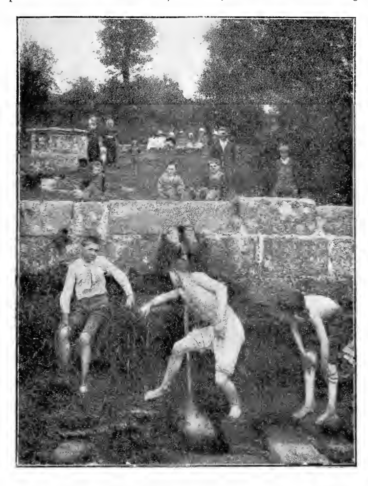
se dépouillent complètement de leurs vêtements et se plongent à l'envi dans une fontaine construite en forme de niche, avec un siège en pierre pour asseoir les baigneurs. L'eau de source, s'échappant avec abondance par un canal supérieur, pour retomber dans le bassin de la fontaine, jaillit en cascade sur leur tête, et chaque baigneur, avant de céder la place à un autre, prononce ces paroles sacramentelles : « Sant Lorans, hon préservo hay a lamo diganéomp ar boan izili. » (Que saint Laurent nous préserve et nous guérisse des rhumatismes.)

La vertu de ces ablutions est, comme nous l'avons vu, de préserver ou de guérir des rhumatismes ; quelques-uns des pèlerins, moins fervents et plus

(1) *Bulletin de la Société de l'Internat*, février 1909.

frileux, se font remplacer par des mendiants qui s'offrent, moyennant une légère rétribution, à recevoir coup sur coup plusieurs douches pour le compte d'autrui.

Quand le soleil se lève, les femmes, qui n'avaient pas encore paru, remplacent les hommes à la fontaine ; seulement, leur costume est moins léger



PÈLERINS AU PARDON DE SAINT LAURENT-DU-POULDOUR, EN PLOUNÉRIN (CÔTES-DU-NORD).

que celui de ces derniers ; elles passent derrière une haie pour quitter la chemise, qu'elles y reprennent ensuite ; mais elles conservent leur jupe, et les cheveux épars, la gorge couverte d'un mouchoir, sous lequel personne ne songe à jeter des regards indiscrets, elles viennent à leur tour courber la tête sous les flots de l'eau lustrale (1).

Ne croirait-on pas assister à une scène de mœurs primitives ?

(1) Cf. *Les Seins à l'église*, de Witkowski, p. 55.

ÉCHOS DE PARTOUT

Sarah Bernhardt en villégiature. — Voici comment notre Sarah nationale passe son temps, à sa villa des Poulains, au Palais (Belle-Isle-en-mer). C'est un rédacteur des *Annales* qui a eu l'heur de recueillir les confidences de la grande artiste.

« Quelque temps qu'il fasse, je me lève de bonne heure, entre cinq et six heures. Tout de suite, chasse.

« A huit heures, je rentre. Je pose mon fusil et je vais pêcher la crevette.

« Je reviens de la pêche à onze heures. Alors, c'est le bain, la toilette, et, à midi et demi, le déjeuner. Après le déjeuner, la sieste. La sieste est obligatoire et sacrée. Depuis le réveil, c'est mon premier moment de repos physique, d'immobilité, de silence. Nous nous allongeons sur les chaises longues, dans des fauteuils d'osier, contre le fort, garés de la brise du large. La consigne est de se taire. Chacun médite, ou lit, ou dort, à sa guise.

« Puis, travail.

« Dans l'atelier que j'ai fait construire face au fort, chacun a son coin ; moi, je lis des manuscrits, je repasse ou j'apprends des rôles, ou je fais de la sculpture.

« A cinq heures, nous allons au tennis. Ensuite, nous dînons. Ensuite, on fait de la musique. Ensuite, on se couche. Ensuite, on recommence. »

Veillée funèbre. — Un drame terrible, dont les circonstances sont intimement liées aux mœurs alcooliques, est survenu au Grand-Becskerek, situé aux environs de Pesth.

En cette région, les veillées funèbres sont assurées par tous les amis et parents du mort, ce qui représente toujours un grand nombre de personnes. Mais, trop souvent aussi, la coutume fournit prétexte à d'abominables scènes d'ivrognerie. Il y a quelque temps, un paysan était venu à mourir. Selon l'usage, la veuve offrit de l'eau-de-vie aux veilleurs et elle mit ainsi deux barriques à la disposition d'une cinquantaine d'individus. Toute la nuit, tandis qu'on pleurait consciencieusement, l'on but à larges lampées, si bien que, le jour venu, les deux barriques étaient vides.

Ce qui s'ensuivit est digne de rappeler les débauches antiques. Au matin, tous les veilleurs sans exception et la veuve du défunt elle-même gisaient, absolument privés de sentiment. Treize d'entre eux étaient morts et quatre se trouvaient dans un état tel qu'on désespère de les sauver. Douze autres, enfin, inspirent de très sérieuses inquiétudes.

(*Annales antialcooliques*, juillet 1909.)

Honoraires princiers. — Le docteur allemand Bier, médecin d'Abdul-Hamid, réclame 203.750 fr. d'honoraires sur le dépôt de l'ex-sultan à la *Deutsche Bank*.

(*Le Matin*.)

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Littérature foraine

Champ de Foire
Boulev. du Midi
entre la rue Terre-Neuve et l'avenue du Midi

Pour quelques jours seulement

Par autorisation spéciale

Opérations Chirurgicales sur PERSONNES VIVANTES

PAR LE Dr DOYEN, DE PARIS

2e Série — Amputations

La Direction a l'honneur de faire savoir au Public qu'il est inexact, ainsi qu'on l'a prétendu, que Mmes R.... et K.... se soient trouvées mal pendant l'amputation du pied gauche de la dame X....

Néanmoins, à partir de maintenant, un Docteur et deux infirmiers seront attachés à l'établissement pour prodiguer leurs soins aux personnes que la vue du sang impressionnerait.

Entrée

Réservées	. 2 fr.
Premières	. 1 fr.
Secondes	. 0.50

Séances permanentes
de midi à minuit

Les personnes nerveuses sont très instamment priées de ne pas venir !!!

N. B. — Les opérations faites ici n'ont rien de commun avec celles passées il y a quelque temps dans des salles de Cinéma ; elles sont entièrement inédites.

Par règlement de Police, spectacle interdit aux personnes âgées de moins de 16 ans

Brux. — Imp G. Morel, 2, rue Saint-Pierre.

Un de nos lecteurs de Belgique nous fait part du curieux document ci-dessus : nous jugeons superflu d'en affaiblir la saveur par un commentaire que n'excuserait même pas son opportunité.

Ces bateleurs ont véritablement toutes les audaces !

Tribune de la " Chronique "

Un miracle de Lourdes devant les juges de Metz.

Un grand journal de Paris, *le Matin*, a publié deux articles qui intéresseront certainement tous ceux de nos lecteurs qui s'occupent des guérisons miraculeuses de Lourdes.

Il s'agit du cas de Mme Rouchel, de Metz, atteinte d'un horrible lupus, qui avait perforé la joue et qui aurait guéri instantanément à la grotte de Lourdes.

Ce miracle fit presque autant de bruit que celui de Pierre de Rudder, au point que le pape Pie X aurait manifesté le désir de voir la miraculée.

Je vous adresse ces deux articles, pour servir de documents à tous ceux de nos lecteurs qui cherchent à se faire une opinion, et ils sont nombreux, si on en juge par la quantité de médecins qui se rendent tous les ans à la grotte de Lourdes.

Strasbourg, 30 avril. — Docteurs en médecine, ecclésiastiques, journalistes, libres penseurs et croyants avaient ce matin envahi le prétoire du palais de justice de Metz. pour entendre juger une affaire sensationnelle se rapportant à un miracle de Lourdes.

En septembre 1903 on annonçait, particulièrement dans le diocèse de Metz, qu'une dame Rouchel, de cette ville, avait été guérie d'un horrible lupus, lequel lui avait rongé la joue et l'intérieur de la bouche, et que cette guérison miraculeuse s'était produite subitement, au moment où la malade était agenouillée dans la chapelle du Saint-Rosaire, à Lourdes.

L'affaire en serait peut-être restée là si, en février 1905, c'est-à dire deux ans après, un journal catholique de Metz n'avait annoncé que Mme Rouchel allait se rendre à Rome, le pape Pie X ayant exprimé le désir d'être plus particulièrement renseigné sur ce cas de guérison miraculeuse.

Pour le coup, la Société des médecins de Metz se réunit et pria le docteur Ernst, qui avait soigné la miraculée, de lui fournir de plus amples renseignements.

A cette réunion assista aussi le Dr Boissarie, médecin en chef du bureau des constatations de Lourdes. Après avoir examiné le cas de Mme Rouchel, les médecins de Metz rédigèrent un procès-verbal où il était dit : 1° il ne saurait être question de guérison ; 2° l'amélioration constatée dans l'état de Mme Rouchel s'explique tout naturellement. Le procès-verbal fut, par la suite, l'objet d'une addition, où l'on disait que le Dr Ernst avait sciemment caché à ses collègues que, précédemment, il avait établi des symptômes d'avarie chez la miraculée, sa cliente.

M. le Dr Ernst se jugea offensé et porta plainte contre la Société des médecins de Metz, réclamant à celle ci 6.250 francs de dommages-intérêts. C'est seulement aujourd'hui que l'affaire a été appelée.

L'audition des témoins a duré jusqu'à 10 heures du soir, de sorte que les plaidoiries ne commenceront que demain.

Strasbourg, 1er mai. — Le procès qui s'était engagé autour du miracle de Lourdes dont nous avons parlé hier s'est terminé ce soir. Le Dr Ernst, médecin de la prétendue miraculée, réclamait, on le sait, 6.250 francs à la Société des médecins de Metz. Il a été débouté de sa demande et condamné à payer tous les frais.

Cette sentence aura un grand retentissement en Lorraine, car on y verra non pas le simple rejet d'une plainte judiciaire, mais en quelque sorte la négation publique d'un miracle.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Salon des médecins.

Il vient de se fonder une Société médico-artistique, « l'Esculape », qui organise, pour le mois de novembre prochain, une exposition de peinture, sculpture, gravure et arts décoratifs. Cette société se propose aussi de donner des représentations littéraires, dramatiques et musicales.

Le Comité d'honneur est composé de MM. Gariel, de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté ; Gilbert, de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté ; Henneguy F., Membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; Marcel Labbé, professeur agrégé à la Faculté ; Edmond Perrier, Membre de l'Institut, Directeur du Muséum ; Richelot, de l'Académie de Médecine, professeur agrégé à la Faculté ; Widal, de l'Académie de Médecine, professeur agrégé à la Faculté.

Les membres du Comité sont :

Président : M. F. Bezançon, professeur agrégé à la Faculté. — *Vice-présidents* : MM. M. Marx, médecin de Saint-Lazare ; Barbillon, ancien interne des hôpitaux ; Delmond-Bebet, ancien interne des hôpitaux. — *Secrétaires* : MM. P. Rabier ; Fr. Deherain, ancien interne des hôpitaux. — *Trésoriers* : MM. R. Sassier ; Fr. Ferrand, — *Membres* : Drs Cabanès, directeur de la *Chronique médicale* ; Léon Petit, médecin de l'œuvre d'Ormesson ; Coquelet, ancien interne des hôpitaux.

Les confrères qui désirent adhérer à la Société sont priés d'envoyer leur adhésion à l'une des adresses suivantes : P. Rabier, 24, rue de la Tour ; R. Sassier, 40, rue d'Alésia ; Fr. Ferrand, 6 *bis*, rue de Châteaudun.

Physiothérapie.

Cours de vacances.

La troisième session du cours de vacances de physiothérapie, organisé par MM. Albert-Weil, Bardet, Cautru, Degrais, Desfosses, Dominici, Durey, Kruger, Leroy, Pariset, Sandoz et Wetterwald, aura lieu du 4 au 26 octobre, de 4 à 7 heures, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne, et dans divers hôpitaux ou cliniques.

Ce cours est divisé en deux séries de 20 leçons : la première série comprend l'électro, la radio, la radium, la photo et l'hydrothérapie ; la deuxième comprend le massage des diverses régions (membres, viscères, face, etc.), la kinésithérapie gynécologique, la rééducation motrice, la gymnastique, la mécanothérapie et la méthode de Bier.

Les élèves régulièrement inscrits à l'une des deux séries sont invités à six conférences supplémentaires de physiothérapie générale.

Le prix de chacune des séries est de cinquante francs ; on peut s'inscrire dès à présent chez M. Vigot, éditeur, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, ou chez le Dr Durey, 16, rue Logelbach.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Descendants naturels de Napoléon Ier (XIV, 358, 646). — Quand j'étais à Toulouse, chargé du lazaret de Lalande, lors de l'épidémie cholérique de 1885, j'eus l'honneur de recevoir le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, le seul personnage officiel qui ait eu alors le courage de franchir le seuil dangereux. Le lazaret était d'ailleurs installé dans la propriété du grand séminaire, mise à cet effet à la disposition de l'administration hospitalière par le cardinal.

Or, je me souviens fort bien avoir entendu dire par plusieurs personues que le cardinal Desprez, né en 1807 à Ostricourt (Nord), était fils naturel de Napoléon Ier. Je ne puis pas dire que son masque rappelât celui du grand Empereur. Il avait alors 78 ans, grand, un peu voûté, maigre, l'aspect sévère, le visage anguleux et le nez fort. On s'accordait assez généralement à dire qu'il n'avait pas hérité des grandes qualités intellectuelles de son père supposé.

Dr Fortuné MAZEL.

Illustres tiqueurs (VI, 280). — Dans une correspondance, très piquante, qu'adresse au journal *l'Éclair*, de Paris, un de ses collaborateurs habitant Londres, nous relevons ce curieux passage qui se rapporte à votre question :

«... Il (CLEMENCEAU) m'a fait un effet extraordinaire. Je l'ai absolument pris pour un domestique kalmouck que j'avais eu à Astrakan et à Samarkande : c'était une affreuse canaille (je ne parle pas, pour le moment, de Clemenceau, mais de mon domestique). Il s'exprimait (je parle de Clemenceau) dans un anglais yankee, coupé d'intonations yuddisch-allemandes ; j'attribuais cet accent étrange et fort laid aux pérégrinations de l'ex-Premier en Amérique et à ses relations avec Cornelius Hertz. *Il introduisait fréquemment son index dans son nez,* geste que je trouvais bizarre. Depuis, j'ai vu Fallières... se livrer avec gravité au même exercice, à la soirée de gala à Covent Garden, et j'en ai conclu que c'était un geste symbolique, mais dont la signification m'échappe. »

R. D.

Actes naturels dans l'art (XII; XIII ; XIV ; XV). — Dans les *Fables d'Esope* (édition de 1501), il y a deux gravures, dont l'une représente l'acte de la défécation et l'autre le vomissement ; elles sont des plus... suggestives.

L. R.

D'où vient l'expression : Escorcher le renard, ou regnard (XV, 660 ; XVI, 141). — La vieille langue française caractérisait l'acte de vomir après un excès de boisson par la singulière expression « escorcher le regnard ». Cependant, l'excès de boisson n'étant pas absolument nécessaire, c'est à l'acte lui-même du vomissement que s'appli-

quait cette expression. On pouvait écorcher le renard sans avoir fait de nombreuses libations (1).

Dans le langage trivial, ce terme s'est maintenu avec quelques variantes ; cependant il conserve le même sens. « Piquer un renard » est encore en usage dans le peuple. Dans notre région, « prendre un renard » (on dit aussi : avaler de travers) indique le rejet brutal du bol alimentaire ou de liquide qui suit la chute dans le larynx de parcelles liquides ou solides.

On a donné à cette expression trois étymologies : la première est tirée de la fétide odeur du renard, qui se rapproche assez de celle du vomissement ; la deuxième est prise de la situation à laquelle les re-



SCULPTURE DU JUBÉ DE SAINT-FIACRE AU FAOUËT (MORBIHAN).

nards se trouvent réduits, par suite de leur avidité de se gorger de raisins verts : ils vomissent au point de se rendre eux-mêmes ; la troisième assimile la queue longue et échevelée du renard au jet continu, à la fusée de l'ivrogne qui vomit.

A la fin du xv[e] siècle, un artiste breton s'inspira de cette expression populaire et la fixa par l'image dans les sculptures du jubé d'une petite chapelle de Bretagne.

Les sculptures en bois du jubé de Saint-Fiacre au Faouët (Morbihan) furent exécutées en 1480, par Jean le loup-garou, comme l'indique l'inscription. C'est une œuvre bretonne ; le jubé est antérieur d'environ douze ans au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII.

Les sujets se rapportent presque tous à l'histoire de Goupil. La Gourmandise est représentée par un homme qui grimpe sur un arbre chargé de pommes appétissantes et qui, non content d'en avoir mangé,

---

(1) Ces renseignements sont extraits d'un intéressant mémoire de M. F. DE GUILHERMY, illustré par M. L. GAUCHEREL, paru en 1845, dans les *Annales archéologiques*, que m'a indiqué l'érudit M. G. DUBOSC, à qui j'adresse ici mes remerciements. (P. N.)

en a rempli un panier jusque par-dessus les bords. A côté de la Gourmandise se trouve l'Ivrognerie : celle-ci se montre sous la forme d'un personnage de puissante stature, assis, appuyant avec effort sa main droite sur un de ses genoux et tenant la main gauche posée sur un baril ; de sa bouche, convulsivement ouverte, sort un renard à moitié dépouillé. Cette figure est assurément la traduction la plus littérale qu'il fût possible de faire du terme : *écorcher le renard*.

Rabelais s'est servi plusieurs fois de cette expression. A peine au monde, Gargantua demandait à boire. « Au seul son des pinthes et flaccons, il entrait en ecstase comme s'il goustoit les joycs du paradis »; il passait son temps à « boyre, manger et dormir », mais aussi en revanche « il escorchoit le regnard ».

Ailleurs, Pantagruel, prenant à la gorge un écolier limousin qui « escorchoit le latin », le menace de lui faire « escorcher le regnard ». Il ne s'agit pas ici des suites d'excès de boisson.

Le géant Bringuenarilles, par le conseil de ses médecins, avalait pour purgation grand nombre de moulins à vent situés en l'île de Ruach ; le podestat du pays, pour lui jouer un tour, mit dans l'intérieur « force cocqs et force poulles ». Peu s'en fallut que le géant mourût : ces animaux lui « chantoient dedans le corps et luy voloient à travers l'estomach » ; puis tous les renards du pays « luy entroyent en gueule, poursuivant les gélines », ce qui faisait le ravage et le tintamarre qu'on peut croire. « Ung badin enchanteur » ne trouva d'autre remède que de faire « écorcher un regnard » au pauvre Bringuenarilles, pour antidote et contrepoison.

Rabelais, ce grand écrivain qui a inventé tant de choses et tant de termes, n'est pas l'auteur de celui-ci ; notre sculpteur breton, Jean le loup-garou, le connaissait et savait l'employer à propos, dès l'an 1480, c'est-à-dire plusieurs années avant que maître François Rabelais illustrât de sa naissance le cabaret de la Lamproie, sis dans la Grande Rue de Chinon en Touraine. Il serait possible même que le grand buveur du jubé de Saint-Fiacre ne fût autre que Gargantua, dont la réputation était déjà solidement établie de temps immémorial, quand Rabelais le choisit pour le héros de son facétieux roman.

Dr P. Noury (*Rouen*).

Familles médicales (1) (VI ; VII ; VIII ; IX ; XI ; XIII). — Le mardi 25 juin 1822, le Dr Joseph Boisson soutenait devant la faculté de Strasbourg une thèse intitulée : *Essai sur la pleurésie considérée dans son état aigu et son état chronique* et présidée par Cailliot.

Joseph Boisson exerça à Luxeuil, et son fils Antoine soutenait en 1849, à Paris, sous la présidence de Rostan, sa thèse sur le sujet suivant : *De la méthode dite rationnelle dans le traitement de la fièvre typhoïde*. — Antoine Boisson se fixa à Lure, à quatre lieues de Luxeuil où il exerça pendant plus de trente ans, laissant la réputation d'un grand honnête homme et d'un médecin remarquable. Une des rues de Lure porte aujourd'hui son nom.

Son fils, qui lui succède, et qui exerce actuellement à Lure, lui aussi, a été reçu docteur en 1878. Il a passé la thèse (président, Hardy) sur la constriction des mâchoires.

---

(1) V. aux Tables de la *Chronique* les mots : *Descendance des médecins* et *Familles médicales*, années indiquées.

Le Dr Jules Boisson, dont je tiens à épargner la modestie en n'en disant pas autre chose, a un fils qui se dispose à soulager son père en exerçant la médecine à côté de lui et sous sa direction. Notre nouveau et jeune confrère a présenté et soutenu devant la Faculté, le 20 juillet 1909 un bon et consciencieux travail, qui a pour titre : *La température axillaire chez les tuberculeux*.

Le Dr Pierre Boisson a la chance d'entrer dans la carrière médicale par la belle porte. Nous espérons qu'il aura à cœur de continuer, dans la région où ses ascendants exercent depuis bientôt un siècle, les traditions de droiture professionnelle et de charité qui sont le plus beau de son héritage. Il n'exercera pas la médecine comme une industrie, et se montrera en tous points digne de la situation qui lui est offerte Et espérons que, dans quelque vingt-cinq ans, le cinquième Dr X. Boisson, avant de continuer à Lure l'œuvre de ses ascendants, passera à Paris (ou ailleurs) sa thèse, si cette pauvre vieille formalité, bien utile parfois, n'est pas supprimée d'ici là.

Ajoutons à ces vœux de prospérité un mot sur la petite ville de Lure. Cette sous-préfecture de la Haute-Saône est décorée d'un buste en bronze de Desault, qui naquit non pas précisément à Lure même, mais au Magny-Vernois, à deux kilomètres de Lure.

Lure a donné naissance également à un médecin qui, sur un théâtre moins modeste, eût laissé un nom moins méconnu : c'est Jacquez, mort peu de temps après la guerre, à qui ses travaux scientifiques, sur la conservation des viandes par les borates, avaient valu la nomination de correspondant de l'Académie. On parle souvent de la méthode de Brandt, c'est-à-dire de la balnéation froide des typhiques. Je regrette, pour ma part, que le public médical ignore que Jacquez, il y a environ 60 ans, avait préconisé l'emploi des compresses d'eau froide en permanence sur l'abdomen. (V. Juhel-Rénoy, *Traitement de la fièvre typhoïde*, Bibliothèque Charcot-Debove.)

Jacquez réalisait ce type rare du praticien doublé d'un chercheur, et qui dépensait dans ses expériences l'argent qu'il gagnait à soulager les malades. De pareils noms méritent de ne pas être emportés par la vague de l'oubli.

Dr Latruffe-Colomb.

L'imagination de la mère peut-elle agir sur le fœtus (XIII ; XIV; XV). — Parmi les familles hispano-américaines, de même qu'en Espagne, on croit fermement à la répercussion sur le fœtus des impressions ressenties par la mère. Aussi veille-t-on soigneusement à ce qu'aucun *phénomène*, aucune difformité ne se présente à sa vue.

J'ai observé à Caracas, il y a onze ans, le fait suivant, dont tous les détails, rigoureusement contrôlés par moi, me frappèrent beaucoup :

Mme X..., pendant sa 4e grossesse, habitait en face d'une épicerie. Chaque fois qu'elle se mettait au balcon, elle était vivement impressionnée par la vue de la main d'un garçon épicier, qui présentait, à la suite d'une plaie faite par un instrument tranchant, une telle déformation que le médius était immobilisé dans l'extension et que les autres doigts (le pouce excepté) se tenaient en demi-flexion. Ce long doigt raide obsédait Mme X..., qui à plusieurs reprises manifesta la crainte de mettre au monde un enfant présentant une semblable malformation.

L'accouchement fut normal. Aussitôt délivrée, la mère demanda à

l'accoucheur : « Est-ce que les mains de l'enfant sont bien conformées ? » La main gauche de l'enfant présentait, hélas ! une macrodactylie du médius. Ce doigt était tellement hypertrophié qu'il avait les proportions du médius d'un adulte, et contrastait péniblement avec la petite main du nouveau-né.

Voilà le fait. Permettez-moi d'y ajouter quelques traits significatifs.

On cacha la vérité à la mère pendant 24 heures; mais, devant son insistance, le mari, avec tous les ménagements possibles, dut lui montrer l'enfant : « Oh ! le doigt de l'épicier ! » cria-t-elle en proie à la plus vive douleur. Depuis lors Mme X... tomba dans une grande dépression nerveuse, laquelle contribua sans aucun doute à ce que l'infection puerpérale, due, cela va sans dire, à une faute d'asepsie quelconque, lui fut mortelle.

L'enfant subit l'amputation du doigt deux ans après. Ses trois frères sont parfaitement constitués.

Un mot encore. L'année suivante, j'observai, à Caracas, chez un nouveau-né, une notable macrodactylie du gros orteil. Je questionnai la mère au sujet de ses impressions pendant la grossesse. Elle ne se souvint pas d'en avoir eu pouvant se rapporter au vice de conformation de son enfant.

Dans ce cas, autant que dans le précédent, l'hérédité n'était pas en cause.

S. A. Dominici.

Mains de fer historiques (XV, 527). — Je lis, dans votre numéro du 15 août (1908), qu'on ne connaît à l'heure actuelle qu'une seule *main de fer*, celle du chevalier Gœtz Von Berlichingen.

Permettez-moi de relever cette erreur. J'en possède deux dans mes collections, dont une de la fin du xive siècle, c'est-à-dire près de deux cents ans plus ancienne que la pièce à laquelle votre journal fait allusion. Mon autre *main de fer* est du xvie.

Ces appareils sont, à coup sûr, très rares ; mais ils existaient bien avant le héros de Gœthe, et les armuriers de son époque ne faisaient que copier ce qu'avaient déjà fait leurs prédécesseurs.

Dr Hamonic.

Maisons historiques habitées par des médecins (VII ; XI ; XIII). — Le Dr Gendron habitait la maison de Boileau à Auteuil. (Cf. Doniol, *Histoire du XVIe arrondissement*, p. 465.)

Le Dr Jeannel occupait, dans l'hôtel de la Champmeslé, l'appartement où mourut Racine. (V. *Union médicale*, 1876, t. I, p. 107.)

Ainsi que son acte de décès le constate, Racine mourut dans une maison de la rue des Marais-Saint-Germain (actuellement rue Visconti). Mais est-ce au 13 ou au 21 ?

Le n° 13 appuie sa revendication sur ce que, dans la cour de la maison de Racine, il existait un vigoureux cep de vigne, et qu'il en existe encore un, fort vieux, dans la cour du n° 13. Une association viticole s'est rendue, il y a quelques années, dans cette cour, pour honorer tout à la fois le vieux cep et le souvenir de Racine.

En faveur du n° 21, il y a le témoignage tiré des lignes suivantes des *Mémoires de Mlle Clairon* : « On me parla d'une petite maison rue

« des Marais, du prix de douze cents livres. On me dit que Racine y « avait demeuré 40 ans avec toute sa famille ; que c'était là qu'il avait « composé ses immortels ouvrages ; là qu'il était mort ; qu'ensuite la « touchante Lecouvreur l'avait occupée, ornée, et qu'elle y était morte « aussi. On me l'accorda. »

Le Dr Poumiès de la Siboutie, qui était alors propriétaire du 21, écrivait. en 1855, à propos du débat engagé sur la question de déterminer quelle était la maison historique :

« La tradition veut que Racine soit mort au deuxième étage sur le « devant. Le vieux Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris*, « que j'ai beaucoup connu, était propriétaire du n° 13, où il est « mort. Il m'assurait, de la manière la plus positive, que la maison « 19-21 était bien celle que Racine habitait au moment de sa mort. « Malheureusement, je n'attachais pas alors à ce fait l'importance que « j'y ai mise depuis, et j'eus le tort de ne pas m'enquérir de la nature « des renseignements sur lesquels Prudhomme fondait sa conviction.

« Quant à Adrienne Lecouvreur et Hipp. Clairon, elles ont habité « successivement le même appartement, au premier étage de l'aile « droite...

« ... Le n° 19-21 portait le nom d'*hôtel de Rane*, ayant été bâti pour « le maréchal de Rane, qui en avait fait son habitation. Il avait un « frère parmi les solitaires de Port-Royal, qui pourrait bien avoir « décidé Racine à venir habiter l'hôtel de Rane... »

Le docteur Poumiès prétendait, en outre, que, de la famille de M. de Rane, l'hôtel était passé à la famille de Carbonnières, de qui lui-même l'avait acheté, et que la tradition du séjour de Racine s'était transmise de propriétaire en propriétaire.

Il faisait aussi remarquer une circonstance à l'appui de cette tradition. Louis Racine raconte que son père, sur ses derniers jours, étant un matin à travailler *dans son cabinet*, se sentit accablé d'un grand mal de tête, et, voyant qu'il ferait mieux de se coucher que de continuer à lire, *descendit dans sa chambre*. Or, l'appartement désigné comme celui de Racine, au n° 21, présente encore cette disposition d'un petit logement supérieur communiquant avec l'appartement principal par un escalier intérieur.

Le docteur était si bien persuadé du fait, qu'il fit apposer sur le mur de sa maison, près de la porte, une plaque en marbre, sur laquelle est consigné le souvenir de Racine ainsi que celui d'Adrienne Lecouvreur et de Clairon : bon exemple que devraient bien suivre d'autres propriétaires (1).

A. C.

Ambroise Paré protestant (XV, 106). — Après Brantôme, voici le Nestor de la médecine militaire, le baron Percy, qui, dans un article « sur ses souvenirs toxicologiques », nous parle du *protestant Ambroise Paré*, qui faillit être *pendu*, soupçonné qu'il était d'avoir empoisonné le jeune roi François II, en appliquant un pansement sur un écoulement d'oreille.

D'ailleurs, à cette époque d'ignorance, toute mort était regardée comme une mort par empoisonnement, due à la malveillance, surtout

(1) V. l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. VII.

si la personne décédée était *de marque*. Le soignage des rois était une place lucrative, mais non exempte de périls.

Ainsi, en 1517, le chirurgien Vercelli fut *écartelé*, parce qu'il fut soupçonné et accusé d'avoir tenté d'empoisonner le pape Léon X, à la faveur d'un ulcère chronique qu'il portait à la jambe droite.

En 1276, le chirurgien *Delabrosse* avait été également pendu au gibet de Montfaucon, pour avoir été soupçonné d'avoir empoisonné un des fils de Louis IX, qui mourut brusquement au cours d'un traitement pour des boutons au front.

Ces mêmes soupçons planèrent sur la tête vénérable du père de la chirurgie française, durant la régence de Catherine de Médicis, « puisque son fils, François II, écrit Percy, qui dès l'âge de treize ans avait un écoulement purulent par une oreille, avec excoriation de la peau du voisinage, étant *mort inopinément*, on eut l'injustice d'accuser Ambroise Paré, son premier chirurgien, de l'avoir fait mourir par des topiques empoisonnés : calomnie atroce dont cet homme de bien (*qui, à la vérité, était huguenot*) ne fut pleinement lavé et absous qu'après qu'un valet de chambre, Écossais et religionnaire fanatique, eut fait en mourant la déclaration consignée dans les Mémoires de Le Laboureur, que *c'était lui, et lui seul, qui avait commis le crime, en empoisonnant la coiffe du bonnet de nuit du roi*, à l'endroit correspondant à ce qu'on appelait la fistule de l'oreille. »

Dr Bonnette (*Toul*).

Enseignes bizarres (XV ; XVI, 363). — Pour répondre à cette question posée naguère dans la *Chronique*, il suffit de regarder, d'observer, et l'on sera stupéfait des bizarreries qu'on lira sur les murs, sur les boutiques, un peu partout.

Voici quelques-unes des inscriptions que j'ai notées au cours de voyages divers, et même à Paris :

— « Tête de veau cuite depuis le commencement de la saison. »

— « Place à louer pour les huîtres » (à la devanture d'un marchand de vins de Belleville).

— A Garches : « X.., frotteur pour appartements. Se rend à domicile. »

Sur un pressoir à raisin, dans l'Hérault : « Quand je pleure, mon maître rit. »

Sur un moulin à eau, dans les Vosges : « Quand j'ai de l'eau, je bois du vin. » *Je*, c'était sans doute le meunier, auteur de l'inscription.

— Au-dessus de la porte d'une ville italienne : « Pour mes amis » et un peu plus loin, au-dessus d'une autre porte : « Pour mes ennemis. » Seulement la seconde porte n'est que peinte sur la muraille.

— Dans la banlieue parisienne : « Salons pour noces et bosquets. »

— A Liége : « A vendre, prix réduit, un assortiment de jolis chapeaux pour demoiselles ayant déjà servi. »

— A Lyon : « Bouquets à bon marché, pour fêtes et décès artificiels. » Cette annonce ayant été plaisantée, son rédacteur la modifia ainsi : « Bouquets artificiels, pour fêtes et décès à bon marché. »

— A Lyon encore, place Bellecour, sur un petit carton jauni par le temps : « Pour le lait d'ânesse, s'adresser à la concierge. »

— A Paris, sur la devanture d'un pharmacien établi non loin du

Métropolitain, on lisait jadis : « Fournisseur pour le Métropolitain. »

Pour les infortunés s'apprêtant à descendre dans les profondeurs souterraines, cette enseigne avait quelque chose de terrifiant et de macabre.

— A Rochefort, aux maisons sans concierges, est inscrit, sous la sonnette et en regard du nom de chaque locataire, le nombre de coups de sonnette qu'il faut donner pour se faire ouvrir par celui que l'on vient voir. C'est ainsi que j'ai noté cette affriolante invite : « Pour Mademoiselle X.., tirer trois coups. »

Après celle-là, il faut tirer... l'échelle.

Daniel Caldine.

— Dans son très intéressant ouvrage, *Fin de la Faculté de Médecine de Reims* (p. 26), M. le Dr O. Guelliot nous signale un certain nombre d'*enseignes parlantes.*

Le record dans ce genre de rébus appartient à Claude Copillon, mort en 1709, et qui fit peindre sur sa maison un coq (à Reims on prononçait co), une pie et un lion.

Quelques années plus tard, Pierre Larbre, chirurgien de l'Hôtel-Dieu en 1734, fit peindre sur sa porte le Christ sur l' « arbre » de la croix ; de son côté coulait le sang précieux ; au-dessous était écrit : *Ex arbore salus.* Robin, qui nous a conservé ces souvenirs, s'indigne et s'écrie : *Oh ! quanto rectius hic qui nil molitur inepte !*

Au xviiie siècle encore, Nicolas Museux, chirurgien de valeur, l'inventeur de la pince qui porte toujours son nom, l'émule et quelquefois le rival de J.-B. Caqué, Museux, voulant faire part au public de ses talents dans l'art dentaire, fit peindre un tableau en forme d'enseigne, où étaient représentés un arbre et un jardinier avec la légende : « Je retranche et j'embellis. » Cet emblème ne satisfait pas Robin. « N'eût-il pas été plus original, écrit-il, de représenter le chirurgien dans son cabinet (Muséum), occupé à soigner un patient, avec cette explication : *In Museo salus ?*

« Mais, ajoute judicieusement notre auteur, à quoi bon ces réclames ? Le bon vin n'a pas besoin d'enseigne. »

O. Guelliot.

— A Paris même, nous signale *le Cri*, vous pouvez lire sur une superbe plaque :

Sage-femme de 1re classe.
Enceinte de Paris sous Philippe-Auguste.

Quand donc accouchera-t-elle ?

L. R.

Descendants dégénérés (?) de grands hommes (XIV, 377). — Nous avons à Nîmes un simple ouvrier aux ateliers de wagons du P.-L.-M. qui porte le nom médicalement illustre de Ménière et qui prétend descendre du médecin, premier du nom et fondateur de la dynastie. Les rapports qu'il entretient avec les Ménière actuels de Paris et l'aide qu'il a pu obtenir d'eux à diverses reprises paraissent donner créance à son affirmation.

Dr F. M.

Chronique Bibliographique

Le Gynécée, 76 dessins inédits de Rouveyre ; recueil précédé d'une Glose de Remy de Gourmont. Paris, Mercure de France, 1909.

« Des traits qui se coupent, se heurtent, s'entre-chevauchent, et les dentelles s'envolent, les nuages se dissipent, le masque tombe, la Femme reste. » L'artiste aurait pu adopter cette devise que lui suggère son préfacier. Soixante-seize corps féminins. ou plutôt soixante-seize attitudes de femmes, sans voiles — ou si peu ! — entendez soixante-seize attitudes passionnelles : sourire heureux, fureur débordée, sensualité exaspérée, flancs gonflés, doigts crispés, toute la physiologie, qui confine si souvent à la pathologie, de l'Amour — tel est *le Gynécée*. C'est à placer sur les rayons de la vitrine secrète, à l'abri des regards et des mains indiscrètes, qui pourraient en trop jaser — oh ! le langage des mains ! — dans une solitude propice.

Un Maître de l'Art : *Blake le visionnaire* (1757-1827), par F. Benoit, professeur d'Histoire de l'Art à l'Université de Lille, 1906.

Blake fut un artiste et un ouvrier d'art, puisqu'il fut. tout à la fois, peintre, graveur, calligraphe du pinceau, et qu'il clouait lui-même ses planches ; mais ce n'est pas par quoi il nous doit retenir. Il nous paraît relever de la pathologie mentale par ses visions, son commerce avee les esprits : Milton le priait de faire des corrections à son *Paradis perdu !* Titien et Rubens prenaient ses avis ; il omet de nous dire s'ils les ont suivis, dans le monde des esprits.

Toute l'œuvre de Blake est l'écho d'hallucinations auditives, le reflet d'hallucinations visuelles. Son « cas » valait d'être signalé aux médecins aliénistes.

A. C.

Nos fils et nos filles en voyage, par A.-L. Leroy. 1 vol. de 263 p., avee 115 fig. Vuibert et Nony, éditeurs, Paris.

Livre ayant pour but, suivant l'expression de M. E. Bouty, de l'Institut, qui en a rédigé la préface, de présenter au public les caravanes scolaires du Club alpin français. Hier encore professeur d'histoire au lycée Janson-de-Sailly, M. Leroy était spécialement qualifié pour l'écrire : il est, en effet, à la fois l'un des fondateurs de ces caravanes et le président de la commission des caravanes scolaires de jeunes filles.

La vivacité de son récit, le charme dont sont empreintes ses descriptions, inspirent tout de suite le désir de refaire, avee lui, les excursions aux environs de Paris ; un réel regret vous envahit, de n'avoir pas participé soit à la caravane scolaire dans le Jura Vaudois, soit surtout, j'allais dire à la véritable expédition qu'au printemps de 1893 il conduisit également en Algérie et en Tunisie. Voyager avee un tel guide, dont la bonhomie, la sollicitude et la solide érudition sont sans cesse en éveil, constitue une faveur éminemment précieuse pour ses compagnons.

L'œuvre des caravanes scolaires mérite tous les encouragements. Elle s'adresse aux jeunes gens des deux sexes, groupés séparément. Elle a pour elle le patronage, mieux encore le concours effectif et dévoué de personnalités éminentes et d'une honorabilité parfaite : membres de l'Institut, professeurs de la Sorbonne et de l'Université, officiers, médecins, etc. On profite de chaque occasion pour arracher au milieu urbain les enfants et les conduire, pour leur plus grand bénéfice, à la campagne ou parfois à la montagne. Ces excursions, régulièrement présidées par un ou plusieurs membres de la commission, ne sauraient dans aucun cas être une source d'alarmes même pour les parents les plus timorés, lesquels, du reste, peuvent toujours accompagner leurs enfants. Ceux-ci, qu'on le note bien, ne sont admis à y participer que sur une présentation entourée des plus sérieuses garanties. Aux dernières vacances de la Pentecôte, je fus invité à me joindre à une caravane de jeunes filles, qui, durant trois jours, visitèrent les plus intéressants parmi les châteaux de la Loire. J'ai pu me convaincre ainsi, personnellement, du plaisir particulier que d'intelligentes petites Parisiennes bien élevées ressentent à se trouver libres. Une familiarité pleine de décence n'a cessé de régner entre elles ; et sur le visage de chacune se reflétait la joie vraie d'avoir, durant cette période, échappé à la promenade obligatoire aux Champs-Elysées ou au Bois de Boulogne.

C'est à juste titre que M. Leroy a consacré son beau volume à vanter les avantages physiques, moraux et intellectuels de pareilles excursions. Il y a tout bénéfice à parcourir et à méditer un tel livre, bien écrit, soigneusement édité et orné de superbes figures, reproduites d'après des clichés photographiques pris sur les lieux mêmes.

Cette lecture intéressera tout le monde ; elle sollicitera spécialement l'attention de ceux qui, se préoccupant légitimement de la santé de leurs enfants, sont à la recherche des moyens les plus propres à la conserver.

Dr Marcel Natier.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Médecine générale.

La grippe ou influenza, par le Dr G. André. Masson, Paris. — *L'oxygène et la spartéine dans le sport*, par le Dr O. Jennings. Broch., Guiglion, Cannes. — *Etudes expérimentales sur la génération primitive*, par le Dr Mary. Broch., Rousset, Paris. — *La grande source de Vittel*, par le Dr Mousseaux. Chassel, Mirecourt. — *La médecine vitaliste et la physiopathologie clinique*, par le Pr Grasset. Broch. 30 p., Coulet, Montpellier. — *Prophylaxie des maladies contagieuses dans les crèches*, par le Dr Bouquet. Broch., Doin, Paris. — *Manuel pratique pour l'application de la loi du 14 juillet 1905 à Paris*, par MM. Benoist et Chatelain. Berger-Levrault, Paris. — *Cinquantenaire de l'Association générale des Médecins de France* (1858-1908), opuscule 160 p., Masson, Paris. — *Notions d'hydrologie moderne*,

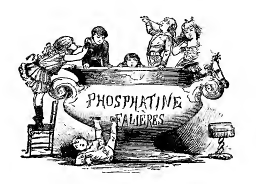
par G. Bardet. Doin, Paris. — *Conseils aux Mères*, par le Dr Bouriot, de Lourdes, In-8°. — *Les dyspeptiques à Vichy*, par le Dr R. Tissier. Broch., Boulangé, Paris. — *La tuberculose inflammatoire*, par A. Poncet et R. Leriche. Broch., Alcan, Paris. — *L'honneur médical* (Manuel de déontologie élémentaire), par le Dr G. Surbled. In-12, Maloine, Paris. — *Les folies raisonnantes*, par P. Sérieux et J. Capgras. Alcan, Paris. — *Démembrement de l'hystérie traditionnelle, pithiatisme ; Instabilité hystérique des membres et du tronc ; Section de la branche externe du spinal dans le torticolis dit mental ; Emotion, suggestion et hystérie*, par le Dr Babinski. Broch., Société de Neurologie, Paris. — *La conscience du chirurgien*, par le Dr F. Cathelin. Broch., *Revue du Mois*, Paris. — *Technique de l'Hystéroscopie*, par le Dr Robert-Jacques. Broch., Doin, Paris. — *Traitement des blennorrhagies rebelles ; Indications de la Prostatectomie ; Pathogénie et traitement de l'incontinence nocturne d'urine*, par le Dr R. Le Fur. Broch., Impr. Tardy-Pigelet, Bourges. — *Une station d'altitude dans les Alpes françaises* (Saint-Gervais), par le Dr Clément Petit. Broch., Imp. F. Plan, Lyon. — *A propos de la Fulguration*, par le Dr Keating-Hart. Broch., Imp. Maretheux, Paris. — *Corps étranger du Larynx*, par F. Furet. Broch., Masson, Paris. — *Les régimes* (alimentation rationnelle), par le Dr F. de Grandmaison. Maloine, Paris. — *Clinique thérapeutique du praticien*, par les Drs Huchard et Fiessinger, 2e partie. Maloine, Paris. — *Les Eaux minérales en injections hypodermiques*, par le Dr Roger Trémolières. Broch., Maloine, Paris. — *De la surdité et de la perméabilité nasale chez les enfants des écoles*, par le Dr Courtade. Broch., extr. *Arch. de laryngologie*, Paris. — *Les Vices de la parole*, par A. Grégoire. Champion, Paris. — *Exercice méthodique de l'appareil respiratoire*, par le Dr Derecq. Broch., Berthier, Paris. — *La typologie ou méthode d'observation du Dr Faure et son application à la médecine*, par F. Drouet. Broch., Basile, Poitiers. — *Les Eaux sulfureuses de Luchon*, par le Dr Baqué. Broch., Levé, Paris. — *Etudes de psychologie sexuelle*. II. *L'Inversion sexuelle*, par Havelock Ellis, trad. Van Gennep. Mercure de France, Paris. — *Du rôle de l'intoxication dans la causalité de l'asthme*, par le Dr Elie Percepied. *Journal de méd. et de chir. pratiques*, Paris. — *Le Mont-Dore, ses malades, ses résultats*, par le Dr Ahoud. Broch., Maloine, Paris. — *Traitement de la septicémie suraiguë par les injections sous-cutanées d'eau oxygénée*, par le Dr Pluyette. Broch., 8, rue Sainte, Marseille. — *Pratique de la chirurgie antiseptique*. Leçons professées à l'Hôtel-Dieu par le Dr Just Lucas-Championnière. Steinheil, Paris.

Médecine légale.

Du signalement, mémoire présenté à l'Académie des sciences, lettres et arts de Lyon le 16 juin 1908, par le Pr A. Lacassagne. Broch., Rey, Lyon. — *La fiche-numéro et le registre digital*, par le Dr S. Icard. (Extr. des *Archives d'anthropologie criminelle*, 15 mai 1909 ; Paris, Masson).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 17 1er SEPTEMBRE 1909

Directeur-Rédacteur en chef



UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE No 17 1er Septembre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Pages étrangères

Virchow à travers sa correspondance,

par M. le Dr W. Schleicher,

Médecin honoraire des hôpitaux d'Anvers.

Notre attention a été récemment appelée sur un livre remarquable, dont la seconde édition a paru en 1907 à Leipzig. Il s'agit des lettres du jeune savant Virchow à ses parents. Ces écrits ont été retrouvés dans la succession de son père et ont été publiés par la fille du célèbre médecin.

La vie de Virchow a déjà été retracée dans la *Biographie des médecins illustres de tous les pays et de tous les temps*, par Hirsch et Gurlt, et sans doute par d'autres encore ; mais les lettres dont il va être question ont été écrites dans un style si élevé et traduisent des sentiments si exquis que nous nous ferions un scrupule de ne pas en parler aux lecteurs de la *Chronique médicale*.

Quelque jeune que soit l'écrivain, on pressent dans ces documents le futur créateur de l'anatomie pathologique, de la pathologie cellulaire et de l'anthropologie

Comme d'autres gloires nationales, quoique à titres divers, comme Lavoisier en France, P. J. Van Beneden en Belgique, Virchow, encore étudiant, aussi avide de science que de progrès, esprit libre et ouvert, ne resta pas étranger au mouvement politique de son époque, notamment aux événements qui obligèrent Frédéric-Guillaume IV à donner une constitution à son pays. Mais n'anticipons pas.

Le docteur Virchow naquit le 13 octobre 1821, à *Schivelbein*, en Poméranie; son père, petit propriétaire foncier, y était chambellan. Il conduisit son fils au lycée de Köslin, le 1er mai 1835.

Quatre ans plus tard, Virchow est reçu à Berlin comme élève-médecin à l'*Institut militaire Frédéric-Guillaume IV*. Il y fait la connaissance du célèbre oculiste Gräfe et y rencontre le plus grand savant de l'époque, Alexandre de Humboldt.

Les débuts du jeune étudiant sont pleins de difficultés, matérielles et morales. Son intelligence brillante, son caractère droit et intègre, le travail ardu par lequel il acquiert rapidement de vastes connaissances et de grandes relations, ne le mettent pas à l'abri de privations incessantes. Il reste, pendant toute la durée de sa vie d'étudiant, à

charge à son père, quoiqu'il soit logé et nourri à peu de frais à l'Institut militaire et qu'il profite d'une petite bourse d'étude.

Il est vrai que, dans cet Institut, il se commet maints abus aux dépens de la bourse des élèves. Les cours sont mal coordonnés. Ils ont lieu tantôt à l'Institut, tantôt à l'Anatomie, tantôt à l'Université, tantôt au domicile des professeurs ; ils commencent à sept heures du matin et durent jusqu'à six heures du soir.

Les études sont, en outre, mal réparties. Les étudiants suivent à la même époque des cours de chimie, d'ostéologie, de splanchnologie, d'anatomie des organes des sens, de logique et de psychologie, d'histoire prussienne, de littérature française, d'encyclopédie, de méthodologie et de latin médical.

Muller et Mitscherlich sont parmi les plus connus des professeurs.

En matière d'anatomie, il y a pénurie excessive de cadavres ; la même pièce doit servir, pendant plusieurs jours, pour plusieurs professeurs et une centaine d'élèves.

Les distances à franchir sont telles que Virchow a bientôt le pied blessé et la culotte en mauvais état. Il travaille jusqu'à onze heures du soir, se jette harassé sur son matelas et se réveille encore tout fatigué le lendemain ; il marche tête nue et emprunte un chapeau à ses camarades en cas de nécessité ; il est toujours en retard pour le paiement de ses comptes de tailleur et de cordonnier.

Rien de plus touchant que le soin que prend le fils à mettre son père au courant des moindres détails de ses études et de sa vie sociale. Rien de plus intime que cette union filiale, où le jeune homme s'attache à éviter tout froissement, à calmer les appréhensions légitimes de ses parents.

Virchow se sent très malheureux de ne pouvoir témoigner sa gratitude d'une manière palpable. Dans une lettre de fin décembre 1840, il annonce à son père l'envoi d'un dessin, qui représente le couple royal à son entrée au Palais où les Etats de la Prusse s'étaient réunis. Il y ajoute une parodie malveillante d'une chanson issue des provinces rhénanes : S. M. en prend connaissance et reconnaît que les beaux jours de son règne sont passés. Partout la nation s'enthousiasme dans un bel élan de liberté et d'activité ; l'époque est pleine d'anxiété et nourrit dans son sein des germes puissants.

J'ignore, dit Virchow, s'il est heureux que la Cour se laisse guider par les piétistes. Les Berlinois, qui aiment à rire là où les provinces prennent les affaires au sérieux, ont inventé cette plaisanterie, que le roi défunt était très béat et que le roi actuel est très bavard. L'oisiveté du roi, maintenant que la France et la Russie se donnent la main, est trop apparente.

Vers la même époque, Virchow écrit une lettre touchante, à l'occasion de l'anniversaire de sa mère. Il regrette qu'il n'existe pas assez de mots pour exprimer nos sentiments. Au milieu de tous les vœux auxquels il a songé, il espère surtout que sa mère cessera de lutter contre les arrêts du sort, qui ne sont que la résultante des actions des hommes. Rien ne peut changer les destinées humaines. Et si l'on ne s'est pas habitué de prime abord à vivre heureux par soi-même, il ne reste plus qu'à se confier à des amis. Si ceux-ci font défaut, on n'a d'autre ressource que la religion, parce qu'elle est également utile en cas de maladie ou d'accident et qu'elle constitue le soutien de

l'homme, même dans la mort. Rien ne change le destin, et c'est le devoir de chacun d'occuper la place qui lui est confiée et de ne pas se débattre dans des désirs irréalisables.

Le 22 février 1842, Virchow s'efforce de tranquilliser son père, à la suite des frais qui résultent pour lui d'un campement militaire, et d'apaiser ses craintes au sujet de la récolte.

Tout malheur, dit-il, est supportable quand on a l'esprit libre. Malheureusement tu doutes de moi, tu te méfies de ma bonne volonté. Si vraiment j'avais pu te causer du chagrin intentionnellement, au lieu de le faire, peut-être, par maladresse, ou par le fait d'une séparation mal voulue, combien inutiles te paraîtraient toutes tes peines !

Le père ne continue-t-il pas à revivre dans le fils, dans lequel s'épanouit tout son être ? S'il n'en était pas ainsi, ce bonheur ne te serait pas échu. En vain tu aurais lutté contre les difficultés de l'existence, et le fils n'existerait pas pour toi. Tu ne peux pas avoir perdu l'espoir que notre situation de père à fils soit autre. Sinon tu aurais renoncé à tout labeur ! Quoique je puisse paraître tel souvent, même toujours, je ne le suis pas. Mon cœur est toujours le même, bien que je puisse avoir changé autrement

Tu me reproches d'être un égoïste, c'est possible. Tu te plains que j'aie une trop haute opinion de moi-même. Cela ne peut pas être exact au point que tu le penses. Il n'y a d'autre savoir que celui qui cousiste à être conscient de son ignorance ; or, si tu savais combien je souffre des lacunes de mes études ! C'est pourquoi rien ne m'arrête ; j'apprends volontiers, mais je défends mes opinions par conviction.

Tu déclares que je suis fantaisiste ; c'est vrai. Une grande idée m'entraîne au delà de toute mesure. Tu m'en veux de fouiller dans les paperasseries. Mais tu m'as demandé toi-même de faire des recbercbes sur les origines de notre famille, et quoique mes recherches n'aient abouti que jusqu à l an mille, tu verras que je mènerai à bien le travail que tu m'as demandé.

Nous avons parlé de mon avenir, mais tu u'as pas achevé cette conversation de manière à obtenir toute satisfaction. Comment en pouvait-il être autrement ? Mon avenir est tellement incertain ; je suis indécis en bien des choses ; la route que je suis n'est pas celle que je voudrais ; mais c'est la seule qui puisse me rapprocher du but auquel je dois atteindre.

Tu aurais voulu faire de moi un homme du monde accompli. Pour moi ces choses importent peu. Pendant les vacances, tu déclarais que tout mon savoir était nul, et cependant j'en suis fier. Si tu m'avais moins blâmé d'une part et un peu plus loué d'autre part, notre affection serait devenue plus intime encore. Il me peine de n'entendre de toi que du blâme et de te voir toujours cbagrin. Je ne pourrais te témoigner, malgré moi, toute mon affection, si tout ce que j'aime le plus n'était pas apprécié. Néanmoins, je couvais tout mon sentiment dans mon cœur. C'est maintenant la même chose ; tout mon temps est pris par des répétitions futiles et ce n'est que presque aux dépens de ma santé que je puis utiliser une heure pour les études vers lesquelles je suis attiré. Toutefois, j'étudie avec zèle, même ce qui me déplaît ; car qui sait si cela ne sera pas un jour mon seul moyen d'existence ? Je saurai me résigner, je saurai renoncer à mes occupations les plus chères, car j'ai déjà subi avec calme des souffrances amères. Vous me considérez comme dépourvu de sentiment parce que j'ai appris à paraître tranquille, quand le cœur me saigne. Jamais ma bonne volonté n'a fait défaut..... Ces souvenirs me laissent toujours un peu amer. J'ignore si je fais bien de t'envoyer cette lettre, puisque c'est ma destinée d'être incompris. Mais je me risque encore une fois. Je reconnais que j'ai beaucoup de fierté et d'égoïsme, même plus qu'il ne convient. Mais tu te trompes si tu crois que mon orgueil repose sur mon savoir. Je n'ai d'autre amour-propre que de faire mieux et de vouloir mieux que la plupart Plaise au ciel que nous apprenions à nous connaître encore davantage ! Crois d'abord à ma bonne volonté et à ma sincérité. Pauvre père ! Sois heureux !

Voici un extrait d'une autre lettre, du 24 septembre 1842, où l'étudiant rapporte à son père les impressions d'un voyage :

Partout je me suis rapproché du peuple et j'en ai étudié les caractères particuliers. Nulle part je n'ai été traité avec indifférence. Mais ce que je considère bien plus haut, c'est la connaissance du fait que je ne suis mort pour aucune partie de la vie et que chaque phénomène de la nature éternelle et de l'esprit humain trouve un écho dans ma conscience.

Tout ce qui est grand et universel m'a attiré, cela va sans dire, et plus que jamais les petits intérêts particuliers, qui ont tué, notamment en Poméranie, tout esprit d'initiative, me sont devenus profondément antipathiques. Mon sentiment patriotique s'est raffermi ; mais ce n'est plus cet amour fier qui prétend rester au point atteint et dédaigne stupidement les autres nations. Mon patriotisme s'est épuré au point de respecter tout peuple étranger, même l'Autriche. Mon désir de ne pas rester inactif, au milieu des évolutions de l'époque, est devenu plus ardent, sans que je méconnaisse out ce qu'il y a de superbe dans la plupart de nos institutions.

En mars 1843, Virchow est reçu comme chirurgien à la Charité, sans posséder encore le grade de docteur et toujours en butte aux difficultés financières. Il est cependant reçu à une soirée chez l'illustre chirurgien Dieffenbach et à une réunion de la Cour, où il dîne à la table du roi.

L'hôpital de la Charité loge à cette époque cinq cents malades. Le clergé protestant tâche de s'y faire une trouée et se trouve appuyé par les plus hautes influences.

On ne peut lui en vouloir, écrit Virchow, car on est soi-même trop égoïste pour en vouloir à l'égoïsme le plus grossier et le plus matériel. Les diaconesses seront déjà réparties le mois prochain dans les sections des filles publiques.

Les lettres suivantes nous apprennent qu'on a renoncé un instant à l'envoi de ces infirmières, par crainte de l'opinion publique ; puis, qu'un pasteur Fliedner, fondateur de l'établissement des diaconesses de Kaiserswerth, près de Dusseldorf, est accouru à temps avec ses filles, qu'il a logées d'abord chez la femme du ministre des finances, laquelle est une vieille bigote, et qu'ainsi le ministre de l'intérieur a dû céder.

Le 15 juin 1843, ces sœurs furent introduites solennellement à la Charité. Quatre, dont l'une fut une diaconesse supérieure, furent placées dans la section des femmes de mauvaise vie.

Vers la même époque, le père Virchow réussit à envoyer à son fils l'argent nécessaire pour son examen de docteur et pour l'impression de sa thèse inaugurale. Le fils remercie avec effusion, envoie à son père une copie de son parchemin, ainsi que sa dissertation ; il se propose maintenant d'entrer dans la cavalerie et demande à ce sujet l'avis de son père. Par contre, les autorités militaires, qui sont maîtres à la Charité, voudraient lui créer un laboratoire de chimie et de microscopie. Le ministre fait opposition, mais le médecin en chef lui fait remarquer, par écrit, que cette opposition n'a aucune raison d'être et qu'il a le droit de trancher la question par lui-même. Vers ce temps, le ministre était parti pour Königsberg, où il subit les affronts publics les plus véhéments.

Dans une lettre en date du 15 décembre 1844, Virchow signale à ses parents la mort mystérieuse du bourgmestre de Berlin, l'exagération des luttes religieuses et l'accroissement du danger politique.

La société, dit-il à son père, en a assez de la situation qui la menace, elle s'insurge contre les prétentions du parti au pouvoir. C'est un bonheur de vivre au milieu d'une pareille époque de lutte morale et de pouvoir l'étudier sur place.

Je te souhaite surtout de survivre à ce combat en pleine santé. Notre but diffère, mais chacun de nous veut le progrès. Dans nos causeries, ma rudesse a souvent dépassé le respect filial ; je te demande pardon à ce sujet. Mes propres reproches me punissent assez souvent. Pour se dominer soi-même, il faut être un sage. Il importe peu que mon désir intense d'aboutir par moi-même et que mon caractère renfermé dissimulent mon amour pour toi. Je t'aimerai toujours, autant que j'admirerai ton travail incessant, au milieu de ta solitude.

L'année suivante, Virchow est amené à prononcer un discours politique, dans une réunion de médecins militaires. Le médecin en chef, son protecteur, approuve l'ensemble du discours. Cependant, il lui reproche d'avoir parlé parfois comme s'il était membre de l'Académie de France.

Virchow est encore dans la triste nécessité de demander de l'argent à son père, pour pouvoir passer son examen d'Etat. Il aurait bien voulu lui épargner ces dépenses. Toutefois, il y voit le seul moyen de se rendre indépendant de l'armée, de gagner sa vie en donnant des cours à des médecins et à des étudiants et de pouvoir pratiquer dans des conditions qui lui assureraient son existence. « Un employé de chemin de fer de mon âge, ajoute-t-il, gagne par jour plus que moi par mois. Un compagnon menuisier reçoit par jour trente-deux sous et moi j'en gagne dix. Je ne puis, dans cette situation, changer mes idées sociales. »

Dès ce moment, les événements politiques se précipitent. Le Roi de Prusse prononce un discours à Königsberg où il parle de sa grâce. Un journal du Rhin, la *Gazette de Voss*, réplique qu'il n'est pas question de grâce, que le peuple réclame son droit et cela pour la dernière fois.

Le comte d'Arnim, familier du roi, quitte le pays ; de tous côtés on signifie aux ministres que leurs ordonnances ne peuvent outrepasser la loi. Les protestants progressistes éclairent à leur tour l'opinion publique.

Car la lumière, dit Virchow, jaillit partout, même au delà de la religion. Vous parlerai-je des réunions de la bourgeoisie, des discussions orageuses dans les conseils communaux de toutes les grandes villes, enfin de la ferme volonté des industriels et de la population ouvrière, qui commence à comprendre que la domination qu'elle a subie jusqu'ici aveuglément ne saurait durer ?

Quoi qu'il en soit, ces préoccupations politiques n'entravent en rien mes études médicales ; c'est un vrai travail des Danaïdes. Il n'y a rien dans cette science qui n'ait été examiné à fond. Tout est à refaire. Chacun me considère comme une autorité. Moi, une autorité ! N'est-ce pas ridicule ? J'ai en ce moment grande chance d'avancement dans l'armée. Qui hésiterait ? Je puis trouver mieux après. Voilà ma situation actuelle. Le soleil rayonne, mais ses rayons n'arrivent pas jusqu'à terre. Je serais heureux de pouvoir te procurer du beau temps pour tes semailles et beaucoup d'argent pour nous deux. Espérons, en attendant, un avenir meilleur et un peu de persévérance pour y arriver.

Le 2 août suivant, Virchow fait une conférence sur les phlébites, où il renverse toutes les idées admises précédemment ; puis une autre, sur la fibrine. Il se propose d'envoyer quelques mémoires à un jour-

nal de Berlin, d'autres à diverses sociétés, puis de publier avec RHEINHARDT un ouvrage plus important en fascicules libres. Ce sera le fameux journal connu bientôt dans le monde médical entier et qui, en 1895, sous le nom d'*Archives de Virchow*, trois ans après la mort de Rheinhardt, en est à son 138ᵉ volume.

Il publie en même temps un périodique : *La Réforme médicale*, où il réclame une réorganisation complète de tout ce qui concerne la médecine.

Virchow est maintenant dans sa vingt-quatrième année. Le ministre, qui l'a combattu jusqu'ici au gouvernement, fait volte-face et lui confie pour le moment un cours d'anatomie pathologique. Dès lors, le ministre lui confère définitivement le titre de prosecteur.

Depuis, la révolution a déjà fomenté à Holstein, où les paysans se préparent à la lutte. La Prusse se propose de faire face à son manque d'argent, en convoquant pour l'hiver les Etats provinciaux, afin de leur demander de voter un emprunt de cinquante millions.

La lettre du 27 juin 1847 nous renseigne sur les progrès de la Révolution. Les propositions de la couronne sont rejetées ; la bureaucratie et, à sa tête, les ministres, perdent tout crédit et toute confiance. La loi contre les Juifs est totalement modifiée par la Diète. Il n'en résulte pas encore, dit Virchow, que le gouvernement accepte les décisions de cette assemblée, mais son échec moral apparaît comme certain.

En octobre 1847, Virchow se rend au congrès des naturalistes, à Aix-la-Chapelle, visite toutes les universités allemandes et publie, dans les *Etudes Baltiques*, un article sur la patrie de son père, sur Schivelhein, où il traite particulièrement de la bataille de 1469.

Le gouvernement absolu de la Prusse est mis en brèche par les victoires des libéraux ; METTERNICH assiste à l'écroulement de son système artificiel. La Suisse, l'Italie, le Danemark, cherchent tous à s'affranchir ; la France est en plein mouvement ; la Hongrie s'inquiète. Une épidémie de typhus éclate en Silésie. Virchow y est envoyé par le gouvernement et décrit à son père les misères du peuple affamé.

Ci-joint, écrit-il, je t'envoie vingt-cinq thalers, dont je n'ai pas besoin, mais qui te viendront peut-être à point au milieu de la crise financière générale.

En mars 1848, Virchow exprime, dans une lettre à ses parents, ses craintes au sujet d'une révolution. L'auteur craint que la population de Berlin n'ait ni le calme, ni l'ordre qui ont caractérisé la Révolution française.

La Cour vit dans une anxiété continuelle ; les troupes sont toujours en mouvement. Chez le prince Albrecht, un carrosse et un cheval sont installés, pour pouvoir fuir à la hâte. Depuis le 18 à midi, les coups de canon ont retenti dans la ville. Le palais royal et l'arsenal sont remplis de soldats. Ceux-ci, irrités par les sarcasmes du peuple et excités par des officiers inhabiles à bien commander, attaquent brutalement le peuple innocent et complètement dépourvu de toute arme.

Des manifestes du gouvernement et de la mairie l'exaspèrent d'autant plus qu'il y était dit que la propriété privée était en danger.

Le roi promet, d'une part, de convoquer les Etats le 27 avril et de promulguer une loi sur la presse ; mais, d'autre part, le déploiement

de troupes grandit sans cesse et plusieurs hommes sont tués et blessés sans motif.

Les bourgeois réussissent cependant à calmer l'effervescence du peuple jusqu'au lendemain, où une députation, venue de Cologne, vient remettre un ultimatum au roi. Celui-ci devait céder sur tous les points, sinon les provinces rhénanes se joindraient aux Etats du Sud et ne feraient plus partie de la Prusse. Le roi s'incline et le peuple l'acclame. Les bourgeois exigent encore le départ des troupes. Frédéric-Guillaume IV prie le général Mollendorf qu'on le laisse tranquille. Le prince de Prusse ordonne l'attaque et le peuple est refoulé à coups de sabres. En quelques heures, les Berlinois construisent des barricades. Les armuriers ont dû livrer leurs armes. La garnison de Berlin, renforcée par les troupes venues des autres villes, compte maintenant vingt-cinq mille hommes. Pour la première fois depuis 1789 en France et depuis le commencement de l'histoire allemande, un prince allemand a tiré sur son peuple, non pas seulement à coups de canon ; bien plus, il a encore lancé des obus ! La bataille dura douze heures.

Virchow aide le peuple à construire des barricades, se défend avec ses camarades contre les deux canons du régiment de Stettin, tandis qu'un de ses amis s'empare du général et l'oblige de signer l'ordre d'arrêter le feu. L'on signifie au roi que, si un seul coup venait encore à être tiré, le général serait tué immédiatement. Frédéric-Guillaume promet tout. Il doit paraître au balcon, pour subir les malédictions lancées contre lui. On l'oblige à faire rentrer les soldats à la caserne et à donner des armes au peuple jusqu'à la retraite des troupes.

Pour Virchow démocrate, cette révolution présenta surtout un caractère social. La Constitution devait remédier à tous les abus de l'état social antérieur.

En octobre 1849, le gouvernement veut chasser Virchow de l'Université de Berlin ; les sociétés médicales de cette ville s'y opposent. A la suite de ces faits, Virchow accepte la place de professeur d'anatomie pathologique à Wurzbourg, d'où date sa communication sur la famine de Spessart, où il fut envoyé par le gouvernement.

Dix ans plus tard, il prenait la direction de l'*Institut pathologique*, qui fut créé pour lui à Berlin.

Au mois d'août 1859, le gouvernement de Norvège lui demande de venir étudier l'épidémie de lèpre qui a éclaté sur les côtes occidentales du pays.

La dernière lettre à son père est datée du 28 septembre 1860. Elle traduit toujours les mêmes sentiments d'attachement et de fidélité.

Virchow accourt à la maison paternelle et ne quitte pas le chevet de son père atteint mortellement. Il écrit des lettres touchantes à sa femme, pendant tout le temps qu'il est retenu dans la chambre mortuaire. Le clergé protestant a d'abord refusé d'assister à l'enterrement, parce que le père ne pratiquait pas, mais il cède à la suite d'une intervention du maire. Virchow exprime à sa femme l'impression qui se dégage de la lecture de toutes les pièces qu'il retrouve dans la maison paternelle. *Combien*, dit-il, *la méfiance s'accroît à la suite des moindres choses, lorsque les hommes ont cessé de se causer sincèrement !*

Toutes les lettres du savant allemand ont été publiées lors du quatre-vingtième anniversaire du savant. Elles reproduisent la vie d'un homme intègre, qui, par sa persévérance, arriva au but qu'il s'était poposé : le progrès.

L'on sait qu'en 1879, Virchow prit part aux fouilles célèbres de Schliemann, cet autre savant dont les débuts furent également si modestes. Chacun connaît aussi ses études ethnographiques au Caucase.

Virchow fut, en outre, un grand vulgarisateur; il fit des conférences remarquables sur Jean Muller, le célèbre physiologiste ; sur Goethe, comme naturaliste ; sur le rôle des sciences naturelles dans l'Etat moderne ; sur les tombeaux des Huns et les cités lacustres ; sur la population primitive de l'Europe et mille autres encore.

Député de Prusse, il fut représentant de la Diète de l'Empire, depuis 1880 jusqu'en 1893, et il ne cessa pas un instant de lutter pour le progrès.

Nos lecteurs ne croient-ils pas que le génie d'observation, qui fit de Virchow un médecin et un anthropologiste illustre, donne un caractère particulièrement intéressant à ces lettres, dont nous nous sommes efforcé de traduire quelques extraits aussi fidèlement que possible ?

L'Esprit d'autrefois.

La revanche de la méchanceté sur l'esprit.

Sophie Arnould était réputée pour la causticité de ses mots; ceux qu'elle piquait de son dard s'en vengeaient comme ils pouvaient.

Un jour qu'elle disait qu'elle avait le cœur sur les lèvres, quelqu'un lui répartit : « Oh ! alors, Mademoiselle, je ne suis pas surpris que vous ayez l'haleine si mauvaise ! »

L'actrice, qui avait de très mauvaises dents, avait, en effet, l'haleine plutôt forte, comme telle autre comédienne de notre temps dont la devise pourrait être : *Qui ne dit mot consent... e.*

Un calembour du marquis de Bièvre.

Un jour que, devant le marquis de Bièvre, on parlait des ouvrages de Mme de Genlis, le célèbre calembouriste dit : « Oui, elle s'est plu à imiter Pope. » — « Vous vous trompez ! » lui répliqua quelqu'un. — « Comment, je me trompe ! reprit de Bièvre, mais tout Paris sait qu'elle a fait plus d'un *Essai sur l'homme* (1). »

Une épigramme sur Mme de Genlis.

Comme tout renchérit, disoit un amateur,
Les œuvres de Genlis à six francs le volume !
Dans le temps que son poil valait mieux que sa plume,
Pour douze francs j'avais l'auteur.

---

(1) *Biévriana*, an VIII, p. 95.

Informations de la « Chronique »

La Vénus de Quinipily.

Une statue de Vénus, juchée sur un piédestal carré, que surmonte un portique voûté, dont la façade est ornée de deux pilastres, tel est le monument, plutôt bizarre, de la Renaissance bretonne, qui peut s'observer dans la vallée de l'Evel, entre Auray et Pontivy, sur le territoire de Baud, dans le Morbihan.

Le Dr de Closmadeuc (de Vannes) vient d'en faire la curieuse description, dans un travail très documenté, publié par les *Annales de Bretagne*, et dont M. Paul Gruyer (1) nous fournit un excellent résumé, que nous réduisons, à notre tour, aux exigences du cadre de cette revue.

A une quinzaine de kilomètres de Quinipily existait, encore au xviie siècle, de temps immémorial, sur la montagne de Castennec qui domine le Blavet (près Saint-Nicolas-des-Eaux, paroisse de Bieuzy), une vieille idole, révérée dans toute la région sous le nom de *Notre-Dame de la Couarde*, en breton *Groa-houarn* (la vieille femme, la vierge, la sorcière).

Sorte de *Venus genitrix*, à la fois celtique et romaine, par son ascendance morale du moins, descendante figurée des antiques sorcières-vierges qui rendaient jadis leurs oracles dans les centres druidiques, elle avait été, en une dernière superfétation, accaparée à son tour par le premier christianisme breton qui, sans plus se gêner, avait pris la suite de son culte et en avait fait une sainte.

« Notre-Dame de la Couarde » n'en était pas moins demeurée, malgré sa fantaisiste canonisation, l'idole obscène aux seins proéminents, aux vastes rotondités, aux jambes entr'ouvertes. Les femmes enceintes, sans doute en se frottant le ventre contre la pierre, venaient implorer d'elle un heureux accouchement et, dans une cuve de pierre qui l'avoisinait, jeunes filles et garçons qui désiraient se marier se livraient, en simple costume, à des ablutions dont l'impudeur ne choquait personne.

Les cérémonies de ce genre étaient, d'ailleurs, fréquentes en Bretagne, où elles subsistèrent, dans plus d'une chapelle vénérée, jusqu'en plein xixe siècle Les malades et les infirmes eux-mêmes avaient recours, pour se guérir, aux attouchements de la statue. Des pièces de monnaie lui étaient jetées en offrande, dans le bassin.

Après une série de vicissitudes qu'il serait trop long de conter, la statue, qui avait été mutilée, jetée à l'eau, fut rétablie sur son socle de pierre, et afin de donner à l'œuvre nouvelle une saveur plus classique, une quadruple inscription latine, composée par quelque clerc, proclama, d'une part, que cette Vénus armoricaine avait été élevée par Jules César, l'an 705 de Rome; et, d'autre part, que le comte de Lannion l'avait arrachée à la superstition populaire.

Mais ce qui, fait observer M. Gruyer, de toute cette aventure surgit de plus curieux, de plus étonnant pour l'histoire morale du génie breton, c'est qu'en 1661, Louis XIV régnant et Bossuet prêchant au Louvre, une vieille idole était encore debout sur la montagne de Castennec, nue, obscène, et trônant dans sa gloire; c'est que, de

(1) Cf. *La Vulgarisation scientifique*, 1908.

cette sorte de Vénus, le christianisme local avait fait ce que nous appelions à l'instant une monstrueuse « Notre-Dame de la Génération », élevant à côté d'elle, à son ombre, une chapelle et un prieuré, desservis par des moines, qui vivaient des offrandes apportées à la déesse. Et la foi en l'idole pagano-chrétienne était encore si tenace, qu'aussitôt renversée, elle avait été rétablie, dès que les gens du comte de Lannion avaient eu le dos tourné. Car elle avait frappé, en déchaînant les éléments, ceux qui avaient laissé s'accomplir le sacrilège.

Mais ce n'est pas tout. En 1779, Ogée raconte que les paysans continuent à se glisser, la nuit, dans le parc du château, pour venir apporter leur offrande à la vieille Couarde. Ce n'est pas l'idole ancestrale, sans doute, mais l'idée a survécu à la pierre brisée et retaillée. La cuve sacrée est toujours là, et ils y jettent leurs monnaies !

Encore de nos jours, il ne faudrait pas répondre que la Vénus de Quinipily n'ait plus d'adorateurs ; peut-être seulement, à l'encontre de leurs aînés, se rendent-ils en cachette au pèlerinage de « Notre-Dame de la Couarde ».

La dromomanie de J.-J. Rousseau.

Au récent *Congrès des aliénistes et neurologistes*, qui s'est ouvert à Nantes le 2 août, on a fort remarqué la communication faite par le professeur Régis (de Bordeaux), sur le cas de J.-J. Rousseau, considéré comme maniaque ambulatoire.

Chez Rousseau, a fait remarquer le maître en psychiatrie, la tendance à l'impulsion migrative est héréditaire : son père, ses oncles, son cousin, ont accompli des fugues, sans qu'on ait su où ils étaient allés; bien plus, on pourrait même trouver là une tendance de race, car les Genevois ont la réputation d'être fort enclins aux voyages.

Cette hérédité se manifeste par la précocité de la fugue. Dès son enfance déjà, J.-J. Rousseau s'y abandonne : n'est-ce pas en trouvant fermée la porte de l'école où il se rendait qu'il s'enfuit de sa patrie, pour n'y rentrer que bien plus tard ? Du reste, il s'en rend compte lui-même, puisqu'il avoue avoir eu « la manie ambulante ».

Les fugues habituelles de Rousseau sont du type impulsif et conscient. Ceci ne signifie pas qu'il s'en aille toujours sans motifs, mais ces motifs paraissent futiles, souvent incompréhensibles pour nous.

Il est, en effet, chez ces dromomanes, des sentiments qui nous échappent, telle cette euphorie si profonde du vagabond, qui provient non seulement du plaisir du vaguage, de la joie de l'indépendance et de la vie libre, mais aussi peut-être de son amour et de son admiration pour la nature. Chez tout chemineau, il y a un poète, intuitif, sensible au charme de la campagne, comme Richepin l'a exprimé dans ses vers. Rousseau n'a-t-il pas été le premier panégyriste de la nature ?

Prenant toujours Rousseau comme exemple, M. Régis remarque encore que ces dromomanes ne sentent ni la fatigue, ni les privations : l'auteur de l'*Emile* l'a confirmé égalemeut. C'est pourquoi ils préfèrent les voyages à pied à tous autres modes de locomotion.

Enfin, la honte et le remords de leurs fugues sont rares. Si Rousseau s'est accusé plus tard de ses autres délits, il n'a jamais regretté ses voyages.

On doit considérer, en définitive, Rousseau comme un mélancolique persécuté, avec impulsion dromomaniaque.

Tribune de la " Chronique "

Un cas de diabète maigre. — Un ennemi des grands arbres.

Le malade, fils d'un roi de Thessalie, s'appelait Erésichthon : c'est plus vieux qu'un conte de fée.

Voici son observation d'après l'antique, ou plutôt et surtout d'après l'Alexandrin Callimaque, en l'hymne à Déméter, la Cérès grecque, et le Romain Ovide, en ces *Métamorphoses* où nous ahannions, éphèbes ignorants.

Notre tyranneau, enfant gâté sans vergogne, pour se procurer les ais d'une salle de festin, met à mal. impudemment, le bois sacré de Déméter : celle-ci proteste avec véhémence, sous les traits de sa prêtresse Nicippe, puis en personne. dès que la hache criminelle a entamé le peuplier qui « atteint la nue, et couvre à midi les jeux des nymphes ».

Suivant la version latine. il s'agit d'un chêne couvert d'ex-voto, immense, à lui seul une forêt — *una nemus* — et l'hamadryade dont on coupe les jours, car ce chêne est sa vie, réclame avec force.

Quoi qu'il en soit, la déesse se charge du supplice vengeur, le supplice continu de la faim et de la soif :

inattenuata manebat
... dira fames, implacataeque vigebat
flamma gulae.

Celui-ci est encore un ennemi de Bacchus, qui l'est de Cérès.

Erésichthon paie cher ses projets d'architecture gastronomique. Il maigrit affreusement.

« Telle qu'on voit la neige sur le Mimas, ou la cire fondre aux « rayons du soleil, tel, et plus vite encore, dépérissait le malheureux, « jusqu'à ce qu'enfin les fibres et les os seuls lui restèrent ». Ainsi a traduit mon aimé maître Pessonneaux.

Toutes les ressources des siens y passent : les troupeaux, les mules du char, le taureau élevé par la reine pour Hestia, divinité du foyer, le cheval de guerre et le cheval de course, jusqu'au « chat, terreur des bestioles ».

Le diagnostic s'impose : *diabète nerveux grave* ; choc moral, colère, émotion violente : le tronc qui parle, l'olympienne qui surgit : « qui donc ici coupe mes beaux arbres ? » ; ses pas touchent à la terre, sa tête à la demeure des Dieux : le spectacle est terrifiant, les serviteurs s'enfuient éperdus.

Polydipsie, polyphagie, déchéance profonde affirment le syndrome.

L'étiologie sylvestre n'est pas sans intérêt : le courroux de Déméter à la belle chevelure n'a-t-il rien perdu de son efficace ?

Ne saurait-on demander à quelqu'un des défenseurs qualifiés de nos futaies d'aller, couronné de myrte et vêtu de pourpre, à Eleusis, boire le cynéon, et clamer le « chaire thea », Salut, déesse ?

Dr Niclot.

Peintures murales de l'église de Cazaux-de-Larboust (IXe au XIIe siècle.)

Aux environs de Bagnères-de-Luchon, sur la route du lac d'Oo et du col de Peyresourde, se trouve une pauvre petite église de village (Cazaux-de-Larboust), dont les murs et la voûte sont entièrement couverts de peintures murales « de primitifs » (1).

Voici trois photographies (2) représentant les principales scènes :



PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE DE CAZAUX. — LA NAISSANCE D'ÈVE

I. Dans la première photographie (*Naissance d'Eve et chute de nos premiers parents*), on voit le Seigneur avec sa toge, sa mitre et sa croix ordonnant l'apparition de la femme, qui sort, toute formée, de l'hypochondre gauche d'Adam, mollement couché sur le côté droit.

(1) Cf. *Notice sur les fresques de l'église de Cazaux-de-Larboust* (Haute-Garonne), par B. Bernard, peintre décorateur, membre de la *Société française d'archéologie* (Extrait des comptes rendus du congrès tenu au Mans et à Laval par la *Société française d'archéologie*, en mai 1878).

(2) Nous ne reproduisons que la première et la troisièmes, la seconde ayant donné un mauvais résultat au clichage. (*Note de la R.*)

La légende du tableau, qui est EN PATOIS, porte ces mots : « *CM. I. H. S. CREEC. EBA : DEV : COSTAT : DE ADAM :* »

Au deuxième tableau, Dieu surprend Eve acceptant une pomme du fameux serpent enroulé autour de l'arbre et qui se termine par une tête d'Adonis avec deux bras tendant chacun une énorme pomme. Dans le coin du tableau, on voit Adam, furieux et courroucé contre sa femme, qui lève la dextre pour la gifler. (Les primitifs, peu galants, n'y allaient pas de main morte.)



PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE DE CAZAUX. — LE CHRIST EN CROIX

Au troisième tableau, Dieu chasse Adam et Eve du Paradis. Ils s'avancent tous les deux vers une petite porte, conduisant vers la vallée de larmes qu'est devenue la terre.

Comme légende, on peut lire ces mots : *COM : LANGEL : GETE : ADAM : EBA : DE PARADIS : TARESTE.*

En dessous, on voit un ange, sous l'habit d'un croisé, terrassant un diablotin qui le saisit par le tibia gauche, et comme pendant, on voit un vieux diable qui caresse la joue d'un moine en prière (probablement saint Antoine, d'illustre mémoire).

II. La deuxième photographie représente le *Jugement dernier* : Au

premier tableau, le Seigneur, dont les paumes et le flanc droit ouverts ruissellent de sang, est assis sur le trône, les pieds placés sur le globe terrestre.

A ses côtés, deux anges qui sonnent la *Résurrection* des morts (*surgite mortuos*). A la dextre, une épée brandie, symbole de la Justice, est prête à frapper.

Au second tableau, les bienheureux (*venite benedicti*), agenouillés, les mains jointes, contemplent dans une véritable extase les traits du Seigneur.

Sur la droite, on voit la Vierge Marie à genoux, qui presse son sein et fait gicler son lait virginal sur la plaie béante de son divin Fils.

Au troisième tableau, la scène des réprouvés, avec des diablotins habillés en Peaux-Rouges, tirant, engouffrant, dans l'énorme gueule d'un Triton, la foule des incroyants, des pécheresses, des *maledicti*.

Au centre du tableau, on voit le Nestor des diables appuyer gravement sa queue sur le fléau de la balance soutenue par l'Ange sauveur, pour la faire pencher de son côté. Pendant ce temps, un autre diablotin, aux ailes éployées, au sexe fortement accusé, fait mille simagrées devant l'Ange pour capter son attention

III. La troisième photographie représente trois tableaux divers :

1° *LO CORONAMENT* : *DE NOSTRA* : *DAMA*.

2° *AOM CENT. JOHAN PREDICABA AU POBBLE*.

3° Une scène d'expulsion *manu militari*, de *bastonnade* dont la signification nous échappe

En bas et à gauche de cette photographie, il faut admirer le Christ en bois peint, terrifiant de laideur et de maigreur, avec son gril costal, son hypoabdomen en boule, sa figure de tuberculeux cachectique, qui provoque un frisson d'horreur, comme celui que fait éprouver le Christ émacié, vert, paraissant en pleine décomposition, que l'on voit dans la cathédrale de Saint-Sébastien (Espagne).

Ces peintures murales des primitifs, ces scènes comiques enfantines, très finement dessinées, sont du plus haut intérêt. Nous sommes heureux de les signaler à ceux de nos confrères qui villégiatureront un jour aux environs de la Reine des Pyrénées, pour qu'ils s'arrêtent à Cazaux-de-Larboust et passent là une heure exquise, dans cette petite église perdue au milieu de nos montagnes pyrénéennes.

Dr Bonnette (*Bagnères-de-Luchon*).

La bénédiction du lit nuptial.

De tout temps le clergé s'est immiscé dans la vie privée des laïques, par intérêt spirituel et temporel : ainsi, le prêtre qui portait le viatique à un malade, — la communion terminée, — lui faisait boire l'eau provenant de l'ablution de ses doigts (*Concile d'Ecosse*, 1225) (1) et engageait le moribond à faire son testament en sa présence.

« On déclare nuls, dit le *Concile de Toulouse* (1129), les testaments qui n'auront point été faits en présence du curé. » « Personne, ajoute le *Concile d'Avignon*, en 1282, ne fera son testament sans que le curé soit présent. »

Les femmes enceintes étaient obligées de communier, lorsqu'elles étaient près d'accoucher (*Concile de Cognac*, 1258).

(1) A. Karr, les *Gaietés romaines*, 1870.



LA BÉNÉDICTION DU LIT NUPTIAL.

(d'après un tableau attribué à P. Brueghel).

(Collection Van de Perre).

Aucune nourrice ne devait exercer sans un certificat de catholicité (*Concile de Malines*, 1570).

Tout médecin appelé auprès d'un malade lui *ordonnait* tout d'abord de pourvoir au salut de son âme, sous peine de l'abandonner (*Concile de Montpellier*, 1215).

Le *Concile de Langres* (364) règle la coupe des cheveux et lance l'anathème contre les femmes qui se coupent les cheveux, « que Dieu leur a donnés comme un mémorial de l'obéissance qu'elles doivent à leurs maris. »

Les sacerdotes ne se contentaient pas de présider, devant l'autel, à la mise symbolique de « la bague au doigt » des époux ; ils pénétraient dans la chambre nuptiale, et les nouveaux mariés ne pouvaient se mettre au lit avant qu'il eût été béni par le curé de la paroisse.

C'était le « droit du Seigneur » réservé aux ecclésiastiques, appelé « les plats de noces », c'est-à-dire qu'on devait assurer le dîner des curés, pour ce jour, en argent ou en espèces.

Or, le curé de Saint-Etienne-du-Mont, au dire de Saint-Foix, s'étant plaint que le nommé Michau, un de ses paroissiens, l'avait fait attendre jusqu'à minuit pour « la bénédiction du lit nuptial », l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, ordonna qu'à l'avenir cette cérémonie aurait lieu dans la journée, avant le souper de noces.

Les curés de Picardie étaient plus exigeants : ils prétendaient que les nouveaux mariés ne pouvaient, sans leur permission, passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces. Cet abus fut réprimé par arrêt du Parlement, en date du 19 mars 1409 (1).

Une ancienne coutume de Bretagne, rapportée par Cambry, semble une réminiscence, une parodie laïque de la bénédiction du lit nuptial : dans le Morbihan, le garçon d'honneur accompagnait les époux, et dès qu'ils étaient couchés, « le dos modestement tourné », il allumait, en guise de cierge, une chandelle qu'il tenait à la main, jusqu'à ce qu'elle lui brûlât les doigts, après quoi il se retirait.

Nous aimons à croire que le garçon d'honneur avait le bon esprit de souffler son luminaire au plus tôt ou de se munir d'un petit bout de chandelle, par pitié pour ses voisins, qui pensaient à tout autre chose qu'à la moucher.

Dr Witkowski.

Réminiscence d'anciennes pratiques médicales.

A propos de l'ingurgitation de formules écrites dans un but thérapeutique.)

En Belgique, où le service obligatoire et personnel n'existe pas, subsiste le tirage au sort, pour désigner les miliciens destinés au service militaire.

Dans la partie de la Belgique située entre Sambre et Meuse, mon pays, malgré la douceur de la vie de caserne et le peu de danger qu'elle offre heureusement chez nous, existe une véritable répulsion pour entrer au service militaire. Ce qui n'empêche qu'une fois enrégimentés, ces jeunes gens sont d'excellents soldats très « débrouillards ». Nous attribuons cette répulsion aux rigueurs anciennement supportées dans les régiments, et aux horreurs que ces populations frontières ont eu à subir de la part des troupes, à la suite du passage

(1) Cf. *L'Art profane à l'église* (France), 1908.

continuel des armées de toutes les nations venant dans notre malheureux pays pour y vider leurs querelles ; si bien qu'on a pu l'appeler « le champ de bataille de l'Europe ».

Le paysan craint que son fils, endossant un uniforme, ne cause un jour à son semblable les torts et les peines que ses ancêtres à lui ont déjà endurés. Aussi, encore actuellement, en plein XIXe siècle, les miliciens et leurs familles ont-ils recours aux moyens les plus curieux pour conjurer le mauvais sort et prendre le « bon numéro », permettant de les exempter de cet « impôt du sang ».

Dans un roman d'études de mœurs de ce pays, intitulé *IO-IÈ* (*Bec de lièvre*), M. Maurice DES OMBIAUX relate très exactement les manœuvres encore utilisées à cet effet. J'y retrouve une curieuse réminiscence, ou plus exactement la *conservation* de très anciennes pratiques médicales, qui consistaient à faire avaler au patient des formules écrites pour le débarrasser de son mal. N'oublions pas que la Magie, la Religion et la Médecine étaient sciences bien unies. Pendant qu'un mauvais sort était conjuré par la Magie, un aliéné ou un pseudo-aliéné était exorcisé ou suggestionné, comme on dirait actuellement.

Voici le passage du livre de M. DES OMBIAUX auquel nous venons de faire allusion :

Nos conscrits firent d'abord, très exactement et très scrupuleusement, les dévotions ordinaires à Saint-Léonard et aux autres chapelles qui bordent la Drève.

Ils accomplirent à rebours les sept tours du grand Calvaire, en bredouillant des prières incompréhensibles. C'étaient les *Pater* et les *Ave* pris à l'envers. — Puis, avec des baliveaux enlevés du bois, ils firent sauter la grille de la chapelle de ses gonds.

Elle tomba sur la grande dalle de pierre bleue avec un fracas qui déchira le silence de l'Hermitage, fit fuir quelques chouettes et agita les échos du vaste entonnoir dans lequel tourne la Biesmèle. Alors ils se ruèrent sur le Christ pour le lier de cordes, sur lesquelles ils tirèrent de toutes leurs forces ; mais la croix était trop solidement rivée au mur, ils ne parvinrent pas à l'ébranler.

Les *miliciens*, qui reprenaient haleine avant de s'attaquer aux personnages de la crypte, se sentirent un instant tout transis.

- Hardi les cousses ! cria Tchinisse en s'élançant. Les autres suivirent. Le Christ, les apôtres et les saintes femmes furent ligotés et entraînés dans une course folle, sautant à chaque caillou du chemin. On les fit danser sur le roc de Marie Bontemps, où les sorcières tiennent leurs sabbats, on les promena dans la vallée pour leur faire toucher les empreintes laissées dans le roc par les sabots de Bayard, le cheval merveilleux, on les plongea dans la Biesmèle glacée.

Puis le fils de Joseph Le Gorli leur enfonça dans les pieds et dans les jambes des clous à tête carrée, en dessinant une croix. Un autre les fustigea au moyen de sept baguettes de coudrier. — En les replaçant fort endommagés dans la crypte, on les menaça de représailles terribles, s'ils ne faisaient pas sortir de bons numéros pour ceux qui se trouvaient là.

La veille du tirage, il y en eut qui avalèrent des morceaux de papier, sur lesquels étaient écrites des prières spéciales accompagnées de signes cabalistiques.

Et comme les gardes champêtres étaient arrivés à la tombée du jour pour veiller sur le cimetière, beaucoup de miliciens, qui connaissaient le secret, se dirigèrent vers les villages voisins, espérant y dérober un peu de terre sainte avec un os du dernier mort.

Ce soir-là, la folie balbutia les conseils les plus drôles, les recettes les plus puériles, ânonna des psalmodies dépourvues de sens, attribuant aux seules assonances une vertu magique.

On conseilla à l'un de revêtir la chemise qu'il portait lors de sa première communion ; à un autre de se lever du pied gauche, de sortir du logis du pied gauche, d'être en état de grâce et à jeun, de garder la main gauche en poche et ne l'en tirer que pour puiser le numéro dans l'urne, d'aller directement à la maison communale dans la salle du tirage, de ne pas entrer au cabaret, de ne pas s'arrêter en route, de faire l'aumône au premier pauvre que l'on rencontre, sans regarder ce que l'on donne, de rester couvert, de ne pas regarder les tubes de bois qui contiennent le sort, de ne point prendre le premier que rencontrent les doigts et mille autres balivernes de ce genre. On interrogea anxieusement la flamme des chandelles qui avaient déjà brûlé pour les morts ; on fit tourner des clefs sur un missel ouvert en récitant l'évangile selon saint Jean, et l'on colla par le bout soufré des allumettes sur le couvercle du poêle.

Il n'y a pas de famille, si misérable qu'elle soit, qui ne trouve un peu d'argent, dût-elle se priver de tout pendant des jours, pour acheter une « magie » à l'une ou l'autre nécromancienne, sorcière, magicienne ou discuse de bonne aventure.

Toute la nuit se passa en exorcismes, prières, gestes cabalistiques et tours de toutes sortes.

Dr G. WETS-HECQ (Namur).

Échos de la « Chronique »

Le sanctuaire de la déesse Hygie.

A une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions, le commandant Espérandieu a fait part de la découverte qu'il venait de faire, sur le plateau du Mont-Auxois, d'un sanctuaire pourvu d'une source. Puis bientôt apparaissait, sous les coups de pioche, une tête de statuette représentant une divinité, sa main tenant un serpent. A n'en pas douter, il s'agissait de la déesse Hygie, la déesse de la santé, qui avait son culte, ses adorateurs en Grèce et à Rome.

Les eaux de la source possédaient une vertu curative, et nos ancêtres savaient comme nous utiliser les eaux thermales.

Le commandant Espérandieu a également, en poursuivant ses fouilles, découvert un grand nombre d'*ex-voto*, qui indiquent que les anciens avaient à peu près toutes nos maladies. Mais les eaux de la source d'Alésia, symbolisée par la déesse Hygie, semblent avoir été particulièrement efficaces contre les maladies de peau.

Le plus ancien traité d'hygiène.

L'*Ayulvéda*, le traité d'hygiène le plus ancien peut-être du monde, est rempli de préceptes sages, qu'il est souvent utile d'appliquer dans ce pays tropical qu'est l'Inde (1) :

« Ne faire que deux repas par jour, et non trois ;

« Ne jamais avoir commerce avec une femme pendant le jour ;

« Pas de sieste ;

« Ne s'unir qu'avec une femme plus jeune que soi-même ;

« Ne jamais s'exposer au soleil levant ;

« Ne jamais manger un mets préparé de la veille, qu'il fût même de l'ambroisie ;

« Ne remplir les devoirs conjugaux qu'une fois par mois ;

« Prendre un vomitif tous les six mois ;

« Se purger une fois tous les quatre mois ;

« Ne jamais cohabiter avec une femme au moment de la digestion. »

Un médecin, critique théâtral.

Pour une innovation, c'en est une, que nous devons mentionner : c'est à un de nos confrères, un de nos collaborateurs occasionnels, le Dr Fourestié (d'Agen), que le directeur de *Comœdia illustré*, M. de Brunhoff, a eu l'heureuse inspiration de demander une série d'articles sur l'*Évolution théâtrale*.

Le premier de ces articles a paru dans la revue précitée le 15 août. Nous le signalons à ceux de nos lecteurs que le sujet intéresse.

Le Dr Paul Mounet.

A une des dernières représentations de *Bérénice*, le grand succès fut pour Paul Mounet ; le talentueux artiste restait impassible devant les ovations. Savez-vous à quoi il s'occupait? A expliquer avec sollicitude et précision à Mlle Yvonne Boucher la manière de panser son pied écorché !

Le docteur en médecine reparaissait sous le travesti de l'acteur.

(1) *Mœurs médicales de l'Inde*, par le Dr Paramananda Mariadassou, p. 91. Ch. Boulangé, éditeur, 11, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.



Traitements
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient o gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

La pierre des maris trompés (XV, 564). — M. Paul SÉBILLOT, qui n'est jamais en défaut sur toutes les questions relevant de la tradition populaire, n'a pas manqué de parler de la « pierre des cocus » dans son ouvrage capital sur le *Folk Lore de France* (t. IV, p. 49). Voici ce qu'il écrit à ce propos :

« On est venu et l'on vient encore interroger ces roches singulières ; le plus souvent ce sont les maris qui leur demandent des oracles. Le nom de « Men Dogan », la pierre des cocus, à Trégunc (Finistère), y fait allusion : le doigt d'un enfant suffit pour la remuer, aussi bien qu'une autre pierre des environs de Pontivy, mais elles demeurent immobiles sous tous les efforts des époux trompés qui les consultent.

« Il y a une centaine d'années, la même pratique avait lieu près de roches branlantes de la Brie et de quelques autres pays, et naguère encore elle était usitée sur un bloc des environs de Sarrebourg.

« Dans la vallée d'Arbey, non loin de Colmar, les maris se rendent au point du jour à une pierre placée en équilibre sur une pointe de rocher ; ils se mettent dessous, et s'ils réussissent à la faire remuer en la touchant avec l'index seulement, c'est que la femme est fidèle ; mais si l'épouse au sujet de laquelle on l'interroge se trouve présente, l'oracle répond tout de travers.

« Les consultations faites pour d'autres motifs sont plus rares. La pierre branlante du Yandet (Côtes-du-Nord), appelée « Roc'h Werhet », la Roche aux Vierges, servait à prouver la vertu des filles ; d'après une légende de Trégunc, l'amoureux qui parvenait à faire remuer la pierre tremblante n'était pas aimé. »

L. R.

L'Auréole des saints (XII, 488, 591 ; XIII, 55 ; XV, 124 ; 467). — Dans la *Chronique médicale* du 15 juillet 1908, p. 467, M. le Dr Van DE LANOITTE (de Verviers) revient sur cette question et note un certain nombre de cas de personnes ayant présenté des phénomènes électriques. D'après ce correspondant, cette enquête prouve que, de tout temps, on a pu voir des personnes nerveuses, à peau sèche, à cheveux noirs, ayant présenté ces phénomènes dus plutôt à leur état pathologique spécial qu'aux conditions météorologiques.

Ayant pu examiner, depuis quelques années, trois cas analogues très nets, je viens succinctement verser mes observations au débat. Il s'agit de ma femme, de ma petite fille âgée de onze ans et d'une jeune fille, amie de ma famille. Toutes trois sont *blondes* ; deux ont la peau sèche, l'autre la peau ordinaire ; deux sont nerveuses, l'une non nerveuse ; toutes trois ont une longue chevelure, très fine et sèche, c'est-à-dire non enduite de cosmétiques plus ou moins gras. Ces cheveux sont fréquemment nettoyés avec de simples lotions savonneuses.

Voici le phénomène tel que je l'ai observé maintes fois, surtout chez ma petite fille (non encore réglée), où les faits sont pour ainsi dire journaliers. Le passage du peigne (en corne, en écaille, en celluloïd,

en métal, mais, dans ce cas, isolé de la main par de la laine ou de la soie) rend les cheveux électrisés : les mèches, divergeant les unes des autres comme les lames d'un électroscope, sont facilement attirables par du verre ou de la résine électrisés par frottement. Le peigne est aussi électrisé, comme je m'en suis assuré au moyen des expériences simples de l'électrostatique. Quand le temps est *très sec*, ces chevelures, par le peignage, produisent des étincelles parfaitement visibles dans l'obscurité ; il est même possible, en insistant sur le frottement du peigne dans la chevelure, de tirer au doigt des étincelles, soit de la chevelure, soit du peigne. Je n'ai pas remarqué que ce phénomène soit plus intense ni plus constant par les temps orageux ou au moment de la menstruation chez les deux adultes ; mais il est nécessaire que l'air soit très sec depuis un laps de temps assez long. M'occupant journellement de météorologie, au titre de l'Observatoire populaire de Rouen dont je suis directeur, j'ai pu déterminer exactement cette condition spéciale de l'expérience : l'électrisation des chevelures est d'autant plus nette que la pluie est moins fréquente.

En résumé, il s'agit en l'espèce d'un phénomène d'électrisation statique par frottement, rentrant dans la catégorie de ceux obtenus dans cette partie de la physique. Les conditions essentielles de réalisation sont : des cheveux très propres, non gras, et une atmosphère exempte d'humidité. Mais il est possible que l'état électrique du milieu, la plus ou moins grande activité du système nerveux de l'individu, d'autres conditions comme la menstruation, puissent constituer une seconde série de facteurs influant sur l'intensité de l'électrisation des cheveux. Ce serait à l'expérience de décider et de trancher toutes les particularités du fait. Cette expérience n'est possible que dans un hôpital réunissant des personnes atteintes de maladies nerveuses diverses, dont le diagnostic médical serait bien posé. Elle est simple et facilement réalisable. En tous cas, le fait de produire des phénomènes lumineux électriques avec la chevelure humaine est pour moi absolument réel, l'ayant étudié journellement depuis quelques années.

H. Delehaye, *chimiste à Rouen*.

Vierges nourrices (IX ; XI ; XIV, 392, 606). — Comme le fait très judicieusement remarquer le Dr Grenier de Cardenal (XIV, p. 606), « le nombre des Vierges nourrices dans l'art est considérable, et presque tous les musées en possèdent quelques spécimens ».

Pour ma part, je signalerai aux lecteurs de la *Chronique médicale* quelques-uns des tableaux (je puis en oublier) qui traitent ce sujet, et que j'ai tout dernièrement pu admirer au *National Gallery* de Londres :

1° de Barocci, Frederigo, 1528-1612 (Roman school) : *The Holy Family*. L'enfant Jésus découvre discrètement le sein gauche de la Vierge. Mais il se préoccupe bien moins de son alimentation que d'un tout petit chien qui aboie après un oiselet captif entre les mains d'un autre bambino (probablement saint Jean).

2° de Lorenzo di Credi, 1459-1537 (Tuscan school) : *The Virgin and child*. Le sein repose sur les lèvres du petit nourrisson.

3° d'un inconnu (attribué à la Flemish school) : *Virgin and child*. La Vierge facilite la montée du lait en pressant l'extrémité de son sein gauche entre l'index et le médius de sa main droite.

4° d'un inconnu (Filipepi school), *The Virgin and child* ; with SS. Jerome and Dominick. L'enfant est assis sur les genoux de sa mère et lui agrippe solidement le sein droit avec une de ses mains. Par exemple, il n'a pas l'air d'être à son aise pour téter. Cette attitude vicieuse se complique et s'exagère du désir manifeste de ce bambino, qui veut en même temps se gaver de lait et voir ce qui se passe dans son voisinage. On le croirait atteint de torticolis.

6° de Pacchia, Girolamo del., 1477-1519 (Sienese school) : *Madonna and child*. Le bout de sein est près des lèvres du bébé.

7° de Patinir ou Patinier Joachim : *The Flight into Egypt*. La Vierge est représentée à dos d'âne. Elle ne paraît pas s'inquiéter outre mesure des aspérités du sol et du caractère hargneux de sa monture. Elle donne tranquillement à téter. Le sein est très à découvert.

8° d'un inconnu (Milanese school) : *The Virgin and child*. L'enfant avec ses mains presse le sein de la Vierge.

9° de Beltrafio, Giovani Antonio, 1497-1516 (Milanese School) : *The Madonna and child*. L'enfant vient de téter, et, semble-t-il, de bien téter. Il abandonne le sein et s'endort paisiblement.

Enfin, de passage à Cambridge, j'ai trouvé dans la *large room* du Fitz William Museum, tout près d'un portique, une peinture intitulée *Virgin and child*. Pas de signature, mais une inscription signale aux curieux qu'elle a été brossée par le même peintre, auteur du tableau connu sous la légende *Death of Mary*.

La Vierge, qui vient d'allaiter avec son sein gauche, sourit délicieusement, en couvant du regard son cher nourrisson endormi dans ses bras.

Dr Guirauden (Cette).

— Je me fais le plaisir de vous envoyer la nomenclature de quelques Vierges nourrices des musées de Cologne, Hambourg, Hanovre et Cassel :

Cologne. — *Rubens*. — Une sainte Famille fort belle : l'Enfant Jésus s'appuie contre le sein nu de sa mère ; à gauche, sainte Anne et saint Jean ; dans le fond, saint Joseph.

Maratta (1625-1713). — L'Enfant Jésus tette le sein que sa mère presse doucement en se penchant vers son Fils.

Neri de Bieci. — La Vierge nourrit l'Enfant Jésus, assise sous un dais, entourée de quatre saints ; fond or ; très grand et important tableau.

Cologne. — *Maître de l'Autel Bartholomé*. — La Vierge offre un sein très petit et rond à son divin Fils, qui paraît manifestement atteint de rachitisme.

Hambourg. — *Bertram* (1367-1415). — Autel de Grabouwer. Une partie de cette œuvre, très bien conservée, représentant la fuite en Egypte, contient une Vierge nourrice curieuse. A gauche, l'âne broute ; au milieu, saint Joseph mange un morceau de pain ; à droite, la Vierge donne le sein à son Fils, qu'elle tient étroitement serré ; fond or.

Musée d'antiquités. — Une Vierge nourrice entourée d'anges. Reproduction de l'original en argile cuite blanche. D'après le Dr Wormstal, elle proviendrait du couvent des chartreux de Wedderen, près Dülmen en Westphalie.

Hanovre. — *École de la basse Saxe* (xve s.), n° 424. — Partie de triptyque représentant la sainte Famille avec une Vierge nourrice

entourée de petits anges. Saint Joseph fend du bois au milieu de plusieurs personnages pittoresquement groupés.

N° 389. Daniel Seghers et Cornelius Schut. — La Vierge, entourée de fleurs, presse son sein pour en faire jaillir le lait ; l'enfant Jésus se penche gracieusement en arrière ; saint Joseph contemple ce groupe, dont le cadre de fleurs est très bien peint.

N° 732. École de Van Orley. — L'enfant Jésus appuie ses petites mains sur le sein de sa mère d'un air méditatif avant de se mettre à téter ou après la tétée !

CASSEL. — *École de Roger van der Weyden.* — Petit tableau curieux, où la Vierge, qui a des mains de tuberculeuse, tient son fils pour le faire téter ; l'enfant, d'une maigreur étique, se détourne en souriant.

N° 22 Martin Schaffner. — Table recouverte d'une glace, sous laquelle sont peintes des allégories astronomiques ; au milieu, une Vierge nourrice (à moins que ce ne soit Junon allaitant Hercule !).

N° 313. Adrien van der Werf. — La Vierge, la gorge entièrement découverte, regarde son Fils étendu sur une draperie bleue, jouant avec des cerises. Saint Joseph considère ce groupe avec béatitude.

M. BÉTRIX.

— Le type de la sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus est rare, en sculpture du moins. Le docteur LIÉGEOIS parle d'une statue, autrefois coloriée, qui tiendrait assez gauchement l'enfant ; cette particularité sert à fixer la date : le commencement du XVe siècle. A Puiseaux, dans le Loiret, sur le tympan de la porte d'entrée de l'église, est une Vierge nourrissant, des plus remarquables.

Jean FUGAIRON, *architecte.*

La maladie d'Antiochus (XV, 234, 303). — J'ai vu, dans mon service d'hôpital, une vieille femme gravement brûlée. La peau était comme du cuir, et quand elle se détacha, des myriades de vers grouillaient dans les plaies. La malheureuse ne tarda pas à mourir ; mais il ne me parut pas qu'elle ait particulièrement souffert de ces parasites anormaux.

Chez une institutrice je dus examiner les orteils qui étaient le siège de démangeaisons eczémateuses. Ce ne fut pas sans peine, vu l'adiposité formidable de ma cliente, que je parvins à séparer les orteils les uns des autres. Entre le 4e et le 5e orteil, je vis au fond de l'espace interdigital s'agiter une forme blanchâtre sur le fond rouge eczémateux du tégument. Je cueillis un ver que je n'eus pas la curiosité d'identifier. Mais je me souviens très bien que cet hôte incommode ne provoquait ni douleur ni prurit spécial.

Je me demande si le supplice qui consistait à laisser les condamnés pourrir et mangés aux vers n'était pas une torture plus morale que physique. Je ne désire d'ailleurs pas me rendre compte par moi-même, ni mettre l'article en main, comme disent les camelots.

Dr Fortuné MAZEL (Nîmes).

Le gui du chêne existe-t-il ? (XIV ; XV ; XVI, 92). — M. le Dr LORIN, d'Elbeuf, m'ayant dit que votre estimable journal s'intéressait à la présence du gui sur le chêne, je me permets de vous en signaler une nouvelle station découverte par un de mes amis, M. ARNAULT, garde forestier à Senonches (Eure-et-Loir).

C'est dans la forêt de Senonches que M. Arnault a découvert récemment le gui sur un chêne d'âge moyen et d'environ 1 m. 50 de circonférence.

H. Saint-Amand.

Sainte Wilgeforte (XV, 666). — A Vattetot-sur-Mer, sainte Wilgeforte est particulièrement honorée. De nombreuses offrandes



CHAPELLE DE SAINTE WILGEFORTE, A VATTETOT-SUR-MER.

attestent qu'elle a exaucé maints vœux qui lui ont été adressés. La photographie ci-dessus en donne la curieuse représentation.

Dr F. B.

Revue Biblio-critique

Histoire et Biographies historiques.

Vie privée du prince de Conty (1717-1776), par G. Capon et R. Yve-Plessis ; Paris, Schemit. — *La maison de Madame Gourdan*, par E. Defrance ; Paris, Mercure de France. — *Contes et Conteurs gaillards du XVIIIe siècle*, par Ad. Van Bever ; Paris, Daragon, 1906. — *Galanteries du XVIIIe siècle*, par J. Grand-Carteret ; Paris, Michel. — *Mémoires inédits de Mlle George*, par P.-A. Cheramy ; Paris, Plon. — *Une maîtresse de Napoléon, Mlle George*, par H. Fleischmann ; Paris, Michel. — *Du nouveau sur Louis XVII*, par J. Turquan ; Paris, Emile-Paul. — *Autour d'un problème*, par Otto Friedrichs ; Paris, Daragon. — *La Mort de Pichegru*, par Frédéric Barbey ; Paris, Perrin. — *Mémoires d'anonymes et d'inconnus* (1814-1850), par P. Ginisty ; Paris, Delagrave. — *La Papesse Jeanne*, par Emmanuel Rhoïdès ; Paris, Charpentier.

Reconstituer toute une vie, parfois bien effacée, à l'aide de documents d'archives, de notes de police, de mémoires manuscrits ou imprimés, ce n'est qu'un jeu pour MM. G. Capon et Yve-Plessis, à qui nous devons tant d'explorations fructueuses à travers le siècle galant.

Si le prince de Conty, leur héros, a jusqu'ici « passé, selon l'heureuse expression de Sainte-Beuve, à côté de l'histoire, sans y entrer », il le doit, à entendre ses nouveaux biographes, à son indépendance, qui lui fit de nombreux ennemis. En un temps où la courtisanerie menait à tout, il sut toujours conserver sa liberté de parler et de juger. Sous tous autres rapports, par exemple, il fut de son époque, menant de front travail et plaisirs, ne s'embarrassant pas trop de scrupules, pas plus que de religion.

Un enragé galantin, il serait superflu de l'ajouter. Il fut mêlé à des aventures multiples que, consciencieusement, dénombrent ses historiographes, qui n'omettent pas une de ses passades. A remarquer un croquis d'un certain chirurgien proxénète que nous vous recommandons. Nous voulons croire, pour l'honneur du corps, qu'il fut une triste exception.

***

Pour ne pas sortir du siècle galant, signalons une très curieuse monographie, due à la plume autorisée de l'érudit M. E. Defrance, à qui nous sommes redevables d'une fort intéressante *Histoire de l'Eclairage des rues de Paris* (Lemasle, éditeur). M. Defrance nous introduit aujourd'hui dans *la Maison de Madame Gourdan*, un de ces nids d'amours vénales oh combien ! qui pullulaient sous le règne du Bien-Aimé. Cet ouvrage abonde en piquantes révélations. Il nous montre Voltaire, Diderot, Helvétius dans une attitude où on n'a pas coutume de les surprendre ; le naturaliste Buffon lui-même — *erubesco referens !* — démontrant *in situ* l'infériorité de l'homme sur l'animal, parce que ce dernier, plus sage, *ne fait* — c'est l'expression même du naturaliste — *l'amour que par nécessité*. Pour tout dire, dans les boudoirs de la Gourdan se rencontraient les plus beaux-esprits du dix-huitième ; tout ce qui tenait une plume s'y donnait rendez-vous.

⁂

Aux amateurs de littérature érotique, mais à ceux-là seulement, nous indiquons les *Contes et Conteurs gaillards du XVIIIe siècle*. Qui voudra parcourir cette galerie libertine trouvera en M. Ad. VAN BEVER un guide soigneusement informé. L'ouvrage est agrémenté de délicieuses gravures, qui font revivre tout l'art des petits maîtres du siècle des Jeaurat et des Lawreince.

Sur la même époque, sur les *Galanteries du XVIIIe siècle*, M. John GRAND-CARTERET publie un recueil d'anecdotes des plus croustillantes, orné de 132 illustrations. Par les mots comme par l'image, — que serait un pareil recueil sans images ? — c'est une rapide évocation des mœurs, c'est un reflet de la morale, de la très facile morale de nos aïeux, invoquant sans cesse la nature, afin de mieux pouvoir, sous son couvert, se livrer à toutes les folies de l'amour.



On a fait beaucoup de bruit autour des *Mémoires de Mlle George*, que M. P.-A. Cheramy a publiés, d'après le manuscrit original qu'il avait acquis à la vente des *reliquiæ* de l'artiste. Celle-ci avait eu dans sa vie une aventure qui l'a illuminée tout entière : elle avait été la maîtresse de Napoléon ! Je crois bien que c'est là que réside tout l'intérêt de ces mémoires, ainsi que d'un livre de M. FLEISCHMANN (1) (sur le même personnage), lequel cependant, grâce à une documentation nouvelle, déroule sous nos yeux la carrière, qui fut glorieuse, de celle qui fut la reine du romantisme, après avoir été la tragédienne du Consulat et du premier Empire.

⁂

Est-ce bien du *Nouveau sur Louis XVII* que nous apporte M. Joseph TURQUAN ? C'est discutable. Pour lui, comme pour nous (2), l'enfant *autopsié* au Temple n'était pas le Dauphin ; mais il ajoute, ce qui nous paraît plus contestable, que ce dernier aurait été *assassiné* dans cette même prison le 19 janvier 1794, entre 8 et 9 heures du soir ; il lui aurait été substitué, sur l'heure, un enfant de son âge, incurable, dont les jours étaient comptés, afin de faire croire à la mort *naturelle* du Dauphin, lorsque le substitué succomberait, légalement et officiellement, à la place du jeune prince. Quant à des documents, des preuves, on les cherche en vain (3) ; ce ne sont que déductions fort ingénieuses, certes, mais qui font plus d'honneur à l'imagination de M. J. Turquan qu'à son souci d'une exacte documentation.

C'est ce que démontre, avec une logique implacable, l'historien le plus autorisé de la question Louis XVII, le probe érudit qui, depuis plus de 20 ans, s'est acharné à la solution du problème dont M. Tur-

(1) Du même auteur nous signalerons une curieuse brochure : *Napoléon et la franc-maçonnerie*. Paris, 1908.

(2) V. nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*, chapitre sur LOUIS XVII.

(3) Cf. *Un pamphlet ignoble* (sic) : Joseph TURQUAN : *Du nouveau sur Louis XVII ; solution du problème* ; critique de M. WILDEMAN, de la Haye. Paris, E. Paul.

quan nous apporte, en un tour de main forgée, la clef : nous avons nommé M. Otto FRIEDRICHS.

Quelle impitoyable dissection fait notre ami de la thèse de M. Turquan ! Quelle maitrise dans l'ironie, toujours contenue dans les limites habiles de la courtoisie ! En vérité, il ne reste de la brochure de M. Turquan que le « beau titre de mensonge ; derrière cette façade, c'est le néant ! » Tous ceux qui suivent les phases de cette affaire se doivent de lire et la fantaisie, très adroitement brodée, de M Turquan et la réfutation, très consciencieuse et très serrée, de M. Otto Friedrichs (1).

***

L'ouvrage de M. F. BARBEY sur la *Mort de Pichegru* ne se rattache pas au sujet qui vient d'être traité, bien que l'auteur soit un de ceux qui aient étudié avec le plus de soin la question de l'évasion et de la survivance. Dans ce nouvel ouvrage, M. Barbey fait preuve des mêmes qualités que dans les précédents (2). Favorisé par la découverte de multiples documents d'archives, de plans et de dessins inédits de la prison du Temple où fut enfermé Pichegru, il nous fait revivre, dans son cadre exact et vrai, les dernières semaines de l'existence du célèbre adversaire de Bonaparte, lequel, contrairement à une légende que certains ont tenté d'accréditer, ne fit rien pour se débarrasser tragiquement d'un ennemi qui ne le gênait pas (3).

***

On a tort de négliger les témoignages et les *Mémoires d'anonymes et d'inconnus* ; M. P. GINISTY nous offre la preuve que ces dépositions d'humbles ou d'obscurs comparses contribuent souvent à faire revivre, mieux que les récits des hauts faits des auteurs principaux, la physionomie d'une époque. Où voit-on mieux Napoléon qu'à travers les portraits que nous en ont donnés les soldats « perdus dans le fracas de l'épopée impériale » ? Quelle abondante source d'informations et où l'on a trop négligé de puiser ! Ce n'est pas seulement sur le premier Empire que M. Ginisty apporte des précisions nouvelles, bien que son livre lui soit presque aux trois quarts consacré, mais encore sur la Révolution de 1830 et aussi sur les dernières années du règne du Roi-citoyen.

Son récit est toujours alerte, pittoresque, vivant pour tout dire, et pour sacrifier à la mode du jour, de nombreuses illustrations agrémentent le texte, dont l'intérêt n'avait nul besoin d'être rehaussé.

***

La Papesse Jeanne, roman médiéval ! C'est une réimpression, ou plutôt une traduction nouvelle d'un ouvrage d'Emmanuel RHOÏDÈS, par Alfred JARRY, l'auteur d'*Ubu Roi*, d'hilarante mémoire, et notre

---

(1) Otto FRIEDRICHS, *Autour d'un problème : Réfutation du livre de M. J. Turquan sur Louis XVII*. Paris, Daragon, 1909.

(2) Cf. F. BARBEY, *Madame Atkins et la prison du Temple*.

(3) V. à cet égard le chapitre : *Bonaparte a-t-il fait étrangler Pichegru ?* in *Napoléon jugé par un Anglais* et nos *Indiscrétions de l'Histoire*, t. VI.

aimable confrère, le Dr Jean SALTAS. Ceux qui voudraient être fixés sur l'identité de la fameuse Papesse seraient déçus, je m'empresse de les prévenir ; mais s'ils ont quelque goût pour les agréables fictions, écrites en un style assez chatoyant, ils pourront trouver, dans la lecture de celui-ci, un délassement à leurs occupations professionnelles ; comme en a, sans doute, trouvé lui-même à le composer un des traducteurs, qui appartient, nous venons de le dire, à notre grande famille médicale, dont il est un des plus sympathiques représentants.

***

Les Révélées, roman, par Michel CORDAY. Paris, Charpentier, 1909.

Que la thèse soutenue par M. CORDAY ne soit pas hardie, bien osé serions-nous de le prétendre; que les physiologistes, puisque l'auteur nous déclare avoir voulu tenter un essai physiologique, n'y trouvent pas à contredire...

Au fait, de quoi s'agit-il dans ce roman ? Comment allons-nous pouvoir l'exprimer... honnêtement ?

Pour d'aucuns, il n'y a que deux catégories de femmes : celles qui ont du tempérament et celles — la majorité ! — qui en sont dépourvues. A quoi le personnage, une doctoresse, qui est le porte-parole de l'écrivain, le traducteur de sa pensée, réplique : « Toutes les femmes ont des sens ; seulement, il faut savoir s'en servir... il n'y a pas de frigidité absolue, de femmes à jamais insensibles. Il n'y a que des endormies, qu'on peut toujours éveiller. Leur sensibilité est latente. Il s'agit de la développer, pour en *révéler* les effets. » Faut-il vous en dire plus long ? Vous nous comprenez à demi-mot.

Je me souviens avoir lu jadis, sur le même sujet, un joli petit bouquin qui s'intitulait le *Bréviaire de l'amour expérimental* ; M. Corday s'en est-il inspiré, lui seul nous le pourrait dire. Ce qu'on ne saurait, en tout état de cause, lui dénier, c'est qu'il a su présenter, sous une forme des plus attrayantes, un problème en apparence fort scabreux et dont la solution pourrait bien être, pour nombre de lectrices de ce captivant roman, une véritable *révélation*.

***

Au pays d'exil de Chateaubriand, par Anatole LE BRAZ. Paris, Champion, 1909.

C'est le séjour de Chateaubriand dans le Suffolk que nous conte M. Anatole LE BRAZ, mieux qualifié que quiconque pour nous restituer cet épisode de la vie de son illustre compatriote. Celui-ci nous en avait bien dit quelques mots dans ses prestigieux *Mémoires d'outre-tombe* ; mais, comme à son ordinaire, en présentant les faits à sa façon, c'est-à-dire en dissimulant une bonne part de la vérité sous d'ingénieuses fictions.

M Le Braz a tenu à se rendre lui-même *Au pays d'exil de Chateaubriand*, et il en a rapporté un fort attachant récit, qui fait peut-être descendre au grand homme quelques marches de son piédestal, mais, en nous le montrant moins olympien, nous le rend plus sympathique ; bien que, dans l'aventure amoureuse dont il fut le héros, il n'ait pas précisément joué le beau rôle.

A. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Divers.

L'œuvre du divin Arétin. Introduct. et notes par Guillaume APOLLINAIRE. Biblioth. des curieux, 4, rue de Furstenberg, Paris. — *Evolution biologique des arts*, par S. ARTAULT DE VEVEY. Broch., « Annales de l'Alliance scientif. universelle », Paris. — *L'Œuf de poule et l'Hygiène*, par S. ARTAULT. Broch., Bousrez, Poitiers. — *Fumeurs d'opium*, par M. JEANSELME. Broch., Steinheil, Paris. — *Pathologie Wagnérienne* (Tannhauser), P. H. Broch., « La Meuse », Liége. — *La Genèse des Névroses dans la Littérature contemporaine*, par André MONÉRY. Broch., « le Divan », Paris — *Hôpitaux et Hospices de Paris, de Lyon et Lille...* Broch., Jarlot, Paris. — *La Chanson de Naples*, par Eugène MONTFORT. Fayard, Paris. — *Francine, actrice de Drame*, roman, par Paul GINISTY. Charpentier, Paris. — *Pour la Race; notre soldat, sa caserne*, par le Dr LACHAUD. Charles-Lavauzelle, Paris. — *Nouveaux Essais choisis de Critique et de Morale*, par Thomas CARLYLE. Mercure de France, Paris. — *Nos fils et nos filles en voyage*, par A. LEROY. Vuibert et Nony, Paris. — *Les cahiers de Madame* de CHATEAUBRIAND, publiés par LADREIT de LACHARRIÈRE, *Emile-Paul*, Paris. — *Belles du Vieux Temps*, par le Vicomte de REISET, Emile-Paul, Paris. — *Vous souvient-il, Madame ?* poésies, par LAVALLÉE. Noël et Chalvon, Paris.

Philosophie.

La Femme, par le Dr P. de RÉGLA. Nilsson, Paris. — *Etude sur l'Idéal nécessaire*, par le Dr C. FOURNIER. Broch., Yvert et Tellier, Amiens. — *L'Eglise et le mariage*, par le Dr PAUL DE RÉGLA. Albin Michel, Paris. — *Le Plaisir, un Idéal moderne*, par le Dr VAN LINT. Maloine, Paris. — *Psychologie de la main*, par VASCHIDE. M. Rivière, Paris.

Anthropologie et Sociologie.

Anthropologie bolivienne, par le Dr Arthur CHERVIN, 3 volumes. Le Soudier, Paris. — *Nouvelle méthode pour obtenir la formule chiffrée du portrait parlé*, par le Dr S. ICARD. Broch., Rey, Lyon. — *La lutte contre la Prostitution*, par R. DECANTE, Giard et Brière, Paris. — *De la prostitution des enfants* (loi du 11 avril 1908), par Eugène PRÉVOST. Plon-Nourrit, Paris. — *Fugues et vagabondages*, par les Drs JOFFROY et DUPOUY, Alcan, Paris. — *Une campagne criminelle ; avortement et néo-malthusianisme*, par J. LEROY-ALLAIS. Maloine, Paris. — *La rançon du progrès*, par P. BAUDIN et Dr NASS. Juven, Paris.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 18 15 SEPTEMBRE 1909

Directeur-Rédacteur en chef

UN FRANC CINQUANTE CE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE



PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE | N° 18 | 15 Septembre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Philologie médicale

Contribution à l'étude des origines sacrées de la médecine.

Par M. le Dr E. Pivion (de Paris).

Dans son numéro du 15 septembre 1908, la *Chronique médicale* faisait allusion à une étude publiée en 1903 par le docteur A. Masson, de Lyon, au sujet des croyances religieuses dans leurs rapports avec le traitement des maladies des yeux. Dans cette brochure, notre confrère lyonnais étudiait l'affection oculaire de l'aveugle Tobie et le traitement qui lui est appliqué par son jeune fils, d'après les conseils de l'ange Raphaël. Le docteur A. Masson nous montre comment les empiriques ont continué, jusqu'à nos jours, à appliquer, dans le traitement des affections oculaires, des recettes puisées dans la Bible.

Cette étude du docteur A Masson est très intéressante au point de vue des origines sacrées de la médecine ; notons particulièrement cette phrase du début : « A l'aurore de toutes les civilisations, comme aujourd'hui encore dans les pays que trop dédaigneusement nous traitons de sauvages, la médecine générale fut exercée par des prêtres et l'enseignement médical se confondit avec l'enseignement religieux. »

Je voudrais, à mon tour, attirer l'attention des médecins sur certaines particularités curieuses qui se rencontrent dans le récit de Tobie et qui n'ont pas été signalées jusqu'ici, que je sache, par les chercheurs qui ont étudié les origines de la médecine dans l'antiquité.

L'histoire de Tobie pourrait débuter comme un bon vieux conte du temps passé : « Il était une fois un médecin, qui était fils et même petit-fils de médecin... » Le jeune Tobie, en effet, appartenait à une famille médicale, car d'après son nom il est médecin, fils de médecin et même petit-fils de médecin : cette particularité lui mériterait certes une mention spéciale dans la *Chronique médicale*. Tous ceux d'entre nous qui ont passé par l'Algérie se sont entendu qualifier de *tobib* par les indigènes, et ils savent qu'en arabe le mot *tob* signifie médecine, de nos jours comme il y a deux ou trois mille ans. Or, c'est bien cette racine sémitique qui a formé le nom de Tobie ; quant aux terminaisons *ie* ou *el*, que l'on retrouve dans les noms de Tobie, fils de

Tobit ou Tobie, petit-fils de Tobiel, ce sont là des mots hébraïques, signifiant Dieu l'un et l'autre.

Tobie et Tobiel signifient donc un médecin-Dieu : la terminaison indique un médecin excellent, et elle équivaut à une sorte de superlatif. En hébreu, l'adjectif TRVB se traduit généralement par *bon*, et alors le nom de Tobie répondrait au superlatif grec *aristos*, le meilleur, d'où est sans doute venu le nom d'*Aristée*, sorte de bon pasteur païen, qui joue parfois chez les Grecs le rôle attribué ordinairement à Esculape, le dieu de la Médecine : ainsi, dans le poème des Argonautes, Aristée fait disparaître une épidémie de peste que la sécheresse avait fait naître dans les îles gouvernées jadis par Minos (*Minas* ; en sanscrit, poissons).

Le jeune Tobie est accompagné, dans son voyage en Médie, par l'ange Raphaël, qui se présente à lui sous le nom d'*Azarias* : or, Azarias, c'est en hébreu OZR-IE, secours de Dieu ou le Dieu secourable, et ce nom pourrait être rapproché de celui du dieu Osiris des Egyptiens.

Quant au nom de l'ange Raphaël, il indique aussi un dieu guérisseur : RPHA-AL, guérisseur ou médecin-Dieu, est un synonyme du nom de Tobie.

Cet ange-médecin donne au jeune Tobie de précieux conseils sur la manière dont il utilisera le cœur, le foie et le fiel du poisson pour guérir son vieux père aveugle et pour débarrasser Sarah de son démon, le méchant esprit Asmodée, en hébreu le *destructeur*.

Le nom de *Sarah* en hébreu signifie une princesse ; on pourrait peut-être rapprocher ce nom de Sarah du mot arabe *sahara*, une sorcière ; quoi qu'il en soit, Sarah est juive, bien qu'elle habite à Ecbatane, chez les Mèdes. Cette juive habitant en Médie est donc en quelque sorte une princesse médique, *Sarah medica*, car le pays des Mèdes semble être le pays des médecins, comme il est facile de le démontrer d'après les traditions.

La Médie et ses habitants, les Mèdes, doivent leur nom à *Medus*, fils de Médée et de Jason : ce Medus fonda, dit-on, la ville de Médée en l'honneur de sa mère, et on rapporte que ce fut là l'origine de la Médie et des Mèdes.

La magicienne Médée est une personnification à la fois de l'*ars magica* et de l'*ars medica* : la magie et la médecine semblent n'avoir constitué à l'origine qu'une seule et même science ; du reste, la magicienne Médée avait reçu de sa mère Hécate et de sa sœur Circé tous les secrets de l'art de guérir : les mots latins *medere*, *medicina* et *medicus* se rattachent vraisemblablement à la même racine que le nom de Médée.

Mais d'où vient le nom de Médée lui-même ? On le rattache généralement au sanscrit *Madhu*, toute chose bonne et désirable, comme le lait et le miel par exemple. En admettant cette étymologie, le sens du nom de Médée se rattacherait donc à l'idée de bonté que l'on retrouve dans le nom de Tobie, expliqué par l'hébreu THUB, bon. Notons, en passant, que le mot *medaonia*, chez les Arabes, indique les soins que l'on donne à un malade, et chez les Grecs, la racine *med*, dans les noms composés, entraîne l'idée de médecine. Pour mon compte, je crois que le nom de Médée doit être rattaché au mot hébreu MG, *mage*, que certains auteurs ont prétendu avoir été emprunté aux Persans. En donnant à la lettre G. de MG la prononciation du *djim* arabe, on se rend compte très facilement comment d'un même mot

sont venus les mots *magicus*, *medicus*, ainsi que les noms de *Médée*, *Médus*, *Mèdes* et *Médie*.

La magicienne Médée devient l'épouse de Jason, un élève du centaure Chiron, dont on a voulu faire le père de la Chirurgie : du reste, le héros Jason, fils d'Eson, est, lui aussi, médecin et fils de médecin, et nous pourrions raconter l'expédition des Argonautes en commençant par cette phrase consacrée : « il était une fois un médecin, fils de médecin », comme nous l'avons fait plus haut pour Tobie, fils de Tobie.

En effet, Jason c'est, en grec, IASO, la guérison : Iaso, chez les Grecs, est fille d'Esculape et déesse de la Guérison ; quant au nom d'Eson, en grec AISO, on s'accorde généralement à admettre que c'est le même que le nom de Jason, dans lequel les deux premières lettres ont été interverties : AISO, *Eson*, de même que IASO, *Jason*, se rattache à l'idée de médecine.

Il est bien difficile d'admettre que le hasard seul ait présidé au rapprochement de ces différents noms, qui tous se rattachent à l'idée de médecine : les particularités suivantes ne laisseront aucun doute à cet égard.

Jason, dans son enfance, avait d'abord porté le nom de *Diomède* (médecin divin) ou de *Dolomède* (habile médecin) et, d'un autre côté, on attribue à la mère de Jason les noms de *Polymède* ou d'*Alcimède* (la force médicatrice). Enfin, comme je l'ai dit plus haut, Jason épouse Médée, qui devient mère de Médus, le fondateur de la ville de Médée, origine du nom des Mèdes et de la Médie : d'après ce qui précède, la Médée serait donc bien, en quelque sorte, le pays des Mages, Mèdes ou Médecins.

Certaines traditions ont mis au nombre des Argonautes Esculape, le dieu de la Médecine ; dans le poème d'Apollonius de Rhodes, c'est le divin Orphée qui accompagne l'expédition des Argonautes. Les anciens ont admis qu'Orphée était à la fois musicien, philosophe et médecin, et, comme on peut s'en rendre compte facilement, son nom n'est autre chose que celui de l'ange Raphaël, légèrement modifié : la terminaison AL, *Dieu*, de Raphaël, a disparu dans le nom d'Orphée : RPHAE signifie, en hébreu, la guérison et RPHA, c'est celui qui guérit. En faisant précéder le mot RPHA de l'article hébreu E (prononcez *hal*, ou mieux de l'article grec *O*, on obtient ORPHA, d'où les Grecs ont fait Orphée.

On ne doit pas s'étonner si je fais appel ici à la langue hébraïque pour expliquer certains noms grecs, comme ceux de Médée et d'Orphée : les noms hébraïques abondent dans la mythologie et dans la géographie de la Grèce. Ainsi, par exemple, l'île de Samos, c'est l'île du Soleil, en hébreu SMS ; la ville de Thèbes, c'est la ville de l'arche : TBE ; Cadmus a tiré son nom de l'hébreu ODM, l'Orient, tandis que sa sœur Europe indique l'Occident, ORB.

Je pourrais facilement multiplier ces exemples : ainsi le nom de Jason lui-même ne pourrait-il pas s'expliquer par l'hébreu IEUSO, sauveur, d'où viennent les noms de Josué et de Jésus ?

Josué, fils de NUN (poisson, en hébreu), avait d'abord porté le nom d'*Osée*, en hébreu EUSO, sauveur, comme IEUSO. Dans ces conditions, ne pourrait-on pas rapprocher les noms de *Jason* et d'*Eson*, son père, des noms attribués successivement à *Josué*, appelé primitivement *Osée* dans la Bible ?

Les traditions religieuses nous montrent souvent l'idée de salut associée à l'idée de médecine : ainsi, en allemand, le mot *heil* signifie le salut ; *heilen* veut dire guérir, et le Sauveur s'appelle en allemand *der Heiland*. Le mot hébreu IEUSO, sauveur, devient en chaldaïque et en syriaque AXIA, le médecin : c'est de là qu'est venu le nom de Jésus chez les Arabes : *Aissa ben Miriam* : Jésus, fils de Marie.

C'est encore de là qu'est venu le nom de la secte des Esséniens juifs, à laquelle on a rattaché Jésus : les Grecs d'Alexandrie appelaient les Esséniens du nom de Thérapeutes ou guérisseurs.

Notons, en passant, le rôle que joue le poisson dans l'iconographie chrétienne : d'un autre côté, on trouve dans les peintures des Catacombes le Christ représenté sous les traits d'Orphée, ou sous la figure d'Aristée, le bon pasteur. Ces particularités méritent d'être prises en considératiou par le chercheur qui veut remonter aux origines de ces traditions.

Mais revenons maintenant à Tobie et à Jason : comment expliquer tous ces noms se rattachant à l'idée de médecine et se répondant pour ainsi dire dans les deux récits, comme on pourra s'en rendre compte en consultant le tableau suivant :

TOBIE, médecin.

Fils de *Tobit* ou *Tobie*, fils de médecin.

Petit-fils de *Tobiel*, petit-fils de médecin.

Conduit par *Raphaël*, l'ange médecin.

Epouse *Sarah*, une princesse médique.

Tobie guérit les yeux de son père aveugle.

Tobie délivre Sarah du démon Asmodée.

JASON, médecin, élève du centaure *Chiron*, fils d'*Eson*, fils de médecin,

Accompagné d'*Esculape*, le dieu de la médecine,

Ou bien d'*Orphée*, médecin comme Raphaël,

Epouse *Médée* (ars medica et ars magica).

Jason, appelé d'abord *Diomède* ou *Dolomède*.

Jason, fils de *Polymède* ou *Alcimède*.

Jason, père de *Medus* (Mèdes et Médie).

On doit nécessairement, à mon avis, admettre que les deux récits ont eu pour point de départ une tradition commune, qui a été mise en œuvre d'une façon différente dans l'histoire de Tobie et dans le poème des Argonautes : ces deux récits ont un sens apparent et une signification ésotérique, qu'il est facile de déterminer en étudiant la fable de Jason. Si l'on admet que Médée est une personnification de la magie (*ars magica* et *ars medica*), on en arrive tout naturellement à reconnaître la signification de l'allégorie, où l'on a représenté le médecin Jason épousant la magicienne Médée.

L'expédition des Argonautes est une allégorie en rapport avec les épreuves que devait surmonter l'initié pour obtenir le titre de *mage*, dont Médée est le symbole. Quant à la toison d'or, c'est sans doute le manteau de pourpre, dont le mage, époux de Médée, avait le droit de parer ses épaules.

On pourrait peut-être aussi rapprocher la précieuse peau de mouton du parchemin actuel, que certains étudiants, peu respectueux, appellent du nom de *peau d'âne*.

Dans l'histoire de Tobie nous retrouvons la même donnée traitée



TOBIE RESTITUE LA VUE A SON PÈRE.

(D'après une toile, d'un auteur inconnu, conservée au Musée des Bénédictins, de Catane).

d'une façon différente ; mais les noms des principaux personnages ont conservé dans les deux récits la même signification, en rapport avec l'idée de médecine.

En lisant ces deux récits, le lecteur profane y trouvait un ensemble d'aventures plus ou moins merveilleuses ; mais l'initié y retrouvait une suite d'allégories en rapport avec les épreuves qu'il avait eu à surmonter pour arriver au grade de mage.

Si l'on veut bien admettre cette manière de voir, on trouvera, dans les deux récits, des éléments capables de jeter un jour nouveau sur les origines sacrées de la médecine chez les anciens.

Vieux-Neuf Médical

L'action des médicaments à distance, au XVIIIe siècle.

Méthode de Pivati, ou les tubes médicinaux : « Voici en quoi consiste cette méthode, dont les succès tant vantés n'ont, jusqu'à présent, trouvé que des incrédules. On renferme des substances médicamenteuses dans des tubes que l'on scelle avec soin ; on les électrise ; il s'émane à travers la matière du verre des corpuscules qui répandent de l'odeur, purgent et guérissent des maladies.

MM. Pivati, Venati, Bianchi et Winkler nous ont transmis des cures faites par ce moyen. La goutte, la sciatique, le rhumatisme, la paralysie, une fluxion sur les jambes, une tumeur aux mains, ont été guéries ou soulagées. Ce sont des observations authentiques, faites par des personnes de considération et dignes de foi ; elles ont cependant été niées par Nollet, Jallabert, Vatson, Zetzel, Franklin, Haller ; et parce que ces physiciens n'ont pu obtenir le même résultat, ils ont jugé la chose impossible. Laissons au temps et à de nouvelles expériences à décider la question. » (J.-B. Bonnefoy, *De l'application de l'électricité à l'art de guérir*, Lyon, 1782, p. 160.)

H. Duval.

L'ancienneté de l'héliothérapie.

Il n'y a pas seulement la chose, mais le mot, dans un roman d'Edouard Gourdon, *Naufrage au Port* (Michel Lévy, 1864).

Gourdon est un oublié, un inconnu ; l'on ne s'explique pas très bien comment, car, à leur parution, ses romans furent estimés, et à juste titre.

— « Ah ! oui, l'héliothérapie ; mais n'est-ce pas déjà de l'héliothérapie que l'on vient faire dans nos stations d'hiver ?

« — Sans doute. Il s'agit seulement, par des combinaisons rationnelles et mûrement étudiées, de demander au soleil tout le bien qu'il peut nous faire, de diriger ses rayons, de les concentrer, de les diviser, de les graduer, en un mot d'obtenir de sa chaleur, qui n'est pas autre chose que la vie, puisqu'elle anime tout, des résultats analogues et même supérieurs à ceux qu'on obtient de l'eau à l'aide de certains procédés. Il ne suffit pas de se mettre dans l'eau pour faire de l'hydrothérapie. Vous comprenez ? »

De Beaurepaire-Froment,
Directeur de la Revue du Traditionnisme.

Échos de la " Chronique "

Martyrologe médical.

Encore une victime du devoir professionnel ; encore un jeune héros qui meurt au champ d'honneur de la science, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Fils et petit-fils de médecins des hôpitaux, membres de l'Académie de Médecine, nos vénérés et sympathiques maîtres les Drs Hérard et Paul Reynier, Jacques Reynier succombe, à peine âgé de 20 ans !

Il y a un mois, au cours d'une autopsie, il s'était piqué légèrement au doigt. Il n'y prêta pas tout d'abord attention ; mais bientôt se déclarait un phlegmon, suivi de multiples abcès : c'était l'infection purulente généralisée ; tout espoir de le dérober à la mort s'évanouissait, et le jeune externe promis à de si brillantes destinées, dont tous s'accordaient à louer le charme et l'intelligence, ne songeait, à son heure suprême, qu'à réconforter ses parents désolés !

Combien de tels exemples nous consolent des quelques défaillances qui nous sont si âprement reprochées ; mais comme c'est chèrement les expier !

Ce que mange le Pape.

On savait le Pape frugal, mais grâce à l'indiscrétion de son cuisinier, on n'ignorera plus ce qu'il mange. Voici donc le menu du souverain Pontife, dont l'ordonnance des repas est toujours minutieusement réglée selon ses prescriptions.

Le matin, après avoir célébré la messe, Pie X prend une petite tasse de café.

A midi sonnant, il déjeune, en compagnie de Mgr Bressan et de Mgr Pescini. Le service est fait par un unique valet de chambre.

Le repas est des plus modestes : du potage, un petit morceau de bœuf et rarement un peu de rôti.

A neuf heures précises, le Pape prend son repas du soir, plus simple encore que celui de midi : un peu de légumes et un petit morceau de viande, c'est tout.

En hiver, Pie X mange des potages faits avec des légumes secs ; il ne déteste pas non plus la « polcutina » (soupe de maïs).

La « polentina » était, autrefois, généralement accompagnée de poissons,qu'on envoyait au Saint-Père de Civita-Vecchia ou de Venise(1).

Comme on le voit, les menus du Pape sont peu compliqués et son cuisinier doit avoir quelques loisirs.

Un Potain, aéronaute.

A l'exposition de documents se rapportant à l'aérostation et qu'ont organisée avec tant de zèle et d'intelligence MM. J. Grand-Carteret et Léo Delteil, doit probablement figurer la pièce que nous devons à l'obligeance de M. Paul Flobert, secrétaire général du Vieux-Papier; en tout cas, elle serait digne d'y prendre place.

Elle rappelle une ascension célèbre, dont le héros fut un des nôtres, sur lequel nous manquons malheureusement de renseignements tout ce que nous en savons, c'est qu'il s'appelait le Dr Potain

(1) D'après le *Veneto*.

Qui nous dira ce qu'était cet homonyme, et peut-être ascendant, de l'illustre praticien ?

A qui la palme ?

On parle de délimiter les régions viticoles, d'apposer une bande de garantie — la *bande à Coco*, comme on l'a irrévérencieusement baptisée — sur les vins de marque ; ce serait, pour ces derniers, comme des parchemins de noblesse.

Et la guerre s'est allumée entre les grands crus, et tout comme sous le grand Roi, on se demande qui l'emportera, du Bourgogne ou du Bordeaux, du Beaune ou du Saint-Julien.

On se souvient de l'épisode, d'ailleurs plusieurs fois conté et que réédite, dans un récit qui ne serre peut être pas de très près la vérité historique, un de nos joyeux magazines (1).

« Le grand Roi venait de tomber malade en 1705.

« A Fagon, son médecin particulier, un long mémoire fut adressé par un certain Guy de La Chapelle, propriétaire dans le Bordelais, qui lui vantait un cru merveilleux, « fait pour la gloire du Créateur et la santé de Sa Majesté ». Ce vin s'attachait étroitement aux aliments dans l'estomac et se répandait avec eux dans toutes les parties du corps pour devenir louable et bien conditionné.

« Cinquante apostilles suivaient, de toute la noblesse bordelaise, recommandant ce vin étonnant qui allait remettre sur pied le roi.

« Une caisse accompagnait l'envoi.

« Mais exactement le même jour, un gros moine accourait de Beaune, de l'hospice de Saint-Vincent, muni, lui aussi, de fortes recommandations.

« Dieu est bon, mon frère, dit-il au médecin effaré, puisqu'il a permis cette liqueur qui va rendre au roi sa bonne mine.

« La guerre était désormais déclarée entre le Bourgogne et le Bordeaux.

« Louis XIV, informé, se mit à rire. Il souffrait de l'estomac et n'avait guère soif. Il goûta pourtant et déclara les deux vins remarquables.

« Après cela, la Cour, la Ville, le Parlement dirent leur mot. La littérature s'en mêla, si bien que le conflit dure encore. »

Duel médical.

La scène s'est passée sous nos yeux, à X.-les-Eaux, à la porte même de l'établissement thermal.

Un bruit de vitres, des cris, le bruit d'un choc plutôt rude : ce n'est rien... qu'une collision d'autos.

On descend, de part et d'autre, afin de s'expliquer. Les cartes s'échangent, pour établir les responsabilités ultérieures.

O ironie du sort, ce sont deux médecins qui viennent de se rencontrer dans ce combat singulier !

L'un d'eux est un de nos sympathiques agrégés, l'autre, son élève, récemment installé dans la station. Quand la reconnaissance est faite, notre ami, le professeur L..., a un mot charmant, à l'adresse du confrère, cause initiale de l'accident :

— « Je ne vous avais pourtant pas collé à votre examen !.. » Il est vrai, nous disait-il un instant après, que ce n'était pas un examen de vitesse !

(1) *Le Charivari*, août 1909.



CARTE D'ENTRÉE POUR L'ASCENSION AÉROSTATIQUE DU Dr POTAIN.

Collection Pau FLOBERT.

Informations de la « Chronique »

Montaigne aux eaux des Pyrénées.

C'est un fait bien connu que Montaigne n'avait pour la médeeine et les médeeins qu'une sympathie mitigée. Les eaux minérales, toutefois, ont trouvé grâee devant ses sareasmes. Il en a parlé avee bienveillance, avec complaisance même.

Entre autres stations qu'il a visitées, il mentionne Plombières, Bade, Lueques et Bagnères. Il semble avoir également eonnu la propriété des eaux de Barbotan et de Préchaeq, mais rien n'autorise à penser qu'il y ait fait une eure véritable.

Le Dr Gandy (de Bagnères-de-Bigorre) a eu l'idée (1) de parcourir, dans le dessein de se renseigner sur les eures thermales de Montaigne, le *Journal des Voyages* de l'auteur des *Essais*, et de noter, au fur et à mesure qu'il les rencontrait, les passages se rapportant à son sujet.

Michel de Montaigne part de Beaumont-sur-Oise, le 5 septembre 1580, pour de là se diriger vers la Suisse. Une colique néphrétique l'oblige à s'arrêter à Plombières (2).

A Plombières, il boit de sept à neuf verres, et se baigne cinq fois.

Les premiers jours, il avait rendu deux caleuls « et, depuis, parfois, du sable ». Le septième jour, il est pris « d'une eolique très véhémente », terminée probablement par l'issue de la pierre dans la vessie, en tout eas pas au dehors.

Poursuivant son voyage, il visite Mulhouse, Bâle, et s'arrête cinq jours à Bade, près de Zurich, dont il parle avec détails. Il compare l'eau de eette station, pour son odeur de soufre, à celle d'Aigues-Caudes (Eaux-Chaudes), et pour la température, à eelle de Barbotan.

En Italie, Montaigne visite trois bourgades thermales : Abano, San Pietro, Battaglia. San Pietro le fait se ressouvenir des eaux de Preissac (Préchacq), près Dax, tandis que Battaglia lui rappelle plutôt Barbotan.

A Bologne, il jouit « d'un bénéfice de vantre tel qu'au retour de Banières ».

Sur le ehemin de Lorette, où il s'est rendu en pèlerinage, il signale Castelnovo, « enseveli entre des montaignettes », en un site qui lui représente les « avenues fertiles de nos montaignes Pirenées sur la route d'Aigues-Caudes ». Voilà, observe notre eonfrère Gandy, une allusion évidente à la vallée d'Ossau.

Son pèlerinage aecompli, une crise de coliques néphrétiques le décide à aller aux bains de Lucques, en Toseane. A maintes reprises, dans le réeit qu'il nous fait de son séjour, il parle de Bagnères, Bagnères auquel il revient sans eesse eomme terme de comparaison. Au sujet des bains, il note « je ne sais quel étourdissement » qu'il a éprouvé un jour, comme eela lui est, d'ailleurs, arrivé à Plombières, Bagnères, Preissae, mais non à Barbotan. Ce malaise naît de la

(1) *Bulletin de la Société médicale de Pau*, janvier-février 1908 ; *Bulletin de la Société Ramond* (1908).

(2) « Il juge l'effet de ces eaux (de Plombières) et leur qualité pour son regard pareilles à celle de la fontaine haute de Banières où est le bain. » Sans doute s'agit-il de la source de Bagnerolles, où Jeanne d'Albret avait trouvé la fécondité un quart de siècle auparavant.

trop forte chaleur de ces eaux, et l'observation de Montaigne est d'autant plus justifiée que Préchacq, pour ne citer que cette station, possède une source de 60°.

Les souvenirs de nos Pyrénées thermales, glanés par le Dr Gandy dans le *Journal* de Montaigne, peuvent, en somme, se réduire à ceci :

Pour *Bagnères* : analogie de Plombières (effets et qualités des eaux) avec la source de la *Reine*, dont il rappelle ailleurs la haute température ; bons effets laxatifs des eaux de Bagnères ; ressemblance entre le site de Bagnères et le site de Lucques, tous deux également beaux, et plus beaux qu'en nuls autres bains ; bonnes conditions de logis dans cette localité.

Eaux-Chaudes : analogie de composition avec les eaux de Bade ; analogie de température avee Bade et certaines sources de Lucques ;

Barbotan : comparaison de température avec Bade ; comparaison des sources de Barbotan avec celles de Battaglia, ces dernières plus grasses et moins granuleuses ;

Préchacq : réminiscence, en visitant San Pietro ; les bains de Naviso lui rappellent la chaleur des bains de Préchacq, au sortir desquels il a éprouvé des étourdissements, comme à Bagnères et à Plombières.

« Aménité de lieux, commodité de logis, de vie et de compagnie », et aussi, bons effets de la cure thermale, voilà au résumé, ce que Montaigne reconnaît aux eaux des Pyrénées et en particulier à celles de Bagnères, où notre sceptique était venu en 1578 ou 1579 ; ce qui ne l'empêcha pas de se rendre un peu plus tard en Italie, pour y chercher une guérison qu'il demanda, du reste, vainement, à toutes les stations de la chrétienté.

La première fiche signalétique.

Un signalement qui date de l'an 106, voilà une pièce en vérité point banale (1). L'original en a été exposé, par la police de Hambourg, à l'Exposition de Dresde, en 1903. Il a été rédigé en grec, à Alexandrie, dans les termes ci-dessous :

« Un jeune esclave d'Aristogène, fils de Chrysippe, portant le nom de Kermon, aliàs Noïles, a pris la fuite. C'est un Syrien de Bambyko, âgé de 18 ans environ, de taille moyenne, sans barbe ; il a les jambes droites, le menton à fossettes, une verrue en forme de lentille à la face gauche du nez, une cicatrice sur la commissure droite de la bouche, et est tatoué de caractères barbares au poignet droit. Il porte une bourse contenant 3 mines 10 drachmes d'or, un anneau d'argent sur lequel est représenté un vase à parfums et une râcle ; il est vêtu d'une chlamyde et d'un tablier de cuir. Il est accompagné de l'esclave Bion, trapu, large d'épaules, aux yeux verdâtres, et qui est vêtu d'une tunique et du petit manteau d'esclave. »

Ce n'est pas, évidemment, aussi précis qu'une des fiches d'Alphonse Bertillon ; mais il y a, néanmoins, ainsi que l'observe très opportunément le professeur Lacassagne (2), assez de marques particulières indiquées dans cette pièce archaïque, pour rendre cette fiche signalétique parfaitement utilisable.

(1) Cette pièce est décrite dans *Archiven für Kriminal Anthropologie*, III, 318, et dans la *Revue de droit pénal et de criminologie* (Bruxelles, janvier-février 1908).

(2) *Du signalement* ; mémoire présenté à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance du 16 juin 1908, par A. Lacassagne ; Lyon, 1909.

Origine du mot sage-femme.

Un de nos confrères faisait récemment observer, et son observation était fort judicieuse, qu'en suivant à travers les siècles l'évolution subie par certains mots, on en rencontre qui, tout en continuant à désigner des choses analogues, ont complètement dévié de leur signification primitive.

C'est ainsi que le mot de *sage-femme* dérive du terme latin *saga*, qui s'appliquait à un métier dont celles qui l'exerçaient n'avaient pas lieu de se vanter, puisque, faut-il le dire, les *sagæ* étaient, proprement, des entremetteuses.

Tout ce qui avait rapport à l'amour ou à la débauche, écrit un de nos historiens médicaux (1), était de leur compétence. Elles préparaient les philtres, pratiquaient la magie, et aussi les avortements.

Mauriceau, le célèbre accoucheur, attribue, il est vrai, au nom de sage-femme, une autre origine. « Ce nom, dit-il, vient de ce que la mère de Socrate, qui avoit la réputation d'estre la plus sage de toute la Grèce, exerçoit l'art des accouchements. » Mais c'est là une allégation toute fantaisiste.

Quand les Romains voulaient désigner la sage-femme faisant consciencieusement son métier, ils avaient une expression autre que celle de *saga*, ils employaient le mot *obstetrix*.

La première sage-femme *obstetrix* dont il soit fait mention dans l'Ecriture est celle qui assista Rachel, femme de Jacob, dans son second accouchement. Il est encore question, dans la Genèse, d'une autre sage-femme, à l'occasion de Thamar, qui accoucha de deux jumeaux, non sans peine.

Il y avait des sages-femmes chez les Grecs, qui étaient appelées μαῖαι ou ἰατρομαῖαι (mamans ou grand'mamans), ou encore ὀμφαλότομοι (coupeurs de nombril ou de cordon ombilical).

Voici, d'après SUE (2), les différents noms qu'ont reçus les sages-femmes dans différents pays :

Les personnes qui assistent les femmes en couches, qui facilitent l'accouchement et qui reçoivent les enfants à leur naissance, s'appellent : en Espagne, *comadre* ou *partera* ; en Italie, *comare* ou *levatriei*; en France, sage-femme ; en Angleterre, *midwifes* ; en Basse-Bretagne, *mamdiegues* (mama-ménagères).

Au moyen âge, on les appelait *ventrières* et plus tard, *matrones*.

Ce sont, aujourd'hui, des accoucheuses ou plus simplement des sages-femmes. Comme l'a dit, non sans ironie, l'auteur de *Tristram Shandy*, « il ne faut pas être un habile grammairien pour comprendre qu'une sage-femme et une femme sage peuvent très bien ne pas se rencontrer dans la même personne. »

Honni soit qui mal y pense !

---

(1) *Etudes médicales sur l'ancienne Rome*, par Jules ROUYER. Paris, 1859.

(2) *Essais histor., etc., sur l'art des accouchements*, par M. Sue le jeune. Paris, 2 vol., 1779.



La Sage femme.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

ÉCHOS DE PARTOUT

Curieuse cause de divorce. — Un curieux procès en divorce vient d'être jugé dans une petite ville de Silésie.

Pour avoir une taille fine, la femme d'un juge de paix se fit maigrir. Elle suivit une cure et perdit rapidemeut du poids.

Mais, avec l'embonpoint, ses belles couleurs disparurent. Elle eut un air maladif, et le mari, estimant qu'il avait été trompé, puisqu'il n'avait pas voulu épouser une femme maigre, introduisit une demande en séparation.

Le tribunal a prononcé la séparation aux torts de l'épouse.

(*Eclair.*)

Antialcoolisme américain. — Chacun a sa manière de combattre l'alcool. Les Yankees ont la leur, qui n'est pas banale et que d'aucuns jugeront même excentrique. Ainsi Mme Carrie Nation, une farouche Américaine, qui a juré une haine implacable à l'alcoolisme, s'arme d'une hachette et va briser les devantures des cabarets. Elle se propose de venir guerroyer à Paris. Bistros, prenez garde !

Une autre Américaine prend ses précautions contre l'alcoolisme de son futur. Voici le texte du contrat de mariage que cette jeune citoyenne de Montclair (New-Jersey) a fait récemment signer à son fiancé. On verra qu'il a dû prendre, parmi d'autres, un engagement de tempérance.

« Je promets solennellement, devant un juge de paix et devant la jeune fille que j'ai choisie pour épouse, de respecter les engagements suivants :

« Tous les samedis soir, je remettrai mes salaires à ma femme; chaque soir, je serai rentré au logis à neuf heures, à moins que ma femme ne soit sortie avec moi ; je n'irai jamais au bal ou à toute autre réunion sans l'amener avec moi ; je ne danserai avec personne sans son autorisation ; je serai toujours aimable envers sa mère et envers son petit frère. Je n'irai jamais dans une maison d'où les femmes soient exclues : je n'irai que si ma femme me permet de le faire ; je ne fumerai pas plus de trois cigares durant les jours de la semaine : le dimanche, je m'arrêterai au cinquième ; je ne fumerai pas de cigarettes du tout ; je tiendrai toujours un langage convenable ; au retour de chaque printemps, je battrai les tapis sans murmurer ; chaque semaine, je préparerai mon petit paquet pour le blanchissage ; *je ne toucherai jamais aux liqueurs* ou à la bière ; je n'aurai point de chieu ; je n'amènerai jamais de chien chez moi ; je m'engage également à donner à nos enfants tous les petits soins qui leur seront nécessaires et à les calmer lorsqu'ils crieront la uuit. Je préparerai le feu chaque matin et chaque soir, de telle façon que ma femme n'aura jamais sur ce point qu'un tout petit effort à produire. »

(*Etoile bleue*, juillet 1909.)

Bains arabes. — A Hammam-R'irha, nous rapporte dans le *Centre médical* le Dr Jean Sahut (de Vichy), d'après le Dr Georges Martin, médecin de cette station thermale, les bains arabes attirent une quantité considérable de visiteurs. On peut évaluer à 20.000 le chiffre de ceux qui les visitent tous les ans.

Les deux tiers des baigneurs sont des femmes. Outre l'effet médicamenteux, les bains sont, pour la femme arabe, un lieu de réunion où elle rencontre ses amies. Aussi restent-elles longtemps dans les piscines, 3/4 d'heure, une heure et plus ; elles se plongent dans l'eau de temps à autre, puis, s'asseyant sur les margelles, elles causent, rient et chantent. Parfois, l'une d'elles adresse une invocation au Soultan Sliman (Salomon), patron des sources, qui, caché dans la montagne, entretient leur chaleur bienfaisante, et la foi robuste des plus croyantes reçoit parfois cette récompense suprême de le voir apparaître dans la buée des eaux.

Après le bain, l'indigène s'enroule dans son burnous et se couche au soleil ; il fait, en somme, sa sudation. Pour étancher la soif ardente que donne le bain très chaud, il suce le jus d'un citron ou d'une orange ; ou encore il va au café maure, annexé à l'établissement, boire une minuscule tasse de café.

Beaucoup d'Arabes, au lieu de venir à l'Etablissement, préfèrent prendre le bain en plein air. Au flanc du coteau, une source sort du rocher, les indigènes viennent se baigner dans le bassin naturel où elle jaillit.

En ex-voto, les femmes accrochent au buisson voisin des morceaux de leurs voiles, et celles qui veulent se guérir de l'infamante stérilité viennent pieusement y plonger des petites poupées d'étoffes. C'est là que la prière est, par dessus tout, agréable à Sidi-Sliman. On lui sacrifie des poules, on lui brûle l'encens et le benjoin dans des cassolettes de terre, et c'est en son honneur que les petits cierges de cire multicolore, fichés en terre, brillent si souvent dans la nuit.

Illustres médecins rémois. — Notre distingué confrère de Reims, le Dr O. Guelliot, à qui nous devons de si instructives monographies sur l'histoire de notre art, nous cite, dans la plus récente (1), quelques-unes des célébrités médicales qui sont passées par la Faculté rémoise, dans la dernière période de son existence.

En 1784, c'est Lanthenas, futur conventionnel et ami de Mme Roland ; Cabanis, le philosophe aimable, l'ami de Mirabeau, plus tard professeur à la Faculté de Paris et membre de l'Institut ; Jean Sédillot, membre de l'Académie de Médecine, fondateur du *Journal général de Médecine*.

L'année suivante, nous relevons les noms de Pipelet, membre de l'Académie de chirurgie ; de Goetz, qui eut l'honneur d'inoculer Mmes Elisabeth et Clotilde de France.

Antoine Dubois vint se faire recevoir en 1788 ; il devint doyen de la Faculté de Paris et accoucheur de Marie-Louise.

En 1790 encore, notons Joseph Sédillot, inventeur des pilules connues, qui épousa une Rémoise, Jeanne-Antoinette Bernard, morte à Reims le 5 juillet 1827 ; enfin Bertrand Pelletier, chimiste et membre de l'Institut.

(1) *La fin de la Faculté de médecine de Reims*, p. 71 et suiv.

La Médecine des Praticiens

Sur les avantages de la médication alcaline par les « Comprimés Vichy-Etat ».

D'après les travaux du Professeur Bouchard, on doit admettre que l'arthritisme, la maladie presque générale de la génération actuelle, est un état morbide caractérisé par l'hyperacidité des humeurs, déterminé par le ralentissement des mutations nutritives et entretenu par les auto-intoxications qu'il a engendrées.

La principale cause de l'arthritisme est la suralimentation carnée; mais il ne faut pas oublier que la sédentarité conduit à l'arthritisme presque aussi fatalement que la suralimentation.

Enfin, il est une cause d'arthritisme très commune à notre époque de vie intense, c'est le surmenage cérébral, et le terme de neuro-arthritisme, qui se répand de plus en plus, marque bien l'influence du système nerveux dans l'évolution de certaines formes de maladies par ralentissement de la nutrition. (*Traité de l'arthritisme*, par le Dr de Grandmaison.)

Nous ne pouvons nous étendre ni citer les multiples manifestations de l'arthritisme : goutte, gravelle, lithiase rénale, migraine, asthme, neurasthénie, certains diabètes, plusieurs dermatoses, etc. etc... ; nous rappellerons seulement, comme nous l'avons dit plus haut, que l'hyperacidité humorale est la base de ces affections variées.

L'importance de la médication alcaline dans toutes ces manifestations n'est plus à démontrer. Sous son influence, comme on le sait, il y a saturation et élimination plus facile des déchets acides de combustions incomplètes, et augmentation rapide des phénomènes d'oxydation. Or, il y a une époque de l'année où cette médication est plus particulièrement indispensable.

Par suite des fortes chaleurs de l'été, l'évaporation cutanée et pulmonaire augmente dans des proportions énormes ; de 1.000 cc. environ en hiver, elle peut passer à 2000 cc. en été; l'un des résultats directs de cet accroissement est la diminution du volume urinaire. Et, comme la sueur n'élimine qu'une proportion excessivement faible des déchets de l'organisme, celui-ci se sature d'autant plus de produits excrémentitiels que la chaleur est plus élevée. C'est pourquoi, en été, les gens sains, et à plus forte raison les arthritiques, éliminent une urine très concentrée, fortement acide, colorée en acajou par l'urobiline en excès, et abandonnant par le repos un abondant dépôt d'acide urique, urates, oxalate de chaux, etc., tous composés qui ne

peuvent se maintenir en solution dans un volume aussi restreint.

Dans le cas particulier de l'acide urique et des urates, on sait, de plus, que ces corps sont d'autant moins solubles que non seulement le volume urinaire est plus faible, mais encore que la réaction du milieu est plus acide.

L'évaporation cutanée a donc, bien réellement, pour résultat de concentrer dans l'organisme des déchets plus ou moins toxiques, que presque tous nous fabriquons en excès, déchets dont le rein ne peut plus assurer l'élimination : d'où survenance ou accroissement de l'auto-intoxication.

Or, la médication alcaline permet :

1° De saturer les déchets acides de combustions incomplètes, ce qui en augmentera la solubilité et facilitera l'élimination ;

2° Fait non moins important, de diminuer la production de ces composés, en activant les phénomènes d'oxydation.

Chacun et, en particulier, les arthritiques relèvent donc, pendant les grandes chaleurs, de la médication alcaline.

Les « Comprimés Vichy-Etat », qui permettront le plus facilement d'y avoir recours, sont particulièrement à conseiller.

En même temps que l'élément alcalin si utile, ils apportent, en effet, un goût très agréable, si l'on a soin de boire l'eau où on les fait agir, avant que le dégagement gazeux auquel ils donnent naissance ait complètement disparu.

Trois ou quatre Comprimés dans un verre d'eau, deux ou trois fois par jour, calment la soif et suffisent aux exigences estivales de l'économie.

L'Esprit d'autrefois.

Is pater est...

La princesse de SOUBISE, séparée de son mari depuis 22 ans, lui expédie un beau jour un grand dadais d'à peu près cet âge, muni de ce billet : « Monsieur, voici votre fils ! »

L'aventure rappelle le mot de LAUZUN, à qui l'on demandait ce qu'il ferait, si on lui apprenait que sa femme, dont il vivait séparé depuis dix ans, est devenue grosse :

« Ce que je dirais, répliqua le Gascon, c'est que je suis charmé d'apprendre que le ciel a enfin béni notre union ; qu'elle prenne bien soin de sa santé et que j'irai lui rendre le soir même mes devoirs. »

C'est l'époque, comme le dit M. DE GALLIER (1), qui rapporte ces anecdotes, où « l'esprit tient lieu de tout », et où « un bon mot, fût-il cynique, et surtout s'il est cynique, lave la faute, la couvre aux yeux du monde d'un joli voile de fantaisie qui la rend de suite aimable (2) ».

(1) *La Revue*, 1er août 1909

(2) C'est vers le même temps que Mme de POLIGNAC écrivait à son mari : « Je suis grosse, vous savez que ce n'est pas de vous ; mais je ne vous conseille pas de faire de bruit ! tout enfant né dans le mariage appartient au mari ; ainsi cet enfant est bien à vous. D'ailleurs, je vous le donne ! »

Trouvailles curieuses et Documents inédits

C'est à l'obligeance du très érudit conservateur de la Bibliothèque Le Peletier Saint-Fargeau, M. Marcel Poète, que nous devons la faveur de publier, le premier, la très curieuse pièce ci-dessous, dont l'original figure à l'Exposition de documents se rattachant à la Révolution de 1848, organisée par les soins du savant bibliothécaire, dans une des salles de l'établissement dont il a la garde. Il s'agit du

Procès-verbal de l'Embaumement du Corps et de l'Examen médico-légal de la blessure de l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu, Monseigneur Denis, Auguste AFFRE, Archevêque de Paris, mort le mardi 27 juin 1848, à 4 heures et demie du soir, des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu le dimanche précédent 25 juin, à 8 heures et demie du soir, près des barricades du faubourg Saint-Antoine, au moment où il se présentait pour faire entendre aux insurgés des paroles de paix et de charité.

L'An mil-huit-cent-quarante-huit, le vingt-huit juin, à cinq heures après midi, nous soussigné, Jean Bruno Cayol, ancien professeur de la faculté de médecine de Paris, médecin de feu Monseigneur l'Archevêque de Paris, assisté (pour l'embaumement) de Monsieur Gannal, Chimiste spécial, et (pour la dissection anatomique de la blessure) des Docteurs Gustave Vignolo et Henri Gueneau de Mussy, avons rédigé ainsi qu'il suit le procès-verbal de cette double opération telle qu'elle a été exécutée sous nos yeux, en présence de nos honorables confrères Messieurs les Docteurs Récamier, ancien professeur de la faculté de médecine, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris, Gueneau de Mussy et Béclard, Professeurs agrégés près la faculté de Médecine de Paris, Lacroze, Chirurgien en Chef de l'hospice des Quinze-Vingts, Amussat, Ferrand de Missol, Lucien Boyer et Noël, qui tous ont signé avec nous le présent procès-verbal en double minute, pour l'une être renfermée dans le Cercueil, et l'autre remise à Messieurs les Vicaires généraux capitulaires.

M. Gannal a d'abord procédé à son injection conservatrice, au moyen d'un syphon introduit dans l'artère carotide, préalablement mise à découvert par une incision, et d'une grande seringue adaptée à ce syphon. Quatre litres environ du liquide conservateur ont ainsi pénétré par le réseau vasculaire dans toutes les parties du corps, où sa présence s'est manifestée aussitôt sur les diverses régions de la peau par des arborescences d'un blanc jaunâtre qui ont changé instantanément l'aspect des sugillations et des taches livides qu'on observait sur les côtés du col et du thorax ; en même temps l'odeur putride qui s'exhalait du corps a complètement disparu.

Après quelques moments d'attente pour la pénétration complette de l'injection, on a procédé à l'examen anatomique de la blessure, et à la recherche de la balle, qui n'avait pu être extraite pendant la vie.

L'entrée de ce projectile était marquée par une plaie de forme arrondie à bords inégaux et saignants, de trois centimètres environ de diamètre, située vers l'union de la région lombaire avec la région dorsale du rachis, à cinq centimètres à droite de la ligne médiane de l'épine. Le trajet de la plaie suivait une direction oblique de haut en bas, de droite à gauche et d'arrière en avant.

En introduisant dans ce trajet d'abord une sonde, puis le doigt in-

dicateur jusqu'à neuf centimètres de profondeur, on était arrêté dans la gouttière vertébrale par une surface osseuse, dure, où l'on sentait distinctement des aspérités et des esquilles, trace évidente du passage de la balle, qu'on ne rencontrait point cependant, parce qu'elle avait pénétré plus avant. Il devint alors nécessaire : 1° de détacher par la dissection les masses musculaires qui garnissent les gouttières vertébrales ; 2° d'enlever par deux traits de scie un tronçon de la colonne vertébrale ; 3° de faire deux coupes verticales dans ce tronçon pour constater l'état de la moelle et du canal rachidien. C'est ainsi qu'on découvrit tout le trajet de la balle. Elle avait d'abord brisé l'apophyse transverse de la troisième vertèbre lombaire ; puis, changeant de direction, comme il arrive toujours lorsqu'un projectile pénètre dans des tissus de densité différente, elle avait traversé de part en part le corps de cette même vertèbre, en divisant à peu près dans la moitié de son épaisseur la queue de la moelle épinière, à cinq centimètres au-dessous de son origine. Au sortir du corps de la vertèbre, la balle, changeant encore une fois de direction, avait remonté vers le rein gauche, coupé l'uretère à peu de distance du bassinet, et finalement s'était logée dans le muscle psoas, d'où elle a été extraite.

Tout le tissu cellulaire graisseux environnant le rein gauche et la capsule surrénale était réduite en une sorte de putrilage par l'infiltration de l'urine (qui d'ailleurs était sortie abondamment par la plaie extérieure depuis les premières heures de la blessure jusqu au décès). Il y avait beaucoup de sang infiltré dans les mêmes tissus. La substance du rein gauche était parsemée de nombreuses ecchymoses. Le rein ne présentait aucune altération. La moelle épinière, dans l'endroit de sa lésion, était infiltrée de sang. Nous avons trouvé dans sa substance un éclat de la balle, du volume et à peu près de la forme d'une très petite graine de melon. Les méninges du canal rachidien étaient d'un rouge brun, et infiltrées de sang dans une certaine étendue au-dessus et au-dessous de la lésion.

Description de la balle. — Elle présente d'un côté une forte dépression en forme de gouttière, et deux éminences auriculaires, comme si elle avait subi une forte torsion. Il y a lieu de croire qu'elle s'est ainsi déformée en traversant la colonne vertébrale, car la plaie qu'elle a fait à son entrée est parfaitement ronde et sans lambeaux. En examinant d'ailleurs avec soin cette balle, on reconnaît le point d'où s'est détaché le fragment de plomb qu'on a trouvé dans la moelle épinière. Le côté opposé conserve sa forme sphérique. On y reconnaît la saillie circulaire des balles coulées dans un moule à deux valves, et la bavure résultant d'une large queue mal rognée. Elle diffère sous ces rapports des balles de l'armée, qui sont coulées dans des lingotières et ne conservent pas de bavures.

Nous avons remarqué, en outre, qu'elle n'est pas de calibre ; elle ne pèse, y compris son petit fragment détaché, que 21 gr. 50 centigrammes, tandis qu'une balle de l'armée, que nous avons examinée comparativement, pèse près de 4 grammes de plus. Tout semble donc indiquer que la balle que nous venons d'extraire est une balle d'insurgé.

La balle étant restée en dehors du péritoine, et aucun des accidents qui ont suivi la blessure n'ayant indiqué une lésion quelconque des viscères abdominaux, nous avons jugé inutile d'ouvrir l'abdomen, et nous nous sommes abstenus pareillement de l'ouverture des autres cavités splanchniques.

Notre examen étant ainsi terminé, M. Gannal a complетté son opération d'embaumement en enveloppant le corps de plusieurs tissus de laine et de soie parfumés et imbibés d'essence. Après quoi, nous avons clos le présent procès-verbal à l'hôtel de l'Archevêché, rue et île Saint-Louis, des jour, mois et an que dessus, à 8 heures du soir, et avons signé :

GANNAL, AMUSSAT, RÉCAMIER, CAYOL, NOEL, G. VIGNOLO, LACROZE, Lucien BOYER, H. GUENEAU DE MUSSY, Jules BÉCLARD.

***

Au cours de recherches sur l'armée des émigrés dans l'Argonne, en 1793, notre confrère le Dr LAPIERRE (de Sedan) a trouvé la très curieuse pièce ici reproduite. Nous remercions vivement notre collaborateur d'avoir bien voulu en réserver la publication à la *Chronique médicale*.

AMBULANCE DE L'ARMÉE DES PRINCES A COBLENTZ, EN 1792.

Les émigrés affluent à Coblentz en 1791 et l'armée des Princes est organisée en 1792; elle va entreprendre, avec le roi de Prusse, la campagne de l'Argonne contre la Révolution, et échouer à Valmy. Les intendants FORNIER de COLONGE et de BALLAINVILLERS créent l'ambulance, sous la direction du R. P. Elysée, de l'hôpital de Grenoble.

Dans l'énumération des achats pour le service de santé figurent les lits, matelas, couvertures, linges, chaises percées, biberons de fer blanc... et les objets suivants pour la chirurgie :

2 douzaines de couteaux à amputation ; 8 couteaux interosseux ; 2 scies avec leurs feuilles de rechange ; 8 pinces à ligatures de vaisseaux ; 2 hoëtes d'aiguilles complettes ; 8 tourniquets ; 6 douzaines de bistouris ; 8 sondes crénellées et 2 trois quarts en argent ; 12 paires de ciseaux à incision droits ; 6 paires de ciseaux courbes ; 2 boettes de scalpels ; 6 algalis pour homme ; 300 draps à pansements ; 3 quintaux de charpie ; 30 bandes de 4 doigts de large et 4 aulnes de long ; 30 bandes de 3 doigts de large et 3 aulnes de long ; 15 bandes de 4 doigts et 5 aulnes ; 6 écharpes ; 300 handes de 3 doigts de large sur 2 aulnes de long ; 6 bandages à 18 chefs ; 125 bandages de corps avec leur scapulaire ; 30 bandages à 6 chefs ; 300 compresses de toutes grandeurs ; 2 grandes boëttes de plumaceaux ; 15 fanons pour les fractures, 6 pour celles du crâne, 9 pour celles de jambes ; 4 cerceaux pour soutenir les couvertures ; 10 feuilles de gros carton ; 15 plaques de fer blanc d'un pied de long sur 8 pouces de large ; 200 bandages herniaires, dont 70 pour le côté droit, 70 pour le gauche, 60 doubles ; 2 grosses de ruban de fil d'un pouce 1/2 de large ; 3 livres de fil blanc à coudre ; 1 grande table ployante pour préparer les appareils ; 2 appareils de fer blanc de deux pieds de long sur un pied de large ; 2 plaques de tôle pour faire chauffer les cataplasmes ; 1 réchaud de tôle pour supporter les plaques ; 2 réchauds de tôle pour les pansements ; 4 petites casseroles de cuivre étamé ; 15 tabliers de toile brune avec des poches ; 1 livre de cire blanche pour cirer les fils.

(Cf. *Archives nationales*, 0^{3}2601, passim.)

P. c. c. : Dr LAPIERRE (de Sedan).

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Qui autopsia Louis XI? — En examinant avec attention le crâne de Louis XI, enseveli dans la basilique de Cléry, avec Charlotte de Savoie, sa seconde femme, outre une série de remarques faites par de précédents observateurs, j'ai cru pouvoir affirmer que, lors de l'autopsie, la section circulaire du crâne avait été mal faite, à la scie. On trouve, en effet, des *échappées*, dont la cause serait intéressante à rechercher, au point de vue de l'authenticité du sujet. — Un certain nombre de réflexions me sont venues à l'idée et je les formule, avant d'aller plus loin dans cette étude anatomo-historique, dont je recueille les documents, en priant les chercheurs de m'aider à solutionner la question.

Sait-on qui autopsia Louis XI ? Comment était placé le corps pendant l'autopsie ? Qui assistait à l'autopsie ? L'opérateur était-il gêné dans ses mouvements, mal éclairé ou impressionné par les assistants?

Dr Georges Petit.

Le bouillon rouge du Dr Delorme. — Le célèbre P. D. Huet (1639-1721), ancien évêque d'Avranches, dînait sobrement et ne soupait pas. « Sur le soir, dit son biographe, il prenait une sorte de bouillon médicinal... connu sous le nom de *bouillon rouge* du médecin Delorme. » (*Huetiana*, 1722, p. xxi et note.)

Le bouillon du Dr Delorme (1584-1678) fut, paraît-il, en vogue jusqu'au xixe siècle. Quelle en était la formule ?

H. Duval.

Les premiers cas de pellagre observés en France. — Dans le discours qu'il a prononcé devant la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, le 8 janvier 1909, le professeur E. Régis, président entrant, attribue à Jean Hameau le mérite d'avoir le premier, en France, décrit « une maladie particulière de la peau » sévissant dans les environs de la tête et que le Dr Auguste Bonnet identifie de suite avec la pellagre. Le savant psychiatre observe, à ce propos, que quelques publicistes médicaux avaient bien mentionné les premiers travaux des pellagrologues ; que l'illustre Pinel avait même analysé, dans la *Gazette de santé*, de 1789, l'ouvrage du Hollandais Jansen, édité à Leyde l'année précédente, sous le titre de : *De Pelagra, morbo in mediolanensis ducatu* ; mais que « rares étaient, à cette époque, les médecins français pour qui la pelagra milanaise n'était pas chose entièrement inconnue ».

Quelque épidémiologiste nous dira-t-il si l'endémie qui continue de régner en Italie, en Espagne, en Roumanie, en Egypte et dans nombre d'autres pays, n'a pas été observée et décrite en France avant le xixe siècle ?

D. M. P.

Réponses

Médecins à doctorat multiple (XVI, 436). — La *Chronique médicale* du 1er juillet, page 436, parle des médecins à doctorat multiple, d'après le *Centre médical*, et cite l'abbé Bautain.

Je possède un petit volume, *Etude sur l'art de parler en public*, de Bautain, où l'auteur s'intitule, en effet, docteur en médecine, docteur ès lettres et docteur en théologie. Bautain sortait de l'École normale ; il arriva à Strasbourg comme professeur au lycée et obtint rapidement la chaire de philosophie à la Faculté des lettres. Il jugea opportun de se mettre au courant des sciences médicales et obtint le diplôme de docteur en médecine. Il suivit sérieusement la clinique de Lobstein et y trouva de ses anciens élèves. L'un d'eux, le Dr Jaenger, plus tard directeur de l'Ecole d'accouchements de Colmar, m'a raconté qu'un jour Lobstein lui demanda, devant Bautain, à la clinique, de définir l'inflammation. Il répondit : *C'est un égoïsme organique*. Lobstein fut étonné de cette définition, plus philosophique que médicale. Bautain s'écria : « Avouez, Monsieur Lobstein, que j'ai appris à mes élèves à penser. »

On aurait cependant tort d'appeler Bautain médecin. C'était plutôt un philosophe connaissant la médecine. Son enseignement à la Faculté des lettres de Strasbourg a jeté un vif éclat.

Il fut aussi ordonné prêtre à Strasbourg. Je ne suis pas assez documenté pour décrire cette évolution, qui amena le normalien devenu abbé à un poste de vicaire général à Paris, supérieur de Juilly, et à une chaire à la Faculté de théologie de Paris.

Paul Muller.

Apithérapie (XV ; XVI, 206). — Un singulier remède contre la piqûre d'abeilles ; je le trouve dans les *Mémoires* d'Ange Pitou, que M. A. Savine vient de rééditer (1).

Pendant son séjour à la Guyane, Ange Pitou est piqué à la main par une grosse mouche. La main enfle rapidement. Une négresse, qui était présente, se met à rire et demande au malade la permission de le guérir : « Elle fourre, dit le narrateur, sa main sous sa camisa, frotte mon bras enflammé. Le picotement cesse à l'instant au bout de quelques minutes. L'inflammation diminue. Ce remède risible est infaillible en Europe contre la guêpe, le bourdon et l'abeille. Quelques prudes, en lisant ma recette, mettront mon livre de côté. D'autres preux chevaliers y verront une cajolerie. Moi, je n'y cherchais que ma guérison. »

H. Duval.

Saints guérisseurs (XV ; XVI, 140). — Pour compléter les listes des saints guérisseurs, précédemment données en plusieurs numéros de la *Chronique*, voici une nouvelle série de thaumaturges, avec la nomenclature de leurs vertus et propriétés respectives :

Saint Jean-Baptiste, vénéré en Bretagne sous le nom de saint Jean-du-Doigt, guérit tous les éclopés qui, le jour de son pardon, se don-

(1) Albert Savine, *Les déportés de Fructidor*, journal d'Ange Pitou. Paris, Louis Michaud (Collect. hist. illustrée), p. 130.

nent rendez-vous à la fontaine miraculeuse située près de l'église communale.

La Vierge, honorée à Perros-Guirec sous le nom particulier de Notre-Dame de la Clarté, adoucit les maladies d'yeux et préserve de la cécité et de la blépharite.

Dans une commune voisine, à Plounez, se trouve une statue de saint Guirec, que les jeunes filles, auxquelles pèse le fardeau du célibat, piquent d'une épingle, pour trouver l'épouseur rêvé.

A Lesneven, les paysans conduisent leurs chevaux devant la chapelle de Saint-Eloi, en font trois fois le tour, déposent sur l'autel du saint un paquet de crins coupés à la crinière et à la queue de la bête, puis s'en vont convaincus que, toute l'année durant, le saint protégera leur monture.

A Carnac, saint Cornély est, le 13 septembre de chaque année, invoqué pour la sauvegarde et la préservation des bestiaux.

Saint Gonéry, que l'on célèbre le quatrième dimanche de juillet à Plougrescant, facilite les convalescences.

Les reliques de saint Mathurin, conservées dans un buste d'argent, à l'église de Moncontour, adoucissent les souffrances violentes... Encore faut-il danser trois jours de suite au pardon de ce saint, qui a lieu le lundi de la Pentecôte

Notre-Dame de Rumengol est la « Vierge de Tout-Remède » (*remed-holl*).

Le pardon de sainte Anne de la Palud, en Plovenez-Porzay, est le pardon de la mer, et a lieu le dernier dimanche d'août.

L'eau de la fontaine miraculeuse de Salaün le fou (Salaün-ar-foll) guérit des maux de la bouche, du larynx et du pharynx.

Le plus grand pèlerinage religieux de toute la Bretagne est celui de sainte Anne d'Auray, où l'on vient, comme l'on vient à Lourdes, de toutes les parties de la France.

A Locronan se trouve le tombeau de saint Rodan, où les infirmes viennent en procession deux fois par an, le 1[er] juin et le deuxième dimanche de juillet. Que les éclopés passent à genoux sous la table de pierre du tombeau, et ils sout sûrs de s'en retourner chez eux guéris... Mais est-il possible d'affirmer que cette naïve certitude est toujours réalisée ?

Enfin, saint Yves, dont le pardon a lieu à Treguier, au Minihy, est, selon le grand écrivain traditionniste breton A. le Braz, « le grand justicier, le savant, le docteur par excellence... Il est bon pour tout... le Breton a une foi invincible en ses lumières... il guérit toutes les maladies... »

Il est sur ce saint un dicton connu :

N'hen eus ket en Breiz, n'hen eus ket unan,
N hen eus ket eur Zant evel Sant-Erwan.

(Il n'y a pas en Bretagne, il n'y a aucun, il n'y a pas un saint comme saint Yves.)

Daniel CALDINE.

Fécondité des macrobites (XIV, 419 ; XV, 234). — Le célèbre médecin oculiste JANIN DE COMBE-BLANCHE (1731-1811) eut un fils à l'âge de 69 ans. Il le vaccina lui-même en 1801. Le fait est consigné dans les journaux de l'époque (voy. *Le Conservateur de la santé*, 10 bru-

maire an X 1er nov. 1801) et dans un *Eloge* de Janin de Combe-Blanche, dû à la plume de son ami le Dr Pointe.

Le fils de Janin mourut peu de temps après sa réception au doctorat en médecine. H. Duval.

Secrets et recettes d'antan (XIV ; XV ; XVI ; 205, 336). — Remède contre la léthargie : Prenez deux livres de racines de ricinus ; angélique, pivoine et pyrètre, de chacun une livre ; semence de pivoine, limaille de bois cyprès et guy de chêne, de chacun demi-livre ; rhue de jardin, bouillon blanc et romarin, de chacun quatre onces ; fleurs de stœchas cueillies au printemps, pivoine et sureau, de chacun deux onces ; meslez le tout ensemble et le faites calciner au feu de reverbère, puis y ajoutez des cendres de jeune hirondelle et fiente de paon, de chacun une once, pour en faire un sel volatile à prendre à la dose d'un scrupule.

Fébrifuges : 1° Prenez 3 œufs frais, faites-les bouillir jusqu'à ce que les coquilles se puissent ôter ; mettez-les pendant une nuit dans l'urine du malade et le lendemain, avant le lever du soleil, mettez le tout dans une fourmilière, et le malade se trouvera guéri dans peu de jours par un effet sympathique.

2° Prenez langues de moineaux et les appliquez écrasées sur les mains et sur le pouls.

3° Oignez de sang d'âne tout chaud le dos du fébricitant devant le feu.

Ces formules sont extraites d'un opuscule intitulé : *Secrets concernant la beauté et la santé, recueillis et publiés par ordre de M. Daquin, conseiller du roi en ses conseils et premier médecin de Sa Majesté, par M. de Blegny, conseiller, médecin ordinaire de Monsieur et Directeur de la Société Royale de Médecine.*

Dans un numéro d'août 1861, l'*Union médicale*, au cours d'un article où elle s'élève vivement contre la concurrence faite aux médecins par les membres du clergé, cite quelques pages extraites de deux brochures in-8°, de 23 et 8 pages, imprimées à Paris sans millésime ni nom d'auteur, chez Emile Alard, rue d'Enghien, et intitulées, la première : *100 procédés*, et la seconde : *50 nouveaux procédés.*

La première porte l'avis suivant :

« Les cent procédés suivants sont livrés à Messieurs les Curés et Desservants de toutes les communes de France, mais à ces Messieurs seulement, au prix de 10 francs, à la charge expresse de ne les point communiquer aux autres ecclésiastiques. »

Recette pour guérir parfaitement les hémorroïdes : nous tenons cette bien précieuse recette de M. l'abbé G..., qui désire garder l'anonyme.

« Frottez fortement avec une poignée d'oseille un vase de cuivre, et le laisser dans cet état jusqu'à ce qu'il soit fortement chargé de vert-de-gris, ce qui a lieu au bout de 10 ou 12 heures. Cela fait, on remplira le vase d'eau de fontaine la plus vive possible, qu'on laissera séjourner pendant 24 heures. On retire alors cette eau, dont on a soin de laver la partie malade toutes les heures : au bout de deux jours les hémorroïdes ont disparu. »

Remède pour souder en quelques jours un doigt presque séparé de la main : de M. l'abbé Morin, déjà nommé.

« On couvre la blessure après l'avoir fait bien joindre avec une pellicule d'un œuf frais, c'est-à-dire avec la peau qui se trouve entre l'œuf et la coquille : il faut avoir soin de mettre sur la blessure la partie humide qui se trouve du côté de l'œuf.

Jaunisse. — Autre recette de M. l'abbé P..., curé à..., de qui nous tenons déjà les recettes pour guérir les verrues, le saignement de nez, les panaris.

M. l'abbé P... nous écrivait, en nous envoyant cette recette : « Je puis vous la donner avec d'autant plus de confiance que j'en ai fait l'application à une de mes sœurs ; elle avait la peau aussi jaune qu'un citron ; je lui mis autour du cou une anguille vivante, que j'avais fait coudre aux deux bouts afin qu'elle enveloppât bien le cou. Au bout de 24 heures, l'anguille avait puisé toutes les humeurs et était devenue toute jaune : la guérison était complète. »

Après cette dernière, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle, et l'on conçoit l'indignation de l'*Union médicale* devant une telle concurrence.

J. Avalon,
Interne à Versailles.

Usages disparus (XV,560). — Il fut un temps, dit la *Chronique médicale* (1), où les boîtes, de même que les éventails, les bonbonnières, reflétaient les événements du jour, et vous citez ce fait de la création, par Granchez, bijoutier de la Dauphine, de boîtes dites *la consolation dans le chagrin.*

C'est à cette même époque que la mode inventa la coiffure appelée le *pouf sentimental* : « c'était une réunion d'objets qui rappelaient les personnes qu'on affectionnait le plus. Ainsi la femme d'un marin portait sur sa tête une frégate voguant à pleines voiles ; celle d'un militaire coiffait son chef d'une fortification, d'une épée et d'une croix de Saint-Louis ; une autre se surchargeait le crâne de cinq poupées représentant ses cinq enfants ; puis on se contenta d'ornements de caprice. »

Dans les *Souvenirs* de la comtesse d'Adhémar, on lit encore la description de deux poufs que Mlle Bertin inventa avec un succès prodigieux L'un était qualifié de *pouf à la circonstance*, à cause du changement de règne, et l'autre *pouf de l'inoculation* ; dans le premier, on voyait à gauche un grand cyprès garni de soucis noirs, au pied duquel était un crêpe arrangé de manière à représenter ses nombreuses racines. A droite, il y avait une grosse gerbe de blé couchée sur une corne d'abondance, d'où sortaient à foison des figues, des raisins, des melons, et autres fruits parfaitement imités, avec des plumes blanches. L'ensemble prouvait que, tout en pleurant le feu roi, on attendait des merveilles du nouveau règne.

Le second n'était pas moins ingénieux. Mlle Bertin y avait placé avec un goût exquis un soleil levant, un olivier chargé de fruits, autour duquel s'enlaçait un serpent qui soutenait une massue entourée de guirlandes de fleurs. Voici l'explication que l'on donnait de cette charmante coiffure. Le serpent représentait la médecine ; la massue, l'art dont elle s'était servie pour terrasser le monstre varioleux ; le soleil levant devenait l'emblème naturel du jeune roi, sur lequel se tournaient nos espérances, et on trouvait dans l'olivier le symbole de

(1) Voir *Chronique médicale*, 1er septembre 1908.

la paix et de la douceur que répandait dans les âmes l'heureux succès de l'opération à laquelle nos princes s'étaient soumis.

La reine porta la première le pouf à l'inoculation et bientôt toutes les dames de la cour l'imitèrent. Cette coiffure coûtait dix louis ; Mlle Bertin ne pouvait suffire à en fournir.

Dr O'FOLLOWELL.

Médecins, artistes et sportsmen (XVI, 204). — L'île de Ré a été témoin, l'an dernier, d'un acte de bravoure et d'endurance qui ne s'était pas vu depuis près de trois siècles.

En 1627, en effet, alors que le maréchal de Toiras, avec le régiment de Champagne, était bloqué dans le fort Saint-Martin-de-Ré, sur terre et sur mer, par l'armée anglaise sous les ordres de Buckingham ; alors que, réduite à toute extrémité, la garnison du fort brûlait ses dernières charges de poudre et inaugurait ses dernières rations de famine, trois mousquetaires déterminés se présentèrent au maréchal, se déclarant capables de sortir du fort, de traverser les tranchées anglaises et de passer la mer à la nage, pour aller informer le roi de la détresse des assiégés.

Toiras les agréa et, voyant leur courage, leur confia à chacun la même lettre pour le roi Louis XIII, qui avait alors son quartier général à Laleu, près la Rochelle.

Pierre Lanier et les deux autres mousquetaires, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, sortirent donc nuitamment du port de Saint-Martin, franchirent les lignes anglaises et se rendirent en longeant le rivage jusqu'à la pointe de Sablonceaux, croyant n'avoir pas été reconnus, mais l'alarme avait été donnée au camp ennemi et des chaloupes anglaises avaient été détachées malgré la nuit dans la direction des fugitifs.

Nos trois braves se jetèrent résolument à la nage, vêtus d'un caleçon, portant en turban une chemise sur la tête et au cou une chaîne à laquelle pendait une douille en cuivre contenant la lettre de Toiras au roi.

Je ne décrirai pas les mille péripéties de cette traversée sensationnelle, car elle a déjà été décrite en détails des plus saisissants dans divers ouvrages de l'époque et en particulier dans deux œuvres latines, dont la traduction française a paru récemment.

Je me contenterai de dire ici que cette traversée fut fatale à deux des trois compagnons ; l'un, épuisé, périt malheureusement, vaincu par le froid, l'obscurité de la nuit, le courant et la tempête ; le deuxième, poursuivi par une ramberge anglaise qui l'avait aperçu, ne pouvant lutter de vitesse, fut obligé de se rendre ; le troisième, Pierre LANIER, natif de Tonneins en Agenois, après avoir lutté contre la tempête, après avoir fait une partie de la traversée entre deux eaux, pour dépister les Anglais lancés à sa poursuite, après avoir subi les morsures de divers animaux marins, arriva enfin exténué sur le rivage de Laleu, d'où il se traîna péniblement jusqu'aux pieds du roi, à qui il put remettre sa précieuse missive, grâce à laquelle une armée de secours fut immédiatement organisée par Richelieu pour faire lever le siège du fort Saint-Martin-de-Ré.

Le héros de cette aventure était un brave mousquetaire du régiment de Champagne, qui avait tout surmonté pour l'amour de la patrie.

Notre nouveau Pierre Lanier n'est pas un soldat déterminé, c'est un

jeune médecin de Paris, âgé de 28 ans, mesurant 1 m. 82 de taille, d'une force musculaire peu commune et d'un courage à l'avenant, le Dr Lomon, distingué sportsman de la natation.

Le genre de nage employé par le Dr Lomon pendant les deux premiers tiers de la traversée fut la « coupe indienne », ou coupe de côté, connue par les sportsmen anglais. qui l'ont importée des Indes, sous le nom de *Over arms trock*, en abrégé l'*over*.

Ce genre de nage consiste à nager sur le côté droit (ou le côté gauche suivant la convenance du nageur), la face à peu près immergée dans l'eau. Par un mouvement rythmé de rotation de la tête à gauche, le nageur sort la bouche de l'eau pour aspirer l'air, qu'il refoule ensuite dans l'eau, la face reprenant sa position première et ainsi de suite.

Le 20 août 1908, trouvant le temps favorable à son entreprise, il plongea à huit heures et demie du matin du haut de l'appontement de Sablonceaux, qui est situé près de la pointe de l'île faisant face au continent.

Il avait collationné à sept heures du matin, avec deux œufs à la coque, pain et beurre, avait attendu avant de se mettre à l'eau que la digestion stomacale fût faite.

Il avait pris la précaution de se faire accompagner par un seul marin, le matelot Jean-Michel Gazeau, de Rivedoux, montant le canot à rames la *Sainte-Anne*.

Il mit alors le cap au nord, c'est-à-dire sur la côte de la Repentie (écart de la commune de Laleu), et nagea dans cette direction pendant les deux tiers de son parcours, pour ne pas être dérivé vers la Rochelle par le courant de la mer montante, la marée étant ce jour-là à 9 h. 47 du matin.

Myope et astigmate, le docteur Lomon ne quitte pas ses lunettes pour nager ; d'autre part, pour être moins impressionné par le refroidissement inhérent à une longue traversée, il s'était oint tout le corps d'une pommade spéciale.

La mer était ce jour-là relativement calme, mais non d'un calme plat ; sa température était de 18 degrés centigrades au départ ; au milieu du pertuis, le courant avait fait baisser la température de l'eau de plusieurs degrés qui n'ont pu être calculés exactement.

Pendant le trajet, il ne prit aucun stimulant, aucun repos sur le canot suiveur ou en faisant la planche ; il nagea sans discontinuer avec la plus grande aisance, n'ayant pour tout vêtement qu'un caleçon en satinette noire.

Arrivé au dernier tiers de son trajet, le docteur Lomon changea de direction et mit le cap sur le port de la Pallice, favorisé dans ce sens par le courant de la marée montante qu'il avait jusqu'alors coupé obliquement, pour ne pas céder à son entraînement.

En ce point rapproché de la côte du continent, la température de l'eau étant plus faible que précédemment, ce qui lui fut assez sensible, notre nageur changea son genre de nage et adopta la double coupe indienne (ou *Trudgeon*, du nom de son importateur en Europe), afin de pouvoir mieux lutter contre le refroidissement de la surface du corps, ce genre de nage, plus violent que le précédent, développant une plus grande quantité de calorique.

Après une heure et quart de nage sans aucun arrêt, le docteur Lomon abordait heureusement à l'échelle extérieure de la jetée nord de

l'avant-port de la Pallice, à neuf heures trois quarts, ayant parcouru en principe les deux kilomètres et demi qui séparent en ligne droite la pointe de Sablonceaux du port de la Pallice, et en réalité trois kilomètres et demi à quatre kilomètres, à cause de la bordée qu'il avait dû tirer vers le nord, pour éviter d'être entraîné vers l'est par le courant du pertuis.

Après cet exploit, le nageur sauta dans le canot suiveur, revint à Sablonceaux, croisa un sous-marin qui effectuait une plongée et, après avoir pris terre, fit vingt kilomètres en bicyclette, aller et retour, pour apporter à ses amis, à Saint-Martin, l'heureuse réussite de son projet.

Ceux-ci sablèrent le champagne en son honneur, regrettant de n'avoir pu le suivre en bateau dans les diverses péripéties de cette traversée, d'où il était revenu sain et sauf.

Docteur Atgier.

Peu de médecins sportsmen seraient, assurément, capables de renouveler l'exploit de notre confrère le Dr Lomon.

L. R.

Les honoraires des médecins d'autrefois (XIII, 365). — Nous extrayons d'un voyage accompli en 1816 par un Anglais, en Belgique, en Hollande, dans le nord de la France et le long du Rhin (1), ces quelque notes concernant les médecins :

« Nos compatriotes se plaignent beaucoup lorsqu'ils ont besoin d'appeler en consultation les praticiens du continent. Je crois sincèrement que ceux-ci sont loin d'égaler ceux d'Angleterre, car les rémunérations qu'ils reçoivent sont de beaucoup inférieures.

« Le gouvernement dans les Pays-Bas et en France a fait son devoir en instituant des écoles de médecine et des charges de professeurs ; il a aussi établi des commissions pour examiner les candidats avant qu'il ne leur soit permis de pratiquer en qualité de médecins, chirurgiens ou accoucheurs, ou de composer et débiter des remèdes en qualité d'apothicaires.

« Nonobstant ce soin du gouvernement, de procurer à ses sujets un secours médical scientifique, aussi longtemps que les malades les rétribueront aussi parcimonieusement, on ne doit pas attendre que des hommes distingués et d'un égal talent embrassent la profession comme la nôtre, ou qu'ils jugeront les chances futures comme suffisantes pour subir l'éducation longue, coûteuse et laborieuse, jugée indispensable en Angleterre.

« A Amsterdam, le médecin qui va dans sa voiture visiter un malade reçoit pour ses honoraires un florin seulement, ou 2 fr. 12. C'est pourtant une profession réputée lucrative. Un chirurgien qui vient dans sa voiture attelée d'un cheval reçoit environ la moitié de cette somme.

« A Bruxelles, les honoraires d'un médecin sont d'une pièce de deux francs.

« En France, ils ne leur sont pas supérieurs. Dans les petites villes de province, les médecins ne s'y établissent généralement pas ; ce sont les chirurgiens et apothicaires qui se partagent toute la besogne.

(1) *A tour through Belgium, Holland, the north of France and along the Rhine in 1816*, by James Mitchell, London.

« A Maestricht, une ville d'environ 18 000 habitants et qui paraît un centre élégant, actif et opulent, les honoraires d'un chirurgien sont seulement de soixante centimes ou environ *six pence*. Il n'y avait aucun médecin. S'il y en eût eu un, la visite eût coûté un franc. Il y avait six chirurgiens (officiers de santé) et dix-huit apothicaires. Mais plusieurs de ces derniers n'avaient rien à faire.

« En Hollande, la situation de professeur à une école royale de médecine est jugée comme fort enviable, et lorsque, dans un cas grave, on fait appel à un professeur, il en coûte 5 à 6 florins. »

Albin Body (*Spa*).

L'auréole des saints (XII; XIII; XV; XVI, 124, 467, 567). — Je n'ai pas toujours le loisir de lire régulièrement les numéros de votre si intéressante *Chronique médicale*, au fur et à mesure que je les reçois. Je viens seulement d'ouvrir le n° de juillet 1908.

A propos des personnes manifestant une électrisation accusée par des étincelles et même des auréoles, tous les médecins s'occupant de radiologie pourront vous dire que ces phénomènes n'ont rien d'invraisemblable. Il est très intéressant de noter que les auteurs cités dans votre journal signalent, la plupart, qu'une des conditions favorables est la sécheresse de la peau. En dehors d'une idiosyncrasie possible, c'est en effet cette sécheresse que nous constatons le plus souvent chez les malades qui, soumis à une exposition aux rayons X, fournissent de tout leur corps de petites étincelles que l'on sent très aisément en approchant le doigt. Le malade est dans le champ magnétique créé par l'ampoule ; il se conduit comme un condensateur ou une bouteille de Leyde, à moins que le siège sur lequel il se trouve ne puisse faire l'office de conducteur à terre.

Mes malades s'étendent d'habitude sur une chaise longue en rotin, la partie irradiée étant à 15 centimètres environ de l'ampoule. Celle-ci étant mise en marche, je puis, en promenant le doigt à quelques millimètres de leur peau, main, visage, etc., etc., éprouver et leur faire éprouver le picotement un peu désagréable des étincelles.

Je dois même les prévenir, pour éviter des sursauts capables de bousculer mes instruments, lorsqu'il me faut redresser, par exemple, la tête déviée de la position prise au début de la séance.

La sécheresse de la peau m'a toujours paru indispensable ; en outre, le phénomène ne se produit guère que chez des sujets très nerveux. L'atmosphère orageuse peut donc produire des phénomènes analogues, quoique plus intenses.

Dr Louis Guillaume (*Chaumont*).

L'arbre de la science du bien et du mal (XVI, 51, 228). — Le *Bulletin de pharmacie* de 1814 (VIe année) a publié un extrait d'une lettre de Joseph Kœnigsfeld, pharmacien allemand, à M. le Dr Virey, médecin et pharmacien, sur les propriétés cérébrales de l'anacarde, ou sur *l'arbre de la Science du bien et du mal*.

Voici ce curieux document :

« Toutes les fois que j'ai lu ce passage de la Genèse, ch. III, vers. 2, où Dieu dit à Adam : *Qui t'a enseigné que tu étais nu, sinon parce que tu as mangé du fruit de l'arbre dont je t'avais défendu l'usage ?* il m'est venu dans l'imagination que ce *fruit* de l'arbre de la *science*

du bien et du mal avait la propriété d'éveiller l'esprit et l'intelligence de celui qui en mangeait, mais en même temps était capable de découvrir beaucoup de finesse et de malice, comme on ne voit que trop souvent des hommes d'esprit faire un méchant emploi de leurs talens.

« J'ai été très satisfait de lire dans Flavius Josèphe (*des Antiquités Judaïques*) que ce fruit de l'arbre de vie hâtait l'usage de la raison, aiguisait l'entendement. Mais, de plus, l'évêque Némésius, dans son livre *de Naturâ humanâ*, dit nettement *que le fruit de cet arbre avait une propriété naturelle de donner de la science, et que réellement il apprit à Adam ce qu'il ne savait pas, et que cela n'existait pas seulement au commencement du monde, mais qu'encore à cette heure il y a plusieurs fruits qui peuvent ainsi aiguiser l'intelligence. Mais parce qu'il n'était pas à propos que nos premiers parens connussent leur nature, ni les choses dont elle a besoin, Dieu attacha une défense à cet arbre, dont la propriété est de jeter l'homme dans l'étude des choses extérieures, et de le retirer des contemplations de l'âme.*

« Beaucoup de commentateurs bibliques, et même des Pères de l'Église, ont suivi cette opinion, ainsi que des médecins, qui reconnaissent, avec Hippocrate, que les qualités des alimens peuvent agir sur le cerveau, sans parler du vin et d'autres substances. Nous pouvons citer, à ce sujet, Jean Huarte, dans son *Examen des Esprits pour les Sciences*, chap. xviii. Il est, en effet, de cette opinion sur la nature du fruit de l'arbre de science.

« Néanmoins, quelques commentateurs, tels que Nicolas de Lyra, pensent que ce fruit, étant matériel, n'a pu agir sur l'entendement humain, qui est tout spirituel. Mais P. Abulensis fait fort bien la distinction que, quoique l'esprit ne soit pas corporel, cependant il se sert d'organes physiques qui peuvent être altérés diversement par les alimens ou boissons, ou par d'autres causes, ainsi que le prouvent manifestement l'ivresse, la folie, le délire des fièvres, etc.

« Il résulte de toutes ces recherches, Monsieur le docteur, que l'arbre de la science du bien et du mal, ou son fruit qui exalte les idées, éclaire l'imagination, pourrait bien être l'*anacarde*, dont vous avez parlé, ou le *semecarpus anacardium* de Murray, qui croît dans l'Orient, et pouvait se trouver dans le paradis terrestre, dans ce charmant Eden planté de toutes sortes de végétaux, tel que l'a chanté Jean Milton, ce fier Anglais.

« Si l'arbre de la science du bien et du mal était une allégorie désignant les parties de la génération et l'acte, comme le présume saint Jérôme, ne pourrait-il pas se faire aussi que le fruit d'un arbre aphrodisiaque aurait pu contribuer au péché original ? Alors nous trouverions que l'arbre d'acajou (*anacardium occidentale*, L.) a un fruit doué de cette propriété, comme vous le rapportez. Mais cet arbre est originaire d'Amérique. L'acajou et l'anacarde sont de beaux végétaux, et leurs fruits fort singuliers ; ils peuvent tenter d'autres personnes qu'Eve, notre aimable grand'mère... » Etc., etc.

L. R.

Comment écrivait Léonard de Vinci (XVI, 382). — Vous émettez, dans le numéro du 15 juin de votre si vivante *Chronique*, quelques hypothèses au sujet des causes qui poussèrent Léonard de Vinci à écrire à l'envers : l'hémiplégie étant jugée inadmissible, vous parais-

sez vous rattacher à l'opinion qu'il écrivait ainsi tout simplement parce qu'il était *gaucher*, et vous rejetez l'hypothèse du désir de dissimuler ses travaux et surtout ses pensées. Et pourtant, tout semble bien prouver que c'était là l'unique cause de cette habitude.

En effet, outre cette observation préliminaire que tous les gauchers qui se servent de l'écriture comme moyen de relation écrivent de gauche à droite comme tout le monde, et que l'écriture en miroir ne se voit que dans des cas pathologiques, psychiques, ou somatiques déterminés, Léonard de Vinci écrivait parfaitement comme tout le monde quand il le voulait, même parfois dans ses notes ; mais il écrivait *à l'envers* toutes ses notes personnelles, ses dépenses, ses projets, ses travaux, ses calculs, ses découvertes, ses observations : ceci est un fait connu.

Mais, ce qui m'a prouvé de façon certaine que cette habitude n'était qu'un artifice pour se mettre à l'abri de curiosités étrangères, c'est que j'ai souvent trouvé dans ses manuscrits, que j'ai maintes fois consultés chez M. Ravaisson-Mollien, qui en a donné les plus considérables et les plus belles reproductions et traductions, des pensées intimes, jetées au milieu d'une page de notes scientifiques, et trahissant des opinions philosophiques ou religieuses assez dangereuses et subversives pour son époque, comme par exemple : « *Ce matin, avalé petit papier.* » Or, il est certain que Léonard de Vinci devait se soucier peu de laisser traîner à la portée du premier venu des réflexions aussi peu révérencieuses sur la communion, et qu'il était plus tranquille de les savoir écrites à l'envers, s'il avait l'épiderme peu friand de grillade.

Ecrites par un gaucher ou un ambidextre, de pareilles pensées, cachées sous une écriture déroutante, laissaient plus de sécurité à leur auteur, et semblent en tout cas plaider en faveur de l'hypothèse de prudence que je soutiens ici, après bien d'autres, d'ailleurs, et en particulier après M. Ravaisson lui-même, traducteur et commentateur si érudit de Léonard de Vinci.

D[r] ARTAULT DE VEVEY.

Le vocabulaire des clients (XV ; XVI, 57, 92, 409). — Pas bien loin de Nîmes, dans une ville de l'Hérault où j'ai passé mon enfance, on disait couramment *Sénépion* pour rougeole, en languedocien.

Dans le dictionnaire languedocien-français de Boissier de Sauvages, édition de 1756 (Nîmes, Michel Gaude, éditeur), on lit : « SENEPION, la rougeole, et non le Sénépon ».

Dans une édition de 1820, revue par Ladf, on lit : « Senepion ou Sérampiou, la rougeole, et non le Sénépon, en espagnol *Serampione.* »

En français, on dit rougeole et non *Sénépon*. C'est à mettre en garde ses compatriotes contre cette faute que l'auteur s'applique.

Dans *Lou Pichot trésor*, du R. P. Xavier DE FOURVIÈRES (chez Aubanel, Avignon, 1903), on lit : « Senepion ou Senepieu-rougeole. »

Toujours à propos du « vocabulaire des clients », je trouve dans le Dictionnaire *patois-français* du département de l'Aveyron (Rodez, 1879, veuve Carrère, éditeur), le terme *Saouta cabro*, pour désigner la varioloïde ou la varicelle, deux maladies que l'auteur, l'abbé Vayssier, désigne sous le même vocable.

D[r] Louis MENARD (*Lunel*).

— A propos de la note envoyée par le Dr Mazel (de Nîmes), le terme *sarampion* employé dans le Midi et dans le Sud-Ouest de la France, est emprunté à la langue castillane. Rougeole se dit, en effet, en espagnol : *sarampión*.

Dr R. G.

— A propos du vocabulaire des clients, il me revient une petite histoire tout à fait savoureuse.

Le consultant se plaignait d'un herpès circiné.

— « Prenez garde, lui dis-je, cette maladie est comme le phylloxéra. « Quand elle paraît guérie à la surface, la petite bête n'est pas encore « détruite dans la racine des poils, où le médicament doit la pour- « suivre longtemps encore.

— « Ah ! docteur, j'ai donc le phylloxéra ! Je vous en prie, ne le « dites pas à ceux de Montagny où je suis vigneron ! car si on venait « à le savoir, bien sûr que je perdrais mon travail. »

Dr Marula (*Roanne*),

Jumeaux morts simultanément (XVI, 361, 441). — Dans le n° de mai 1909 de la *Revue des Hautes-Pyrénées*, M. Norbert Rosapelly a donné le texte des extraits de baptême de trois filles nées de la même mère, le 4 septembre 1744, à Vic-Bigorre. Ensuite, l'extrait mortuaire de trois filles nées dans les mêmes conditions, le 29 janvier 1761, *mais qui ne vécurent pas*.

M. Rosapelly ajoute en note :

« Le 21 janvier 1863, Mme Madeleine S... mit au monde trois enfants, dont un mort-né. Les deux autres, Jean-Marie et Agnès, seuls, figurent sur les registres de l'état civil de Vic-Bigorre et moururent le lendemain. »

De Beaurepaire-Froment,
Directeur de la *Revue du Traditionnisme*.

Enseignes bizarres (XV ; XVI, 363, 540). — Lu à Oran, dans la rue de Wagram, quartier israélite, au-dessus de la porte d'un bain maure, en face du n° 45 :

Bain Maure.

Bain spécial pour mariage.

Bain de 1er ordre pour les hommes. — Bain soigné pour les femmes.

Dans le même genre, on pouvait lire, il y a quelques années, dans la rue d'Arzew (Oran), cette enseigne suggestive, aujourd'hui disparue :

Xavier Lacrabère, *châtreur en tous genres*.

Dr R. Glatard.



COMMENT ON FUMAIT SOUS LE REGNE DE LOUIS XIII

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Le tabac, remède dangereux (XIV; XV; XVI, 90). — M. DE PRADES, dès 1716, nous affirme que dans les Indes Occidentales, son pays natal, le tabac a toujours porté le nom de *Petun*. Les Espagnols qui connurent cette plante à Tabacco, qui était une province du royaume de Yucatan, ou de la Nouvelle-Espagne, sur la mer du Mexique, lui donnèrent celui de *Tabac*, du lieu où ils l'avaient trouvée, et le docteur HERMANDÈS, de Tolède, qui l'envoya le premier en Espagne et en Portugal, éternisa ce nom dans l'histoire civile et naturelle de l'Amérique, qu'il écrivit par ordre de Philippe II.

Jean NICOT, maître des requêtes, ambassadeur du roi François II auprès de Sébastien, roi de Portugal, en 1560, en ayant eu connaissance par un Portugais, officier de la marine royale, la présenta au grand prieur à son arrivée à Lisbonne, et puis, à son retour en France, à Catherine de Médicis ; et tous trois l'ayant mise en réputation, par les expériences qu'ils en firent faire, elle fut nommée *nicotiane*, l'*herbe du Grand Prieur*, ou l'*herbe à la Reine*.

Le cardinal DE SAINTE-CROIX et Nicolas TORNABON, légat en France, l'ayant les premiers introduite en Italie, lui acquirent le nom d'*herbe de Sainte-Croix* et de *Tornabonne*. Quelques-uns l'appelèrent la *Buglosse*, ou la *Panacée antarctique*. On la trouve encore désignée dans les vieux auteurs sous le nom de *Herbe sainte* ou *Saine Sainte* ou *Sacrée*.

BUCHOZ, en 1789, fait observer que quelques botanistes, par rapport à sa vertu narcotique, qui lui est commune avec la jusquiame, en ont fait une espèce et l'ont nommée *Jusquiame du Pérou*, mais ils ont tort, elle n'en a ni le port, ni la fleur, ni la configuration, ni les propriétés.

L'origine de la découverte du tabac est loin d'être aussi simple qu'on veut bien se l'imaginer, car j'avoue personnellement, qu'après avoir consulté les différents textes et mémoires authentiques ayant trait à ce sujet, j'y ai trouvé tellement de contradictions que je me trouve dans l'impossibilité de trancher, avec impartialité, ce point d'histoire.

C'est ainsi que j'ai trouvé que André THEVET, d'Angoulême, y cultivait le tabac en 1556, c'est-à-dire trois ans avant que Nicot l'importât. Pour l'Angleterre, il y fut introduit par le fameux DRACK, qui conquit la Virginie.

Jean LIEBAUT (1621) écrit que le tabac est originaire d'Europe, et qu'avant la découverte du Nouveau Monde on en trouvait dans les Ardennes ; mais MAGNENUS réfute cette proposition, et, pour répondre à Liébaut, il ose dire que les vents en avaient pu apporter la semence d'Amérique en Europe.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir insister sur ce point d'histoire, il me semble logique que l'usage du tabac en médecine remonte à François II qui, couvert d'ulcères, les pansa avec un onguent à base de tabac, dont Catherine de Médicis, d'après les historiens du temps, Alberi et Dutigny, donna la formule : « Des feuilles de tabac récent, contuser au mortier, une livre ; faites la cuire en demy-livre de graisse de porc bien mondée, jusqu'à consistence d'onguent et à feu lent et passez le tout dans un linge neuf. »

D[r] Georges PETIT,
Secrétaire général de la *Société contre l'abus du tabac*.

Tribune de la " Chronique "

Les miracles de Lourdes.

Comme le dit le Dr LOMBARD dans son article du 15 août dernier de la *Chronique médicale*, Lourdes est une question toujours actuelle. Elle le restera longtemps encore. Et je pense que l'auteur de cet article ne croit pas avoir réussi à convertir tous ses lecteurs à sa conception des miracles de Lourdes.

Je suis de ceux-là.

Je trouve, en effet, que les données de la science médicale moderne ne sont pas suffisantes pour nous donner la clé de l'énigme. Je n'entrevois même pas le moindre sentier où le chercheur puisse s'engager, avec quelque espoir d'arriver enfin à une solution qui satisfasse l'esprit scientifique.

On a d'abord invoqué l'hystérie. Lourdes existait à peine avant que Charcot ait fait sortir la grande névrose du chaos où elle gisait, pour l'établir sur le haut piédestal où il l'a si glorieusement élevée C'était une révélation ; elle devint la panacée universelle dans le domaine pathologique. Dans sa célèbre brochure, *la Foi qui guérit*, Charcot affirma que les miracles de Lourdes, sans toutefois nommer ce sanctuaire, relevaient de l'hystérie. Et pour le prouver, il interprétait comme guérison hystérique le cas d'une dame guérie d'un prétendu cancer du sein sur la tombe du diacre Pâris. Mais il se trouve aujourd'hui que l'hystérie, telle qu'elle a été créée par Charcot, subit de rudes assauts ; elle en sort même considérablement amoindrie. Dans ces dernières années, toutes les revues médicales ont largement ouvert leurs colonnes à la discussion ouverte sur ce sujet par Babinski et victorieusement menée à bonne fin par lui. Si bien que tous les neurologistes étrangers et français, sauf quelques élèves directs de Charcot, admettent les conceptions de Babinski : à savoir que *est hystérique tout ce qu'on peut produire par suggestion et guérir par persuasion.* Or, aucun trouble trophique ne présentant ces caractères, il n'y a plus de troubles trophiques d'origine hystérique. De sorte que les explications de Charcot sur les guérisons des plaies ou des lésions organiques par la *Foi qui guérit* sont désormais non avenues. Non avenu aussi le reproche que porte le Dr Lombard à l'observation de Pierre de Rudder, de ne pas faire mention de l'état de la sensibilité de ce malade.

D'autres auteurs, sans nier le caractère organique des lésions guéries à Lourdes, font intervenir la suggestion, les limites de celle-ci n'étant pas, pour eux, aussi étroites que celles de l'hystérie proprement dite. Comme l'hystérie, la suggestion a eu, elle aussi, un moment de vogue extrême ; à peine au berceau, la thérapeutique suggestive promettait des merveilles. Ce fut toutefois plus éphémère. Nous sommes déjà bien loin du jour où Fontan et Segard, Bourrut et Burot obtenaient des résultats si remarquables. Où sont-elles ces promesses enthousiastes de la première heure ? Je ne sais même pas si ces auteurs ne consentiraient pas à renier cet enfant prodige sur lequel ils eurent des illusions si fortes. Dernièrement, dans sa thèse

inaugurale, Gaud, de Lyon, s'efforçait de démontrer que les guérisons opérées dans les pèlerinages de 1906 relevaient toutes de la psychothérapie. Je ne sais pas s'il est arrivé, par hasard, que les guérisons de 1906 soient toutes explicables par la suggestion ; ce que je sais, c'est qu'il est des cas où la psychothérapie n'a rien à voir; et c'est vers l'interprétation de ces cas que l'auteur de cette thèse aurait dû diriger ses efforts. Le champ d'action de la suggestion, qu'elle soit hypnotique ou à l'état de veille, se réduit en effet aux troubles hystériques et aux troubles fonctionnels des maladies organiques. Le schéma de Grasset, qu'il soit vrai ou non, permet de très bien se rendre compte des limites de cette suggestion : n'appartiennent à la suggestion que les centres subconscients du polygone. La suggestion n'ayant d'action que sur les troubles fonctionnels, la question ne se pose pas de savoir si elle suffit à rendre compte des miracles de Lourdes, n'étant admis comme miracles, par le Bureau des constatations, que les guérisons de maladies autres que fonctionnelles.

D'autres interprétations sont ensuite survenues. On a parlé de forces vitales, des rayons N ; le Dr Baraduc a fait une brochure sur la *force curatrice de Lourdes*, où il fait intervenir un fluide guérisseur qu'il aurait réussi à photographier sur des plaques sensibles, mais qui a l'inconvénient d'être vraiment trop hypothétique. Certains catholiques admettent ces idées : pour eux, le miracle est susceptible de se rattacher à une interprétation scientifique ; et le Dr Fiessinger estime que, « pour les âmes religieuses, ce n'est pas diminuer l'intervention divine que de chercher à pénétrer les mécanismes physiologiques qu'elle met en œuvre » (1). — Nous n'avons pas le droit de rejeter *a priori* ces hypothèses ; d'ailleurs, ces notions sont encore tellement dans le vague que leurs limites, selon les besoins de la cause, peuvent être reculées à l'infini. Mais c'est justement à cause du peu de solidité de leurs assises qu'on n'a pas le droit de s'avancer au point d'affirmer qu'elles suffisent à expliquer les miracles de Lourdes.

Il semblerait qu'il ne reste plus qu'un dernier recours pour satisfaire notre instinctif besoin scientifique de tout ramener à une explication rationnelle, à une loi générale. Ce n'est pas qu'à Lourdes, peut-on dire, qu'il se produit des miracles ; on en trouve dans d'autres sanctuaires ; l'histoire nous apprend que toutes les religions en ont présenté. Il serait donc permis de créer une règle générale de thérapeutique, que le Codex pourrait enregistrer, et d'après laquelle certains sujets soumis à l'influence de l'émotion religieuse seraient susceptibles de guérir.

Mais il ne suffit pas de lancer une affirmation, il faut la démontrer ; or, je me demande jusqu'à quel point on peut démontrer l'existence de miracles dans ces sanctuaires dont nous parle l'histoire. D'une façon générale, la critique historique est une science bien difficile, bien périlleuse, où le facteur sentiment personnel joue un rôle très considérable. Si l'on remarque combien la médecine est loin de la rigoureuse précision des sciences mathématiques, et combien précises, expérimentales, sont les données sur lesquelles elle repose, par rapport aux sciences historiques, on peut se croire autorisé à accueillir avec un certain doute les résultats des investigations de la critique historique

(1) *Chronique médicale* du 1er sept. 1905 : Dr Ch. Fiessinger, *Doctrines médicales du moyen âge.*

en général. Dans la critique historique, il est particulièrement une branche, que la *Chronique médicale* met largemcnt à contribution et qui est plus hasardeuse que toute autre : c'est celle des diagnostics rétrospectifs. Nous avons vu plus haut comment Charcot s'est fourvoyé dans le diagnostic de sa tumeur du scin d'origine hystérique. Le cas d'Henriette d'Angleterre est spécialement instructif dans ce sens : passant sous silence la croyance des contemporains à l'empoisonnement, nous voyons Littré et Brouardel la faire mourir de péritonite déterminée par un ulcère de l'estomac ; Pozzi croit à la rupture d'une grossesse tubaire ; plusieurs autres se sont ingéniés à trouver des bases pour des diagnostics complètement différents de ceux-là. Et il est à noter que nous avons des relations très détaillées des derniers moments de *Madame*, de son autopsie. Dès lors, lorsqu'on se basera sur les quelques vagues documents que nous lègue l'histoire ancienne, pour affirmer qu'il y avait en Egypte, en Grèce. à Rome, des miracles analogues à ceux de Lourdes, n'aurons-nous pas le droit de trouver la juxtaposition un peu prématurée, l'interprétation trop brute, trop grossière pour l'étroitesse des mailles du crible scientifique ? Après la lecture du livre de Paul Girard sur l'*Asclépiéion* d'Athènes, Charcot a osé faire cette assimilation. Qu'eût-il dit s'il eût connu la traduction des stèles trouvées depuis à Epidaure ? Il y eût trouvé des récits de guérisons vraiment extraordinaires, plus extraordinaires même que celles de Lourdes. Et c'est justement le caractère par trop mythique de ces récits qui nous fait hésiter avant de les admettre comme authentiques. Les documents historiques nous apprennent d'ailleurs qu'ils n'ont été gravés sur la pierre qu'un siècle, deux siècles, ou même plus, après qu'ils avaient eu lieu, c'est-à-dire après avoir subi les effets de l'exagération de la tradition orale. — En Egypte, G. Maspero nous apprend que les miraculeuses statues des dieux n'étaient que des poupées articulées, dont les prêtres, dissimulés, tiraient les ficelles et qu'ils faisaient répondre par des gestes aux questions posées par les fidèles. — En Chine, d'après les récits de certains voyageurs, il est des sanctuaires renommés pour leurs miracles ; d'autres voyageurs, au contraire, nous apprennent que les bonzes, chargés du culte de ces sanctuaires, n'ont même pas la notion du miracle. — Quant aux fakirs des Indes, tout le monde sait que ce ne sont que de vulgaires hystériques.

A quelle solution faut-il donc s'arrêter ? J'avoue que je serais fort embarrassé moi-même s'il me fallait prendre parti. Je ne vois pas, en effet, de quel droit je puis affirmer que la science ne peut pas nous donner cette solution, ses limites étant indéfinies. Mais, d'autre part, puisque la science ne nous satisfait pas, puisque nous ne voyons même pas l'ombre d'une explication sérieuse, pourquoi refuser au croyant le droit de faire du miracle le résultat d'une intervention divine, alors qu'il a tant d'autres raisons de croire à l'existence de Dieu ? Pourquoi l'empêcher de croire que ce miracle lui-même est une preuve de plus de l'existence de Dieu ?

Et de cette façon, comme le dit le Dr Lombard, Lourdes reste et restera une question toujours actuelle.

A Vourch,
Etudiant en médecine.

Chronique Bibliographique

Les Vestris : le « diou » de la danse et sa famille (1730-1808), par Gaston Capon. Paris, Société du Mercure de France, 1908.

M. Capon continue avec le même bonheur à fouiller les papiers de l'Arsenal et les rapports de police. Avec la même conscience et la même probité d'érudit, qui n'avance rien que sur preuves, il nous offre le résultat de ses recherches et il en résulte un nouveau livre, sur *les Vestris*, célébrités chorégraphiques du siècle galant, qui est d'une lecture des plus agréables, bien que le sujet traité soit un peu ténu et ne prêtât pas, semblait-il, à tant de développements. Le médecin trouve peu à glaner dans cette biographie : il y a, toutefois, une histoire de « triple proéminence mammaire » (1), que nous recommandons au Dr Witkowski ; son prochain *Tetoniana* pourra en faire son profit.

Journal de voyage du général Desaix (Suisse et Italie, 1797), publié avec Introduction et notes par Arthur Chuquet, membre de l'Institut. Paris, Plon, 1907.

Cette relation, dont on ne connaissait jusqu'alors que des fragments épars, méritait cependant d'être tirée de l'ombre peu propice des archives. Outre qu'elle est très vivante, très lestement troussée, elle nous révèle quantité de détails ignorés sur la plupart des généraux de l'entourage de Bonaparte ; et les commentaires d'une érudition si minutieuse dont l'accompagne le savant éditeur qu'est M. Chuquet, en rehaussent singulièrement l'intérêt aux yeux de ceux qui prisent chez l'historien ce qui est sa première vertu, toute sa probité, pourrait-on dire, l'exactitude dans la poursuite du vrai. Quelques souvenirs sur Larrey (p. 248 et suiv.) montrent l'intimité de Desaix avec l'illustre chirurgien (2).

Le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins, par Paul Sébillot. Paris, O. Doin, 1908.

Ce que l'auteur tend à démontrer, c'est qu'aux diverses phases de la vie humaine sont associés des actes et des rites dont quelques-uns remontent aux âges les plus lointains. Ces pratiques ancestrales concernent la fécondité, la naissance, l'enfance, le mariage, les maladies, la mort. Ces rites se rapportent à la construction, à la culture, à la végétation, aux forces de la nature (astres, météores, eaux, terres et pierres). M. Sébillot entre dans de curieux détails sur la survivance du paganisme, qui pénètre jusque dans les églises catholiques et est associé, à l'insu même du clergé, à des cérémonies orthodoxes.

(1) P. 50.

(2) Cf. la *Chronique* du 15 sept. 1907 ; les *Mémoires de chirurgie militaire*, t. I, et l'excellent ouvrage de Paul Triaire sur *Dominique Larrey*.

L'ouvrage se termine par un excellent index bibliographique et des tables, alphabétique et systématique, qui faciliteront singulièrement les recherches de ceux qui s'intéressent à ces passionnants problèmes.

Madame du Barry, d'après les documents authentiques, par Claude Saint-André. Paris, Emile-Paul, 1909. — *Madame du Barry de 1791 à 1793*, d'après des documents inédits, par P. Fromageot. L. Bernard, Versailles, 1909.

Il semblait qu'après les Goncourt, après Vatel surtout, nous n'eussions plus rien à apprendre sur la dernière maîtresse du Bien-Aimé. Le livre de M. Claude Saint-André, préfacé par M. de Nolhac, ne ment pas à ses promesses : il nous apporte vraiment du neuf sur cette favorite trop décriée qui, si elle n'eut pas l'intelligence d'une Pompadour, eut, plus qu'elle, de la beauté et surtout de la bonté. N'avoir jamais fait de mal avec tout pouvoir de nuire, en connaissez-vous beaucoup, parmi les représentants du sexe aimable, dignes d'un tel compliment?

Très charitable, très obligeante, toute dévouée à ses amis, telle nous apparaît cette malheureuse créature, qui ne fut pas seulement la femme de plaisir qu'on s'imagine, mais qui, dans une circonstance où sa vie était en péril, n'hésita pas à sacrifier son repos, son luxe, pour servir une cause qui était celle de l'homme à qui elle avait voué une affection sans limites.

Est-ce une réhabilitation qu'a voulu faire M. Saint-André ? Après tout, le mot ne nous effraie pas. Plaise à certains de se voiler la face devant la courtisane ; pour nous, nous ne songeons qu'à nous incliner devant l'être de désintéressement, de dévouement, d'abnégation, qui sut servir son parti avec courage et racheta par sa mort héroïque toute une vie de folles dissipations.

M. Paul Fromageot, à l'encontre du précédent auteur, s'est borné à un épisode de la vie de Mme du Barry. La question qu'il se pose et qu'il est arrivé à résoudre est celle-ci : « Mme du Barry a-t-elle été réellement victime d'un vol, à Louveciennes, en 1791 ; ou bien n'y a-t-il eu qu'une comédie imaginée, soit par elle, soit par d'autres, afin de lui donner prétexte de faire plusieurs voyages en Angleterre, et de lui permettre ainsi de faire passer des subsides aux émigrés, de se concerter avec eux en vue d'entreprises royalistes ? »

Contrairement à M. Saint-André, à Vatel et à la plupart des historiens, du reste, M. Fromageot, qui a pu consulter un dossier judiciaire déposé aux archives de Seine-et-Oise, en vient à conclure que le vol n'a été nullement simulé, qu'il fut réellement commis et que, par suite, Mme du Barry n'avait pas à imaginer un prétexte pour se rendre à Londres, où l'on pensait que les filous avaient écoulé le produit de leur vol.

Devons-nous en induire que Mme du Barry n'ait pas entamé de négociations avec les émigrés, quand elle s'est rendue en Angleterre ? L'occasion était trop propice pour qu'elle ne l'eût pas saisie. M. Fromageot est, toutefois, d'avis que si elle est rentrée en France, c'est qu'elle n'a pas eu la conscience du danger qu'elle courait, en venant se jeter d'elle-même dans la gueule du loup. Elle n'avait, dit-il, nullement le tempérament d'une héroïne, pas plus que les allures d'une conspiratrice, jouant sa tête pour le triomphe de ses convictions. C'est, après tout, possible ; mais nous préférons conserver nos

illusions, bien que l'argumentation de M. Fromageot soit terriblement gênante.

Madame, mère du Régent, par Arvède BARINE. Paris, Hachette, 1909.

Dans cet ouvrage posthume de l'écrivain distingué qui fut connu en littérature sous le pseudonyme d'ARVÈDE BARINE, se retrouvent les qualités qui ont assuré à cette femme de grand talent qui l'illustra, un renom des moins usurpés : le sens de l'équité, un style châtié et pourtant élégant dans sa concision, beaucoup de tact et de mesure, et tout cela sans préjudice d'une sensibilité très affinée où son sexe malgré tout se révèle.

Et c'est bien ce qui fait le charme des portraits (car c'est avant tout une portraitiste) qu'a brossés l'auteur de la *Grande Mademoiselle* et du présent livre, celui-là seul dont nous ayons à nous occuper aujourd'hui : *Madame, mère du Régent*.

Nous hasarderions bien un léger reproche, si la biographe de la Palatine était encore là pour l'entendre : c'est que le sujet comportait peut-être moins de gravité. Par endroits, on nous conte bien quelques incartades de cette Liselotte, qui ne s'embarrassait guère du protocole, à la Cour la plus cérémonieuse qui fût ; mais c'est un régal dont on nous prive presque aussitôt, sans nous laisser le temps d'y goûter.

Et cependant, combien le personnage mériterait d'être silhouetté sous cet angle si pittoresque ! Quelle saveur dans la crudité de ses propos ! Les Allemands peuvent la revendiquer, mais ce n'est que dans la patrie de Rabelais qu'elle pouvait donner un aussi libre cours à sa verve. Son beau-frère, le grand Roi, dut en être, parfois, tout estomaqué !

Duchesse DE DINO, *Chronique* de 1831 à 1862, par la Princesse RADZIWILL, née CASTELLANE, 2 vol. Paris, Plon, 1909.

Ils sont fort intéressants ces souvenirs sur la haute société du temps de Louis-Philippe, même pour des médecins. Bien que la *Chronique* de la duchesse de Dino ait surtout trait à la politique et que la noble dame paraisse surtout se complaire à débrouiller l'écheveau des combinaisons diplomatiques, elle consent parfois à descendre de ces hauts sommets, pour nous crayonner en quelques traits certaines physionomies : telles celles du Dr Koreff, qui « a voulu être littérateur, homme d'Etat et a dégoûté les gens dans les grandes affaires de le conserver pour médecin » ; du roi d'Angleterre, dont le manque d'équilibre, physique et moral, est assez nettement mis en lumière pour qu'un aliéniste y trouvât matière à une curieuse observation ; de lady Holland, dont elle nous conte plaisamment la thanatophobie (1) ; de Mirabeau, dont elle trace un crayon saisissant et qui ne manque pas de vérité.

(1) A l'époque où éclata le choléra, lady Holland vivait dans des transes perpétuelles. Toutes les mesures de précaution, elle les avait réunies autour d'elle, pour échapper au fléau. Comme elle énumérait un jour, devant le poète Samuel Rogers, tous les remèdes qu'elle avait fait placer dans la chambre voisine : bains, appareils fumigatoires, couvertures de laine, sinapismes, drogues de tous genres : « Vous avez oublié l'essentiel, dit Rogers. — Et quoi donc ? — Un cercueil ! » Lady Holland s'évanouit.

Nous y trouvons même, dans cette *Chronique*, ce piquant souvenir de l'épidémie qui sévissait en Espagne pendant l'été de 1834. Un témoin oculaire conte, dans une lettre écrite à la duchesse de Dino, « qu'on voyait, aux enterrements des cholériques, le peuple manger des concombres et des tomates crus, tandis que la Junte de santé, à Ségovie, par exemple, ordonnait que, dans toute maison frappée par l'épidémie, tous les meubles du décédé seraient brûlés, tous les survivants enfermés à l'hôpital, y compris le prêtre qui aurait assisté le mourant. »

Combien d'autres informations y pourrait-on puiser, dans ces attachants Mémoires, sur la mort de Casimir Périer, sur la dernière maladie de Talleyrand, que sa spirituelle nièce nous montre soucieux de mourir en beauté et finissant en chrétien pour ne pas se donner en spectacle à la galerie ! George Sand, Balzac, Mme Lafarge, combien d'autres personnages sur lesquels on croit être abondamment renseigné et dont la malicieuse duchesse de Dino nous révèle quelque trait inattendu !... Avions-nous raison de vous dire que vous trouveriez plaisir et profit à la lecture d'un ouvrage qui, au point de vue historique, est si important, sans préjudice de son intérêt purement anecdotique.

Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame, par C. Vieillard. Paris, Champion. 1909.

Nous dire ce que fut ce médecin du douzième siècle, quelle contribution son œuvre peut apporter à qui veut étudier le milieu social qui le vit naître et où vécut son auteur, c'est à quoi s'est appliqué M. C. Vieillard, dans cette savante monographie, qui vise à être et qui est réellement bien autre chose qu'une simple biographie. Sur cette période si obscure, si peu connue, du moyen âge médical, nous avions besoin d'un guide informé. M. C. Vieillard s'offre heureusement à nous en servir, et nous aurons plus d'une fois l'occasion de lui en témoigner notre gratitude.

Opinions chinoises sur les Barbares d'Occident, par le commandant Harfeld. Paris, Plon. 1909.

Que pensent les Chinois des Barbares d'Occident ; comment s'explique leur xénophobie ? C'est ce que nous révèle le commandant Harfeld, dans le très curieux ouvrage qu'il vient de publier. On doit lui savoir d'autant plus gré d'avoir réussi à pénétrer l'âme chinoise, que celle-ci se dérobe plus jalousement à l'Européen qui essaie de la comprendre. Avec les livres de Matignon, si précieux à d'autres points de vue, on possède désormais un nouveau et bien utile document sur la psychologie de ce peuple étrange, qui nous réserve peut-être tant de surprises et non parmi les moins désagréables.

Charles Baudelaire, étude biographique d'Eugène Crépet, revue et mise à jour par Jacques Crépet ; suivie des *Baudelairiana* d'Asselineau. Paris, A. Messein. 1907.

Nous connaissions les livres de Crépet (le père) et d'Asselineau sur Baudelaire ; mais ces ouvrages, surtout le premier, sont devenus rares et M. Jacques Crépet, en les réimprimant dans leurs parties essentielles,

a certainement fait œuvre pie. Mais là ne s'est pas bornée sa tâche ; il a ajouté beaucoup de neuf, maintes pages d'inédit, nombre de lettres, aux biographies connues de l'auteur des *Fleurs du Mal*, et cela nous aide à le mieux connaître, à le mieux aimer. Cela aidera aussi à dissiper bien des légendes... baudelairiennes et, en nous révélant des détails, d'une intimité parfois risquée, sur la vie du poète, facilitera, du même coup, la compréhension de son œuvre.

Parmi les légendes, il en est une qu'il convient de signaler pour son étrangeté. Des intimes du poète, entre autres Nadar et feu Louis Ménard, ont soutenu que Baudelaire était mort *vierge*. M. Crépet fait bonne justice de cette thèse plus ingénieuse que vraisemblable. Les pages qui se rapportent à la dernière maladie de Baudelaire (pp. 154-156, 182 et suiv.) sont des plus poignantes qu'il nous ait été donné de lire. Infortuné poète, qui a gravi son douloureux calvaire, comme tant d'autres martyrs du verbe !

Un romantique sous Louis-Philippe : Hector Berlioz (1831-1842), par Adolphe Boschot. Paris, Plon.

Ce volume, qui fait suite à la *Jeunesse d'un romantique*, du même auteur, est important à consulter pour la biographie du génial musicien. Ce n'est pas l'étude biographique sèche, documentaire, sans souffle ni vie : on y sent l'affection du biographe pour son modèle, et aussi son souci d'en éclairer la psychologie, de faire revivre son modèle sous nos yeux, avec sa chair, avec ses nerfs. Oh ! oui, avec ses nerfs ! car Berlioz fut un névropathe, dans le sens le plus compréhensif du terme. Au moins s'arrêta-t-il aux confins de l'abîme où paraît avoir sombré un de ses frères, Prosper, personnage « bizarre, inquiétant... jeune homme avec un cerveau d'enfant, et maniaque indomptable, aux lubies maladives... qui semblait la rançon du génie de Berlioz ».

Quel problème déconcertant que l'étiologie du génie et sa parenté avec la folie, et comme nous sommes loin de sa solution, alors que nous croyons avoir presque touché au port !...

A. C.

Armand Pagnier. — *Du vagabondage et des vagabonds. Etude psychologique, sociologique et médico-légale*. (Maloine, éditeur. 1906.)

M. Pagnier distingue parmi les vagabonds plusieurs variétés : les vagabonds symptomatiques (aliénés), les vagabonds idiopathiques (psychopathes), les vagabonds par nécessité (ouvriers en grève), les vagabonds spéciaux (romanichels). Après avoir étudié le vagabondage dans ses causes tant individuelles que sociales, il s'attache au traitement de ce fléau et discute soigneusement les mesures curatives et prophylactiques auxquelles les législateurs devraient s'appliquer. Le traitement prophylactique est dans l'hygiène préventive et dans l'éducation sociale, par des écoles d'arriérés et des établissements pour abandonnés. Le traitement curatif doit dissocier d'une façon très nette les différents cas : l'hospice pour les vieillards, l'asile pour les aliénés, les sociétés de patronage pour les chômeurs, l'expulsion pour les va-

gabonds étrangers, le travail rendu libre sous une surveillance sévère et le port obligatoire d'un livret personnel pour le vagabond professionnel ; enfin, la prison cellulaire pour le résidu inemployable des villes.

G. D.

Les lois psycho-physiologiques du développement des religions ; l'évolution religieuse chez Rabelais, Pascal et Racine, par le Dr BINET-SANGLÉ. Paris, Maloine. 1907.

Des quatres parties ou chapitres qui constituent cet ouvrage, un, au moins, est connu de nos lecteurs : celui qui a trait à l'histoire des suggestions religieuses dans la famille Racine et que la *Chronique* a inséré dans sa version première. Les autres études sont consacrées à l'histoire de ces mêmes suggestions chez François Rabelais, chez Pascal, et l'ouvrage se termine par un « Aperçu des lois psycho-physiologiques du développement des religions ». Au résumé, pour le Dr BINET-SANGLÉ, qui ne dédaigne pas les thèses outrancières, — témoin sa *Folie de Jésus* — mais les soutient avec une forte et sérieuse apparence de conviction, le dévot est un malade, et la dévotion, un symptôme d'affection mentale, — ce qui n'est pas déjà très aimable pour ceux qui ont une foi sincère ! — « La suggestibilité religieuse est en raison directe de l'ignorance, de la faiblesse d'esprit, de l'humilité et de la docilité du sujet considéré ». La contagion religieuse est indéniable, au dire de notre confrère, et il y a des épidémies de mysticité, comme il y a des épidémies de peste ou de choléra. Seulement, quand on est un cerveau puissamment organisé, comme François Rabelais, on est un terrain « impropre à la germination », alors même qu'on est plongé dans un milieu mystique ; mais si l'on n'est qu'un Pascal ou un Jean Racine, c'est-à-dire de malheureux psychopathes, héréditaires ou acquis, on devient bien vite la proie de la contagion religieuse. Tout cela, évidemment, porte la marque d'un esprit qui a son originalité, et de pareilles publications sont pour hâter l'avènement de cette morale scientifique qu'appellent de leurs vœux ceux qui nourrissent encore l'illusion que tout sera ainsi au mieux dans la Cité future.

Anthologie de l'amour asiatique, par Adolphe THALASSO. Paris, Mercure de France. 1907.

Grâce à M. Adolphe THALASSO, nous sommes initiés aux beautés de la poésie asiatique, sous la forme qui était la plus capable de nous enchanter, l'hymne d'amour ! Les grandes sources d'inspiration qui alimentent les chants d'amour de tous les peuples d'Asie sont au nombre de trois : l'inspiration hébraïque, l'inspiration chinoise, l'inspiration sanscrite. La poésie du *Cantique des cantiques* a inspiré leurs chefs-d'œuvre érotiques aux poètes anti-islamiques de l'Yemen, comme la poésie religieuse de la Bible inspirera à Mahomet les lois et la morale du Coran. Si nous ajoutons que tous ces chants, liés en une splendide gerbe par M. Thalasso, sont précédés de quelques lignes sur la façon spéciale dont chaque pays comprend l'amour, nous aurons assez dit l'attrait de ces pages savoureuses.

L. R.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Varia.

Aperçu médico-légal sur la magie et la sorcellerie, avec leurs influences actuelles sur le développement des maladies mentales, par le Dr J.-M. Joseph FANJOUX. Lyon, Rey, 1909. — *La Mort de Jean-Jacques-Rousseau* ; étude médicale, par le Dr Fabien GIRARDET. Paris, Maloine, 1909. — *Société de Médecine de Paris* (Inauguration officielle de la) agrandie ; centième anniversaire de la fondation (1808) de la *Société de médecine et de chirurgie pratiques*, 3 février 1909. — *Théorie de la contre-marée*, par le Dr COSTE de LAGRAVE Paris, Maloine, 1909. — *Un conte bleu*, par Pierre GRASSET. B Grasset, Paris. — *Alma Mater*, par le Dr J. RENGADE. Librairie universelle, Paris. — *Souvenirs du baron de Frénilly*, par le comte de GERMINY. 2 vol. in-8°. Paris, Plon. — *Louis XVII et ses descendants*, première partie, par BOISSY D'ANGLAS, sénateur de l'Ardèche. Paris, Daragon. — *La crise de l'histoire révolutionnaire: Taine et M. Aulard*, par Augustin COCHIN, archiviste paléographe. Paris, H. Champion, 1909.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

Le tatouage chez les Hébreux, par Edmond LOCARD. Broch., Rey, Lyon. — *Le poison des Borgia*, par le Dr JAGOT. Broch., *Archives médicales d'Angers*. — *La Maternité de Paris*, notes et documents, par le Dr DELAUNAY. Rousset, Paris. — *Considérations sur ma collection d'antiquités, au point de vue de l'histoire de la médecine, la pharmacie et les sciences naturelles*, par B. REBER 3, cours Saint-Pierre, Genève. — *Les sages-femmes du pays rémois au XVIIe et au XVIIIe siècles*, par le Dr Pol GOSSET. Broch., Matot, Reims. — *La fin de la faculté de Médecine de Reims*, par le Dr O. GUELLIOT. Monce, Reims. — *La procession dansante d'Echternach*, par le Dr Henry MEIGE. Masson, Paris. — *Perte de la mémoire des paroles adaptées à la musique* ; — *Traitement de la crampe des écrivains* ; — *Trémophobie, Torticolis convulsifs*, par le même. — *Notes de pathologie digestive*, par le Dr ESMONET. Paris. — *La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer*, par le Dr WICKERSHEIMER. Broch., *Société historique de la médecine*. — *Un accouchement au commencement du XVIe siècle*, d'après une miniature, par le Dr WICKERSHEIMER. (Extr. *Nouvelle Iconogr. de la Salpêtrière*, no 5, 1908.) — *Le remède antigoutteux* de CADET DE VAUX ; lettre inédite du comte de Barruel, par le Dr WICKERSHEIMER. *Société d'histoire de la médecine*. — *Itinéraire de Spa*, manière d'y vivre, usage et vertus de ses eaux (1655), par L. NAVEAU. Broch. Cormaux, Liège.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Tirage justifié : 6000 exemplaires. *Vient de paraître.*

Mœurs intimes du passé

(Deuxième série)

LA VIE AUX BAINS

Cet ouvrage, de 456 pages, complément nécessaire de la 1re série, sur la propreté de jadis comparée à celle d'aujourd'hui, comprend 75 gravures documentaires, hors texte ou dans le texte.

Prix. . . . . **3** fr.

(*Pour les lecteurs de la* Chronique, *seulement*).

Ajouter **0.50** pour le port, Province ou Etranger; *franco* pour Paris.

DU MÊME AUTEUR :

Les Indiscrétions de l'Histoire. . . . . **18** fr.
(jusqu'au 15 octobre).
Le Cabinet secret de l'Histoire. . . . . **20** fr.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire (*derniers exemplaires*). **5** fr.
Mœurs intimes du passé, 1re série. . . . . . . **3** fr.

Port : **0.50** pour un volume ; **1** franc jusqu'à 6 volumes ; **1.50** au-dessus de 6 volumes.

Il n'est fait aucun envoi contre remboursement. Pour bénéficier des prix ci-dessus, adresser les demandes, avec le mandat joint, à l'Administrateur de la *Chronique*, 9, rue de Poissy, Paris, ve.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 19 1er OCTOBRE 1909
Directeur-Rédacteur en chef

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1** fr. **50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 19 1er Octobre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Les Cliniciens ès lettres

Le rôle des névroses dans le « Triomphe de la Mort », de Gabriele d'Annunzio,

par M. André Monéry.

Né en 1864 à bord d'un brigantin, dans les eaux de l'Adriatique, enfant-prodige doué tout de suite d'une sensibilité précoce et maladive, adolescent voluptueux, enamouré d'art et de vers, grisé par de prompts succès poétiques, M. Gabriele d'Annuuzio, dès sa vingtième année, nous livre dans ses *Nouvelles* (1), puis, plus tard, dans ses *Romans de la Rose* (2), une œuvre séduisante, où s'accuse d'une façon formelle, en même temps que le souci de la beauté et l'amour passionné des formes harmonieuses, une recherche toute particulière des cas singuliers, des exceptions et des perversions, une analyse subtile des anomalies morales, des états morbides de la conscience humaine.

Je ne me hâterai point de voir là des stigmates de dégénérescence, et je ne chercherai pas à cataloguer, en des pages qui auraient la brutale précision d'une observation médicale, la psychose dont pourrait relever l'auteur du *Triomphe de la Mort*.

Certes, si nous rapprochions la vie et l'œuvre de M. G. d'Annunzio, peut-être trouverions-nous plus d'une ressemblance. A uous remémorer l'enfant capricieux, volontaire et violent ; le jeune poète ayant goûté à toutes les amours et toutes les vanités, ayant connu à vingt ans tous les triomphes mondains et littéraires ; l'artiste hyperesthésié dont on a dit qu'il était un « voyant » et que « l'image conçue l'obsède comme une sensation réelle » (3), nous nous rappelons malgré nous son George du *Triomphe de la Mort*, son Tullio Hermil de *l'Intrus*, son Sperelli de *l'Enfant de volupté*, tous ces jeunes hommes aux goûts aristocratiques et esthétiques comme les siens, aux sens amenuisés, à l'âme désenchantée, éternels martyrs de leurs nerfs inquiets, qui souffrent d'aimer et qui souffrent de vivre, parce qu'ils sont, pour leur appliquer un joli mot d'hier, « des forçats de la sensation ».

(1) *Terra Vergine*, Rome, 1882 ; — *San Pantaleone*. Florence, 1886.
(2) *L'Enfant de volupté ;* — *L'Intrus ;* — *Le Triomphe de la Mort.*
(3) Préface d'*Episcopo et Cie*, traduction française, préface du traducteur, M. Hérelle.

Je négligerai, cependant, le jeu des rapprochements faciles dont est friande notre époque de reportages indiscrets ; je préfère me borner à chercher dans l'œuvre de M. d'Annunzio, et particulièrement aujourd'hui dans le *Triomphe de la Mort*, le reflet des névroses, et à montrer l'admirable parti qu'il en sut tirer, comme psychologue et comme romancier.

§

Je ne puis vivre avec toi, et, sans toi, je ne puis vivre.

Cette phrase, clouée en exergue au seuil du *Triomphe de la Mort*, résume le roman ; elle résout, dès la première page, le problème angoissant que l'auteur semble avoir voulu poser : Deux amants peuvent-ils vivre d'une vie commune, connaître la volupté quiète et le bonheur à deux, lorsque sur ces deux existences plane la fatalité de névroses ataviques ; lorsqu'ils sont, elle, une hystérique, lui, un psychopathe avéré ?

La solution nous apparaîtra aisément dans toute son exactitude, dès que nous aurons analysé les types morbides réalisés par les deux amants, George et Hippolyte ; lorsque nous aurons montré le caractère essentiellement pathologique de l'intrigue passionnelle dont ils sont les acteurs et celui du dénouement tragique dont ils sont les victimes.

Hippolyte est un type d'hystérique dont l'observation, pour être fragmentée au fil des pages, n'en est pas moins nette. M. d'Annunzio s'est même soucié, selon le mode médical, de nous faire connaître ses antécédents héréditaires et personnels.

Nous savons, par exemple, que sa mère est « violente, impétueuse, « presque cruelle », l'ayant gravement blessée, lorsqu'elle était enfant, dans un geste de fureur impulsive et « frappant » son autre fille « jusqu'au sang ». Cette « vieille hystérique », selon le mot de George, est bizarre ; elle a des phobies, elle montre « une ardeur « fanatique de bigote et une avarice opiniâtre ».

Adrienne, la sœur d'Hippolyte, mariée « sous les auspices d'une « nymphomane », — « fut malade ; elle eut des convulsions » après une scène maternelle.

Personnellement, Hippolyte est depuis son jeune âge une malade : « une maladie terrible dont elle avait déjà souffert dans son enfance, « une maladie nerveuse, *analogue à l'épilepsie*, avait reparu. »

Au physique, c'est une créature fragile. M. d'Annunzio lui a donné « des formes adolescentes », « un corps d'éphèbe » ; il n'a pas omis non plus de la doter de cette pâleur dont il aime parer ses héroïnes et dont il fait un trait de beauté, en même temps qu'un excitant sexuel. — « Comment cette femme peut-elle se tenir « debout ? », pense George, la première fois qu'il la voit. « Elle ne « doit plus avoir dans les veines une seule goutte de sang. » — — « C'était une pâleur surnaturelle qui te donnait l'apparence d'une « créature sans corps. »

Puis voici les signes indiscutables de la névrose que l'auteur n'hésite pas d'ailleurs à nommer.

Il lui était souvent arrivé de s'évanouir, de tomber dans une de ces syncopes glacées qui la rendaient semblable à une morte, ou dans une de ces crises nerveuses concentrées dont les seuls symptômes externes étaient

la pâleur livide, le grincement des dents, la contracture des doigts, la disparition de l'iris dans le blanc de l'œil, sous la paupière.

Ces crises frustes, qui présentent trait pour trait les signes de l'attaque syncopale, sont surtout fréquentes au cours de sa vie sexuelle ; elles réveillent alors « ses fibres engourdies par le mal, « endolories encore par les *spasmes hystériques*. »

« Elle portait au fond de son être un mal secret qui semblait « parfois illuminer mystérieusement sa sensibilité. » Et, plus loin, il est encore dit d'elle : « le démon *hystérique* commençait à l'agiter. »

George connaît bien la maladie de sa maîtresse ; il sait l'influence de la contagion par l'exemple et, lorsque tous deux se trouvent exposés au spectacle terrifiant qu'offre, au sanctuaire de Casalbordino, la foule délirante des pénitents convulsés par la grande névrose, il entraîne Hippolyte, qu' « un frisson instinctif avait secouée « jusqu'aux plus profondes racines de son être, là où le mal sacré « dormait avec une possibilité de réveil ». Il s'enfuit avec elle, « empli d'une sorte de terreur panique », à l'idée que le silence et la stupeur de son amie sont peut-être « les indices d'un accès « imminent ».

On peut, au cours du roman, relever d'autres signes non douteux d'hystérie chez Hippolyte. Voici l'aura :

J'éprouve (dit-elle un jour) un peu de suffocation. J'ai un poids ici qui monte et qui descend... Et elle indiqua le milieu de la poitrine.

Ailleurs, elle parle lentement, « avec des pauses, fixant des yeux « dilatés sur l'être flamboyant qui la *magnétisait* presque, qui lui « donnait un commencement de torpeur *hypnotique* ». Et, plus loin, George rencontrera encore ses yeux « fixés sur lui, dilatés, déme- « surément ouverts ».

Enfin, au soir de sa mort, après une forte excitation sexuelle, éclate chez Hippolyte une crise de rire spasmodique, dont une description concise nous révèle l'origine :

Et soudain, elle fut prise d'un rire nerveux, frénétique, incoercible, lugubre, comme le rire d'une démente... Elle riait, riait, riait, se tordant, se cachant le visage dans les mains, se mordant les doigts, se comprimant les flancs ; elle riait, riait malgré elle, secouée de longs hoquets sonores. Par intervalles, elle s'arrêtait une seconde ; puis elle recommençait avec une violence nouvelle, et rien n'était plus lugubre que ces rires fous dans le silence de la grande nuit.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'Hippolyte possède aussi cet état mental particulier aux hystériques, fait d'inconstance, de bizarrerie, d'accès de tristesse et de joie, de cruauté et d'attendrissement, d'érotisme et de mysticisme.

En effet, si, chez elle, « la prédominance de l'amour et l'habitude « du plaisir sexuel avaient refoulé l'esprit religieux », elle n'en demeure pas moins « sujette à des retours périodiques de ferveur exaltée ». George a cultivé la sensualité qui couvait en elle et qui est parvenue « au point où les désirs nombreux et tyranniques ne supportent plus « aucun frein et réclament une immédiate satisfaction ». — « La femme « taciturne et triste, qui couvait le mal sacré », est devenue « l'amante « avide et convulsée, dont les ardeurs étaient parfois effrayantes, dont « la luxure avait parfois des apparences lugubres d'agonie ».

La mobilité de son caractère n'a pas échappé à son amant.

Comment, dit-il, pouvait-elle concilier dans son être tant de contradic tions prendre tant d'aspects divers en un seul jour, en une seule heure ?...

Combien elle revêt à mes yeux d'apparences diverses !... Ses apparences sont changeantes, comme les rêves d'un malade.

Et l'on nous signalera encore « son goût artificiel pour la vie trans« cendante, pour les choses extraordinaires, pour le mystère. »

Sa cruauté, dans la scène où elle transperce avec une épingle le corps d'un papillon, n'est pas pour surprendre George ; s'il s'attarde sur « l'expression ambiguë, mêlée de complaisance et de répugnance, « qui semblait signifier qu'elle trouvait un plaisir spécial à exciter et « à tourmenter artificiellement sa propre sensibilité », il se rappelle « qu'en plusieurs circonstances, elle avait déjà montré un goût *mor« bide* pour ce genre d'excitation », et il songe :

La cruauté est latente au fond de son amour. En elle, il y a quelque chose de destructif, qui se manifeste d'autant plus clairement que l'ardeur de ses caresses est plus forte.

D'ailleurs, George connaît si bien la névrose de sa maîtresse qu'il emploie avec elle des procédés usités en clinique pour ces sortes de malades. N'est-ce point, en effet, de la suggestion qu'il veut tenter lorsqu'il lui écrit : « *Tu dois* (1) guérir, entends-tu, Hippolyte ; *tu dois* guérir » ?

Telle est l'amoureuse qui voulut assumer la lourde tâche d'être « la plus douce des gardes-malades ». Telle est la maîtresse fatalement élue par un amant qui doit lui-même confesser : « Je suis un pauvre « malade. Mes journées ne sont qu'une longue agonie. »

§

Il semble que tout l'art précis et subtil de M. G. d'Annunzio se soit exercé à dépeindre l'âme endolorie de ce supplicié en proie aux affres de sa névrose, luttant contre l'implacable évolution du mal qui l'envahit et qui l'obsède, sombrant enfin dans cet effroyable martyre des consciences qu'est la *folie lucide*.

Et tout d'abord, voici qu'il nous montre chez George l'influence de l'hérédité.

Son père est un érotomane, ayant dissipé sa fortune pour une ancienne femme de chambre, laissant sa famille dans le besoin, répondant aux observations et aux prières des siens par des cris, des violences ignobles, des injures, méritant enfin ce triste aveu d'une mère à son fils : « Ton père est un infâme ! » — Or, George « portait au plus profond « de sa substance les germes hérités de son père. Lui, être de pensée « et de sentiment, il avait dans la chair la *fatale hérédité* de cet être « brut ; mais en lui, l'instinct devenait passion et la sensualité pre« nait presque des *formes morbides*. » Et, plus d'une fois, éclatera « avec une invincible furie » « la *luxure héréditaire*, chez cet « amant délicat, qui se plaisait à appeler sœur son aimée et qui avait « soif de communions spirituelles ».

Sa mère est une nerveuse, brisée de douleur, « après tant de trahi« sons, tant d'ignominies ».

(1) Les italiques sont de l'auteur.

A la suite d'une scène pénible avec son fils cadet Diego, « elle avait « dans le menton un *tremblement spasmodique* ; et elle était si *con-« vulsée* qu'on aurait cru qu'elle allait d'un moment à l'autre s'af-« faisser sur le parquet ».

La tante « Joconde » est une vieille, « négligée, peu aimée, consi-« dérée comme une *faible d'esprit* ».

Elle est atteinte, en réalité, de démence sénile, vouée tout entière à la double obsession d'une ardeur fanatique pour « les pratiques dévotes » et d'une « passion goulue pour les sucreries ».

Son frère Diego est un brutal, complice des infamies paternelles qui le mèneront jusqu'au vol ; quant à ses sœurs, l'une est la mère d'un petit rachitique, d'un « enfant maladif, exsangue, toujours rêveur », déjà phobique et halluciné ; l'*autre*, Camille, « n'a pas de santé, nous « dit George ; elle souffre de maux *imaginaires* ; elle ne fait du matin « au soir que fatiguer de *Nocturnes* le piano, son confident... *Elle est « malade sans connaître son mal.* »

Mais l'hérédité la plus lourde, celle qui pèse le plus durement sur la vie de George, puisqu'elle sera le mobile de sa fin dramatique, c'est celle de son oncle Demetrius Aurispa, l'homme dont il procède moralement, qui « avait été son véritable père, son seul et unique parent ».

Celui qui fut « un *mystique*, un ascétique, le plus passionné contem-« plateur de la vie intérieure », le mélomane qui, courbé sous le souffle de l'inspiration, « fermait à demi les paupières, se recueillait dans la « volupté intérieure », ou « fixait devant lui des yeux illuminés », le malade qui, dans la maison paternelle, s'est suicidé un matin d'août, cet oncle aimé, de son tombeau, exerce encore sur George la fatale contagion de sa névrose, et ce sera, chez le neveu, l'idée-fixe, l'obsession de cette mort, le tyrannique désir de mourir aussi, à l'anniversaire du jour fatal, avec l'un de ces pistolets, « avec le même, sur le même lit ».

De tels antécédents expliquent suffisamment la psychose qui trouve chez George un terrain préparé par une hérédité chargée.

Il faut noter, cependant, que ce malade, comme beaucoup de ses frères, fouette son mal par une impitoyable analyse de ses souffrances morales, une constante recherche des troubles de l'âme, en lui-même et chez ceux qui l'entourent.

Je vivais hors du réel (dit-il), je ne nourrissais mon esprit que de musique et de lectures exaltantes.

Son cerveau, encombré d'un amas d'observations psychologiques personnelles ou recueillies dans les livres, finissait par confondre et par embrouiller toutes choses en lui-même et hors de lui.

George présente d'abord certains stigmates *physiques* qui rappellent ceux des psychasthéniques et des neurasthéniques, j'entends ces troubles nerveux digestifs et circulatoires : névralgies, insomnies, éblouissements, vertiges, céphalées, sensations bizarres et douloureuses, que ces malades expriment de façons diverses, mais qu'ils accusent presque toujours et dont ils fatiguent leur entourage.

Il est dit, en effet, que souvent Hippolyte « l'entendait se plaindre « de vagues souffrances physiques, de douleurs sourdes et errantes, « de tiraillements et de fourmillements pénibles, de vertiges et de « cauchemars. Elle croyait ces souffrances imaginaires ; elle y voyait « des effets de sa mélancolie habituelle, des excès de pensée. »

Et, si ces plaintes l'excèdent, si les paroles de l'amant se font, par moments, aigres et injustes, elle pardonne, car elle en sait l'origine : « Elle connaissait bien le mal horrible dont souffrait son amant ; elle « connaissait bien la cause obscure de tant d'acrimonie .. »

George ne manquera pas d'ailleurs de quémander cette pitié, étant du nombre de ces malades qui éprouvent une réelle volupté à extérioriser leurs souffrances, à les étaler avec une sorte de fierté :

Il comprit qu'elle le devinait et qu'elle le plaignait ; et il sentit grandir en lui la pitié pour lui-même. Une profonde émotion agita tout son être.

Et ailleurs :

En dévoilant sa plaie incurable, il s'apitoyait sur son propre mal.

Mais ces stigmates physiques ne jouent qu'un rôle secondaire auprès des stigmates psychopathiques : troubles des sentiments, de l'intelligence et de la volonté, que nous retrouvons chez George

Il présente au plus haut point d'abord cette fatigue physique et morale, cette impuissance musculaire et cérébrale, cette « asthénie », qui est un des signes capitaux de la névrose.

Respirer, dit-il, est pour moi une insupportable fatigue.

Et, plus loin :

Je fais un effort énorme pour tenir la plume... Est ce une souffrance morale ou physique, je l'ignore. Je demeure hébété et inerte sous un fardeau qui m'écrase sans me faire périr.

L'effort physique lui est une douleur :

Il demeura quelques instants encore dans son lit, par une répugnance physique à faire n'importe quoi. Il lui semblait que, pour se lever, il aurait besoin d'un effort énorme.

Cette « léthargie », comme il la nomme, s'étend aussi à l'intelligence et à la volonté.

Il éprouvait dans tout son être une étrange sensation de vide ; il ne savait plus coordonner ses idées ; il était presque incapable de penser et, pour accomplir un acte quelconque, il avait besoin d'un effort énorme.

Et voici l'*aboulie* :

A la pensée... qu'il devrait accomplir un acte de vigueur et de volonté, une répugnance invincible montait des racines de son être. — Je n'ai plus aucune énergie (dit-il encore), aucune volonté. Je succombe à un découragement tel que la seule sensation qui me reste de ma vie extérieure, c'est une insupportable nausée de vivre.

Nous touchons ici aux tendances hypocondriaques, à la tristesse engendrée par l'écœurement d'une existence qui n'est qu'une lutte désespérée.

Une immense prostration l'envahissait, une lassitude désolée, un besoin désespéré de se soustraire à cette lutte sans répit. La volonté de vivre se retirait de lui peu à peu, comme la chaleur abandonne un cadavre. — Il était là, seul, avec sa maîtresse, vivant et libre, et, néanmoins, il n'avait pas le cœur satisfait. Il portait donc en lui-même une inconsolable désespérance?... — Toujours la même anxiété, la même inquiétude, le même

mécontentement (dit-il encore)... Comment faire pour jouir de l'heure qui passe ?

Il est nécessaire d'ajouter que, chez George, cette souffrance de vivre est accrue par une hyperesthésie de tous les sens, par une sensibilité émotive exaspérée.

C'était assez d'un souffle tiède, d'un parfum,. . pour modifier tout son être, pour lui donner une langueur, pour allumer son visage d'une flamme, pour accélérer les pulsations de ses artères, pour le jeter dans un trouble voisin du délire.

Toute sensation chez lui est souffrance :

Le battement de mes artères m'excède comme un résonnement de marteau que je serais condamné à entendre.

Hippolyte aura conscience de l'extrême acuité que revêtent chez son amant les impressions érotiques ; elle usera de la volupté « pour « exalter l'ivresse de George jusqu'à l'angoisse » ; et celui-ci pourra préciser en ces termes la puissance magique de sa maîtresse : » L'odeur « de ma peau a le pouvoir de dissoudre un monde en toi. »

Nous verrons encore cette émotivité s'exacerber chez George et chez Hippolyte en de véritables crises, comme celle, par exemple, où les plonge la musique :

Envahis l'un et l'autre d'une surexcitation presque folle, ils renoncèrent à toutes leurs habitudes, oublièrent tout, s'abîmèrent entièrement dans cette volupté... Ils pouvaient prolonger les veilles presque jusqu'à l'aube ; ils pouvaient prolonger le jeûne sans en souffrir, sans s'en apercevoir, comme si leur substance se fût sublimée... — Chacun de ces musiciens mages qu'ils aimaient tissait autour de leur *sensibilité surexcitée* un sortilège différent.

Mais Hippolyte s'apercevra bientôt des ravages que cette excitation exerce sur leurs nerfs exténués :

Oh ! je sais bien, moi (dira-t-elle), la cause de ton mal. La musique t'excite trop. Il ne faut plus en faire...

Nous retrouvons cette emprise maladive des sens jusque dans le mysticisme de George, ce mysticisme héréditaire qui couve dans une âme sentimentale à la fois et sensuelle.

Certes, George « possédait toutes les qualités de l'ascétique : l'esprit « contemplatif, le goût des symboles et des allégories, la faculté d'abs- « traire, une sensibilité extrême aux suggestions visuelles et auditives, « une tendance organique aux images dominantes et aux hallucina- « tions » ; mais il lui manque la foi, et il ne se dissimule pas que l'attrait des choses saintes réside pour lui dans une forme nouvelle et raffinée qu'elles donnent à l'amour.

... La volupté, envisagée comme un péché, lui parut plus fière, plus troublante .. En aspirant à la Foi et à la Rédemption, que faisait-il donc, sinon aspirer à des frissons et à des spasmes nouveaux, voluptés inconnues? Enfreindre le devoir et obtenir le pardon ; commettre la faute et s'en confesser dans les larmes ; avouer les moindres misères en les exagérant et s'accuser de vices médiocres en les grandissant jusqu'à l'énormité et remettre incessamment son âme malade entre les mains du médecin miséricordieux : — ces choses n'avaient-elles pas une fascination toute sensuelle ?

N'omettons pas de remarquer que chez George, comme chez beaucoup de psychopathes, les émotions sont généralement *rétrospectives;* son émotivité est *retardante.* Si George reçoit toute impression sensorielle avec une acuité maladive, c'est moins lorsqu'il la perçoit à l'état de sensation que lorsqu'il y revient ensuite et l'analyse avec le secret espoir et comme le désir inconscient d'y trouver matière à sa mélancolie. Car c'est un fait constant que cette inlassable recherche des sensations douloureuses, que cette irrésistible attirance de la volupté dans la souffrance.

Dans l'amant désabusé, en quête de frissons nouveaux, nous retrouvons l'enfant déjà pervers qui, en un soir lointain, « s'était caché, « non par jeu, mais par une curiosité cruelle, pour faire croire qu'il « était perdu, pour se faire pleurer par les siens » ; et qui, de sa retraite, avait savouré le spectacle de la famille en émoi et de la maison bouleversée, ressentant « une émotion extraordinaire, aiguë jusqu'aux « larmes », s'apitoyant « sur l'angoisse des siens et sur lui-même, comme « s'il était réellement perdu ».

Je me rappelle (dit-il ailleurs encore) que certains artifices puérils suffisaient pour me procurer une sorte d'ivresse illusoire.

C'est que ces malades sont des « égotistes », sans cesse préoccupés de l'altération de leur moi ; des « excentriques », comme disent les Allemands, ramenant à eux-mêmes, à leurs souffrances, à leur personnalité, tout ce qu'ils sont susceptibles de percevoir et d'exprimer. Leur mal leur est devenu tellement indispensable, malgré leurs plaintes et leurs lamentations, qu'il a créé chez eux, comme on l'a justement dit, un « état de besoin psychologique », à telles enseignes que, plutôt que de s'en passer, ils savent le réveiller et provoquer artificiellement la douleur.

Lorsque George assistera au pénible spectacle de sa mère trahie, désespérée et brisée de douleurs intimes, une tristesse infinie l'envahira et les larmes jailliront de ses yeux. N'attendez pas, pourtant, que ce soit là, chez ce fils, au demeurant affectueux, l'expression d'un attendrissement spontané. L'auteur nous renseigne aussitôt sur le vrai motif de ces larmes :

... Ce qui l'avait fait souffrir, tout à l'heure, c'était, non pas la douleur maternelle, mais la blessure faite à son égoïsme, le heurt causé à ses nerfs malades par l'expression crue de cette douleur !... Et il s'attarda si longtemps à savourer la délicatesse suprême de son émotion que ses yeux se voilèrent de larmes.

Aux symptômes psychiques que je viens de souligner, il serait facile d'en ajouter bien d'autres, tels que cette angoisse dont nous n'ignorons pas la valeur symptomatique et à laquelle il est fait si souvent allusion au cours du roman ; « cette angoisse implacable dont il igno- « rait la véritable cause » ; cette « perpétuelle angoisse » qui l'étreint et l'inquiète et pendant laquelle il sent « les palpitations de son cœur « lui étrangler la gorge comme dans les cauchemars nocturnes ».

La courte observation que je viens de donner ne suffit-elle pas cependant à nous expliquer le caractère pathologique des sentiments passionnels qui nous émeuvent dans le *Triomphe de la Mort* ?

Il aura suffi de connaître le mal dont souffrent George et sa maî-

tresse pour prévoir toute l'intrigue et tout le dénouement du roman : l'amour douloureux et malade dont le névrosé accablera Hippolyte, l'idée fixe de la jalousie qui le torturera, l'aggravation enfin des troubles mentaux qui aboutiront à la folie lucide.

Dès lors, nous verrons l'obsession impulsive et consciente du suicide et du meurtre s'installer en maîtresse dans cette âme désemparée, la dominer, la pousser, ainsi qu'une force aveugle, vers le drame final.

II

Peut-on appeler de l'amour le sentiment que George est susceptible d'éprouver, en pleine crise de sa maladie, pour l'hystérique qu'il a choisie comme maîtresse ? Lui-même est à ce point conscient de ce que sa passion a d'anormal qu'il n'hésite pas à nous en faire l'aveu :

Est-ce l'amour, cela ? — Oh ! non. C'est une sorte d'infirmité qui ne peut fleurir qu'en moi, pour ma joie et pour mon martyre.

Joie et martyre, tout tient en ces deux mots. C'est de la volupté certes, cette « fièvre érotique » qui absorbe tout en lui, l'agite comme en un délire des sens et de l'esprit, lui donnant un jour « un tremblement si fort, qu'il se mit à claquer des dents, comme dans le « frisson d'une fièvre mortelle ».

C'est un martyre, aussi, pour ce désabusé infiniment meurtri par le heurt continuel de la réalité avec son âme éternellement en quête d'un idéal amoureux impossible à réaliser.

Oh ! la solitude, la liberté, l'amour sans le voisinage, l'amour pour les femmes mortes ou inaccessibles !

Pouvait-il aimer une autre femme qu'une malade, lui qui préfère dans Hippolyte l'être fragile et souffrant et s'exalte à rencontrer chez elle des symptômes morbides qui seront pour lui des traits de beauté et viendront ajouter une pointe de sadisme à ses désirs affinés ?

Combien sa beauté (dit il) se spiritualise dans la maladie et dans la langueur ! Lasse comme maintenant, elle me plaît davantage.. *Je crois que, morte, elle atteindra la suprême perfection de la beauté.*

Ailleurs, l'auteur précise encore ce sentiment pervers :

... Ce qui l'attachait le plus, c'était précisément la qualité réelle de cette chair, et non pas seulement ce qu'il y avait en elle de plus beau, mais surtout, *ce qu'il y avait en elle de moins beau*. La découverte d'une laideur ne relâchait pas le lien, ne diminuait pas la fascination. Les traits les plus vulgaires exerçaient sur lui une attraction irritante. Il connaissait bien ce phénomène qui s'était répété souvent... Tel était le maléfice auquel obéissait l'amant innomé qui, dans sa maîtresse, aimait par-dessus tout les marques imprimées par les ans sur le cou pâle, la raie des cheveux chaque jour plus large, la bouche flétrie où le sel des larmes rendait plus durable la saveur des baisers.

Et ceci nous dévoile l'origine de cette anxiété amoureuse et de cette perpétuelle désespérance que nous rencontrons chez George. Ce n'est point Hippolyte qui est la cause de ce mal, c'est l'amour lui-même, ou mieux la conception de l'amour dont est victime ce névrosé :

Il avait à se plaindre, non pas de l'amante, mais de l'amour... l'amour était de toutes les tristesses de cette terre la plus lamentable, et, jusqu'à la mort peut être, il était condamné à cette suprême tristesse.

Cette anxiété a sa source dans l'essence même de son mal, dans cette acuité des sensations, dans cette implacable recherche des tares morales, des laideurs d'âme, des motifs de souffrance ; et voici qu'elle se perpétue au fil des heures, engendrant un amour infiniment douloureux :

Tous deux souffraient et ils ne pouvaient pas se dire leur peine.

Leur martyre ne connaît pas de répit. Aux journées de larmes succèdent les nuits inquiètes :

Ils souffraient debout à côté l'un de l'autre ; et ils pensaient avec terreur à une autre souffrance... qui les attendait, à l'horrible torture dont les imaginations nocturnes déchireraient leurs âmes sans défense.

Ils sont devenus deux bourreaux l'un pour l'autre, deux bourreaux accablés par la fatalité, subissant l'influence d'une force étrangère qui les harcèle, d'un « Daïmon » cruel dont ils sont le jouet et l'une des formes sous laquelle se précise le plus nettement cette torture amoureuse, c'est la jalousie.

La jalousie est un sentiment normal qui a sa source dans l'instinct de la propriété ; c'est une manifestation de cette répulsion atavique qu'éprouve l'homme pour le partage, avec un autre individu, de l'objet de ses jouissances égoïstes ; elle ne devient pathologique qu'à condition de ne plus reconnaître pour motif la probabilité ni même la possibilité de ce partage, mais des raisons fictives, illusoires, nullement fondées sur la réalité. Ce n'est plus, peut-on dire encore, la crainte normale et justifiée d'un danger possible, mais une crainte outrée, disproportionnée avec les faits et de plus, empreinte d'un caractère obsédant, tendant à absorber toutes les manifestations psychiques, à revêtir en un mot les signes de l'idée fixe.

A la base de cette jalousie se trouve le *doute*, le doute sans objet, d'autant plus pénible même et d'autant plus torturant qu'il ne connaît point de mobiles.

Heureux les morts, dit George, ils ne doutent plus. — Quelle horrible chose (dit-il aussi) que d'aimer et d'avoir une clairvoyance qui ne faiblit jamais !

Et, bien qu'il sente l'inanité de ce sentiment, il y puisera une haine étrange contre l'amante :

Je doute aujourd'hui, j'ai contre toi l'âme hostile, je suis plein d'une sourde colère.

Et pourquoi ce doute ? Pourquoi cette rancœur ? Hippolyte les motive-t-elle ? Non. — C'est un doute qui n'est consécutif à aucune trahison ; c'est un doute essentiel.

Je suis jaloux de quoi ?... De tout ! des objets qui se reflètent dans ses yeux.

Cette jalousie s'exerce sur le passé, sur le présent, sur l'avenir. Coûte que coûte, il lui faut une pâture ; avide de souffrir, l'esprit torturant de George s'applique à la trouver.

Hippolyte a été mariée quelques semaines avant d'appartenir à son amant. Ce passé lointain sera pour George une source inépuisable de souvenirs douloureux qui, exagérés, objectivés par son âme inquiète, dresseront entre ces deux êtres l'infranchissable mur de l'irréparable.

Oh ! pourquoi ne pouvons-nous pas faire mourir la créature que nous aimons et la ressusciter ensuite avec un corps vierge, avec une âme neuve ?

L'avenir, avec l'incertain qu'il comporte, l'inquiète aussi :

... Je crois que tu m'aimes (dit-il), mais peux-tu me prouver que demain, que dans un mois, que dans un an, que toujours, tu seras aussi heureuse d'être mienne ?

Et l'heure présente sera encore, pour George, féconde en tortures ; car, dans l'Hippolyte amoureuse et toute sienne, dans l'amante soumise à tous ses caprices, il y aura toujours le jardin secret, inviolable et muré, le mystérieux livre féminin dont les yeux de l'âme ne peuvent lire toutes les pages.

Qu'est-ce que je possède de toi ? — Rien ou presque rien. Et je ne possède pas ce que je voudrais posséder. Tu es pour moi une inconnue. Comme toute autre créature, tu renfermes intérieurement un monde qui me reste impénétrable... De tes sensations, de tes sentiments, de tes pensées, je ne connais qu'une minime partie. La parole est un signe imparfait. L'âme est incommunicable. Ton âme, tu n'as pas le pouvoir de me la donner. Même dans l'extase des ivresses, nous sommes deux, toujours deux, séparés, étrangers, solitaires de cœur. Je baise ton front ; et sous ce front s'agite peut-être une pensée qui n'est pas pour moi .. J'ignore ta pensée et tu ignores la mienne. De minute en minute, la séparation se creuse davantage : elle prend des profondeurs d'abîme.

Nous savons maintenant qu'en ces deux âmes éperdues, accablées par la névrose, agonise l'amour, car ce n'est plus de l'amour déjà que l'amour qu'on analyse et qu'on accuse ; ils le savent si bien, eux aussi, ces amants désenchantés, que l'un d'eux laissera tomber ce douloureux aveu :

On ne dissèque que les cadavres.

Dès lors, l'issue de ce drame moral nous apparaît brutale, inévitable. Hippolyte, accablée, s'abandonne, devient l'instrument passif et résigné du destin.

George arrive au tournant décisif de sa vie. Ce malade, à bout de forces, ne peut plus lutter. « Désormais, George sentait qu'il n'était « plus maître de lui-même. Ses nerfs le dominaient, lui imposaient le « désordre et l'excès de leurs sensations. »

L'évolution de sa névrose, fouettée par les spectacles attristants dont il s'entoure et qu'il recherche, s'accélère et les événements se précipitent.

Alors surgissent en lui les cauchemars, les hallucinations, les troubles de la personnalité :

En lui réapparaissait un phénomène bien connu dont la singularité avait souvent attiré son attention. C'était un passage instantané d'un état de conscience à un autre ; il y avait entre l'état nouveau et l'état antérieur la même différence qui existe entre la veille et le sommeil.

Et, comme il reste lucide au sein même de sa crise, il s'inquiète, il s'irrite, il questionne :

Qui tient donc en son pouvoir *cette partie de mon être qui échappe à ma conscience* et qui pourtant, je le sens bien, m'est indispensable pour continuer à vivre ?

George vient de prendre conscience de l'inutilité de la lutte et de la puissance de l'impulsion qu'il sent grandir en lui.

Combien ce que j'éprouve est indéfinissable ! dit-il. Ce n'est pas moi qui sais ; mais *en moi, quelqu'un sait que tout va finir.*

Tout va finir, en effet ; désormais, cette épave s'en va à la dérive ; ce n'est plus lui qui agit, c'est une force étrangère qui l'étreint et qui l'entraîne, l'obsession maîtresse qui dirige sa destinée et s'est substituée à sa volonté vaincue.

III

L'obsession de George est une de celles que les malades reconnaissent pour une idée morbide, qui sont conscientes et que l'on a longtemps rangées parmi les manifestations de la folie lucide ou folie avec conscience ; en elle, nous retrouvons les principaux caractères de l'obsession impulsive : *l'idée fixe*, *la crise anxieuse* ou émotive, engendrée par les efforts de résistance de la volonté, et *l'acte final*, irrésistible.

Le résultat final, on le conçoit, ne saurait être dans ce roman que le meurtre et le suicide rendus inévitables par la détresse morale des deux amants ; la crise anxieuse, George en subira toutes les affres et nous donnera le spectacle de cette lente agonie de la volonté ; l'idée fixe, nous la retrouverons dans la hantise de la mort qui domine ce malade.

L'auteur nous explique la genèse de l'idée obsédante chez George :

Avec ses premières perceptions réelles, isolées et exagérées (est-il dit), il se composait par association un fantôme interne qui donnait à ses nerfs une impulsion beaucoup plus forte que l'objet présent.

Tel est le mécanisme de cette idée-fixe, idée-fantôme, née des spectacles de mort qui entourent le malade et qu'enregistrent ses sens hyperesthésiés.

Et, de fait, la mort plane d'une façon constante sur cette existence ; elle en est comme le *leit-motiv* qui passe, s'éloigne et toujours revient, surgissant de toutes les pensées, suggérée par les plus minimes événements.

Si *Tristan et Yseult* exerce sur George une impression si intense, n'est-ce point parce qu'il s'exalte à saisir, dans cette mélodie désespérée, comme une sublime glorification de la mort, comme l'apaisante Rédemption des âmes endolories et meurtries au sein du néant et de l'oubli ?

Ces images de mort, ces fantômes qui, chez lui, créent l'idée fixe, ont la précision de la réalité, l'intensité d'une hallucination. Maintes fois, il s'est *vu*, mort, « dans le cercueil, emprisonné entre les ais, « porté par cette mascarade de gens » ; ailleurs, il a « la vision de son « père agonisant... vivant encore, livide, muet, méconnaissable, les

« yeux pleins de l'horreur de mourir » ; s'il surprend sa tante Joconde assoupie dans sa chambre, un doute lui traverse l'esprit : « Elle « était morte peut-être, assise là-bas dans son fauteuil, immobile, le « menton sur la poitrine, morte. Cette vision avait le relief de la réalité « et le glaçait d'une épouvante véritable. »

Quant à sa maîtresse, il imagine si souvent et si complaisamment le spectacle de sa mort que chez lui, nous l'avons dit déjà, perce une pointe de sadisme dans ce souci maladif de rapprocher et de toujours unir l'idée de la mort et celle de l'amour. Un jour qu'Hippolyte dormait très pâle, ne l'avait-il pas couverte de roses, comme une morte, éprouvant une jouissance infinie à s'illusionner lui-même, à se prendre à l'artifice de cette veillée funèbre ? Jusque dans le délire sensuel, l'idée de la mort le poursuivra ; il imaginera « la beauté d'Hip- « polyte dans la paix de la mort ». Et il se plaira « à envelopper le « corps luxurieux de sa maîtresse dans un suaire fantastique ».

Cette idée fixe acquerra fatalement dans l'esprit de George la valeur d'une idée-force, appelant l'exécution, tendant, selon la norme, à s'extérioriser sous la forme d'un acte.

La mort qui hante son imagination doit exercer sur lui un attrait de plus en plus tyrannique. « La mort m'attire, » dit-il.

Mais d'abord il y a lutte. A l'idée de périr, l'instinct se cabre et les sens se révoltent. Il suffit à cet homme de concevoir physiquement l'acte définitif, pour qu'il frissonne et resseute, « par tous les membres, « une sorte de répulsion rude, angoissante, mêlée d'une étrange dou- « ceur ».

Maintes fois il entreprendra de mettre à exécution ce désir qui l'obsède, et chaque fois il faiblira dans cette lutte entre la volonté qui se débat et l'impulsion qui se fait plus impérieuse ; et ce sont là ces *crises anxieuses* dont la plus nette est si bien décrite au cours d'une tentative de suicide entreprise par George dans la même chambre où son oncle Demetrius s'est donné la mort.

Pour que l'impulsion devienne irrésistible, il faut qu'elle se précise, qu'elle s'objective en quelque sorte, que la tentation devienne nécessité. Cette condition sera réalisée par le souvenir vivace qu'il garde de la fin tragique de son oncle aimé, et le besoin irraisonué et absolu qu'il éprouve de suivre son exemple jusque dans sa mort :

Il se sentit pénétré jusqu'aux racines de l'être par la fascination surnaturelle qu'exerçait sur lui, du fond de la tombe, cet homme existant hors de la vie. — *Mourir, il le devait.* Il connaissait sa condamnation, la savait irrévocable, et il était convaincu que l'acte final s'accomplirait dans la semaine qui précéderait le cinquième anniversaire, entre les derniers jours de juillet et les premiers d'août.

L'impulsion est donc bien devenue définitive. S'il y a lutte encore, c'est que le problème se complique de l'avenir d'Hippolyte.

« Dois-je mourir seul ? » telle est maintenant la seule question qu'il se pose. Que deviendra-t-elle, lorsqu'il aura disparu ? La maîtresse d'un autre, sans doute ; la jalousie, cette jalousie morbide qui ne le quitte point au seuil de la mort, lui dicte sa conduite. Puisque Hippolyte ne se sent pas l'âme d'une Yseult et ne veut pas dire adieu à la vie, il l'entraînera avec lui dans le néant. Il sait maintenant qu'il *doit* mourir et que *doit* mourir aussi sa compagne : la double condamnation est portée, les faits doivent s'accomplir.

« Possédé, désormais, par l'*idée fixe* », il n'oppose même plus de résistance, car il a « l'obscure sensation d'être dominé par une force « étrangère ». — « A mesure que l'heure avançait, l'acte violent le solli- « citait avec plus d'urgence » et la date de l'anniversaire est là, comme un ultimatum auquel il ne saurait se dérober.

Il sentit sur sa volonté l'obscure obsession. Le cinquième anniversaire était proche. — Pour lui, cet anniversaire venait apporter une nouvelle confirmation de l'arrêt qu'il savait irrévocable. Pour lui, ce jour était l Épiphanie de la Mort. Il sentait qu'il n'était plus maître de lui-même ; il sentait l'absolue domination de l'*idée fixe* qui, d'un instant à l'autre, pouvait lui suggérer l'acte suprême et, en même temps, communiquer à sa volonté l'*impulsion effective*.

La vue d'un rocher familier surplombant à pic les eaux de l'Adriatique vient soudain le frapper. C'en est fait, l'acte suprême est suggéré. George va l'exécuter, car le jour fatal est arrivé. Et ce sont les derniers spasmes de la volonté qui expire.

Il avait intérieurement un tumulte immense ; c'était l'agitation la plus rude et la plus obscure que son âme eût jamais éprouvée jusqu'à cette minute. Des pensées et des images incohérentes lui tourbillonnaient dans le cerveau et son cœur se tordait sous mille piqûres cruelles.

Puis à ce tumulte succède le calme, ce calme des impulsifs en qui le « moi conscient » vient de mourir.

Maintenant, il était maître de son angoisse ; il se sentait plus fort et plus lucide.

Tandis qu'il entraîne Hippolyte et que tous deux marchent vers la mort, elle ignorante et docile, lui implacable et comme étranger à lui-même, le destin s'accomplit. George se hâte comme en un songe, avec cette demi-lucidité qui, trop faible pour provoquer une résistance de la volonté, ne s'attache plus qu'au choix minutieux des détails nécessaires à l'exécution du projet ; et voici, finement analysée, cette demi-conscience dans l'acte impulsif, bien connue des aliénistes, mais si déconcertante pour le vulgaire qu'il y voit souvent, dans les crimes passionnels, comme un argument indéniable de préméditation et comme une preuve de la santé morale du criminel :

Néanmoins, son cerveau conservait une lucidité et une vigilance étranges. Tous ses actes, toutes ses perceptions, avaient pour lui l'irréalité d'un rêve et prenaient en même temps une signification aussi profonde que celle d'une allégorie. — Dominé par une pensée unique, talonné par la nécessité de l'acte, il n'avait plus de tout le reste qu'une conscience confuse. Sa vie interne semblait se désagréger, se décomposer, se dissoudre dans une sourde fermentation qui envahissait jusqu'aux couches les plus profondes de son être... Toutes ces choses étranges, inextricables, heurtées et violentes, il les percevait vaguement, comme en un demi-sommeil, tandis qu'un point unique de son cerveau gardait une lucidité extraordinaire et, par une ligne rigide, le guidait vers l'acte final.

Et, dans la nuit, sur ce promontoire dominant les récifs noirs et déserts où clapotent les vagues, brusque, désespéré, fatal, l'acte de folie s'accomplit.

Ce fut une lutte brève et féroce .. et ils s'abîmèrent dans la mort enlacés.

§

J'arrêterai ici cette étude où mon seul souci fut de montrer l'intérêt très vif que M. d'Annunzio sut donner à certains de ses romans, en y traitant quelques problèmes de psychologie morbide. D'aucuns regretteront peut-être que le héros de ce drame ne se présente pas à eux comme l'expression d'une forme nosologique plus déterminée. Georges tient du psychasthénique ; il a aussi du douteur et du scrupuleux obsédé ; il finit comme un déséquilibré impulsif et néanmoins, jugé par le médecin, ce psychopathe sans étiquette n'apparaît point comme une fiction de romancier, mais comme un malade bien vivant, qu'il nous semble avoir rencontré déjà. Ses frères existent, dans le monde des intellectuels hyperesthésiés, des auto-analystes subtils et des tourmentés cérébraux, où l'auteur sut l'observer, tout en s'y observant peut-être un peu lui-même.

Si M. d'Annunzio eût été médecin érudit au lieu d'être talentueux artiste, — ce qui eût été grand dommage pour nous, — peut-être nous eût-il donné une figure de névrosé plus rigoureusement clinique et plus systématiquement conforme à un type connu. Je ne suis pas très sûr que nous y eussions gagné grand'chose en vérité pathologique, mais je suis tout à fait certain que nous y aurions beaucoup perdu en psychologie délicate, en émouvante traduction des misères morales et des drames intimes.

Ce dont il faut savoir gré à M. d'Annunzio, c'est d'avoir su admirablement choisir et opposer les uns aux autres des types de névrosés chez qui l'amour devra fatalement revêtir les caractères morbides propres à susciter à eux seuls l'intrigue du roman

Nul psychologue ne pouvait mieux parfaire cette œuvre que l'auteur d'*Episcopo et Cie* et de *Saint Pantaléon* Apportant à cette tâche les ressources de son observation minutieuse et de son exquise sensibilité, il sut doter chacun de ses héros d'un ensemble de symptômes psychiques anormaux qui lui est propre et en faire un type que le psychiatre est tenté de reconnaître.

Ici, point de coups de théâtre ; nul besoin d'événements extraordinaires bouleversant les existences et venant ingénieusement corser le sujet ; ces malades portent en eux le germe de tous les drames. Il suffira qu'ils vivent, il suffira qu'ils aiment, pour que leurs névroses déchaînent les fatalités héréditaires, que surgissent les situations les plus poignantes, que s'accomplissent les dénouements les plus horribles.

Somme toute, il ne se passe rien de plus étrange dans le *Triomphe de la Mort* que ce que nous voyons arriver chaque jour dans l'existence troublée des psychasthéniques, des hystériques et de tous les demi-fous, infatigables pourvoyeurs des faits divers tragiques de nos journaux. Et voici la raison, sans doute, pour laquelle l'œuvre de M. d'Annunzio, triomphalement accueillie en France, nous paraît si vraie et si vécue, cependant qu'elle demeure empreinte d'un charme étrangement troublant, parce que éternellement humain (1).

(1) Lecture faite à la *Société médico-historique*

ÉCHOS DE PARTOUT

500.000 suicides annuels par l'opium. — Le révérend A.-S. Gregg, membre de la Commission qui doit se rendre au grand Congrès contre les fumeries d'opium, écrit qu'un demi-million de personnes se tuent annuellement par l'abus de l'opium. Ce Congrès, dû à l'initiative du président Roosevelt, doit se tenir à Shanghaï le 1er février 1910. Le Dr F.-W. Thwing, secrétaire de cette Commission, doit demander à la conférence de se hâter de prendre des conclusions pour arrêter le trafic de l'opium à travers le monde entier. Le docteur dit qu'il a en mains des rapports sur cinq provinces chinoises où, sur une population de 58 millions, il y en a entre 20 à 80 0/0 qui fument l'opium et que l'argent dépensé à cet usage dépasse 200 millions de dollars par an.

Le président Roosevelt a réuni ce Congrès à l'instigation de l'évêque de Manille, Monseigneur Brent. Il y sera envoyé des délégués de Chine, du Japon, de Siam, de Russie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Italie, de Hollande et des Etats-Unis.

(*Gazette médicale de Nantes*, 8 mai 1909.)

ERRATUM

Procès-verbal d'autopsie du cœur de Mgr Affre (1).

Le jeudi six juillet, mil-huit-cent-quarante-huit, nous soussigné, Jean Bruno Cayol, cy dessus qualifié, conformément aux intentions de Messieurs les Vicaires généraux capitulaires, nous sommes rendus à l'archevêché, assisté du Docteur Vignolo et de M. Gannal. Là, le corps du vénérable archevêque, ayant été retiré de la chapelle ardente, où il avait été exposé depuis huit jours, nous en avons extrait le cœur. Cette précieuse relique a été par nous renfermée dans un boccal de cristal et remise à Messieurs les vicaires généraux capitulaires qui ont à l'instant même apposé sur le bouchon du boccal le sceau du chapitre.

Notre opération terminée, M. Gannal a renouvellé toutes les pièces de laine et de soie qui enveloppaient le corps, et les a de nouveau parfumées d'essence. Nous avons remis aussi à Messieurs les vicaires généraux capitulaires un tronçon de la colonne vertébrale, composé d'une vertèbre entière et de deux moitiés de vertèbre. Cette pièce, que nous avions précédemment détachée du corps, a été préparée de manière à faire voir le trajet de la balle à travers le corps de la 3e vertèbre lombaire. Enfin nous avons remis à Messieurs les vicaires généraux capitulaires la balle elle-même avec le petit fragment qui s'en était détaché dans son trajet. En foi de quoi, Messieurs les vicaires généraux capitulaires ont signé avec nous la présente déclaration.

CAYOL.

(1) Par suite d'un oubli de l'imprimeur, le procès-verbal ci-dessus, qui faisait partie du document publié dans la *Chronique* du 15 septembre (V. p. 594), a été laissé sur le marbre. Nous donnons aujourd'hui le complément de la pièce.

Échos de la " Chronique "

Maison de fous.

Nos lecteurs se souviennent peut-être de la saisissante peinture de Goya, que nous avons jadis reproduite. L'héliogravure du dessin de W. Kaulbach, que nous donnons ci-dessous, peut supporter la comparaison avec la célèbre toile du peintre espagnol.



Les figures des différents personnages, qui y sont ingénieusement groupés, représentent les divers types de la folie et sont d'un puissant intérêt pour les psychiatres et, en général, pour tous les médecins.

Nous n'avons pu que reproduire en réduction la gravure originale, qui ne mesure pas moins de 23 centimètres sur 30 et est très décorative pour les cabinets de médecins (1).

Clinique des poupées.

Au petit Montrouge, 105, rue Dareau, une enseigne tire l'œil du passant, qui lit non saus quelque surprise :

CLINIQUE DES POUPÉES

Pose de têtes ; réparation et perruques en tous genres. *Un médecin éminent se charge de toutes les opérations au* 1er *étage.*

Calot (de Berck) et Carrel (de New-York) vont se plaindre de concurrence déloyale.

(1) Le prix en est de 6 fr. 25, chez le libraire Emile Bougault, ancienne librairie Berthier, 77, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La « Chronique » par tous et pour tous

Les pilules du docteur Pringle.

On ne saurait croire combien, sous l'Ancien Régime, la santé des Souverains et des Princes étrangers, les maladies qui les assiégeaient et la médication qu'ils devaient subir, tenaient de place dans les préoccupations de nos diplomates, ambassadeurs ou chargés d'affaires. Il suffit de lire, dans le bel ouvrage de M. Frédéric Masson sur le *Cardinal de Bernis*, les dépêches du représentant de la France à Rome, relatives à l'état valétudinaire du Souverain Pontife, pour se rendre compte de l'importance qu'attachait la diplomatie d'alors à des questions considérées sans doute aujourd'hui comme des quantités négligeables. Et j'estime que le chercheur à qui le Ministre des Affaires étrangères daignerait ouvrir, par spéciale faveur, le trésor de ses Archives, y trouverait les éléments d'un travail aussi original qu'intéressant.

Un érudit, qui eut le privilège de voir sa demande accueillie par le Ministère, M. Coquelle, a précisément publié dans le *Bulletin historique et philologique* (1908), une assez plaisante histoire de pilules, dont l'acquisition s'accompagna d'une suite de négociations aussi délicates que celles d'un traité de commerce.

Le dossier en était resté jusqu'alors inédit ; et ce qui lui donne un certain attrait de curiosité, c'est qu'il met en scène le chevalier ou la chevalière d'Eon, lors d'un de ses séjours à Londres.

Il y était retourné le 30 mars 1763, gérer les affaires de France, pendant l'absence de notre ambassadeur, le duc de Nivernois.

A ce moment, Mme Victoire, une fille de Louis XV, souffrait de coliques néphrétiques, que toute la science des médecins du roi était impuissante à calmer. Or, elle avait entendu parler, par Néville, un chargé d'affaires de la Grande-Bretagne à Paris, d'un remède héroïque contre ce mal cruel, remède dont le Dr Henry Chiffeck, de Londres, avait le secret et la propriété. D'Eon reçut l'ordre d'entrer en pourparlers avec cet illustre thérapeute. Mais celui-ci, ayant vraisemblablement appris quelle était la cliente qui faisait appel à ses lumières, déclara tout net qu'il ne livrerait pas son spécifique à moins de 7.200.000 livres tournois, quelque chose comme trente millions de notre monnaie actuelle.

« Cet homme, dit judicieusement M. Coquelle, était un charlatan ou bien un fou. »

D'Eon lui tourna le dos et se remit en campagne, d'autant qu'il n'ignorait pas que ce Chiffeck n'était pas seul à fabriquer une drogue aussi merveilleuse. Le chevalier chercha longtemps encore, et ses émissaires finirent par lui découvrir une Miss Stephens et un docteur Pringle, qui se flattaient de guérir aussi bien que l'extravagant Chiffeck. Armé d'une consultation de Sénac, médecin du roi, notre diplomate *in partibus* (car il n'appartenait pas officiellement à *la Carrière*), se présenta chez Miss Stephens et chez le Dr Pringle et en sortit avec une boîte de pilules, que, le lendemain matin, un courrier de cabinet emportait pour Versailles.

Mme Victoire s'en trouva si bien qu'elle les conseilla dans ses entours et qu'elle en distribua même à ses amis.

Bientôt d'Eon n'eut plus d'autre occupation que l'envoi de ces pilules qui, à vrai dire, n'étaient pas d'expédition facile. L'enveloppe en était très molle ; et il fallait les soins les plus minutieux pour qu'elles pussent arriver à bon port. Aussi d'Eon ne les confiait-il qu'à des courriers voyageant en voiture En outre, elles étaient fort chères. Chaque boîte coûtait 837 livres tournois et... cinq sols. Mais Mme Victoire eût payé le double et même le triple pour n'en jamais manquer.

Certain jour, cependant, d'Eon oublia de s'en approvisionner : aussi, par le retour du courrier, reçut-il de son ministre, le duc de Praslin, une sévère admonestation.

Mme Victoire fut-elle radicalement guérie de ses coliques néphrétiques ? Nous n'oserions le garantir. Mais ce qui est certain, c'est que la princesse, un an après le traitement, faisait remettre au Dr Pringle, à titre de remerciement, par l'ambassadeur, M. de Guerchy, une tabatière ornée de son portrait et enrichie de diamants.

Qu'est devenu ce bijou presque historique ?

Mais ne serait-il pas plus intéressant encore de connaître le secret du Dr Pringle et la formule de ses infaillibles pilules ?

D'E.

Le moribond récalcitrant.

En octobre 1834, à son retour d'un voyage en Italie, M. le baron Larrey s'arrêta en Avignon et passa l'inspection, en compagnie de M. le général vicomte Lenoir, gouverneur, des 900 invalides qui se trouvaient, à cette époque-là, dans la succursale de l'Hôtel des Invalides.

Larrey eut le plaisir de revoir là le lieutenant honoraire Morel, qui fut jadis célèbre par ses *résurrections successives*.

Ce brave eut, en Egypte, les deux cuisses et l'un des testicules traversés par une balle reçue à l'un des premiers assauts de Saint-Jean-d'Acre, où il fut pansé par l'habile chirurgien de la Garde, sous le canon des remparts de cette forteresse ; le pansement fut suivi de l'extirpation de ce corps séminifère, qui était entièrement désorganisé.

Guéri de ses blessures, Morel contracta, au camp de Césarée, la peste, qui lui fut communiquée par l'un de ses camarades, porteur d'un bubon pestilentiel abscédé, et près duquel il avait couché une nuit.

« Arrivé au fort d'El-Arich, sur la frontière d'Egypte, où nous avions établi une ambulance, écrit Larrey, tous les symptômes de la peste la plus intense se déclarèrent et notre infortuné Morel tomba dans l'assoupissement léthargique ; o*n le crut mort* et il fut jeté, avec d'autres corps des sujets qui avaient péri de la même maladie, dans une fosse commune, qu'on avait pratiquée à une courte distance du fort.

« Peu d'heures après, une de nos sentinelles, passant près de cette fosse, et ayant aperçu des mouvements faits par l'un de ces sujets, courut à son secours : à sa grande surprise, il trouva *l'un de ces morts debout et prêt à s'élancer hors de sa tombe ;* il s'empressa de le conduire à l'ambulance, où il fut ranimé et pansé d'un charbon qui s'était établi sur l'une des cicatrices de la cuisse gauche.

« Il était parvenu à la convalescence, lorsqu'il retomba dans une

nouvelle léthargie, qui le mit encore dans un état de *mort apparente*, et *pour la deuxième fois il fut enseveli* dans un mauvais sac de toile et déposé dans une fosse particulière, qu'on avait creusée dans le sable à côté du fort ; mais, pendant la nuit, des vents impétueux ayant soulevé le peu de sable qui le recouvrait, ce malheureux s'éveille, déchire son enveloppe, se traîne (*difficilement sans doute*) jusqu'à la porte du fort, d'où il est encore conduit à l'ambulance ; là, on lui prodigue tous les secours que son état réclamait ; enfin, après cette espèce de résurrection, il est évacué sur les hôpitaux d'Égypte, où il fut longtemps à se rétablir : *il n'a même recouvré l'ouïe et la parole qu'il avait perdues* que plusieurs années après son admission à la succursale des Invalides d'Avignon.

« Ce fait, *extraordinaire* et *unique*, ajoute Larrey, attesté par ses compagnons et connu de toute l'armée, nous prouve que, dans toutes les maladies qui portent atteinte à l'intégrité des propriétés vitales du cerveau et des nerfs de la vie de relation, les fonctions qui en dépendent peuvent être, dans beaucoup de cas, suspendues, sans que la vie nutritive ou intérieure ait cessé d'exister. C'est une leçon importante pour les médecins. »

Avec de pareils lascars, à l'âme si bien chevillée au corps, que vouliez-vous que fissent les Bédouins, les Mameluks et même les Alliés ?

Enfin, dans cette diabolique relation, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : ou la féroce énergie de vivre du névropathe Morel, ou la narration si candide (à la Paré, chap. des *Monstres*) du célèbre chirurgien de la Garde Impériale.

Ce satané Morel devait être un Cyrano de Bergerac, ou un cadet de Gascogne, qui plaisantait son chirurgien, en faisant des pieds de nez à la Camarde.

Dr Bonnette (*Toul*).

Les bévues des littérateurs.

Voilà qui distraira un peu nos confrères, au milieu de leurs innombrables soucis. Ce sera toujours un rayon de gaieté dans un ciel plus ou moins brumeux. C'est notre seule excuse, en relevant ces fautes d'autrui.

— Un traité de droit, confondant les hommes avec les êtres humains, nous apprend que : « *Les hommes naissent de sexes divers* (et les femmes donc ?) ; *les hommes sont ou de sexe masculin ou de sexe féminin* ». — Décidément, il ne craint pas d'appuyer sur la chanterelle ; pas moyen de s'y tromper !

— Paul de Saint-Victor lui-même nous dit qu' « *Ezéchiel lit d'un œil et écrit de l'autre* ». — C'est tout de même plus fort que l'aveugle, qui se sert de ses doigts (à la place de ses yeux) pour lire et écrire à la fois.

— Et Gustave Aimard, le romancier béni de notre adolescence, qui nous faisait une Amérique plus belle encore que le Paradis terrestre ! Dans *le Bison blanc*, voici ce qu'il dit de son héros : « *Ses yeux s'ouvraient de façon à laisser voir tout le blanc de la rétine*, quand la colère s'emparait de lui. » — Si encore ç'eût été un albinos ! Et même

dans ce cas, elle aurait paru rouge de sang, au lieu d'être noire ; mais une rétine toute blanche ?

— Dans un roman du *Gaulois :* « Henriette était très pâle ; ses yeux étaient écarquillés par la terreur ; *ses lèvres exsangues, d'un bleu violacé*, laissaient voir la nacre des dents qui s'entre-choquaient. » — C'est encore bien plus fort que la rotule du genou ou que le calcanéum du talon !

— L'oncle lui-même, Francisque Sarcey. le critique impeccable, pris la main dans le sac ! Il est vrai que la musique instrumentale est une question de doigté ; mais la voix, le chant ? Jugez plutôt : « *On désirerait plus de légèreté de main dans le chant de Mlle Gilberte.* » — Et encore, cette *perle* : « *Dans la voix de Mlle Marguerite Ugalde, on retrouve... la main de sa mère !* »

— Alexandre Dumas, dans *San Felice*, nous représente un accoucheur, *tenant un mouchoir entre les dents*, dans lequel pèse le nouveau-né de tout son poids, avec un pistolet dans chaque main ! Dans cet état singulièrement dramatique, il fondit tête baissée au milieu de la population, *en criant les dents serrées* (pour équilibrer un poids de sept livres) : « Place à l'enfant de la morte ! » — Ce doit être terriblement difficile à prononcer distinctement, à haute et intelligible voix, même en italien.

— Ponson du Terrail remporte encore la palme, avec « *cette belle tête de vieillard qui se promenait dans son jardin, en lisant son journal ses mains derrière le dos* ». — Heureux mortel ! C'est à croire qu'il avait encore un bras mécanique, par-dessus le marché, en plus de ses dix doigts.

— Pigault-Lebrun, dans *Mon oncle Thomas*, écrit : « En 2 minutes, *les 32 dents* de mon oncle furent vendues 12 sous la pièce. » (Remarquer qu'il n'était *alors qu'un petit enfant de 7 ans*, à peine au début de sa seconde dentition, pouvant en avoir 24 tout au plus, y compris ses dents de 7 ans).

— Alfred de Musset nous apprend que la bouche fait concurrence à l'oreille ailleurs que chez les vieillards :

La bouche garde le silence
Pour écouter parler le cœur.

— Alexis Bouvier, laissant un flacon oublié deux ou trois phrases plus haut, nous dit textuellement ceci : « Le misérable se précipita sur l'enfant. *Il lui saisit la tête, lui en vida le contenu dans la bouche, et le pauvre petit mourut suffoqué !* Je le crois sans peine ; c'est tout de même drôle de voir une bouche avaler tout ce qu'il y a dans sa tête ; à la fin, il ne doit plus rien en rester ! Or une bouche sans tête, ce doit être bien curieux à contempler ; où peut-elle se nicher ?

— Gustave Flaubert, dans *Madame Bovary :* « Il reçut pour sa fête *une belle tête phrénologique toute peinte en bleu* et marquetée de chiffres *jusqu'au... thorax !* » Heureusement que ce n'est pas encore plus bas.

— Octave Mirbeau : « Les passants se retournaient pour admirer *cette tête gracieuse, qui respirait à pleine poitrine.* » Pourquoi ne pas dire aussi qu'elle digérait avec son estomac et se promenait avec ses pieds ?

Dr Bougon.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Croyances populaires sur la menstruation (XVI, 393). — *Vox populi, vox Dei.* Quand une croyance est généralisée et qu'elle a résisté aux attaques du temps, c'est qu'elle repose sur un fond de vérité.

Il est évident que *certaines* femmes, pendant la menstruation, font *tourner* les sauces mayonnaises, et qu'elles se voient interdire par les vignerons l'entrée du cellier, au moment de la fermentation du vin nouveau.

L'explication scientifique est à chercher, mais le fait est difficile à nier.

Dr Legris.

— A propos de la communication de M. Albin Body, de Spa, dans le n° 12, relative aux « croyances populaires sur la menstruation », voulez-vous me permettre la remarque suivante :

En Bretagne, tout au moins dans le Morbihan, on est absolument convaincu, dans le peuple et même ailleurs, que les femmes, à l'époque de leur menstruation, ne peuvent faire une mayonnaise, une crème, du beurre et même des saucisses sans les « faire tourner ».

Je ne crois pas qu'il y ait ici prétexte pour les cuisinières à éviter un ouvrage désagréable, car le préjugé est ancré surtout dans un milieu qui se passe de domestiques.

Est-ce bien un préjugé ? Ne reposerait-il pas sur des faits réellement observés ? Des saucisses, du vin n'auraient-ils pas été parfois gâtés pour avoir été maniés par des femmes qui, habituellement sales, le sont encore plus dans ce moment-là ?

Dr Morel (*Lorient*).

— Mais la *Chronique* n'a-t-elle pas donné une explication du phénomène ? Cf. ann. IV (1897), p. 769, n° du 15 décembre.

L. R.

Marmontel et les microbes (XVI, 384). — Les notes citées de Marmontel démontrent qu'il connaissait parfaitement l'existence de ce que nous appelons les microbes. Antan, on ne boutait pas en usance d'autre terme qu'*insectes*, pour désigner les infiniment petits.

Marmontel pouvait fort bien avoir étudié le volume suivant : *Système d'un médecin anglais sur la cause de toutes les espèces de maladies avec les surprenantes configurations des différentes espèces de petits insectes qu'on voit par le moyen d'un bon microscope dans le sang et dans les urines des différents malades et même de tous ceux qui doivent le devenir, recueilli par A. C. D* 1726.

Du reste, on avait découvert les microbes bien auparavant. Dans ses *Nouvelles de la République des Lettres du mois de février 1689*, le savant Bayle rend compte de la *Continuatio Epistolarum datarum ad longè Celeberrimam Regiam Societatem Londinensem, ab Antonio de Leeuwenhoek, ejusdem Societatis Membro*. Ludguni Batavorum, apud Cornelium Bontestein, 1789, in-4°, 124 p.

Dans ses ouvrages, Antoine de Leeuwenhoek fait preuve d'une rigueur scientifique telle que le peut exiger la science contemporaine. Son second volume de lettres à la *Société royale de Londres* rapporte les observations qu'il avait recueillies à l'aide de puissants microscopes de son invention.

Bayle écrit : « Ayant pris de l'eau de pluye dans une citerne, et l'ayant mise dans un verre, après l'avoir imprégnée de poivre, il y a remarqué fort distinctement de véritables animaux vivans, mais invisibles sans le microscope, dont les petits corps, six fois plus longs qu'ils n'estoyent épais, finissoyent en pointe par le derrière. »

D'abondant, au xviiie siècle, l'existence de nos microbes était un fait connu, notoire, emmi les savants, altresi le décache un ouvrage de Bourguet : *Lettres Philosophiques sur la formation des Sels et des Crystaux et sur la Génération et le Méchanisme organique des Plantes et des Animaux* A Amsterdam, chez François L'Honoré, 1729 ; in-12, xliv-220 p. et 6 ff. de table. On y lit, page 75 : « En effet, depuis qu'on a découvert dans le dernier siècle que toutes les femelles ont des œufs et que toutes les plantes ont des graines, et qu'ensuite l'on a vû qu'il y avoit de petits vers dans le sperme de tous les mâles. » Et page 86 : « En effet, ils sont tels qu'un million égale à peine la grosseur d'un grain de sable. Ils sont assurément aussi petits que le disent ces savans. Je l'ai appris par ma propre expérience, les ayant examinés avec M. Vallisnieri dans le sperme d'un lapin, par le moyen d'un verre d'Angleterre, dont le foyer touchoit presque l'objet. »

La science contemporaine est certes admirable, mais incontestablement elle fait preuve d'un dédain coupable et pairement d'*ignorance* à l'égard de ses devanciers.

De Beaurepaire Froment,
Directeur de la *Revue du Traditionnisme.*

Maladie d'Antiochus (XV, 303). — A l'occasion de la maladie d'Antiochus, j'ai signalé à vos lecteurs un cas de myase intestinale.

Voici un cas de myase vésicale, publié par M. René Chevrel, professeur à l'Ecole de Médecine de Caen, dans la *Revue scientifique* du 15 mai 1909.

Il a pu observer une femme de 55 ans, hémiplégique, cardiaque et albuminurique, qui rendit par l'urèthre, dans l'espace de cinq semaines, environ 200 larves de mouches ; ces larves étaient celles de la petite mouche de chambre, *Fannia canicularis*, L.

Cette observation est intéressante au point de vue biologique. Cette larve ne peut pas vivre dans les liquides, et il faut donc que la vessie contienne par moment des gaz. M. Chevrel a fait des recherches à ce sujet sur des porcs et des bœufs : 11 fois sur 24, leurs vessies contiennent des gaz, très riches en acide carbonique, pauvres en oxygène. En serait-il de même pour la vessie humaine, à l'encontre de ce que nous admettons ? Ou bien y avait-il des fermentations produisant des gaz dans la vessie de la malade observée par M. Chevrel ? Dans son article il ne parle pas de la qualité de l'urine rendue en même temps que les larves de mouches, ni de sa réaction acide ou alcaline.

Néanmoins, l'observation est intéressante à ajouter à la collection de la *Chronique*, d'autant plus que MM. Chevrel et Fauvel en ont publié d'autres dans l'*Année médicale* de Caen (XXXII, 1907) et dans les *Archives de Parasitologie* (XII, 1908). Bel.

L'alimentation des accouchées dans l'art (XVI, 376). — Voici la liste des objets d'art du musée du Louvre qui donnent des indications sur l'alimentation des accouchées :

Emaux (Galerie d'Apollon).

Email de Limoges, xvie siècle : *Nativité*, par P. Reymond. Une femme tend un bol à l'accouchée ; une autre prépare des oreillers et des langes. Près du feu, un bassin monté sur un pied chauffe ; vase en terre (forme d'un bénitier).

Salle des Sept mètres (Primitifs).

I. — N° 1660. Ecole florentine du xve siècle : *Nativité de la Vierge*. Sainte Anne est couchée dans sa chambre, au deuxième plan ; une femme lui apporte une corbeille chargée de mets. Au premier plan, dans une autre chambre, une femme tient l'enfant sur ses genoux, puis pose à terre un plateau creux et une aiguière pour laver l'enfant.

II. — N° 1525. Luca Signorelli (1441-1523). Ecole florentine du xve siècle, *Naissance de la Vierge*. Sainte Anne, assise dans son lit, remet l'enfant à une femme. A la tête du lit, deux plats et une corbeille, sur une planchette, sans doute pour l'alimentation de l'accouchée Au premier plan, une femme prépare un plat de cuivre, — assez grand ; — elle le tient penché, et s'apprête à y verser l'eau d'un vase de même métal.

III. — N° 1317. Ecole de Giotto (xive siècle). — Ecole florentine. *Naissance de saint Jean-Baptiste* L'accouchée est assise sur son lit ; deux personnages lui apportent le premier un bol, le deuxième une sorte de cafetière à long bec et à long col (rappelant celle dont a parlé M. Noury).

Salle des Primitifs.

N° 1282. Ecole ombrienne de Gentile da Fabriano. Triptyque. Panneau de droite : *Naissance de la Vierge*.

On va laver l'enfant dans une baignoire en bois, qui rappelle assez exactement, par sa forme, nos bains de siège, mais un peu plus allongée, à dossier.

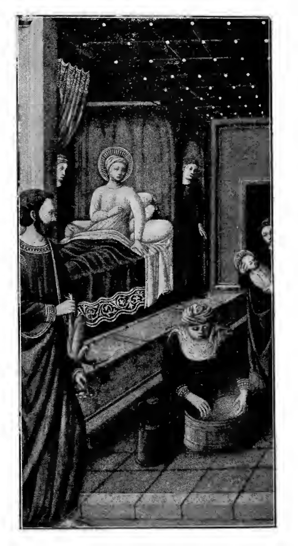
Deux personnages se trouvent auprès de sainte Anne, qui ne mange pas. A remarquer, toutefois, le personnage du premier plan, à gauche, qui tient à la main droite un poulet (?) et un panier d'œufs.

Grande Galerie (xviie siècle).

Ecole espagnole, Murillo (1616-1682), la célèbre *Naissance de la Vierge*. Anne, assise sur le lit, ne mange pas. La toile a, d'ailleurs, une allure allégorique, très éloignée de l'aspect de vérité des primitifs. On va baigner l'enfant dans un plat de cuivre, rappelant une cuvette moderne. André Monéry.

La longévité des artistes (XIV, 596). -- Les arts, disait ces temps derniers la *Chronique médicale*, sont au premier rang des professions que la longévité favorise Il semble qu'il y ait quelque ironie dans ce postulat, puisque le nom d'un artiste ne demeure qu'autant qu'il a laissé des œuvres durables. Or, il est rare qu'un jeune homme ait assez d'observation et de science pour demeurer à travers les siècles, si la mort l'a fauché avant la trentaine. Tablant, en effet, sur une

L'alimentation des accouchées dans l'art



NAISSANCE DE LA VIERGE

(École ombrienne de Gentile da Fabriano, *Musée du Louvre*)

statistique américaine très sérieuse, nous voyons que, pour mille artistes (peintres), l'âge où deux cent soixante d'entre eux ont commencé à devenir célèbres est 40 ans. Les autres sont morts avant, ou bien n'ont pas pu percer. Dans la même statistique, nous voyons encore que l'âge moyen de la notoriété de cinq cent quarante médecins sur mille est 47 ans.

Pour en revenir aux artistes, et plus particulièrement aux peintres, il est curieux de constater que la carrière qu'ils ont embrassée semble leur avoir décerné un brevet de longue vie. Et les savants qui, depuis Arnauld de Villeneuve jusqu'à Metchnikoff et Weissmann, ont cherché à prolonger la durée de la vie humaine, auraient pu, non sans en retirer d'utiles observations, consulter les biographies des peintres célèbres.

Gœthe a dit quelque part : « Ce que l'homme peut faire de mieux, c'est de durer. » Les grands artistes dont nous avons étudié la vie et l'œuvre paraissent s'être admirablement pénétrés de cet apophtegme. Et le Vénitien Cornaro, qui s'était promis de vivre 100 ans, et qui tint parole, aurait pu, qui sait, par la peinture aussi bien que par le régime draconien auquel il s'astreignit, arriver à cet enviable résultat.

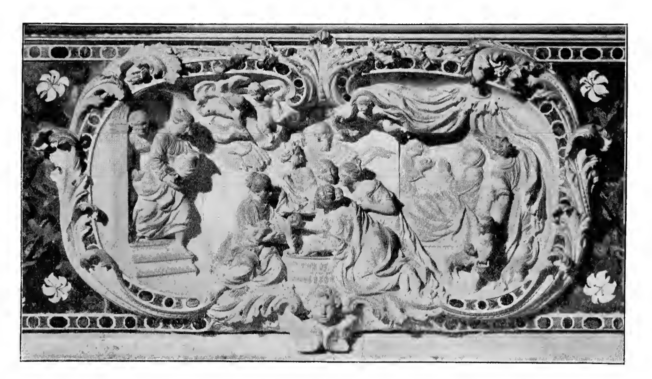
En étudiant les uns après les autres les noms les plus célèbres des grandes écoles, nous voyons que c'est l'Ecole allemande qui, sauf Cranach, mort à 81 ans, fournit le moins de peintres décédés très âgés ; nous n'y trouvons guère que Balthazar Denner, 64 ans ; Seybold, 65 ans, et Kauffmann, 66 ans.

L'Ecole espagnole ne nous offre que Murillo et Zurbaran, morts à 64 ans, et Ribera à 68 ans. Par contre, Herrera mourut à 80 ans et Goya à 82.

Un peu mieux partagée est l'Ecole anglaise : William Beechey vécut 86 ans ; Mulready et Reaburn, 77 ans ; A. Ramsay, 69 ans ; Romney, 68 ans ; Gainsborough, 67 ans, et Thomas Lawrence, 61 ans seulement. On objectera bien que ces trois Ecoles sont précisément celles qui ont laissé le moins de noms. C'est exact. Mais n'est-il pas singulier de constater que les plus célèbres sont précisément ceux qui ont dépassé la soixantaine ? C'est une coïncidence, peut-être ; il n'en reste pas moins très curieux de le signaler.

Quels sont maintenant, dans l'Ecole italienne, les grands artistes ayant passé 70 ans ? Nous n'y verrons pas figurer Léonard de Vinci, mort à 67 ans, et non à 75 ans ; par contre nous trouverons : Bordone, Bronzino, Solario, 70 ; Fra Bartolomeo, 72 ans ; Tiepolo, 74 ; Le Guerchin, Casanova, Mantegna, 75 ; Le Tintoret, 75 aussi et non 90 ; Le Perugin, 78 ; Antonello, de Messine, 79 ; Jacques Bassan, 82 ; L'Albane, 88 ; Bellini et Michel-Ange, 89 ; enfin, Le Titien, 99. C'est, croyons-nous, le maître vénitien qui détient le record de l'âge pour les artistes.

Quittant le ciel clément de l'Italie pour remonter dans les brumes du Nord, nous voyons que, là également, si les brouillards de la Hollande ont produit de grands artistes, ils ont aussi prolongé la vie des maîtres. Entre les plus vieux : Heusch, 88 ; Bloemaert, 87 ; Franz Hals, 86 ; Mieris et Ravesteyn, 85 ; Hédo, 84 ; Poelenbourg, 81, d'une part ; et, d'autre part, les moins âgés : Gérard Dow, 61 ; Van der Meer, de Haarlem, Van der Werff et Rembrandt, 63 ; Moor, 64 ; Terburg, 65 ; Honthorst, 66 ; Van Huysum, 67 ; Hendrick Steynwyck, 69. Nous constatons que l'âge moyen des vieux maîtres



BAS-RELIEF DU PORTAIL DE SAN PETRONIO (*Bologne*).

(V. la *Chronique* 15 juin 1909, p. 370).

hollandais est entre 70 et 80 ans. Par ordre alphabétique, nous trouvons : BACKHUISEN, 77 ; Pieter CODDE, 78 ; Philip Van DYCK, 75 ; de HEEM, 78 ; Van der HEYDEN, 75 ; Guillaume KALFF, 72 ; MIEREVELT, 74 ; Van der NEER, 74 ; Adriaen Van OSTADE, 75 ; PALAMEDES, 72 ; Hendrick POT, 72 ; SAFTLEVEN, 75 ; SANTVOOT, 70 ; Van der VELDE le jeune, 74 ; Adriaen Van de VENNE, 73.

Si, des Pays-Bas, nous descendons dans les Flandres, nous voyons, à côté des plus jeunes, RUBENS et POURBUS, 63, et MEMMLING, 64 ; que la moyenne remonte sensiblement avec Cornélis DE VOS, Quentin MATSYS, 70 ; Van OOST, GOSSAERT, 71 ; Philippe DE CHAMPAIGNE, 72 ; Gérard DAVID, 73 ; Frans SNYDERS, 78 ; Cornélis HUYSMANS, DIEPENBEECK, 79 ; puis Pieter NEEFS et David TENIERS le jeune, 80 ; enfin Gaspard de CRAYER et JORDAENS, 85 ans.

Voilà, semble-t-il, un sujet d'études auquel n'avaient pas songé les écrivains qui ont étudié la longévité humaine : celui de l'âge des peintres. Il est vrai que LONGUEVILLE-HARCOUET, au XVIIIe siècle, et M. Jean FINOT, de nos jours, trouvent que ceux mêmes qui ont doublé le cap du centenaire ne présentent qu'un intérêt secondaire. Combien de Français cependant seraient heureux de vivre aussi longtemps que leurs compatriotes de l'Ecole française !

S'il en est qui moururent relativement jeunes, très relativement, comme Antoine COYPEL, Jacques STELLA et J.-B. Van Loo, le baron GROS et L.-M. Van Loo, 64 ; PRUDHON, 65, Michel CORNEILLE, 66 ; François BOUCHER, le baron GÉRARD et C.-Ph. Van Loo, 67 ; BON BOULOGNE et DROUAIS, 68, ici encore nous constatons que l'âge moyen est 75 ans ou davantage. Reprenant l'ordre alphabétique, nous relevons les âges de : Jehannet CLOUET, 72 ; COROT, 79 ; Noël COYPEL, 79 ; DAVID, 77 ; Diaz de la PENA 74 ; Jehan FOUCQUET, 70 ; FRAGONARD, 74 ; Noël HALLÉ, 70 ; JOUVENET, 73 ; NATOIRE, 77 ; LE POUSSIN, 71 ; RESTOUT, 76 ; Hubert ROBERT, 75 ; TOCQUÉ, 76 ; TROY, 73 ; J.-C.-D. Van Loo, 78 ; François VERDIER, 79 ; Cl.-Jos. VERNET, 75 ; Carle VERNET, 78 ; Horace VERNET, 76. On en pourrait citer d'autres encore, si l'on ne cherchait pas que parmi les maîtres.

Quels sont maintenant ceux qui ont vécu plus longtemps encore ? C'est CHARDIN, GREUZE, BOULOGNE le jeune, GEUSLAIN, 80 ans ; c'est NATTIER et les deux LAGRENÉE, 81 ans ; et Claude LORRAIN, 82 ans ; puis viennent Pierre MIGNARD, 83 ans ; puis RIGAUD, 85 ans. C'est encore INGRES et Mme VIGÉE LE BRUN, 87 ans ; Jean COUSIN, 89 ans ; enfin LARGILLIÈRE, qui vécut 90 ans.

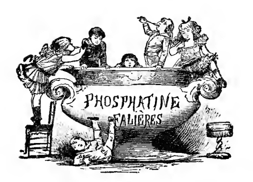
Que conclure de toutes ces observations ? Que le métier de peintre, quand il ne fait pas mourir de faim, prolonge la vie ? Ce serait, croyons-nous, aller un peu loin. Car il ne s'agit là, sans doute, que d'une répétition d'extraordinaires coïncidences.

Si, d'ailleurs, on voulait ériger en lois les déductions tirées de cet ensemble de remarques, il est probable que le seul résultat auquel on aboutirait serait de diriger vers les carrières artistiques une pléthore de jeunes gens, jaloux de la vie, et qui encombrent actuellement les autres carrières libérales.

L'idée serait à lancer par un médecin qui voudrait désencombrer l'Ecole de médecine. Daniel CALDINE.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — No 20 15 OCTOBRE 1909

Directeur-Rédacteur en chef



UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : **France, 10 fr. — Etranger, 12 fr.** Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles BOULANGÉ, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNEE N° 20 15 Octobre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Médecine et Littérature

Les médecins dans l'œuvre de Charles Dickens (1812-1870)

par M. le Dr L. Schotte

Médecin de la Compagnie des Messageries Maritimes à Saigon.

« A pleasant English face which has been looking at homely things for fifty-five years or more and shines with a bright reflection of them. » (*Little Dorrit*, I.)

Moins largement conçue et moins rigoureusement poursuivie que la Comédie humaine ou l'histoire des Rougon-Macquart, l'œuvre de Dickens constitue dans son ensemble une sorte de panorama du monde où vivait l'auteur. Tour à tour défilent dans ses romans les types les plus divers de la société anglaise de son époque : Dombey, Carker, Ralph Nickleby, le notaire Tulkinghorn, sont parmi ceux qu'il a le plus longuement traités. En général, ses personnages se meuvent dans des milieux modestes, la petite bourgeoisie, les boutiquiers, les ouvriers, et même plus bas encore, dans le milieu des indigents et des parias. Il était impossible que, dans une étude aussi étendue, les médecins n'aient pas une place : ils n'ont pas échappé à l'observation de Dickens. Mais bien que sa plume en ait décrit un certain nombre, dans des situations et des milieux assez divers, il ne leur a jamais donné que des rôles de second plan. Aucun d'eux n'a une place comparable à celle de Mrs Sarah Gamps, l'infirmière.

La raison de cette semi-abstention est facile à déterminer. La pruderie anglaise est proverbiale ; la lecture est un délassement de famille, et rien, dans le roman qui passera entre toutes les mains, ne doit choquer qui que ce soit. Pour des lecteurs aussi susceptibles, les scènes où interviennent les médecins sont semées d'écueils : aussi rien d'étonnant que Dickens les ait quelque peu sacrifiés, au moins dans leur rôle professionnel, surtout lorsque l'intérêt de la scène se portait ailleurs.

Les exemples de cette manière de faire sont nombreux : à la fin de *Hard Times*, lorsque les ouvriers remontent au jour le malheureux Stephen Blackpool, tombé dans le puits abandonné, le chirurgien paraît à peine : il borne son intervention à quelques pré-

cautions pour le transport du blessé, qui meurt en route Dans *Bleak House*, Jo, l'enfant des rues, atteint d'une affection contagieuse, est recueilli dans la maison de Jarndyce ; la petite Charley, puis Esther Summersons contractent la maladie : aucun médecin ne paraît. Enfin Dickens nous fait assister à plusieurs accouchements, mais la scène est toute remplie par des incidents divers, derrière lesquels l'accouchement lui-même est pour ainsi dire escamoté. Dans *Little Dorrit*, c'est la discussion entre le vieux médecin et Mrs Boengham.

En France, de pareils scrupules paraissent déplacés. On nous a habitués à plus d'audace. Aussi les doctrinaires du naturalisme ont peu prisé Dickens. Une page de *Pot-Bouille*, où Mme Campardon, après avoir pris son eau sucrée, s'endort dans une béate quiétude, en lisant Dickens avec des larmes d'attendrissement, est curieuse à ce sujet.

Il y a une seconde raison pour laquelle Dickens, malgré ses dons merveilleux d'observateur, a peu parlé des choses de la médecine : c'est que cette matière exige un observateur impartial, dérobant ses sensations aux écarts de l'imagination, pour s'en tenir à la netteté brutale des faits constatés. Or, les premières pages de *Hard Times* nous donnent l'opinion de Dickens à ce sujet, et ce roman tout entier est un plaidoyer éloquent en faveur de l'individualité, du droit à la sensibilité et à l'imagination, à côté de la sécheresse des faits et des chiffres. Aussi, dans ses descriptions, Dickens ne s'arrête guère au terre à terre de l'observation : la réalité disparaît, pour être remplacée par quelque chose qui est le fruit de son imagination ardente et de son émotion surabondante, s'exerçant toutes deux sur ce que lui transmettent ses sens impressionnés.

Voici dans quels termes il nous montre Smike, miné lentement par la consomption :

Ce qui inquiétait la famille Nickleby, ce n'étaient ni les plaintes ni les murmures du pauvre garçon. Lui ne cherchait que les occasions de se rendre utile en quelque menu service, et remercier ses bienfaiteurs d'un regard heureux et reconnaissant. Des yeux moins affectueux n'eussent vu en lui aucune cause d'appréhensions. Mais il arrivait, et trop souvent, que les yeux enfoncés étaient trop brillants, les joues creuses trop colorées, la respiration trop fréquente et trop pénible, que le corps entier était trop faible et trop épuisé pour ne pas attirer leur attention et provoquer leur inquiétude.

C'est une terrible maladie que celle qui pare ainsi sa victime pour la mort ; qui la dépouille de tout aspect effrayant, et lui laisse son apparence familière, sous laquelle sont à peine sensibles les symptômes du changement qui s'opère. Terrible maladie, dans laquelle la lutte entre l'âme et le corps se poursuit sans secousses, si régulièrement et si sûrement que, jour par jour, atome par atome, le corps mortel se décharne et se flétrit, tandis que l'âme, peu à peu libérée de son fardeau, s'élance légère et ardente vers l'immortalité tout proche, croyant voir bientôt se renouveler la vie. Terrible maladie, où la vie et la mort se mêlent si étrangement que la mort revêt l'éclat brillant de la vie et la vie la hideur décharnée de la mort. La médecine est impuissante à la guérir, la richesse ne peut la détourner, la pauvreté ne peut se vanter de lui échapper. Elle progresse tantôt à pas de géants, tantôt lentement, comme à contre-cœur. Mais, rapide ou lente, sa marche est aveuglément fatale (1).

De même, dans *Dombey and Son*, lorsqu'il énumère les diverses maladies qui rendent si difficile la croissance du petit Paul Dickens

(1) *Nicholas Nickleby*, chap. XLIX.

nous les représente comme des êtres animés, de mauvais génies lancés à sa poursuite dans une course en champ clos :

Peut-être naturellement délicat, il languit et dépérit après le renvoi de sa nourrice, et pendant de longs mois semble n'attendre qu'une occasion pour glisser entre les doigts et aller rejoindre sa mère. Passé ce terrain dangereux, dans sa course au clocher vers l'adolescence, il doit encore fournir une carrière très dure, et chaque obstacle lui est un siège douloureux à soutenir. Chaque dent, c'est une barrière dangereuse à franchir, et chacune des petites taches de la rougeole un mur de pierres. Chaque quinte de la coqueluche le terrasse ; toutes les maladies ordinaires de l'enfance l'assaillent et le martyrisent, se succédant sans trêve, comme pour empêcher qu'il ne se relève entre chaque attaque. Au lieu des aphtes, c'est un oiseau de proie qui lui déchire la gorge, et la varicelle (1), devenant féroce, le tourmente comme pourraient le faire des chats-tigres (2).

On conçoit que, retenu d'une part par le souci du respect de ses lecteurs, emporté de l'autre par son imagination au delà de toute précision et de toute réalité matérielle, Dickens ait peu fait intervenir la médecine et les médecins dans son œuvre.

Ces derniers ne lui sont pas sympathiques ; et chaque fois qu'il parle des médecins en général, quel que soit le personnage qui s'exprime, c'est un coup de griffe : « Mauvaise affaire quand le médecin s'en mêle », dit Eugène Wrayburn (3). Marck Tepley estime que « le domestique d'un médecin vit dans un milieu d'assassins » et croit qu'il y aurait du mérite à garder sa bonne humeur en pareille société (4).

Miss Trotwood, la tante de David Copperfield, fait de tous les médecins une « bande d'imbéciles » (5). Pipo, le jeune héros de *Great Expectations*, avale des doses d'eau de goudron, mise à la mode par quelque « bête de médecin » (6). Jonas Chuzzlewit est convaincu que le médecin qui soigne son frère exagère la gravité de son état pour forcer la note de ses honoraires (7).

Mais où Dickens donne libre cours à sa verve satirique, c'est dans le compte rendu des réunions de la « Mudfog » (8), Association pour l'avancement de tout ce qu'on veut. La ville où siège le Congrès est choisie eu égard à « l'excellence de ses crus, l'abondance des victuailles, la bonne tenue des hôtels, et les mœurs hospitalières de la population (9) ». Les professeurs et membres du Congrès donnent des bals, des soirées, des soupers, où ils s'encensent mutuellement. Au début d'un banquet magnifique, le P[r] Woodensconce (10) se frotte les mains : « Voilà, dit-il, le but de notre réunion, la source de notre inspiration, le lien qui nous réunit dans la marche en avant vers le progrès. C'est ici le « spread » (11), le glorieux « spread »

(1) Le mot anglais « chickens », qui signifie petits poussins, signifie également varicelle. Cela explique la parenthèse de Dickens : « The chickens (s'ils ont quelque rapport avec la maladie infantile à laquelle ils prêtent leur nom)... »
(2) *Dombey and son*, Tauchnitz Edition, I, p. 129.
(3) *Our mutual Friend*, book the second, chap. II.
(4) *Martin Chuzzlewit*, Tauch. Edit., I, p. 82.
(5) *David Copperfield*, chap. XIII.
(6) *Great Expectations*, Tauch. Edit., I, p. 13.
(7) *Martin Chuzzlewit*, Tauch. Edit., I, p. 345.
(8) Traduction littérale : boue-brouillard.
(9) *The Mudfog Papers*, Tauch. Edit., p. 119.
(10) Traduction littérale : caboche. tête de bois.
(11) Le mot anglais « spread » signifie à la fois apostolat et banquet.

de la Science (1). » Quant aux communications des congressistes, qu'on en juge :

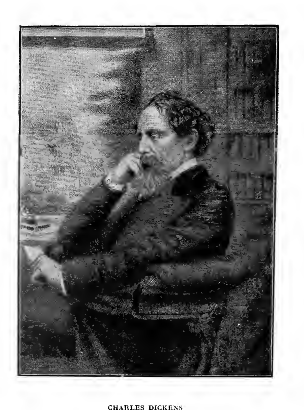
Le D[r] Kutankumagen (de Moscou) rapporte un cas de maladie particulièrement grave, démontrant la puissance de la médecine et le succès du traitement. A sa première visite, il trouve un malade solidement charpenté, bien musclé, les joues pleines, le teint coloré, la voix sonore, la démarche ferme et souple, l'appétit ouvert, le pouls ample et bien frappé. Chaque jour, le malade fait trois repas et prend au moins une bouteille de vin et un verre d'alcool étendu d'eau. Il rit constamment, et de si bon cœur que c'est terrible de l'entendre. Une médication vigoureuse, diète absolue et saignée, a fait diminuer sensiblement ces symptômes en trois jours. Le même traitement, rigoureusement continué pendant une semaine, augmenté seulement de petites doses d'eau de gruau, d'eau d'orge et de bouillon léger, les a fait disparaître totalement. Après un mois, la guérison était suffisamment avancée pour que deux infirmières pussent descendre le malade et lui faire faire une courte promenade dans une voiture fermée, bien matelassée. Aujourd'hui, il peut marcher avec une béquille et l'aide d'un groom. Le Congrès apprendra peut-être avec satisfaction que maintenant ce malade mange peu, boit peu, dort peu, et que rien ne le fait plus rire (2).

Les autres communications sont dans le même ton : un externe assistant à l'autopsie d'un homme, mort plusieurs années après avoir avalé une clef, emporte chez lui une partie des tuniques de l'estomac où ladite clef a laissé son empreinte. Sur cette empreinte, un serrurier complice fait une nouvelle clef identique à l'ancienne, et muni de cette nouvelle clef, l'externe cambriole la propriété du pauvre autopsié (3). Enfin le P[r] Muff (4) fait une communication sur le système des doses infinitésimales : la plus minime partie d'un médicament donné, convenablement répartie dans le corps humain, produit des effets identiques à ceux d'une forte dose absorbée par la méthode ordinaire. Sur quoi un honorable membre demande si dans les Workhouses, on ne pourrait pas réduire la ration à 1/20 de grain (5) de pain et fromage pour les adultes et 1/40 pour les enfants ? Le P. Muff est convaincu que cette ration serait suffisante pour l'entretien de la vie humaine (dans les Workhouses, bien entendu) ; avec l'addition de 1/15 de grain de pudding le dimanche et le jeudi, ce serait un régime parfait (6).

On aurait tort de prendre ces traits au pied de la lettre : ce ne sont que des boutades. Nous verrons plus loin Dickens nous présenter des types de médecins plus largement traités et dans une note moins fantaisiste. Mais ce ton général de satire et de caricature dominera presque toujours la scène ; peu d'hostilité acerbe : aucun de ses médecins, sauf Jobbling, ne commet une mauvaise action ; mais peu de sympathie. Presque toujours, Dickens nous montre les médecins sous un aspect ridicule ou insignifiant, basé cependant sur une observation exacte et minutieuse, qui mettra en relief une foule de détails de mœurs ou de psychologie.

Nous allons maintenant, en nous servant du texte de Dickens, pas-

(1) *The Mudfog Papers*, Tauch. Edit., p. 182.
(2) *The Mudfog Papers*, Tauch. Edit., p. 99-100.
(3) *The Mudfog Papers*, Tauch. Edit., p. 102.
(4) Traduction littérale : serin, jobard.
(5) Le grain est une mesure de poids qui équivaut à 6 centigrammes et demi.
(6) *The Mudfog Papers*, Tauch. Edit., p. 104-105.



CHARLES DICKENS

ser en revue les types de médecins qu'il a mis dans ses romans. Nous n'avons utilisé pour cette étude que les romans se rapportant au « cercle de la vie de tous les jours et aux mœurs qu'on y observe » (1), laissant de côté par conséquent son ouvrage historique, *A Child's History of England* et deux romans du genre historique, *A Tale of Two Cities* et *Barnaby Rudge*.

Outre ses romans, Dickens a collaboré à divers périodiques dont il était le directeur, *Household Words, All the Year round*. Nous les laissons de côté également, d'abord parce que quelques-unes de ses œuvres, primitivement parues là, ont été par la suite rééditées à part, et surtout parce que, dans ces périodiques, aucun collaborateur ne signait ses productions (2). Ce serait tout un travail de critique que de séparer ce qui est de la plume de Dickens de ce qui est l'œuvre de ses collaborateurs.

I

Dans *Bleak House* (3), nous voyons un jeune homme, Richard Carstone, choisissant une profession. Il vient de passer huit années dans une école publique et personne ne s'est occupé de connaître ses penchants ou ses défauts, encore moins d'en tirer des indications pour le diriger dans la vie. Aussi n'a-t-il aucune idée de la carrière qu'il pourra embrasser. Son tuteur lui propose d'être chirurgien de marine, et il répond aussitôt : « Voilà mon affaire ! » C'est la première fois qu'il y songe, mais il convient que c'était son choix depuis longtemps ; plus il y pensait, plus devenait clair à ses yeux que l'art de guérir était précisément ce qu'il lui fallait.

Esther Summersons, dont le récit nous donne ces détails, soupçonne qu'il n'est venu à cette conclusion que parce que, n'ayant jamais su lui-même à quoi il était apte, et n'ayant eu personne pour le guider dans cette recherche, il s'est accroché à la première idée qu'on lui a suggérée, heureux d'être désormais libre de toute préoccupation sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, M. Boythorn est enchanté de voir un jeune homme intelligent et courageux se vouer à cette noble profession, déplorant cependant qu'elle ne soit pas mieux rétribuée.

Plus on y apporte d'intelligence, plus l'humanité en tirera de bénéfice. Tant pis pour ces mercenaires et ces fourbes qui avilissent cet art et qui tirent avantage de l'ardeur d'un jeune homme à s'instruire pour ne compenser le sacrifice des meilleures années de son existence, ses longues et coûteuses études, que par un salaire indigne d'un commis de bureau.

M. Kenge, chargé des intérêts de Richard, trouve que c'est une bonne profession, très bonne même. Pour mettre le projet à exécution, il faut placer Richard chez un praticien éminent, où, moyennant un prix convenu, il recevra l'hospitalité et sera initié à la pratique de son art. Justement, il a un cousin médecin, M. Bayham Badger, qui a une bonne clientèle à Chelsea et est attaché à un important Institut de charité. Il consent à recevoir Richard sous son toit et à diriger ses études. Par la suite, toutefois, Richard prend de moins en moins

(1) « The sphere of the life of the day and its actual manners. » *Forster's life of Dickens*, abridged and revised by G. GISSING, p. 86.

(2) Voir à ce sujet la lettre de Dickens à Mrs Gaskell, datée du 31 janvier 1850, in *Letters of Ch. Dickens*, Tauch. Edit., I, p. 230.

(3) *Bleak House*, chap. XIII.

d'intérêt à ses études, les trouve monotones, s'en fatigue, et finalement les abandonne, pour entreprendre, sans plus de persévérance, l'étude du droit.

C'est donc sous la direction et l'autorité d'un praticien expérimenté, dont il reçoit aussi l'hospitalité, que le jeune étudiant s'initie à son art.

Dickens nous donne un autre exemple de cette manière de faire dans *The Battle of Life* : le Dr Jeddler a mis son pupille Arthur Heathfield, à l'école de grammaire du comté et l'a ensuite fait revenir près de lui, pour lui donner « l'instruction médicale pratique que peut greffer sur ces études théoriques un vieux et maussade médecin de campagne » (1). A sa majorité, il lui rend la libre disposition de son patrimoine, et le pupille s'en sert pour aller faire un séjour de trois années dans les écoles de médecine du continent.

Cette pratique, indiquée par Dickens, fut aussi, on se le rappelle, celle que suivit Jenner. Ce dernier, l'esprit déjà dirigé vers les observations sur lesquelles il devait baser la vaccine, vint à Londres se mettre sous la direction de Hunter. Il lui fit part de ses recherches, et Hunter lui retourna cette réponse, qui décida de la fortune de la découverte : « Don't think, you must try. »

Dans *Pickwick Club* (2), Dickens nous fait faire plus intime connaissance avec deux étudiants en médecine : Samuel Weller, qui annonce leur arrivée, les appelle « Sawbones » (scieurs d'os), c'est-à-dire chirurgiens incomplètement développés, encore à l'entraînement. M. Pickwick est enchanté d'entrer en relations avec eux et de passer cette journée d'hiver en leur société.

Ce sont de parfaits compagnons, vraiment parfaits ; ils ont mûri leur jugement par l'observation et la réflexion, affiné leur goût par l'étude et la lecture.

Sur quoi, Samuel informe son maître que : « l'un d'eux, les pieds sur la table, s'est attaqué à une bouteille de cognac, tandis que son collègue, celui qui porte les grosses lunettes, a pris un baril d'huîtres entre les genoux, et, à mesure qu'il les avale, lance les écailles à la tête d'un jeune garçon endormi au coin du feu. »

— « Excentricités du génie ! » conclut M. Pickwick.

A la salle à manger, avant le déjeuner, présentations... M. Benjamin Allen, familièrement Ben Allen... M. Robert Sawyer, familièrement Bob Sanyer, ami intime du précédent : tous deux étudiants en médecine.

Ben est un jeune homme à lunettes, gros, trapu, sans distinction, d'une tenue négligée, linge douteux ou absent ; l'ensemble de sa personne donne l'impression de quelque chose d'humide et de moisi, sentant le tabac à plein nez. Bob possède cette sorte d'élégance débraillée et fanfaronne spéciale aux jeunes gens qui portent une grosse canne à forte poignée, qui fument dans les rues en plein jour, y poussent des cris et des hurlements la nuit, tutoient les garçons de café et se livrent à d'autres exploits aussi facétieux ; il ignore l'usage des gants. Au total, il ressemble à un Robinson Crusoé en goguette.

On se met à table.

— « Il n'y a rien comme une séance à la salle de dissection pour vous ouvrir l'appétit ! » déclare Bob. Cette réflexion jette un froid dans la conversation, à la faveur duquel les deux amis continuent sur ce thème.

(1) *The Battle of Life*, part the first.
(2) *Pickwick Club*, chap. xxx et xxxii.

— « A propos, dit Ben à son ami, avez-vous terminé cette jambe ?

— « Presque, répond Bob en se servant une cuisse de poulet. Et, pour une jambe d'enfant, elle était joliment musclée.

— « J'ai souscrit pour un bras à notre table, reprend Ben. Nous nous sommes cotisés pour l'achat d'un cadavre, et notre liste est presque complète. Mais nous ne pouvons trouver un collègue qui veuille la tête. Je voudrais que vous la preniez.

— « Impossible de me permettre un luxe aussi dispendieux. Pour le cerveau, je ne dis pas ; mais la tête entière, impossible ! »

Cette conversation laisse supposer qu'il existe encore quelque chose du hideux trafic dont parle Dickens (1) : vers 1775, on rencontrait la nuit dans les cimetières des individus dont le métier était de voler les corps, qu'ils revendaient ensuite aux chirurgiens.

L'arrivée des dames impose un peu de retenue. Mais la bonne chère, les alcools et le bruit des voix mettent l'esprit de Bob à un diapason d'extrême gaîté, et, avec beaucoup de brio, il raconte une joyeuse anecdote sur l'ablation d'une tumeur de la tête chez un patient, accompagnant son récit d'une démonstration pratique sur une miche de pain, à l'aide d'un couteau à ouvrir les huîtres.

L'après-midi, tout le monde va patiner. M. Winkle fait une chute, et aussitôt Bob lui propose une saignée, avec une insistance que réprouve M. Pickwick. Quelques instants après, grand émoi : la glace vient de se rompre, et M. Pickwick a disparu dans le trou. M. Tupman, pour se rendre utile, et en même temps donner à tous les détails exacts de la catastrophe, s'enfuit à travers la campagne en criant : *Au feu !* de toutes ses forces. Ben et Bob se consultent rapidement sur l'opportunité d'une saignée générale, histoire seulement de mettre à profit cette occasion de s'instruire. Au bout d'un instant, la tête et les épaules de M. Pickwick émergent : l'étang n'a pas plus d'un mètre de profondeur, et il lui a suffi de se remettre debout pour sortir de l'eau. Tous les courages renaissent. Chacun fait des prodiges de valeur. M. Pickwick, ficelé dans les châles et les pardessus, est ramené au pas de course, couché, et dûment abreuvé de vin chaud. On passe la soirée dans sa chambre. Son lit remplace le fauteuil de la présidence. Un deuxième, puis un troisième bol de punch chaud sont bus à sa santé. Le lendemain, il ne ressent plus rien de son accident ; pas le moindre symptôme de rhumatisme.

Ce qui prouve, remarque Bob fort judicieusement, que rien ne vaut le punch chaud en pareille occurrence ; et s'il n'agit pas comme prophylactique, c'est simplement parce que, erreur trop répandue, le malade n'en prend pas assez.

Au moment des adieux, Bob, pour montrer sa gaîté et ses connaissances anatomiques, donne quelques coups de son index dans les espaces intercostaux de M. Pickwick et l'invite à passer une soirée dans son appartement, en compagnie de quelques autres étudiants de ses amis.

Soirée mouvementée ! Bob, depuis plusieurs mois, néglige de régler son hôtesse, Mrs. Raddle, et celle-ci déclare que, dans ces conditions, on s'abstient de régaler ses amis. Ben, qui essaie d'intervenir, est vivement invité à « rester dans son hôpital à casser les bras et les

(1) *Barnaby Rudge*, chap XVI.

jambes des pauvres gens ». Malgré cette hostilité et le refus d'eau chaude pour le punch, la conversation s'anime.

— Nous avons eu un bel accident aujourd'hui, relate Jack Hopkins, un homme tombé d'une fenêtre du quatrième étage. Un cas superbe, ma foi !

— Vous voulez sans doute dire, interroge M. Pickwick, que le blessé est en bonne voie de guérison ?

— Pas précisément, répond négligemment Hopkins ; ce serait plutôt le contraire. Demain doit avoir lieu une splendide opération. Ce sera merveilleux, si Splasher lui-même opère.

— A votre avis, Splasher est un bon opérateur ?

— Le meilleur qui soit au monde. La semaine dernière, il a fait une désarticulation de la hanche chez un enfant. Le gamin, pendant l'opération, mangeait des pommes et du pain d'épices. Exactement deux minutes après que tout était fini, il dit qu'il en a assez de rester là à servir de risée et que si on ne veut pas bientôt commencer, il va se plaindre à sa mère.

M. Pickwick « marche » avec entrain. Aussi, après un coup d'œil oblique vers Bob, Hopkins repart de plus belle :

— On nous a amené hier un enfant qui avait avalé un collier.

— Avalé quoi ?

— Un collier. Oh ! pas d'un seul coup. Non ! c'est vous alors qui ne l'avaleriez pas... Oh ! oh ! oh !... M. Pickwick !... Hein !... Ah ! ah ! ah ! Non, voilà l'affaire : sa sœur avait acheté un collier bon marché, de grosses perles noires en buis. Le gamin chippe le collier, le cache, coupe le fil, joue avec les perles et en avale une. Il trouve cela assez drôle, et le lendemain en avale une autre ; le jour suivant, il en prend deux, puis s'en offre trois, si bien qu'à la fin de la semaine il avait fini le collier ! Vingt-cinq perles en tout ! La sœur cherche le collier et ne trouve rien, naturellement. Quelques jours plus tard, la famille est réunie pour le repas. L'enfant, qui n'avait pas faim, joue dans un coin, lorsque tout à coup on entend un diable de bruit, comme une petite grêle. — « Vas-tu finir, gamin », crie le père. — « Mais je ne fais rien, papa », répond le petit. — — « C'est bon, ne recommence pas ! » — Un court silence, et le bruit recommence, pire que jamais. — « Si tu ne fais pas attention, tu vas te trouver au lit en un clin d'œil. » — Et le père, fâché, lui donne une bourrade pour le faire obéir. Un bruit de crécelle, comme jamais vous n'en avez entendu ! — « Bonté du ciel ! crie le père, c'est dans le petit ! Il a attrapé le croup dans l'intérieur du corps ! » — « Mais non, papa ! pleure l'enfant. C'est pas ça ! C'est le collier que j'ai avalé ! » — Le père prend l'enfant dans ses bras et court le porter à l'hôpital. Pendant tout le trajet, à chaque secousse, les perles font un bruit infernal dans l'estomac ; les gens regardent en l'air et dans les caves, pour chercher d'où vient ce vacarme extraordinaire. L'enfant est à l'hôpital maintenant, termine Hopkins, et il fait un tel bruit chaque fois qu'il bouge qu'on a dû l'envelopper dans la capote du veilleur de nuit pour ne pas réveiller les autres malades.

La soirée continue : un petit souper, malgré la mauvaise volonté de l'hôtesse, obtient l'approbation générale. D'ailleurs on se rabat sur le fromage, seul plat qui ne soit ni cru ni trop cuit, et surtout sur les liquides. Deux des invités se querellent, se jurent une haine à mort et se réconcilient très dignement. Jack Hopkins, pour rétablir l'harmonie, se lance dans son grand morceau : « Notre roi ! que Dieu le protège !!! » Il chante cela à tue-tête, sur un air de son inspiration, quelque chose qui tient de « la Baie de Biscaye » et « Il voulait un

crapaud ! » Le refrain est repris en chœur par tous les invités, chacun sur l'air qu'il préfère. L'effet est merveilleux ! Mais Mrs Raddle, indignée de ce tapage dans sa maison, dissout la réunion, non sans mal. Chacun rentre chez soi.

Le lendemain matin, Bob se retrouve sur les escaliers de Borough Market : il a fait un somme sur chacune des marches, fermement convaincu qu'il était devant sa maison et avait perdu sa clef.

(*A suivre.*)

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Robespierre et les femmes, par Hector FLEISCHMANN. Paris, Albin Michel, 1909. — *Les Amours* et *Nouveaux eschanges des pierres précieuses*, de Remy Belleau, suivis d'autres poésies du même auteur, par Ad. VAN BEVER. Paris, E. Sansot, 1909. — *Un grand bourgeois au XVIIIe siècle : Auget de Montyon (1733-1820)*, d'après des documents inédits, par Louis GUIMBAUD. Paris, Emile Paul, 1909. — *Thérapeutique clinique de la syphilis*, par E. EMERY et A. CHATIN. Paris, Masson et Cie, 1909. — *Souvenirs du chevalier de Cussy*, garde du corps, diplomate et consul général (1795-1886), publiés par le comte Marc DE GERMINY, 2 vol. Paris, Plon, 1909. — *Vie et aventures galantes de la belle Sorel*, par Robert DUQUESNE. Paris, Albin Michel. — *L'Elite ; théorie de l'Elite, la religion de l'Elite, la civilisation de l'Elite*, par Alfred PICHOU. Paris, V. Giard et Brière, 1909. — *Les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette*, par Hector FLEISCHMANN. Paris, les Publications modernes, 62, rue de Provence. — *A propos de quelques récentes publications sur l'incontinence d'urine*, par M. le Dr Paul FAREZ. Privas, Imprimerie centrale de l'Ardèche, avenue du Vanel, 1909. — *L'habitation urbaine ; chambres de domestiques, cuisines et loges de concierges*, par les Drs Henry THIERRY et LUCIEN-GRAUX (Rapport adopté par la Société d'art populaire et d'hygiène). Paris, 1909. — *Le Sweating-system et la loi sur la protection de la santé publique* (communication faite au Congrès de Lyon, 1907), par le Dr LUCIEN-GRAUX. Paris, librairie de la *Gazette médicale de Paris*, 33, rue J.-J. Rousseau. 1907. — *Comptes rendus du 2e Congrès international de l'assistance des aliénés*, Milan 26-30 septembre 1906 ; — *L'hospitalisation des nerveux*, par le Dr LUCIEN-GRAUX. Bologna, Etablissemento poligrafico Emiliano. 1907. — *Les Indiscrétions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVIe siècle*, par Charles SAMARAN. Paris, H. CHAMPION, 1909. — *Vieux Paris, vieux Plans*, par Edmond BEAUREPAIRE, Conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Paris. (Extr du *Bulletin de la Société « le Vieux Papier »*, juillet 1909.) — *Le Juge*, drame en 2 actes, par Aimé GARDETTE et Henri SÉBILLE. La Mutuelle des Auteurs, 33, rue de Richelieu, Paris. — *Miroir radiométrique ; modèle nouveau*, par le Dr C.-M ROQUES (*Archives d'électric. méd.*, no 265, 10 juillet 1909). — *Marie Stuart*, par Lady BLENNERHASSETT. In-12, Plon, Paris. — *Curiosités médico-artistiques*, 2e série, par le Dr L. NASS. In-12 carré. A. Michel, Paris.

Informations de la « Chronique »

Quelques anecdotes sur Tillaux.

Le jeudi 7 octobre, a été inauguré, à l'amphithéâtre de Clamart, le monument élevé par souscription au regretté Pr Tillaux (1).

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous n'avons pas encore le texte des discours qui furent prononcés ; nous aimons à supposer que les panégyristes officiels ont dédaigné l'anecdote, cette menue monnaie de l'histoire, et comme nous ne professons pas pareil dédain, nous allons, sans plus de préambule, égrener notre chapelet.

Dès le début de ses études, Tillaux révéla un tempérament laborieux. Etant étudiant à Caen, il disséquait le jour, il disséquait la nuit. Un soir, il transportait lui-même un cadavre sur la table de dissection, lorsqu'en ouvrant une porte, le courant d'air souffla la bougie qui l'éclairait ; il resta ainsi en pleine obscurité, avec son « macchabée » dans les bras. Un sentiment d'invincible terreur le frappa un instant, et depuis, il ne perdit jamais la mémoire de cet épisode macabre.

On sait quelle fut sa sollicitude pour ses malades : Tillaux était la bonté personnifiée. Un matin, en pénétrant dans l'amphithéâtre de la Charité, avant qu'une malade n'y fût amenée, il aperçut un squelette placé, pour des démonstrations anatomiques, à côté du tableau noir. Il le fit enlever, et comme on lui en demandait la raison, il répondit qu'un jour, à ce même amphithéâtre, une femme entrant pour être examinée, et voyant devant elle un squelette se balancer à son support, était tombée raide morte de terreur : il avait voulu éviter pareille émotion à la patiente qui venait réclamer ses soins.

Parmi les diagnostics fameux que fit le maître, nous pouvons citer celui-ci, dont nous avons tout lieu de ne pas suspecter l'authenticité.

Tillaux voit arriver, une après-midi, dans son cabinet, une dame qui lui tient à peu près ce langage : « Cher maître, j'ai un fibrome de l'utérus. Plusieurs chirurgiens l'ont reconnu, et une opération est presque décidée. Mais auparavant je voudrais avoir votre avis. » Après l'examen, le bon père Tillaux formula son avis par un large éclat de rire, accompagné de ce commentaire : « Madame, rassurez-vous. Vous avez bien une tumeur, mais c'est, comme nous disons, une tumeur fœtale, et dans quelques semaines vous en serez délivrée. » Et en effet, un accouchement remplaça l'opération. La consultante n'était autre que... Mme L*** (2).

La bonhomie normande de Tillaux servait parfois de pavillon à la plus incisive des ironies. Un jour, a conté, comme il sait conter, le professeur Reclus, entre dans son cabinet un jeune couple mystérieux ; la femme relève lentement sa voilette et, après avoir assuré son courage, par un regard à son mari :

(1) Il existait déjà, de Tillaux, un portrait peint par Bonnat ; son médaillon, dû au ciseau de Chaplain, l'auteur du monument inauguré ; enfin, son buste par le Dr Worms, très habile à manier l'ébauchoir ; ce buste a été légué à la Faculté de Médecine par clause spéciale du testament de Tillaux.

(2) Si vous voulez connaître le nom, cf. *Paris-médical*, décembre 1904.

« Monsieur le docteur, dit-elle, mon mari et moi nous nous adorons, à ce point que nous voulons vivre uniquement l'un pour l'autre ; il ne faut pas que l'arrivée d'un enfant nous ravisse si peu que ce soit de notre affection mutuelle ; aussi, pour conjurer ce malheur, ajouta-t-elle en baissant la voix, mon mari m'a suggéré l'idée de me confier à vos mains habiles et prudentes. »

Tillaux, un instant suffoqué, reprend son sang-froid et, se tournant vers le mari, qui hochait la tête d'un air approbateur :

« Vous avez eu là, Monsieur, une très heureuse idée ; mais comme l'opération est plus facile, moins dangereuse et non moins efficace chez l'homme, c'est sur vous, si vous voulez bien, que nous la pratiquerons. »

L'histoire prétend que le monsieur s'en tint là.

Naundorff était-il Louis XVII ?

La pièce de P. Decourcelle remet le problème sur le tapis. Sans vouloir entrer dans la lice, nous soumettons à l'examen de nos lecteurs un curieux document, que nous fait connaître le champion, toujours sur la brèche, du Naundorfisme, notre ami Otto Friedrichs.

Or donc, voici ce que le docteur chevalier de Carro raconte dans « *Mes relations avec Louis XVII* » :

« La ressemblance des enfants Naundorf avec les Bourbons *étant presque phénoménale* (sic), n'échappa pas à mes observations. La famille possédait à Dresde quelques anciens portraits de Marie-Antoinette dans sa jeunesse, étonnamment ressemblants à Mlle Amélie...

« Mme la Duchesse d'Angoulême ayant eu à Carlsbad, en 1836, un érysipèle très grave de toute la tête, j'eus l'occasion d'observer ses traits avec l'attention la plus scrupuleuse.

« Cette princesse avait en général des paupières rouges, par suite, disait-on, de toutes les larmes (1) que lui avaient coûté les malheurs de sa famille. Sans douter le moins du monde de toutes celles qu'elle avait versées, à tant de titres, j'observai cependant que cette rougeur n'indiquait aucune inflammation, mais que c'était une couleur rosacée fixe, qui rendait ses paupières presque transparentes.

« Eh bien ! Mlle Amélie avait la même couleur transparente des paupières, qui n'en étaient pas moins fraîches... »

Le docteur de Carro dit un peu plus loin :

« Les quatre dents incisives de la mâchoire supérieure de l'auguste tante, au lieu de former un arc dentaire, étaient en droite ligne. Celles de Mlle Amélie, qui étaient très fraîches et bien tenues, avaient la même position. »

Ces autres remarques du même Dr de Carro se rattachent plus particulièrement au prétendu Naundorf lui-même :

« S'il est d'un intérêt général de connaître le visage de l'infortuné Louis XVII, tel qu'il était à sa mort, il l'est bien davantage de le

---

(1) Ces nombreux pleurs attribués à la duchesse d'Angoulême paraissent appartenir à la légende. La comtesse de Boigne, racontant dans ses *Mémoires*, récemment parus, l'entrée solennelle de Louis XVIII à Paris, en 1814, dit du roi et de sa nièce :

« Il montrait Madame au peuple avec un geste affecté et théâtral. Elle, ne prenait aucune part à ces démonstrations, restait impassible... Toutefois ses yeux rouges donnaient l'*idée* qu'elle pleurait. On respectait son silencieux chagrin, on s'y associait, et si sa froideur n'avait duré que ce jour-là, nul n'aurait pensé à la lui reprocher. »

comparer avec son visage, tel qu'il était à l'âge de sept ans, et qu'on le voit sur la tabatière qui m'est échue en partage. On peut voir ces deux portraits chez moi.

« Malgré les grands changements naturels que doit subir le visage de toute créature humaine, dans le long espace qui s'étend entre l'âge de sept ans et celui de soixante ans, on retrouve, en plaçant les deux portraits à côté l'un de l'autre, une grande ressemblance dans la coupe du visage et des traits. Me défiant de mon propre jugement, j'ai soumis les deux portraits à celui de quelques peintres distingués, et notamment à l'un des plus célèbres de l'Allemagne, M. Guillaume Hensel, peintre en portraits, de Berlin, membre du Sénat de l'Académie prussienne des Beaux-Arts, et peintre de Sa Majesté le roi de Prusse, qui l'a chargé d'une mission en Italie, et qui fut l'été dernier un des hôtes de Carlsbad. Son opinion en faveur de la ressemblance entre le jeune et le vieux prince fut très décidément prononcée. »

Présomptions, évidemment, que tout cela, mais rien de plus!

Un conte, qui pourrait bien être une histoire vraie.

Il était une fois un ménage qui avait commencé par tenir une modeste boutique, comme il sied à qui débute sans un sol vaillant.

Plus tard, la boutique s'agrandit et devint un grand, plus grand, enfin grandissime magasin.

Pendant des années et des années, l'homme et la femme avaient fait travailler *à bon marché* des milliers de travailleurs et travailleuses, dont les bénéfices, se chiffrant par des millions, s'étaient accumulés entre les mains des deux trafiquants

Mais toute médaille a son revers : à ce travail exténuant beaucoup s'épuisèrent, contractèrent la maudite tuberculose et, en rendant leur ouvrage, ils rapportèrent en même temps les germes de l'implacable maladie.

Les deux commerçants avaient un fils unique, presque adulte : c'est à lui qu'ils destinaient les millions, fruit du travail des ouvriers et employés de la maison.

De la confection rentrée au grand magasin, s'échappèrent des germes, dont mourut le fils adoré. Et ce père et cette mère restèrent sans enfant, comme étaient restés sans père et sans mère tant d'autres enfants, dont les parents étiolés, épuisés, avaient contracté le terrible mal.

Plus tard, devenue veuve, la femme resta en possession de cette fortune immense, qui avait coûté tant d'existences, y compris celle de son fils. En mourant, elle voulut accomplir un acte suprême de réparation.

Une partie de cette fortune fut redistribuée aux survivants des collaborateurs et une autre partie servit à fonder un hôpital. Ce dernier geste ne pouvait certes pas réparer tout le mal occasionné, mais il contribua pour beaucoup à faire l'oubli et à éteindre les malédictions de ceux qui étaient morts à la peine.

Le Dr Riu, qui nous conte cette histoire (1), ne la fait suivre d'aucune conclusion : la moralité, il est vrai, s'en dégage assez nettement, sans qu'on ait à la mettre en relief plus expressément.

(1) *Revue médicale*, 22 septembre 1909.

Échos de la " Chronique "

Les médecins et l'aéronautique.

Puisque vient de s'ouvrir la première Exposition d'aéronautique, il ne paraîtra pas déplacé de rappeler que plusieurs médecins ont consacré leurs veilles à la question de la direction des ballons, bien avant que celle-ci soit entrée dans la pratique courante. Nous en avons cité quelques-uns ; voici un nom nouveau qui vient s'ajouter à ceux que nous avons mentionnés. Il s'agit de notre confrère, le Dr Lorot.

A la fin de sa première année de médecine, il présentait, en 1893, à l'Académie des sciences, un manuscrit sur l'Aéroptère et ses applications à la navigation aérienne, mémoire sur un appareil de locomotion aérienne et sur l'explication de divers phénomènes physiques (*Académie des Sciences de Paris*, séance du 8 mai 1893; *Revue scientifique*, du 13 mai 1893, tome LI, p. 598.)

A ce moment, on traitait la direction des ballons d'utopie et les aéroplanes de pure folie ; néanmoins, son mémoire était reçu par l'Académie des Sciences, sous les auspices du doyen de la Faculté, le docteur Brouardel (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*). Trop absorbé depuis par ses recherches contre la tuberculose, le Dr Lorot ne put continuer ces études, très coûteuses ; mais ses idées étaient connues, dès 1897, par Santos-Dumont et Farman, pour qui ces connaissances n'ont peut-être pas été tout à fait sans profit.

Quinton, pressenti par Richepin.

La théorie de la naissance marine originelle, la théorie de René Quinton, où pensez-vous qu'on vient de la découvrir ?

Dans un poème de Jean Richepin, qui s'appelle, naturellement, *la Gloire de l'Eau !*

Nous n'en citerons qu'un fragment, mais si vous êtes curieux d'en savoir plus long, nous voulons bien vous en indiquer la source (1).

Voici donc le morceau promis de l'hymne à la mer :

Oui, chantons la mer chérie,
Chantons notre patrie,
Notre nid, notre grenier !
. . . .
Car tous nous avons pour elle
La tendresse naturelle
Par laquelle, obstinément,
Vers celle où l'on prit naissance
Va notre reconnaissance,
Comme le fer à l'aimant.
Etc., etc.

Que le chantre des gueux nous pardonne, nous osons préférer *Par le glaive*, voire même *les Blasphèmes !*

(1) Cf. le *Journal de l'Université des Annales*, 25 juin 1909.

La médecine mentale dans l'œuvre de Courteline.

Les types créés par la folle imagination de l'auteur de BOUBOUROCHE, soumis à l'expertise d'un médecin psychiatre, c'est une des mille et une surprises de notre temps ; ne criez pas à l'invraisemblance, puisqu'une thèse vient d'être soutenue, devant la Faculté de Paris, sur ce sujet, plutôt imprévu, par notre jeune et distingué confrère, le Dr LAFOND.

Et, au dire de ceux qui en ont entendu la soutenance, c'est un remarquable travail, qui fait autant d'honneur à Courteline qu'à celui qui nous l'a révélé sous un jour aussi neuf. Les personnages du littérateur ne sont pas, nous assure-t-on, des types généraux, plus ou moins vagues, mais « des types médicaux, nets et précis, par conséquent faciles à identifier et à classer dans la pathologie mentale. »

Après tout, ne vivons-nous pas à une époque où les romanciers rédigent les observations médicales, et où les médecins écrivent des drames, — quand ils ne les vivent pas !

Le jubilé du prince Charles-Théodore de Bavière.

On a célébré, au mois d'août dernier, le 70e anniversaire de la naissance du prince Charles-Théodore de Bavière, oculiste de grand renom, comme chacun sait. Un oculiste inscrit au Gotha, il n'y en a pas des tas, comme dirait Gavroche. On pourrait croire qu'il n'a que des clients de fantaisie, chez qui la curiosité l'emporte sur le respect. Il n'en est rien, semble-t-il, puisqu'on vient de plusieurs lieues à la ronde le consulter.

Et sa clientèle n'est pas composée que de pauvres gens, de « sujets » de clinique. On cite le cas d'un officier russe qui, après la guerre russo-japonaise, eut recours aux lumières de l'oculiste royal. On se plaît à rappeler surtout, en ces jours commémoratifs, que dans le courant de l'été 1897, le prince, sur le désir de l'impératrice, fut mandé auprès de Guillaume II, qui avait été blessé à l'œil par un câble, durant son voyage en Norvège.

Ces cures, est-il besoin de le dire, sont inscrites au livre d'or du jubilé.

Les cendres de Mirabeau et de Marat.

On annonce un travail prochain, de M. WELSCHINGER (de l'Institut), sur « la Panthéonisation et la dépanthéonisation de Mirabeau et de Marat. »

Encore un de ces menus problèmes d'histoire après lesquels maints chercheurs se sont acharnés. Comme bien d'autres, il nous a préoccupé, et faut-il le confesser, nos investigations n'ont pas été très heureuses.

Pour Mirabeau, nous avons donné l'état de la question, aussi complet qu'il nous a été possible, dans un article récent.

Quant à Marat, nous ne sachions pas qu'il ait été fait aucune découverte nouvelle, depuis la publication de l'ouvrage que nous lui avons consacré (1). Mais attendons l'étude qui nous est promise et qui, étant donnée la particulière compétence de l'éminent historien qui en est l'auteur, pourrait bien nous apporter la solution si longtemps poursuivie.

(1) *Marat inconnu* ; Paris, Genonceaux, 1891.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Dernier écho du Congrès de Buda-Pesth.

Le Congrès médical international de Buda-Pesth a été sous tous les rapports un des meilleurs auxquels nous ayons assisté. La courtoisie, l'élégance que les Hongrois ont mis dans la réception de leurs hôtes sera difficile à surpasser.

L'inauguration du Congrès, qui a eu lieu le dimanche 29 août, à 10 heures du matin, dans la splendide Redouth municipale, en présence de toutes les autorités médicales civiles et militaires du pays, les doyens des Facultés étrangères et les délégués officiels de divers gouvernements, a été faite par Son Altesse Impériale le prince Joseph, délégué de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche-Hongrie, au milieu de quatre mille et plus de congressistes.

Les travaux dans les diverses sections ont été très suivis et ont donné lieu à des discussions fort intéressantes.

Dans la 10e section, Pédiatrie, ont pris une part très active les professeurs Hutinel, Comby, Barbier, de Paris ; les professeurs Escherich, de Vienne ; Bokay et Sontag, de Buda-Pesth ; Filschl, de Prague ; Czerny, de Breslau ; Violi, de Constantinople, etc., etc.

Le professeur Comby a fait une étude magistrale des vomissements cycliques, c'est-à-dire « des crises de vomissements incoercibles durant de un à plusieurs jours, et se reproduisant un grand nombre de fois, avec des intervalles plus ou moins longs de santé parfaite ». Le professeur Comby conseil le d'examiner méthodiquement le ventre et de chercher le point de Mac Burney. Pour sa part, il a retrouvé l'appendicite dans 50 0/0 des cas qu'il a eu à observer.

Le professeur Luigi Concetti, de Rome, par ses recherches sur l'hypothyroïdisme et le disthyroïdisme chez les enfants, a créé un chapitre nouveau de pathologie infantile.

M. Léon Tixier et Mlle Feldzer ont observé cinq cas de tuberculose du thymus dans le service de leur maître, le professeur Hutinel : les auteurs précisent ce qui avait été laissé jusqu'ici dans l'ombre, à savoir les réactions phlegmasiques de voisinage et le retentissement sur les parties non tuberculeuses du thymus.

M. Fernand Trémolières étudie la pathogénie de l'entérite muco-membraneuse. L'intoxication d'origine digestive, rénale, hépatique, jouerait le principal rôle et le système nerveux intoxiqué réglant seul les réactions de l'intestin, les troubles apportés à son bon fonctionnement se traduisent par un état morbide permanent. MM. Arnozan et Carles, de Bordeaux, s'élèvent contre la théorie, généralement admise, que les médicaments absorbés circulent dissous dans le sang. Certaines subs-

tances seraient incorporées par les leucocytes, et, y restant emprisonnées, ces agents thérapeutiques risquent de ne jamais rencontrer les agents pathogènes incorporés eux-mêmes à d'autres leucocytes. C'est à cela que serait peut-être dû l'échec des médications antiseptiques internes dans tant d'infections.

Dans la dernière séance, le docteur Schatz, de Buda-Pesth, a parlé des bienfaits de la « Phosphatine Falières », qui contient du phosphate dicalcique, très utile dans le rachitisme. Et le docteur Violi, de Constantinople, a confirmé les bons résultats qu'on obtient aussi en Turquie avec cette préparation si utile aux enfants.

Le professeur Hutinel, en remerciant au nom de tous ses collègues les médecins hongrois pour le sympathique accueil fait aux confrères, a proposé, pour l'utilité de la science, de fonder une Société internationale de pédiatrie, qui tiendrait ses congrès chaque deux ou trois ans, en réunissant ainsi tous les spécialistes du monde entier. La proposition a été acceptée par acclamation.

Le Congrès a été clôturé le 4 septembre, au milieu du même monde officiel qui avait assisté à son ouverture. On a proclamé Londres comme siège du Congrès international de Médecine qui aura lieu en 1910.

ERRATA ET CORRIGENDA

Le Dr Binet-Sanglé nous écrit, pour nous exprimer le déplaisir qu'il a éprouvé, à la suite de la lecture de notre compte rendu de son livre : *Lois psycho-physiologiques du développement des religions.* Il nous prie d'avertir nos lecteurs que « s'il y a (chez lui) quelque chose de *fort et de sincère*, c'est la conviction et non son « apparence ». Nous lui donnons très volontiers satisfaction sur ce point de détail.

***

Le document aérostatique (carte d'invitation à l'ascension qui devait être exécutée par le Dr Potain), dont nous avons donné le fac-simile dans un précédent n°, ne provient pas, comme nous l'avons dit, de la collection de M. Paul Flobert, qui avait eu la gracieuseté de nous le communiquer, mais il est la propriété de M Lazare Weiller, le grand propagateur des Wright, qui a réuni un assemblage des plus curieux d'estampes et pièces de toute nature sur les ballons.

Cuique suum.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Un prospectus unique.

C'est peut-être une affirmation téméraire : en tout cas nous l'avons découvert... Mais sommes-nous le premier ?... Il arrive si souvent que la trouvaille dont on se croit l'initiateur a déjà été signalée dans un périodique provincial à peine connu, qui a vécu péniblement pendant quelques mois, tirait à un petit nombre d'exemplaires et s'est éteint, faute d'abonnés.

Quoi qu'il en soit, voici ce prospectus, que nous croyons unique, et qui date de la Restauration.

Il est catalogué, aux imprimés de la Bibliothèque Nationale, sous la cote *Te* [151] *1023 bis*.

C'est une tartine de trois pages, pour les PILULES ANTIGLAIREUSES DE LONGUE VIE, ou GRAINS DE VIE de CURE, pharmacien à Paris, 77, rue Saint-Antoine, successeur de CADET. — CURE et CADET, deux noms assurément adéquats à la profession.

Nous faisons grâce au lecteur des vertus mirifiques de ces *Grains de Vie*, qui ont des dépositaires dans toute la France (déjà !), à Cherbourg, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nîmes, Poitiers et Rennes.

L'inventeur en avise même les « capitaines et pacotilleurs qui exportent outre-mer ».

Mais nous voici à la dernière ligne, qui est d'ailleurs la seule intéressante de ce « Deuxième tirage à 1.000 exemplaires ».

Nous lisons, en effet, au bas de la dernière page de ce prospectus : *Imprimerie H. Balzac, rue des Marais-Saint-Germain, n° 17.*

Balzac recherchait tout ce qui touchait à la publicité et à la réclame. Il parle volontiers, dans ses romans, de spécialités et de produits nouveaux, dont il modifie le nom. Il serait intéressant de savoir s'il a jamais fait allusion à ces *grains de vie* de la pharmacie Cure-Cadet : curiosité toute platonique, car, depuis longtemps, pharmacie et *grains de vie* ont disparu de la rue Saint-Antoine.

D'E.

Les dépouilles des suppliciés dans l'ancienne pharmacie (1).

I

A monsieur le lieutenant général criminel en la senechaussée et siege-presidial de Lyon.

Suplie humblement,

Sieur Claude Pessonneaux, marchand mercier de cette ville, et vous remontre que, depuis environ huit années, il est

(1) Ces documents sont extraits de la *Revue du Lyonnais*, tome 10 (1855), p. 252-255, Ils avaient été communiqués à cette *Revue* par M. Gaspard Bellin, qui les tenait de M. Gauthier, ancien archiviste du département du Rhône (H DUVAL).

atteint du mal epileptique qui le prend presque tous les jours, mesme plusieurs fois dans un jour, et lui ôte toutte connoissance. Et comme il a esté informé que plusieurs autheurs en medecine promettent la guerison par l'administration d'un remede specifique composé de plusieurs racines avec le crasne d'un homme mort de mort violente, lequel passe pour le plus efficace estant preparé comme il le doit estre, suivant les certificats que monsieur Hédouin, Con^er médecin du Roy, agregé au college de medecine de Lyon, et celluy du sieur Aubernon, maître chirurgien juré, à Lyon, en a donné ce jourd'huy sous leurs scing privé que le supliant vous exhibe et represente, et qu'on doit executer un patient qui a esté condamné par votre jugement a estre pendu. Il recours à vous, a ce qu'il vous plaise, Monsieur, vouloir luy permettre après l'execution de ce malheureux de faire lever le crasne de sa teste pour employer à ce remede. Et il sera obligé de continuer d'offrir ses prieres à Dieu pour vos prosperité et santé.

PESSONNEAUX.

Soit montré au procureur general de Lyon le 30e nove 1706.

CLARET LA TOURRETTE.

Je n'empesche pour le Roy les conclusions de la presente requeste, à Lyon, ce 30e 9bre 1706.

Signature illisible.

Soit faict suivant les conclusions du procureur général à Lyon, ce 30e nove 1706.

CLARET LA TOURRETTE.

II

A monsieur le President de la Cour des monnoyes, lieutenant general criminel en la senechaussée et presidial de Lyon.

Suplient humblement les sieurs recteur et administrateurs de l'Aumone generale en cette ville, et vous remontrent qu'ils ont besoin dans la formacie (*sic*) de la Charité de plusieurs cranes de restes humains de sujets decedez de mort violente pour s'en servir dans la composition de plusieurs remèdes très nécessaires et entr'autres contre l'epilepsie dont plusieurs de lade maison sont atteints. C'est pourquoi ils sont obligez de recourir à vous.

A ce qu'il vous plaise, monsieur, attendu la nécessité cy dessus et pour le bien des pauvres, permettre au chirurgien de lade maison de choisir et enlever dans la cave des sieurs pénitents de la Misericorde les cranes qu'ils trouveront propres pour la composition desdits remèdes et à cet effet nosd. sieurs penitents seront invités de permettre led. enlevement, et les pauvres de lad. Aumone prieront pour votre prosperité et santé.

BOURG, CHRISTIN.

Soit fait comme il est requis à Lyon ce 13e 7bre 1710.

CLARET LA TOURRETTE.

ÉCHOS DE PARTOUT

La cécité d'Homère. — Pourquoi nous imaginons-nous que Homère — en admettant qu'il ait jamais existé — fût aveugle ? Parce que nous avons constaté, sur ses innombrables bustes, qu'il avait les yeux clos ! Or, qu'il s'agisse de la Vénus de Milo, de Périclès, de Pallas, de Socrate, de Junon, de la Victoire de Samothrace, etc., toutes ces statues ont les yeux clos aussi ; et on n'a jamais prétendu qu'elles fussent aveugles, surtout cette pauvre Junon, à qui son époux Jupiter en fit voir de toutes les couleurs.

Mais ceci n'est que du paradoxe. Et l'observation suivante de M. Zweiniger est beaucoup plus probante : il estime que le célèbre buste d'Homère a été fait d'après un modèle pris, sinon sur Homère lui-même, puisqu'il n'a pas existé, du moins sur un modèle le représentant. Or, on possède le masque pris sur Napoléon Ier, après sa mort, et sur combien d'autres personnages ! dont les paupières sont bien closes, et qui, pourtant, n'eurent pas froid aux yeux.

La cécité d'Homère serait donc une invention ne reposant sur rien ?

(*L'Actualité*, 5 septembre 1909.)

Une exposition médicale des Beaux-Arts. — Il vient de s'ouvrir à Bruges une exposition d'objets se rapportant à la chirurgie à travers les âges. Tous les objets exposés se retrouveront, du reste, dans la grande Exposition qui doit avoir lieu dans quelques mois à Anvers, au profit de l'œuvre de la lutte contre le cancer.

L'exposition actuelle se subdivise en plusieurs sections : la première est consacrée aux sceaux et documents ; la seconde comporte des manuscrits ; la troisième, des tableaux, miniatures, aquarelles et gravures ; la quatrième, des caricatures, parmi lesquelles il y en a de très réussies, et tout particulièrement une représentant les titulaires actuels de diverses Facultés de l'Université de Gand ; la cinquième, une série de gravures anciennes représentant l'image des thaumaturges et patrons invoqués en différents sanctuaires de la ville, contre certaines affections et maladies ; la sixième, des photographies ; la septième, des bannières, sculptures et objets pharmaceutiques ; la huitième, des médailles et jetons ayant rapport à la science médicale ; la neuvième, des instruments de chirurgie antique.

(*Presse médicale*, août 1909.)

De la pénitence claustrale pour le médecin. — Dans ses *Etudes sur la Russie*, M. Anatole Leroy-Beaulieu nous apprenait (voir la *Gazette des Hôpitaux* de 1881, p. 540) que le Code pénal russe conservait encore il y a 25 ans la pénitence ecclésiastique. « Cette peine consiste en une sorte de réclusion dans un couvent, avec assistance aux offices et remontrances des autorités ecclésiastiques. Elle est applicable au médecin qui, par ignorance ou impéritie, a tué ses malades. »

Cette peine a-t-elle été supprimée ? Nous ne saurions l'affirmer.

(*Le Centre médical.*)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Le chirurgien anglais John de Arden. — Un de mes amis de Londres fait un travail sur un chirurgien anglais du nom de John DE ARDEN, contemporain de Guido et un peu postérieur à Henri de Mondeville.

Il n'a jamais été imprimé. Mais il a laissé un nombre considérable de manuscrits, dont M. D'ARCY POWER a vu 35 dans différentes bibliothèques d'Angleterre. Il voudrait savoir s'il y a des manuscrits de lui, soit à la Bibliothèque Nationale, soit à l'Ecole de Médecine; si on peut en avoir la date; s'ils sont en latin, français ou anglais. Ceux qu'il a écrits sont intitulés : *Practica medica*; *Libellus medicinalium*; *Phlebotomiæ speculum*.

Vous seriez bien aimable de me faire savoir si vous pouvez avoir quelques renseignements sur ce sujet.

J. LUCAS-CHAMPIONNIÈRE.

Vertèbres : origine du mot. — Je ne demande pas l'étymologie, mais l'origine du mot. Son introduction dans la langue médicale, de quand date-t-elle ?

ED. CH.

Sur la sexualité. — Existe-t-il des moyens d'influer sur le sexe d'un enfant à venir avant la conception, pendant la conception, pendant la gestation ?

Les observations ont-elles été faites dans la série animale et dans la race humaine ?

La *Chronique médicale* n'a-t elle pas déjà traité cette question ? Où ? Quand ?

Existe-t-il une littérature, même imaginative ou fantaisiste, surtout scientifique, sur ce sujet ?

UN FIDÈLE LECTEUR.

De quand date le mot influenza ? A quelle époque avons-nous emprunté aux Italiens le mot *influenza*, pour désigner la grippe de caractère épidémique ?

Le mot *influenza* est cité, dans la *Gazette de santé*, à la date du 30 juin 1782. Etait-il usité antérieurement ?

H. DUVAL.

Les boiteuses et l'amour. — MONTAIGNE rappelle quelque part, dans ses *Essais*, je crois, qu'aux combats de Vénus, les boiteuses... se donnent plus de mouvement que les femmes normalement conformées. Le fait est-il réel, d'abord ; ensuite, les physiologistes en ont-ils donné une explication satisfaisante ?

FŒMINA.

Réponses

L'alimentation des accouchées dans l'art (XVI, 369, 652). — J'ai lu avec un très grand plaisir l'étude rétrospective de votre collaborateur le Dr Noury, sur l'*Alimentation des accouchées dans l'art*, et plus spécialement sur l'accouchement de sainte Anne. Je l'ai lue avec d'autant plus d'intérêt que j'espérais y trouver l'explication d'une légende que je cherche depuis longtemps : *la légende de l'œuf mollet.*

Il existe, au Musée des Beaux-Arts de Nantes, une *Nativité de la Vierge*, attribuée à Leandro da Ponte, plus connu sous le nom de Le Bassan. Ce tableau, dont je joins ici la reproduction (p. 683), et qui porte en sous-titre : *l'Œuf mollet*, est bien dans la note indiquée par le Dr Noury.

L'accouchement est terminé ; sainte Anne est étendue sur son lit, dans une attitude demi-assise ; une femme baigne l'enfant, pendant qu'une négresse apporte un service sur un plateau recouvert d'une serviette blanche. Une femme offre deux œufs, l'un sur un plat, l'autre qu'elle tient dans ses doigts et présente à sainte Anne.

Au musée de Bâle (no 228 du catalogue), il existe une autre *Nativité de la Vierge*, de Hans Fries (1445-1518), par conséquent plus ancienne d'un siècle environ, et qui reproduit aussi la même scène (p. 685).

Sainte Anne, habillée et assise sur un fauteuil, allaite la sainte Vierge, qui est emmaillotée dans des langes blancs, cerclés de lacets verts. Une femme semble l'inciter à prendre la nourriture que lui apporte une servante. Celle-ci, en effet, tient dans sa main gauche une aiguière qui renferme la boisson, tandis que sa droite porte un plat recouvert d'une serviette, ce qui laisse perplexe sur la nature de l'aliment.

Mais ce qui est fort intéressant, c'est la table dressée à portée de sainte Anne. Le couvert est mis sur une nappe blanche ; on y voit très distinctement un verre, un couteau, une salière à charnière mobile, qui pourrait figurer avantageusement au Musée de Cluny, un pain en forme de miche, et enfin un plat dans lequel il y a deux œufs.

S'agit-il simplement, comme semble le croire le Dr Noury, de la présentation d'aliments à une accouchée, d'après un usage antique, ou y a-t-il là une légende particulière ? Il est bien étonnant, en effet, de voir ces deux œufs reproduits si souvent dans les Nativités de la Vierge : 1° celle de Rosinati (Chartreuse de Pavie) ; 2° de Bonifazio Pitati (Académie des Beaux-Arts de Venise) ; 3o de Luini (Palais Brera, à Milan) ; 4o d'Albert de Brulœ (Eglise Saint-Georges-le-Majeur, à Venise) ; 5° d'Andrea Orçagna (Eglise Or' San-Michele, à Florence) : ici, il y a même quatre œufs dans un plat ; 6o d'Ottaviano Nelli (Palais du gouvernement, à Foligno).

Mais souvent aussi, il faut le reconnaître, les œufs ne figurent pas parmi les aliments offerts à l'accouchée. Exemple : *la Nativité de la Vierge* à la cathédrale de Sienne... à l'Université de Bologne .. celle par le Sodoma, etc. Tout récemment encore, je voyais, au Musée de Nancy, une *Nativité de la Vierge* par Lucas Cranach : on apporte à sainte Anne un plat sur lequel il est difficile de distinguer la nature de l'aliment, mais c'est rouge, et l'on croirait volontiers à des fraises ou à de la groseille ; très certainemeut ce ne sont pas des œufs.

Enfin, d'autres *Nativités de la Vierge*, et ce sont peut-être les plus



NATIVITÉ DE LA VIERGE, par LEANDRO DA PONTE, DIT LE BASSAN
(Musée des Beaux-Arts de Nantes).

nombreuses, ne présentent aucune trace de victuailles, telles sont : 1° celle de Bartolomeo VIVARINI (Eglise Santa-Maria Formosa, à Venise) ; 2° celle de GIOTTO (Eglise dell' Arena, à Padoue) ; 3° de GIOVANNI DA MILANO (Eglise Santa Croce, à Florence) ; 4° de GHIRLANDAJO (Eglise Santa-Maria Novella, à Florence) ; 5° de Filippo LIPPI (Palais Pitti, à Florence), etc , etc.

Quoi qu'il en soit, je propose aux savants œdipes de la *Chronique médicale* de solutionner ce problème.

Dr PLUYETTE (*Marseille*).

Actes naturels dans l'art (XII ; XIII ; XIV ; XV ; XVI, 532). — Je me permets de vous signaler, pour le chapitre des *Actes naturels dans l'art*, un fragment de chapiteau, au premier pilier du côté gauche de la nef, après la statue de saint Pierre, dans l'église Saint-Pierre, à Caen. Un homme accroupi, relevant ses fesses avec ses deux mains et regardant derrière lui, le cou tordu. Peut-être cela a-t-il été signalé déjà, mais je n'ai pu en trouver de photographie.

G. GUILLAUME.

— J'ai vu, il y a quelques années, sur une place de Lacaune, chef-lieu de canton du département du Tarn, un bassin que surmontent trois ou quatre statuettes d'enfants en pierre sculptée. Par leur pénis coule une eau fraîche et limpide, qui sert à l'alimentation. Cette fontaine, au dire des gens du pays, « date des Romains ».

Si ce petit monument ne vous a pas été signalé et s'il vous paraît intéressant, je pourrais me procurer quelques vues ou renseignements à son sujet.

Dr C.

L'imagination de la mère peut-elle agir sur le fœtus ? Opinion de Napoléon à ce sujet. — En 1810, Napoléon, qui visitait avec Marie-Louise les Pays-Bas, vit s'avancer, à Oordeghem, une troupe d'incommensurables et grotesques géants, escortés d'une musique sauvage. *Epouvanté pour l'impératrice qui était enceinte*, il s'écria : « Pas de monstres ! Pas de monstres ! » et lança sa cavalerie sur ces monuments animés. Les Hussards s'embarrassèrent dans des ventres d'osier, car c'étaient de véritables épouvantails, des figures joviales de procession, les Géants de Wetteren, que les autorités amenaient à l'Empereur pour lui faire honneur.

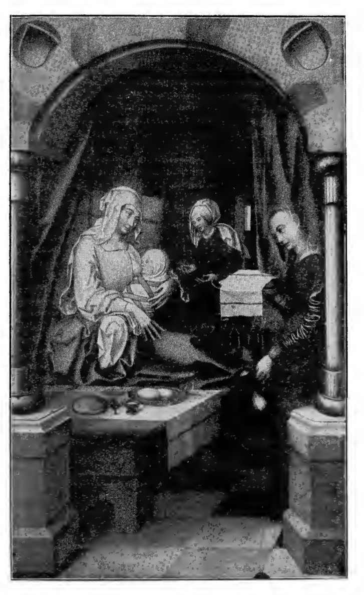
M. L. Maeterlinck, conservateur du musée de Gand, qui raconte cette histoire (1), ajoute que Napoléon ne moisit pas dans ce relais malencontreux.

Dr G. W. (*Namur*).

— Toujours à propos de l'influence de l'imagination maternelle sur le fœtus, voici une anecdote à ajouter aux nombreux faits déjà parus dans la *Chronique*.

Pendant mon internat, à Lyon, un des plus vénérables maîtres de

(1) V. *Le Genre satirique, fantastique et licencieux dans la sculpture flamande et wallonne : les Miséricordes de stalles, art et folklore.* Paris, J. Schemit, 1910.



NATIVITÉ DE LA VIERGE, par HANS FRIES
(Musée de Bâle).

la Faculté vint me chercher un matin, pour amputer en secret deux doigts surnuméraires qui déparaient son petit-fils, né la nuit précédente. Ce bébé, très bien constitué d'autre part, avait, à chaque main, un auriculaire supplémentaire, articulé au 5e métacarpien, à côté de l'auriculaire normal.

L'opération fut faite de façon que la jeune maman ne sût rien, ce qui ne fut pas facile, car elle appréhendait justement ce qui était arrivé, à savoir que son enfant eût six doigts. Très impressionnable, cette jeune maman, au cours du 2e mois de sa grossesse, avait en effet été frappée par un incident qui lui avait laissé une anxiété invincible. Elle avait mené chez le photographe son premier enfant, petite fille de cinq ans. L'épreuve obteuue, et que la famille me montra, présentait une particularité bizarre : l'enfant, pendant la pose, avait dû légèrement bouger sa main, de sorte que l'image, très réussie à tous les autres points de vue, présentait une main paraissant avoir six doigts. Ce détail devint pour la maman uue obsession qui ne la quitta plus durant toute sa grossesse : son premier souci après l'accouchement fut de demander si le nouveau-né n'avait pas six doigts.

Dr Briau (*le Creusot*).

Montaigne et les stations thermales (XVI, 586). — A propos de l'information de la *Chronique médicale* du 15 septembre, sur « Montaigne aux Eaux des Pyrénées », il me paraît juste de dissiper le doute possible entre Bagnères-de-Bigorre et Bagnères-de-Luchon. On peut lire, en effet, page 587 :

« Pour Bagnères, il (le journal de Montaigne) rappelle la haute température de la source *Reine*. Or je ne sache pas que ce nom de source existe à l'établissement de Bigorre, tandis que cette eau est une des perles de Luchon, dont l'effet radiant en même temps que sédatif vient d'être prouvé par les recherches du Pr Mourcu, relatées à l'Académie de Médecine. »

En somme, si Montaigne passa par Salut, il est certainement allé sur les allées d'Etigny, ceci soit dit sans vouloir rien plus discuter de l'intéressante étude de notre distingué confrère le Dr Gandy (de Bagnères-de-Bigorre).

Mais quand donc l'Administration des Postes se décidera-t-elle, imitant en cela l'Indicateur des chemins de fer, à faire disparaître des confusions quotidiennes, à timbrer Luchon et Bigorre sans Bagnères, devenu aussi inutile que fertile en fausses directions ?

Dr Faivre (*Bagnères-de-Luchon*).

Un bras mécanique au XVIe siècle (XIII, 636, 736 ; XV, 527).— Au commencement du seizième siècle, un gentilhomme, ami de Marguerite de Navarre, François de la Noue, perdit le bras gauche dans une bataille. Il se fit faire un bras de bois, terminé par une main de fer, au moyen de laquelle il retenait et guidait son cheval. Grâce à cet appareil, François de la Noue put, dit l'histoire, combattre encore pendant plusieurs années.

R. T.

— La *Chronique médicale* du 15 août 1908 a parlé du *bras artificiel acier* de Jeau de Mittelhausen et de la *main artificielle en fer* de Gœtz von Berlichingen, fabriqués au xvie siècle.

Voici un autre fait, pouvant servir à l'étude de l'orthopédie de cette époque.

En 1514, au siège de Bougie, le feu d'une fauconette tirée par les Espagnols atteignit au bras gauche le pirate Haroudj Barberousse. L'amputation fut jugée nécessaire et faite sans tarder. D'où le surnom de Barbarosa el del Braço-Cortado (Barberousse le Bras-Coupé), conservé dans la suite par celui qui devint roi d'Alger.

« Il se fit alors faire un *bras articulé en argent* ou en *acier*, qu'il s'attachait au coude et dont il pouvait se servir, » dit de Rotalier. — Ce bras artificiel était en *fer*, d'aprés Sander-Rang. — Certains auteurs du temps (Diego de Haedo, etc.) laissent penser qu'il était en partie tout au moins *en argent*. Marmol est très explicite à ce sujet. Il cite Haroudj comme « ayant, depuis (l'accident), porté un *bras* et une *main d'argent* jusqu'à sa mort ». Tous s'accordent pour attribuer la fabrication de cet appareil á un ouvrier chrétien, esclave du pirate.

Le manchot était connu et redouté dans toute la Méditerranée. Le général espagnol Diego de Vera, étant venu, en 1516, assiéger Alger, fut vaincu par Haroudj. Rentré dans sa patrie, il fut accueilli de la manière la plus humiliante et les enfants eux-mêmes chantaient en le poursuivant dans les rues : « qu'avec deux bras il s'était laissé battre par Barberousse, qui n'en avait qu'un » (ALVARE GOMÉS.)

L'appareil brachial du roi d'Alger ne lui permettant pas les actes manuels très compliqués, il dut, pour étrangler dans son bain Sélim Eutémi, son prédécesseur au trône, avoir recours á un de ses soldats.

Haroudj Barberousse fut tué en combattant du côté de Tlemcen (1518). Que devint alors son appareil? Mystère. Peut-être fut-il recueilli en même temps que ce riche vêtement de brocart cramoisi dont était revêtu le terrible pirate (*capa de Barbarosa*) et qui fut déposé, comme trophée, à Cordoue, dans le couvent de Saint-Gérôme.

Dr Victor GILLOT.

Les prouesses d'Hercule (XIII, 545). — Le duc de ROVIGO a rapporté dans ses *Mémoires* (t. I, 127-129) l'histoire de cet Oriental qui se croyait malade, parce qu'il ne pouvait satisfaire que deux femmes par jour. Ce brave cheik avait consulté le médecin de Desaix, le Dr RENOULT, sur son cas véritablement embarrassant... pour un Occidental.

DARTOIS.

— C'est à trois courses que la traite d'un galant homme est limitée, dans cet ancien règlement d'amour :

Pour un seul coup, sans y faire retour,
C'est proprement d'un malade le tour ;
Deux bonnes fois à son aise le faire,
C'est d'homme sain suffisant ordinaire ;
L'homme galant donne jusqu'à trois fois,
Le moine quatre, et cinq d'aucunes fois ;
Six et sept fois, ce n'est point le mestier
D'homme d'honneur : c'est pour un muletier.

(L. M.)

CHARLES-QUINT était scrupuleux observateur de ce règlement, au dire de Brantôme : « Lorsqu'il couchoit avec une belle dame (car il aimoit l'amour, et trop pour sa goutte), il n'en fust jamais party, qu'il n'en eust jouy trois fois. » (*Vie de Charles-Quint.*)

UN DISCIPLE DE RABELAIS.

Chronique Bibliographique

EMILE FAGUET, de l'Académie française: *Le socialisme en 1907*. Société françaised'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny, Paris. 1907.

Parmi les nombreux livres qui voient le jour, il en est peu dont la lecture soit aussi attachante. Le socialisme est, pour l'auteur, toute tendance ayant pour objet l'égalité réelle entre les humains ; il est très ancien et a toujours séduit les hommes ; mais tous ne l'ont point envisagé de la même façon, selon les temps et selon les milieux.

L'auteur étudie les faits générateurs et les idées mères du socialisme, toutes les formes sous lesquelles on a pu le concevoir, et sa conclusion est bien celle d'un « honnête homme », que l'idée intime du socialisme est de toutes la plus admirable, idée d'égalité absolue ; mais les peuples luttent pour la suprématie, ils ont donc horreur de l'égalité ; le but du socialisme est précisément d'arrêter cette lutte, d'amener l'amour de l'égalité. Le socialisme est donc une pensée de charité ; disons mieux, de justice.

Le bonheur est-il dans une civilisation exagérée ? dans l'accroissement des besoins ? Ou, au contraire, selon le socialisme, consiste-t-il dans le fait de n'avoir pas de besoin autre que le besoin de vivre ? Il n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces idées extrêmes et également fausses, quoique renfermant une égale part de vérité. Le bonheur n'est pas dans la vie compliquée ; il n'est pas dans l'obligation de la vie simple : ces deux modes de vie sont également mortels ; il est dans la vie simple librement acceptée ; en un mot, dans le ralentissement de la civilisation. Le socialisme, associé à l'idée de patrie, représente une doctrine morale admirable ; il doit être anticommuniste et antiétatiste. Mais le socialisme où les citoyens s'imposeraient la médiocrité et seraient prêts aux plus grands efforts pour l'indépendance de leur patrie ; où ils sauraient restreindre leurs besoins et assurer leur santé ; où ils seraient convaincus que, n'ayant pas de besoins, ils sont riches, ce socialisme-là n'est qu'un rêve irréalisable.

Puissent tous ceux qui parlent du socialisme lire ce livre et s'instruire à sa lecture ; puissent le méditer nos confrères qui font de la politique : ils verront qu'on peut être socialiste radical, mais non radical-socialiste.

A. LOMBARD.

J. BERCHER. — *L'œuvre de Conan Doyle et la police scientifique au XXe siècle*. Maloine, éditeur. 1906.

M. B... fait une analyse critique des intéressants ouvrages du Dr Conan Doyle et s'attache à dissocier les données utilisables des produits purement imaginatifs de l'auteur. Ces considérations l'amènent à étudier, d'une façon générale et sous une forme historique, les progrès de la police scientifique en France et à l'étranger. Il termine en examinant les innovations qui s'affirment comme utiles ou indispensables en cette matière encore toute nouvelle.

G. D.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Vient de paraître.

Mœurs intimes du passé

(Deuxième série)

LA VIE AUX BAINS

PAR

Le Docteur CABANÈS

Prix	3 fr. »
Province et Étranger.	3 fr. 50

Un fort vol. in-12, de 456 p. et 75 illustrations, hors texte ou dans le texte.

« C'est une ample et intéressante matière ; elle touche à l'histoire, à l'hygiène et, par quelque côté, à la galanterie : les bains n'ont pas toujours été que des rendez-vous utilitaires et vertueux. Avec la liberté accordée au médecin, le Dr CABANÈS, qui est bien l'homme le plus documenté de France sur tout ce qui a trait à la médecine, a abordé ce sujet. Il est superflu de dire qu'il l'a traité pleinement, agréablement et doctement. Tout ce qui est susceptible d'éclairer ce problème dans l'antiquité, hier et de nos jours, a été recueilli, annoté et critiqué par lui.

« Que fut le bain aux âges primitifs, au moyen âge, sous la Renaissance, chez nos grands-pères ; — ce qu'il est dans tous pays : il le dit avec autorité, sans pédanterie, documents à la main, et les moins curieux ne sont pas les documents iconographiques, qui abondent et qui surprennent l'humanité nue et joyeusement grouillante dans l'eau des piscines, des étuves, des baignoires.

« En passant, le Dr CABANÈS met à néant l'assertion de Michelet, que le moyen âge fut celui de la crasse : il prouve qu'on se baignait énormément au moyen âge et que l'Eglise n'était pas la dernière à inviter l'homme à se laver, — ce qu'il fait de moins en moins dans le siècle de lumière où nous vivons. »

(*L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 30 sept. 1909).

AUTRES OUVRAGES DU Dr CABANÈS

Mœurs intimes du passé, 1re série.	3 fr.
Le Cabinet secret de l'Histoire (*4 vol.*)..	20 fr.
Les Indiscrétions de l'Histoire (*6 vol.*)..	18 fr.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire.	5 fr.

Ce dernier volume étant à la veille d'être épuisé, nous ne saurions trop engager ceux de nos lecteurs qui ne le possèdent pas et veulent avoir la collection complète des œuvres du Dr CABANÈS, à se le procurer, l'édition in-8° ne devant pas être réimprimée dans ce format. L'éditeur BOULANGÉ, 11, rue de l'Ancienne-Comédie, est le dépositaire des derniers exemplaires des *Morts mystérieuses*.



Poitiers — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

6e ANNÉE. — No 21 1er NOVEMBRE 1909

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, 10 fr. — Etranger, 12 fr. Prix du numéro : 1 fr. — Numéros exceptionnels : 1 fr. 50. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles BOULANGÉ, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNEE N° 21 1er Novembre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Médecine et Littérature

Les médecins dans l'œuvre de Charles Dickens (1812-1870)

par M. le Dr L. SCHOTTE

Médecin de la Compagnie des Messageries Maritimes à Saigon.

(*Suite et fin*) (1).

II

Muni de son diplôme, le jeune médecin n'a plus qu'à chercher un poste favorable où exercer ses talents. A la campagne, les agglomérations de quelque importance ont seules un médecin qui exerce également la pharmacie. Dans les régions où la population est très peu dense et où les villages sont séparés par des distances assez considérables, qu'aggrave encore le mauvais état des chemins, on ne trouve le plus souvent, en fait de secours médicaux, qu'un pauvre apothicaire qui vend aussi de l'épicerie et des articles de bazar. Naturellement, lorsqu'on a besoin de ses services, il n'est pas chez lui : il est parti à plusieurs milles de là et ne rentrera pas avant la nuit. Aussi l'hôtesse du *Dragon Bleu*, ne sachant à quel saint se vouer, a recours, à défaut de médecin, à son voisin Pecksniff : c'est un homme instruit, qui ne craint pas les responsabilités, et un homme aussi de haute moralité, sachant dire les bonues paroles qui réconfortent un esprit inquiet (2).

Dans ces gros bourgs ou petites villes où réside un médecin, à Muggleton, par exemple, toute la vie sociale de la population est concentrée dans la Grande Rue, l'unique rue : on y trouve le marché, l'auberge avec son enseigne au dessin fantaisiste, l'agent d'assurances, le marchand de grains, le drapier, le bourrelier, le sellier, l'épicier, le cordonnier. Ce dernier fournit ses concitoyens non seulement de chaussures, mais encore de bonnets, de chapeaux, d'articles de toilette, de parapluies de cotonnade, et aussi de renseignements utiles.

Il y a aussi dans cette rue une maison en briques rouges, précédée d'une petite cour pavée, que l'on reconnaît de suite être celle du no-

(1) V. le n° du 15 octobre.
(2) *Martin Chuzzlewit*, Tauch. edit., I, p. 36.

taire ; et enfin une autre maison en briques rouges, munie de persiennes, et sur la porte de laquelle une plaque de cuivre annonce sans doute possible que là réside le médecin (1).

Parfois les petites maisons de la rue (dont les volets épais sont assez robustes pour protéger l'Hôtel des Monnaies ou la Banque d'Angleterre, mais ici ne protègent rien du tout) se sont groupées si brusquement autour de la maison du médecin que les trois étages et la plaque de cuivre de cette dernière se dressent au milieu d'elles, aussi en évidence que la redingote du médecin lui-même au milieu des blouses de ses clients (2).

Les clients qui attendent d'être reçus sont introduits dans une salle moitié bureau, moitié pharmacie. La salle d'attente du Dr Joe Specks, à Dullborough, est parsemée d'offrandes : portrait de Specks, buste de Specks, une coupe d'argent (« au Dr Specks, un malade reconnaissant »), un exemplaire, avec dédicace, du sermon de présentation du clergyman du lieu, *idem* des œuvres du poète local, une invitation à dîner d'un hobereau des environs, un pamphlet d'un réfugié politique sur l'équilibre des pouvoirs, avec la suscription : « Hommage de l'auteur au Dr Speck (3). »

Si le médecin ne fait pas la pharmacie, l'officine se distingue de loin avec ses gros flacons aux vives couleurs, sur lesquels les bouchons sont eux-mêmes, mais à un degré moindre, des sources de rayonnement. On y trouve un pittoresque mélange de médecine et de parfumerie, des pastilles agréables au goût et du miel brut (4). C'est là qu'on transporte le blessé lorsqu'arrive un accident sur la voie publique ; et, vue de l'intérieur de l'officine, la devanture paraît un mur de visages aplatis contre les vitres, et qui, réfléchis à travers les gros flacons multicolores, revêtent les aspects les plus extraordinaires (5).

Les débuts sont difficiles. Le praticien de *Black Veil* (6) est un jeune homme courageux, à l'esprit libre de tout préjugé. Il n'a pas encore suffisamment l'expérience des misères humaines pour être devenu insensible à la vue de la souffrance. Assis dans son petit salon, un soir, au coin du feu, après une journée de courses et de visites dans la pluie et dans la boue, confortablement enveloppé dans sa robe de chambre, les pieds dans les pantoufles, plus endormi qu'éveillé, il laisse errer ses pensées, influencé tour à tour par la gaîté du jeu et la mélancolie de la pluie qui bat les vitres et du vent qui gronde dans la cheminée. Il songe d'abord que le vent souffle en rafales, et que, s'il n'était rentré et confortablement installé, la pluie au dehors lui cinglerait le visage. Puis il pense à la visite que tous les ans à Noël il fait à son pays natal à ses meilleurs amis ; combien Rose serait heureuse d'apprendre qu'il a enfin trouvé un client à soigner, qu'il a l'espoir d'en avoir d'autres, et de revenir quelques mois plus tard la chercher pour l'épouser ! elle illuminera la solitude de son foyer et lui inspirera un nouveau zèle. Puis il se demande si ce premier client apparaîtra jamais, ou bien si par décision spéciale de la Providence,

---

(1) *Pickwick Club*, chap. VII.
(2) *Christmas Stories*, Tauch. edit., p. 253.
(3) *The Uncommercial Traveller*, Tauch edit., p. 212.
(4) *Martin Chuzzlewit*, Tauch. edit., p. 86.
(5) *Our Mutual Friend*, book the fourth, chap. IX.
(6) *The Black Veil*, in *Sketches by Boz*. Tauch. edit., p. 384 and sq.

il est destiné à n'en avoir jamais aucun. Ses pensées reviennent à Rose; il s'assoupit de plus en plus, s'endort profondément en rêvant à elle : il entend sa gentille voix; il sent sur son épaule sa petite main dont la douce pression le réveille.

La main n'est ni petite ni douce. Rose, qu'il s'attendait à voir paraître, s'enfuit avec le rêve interrompu, et le médecin n'a devant lui que son groom, un gros garçon à tête ronde, que le bureau de bienfaisance, moyennant un schilling par semaine et la nourriture, a placé chez lui pour faire les courses et porter les remèdes. De remèdes, il n'en a pas à porter, et de courses, il n'a aucun motif d'en faire. Aussi, il passe ordinairemeut ses heures de loisir (en moyenne 14 par jour) à chiper des gouttes d'alcool de menthe et de l'avoiue du cheval, et à dormir. Il vient réveiller son maître pour le prévenir qu'une dame l'attend. Une cliente ! Le groom, les yeux écarquillés, est terrifié par cette extraordinaire nouveauté.

— « Laissez-nous, Tom ! Fermez la porte et tirez le rideau. »

Le groom fait glisser un rideau vert sur la partie vitrée de la porte et se retire dans la pharmacie en fermant la porte derrière lui. Aussitôt après, il applique l'un de ses gros yeux au trou de la serrure. Il nous snffit d'ajouter que, par suite d'une série d'événements, dont la visite de la dame fut le premier en date, le jeune médecin vit se dissiper la malchance de ses débuts et fit unc carrière des plus honorables.

Les difficultés du début invitent la plupart des jeunes médecins à acheter la clientèle d'un confrère qui se retire. Les offres et les demandes se font par la voie de la presse et les transactions ne sont pas toujours empreintes de la plus scrupuleuse probité. A la suite d'un petit héritage qu'a fait sa femme, le Dr Chilipp, installé à Blunderstone, a quitté ce poste pour venir près de Bury-Saint-Edmund, où il a acheté une clientèle. Il annonce par la suite à David Copperfield qu'il est très satisfait de cette affaire (1).

Notre ami, Bob Sawyer, a agi de même, mais avec moins de bonheur. Nous le retrouvons (2), ses études terminées, médecin-pharmacien à Bristol. Il y occupe une maison peinte de frais, récemment transformée, qui tient à la fois de la boutique et de la maison bourgeoise. Une lanterne rouge au-dessus de la porte indiquerait suffisamment que c'est la résidence d'un médecin, même si le mot « Pharmacie » ne se trouvait inscrit en lettres dorées sur un panneau, audessus de la fenêtre de ce qui était autrefois le salon. M. Winckle entre et se trouve dans une petite boutique pleine de flacons et de tiroirs à étiquettes dorées. N'y trouvant personne, il frappe quelques coups sur le comptoir avec une pièce de monnaie, pour attirer l'attention de quelqu'un qui, à en juger par le bruit, fait des armes avec les pincettes et la pelle à feu dans le cabinet derrière la boutique.

— « Ce doit être là, pense M. Winckle, le dernier sanctuaire, le Saint des saints. »

En effet, le mot « Pharmacie » est reproduit sur la porte, en lettres blanches, cette fois, pour varier.

Au premier coup, le bruit des armes cesse. Au second, un jeune monsieur à lunettes vertes, l'air sérieux, un gros volume à la main, se

(1) *David Copperfield*, chap. LIX

(2) *Pickwick Club*, chap. XXXVIII.

glisse doucement dans la boutique et se place derrière le comptoir, attendant que M. Winckle lui expose sa demande. Mais il éclate de rire en reconnaissant son vieil ami, et celui-ci, interdit, ne reconnaît Bob Sawyer que lorsqu'il a enlevé ses lunettes et envoyé d'un coup de pied son volume à l'autre bout de la pièce.

— « Eh bien ! Il y a encore de l'espoir, dit Bob, voyant que son air sérieux a pu tromper son ami. Je puis soigner la moitié des vieilles femmes de Bristol, avec un peu de chance. Comment ! vous n'avez pas remarqué : Sawyer, successeur de Nockemorf. C'est égal ! si je me doutais que ce fût vous ! Mais je croyais que c'était le percepteur, et je me disposais à lui dire que j'étais sorti, mais que s'il voulait me laisser un mot, je me le remettrais sûrement. Il ne me connaît pas, non plus que le receveur des taxes de pavage et d'éclairage. Je pense que le receveur de la taxe d'église se doute bien qui je suis. Quant au receveur des eaux, celui-là, j'en suis sûr, je lui ai arraché une dent pour mon début ici. Mais entrez donc ! »

Tout en causant ainsi, Bob introduit M. Winckle dans l'arrière-boutique où se trouve Ben Ollen.

— « Je passai mes examens, poursuit Bob, peu de temps après notre petite réunion de l'autre soir et mes amis firent le nécessaire pour la reprise de cette affaire. Avec une redingote et des lunettes vertes, je suis arrivé ici l'air aussi solennel que possible.

— « Et vous avez sans doute repris une bonne petite affaire ? dit Winckle finement.

— « Oh ! oui, très petite ! Si petite même qu'au bout de quelques années de pratique, vous pourrez mettre tout le profit dans un verre à vin, ou le loger tout entier sous une feuille de groseille.

— « Vous ne parlez pas sérieusement ! Mais rien que les produits de la pharmacie...

— « C'est du tape-à-l'œil ! La moitié des tiroirs sont vides, et les autres ne s'ouvrent même pas : ils sont seulement dessinés sur la muraille », réplique Bob. Et il démontre la vérité de sa parole par quelques tractions vigoureuses et sans effet sur les boutons des tiroirs supposés. — « Il n'y a guère de réel dans toute la pharmacie que les sangsues, et encore elles ont déjà servi !

— « Jamais je n'aurais cru cela !

— « Je l'espère bien! Autrement à quoi serviraient les apparences? »

La conversation et les apprêts d'un grog sont interrompus par l'arrivée d'un groom en livrée gris sombre, chapeau à galon d'or, un petit panier sous le bras.

— « Tom, venez ici, vagabond ! lui crie Bob. Vous vous êtes sans doute arrêté à sauter par-dessus toutes les barrières de Bristol, jeune vaurien !

— « Non, Monsieur.

— « Cela vaut mieux, dit Bob, l'air menaçant. Qui, croyez-vous, fera jamais appeler un médecin dont le groom joue aux billes ou à l'anguille dans le ruisseau ? N'avez-vous aucun sentiment de respect pour votre profession ? Avez-vous délivré toutes les prescriptions ? La poudre pour le bébé, dans cette grande maison où il y a une nombreuse famille, et les pilules à prendre quatre fois par jour chez le vieux monsieur bourru qui a la goutte ?

— « Oui, Monsieur.

— « Alors, fermez la porte, et surveillez la boutique. »

Le groom se retire.

— « Allons ! dit M. Winckle, les affaires ne vont pas aussi mal que vous vouliez me le faire croire. Vous avez tout de même quelques médicaments à livrer. »

Bob regarde si aucun étranger ne peut l'entendre et répond à voix basse :

— « Il livre cela à des gens qui n'ont rien demandé. »

M. Winckle reste embarrassé. Bob et Ben éclatent de rire.

— « Vous ne comprenez pas ? explique Bob. Eh bien ! voilà : le groom se rend à une maison, sonne, fourre un paquet de médicaments dans les mains du domestique et s'éloigne. Le domestique porte le paquet à son maître. Celui-ci l'ouvre, lit les étiquettes : « Potion à prendre le soir, pilules selon la formule, lotion comme d'usage, la poudre, etc., prescriptions soigneusement exécutées. Sawyer, successeur de Nockemorf. » La maîtresse de maison lit les étiquettes à son tour, puis les domestiques Le lendemain, le groom se représente et s'explique : « Mille regrets, erreur, tant de paquets à livrer, clientèle considérable. M. Sawyer, successeur de Nockemorf, vous prie d'excuser..., etc. » Cela fait connaître le nom, termine Bob, et voilà comment on opère dans notre profession. Bonté du ciel! cela vaut mieux que toutes les réclames ! Nous avons là une bouteille de quatre onces qui a fait déjà la moitié des maisons de Bristol, et ce n'est pas fini !

— « Je comprends ! Quelle excellente idée !

— « Oh ! nous en avons d'autres, reprend Bob, mis en verve. L'allumeur de réverbères touche dix-huit pence par semaine pour tirer la sonnette de nuit pendant dix minutes chaque fois que sa tournée le ramène devant la porte. Et le dimanche, à l'office, juste avant les psaumes, alors que les fidèles n'ont rien à faire qu'à regarder autour d'eux, mon groom, l'air terrifié, se précipite dans l'église pour m'appeler. Les assistants se chuchotent entre eux : « C'est un cas d'urgence ! On fait appeler Sawyer, successeur de Nockemorf. Quelle clientèle a déjà ce jeune homme ! »

Bob disparaît un instant derrière le comptoir, pour vendre quelques-unes des sangsues plus haut mentionnées, et, pendant son absence, Ben verse dans les confidences sentimentales : la boisson l'invite à la mélancolie, et depuis trois semaines qu'il est chez Bob, son état oscille entre la douce ébriété et l'ivresse totale.

Le retour de Bob, bientôt suivi de l'apparition d'un pâté, donne le signal d'une collation. Bob n'a encore qu'une installation sommaire : il faut emprunter à une voisine une fourchette et un couteau. Le punch est fait dans un mortier, et remué avec le pilon d'une façon toute professionnelle. M. Winckle est servi dans l'unique gobelet de la maison. Ben s'accommode d'un entonnoir garni d'un bouchon à son extrémité, et Bob d'un verre gradué. Impossible de chanter, car cela ne serait pas convenable chez un médecin, mais les trois amis causent et rient sans réserve ; on les entend de l'extrémité de la rue.

L'appel d'un client dissout la réunion. Bob, qui comprend après vingt répétitions qu'on a besoin de lui, se rafraîchit les idées à l'aide d'une serviette mouillée, remet ses lunettes et s'en va. M. Winckle rentre à son hôtel et Ben tombe dans le coma.

Quelques mois plus tard (1), Bob et Ben se retrouvent derrière le

(1) *Pickwick Club*, chap. XLVIII.

comptoir de la pharmacie. Bob n'est pas très satisfait de sa situation les chances de joindre les deux bouts sont douteuses.

— « J'ai une vogue étonnante ici, explique-t-il. On me réveille à toutes les heures de la nuit, mes clients absorbent des médicaments dans des proportions incroyables ; ils se font mettre des ventouses et des sangsues avec une persévérance digne d'une meilleure cause ; ils augmentent leurs familles d'une façon terrible : six m'ont déjà prévenu de cette éventualité prochaine, tous pour le même jour.

— « Eh bien ! c'est très encourageant.

— « Oh oui ! très encourageant. Seulement un schilling ou deux de temps à autre le serait bien plus. L'avis de ce poste à reprendre était sérieusement rédigé : C'est une grosse clientèle, très grosse même ; mais rien de plus. »

La tante de Ben, dans un état d'extrême agitation, interrompt la conversation et demande un instant d'entretien avec Bob seul. C'est pour lui dire que sa pupille vient d'être victime d'un enlèvement ; mais Bob est persuadé qu'il s'agit d'une consultation.

— « Par ici, chère Madame ! N'ayez aucune crainte ! Nous allons remettre tout cela en ordre très rapidement sans doute. Ici, Madame ! Allons, voyons ! »

Et Bob, après avoir fait asseoir la tante, approche sa chaise de la sienne et attend qu'elle lui indique les symptômes dont elle souffre. Il en voit découler en perspective une longue suite de profits. La tante commence par pleurer.

— « Nerveux ! dit Bob avec bienveillance. Julep camphré et eau trois fois par jour ; potion composée le soir.

— « Je ne sais pas comment vous dire, Monsieur Sawyer. C'est si malheureux et si douloureux !

— « Inutile de le dire, Madame ! Je puis deviner par avance ce dont il s'agit. C'est la tête qui ne va pas.

— « Je croirais plutôt que c'est du côté du cœur, dit la dame avec un petit gémissement.

— « Pas le moindre danger de cela, dit Bob, l'air extraordinairement profond. La cause première se trouve dans l'estomac ; une médication opportune eût empêché ces désordres. »

La tante finit par s'expliquer. En apprenant l'enlèvement de sa sœur, Ben, avec une vigueur et une habileté toutes chirurgicales, saute à la gorge du cocher de sa tante. Celui-ci se débat, et tous deux roulent à terre. Samuel Weller arrive sur ces entrefaites ; il a tout de suite l'impression que le malheureux cocher est loué par la maison Sawyer (successeur de Nockemorf) pour subir de vigoureuses médications, ou bien pour servir de sujet d'expériences sur les maladies nerveuses, ou encore pour avaler des poisons, dans le but d'étudier les effets de nouveaux antidotes ; en un mot, pour servir d'une façon quelconque aux progrès de la science et assouvir l'ardent esprit de recherches brûlant au cœur des deux praticiens. Aussi, lorsque la tante s'évanouit, Samuel Weller ne s'émeut pas le moins du monde.

— « Bien fâché, dit-il, d'interrompre d'aussi agréables occupations, comme disait le Roi en dissolvant le Parlement ; mais il y a là une vieille dame couchée sur le tapis qui attend la dissection, ou la galvanisation, ou une autre scientifique et vivifiante invention. »

Tout s'arrange, grâce à l'interventiou de M. Pickwick.

Le lendemain (1), en quittant Bristol, la voiture de ce dernier s'arrête devant la maison de Bob. Le groom en livrée grise est occupé à mettre les volets, ce qui éveille dans l'esprit deux hypothèses : ou bien qu'un malade et ami de Bob vient de mourir ; ou bien que Bob lui-même est en faillite. Mais Bob explique qu'il abandonne son poste.

— « Ma clientèle se tirera d'effaire sans moi, puisqu'elle paraît bien décidée à ne pas me tirer d'affaire !

— « Mais, dit Pickvick, vous êtes fou ! Vous n'allez pas laisser vos malades sans soins médicaux !

— « Pourquoi pas ? Moi, cela me fera des économies, car aucun d'eux ne me paie ni mes visites ni mes fournitures. — Quant à eux, ils ne s'en trouveront que mieux. Je suis presque au bout de mon stock de médicaments, et il m'est malheureusement impossible de faire de nouvelles commandes : j'aurais été obligé de ne plus leur donner que du calomel, et sûrement quelques-uns s'en seraient mal trouvés. En partant, rien à craindre. Je vais coller ce papier sur la carte :

SAWYER, SUCCESSEUR DE NOCKEMORF,
S'ADRESSER EN FACE A MRS CRIPPS.

« Mrs Cripps est la mère de mon groom. Je lui ai fait la leçon : M. Sawyer regrette beaucoup — impossible de se dispenser — venu le chercher à la première heure-consultation — les premiers chirurgiens du Royaume — concours indispensable — l'aurait enlevé à prix d'or — opération extraordinaire. — « En fait, conclut Bob, cela me fera plutôt du bien. Si les journaux en parlent, c'est la fortune. — Pour le moment, en route ! »

Après ce départ, Dickens ne nous reparle plus qu'une seule fois de Bob et de Ben (2) c'est pour nous dire brièvement que tous deux, nommés chirurgiens de la Compagnie des Indes, sont partis pour le Bengale Ils y eurent plusieurs fois la fièvre jaune ; mais, ayant essayé d'un régime d'abstinence, leur santé fut désormais parfaite.

Vieux-Neuf Médical

La théorie parasitaire au XVIIIe siècle.

Le Dr PAULET, de la Faculté de Montpellier, publia en 1768, à Paris, chez Ganeau, une *Histoire de la petite vérole*, dans laquelle il émet cette opinion que le virus variolique « n'est autre chose que la semence ou les œufs de plusieurs animalcules, dont la petitesse échappe à nos sens, et qui, étant introduits dans le corps d'un animal sous cette forme, couvent quelques jours dans nos humeurs, qui ont naturellement assez de chaleur pour les faire éclore ; qu'ils y éclosent en effet, s'y multiplient, suivent le torrent de la circulation, et sont enfin poussés par la nature ou par leur propre mouvement à la surface du corps, où ils sont enfermés dans des pustules qui leur servent de capsule ou d'enveloppe, et que là ils rongent la peau, produisent une démangeaison affreuse, et laissent enfin les marques de leur destruction que tout le monde observe. »

H. D.

(1) *Pickwick Club*, chap. I.
(2) *Pickwick Club*, chap. LVII.

Informations de la « Chronique »

Comment on meurt au théâtre.

Dans la pièce de notre confrère le baron Henri de ROTHSCHILD, *la Rampe*, que vient de représenter le théâtre de Madame, *vulgò* le Gymnase, on sait que l'héroïne tombe, au dernier acte, foudroyée par un poison violent, en l'espèce l'aconitine. On se doute que l'auteur a dû se documenter à bonne source, pour faire accepter la vraisemblance de cette fin.

Sans le chicaner à ce sujet, n'ayant pas encore eu loisir de juger comment son interprète a traduit sur la scène le tableau symptomatique de cette intoxication, nous évoquerons seulement quelques souvenirs, qui permettront de mettre en parallèle la protagoniste du drame de M. de Rothschild avec certaines de ses illustres devancières.

Le plus ancien de ces souvenirs se rapporte à la célèbre Marie DORVAL, une des étoiles du firmament théâtral, aux beaux jours du romantisme.

Un soir, au petit foyer de la Comédie-Française, on causait de la fin de Chatterton, et des différents genres de mort au théâtre. Mme DORVAL raconta que, dans sa jeunesse, on lui avait fait jouer, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, une pièce, *la Fille du musicien*, dans laquelle elle s'asphyxiait en scène. Cette mort la préoccupait beaucoup, car elle ignorait comment l'on mourait par asphyxie, quels étaient les premiers symptômes, quelles crises se développaient alors et comment la mort envahissait le patient. Pour s'éclairer sur ces différents points, Mme Dorval ne trouva rien de mieux que d'allumer dans sa chambre un réchaud de charbon, en ayant soin de se tenir près d'une fenêtre, afin de faire jouer l'espagnolette quand elle sentirait ses forces l'abandonner. Le réchaud allumé, elle se mit à répéter son rôle avec enthousiasme.

— C'est bien cela, disait-elle, oui. Oh ! quel succès ! comme c'est nature !

En effet, c'était si nature que bientôt elle tombait sur le parquet, sans avoir la force de faire jouer l'espagnolette. Heureusement pour elle, la cloison joignait mal, et ses voisins, ayant senti l'odeur du gaz carbonique, accoururent et sauvèrent la vie de la trop consciencieuse artiste. Il fallut seulement retarder de deux jours la première représentation du mélodrame, qui eut un immense succès (1).

Qui ne se souvient, je m'adresse à ceux ou celles qui ont dépassé la quarantaine, de l'impression produite sur les spectateurs par la mort tragique sur la scène de la belle Croizette ? Avez-vous vu mourir Croizette ? Allez voir mourir Croizette ! Pendant huit jours, il ne fut question de rien autre chose. L'agonie de Croizette fit courir tout Paris au Théâtre Français.

Le fait est que c'était d'un réalisme, cette agonie d'un quart de minute, mais d'un réalisme terrifiant. Il n'y avait pas de jour où le *Sphinx* s'achevât, sans que deux ou trois spectatrices s'évanouissent, d'émotion ou de terreur.

(1) Ch. SÉCHAN, *Souvenirs d'un homme de théâtre*, p. 281.

Jusqu'à Mme Pasca, qui était pourtant du *bâtiment*, à qui la médecin de service dut prodiguer ses soins (1). Et c'était du si bon *chiqué* que les savants eux-mêmes ne cherchèrent pas à dissimuler leur enthousiasme, devant un réalisme aussi effrayant (2).

Comment la « victime » était-elle arrivée à reproduire la nature avec cette saisissante vérité ? Par quels procédés, par quelles études était-elle parvenue à obtenir cette étonnante photographie de la mort consécutive à un poison violent ? Plusieurs versions en furent données à l'époque, jusques et y compris celle fournie par la principale intéressée.

Mlle Croizette, écrivait Paul Bernier, du *Figaro*, comme toutes les femmes d'une nature sensible, nerveuse et impressionnable, est sujette aux syncopes. Les syncopes la défigurent ; son visage devient livide, ses yeux sont déplacés par le strabisme ; ses doigts se crispent et ses membres se tordent... Eh bien ! Mlle Croizette — suivant l'exemple de Talma, s'observant à l'instant même où il rendait l'âme, — a eu le courage d'isoler son « moi moral » de son « moi physique » et d'observer devant une glace inclinée les changements de son visage, dès qu'elle ressentait les premiers symptômes de ses évanouissements. . Bref, Mlle Croizette en est arrivée à contracter artificiellement son diaphragme, — un muscle qui, jusqu'à présent, avait passé pour jouir d'une indépendance absolue, et ne tenir aucun cas de la volonté de son possesseur.

La contraction du diaphragme entraîne une suffocation qui oblige l'artiste à arracher sa cravate et à déboutonner son corsage avec ce geste saisissant qui empoigne le spectateur à la gorge... On étouffe avec elle positivement, et nous n engageons pas les femmes mal disposées ou peu courageuses à l'aller voir.

---

(1) Nous avons retrouvé la lettre que Mme Pasca écrivit à la moribonde, en parcourant la collection du *Figaro* ; elle fait autant d'honneur à la correspondante qu'à la destinataire de l'épître :

« Mademoiselle,

« Je n'ai pas le plaisir de vous connaître ; peut être ma lettre vous semblera-t-elle singulière, mais je pense qu'entre comédiennes, il n'est pas nécessaire d'avoir été présentées l'une à l'autre pour se dire avec élan et enthousiasme ce que l'on pense.

« Je vous ai applaudie, admirée, et vous m'avez tant émue aujourd'hui que, toute comédienne que je suis, endurcie aux émotions de la scène, je n'ai pu être maîtresse de mes impressions. Si je regrette pour moi d'avoir eu mal aux nerfs, je pense aussi que je ne puis vous donner une meilleure preuve de l'enthousiasme que vous m'avez causé, et dont je vous prie d'accepter l'expression bien sincère et bien vive. »

(2) L'*Union médicale*, sous la signature du spirituel Dr *Dramaticus*, pseudonyme diaphane de M. Amédée Latour, n'avait pas cru déroger en faisant au *Sphinx* les honneurs d'un feuilleton complet et, compliment flatteur venant d'un praticien aussi exercé, le docteur déclarait que la mort simulée de la trop consciencieuse artiste ressemblait à faire peur à celle d'une empoisonnée pour tout de bon. Voici ses propres termes :

« Quelques secondes après avoir avalé le breuvage, on voit qu'une sensation étrange, horrible, parcourt l'être du sphinx. La figure devient immobile, les yeux sont fixes. L'anxiété commence à poindre, elle grandit par un mouvement rapide comme un éclair ; les mains passent sur la figure pour découvrir le front ; les cheveux restent hérissés en l'air ; les joues sont livides, bouffies ; les yeux saillants ; puis apparaît le tétanos dans le bras droit, tendu en avant, les doigts crispés ; la gorge se resserre ; le fichu est arraché ; la parole est courte, haletante ; puis ce sont les muscles du thorax qui se prennent ; l'anxiété devient extrême ; l empoisonnée arrache sa robe de sa poitrine ; quelques cris à peine articulés s'échappent du gosier : tout le corps se roidit, et c'est un cadavre hideux qui tombe comme une masse inerte.

« C'est un empoisonnement par un médicament tétanique, il n'y a pas à en douter. Il faut le dire, il a été représenté avec une vérité horrible. A chaque représentation, quelques femmes se trouvent mal, et, ce matin, une dame est accouchée d'une petite fille portant un sphinx sur ses doigts crispés. Moi-même, j'ai rêvé strychnine toute la nuit. Il est vrai, il est question d'un poison brun et solide. La strychnine n'est pas brune, et mon voisin de stalle murmurait : *Curare*. Je lui répondis : *Curare non possumus*, ce qui était une grande abnégation de ma part. Heureusement, il n'a pas compris. »

Cette autre explication était fournie par une lettre adressée au même *Figaro* :

... La vérité vraie, c'est que Mlle Croizette a fait administrer, sous ses yeux, de l'acide hydrocyanique à un lapin ; elle a suivi, avee l'attention de Cléopâtre essayant des poisons sur ses esclaves, les phénomènes d'agonie présentés par le petit quadrupède herbivore, et elle a eu l'esprit d'en tirer parti.

Une objection : les lapins ne portent ni cravate ni corsage, et ils en porteraient que le geste convulsif par lequel Croizette mettait à nu son cou et sa poitrine leur est absolument interdit. Or, tout l'effet est là.

Mais entendons les explications de l'héroïne qui était le « sujet » de la discussion :

... Il n'a pas été question, dans le principe, d'un effet exceptionnel à tirer de cette scène de la fin... C'est à l'approche de la répétition générale que, me trouvant à dîner avec un parent du Dr Tardieu, je lui demandai simplement s'il avait un traité des poisons. Le poison « brun et solide » m'inquiétait. Il n'était pas défini par l'auteur. Il me fallait bien lui trouver un effet, aussi nouveau que lui-même.

On me remit le volume publié sur cette matière par le Dr Ambroise Tardieu, et là je trouvai quelques indications sommaires. A vrai dire, j'aurais désiré contempler, s'il eût été possible, l'effet produit sur un être humain ; mais c'était trop demander. Je composai mon rôle toute seule. Sans préparation, sans répétitions faites devant une glace, je trouvai un jour en scène cette mimique de la fin. Cela plut aux assistants ; je l'ai conservée, et je la renouvellerai chaque soir de représentation, sans trop savoir si l'art ou une prédisposition naturelle y compte pour beaucoup.

Voilà, convenez-en, un beau trait de modestie ; il y avait en ce temps-là, il y a encore aujourd'hui des artistes, des grandes, des vraies, qui ne vivent pas à Cabotinville.

Le Docteur-Général Dessaix.

La ville de Thonon se propose d'élever un monument à la mémoire du général Dessaix.

Dessaix, vous avez bien lu, et non Desaix ; la mort héroïque du vainqueur de Marengo a rejeté dans l'ombre son presque homonyme, qui eut, cependant, lui aussi, son heure de gloire.

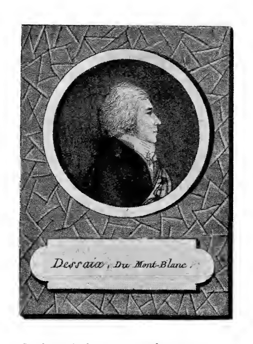
Celui qui a mérité d'être appelé le *Bayard du Mont-Blanc* avait refusé les épaulettes de général après le siège de Toulon. Dans la fameuse journée du 10 août (1792), il était à la tête, comme capitaine, d'un détachement allobroge, qui marcha avec entrain contre les Suisses des Tuileries.

Plus tard, il prend part à la campagne du Midi contre les fédéralistes (juin à décembre 1793), est nommé colonel de la légion, se distingue aux armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie (1796-1798) : au cours de cette dernière, il est plusieurs fois blessé.

Il devient ensuite député aux Cinq-Cents, dont il se fait exclure après le coup d'Etat de brumaire.

Sous le Consulat, on le retrouve général de brigade ; il sera nommé divisionnaire après Wagram. Il participe, en cette qualité, aux campagnes de Russie et de Prusse. Il se distingue en 1814, mais quitte son commandement après la trahisou d'Augereau et la prise de Lyon.

Sous les Cent-Jours, Dessaix est nommé gouverneur de cette ville et commandant de la 19e division militaire.



Le Général. docteur en médecine, Dessaix.

(Collection personnelle.)

On l'incarcère à l'époque de la Terreur blanche et il ne sort de prison qu'au bout de trois mois. Mis à la retraite le 1er octobre 1817, il succombait le 26 octobre 1834, âgé de 70 ans. Voilà, à grands traits, esquissée (1) la carrière de celui que les Savoisiens ont l'intention de couler dans le bronze.

Ce que nous n'avons pas encore dit, c'est pourquoi, à notre tour, nous venons déposer notre hommage aux pieds du monument dont on vient de jeter les bases. Nous entrons en matière, sans plus tarder.

Joseph-Marie Dessaix, né le 24 septembre 1764, était l'un des quatorze enfants (sept garçons et sept filles) d'André-Joseph Dessaix, maître chirurgien, bourgeois de Thonon, marié à Elisabeth Woobten, d'Oxford (Angleterre)

Ayant terminé à 16 ans ses études classiques, Joson (c'était le sobriquet familier que lui avaient donné ses proches), Joson fut envoyé à Turin : il partit, le 16 octobre 1781, pour aller suivre dans cette ville les cours de médecine à l'Université ; il fut reçu docteur le 30 juin 1785 : il avait 21 ans.

Depuis deux siècles, ses ancêtres exerçaient la profession médicale ; rien de plus naturel que l'aîné de la famille continuât la tradition (2).

Reçu docteur, Joseph Dessaix se rendit à Paris au printemps de 1786 pour fréquenter les hôpitaux ; c'est là qu'il se lia avec plusieurs Savoisiens habitant la capitale et notamment avec l'illustre Berthollet, déjà arrivé au faîte de la célébrité.

La Révolution éclate, il en embrasse les principes avec ardeur ; inscrit dans les rangs des premiers volontaires de la garde nationale parisienne, il assiste à la prise de la Bastille.

Le 19 octobre 1790, il était de retour dans son pays natal, où semblait l'appeler la vie calme du médecin de province. Mais les événements se précipitent, l'esprit d'émancipation souffle jusqu'en Savoie. Dessaix, qui revient de la capitale, est au nombre des plus exaltés. Un soir — c'était le 2 juin 1791 — au milieu des attroupements, qui se formaient fréquemment à cette époque, on entend chanter le *Ça ira* dans les rues de la paisible ville de Thonon. Ce refrain séditieux attire l'attention de la police. Le coupable est recherché et bientôt découvert ; on écroue le malencoutreux chanteur. Cette mesure ne fait qu'accroître l'irritation du peuple. Une troupe de jeunes gens, à la tête desquels se trouve le docteur Dessaix, se dirige vers la prison où est enfermé celui qui a clamé à pleine voix le refrain subversif et entraîne ce dernier hors du cachot où on le tient enfermé.

Cette incartade faillit coûter cher au turbulent médecin ; il fut condamné à être pendu .. en effigie.

Tandis que son mannequin était pendu en Savoie, Joseph Dessaix, réfugié à Paris avec ses trois frères, se jetait à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire.

Désormais, c'en était fini de la médecine et des clients. Une carrière

(1) D'après l'ouvrage de MM. Joseph Dessaix (neveu du docteur) et André Folliet, paru à Annecy et Paris (1879), sous le titre de : *Le Général Dessaix, sa vie politique et militaire*.

(2) Nous possédons une thèse intitulée : *Des maladies utiles*, et qui a été présentée et soutenue à l'Ecole de médecine de Paris, par Jean-Marie Dessaix, de Thonon (département du Léman), le 24 juillet 1806 ; ce doit être, vraisemblablement, un parent de notre héros ; mais nous ne savons exactement à quel degré, le général Dessaix n'ayant eu, si nous nous en rapportons à ses biographes, que deux filles et pas de fils.

toute différente allait s'ouvrir pour le jeune docteur : on a vu par qnelles étapes il l'a parcourue.

Lombroso devant la postérité.

Que restera-t-il de LOMBROSO ? Une doctrine ? une école ? des mots ? L'avenir nous tient en réserve son opinion sur le savant — fût-il vraiment un savant, au sens spécifique du mot ? — qui vient de terminer sa glorieuse, bien qu'un peu bruyante carrière.

Lombroso, disent ses panégyristes, fut l'inventeur de l'anthropologie criminelle ; grâce à lui, les criminels dont ne s'occupaient que les faits-diversiers ont acquis droit de cité dans la science ; un peu plus de justice, d'humanité, a pénétré dans les prétoires. L'horreur qu'inspiraient les forfaits perpétrés par ces misérables s'est atténuée du fait de leur irresponsabilité. Et pourquoi, parfois, les criminels sont-ils irresponsables ? C'est qu'ils sont nés avec la bosse du crime.

La bosse, vous avez bien compris que Lombroso n'a pas voulu ressusciter Gall ; il l'a seulement modernisé. A entendre le novateur, il est des hommes qui sont voués au crime, comme d'autres sont destinés à être des manteaux-bleus. Il existe une relation certaine entre la structure anatomique et le crime, ou la folie. L'anthropologiste-criminaliste italien assure qu'il a noté « une inflammation chronique du cerveau et de ses membranes dans la proportion de 50 p. 100 des criminels. » Il avance, avec la même assurance, qu'une anomalie est toute particulière à ces derniers : « C'est l'existence d'une fossette occipitale moyenne, qu'on rencontre, au lieu de la crête occipitale interne, dans la proportion de 16 p. 100 chez les criminels et de 5 p. 100 chez les hommes non criminels. »

Ces affirmations ont rencontré beaucoup d'incrédules, et des hommes de la valeur de LE DOUBLE (de Tours), de FÉRÉ, de MANOUVRIER, de DEBIERRE (en France) ; de BENEDIKT (de Vienne), de DALLEMAGNE (Belgique) ; voire des Italiens, VERGA et GIOVANARDI, se sont inscrits en faux contre ces assertions téméraires.

Le professeur Le Double nous semble avoir, dans ce débat, prononcé, avec sa grande autorité, le jugement de tout homme que n'aveugle point l'esprit de système :

« Que le malfaiteur ait le nez de travers, les oreilles mal ourlées et en anse ; qu'il ait la mâchoire massive, les zygomes écartés, les saillies sourcilières surplombantes et le front fuyant, les orbites très grandes et très distantes ; qu'il soit asymétrique de la tête et du visage ; qu'il ait l'œil hagard, faux, sinistre, les lèvres minces et la barbe rare ; que, plus que tout autre, il ait des formes suspectes, des particularités exceptionnelles, des défectuosités attribuables, sans doute, à un trouble de développement du crâne, des traits pathologiques ou tératologiques, *il n'en reste pas moins avéré qu'à l'heure qu'il est, il est impossible d'établir une relation de cause à effet entre une variation ou une anomalie crânienne ou cérébrale et la criminalité...* l'étude anatomique d'un individu, dis-je, est encore impuissante à décider s'il a été, s'il est ou s'il sera un scélérat (1). »

La conception de la parenté du génie avec la folie est-elle mieux étayée ? Après Moreau (de Tours), M. Lombroso est venu déclarer : « Il n'y a pas de génie sans démence » ; mais, dépassant la mesure, il

(1) *La Dépêche* (de Tours), 31 août 1906.

a converti ce qui n'était qu'un trop ingénieux paradoxe en un aphorisme brutal ; et, compulsant toutes les biographies de personnages connus et surtout inconnus, les mémoires les plus apocryphes, et jusqu'aux recueils d'*anas*, faisant voisiner, dans un amalgame étrange, La Bruyère et Zola, Descartes et Verlaine, Schopenhauer et Paul de Kock, il en arrive à prononcer que tous les géniaux sont des fous et que la folie est la condition du génie. Les plus innocentes manies, un tic, un geste, il n'en faut pas plus pour être étiqueté, catégorisé parmi les fous, selon la formule de Cesare Lombroso.

De pareilles généralisations ne sont rien moins que scientifiques (1) ; le vrai est qu'on ne sait rien ou presque des relations du cerveau avec l'intelligence ou avec la moralité individuelle.

Et ce ne sont pas les affirmations de l'éminent vulgarisateur, — car fut-il autre chose, en vérité, cet apôtre que nous voulons croire convaincu, — ce ne sont pas, disons-nous, des affirmations, si catégoriques soient-elles, qui peuvent et doivent en imposer.

Remueur d'idées, admettons-le ; mais que la science en ait été bouleversée, que la jurisprudence en ait été renouvelée, n'est-ce pas céder à un enthousiasme pour le moins prématuré ?

Lombroso, par contre, a été le père incontestable de néologismes qui ont eu une heureuse fortune : on lui doit les termes de *criminaloïde*, *mattoïde*, *misonéisme*, *criminel-né*. Le premier, dit-on, il a montré que la pellagre était due à une altération du maïs et, grâce à cette notion, nombre d'existences humaines ont été conservées.

La postérité aura peut-être depuis longtemps oublié l'inventeur du *criminel né* qu'elle gardera encore le souvenir reconnaissant du philanthrope, de l'homme à la pensée libre, qui, suivant l'expression d'un de ses biographes, fut « pénétré du pur esprit chrétien ».

Le conquérant (?) du Pôle Nord.

En attendant que les arbitres se prononcent sur le différend Cook-Peary, les deux explorateurs qui se disputent l'honneur d'avoir atteint le pôle, enregistrons quelques détails biographiques sur le docteur Cook, notre confrère (2).

Le docteur Frédéric A. Cook est né à Sullivan County, New-York, le 10 juin 1865.

Après avoir été élevé dans les écoles publiques de Brooklyn, il prit ses grades à l'université de la Cité de New-York et fit ses études de médecine au Collège des médecins et chirurgiens de *Colombia University*. Il exerça ensuite la médecine pendant quelque temps à Brooklyn.

Mais ses goûts le poussant vers les recherches scientifiques, il devint chirurgien de l'expédition Peary, en 1891. Depuis cette époque il consacra son temps à des explorations. Il fut chirurgien de l'expédition antarctique belge et s'y conduisit si bien que la Société royale belge et la Société royale de géographie lui décernèrent leur grande médaille ; le roi le décora de l'ordre de Léopold. En 1906, il fit le premier l'ascension du mont Mac Kinley, dans l'Alaska.

Le reste est de l'histoire d'hier... et de demain.

(1) Cf. à cet égard un article paru dans le *Mercure de France*, juin 1900 (*Le Phénomène Lombroso*).

(2) Nous les empruntons à notre excellent confrère Nogué, qui vient de les publier dans le dernier numéro du *Journal de l'Association médicale mutuelle*, d'après le *Journal of the American medical Association*.



CESARE LOMBROSO

Cliché de la « Pratique thérapeutique »

Échos de la " Chronique "

Les distractions de feu Lombroso.

A en croire sa fille, bien placée, pour le constater, Lombroso était tout à fait inapte à la vie pratique et matérielle, « au point qu'un jour, se trouvant préposé à la cuisine d'un bivouac militaire, il ne sut imaginer rien de mieux que de mettre deux poules au pot telles quelles, à peine plumées (1). »

Il était resté, à 70 ans passés, aussi attentif, plus attentif qu'un enfant aux avis de son entourage. Il interrogeait sa femme, ses filles, son fils avant de prendre la moindre décision, quitte, il est vrai, à faire parfois acte d'autorité et à endosser, par exemple, une jaquette, tout justement parce qu'on lui avait conseillé de mettre un frac.

Sa distraction était proverbiale, et son indifférence en ce qui concerne l'argent dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Il serrait ses billets de banque dans la même poche que son mouchoir et perdit récemment un portefeuille bourré de valeurs. Dès qu'il s'en aperçut, il courut dénoncer le fait à la police, mais il ne songea pas à prévenir le propriétaire de l'hôtel. Celui ci, cependant, avait trouvé le portefeuille et recherchait en vain son possesseur.

Depuis lors, le professeur Lombroso avait adopté une mesure dont il se félicitait. Il fourrait quelques billets de banque dans chacune de ses poches. De la sorte, il ne fut plus exposé à perdre tout son fonds de voyage en une fois.

Latin... de cuisine.

Un de nos assidus lecteurs, M. le Dr A. Blind, nous transmet un bien amusant document : c'est la carte des mets et des vins qu'on distribue aux visiteurs des fouilles de Salona, près de Spalato, en Dalmatie. Nous avons publié récemment un menu en latin ; celui-ci peut lui servir de pendant. Voici le texte *ne varietur* :

SALONIS
AD
BONVM
PASTOREM
☧
VILLICVS
EFFOSSIONVM
DABIT

VINVM SALONITANVM SIVE ALBVM SIVE RVBRVM SIVE NIGRVM
OPTIMVM QVOD NON CORRVPIT MALITIA HOMINVM
ZYTHVM BOSNIACVM.
AQVAM SALVBERRIMAM IADRI FLVMINIS.
AQVAM FONTIS MATTONIANI.
PERNAM SALONITANAM.
CLVPEAS ISSAEAS.
OVA RECENTIA VEL SORBILIA VEL COCTA.
BVTYRVM RECENS.

(1) *La Revue*, 15 avril 1906, p. 496.

CASEVM VEL DALMATICVM VEL HELVETICVM.
PANEM BIS COCTVM VEL DOMESTICVM.
LAC VACCINVM.
COGNAC SPALATINVM.
MEL QVOD APIS TVSCVLANA CONDIDIT.
POTIONEM EX FABA ARABICA.
FICVS. VVAM. PIRA. POMA. MELONES EX AGRO SALONITANO (TEMPORE ET AESTIVO ET AVTVMNALI).

IMAGINES ANTIQVITATVM SALONITANARVM PHOTOGRAPHICAS ET EPISTVLAS SALVATORIAS VILLICUS VENVMDABIT.

Ambroise Paré et Michel Corday.

A propos des *Révélées* de Michel Corday, nous avions dit qu'Ambroise Paré avait devancé de plusieurs siècles le romaucier ; nous avons retrouvé le passage auquel nous faisions allusion et nous nous empressons de le mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« L'homme estant couché avec sa compagne et espouse, la doit mignarder, chatouiller, caresser et esmouvoir, s'il trouvoit qu'elle fust dure à l'esperon ; et le cultiveur n'entrera dans le champ de la Nature humaine à l'étourdy, sans que premièrement n'aye fait ses approches, qui se feront en la baisant et lui parlant du jeu des Dames rabattues : aussi en maniant ses parties génitales et petits mamelons, à fin qu'elle soit aiguillonnée et titillée, tant qu'elle soit esprise des désirs du masle (qui est lors que sa matrice luy fretille) à fin qu'elle prenne volonté et appétit d'habiter et faire une petite créature de Dieu, et que les deux semences se puissent rencontrer ensemble, car aucunes femmes ne sont si promptes à ce jeu que les hommes » (Ambr. Paré, *De la génération*, chap. IV, édition Malgaigne, p. 640.)

Un trait de galanterie.

L'Intermédiaire, du 10 octobre 1909, publie le curieux document cidessous :

Mexico, août 1887.

Monsieur,

La commission soussignée a le grand honneur de vous adresser les billets ci-inclus pour la course de taureaux qui aura lieu le 29 de ce mois, dans les arènes de Saint-Raphaël, comme hommage à la demoiselle

Mathilde Montoya,

la première dans la République mexicaine qui obtint le titre de doctoresse en médecine.

En vous adressant la présente, nous avons confiance dans la noblesse et l élévation de vos sentiments, ce pour quoi nous ne doutons pas que vous voudrez accepter.

Pour la Commission :

J. Serna.

Une course de taureaux donnée en l'honneur de la première doctoresse en médecine, voilà un trait de galanterie dont nous n'aurions pas été capables, en France.

ÉCHOS DE PARTOUT

Médecin, sportsman, dramaturge et... photographe. — Une aventure assez amusante est arrivée dernièrement au baron de Rothschild, dans un de ses déplacements dans le Tyrol.

On sait que le baron s'occupe beaucoup de photographie, et partout où il passe il prend les vues les plus pittoresques. Surpris, au moment où il mettait son objectif au point, devant un site pittoresque, par un couple de jeunes mariés, il fut obligé de les photographier, et voici comment :

— Oh ! s'écria la jeune femme ravie, un photographe ! Monsieur, vous allez nous faire notre portrait, là, adossés à ce rocher.

— Mais, Madame, fait l'amateur surpris, mon appareil n'est pas fait pour le portrait.

— Il n'importe, ce sera ce que cela pourra, mais il nous faut un souvenir de ce joli voyage de noces.

Devant cette insistance, le photographe de rencontre n'avait plus qu'à s'exécuter, ce qu'il fit de bonne grâce.

Le photographe se hâte ; le cliché est enfin obtenu à la satisfaction de tout le monde.

— Et maintenant, dit l'impétueuse dame, vous voudrez bien nous tirer de cela six épreuves que vous nous enverrez. Voici notre adresse, donnez-nous la vôtre.

— Avec plaisir, Madame.

Et l'amateur tend sa carte, sur laquelle les nouveaux mariés, déconcertés, lisent : *Baron de Rothschild.*

— Ah ! Monsieur, que d'excuses ! nous ne savions pas !

Le baron s'inclina et sourit.

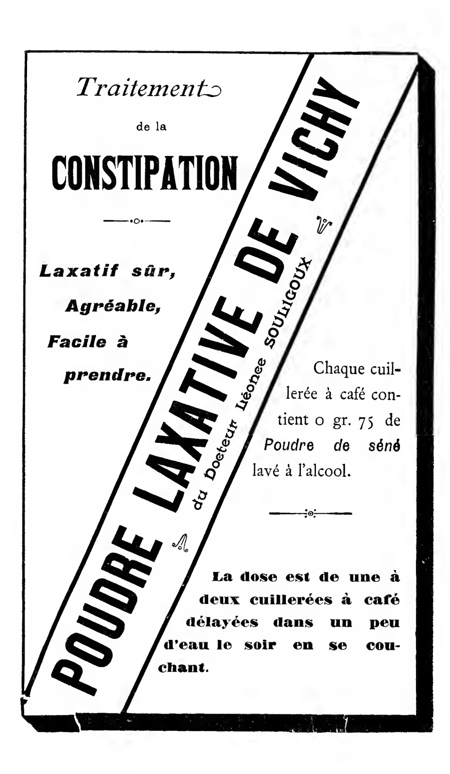
(La *Vie sportive*, 15 octobre 1909.)

Auteur dramatique et chirurgien dentiste. — On sait que la *Femme Nue*, la pièce de Bataille, qui triompha jadis à la Renaissance, va être incessamment représentée à Londres et qu'Irving interprétera au « Garrick Theatre » le principal rôle.

Mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'un des collaborateurs de la version anglaise est un de nos meilleurs dentistes parisiens. Il a sa clinique entre le Théâtre-Français et la Bibliothèque Nationale ; car, s'il est auteur dramatique et vaudevilliste aussi, puisqu'il fut autrefois le collaborateur de Barré (Kéroul et Barré, successeurs), et qu'il fit applaudir plusieurs pièces sur nos scènes parisiennes, il est un bibliophile connu et possède, dans une ville des environs de Paris, réputée pour ses pompiers, une des plus merveilleuses bibliothèques qui existent en France.

C'est l'homme-orchestre, quoi !

(*Charivari*, 17 octobre 1909.)


Traitements
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient 0 gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

Le délire d'interprétation chez J. J. Rousseau. — M. Mignard, exposant les théories de MM. Sérieux et Capgras dans la *Revue de psychiatrie*, relatives au délire d'interprétation, délire basé sur un raisonnement faux ayant pour point de départ une sensation réelle, un fait exact, rappelle le cas de J.-J. Rousseau, qui présenta un exemple remarquable de cette forme de psychose.

Susceptible et méfiant, Jean-Jacques était véritablement un prédisposé à l'interprétation délirante. Sa timidité était extrême ; il était scrupuleux et mythomane à la fois. Rousseau insiste lui-même sur l'impétuosité de son tempérament et la faiblesse de sa critique. « Le sentiment, plus prompt que l'éclair, vient remplir mon âme ; au lieu de m'éclairer, il me brûle et m'éblouit. Je sens tout et je ne vois rien ! »

C'est à quarante ans, à la suite de réels ennuis et de véritables attaques, que se produit l'incubation du délire. Il s'imagine peu à peu que d'Holbach, Voltaire, Grimm, Hume, ont tramé un complot contre lui. En vérité, et pour la plupart, leur hostilité était réelle; seule, la systématisation qu'en faisait Jean-Jacques était exagérée.

La période d'état commence véritablement à l'âge de quarante-cinq ans : les Jésuites veulent retarder jusqu'à sa mort la publication de son ouvrage l'*Emile* ! C'est alors que débute une vie errante, qui le conduira successivement en Suisse, en Angleterre, et de nouveau en France, pour échapper à ses persécuteurs imaginaires. Les interprétations les plus fantastiques se rapportent à David Hume, qu'il accuse de l'avoir attiré outre Manche dans les plus noirs desseins. A son retour en France, son délire prend une immense extension, et il en arrive à écrire ses protestations sur les murs :

« ... Les magistrats me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait. Les philosophes, que j'ai démasqués, veulent me perdre, ils y réussiront... Les prêtres, vendus aux philosophes, aboient après moi pour faire leur cour. »

La dernière période marque le développement presque illimité du délire, accompagné de la plus grande résignation. Et cependant, les interprétations ont à ce point progressé qu'il arrive à faire rentrer dans le complot les passeurs de la Seine et les décrotteurs du Temple et du Palais-Royal. Or, c'est à la période terminale de sa maladie que Rousseau écrit les *Rêveries* !

Peut-on montrer par un plus bel exemple la persistance des facultés intellectuelles dans la psychose interprétative et le rôle fondamental du jugement passionnel ?

(*Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 25 septembre 1909.)

Vaccination sensationnelle. — M. Hamid, qui fut le Commandeur des croyants, Abdul Hamid, s'est décidé, à près de soixante-dix ans, à se laisser vacciner. Mais, avant de tendre son bras au médecin, il a fait pratiquer l'opération sur les dix pauvres femmes qui lui restent et sur son propre fils. Puis il s'est laissé tirer trois gouttes de sang.

Le Journal 24 octobre 1909)

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Deux billets mortuaires de médecins : Riolan et Bichat.

Les documents que nous reproduisons ci-dessous viennent s'ajouter à ceux que contenait notre n° du 1er novembre 1905. M. Marcel POETE, conservateur de la Bibliothèque Le Peletier Saint-Fargeau, a bien voulu nous donner la gracieuse autorisation de les faire photographier, à l'intention des lecteurs de la *Chronique*, qui le remercieront avec nous de cette aimable attention.

La première pièce est le billet d'enterrement de RIOLAN, un des anatomistes les plus célèbres de la fin du seizième siècle, reçu docteur en 1604. Riolan, qui fut médecin ordinaire des rois Henri IV et Louis XIII, et premier médecin de la reine-mère, mourut le 19 février 1657, âgé de 77 ans, des suites d'une rétention d'urine.

La lettre de part du décès de BICHAT n'est pas un document moins intéressant que le précédent. Il ne nous fixe malheureusement pas sur les causes de la mort inopinée de l'illustre physiologiste, qui reste toujours enveloppée d'un certain mystère (1).

Une pétition singulière.

La *Revue rétrospective* (2) (de TASCHEREAU) a publié jadis le très curieux document ci-dessous : c'est une pétition adressée « aux citoyens maire, officiers municipaux du Conseil général de la Commune de Paris (3). »

27 pluviôse an II de la République une et indivisible.

« Il faut qu'un républicain calomnié par le ressentiment sache souffrir pour la patrie ; mais il faut aussi qu'il sache servir la république alors même qu'il souffre, et ne pas retenir une idée quand elle peut être utile à son pays.

« Il y a longtemps que l'on cherche les moyens de séparer du papier l'encre d'imprimerie : un Allemand annonça avoir trouvé ce secret il y a quelques années, à l'aide de la terre à dégraisser, disait-il. Aujourd'hui, on l'annonce encore à l'aide de la potasse ; et vous venez, dans votre sagesse, d'ordonner une expérience par votre secrétaire.

« Mais, quand ce dernier procédé réussirait mieux que celui de l'Allemand, quand une ébullition pendant deux heures, un lavage ensuite à l'eau courante dans un panier à claire-voie, ne devraient pas emporter une partie trop considérable de la fleur la plus fine et la meilleure de la pâte du papier, cette découverte, citoyens, serait encore plus curieuse pour les amateurs des arts que profitable aux fabricants de papiers, puisque en tout temps le chiffon ne leur coûte guère que la moitié de ce que se vend le papier imprimé à la livre, et que le premier fait plus de profit dans les piles du moulin que le dernier.

« Quel est donc le principal objet, le principal avantage qui doit

(1) Cf. la *Chronique médicale*, du 15 juillet 1902, p. 438.
(2) 2e série, t. XI, pp. 146 et suiv.
(3) Archives de la Préfecture de la Seine.

VOVS eſtes priez d'aſſiſter au Conuoy, Seruice & Enterrement de deffunct Meſſire Iean Riolan, Docteur Regent & Ancien Doyen de la Faculté de Medecine de Paris, Conſeiller Medecin, & Profeſſeur du Roy en Pharmacie & Anatomie, & Doyen des Profeſſeurs Royaux, Conſeiller & Premier Medecin de la deffuncte Reyne Marie de Medicis; decedé en ſa maiſon rüe du Chantre; qui ſe fera Mercredy 21e jour de Février 1657. à dix heures preciſes du matin, en l'Egliſe St Germain l'Auxerrois, ſa Parroiſſe: où il ſera inhume Les Dames s'y trouueront, s'il leur plaiſt.

VOUS êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Mr. MARIE-FRANÇOIS-XAVIER BICHAT, Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, Professeur d'Anatomie, de Physiologie et de Médecine, Membre de la Société de l'École de Médecine, de celle de Médecine de Paris, Correspondant de la Société de Médecine-Pratique de Montpellier, de celle de Lyon, Bruxelle, etc., décédé en sa Maison Cloître Notre-Dame, No. 18; Qui se feront demain Vendredi 4 Thermidor an 10, *dix heures du matin, en l'Église Métropolitaine de Notre-Dame.*

DE PROFUNDIS.

De la part de Mr. et Mme. Buisson, *ses Oncle et Tante, et de Mr.* Buisson, *son Cousin.*

De l'Imprimerie du Bureau de Deuil, Cour de la Sainte-Chapelle, No. 22, en activité depuis Vendemiaire an 9.

LETTRES DE DÉCÈS DE RIOLAN ET DE BICHAT

résulter de cette découverte, si elle est réelle ? Celui de suppléer à la pénurie des matières de fabrication qui se fait sentir bien vivement dans les moments surtout où l'on est en guerre, et où il faut que la charpie soit abondante dans les hôpitaux militaires de nos armées.

« Mais n'est-il point d'autres moyens de parer à cette disette de matière ? Je vais en proposer un en deux mots : *N'ensevelissez plus les morts dans des linceuls de vieux linge*. Servez-vous de serpillières, de grossiers tissus de laine ou d'orties, de nattes de tilleul, de jonc ou d'osier ; ou bien brûlez les cadavres, suivant l'usage des anciens, avec des aromates : les vivants ne pourront que vous en savoir gré. Mais, de quelque manière qu'on s'y prenne, voici mon calcul un peu triste :

« Les tables de la vie des hommes comptent leur mortalité, au moins annuellement, de soixante par mille ; la caisse d'épargne de La Fargue est basée sur ce calcul, qu'il dit lui-même trop modéré.

« Vingt-six millions d'habitants en France donnent donc quatre cent quatre-vingt mille morts chaque année.

« Ne leur supposez qu'un linceul de trois livres pesant, l'un portant l'autre, voilà donc quatorze cent quarante milliers de vieux linges enfouis chaque année dans les tombeaux.

« Lesquels, de deux cent quarante à deux cent cinquante livres le millier (prix aujourd'hui), font une valeur de trois à quatre cent mille livres perdue. Et comme soixante milliers de chiffons alimentent une cuve annuellement, voilà l'occupation de vingt-quatre cuves et de trois cents *sans-culottes* aussi anéantie.

« Voilà, à raison de sept à huit rames de produit par cuve chaque jour, cinq à six mille rames de papier par mois, aussi enfouies dans les tombeaux, et soixante mille rames de papier perdues annuellement.

« Ce calcul n'est point exagéré, il s'en faut. Une aussi grande abondance nouvelle de matière ferait baisser le prix des papiers ; nous les ferait fournir à la Hollande au lieu d'en recevoir ; elle favoriserait beaucoup nos spéculations en imprimerie et librairie ; elle donnerait à cette branche de commerce avec l'étranger plus d'activité, jointe à celle qu'il doit obtenir un jour et de la liberté du génie français et de celle de ses presses.

« Si nous avons renoncé aux conquêtes que font la politique et les armes, une autre gloire plus durable nous attend : c'est celle du progrès de nos maximes républicaines, de la liberté et de l'égalité entre les hommes, qui distinguent la ville de Paris et qui doivent faire le tour et le bonheur du monde. De bons livres, des écrits lumineux qu'il faut favoriser, doivent être l'attirail militaire de cette conquête-là, d'autant plus à rechercher qu'elle doit se faire dans le sein de la paix, et servir l'humanité loin de la détruire.

« J'observerai, citoyens, que ce que je propose s'exécute en Angleterre ; qu'une loi y défend *d'ensevelir les morts dans de vieux linges*. Mais je me garderai bien de proposer la peine que ces insulaires ont attachée à l'infraction de cette loi. On a peine à se persuader que ce soit *la mort*, et qu'un peuple qui se dit libre soit assez peu avare de la vie des hommes que de la mettre en parallèle et en compensation avec trois ou quatre livres de vieux chiffons accordées au respect de la nature par la piété et par un long usage religieux.

Le Sénat, Rome, et vous, vous avez tous ma foi ;
Le bien du monde entier me parle contre un roi.

UN MALHEUREUX PATRIOTE.

PETITS RENSEIGNEMENTS

« Mœurs intimes du passé », 2e série, à l'Académie de médecine.

En présentant notre dernier ouvrage à l'Académie de médecine, M. le professeur Pouchet s'est exprimé en ces termes :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le Dr Cabanès, la *deuxième série* de ses études sur les *Mœurs intimes du passé*. Ce volume, entièrement consacré aux bains, envisage les différentes pratiques de balnéation depuis les âges primitifs, en passant par les époques grecque et romaine, le moyen âge, la Renaissance, jusqu'à nos jours.

« Depuis l'homme primitif errant nu, exposé aux intempéries de l'air et à la rigueur des saisons, plongeant instinctivement son corps dans l'eau des sources et des rivières, afin de le débarrasser des impuretés qui le souillaient, jusqu'aux Grecs et aux Romains élevant la balnéation à la hauteur d'un art et, surtout, d'une volupté, tous les hommes ont pris souci de la propreté du corps, l'observation leur ayant appris qu'ils en retiraient bien-être et santé. Aussi ces prescriptions d'hygiène et de prophylaxie figurent-elles dans toutes les religions ; et les lois de Manou, de Zoroastre, de Moïse, de Mahomet ordonnent à leurs fidèles les ablutions de toutes sortes : « Les ablutions physiques doivent précéder les ablutions morales, parce qu'elles entretiennent la santé et l'équilibre parfait des organes. »

« Les différentes phases par lesquelles ont passé les modifications de ces pratiques balnéaires sont exposées avec la verve à laquelle M. Cabanès nous a habitués, et il nous donne, encore cette fois, une étude des plus intéressantes et des mieux documentées.

« Non seulement l'hygiéniste trouvera dans ce livre une étude des plus complètes qui aient été publiées jusqu'à ce jour sur les pratiques de la balnéation, mais chacun le lira fructueusement et avec satisfaction, en raison de son intérêt et de l'heureux choix des gravures qui illustrent le texte. Aux époques du moyen âge et de la Renaissance, soit parce que le bain était devenu une véritable passion (ainsi qu'en témoigne certain dicton populaire : *Venari, ludere, lavari, bibere, hoc est vivere !*), soit parce que les étuves s'étaient transformées en véritables lieux de débauches, on voit les pratiques balnéaires d'abord déconsidérées, puis abandonnées complètement. Les chapitres exposant les causes de ce revirement et en détaillant les circonstances ne sont pas les moins attrayants du livre de M. Cabanès. »

Nous n'ajouterons qu'un mot : merci !

Le relèvement des honoraires. — Conformément aux décisions prises au Congrès des médecins praticiens de France, réuni à Lille en 1908,

La Fédération des médecins de Paris et de la Seine (Conseil général des sociétés médicales d'arrondissement, Syndicat des médecins de la Seine, Syndicat médical de Paris), considérant :

D'une part, l'augmentation du prix de la vie et des charges professionnelles ;

D'autre part, l'augmentation générale de la rémunération des travailleurs dans toutes les classes de la société ;

Et la facilité pour tous les malheureux de recevoir des soins médicaux gratuits ;

Considérant enfin qu'un taux d'honoraires suffisant est la meilleure sauvegarde de la santé publique ; que la médecine est une profession dans laquelle le rabais est loin d'être une garantie pour la santé publique ;

Décide qu'il est nécessaire et légitime d'augmenter le taux des honoraires médicaux d'au moins un tiers sur les prix en usage à ce jour.

Consultation pour les maladies nerveuses et mentales

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale.
Asile clinique, 1, rue Cabanis.

M. le Professeur Gilbert-Ballet a repris sa consultation externe et la coutinuera les lundis, à 8 h. 1/2.

L'*Argus* et les *Argus*

M. de Chambure, qui a fondé et dirige depuis plus de trente ans *l'Argus de la Presse*, proteste contre les eutreprises qui se servent dans leurs firmes du mot Argus. Il nous adresse la communication suivante :

« *L'Argus de la presse* (fondé en 1879), le premier et le plus ancien bureau d'articles de journaux du monde entier, tient à informer la presse française qu'il n'a rien de commun avec certain *Argus suisse de la presse*.

L'Argus possède à l'étranger des succursales dans presque toutes les nations, *à l'exception de la Suisse*, pays dans lequel nos abonnés sont servis directement de Paris.

L'Argus de la presse n'a rien de commun, non plus, avec certaines firmes qui se sont créées, tant en France qu'à Paris, sous le vocable *Argus* et dont quelques-unes même cachent un fonctionnement de prétendus renseignements privés et secrets ; *l'Argus de la presse* ne s'occupe que des documents *publics*, parce qu'ils ont été publiés soit dans les journaux, soit dans les revues, soit dans les livres, etc.

L'Argus de la presse (faubourg Montmartre, 37, rue Bergère) prie instamment qu'on lui signale tous les cas de concurrence déloyale qui pourraient être relevés, ainsi que tous ceux qui usurpent et utilisent sans droit l'honorabilité de son nom ».

ERRATUM

Notre collaborateur le Dr P. Noury nous fait remarquer une erreur que nous nous empressons de réparer.

Dans le no du 1er octobre, la gravure, page 655, représente un *devant d'autel en marbre*, par Rosinati, qui se trouve à la Chartreuse de Pavie, et non le *Portail de San Petronio*, de Bologne, comme nous l'avons indiqué.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Une épidémie royale à la prison du Temple. — Les *Mémoires d'Eckard*, reproduits par MM. VITRAC et GALOPIN, dans leur intéressant travail sur *Louis XVII* (Albin Michel, éditeur), relatent le fait suivant, qui se place quelque temps après l'entrée de la famille royale dans la grande tour du Temple (23 octobre 1792) :

« Au mois de novembre, le roi eut une fluxion considérable; il « demanda son dentiste, on refusa La fièvre survint ; on lui permit « alors de consulter M. Monnier, son premier médecin. La maladie « du roi dura dix jours. Peu après, le jeune prince (le dauphin), qui « couchait dans la chambre de Sa Majesté et que les municipaux « n'avaient pas voulu transférer dans la chambre de la reine, eut « aussi la fièvre. La reine eu ressentit d'autant plus d'inquiétude « qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la « nuit auprès de son fils Bientôt Sa Majesté la Reine fut attaquée de « la même maladie, ainsi que Mme Royale et Mme Elisabeth. Cléry « tomba malade à son tour ; M le Dauphin rivalisa, avec son auguste « famille, d'attentions et de soins auprès de son valet de chambre »

Possède-t-on quelques détails complémentaires sur l'origine et la nature de cette affection épidémique ?

Dr ROUSLACROIX (*Marseille*).

Lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe. — Toute ma reconnaissance est acquise à qui pourrait me procurer la copie *in extenso* de la lettre adressée par Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe, le 9 novembre (1788 ?) et qui a été analysée en ces termes dans le Catalogue d'autographes provenant du cabinet de M. Cap... (A Paris, chez Laverdet, 24, rue du Helder, 1849) :

« Le médecin lui (à la reine) défend toute application, mais elle veut se forcer pour lui écrire, car elle est toute sa consolation. Le dauphin a l'humeur plus facile, il n'est plus si colère, sa fille est très aimante, la pauvre petite voudrait la voir .. *Je suis bien triste et affligée de l'état des affaires, quoiqu'elles paraissent prendre une meilleure tournure, mais on ne peut se flatter de rien, car je ne vois dans nos amis mêmes que des caractères sans solidité et qui ne savent tenir contre les moindres violences des méchants*, etc. »

Merci d'avance pour la communication du document, et aussi pour toute lettre, *inédite*, échangée entre l'épouse de Louis XVI et son infortunée surintendante. »

L. R.

Un médecin briard du XVIe siècle : Charles Gilles. — Quelques-uns de nos confrères pourraient-ils me donner des renseignements biographiques sur *Charles Gilles*, chirurgien, né à Brie-Comte-Robert, mort en 1715, au sujet duquel l'abbé Lebeuf (*Hist. de la ville et du diocèse de Paris*) s'exprime ainsi : « Charles Gilles eut la première dignité du collège des célèbres chirurgiens de Paris et son habileté fut connue dans les hôpitaux de Flaudre et de Paris » ? — Plusieurs Gilles, parents de Charles Gilles, exercèrent la chirurgie à Brie-Comte Robert et à Maudret, localités voisines l'un de l'autre, au XVIIe siècle.

Dr GOULARD (*Brie-Comte-Robert*).

Réponses

Superstitions et rites funéraires (VI ; VIII ; IX ; XIII ; XV). — Les Egyptiens accueillaient la mort d'un animal domestique, d'un chien notamment, comme celle d'un ami de la maison : ils l'embaumaient et l'enterraient avec bonneur. Si c'était un animal consacré, un chat par exemple, ils allaient jusqu'à se couper les sourcils en signe de deuil. Ils croyaient, en effet, que l'âme de l'animal ne différait de celle de l'homme que par l'absence du Ka et que la divinité pouvait s'incarner dans l'animal tout aussi bien que dans l'homme.

Les Egyptiens frappaient sur des chaudrons de cuivre au moment où le moribond rendait le dernier soupir. Ils croyaient, en effet, que le cuivre avait la vertu de chasser les esprits et les fantômes. C'est certainement à cette coutume que remonte l'antique usage des cloches, qui n'étaient frappées ou sonnées dans l'origine que pour les cérémonies funéraires, lesquelles, comme chez les Egyptiens, commencent par le *glas* (1). A. J.

— *L'exorcisme par le sel* est l'antidote souverain contre les puissances de l'enfer. Les habitants des Hébrides et des Orcades placent encore un vase rempli d'eau et de sel sur la poitrine des morts, pour chasser les esprits infernaux. P. S.

— Les superstitions relatives à la mort abondent en Chine. Je les ai rapportées tout au long dans mon *Orient lointain*. On ne laisse pas un Chinois s'éteindre sur un lit et dans sa chambre. On le place hors de la pièce, sur une planche. S'il mourait sur un lit dans sa chambre, celle-ci serait dangereuse pour les survivants et le défunt, dans l'autre monde, devrait, l'éternité durant, transporter sur ses épaules le lit de briques chinois.

Les Chinois croient que les esprits des morts enterrés sans cercueil deviennent des esprits malfaisants, capables de contrecarrer le succès de leurs entreprises. De là la *Société du Cercueil*, destinée à fournir aux pauvres diables un dernier vêtement, moins par charité que par crainte superstitieuse.

Quand les parents jugent que la fin est proche, ils placent devant la porte de la maison une tasse pleine d'eau froide. Dans quel but ? Peut-être le coup de l'étrier pour l'âme, au moment de son départ pour l'autre monde. Dans la nuit qui suit le décès, les parents s'efforcent de faire revenir l'âme. Munis d'une lanterne, qu'ils agitent en l'air, ils appellent sur un ton plaintif le défunt par son nom, espérant que l'âme égarée et errante autour de la maison, guidée par la voix et la lumière, rentrera dans le corps qu'elle vient d'abandonner. Au jour, un membre de la famille va chercher de l'eau au ruisseau voisin, pour laver la figure du mort. Il y jette quelque menue monnaie, et parfois un poisson qui doit aller informer la divinité du ruisseau que l'eau a été payée .. Dès que la mort est survenue, on glisse sous la tête du décédé un oreiller sur lequel est rapportée une pièce d'étoffe blanche, représentant un coq. C'est là un fétiche qui doit contribuer à assurer le bonheur du défunt dans l'autre monde. Pourquoi ce coq agit-il comme

(1) *Egyptologie*, p. 393.

« porte-veine » ? Les deux mots *coq* et *bonheur* se prononcent en chinois de la même façon. Les Célestes jouent sur les mots, et un mauvais calembour leur donne, à défaut d'une confiance absolue sur la félicité future du mort, au moins la satisfaction d'avoir mis leur conscience en règle avec les esprits

En même temps on brûle, dans la rue, une maisonnette, des chevaux, des voitures, des serviteurs en papier peint, qui partiront, en même temps que l'âme, pour le pays des ombres et lui assureront le gîte et le confort...

Au moment où le cadavre est déposé dans la bière, les parents mettent dans la bouche du défunt une petite poignée de riz, et souvent placent à son côté quelques-uns de ses objets favoris : éventail ou pipe. Le cercueil est garni de charbon et de chaux vive, précaution excellente au point de vue de l'hygiène, étant donné surtout le temps qui peut s'écouler jusqu'au moment de l'inhumation. La maison mortuaire est préparée pour la cérémonie funèbre. Devant la porte, des banderoles vertes, rouges, chargées d'inscriptions en papier doré, font connaître aux passants les innombrables vertus du défunt. Dans la cour, se dresse un élégant pavillon en nattes, qui sert d'abri au cercueil. Tout ce que la famille possède de broderies, tentures, est utilisé pour en tapisser les murs. C'est une sorte de galerie dans laquelle sont exposés tous les accessoires de l'enterrement. Chez les grands mandarins, un luxe inouï est déployé...

Autour du cercueil sont déposés des gâteaux, des sucreries, destinés à l'âme du défunt dans l'autre monde, et qui, le lendemain de l'enterrement, sont mangés par la famille. A partir du septième jour après sa mort, — date à laquelle le décès ne peut plus laisser de doute, — les amis et les voisins envoient aussi leur offrande. De même que nous adressons des fleurs et des couronnes, les Chinois offrent des friandises et des oriflammes Une lettre accompagne l'envoi. Elle est brûlée, et sa fumée ira apprendre à l'âme du défunt toutes les attentions dont elle a été l'objet. Pendant les deux ou trois jours qui précèdent l'inhumation, des prêtres bouddhistes ou taoïstes, selon la religion de la famille, — des deux sectes à la fois même, — sont invités à venir chasser les mauvais esprits par leurs incantations, leurs prières, leurs passes cabalistiques, et surtout par leur musique, vacarme assourdissant, ininterrompu le jour comme la nuit, dans lequel les notes suraiguës d'un fifre criard répondent aux sons graves d'énormes tambours.

D[r] J.-J. MATIGNON.

— Dans une maison de la ville d'Assise on remarque, à droite, une petite porte dont le seuil est élevé de quelques pieds au-dessus du sol du rez-de-chaussée : on l'appelait la *porte des morts*, parce que, suivant un usage très ancien, elle ne s'ouvrait que pour la sortie des habitants morts dans la maison. — LEROUX D'AGINCOURT (1) en a observé de semblables en Italie, à Gubbio, et à Pérouse, et en Hollande, au village de Brook, près d'Amsterdam : on y faisait passer les jeunes mariés le premier jour de leur union, en les prévenant que cette porte ne s'ouvrirait plus que pour leur sortie de cette maison et du monde.

Ces portes réservées au passage des morts étaient, s'il faut en croire

(1) LEROUX D'AGINCOURT, *Histoire de l'art.*

quelques antiquaires, connues des anciens, qui leur donnaient le nom de *sandapilariæ*, formé de *sandapila* qui signifie *bière*, *cercueil de bois*. Ed. F.

Les médecins et l'aéronautique (XVI, 672). — A la séance solennelle du cinquantenaire de l'Association générale des médecins de France (25 avril 1909), le Dr Lepage, secrétaire général, a fait allusion, dans son allocution, à l'intérêt qu'il avait trouvé à la lecture des annuaires publiés par l'A. G. ; il a cité quelques passages et, en particulier, le suivant (*Bulletin*, n° 40, 31 mai 1909, pages 156 et 157) :

« ... Amédée Latour raconte qu'un de nos confrères lui a envoyé un projet qui ne manque pas aujourd'hui d'un certain intérêt d'actualité Le confrère croit avoir trouvé les moyens d'assurer la *navigation aérienne* ; « des esprits éminents, dit A. Latour, vous le savez, ne croient pas à l'impossibilité de cette découverte; il serait honorable qu'elle fût réalisée dans notre confrérie, qui pourrait l'ajouter à son glorieux bilan, à côté de l'admirable invention de la puissance dynamique de la vapeur par *notre* immortel *confrère Denis Papin* (1). La conviction, l'espérance et la foi débordent dans la lettre de notre confrère, lettre très sérieusement rédigée, très logiquement enchaînée et qui, loin de trahir quelque défaillance intellectuelle, démontre au contraire un esprit habitué à étudier et à résoudre les problèmes les plus compliqués de la mécanique. »

Qu'est devenue cette lettre, ajoute le Dr Lepage ? Je ne saurais vous le dire ; malgré mes recherches dans les archives, il m'a été impossible d'en retrouver trace.

Mais ce que Lepage pourrait peut-être vous dire, c'est en quelle année Amédée Latour a écrit ces lignes, et si le nom du confrère est cité. Dr Ch. Darras.

Le Dr Potain aéronaute (XVI, 583). — Je suis heureux de pouvoir vous donner quelques renseignements sur le Dr Potain, aéronaute, dont parle la *Chronique médicale* du 15 septembre, que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer.

Le docteur Jean Potain était le grand-oncle du professeur Carl Potain, décédé en 1901, dont mon père était cousin germain.

Jean Potain avait été chirurgien en chef d'un corps d'armée dans les guerres du premier Empire ; né à Saint-Germain en 1757, il mourut à Paris en 1845.

Il fit des ascensions, et le fac-simile de carte que vous avez publié se rapporte sans doute à la traversée du canal Saint-George.

Dans les *Merveilles de la science*, publiées par Louis Figuier en 1868, on trouve son portrait avec l'entrefilet suivant :

« L'ascension du Dr Potain mérite d'être citée. Il traversa en ballon le canal Saint-George, pas de mer qui sépare l'Angleterre de l'Irlande. Il avait perfectionné la machine hélicoïde de Blanchard, et s'en servit, dit-on, avec quelque avantage. »

Je ne connais pas la date exacte de cette traversée en ballon, mais Figuier la fixe entre 1785 et 1794. A. Potain.

(1) Chereau (*Dictionnaire des Sciences médicales*) prétend que Denis Papin n'a jamais été docteur en médecine. (Ch. D.)

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — N° 22 15 NOVEMBRE 1909
Directeur-Rédacteur en chef
UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : France, **10 fr.** — Etranger, **12 fr.** Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles BOULANGÉ, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNEE N° 22 15 Novembre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Démonopathie dans l'Histoire

Notes pour servir à l'histoire des possessions démoniaques

par M. le Dr V. Leblond (*de Beauvais*).

Pour faire suite à l'étude sur *Denise de la Caille, la possédée de Beauvais*, publiée par la *Chronique médicale* (n° du 15 juin 1908), voici quelques autres documents relatifs aux possessions démoniaques.

I. — *Scènes d'exorcismes sur des verrières du XVIe siècle, à l'église de Nonancourt* (Eure).

Parmi les vitraux conservés à l'église de Nonancourt et datant de la première moitié du xvie siècle, l'un d'eux — celui de la fenêtre du bas-côté sud — représente saint Mathurin, en costume de diacre, qui exorcise et délivre Théodora, possédée du démon. Celle-ci est agenouillée, la face convulsée, les yeux saillants et le cou gonflé ; de sa bouche grande ouverte vient de s'échapper un hideux diable vert.

L'empereur, père de Théodora, et quelques autres hommes richement vêtus assistent à la scène, qui se passe auprès de l'entrée d'une chapelle ou d'un palais, dont la porte gothique est ornée d'un écu tenu par un génie qui brandit une épée. Les pièces héraldiques, évidemment conventionnelles, se composent d'une barre et de cinq besans disposés en sautoir (1).

Cette verrière n'a pas été connue de M. Thoison, auteur d'un excellent ouvrage sur la vie et l'iconographie de saint Mathurin (2).

Une autre fenêtre de cette église, — la neuvième, — du même bas-côté sud, offre aussi une délivrance de possession démoniaque. Au tympan de cette fenêtre, au-dessous d'un saint Laurent tenant le gril de son martyre, on aperçoit une femme, les yeux levés vers le saint, et qui semble le remercier de l'avoir délivrée, par son intercession,

(1) *L'Eglise de Nonancourt (Eure) et ses vitraux*, par Louis Régnier, brochure de 70 p., typographie Didot, 1894.

(2) In-8°, Paris, 1889.

du démon qui l'obsédait. C'est, du moins, l'interprétation qui paraît convenir à son attitude et au monstre, de couleur rouge et verte, qui se sauve au-dessus de sa tête. Le costume de cette femme se compose d'une robe bleue, laissant voir la chemisette à la gorge et aux épaules, avec des manches violettes, dont le haut est recouvert d'une étoffe verte. Ces vêtements rappellent ceux de l'époque de François Ier.

Peut-être ces figures se rapportent-elles à un fait d'histoire locale dont le souvenir est aujourd'hui perdu. (L. Régnier).

***

II. — *Jeanne Harvilliers, la sorcière de Laon* (1578).

En 1528, naissait à Verberie, près Compiègne, une femme nommée Jeanne Harvilliers, dont le procès donna lieu à la publication de plusieurs ouvrages sur les sorciers et les peines qu'ils méritaient.

Sa mère, réputée sorcière, l'avait vouée au diable dès sa naissance et l'avait donnée, à l'âge de 12 ans, « à un homme noir d'une taille extraordinaire, habillé de drap noir, ayant des bottes aux jambes et des éperons aux pieds ». Cet homme déclara à la fillette qu'il était le diable et que, pour la rendre heureuse, si elle voulait, il lui enseignerait le moyen de faire beaucoup de bien à ses amis et de mal à ses ennemis. Loin de repousser de telles propositions, elle lui témoigna le désir de recevoir ses leçons.

Celui-ci lui déclara qu'elle devait renoncer à Dieu et lui dicta une foule de formules qu'elle répéta et cette possédée « connut l'art de faire périr en peu de temps les hommes et les animaux, à l'aide de poudres et de graisses de quatre couleurs ».

Jeanne, demandée en mariage par un habitant du Laonnais, consulta son diable sur le parti qu'elle devait prendre. Il lui conseilla d'accepter. Le mariage conclu, les rapports continuèrent entre cette fille et le diable, sans que le mari en eût le moindre soupçon.

La possédée eut un jour la curiosité d'essayer si les poudres reçues du prétendu démon avaient bien la vertu qu'il leur attribuait. Elle les expérimenta sur un de ses voisins, qui en mourut.

La sorcière, dénoncée au bailli de Senlis et emprisonnée, fut interrogée.

Elle reconnut que sa mère l'avait vouée au diable. Celle-ci fut arrêtée et enfermée dans les prisons de Senlis : son procès instruit, elle fut condamnée, comme sorcière et empoisonneuse, à être brûlée vive.

Sa fille subit seulement la peine du fouet.

Jeanne se réfugia auprès de Laon, avec son mari ; mais elle y reçut encore la visite du diable. Il lui donna une poudre, qui lui permit de se débarrasser d'un de ses voisins qu'elle détestait et qui mourut rapidement. Poursuivie et dénoncée par la rumeur publique, elle fut arrêtée dans une grange où elle s'était réfugiée, et le procureur du roi à Ribemont, Claude d'Osay, instruisit son procès. Jeanne subit son interrogatoire et, sans être soumise aux épreuves de la torture, elle s'avoua coupable d'empoisonnement et de toutes les autres charges portées contre elle.



SAINT MATHURIN EXORCISE ET DÉLIVRE THÉODORA

(Verrière de l'église de Nonancourt, Eure ; première moitié du xvi[e] siècle.

Les juges, appelés à statuer sur la peine qu'elle avait encourue, reconnurent à l'unanimité qu'elle méritait la mort ; mais quelques-uns voulaient la condamner au feu ; d'autres, plus indulgents, demandaient qu'elle fût pendue. Quand le peuple, rassemblé autour de l'auditoire, connut cette sentence, il menaça les juges d'enlever la coupable et de la brûler. On était alors convaincu que des sorciers avaient parfois survécu à la pendaison par leurs sortilèges. Les juges réformèrent leur jugement et Jeanne Harvilliers fut brûlée (30 avril 1578).

Les juges, en portant cette sentence de mort contre la coupable, ne s'étaient pas entièrement prononcés sur ses rapports avec le diable : ils ne l'avaient condamnée au feu que comme empoisonneuse. Ils se réservaient d'examiner, après l'exécution, si l'on devait ou non la considérer comme sorcière. L'un d'entre eux, Jean Bodin (d'Angers), alors procureur du roi à Laon, fut chargé de résoudre la question.

Bodin, fort instruit en science juridique, avait fait de longues recherches sur la magie et la sorcellerie. Défenseur des idées adoptées au moyen-âge sur les rapports de l'homme avec le diable, il composa un « Traicté pour servir d'avertissement à tous ceulx quy le verront, à fin de faire cognoistre au doigt et à l'œil qu'il n'y a crimes quy soient à beaucoup près si exécrables que cestuy cy ou quy méritent peines plus griéves, et en partie aussy pour respondre à ceulx quy par livres imprimez s'efforcent de saulver les sorciers par tous moyens ; en sorte qu'il semble que Sathan les ayt inspirez et attirez à sa cordelle. »

Cet ouvrage capital, intitulé *De la Démonomanie des sorciers*, se divise en quatre livres : le premier traite de la nature des esprits, de leur association avec les hommes et des moyens naturels et surnaturels de connaître les choses occultes ; le second, de l'art de la magie ou des procédés employés par les magiciens pour faire venir le diable ; le troisième, des moyens d'éloigner ou de prévenir les sorts. Enfin, l'auteur étudie, dans le quatrième, la manière de procéder contre les sorciers et quelles peines ils méritent.

Pendant que Bodin composait son traité, un médecin du duc de Clèves, nommé Jean Wier (ou Uvier) publiait un livre, sous le titre *De lamiis*, pour démontrer que les gens accusés de sortilèges sont des malades, auxquels la mélancolie a troublé le cerveau et qu'on ne doit pas les condamner, comme on l'a fait jusqu'alors. Un ouvrage précédent de ce médecin, intitulé *Liber de præstigiis et incantationibus*, publié en 1578, défendait déjà les mêmes idées, mais avec moins d'audace et d'assurance.

Bodin, connaissant le nouveau livre de son adversaire, publia aussitôt sa *Démonomanie des sorciers*, avec un appendice pour réfuter vigoureusement les théories du médecin de Clèves, qu'il traitait de méchant, d'imposteur et d'impie, l'accusant même de magie et de sorcellerie

Malgré la haute autorité et les efforts de Bodin, les idées de Jean Wier prévalurent et peu à peu les tribunaux cessèrent — non pas partout, témoin le cas d'Urbain Grandier à Loudun — de brûler vifs les sorciers et démoniaques qui n'étaient que de pauvres malades (1).

(1) Barraud, *Bulletin de la Commission archéologique du diocèse de Beauvais*, t. I, 1846.

Un autre ouvrage de ce médecin de Clèves nous donne de curieux détails sur la manière originale dont on punissait les sorcières au pays de Boulogne-sur-Mer, au XVIe siècle.

III. — *La punition de laquelle les Boulenois ont accoustumé de punir les sorcières.*

Les Boulenois ont accoustumé de punir les sorciers et sorcières, les enchantements desquels n'ont fait aucune nuissance ny aux hommes ny aux bestes et lesquels ils nomment en leur langue le *strige*, en la manière qui ensuit :

Ils les despouillent nuds jusques au nombril et les font sortir du vieil palais, montés à renvers sur un asne, à la queuë duquel ils ont les mains liées, et sont aussi menés doucement par le serviteur du bourreau. Ils leur mettent dessus la teste une mitre de carte, là où les diables horribles sont depeints ratissants le feu d'enfer avecq des crocqs. Cependant qu'ils sont ainsi solennellement pourmenés, le bourreau qui les accompaigne leur baille le foët sur le dos et sur la poictrine jusques à ce qu'estant parvenus au cimetière des Jacobins, en l'endroit où est la sépulture renommée des Allemans, il les descend de dessus leur asne et sont menés par le bourreau en une chambre en laquelle il y a une gallerie barrée de larges treillis de fer, par lesquels on regarde de dessus le cimetière. Ceste chambre est destinée, comme on dit, pour les hérétiques, par les moyens de ceste Eglise lesquels sont inquisiteurs de la foy.

Elles sont là dedans pourmenées par trois fois le long de la galerie, dessus un petit chariot à quatre rouës avec leur teste timbrée, et y demeurent par l'espace d'un quart d'heure, cependant que le peuple qui les regarde et moque, crie après elles et leur jette des pierres, lesquelles ne leur peuvent faire mal à cause des treillis. Cela fait, elles sont mises hors de prison, et ayans esté punies selon la qualité du forfait on les envoye en exil.

Certainement cette douceur du Magistrat de Boulongne, laquelle retient encores quelque chose de la prudence de l'ancienneté Italique, doit estre préférée infiniment à la tyrannie de quelques-uns, lesquels les précipitent comme des hosties dedans le feu, de la fumée duquel ce diable n'est point moins resjoui que de la vapeur du sang innocent respandu.

O les aveugles cœurs, et les esprits aveugles (1) ! »

***

En publiant l'observation de Denise de la Caille, j'ai mentionné d'après les registres du chapitre de la cathédrale de Beauvais, copiés dans la *Collection* dite *Mélanges Troussures*, le cas d'une femme prétendue démoniaque qui fut, sur l'ordre du chapitre, examinée par les médecins de la ville. On jugea qu'elle n'était point possédée, mais seulement malade : en conséquence, on la renvoya avec défense de revenir à Beauvais, « à cause des émotions et scandales qu'elle y avait occasionnés. » (juillet 1489).

---

(1) Extrait de *Cinq Livres de l'Imposture et tromperie des Diables : des enchantemens et sorcelleries, pris du latin de Jean Wier, médecin du Duc de Clèves, et faits françois par Jacques Grevin de Clermont en Beauvoisis, médecin à Beauvais* (liv. V, chap XVII), 1 vol. ; A Paris, chez Jacques du Puys, demourant en la rue Sainct Jean de Latran, à l'enseigne de la Samaritaine. MDLXVII. Avec privilège du Roy.

***

A la fin du XVIe siècle, à l'époque des processions blanches, au cours des nombreuses épidémies de pestes et *coqueluches*, alors qu'un tremblement de terre épouvantait notre contrée, en même temps que l'apparition d'une comète (avril 1580), une fille était à Beauvais possédée du démon. Malheureusement, l'observation en est donnée très sommairement par un chroniqueur du temps :

Novembre 1580. Y eut une fille nommée Marguerite, native de Nogent-le-Roi, étant possédée du diable ; (elle) vint à Beauvais, ayant esté parler à l'Evesque à Bresles avec son père ; lequel l'amena par le commandement dudit Evesque aux Jacobins pour estre conjurée, ou je l'ay vu conurée. Et le diable ne l'ayant quittée, son père la mena à quelque Evesque de ce pays, et (je) ne sçais ce qu il en est advenu. Elle révéla au dit Evesque plusieurs choses qui s'étoient passées entre luy et les consuls de Beauvais, contre lesquels il plaidoit au Couseil privé pour les faire supprimer (1).

***

Pour clore cette courte revue d'histoire démoniaque, voici une lettre d'un curé d'Athies, village voisin de Péronne : il nous conte comment une femme fut d'abord prise de vives douleurs dans les membres, chaque fois qu'elle allait à l'église ; puis elle tombait en catalepsie et son ventre se ballonnait pendant deux ou trois jours, pour redevenir tout à coup normal.

Un jour, cette femme, entendant le diable qui lui parle, est prise d'une violente crise de possession démoniaque : « Sa tête touchait à ses talons par derrière et on ne voyait que son ventre. » Le prêtre, qui assiste à une de ces crises et vient au village pour l'exorciser, la trouve « dans de grandes agitations ayant la bouche toute grande ouverte et faisant des hurlements affreux ». La patiente, une fois revenue à elle, se plaignait de souffrir tantôt dans le ventre, tantôt sur la poitrine ou à la gorge. Enfin le curé, après quelques scènes d'exorcismes et conjurations, agit vivement par suggestion sur l'esprit de la malade : il s'adresse à Satan, lui commandant de sortir. Il répond : « Par où veux-tu que je sorte ? »

— Par cette vitre, dit le prêtre ; et la femme aussitôt faisant une grande bouche et se tournant vers la vitre, le diable sortit.

Aussi bien. voici le récit du curé, d'après sa lettre écrite à l'Abbesse de Monchy-Humières, en Vermandois, le 16 décembre 1700 (2) :

IV. — *Relation de la délivrance d'une possédée, nommée Anne Blériot, femme de* (3)..... *et sœur de Nicolas Blériot.*

Madame, quoique je ne me sois pas rendu aux prières qu'on m'a faites de faire le récit par écrit de l'affaire en question, je crois ne pouvoir le refuser à une personne comme vous, et qui le demandez au nom de tant

(1) V. LEBLOND, *Recueil mémorable d'aucuns cas advenus depuis l'an du salut 1573, tant à Beauvais qu'ailleurs*, publié d'après le manuscrit original, avec notes et documents complémentaires. 1 vol. de 276 pages Paris, Champion, 1909.

(2) Je dois la connaissance de ce document à M BOULANGER, ancien notaire à Péronne, que je ne saurais trop remercier.

(3) Ici, une ligne effacée par le pli du papier.

d'autres qui désirent en être instruites et à qui j'ai de particulières obligations d'obéir. Je vous prie d'avoir la bonté de ne me rien attribuer de ce qui s'est passé, mais de regarder la chose comme l'ouvrage de Dieu seul qui s'est servi du plus indigne de ses ministres pour l'opérer.

Il y a eu 2 ans le jour de la Nativité de la Ste Vierge, qu'une femme du village de Croix-les-Martigny, que j'ai connue toujours bonne et simple, se sentit attaquée d'un mal qui ne la prenoit que quand elle alloit à l'église le dimanche et les autres jours qu'on disoit la messe de la Ste-Vierge. En allant, elle sentit des douleurs très grandes dans les jambes et les bras, et quand ce venoit à la consécration, elle tomboit comme morte. On la portoit debors ; elle en avoit pour 2 ou 3 jours à être travaillée en son ventre : elle venoit grosse comme un tonneau, et tout à coup l'enflure tomboit entièrement, toutes ces attaques cessoient et elle retournoit à son travail ordinaire.

Le dimanche 2 octobre dernier, étant à la Ste Messe, elle entendit au dedans d'elle une voix qui disoit : Sors d'ici ; elle tient bon jusqu'à la communion du prêtre, et sortie elle entend dire : Je n'ai pas été à la messe. De retour chez elle, l'esprit malin lui disoit : J'ai gardé le silence jusqu'à présent, mais je m'en vais en dire assez. On alla quérir le curé du lieu, mais le démon ne dit mot. La femme étoit dans un état effroyable ; sa tête toucboit à ses talons par derrière et on ne voyoit que son ventre. Le curé effrayé, et voyant que sa présence faisoit plus de mal que de bien, se retira et la recommanda a vespres. Le démon dit à la femme que le curé avoit prié pour les autres, mais qu'il n'avoit pas prié pour lui-même. Après vespres, la femme étant comme morte, on lui donna l'extrême-onction ; elle fut agitée sans beaucoup de parole jusqu'au lundi vers les 4 heures après midy que le curé partit pour le sinode de Noion. On me vint cbercber ; j'ai fait longtemps difficulté d'y aller, ne sentant pas ma conscience assez pure pour cela. Enfin m'ayant été dit que cette femme me demandoit à cor et à cris, je me suis résolu d'y aller. Pendant mon chemin, la femme disoit toujours : il a peur, il a peur, il ne viendra pas. Vous sçaurez que quand c'étoit autre chose que la femme qui parloit, c'étoit une voix tout à fait extraordinaire, faible, mince comme le son d'un sifflet, ou comme quand on fait parler des marionnettes. Lorsque j'étois en chemin, il disoit : Voilà le grand Cugnière qui vient pourtant. A mesure que j'approchois le village du dit Croix, il tourmentoit la femme davantage. Arrivé à l'église, je me suis revêtu d'un surplis et d'une étole, et. muni d'eau bénite et le crucifix à la main, j'allai à la maison de la malade. Je la trouvai dans de grandes agitations, ayant la bouche toute grande ouverte et faisant des hurlements affreux. Je lui posai le crucifix sur le front ; elle commença à dire : Tu trembles, pourtant, tu as peur. M'étant armé de confiance, en lui faisant des exorcismes de la part du grand Dieu, il me dit : Par où sortirais-je ? Lui ayant commandé de sortir par la porte, il ne dit plus un mot. De tems en tems la femme rentroit dans son bon sens et disoit fort bien toutes les prières que je lui faisois dire. Tout d'un coup le Démon crioit d'une voix épouvantable et tandis que je mettois l'étole sur la tête de la femme ou que je lui jettois de l'eau bénite, le Démon crioit : Je brûle, je brûle, ce qu'il répétoit plus de cent fois. Pendant la nuit continuant mes exorcismes, il me demanda : Par où sortirais-je ? Je lui dis : Par la fenêtre. Il se mit à rire tant qu'il put. Il me dit : Tu ne me demandes pas comment je m'appelle. Hé bien ! Comment t'appelles-tu ? lui dis-je. Je m'appelle : ça se peut, Philippe. Le pressant par les exorcismes, il vint à un état, comme s'il eut du sortir : la femme faisoit des cris et des burlements épouvantables. Tout à coup, il me dit froidement : Je ne sortirai pas aujourd bui, fais tout ce que tu voudras. Je lui commandai toujours de sortir, si c'étoit la volonté du grand Dieu vivant. Il me dit toujours qu'il ne sortira pas. Lui en ayant demandé la raison, il me dit qu'il falloit qu'il fasse le lendemain une exbortation au peuple et dit : « Je suis dans le corps de cette femme depuis 2 ans, non pas pour ses péchés, car c'est une bonne femme, mais je suis ici pour la conversion de la paroisse. Il va y avoir un bon curé. S'ils ne se corrigent pas,

je ferai encore des miennes avant qu'il soit peu. Vous êtes bien heureux, vous autres, continue-t-il ; vous pouvez faire pénitence ; vous êtes de grands pécheurs, mais Dieu est un grand pardonneur. Nous n'avons commis qu'un seul péché et pour ce péché, nous sommes damnés. Ha ! si on nous donnait même 400 ans à faire pénitence, montant et descendant au milieu des rasoirs, au milieu des flammes de feu et de tous les tourments du monde ! Ha ! tous les tourments nous seroient paradis, mais jamais, jamais. »

Là-dessus il hurloit comme un enragé. La femme étoit un peu revenue à elle ; je lui demandai si elle souffroit ; elle me dit qu'elle sentoit peine, tantôt dans le ventre, sur la poitrine, tantôt à la gorge. Je dis les litanies de la Sainte Vierge. Il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour m'interrompre. J'ajoutai celle du saint nom de Jésus. Il disoit toujours : Ne dis pas. Le voyant résolu de ne pas sortir ce jour-là, je lui dis : Je m'en vais donc. Il me dit : va-t-en ; tu as des affaires assez, va-t-en au nom, et ne disant pas au nom de qui. Je le pressois de le dire ; il me dit qu'il ne le pouvoit pas, mais moi que je le pouvois. Quand je le pressois un peu fort, il me disoit : Tu es bien fier. Va-t en donc, dit-il, mais n'emmène personne avec toi demain ; et me l'a répété plus de dix fois. Je lui ai demandé pourquoi. Ha ! c'est que je voudrois que personne n'entendit ce que j'ai à dire demain. Qu'est-ce que cela te fait, lui dis-je. Ah ! c'est que je souhaiterois que tout fut damné, afin que l'enfer fut rempli. Eh ! quel bien en aurois-tu ? Ha, c'est que j'espérerois, disoit-il, que j'en sortirois. Je lui dis : tu ne sçais pas qu'au jour du Jugement Dieu t'enfermera dans l'enfer pour n'en plus jamais sortir. Ha ! ce fut pour lors qu'il nous fit plus de peur ; il crioit : Terrible, terrible jour ! jour épouvantable, qui nous mettra devant la face de l'Agneau. Je lui dis : Ha, père de mensonges, tu dis pourtant la vérité. J'y suis bien obligé, bien contraint, répondit-il ; mais je suis commandé de la part d'en haut. Je lui dis que je m'en allois au nom du Seigneur. Il me dit : Va-t-en, il ne te sera fait aucun mal, c'est-à-dire aucun tort.

J'étois pour lors dans une grande sueur ; je quitte et je m'en retourne chez nous. Pendant mon chemin, il disoit à ceux qui étoient auprès de la femme : ils sont perdus (c'étoit pour les faire courir pendant la nuit). Enfin il disoit tout ce que je faisois, quand je priois Dieu, ou quand je dormois. Le lendemain matin, j'ai tinté les cloches pour avertir mes paroissiens de ce qui se passoit à Croix. Je me mis en chemin, et il disoit : Voilà mon grand Cugnière qui vient ; il me va bien faire du mal. Etant arrivé à Croix, j'ai fait préparer toutes choses pour aller chercher cette femme en procession. Il y avoit un grand monde de tous côtés. Arrivant à la maison, j'entendis cette femme crier : Je n'irai pas, je n'irai pas. Elle répéta cela tout le long du chemin. Je la pris par le bras, en lui disant : Tu marcheras, tu marcheras pourtant. Je la mis devant moi, la fis marcher jusqu'à l'entrée du cimetière. Il n'y eut pas moyen de la faire aller plus loin, il fallut la porter à l'église à force de bras. Elle crioit : je n'irai pas, mais on me portera. Comme on achevoit une messe, le Démon faisoit grand bruit, je le fis taire et lui fis les exorcismes. Il me dit qu'il vouloit bien faire son exhortation. Je le mets sur.... élevé, et ayant demandé le silence au peuple, il commença à dire d'une voix effroyable : Je suis envoié de la part du Grand Dieu vivant dans le corps de cette pauvre esclave pour la conversion de cette paroisse et de ceux qui en entendront parler. Il dit au peuple à peu près la même chose que la veille, sinon qu'il disoit que si on leur donnoit du temps pour faire pénitence, quand il faudroit autant de temps qu'il en faudroit à un oiseau pour épuiser la mer ne prenant qu'une goutte tous les mil ans, ils seroient encore bien heureux, et en criant : Je suis damné ! ce qu'il répéta plusieurs fois. Il faisoit retentir toute l'Église, et tout le monde étoit dans l'effroi et dans une telle épouvante qu'ils tomboient comme morts ; et tout à coup il me demande : Comment t'appelles-tu ? Comment t'appelles-tu toi-même, lui repartis-je, maudit Satan. Je commande de la part du Grand Dieu vivant de sortir tout présentement. Il me dit : Par où veux-tu que je sorte ? Je lui dis : Par cette vitre, lui montrant un carreau cassé ; et aussitôt, la femme

faisant une grande bouche, se tournant vers la vitre, il sortit faisant un bruit à la vitre, comme tout le monde l'a entendu. La femme fit aussitôt le signe de la croix, disant qu'il étoit dehors. J'entonnai aussitôt le *Te Deum*. Ensuite je fis une grande exhortation au peuple, après laquelle j'ai chanté une messe solennelle, d'où je l'ai reconduit chez elle en procession, et depuis ce temps-là elle se porte bien. Elle est venue dimanche dîner chez moi, ne se sentant pas de joie d'être guérie.

Voilà, Madame, ce qui s'est passé ! Je vous écris un peu à la hâte, ne pouvant me servir d'un autre stile que celui de la vérité. Je vous recommande toujours ma famille qui a l'honneur de vous servir, et je me recommande moi même à vos saintes prières et à celles de votre sainte Communauté, et je suis avec un profond respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

Cugnière, *Curé d'Athies* (1).

Ce qu'on trouve dans les vieux bouquins

Origine du « bain-marie ».

La voici telle que nous la trouvons dans un vieux recueil (2).

L'expression de « bain-marie » a été empruntée à la science mystérieuse des alchimistes. Les disciples du grand œuvre avaient fait de Marie, la sœur de Moïse et d'Aaron, une sorte de prophétesse, dont ils aimaient à associer le nom à leurs travaux.

Au quinzième et au seizième siècle, on connaissait déjà sous le nom de *balneum Mariæ* (bain de Marie) l'opération innocente que nos cuisinières les moins expérimentées renouvellent chaque jour. Ajoutons que les philosophes hermétiques attribuaient à Marie une des rêveries savantes de leur art mensonger ; ils la considéraient comme l'auteur d'un traité écrit sous l'inspiration divine et intitulé : *De lapide philosophiæ* (De la pierre philosophale).

Hommes-nourrices.

« J'ai veu, à Gennes, Antoine Benzum, qui estait de la ville du Port-Maurice, âgé de trente-quatre ans passés, qui n'avait moult de barbe d'une habitude corporelle grasse, des mamelles duquel tant de laict distilait, qu'il en eust peu allaicter un enfant ; et non seulement ce laict degoustait, ains il sortait d'impetuosité. » Jérôme Cardan, *de la subtilité*, etc. Rouen, 1542, p. 315.

Le sadisme au XVIe siècle.

« Davantage l'imagination de la douleur d'autruy excite Venus à quelques personnes, en sorte que quelqu'un, comme récite Jean Mirandula, n'arçait point, s'il n'était battu ; plusieurs n'arcent point s'ils ne battent. Car cette affection ensuit l'imagination... » Jérôme Cardan, *loc. cit.* H. D.

---

(1) D'après les registres de baptême de Croix, cette femme est accouchée six mois après.
(2) *Magasin pittoresque*, 1876.

Échos de la " Chronique "

Pourquoi Juliette Dodu ne fut pas fusillée en 1870.

On a rappelé partout, ces jours derniers, à l'occasion de la mort de Juliette Dodu, les traits d'héroïsme de cette brave fille qui, en 1870, accomplit avec un ferme courage et une audace tranquille ce que bien des hommes n'auraient osé tenter. Ce qu'on n'a pas généralement dit et ce que seul, à notre connaissance, notre excellent camarade de presse, Gaston Stiegler, a rapporté (1), c'est par suite de quelles circonstances Mlle Dodu, condamnée à être fusillée, « suivant les lois de la guerre », échappa à son triste sort.

La sentence allait être exécutée, lorsque l'officier qui logeait en ce moment-là chez elle intervint. *C'était un médecin.* Il savait que le père de Mlle Dodu avait été médecin comme lui. Il crut devoir s'intéresser à la fille d'un confrère. Sa jeunesse, sa beauté, son courage, parlaient d'ailleurs assez haut pour elle. Il demanda qu'on en référât à Frédéric-Charles, qui était alors sur la route du Mans.

Le prince, qui avait vu Mlle Dodu en passant à Pithiviers un mois plus tôt, fut bien inspiré ce jour-là et refusa de laisser un meurtre — inexpiable entre tous — s'ajouter à tant d'autres. Il télégraphia :

« Epargnez-la et faites-la partir pour l'Allemagne par le prochain convoi de prisonniers. »

De ce jour Mlle Dodu fut gardée à vue, mais l'armistice approchait ; il n'y eut pas d'convoi de prisonniers ; elle demeura en France. Désormais, elle avait la vie sauve.

Alexis Piron, fils d'apothicaire.

Ceux qui ont parlé devant le buste de Piron, récemment inauguré, étaient-ils bien fixés sur son ascendance ? Il n'y semble guère, à lire leurs palabres. Suppléons donc à cette lacune, à l'aide de documents point ou peu connus, voire des compatriotes de ce Bourguignon salé.

On ne trouve nulle part une généalogie exacte de la famille d'Alexis Piron ; les détails suivants ont été fournis par une personne de cette famille, où l'esprit a toujours été héréditaire.

Aimé Piron, qui était apothicaire à Dijon (on ne disait pas encore pharmacien), eut trois enfants d'Anne Dubois, fille du célèbre Jean Dubois, sculpteur.

1o Aimé, qui mourut chez les pères de l'Oratoire, à Beaune. C'est Aimé, et non son frère Jean, dont Alexis Piron a parlé avec assez peu de réserve, dans sa fameuse scène avec le commissaire Lafosse.

2o Jean, qui fut apothicaire comme son père, et qui eut comme lui trois enfants, deux filles et un garçon. Il avait de l'esprit et des connaissances variées.

3o Alexis, l'auteur de la *Métromanie*.

Les trois enfants de Jean Piron sont :

1o Marie, femme de Maufoux, apothicaire ;

(1) V. *le Temps*, 27 octobre 1909.

2° Bénigne, femme de Mazières, marchand de fer ;
3° Bernard, poète, mort à quatre-vingt-seize ans.

La dame Maufoux eut une fille unique, laquelle épousa M. Boudier, apothicaire. De ce mariage naquit un fils, qui, après avoir été apothicaire comme son père, devint médecin. Celui-ci épousa M[lle] Minard, fille de l'avocat de ce nom, et laissa un fils et une fille.

Le fils s'est suicidé à Paris. La fille s'est mariée avec M. Jourdheuil, conseiller à la Cour royale de Dijon ; aucun enfant n'est sorti de cette union.

Au pays du Matin calme.

L'assassinat du prince Ito par un Coréen fanatique attire de nouveau l'attention sur ce pays et ses habitants. Voici, à cet égard, quelques renseignements puisés à bonne source (1).

Les habitudes domestiques de ce peuple lui sont toutes spéciales et vraiment curieuses. Notamment, le Coréen ignore l'art de la couture, et ses vêtements, au lieu d'être cousus, sont collés à la colle de poisson.

La simplicité de l'ameublement du Coréen est aussi tout à fait caractéristique. Ainsi il ne possède pas de lit et couche sur un plancher en papier huilé, de contact assez doux.

Quant au système de l'alimentation, il est tout aussi simple, et le riz, la viande de porc et celle de chien en forment le fond.

Il est assez curieux de noter que le thé, dans un pays si voisin de la Chine, est presque inconnu.

La principale industrie de la Corée est celle du papier, qui forme le premier objet d'exportation au Japon. Puis, vient l'industrie de la faïence et de la porcelaine, dont les produits sont simples, mais de réel bon goût.

L'industrie des transports est d'un caractère primitif et les voitures sont choses rares en Corée. La chaise à porteurs y est en usage pour les lettrés et les riches, mais le taureau, à défaut du cheval et de l'âne, y joue un rôle très important comme bête de somme.

Ajoutons qu'en Corée la femme, assez respectée d'ailleurs, est cependant traitée un peu en enfant et qu'elle est tenue pour irresponsable des délits qu'elle peut commettre.

Un conte fantastique... biologique.

Ce conte paraît en ce moment dans *l'Illustration*, sous la signature de notre très distingué collaborateur André Couvreur.

Que nous réservent ces fameux *Macrobes,* créés par le génie d'un fou, et lancés sur notre capitale?

Attendons-nous à des péripéties émouvantes. Elles ne nous feront pas oublier les pages reposantes du *Suprême Cordial*, que le même auteur publia dans *Je sais tout*, il y a quelques mois.

C'est, toutefois, une face nouvelle d'un talent multiple et divers.

---

(1) Dans *l'Opinion*, journal paraissant à Saïgon, 16 janvier 1908.

Informations de la « Chronique »

Un solitaire de Port-Royal : Jean Hamon.

On a, comme il convenait, évoqué Port-Royal, en cette fin d'octobre où, il y a deux cents ans, les exempts de M. d'Argenson venaient chasser, par ordre du Roi, de leur monastère, les saints personnages qui y résidaient, donnant l'exemple de toutes les vertus.

Peu ou prou a-t-on parlé du masque à la pâleur de cire de la mère Angélique ; de la ceinture de pénitence de Pascal ; des autres reliques qu'enferme la chapelle-musée, devenue le lieu de pèlerinage de milliers de visiteurs. A peine a-t-on consacré quelques lignes de souvenir à un des solitaires qui fut une des premières victimes des persécutions dirigées contre les hôtes de la célèbre abbaye, Jean Hamon, le précepteur du jeune homme qui deviendra plus tard le poète Racine.

Parmi les médecins qui vécurent au dix-septième siècle, il n'est pas de figure plus attachante.

Hamon était Normand : il est né à Cherbourg en 1617. De bonne heure il avait quitté sa province pour gagner Paris, où il fut bientôt un des élèves les plus assidus de la Faculté de médecine, tandis que son intelligence et son savoir précoce lui permettaient de devenir le précepteur d'Achille de Harlay, destiné un jour à occuper la première présidence du Parlement.

Grâce à son esprit naturel, à ses qualités précoces et à la protection de la famille de Harlay, qui avait pour lui la plus grande amitié, le jeune docteur ne tarda pas à acquérir une véritable réputation et à se faire une clientèle choisie.

Il n'exerçait que depuis quatre ou cinq ans, quand il fut désigné par ses collègues, pour prononcer le discours solennel qui inaugurait chaque année la rentrée des Ecoles.

Avec de tels débuts, Hamon ne pouvait manquer d'arriver bientôt à la célébrité et à la fortune ; il était sur le point de contracter un mariage fort avantageux, lorsque les exhortations de l'abbé Singlin l'arrêtèrent brusquement au milieu de sa carrière.

Lié avec plusieurs solitaires de Port-Royal, le jeune savant avait pris pour directeur de conscience le confesseur des religieuses du célèbre monastère. Singlin était un prêtre de mœurs austères, ennemi des transactions mondaines, et dont la conviction faisait l'autorité et l'influence. Il s'empara de l'esprit de son pénitent, l'arracha, malgré les représentations et les résistances de M. de Harlay, aux promesses d'un brillant avenir et lui ouvrit les portes du monastère où l'on allait chercher un refuge contre les séductions du monde.

Hamon avait à peine trente-trois ans. Il vendit ses livres, ses meubles et tout ce qui composait son patrimoine, sans en rien réserver ; il en distribua le prix aux miséreux et se retira à Port-Royal.

Il y mena une vie de cénobite, se levant de grand matin, travaillant tard, couchant sur la dure, vivant sans feu, partageant avec les pauvres sa maigre pitance, et quelle pitance : un morceau de pain de son, qu'on lui apportait deux fois par semaine et qu'il mangeait debout. Toujours mal vêtu, coiffé d'une calotte noire, qu'il quittait

rarement, il se rendait de temps en temps dans cet équipage à la Faculté, pour remplir ses devoirs de docteur-régent.

Son temps se partageait entre les travaux manuels, la méditation, l'étude, la composition de petits ouvrages ascétiques et les soins aux malheureux. Il exerçait charitablement sa profession auprès des malades du monastère et des environs.

Un bâton à la main, la Bible dans sa poche, il faisait toutes ses visites à pied, bien que quelques-unes fussent parfois à plusieurs lieues de la communauté. Ce ne fut que dans les dernières années de sa vie, lorsque ses jambes lui refusèrent tout service, qu'il se servit, pour ses courses, d'un âne, sur lequel on pouvait le voir aller par les chemins, recueilli, l'esprit occupé par la prière et quelque ouvrage à l'aiguille dans les mains.

Une de ses maximes favorites — qu'il sut mettre en pratique — était que, « pour vivre en parfait chrétien, on n'avait qu'à persévérer, « étant sain, dans les bonnes dispositions où l'on se trouve, quand on « est malade ».

Lorsque les persécutions commencèrent contre Port-Royal, Hamon ne put s'y soustraire. Il fut compris, avec plusieurs solitaires de ses amis, dans une lettre de cachet du 9 novembre 1664. La reconnaissance de l'un de ses malades eut le temps de prévenir l'arrestation ; on réussit à le faire évader par les jardins.

Son éloignement du monastère — son exil — dura neuf mois. Ce n'est qu'en août 1665 qu'il put y rentrer, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris. Mais on ne lui épargna dès lors aucune tracasserie ; il fut l'objet d'une surveillance minutieuse ; on ne lui permit de visiter les sœurs malades qu'accompagné de la tourière, surveillante préposée par Monseigneur, et il devait parler haut de manière qu'elle entendît la moindre de ses paroles. On l'enfermait, la nuit, dans sa chambre ; enfin, il était soumis à un espionnage de tous les instants.

Hamon souffrit tous ces outrages avec résignation et c'est à ce moment qu'il écrivit pour les religieuses ses « petits traités spirituels ».

Il y avait plus de trente ans qu'Hamon était séparé de l'Ecole de médecine, lorsqu'en 1680, le fils d'un de ses meilleurs et plus anciens amis, Dodart, s'y présenta, pour soutenir sa thèse de doctorat (1). Hamon accepta la présidence de la commission qu'on lui offrait.

« Il y présida avec éclat, dit un biographe : il apparut, avec l'audace de son humble pauvreté, aux yeux de ses confrères, qui contemplaient en lui des habits de doctorat inconnus à la Faculté, de laquelle il ne cessait pas d'être l'ornement. Il avait, à l'occasion de cette thèse, relu en peu de jours Hippocrate, Galien, Alexandre de Tralles, tous les anciens auteurs de la médecine, et s'y était épuisé. »

Il revint à pied de Paris à Port-Royal, très fatigué, et prit le lit. Il mourut quelques jours après, âgé de soixante-neuf ans, le 22 février 1687.

La Faculté fit placer son portrait parmi ceux de ses célébrités. Boileau avait composé quelques vers, pour être mis au-dessous de ce portrait.

« C'est une figure fine et douce, dit Sainte-Beuve, un peu penchée,

(1) Le sujet en est indiqué par le titre du travail : *An in tanta multitudine medentium pauci medici ?*

au regard malin et glissant, tendre, qui, au besoin, semblerait un peu rusé, et qui sent son Normand, aux cheveux longs, négligés, à la paysanne, laissant tomber une mèche détachée sur le front. Le caractère général de la physionomie est celui d'une humilité souriante. »

Que saurions-nous ajouter à ce trait qui révèle la délicatesse de touche du si nuancé et si parfait de mesure que fut le critique des *Lundis*, le biographe définitif de Port-Royal ?

Un autre Ferrer : le Dr José Rizal.

En 1886, paraissait sous un titre qui décelait la qualité de son auteur, *Noli me tangere*, un livre qui passa presque inaperçu : une révolution, un drame, y étaient pourtant en germe, et nul ne s'avisa d'y prendre garde.

L'homme assez audacieux pour porter le fer sur la plaie qui rongeait son pays d'origine, était un homme de couleur, un Tagal, qui rêvait d'émanciper sa patrie, de la soustraire à un joug qu'il jugeait tyrannique : Le Dr José Rizal (1), en poursuivant l'affranchissement des Philippines, avait fait le sacrifice délibéré de sa vie, n'ignorant pas à quelles forces coalisées il osait s'attaquer.

C'est que, comme l'a écrit un de ses biographes (2),

> C'était un talent, une énergie... que le jeune élève de l'*Ateneo municipal*, qui, à treize ans, à peine sorti de son pueblo natal de Calamba, composait un mélodrame en vers... ; que cet adolescent qui, avec une ode *A la jeunesse philippine*, remportait d'abord le premier prix au concours du *Liceo Artistico Liberario*, et triomphait encore dans un tournoi littéraire organisé à l'occasion du centenaire de Cervantes, avec une composition en prose, *le Conseil des dieux*, empreinte du plus pur hellénisme.

En 1882, il avait à peine 20 ans, Rizal partait pour l'Espagne.

A Madrid, il conquiert rapidement les grades de *docteur en médecine* et de licencié en philosophie et lettres. Désormais, la philologie deviendra le principal objet de ses études. A ses deux langues maternelles, le tagal et le castillan, il avait joint de bonne heure le grec, le latin et l'hébreu. Plus tard, il s'était familiarisé avec le japonais; puis c'est le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, qu'il a soif de connaître et de comprendre, et il y réussit.

Alors commence son odyssée à travers l'Europe : il visite tour à tour Paris, Bruxelles, Londres, Gand, Berlin, les villes du Rhin, les bords des lacs suisses.

Rome le retient quelques mois. En 1887, il revient à Manille, après cinq années d'absence ; l'année suivante, il s'embarque pour le Japon, dont il désire étudier la littérature et les mœurs.

Bientôt il a soif de voir de nouveaux pays : traversant le Pacifique, il parcourt l'Amérique du Nord, mais ne tarde pas à regagner l'Angleterre, et le *British Museum*, de Londres, n'a pas d'hôte plus assidu.

Nous passons sur son retour en Espagne, son séjour à Gand, où il publie une suite à son premier ouvrage de combat : *El Filibusterismo* paraît en 1891, en même temps qu'uue série d'articles, profondément

---

(1) Cf. la *Chronique*, 1897, p. 87 et 1907, p. 804.

(2) José Rizal, *Au Pays des Moines* (Noli me tangere), roman tagal, traduction et annotations de Henri Lucas et Ramon Sempau (Paris, Stock, 1899), Avant-Propos.

étudiés, où Rizal traçait un « tableau animé, coloré, de ce que les Philippines pourraient être *dans cent ans.* »

Entre temps, pour se reposer de ces travaux sévères, le docteur Rizal cherchait un délassement dans l'art. Car Rizal, nous révèle quelqu'un qui paraît l'avoir approché de près (1), « fut également un artiste remarquable, comme dessinateur et comme sculpteur. »

Allait-il rester longtemps dans l'inaction ? Ce serait mal le connaître. Les sanglants événements de Calamba, son pueblo natal, lui interdisant l'entrée des Philippines, il s'installe à Hong-Kong. Mais la nostalgie l'ayant repris, et insouciant du danger qu'il court, après avoir écrit au capitaine général Despujols qu'il se confiait à sa loyauté de soldat, Rizal s'embarquait pour Manille. Quelques jours après, au mépris de tous les engagements, il était arrêté et déporté, pour un temps illimité, dans l'île de Mindanao.

Il se résigna, heureux encore de ce que, dans son exil, il retrouvait le sol de sa patrie... puis, toujours désireux d'employer son activité à des œuvres utiles, il fonda des écoles gratuites, où il mit en pratique le système d'enseignement Frœbel et ouvrit une clinique ophtalmologique, où des malades accoururent de tous les points de l Extrême-Orient ; soignant gratuitement les pauvres, en même temps, il s'occupait d'agriculture, repassait ses études scientifiques et littéraires et préparait un traité philippin, encore inédit, sur les verbes tagals... L'exilé était devenu l'instituteur des enfants, le médecin des indigents, l'agronome enseignant aux cultivateurs de nouveaux procédés pour travailler la terre, le savant que ses études revêtaient d'un indéniable prestige, le poète inspiré chantant les espérances et les souvenirs (2)...

Cette vie dura quatre ans. En août 1896, le déporté était transféré à Manille ; il débarquait à Barcelone le 6 octobre, d'où on le conduisait aussitôt à la citadelle de Montjuich, celle même où Ferrer a subi son sort.

Mais l'heure de l'expiation n'avait pas encore sonné pour Rizal. De nouveau on réembarquait le prisonnier pour Manille : le 13 octobre, il posait le pied sur le sol de sa patrie et était incarcéré au fort de Santiago. Le 30 décembre, au lever de l'aurore, « son sang rédempteur arrosait le champ historique de Bagumbayan... »

Rizal est-il mort comme Ferrer, victime de « la caste théocratique » ? C'est ce que prétendent ses amis. Nous n'avons ni à chercher, ni à établir les responsabilités d'une affaire dont les éléments nous échappent, qui nous permettraient d'asseoir notre jugement. Il nous a paru, toutefois, que le souvenir de ce martyr, si oublié aujourd'hui, méritait d'être évoqué, à l'heure où l'on glorifie de toutes parts celui qu'on nous présente un peu bruyamment comme la victime de la même cause.

La lettre de part de La Païva.

C'est tout un roman que la vie aventureuse de cette courtisane qui porta le nom de guerre de *La Païva*. Notre ami G. Montorgueil nous en narrait récemment les péripéties, avec la verve et le talent que vous

(1) Blumentritt, in *Inter. Archiv. für Ætnographie*, 1897, t. X.
(2) Henri Lucas, *loc. cit.*

lui connaissez ; mais il n'a pas tout dit et, charitablement, il a bien voulu nous laisser quelques épis à glaner.

Cette femme, qui était sortie du ruisseau pour grimper, à force de vices, au sommet de la roue de la fortune, malgré les immenses richesses que sa ladrerie avait accumulées, fut en proie, toute sa vie, au spleen le plus atroce. Harcelée de la terreur de l'assassinat, elle couchait avec tous ses diamants et se roulait sur eux, telle Danaé. Elle n'aimait que l'or et les pierreries. Sa rapacité fatiguerait l'imagination d'un conteur fantastique, Hoffmann ou Edgar Poe.

Elle avait, dans son parc de Pontchartrain, une allée par laquelle il était défendu de passer, sous peine d'une amende de cinquante centimes. Comme cette allée raccourcissait la route qui menait au perron d'entrée, les familiers, par distraction, la prenaient presque toujours, et machinalement. Elle se cachait pour les surprendre, et, dès qu'ils y avaient mis le pied, elle surgissait devant eux et leur faisait payer les cinquante centimes.

Un jour, Houssaye et Girardin se promenaient, en causant, dans les allées du parc de Pontchartrain.

— Quelle peut bien être la fortune de Mme de Païva ? demandait le journaliste.

— Huit à dix millions, répondait le poète.

— Vous êtes fou, mon cher Houssaye ! s'écria la marquise, sortant tout à coup d'une charmille... Dix millions !,.. Mais cela fait à peine cinq cent mille francs de rente !... Croyez-vous que c'est avec cela que je pourrais vous donner des pêches et du raisin mûr au mois de janvier ?... Cinq cent mille francs !... C'est ce que me coûte ma table !

Elle employait pour ses terres une armée de jardiniers, et détail piquant, le raisin qu'ils y récoltaient revenait à la châtelaine à vingt francs la livre.

*
* *

L'histoire ne dit pas quelles ont été les paroles prononcées sur la tombe de haute et puissante dame Henckel-Donnersmark, ci-devant comtesse de Païva, ci-devant Mme Herz (de la main gauche) et quatre pages d'*et cætera*. Mais voici la lettre de faire part adressée aux amis et connaissances par son dernier mari. Elle vaut une oraison funèbre.

« Ce jour, dans la soirée, à onze heures, *a rendu l'âme doucement* (SIC), après quatorze mois de souffrance d'une maladie de cœur et d'une attaque au cerveau, ma bien-aimée femme

BLANCHE, née LACKMANN,

dans sa cinquante-huitième année.

Château de Newdeck, le 21 janvier 1884.

« GUIDO.

« Comte Henckel-Donnersmark. »

Evidemment le chagrin troublait la cervelle de l'époux infortuné, car il fait tort à la défunte de trois lustres ou peu s'en faut, la noble dame ne comptant pas moins de soixante-douze printemps.

Mais l'Amour n'a-t-il pas toujours eu un bandeau sur les yeux ?

PETITS RENSEIGNEMENTS

Le premier Salon des médecins.

La Société médico-artistique « l'Esculape » rappelle à tous les confrères artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, décorateurs, que son premier Salon s'ouvrira le 25 novembre prochain jusqu'au 9 décembre inclus, 117, boulevard Saint-Germain, au Cercle de la librairie, de 10 à 11 heures le matin et de 1 à 4 heures de l'après-midi.

Tous les confrères qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés de le faire au plus tôt et de s'adresser pour tous les renseignements à M. le Dr Rabier, Secrétaire général, 24, rue de la Tour, Paris (16e). Cette manifestation artistique, essentiellement intime, est la première d'une série qui doit comporter par la suite notamment une représentation dramatique et lyrique, dont les bénéfices seront affectés à une Caisse de secours immédiat des infortunes médicales.

Tous nos confrères auront droit d'entrer à ce Salon, sur simple présentation de leur carte de visite.

Ve Congrès international d'électrobiologie et de radiologie médicales.

Le 5e Congrès international d'électrobiologie et de radiologie se tiendra à Barcelone, en 1910, du 15 au 18 septembre.

Questions mises à l'ordre du jour :

1° *Etat actuel de l'électrodiagnostic* ;

2° *Les mesures en radiologie* ;

3° *L'électricité comme agent antiphlegmasique* ;

4° *De la valeur thérapeutique de l'introduction électrolytique des ions médicamenteux* ;

5° *De l'emploi des rayons X dans l'examen du segment abdominal.*

Les personnes qui désireraient assister à ce Congrès, prendre part aux discussions ou faire des communications, sont invitées à s'inscrire chez le Dr C. Comas Ll.

Cortes 613 pral., *Barcelona*, Espagne.

Le prix de la cotisation est de 25 francs.

Œuvre de Larue.

En créant l'Établissement de *Larue*, ses fondatrices ont voulu mettre à la disposition des femmes mariées, pauvres ou de condition modeste, menacées ou légèrement atteintes de la tuberculose, pour lesquelles il n'existait encore aucun sanatorium gratuit ou à prix très minime, un établissement analogue à ceux de Bligny, d'Angicourt pour les hommes, de Villepinte, de Pontourny pour les jeunes filles, etc.

Pour compléter le caractère vraiment philanthropique de cette œuvre, avec la mère, sans supplément de pension, est admis un enfant en bas âge. C'est qu'en effet, l'abandon de son jeune enfant est trop souvent un obstacle qui empêche la mère de se soigner en temps utile, et ces petits êtres, pour lesquels un service spécial est organisé à Larue, ont pour la plupart, autant que leur mère, à bénéficier de leur séjour.

Larue possède des lits gratuits et des chambres particulières payantes. Pour renseignements complémentaires, écrire à « l'Œuvre de Larue », par l'Haÿ (Seine). La directrice de l'œuvre se tient à la disposition des médecins pour leur faire visiter le sanatorium dont elle a la garde.

ÉCHOS DE PARTOUT

Statues et bustes de médecins. L'aimable confrère qui dirige le *Courrier médical* a eu l'idée (1) d'établir la liste des monuments consacrés aux médecins, « de façon, dit-il, à pouvoir constituer un album qui serait, en quelque sorte, celui des gloires médicales de la France ». Voici cette nomenclature, que nos lecteurs voudront bien nous aider à compléter, ou à rectifier, s'il y a lieu :

Auzoux, à Saint-Aubin-d'Ernoville (Eure) ; Claude Bernard, à Paris ; Paul Bert, à Auxerre et à Hanoï ; Bichat, à Paris et à Bourg ; Bodélio, à Lorient ; Bonnet, à Lyon ; Bontemps, à Jussey (Haute-Saône) ; Bouillaud, à Angoulême ; Broca, à Paris et à Sainte-Foy (Gironde) ; Cazin et Perrochaud, à Berck-sur-Mer ; Champion, à Bar-le-Duc ; Charcot, à Paris et à Lamalou-les-Bains ; Daviel, à Bernay et à La Barre (Eure) ; Duchesne, à Boulogne-sur-Mer ; Gevrey, à Vesoul ; Gérard, à Beauvais ; Gilles, à Vaucresson ; Grisolle, à Fréjus ; Guépin, à Nantes et à Pontivy ; Guérin, à Ploërmel ; Jenner, à Boulogne-sur-Mer ; Laennec, à Quimper ; Lariboisière, à Fougères ; Larrey, à Paris et à Tarbes ; Niepce, à Allevard (Isère) ; Ollier, à Lyon et à Les Vans (Ardèche) ; Denis Papin, à Blois et à Paris ; Ambroise Paré, à Laval ; Pinel, à Paris ; Raspail, à Paris et à Lyon ; Ricord, à Paris ; Ch. Robin, à Bourg ; Rochard, à Saint-Brieuc ; Th. Roussel, à Paris ; Tarnier, à Paris ; Villemin, à Bruyères (Vosges).

Ajoutons à cette liste le monument collectif élevé à Tours à la mémoire de Bretonneau, Trousseau et Velpeau, puis les bustes récemment inaugurés de Brouardel et de Tillaux, à Paris. Dans un avenir prochain, il conviendra d'y ajouter les monuments de Péan, à Paris ; de Marey, à Boulogne-sur-Seine ; de Doyon, à Uriage ; de Michel Servet, à Vienne ; du Pr de Nabias, à Bordeaux.

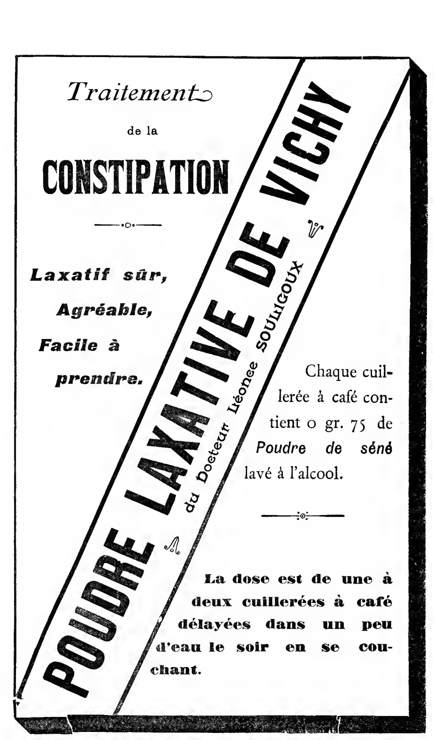
Depuis l'établissement de cette liste a eu lieu, à Gannat, l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du Dr Delarue, ancien député de l'Allier.

Il n'y a pas de petites économies. — Nous cueillons l'information suivante dans le *Bulletin d'Oculistique :*

« Naguère, chaque fois qu'il y avait bal à l'Elysée, deux médecins civils étaient commandés de service pour donner, le cas échéant, leurs soins aux personnes que la chaleur ou tout autre malaise incommodaient.

« Mais, comme il fallait payer aux médecins civils leur déplacement et leur nuit de garde, on a trouvé plus économique de commander de service deux médecins militaires, qui n'exigent même pas le prix de leur transport en tramway. »

(1) Nº du 10 octobre 1909.



Traitement
de la
CONSTIPATION
Laxatif sûr,
Agréable,
Facile à
prendre.
POUDRE LAXATIVE DE VICHY
du Docteur Léonce SOULIGOUX
Chaque cuillerée à café contient 0 gr. 75 de Poudre de séné lavé à l'alcool.
La dose est de une à deux cuillerées à café délayées dans un peu d'eau le soir en se couchant.

Vieux-Neuf Médical

Comment on se plaignait de la dépopulation, au XVIII[e] siècle.

«... Les jeunes gens sont presque tous aujourd'hui énervés dès l'âge de vingt ans. Ils portent les excès du collège dans un monde où ils entrent malheureusement trop tôt, et deux ou trois ans de la vie mondaine les réduisent à ne pouvoir plus digérer, ni soutenir aucune sorte de fatigue.

« Nos pères faisoient quatre repas, jouoient au mail, à la paume, et maintenant on a l'air de vouloir toujours s'évanouir : *de là cette triste dépopulation dont chacun se plaint.*

« Ajoutez à ces maux que le luxe est une autre source du mal que nous déplorons. Un mari, pour soutenir son faste, *se borne à ne vouloir qu'un enfant et fraude en conséquence les droits du mariage.*

« Ce serait sûrement la plus affreuse vexation de vouloir forcer tout le monde à se marier. Il ne suffit pas d'être fille ou garçon pour avoir les qualités propres au mariage. Tant de mauvais ménages, qui font la ruine des familles, ne sont aussi communs que parce qu'on se marie sans y être appellé.

« Que la Police arrête les progrès de la Débauche autant qu'il est possible ; que l'Etat accorde des grâces aux nombreuses familles, qu'on réduise la multitude des laquais, ces hommes qu'on arrache à la charrue et qui viennent en foule à Paris grossir la chaîne des libertins ; qu'on fasse main basse sur le luxe immodéré; qu'on s'abstienne des ragoûts et des liqueurs, et *qu'on fasse usage de l'eau*, et l'on verra qu'on peut avoir des moines dans un royaume et jouir des avantages d'une bonne population. Il faut avouer que ces pauvres moines, parmi lesquels je conviens qu'il y aurait de grandes réformes à faire, sont destinés à servir de risée à nos beaux esprits, car en même temps qu'ils les accusent de fréquenter les plus jolies femmes, ils leur reprochent la dépopulation du pays (1). »

Ne croirait-on pas ces lignes écrites d'hier ? Il y a 150 ans, non seulement on déplorait que la France se dépeuplât, mais on signalait les fraudes conjugales, l'aversion des jeunes gens pour le mariage, l'exode des ruraux vers les villes, l'abus de l'alcool et des mets épicés. Il n'y a que sur l'utilité des moines que nous différons d'avis avec nos ancêtres, et encore sommes-nous si loin d'être en désaccord avec eux, même sur ce point ?

L'humour français ne perd jamais ses droits. A. C.

Le strabisme guéri par les eaux de Spa.

Tous ceux sous les yeux desquels le hasard mit un traité ancien des eaux minérales auront constaté la tendance inévitable des auteurs médecins à faire passer les sources médicinales qu'ils préconisent pour une panacée, un remède apte à guérir tous les maux.

(1) *Des véritables intérêts de la Patrie* (par de Forges). A Rotterdam, 1764, ch. xxxiii.

Un livre, dont la vogue fut universelle vers le milieu du dix-huitième siècle, les *Amusemens des eaux de Spa*, contient la relation de la guérison d'un cas de *strabisme* par l'usage des eaux de ce bourg. Donnons la parole à l'auteur anonyme :

« Jusques dans des déplacements des yeux, comme le strabisme, on a vu des effets surprenans de ces eaux. Tout le monde fut témoin d'une cure singulière de cette espèce, il y a deux ans. Une demoiselle du pays, dont l'œil gauche était tellement contracté et tourné, depuis trois mois, qu'il n'y paraissait plus d'angle interne, avait la vue double et confuse avec un sentiment de tension dans l'intérieur de cet œil ; elle commença à boire ces eaux chez elle à une lieue et demie de leur source ; elle but d'abord celles du Pouhon, et ensuite celles de la Géronstère, en prenant de temps en temps quelques pilules laxatives mercurielles. Le succès de ces eaux fut des plus marqués : dès qu'elle eût bu sept ou huit jours des dernières, un chacun remarqua que l'œil se remettait sensiblement d'un jour à l'autre. A la fin, après trois ou quatre semaines de leur usage, les yeux furent remis parfaitement dans leur position naturelle et la vue rétablie entièrement.

« Ce sont là des faits ; chacun a pu les voir et l'on ne pourrait pas les révoquer en doute. »

Albin Body (de Spa).

Pour guérir de la coqueluche.

Il existe, non loin de la petite station balnéaire et combien peu mondaine, de Trégastel, une île nommée *l'île Grande*, à laquelle fait suite une autre île où l'on peut aborder par basse mer : l'île Canton est inhabitée et a un aspect aride et désolé, qu'accentue encore la présence de trois croix de granit, gibets funèbres qui se profilent sur l'horizon.

Ces trois croix doivent dater des premiers siècles du christianisme ; elles sont un but de pèlerinage pour obtenir la guérison de la coqueluche, et voici les rites bizarres nécessaires à l'efficacité du remède.

Le voyage doit être effectué par une veuve, à jeun ; elle ne doit pas dire un mot pendant tout le trajet ; avant de partir, elle aura pris, chez trois autres veuves, trois morceaux de pain, qu'elle distribuera aux pauvres rencontrés sur son chemin, et si la rencontre ne se produit pas, elle devra les déposer au pied de chacune des croix (1).

En Basse-Bretagne, c'est saint André qui est invoqué le plus souvent pour la coqueluche : les mères couchent leurs enfants atteints de cette affection sur le tombeau du saint, que la chapelle de Lomarc'h en Crac'h (Finistère) prétend conserver. Les eaux d'un certain nombre de fontaines passent également pour être efficaces contre la coqueluche (2).

Singulier remède contre les varices.

C'est dans l'Inde qu'il est appliqué ; chez nous, il ne serait guère applicable qu'au Jardin des Plantes et au Jardin d'Acclimatation, et encore ! Dans l'Inde donc, la promenade à dos d'éléphant est réputée guérir ou plutôt prévenir les varices, *chez les enfants*. Cette croyance est exploitée par les cornacs qui vont se perdre dans ces lointaines contrées, pour y gagner leur pain et celui de leur pachyderme.

(1) *Patrie*, mai 1909.
(2) Cf. P. Sébillot, *Le paganisme contemporain*, § 26. Paris, Oct. Doin, 1908.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Lombroso devant la postérité (XVI, 704). — Dans l'article « Lombroso devant la postérité » (*Chronique médicale* du 1er novembre) je lis, p. 704 : « Le premier, dit-on, il a montré que la pellagre était due à une altération du maïs et, grâce à cette notion, nombre d'existences humaines ont été conservées. »

Soit, je le veux bien ; mais je me rappelle mon vieux Grisolle, et si vous relisez l'étiologie de la pellagre du *Traité de Pathologie interne*, t. II, p. 85-86, vous verrez que Lombroso a eu des devanciers.

Dr Al. Vinache.

— A l'occasion de la mort du Professeur Lombroso, l'on a parlé beaucoup de ses études criminologiques, mais l'on a passé sous silence, parce qu'on les ignorait, ses idées médicales, et en particulier ses idées sur l'homœopathie.

Le thérapeute conscient de son devoir, et qui puise dans n'importe quelle méthode des ressources pour soulager ses semblables, ne peut être ni sceptique ni fataliste, et Lombroso, par ses actes de médecin homœopathe, peut parfaitement répondre à l'accusation de fatalisme attribuée à sa théorie. Comme beaucoup de médecins homœopathes, Lombroso eut à lutter pour faire accepter ses idées en thérapeutique, et l'on ne peut pas dire qu'il y soit parvenu, puisque persiste le silence sur ses travaux homœopathiques.

« Il y a quarante ans, me disait-il, étant à Pavie, je m'occupais de médecine mentale dans un hospice d'aliénés et je faisais déjà de l'homœopathie. Il m'arriva un jour de prescrire *Viperinum*, *Arsenicum*, lorsque, sur une dénonciation, l'on m'accusa de vouloir empoisonner les malades. Je proposai alors d'absorber tous les médicaments homœopathiques que j'aurais l'occasion de prescrire. On ne voulut pas m'écouter et ceci eut un résultat fâcheux pour moi, parce que cette aventure me fit beaucoup de tort. »

Les travaux de Lombroso sur la pellagre montrent aussi qu'il s'efforçait d'améliorer le sort de toutes les populations pauvres atteintes de cette maladie, et c'est encore en partant de ce principe homœopathique, découvert par Hahnemann, que Lombroso, en appliquant la *loi des semblables*, put lutter efficacement contre ce fléau. C'est en effet parce qu'il avait soupçonné, en 1867, que le maïs putréfié était la cause de la pellagre, qu'il essaya de la guérir avec une préparation de maïs putréfié — *Zea putrefatto, Zea Italica*. — Par une sorte d'isopathie médicamenteuse, il appliquait dans le traitement de la pellagre la *pellagrozéine*, la substance même qui provoquait cette maladie. Cette substance peut même s'employer dans le traitement de maladies qui ont quelque analogie avec la pellagre, dans le psoriasis, par exemple.

En causant avec lui de l'indication de différents remèdes homœopathiques, Lombroso insista surtout sur l'efficacité de deux médicaments qu'il employait très fréquemment dans le traitement de l'épilepsie, *Calcarea carbonica* et *Œnanthe crocata*. Dans le vertige épileptique,

il donnait ces deux mêmes remèdes, et dans d'autres formes de vertige, il réussissait mieux avec *Cocculus* et *Tabacum*. Chez les épileptiques fils d'alcooliques ou buveurs d'absinthe, il lui arrivait très souvent de prescrire avec succès *Artemisia Absinthium*.

Lombroso faisait aussi profiter les dégénérés, les idiots, les vicieux, les alcooliques, du traitement homœopathique, avec plus ou moins de succès, suivant le degré de dégénérescence, d'idiotie, et il était d'avis que lorsque les caractères morbides de ces affections héréditaires ou acquises n'étaient pas assez avancés pour nécessiter un internement, il était possible de constater très souvent une amélioration par le traitement hahnemannien. En cela, il était d'accord avec mon père, dont il avait apprécié les travaux sur les effets psychiques des médicaments.

Dr Jules Gallavardin.

Les distractions de feu Lombroso (XVI, 706). — Au *Journal des Débats* du 13 octobre, nous empruntons ces détails à enregistrer sous la rubrique, toujours ouverte, des distractions de nos grands hommes, en prenant cette dernière expression dans son sens le plus largement compréhensif.

Le célèbre anthropologiste était si passionnément adonné à ses études, qu'il avait peine à penser à autre chose. Un jour, cependant, il s'aperçoit qu'il a besoin de gants, et il entre dans une boutique. La gantière veut lui prendre mesure, et lui fait tendre la main. Mais, le regard de Lombroso tombant sur celles de la gantière, ne s'avise-t-il pas que ces mains sont palmées ? Le voilà expliquant à la vendeuse que c'est un signe atavique de dégénérescence découvert par Darwin et, de fil en aiguille, exposant toute la théorie de Darwin sur l'origine de l'homme, tandis que la grisette a toutes les peines du monde à ne pas éclater de rire au nez de ce maniaque bavard et peu galant, qui lui trouve des pattes d'oie.

Avant de se consacrer uniquement aux recherches spéculatives, Lombroso fut longtemps médecin, et médecin comme on n'en voit plus guère ; il ne savait pas se faire payer. Une femme de province, qui était venue le consulter, lui remet en sortant un billet de dix lire. Lombroso la remercie avec un sourire si aimable, qu'elle songe aussitôt : « Sûrement, j'ai trop donné », et qu'elle dit au médecin : « Voulez-vous me rendre cinq francs » ? Lombroso, toujours aussi gracieux, lui remet les cinq francs, et la dame s'en va. Quelques minutes plus tard, ayant parlé au concierge, la dame revenait : « On m'a dit en bas, que c'était assez de deux lire ; voulez-vous me rendre trois francs ? » Lombroso les rendit.

Il se souciait encore moins de sa tenue extérieure que de ses intérêts. Un jour qu'à Rome il avait oublié son pardessus, il entre chez un tailleur pour en acheter un autre. Le tailleur reconnaît tout de suite à qui il a affaire et lui colle aux épaules un solde désespéré, un ulster archaïque, monstrueux, inavouable, vert comme un pré d'avril et qui, plus grand que Lombroso, traînait derrière ses pieds. Quand le savant, de retour à Turin, se présenta à sa femme, celle-ci poussa un cri d'horreur. Mais Lombroso, pendant tout son séjour à Rome, s'était tranquillement promené sous cet habit de carnaval.

L. R.

Tribune de la " Chronique ".

Le prétendu roman de la poétesse et du médecin.

Il y a quelques mois, c'était au lendemain de la mort de notre bon ami Jean Lahor, Jules Claretie, qui avait bien connu cet homme exquis, « dont le pessimisme était fait de bonté », contait (1), en termes touchants, comment, alors qu'il était jeune médecin à Aix-les-Bains, le Dr Henry Cazalis avait eu pour cliente une jeune fille, une jeune poétesse, qui s'éprit de celui dont la rapprochait une fraternité de goûts littéraires, avant l'éveil de l'amour véritable. « Roman chaste et doux comme l'héroïne, écrivait l'éminent chroniqueur, triste aussi comme l'inspiration même de Cazalis. »

Pourquoi faut-il que la légende, si jolie soit-elle, cède le pas à la réalité brutale ? Pourquoi ce poétique roman n'est-il qu'une histoire très banale ? Car. voici la vérité vraie sur ce drame intime, telle qu'elle nous est rapportée par le fils même de celui qui en fut l'involontaire héros. Ce n'est pas, pour tout dire. le Dr Cazalis, mais le Dr Dardel, exerçant également à Aix, qui aurait donné ses soins à la Muse éplorée, sur le sort de laquelle on nous voudrait attendrir.

J'ai lu, nous écrit notre sympathique confrère le Dr Dardel fils, la chronique consacrée par le *Temps* à notre regretté confrère Cazalis. Elle contient diverses inexactitudes, entre autres celle qui fut relevée par l'*Intermédiaire* : ce n'est point, en effet, Cazalis qui soigna la poétesse Louisa Sieffert, mais bien mon père, le Dr Amédée Dardel, médecin lui-même à Aix pendant de longues années.

Le chroniqueur du *Temps* semble croire qu'un roman s'ébaucha alors entre le médecin et sa jeune cliente ; la vérité est plus modeste.

Mlle Sieffert, accompagnée de sa mère, vint à plusieurs reprises aux eaux d'Aix, entre 1861 et 1864, et elle fut confiée aux soins de mon père.

Mère et fille étaient remarquablement intelligentes, d'un esprit très cultivé ; leur conversation était charmante, élevée, jamais banale.

La jeune fille, toujours souffrante et incapable de marcher, avait pu, grâce au repos forcé et sous la direction maternelle, se développer intellectuellement au delà de ce que l'on peut atteindre, même d'une femme plus âgée et consacrée à l'étude ; elle n'avait alors que 18 ans.

Mon père, qui eut toujours des goûts littéraires, prenait plaisir à causer avec ses clientes. Il entourait de soins et d'attentions la jeune infirme, dont la maladie faisait presque une recluse.

La poétesse, dont l'imagination était peut-être trop développée, vit-elle dans les visites amicales du médecin, dans ses causeries prolongées, autre chose qu'un peu de sympathie ? Y eût-il calcul de la part de la mère ?

---

(1) V. *le Temps*, du 6 août 1909.

Quoi qu'il en soit, dès que mon père fut prévenu par une amie clairvoyante, il se tint sur la réserve. Les visites, plus espacées et purement médicales, firent comprendre à la pauvre enfant qu'il ne pouvait répondre au sentiment qu'il avait inspiré bien à son insu.

M[lle] Sieffert partit attristée, disant un « au revoir » qui devait être un adieu. Elle ne revint pas à Aix et... les *Rayons perdus* parurent.

Vous voyez que le roman (si roman il y a) se réduisait à peu de chose, et n'exista que dans le cerveau surchauffé de la jeune infirme.

L'histoire méritait à peine d'être contée, si vous n'aviez fait appel à mes souvenirs — qui sont des souvenirs de seconde main — car tout cela date de 50 ans et, hélas ! le médecin et la malade sont morts depuis longtemps.

Croyez, etc.

D[r] J. Dardel.

Une pièce physiologique à l'Athénée.

On connaît le noble et puissant talent de M. Gaston Devore, l'auteur de la *Sacrifiée* et de la *Conscience de l'Enfant* ; et je n'éprouverais pas le besoin d'en parler, si, au sujet de sa nouvelle pièce, *Page blanche*, que représente en ce moment le théâtre de l'Athénée, la critique n'avait manifesté une pudibonderie excessive, dont il convient de faire justice.

Cette pièce, en voici brièvement la trame.

Le père d'une charmante oiselle de campagne, toute naïve, toute candide, — candide au point qu'elle n'a même jamais pensé à se demander si les enfants sortent par l'oreille ! — ce père, cédant à la volonté de sa femme, a eu la faiblesse de consentir au mariage de son enfant avec un riche vieillard, fatigué par la luxure. Mais, le soir même des noces, pris de remords, et un peu ivre, il arrache sa fille au vieillard, et la mène droit au pharmacien du pays, dont elle est amoureuse, et qui l'aime.

En vérité, quoi de plus naturel, de plus généreux, de plus sain que cette détermination du père ? C'est tout le procès du mariage moderne.

Présentée sous une forme dramatique, elle eût prêté à de beaux développements, à de pathétiques discussions sur la culture de l'espèce. Offerte en comédie, elle ne suscite qu'une levée de boucliers.

Nos Minos, Eaque et Rhadamante du Théâtre, oubliant leur indulgence coutumière pour les petites bassesses de l'adultère, et qu'on peut châtier les mœurs en riant, voulurent cette fois rougir à leur aise. Et encore, M. Devore, en prévision sans doute de ces sursauts de fausse pudeur, pour ménager les susceptibilités, a-t-il consenti à des concessions, a t-il fait de son héros un vétérinaire habitué aux hymens splendides des bêtes, pour qui l'avenir de la race est un culte.

J'assistais à la répétition générale. J eus la joie de constater que les protestations venaient surtout de quelques demoiselles endiamantées ; mais je n'osais prévoir que la critique s'en ferait l'écho.

Nous convions nos confrères à aller applaudir *Page blanche*.

André Couvreur.

Une évocation médicale en Odéonie.

Permettez-moi de signaler dans la *Chronique médicale* une évocation de la médecine au XVe siècle, que M. ANTOINE vient de faire à l'Odéon, dans une de ses matinées classiques du jeudi, si intelligemment organisées par ses soins.

A côté de pièces plus anciennes, tirées des mystères du moyen âge, j'ai eu le plaisir de voir jouer, avec beaucoup d'art, un acte qui intéresse directement la médecine et dans lequel l'hygiène tient la plus grande place. Il est intitulé *la male fin* ou *le repas trop copieux*.

C'est un acte en vers de Mmes WIRZKA et TIGY, tiré de la moralité : *Condamnation du banquet*, par Nicolas DE LA CHESNAYE, médecin du roi Louis XII.

Quoique naïve et sans intrigue, cette pièce est des plus intéressantes. Son but est de montrer les dangers de la gourmandise au point de vue de la santé ; elle le remplit d'une manière amusante, très capable de frapper les spectateurs du temps. A une table copieusement servie, s'assoient quatre convives ; le plus important, qui est le maître de la maison, est un bon bourgeois à l'air cossu, mais avec un facies rutilant, caractéristique de la goinfrerie. Les quatre personnages s'emplissent gloutonnement de victuailles condamnées par l'hygiène, viandes, pâtés, gibiers, etc., arrosées par du vin de choix. Derrière eux apparaissent des spectres, qui représentent les conséquences pathologiques des excès de table, la *colique*, la *goutte*, la *jaunisse*.

Après le repas, nos gourmands ne tardent pas à être pris de malaise. On appelle un médecin à lunettes, imposant et souriant à la fois, et qui n'a rien du costume ridicule de Molière. Il tâte le pouls des patients, voit de quoi il s'agit et prescrit à tous un régime sévère. Les spectres cachés derrière leurs victimes prennent une attitude piteuse et s'évanouissent à mesure que le médecin parle et qu'il fait accepter ses prescriptions. A signaler, parmi les spectres, celui de la *jaunisse*, qui est des plus réussis et qui fait rire aux éclats. On voit que la pièce a reçu son inspiration d'un homme de l'art ; du reste, elle mérite absolument son titre de *moralité*. Il serait à désirer que les pièces de notre temps fissent jouer à la médecine un rôle aussi utile.

Dr MALJEAN.

A vieux céladon, maligne coquette !

Le maréchal DE RICHELIEU disait un jour, qu'auprès des femmes galantes, les jeunes gens sont des riches honteux. La marquise de Créqui lui répliqua fiuement que les gens qui ne sont plus jeunes, et qui s'occupent de galanterie, sont des mendiants effrontés.

L'enragé coureur de guilledou, qui ne prenait pas son parti de vieillir, dut mal digérer l'affront. Bien différent était FONTENELLE, qui se résignait à paraître son âge, en philosophe qu'il était.

Fontenelle, à l'âge de 92 ans, était allé voir dans la matinée une jeune et jolie femme, qu'il aimait beaucoup. Cette femme vint à lui en déshabillé et lui dit d'un ton aimable :

— Vous voyez, Monsieur, qu'on se lève pour vous !

— Oui, répondit Fontenelle, mais vous vous couchez pour un autre.

Chronique Bibliographique

Dr Le Pileur, médecin de Saint-Lazare : *La Prostitution du XIIIe au XVIIe siècle* ; documents tirés des archives d'Avignon, du comtat Venaissin, de la principauté d'Orange et de la ville impériale de Besançon. Paris, H. Champion, 1908. In-8° de xv-164 pages.

C'est une bonne fortune qu'un médecin, doublé d'un érudit, se soit rencontré pour traiter de l'histoire de la prostitution. Cette question n'est encore qu'esquissée dans d'assez mauvaises histoires générales, et d'après des sources aussi restreintes que suspectes. Les documents sur la prostitution sont cependant très nombreux là où les archives communales sont anciennes, dans la région du midi et du nord de la France en particulier. Les archives hospitalières enfin forment une grande série où l'on n'aurait qu'à puiser.

Par un sentiment de pudeur tout à fait déplacé, les érudits locaux ont évité de publier de tels documents. La prostitution est cependant une question sociale de première importance, bien propre à nous faire connaître les idées et la vie du temps passé.

Encore si les érudits seuls avaient montré une telle pudeur ; mais ne voyons-nous pas les pouvoirs publics, toujours disposés à ajourner l'examen d'une question qui n'intéresse, il est vrai, que la santé et la sécurité de tous; les sociologues et les médecins réduits à l'impuissance, en face des politiciens dédaigneux de questions dont l'Eglise se préoccupa jadis ? (*Cf.* Le Pileur, document n° 287.)

Publier des documents sur la question de la prostitution est donc faire œuvre méritoire et utile. Si le Dr Le Pileur ne nous donne pas encore son histoire complète, il nous en présente les preuves, au moins pour une grande région de la France.

Ces documents, qui vont du XIIIe au XVIIe siècle, sont, en effet, relatifs au comtat Venaissin et principat d'Orange, à Avignon, Carpentras, Châteauneuf-Calcernier, Cavaillon, Piolenc, le Barroux, Apt, Barbentane, Malaucène, Valréas, Aubignan et Loriol, Orange, Cadcrousse, Cadenet, Lagnes (88 documents) ; à la ville libre impériale de Besançon (267 documents, depuis 1398 jusqu'à 1593) : dans un appendice se trouvent republiés quelques documents fournis par le Languedoc et la Provence (Nîmes, Tarascon, Salon, Arles, Beaucaire). Les tables des noms de « personnes » sont particulièrement abondantes.

Avignon a été l'origine et demeure comme le centre du travail du Dr Le Pileur.

Cette ville était fort importante dès le haut moyen âge, et les statuts de 1243 visent déjà des prostituées. Il est curieux de noter que, dans le courant du XVe siècle, « être en Avignon » signifiait encore demeurer au lupanar (Viollet le Duc, *Ancien théâtre français*, t. II, p. 17 ; Montaiglon, *Rec. d'anciennes poésies françaises*, t. V, p. 116).

Le médecin bâlois Platter nous a fait, au début du XVIe siècle, un fort curieux tableau des filles d'Avignon. « Je descendis à l'hostellerie du Coq, un mauvais gîte banté par des bateliers aux larges chaussures et aux bonnets bleus J'avais grand'peur, car j'étais seul et ne pouvais me faire comprendre de personne. Les habitués du lieu m'inspirèrent peu de confiance : de toute la nuit à peine fermai-je l'œil. La longueur du

pont de pierre qui traverse le Rhône est d'environ 1.300 pas ; au milieu est une avance qui porte une chapelle. Le pavé est formé de petites dalles blanches et polies, de sorte qu'au lieu de passer à cheval il est plus prudent de conduire la monture par la bride... Les ribaudes étaient sous la protection du Pape, lui payant tribut ; elles occupaient toutes les maisons de deux rues assez longues. Quelques-unes de ces filles, richement accoutrées, invitaient les passants à entrer, voire les accostant brusquement. Elles avaient une supérieure nommée par dérision l'*Abbesse.* » PLATTER, p. 40 de l'édition française de Genève.

M. Le Pileur a cité, p. 136, un document qui qualifie en 1399 la directrice du lupanar de Nîmes d'*abatissa levium mulierum*. Cette dénomination devait être assez générale dans le Midi de la France, car on lit dans une lettre de rémission de 1451 : « l'abbesse ou maistresse dudit bourdeau » (de Toulouse) (Arch. Nat. J J. 181, p. 31).

Les documents communiqués et réunis par le Dr Le Pileur sont publiés correctement et avec méthode, autant que des notes si diverses (extraits, analyses, etc) le permettaient. L'auteur, enfin, n'a pas craint de traduire les pièces latines, en sorte que les non-médiévistes pourront en tirer profit. Cette traduction est fidèle.

La plupart de ces documents sont presque tous instructifs, du fait même de la diversité de leur origine, concernant de grands centres comme de gros villages. Si les plus anciens ne nous présentent guère que des obligations de domicile commun, des mesures somptuaires, il faut avouer qu'après la date critique de l'invasion de la syphilis en France, ils offrent, pour le médecin et le sociologue, un intérêt de premier ordre.

Sur cette date, le Dr Le Pileur nous fournit un document essentiel. C'est au mois d'avril 1496 (p. 80-81) que la maladie se répandit à Besançon. Or, le plus ancien document connu était, jusqu'ici, le compte de Jebanne Lasseline, prieure de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui inscrivit 80 l. de dépenses faites pour les malades atteints de la « grosse vérole » à Paris, dans son compte, postérieur de six mois aux documents de Besançon.

Une étude sur la prostitution est, nous le répétons, un reflet cru, mais véridique, de la vie sociale. On y notera la tendance que les étuves eurent à se transformer en mauvais lieux dans le courant du xve siècle (nos 11-12). Nous avons sur ce point le témoignage d'Eloi d'Amerval, qui écrivit la *Grant Diablerie* vers 1461 :

Comment aucuns prodigues et lubricques nourrissent filles à plaisir, ch. xv ; *Comment les prodigues font grans despens aux estuves avecques les filles de joye*, ch. xvi.

Les autres vont aux estuves
Ou se baigner en belles cuves
La seront servis jour et nuyt
A leur soulas et grant deduit...
Les autres vont par ces clapiers
Coquebilletz, bordeaux, corquailles,
Dont sont plus chaulx que belles quailles,
Raudissent par mons et par vaulx,
Sont ruffiens, houliers, macquerauls,
Mainent une vie gaillarde.
Chascun du gain de la paillarde
Se monstre gentil compaignon ;

Vont voir *Poictiers et Avignon,*
Bourges, Paris et *Orlyens...*

De cette réaction des mœurs sur les institutions, le Dr Le Pileur nous fournit encore deux traits importants. La Réforme religieuse du XVIe siècle amena une réforme profonde des mœurs cléricales (nos 241, 242, 276, etc.). Au XVIIe siècle, les filles repenties étaient l'objet de règlements véritablement ascétiques (no 84).

Parmi les documents qui témoignent autant de prudence que de bonhomie, on lira les nos 18, 20 ; la requête d'un ton si digne no 42 ; quant à l'ordonnance des « bordeaux et estuves de la cité » de Besançon, vers 1535, c'est peu de dire qu'elle montre une véritable sagesse (no 287).

Il faut lire enfin la savoureuse préface, où se montrent les qualités du véritable érudit et du fin lettré : le Dr Le Pileur, avec autant de bonne humeur que de science, nous narre l'histoire des faux statuts de la reine Jeanne de Naples, relatifs à l'établissement d'un lieu de débauche à Avignon, en l'an 1347, et qui fut l'occasion du beau travail qu'il nous livre aujourd'hui.

Il reste à souhaiter que l'auteur nous donne bientôt cette grande Introduction, qui formera une véritable histoire de la prostitution et dans laquelle il nous promet : 1° les considérations sociales que les pièces qu'il a publiées peuvent inspirer ; 2° une note sur l'invasion de la syphilis à Avignon et à Besançon ; 3° l'historique des faux statuts communiqués à Astruc.

Nul ne saurait le faire avec plus de talent et d'autorité (1).

ED. et P. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Traitement médical des maladies des femmes, par Albert ROBIN et Paul DALCHÉ ; Vigot frères, éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine. Paris, 1909. — *Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française*, session de Nantes, 3-8 août 1909. (Extrait de l'*Informateur des aliénistes et neurologistes*, n° 8, août 1909) : *Discours d'ouverture* de M. Ch. VALLON, président. — *La Tuberculose et les défenses naturelles de l'organisme*, par le Dr Louis VIEL ; Paris, Paul Pachot. — *Collection des plus belles pages* : St EVREMOND, notice de Remy DE GOURMONT. Paris, Mercure de France, 26, rue de Condé. 1909.

(1) Dans son ouvrage (*Documents linguistiques du Midi de la France*, recueillis et publiés avec glossaires et cartes), Paris, in-8°, 1909, qui a paru après celui de M. Le Pileur, M. Paul Meyer nous signale deux mentions : fillettes, *filhetas*, pp. 255, 290, synonyme de *filhas*, *fialhidas*, p. 253 (cf. p. 407, Glossaire.) Fillette amoureuse est, d'ailleurs, constant dans la langue du XVe siècle, pour désigner une femme de lupanar.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

Dr CABANÈS 16e ANNÉE. — N° 23 1er DÉCEMBRE 1909
Directeur-Rédacteur en chef
UN FRANC CINQUANTE CE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS
RÉDACTION & ADMINISTRATION
6, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements a la *Chronique Médicale* : France, **10** fr. — Etranger, **12** fr. Prix du numéro : **1** fr. — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50**. — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique*, comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 23 1er Décembre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Art

L'Accouchement de Myrrha,

par M. le Dr E. Pluyette,

Chirurgien en chef des hôpitaux de Marseille.

Dans un premier travail sur *l'Accouchement dans l'Art* (1), je me suis appliqué à étudier et à décrire les diverses scènes que les artistes ont tirées de l'accouchement physiologique (simple et gémellaire). J'y ai compris l'opération césarienne, parce qu'en raison de son intérêt chirurgical, elle présentait un attrait puissant pour le médecin. Mais c'est volontairement que j'ai passé sous silence les accouchements légendaires, qui dépassaient le cadre que je m'étais tracé.

Il est vrai que j'ai esquissé la reproduction de l'accouchement d'Adam, — ou pour parler plus exactement, de la naissance d'Eve ; — mais la légende chrétienne est si universellement connue qu'elle méritait cette exception qui confirme la règle.

Or, pour être moins vulgarisée, la mythologie païenne ne le cède en rien à la doctrine chrétienne. Elle est même très riche en conceptions et en procréations fantaisistes. Nombreuses sont les créatures qu'elle a jetées sur la terre ou dans l'Empyrée, sans les faire passer par l'obligatoire canal vagino-vulvaire.

Rappellerai-je que Deucalion et son épouse Pyrrha, devinant le sens énigmatique de l'oracle de Thémis, créèrent tout un peuple, en lançant derrière eux des cailloux, qui se transformaient en homme ou en femme, selon la main qui les lançait? C'est un bel exemple de génération spontanée, qui n'a son équivalent que dans Tagès naissant d'une motte de terre.

Tout le monde sait que Jupiter, souffrant un jour d'une atroce céphalalgie, pria Vulcain de le guérir. Le forgeron de l'Olympe, s'armant d'une hache, fendit d'un seul coup le crâne du Maître des Dieux et en vit sortir Minerve, armée de pied en cap. C'est une thérapeutique audacieuse, qui ne peut se comparer aux vertus autrement lénitives de la cérébrine ou du pyramidon, mais je me demande comment se débrouillerait avec le juge d'instruction le confrère qui emploierait aujourd'hui ce mode de trépanation ?

(1) *Chronique médicale*, 1908, p. 129.

Et Pygmalion qui vit, par un miracle d'amour, s'animer sa froide et pâle statue ?

Et le veuf Hyrée, qui brûlait du désir de posséder un rejeton, tout en reculant devant un second hymen ?

Deux femmes pour un pauvre humain,
Ce serait trop ; peut-être est-ce déjà trop d'une !
Cependant j'ai besoin du lien conjugal,
Car pour jouir du bonheur d'être père,
La femme, jusqu'ici, fut un mal nécessaire.

Or, voici que Jupiter, Neptune et Mercure, voyageant de compagnie, comme trois larrons en foire, s'arrêtèrent dans la demeure d'Hyrée ; en reconnaissance de sa généreuse hospitalité, ils accédèrent à son désir, remplirent d'une essence divine la peau d'un bœuf qu'Hyrée avait tué pour les réconforter et lui ordonnèrent de l'ensevelir. Orion naquit de là ; et voilà comment, n'ayant jamais eu de mère, — ce qui est peut-être unique, — il eut par compensation trois pères, — ce qui est infiniment moins rare.

C'était également l'époque

Où Vénus Astarté, fille de l'Onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux.

Cette déesse Anadyomène, — qui fut aussi Genitrix — est donc, sans gestation préalable, issue de l'écume des flots ; Praxitèle, Botticelli, Raphaël, Ingres, Cabanel, Bouguereau, ont reproduit, tantôt sur une conque marine, tantôt sur la cime des vagues, la pureté de ses formes naissantes.

J'en passe, — et des meilleurs, — car toutes ces naissances légendaires n'ont qu'un rapport très éloigné avec la science obstétricale.

Il faut pourtant en excepter Myrrha, qui engendra normalement, mais accoucha extraordinairement. La naissance du bel Adonis — un cas de dystocie des plus bizarres — a séduit de nombreux artistes, qui l'ont représenté sous des aspects variés. Mais il me paraît utile, avant d'analyser ces diverses œuvres, de rappeler succinctement cette poétique légende.

***

Il était une fois un roi et une reine qui habitaient l'île de Chypre ; le roi s'appelait Cinyras et la reine Métharné ; leur fille, qui était belle comme le jour, répondait au nom bien asiatique de Myrrha. Le père aimait tendrement sa fille, et la fille aimait passionnément son père, si passionnément même que son affection devint plus charnelle que filiale.

Myrrha comprenait pourtant tout ce qu'un pareil amour avait de criminel ! Mais parfois, torturée par les feux redoutables de Vénus, elle se demandait si vraiment c'était un crime ? Et Ovide, qui nous a si gentiment raconté cette histoire, met dans la bouche de Myrrha cet étrange plaidoyer de l'inceste :

Coeuntque animalia nullo
Cetera delicta ; nec habetur turpe juvencæ

Ferre patrem tergo : fit equo sua filia conjux ;
Quasque creavit, init pecudes, caper : ipsaque, cujus
Semine concepta est, ex illo concepit ales.

« Les animaux ne s'accouplent-ils pas entre eux ? Est-ce une honte pour la génisse d'être couverte par le taureau qui fut son père ? Le coursier saillit bien sa fille ! le bouc féconde aussi la brebis qu'il a mise au jour ! et l'oiseau ne dépose-t-il pas sa semence dans le sein maternel ? »

gentes tamen esse feruntur
In quibus et nato genitrix, et nata parenti
Jungitur, et pietas geminato crescit amore.

« Et pourtant, on l'assure, il est des contrées où le fils et la mère, le père et la fille, enchaînés par un double lien, voient l'amour accroître leur tendresse. »

C'est la même pensée que, plus tard, Œnone suggérera à Phèdre sous une forme plus gazée :

Les dieux mêmes, les dieux de l'Olympe habitans
Ont brûlé quelquefois de feux illégitimes.

Malgré ces arguments séducteurs, empruntés aux divinités aussi bien qu'aux créatures terrestres, Myrrha, épouvantée de son ignominieuse passion, essaye de s'étrangler avec sa cordelière. Sa nourrice surgit à propos, comme le *Deus ex machina*, coupe le nœud fatal, arrache à Myrrha son infâme secret, devient sa confidente, et comme toute bonne confidente, favorise son crime.

Profitant d'une nuit où Métharné célébrait les mystères de Cérès, la nourrice glisse Myrrha dans le lit nuptial. Le forfait s'accomplit. Quand Cinyras s'aperçoit de sa méprise, il veut égorger la coupable, qui parvient à s'enfuir.

Pendant huit mois entiers, torturée par le remords, elle erre dans les campagnes arides du pays des Sabéens, voyant — tel que Prud'hon le peindra plus tard, — la vengeance et la justice divine poursuivant le crime. Elle supplie les dieux de mettre fin à ses tourments, et ceux-ci, — les dieux sont toujours compatissants, — exaucent sa prière.

La terre commence à recouvrir ses pieds, ses ongles se divisent et se transforment en racines tortueuses, ses bras prennent l'aspect de grands rameaux, ses doigts de branches légères. Ses os deviennent du bois et sa peau une écorce ; son sang forme la sève de l'arbre qui l'emprisonne avec son sein fécondé.

Pendant que s'accomplit cette métamorphose, elle ne peut retenir ses larmes :

Flet tamen et tepidæ manant ex arbore guttæ.

Ces pleurs, que l'arbre distille goutte à goutte, c'est la myrrhe qui a conservé son nom, pour perpétuer sa mémoire dans les siècles futurs.

Les dieux ont exaucé trop brutalement la prière de Myrrha ; elle devient bien le *Balsamodendron Myrrha* des botanistes, mais le fruit de son crime continue à croître dans son sein ; aussi, bientôt le bois craque sous l'effort, l'écorce se fendille, et c'est par cette fissure que le bel Adonis fait dans le monde une entrée si peu ordinaire.

C'est cette naissance mythique que plusieurs artistes ont essayé de reproduire et que je me propose d'analyser.

***

La représentation, sinon la plus ancienne, du moins la plus primitive, qui ait été donnée de l'accouchement de Myrrha, a été reproduite par notre confrère Witkoswki, dans son *Histoire de l'accouchement chez tous les peuples* (page 421, fig. 307) : c'est la reproduction d'une vieille peinture, conservée à l'Académie de New-York.

Dans cette peinture, Myrrha n'est pas encore métamorphosée en arbre, mais elle est déjà figée dans une attitude arborescente, et son point d'appui sur le sol sc dessine sous l'aspect d'un tronc d'arbre.

Debout, dans une rigidité voulue, son torse et ses membres inférieurs sont recouverts d'un long vêtement flottant, qui masque ses formes corporelles ; sa poitrine, ses bras et sa tête montrent seuls la nudité de ses chairs, et l'on aurait quelque peine à reconnaître l'infortunée Myrrha, si à l'extrémité de ses doigts n'apparaissait un feuillage à peine naissant.

Quant à l'accouchement, il vient de se terminer. L'enfant, qui pour l'instant n'a rien d'un Adonis, est tenu au-dessus d'une bassine d'airain par une jeune femme agenouillée, tandis que debout, à côté de la parturiente, l'accoucheuse semble frictionuer la région abdominale, à moins qu'elle n'essaye de pratiquer la délivrance par expression, d'après la méthode de Crédé, ce qui est peu probable, puisque cette méthode n'était pas inventée.

Cette peinture, dont l'auteur ne nous est pas connu, est, au point de vue artistique, plutôt faible comme composition et comme dessin, et l'allégorie à peine transparente. En effet, le Dr G. Engelmann, de Saint-Louis, qui a vu l'original, n'a pas reconnu la légende de Myrrha, et il ne la cite que comme un exemple d'accouchement dans la position debout, interprétation contre laquelle Witkowski s'élève avec juste raison, puisque, dit-il, « la patiente passée à l'état de plante ligneuse vivante, nc pouvait être représentée autrement que dans la position verticale. »

Avant d'analyser les œuvres des Maîtres de l'Art, séduits par l'anormale naissance d'Adonis, jetons un coup d'œil rapide sur les artistes, pour la plupart inconnus, qui ont illustré les œuvres d'Ovide, et dont le concept esthétique est souvent supérieur à celui des grands peintres.

L'édition des *Métamorphoses d'Ovide* de Renouard (Antoine-Augustin) est justement célèbre par la supériorité de ses gravures. Nous y trouvons, en effet, une figuration, à la fois ingénue et expressive, de cette mythique fabulation.

Dans cette composition (fig. 1), Myrrha est moins arbre que femme ; aussi, guidé par ce sentiment de pudeur innée dont je parlais dans mon mémoire sur l'*Accouchement dans l'Art*, l'artiste l'a reproduite presque de dos, masquant ainsi l'ouverture vulvaire pour étaler au premier plan le côté callipyge. Si le milieu du corps a conservé la morbidesse des formes féminines, les extrémités montrent qu'elle fait déjà partie du règne végétal. Ses doigts s'allongent en branches rameuses, sa chevelure ébauche une frondaison naissante, et ses membres inférieurs traduisent merveilleusement les vers du poète latin :

nam crura loquentis
Terra supervenit ; ruptosque obliqua per ungues
Porrigitur radix.

« Déjà la terre recouvre ses pieds ; ses ongles se divisent et il en sort des racines tortueuses. »

L'accouchement est sur le point de se terminer. Soutenue par une dryade au cœur compatissant, Adonis est presque entièrement expulsé, ses pieds seuls sont encore enfouis dans le canal utéro-vaginal. C'est un enfant d'une belle venue, tel que devait naître Adonis.



FIG. 1. — NAISSANCE D'ADONIS

(Extrait des *Métamorphoses d'Ovide*, de RENOUARD).

Sa tête mignonne n'a pas dû rester longtemps dans l'excavation, car elle est nettement arrondie. Aucun des artistes que nous citerons plus tard n'a donné au nouveau-né cette perfection de formes, aucun par suite n'a traduit aussi fidèlement l'idée poétique d'Ovide :

Laudaret faciem livor quoque ; qualia namque
Corpora nudorum tabula pinguntur Amorum.

« Sa beauté forcerait le suffrage de l'Envie elle-même. Telle est bien la gracieuse nudité que le pinceau prête aux Amours. »

Le côté faible de cette composition est l'absence totale de paysage. Sans doute, le pays de Saba où s'était enfuie la fille de Cinyras, est une des contrées les plus désertes du globe, mais néanmoins Myrrha semble trop un arbre perdu dans cette plaine sablonneuse, dont la perspective se confond au loin avec le ciel.

Mais, par contre, comme cette scène est rendue vivante par la présence de ce groupe, charmant autant qu'affairé, de dryades. Comme leurs poses sont gracieuses ! leurs attitudes naturelles ! Quel admirable agencement dans la disposition des personnages, dont chacun a son rôle marqué ! Loin de nuire au motif principal, qui reste en pleine lumière au premier plan, ils l'encadrent merveilleusement. Il y a dans cette scène mythologique une science de composition que nous ne verrons pas égaler par les artistes qui ont traité ce même sujet.

Je dois à l'amabilité de mon collègue des hôpitaux de Lille, le Dr J. Drucbert, la connaissance d'une gravure analogue (fig. 2), ex-



FIG. 2. — NAISSANCE D'ADONIS

(Extrait des *Métamorphoses d'Ovide*, éditeur inconnu).

traite des *Métamorphoses* d'Ovide. Malheureusement, ni lui, ni moi, ne connaissons les noms de l'éditeur et de l'illustrateur.

Dans cette composition, à l'opposé de celle que nous venons de décrire, Myrrha est vraiment transformée en arbre ; l'allégorie est plus compréhensible. Les membres inférieurs — ou les racines, — sont voilés par un groupe de femmes, mais le torse bien à jour reproduit un tronc d'arbre, tout en laissant deviner la silhouette de l'abdomen et des seins ; la partie supérieure s'étale en épais feuillage, telle que l'a conçue la fiction poétique :

In magnos brachia ramos,
In parvos digiti; duratur cortice pellis.

« Les bras sont les grands rameaux, les doigts les branches légères, la peau se durcit en écorce. »

Cette métamorphose de Myrrha est vraiment remarquable. Cette transition insensible du torse en tronc, des membres supérieurs en branches, des mains en ramures, des doigts en tiges verdoyantes, est exécutée avec beaucoup de vraisemblance, et ce serait parfait si la tête n'était restée aussi humaine. Elle eût gagné à être simplement esquissée comme les mamelles.

Puisque l'artiste s'est résolu à la dessiner, il n'aurait pas dû lui donner ce masque d'impassibilité. On ne conçoit pas qu'un visage humain supporte avec indifférence les déchirements de la parturition ; tandis que, plus végétalisée, on aurait pu admettre que l'expression de la souffrance fît défaut. Et encore, telle n'était pas l'idée d'Ovide, qui voulait que l'arbre lui-même se contorsionnât et gémît comme une créature :

> Nitenti tamen est similis, curvataque crebros
> Dat gemitus arbor, laerymisque cadentibus humet.

« Myrrha semble prête à enfanter, elle se recourbe, elle pousse des soupirs profonds et des larmes roulent sur son écorce humide ». Aussi cette figure atone, et dont seuls les yeux convulsés vers le ciel pourraient trahir la douleur, nous gâte cette métamorphose.

La partie inférieure de l'abdomen est, au contraire, rendue avec un art consommé, et nul, à ma connaissance, n'a mieux résolu cette difficulté. On ne voit ni parties vulvaires, ni périnée bombant ; ce n'est pas une femme, c'est bien un arbre qui accouche ; l'écorce se fendille, le bois craque et s'entr'ouvre pour donner issue au produit fécondé.

> Arbor gemit rimas, et fissa cortice vivum
> Reddit onus.

Le petit être qui sort des flancs de l'arbre est dans une attitude prise sur le vif. Ses membres, trop longtemps captifs, s'ébattent en liberté, et si son visage est tourné vers le ciel, ce n'est pas qu'il soit venu en occipito-postérieure, c'est parce que la face antérieure du corps se prête mieux que la postérieure à la reproduction picturale. Nous verrons, en effet, que tous les artistes, sauf un seul, l'ont dessiné dans cette posture.

L'empressement des compagnes qui assistent Myrrha et exercent auprès d'elle le rôle de l'indulgente Lucine, n'est pas des plus heureux. Elles sont sept, comme dans la figure 1, mais quelle différence dans leur groupement. A part les deux qui recueillent dans des langes le futur Adonis, et s'occupent efficacement, les autres ont l'air de curieuses assistant à un spectacle rare, qu'elles ne manqueront pas d'aller caqueter et colporter. L'artiste eût été mieux inspiré de ne pas encombrer sa composition de ces inutiles spectatrices, dont l'une a la main sous la robe, l'autre les bras croisés, tandis qu'une troisième et une quatrième se haussent sur la pointe des pieds, pour ne pas manquer une des péripéties de ce drame.

***

Et maintenant, *paulo majora canamus*. Délaissons les illustrateurs, et élevons-nous avec les vrais artistes sur les sentiers de l'art.

A l'exposition de 1900, on pouvait voir, au Petit-Palais, un plat

rond d'Urbino, datant de la première moitié du XVIe siècle, dont la peinture représente, sans erreur possible, l'accouchement de Myrrha (fig 3). Le *Correspondant médical* du 15 juillet 1908 en a reproduit la gravure et a bien voulu nous prêter le cliché. Nous l'en remercions.

Ici, Myrrha est moitié femme, moitié arbre : femme par le torse et le visage, arbre par les extrémités des membres. Le corps est d'une plastique admirable ; l'abdomen modérément saillant, le pli de la taille suffisamment dessiné, les seins bien cambrés ; c'est un beau corps de femme.



FIG. 3. — L'ACCOUCHEMENT DE MYRRHA
(Plat rond d'Urbino. — Cliché du *Correspondant médical*).

Les membres sont plus flous, car ils subissent déjà la transformation ligneuse ; ainsi les avant-bras et les mains élevés au-dessus de la tête forment déjà des branchages, mais les membres inférieurs sont surtout remarquables. L'artiste a eu l'ingénieuse pensée de croiser les jambes ; tandis que la droite, portée en avant, représente encore avec beaucoup de netteté les contours féminins, à l'exception du pied qui semble prendre déjà racine, la gauche portée en arrière, et par suite à demi voilée, est complètement métamorphosée en tronc d'arbre.

Moins impassible que dans la figure 2, le visage pèche par le manque d'expression. Il semble, toutefois, que Myrrha fait un effort pour entr'ouvrir la bouche, mais la voix manque à l'expression de la souffrance, et elle ne peut invoquer le secours de Lucine :

nec habent sua verba dolores
Nec Lucina potest parientis voce vocari.

Bravant les préjugés du XVIe siècle, l'auteur inconnu de cette peinture n'a reculé ni devant la nudité du modèle, ni devant l'impudeur de l'acte D'un pinceau conscient il en a éloigné tous les accessoires; aucun personnage, aucun lambeau d'étoffe ne viennent en adoucir le réalisme ; on chercherait vainement dans l'histoire des arts plastiques une scène d'accouchement aussi peu dissimulée.

Conformément aux lois immuables de la Nature, ce n'est pas de la fente d'un arbre, mais de la fente vulvaire que sort ce produit incestueux; et il en sort très normalement, en occipito-antérieure. Des nombreuses peintures tocologiques qui ont passé sous mes yeux, c'est à peu près la seule, avec l'accouchement gémellaire de Jacob d'Heemskerck, où cette position, qui est pourtant la plus fréquente, ait été aussi nettement reproduite.

On pourra peut-être objecter que le corps d'Adonis devrait. d'après les lois de la pesanteur, être incliné vers le sol. L'artiste ne l'ignorait pas, mais il a compris ce que cette attitude aurait eu de défectueux au point de vue esthétique, et, en faisant soulever le nouveau-né par une jeune femme, il a fort habilement tourné la difficulté.

On remarquera également que le paysage est tout à fait différent de ce que nous avons vu jusqu'à présent. Le peintre a disposé cette scène sur les rives d'un grand fleuve, qui déroule avec tranquillité le méandre de ses ondes paisibles, ce qui est plus conforme à la légende, puisque Ovide rapporte que ce furent des Naïades qui reçurent Adonis et le déposèrent sur l'herbe molle.

Admirons, en passant, l'harmonieuse disposition de ces personnages accessoires. A la gauche de Myrrha se trouvent deux Naïades, dont l'une agenouillée recueille Adonis, pendant que l'autre découvre et montre son sein droit. Cette dernière, que Brieux n'hésiterait pas à appeler la « remplaçante ». est vêtue, comme nos modernes nourrices, d'un long voile qui flotte derrière ses épaules au souffle de la brise.

A la droite de Myrrha est un autre groupe non moins charmant, qui apporte les ustensiles de la première toilette, amphore et bassine.

D'une facture tout à fait dissemblable est la composition d'HERMANN VAN SWANEVELT, dit Hermann d'Italie (fig. 4). L'élève de Claude Lorrain ne pouvait traiter cette scène qu'en paysagiste, ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Il y avait pour l'artiste hollandais une trop belle occasion de brosser un merveilleux décor, pour qu'il la laissât échapper. Sa toile nous montre, en effet, une forêt presque inculte ; sur la lisière de ce bois, dans un coin perdu de clairière, il a comme à regret figuré la légende mythologique. Celle-ci, qui seule nous intéresse, n'occupe guère que la huitième partie du tableau.

Malgré sa dénomination : « Naissance d'Adonis », c'est surtout un paysage que nous avons sous les yeux ; paysage fort bien conçu d'ailleurs, et non moins bien rendu. Pour l'animer, Hermann a placé, sur la gauche, un âne qui déambule philosophiquement dans la forêt, et sur la droite Myrrha terminant sa gestation. Quelle qu'en soit sa beauté, nous négligerons ce paysage, dont la végétation luxuriante contraste étrangement avec ce que nous connaissons des landes arides de l'Yémen, et nous nous bornerons à décrire l'accouchement.

Myrrha, au milieu de cette clairière, est transformée en arbre, les bras levés au ciel et formant deux branches inégales. Elle est vue de côté ; le profil du visage et des seins, à peine esquissé, permet seul de reconnaître la métamorphose à peu près complète. On voit donc que, selon la note propre à chaque artiste, selon la caractéristique de son talent, tantôt ce sont les contours féminins qui l'emportent (fig. 1 et 3), tantôt, au contraire, c'est la forme arborescente (fig. 2 et 4).



FIG. 4. — NAISSANCE D'ADONIS
par Hermann van SWANEVELT.

Il serait superflu de rechercher ici une expression de souffrance dans ce corps devenu ligneux ; l'arbre semble pourtant gémir, si l'on en juge par l'attitude d'une femme qui soutient Myrrha, en enlaçant de ses bras la branche qui figure le membre supérieur droit.

Adonis, dont la moitié du corps est visible — et toujours en occipito-postérieure, — a l'air d'être arraché des flancs de l'arbre par les efforts de la sage-femme ; derrière celle-ci, trois assistantes discutent, avec gestes à l'appui, la bizarrerie de cette couche, tandis qu'un peu plus loin, une servante est occupée à préparer des langes dans un berceau d'osier.

C'est encore et surtout d'un paysagiste cette étrange gravure (fig. 6) d'un maître inconnu du milieu du XVIIe siècle. La naïveté du dessin indiquerait l'Ecole allemande, mais le métachronisme du paysage le rangerait plutôt dans l'Ecole flamande.

Ici encore le paysage tient une très large place. Presque au premier plan, des monticules sablonneux, tels que nous pouvons les supposer

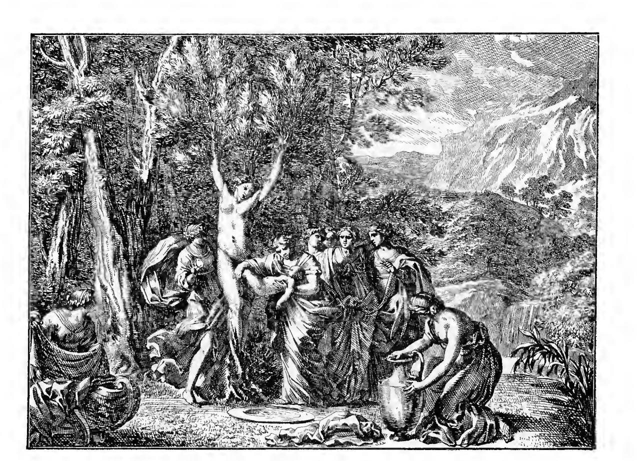


FIG. 5. — ACCOUCHEMENT DE MYRRHA
par LE PAULTRE; gravure de Chereau (XVIIe siècle).

Collection du Docteur CABANÈS.

dans les plaines de l'Arabie, plus loin, quelques arbres disséminés sans art, et surtout trop de constructions d'ordre composite, en font un paysage plus fantaisiste que réel.

La figuration des personnages n'est pas mieux traitée. Myrrha, notamment, est d'une pauvreté de dessin remarquable ; son torse n'est ni le corps d'une femme, ni le tronc d'un arbre ; ôtez les lignes droites qui forment le pli des aines, les lignes courbes qui indiquent les seins, il ne reste plus rien du corps ; quant aux bras et à la tête, terminés en frondaison rameuse, mieux vaut n'en pas parler.

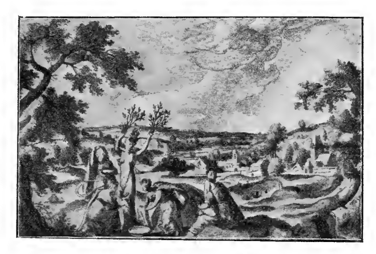


FIG. 6. — NAISSANCE D'ADONIS
par un maître du XVII[e] siècle.

Adonis vient de naître. Une jeune femme agenouillée l'a reçu dans ses bras, et s'apprête à le passer à sa voisine, qui va lui donner sa première ablution. Mais que font donc les deux autres personnages que l'artiste a cru indispensable d'ajouter à cette scène ? L'une, face au lecteur, les bras croisés sur la poitrine, semble s'étonner de cette parturition phénoménale ; tandis que l'autre, au contraire, une amphore sous le bras, assise sur un monticule et vue de dos, indifférente à ce qui se passe, paraît détourner ses regards, pour les laisser errer sur le paysage.

Bien que d'une époque contemporaine, LEPAULTRE s'est montré dans sa composition (fig. 5) plus portraitiste que paysagiste. Il a groupé dix personnages dans ce dessin qui occupe le milieu de la gravure, tandis que le paysage buriné légèrement n'est là que pour l'encadrer.

Ce paysage (page 763), mieux conçu que rendu, se compose en grande partie d'un bosquet d'arbres aussi touffus que confus, tandis que, de l'autre côté, un ruisseau murmurant dévale entre des collines. Il y a là un effet de lumière assez heureux qui vient de la droite et contraste avec le sombre feuillage qui forme le fond du sujet en se fusionnant avec lui.

Myrrha a conservé ses formes humaines, à l'exception de ses extrémités, dont les inférieures se contournent en racines tortueuses qui s'enfoncent dans le sol, tandis que les supérieures se dressent vers le ciel en branchages serrés.

L'anatomie de ce corps est malheureusement des plus critiquables. Les cuisses manquent d'ampleur et sont beaucoup trop courtes par rapport aux jambes ; le bassin est grêle et sans évasement ; aussi le pli des aines n'est pas assez curviligne ; la taille fait absolument défaut et le tronc est tout d'une venue ; les seins haut placés sont encore redressés par l'élévation des pectoraux, dont les attaches brachiales sont trop accentuées ; en un mot, c'est plutôt un torse d'adolescent qu'un torse féminin. L'expression du visage est moins défectueuse ; la bouche béante et la ligne presque horizontale des sourcils dépeignent suffisamment la souffrauce.

Quant à Adonis, c'est vraiment un trop beau gars, et l'on se demande, en le voyant, comment un si grand corps a pu tenir dans un si petit bassin. Ce fœtus mesure au moins un mètre du genou au vertex ! Où diantre Jean Lepaultre a-t-il appris les proportions ?

Les dispositions des huit personnages, tous féminins, qui assistent plus qu'ils ne coopèrent à l'accouchement, n'est pas dépourvue de mérite. Une de ces femmes soutient le bel Adonis ; elle n'est pas dans la position classique agenouillée, parce que l'artiste a fait de Myrrha une géante ; deux autres ont des attributs non moins classiques, celle qui tient une amphore et celle qui prépare le linge ; les cinq autres regardent ou se livrent à d'inutiles commentaires.

Un siècle plus tard, François Boucher, le décorateur des boudoirs de la Régence, devait à son tour être séduit par la légende des *Métamorphoses*. On était en droit d'espérer que le peintre des « culs nus » trouverait dans un pareil sujet ample matière à exhiber des chairs roses et des carnations sensuelles, et l'ou est stupéfait de ne rencontrer qu'une fade composition, d'allure idyllique (fig. 7).

Accoudée contre un arbre qui représente d'une façon très vague l'infortunée Myrrha, une femme, à la beauté sévère, laisse tomber ses regards sur Adonis naissant, que porte sur ses bras une jeune esclave au type franchement arabe. Rien ne rappelle ici le spectacle impressionnant de l'accouchement. C'est une scène d'intérieur dans un décor champêtre. Toutes les difficultés du sujet ont été éludées, la métamorphose de Myrrha aussi bien que sa fabuleuse parturition. Aussi, là où l'on s'attendait à rencontrer la terrifiante expiation de l'inceste, on ne trouve qu'une vulgaire pastorale.

Le charme de cette composition réside dans le groupe accessoire des quatre femmes qui sont à droite dans des attitudes prises sur le vif. La mieux rendue est celle qui, le corps penché, porte le plat des premières ablutions ; une autre, mollement étendue sur le gazon, une amphore renversée à ses pieds, contemple avec sérénité ces préparatifs de toilette ; mais pourquoi le peintre l'a-t-il faite aussi longidactyle ? Son pouce gauche égale assurément la longueur de son index ; c'est à la fois disgracieux et simiesque, ce qui n'est pas dans le style habituel de François Boucher.

Pour terminer cette étude iconographique de Myrrha, je reproduirai l'incompréhensible gravure de Mathieu Œsterreich (fig. 8). Si la légende du dessin (p. 767) ne portait « Naissance d'Adonis », personne ne devinerait que l'artiste allemand, contemporain de

Boucher, a traduit par le pinceau la narration si pittoresque d'Ovide, et l'on songerait plutôt à cette autre légende non moins poétique.

Beaucis devint tilleul, Philémon devint chêne.

Sur les rives sablonneuses d'un lac, deux arbres ont poussé. Par leurs extrémités supérieures ces deux arbres se transforment en corps humain, dont les bras éternellement levés vers le ciel s'achèvent en branches multifoliolées. L'un a la silhouette d'un corps masculin, l'autre est, sans erreur possible, un tronc féminin. Ils se font presque



FIG. 7. — NAISSANCE D'ADONIS

par François BOUCHER (XVIIIe s.).

face, et, redressant leur torse, se regardent de travers comme deux marionnettes de Guignol. Pourquoi ce couple a-t-il pris racine ? Mystère !

Mystère également la présence de ce sarcophage monumental, auprès duquel se trouve aussi un autel, sur lequel brûle encore la flamme d'un sacrifice, dont deux personnages semblent s'éloigner !

Enfin, au milieu de la composition, une jeune femme tient sur son genou droit le prétendu Adonis. Celui-ci fait honneur à l'auteur de ses jours, car il est gras, dodu, potelé et d'une corpulence bien supérieure à celle d'un nouveau-né. Son attitude, non moins anormale, le ferait prendre pour un petit Jésus ; son thorax est à demi soulevé, sa main gauche étendue horizontalement vers le lac, tandis que sa droite s'élève vers les cieux, comme s'il s'apprêtait à en faire descendre sa bénédiction.

Si l'auteur, — et il n'en faut pas douter, — a voulu représenter la naissance d'Adonis, il connaissait bien mal la légende ; aussi je ne m'attarderai pas plus longuement à de stériles critiques.

*
* *

Je ne pense pas qu'il existe beaucoup d'autres tableanx ou gravures représentant ce sujet ; en tous cas, ceux que je viens de relater sont suffisants pour apprécier comment les artistes ont, sur ce même thème, exécuté des variations mnltiples, en rapport avec leur tournure d'esprit et leurs aptitudes.

Après avoir analysé chaque dessin, faisons en la synthèse. Si l'on s'en rapporte à la description poétique d'Ovide, le problème consistait à reproduire : 1o la métamorphose de Myrrha, 2o son accouchement ; 3° des accessoires divers pour encadrer la scène.



FIG. 8. — NAISSANCE D'ADONIS
par Mathieu ŒSTERREICH.

La métamorphose de Myrrha. — Représenter un être moitié arbre, moitié femme, n'était pas la moindre des difficultés picturales. Aussi, nous trouvons, selon le genre de chaque artiste, une gamme descendante, qui commence par un corps de femme et qui finit par n'être plus qu'un arbre. Les uns se sont contentés de dessiner une femme avec ses vêtements et des extrémités foliées ; d'autres (fig. 1, 3, 5 et 6) ont laissé à ce corps sa belle uudité, donnant à ses extrémités inférieures la forme de racines, à ses extrémités supérieures la forme de branches légères ; au contraire, dans les figures 2, 4 et 8, il s'agit d'arbres véritables, sur lesquels sont esquissés des corps féminins ; enfin, dans la figure 7, l'arbre seul apparaît.

L'accouchement de Myrrha. — Ici, la difficulté était d'un autre genre ; c'est celle que nous avons déjà signalée dans l'*Accouchement dans l'Art.* Fallait-il reproduire l'enfant sortant de la vulve, on voiler par un artifice de composition cet acte réaliste ? Les variantes ont été nombreuses. Daus les figures 7 et 8, rien n'indique une parturition : ce sont des nouveau-nés tenns sur les genoux.

Dans la figure 5, on devine l'accouchement, mais on ne le voit pas. Dans les figures 1 et 4, la femme étant de profil, l'expulsion fœtale n'est visible qu'en partie, et les organes génitaux sont cachés ; enfin, dans les figures 2, 3 et 6, au contraire, le réalisme touche à ses dernières limites.

Les accessoires divers. — Ici, le champ abandonné à l'imagination de l'artiste était plus vaste. Néanmoins, la plupart se sont contentés d'encadrer le sujet de personnages affairés ; plusieurs en ont profité pour peindre un paysage avec des horizons variés, et Hermann d'Italie a même fait de ce paysage le motif principal de son tableau (1).

Tant il est vrai que se vérifie toujours l'axiome, passé à l'état de truisme : *Tot capita, tot sensus !*

La Médecine et l'Histoire

Une communication du professeur Gilbert à l'Académie de médecine.

Le professeur GILBERT nous a fait l'amitié et le grand honneur de présenter à l'Académie de médecine, dans sa séance du 23 novembre, la sixième série de nos *Indiscrétions de l'Histoire*. Ce dont nous ne saurions trop le remercier, c'est d'avoir bien voulu, à cette occasion, rappeler que notre œuvre vaut surtout par son homogénéité; que nous avons tenté et que nous nous efforçons tous les jours de démontrer que, pour la solution de certaines questions, le concours du médecin est *indispensable* au littérateur, à l'artiste, à l'historien et que, par là, se trouve singulièrement grandi le prestige d'une profession à laquelle nous nous honorons d'appartenir.

Voici, au surplus, en quels termes, assurément trop bienveillants, s'est exprimé le professeur GILBERT :

J'ai l'honnenr de présenter à l'Académie le sixième tome des *Indiscrétions de l'Histoire* du Dr CABANÈS, ouvrage particulièrement attrayant pour l'intérêt des questions médico-historiques qu'il aborde et solutionne : *Napoléon était-il malade à Waterloo ? Comment est mort Luther ? Comment se soignait Voltaire ? J.-J. Rousseau s'est-il suicidé ? Quelles étaient les sources d'inspiration médicales de Molière ?* Etc.

Ce livre porte à vingt-deux (1) le nombre des volumes publiés par le Dr CABANÈS. J'attire l'attention de mes collègues sur cet énorme labeur. Je voudrais l'attirer davantage encore sur la méthode qui a présidé aux recherches et aux publications de notre confrère, ainsi que sur les résultats qu'il a obtenus : grâce à l'application systématique et raisonnée de la critique scientifique à la solution des problèmes historiques et littéraires, que d'énigmes ont été déchiffrées !

Par ses travaux, d'ailleurs, le Dr Cabanès n'a pas seulement rendu des services signalés à l'Histoire ; il a contribué, grandement aussi, à exhausser le prestige de la médecine. A ce double point de vue, il mérite notre gratitude.

(1) Lecture faite à la *Société médico-historique* (Séance de novembre 1909).

(2) Postérieurement à l'ouvrage présenté a paru un vingt-troisième volume.

Échos de la " Chronique "

La sage-femme de l'Impératrice.

C'est de l'ex-impératrice Eugénie qu'il s'agit. La sage-femme qui lui donna ses soins, dans une circonstance que nous allons relater, s'appelait Mlle ALLIOT ; elle vient de trouver son biographe en Mlle CHINEAU ; celle-ci nous rapporte, sur son héroïne, une anecdote qui nous a paru bonne à recueillir.

Le 21 avril 1853, l'accoucheur DUBOIS, rencontrant un insurmontable obstacle dans les susceptibilités féminines de l'Impératrice, menacée d'avortement, fit appeler Mlle Alliot aux Tuileries.

L'avortement se fit le 27 du même mois. Au mois suivant, Mlle Alliot était nommée sage-femme de l'Impératrice ; elle prit alors le titre de Madame.

En 1856, elle reçut, comme elle disait en souriant, le Prince Impérial dans son tablier, et passa deux heures à pratiquer l'insufflation, ayant d'un côté l'Empereur, et de l'autre le Prince Bonaparte ! En récompense de ses soins, elle reçut 20.000 francs, et, de l'Impératrice, une riche agrafe, portant une montre enrichie de pierres précieuses.

Après la douloureuse période de la guerre de 1870, un jour que, dans une église, on quêtait pour les Alsaciens-Lorrains, la charitable femme détacha son agrafe de sa ceinture et la déposa dans la bourse de la quêteuse. Cette digression dira quelle était la générosité de son cœur.

Le 19 février 1858, Mlle Alliot était nommée sage-femme en chef de la Maternité de Paris. Elle avait conquis son bâton de maréchal.

Les urnes du Val-de-Grâce.

Il est question, dans les hautes sphères administratives, de dégager les abords du Val-de-Grâce. Voici la note officiellement communiquée : « Le préfet de la Seine, sur la proposition de M. Bouvard, a décidé la formation d'une vaste place semi-circulaire, devant la grille d'honneur du Val-de-Grâce. »

« C'est, nous dit M. J. DE BONNEFON (1), la reprise du plan laissé par Mansard, mais qui est resté jusqu'ici inexécuté ; car, quoi qu'on en dise, Mansard ne fut pas l'architecte du Val-de-Grâce. Auteur du plan primitif, Mansard fut brutalement congédié, une fois les travaux commencés, et remplacé par Mercier (2), qui modifia de la base au faîte les projets de son prédécesseur. Le Val-de-Grâce, tel qu'il se dresse, n'a de Mansard que la forme des bâtiments, de la cour... et de la place qu'on est en train d'exécuter. »

On sait que le Val-de-Grâce fut, à l'origine, une abbaye royale.

(1) *Le Journal*, 13 août 1909.
(2) Jacques Le Mercier et non Mercier, qui fut remplacé lui-même, à sa mort, par Le Muet.

« De Louis XIV à Louis XVI, les cœurs des rois, des reines, des princes et des princesses de la maison de Bourbon furent déposés dans des urnes précieuses et placés dans la crypte. Le 22 février 1793, il y en avait vingt-six : les compagnons du faubourg Jacques les prirent, les promenèrent en procession comique et les jetèrent à l'égout du pont au Change, sans s'inquiéter de la beauté des urnes. Une de ces urnes, celle de Madame, sœur de Louis XV, fut pourtant gardée par l'apprenti Lhormel, qui plus tard passa en Italie et travailla pour M. de Chateaubriand, à l'ambassade de Rome. Il céda le cœur et le vase au défenseur du trône appuyé sur l'autel. M. de Chateaubriand plaça provisoirement l'urne dans la chapelle française de Saint-Yves. Mais il l'oublia quand il quitta la Ville éternelle. Elle disparut en 1848. »

Aujourd'hui, il ne reste plus rien des niches du caveau qui renfermaient les cœurs princiers. Deux de ces viscères sont seuls conservés au Val-de-Grâce : celui de l'illustre chirurgien du premier Empire LARREY, placé là par la piété de son fils, et le cœur de damoiselle Marie DAMBY, Anglaise (1) !

A quelle époque et à quel propos cette Anglaise est-elle venue échouer là, nul ne l'a jamais su, ni dit.

Le premier Salon d'Esculape.

L'exposition des œuvres d'art dues à des médecins, ouverte dans les salons du *Cercle de la Librairie*, le 25 novembre, a obtenu plus qu'un succès d'estime et de curiosité ; l'entreprise, due à l'initiative de MM. François FERRAND et RABIER, a remporté, pour ses débuts, le plus mérité succès.

Parmi les œuvres qui semblent avoir plus particulièrement attiré l'attention des visiteurs, signalons les eaux-fortes de M. François DEHÉRAIN, ancien interne des hôpitaux, aujourd'hui un des maîtres les plus autorisés de la gravure. Son « Vieil artiste », son « Homme au bonnet de loutre », son « Aveugle », confirment tout le bien que les artistes pensent de lui. Il n'est pas jusqu'au bronze « Le vieux cabot, » qui n'indique quel artiste excellent est ce disciple d'Esculape.

Citons, en outre, sauf à y revenir avec plus de détails dans un numéro ultérieur, les envois du professeur F. BEZANÇON, de MM. COLIN, DIEULAFOY, François FERRAND, HENNEGUY, JAYLE, etc., qui montrent qu'à la Faculté on sait manier le pinceau aussi bien que le scalpel.

Aveugles masseurs.

Nous avons rapporté jadis que les Japonais n'employaient guère que des aveugles pour le massage. Le Dr MADEUF suit leur exemple, ainsi que nous l'apprend cette annonce, découpée dans le *Journal de la Santé* :

« AVEUGLES hommes, pour apprendre massage ; avenir assuré par la double clientèle, hommes *et femmes*. Hôtel médical, bain de vapeur populaire. »

J'ai idée que ces aveugles vont faire bien des jaloux.

---

(1) *Le Val-de-Grâce ; histoire du monastère et de l'hôpital militaire*, par le Dr SERVIER ; Paris, Masson, 1888.

Informations de la « Chronique »

La conférence du professeur Debove.

La conférence du professeur Debove, sur le rôle du médecin (ou plutôt de la médecine) dans la société contemporaine, avait attiré, le mardi 23 novembre, à l'Ecole des Hautes Études sociales, une assistance aussi élégante que choisie.

Reprenant l'idée, que nous avons maintes fois émise, que la médecine pénètre aujourd'hui dans tous les domaines, que sa connaissance est aussi utile à l'historien, au géographe, qu'au sociologue et au psychologue, notre affectionné maître a, dans une large fresque, tracé l'esquisse d'uu programme dont, chacun dans notre sphère, nous pouvons nous attacher à développer les prémisses.

Il nous plut tout particulièrement d'entendre, de la bouche autorisée de notre vénéré doyen, proclamer la nécessité de notions médicales, pour élucider certains problèmes qui, sans notre concours, resteraient une énigme pour ceux qui se sont attachés à l'étude de l'histoire.

Le professeur Debove a rappelé, avec cet humour et cette finesse d'esprit qui lui sont propres, que, si le nez de Cléopâtre a changé la face du monde, il convient de ne pas omettre que le désir trop vif d'Antoine pour la fatale créature doit lui aussi entrer en ligne de compte ; de même que le défaut de virilité de Louis XVI, s'il n'a pas empêché des événements qui étaient inévitables, aurait pu, tout au moins, en retarder l'échéauce.

Passant à un autre ordre de considérations, l'éminent conférencier a stigmatisé avec une énergie qui a trouvé un écho vibrant parmi ses auditeurs et ses auditrices, qui n'étaient pas les moins empressées à applaudir, ces faux disciples de Malthus, qui prêchent ouvertement la stérilisation volontaire ; et aussi les empoisonneurs publics que sont les cabaretiers et les bouilleurs de cru, dont notre régime électoral maintient le monstrueux privilège, dût la nation en périr !

Avec un courage qui devient de plus en plus rare à notre époque d'aveulissement, M. Debove a flétri ces nations sans scrupule, qui imposent à coups de canon aux peuples qu'elles veulent asservir par l'abêtissement progressif, une drogue toxique comme l'opium, qui commence, hélas ! à exercer ses ravages dans notre propre pays et qui sera, si l'on n'y prend garde, une nouvelle cause de déchéance de l'espèce et d'anéantissement de la race.

Quel remède proposer au mal? Aucun, conclut, sans rien dissimuler de son scepticisme et de son découragement, le spirituel et docte professeur ; aucun, tant qu'il y aura d'un côté l'*hygiène médicale* ; de l'autre. l'*hygiène électorale*, « qui ont des intérêts complètement opposés ».

Combien se taisent qui pensent de même façon !

ÉCHOS DE PARTOUT

La dépopulation de la France. — L'*Officiel* publie la statistique du mouvement de la population de la France pendant le premier semestre de l'année en cours. Voici la comparaison, pour les mariages, divorces, naissances d'enfants vivants et décès, pour les premiers semestres des années 1909 et 1908.

	1909	1908
	—	—
Mariages.	156.294	162.495
Divorces.	6.148	5.605
Naissances	398.710	411.402
Décès.	426.913	401.894

Cette statistique est désolante. Le nombre des naissances a diminué, d'une année à l'autre, de 12.692. En même temps le nombre des décès a augmenté de 25.019. Et la population de la France a *diminué* de 28.203, chiffre représentant l'excédent des décès sur les naissances.

(*Gazette des eaux*)

De quoi meurent les médecins. — Voici la statistique publiée, à ce sujet, par notre confrère l'*Actualité médicale* :

Cardiopathie.	44 0/0
Maladies nerveuses.	20 0/0
Morphinomanie.	20 0/0
Tuberculose.	7 0/0

Maladies précolombiennes. — Le Dr Eug. Hollaender (de Berlin) vient de présenter au *Congrès de Buda-Pesth* une très savante étude, sur la riche collection de poteries vieux-péruviennes du Musée de Berlin. On sait que, parmi les nombreuses représentations de scènes de la vie quotidienne, il y a aussi beaucoup de représentations de maladies de la tribu des Incas. Or, à côté de déformations corporelles de toute nature, sur les cruches à bière de maïs, figurent, en plus grand nombre, les représentations de mutilations de la face et des extrémités.

Ces descriptions, le plus souvent d'une exactitude naturelle surprenante, ont été regardées jusqu'ici comme l'expression de lèpre ou de lupus ou de syphilis antécolombiennes ; l'on citait aussi des punitions cruelles et une maladie autochtone, la « Uta ». Le professeur Holländer tâche de faire parler les objets eux-mêmes et, en présentant ses preuves, dans l'éclairage, en partie coloré, arrive aux conclusions suivantes :

« L'étude des Huacos et des représentations, en partie vraiment artistiques, sur les mêmes, nous montre toute la vie des Incas, leurs habitations, leurs habitudes, leur manière de travailler la terre, leurs huttes, leurs danses et leurs chasses, leurs joies et leurs souffrances, comme aussi les habitants des montagnes, des vallées et de l'air qu'ils

connaissaient, etc. En représentant l'homme, sur leurs cruches, ils nous montrent la vie particulière de la naissance d'un homme jusqu'à sa mort. Ils nous montrent tout : l'intimité de la toilette et de l'amour, la manière de faire des prisonniers, le traitement du corps humain, le sommeil et la mort, l'art aussi de faire de la musique. En décrivant de la sorte la vie humaine, la description des maladies doit jouer un rôle particulier. Par opposition aux céramiques helléniques, donnant sur leurs cruches faciales, pour la plupart seulement, des répétitions de leur idéal esthétique ou des caricatures, les artistes des Incas donnaient des reproductions véridiques de toutes sortes de maladies : il est donc, déjà de ce point de vue, faux de regarder les différentes reproductions comme symptômes d'une seule maladie ; le tableau projeté montre les différents états pathologiques.

Parmi les mutilations de la face qui nous intéressent en première ligne, l'auteur nous montre, par des représentations en relief, et par des peintures de cruches diverses, qu'il ne s'agissait pour eux nullement de montrer des états de maladies, comme on le croyait jusqu'ici, mais plutôt de représenter la mort dans la forme de la tête de mort et de la momie. Accompagnant ceci de réflexions se rapportant à l'histoire de la civilisation du pays, et en représentant les objets respectifs, il explique les têtes et les dessins des morts chez les différents peuples. Il montre que la tête de mort, le dessin des momies et la représentation des symptômes de maladies et de leurs suites, répondant au caractère du peuple envisagé, ne doivent point être considérés, conformément à l'intention du premier christianisme, comme une exhortation à la pénitence et à l'abstinence, mais plutôt dans le sens du dicton classique : « Mangez et buvez tant que vous le pouvez, et avant que les mauvaises maladies vous rendent incapables de jouir de la vie. »

Quoique les désorganisations et déformations, que l'on peut considérer comme des descriptions véridiques de maladies, aient quelquefois beaucoup de ressemblances avec la lèpre, la syphilis et le lupus, on ne saurait considérer comme étiologie d'une maladie seulement une seule maladie locale, fréquente dans ces contrées, qui était probablement le lupus péruvien ou *Uta*, dont la pathologie n'est pas encore éclaircie jusqu'ici. »

Enfin, l'auteur démontre que, chez les Incas, l'amputation était chose connue.

(*Revue de Thérapeutique médico-chirurgicale.*)

Il y a Bourse et bourse. — La scène se passe en Belgique (1), chez le pharmacien.

Le Client. — S'il vous plaît, pour dix centimes d'onguent syndiqué.

Le Pharmacien. — Je ne connais pas cet onguent-là, mon ami.

Le Client. — Mais, Monsieur, c'est de l'onguent pour les petites bêtes, vous savez... qui s'accrochent surtout aux endroits poilus.

Le Pharmacien. — Mais, mon garçon, pourquoi appelez-vous cela de l'onguent syndiqué ?

Le Client. — Mais, Monsieur, parce que ces sales bêtes sont attachées à la... bourse du travail !!...

Ils sont gais, les sujets de Léopold.

(1) V. *le Médecin*, 10 octobre 1909.

Vieux-Neuf Médical

Un tarif d'honoraires au XVII[e] siècle.

La mise en vigueur du *Tarif minimum*, institué le 1[er] octobre dernier, par la *Fédération générale des médecins de Paris et de la Seine*, nous incite à confronter une fois de plus le présent avec le passé, en publiant un document, de la fin du xvii[e] siècle, dont les historiens de la médecine ne semblent pas avoir soupçonné l intérêt (1).

S'ensuit la taxe des docteurs médecins à Montbéliard, suivant laquelle ils se régleront dans la ville dud. Montbéliard envers ceux qui demanderont billets et qui auront moyens de payer, le tout hors de contagion et épidémie.

1. — Pour une ordonnance et inspection d'urine, six sols.
2. — Pour un advis rédigé par escrit et méthodique pour l'usage des bains et aigrettes (*a*), trois livres. [(*a*) Dépuratifs.]
3. — Pour une consulte méthodique de vive voix ou par escrit, qui se fait par médecins assemblez, à chacun trois livres.
4. — Pour la première visite d'un malade, une livre dix sols.
5. — Pour la seconde, troisième et suivantes visites, chacune dix sols.

Taxe pour les apothicaires de la ville de Montbéliard.

Les apothiquaires de la ville de Montbéliard se régleront et conformeront exactement à la taxe des apothiquaires de la ville de Basle, imprimée en l'an 1647, pour tous les remèdes et médicaments qu'ils vendront et prépareront, sinon qu'au lieu des florins, sols et deniers de Basle ils n'exigeront que des demy-écus sols et deniers de France. Et pour que le public soit convenablement assorti, lesd. apothiquaires ou l'un d'eux, s'ils sont associez, se trouvera toujours à la boutique si mieux ils n'ayment d'y avoir un maître valet expert et versé dans la pharmacie.

Taxe pour les chirurgiens de la ville de Montbéliard (2).

1. — Pour guérison d'une blessure de teste, jusques aux meninges (*sic*), et pour trespan, soixante livres de France.
2. — Pour guérison d un coup donné avec blessure des temples (*sic*) et vaisseaux d'icelles, dix livres
3. — Pour guérir un nez couppé, quinze livres treize sols.
4. — Pour guérison d'une oreille, gorge, menton et lèvres amputées, dix livres.
5. — Pour guérison d'un col percé de part en part, dix livres.
6. — Pour guérison de blessures de jointure d'épaule, coude, hanches, genouil, cheville du pied, avec crainte d'épanchement de suc nerveux, quinze livres treize sols.

---

(1) Il est extrait des *Notes et Documents pour servir à l'histoire de la médecine en Franche-Comté*, par Bernard Prost, pp. 99 et sq.

(2) Il existe d'autres tarifs des chirurgiens de Montbéliard, aux dates de 1646 et 1720 (en allemand). Arch. nat., K. 2240.

7. — Pour une blessure desd. jointures où l'épanchement dud. suc n'est à craindre, quatre livres.

8. — Pour guérison de blessures dans le corps sans que les parties nobles soient offensées, quatorze livres treize sols.

9. — Pour guérir une simple blessure dans les chairs, trois livres, douze sols six deniers.

10. — Pour guérison de fracture d'os de la cuisse sans playe dans le plus gras des chairs, trente et une livres, douze sols six deniers.

11. — Pour fracture sans playe au-dessous du genouil à la jambe, vingt livres.

12. — Pour guérison de fracture du bras au-dessous du coude, le tout sans playe, vingt livres.

13. — Pour guérison de dislocation d'espaule, dix livres.

14. — Pour un coude disloqué, six livres quatorze sols quatre deniers.

15. — Pour guérir une dislocation de la main, cinq livres.

16. — Pour guérison de dislocation de la hanche, vingt livres.

17. — Pour guérir une dislocation du genouil, treize livres seize sols quatre deniers.

18. — Pour guérison de dislocation du malléole, six livres quatorze sols quatre deniers.

19. — Pour guérison d'une vertèbre du dos disloquée, dix-huit livres.

20. — Pour guérison d'une coste disloquée, dix livres.

21. — Pour guérison d'une cheute où il n'y a rien de rompu dans le corps, mais contusion et apanchement (*sic*) de sang, trois livres, six sols six deniers

22. — Pour guérison d'une bruslure, selon la qualité d'icelle, trois, quatre, cinq, six, jusqu'à sept livres.

23. — Pour guérison de gangrène ou quelque membre sphacelé, seize livres treize sols six deniers.

24. — Pour amputation dans le gros de quelque membre, comme cuisse et guérison d'icelle, cinquante livres. Si le malade meurt dans la cure, vingt livres.

25 — Pour amputation de jambe au-dessous du genouil et guérison, trente livres.

26. Pour amputation d'un bras au-dessus du coude et guérison, vingt-six livres treize sols.

27. — Pour amputation d'un bras au-dessous du coude et guérison, vingt livres.

28. — Pour application d'un cautère et pour le penser (*sic*) jusqu'à tant qu'il commence à couler, trois livres.

29. — Pour une saignée dans le logis du chirurgien, quatre sols.

30. — Pour couper les cheveux..... (Laissé en blanc dans le ms.)

31. — Pour l'apprentissage d'un garçon pendant trois années, deux cent quarante livres.

32. — Pour l'ouverture d'un corps en présence de médecin, dans le lieu, dix livres ; et pour le rapport du médecin et chirurgien, trois escus, deux tiers pour le médecin, et un tiers pour le chirurgien.

Bien entendu que cette taxe aura lieu s'il y a partie civile qui ait de quoy payer ; autrement, lorsque semblables frais retomberont à la charge de la seigneurie, lesd. médecins et chirurgiens ne pourront prétendre que la moitié.

La taxe des articles cy-dessus spécifiés subsistera et aura lieu lorsque les cures seront faites dans le lieu, et en cas qu'il n'y arrive de fascheux accidents dans les maladies, auxquels lesd. chirurgiens n'auront pu prévoir et où il ne s'y agira de leur faute (1).

L'Origine des eaux minérales. — Ce qu'en pensait Rabelais.

A-t-on dit que Rabelais, l'omniscient, qui — s 'il vivait de notre temps — eût certes occupé l'une des premières places parmi les collaborateurs de la *Chronique médicale*, s'était quelque peu gaussé de ceux qui apportaient des arguments pour l'une ou pour l'autre opinion ?

Voici ce qu'il énonce dans son *Pantagruel*, au livre II, chapitre XXXIII, après avoir cité nombre de bains chauds de France et d'Italie :

« Et m'esbahys grandement d ung tas de folz philosophes et médi-
« cins qui perdent temps à disputer d'ond vient la chaleur de ces
« dites eaues, ou si c'est à cause du baurach (borax), ou du soulphre,
« ou de l'alum ou salpêtre qui est dedans la minière... etc., etc. »

Albin Body,
Archiviste à Spa.

Le système physiologique des Hindous.

Je trouve une donnée physiologique précise dans le poème astronomique hindou, le *Sûrya-Siddhânta*, que les brahmes prétendaient leur avoir été révélé par la divinité à une époque fabuleuse qui remonterait à 2.163.101 ans avant la naissance de Jésus-Christ.

D'après les recherches de Biot, ce traité semble avoir été composé dans les premiers siècles de notre ère. avec des éléments empruntés à des sources scientifiques orientales et occidentales, provenant à la fois des Chinois et des Grecs.

Les Hindous avaient adopté les subdivisions sexagésimales du jour imaginées par l'astronomie grecque, mais ils ne les poussaient pas aussi loin que les Grecs. Ils partageaient le jour en soixante parties appelées *nâdis*. Chaque nâdi est divisé en 60 *vinâdis*. Mais la troisième et la dernière subdivision, appelée *prâna*, n'est que la sixième partie du *vinâdi*. Il y a ainsi dans le jour 21.600 *prânas*, valant chacun 4 de nos secondes sexagésimales d'heure.

Le mot sanscrit *prâna* veut dire *respiration*. Les Hindous comptent donc 15 prânas ou respirations par minute.

Jules Sottas.

(1) Archives nationales K. 2240. — Ce tarif des chirurgiens de Montbéliard était conforme à celui des chirurgiens de Bâle.

La Médecine des Praticiens

Variation des produits organiques suivant leur mode de préparation. — Glycérophosphates commerciaux et « Neurosine Prunier ».

Si, à de très rares exceptions près, les sels minéraux s'obtiennent avec des propriétés physiques, chimiques et thérapeutiques toujours immuables, quel que soit le mode suivi pour leur préparation, il n'en est pas de même pour les sels organiques. Il faut, pour ces derniers, tenir compte de leur constitution moléculaire, qui, sous des influences même minimes, est souvent variable et peut changer du tout au tout leurs propriétés essentielles et leur action sur l'économie, en tant que médicaments.

Les professeurs Pouchet et Robin ont, à maintes reprises, appelé sur ce fait l'attention des praticiens et ont fait ressortir que des corps, ayant une formule identique, peuvent être inertes ou toxiques, suivant la position qu'occupent dans les formules atomiques tel ou tel groupement ; ainsi, deux acides oxybenzoïques, qui, de même formule que l'acide salicylique, n'en ont point les propriétés ; ainsi, les acides oxyphénylsulfureux, dont les sels sont antiseptiques ou inertes, suivant qu'on s'adresse aux acides ortho, méta ou para, etc., etc.

M. G. Prunier, qui s'est plus particulièrement occupé de l'étude des phosphoglycérates, est revenu dernièrement sur ce point si important pour la thérapeutique, et prenant pour exemple le phospho-glycérate de chaux, a montré que ce sel, qu'on pouvait croire toujours identique à lui-même, présentait suivant son mode de préparation des différences telles qu'il n'était plus étonnant que les opinions les plus disparates sur l'action médicamenteuse de ce corps aient pu prendre naissance. S'il y a, en effet, des phosphoglycérates actifs, dit-il, donnant les résultats heureux annoncés par le Professeur Robin, dans sa communication à l'Académie, il y en a aussi dont la composition moléculaire est trop stable pour que leur décomposition dans l'économie soit rapide et efficace.

Les uns et les autres peuvent avoir été préparés en suivant un procédé identique, tout au moins dans les grandes lignes,

mais qu'un simple détail de ce mode opératoire ait été négligé, les corps obtenus seront nettement différents, ce qui tient à la structure moléculaire de l'acide phosphoglycérique.

Par suite de ses affinités avec la glycérine et des propriétés de ce corps, l'acide phosphorique peut, en s'y combinant, donner plusieurs éthers, bien qu'une seule molécule de l'un et de l'autre interviennent dans les réactions. Et ces éthers, au nombre de trois, ainsi que l'a démontré M. Carré, prennent naissance sous l'influence de variations dans le mode opératoire, qui de prime abord pourraient ne pas paraître essentielles. C'est ainsi que le diéther prédomine dans les éthérifications rapides, le monoéther dans les éthérifications lentes, et le triéther dans les éthérifications à température très élevée, la proportion de diéther diminuant au fur et à mesure de l'augmentation de la quantité de triéther.

En présentant au corps médical son phosphoglycérate de chaux pur, la « Neurosine Prunier », produit préparé suivant les indications précises formulées dans ses différentes publications, M. G. PRUNIER a voulu assurer au thérapeute la certitude d'avoir toujours un médicament de composition constante et d'une parfaite assimilabilité. Les analyses comparatives de la « Neurosine Prunier » et de la plupart des glycérophosphates commerciaux le démontrent à l'évidence.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Collection des plus belles pages : Tristan L'HERMITE, notice de Ad. VAN BEVER. Paris, Mercure de France, 1909. — *Bureaux et Bureaucrates*, par Albert CIM (Mémoires d'un employé des P. T. T.) ; Paris, Ernest Flammarion. éditeur, 26, rue Racine. — *Pétrus Pacôme Requin*, par Jules LELOUP ; Paris, Albin Michel. — *La médecine mentale dans les œuvres de Georges Courteline*, par le Dr J. LAFONT, de la Faculté de Médecine de Paris ; Paris, Henri Jouve. — *La folie de Jésus (ses connaissances, ses idées, son délire, ses hallucinations)*, par le Dr BINET-SANGLÉ, professeur à l'Ecole de Psychologie ; Paris, Maloine, 1910, t. II. — *Princes et princesses en voyage*, par Léon SAHLER ; Paris, Champion, 1909. — *Figures contemporaines*, tirées de l'Album Mariani, 11e volume ; Paris, Floury, 1908. — *L'Ecole de Médecine de Nantes, depuis ses origines jusqu'à nos jours*; discours prononcé à la séance du centenaire de l'Ecole, le 3 juillet 1909, par le Dr Alfred ROUXEAU, Professeur de physiologie ; Nantes, imprimerie Dugas, 1909.

(*A suivre.*)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Association d'enseignement médical des Hôpitaux de Paris.

Hôpital des enfants assistés, 74, rue Denfert-Rochereau.

CONFÉRENCES D'HYGIÈNE ET DE CLINIQUE INFANTILES.

Le docteur VARIOT a commencé ses Conférences le lundi 15 novembre, à 10 h. 1/2, Salle de la Crèche ; il les continuera les lundis de chaque semaine à la même heure.

Tous les jours, à 10 heures, *Inspection des nourrissons et visite dans les pavillons.*

DIAGNOSTIC DE LA TUBERCULOSE PAR LES MÉTHODES DE LABORATOIRE.

M. le Dr E. MOSNY commencera le lundi 17 janvier 1910, à 9 heures du matin, à l'hôpital Saint-Antoine (laboratoire Louis) et continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure, une série de six leçons, sur l'*application des méthodes de laboratoire au diagnostic précoce de la tuberculose.* Ce cours est gratuit.

Clinique psychothérapique.

MM. les docteurs BÉRILLON et Paul FAREZ ont repris, le jeudi 25 novembre, à 11 heures du matin, leurs leçons de *Clinique psychothérapique*, avec présentation de malades, à l'École de Psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts ; ils les continueront le jeudi de chaque semaine, à la même heure.

Caisses de secours immédiat.

L'organisation de caisses de secours immédiat est plus que jamais à l'ordre du jour : nos fédérations syndicales, nos groupements professionnels et nos journaux s'en préoccupent avec un zèle infiniment louable, qui permet de bien augurer du résultat final.

A cet égard, il convient que nous mentionnions, de façon toute particulière, l'idée généreuse qu'a eue notre excellent maître et ami le Dr HUCHARD de créer, en faveur des médecins malheureux, ce qu'il appelle l'*Œuvre confraternelle*. Cette œuvre, dont le *Journal des Praticiens* assurera le fonctionnement, a déjà reçu plusieurs dons d'argent et commencé à soulager certaines infortunes. Nous en félicitons de grand cœur M. Huchard, qui donne ainsi à tout le corps médical une preuve nouvelle de son inlassable dévouement.

Veuves et orphelins du corps médical.

L'*Association de la Presse médicale* a décidé : 1o d'adresser des remerciements et des félicitations à M. le Dr Bucquoy et aux Dames patronnesses, pour avoir organisé, à Paris, « l'Assistance par le travail » des veuves et orphelins de la profession médicale ; 2o d'inviter tous les groupements professionnels à étudier les moyens d'étendre à la France entière ce qui a été fait à Paris.

Mutualistes et médecins.

Le Syndicat des médecins de Montauban, en conflit avec les Sociétés de secours mutuels, se fait un devoir de mettre en garde les jeunes confrères contre les offres qui pourraient leur être faites, et espère qu'il ne se trouvera pas un seul membre du corps médical assez peu soucieux de sa dignité et de ses devoirs pour accepter une situation qui serait humiliante et intenable.

Mutuelle médicale.

Nous rappelons à nos lecteurs la *Mutuelle médicale française de retraites*, œuvre purement philanthropique, fondée par le *Syndicat médical de l'arrondissement de Saumur*, approuvée par arrêté ministériel du 10 mai 1900, patronnée par l'*Association des médecins de Maine-et Loire*.

Elle s'étend à tous les médecins de France et à leurs femmes, et est destinée à donner à ses adhérents une retraite de droit et non de faveur, soit entière (après 50 ans d'âge et 20 ans de participation), soit proportionnelle (après 5 ans de participation) — dans tous les cas, la pratique médicale étant abandonnée, — pour une cotisation annuelle de 60 francs.

Au 1er juin dernier, le nombre des sociétaires (hommes et femmes) s'élevait à 504, l'avoir social à 136.633 fr. 67.

La veuve d'un sociétaire (y ayant droit) est retraitée à 375 francs pour l'année 1909, un sociétaire infirme à 450 francs et une autre, veuve de sociétaire, à 600 francs.

S'adresser au Secrétaire, Dr Terrien, *Varennes-sur-Loire, pour tous renseignements.*

La Maison du Médecin.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration de la **Maison du Médecin** a décidé d'organiser cet hiver au bénéfice de Œuvre, un grand festival artistique.

Une réunion préparatoire a eu lieu. à ce dessein, le **lundi 15 novembre**, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social de l'Œuvre, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Congrès international d'hygiène scolaire.

Le Comité d'organisation du 3e Congrès international d'hygiène scolaire de 1910 nous demande d'annoncer que la date de cette réunion a été reportée à la première semaine du mois d'août, pour pouvoir donner à l'Exposition d'hygiène scolaire, qui aura lieu en même temps, une importance plus grande. Le Congrès aura donc lieu du 2 au 7 août.

Index du « Progrès médical ».

Vient de paraître la 37e année (1909-1910) de l'*Index du Progrès médical*, 41, rue des Ecoles, Paris, très précieux à consulter et à conserver par tous les médecins praticiens.

Tribune de la " Chronique "

Les saints des Facultés de médecine allemandes.

A l'occasion du 500e anniversaire de l'Université de Leipzig, le professeur SUDHOFF a fait devant la Société de médecine de Leipzig une conférence sur « les saints patrons et les vieux sceaux de la Faculté de médecine, à Leipzig ».

Tandis que les Facultés de médecine modernes, telles que Gœttingen, Zurich, Bonn, Strasbourg, rendent hommage au demi-dieu Asklépios et à sa famille, dans des compositions artistiques, les vieilles facultés allemandes préfèrent des motifs religieux. Le plus généralement, on y rencontre l'apôtre saint Luc qui, suivant les récentes recherches de Harnack, archéologue célèbre à Berlin, faisait, en effet, partie de la confrérie médicale.

Souvent il est remplacé par son animal emblématique, le Taureau ailé (Vienne. Heidelberg, Bâle) ; ou encore, il est représenté avec ce dernier (Mayence, Wurzbourg, Rostock, Fribourg-en-Brisgau, dans différent es poses, tantôt assis dans un fauteuil, surmonté d'un baldaquin et en train de lire, tantôt dans la même pose et levant l'urinal.

Toutefois Prague, Leipzig et Munich ont les patrons moyenâgeux Cosme et Damien, les deux martyrs, qui étaient estimés autant à Byzance qu'à Rome et qui, encore longtemps après, jouissaient d'une gloire immense au collège Saint-Côme des chirurgiens de Paris.

Munich, par exemple, a les deux saints à côté de la Vierge Marie, comme nous les voyons souvent sur de pareilles œuvres d'art des XVe et XVIe siècles.

A Leipzig, la Vierge se voit dans le sceau collectif des quatre Facultés de l'Université, tandis que celui de la Faculté de médecine représente tous ces saints assis ensemble sous un baldaquin, chacun tenant un objet de leur profession dans ses mains.

Prague donne son patron, avec les deux saints portant des palmiers, à Leipzig ; ces deux derniers portent l'urinal et le mortier avec son pilon.

J.-P. ZARN.

Napoléon et la Puériculture.

La *Chronique médicale* a publié, le 1er juillet 1908, dans ses « Informations et Echos », sous la rubrique « Bonaparte et la musicothérapie », un ordre du jour, du quartier général au Caire, « enjoignant aux musiques militaires des différents corps de jouer des airs vis-à-vis des hôpitaux, qui inspirent de la gaieté aux malades et leur retracent les beaux moments des campagnes passées. »

Ce diable d'homme qui veillait à tout, devenu Empereur, s'occupa de « puériculture ».

Les guerres continuelles et terribles fauchant ses soldats, Napoléon dut chercher tous les moyens de s'en procurer de nouveaux.

En parcourant des extraits des archives communales de Thuin (Hainaut), ma ville natale, je trouve mentionné ce qui suit :

« 9 août 1810. — Moins il meurt d'enfants en bas âge, plus on trouve de soldats à 20 ans. A l'instar de ce qui existe encore aujourd'hui en France, *l'Empereur, par décret du 5 mai 1810, avait ordonné la création d'une société maternelle de l'enfance, destinée à donner des soins aux femmes en couches et aux jeunes enfants*. On déposa un registre à la mairie pour recevoir les adhésions. »

N'éprouve-t-on pas un frisson en pensant qu'un décret aussi humanitaire que celui-là, destiné à encourager l'élevage des enfants, a été conçu afin de permettre qu'une fois bien constitués, à l'âge et taille voulus, ces enfants fussent conduits, en plus grand nombre possible, à la boucherie !... Dr G. Wets-Hecq (*Namur*).

Une conception de Ch. Nodier.

L'bomme-oiseau, par persistance du trou de Botal (1) : c'est Ch. Nodier qui expose cette singulière théorie, dans la lettre qu'il écrivait de Paris, le 27 juillet 1852, à son beau-frère, le Dr Tourtelle :

« ... Si le trou de Botal ne se fermait pas après la naissance, l'homme ne pourrait-il pas vivre sans respirer, et, par conséquent, dans un milieu non respirable tel que l'eau ? En ce cas, les poumons inutiles ne pourraient-ils pas lui servir à faire le vide dans la partie qu'ils occupent et, en prenant une capacité convenable, y exercer une fonction d'aérostat ?

« Tu vois la conséquence, paradoxale ou sophistique, du fait : l'homme maître de vivre dans l'eau et de s'élever dans l'air, par le seul acte de cette volonté ascensionnelle que les rêves nous enseignent, au seul moyen d'une modification presque insensible dans l'organisme : la clôture du trou de Botal supprimée...

« Encore une fois je ne veux faire de cela qu'une hypothèse. Mais elle serait sublime ! Eclaire mon anatomie défaillante.

« Tout à vous deux.

« Ch. Nodier. »

Pour extraits : Desbarreaux-Bernard.

Rêve de savant et doux bibliothéaire ! S'il avait su combien avaient de mal, pour seulement vivre, les malheureux avec leur inocclusion du trou de Botal, Ch. Nodier n'aurait jamais songé à rêver pour eux la respiration des oiseaux et la route des airs.

Dr Secheyron (Toulouse).

La cure d'altitude, préconisée par J.-J. Rousseau.

Dans cet étonnant Jean-Jacques Rousseau, précurseur en tant de choses, on trouve préconisée la cure d'altitude :

« C'est une impression générale qu'éprouvent tous les hommes, que sur les hautes montagnes, où l'air est pur et subtil, on sent plus de facilité dans la respiration, plus de légèreté dans le corps, plus de sérénité dans l'esprit. Je suis surpris que des bains pris dans l'air salutaire et bienfaisant des montagnes ne soient pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale. »

De Beaurepaire-Froment,
Directeur de la *Revue du Traditionnisme*.

(1) V. le *Journal de med. et de chir. de Toulouse*, 1856, p. 128.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

H. Cazalis, étudiant en droit. — Il y a quelques mois, le libraire A. VOISIN annonçait, dans son catalogue, un dossier manuscrit dont la note qui l'accompagnait laissait pressentir l'intérêt : il s'agissait d'une correspondance du jeune Henri CAZALIS (avec le libraire Lacroix, si je ne me trompe), *qui faisait alors son droit.*

Désireux d'écrire une biographie de notre distingué confrère, un de nos lecteurs serait très obligé au détenteur actuel de la correspondance, s'il pouvait lui être donné communication de celle-ci ; ou, tout au moins, si on le renseignait aussi complètement que possible sur les études de droit de celui qui devait être le Dr Cazalis et qui restera, pour l'admiration des lettrés, le poète Jean Lahor.

L. R.

Une opinion de P.-L. Courier sur les Italiennes. — Paul-Louis COURIER, dans une lettre datée de Rome le 8 janvier 1799 et adressée à son ami M. Chlewaski, écrit :

« Quand nos troupes vinrent en Italie, ceux qui usèrent sans précautions des femmes et du pain du pays s'en trouvèrent très mal. Les uns crevaient d'indigestion ; *les autres coulaient des jours fort désagréables* (expression que me fournit bien à propos le style moderne).

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,

comme les animaux de La Fontaine. Ce que voyant, la plupart des nôtres prirent le parti de s'accommoder aux usages du pays ; mais ceux qui n'ont pu s'y faire et auxquels il faut encore de la croûte (vous me passez ces détails, puisque *charta non erubescit*, selon Cicéron qui en écrivait de bonnes), ceux-là donc font venir de France des femmes et des boulangers. »

Laissons de côté la question du pain et des boulangers, qui possède peu d'intérêt pour les médecins ; je voudrais savoir :

1° Si le fait est exact, et alors les médecins militaires de l'armée d'Italie doivent avoir signalé cette « épidémie de blennorrhagies » ;

2° Ou bien si COURIER, ayant lui-même « coulé des jours heureux », à la suite d'un contact plus ou moins impur avec une belle Italienne, a voulu se venger de sa mésaventure en accusant les femmes d'Italie.

Docteur J. GRUZU.

Statistiques comparées de la mortalité. — Une simple question, au sujet d'une phrase que je relève dans la *Chronique médicale* du 1er novembre, page 714 :

« Les tables de la vie des hommes comptent leur mortalité au moins annuellement de 60 par 1000 : la caisse d'épargne de Lafargue est basée sur ce calcul, qu'il dit lui-même trop modéré. » (27 pluviôse an II de la République, soit le 17 février 1794.)

Eh bien ! je le demande aux statisticiens : Y a-t-il jamais eu un pays ou une époque où la mortalité ait atteint 60 pour 1.000 ? Notez qu'actuellement, elle est de 21 ou 22 pour 1.000 ; que les pays qui donnent le maximum de naissances n'arrivent pas au chiffre de 40 pour 1.000. La France a bien de la peine à se maintenir à 20 pour 1.000.

Quel était ce Lafargue ? Et sa caisse d'épargne, en quoi consistait-elle ? A-t-elle fait *fiasco* ? A combien se montait son passif ? Combien a-t-elle fait de victimes ?

La mortalité de l'année terrible 1870-71 n'atteint pas moitié du chiffre de Lafargue. La grippe de 1890 n'a jamais eu la prétention de hausser le chiffre de la mortalité à 60 pour 1.000.

Comment ce pauvre M. Lafargue a-t-il pu faire pour se tromper aussi grossièrement ? Il y avait bien, à l'époque en question, une épidémie de guillotine ; mais la statistique dut la prendre en pitié tellement elle fit peu varier le taux de la mortalité totale.

Dr E. BARBULÉE.

Une pathogénie peu connue du tœnia. — Je lis, dans le *Traité de l'expérience* de Sydenham, traduit en français, la phrase suivante, qui est plutôt curieuse :

« En Espagne, en France et dans la partie française de la Suisse, on voit fréquemment le ver solitaire dans les enfants ; et ce n'est qu'une suite du peu de conduite des parents ». (Livre V, chapitre XIV.)

Quelques-uns de vos lecteurs pourraient-ils me dire si l'on trouve ailleurs cette théorie pathogénique plutôt bizarre, et quelles raisons on en donne ?

Dr E. COIGNARD (Cholet).

Simonne Evrard, la veuve de Marat. — On lit dans les *Souvenirs d'un médecin de Paris* (F.-L. POUMIÈS DE LA SIBOUTIE, 8 juin 1789-10 oct. 1863), que vient de publier la *Revue hebdomadaire* (1909, VIII, 2, p. 223) :

« Vers 1820, j'ai souvent donné des soins à une femme qui m'avait fait appeler. Elle était connue, dans la maison qu'elle habitait, sous le nom de veuve Marat, dont — quoi qu'elle en dît — elle n'était que la concubine. Elle me confia que, depuis la Restauration, elle était en butte à de si mauvais traitements qu'elle avait l'intention d'aller s'établir dans un autre quartier éloigné et de changer de nom. Elle était fort laide et ne devait avoir jamais été jolie. Elle me disait que, pendant les six ans de son *mariage*, elle n'avait jamais eu à se plaindre de Marat qui, dans son intérieur, était la douceur et la bonté mêmes ; mais que ses idées, son fanatisme, étaient si exagérés qu'il n'auraitpas hésité à sacrifier l'un de ses membres, sa vie même, pour faire triompher son opinion. Mes renseignements sur cette femme finissent là. »

A-t-on d'autres indices à fournir sur la veuve du Dr Marat ?

H. DUVAL.

Surintendant des bains et eaux minérales ; en quoi consistaient ces fonctions ? — En feuilletant de vieux bouquins, je rencontre, dans un ouvrage datant de 1686, le nom de « Daquin, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils d'Estat et Privé, premier médecin de S. M. et *Surintendant des Bains et Eaux minérales de France*. Vous possédez assez l'histoire du grand siècle, pour que je puisse me permettre à bon escient de vous demander quelque renseignement sur cette fonction de surintendant aux bains et eaux minérales de France. Seriez-vous assez aimable pour me satisfaire, ou pour demander, par la voie de votre journal, l'historique de cette fonction et son évolution à travers les âges ?

Dr Edmond VIDAL.

Réponses

Superstitions et rites funéraires (VI ; VIII ; IX ; XIII ; XV ; XVI, 718). — 1° Il existe encore dans certaines parties de la France des pierres qu'on appelle *Pierres des morts*. Ce sont de gros blocs, sur lesquels on dépose, avant d'entrer dans l'église, les cercueils des personnes décédées. A l'île d'Yeu (Vendée), au sud du bourg de Saint-Sauveur, et près de l'église, côté nord, il en persiste encore deux, dites *Pierre du Nord* et *Pierre du Sud*. J'ai démontré que ces pierres, sur lesquelles on a gravé des croix, ne sont que d'anciennes *pierres à légendes ou à cupules préhistoriques christianisées*.

Cette coutume existe encore dans le centre de la France et aussi en Savoie, dans la région, si pittoresque, appelée la Tarentaise. Ce qui prouve qu'elle est très ancienne.

2° Autre coutume, dite des *Croix* des *Croisées de chemins*. En certaines parties de la Vendée, à chaque fois que le cercueil passe à une croisée de chemin (on les appelle pour cela *Chemins des morts*), on plante encore une petite *croix de bois*, au coin du terrier. — J'ai démontré que c'était une coutume préchrétienne en France, parce qu'on plante aussi des *piquets* spéciaux.

Dr Marcel Baudouin,
Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*.

De quand date le mot « influenza » (XVI, 681). — Dans la *Chronique médical* du 15 octobre, se trouve une question relative à la date de l'emploi du mot *influenza*. Lorsque j'ai publié la correspondance de Choiseul pendant son ambassade à Rome, de 1754 à 1757, j'ai relevé le mot INFLUENZA, qui désignait une sorte de grippe épidémique dont se trouvaient atteints un certain nombre de membres du Sacré-Collège. Je n'ai pas publié la dépêche où se trouve le mot, mais j'eu ai pris copie et je vous la communiquerai lorsque je la retrouverai.

D'ailleurs, il me semble avoir vu le mot *influence* employé dans des documents antérieurs à l'ambassade de Choiseul. Ne sachant plus où je l'ai vu, je serais donc moins affirmatif sur ce dernier point.

M. Boutry.

— Le mot *influenza* est déjà employé comme synonyme de grippe épidémique par Niemeyer, dans son *Traité de pathologie interne*, édition de 1865.

Dr H. Coomans (*Anvers*).

Martyrologe médical (XIV, 292). — Pendant la campagne de Crimée, durant le second hiver de ce siège terrible, les officiers de santé, qui se prodiguaient nuit et jour auprès des typhiques, furent cruellement frappés par cette épidémie, tandis que quelques officiers à peine en furent atteints.

46 chirurgiens-majors succombèrent aux complications typhiques, prouvant ainsi, par ce long martyrologe, leur dévouement traditionnel à leurs malades et à cette vieille armée d'Afrique qui leur en était si reconnaissante.

Le personnel des infirmiers fut aussi terriblement éprouvé, ainsi que la corporation des sœurs-infirmières : 24 sœurs, en effet, succombèrent au typhus. La première qu'emporta le fléau, la sœur Walbin,

disait en mourant : « La seule grâce que je demande, c'*est d'être enterrée avec les soldats* ; *ils s'ennuieraient sans moi.* »

Honneur à ces héros obscurs du champ de bataille !

Honneur à ces victimes ignorées du devoir professionnel !

Dr Bonnette (*Toul*).

La cécité d'Homère (XVI, 680). — La *Chronique médicale* semble douter de l'existence d'Homère, comme de sa cécité. C'est pour un noble souci de la vérité historique que le chantre divin perdit la perception de la douce lumière du jour. Faisant paître ses troupeaux près du tombeau d'Achille, il obtint, à force d'offrandes et de prières, que le héros, son héros, se montrerait à lui. Achille parut, mais de tant de splendeur environné, qu'Homère ébloui devint aveugle à l'instant même !

Le barde sacré a toujours été l'objet d'attaques violentes. On l'accusa même de plagiat. Phantasia, Égyptienne de Memphis, avait, dit-on, composé une *Odyssée* et un croquis de la guerre de Troie, très longtemps avant lui. Homère aurait pris copie de ce manuscrit, grâce au scribe Phanite, employé à la bibliothèque de Memphis, et vint ensuite persuader à la Grèce qu'il était l'auteur des deux poèmes par lesquels son nom s'est immortalisé. Il avait épousé la fille de Phémios, comme lui troubadour en ces temps proto-historiques ; on n'a pas manqué de dire que Phémios était un de ces Homérides auxquels doit s'attribuer la composition de l'*Odyssée.*

Dr Mousson-Lanauze (*Saint-Mandé*).

Les bévues des littérateurs (XVI, 648). — La communication du Dr Bougon, sur les bévues des littérateurs, me remet en mémoire une phrase d'un feuilleton publié dans l'*Eclair*, dans l'hiver 1891-1892. Décrivant un suicide par arme à feu, l'auteur dit textuellement : « La balle entrée par la *tempe* ressortit par l'*olécrane*, en faisant jaillir la cervelle ». Un des lecteurs de la *Chronique* se rappelle-t-il le titre de ce feuilleton ? G. G.

— Pour faire suite aux « Bévues des littérateurs » de votre numéro du 1er octobre.

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 30 septembre 1909, je trouve à la colonne 465, à propos du martyre de sainte Barbe :

« *On lui coupa même les mamelles, mais elle resta toujours fermement attachée à Jésus-Christ* ». C'est signé D. R.

Dr Vogt.

Le nombril d'Adam et Eve (IV ; V ; VI, 697). — Je trouve, dans un catalogue d'estampes de 1782, l'annonce suivante : « *Création d'Eve*, estampe de 20 pouces 6 lignes de hauteur, sur 14 lignes de largeur, gravée d'après le tableau original de Procaccini, par Hémery, à Paris, chez l'auteur, etc. »

Cette estampe est dédiée à la comtesse d'Angiviller. « Eve y est représentée *sans nombril*, caractère distinctif de la première femme et du premier homme, et qui paraît avoir échappé aux artistes qui ont traité le même sujet. » Cette gravure est-elle connue ?

H. Duval.

— Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans les *Erreurs populaires* de Brown (2e vol.) : « On peut remarquer encore une autre faute dans les tableaux qui représentent nos premiers parents, c'est qu'on leur donne un nombril commun à leur postérité. Les plus grands peintres, comme Raphaël, Michel-Ange, ont commis cette faute, qu'on ne peut leur pardonner parce qu'il suivrait de là que le Créateur auroit donné au chef-d'œuvre de sa puissance des parties superflues...

« Si de ce que nous avons cette partie nous concluons qu'Adam l'avoit aussi, notre conséquence n'est pas soutenable. Car si nous pensons qu'il a été produit de la même manière que ses descendans, et que nous croyions la même chose de tous les premiers animaux, nous serons obligés de conclure qu'Adam fut créé sans dents, que les vaisseaux et la communication du cœur et des poumons étoient tels qu'ils ont été depuis dans les enfans, et qu'ils subirent les mêmes changemens.

« Il sera inutile aussi de disputer si les oiseaux ont été créés avant les œufs, et nous pouvons croire que les chiens furent d'abord aveugles comme on voit qu'ils naissent tous. Or nous changerions la création en génération, et nous confondrions les actes de Dieu avec ceux de la nature, qui furent déterminés par ce commandement général : Croissez et multipliez, c'est-à-dire reproduisez-vous mutuellement, non pas tels précisément que vous êtes maintenant, mais tels que vous puissiez arriver au même état par une succession régulière des causes séminales, car la première formation des choses fut différente de la génération qui suivit. Elles n'avaient rien qui les précédât, mais elles étaient exactement formées pour ce qui devait les suivre.

« Ainsi, quoiqu'Adam ait été formé sans nombril, parce qu'il lui étoit inutile, ses descendans en eurent, parce que dans sa composition il en contenoit les principes, et le pouvoir de les disposer pour les fins nécessaires aux besoins de sa postérité. Adam n'a donc point eu de partie qui le liât aux créatures ; il n'avoit de liaison qu'avec le ciel parce qu'il tenoit l'être immédiatement de Dieu... »

Molanus, dans la première édition de son traité : *De Historia S. S. Imaginum et Picturarum* (Lovanii, 1594), consacre à peine quelques lignes aux représentations d'Adam et d'Eve, qui se faisaient, dit-il, déjà au temps de saint Augustin, et il ajoute : *Julianus enim objicit ei, quod a pictoribus, didicerit Adam et Evam pudenda contexisse ficulneorum tegmine foliorum.* Je ne sais si son dernier éditeur Paquot traite de la question du nombril d'Adam : en tout cas il parle de ce dernier dans trois endroits de son livre (fos 62, 90, 452.)

Ayala parle, plus longuement, il est vrai, de nos premiers parents, mais c'est uniquement pour discuter si on peut les représenter nus sans choquer les règles de la décence.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans les représentations de sculpteurs ou de peintres antérieurs au xve siècle, et même de ce dernier, Adam et Eve représentés sans nombril. A partir de la seconde moitié du xve siècle, c'est le contraire qui a lieu.

La représentation que donne Disdier, d'après Natoire, d'Adam et Eve, dans ses tableaux anatomiques, semble être une protestation contre la pratique presque universellement suivie dans les trois siècles : « La description des parties extérieures du corps humain, dit cet auteur, devant avoir lieu dans une autre figure, nous nous sommes dispensés de la placer ici, en faisant néanmoins observer

qu'on n'appercevra aucune trace de l'ombilic dans ces deux sujets parce que cette partie étant le résultat de la ligature du cordon ombilical lors de la naissance de l'enfant, nos premiers pères n'ayant point été soumis à cette opération de chirurgie, puisqu'ils ont été créés d'une autre manière que le reste des hommes, ne doivent point avoir de nombril. »

J. Larrieu de Sainte-Marie.

Le vent du boulet (XV, 532, 663). — En 1792, à la fin de la campagne d'Allemagne, Larrey envoya à l'Académie de chirurgie un mémoire sur « le vent du boulet ». Les anciens chirurgiens pensaient que le déplacement d'air par ce projectile était susceptible de produire des lésions organiques, sans qu'on observât de blessure des téguments. Larrey fut un des premiers à démontrer l'erreur des vieux maîtres, et il prouva dans son mémoire que « le vent du boulet » n'existe pas, mais que de graves lésions peuvent être produites par ce projectile, sans que les téguments soient altérés. (Extrait des *Campagnes de Dominique Larrey*, par le Dr P. Triaire.)

Dr Bonnette.

P.-S. — A côté du « vent du boulet », sera-t-il permis de parler de la « musique du boulet » ?

La musique du boulet n'est pas variée : *elle n'a que deux tons*. Quand ces projectiles arrivent de pleine volée, ils restent invisibles et n'annoncent leur passage que *par un souffle court, qui donne froid*. Quand ils ricochent, c'est-à-dire quand, après avoir touché terre, ils se relèvent par bonds successifs, on les aperçoit dans l'air comme autant de points noirs et ils font entendre une sorte *de gémissement, de son plaintif, de bruit strident qui crispe les nerfs*. De là, ces têtes qui se baissent ou se penchent pour éviter le coup. Pauvre expédient, direz-vous ? Sans doute ; mais il ne faut pas oublier que ces mouvements ne sont pas le fruit du pur raisonnement et l'on ne s'en corrige que peu à peu. (Extrait des *Souvenirs d'un officier*, 1812-1815.)

A la façon dont les troupes « *saluent* » les projectiles, on reconnaît bien vite si elles sont composées de conscrits ou de vieux soldats.

L'habitude émousse tous les réflexes. Ainsi les vieux grognards de l'Epopée, impassibles devant la mitraille, haussaient les épaules en entendant les balles siffler sur leurs têtes, tandis que les Marie-Louise saluaient profondément les projectiles, pâlissaient et arrosaient souvent leur culotte, dans le désarroi de ce baptême du feu, dans la tétanisation spasmodique de la peur.

Dr B.

— Depuis longtemps les chirurgiens militaires ont cessé de prendre au sérieux la légende du vent du boulet. Après les enseignements de la guerre de 1870, Legouest, auteur d'un traité classique de chirurgie d'armée, ne discute même pas cette question ; il dit seulement (2e édition, 1872, p. 111) : « Ces blessures attribuées au vent du boulet résultent de l'action immédiate du boulet lui-même, ainsi que l'ont prouvé l'expérience et l'expérimentation, parfaitement d'accord ici avec la théorie. »

C'est l'illustre Larrey, chirurgien de la garde impériale de Napoléon Ier, qui a définitivement rétabli la vérité. Pour apprécier la valeur de son témoignage, il ne faut pas oublier que cet homme émi-

nent a pris part à presque toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, qu'il a vu et opéré lui-même, sur les champs de bataille, des milliers de blessés de toutes les contrées d'Europe, sans compter ceux des troupes turques et égyptiennes. Larrey n'était pas seulement un opérateur habile et actif; il était encore professeur de chirurgie. Pendant les accalmies de la guerre, en Italie, en Allemagne, en Egypte, en Espagne, il établissait des écoles de médecine et enseignait la pratique des opérations ; il ne négligeait pas de faire les autopsies devant les jeunes chirurgiens dont il était l'instructeur et le chef. Ses quatre volumes de Mémoires et Campagnes, publiés en 1812 et écrits en partie sur le champ de bataille, témoignent, par un grand nombre d'observations et d'autopsies, du caractère scientifique de son œuvre.

Les projectiles de l'époque étaient arroudis, orbes, et animés d'une faible vitesse initiale ; ils se divisaient rarement ; ils ricochaient avec la plus grande facilité et roulaient sur le sol. Le peu de portée des canons laissait apercevoir l'origine des coups ; on n'était pas surpris, comme aujourd'hui, par des obus explosifs lancés de très loin et hors de la portée de la vue. Il était possible de se rendre compte de la nature, de la forme, de la direction des projectiles, qui s'arrêtaient souvent à portée des spectateurs.

Larrey insiste à plusieurs reprises sur la fausseté de la légende du vent du boulet, légende qui était acceptée par beaucoup de ses contemporains. Voici un passage qui, à notre avis, a tranché définitivement la question :

« Lorsqu'il touche à la fin de sa course, s'il vient à rencontrer une partie de notre corps de forme arrondie, il (le boulet) le parcourt dans une grande partie de sa circonférence, par l'effet de son mouvement curviligne ; c'est aussi de cette manière qu'agit la roue d'une voiture qui passe obliquement sur la cuisse ou sur la jambe d'un individu étendu sur le sol ; dans ce cas, les résultats sont les mêmes que ceux dont nous avons parlé. Les parties les plus élastiques cèdent à l'impulsion de ce corps contondant ; et celles qui offrent de la résistance,telles que les os, les tendons,les muscles et les aponévroses, se fracturent, se rompent et se déchirent ; par la même cause il arrive quelquefois que les viscères sout également dilacérés. Au premier aspect toutes les parties semblent être dans l'état d'intégrité ; mais des recherches attentives ne permettent pas longtemps de douter du désordre intérieur. L'ecchymose, dans cette circonstance, ne peut se manifester à l'extérieur, parce que les vaisseaux de communication de la peau avec les parties intérieures ont été rompus, que l'épanchement sanguin se fait naturellement dans les excavations profondes, résultant surtout de la rupture des muscles et des autres parties, et qu'il n'a pas le moyen de pénétrer le tissu de la peau. On ne peut reconnaître ces épanchements que par le toucher.

« L'expérience vient à l'appui de ce raisonnement. Combien de fois n'a-t-on pas vu le boulet emporter impunément le casque, le chapeau, la giberne, le sac du militaire et d'autres parties de ses vêtements ? Ce boulet emporte son bras collé souvent sur le corps de son camarade, sans que celui-ci en éprouve le moindre mal ; il passe de même entre les cuisses du soldat, et les membres présentent à peine des ecchymoses sur les points légèrement touchés, seul cas dans lequel elles se forment... »

Larrey raconte ensuite qu'au siège de Rosas, il observa et autopsia deux canonniers frappés par un boulet de gros calibre qui, à la fin de sa course. leur avait rasé postérieurement les deux épaules. Après la mort, il constata l'intégrité de la peau avec dilacération des muscles, des aponévroses, des nerfs, des vaisseaux, des poumons, et fracture des omoplates, des côtes et des apophyses épineuses.

« Aux armées d'Allemagne, ajoute-t-il, plusieurs cas semblables se sont offerts à mon observation, et des recherches exactes m'ont constamment convaincu de l'action immédiate du corps orbe, poussé par la poudre à canon. » (T. II, p. 468.)

D[r] Maljean.

Quelle est l'influence génitale sur la voix? (XII, 376, 675). — On se souvient, du moins certains doivent se souvenir, du scandale qui éclata, un beau soir, à l'Opéra-Comique. Cela se passait il y a près de 15 ans, en 1884.

On jouait la première du *Barbier de Séville*, importé sur les planches du théâtre de M. Carvalho, quand, dès le commencement du deuxième acte, au moment où Rosine attaque son premier morceau, le public s'aperçut, à l'attitude de l'artiste, M[lle] V. Z., et à certains boquets qui ne figuraient point dans la partition de Rossini, que l'exécutante était en proie à une émotion tout à fait étrangère à l'art dramatique. On prétendit et on imprima même, à l'époque, que la fauvette était grise. . comme un merle ; qu'elle avait dû avoir recours à quelques excitants, qu'elle avait absorbés en trop grande quantité; qu'elle faisait une consommation un peu exagérée de vin de Champagne, qu'elle croyait propre à développer ses facultés vocales, en surexcitant son système nerveux, etc.

Le médecin qui lui donnait ses soins, le D[r] Fred. Lowe, lui avait administré, disait-on, une potion de phosphore, et c'est ce qui expliquait le malaise qu'elle avait éprouvé. Quant à l'incriminée, elle mit tout sur le compte d'une *indisposition génitale*.

A un rédacteur du *Gaulois*, qui était allé l'interroger le lendemain de l'accident, voici ce qu'elle répondit, pour sa justification :

« Je ne me sentais pas bien à l'aise hier; j'avais d'abord une grande appréhension de ce rôle de Rosine, qui, dans mon esprit, me devait porter malheur. C'est aux prières de M. Carvalho que j'ai cédé en l'acceptant. Je n'ai jamais voulu chanter un morceau du *Barbier*, même dans un concert. En arrivant au théâtre, *j'étais déjà indisposée*. Toutes les femmes me comprendront. J'avais dit à ma mère: « Pourvu qu'il ne m'arrive pas ce soir ce qui s'est produit il y a un mois dans *Lakmé*. » J'ai voulu cependant aller au feu quand même. Les premières crises dont j'ai souffert arrivèrent au moment même, au premier acte, où je fais une courte apparition à la fenêtre. Si j'avais été ivre, je n'aurais jamais pu redescendre l'escalier en échelle de moulin, qui monte de la coulisse au balcon du décor, sans me casser la tête.

« J'ai eu le tort de ne pas prévenir M. Carvalho à ce moment. Le docteur Lowe, qui ne m'a pas quittée, peut dire ce qu'il sait. C'est lui qui m'a ordonné une potion de phosphore, que j'ai prise tous les jours.

« Au second acte, j'ai essayé de lutter contre les crampes qui ne me laissaient pas de merci. Un jour de première, toute la presse conviée, je ne pouvais pas déserter mon poste.

« En entrant en scène, la chaleur de la rampe m'a suffoquée. Je n'y voyais plus, je me sentais tout à fait mal après le duo... »

De ces explications un peu embarrassées — et comme nous comprenons pareil embarras ! — il résulte que Mlle V. Z. met son incartade sur le compte non pas seulement du trac, de la chaleur, du phosphore, mais encore d'une « indisposition », qui aurait eu une influence sur le timbre de sa voix. Le fait, après tout, est possible, puisqu'il a été constaté par nombre d'artistes.

Dr G***

L'Odeur des Anglais (XV, 202, 404, 505, 605, 697). — Aux renseignements donnés par les divers collaborateurs de la *Chronique*, et notamment par le Dr LALOY, la *Réforme alimentaire* ajoute :

« Nous avons pu constater que, chez les végétariens naturistes, l'odeur de la sueur diminue dans une large mesure après quelques années de leur régime. Cette observation motive la nôtre : celui qui ne sent rien sent bon ; celui qui sent bon n'est pas malade. Chaque maladie dégage une odeur spéciale : ainsi le rhumatisme est aigrelet. Il est certain que, par la nourriture végétarienne ou semi-végétarienne rationnelle, on doit arriver à triompher des désagréments mal odorants du corps physique. Nous devons désirer acquérir les parfums d'une nourriture aromatique, ou ne rien sentir du tout, ce qui vaudrait mieux. »

L. G.

Un médecin est-il l'inventeur de la gravure en couleurs ? (XV, 201, 444). — D'après un passage de PLINE (lib. XXV, cap. II), cité par PEIGNOT (1), il semble avéré que trois médecins de Rome, Cratevas, Denis et Métrodore, qui vivaient sur la fin de la République, ornaient leurs ouvrages de gravures en couleurs, représentant les plantes dont ils donnaient une description, en l'accompagnant de l'indication de leurs propriétés thérapeutiques. Bien que Pline, dans ce passage (2), se récrie sur la difficulté de rendre exactement les plantes avec leurs nuances si variées, il n'en reste pas moins qu'on employait dès cette époque la peinture, sinon la gravure en couleurs, pour des livres de médecine.

A. C.

La circoncision dans l'art (XII ; XIV ; XV, 536, 631). — PEIGNOT parle, dans un de ces opuscules (3) où sa vaste érudition se donne libre carrière, d'un tableau de Louis CIGOLI, représentant la *Circoncision* et où le grand-prêtre est représenté avec des lunettes sur le nez. Le peintre, ajoute notre commentateur, a sans doute supposé que la vue de ce grand-prêtre, affaiblie par l'âge, avait besoin de ce secours, pour procéder, sur le nouveau-né, à l'acte prescrit par la loi.

A. C.

---

(1) *Notice de XXII grandes miniatures ou tableaux en couleur, réunis en tête d'un manuscrit du XVe siècle*, précédée de quelques recherches sur l'usage d'enrichir les livres de ces sortes d'ornements, chez les anciens et au moyen âge, par Gabriel PEIGNOT (Dijon, 1832).

(2) Voici ce passage : « Cravetas, Dionysius, Metrodorus ratione blandissima, sed qua nihil penè aliud, quam rei difficultas, intelligatur. Pinxere namque effigies herbarum atque ita subscripsere effectus. Verum et pictura fallax est et coloribus tam numerosis, præsertim in œmulationem naturæ, multum degenerat transcribentium sors varia... »

(3) *Notice de XXII grandes miniatures*, etc. (Dijon, 1832), p. 51, note 2.

Chronique Bibliographique

Napoléon adultère, par Hector FLEISCHMANN. Paris, Méricant.

Après Frédéric MASSON, après Joseph TURQUAN, M. Hector FLEISCHMANN s'essaie à nous exposer comment Napoléon se comporta avec les femmes ; mais il s'attache plutôt à la psychologie amoureuse, si l'on peut dire, de son héros. Il tente, comme il le dit lui-même, « d'expliquer les causes de l'adultère chez un homme qui poussa le respect de l'épouse et du foyer au point qu'il en semblerait ridicule aux yeux de nos contemporains les plus imbus de ce sentiment de dignité ». Il ressort de ce travail que Napoléon, en dépit des apparences, n'eut pour le sexe faible que mépris ; que sa brutalité voilait une grande timidité, et qu'il ne toléra jamais que les femmes auxquelles il accorda ses faveurs jouassent un rôle en dehors de l'alcôve.

La Vie parisienne sous le Consulat et l'Empire, par Henri D'ALMÉRAS. Paris, Albin Michel.

C'est encore de Napoléon qu'il est question, mais incidemment, dans l'ouvrage de M. H. D'ALMÉRAS sur *la Vie parisienne sous le Consulat et l'Empire*. Lui, toujours Lui ! Et nous sommes, quelque rassasiés que nous voulions le paraître, toujours friands de détails sur le grand homme et ses entours.

On retrouve, dans ce livre, les qualités qui ont fait le succès des précédents ouvrages dus à la plume du même auteur : beaucoup d'agrément dans le style, des réflexions assaisonnées de sel plus ou moins gaulois, et pour tout dire, un récit pittoresque, alerte, d'allure bien française. Peut-être certains chapitres auraient-ils gagné à être émondés de longueurs ou de redites, mais ce sont là taches vénielles et qu'il sera aisé de faire disparaître dans une édition prochaine, qui ne saurait se faire longtemps attendre.

Le Nu à l'église, au théâtre et dans la rue, par Georges NORMANDY. Chez l'auteur, 59, rue du Rocher, Paris.

Ce livre, proclame l'auteur, est écrit à la « gloire du nu ». Soulèvera-t-il les protestations qu'il semble escompter ; « quelques esprits timorés » vont-ils trouver cette œuvre « audacieuse à l'excès » ? Ceux-là seuls qu'embarrassent de vieux préjugés et dont une émasculation précoce a fait des misogynes, pourront s'indigner ; les autres souriront — et se délecteront à la lecture de cet ouvrage écrit, comme le dit son préfacier, M. Gustave KAHN, « pour la défense d'un des principes d'esthétique plastique les plus incontestables ».

Zoophilie ou sympathie envers les animaux ; psychologie du chien, du chat, du cheval, par Henri LAUTARD. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1909.

Zoophilie ! Le titre est peut-être bien savant pour un livre de pure vulgarisation fort bien conçu du reste et très complet, bien que nous

eussions aimé que les références y fussent plus prodiguées. Nous ne doutons pas que cet ouvrage soit fait de maintes observations directes ; mais nous avons cru reconnaître nombre d'emprunts, peut-être trop dissimulés. M. LAUTARD nous laisse trop souvent oublier qu'il a eu des devanciers. et nous lui aurions su gré de rappeler, ne fût-ce que dans un index bibliographique, les noms de BREHM, FABRE, COUPIN, FULBERT-DUMONTEIL, P. BALLION, de VARIGNY, etc.

Quoi qu'il en soit, son livre est de très agréable lecture ; il révélera à la grande masse de ses lecteurs nombre de détails ignorés sur les mœurs de nos frères inférieurs et sur les services qu'ils nous rendent en prodigues, sans souci d'en recevoir la récompense.

Traitement de la septicémie suraiguë par les injections sous-cutanées d'eau oxygénée (procédé de l'auteur), par le Dr E. PLUYETTE, chirurgien en chef des hôpitaux. Marseille, 1909.

Le Dr E. PLUYETTE n'est pas seulement un très distingué critique d'art, dont les lecteurs de la *Chronique* apprécient les remarquables études ; il est encore, il est avant tout un chirurgien de grande dextérité et dont s'honore le corps médical marseillais. Le procédé qu'il nous décrit du traitement de la septicémie suraiguë par l'eau oxygénée, en injections sous-cutanées, lui appartient bien en propre, et des maîtres tels que Terrier, Lucas-Championnière, etc., ont appuyé de leur haute autorité ses revendications de priorité, que nul ne songe désormais à lui contester.

Bien que la terrible affection soit heureusement devenue une rareté, les praticiens ne pourront que savoir gré au Dr PLUYETTE de leur avoir indiqué une méthode thérapeutique d'un effet prompt, certain, et dont la technique des plus simples leur offre toute sécurité.

La ponction lombaire dans le traitement du vertige labyrinthique, par le Dr Edouard MOLARD. Paris, Chacornac, 1909.

Aucun agent thérapeutique ne s'est révélé efficace dans le traitement du vertige auriculaire. S'inspirant des travaux de Barany, Helsmoortel, David, mais surtout de ceux de Babinski, le Dr Edouard MOLARD conseille la ponction lombaire, dont l'action favorable se fait sentir d'autant mieux que l'on s'adresse à des troubles vestibulaires n'ayant pas encore déterminé de lésions graves du nerf. Sans doute les guérisons sont rarement définitives, mais on obtient des améliorations passagères, des rémissions qui peuvent atteindre six mois, un an et jusqu'à trois ans.

La Renaissance de l'ophtalmologie (1). — *Les oculistes ambulants à Gand au dix-huitième siècle*, par le Dr VAN DUYSE (2).

Nous devons rendre à M. le professeur VAN DUYSE (de Gand), qui a traduit l'œuvre savante du Dr Julius HIRSCHBERG pour le public médical français, l'hommage qui lui est dû. Tous ceux qui s'inté-

(1) Par le Dr Julius HIRSCHBERG, traduit de l'allemand par le Dr Daniël VAN DUYSE Leipzig, W. Engelmann, 1908.

(2) Gand, imprimerie A. Van der Haeghen, rue des Champs. 1908.

ressent à l'histoire de notre art en général et à celle de l'ophtalmologie plus particulièrement, trouveront, dans la lecture de cet opuscule sur « la renaissance de l'ophtalmologie » au dix-huitième siècle, un juste sujet de s'enorgueillir ; car dans cette renaissance, notre France, ainsi que l'auteur très loyalement le reconnaît, a joué un rôle éminent : les noms seuls de DAVIEL et BRISSEAU suffiraient à l'attester.

Il nous est fort agréable de constater que nos voisins d'outre-Rhin font montre à notre égard d'une courtoisie à laquelle ils ne nous avaient pas jusqu'à présent habitués. A Dieu plaise que ces pratiques se multiplient, au profit mutuel de deux grands pays.

Le charlatanisme est de tous les temps et il vivait il y a deux et trois siècles autant que de nos jours. A cette époque, il y avait, n'y a-t-il pas encore de nos jours, des « médecins itinérants », qui allaient de ville en ville, de village en village, exploiter la crédulité populaire. Le professeur Van Duyse nous entretient principalement des *oculistes ambulants* qui traversèrent la Belgique, notamment le fameux chevalier Taylor, qui prétendait avoir montré le premier à Daviel l'extraction de la cataracte et n'était, en la circonstance comme toujours, qu'un effronté menteur. Le Dr Van Duyse nous conte ses hauts faits, nous oserons dire ses méfaits, avec beaucoup d'humour.

A. C.

HAVELOCK-ELLIS : *Etudes de psychologie sexuelle*. I. *La Pudeur*. *La Périodicité sexuelle*. *L'auto-érotisme*. Paris, Société du Mercure de France, 1908.

C'est le premier volume d'une série d'études que le Dr HAVELOCK-ELLIS, l'anthropologue bien connu, consacre aux questions de psychologie sexuelle. Trois problèmes — annoncés d'ailleurs dans le titre — sont traités avec une lucidité et une clarté que la traduction très soignée de M. van Gennep contribue à mettre en relief.

La première étude nous renseigne sur les croyances, les mœurs et les coutumes des différents peuples concernant la pudeur. La deuxième passe en revue une longue série de phénomènes périodiques présentés par l'activité humaine, et les rattache à une « périodicité sexuelle » commune aux deux sexes. L'étude sur l'auto-érotisme, enfin, la plus curieuse de toutes peut-être, s'occupe des émotions érotiques qui vont des rêves diurnes, voluptueux, occasionnels, jusqu'à l'auto-manipulation sexuelle ; — l'auteur démontre qu'il s'agit, jusqu'à un certain point, non pas de phénomènes morbides, mais de faits physiologiquement normaux.

A. N.

HAVELOCK-ELLIS, *L'inversion sexuelle*, traduit de l'anglais par A. VAN GENNEP. 1 vol. in-8° broché. *Mercure de France*, Paris, 1909.

L'auteur écrit dans sa préface, que s'il n'avait eu rien de nouveau à dire, il se serait tu. Malheureusement ce nouveau qu'il nous promet, nous ne le trouvons guère, et ce livre ne contient rien qui ne soit déjà parfaitement connu. Sa documentation abuse du « on » ; il emprunte ses renseignements sur la pédérastie dans l'armée française à *Sous-Offs*, de DESCAVES, et il attache une grande importance, au point de vue du diagnostic de l'inversion chez l'homme au fait que le sujet ne peut

pas ou ne sait pas siffler. Enfin, sa théorie de l'innéité de l'inversion n'est appuyée sur aucun argument original.

Dr J. L.

Professeur A. JOFFROY et Dr R. DUPOUY, ancien chef de clinique à la Faculté, *Fugues et vagabondages*, étude clinique et psychologique, avec préface du Dr G. DENY, médecin de la Salpêtrière. 1 vol. in-8°. Alcan, éditeur, Paris.

Livre posthume du regretté professeur JOFFROY, qui paraît par les soins de son distingué collaborateur, M. DUPOUY. On y retrouve toutes les qualités de précision et de clarté du maître disparu et dont son ancien chef de clinique a gardé les traditions. A lire en particulier le chapitre VI, la *Paranoia ambulatoire*, qui traite du tempérament vagabond. Tout l'ouvrage, du reste, est à étudier et à méditer par les médecins, les pédagogues et les magistrats.

Dr F. DE GRANDMAISON, *Les Régimes*, alimentation rationnelle dans la santé et la maladie. 1 vol. in-12. Maloine, éditeur, Paris.

Ouvrage très clair et très pratique, dont l'idée dominante est la restriction alimentaire par l'emploi systématique des aliments végétaux de préférence aux autres. Cette méthode a donné parfois d'excellents résultats. Guidés par les explications et les conseils très détaillés de M. de GRANDMAISON, nous ne pouvons manquer d'en tirer, nous aussi, profit.

E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'appel, *De la prostitution des enfants*, étude juridique et sociale, avec préface de M. H. BARBOUX, ancien bâtonnier, membre de l'Académie française. 1 vol. in-12. Plon-Nourrit, éditeur, Paris.

Etude très serrée et très documentée de la loi du 11 avril 1908, qui vient d'entrer en application. L'auteur ne croit pas que cette loi, qui change les conditions actuelles et exige une procédure complexe et spéciale, puisse être appliquée telle quelle, et il indique dans quel sens il serait possible de la modifier. Dans l'appendice, sont examinés les différents moyens médico-pédagogiques à employer pour le redressement des enfants coupables.

Dr LOMBARD.

ED. SPOLIKOWSKI, *Impressions de Corse*. 1 broch. in-12. Maloine, éditeur, Paris.

Voici un petit volume tout d'actualité, au moment où l'on parle de « réorganiser » l'*Ile parfumée*. L'auteur, malheureusement, ne semble guère avoir visité que Bastia et ses environs. Nous le regrettons, car ce livre, si attachant, nous laisse le regret que laisse après lui un plaisir trop bref.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

Dr CABANÈS
Directeur-Rédacteur en chef

16e ANNÉE. — No 24. — 15 DÉCEMBRE 1909.

UN FRANC LE NUMÉRO

La Chronique Médicale

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

PARIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

9, RUE DE POISSY (Boulevard Saint-Germain)

SOMMAIRE

Abonnements à la *Chronique Médicale* : **France, 10 fr. — Etranger, 12 fr.** Prix du numéro : **1 fr.** — Numéros exceptionnels : **1 fr. 50.** — Tous les abonnements partent du 1er janvier de l'année en cours.

Dépôt de la « Chronique »

On trouvera chez M. Charles Boulangé, Libraire-Editeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 11 (ancienne librairie Coccoz), les numéros de la *Chronique* antérieurs à l'année en cours. Depuis le 1er janvier 1909, le même libraire est dépositaire exclusif du journal, pour la mise en vente au numéro. Quant aux abonnements, ils continueront à être reçus aux bureaux de la *Chronique,* comme par le passé, et chez tous les libraires médicaux.

16e ANNÉE N° 24 15 Décembre 1909

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Histoire

La responsabilité de Murat devant son pays, au sujet de sa défection en 1814. — Une crise hystériforme du roi de Naples.

Par M. le Dr G. Ravarit,

Médecin-adjoint de l'asile des aliénés de la Vienne, Membre de la Société médico-historique.

Ce n'est point une figure banale que celle de ce compagnon d'armes du conquérant des temps modernes, sorti d'une auberge pour arriver au faîte des grandeurs, entré dans ce palais napolitain qu'il quitta pour marcher au peloton d'exécution. Il est peu de personnages historiques, chez tous les peuples de tous les temps, qui aient eu une odyssée semblable à la sienne, une aussi extraordinaire, une aussi invraisemblable carrière.

On sait qu'il était doué d'une valeur exceptionnelle, et que c'est avec un héroïsme digne de Rome ou de l'antique Hellade, et avec un rare courage, qu'il termina en soldat une destinée dont les circonstances, peu communes, semblent empruntées à quelque récit d'invention, à un conte des *Mille et une Nuits*.

Il nous a paru intéressant de chercher, dans quelques traits de sa vie, dans quelques particularités étranges de son caractère, la part de responsabilité qui lui incombe devant l'histoire et devant sa patrie, en ce qui concerne sa défection de 1814.

Brusque, subitement décidée, quasi impulsive, fut sa trahison envers la France, de même que son empressement trop prompt, trop soudain, trop irréfléchi comme tous ses actes, à prendre de nouveau parti pour le monarque déchu, lorsqu'il reprenait le pouvoir à son retour de l'île d'Elbe. La versatilité, l'instabilité, l'impulsivité, l'aboulie, — trop souvent stigmates psychiques de dégénérescence au premier chef, — semblent avoir existé, particulièrement caractéristiques chez lui, contraste frappant avec les qualités brillantes dont il était doué.

On sait les faits qui, pendant longtemps, lui ont été amèrement reprochés par beaucoup d'historiens, et avant eux par son beau-frère, qui eut l'immense tort de ne pas oublier le passé en 1815, et de ne pas placer ce grand cavalier à la tête des 10.000 cuirassiers de Waterloo, sur le fatal plateau de Mont-Saint-Jean : « Murat fait tirer

« des coups de canon sur des Français, avait dit Napoléon l'année « d'auparavant... Mais c'est abominable! Le voilà bien, le Bernadotte « du Midi ! » Pour son malheur, il ne sut pas lui pardonner et accepter ses services pendant sa suprême campagne de Belgique.

L'infortuné roi de Naples avait d'abord repoussé avec indignation les messages, les nombreuses offres des coalisés, qui lui laissaient entendre qu'il avait tout intérêt à entrer dans leurs rangs. Mais les menaces se firent plus pressantes, et on lui demanda nettement de choisir entre la France et son trône. Hanté, comme il le fut si souvent, par des idées de grandeur, par un désir impérieux, insurmontable, de conserver une royauté pour laquelle il n'était point fait, il signa brusquement, le 11 janvier 1814, le traité qui l'associait à la coalition.

Son acte subit provoqua dans toute l'Europe un étonnement profond ; car, malgré le mécontentement et les déboires qu'il avait éprouvés au cours de la désastreuse campagne de Russie, malgré ses rivalités et ses altercations violentes avec le prince d'Eckmühl, il y avait combattu avec sa brillante valeur, avait contribué puissamment au gain de la bataille de la Moskowa, en emportant la trop célèbre Grande Redoute, avec ses deux divisionnaires Montbrun et Caulaincourt, tués à ses côtés.

Il avait ensuite partagé tous les dangers de la retraite, avant et après Wilna, et il était rentré à Naples, brisé par les horreurs de cette folle campagne et profondément humilié dans son amour-propre de grand soldat.

Malgré tout, malgré les vives exhortations de l'Angleterre et de l'Autriche, les missives fréquentes de Metternich, le subtil diplomate, Murat resta le fidèle allié de la France, et le vassal docile de Napoléon. On le vit, en 1813, à la tête de la cavalerie française, pendant la campagne d'Allemagne, où il décida de la victoire, à Dresde, par l'une de ces admirables manœuvres de cavalerie dont il était coutumier. Ce fut son dernier exploit, son chant du cygne : la destruction du corps d'armée du généralissime Klénau, après l'avoir tourné, puis isolé.

Mais, en 1814, Murat devait être en butte à l'opinion publique de Naples et des Deux-Siciles, qui était fortement déchaînée contre son beau-frère. Son peuple voulait la paix, et lui faisait parvenir adresses sur adresses, pour qu'il se déclarât contre la France.

On peut se rendre compte, à la lecture de ses lettres, combien son âme était déchirée et souffrait cruellement. Il ne réfléchit point longtemps, décida soudainement sa nouvelle attitude, et avant de signer l'acte des puissances coalisées, il fut en proie à une violente crise de nerfs. Profondément troublé, ce roi, ce général français qui entendait, sans émotion comme sans bravade, le canon d'une bataille, entra tout en larmes, ce matin du 11 janvier 1814, dans la chambre de sa femme.

La reine Caroline avait alors pour compagne Mme Récamier, l'adorable femme qui symbolisa la trop rare rencontre de l'esprit, du cœur et de la beauté. La belle et vertueuse Juliette venait d'être exilée, et malgré l'hostilité qu'elle pouvait et devait sans doute avoir contre Napoléon, elle conseilla vivement à Murat de rester Français. Royaliste, mais amie de la liberté et de sa patrie, elle lui dit d'une voix ferme : « Sire, vous êtes Français ; c'est à la France qu'il faut être « fidèle ! C'est à elle que vous vous devez !... Le roi ne doit pas

cacher le général français ! » — « Je suis donc un traître ! » répondit Murat... Et, se jetant sur un canapé, en proie à une excitation des plus violentes, il sanglota longtemps, et eut une véritable crise de suffocation. Lorsqu'il revint à lui : « J'ai cru mourir, dit-il, en se « relevant, car je viens de ressentir à la gorge des étouffements qui « m'ont donné la sensation qu'on m'étranglait... » N'est-il pas permis de penser qu'il s'agissait là, comme nous l'observons assez souvent, d'un spasme hystériforme, de cette constriction pharyngée qu'accusent les hystériques, et qui précède ou accompagne la crise ?

S'il faut en croire certains auteurs, Murat eut aussi parfois une extinction de voix subite (aphonie hystérique ??), qui durait parfois quelques heures, de même qu'il éprouvait de la difficulté pour la déglutition des liquides : cette dernière incommodité était par lui ressentie depuis la campagne d'Egypte, lorsqu'en faisant le bey prisonnier dans sa tente, ce dernier lui avait perforé l'épiglotte d'un coup de pistolet.

Ainsi, en résumé, il apparaît déjà qu'il existait incontestablement des tares dégénératives à côté de qualités brillantes chez Murat, tares dont, au point de vue subjectif, nous ne pouvons que corroborer l'existence. Nous savons, en effet, que dans l'hystérie dominent l'impulsion, l'impressionnabilité extrême de l'intelligence et de la sensibilité, résultat de la névrose. Ce roi névrosé cherchait toujours, dans toutes les circonstances, même sur le champ de bataille, à fixer sur lui l'attention. Etrange, bizarre jusque dans son costume, il montait, dit-on, un cheval gigantesque, bondissant à chaque éclat, et son uniforme aux mille couleurs le désignait aux yeux de tous, même de ses ennemis, ce dont il était particulièrement fier. Il donna encore de multiples preuves de ses tares psychiques dans beaucoup d'autres circonstances, dans de nombreux actes de sa vie. Les événements que nous venons de rappeler ont nettement décelé l'excessive mobilité, la versatilité de son caractère. De même en 1812, pendant la campagne de Russie, il fut souvent un impulsif, un violent, notamment le jour où, pour le plus frivole des motifs, il s'oublia jusqu'à la menace et même jusqu'à l'envoi d'un cartel à son collègue, son rival de gloire, le vainqueur d'Auerstædt, ce dernier, tacticien habile, stratégiste des plus distingués. Ses contemporains eux-mêmes sont unanimes à affirmer qu'avec une intelligence vive, cultivée, Murat était hors d'état de mener à bien une chose sérieuse, demandant pour son accomplissement de la réflexion et de la raison.

Mais les faits qui vont suivre montrent clairement encore son excessive versatilité, son instabilité, dont il donna si souvent des preuves manifestes.

Au mois d'avril 1815, ayant appris le débarquement de son beau-frère au golfe Juan, sa marche triomphale à travers la France, son retour aux Tuileries, l'entraînement irrésistible à sa cause de tous les régiments envoyés pour le combattre, dont la plupart des soldats avaient conservé au fond de leurs sacs la glorieuse relique aux trois couleurs, il fut de nouveau grisé, séduit, attiré irrésistiblement par le besoin de changement, affolé de gloire nouvelle. Là encore, irréfléchi, brusquement toujours, sans attendre un mot, un geste de Napoléon, il oublia sa signature, ses serments, il renia les Autrichiens, ses alliés d'hier, pour faire une diversion en faveur de son beau-frère, dont il embrassait à nouveau le parti. N'y a-t-il pas là, chez ce personnage,

du déséquilibre psychique bien net, une sensibilité par trop vive, exagérée, hors de proportion avec les événements ? Or, nous savons, en psychiatrie, que la déséquilibration mentale est la véritable pierre de touche de la dégénérescence, qui se traduit par de l'instabilité et un manque absolu de suite dans la conduite de la vie.

« Murat m'a perdu deux fois, a dit le banni de Longwood : la pre-« mière fois, en prenant parti contre moi en 1814 ; la deuxième fois, « en prenant trop tôt parti pour moi, en 1815. » Les Autrichiens eurent, en effet, la conviction que Joachim agissait de la sorte à l'instigation de Napoléon. Ayant à leur tête le baron de Frimont, ils reprirent l'offensive, recevant et demandant sans cesse de nombreux renforts. Dans toutes les rencontres, Murat, comme par le passé, se conduisit en héros, s'offrant à tous les coups, miracle frappant d'invulnérabilité. Mais il ne commandait plus à des Français, et surtout aux soldats de la République et de l'Empire, qu'il avait si souvent conduits à la victoire, et à la tête desquels il était entré en triomphateur dans les capitales étonnées. Attaquées à Tolentino, les troupes napolitaines, très inférieures en nombre, se dispersèrent, sourdes aux exhortations de leur héroïque chef, et furent poursuivies sans relâche jusqu'à Macerata : « Je n'ai pu mourir », écrivait-il à sa femme...

Encore une fois brisé dans son amour-propre et bientôt dans ses intérêts, il revint en France, et offrit de nouveau ses services à son beau-frère. Ce dernier eut l'immense tort de ne pas pardonner au pauvre Joachim sa trahison de l'année précédente : il ne voulut même pas le recevoir, et lui ordonna de résider aux environs de Toulon, en une quasi-captivité. Il est fort probable que la face du monde aurait changé s'il l'avait eu à Waterloo, où Ney ne conduisit pas avec ensemble notre admirable cavalerie, qu'il laissa décimer, par fractions, impassible, sous la mitraille anglaise.

Mais Murat ne pouvait s'adapter longtemps dans le même milieu ; pressé par le besoin du changement, il ne resta que fort peu de temps à Toulon, et hanté plus que jamais par ses idées ambitieuses, de grandeur, de royauté, qui lui allait si mal, il conçut tout à coup la folle pensée, le projet insensé de reconquérir son trône, réduit à ses seules forces, comme s'il s'agissait de la chose la plus simple du monde.

Dans cette période ultime de sa vie, nous retrouvons, une fois de plus, en lui une propension brusque et intempestive aux actes les plus extraordinaires d'invraisemblable bravoure, comme aux actions d'éclat les plus méritoires, d'humanité, de générosité allant jusqu'à l'excès, tous sentiments dont il était coutumier.

Il accomplit, là encore, un de ces actes impulsifs à caractère presque périodique. Pris d'un besoin irrésistible, impérieux, de mouvement, de lutte, de bataille, de se donner en spectacle aux peuples, d'entrer de nouveau sur la scène du monde et de provoquer des coups de théâtre, sans penser le moindre instant à calculer ses chances de succès ou d'insuccès, en proie à un enthousiasme irréfléchi, désordonné, il réunit quelques sujets fidèles, que le goût du péril et l'amour de la gloire attachait à lui, et sans plus tarder, à la tête de ces quelques débris, il s'embarqua pour les Deux-Siciles. C'est avec ces infimes moyens, avec une naïveté qui serait incompréhensible chez un tel homme, si nous ne connaissions pas sa nature névrosée, avec une témérité insensée, qu'il tenta, dans les premiers jours d'octobre, un débarquement sur la côte de Naples.

La fortune sembla un instant lui sourire, et la navigation se fit sans accidents jusqu'à Ischia, l'île enchantée, célébrée par les poètes, que l'auteur des *Orientales* a immortalisée dans d'inoubliables strophes :

> Ischia de ses fleurs embaumant l'onde heureuse,
> Dont le bruit, comme un chant de sultane amoureuse,
> Semble une voix qui vole au milieu des parfums...

Mais le 8 octobre, un violent orage disperse la flottille de Joachim et le jette presque seul dans le golfe de Sainte-Euphémie. Malgré l'adversité, ses rêves d'ambition l'obsèdent toujours ; il accumule les unes sur les autres les hypothèses les plus invraisemblables ; il espère revenir dans son palais napolitain, et en chasser Ferdinand qui occupait sa place.

Cette fois, tout est fini, bien fini ; désormais les événements vont se précipiter, son extraordinaire odyssée va toucher à son terme.

Il essaie de soulever en sa faveur la population ; naïvement confiant en leur gratitude, il rappelle aux habitants les nombreuses générosités qu'il a eues pour eux. Comme il est presque de règle dans la nature humaine, ce sont ceux qu'il a le plus comblés qui le trahissent ; il est bientôt dénoncé par ceux qui lui avaient donné l'hospitalité, arrêté, et conduit, sur l'ordre de Ferdinand, au château du Pizzo, en Calabre, où il fut aussitôt jugé et condamné à mort.

Au moment même de quitter la vie, apparaissent encore d'étranges particularités de sa physionomie. Il n'abandonna rien de sa fière mine, de sa fastueuse élégance, ni de son enjouée et belle humeur. Un conteur merveilleux, Alexandre Dumas, nous a dit. dans des phrases touchantes, les derniers moments de Murat. A la lecture de la fatale sentence, que lut en balbutiant à son prisonnier le général Stratti. il ne manifesta aucune émotion, et, fiancé de la mort, il se prépara à se faire beau pour elle. « Sans doute, dit l'illustre écrivain, au moment « de franchir le grand pas, sou extraordinaire passé dut se dérouler « devant lui, pareil à un rêve doré, à un mensonge brillant, à une « légende des *Mille et une Nuits...* » Il demanda ses plus beaux vêtements, arrangea ses longs cheveux, se para comme pour une fête pendant plus d'une heure et reparut portant sur sa poitrine sa plaque de Grand Aigle de la Légion d'honneur. A son heure dernière, il semblait avoir tout renié de son royaume, pour ne plus penser qu'à la France. Après avoir remis au général Nunziante, qui devait diriger le peloton d'exécution, une lettre pour sa femme, avec une mèche de ses cheveux. il lui demanda de commander lui-même le feu, en contemplant jusqu'au bout et en confondant dans une même affection et dans un même sentiment d'amour l'image de sa femme et de ses quatre enfants.

Une émotion profonde étreignait, dit-on, les soldats de Ferdinand et leur chef, stupéfaits de tant de courage, de ce mépris de la mort.

Murat s'affaissa sous les balles napolitaines, lui qui, pendant plus de vingt ans. avait suivi l'Iliade de la Révolution et de l'Empire, sans cesse le premier devant le danger, bravant tous les périls, insensible au bruit des bombes et de la mitraille, invulnérable toujours.

Ainsi succomba, moissonné à la fleur de son âge, pour l'éternelle honte de ceux qui le condamnèrent, l'un des plus vaillants, le plus chevaleresque soldat des temps modernes.

Dans cette pléiade de héros qu'enfanta la Révolution française, il

n'est certes pas l'un des moindres. A notre époque où les énigmes historiques semblent de plus en plus déchirer leur voile devant le médecin et l'historien, nous devons reconnaître qu'à côté de qualités extraordinaires, par trop brillantes, qui furent son apanage, il y eut en lui des tares dégénératives, dont l'influence fut considérable dans de nombreux actes de sa vie, et qui causèrent, d'ailleurs, en le poussant à des entreprises insensées, sa fin prématurée Il serait donc injuste de le traiter en coupable, et d'appeler traître celui qui, dans un accès de déséquilibration mentale, oublia sa propre patrie, au point de porter les armes contre elle !

L'Histoire, qui est impartiale, oubliera, si elle ne l'a déjà fait, sera pour lui indulgente et aura des larmes et des pages d'admiration, plutôt que d'amers reproches, pour l'illustre soldat qui est entré deux fois le premier dans les murs de Vienne, pour le héros de Wertingen, d'Eylau, de la Moskowa et de Dresde. Elle retiendra que les actes répréhensibles qu'il a commis ne sont que l'effet d'une responsabilité atténuée. Sa patrie devra porter le même jugement sur le fusillé du Pizzo, et conservera, indélébile, le souvenir de cette grande et complexe figure, en laquelle il semble que se soient trouvées réunies mobilité, contraste et exagération, tant dans ses idées, dans ses affections, que dans ses sentiments et dans ses actes.

La peur de Murat sur le champ de bataille.

Un général se targuait un jour devant Murat de n'avoir jamais eu peur sur un champ de bataille : « Je vous en fais mon compliment, répliqua gaiement le grand sabreur, je ne puis pas en dire autant, *j'ai toujours peur, mais j'avance toujours.* » (V. *Murat en Espagne*, par le comte MURAT.)

Dr BONNETTE (Toul).

Une saignée par ordre.

Pendant les rares loisirs de la campagne d'Italie, le capitaine Rouvelet partait un matin pour la chasse, quand il vit entrer un individu chez lui :

— Qui es-tu ?

— Un chirurgien.

— Que viens-tu faire ?

— Appelé pour saigner un malade dans la maison.

— Ah! eh bien, saigne-moi aussi.

— Monsieur !

Et voilà Rouvelet qui met son fusil sous le nez du chirurgien, et lui ordonne de le saigner sur l'heure.

Celui-ci tire sa lancette, Rouvelet tend son bras, prend un verre, et, quand le verre est plein de sang, le boit d'un trait, le casse ensuite contre le mur, monte à cheval, part au galop, et chasse toute la journée par une chaleur de trente degrés (1).

---

(1) V. *La Médecine dans l'Art*, sept. 1909.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Les exécutions politiques. — La carte à payer d'un procès célèbre.

Nous évoquions, dans un précédent numéro, le souvenir du Dr José Rizal, à l'occasion d'une exécution dont la victime a désormais son nom inscrit au martyrologe des héros morts pour leur idée. L'article, qu'on vient de lire, de M. le Dr Ravarit, nous amène à rappeler la mort d'un brave, que Napoléon avait créé, comme Murat, maréchal de France ; nous entendons parler du maréchal Ney, fusillé par les Bourbons, le 7 décembre 1815, au carrefour de l'Observatoire.

Un heureux hasard nous a permis de mettre la main sur une très curieuse pièce, que nous avons tout lieu de croire peu connue (1) et qui nous a semblé, en tout cas, mériter d'être rééditée : c'est la note du restaurateur, chargé des fournitures aux magistrats et témoins ayant pris part au procès célèbre qui devait se terminer par l'exécution du maréchal Ney.

Cette note du sieur Diguet, demeurant rue de Tournon, 33, nous fait revivre par la pensée ces agapes mémorables. Nous apprenons, par ce document inattendu, que toutes les personnes dont la présence était nécessaire pendant ce procès, qui dura du 20 novembre au 7 décembre, ne devaient pas quitter le palais, même pour manger.

Chaque repas, déjeuner ou dîner, était taxé à 6 francs par tête, pour le commissionnaire comme pour le pair de France. Sauf la division qui s'établit par la diversité des salles où s'installaient les dîneurs, nous voyons figurer sur la note, à côté les uns des autres, les maréchaux, les guichetiers, les journalistes, les huissiers, les *messieurs décorés*, les gardes du corps, les officiers d'état-major, les députés, les frotteurs, etc., etc.

La première salle mentionnée est la *Salle de la Chapelle*, table de MM. les officiers de la garde nationale.

Voici le détail d'une seule journée pour les déjeuners :

5 décembre.

Déjeuners :	8.	État-major ; extra : une bouteille de Beaune.	48 fr.
»	28.	Officiers ; extra : 2 Beaune.	168
»	10.	Officiers supérieurs ; 2 Beaune, 1 Sauterne .	60
»	4.	Défenseurs (2) et autres.	24
»	8.	Députés	48
»	4.	Le commissaire et trois autres.	24
»	2.	A une petite table.	12

Les vins d'extra sont comptés à part ; nous en verrons le détail plus loin.

(1) Elle n'a paru, à notre connaissance, que dans la *Mosaïque* (1875), p. 70-71.

(2) On se souvient que les défenseurs du maréchal Ney furent MM. Berryer et Dupin.

Vient ensuite la salle nº 7, table de MM. les officiers de ligne. Cette série se fait remarquer par un plus grand nombre d'extras, où le beaune et le bordeaux dominent.

La salle à manger de MM. les maréchaux et généraux reçoit, en outre, les défenseurs, les pairs, les témoins ; nous y voyons figurer un maréchal et sa dame. La note relative à cette salle est assez fortement émaillée de vins d'extra : madère, pomard, sauterne, etc.

La quatrième partie de la note est affectée aux repas fournis aux employés du palais du Luxembourg (toujours à 6 fr. par tête). Ici les vins d'extra font complètemcnt défaut ; remarquons que les femmes sont nourries.

Déjeuner du 7 décembre :

8 balayeurs.	48 fr.
4 employés	24
6 hommes dc peine.	36
4 lampistes	24
5 garçons de bureau	30
2 à M. Lothon (Louis) et son épouse.	12
2 à M. Lothon (J.-B.) et son épouse.	12

Du 20 novembre au 7 décembre, il a été fourni aux grenadiers royaux, de service au palais, trois cent vingt rcpas pour la somme de 1.920 fr. ; et soixante-cinq repas aux grenadiers de la garde nationale pour 390 francs.

Enfin, le 7 décembre, à *deux heures du matin,* il a été servi au maréchal Ney, sur l'ordre de M. le comte de Sémonville, une bouteille de malaga !

La mention de cette bouteille de malaga, à deux heures du matin, quelques heures avant l'exécution, arrête involontairement la réflexion.

Mais revenons à nos comptes ; il est curieux de connaître le total de tous ces repas à 6 francs.

Pour les tables de MM. les officiers de la garde nationale.	5,623 50
» de MM. les officiers de ligne.	7,879 50
» de MM. les maréchaux, généraux et témoins.	4,584 »
Pour les repas des employés.	4,866 »
Pour les grenadiers royaux et gardes nationaux. . . .	2,310 »
Pour les chambres de MM. les pairs.	4,219 »
Pour les vins d'extra.	1,870 50
	31,352 50

Une chose qui nous a paru intéressante à noter, c'est la perte et la casse :

7 pièces d'argenterie perdues (2 cuillères et 5 fourchettes, à 18 francs la paire).	126 »
Nappes et serviettes perdues.	200 »
44 couteaux perdus, à 24 francs la douzaine.	88 »
Casse de vaisselle et verrerie.	200 »
Bougie fournie.	15 »
Total général. . . .	31,981 50

Suit le détail des vins d'extra, que nous avons eu la curiosité de rechercher dans cette fameuse note, qui ne remplit pas moins de douze pages in-fº.

123	bouteilles	de Beaune, à 3 fr.	369 »
35	»	de Pomard, à 4 fr.	140 »
33	»	de Sauterne, à 4 fr.	132 »
154	»	de Bordeaux, à 4 fr.	616 »
57	»	de Madère, à 8 fr.	456 »
16	»	de Malaga, à 8 fr.	128 »
1	»	de muscat, à 4 fr.	4 »
8	»	d'eau-de-vie, à 3 fr.	24 »
2	»	de *vinaigre*, à 0,75.	1 50
429	boutcilles		1870 50

Tout ce que nous venons de lire provient du restaurateur ; mais un repas serait réellement incomplet s'il n'était suivi du café, voire même des liqueurs vulgairement dites pousse-café. Aussi le restaurateur a-t-il joint à sa note celle du *limonadier*, le sieur Dovin. Nous avons simplement fait une analyse des divers produits fournis par ce dernier, et elle nous a paru assez curieuse pour ne pas l'omettre ici.

700	petits pains, à 15 c.	105 »
48	tasses de café à la crème, à 0 fr. 75.	36 »
6	*tasses de thé*, à 1 fr. 20.	7 20
23	beurres, à 40 c.	9 20
41	tasses de chocolat, à 1 fr.	41 »
78	verres de Madère, à 0 fr. 75.	58 50
4	verres d'eau sucrée, *avec de la fleur d'orange*, à 0 50.	2 »
1284	demi-tasses de café, à 0,40.	513 60
22	bouteilles d'eau-de-vie vieille, à 4 fr.	88 »
120	bouteilles d'eau-de-vie commune, à 2,25.	270 »
1460	petits verres d'eau-de-vie, à 0,15.	219 »
194	bouteilles de vin blanc de Chablis, à 2,50.	485 »
1	bouteille de noyau des Iles, à 15 fr.	15 »
15	pintes de crème double, à 2,50.	37 50
	Total pour le sieur Dovin.	1.887 »
	Total pour le sieur Diguet.	31.981 50
	Total général.	33.868 50

Près de *trente-quatre mille francs* pour les deux fournisseurs. Le chiffre est imposant. Nous ne remarquons pas, toutefois, sans une certaine satisfaction, que cette consommation, relativement énorme, ne semble presque avoir causé aucun malaise, puisque le thé n'y figure que pour six tasses et l'eau sucrée avec *fleur d'orange* que pour quatre verres.

Mais la bouteille de malaga du 7 décembre, à deux heures du matin !...

Du rôle de l'alcool dans les massacres de septembre. — Une pièce révélatrice.

Dans l'*Amateur d'autographes* de novembre, M. Raoul Bonnet a publié un document bien suggestif et l'expression, d'ordinaire si galvaudée, ne se trouva jamais mieux en situation. Grâce à l'amicale obligeance de M. Noël Charavay, à qui appartenait la pièce originale (qu'un riche amateur s'est empressé d'acquérir), il nous est permis de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Chronique* cette pièce révélatrice. Nous tenons là une preuve évidente, palpable, du rôle qu'a joué, dans un des actes les plus sinistres du drame révolutionnaire, l'alcool, ce poison des masses comme il l'est des individus.

Voici le texte du document, et les réflexions dont l'accompagne M. Raoul Bonnet.

Bon pour deux brocs de vin de douze pintes chaque pour nos frères d'armes.

Fait au comité permanent, au nom de la section des 4-Nations, le 3 septembre à 2 heures du matin. L'an 4 de la Liberté, le 1er de l'Egalité.

DORAT-CUBIÈRES (1), MARNOIS,
COMMISSAIRE.

M. La Chaussée, limonadier.
rue et carrefour Saint-Benoist.

Les citoyens de la section des 4-Nations se réunissaient habituellement en l'église de l'Abbaye (2), à quelques mètres de l'endroit où le plus grand nombre des prisonniers furent égorgés, où les victimes furent traînées et entassées. C'est, vraisemblablement, au siège de la section que, le 2 septembre, fut établie la permanence dont l'existence nous est révélée par le document, objet de cette note. Il ressort, de cette permanence et de ce voisinage, que la section suivait de près les événements qui se déroulaient à quelques mètres (3) de son siège. Il aurait fallu être bien résolument sourd pour ne pas percevoir les cris des victimes qui s'entendaient au delà de l'enceinte de l'Abbaye. Et, au surplus, pourquoi cette permanence ?

D'autre part, pourra-t-on soutenir que ces mots : « nos *frères d'armes* » désignent d'autres hommes que les massacreurs ? Ceux-ci avaient besogné ferme, à deux reprises, à l'Abbaye, dans la journée et dans la soirée. La reprise avait eu lieu après une excursion fructueuse au couvent des Carmes. De tels travaux, par un temps chaud, les avaient sûrement assoiffés, et on peut affirmer, avec toute vraisemblance, que c'est aux hommes de Maillard, que la section des 4-Nations se crut obligée d'offrir deux brocs de vin, chez le limonadier le plus voisin, M. La Chaussée, dont la boutique était littéralement à deux pas du jardin de l'Abbaye. Cette largesse, indice d'une sympathie évidente, marque l'entente qui exista entre le comité de la section et les exécuteurs de « la justice du peuple ».

Les deux signataires du document étaient non seulement des électeurs de la section, mais encore de proches voisins de l'Abbaye : Cubières (4) demeurait rue des Saints-Pères, 59, et Marnois, rue des Petits-Augustins (maintenant rue Bonaparte), no 1.253.

On était vraiment entre amis, et ce petit papier, si peu de chose en soi, nous permet de nous représenter, en partie, comment les choses se sont passées : réunion de la section à l'église de l'Abbaye, avant ou à la nouvelle des massacres, nomination d'une permanence chargée de suivre les opérations ; pour terminer, rafraîchissements, aux frais de la section, chez le marchand de vin d'à côté.

La spontanéité du mouvement apparaît moins certaine. R. B.

(1) V. la biographie de Cubières, publiée par M. Maurice TOURNEUX, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XIII, p. 546 ; jusqu'ici, on croyait que Cubières avait signé ce « bon » en qualité de greffier adjoint de la Commune du 10 août : cf. l'article de M. MONIN sur les massacres de septembre, dans le même ouvrage, t. XXIX, p. 1025.

(2) MELLIÉ, *les Sections de Paris*, p. 37.

(3) G. LENOTRE, *Paris révolutionnaire*, p. 122 et suivantes.

(4) Etienne CHARAVAY et MAUTOUCHET, *l'Assemblée électorale de Paris*, t. III, pp. 68 et 69.

16.

Bon pour Deux Brocs de vin de Douze pintes chaque pour nos freres D'armes. fait au Comité permanent de la Section des Quatre Nations le 3 Septembre a 2 heures du matin. L'an 4 de la Liberté, le 1er de l'Egalité

Dumont-Cordeliers Marnot

Com^re.

M. Lachaussée Limonadier
Au carrefour de Bussy

UN DOCUMENT AUTOGRAPHE SUR LES MASSACRES DE SEPTEMBRE (1792).

Collection Noël Charavay.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Inauguration de la statue de Péan.

La *Gazette des Hôpitaux* annonce que le monument, élevé par souscription publique à la mémoire de Péan, sera inauguré le jeudi 16 décembre, à 3 heures. Prendront la parole, outre le Président du Comité, M. Alfred Mézières, le professeur Pozzi, au nom de l'Académie de médecine, le Dr Delaunay, chirurgien en chef de l'Hôpital Péan et successeur du maître, le Dr Brochin, au nom de ses anciens élèves et assistants. Nous rendrons compte de la cérémonie dans un numéro prochain.

La cinématographie des microbes.

Très brillant et très attentif auditoire, dans le grand amphithéâtre du service de Clinique gynécologique de la Faculté, à l'Hôpital Broca, le lundi 6 décembre. Le professeur S. Pozzi avait convié un certain nombre de confrères, de membres de la presse et de personnalités diverses, à venir entendre et applaudir le Dr Comandon, conférenciant sur la *Cinématographie des microbes*. Ceux qu'intéresse cette si neuve et si passionnante question la trouveront exposée, dans tous ses détails, avec illustrations à l'appui, par son auteur lui-même, dans la *Presse médicale*, du 24 novembre 1909.

La Médaille du Congrès de Buda-Pesth.

Nous avons reçu de M. Tony Szirmaï, le distingué et habile statuaire-graveur, à qui l'on doit déjà les médailles commémoratives du Congrès de médecine de Lisbonne, de la Conférence contre la tuberculose, etc., une ravissante plaquette, destinée à rappeler le souvenir du récent Congrès de Buda-Pesth, où la science française a fait si bonne figure et où nos maîtres et amis, MM. les Drs Landouzy et Huchard, se sont multipliés, au plus grand profit du renom, du prestige mondial de notre chère France.



REVERS



AVERS

Chronique Bibliographique

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, par le professeur G. Dieulafoy (1).

Le professeur Dieulafoy vient de faire paraître le VIe volume de sa *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*. Ce volume, digne à tous égards de ceux qui l'ont précédé, doit être, comme eux, particulièrement signalé à tous les médecins. Il contient de remarquables leçons, où les données importantes de la science moderne sont judicieusement associées aux principes traditionnels qui constituent la véritable base de l'enseignement médical. En les étudiant attentivement, le lecteur trouvera en elles une source de méditations fertiles qui, en augmentant ses connaissances techniques, lui montreront la voie que doivent suivre tous les praticiens amoureux de leur profession.

Ces leçons sont ordounancées avec un art infini, qui rappelle celui de nos anciens maîtres et offrent, dans leur mode d'exposition, cette méthode impeccable qu'on admire toujours chez les grands écrivains.

Je ne puis les analyser toutes dans un simple compte rendu. Lisez-les avec le plus grand soin, si vous voulez apprécier la solidité de la trame qui a servi à les charpenter. Vous reconnaîtrez sans effort qu'elles sont vivifiées par le prodigieux sens clinique du maître qui les a conçues, par l'étendue de sa vaste érudition et par le séduisant attrait de sa culture littéraire. Laissez-moi ajouter que si vous aviez eu, comme moi, le plaisir de les entendre, prononcées avec cet accent vibrant, limpide et harmonieux, que le brillant professeur imprime à tous ses discours, vous n'hésiteriez pas à approuver la légitimité de mes louanges.

Parmi ces leçons si variées, je désire en citer une, aussi instructive que palpitante ; c'est celle qui est intitulée : *Histoire d'un Pathomime.*

Le héros de cette histoire est un homme, âgé d'environ trente ans, jouissant d'une bonne santé générale, indemne de toute tare fâcheuse et ne présentant dans son existence d'autres antécédents pathologiques que quelques crises de nerfs, suivies parfois d'une légère perte de connaissance. Un jour, dans l'une de ces crises, il se blessa au poignet gauche ; et il remarqua que le point blessé devint rapidement le siège de plaques gangréneuses, qui ne tardèrent pas à être sillonnées de plaies bourgeonnantes et de cicatrices. Il constata aussi que leurs apparitions étaient tantôt très brusques et tantôt séparées par des intervalles plus ou moins espacés.

Le malade, inquiet de son état, consulta un grand nombre de médecins qui, sans parvenir à surprendre les causes de ce mal, lui conseillèrent divers traitements qui ne produisirent aucun résultat favorable.

En 1906, il est examiné par un chirurgien qui, croyant que ses escarres étaient sous la dépendance d'une névrite, proposa et exécuta l'élongation du plexus brachial. Cette tentative fut complètement infructueuse ; elle provoqua de très vives douleurs et n'entrava pas l'évolution des poussées gangréneuses qui reparurent promptement avec la même fréquence et la même intensité.

(1) Paris, Masson et Cie, éditeurs, libraires de l'Académie de médecine, 129, boulevard Saint-Germain.

Le malade, de plus en plus tourmenté, retourna chez l'opérateur qui avait fait l'élongation et le supplia de venir encore à son secours. Ce chirurgien déclara que l'amputation du bras lui paraissait être le seul moyen d'éviter la reproduction de ces persévérantes escarres. Avant de se résigner à subir cette cruelle intervention sanglante, dont les conséquences lui semblaient très périlleuses, il demanda à réfléchir. Malheureusement son hésitation ne fut pas de longue durée, et le malade se décida à consentir au sacrifice de son bras.

L'amputation fut pratiquée en août 1906 ; elle fut suivie d'une accalmie relative, durant laquelle la peau de l'opéré ne présenta aucune trace de lésion. Mais, dès le mois de février 1907, plusieurs plaques de gangrène apparurent brusquement sur le bras droit, resté jusqu'alors indemne de toute blessure, et leur évolution parut au malade absolument identique à celle des escarres développées précédemment dans le bras gauche.

Le malade implora de nouveau l'assistance de beaucoup de médecins et revit même le chirurgien qui l'avait opéré. Ce dernier, oubliant les tortures infligées par lui à ce malheureux patient, qu'il surnommait un Mucius Scævola moderne, lui conseilla de faire sur le bras droit l'élongation du plexus brachial pratiqué jadis sur le bras gauche.

Le malade ne voulut pas courir le risque de cette nouvelle aventure et se contenta de suivre des cures exclusivement médicales qui, malgré leur complexité, ne purent déterminer aucune amélioration.

Sur ces entrefaites, il eut la bonne fortune de rencontrer un des chefs de clinique du professeur Dieulafoy, M. Crouzon, qui l'amena aussitôt dans le service hospitalier de son maître.

Après avoir examiné les escarres, les plaies et les cicatrices confusément répandues sur le bras droit du patient, et, après avoir constaté des menaces de manifestations gangréneuses localisées dans un des membres inférieurs, le professeur ne put se dissimuler qu'il était en présence d'un état morbide difficile à analyser. Avant d'entreprendre de le guérir, il voulut tout d'abord essayer de découvrir la nature et les causes de ce mal dont l'allure singulière avait frappé son esprit. A la faveur d'investigations séméiologiques habilement conduites, il comprit qu'il avait en face de lui un homme dont la maladie avait une apparence très mystérieuse.

Il établit, avec sa précision habituelle, que cet étrange infortuné n'était ni diabétique, ni tabétique, ni tuberculeux, ni syphilitique. Il démontra ensuite qu'il n'appartenait pas à la tribu des psychoses ou des psycho-névroses, et que ces lésions cutanées ne pouvaient pas être attribuées à des névrites et pas même être comparées à ces troubles trophiques de l'hystérie, dont l'existence semble aujourd'hui très problématique.

Impressionné par l'insuffisance de cette procédure clinique, le professeur eut une idée presque géniale, qu'il traduisit avec cette netteté éblouissante qui est une des formes de son talent, en déclarant à ses auditeurs surpris par les élans de son éloquence : *Cet homme, dont je viens de vous raconter l'histoire, est un simulateur, et il fait lui-même ses escarres au moyen de la potasse caustique.*

Pour motiver le triomphe de ce diagnostic, il fallait trouver les preuves irrécusables de cette affirmation. Constater le flagrant délit était presque impossible, trouver dans les tissus désorganisés l'agent chimique capable de les gangrener semblait aussi irréalisable. Alors, par quels moyens pourrait-on arriver à découvrir la vérité ? Le professeur n'en connaissait qu'un : c'était de contraindre le malade à faire des aveux significatifs.

Pour atteindre ce but, on organisa une mise en scène qui mérite d'être signalée. Il fut convenu que le professeur Dieulafoy, M. Crouzon et le directeur de la compagnie d'assurances où le patient avait un emploi très rétribué, se réuniraient dans le cabinet directorial, pour former un aréopage improvisé, devant lequel l'intéressé serait prié de comparaître. Il répondit avec empressement à cette invitation, et lorsqu'il entra, ses traits ne trahirent aucune surprise, aucune émotion.

Le directeur lui demanda, en employant les termes les plus bienveillants, d'expliquer l'apparition des escarres dont son corps était couvert et le supplia de dire à quel agent chimique il avait recours pour favoriser leur développement. Le malade, comprenant qu'on l'accusait d'être l'auteur de ces escarres, déclara n'avoir jamais été capable de commettre des méfaits dont il était, en définitive, la seule victime, et ne voulut, à aucun prix, être considéré comme un simulateur. Il affirma, en donnant à ses paroles l'accent d'une sincérité imperturbable, qu'il ignorait absolument la cause de ces escarres.

Cette énergique protestation n'ébranla pas la conviction du professeur Dieulafoy qui, se plaçant immédiatement en face de son malade, lui dit :

Jusqu'à ce jour vous n'avez été qu'un malade qui était le jouet d'un éta mental particulier ; vous obéissiez à une impulsion irrésistible ; vous étiez sous le coup d'une obsession à laquelle vous ne pouviez pas vous soustraire ; en un mot, vous n'étiez pas responsable, et nous venons à votre secours, pour faire cesser vos tourments ; mais à dater de cet instant, prenez garde : si vous persistez encore dans vos dénégations, vous devenez un fourbe et un imposteur, vous devenez un malhonnête homme et les honnêtes gens se détourneront de vous. Choisissez !

En entendant ces paroles, prononcées avec une imposante autorité, les traits du malade se contractent, ses yeux laissent couler quelques larmes et, s'adressant à ses juges d'un jour, comparables à de véritables archontes, il leur dit :

Pardonnez-moi, pardonnez-moi, mais j'aime mieux vous dire la vérité. Oui, j'ai menti ; mais c'était plus fort que moi ; oui, c'est bien moi qui, depuis deux ans et demi, me suis fait aux bras et à la jambe ces plaques de gangrène.

Il fit connaître ensuite qu'il produisait ses escarres avec la potasse caustique.

Telle est l'histoire de cet intéressant malade. Elle a servi de thème à une remarquable leçon, que nous avons tous applaudie et dans laquelle le savant clinicien de l'Hôtel-Dieu a motivé, avec une grande modestie, l'exactitude de son diagnostic, en indiquant ensuite les procédés suggestifs dont il s'est servi pour obtenir la guérison de son client

Ce triomphe personnel légitimement constaté, le professeur s'est naturellement demandé dans quel groupe nosologique il fallait placer cet étrange malade.

On ne peut pas, en effet, le considérer, malgré ses incessants mensonges, comme un de ces mythomanes dont le professeur Dupré a parfaitement esquissé les principaux traits. Les mythomanes sont des faiseurs de fausses images, mentent souvent et se plaisent à confectionner des récits extravagants et erronés ; mais ils ne se livrent que très exceptionnellement à des voies de fait ; ils donnent parfois à leurs paroles un ton menaçant ; mais ils

ne commettent jamais sur eux des blessures matérielles capables de compromettre leur santé. Cette dernière particularité ne permet pas de donner à notre malade le surnom de mythomane.

Il ne présente aucune de ces innombrables tares qui fourmillent dans les nouveaux traités de psychiatrie : ce n'est donc pas un fou et il ue doit pas, par conséquent, figurer dans le cadre des psychoses.

Il ne ressemble pas non plus à ces demi-fous, si patiemment étudiés par le professeur GRASSET et que M. Paul BOURGET se plaît à englober dans un groupe morbide auquel il donne le nom bien choisi de demi-psychose.

On ne peut pas également affirmer qu'il appartienne à la catégorie des névroses ou des psycho-névroses, puisqu'il n'a jamais présenté aucune de ces perturbations nerveuses qui forment l'escorte habituelle de ces maladies.

Toutefois, on peut supposer que ce malade a présenté, dans le cours de son existence, des troubles fonctionnels qui peuvent dépendre de cet état psychique spécial que j'ai décrit sous le nom de pseudo-psychose. La pseudo-psychose détermine chez la plupart de ses victimes des défaillances nerveuses qui, sans altérer la lucidité de la raison, compromettent l'activité cérébrale et troublent passagèrement les facultés de notre entendement.

Le malade de l'Hôtel-Dieu a eu très probablement des défaillances qui ont obscurci la limpidité de sa conscience, affaibli la maîtrise de sa volonté et provoqué dans son esprit des idées impulsives ou obsédantes, dont il n'a pas eu la force de régler la direction. C'est en subissant ces influences fâcheuses qu'il est devenu un simulateur.

Chez lui les actes de sa simulation n'ont jamais été gouvernés par des pensées frauduleuses ou lucratives, comme on le voit quelquefois chez certains malades. Ils semblent avoir eu plutôt pour mobile la bizarre satisfaction d'étonner ses semblables, ou peut-être même de les mystifier.

Laissant de côté toutes les questions doctrinales, le professeur DIEULAFOY a voulu donner à son malade un nom capable de bien caractériser son état. M. Paul Bourget, consulté par lui, a proposé le mot de *pathomimie* (de πάθος, maladie, et μιμέομαι, simuler), qui a été très favorablement accueilli.

L'homme dont nous venons de raconter l'histoire est donc un *pathomime*. Nous l'avons vu tout dernièrement à l'Hôtel-Dieu, où il est venu remercier publiquement celui qu'avec raison il appelle son sauveur. Nous avons pu constater que sa santé physique est très florissante et son activité cérébrale bien coordonnée.

Après avoir vanté, comme il mérite de l'être, le talent oratoire du Professeur DIEULAFOY, je dois, dans cet article, signaler l'importance de ses écrits Les six volumes consacrés à sa *Clinique de l Hôtel-Dieu de Paris* et les quatre volumes de son *Manuel de pathologie interne*, qui frise sa 20e édition, forment une œuvre impérissable, qu'on peut comparer à celle de nos maîtres les plus renommés. Elle lui permettra de figurer, en bon rang, dans cette célèbre phalange des professeurs qui ont illustré l'Ecole de Paris et pourra, dans un avenir proche, lui ouvrir, toutes grandes les portes de l'Institut. C'est mon vœu le plus cher.

Il y a souvent du vrai dans un vœu, a dit RENAN.

Dr BENI-BARDE.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

TABLE DOCUMENTAIRE DES MATIÈRES

Pour l'année 1909

TABLE DES GRAVURES

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

Abonnements pour 1910

On peut s'abonner ou se réabonner à la *Chronique médicale*, en remettant ou faisant remettre la somme de *dix francs* à n'importe quel bureau de poste français, à l'adresse de l'Administrateur de la *Chronique médicale*, 9, rue de Poissy, Paris, Ve. On peut encore envoyer un mandat-carte ou un mandat-poste, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les abonnés étrangers sont priés de nous faire parvenir directement ou par leur libraire correspondant la somme de *douze francs*, dès à présent, s'ils désirent ne pas subir d'interruption dans l'envoi du journal.

Nos abonnés français seront considérés comme réabonnés et il leur sera présenté un reçu par la poste, représentant le montant de leur abonnement, sauf avis contraire de leur part : cet avis devra nous être parvenu avant le 10 janvier 1910.

Ouvrages du Docteur CABANÈS

(En vente aux bureaux de la *Chronique*)

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 séries. .	**20** »
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 séries. .	**20** »
Les Morts mystérieuses de l'Histoire *(Derniers exemplaires)*.	**5** »
Mœurs intimes du passé, 2 séries.	**6** »

Jusqu'au 15 janvier prochain, et **à titre de prime** *aux abonnés et lecteurs de la* Chronique, *il sera fait une remise de* **10 0/0** *sur les prix, déjà réduits, indiqués ci-dessus, à la condition que la commande soit directement adressée à l'Administrateur de la* Chronique, *accompagnée du prix du ou des ouvrages, et de* **0 fr. 50** *par volume pour le port (province et étranger)* ; **1 fr. 50** *jusqu'à 4 volumes,* **2 francs** *pour plus de 4 volumes.*

Pour recevoir franco *l'œuvre historique complet du Dr Cabanès (soit 13 volumes), envoyer un mandat de* **50 francs** *à l'Administrateur de la* Chronique, *9, rue de Poissy, Paris, Ve.*

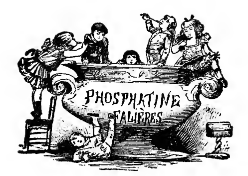
DU MÊME AUTEUR *(seul ou en collaboration)*

Poisons et Sortilèges, 2 volumes	**7** »
La Névrose révolutionnaire.	**4** »
Remèdes d'autrefois (Derniers exemplaires). .	**5** »
Remèdes de bonne femme.	**4** »
Gayetez d'Esculape.	**5** »

(Remise de 10 0/0 sur les prix marqués ; port en sus)

OUVRAGES ÉPUISÉS

Marat inconnu. — Balzac ignoré. — Les Curiosités de la médecine.— Napoléon jugé par un Anglais



Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.